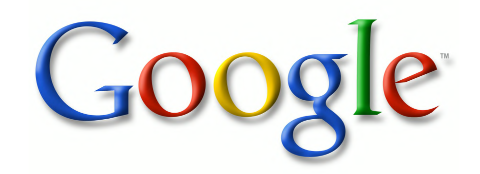

SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

(1907)

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e) | NANCY
5, RUE DES BEAUX-ARTS | RUE DES GLACIS, 18

MCMVII

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

(Année 1907)

La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 janvier 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Etranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 1. — 10 JANVIER 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 16 JANVIER 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 16 octobre 20 novembre** *et* **18 décembre 1907**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° *Allocution du président sortant :* M. A. Fontaine.

2° *Discours du président pour 1907 :* M. Lucien March.

3° Communication de M. Malzac sur *les pensions civiles et la période transitoire.*

4° Communication de M. A. Neymarck sur *la balance internationale des payements. — Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique ?*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le payement ou le rachat des cotisations et l'acquisition des anciennes collections du Journal, s'adresser au TRÉSORIER, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de 5 heures et demie à 7 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

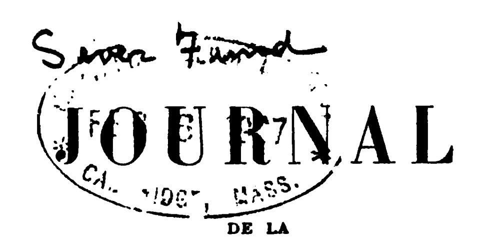

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1906

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 1906. — Présentation de trois membres titulaires. — Présentation des ouvrages par M. le Secrétaire général. — Ouvrages de MM. Neymarck, de Foville et Poussin. — Nécrologie : M. Bosco. — Ouverture du scrutin. — Communication de M. Meuriot sur les progrès de Formose depuis la domination japonaise. — Fermeture du scrutin et dépouillement des votes. — Discussion sur la communication de M. Meuriot : MM. Schelle, Desroys du Roure, Fontaine, Cadoux.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Arthur FONTAINE, président.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est adopté à l'unanimité.

Sont présentés au titre de *membre titulaire :*

M. ARSANDEAU, docteur en droit, sténographe au Sénat, 9, rue Montessuy, par MM. Fontaine et Fléchey;

M. Henri LIMOUSIN, ingénieur, 58, rue Caumartin (IX), par MM. Levasseur et Charles Limousin;

M. BERNARD, ingénieur à la Compagnie du Nord, 18, rue de Dunkerque (X), par MM. Schelle et Fléchey.

Il sera statué sur ces présentations dans la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il signale particulièrement deux brochures de M. A. Neymarck (sur le *Développement de l'épargne française* et les *Conseils d'administration et les mandats électifs*) et le livre très intéressant de M. de Foville sur la *Monnaie*. M. le Président exprime le désir de voir publier dans le Journal un compte rendu de cet ouvrage : M. March se charge de ce travail. On trouvera la liste de ces ouvrages page 32.

M. BARRIOL présente au nom de l'auteur, M. Poussin, ancien élève de l'École polytechnique, membre agrégé de l'Institut des actuaires français, un *Traité élémentaire d'assurances sur la vie;* il insiste sur l'intérêt tout particulier présenté par cet ouvrage, qui contient des idées personnelles exposées d'une manière très claire et il demande qu'un compte rendu en soit publié dans le Bulletin de la Société.

M. Lucien MARCH signale le décès d'un statisticien étranger qui n'appartenait pas

à la Société de statistique, mais qui faisait partie de l'Institut international de statistique. Le professeur Bosco, de l'université de Rome, est mort au mois d'août dernier. Il avait été attaché à la direction générale de la statistique d'Italie et, sous la direction de M. Bodio, il avait donné à la statistique pénale les développements que permet le système des bulletins individuels. A titre personnel, il a publié des études remarquées sur la criminalité dans les différents pays, études particulièrement délicates parce qu'elles exigent une connaissance approfondie des législations. L'œuvre de M. Bosco n'a pas d'analogue; c'est à elle que devront se reporter ceux qui s'occupent de législation pénale comparée.

Son ancien directeur et ami, M. Bodio, écrivait dernièrement : « C'est une perte grave et très douloureuse pour la science et pour l'enseignement universitaire, dont il était une force et un ornement. » Ceux d'entre nous qui ont connu le professeur Bosco, qui ont pu apprécier la vivacité et la noblesse de son esprit, s'associeront à ces regrets.

M. le Président dit que la Société s'associe pleinement à ces paroles d'éloge et de regret et qu'il en sera fait mention spéciale au procès-verbal.

M. le Président annonce que le scrutin est ouvert pour le renouvellement du conseil.

La parole est donnée à M. Meuriot pour développer sa communication sur les progrès de Formose depuis la domination japonaise.

M. Meuriot rappelle que depuis cette prise de possession la population de l'île s'est élevée de 2 667 000 habitants à 3 079 000, soit un accroissement de 412 000 habitants ou 15 %.

Mais, tandis que l'accroissement des indigènes était de 13 %, celui des Japonais était de 413 %; l'île compte en 1905 : 53 400 Japonais habitant principalement la partie nord (30 700) et les villes, ce qui est d'ailleurs le propre de toute immigration; de plus, les hommes sont plus nombreux que les femmes.

L'état économique permet de constater de grands progrès : la production du riz a doublé depuis 1898 et le rendement actuel est de 15 millions d'hectolitres. Celui des pommes de terre a quadruplé (680 000 tonnes); le blé même, dont la culture est relativement peu importante, a décuplé (67 000 hectolitres).

Dans la production animale on constate des progrès analogues : le premier rang est occupé par la race porcine (976 000 têtes).

Les minéraux, la houille, le soufre, etc., sont également en progrès d'extraction; la production de l'or est de 1 503 kilogr. contre 41 en 1899.

Le commerce n'était en 1896 que de 25 861 000 yens et il est passé en 1905 à 45 917 000 yens; cette augmentation provient principalement du commerce avec le Japon, qui augmente de 5 828 000 yens à 20 587 000 yens. Ce pays tient le premier rang aussi bien pour l'exportation que pour l'importation et le mouvement des ports est passé de 2 462 000 à 3 288 000 tonnes.

Enfin le budget de Formose se présente dans des conditions exceptionnellement favorables. Les revenus sont passés de 2 616 000 à 22 270 000 yens et la subvention primitive du Japon, qui était de 8 098 000 yens, est tombée à 15 786 yens.

En résumé, il y a un progrès remarquable qu'il paraissait intéressant de constater et de signaler.

M. le Président remercie M. Meuriot de sa très intéressante communication et, avant d'ouvrir la discussion, clôt le scrutin et demande aux deux plus jeunes membres présents d'effectuer le dépouillement des votes.

M. Schelle demande dans quelles conditions ont été établies les statistiques commentées par M. Meuriot; il s'étonne de la précision des chiffres distingués en population indigène et japonaise et surtout de ceux relatifs aux salaires de ces deux catégories d'habitants.

M. Meuriot dit que les chiffres ont été établis par l'Office impérial de Tokio, mais il lui semble que la précision indiquée est très naturelle, car il ne s'agit en somme que d'un pays dont la population est celle de trois départements français et qu'étant donnés les moyens d'investigation dont dispose l'Office impérial japonais

de statistique, il a dû lui être très facile de faire les recensements et statistiques indiqués.

M. **Desroys du Roure** demande quelques renseignements sur la décomposition du budget des dépenses : M. Meuriot donne le détail des chapitres.

M. **Cadoux** trouve la production du riz très élevée (34 hectolitres par hectare) : il croyait que les Carolines, qui ont une production de 31 hectolitres environ, étaient tout à fait en tête des pays producteurs de cet aliment. M. Meuriot croit que les chiffres sont exacts et qu'il y a eu une poussée de production considérable.

M. le **Président** proclame les résultats du scrutin :
Nombre de votants : 82; majorité absolue : 42.

Ont obtenu :

Pour la *présidence en 1907 :* M. March . . . . 81 voix.
Pour la *vice-présidence pour trois ans :* M. Limousin (Charles) . . 76 voix.
Pour les fonctions de *membres du conseil pour trois ans :*
MM. Desroys du Roure. 81 voix.
Cadoux . . . . 81 voix.

Le bureau et le conseil se trouvent donc composés de la manière suivante, pour l'année 1907 :

Président.	M. Lucien March.
Vice-présidents . . .	MM. Albert Delatour.
	Payelle.
	Charles Limousin.
Secrétaire général . .	M. Edmond Fléchey.
Trésorier-archiviste. .	M. Paul Matrat.
Membres du conseil. .	MM. Léon Vassilière.
	Alfred Barriol.
	Charles Laurent.
	Malzac.
	Desroys du Roure.
	Cadoux.

M. le **Président**, sans vouloir empiéter sur l'installation officielle de janvier, félicite son successeur et les nouveaux membres du conseil.

M. **March** remercie chaleureusement et dit qu'il fera tous ses efforts pour que l'année 1907 soit féconde en travaux.

L'ordre du jour des lectures à faire dans les prochaines séances est fixé comme suit :

1° Communication de M. Malzac sur *les pensions civiles et la période transitoire;*

2° Communication de M. Neymarck sur *la balance internationale des payements. — Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique* (à propos d'une communication de M. A. Gruber à l'Institut international de statistique);

3° Communication de M. de Colonjon sur *la Composition et l'importance de la fortune de l'État français;*

4° Communication de M. Neymarck sur *les Émissions et les remboursements des obligations de chemins de fer en 1906. — La Dette publique; — les emprunts des compagnies.*

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
A. Fontaine.

II

L'APPRENTISSAGE DANS LES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT

Le but poursuivi par l'Office du travail en étudiant les conditions de l'apprentissage industriel a été déjà exposé ici par un de nos vice-présidents, M. March, dans la communication présentée par lui sur l'apprentissage dans l'imprimerie.

Il est, par suite, inutile de donner de nouvelles explications sur les avantages que procure à l'industrie le développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel.

Il suffira de rappeler que l'Office du travail s'est proposé d'examiner les avantages que présentent les divers modes d'apprentissage pour les ouvriers. A cet effet, en tenant compte des circonstances principales qui influent sur le gain journalier (sexe, âge, spécialités professionnelles, ancienneté), on a recherché comment le salaire de l'ouvrier dépend de la manière dont il a acquis les premiers éléments de son métier.

Le salaire a été choisi comme commune mesure parce qu'il permet une appréciation facile et aussi parce que son taux est un indice de l'estime dans laquelle le patron tient son ouvrier et des services qu'il en retire.

De même que dans l'enquête sur l'apprentissage dans l'imprimerie, il a paru nécessaire de faire un examen rapide des anciennes coutumes et réglementations des métiers qui ont laissé tant de traces dans l'organisation actuelle de notre industrie.

N'était-il pas, en effet, intéressant pour l'étude de l'évolution de l'apprentissage dans l'industrie du meuble de chercher comment s'étaient formés les artisans qui ont constitué les grandes écoles de huchiers-ébénistes, de tailleurs d'images-sculpteurs, quel avait été le but du groupement des artisans des galeries du Louvre et de la manufacture royale de meubles de la couronne aux Gobelins et, d'autre part, pourquoi et comment s'étaient fondés et s'étaient développés les cours de l'académie de Saint-Luc et ceux du peintre Bachelier, ces cours devenus, après diverses transformations, ceux de l'École des beaux-arts et de l'École nationale des arts décoratifs ?

I

Grâce aux si nombreux et si précieux documents réunis par M. Levasseur dans son *Histoire des classes ouvrières*, il a été facile de suivre les transformations successives de l'industrie et de l'ouvrier sous l'ancien régime.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la réglementation de l'apprentissage eut pour but autant de conserver la pratique du métier avec ses règles et ses tours de main plus ou moins secrets, en assurant aux apprentis la connaissance de ces règles et procédés, que d'empêcher la concurrence, en limitant le nombre des apprentis et, par suite, celui des futurs concurrents.

Des extraits des statuts en usage à différentes époques dans certains métiers parisiens (huchiers-ébénistes, imagiers-sculpteurs, tapissiers, tourneurs), dont MM. de Lespinasse et Bonardot ont publié les très intéressants documents, ont été

reproduits dans les annexes du rapport. Ils permettent de suivre les transformations de l'apprentissage avec les modifications apportées dans l'exercice des métiers.

Les statuts de métiers étudiés sont ceux des métiers parisiens ; le rôle prépondérant de l'industrie parisienne du meuble, tant dans la production en France que dans le développement artistique, suffirait à justifier ce choix. On doit ajouter que les statuts des métiers parisiens ont, dans un très grand nombre de cas, été pris comme modèles pour des métiers similaires en province, et que l'étude des statuts de corporations en province ne présenterait plus le même intérêt.

On voit que, dans les statuts parisiens, dès le treizième siècle, l'apprentissage fut réglementé chez les huchiers (les ancêtres de nos menuisiers-ébénistes). Un seul apprenti par atelier, et pour 4 ans, telle fut la règle. Chez les tapissiers, dès les premiers statuts (au quatorzième siècle), il ne fut admis aussi qu'un apprenti par atelier ; mais une distinction fut faite entre les deux spécialités de tapissiers : chez les coutiers, l'apprenti resta 2 ans et chez les courtepointiers, 6 ans.

La durée du travail journalier fut également réglementée. Tout travail de nuit fut généralement interdit ; il en fut ainsi chez les huchiers et chez les tapissiers, sauf en des cas exceptionnels et expressément prévus. Chez les huchiers, la durée du travail hebdomadaire fut même limitée ; car il fut interdit de travailler le samedi après none sonnée. (Naturellement, il n'est point question de travailler le dimanche ni les jours de fête qui sont chômés.) Seuls les imagiers-sculpteurs eurent toute liberté de travailler, même de nuit.

En ce qui concerne le nombre des ouvriers ou valets travaillant avec le maître et dans l'atelier de celui-ci, il semble bien qu'aucune limite ne fut imposée. Les statuts le déclarèrent formellement chez les tailleurs-imagiers ; il est à supposer qu'il en fut de même dans les autres métiers qui nous occupent.

Au contraire, la main-d'œuvre était recherchée, si on en juge d'après certaines parties des statuts des huchiers. Ainsi, il fut interdit aux maîtres-huchiers de débaucher avant la fin de son contrat le valet engagé chez d'autres patrons et de promettre ou de donner aux valets d'autres salaires que ceux accoutumés.

D'autre part, une certaine liberté fut laissée à certains valets (les façonniers de l'époque) pour exécuter à journée ou à façon les commandes que leur confiaient des particuliers. Ces valets indépendants ne purent travailler qu'au domicile de leurs clients ; mais il fut interdit aux maîtres huchiers de troubler ces valets dans leur travail.

Il y eut là une sorte de groupement d'artisans indépendants, auxquels il fut interdit, il est vrai, de former des apprentis, d'avoir des valets, mais qui exercèrent une certaine influence sur l'industrie, si on s'en rapporte aux plaintes que les maîtres portèrent contre la concurrence de ces *chambrelans,* artisans en chambre, les ancêtres de nos trôleurs actuels.

En ce qui concerne les tailleurs d'images-sculpteurs, qui avaient joui d'une grande liberté, la réglementation devint également étroite dès le seizième siècle. Pour devenir maître, un apprentissage préalable de 5 ans fut imposé et, en outre, 4 années de travail comme compagnon.

La présence dans un atelier comme compagnon fut imposée afin d'empêcher le travail en chambre ; cela « pour éviter, dit l'ordonnance d'Henri III, les abus qu'ils commettent étant en chambre en toutes libertés et dont les maîtres ne les peuvent tirer qu'avec des gages et salaires excessifs ».

On voit ainsi apparaître le motif qui guida cette réglementation. A mesure que l'industrie se développa, la réglementation se fit plus étroite, plus tracassière. Mais, alors qu'elle se montra sévère pour les ouvriers et pour ceux qui n'appartenaient pas à la corporation de la cité, elle fut très douce pour les fils de maîtres ; ceux-ci furent généralement dispensés du chef-d'œuvre exigé des autres aspirants à la maîtrise; ils n'eurent à payer que des droits très réduits.

En ce qui concerne l'exercice du métier par les maîtres, la concurrence fut aussi limitée. Sans parler des défenses faites aux tapissiers, par exemple, d'exécuter des travaux qui incombaient aux ébénistes ou de vendre des meubles, et des nombreux procès qui en furent l'objet, il convient de rappeler qu'il fut interdit au maître d'un métier de réunir son atelier à celui d'un autre maître, soit du même métier, soit d'un métier différent.

La faveur royale ne mit pas toujours à l'abri des poursuites des gardes jurés du métier le maître contrevenant à ces règles, et, sous Louis XV, Charles Cressent fut condamné à l'amende pour avoir exécuté en même temps des travaux d'ébéniste et de fondeur de cuivre.

Par suite de cette étroite réglementation et des faveurs accordées aux fils de maîtres, l'exercice du métier se serait trouvé monopolisé par quelques-uns et probablement tout progrès aurait été entravé, si des immunités spéciales n'avaient été accordées par le pouvoir royal à certaines fabriques, aux artistes qui y travaillaient et aux apprentis qu'ils formaient. C'est ainsi que les artistes qui furent réunis aux *galeries du Louvre* présentèrent non seulement un groupe important d'ouvriers d'élite, mais formèrent aussi une école où s'intruisirent, auprès des meilleurs maîtres, un grand nombre d'apprentis. Ceux-ci, après leur apprentissage, eurent droit de s'établir par tout le royaume, sans être astreints aux formalités du chef-d'œuvre et sans payer les droits de maîtrise.

Un autre groupe d'artistes, celui de la *manufacture royale des meubles de la couronne* aux Gobelins, joua le rôle d'une véritable école d'apprentissage : 60 enfants y furent réunis et entretenus aux frais du roi pendant 5 ans.

Les enfants qui y sont admis, dit l'édit, seront, lors de leur entrée dans ladite maison, mis et placés dans le séminaire du directeur, qui aura soin de leur éducation et instruction, pour être ensuite distribués par le directeur et par lui en apprentissage chez les maîtres de chacun des métiers, selon qu'il les jugera propres et capables.

On avait, ainsi que l'a fait remarquer M. Paul Mantz dans son étude des *Arts industriels avant la Révolution,* posé le principe d'un enseignement du dessin précédant l'enseignement du métier; on avait, en outre, disjoint l'enseignement théorique de l'enseignement pratique.

Il faut reconnaître aussi que, même parmi les membres des corporations, les idées évoluèrent. Il en fut ainsi chez les sculpteurs-peintres, pour la création de l'académie de Saint-Luc (devenue notre École des beaux-arts), qui fut effectuée en dehors et presque à l'encontre des règles corporatives. Elle put exister grâce aux appuis puissants rencontrés à la cour. Mais elle n'aurait pu se développer sans l'adhésion de la corporation. Par la suite, grâce à ce concours, elle devint une véritable école de dessin où se formèrent d'excellents artistes.

Une autre école, celle du peintre Bachelier, fondée vers 1766, réalisa plus complètement l'enseignement d'un dessin industriel, ou plutôt d'un dessin meilleur que

ne le donnaient les patrons dans leurs ateliers, et d'un enseignement libre autant que gratuit.

Mais, chose remarquable pour l'époque, Bachelier, qui avait consacré dans cette entreprise tout son avoir, 60 000 fr., n'aurait pu la continuer s'il n'avait trouvé un appui pécuniaire dans les corporations.

Cette école, que nous retrouvons actuellement sous le nom d'*École nationale des arts décoratifs,* rendit de grands services et, à la demande des corporations, elle fut placée sous le patronage de l'État, quand les corporations ne furent plus en état de la subventionner :

Les avantages que les arts mécaniques retirent journellement de l'établissement de l'école royale et gratuite de notre bonne ville de Paris, dit l'édit de 1776, la facilité que les jeunes gens qui fréquentent cette école trouvent à acquérir gratuitement la connaissance et les talents nécessaires pour se rendre habiles dans les professions auxquelles ils se destinent, avaient déterminé plusieurs corps et communautés à contribuer à la dotation de cette école avec un zèle vraiment patriotique.

On voit ainsi que, à la veille de la Révolution, bien que l'esprit tracassier et réglementaire des corporations se fût maintenu, certaines réformes avaient déjà commencé.

Avec la Révolution disparurent les réglementations des jurandes et des maîtrises, notamment celles relatives à l'apprentissage. Plus que bien d'autres, les industries de l'ameublement, industries de luxe, eurent à souffrir de la désorganisation de l'enseignement du métier. La période brillante du premier Empire put faire illusion un certain temps, grâce aux artistes formés précédemment. Mais bientôt les bons ouvriers devinrent rares ; les guerres continuelles du commencement du dix-neuvième siècle, qui firent une si prodigieuse consommation d'hommes, contribuèrent aussi à rendre plus difficile le recrutement des ouvriers.

On trouve, dans les rapports des jurys aux expositions du commencement du dix-neuvième siècle, de nombreuses observations qui montrent qu'à cette époque et pendant longtemps notre industrie souffrit du manque d'ouvriers habiles et d'artistes connaissant les ressources de leur métier. On eut bien des ouvriers soigneux, copiant plus ou moins exactement les formes des meubles anciens et se transmettant la tradition des procédés de travail relatifs à une autre époque industrielle, mais on n'en trouva que difficilement ayant des conceptions originales.

Par contre, l'emploi des machines dans l'industrie, et spécialement dans le travail du bois, prit une grande extension, et amena une vraie révolution dans la production. Pour n'en citer qu'un exemple, actuellement, les toupilleurs, c'est-à-dire les ouvriers façonnant les bois à la toupie, ont fait disparaître les ouvriers canneleurs-mouluriers ; ces derniers, travaillant à la main, devaient acquérir, par l'apprentissage, les connaissances théoriques et l'habileté pratique nécessaires à leur travail ; maintenant, le toupilleur est le plus souvent un manœuvre qui est tenté par les hauts salaires accordés à l'ouvrier qui dirige cet outil dangereux qu'est la toupie ; d'ailleurs, les apprentis ne peuvent, à juste raison, à cause de leur jeune âge, être admis au travail à la toupie, les risques d'accidents les en font écarter.

Une autre cause de transformation dans l'apprentissage est venue de l'uniformité des ameublements acceptée et même demandée par les consommateurs.

Les meubles fabriqués autrefois à la main et pour une clientèle déterminée pré-

sentaient des variations soit dans l'exécution, soit dans la décoration ; l'ouvrier chargé de les exécuter pouvait montrer son bon goût personnel et son habileté d'artisan. Aujourd'hui, fabriqués pour la plus grande partie à l'avance, les meubles offrent par milliers uniformément les mêmes dispositions de bois, de tonalité, de moulure, etc. ; ils procèdent d'un type commun, ce qui permet le travail mécanique de la plupart des pièces et ne laisse aucune place à l'initiative de l'ouvrier. Sans doute, l'assemblage et le montage des meubles sont encore réservés au travail manuel ; mais, si on s'en réfère au rapport du délégué du syndicat de l'ameublement à l'exposition de Saint-Louis, nos concurrents américains ont encore réduit, pour cette partie, l'intervention de la main de l'ouvrier, et nul doute que nos fabricants ne soient amenés à les imiter pour diminuer leur prix de revient.

Diminuer le prix de revient pour pouvoir fabriquer et vendre davantage, telle est devenue la pensée de nos producteurs.

Le résultat dans le monde ouvrier a été une plus grande spécialisation des travaux. Les ateliers de façonniers se sont de plus en plus spécialisés dans la production de certains meubles à l'exclusion de certains autres, et l'apprenti placé dans ce milieu n'a plus eu qu'une connaissance bien incomplète du métier. Par suite de cette spécialisation, l'apprenti, exécutant toujours à peu près le même travail, est arrivé en peu de temps, bien avant la fin de la première année de son apprentissage, à produire convenablement un article ou une partie d'article, ayant une valeur marchande. Estimant qu'il a ainsi procuré un profit à son maître, sans que celui-ci lui ait, en échange, donné la connaissance complète du métier, il a demandé, il est arrivé à être considéré non plus comme un apprenti, mais comme un aide salarié, faiblement salarié, il est vrai.

Malheureusement, par suite de la connaissance du métier qu'il ne peut plus acquérir qu'incomplètement à l'atelier, il restera presque toute sa vie un demi-ouvrier, s'il ne cherche pas à s'instruire au dehors dans les cours ou dans les écoles qui ont été créés en grand nombre et dont quelques-uns se sont spécialisés pour l'industrie de l'ameublement.

La loi du 22 mars 1851 qui régit encore aujourd'hui l'apprentissage et les lois antérieures ont eu pour objet la protection de l'apprenti et la réglementation du contrat d'apprentissage beaucoup plus que l'enseignement du métier. Cet enseignement est resté sans sanction et, suivant le mot du représentant Parieu, « les apprentis sont restés abandonnés à la prévoyance souvent incomplète des conventions qui les ont confiés à leur maître ».

Il suffirait de lire les rapports des délégations ouvrières aux expositions universelles, notamment à celle de 1867 à Paris, pour connaître les plaintes que soulevait à cette époque l'insuffisance de l'enseignement professionnel donné aux apprentis. Plus récemment, la dernière enquête du conseil supérieur du travail sur l'apprentissage a montré que, dans l'industrie de l'ameublement, les réclamations sont restées aussi pressantes.

De tout temps, la plupart des ouvriers de l'industrie de l'ameublement ont dû posséder des connaissances du dessin leur permettant parfois de faire des projets, des plans de meubles, mais le plus souvent d'exécuter les meubles d'après des plans et dessins dressés par des spécialistes, les dessinateurs et les architectes d'ameublement.

Ces ouvriers ont longtemps trouvé cet enseignement dans des cours qui n'étaient

pas spécialisés à l'industrie de l'ameublement; mais, depuis une trentaine d'années, de nouveaux cours, de nouvelles écoles ont été fondés pour combler cette lacune.

Les cours ont donné un enseignement presque uniquement théorique des principales règles nécessaires à l'exercice du métier; les écoles spéciales ont joint à l'enseignement théorique un enseignement manuel pratique.

Dans le premier cas, les apprentis, les jeunes ouvriers sont restés en contact avec les réalités et les exigences de leur profession; dans le deuxième, les apprentis se sont trouvés placés dans des conditions leur permettant d'approfondir les principes du métier et d'acquérir, si ce n'est une grande habileté manuelle, au moins des connaissances assez étendues qui leur seront utiles pour leurs progrès ultérieurs. Chacun de ces deux systèmes présente des avantages. D'autre part, l'industrie, par suite de l'emploi d'un outillage perfectionné, continue à employer, en grand nombre, des ouvriers qui n'ont fréquenté ni cours ni écoles et qui n'ont probablement que des notions de dessin fort incomplètes.

L'Office du travail, dans son enquête, a cherché à recueillir des indications permettant d'apprécier la valeur que, sous la forme de salaires, les patrons attribuent à chacune de ces catégories d'ouvriers, et en même temps d'étudier où et comment s'instruisent actuellement les apprentis : à l'atelier, dans des cours complémentaires, dans des écoles spéciales, etc.

II

Pour recueillir ces renseignements, des questionnaires ont été adressés aux syndicats patronaux et aux syndicats ouvriers; mais ces syndicats n'ont pu qu'émettre des opinions, des vœux qui ne permettaient guère de comparaisons. La base de l'enquête a été constituée par les questionnaires adressés à chacun des patrons de l'industrie de l'ameublement.

Sur le questionnaire, chaque patron a dû mentionner individuellement les apprentis et les ouvriers occupés par lui. Pour chacun de ces apprentis ou ouvriers, il a dû faire connaître la profession spéciale exercée, l'âge, le nombre des années de présence, le salaire journalier, s'il y en avait ; signaler aussi les ouvriers et les apprentis ayant passé par une école professionnelle ou ayant suivi des cours professionnels, et désigner les ouvriers ayant fait leur apprentissage dans la maison où ils étaient occupés au moment de l'enquête et ceux qui ont appris leur métier dans une autre maison.

En outre, on a demandé aux patrons de faire connaître les conditions de l'apprentissage dans leurs maisons, les formes des contrats et, d'une manière générale, leurs appréciations sur les divers modes d'apprentissage.

On a pu ainsi recueillir des renseignements permettant d'apprécier les conditions dans lesquelles l'apprentissage à l'atelier ou l'enseignement donné dans les écoles et dans les cours professionnels ont donné les meilleurs résultats, le salaire attribué par le patron à son ouvrier servant de base de comparaison.

Les directeurs des écoles professionnelles ont été aussi invités à fournir des renseignements sur les résultats que leurs anciens élèves ont obtenus dans l'industrie, sur leurs salaires à la sortie de l'école et dans l'année de l'enquête.

Dans le compte rendu de l'enquête, il a été dressé un tableau détaillé où sont résumées les données numériques relatives à chacune des maisons visitées. On a

pris un soin particulier pour éviter qu'aucune de ces entreprises puisse être reconnue.

Elles ont été classées par groupes de départements, chaque groupe étant constitué par des départements où les salaires ouvriers ont en général un taux à peu près égal. En outre, dans chaque groupe, on a distingué des sous-groupes comprenant les établissements des grandes villes de plus de 50 000 habitants, ceux de villes de 5 000 à 50 000 habitants et ceux de localités de moins de 5 000 habitants; on a voulu ainsi tenir compte de l'influence exercée par le milieu où est établie l'entreprise.

L'enquête a porté sur un millier d'entreprises, mais en déduisant les réponses des patrons qui au moment de l'enquête n'avaient ni ouvriers ni apprentis, le nombre des questionnaires dépouillés n'a plus été que de 689 et le personnel ouvrier atteint par l'enquête a été d'un peu moins du cinquième du personnel total des métiers de l'ameublement trouvé au recensement de 1901.

Une partie importante de la population ouvrière, celles des façonniers isolés, travaillant seuls, sans apprentis ni ouvriers, n'a pu être comprise dans l'enquête; ces façonniers ne peuvent donner aucune réponse aux questions posées.

Les contrats d'apprentissage écrits sont peu usités, on n'a trouvé que 20 contrats écrits sur un ensemble d'un peu plus de 900 apprentis. D'autre part, les contrats écrits ne sont pas plus fréquents en province qu'à Paris. Des rapprochements faits avec les données fournies par les enquêtes de la chambre de commerce de Paris en 1848 et en 1860, en ce qui concerne la ville de Paris, il résulterait aussi que la proportion du nombre des contrats écrits au nombre des contrats passés va en diminuant ; il y en avait un quart en 1848 et on en a trouvé 5 °/₀ en 1904.

Les parties contractantes cherchent avant tout à assurer leur liberté, c'est ce qui résulte des renseignements complémentaires de l'enquête, tant auprès des patrons que des ouvriers. Une indication est fournie dans le même sens par le relevé des contestations devant le conseil des prud'hommes de la Seine, au sujet de l'apprentissage dans l'industrie de l'ameublement. Dans les quatre années 1901-1904, la moyenne de ces litiges par an a été de 10, soit, pour les 2 200 apprentis trouvés au recensement de 1901 dans les industries de l'ameublement, environ 5 °/₀₀.

Cependant on aurait tort de croire que la majorité des apprentis ne terminent pas leur apprentissage. D'autre part, la durée de l'apprentissage, variable suivant les métiers, oscille entre 3 et 5 ans; en réalité, la durée la plus fréquemment signalée est celle de 3 ans; d'autre part, la moitié des patrons consultés ont déclaré que leurs apprentis restaient jusqu'à la fin de leur apprentissage et parmi les autres, 2/3 des patrons ont été d'avis que plus de moitié de leurs apprentis restaient jusqu'au terme stipulé.

Enfin, parmi les apprentis formés depuis 10 ans par les établissements atteints par l'enquête, moitié sont restés plus de 5 ans dans l'atelier où ils ont été placés comme apprentis, et parmi ceux-ci 40 °/₀ étaient encore occupés dans cet atelier en qualité d'ouvriers.

Un rapprochement avec les renseignements tirés de l'enquête de la chambre de commerce en 1848, en ce qui concerne la ville de Paris, permet de voir qu'en 1848 la durée de l'apprentissage était plus variable qu'actuellement; parmi les apprentis de situation connue, en 1848, environ moitié faisaient de 3 à 4 ans, et un peu plus du tiers, 4 ans et plus. En 1904, une durée de 3 à 4 ans a réuni près des 9/10 des apprentis.

En ce qui concerne les autres conditions de l'apprentissage, on a remarqué que, dans deux établissements seulement, il avait été stipulé que l'apprenti payerait pour apprendre son métier ; on peut ainsi considérer cette clause comme à peu près inusitée maintenant.

D'autre part, les apprentis sont actuellement très rarement nourris et logés ; le caractère familial que l'apprentissage avait conservé dans les petits établissements a ainsi disparu. On en avait encore trouvé 9 °/₀ dans l'enquête de la chambre de commerce de Paris en 1848.

On a remarqué en 1904 que la plupart des apprentis (82 °/₀ dans l'ensemble, 90 °/₀ dans la Seine et 75 °/₀ dans les autres départements) recevaient des gratifications qui étaient le plus souvent considérées par le patron comme de véritables salaires.

On a recherché dans quelle mesure l'influence du milieu dans lequel a été élevé l'enfant s'est exercée sur le choix de la profession. Le petit atelier familial, si fréquent dans l'industrie de l'ameublement, a exercé une action plus directe que dans l'industrie de l'imprimerie précédemment exposée ici. Pour un peu plus du tiers des apprentis atteint par l'enquête, le père travaillait avec le fils dans l'industrie du meuble et pour 15 °/₀ dans le même établissement.

Il est même à supposer que si l'enquête avait pu atteindre un plus grand nombre de petits ateliers, le nombre des apprentis exerçant la même profession que leurs parents aurait été encore plus élevé.

Cette opinion s'accorde avec des renseignements fournis par les chambres syndicales ouvrières et patronales.

Il est d'ailleurs assez naturel que le père travaillant dans un atelier familial pense d'abord à utiliser l'aide de son fils avant de recourir à la main-d'œuvre étrangère. Il faudrait aussi ajouter que dans certaines régions, à Paris notamment, par suite de relations spéciales, dues aux similitudes d'origine, de langage, la population ouvrière du meuble a longtemps formé et forme encore, dans une certaine mesure, une population à part qui maintient le recrutement des apprentis et des ouvriers dans ce milieu.

L'âge des apprentis est généralement supérieur à 13 ans et inférieur à 18 ans ; quelques-uns seulement avaient un âge supérieur.

Il était intéressant d'examiner dans quelles conditions les apprentis profitent des cours et des écoles d'enseignement professionnel organisés dans les trente dernières années. D'une façon générale, les apprentis dans la période antérieure à leur apprentissage ont peu profité des cours d'exercices manuels, organisés dans certaines écoles et dans certains centres. Mais pendant leur temps d'apprentissage, la fréquentation des cours professionnels est habituelle chez un grand nombre d'apprentis (un peu plus de moitié des apprentis atteints par l'enquête), la proportion est à peu près la même à Paris et en province. Il convient d'ajouter qu'un certain nombre de patrons ont déclaré apporter leur attention à ce que leurs apprentis fréquentent les cours d'enseignement technique.

Le nombre des apprentis, par rapport au nombre des ouvriers trouvés dans les établissements atteints par l'enquête, varie suivant les professions et aussi suivant les régions.

Ainsi chez les ébénistes-menuisiers, on a rencontré 1 apprenti pour 10 ouvriers, chez les sculpteurs et les mouluriers, 1 apprenti pour sept ouvriers, et chez les tapissiers, 1 apprenti pour un peu plus de 9 ouvriers.

D'autre part, on a remarqué que la proportion des apprentis est moins élevée dans le département de la Seine que dans les autres départements. On a compté chez les ébénistes-menuisiers 1 apprenti pour un peu plus de 15 ouvriers dans le département de la Seine et pour un peu plus de 7 ouvriers dans les autres départements ; chez les sculpteurs-mouluriers, 1 apprenti pour 8 ouvriers dans le département de la Seine et pour un peu moins de 7 ouvriers dans les autres départements ; chez les tapissiers, 1 apprenti pour près de 9 ouvriers dans le département de la Seine et pour 4 ouvriers dans les autres départements.

Il convient de signaler que ces résultats doivent être considérés sous certaines réserves ; on n'a pas pu, en effet, atteindre en assez grand nombre les petits ateliers, en province principalement ceux où sont occupés parfois 1 ou 2 ouvriers, mais le plus souvent plusieurs apprentis.

Un tableau faisant connaître pour les menuisiers-ébénistes le rapport du nombre des apprentis au nombre des ouvriers, en considération de l'importance des établissements où ils ont été rencontrés, montre que la proportion des apprentis reste inférieure à 1 apprenti par 5 ouvriers (20 °/₀), même dans des établissements comportant un faible personnel ouvrier, moins de 3 ouvriers à Paris et moins de 10 ouvriers en province.

De ces renseignements et d'autres relevés au cours de l'enquête, il ressort que l'apprentissage est plus pratiqué en province qu'à Paris.

Le personnel ouvrier atteint par l'enquête a été (les apprentis non compris) d'environ 8 500 ouvriers. Près du cinquième de ces ouvriers ont été trouvés encore occupés dans l'établissement où ils avaient appris leur métier ; par suite, la plus grande partie des ouvriers (près des 4/5) ont changé au moins une fois de patron.

On s'expliquera facilement ces nombreuses mutations, si on considère que les métiers de l'ameublement sont exercés par un grand nombre de petits façonniers, tantôt patrons tantôt ouvriers à leur tour, que le personnel ouvrier subit une augmentation continue du fait de l'afflux d'ouvriers étrangers, et que les récentes crises industrielles ont amené ces déplacements des centres de production.

Cependant la proportion des ouvriers qui ont quitté leur premier patron est plus faible en province qu'à Paris ; elle n'est plus que d'environ 60 °/₀.

Malgré tout, les renseignements fournis par l'enquête témoignent d'une certaine stabilité dans le personnel ouvrier.

Ainsi sur 100 ouvriers de chacune des professions suivantes :

16 ébénistes	comptent de 5 à 10 ans	de service		et 18 plus de 10 ans	
17 menuisiers en meubles	—	—	—	et 18	—
16 sculpteurs	—	—	—	et 16	—
18 mouluriers	—	—	—	et 27	—
24 tapissiers	—	—	—	et 28	—

On remarquera la proportion relativement plus élevée des tapissiers restés dans la même maison depuis plus de 10 ans.

On s'expliquera cette différence en considérant que cette profession a été moins atteinte que les autres par la crise industrielle, mais surtout que le travail en ville, au domicile des clients, constitue une part importante de la besogne de l'ouvrier tapissier. Celui-ci, au courant des goûts et des habitudes de la clientèle, a plus de chances, d'être conservé, même en cas de changement du patron, chef de l'établissement.

En ce qui concerne l'âge des ouvriers, on a trouvé un certain nombre d'ouvriers très âgés ; ceux de plus de 65 ans représentant, d'après l'enquête, à peu près 2 °/。 du personnel ouvrier masculin, proportion un peu inférieure à celle que donnent les résultats du recensement de 1896.

Dans ce recensement, on a constaté que, dans le groupe des industries de l'ébénisterie, le personnel ouvrier de cet âge comptait pour 3 °/。, proportion légèrement supérieure à celle trouvée dans l'industrie en général (2,77 °/。). D'autre part, dans le recensement de 1896, les ouvriers de 25 à 44 ans représentaient dans l'industrie de l'ébénisterie près de 42 °/。 et dans l'industrie en général 47 °/。, chiffres assez voisins. Mais si on élimine l'influence des jeunes ouvriers sur ces proportions, on trouve des chiffres qui se rapprochent encore davantage (44 °/。) dans les deux cas.

Dans l'enquête, en éliminant les apprentis, généralement âgés de moins de 18 ans, on trouve pour les ouvriers des spécialités déjà mentionnées et d'un âge de 25 à 44 ans, des proportions qui varient entre 65 et 58 °/。, 60 °/。 pour l'ensemble des ouvriers d'âge connu. On peut s'expliquer cette importance relative des ouvriers adultes en remarquant que la crise industrielle a dû faire éliminer les ouvriers d'un moindre rendement, trop jeunes ou trop vieux et qu'aussi un certain nombre d'ouvriers plus âgés ont pu s'établir comme façonniers et ont échappé à notre enquête.

On a pu, d'ailleurs, grâce aux renseignements recueillis dans les questionnaires, établir un classement détaillé des ouvriers par profession et par âge, année par année.

On a remarqué ainsi que le nombre des jeunes ouvriers, mineurs de 25 ans, est particulièrement élevé chez les sculpteurs, ce qui s'accorde bien avec les plaintes des syndicats ouvriers sur la concurrence exagérée des petites mains.

Les recherches ont porté principalement sur les salaires ; on a constitué, dans les conditions indiquées précédemment dans la formation des groupes d'entreprises, des groupes d'ouvriers, dans lesquels on s'est efforcé d'éliminer toutes les influences qui, en dehors des conditions de l'apprentissage, peuvent agir sur les salaires. Les salaires qui, dans le plus grand nombre de cas, ont été donnés, ouvrier par ouvrier, ont permis de dresser des tableaux de répartitions très détaillés.

Les salaires observés présentent une répartition assez bien groupée ; ainsi chez les ébénistes où le salaire journalier moyen est de 6 fr. 35, près des trois quarts gagnent de 4 fr. 25 à 9 fr. 25 ; chez les sculpteurs où le salaire moyen est de 8 fr., un peu plus des deux tiers ont leur salaire compris entre 4 fr. 75 et 10 fr. 25 ; chez les tapissiers dont le salaire moyen est de 7 fr. 85, les deux tiers ont leur salaire compris entre 5 fr. 25 et 10 fr. 25.

Grâce aux renseignements détaillés puisés dans l'enquête, on a pu comparer les salaires des ouvriers en tenant compte de leur âge. Les résultats de ces observations ont été les suivants :

Professions	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
Ébénistes	3f05	4f75	6f85	6f80	4f80
Menuisiers en meubles	2 45	5 20	6 50	6 20	5 05
Sculpteurs	4 80	6 60	8 55	8 10	6 70
Mouluriers	2 95	5 05	5 75	5 35	4 55
Tapissiers	3 90	5 15	8 30	9 40	8 55

On peut remarquer que le salaire le plus élevé appartient aux ouvriers de 25 à

44 ans, ceux qui sont dans la force de l'âge ou dans la plénitude de leur talent ; sauf chez les tapissiers où, comme cela a déjà été remarqué, certaines considérations relatives aux relations avec la clientèle de ville font rechercher les ouvriers plus âgés.

Dans les métiers qui exigent autant de vigueur physique que d'habileté, chez les menuisiers, chez les ébénistes et chez les sculpteurs, on ne trouve plus, pour les ouvriers ayant dépassé 65 ans, que des salaires à peine supérieurs à ceux des jeunes ouvriers, âgés de 18 à 24 ans.

On s'est souvent demandé si les ouvriers avaient intérêt au point de vue de l'élévation du taux de leur salaire, qui sert à apprécier leur valeur professionnelle, à changer de maison, et dans quelle mesure il leur était tenu compte de l'expérience acquise dans la collaboration à des travaux de nature différente. Les renseignements recueillis au cours de l'enquête apportent une contribution à l'étude de cette question.

On a classé les ouvriers de chaque profession et d'âge déterminé en deux catégories, ceux qui ont fait leur apprentissage dans l'établissement où ils ont été trouvés par l'enquête et ceux qui ont appris ailleurs leur métier. Pour diminuer l'influence de considérations étrangères, inexpérience de l'ouvrier ou diminution des forces de production, on n'a considéré que les ouvriers âgés de 25 à 44 ans ; ce sont d'ailleurs les plus nombreux.

De plus, on a distingué, dans chaque profession, les ouvriers travaillant dans le département de la Seine de ceux occupés dans les autres départements. Les résultats de ces classements ont été les suivants.

Professions	Ouvriers dont l'apprentissage a été fait — dans la maison où ils sont occupés		dans une autre maison	
	Ensemble des ouvriers	Département de la Seine	Ensemble des ouvriers	Département de la Seine
—	—	—	—	—
Ébénistes	4f80	7f30	7f10	8f15
Menuisiers en meubles. . .	4 45	9 15	7 00	8 45
Sculpteurs.	6 45	9 90	8 90	9 55
Mouluriers.	4 80	8 40	6 20	8 35
Tapissiers.	7 30	9 55	8 45	9 25

On voit ainsi que dans l'ensemble le salaire de l'ouvrier qui a changé de maison est sensiblement plus élevé que celui qui est resté chez son premier patron ; on peut interpréter ce renseignement de diverses manières ; admettre soit que l'ouvrier resté chez le même patron n'a pas voulu courir le risque de chercher ailleurs du travail et s'est contenté du salaire qui lui était offert, soit que les ouvriers qui ont visité plusieurs ateliers ont acquis plus d'expérience, ce qui leur a permis de prétendre à des salaires plus élevés.

Cette dernière explication prend une certaine valeur si on remarque que les métiers de l'industrie du meuble comportent chacun un certain nombre de spécialités ; un ouvrier n'est devenu un bon ouvrier que lorsqu'il a pu expérimenter plusieurs genres de travail en changeant plusieurs fois d'atelier.

Cependant, si on considère les ouvriers du département de la Seine, les résultats semblent moins probants ; sans doute, chez les ébénistes, les ouvriers formés au dehors obtiennent encore un avantage marqué sur leurs camarades restés dans la

maison où ils ont appris leur métier ; mais chez les menuisiers en meubles, les sculpteurs, les mouluriers, les tapissiers, les ouvriers qui n'ont pas quitté leur premier atelier obtiennent des salaires un peu plus élevés. Peut-être faut-il y voir l'influence d'une crise industrielle qui a fait conserver un noyau d'ouvriers au courant des procédés de la maison, en leur donnant des salaires qui ne sont pas accordés aux ouvriers pris au dehors et qui viennent renforcer le personnel habituel.

Recherchons maintenant le rôle joué dans l'industrie du meuble par les ouvriers qui ont appris leur métier ou complété leur instruction technique dans des écoles ou dans des cours professionnels.

Si on considère que l'exercice des métiers de l'ameublement demande, au moins chez un grand nombre d'ouvriers, une certaine connaissance du dessin et de la géométrie, on devra trouver un nombre relativement élevé d'ouvriers ayant passé par les écoles professionnelles ou fréquenté les cours techniques.

Cet enseignement a d'ailleurs été favorisé par un ensemble d'institutions dues autant à l'initiative privée (syndicats patronaux et ouvriers et associations particulières) qu'à l'administration soit de l'État, soit des municipalités.

On a pu ainsi signaler l'organisation d'un enseignement professionnel s'appliquant au moins à quelques-unes des spécialités de l'industrie de l'ameublement dans 12 écoles pratiques d'industrie, celles, par exemple, de Saint-Étienne, Saint-Chamond, Lille, Morez, Montbéliard, Marseille, Le Havre, Rouen, etc..., dans 17 écoles pratiques de commerce et d'industrie, telles que Brest, Nîmes, Reims, Clermont-Ferrand, etc. ; dans 5 écoles municipales professionnelles de la ville de Paris, dont l'une, l'école Boulle, ouverte en 1886, s'est spécialisée dans l'industrie de l'ameublement et d'autres, telles que Diderot, Germain Pilon, Bernard Palissy, Dorian, auxquelles il faudrait joindre Montévrain (école départementale) donnent un enseignement qui, pour ne pas être exclusivement consacré à l'ameublement, est pourtant utilisé par un certain nombre d'ouvriers de cette industrie.

En dehors de ces institutions existent un grand nombre d'autres écoles et de cours professionnels, donnant un enseignement utilisé par les ouvriers de l'ameublement.

Aux annexes du rapport, on a pu exposer en détail le programme d'études et les résultats obtenus dans 7 écoles dues à l'initiative privée, 6 cours organisés par les municipalités, 7 par les bourses de travail, 17 par les chambres syndicales professionnelles, et 14 autres cours dus à l'initiative privée.

Si on tient compte d'autre part des ouvriers étrangers qui ont été trouvés occupés dans nos ateliers et qui avaient fréquenté des écoles ou des cours professionnels dans leur pays, avant de venir en France, on ne s'étonnera pas que l'enquête ait signalé qu'un peu moins de 700 ouvriers avaient suivi des cours techniques ou avaient passé par des écoles professionnelles.

Le salaire et l'âge de chacun de ces ouvriers ont été relevés, on en a dressé un tableau, dans lequel une ligne a été consacrée à chaque ouvrier ; en même temps, pour faciliter les comparaisons, on a inscrit en regard le salaire moyen des ouvriers du même établissement et de la même profession appartenant au même groupe d'âge.

Après l'examen de ce tableau, on a bien l'impression que, au moins dans le département de la Seine, les ouvriers qui ont passé par une école professionnelle ou qui ont suivi des cours professionnels sont généralement mieux rétribués que les autres ; mais si on cherche à distinguer la part qui est faite aux anciens élèves des écoles

professionnelles connues, Boulle et similaires, on voit, ce qui a été aussi signalé d'autre part, qu'ils ne sont arrivés aux hauts salaires du métier que lorsqu'ils ont dépassé l'âge de 20 à 23 ans, c'est-à-dire lorsqu'ils ont pu joindre à leurs connaissances théoriques la pratique de l'atelier.

D'autres tableaux, dressés au moyen des renseignements communiqués par les directeurs des écoles professionnelles, présentent la situation actuelle de leurs anciens élèves dans l'industrie ; ils permettent de voir qu'un certain nombre de ces anciens élèves ne sont pas restés à l'atelier comme ouvriers ; ils sont passés dans les bureaux comme dessinateurs ou dans les magasins comme vendeurs, emplois recherchés peut-être à cause des avantages qu'ils présentent au point de vue des salaires.

Peut-être aussi doit-on penser que certains élèves des écoles professionnelles, ne pouvant pas, par suite de leur manque d'expérience dans les travaux manuels, être placés à l'atelier au rang auquel ils pensaient pouvoir prétendre, ont été amenés à chercher à trouver ailleurs l'utilisation des connaissances acquises ?

Aussi peut-on admettre que les anciens élèves d'un certain âge, trouvés dans les ateliers et capables par suite d'avoir l'expérience du métier, ne pourraient être classés, si ce n'est parmi les meilleurs, du moins parmi les plus favorisés.

Dans les départements autres que celui de la Seine, on rencontre aussi des ouvriers ayant passé par une école professionnelle ou ayant suivi des cours techniques ; ils obtiennent, eux aussi, des situations avantageuses. On y rencontre peu d'ouvriers formés dans les écoles parisiennes ; de nombreuses écoles organisées dans diverses villes, spécialisées ou non dans l'industrie de l'ameublement, ont pu fournir, dans ces dernières années, et particulièrement depuis la réorganisation des écoles pratiques d'industrie (en 1892), un personnel ouvrier instruit et capable de répondre aux nécessités de la fabrication moderne.

D'autres raisons ont probablement contribué aussi à écarter des ateliers de province les ouvriers formés dans les écoles et les cours professionnels de Paris, entre autres les salaires plus faibles en province qu'à Paris.

De même que dans la Seine, on a trouvé, dans les autres départements, un certain nombre d'ouvriers qui avaient appris leur métier dans des écoles à l'étranger. Mais, tandis que, à Paris, le salaire des ouvriers étrangers est sensiblement égal à celui des autres ouvriers de même profession, en province, il lui est supérieur.

Leur âge est généralement inférieur à la trentaine à Paris et supérieur en province. On peut alors admettre que ces ouvriers étrangers venus à Paris, à la différence de ceux occupés en province, ont moins cherché à trouver une situation avantageuse qu'à apprendre les tours de main et le genre parisiens.

L'examen du tableau des salaires des élèves des écoles et des cours professionnels permet aussi de remarquer que, surtout dans le département de la Seine, si le nombre des élèves âgés de moins de 25 ans est relativement important, leur nombre pour des âges plus élevés décroît rapidement.

Sans doute, certaines écoles sont de fondation assez récente ; mais cette diminution du nombre des élèves, arrivés à un âge qui leur permet de tirer parti de leur expérience, peut être attribuée à d'autres causes qu'il est intéressant de signaler. On a vu notamment que certains élèves d'écoles professionnelles abandonnent le travail manuel après quelques essais à l'atelier pour rechercher dans d'autres emplois (qui ont échappé à l'enquête) l'utilisation des connaissances qu'ils ont

acquises. Une autre explication peut être donnée en ce qui concerne spécialement l'industrie parisienne, explication basée sur des renseignements recueillis au cours de l'enquête. On a en effet constaté qu'un certain nombre de ces anciens élèves, fils de patrons façonniers, sont entrés à l'atelier paternel, soit comme aides, soit comme patrons eux-mêmes, dès que leur expérience du métier a permis de rendre leur collaboration efficace.

On a aussi cherché dans l'enquête à se rendre compte si les élèves sortis d'une école professionnelle éprouvaient la nécessité de faire un apprentissage à l'atelier. Le cas ne s'est présenté que d'une manière exceptionnelle (21 cas sur 926 apprentis).

Tels sont les principaux renseignements fournis par l'enquête sur l'apprentissage dans les métiers de l'ameublement. Bien que l'exercice de ces métiers diffère de celui de l'imprimerie (il a été signalé en effet que le travail à la machine avait pris une importance presque aussi grande que le travail à la main), les résultats confirment sur bien des points ceux qui ont été obtenus dans la précédente enquête, celle sur l'apprentissage dans l'imprimerie.

L'ouvrier ayant appris les éléments de son métier dans une école professionnelle, y ayant reçu l'instruction pratique et théorique, ne répond pas encore aux exigences de la fabrication moderne. Il est considéré le plus souvent comme trop théoricien, manquant de la pratique de l'atelier et surtout comme ayant une production trop lente.

Cependant, si on se rapporte au grand nombre de petits patrons, à Paris notamment, qui envoient leurs enfants dans les écoles professionnelles, on peut penser que ces écoles répondent bien à un besoin de notre industrie.

Peut-être les résultats insuffisants tiennent-ils à certaines lacunes des programmes, peut-être aussi à la mauvaise préparation des élèves admis à ces écoles, à qui l'enseignement est très difficile.

Mais ces écoles professionnelles qui nécessitent des frais considérables ne peuvent être fréquentées que par un petit nombre d'élèves, ceux qui habitent dans les villes où elles sont établies et aussi par ceux dont les parents disposent de ressources suffisantes pour ne pas avoir besoin du salaire rapporté à la maison par l'apprenti travaillant à l'atelier.

Aussi, les cours professionnels, qui donnent à l'apprenti un enseignement théorique et quelquefois pratique en dehors des heures de travail à l'atelier, ont-ils toujours été très fréquentés.

Si même on considère les résultats obtenus dans l'industrie par les apprentis formés à l'atelier et instruits dans les cours professionnels, on peut admettre que l'apprenti trouvera dans le développement des cours professionnels l'enseignement qui lui manque à l'atelier et que c'est dans cette voie qu'il faut persévérer.

BARRAT.

III

BIBLIOGRAPHIE

Mesure des capacités intellectuelle et énergétique, par M. Ch. HENRY, directeur du laboratoire de physiologie des sensations de la Sorbonne. 16e fascicule des ouvrages de la bibliothèque de l'Institut de sociologie SOLVAY.

Dans l'introduction du livre, M. Ch. Henry rappelle l'importance de la courbe représentant la répartition des écarts accidentels (binomiale de Quetelet) et il définit les

ensembles statistiques irréductibles soumis tous à cette représentation et qui sont constitués par des résultats statistiques dépendant de causes bien observées, simples ou complexes, mais mesurées avec soin.

Considérant la réciproque de cette relation, il montre que si les ensembles de faits statistiques ne sont pas représentés par des courbes simplement binomiales, ils sont, ou représentés par des combinaisons de pareilles courbes, auxquels cas les ensembles sont hétérogènes, ou déduits non de mesures réelles mais de cotes, c'est-à-dire de quantités liées à ces mesures par une fonction quelconque.

Le livre se divise en trois parties et se termine par une note additionnelle de M. Waxweiller.

Le chapitre I établit le critérium d'irréductibilité des ensembles statistiques : l'auteur expose très simplement la recherche de la valeur de la probabilité des écarts, et montre que le vrai critérium de l'irréductibilité consiste en la possibilité de satisfaire à la vérification de la formule de Bernouilli.

Quelques considérations intéressantes sur la courbe binomiale et divers exemples numériques complètement traités terminent cette partie.

Le chapitre II est consacré à la recherche des fonctions représentatives des phénomènes par des courbes binomiales ou pseudo-binomiales. La décomposition des courbes pseudo-binomiales est traitée de deux manières par un procédé géométrique fort élégant et par les procédés ordinaires de l'analyse. Les applications numériques sont particulièrement intéressantes car elles se rapportent à la répartition des salaires, hommes et femmes, d'après les travaux de M. Waxweiller.

Dans le chapitre III, M. Henry établit la distinction entre les cotes et les mesures et rappelle les courbes construites par M. Roze d'après les notes obtenues dans divers examens par les élèves de l'École polytechnique de Paris. Mais, certes, la partie la plus intéressante est l'étude critique des statistiques de salaires qui conduit l'auteur à conclure à l'injustice de leur répartition.

En résumé, ce travail apparaît comme une étude extrêmement intéressante et féconde d'*économie sociale mathématique*. Nous considérons vraiment, en effet, que, malgré son faible développement, cette étude peut être mise en parallèle avec les travaux d'économie politique mathématique, et nous y verrions même un intérêt supérieur à celui des spéculations d'économie politique; nous y trouvons en effet, une démonstration mathématique de l'imperfection de nos méthodes de salaires et l'indication des conditions que ces salaires doivent remplir pour se rapprocher de la justice.

M. E. Waxweiller a terminé l'ouvrage par une note sur l'interprétation sociologique de la distribution des salaires. Il y précise la notion du salaire en la décomposant en deux éléments relatifs, l'un au salarié, l'autre à l'employeur, et il conclut que le sociologiste est *actuellement* « impuissant à tenter une interprétation des résultats du calcul ». Ce pessimisme ne sera, espérons-le, que momentané et nous croyons que les études entreprises par l'Institut de sociologie montreront bientôt que de statistiques bien conduites on peut conclure à des relations certaines relativement aux salaires.

A. Barriol.

IV

VARIÉTÉ

Le service départemental des archives de la Drôme vient de nous adresser la copie d'un imprimé trouvé dans les archives d'une commune du Diois (région de Die) [Drôme].

Étant donné l'intérêt statistique présenté par ce document, très rare à rencontrer, nous croyons devoir le reproduire ci-dessous. Nos lecteurs l'apprécieront certainement.

La Rédaction.

AOUST 1671

PARIS. Estant important au public, pour la santé et pour la subsistance des habitants de Paris d'en connoistre l'estat en tout temps, et d'observer soigneusement les causes qui augmentent ou diminuënt le peuple en chacun des quartiers de Paris; on fera tous les seconds jours des mois une feüille qui contiendra le nombre des Baptesmes, des Mariages, et des Mortuaires du mois précédent, et de chacune des Parroisses en particulier.

PARROISSES

Ville

	BAPTESMES	MARIAGES	MORTUAIRES
Saint Eustache	195	36	131
S. Germain de Lauxerrois	72	13	56
S. Gervais	46	15	42
S. Jean en Grève	[illegible]5	4	27
S. Jacques de la Boucherie	45	10	25
Les Saints Innocens	2		1
S. Josse	1		
S. Jacques de l'hospital	1	1	
S. Louis, Isle nostre Dame	17	2	19
S. Leu, S. Gilles	16	6	1[illegible]
S. Laurent et la Villeneuve son annexe	126	26	116
S. Méderic	41	3	19
S. Nicolas des Champs	132	18	10[illegible]
Sainte Opportune	3	2	2
S. Paul et Ste Marguerite son annexe	164	39	116
St Roch	[illegible]7	10	27
S. Sauveur	40	12	24
S. Thomas du Louvre			
Le Temple	3	2	2
La Ville l'Evesque	20	4	6
Challiot, au faux-bourg de la Conférence	5	1	7

Cité

	BAPTESMES	MARIAGES	MORTUAIRES
S. Barthelemy	17	7	11
La basse Ste Chapelle au Palais			
Sainte Croix	2		
S. Christophe	6		4
S. Germain le vieux	8	1	5
Ste Genevievse des Ardens	4		4
S. Jean le Rond			
S. Landry	1		1
Ste Madelaine	5	1	1
Sainte-Marine	1	3	
S. Martial	2	1	1
St Pierre des Arcis	3		1
S. Pierre aux Bœufs	4	2	
St Symphorien	6		1

UNIVERSITÉ

	BAPTESMES	MARIAGES	MORTUAIRES
S. André des Arcs	28	2	16
S. Benoist	30	7	11
S. Cosme			
S. Estienne du Mont	53	21	41
S. Hilaire	8	1	5
S. Hyppolite	18	3	20
S. Jacques du Haut pas	33	3	32
S. Jean de Latran	5		3
S. Médard	46	12	55
S. Martin	11	3	5
S. Nicolas du Chardonnet	25	4	24
S. Severin	30	9	31
S. Sulpice, faux-bourg Saint Germain	164	32	165

DE LA RELIGION pr. REFée

Baptesmes	25
Mariages	7
Morts	31

HOSPITAUX

		BAPTESMES	MARIAGES	MORTUAIRES
A l'hostel-Dieu, 1 aoust :				
Malades	1 582			
Entrez pendant le mois	1 400			
Enfans baptisez	34	34		
Morts	256			256
Convalescens sortis	917			
Malades restez au dernier aoust	1 809			
Hospital des Quinze-vingts-aveugles, Hospital des Religieux de la Charité, 1er aoust :				
Malades	150			
Entrez pendant le mois	199			
Convalescens sortis	167			
Morts	32			32
Malades restez au dernier aoust	150			
Hospital des Hospitalières de la Place Royale et Raquettes, malades	40			
Hospital des Incurables, malades	180			1
Hospital S. Louis				
Hospital des Petites-Maisons et ses annexes, pauvres et infirmes	752			12
Hospital de la Trinité, pauvres enfans				
Hospital du S. Esprit				
Hospital de S. Gervais				
Hospital des Enfans trouvez, en nourrice ou dans la maison	1 128			
Hospital Général, Pauvres valides enfermez :				
En la Maison de la Pitié	1 030			3
A la Salpestrière	2 558		1	16
A Bicestre	1 518			4
A Scipion	41			
A la Savonnerie	67			

TOTAL. . . . . Baptesmes	1 606	Mariages	324	Mortuaires	1 5[illegible]2

Les grandes chaleurs du mois d'Aoust ont augmenté le nombre des Malades, et on a veu pendant ce mois les Fièvres-Tierces et doubles-tierces, qui ont esté fréquentes, dégénérer communément en fièvres continües accompagnées de mouvements convulsifs, joints à l'assoupissement des malades. Plusieurs néanmoins en ont esté guéris par le mouvement des humeurs, qui s'est fait au dehors, ou à l'habitude du corps, par les flux de ventre bilieux, et par des Erysipèles qui sont survenus. La petite Vérole n'a pas esté aussi maligne, qu'elle a esté fréquente parmy les grandes personnes et parmy les enfans.

Tout le Pain au dessus du poids d'une livre qui se vend à la Halle, aux marchez, et autres endroits de la ville et Faux-bourgs, doit estre marqué de son véritable poids, à peine de confiscation et d'amande.

Le Pain des Boulangers de Paris a esté le mois passé; scavoir, celui de Chapitre de deux liards, du poids de. 3 onces et demie.

D'un sol, de. . . . . 7 onces.

De deux sols, de . . . . 14 onces.

Le Pain bis blanc d'un sol, de . . . . 10 onces.

Le Pain bis d'un sol, de. . . . . 14 onces.

Le Pain appelé Molet, et d'autre qualité au dessus de deux liards, de. 3 onces.

D'un sol, de. . . . . 6 onces.

De deux sols et aux dessus à proportion.

Toutes lesquelles sortes de pain doivent estre du mesme poids pour le moins pendant le présent mois de septembre à peine de confiscation et d'amende.

Toute personne a qui il aura esté fait faux poids ou fausse mesure de quelque marchandise ou denrée que ce puisse estre, en pourra advertir un des Commissaires, qui se transportera aussi-tost dans le lieu où la marchandise et denrée aura esté venduë. Et au cas qu'il trouve au Boulanger d'autre Pain sans marque, ou faussement marqué, et de moindre poids que celui cy-dessus, et au Marchand des faux poids et de fausses mesures, il saisira la chose venduë, dont il fera rendre le prix sur le champ à celui qui aura esté trompé, auquel il appartiendra aussi le tiers de l'amende en laquelle le vendeur sera condamné sur le rapport du Commissaire.

A PARIS

CHEZ FRÉDÉRIC LÉONARD, IMPRIMEUR ORDINAIRE DU ROY, RUË S[t] JACQUES,
à l'Escu de Venise 1671.

V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 30 décembre 1906.

Monsieur le Président,

En exécution du décret du 30 décembre 1905, il a été procédé, le 4 mars 1906, au recensement de la population de la France.

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux les résultats de cette opération.

Effectué tous les cinq ans depuis le commencement du dernier siècle, le dénombrement présente une importance considérable, puisque l'application d'une grande partie de notre législation, notamment en ce qui concerne les lois d'impôt et d'organisation politique et administrative, est basée sur ses résultats, qui offrent, en outre, un grand intérêt au point de vue économique et social.

D'un recensement à l'autre, il est presque toujours apporté certains changements dans le nombre de nos unités administratives, par la création ou la suppression de cantons et de communes et dans la répartition de celles-ci en cantons et arrondissements.

Depuis le dénombrement du 24 mars 1901, il a été créé 33 communes et il en a été supprimé 3.

Le nombre total des communes s'élève actuellement à 36 222, réparties en 2 911 cantons et 362 arrondissements. Antérieurement il y avait le même nombre d'arrondissements, comprenant 2 908 cantons et 36 192 communes.

Le tableau ci-après indique les communes supprimées et créées, les départements auxquels elles appartiennent, et la date ainsi que la nature des actes qui ont prononcé les réunions ou les séparations.

Le nombre des cantons s'est accru de 3 unités. Il a été, en effet, créé, depuis 1901, un canton dans les Alpes-Maritimes, un dans la Gironde et un dans le Pas-de-Calais, savoir :

Alpes-Maritimes : canton de Roquebillère (loi du 29 janvier 1904).

DÉPARTEMENTS	COMMUNES	DATES DES DÉCISIONS
	Communes supprimées	
Alpes (Hautes-)	Châtillon-le Désert, réunie à la commune de Château-Neuf-d'Oze	D. 20 août 1906.
Cher	Aubigny-Ville et Aubigny-Village, réunies sous le nom Aubigny-sur-Nère	D. 23 août 1906.
Vosges	L'Étanche, réunie à la commune de Rollainville	D. 21 juillet 1905.
	Communes créées	
Alpes-Maritimes	Saint-Jean, distraite de Villefranche	L. 29 janvier 1904.
	Beausoleil, distraite de la Turbie	L. 10 avril 1904.
Ardèche	Nieigles, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Pont-de-Labeaume et de Lalevade-d'Ardèche	L. 15 décembre 1903.
	Le Chambon, distraite de Saint-Andéol-de-Fourchades	L. 23 juin 1904.
Aveyron	Murols, distraite de Lacroix	L. 29 février 1904.
	Meljac, distraite de Saint-Just	L. 22 juin 1906.
Bouches-du-Rhône	Port-Saint-Louis-du-Rhône, distraite d'Arles et de Fos-sur-Mer	L. 28 mars 1904.
Charente-Inférieure	Nieulle-et-Saint-Sornin, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Nieulle et de Saint-Sornin	L. 7 avril 1902.
Corrèze	Madranges, distraite du Lonzac	L. 12 décembre 1901.
Dordogne	Bersac, distraite de Beauregard	L. 2 avril 1906.
	Moulin-Neuf, distraite de Minzac	L. 22 juin 1906.
Gard	Caissargues, distraite de Bouillargues	L. 7 janvier 1904.
Landes	Lugaut, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Lugaut-Retjonce et de Bourriot-Bergonce	L. 11 avril 1903.
Loire	L'Horme, distraite de Saint-Julien-en-Jarret	L. 14 février 1905.
	La Terrasse-sur-Dorlay, distraite de Doizieu	L. 30 novembre 1905.
Loire-Inférieure	La Rue-du-Fresne, distraite de Montrelais	L. 15 décembre 1903.
Lot	Tour-de-Faure, distraite de Saint-Cirq-Lapopie	L. 17 juin 1902.
	Estal, distraite des communes de Cornac et de Gagnac	L. 7 avril 1902.
Marne	Cormoyeux-Romery, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Cormoyeux et de Romery	L. 3 janvier 1905.
Morbihan	Croisty, distraite de Saint-Tugdual	L. 23 novembre 1903.
Puy-de-Dôme	Surat, distraite de Saint-Ignat	L. 10 avril 1904.
Savoie	Saint-François-sur-Bugeon, distraite de Montgellafrey	L. 16 juillet 1904.
Seine	Les Pavillons-sous-Bois, distraite de Bondy	L. 3 janvier 1905.
Seine-et-Marne	Barbizon, distraite de Chailly-en-Bière	L. 20 novembre 1903.
	Isles-les-Meldeuses, distraite d'Armentières	L. 17 avril 1906.
	Pamfou, distraite de Machault	
Sèvres (Deux-)	Reffannes, distraite de Vautebis	L. 5 mars 1904.
	Deyrançon, divisée en deux communes distinctes sous les dénominations de Prin-Deyrançon et de Petit-Breuil-Deyrançon	L. 3 juillet 1903.
Tarn	Crespin, distraite d'Andouque	L. 11 juillet 1905.
Vendée	La Taillée, distraite de Vouillé-les-Marais	L. 9 avril 1906.
Vienne (Haute-)	Cheissoux, distraite de Bujaleuf	L. 14 février 1905.
	Glandon, distraite de Saint-Yrieix	L. 15 mars 1902.

Gironde : canton d'Arcachon (loi du 17 avril 1906).

Pas-de-Calais : canton de Lens, divisé en deux cantons Est et Ouest (loi du 18 février 1904).

D'après les opérations effectuées le 4 mars dernier, le chiffre total de la population s'élève à 39 252 267 habitants.

En 1901, il avait été évalué à 38 961 945. Il s'est donc produit, de 1901 à 1906, un accroissement de 290 322 habitants.

L'accroissement constaté pendant la période quinquennale précédente (1896-1901) avait été de 444 613 habitants; l'augmentation de 1901 à 1906 est donc sensiblement inférieure.

D'autre part, le chiffre de la population comporte, pour la dernière période décennale (1896 à 1906), un accroissement de 734 935 habitants, alors que de 1891 à 1901 l'augmentation n'avait été que de 618 753.

Ces résultats, d'ailleurs prévus d'après ceux du mouvement annuel de la population, sont moins favorables que ceux constatés il y a vingt-cinq ans (1881), où l'accroissement avait été de 766 260, et il y a vingt ans (1886), où la population s'était accrue de 545 855. Mais ils sont supérieurs à ceux de 1891 et de 1896, années où l'augmentation de la population n'avait été que de 124 289 et de 175 027 habitants.

Ces nombres ne concernent que les départements métropolitains, y compris la Corse. Il convient d'y ajouter les recensements spéciaux effectués par MM. les ministres de la guerre et de la marine et qui comprennent 84 968 individus français, ce qui porte le total de la population française à 39 337 235 habitants en laissant à part la population fixée en Algérie, aux colonies, dans les pays de protectorat et à l'étranger.

Bien que le total de la population présente un excédent sur 1901, l'augmentation ne se fait sentir que dans 32 départements; les autres voient, au contraire, leur population décroître, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

État comparatif de la population des départements en 1906 et 1901

DÉPARTEMENTS	POPULATION en 1906	POPULATION en 1901	EN PLUS	EN MOINS
Ain	345 856	350 416	»	4 560
Aisne	534 495	535 583	»	1 088
Allier	417 961	422 024	»	4 063
Alpes (Basses-)	113 126	115 021	»	1 895
Alpes (Hautes-)	107 498	109 510	»	2 012
Alpes-Maritimes	334 007	293 213	40 794	»
Ardèche	347 140	353 564	»	6 424
Ardennes	317 505	315 589	1 916	»
Ariége	205 684	210 527	»	4 843
Aube	243 670	216 163	»	2 493
Aude	308 327	313 531	»	5 204
Aveyron	377 299	382 074	»	4 775
Bouches-du-Rhône	765 918	734 347	31 571	»
Calvados	403 431	410 178	»	6 747
Cantal	228 690	230 511	»	1 821
Charente	351 733	350 305	1 428	»
Charente-Inférieure	453 793	452 149	1 644	»
Cher	343 484	345 543	»	2 059
Corrèze	317 430	318 422	»	992
Corse	291 160	295 589	»	4 429
Côte-d'Or	357 959	361 626	»	3 667
Côtes-du-Nord	611 506	609 349	2 157	»
Creuse	274 094	277 831	»	3 737
Dordogne	447 052	452 951	»	5 899
Doubs	298 438	298 864	»	426
Drôme	297 270	297 321	»	51
Eure	330 140	334 781	»	4 641
Eure-et-Loir	273 823	275 433	»	1 610
Finistère	795 103	773 014	22 089	»
Gard	421 166	420 836	330	»
Garonne (Haute-)	442 065	448 481	»	6 416
Gers	231 088	238 448	»	7 360
Gironde	823 925	821 131	2 794	»
Hérault	482 779	489 421	»	6 642
Ille et-Vilaine	611 805	613 567	»	1 762
Indre	290 216	288 788	1 428	»
Indre-et-Loire	337 916	335 541	2 375	»
Isère	562 315	568 693	»	6 378
Jura	257 725	261 288	»	3 563
Landes	293 397	291 586	1 811	»
Loir-et-Cher	276 019	275 538	481	»
Loire	643 943	647 633	»	3 690
Loire (Haute-)	314 770	314 058	712	»
Loire-Inferieure	666 748	664 971	1 777	»
Loiret	364 999	366 660	»	1 661
Lot	216 611	226 720	»	10 109
Lot-et-Garonne	274 610	278 740	»	4 130
Lozère	128 016	128 866	»	850
Maine-et-Loire	513 4 0	514 6 8	»	1 168
Manche	487 443	491 372	»	3 929
Marne	434 157	432 882	1 275	»
Marne (Haute-)	221 724	226 545	»	4 821
Mayenne	305 457	313 103	»	7 646
Meurthe-et-Moselle	517 508	481 722	32 786	»
Meuse	280 220	283 480	»	3 260
Morbihan	573 152	563 468	9 684	»
Nièvre	313 972	323 783	»	9 811
Nord	1 895 861	1 8 6 994	28 867	»
Oise	410 049	407 808	2 241	»
Orne	315 993	326 952	»	10 959
Pas-de-Calais	1 012 466	955 391	57 075	»
Puy-de-Dôme	535 419	544 194	»	8 775
Pyrénées (Basses-)	425 817	426 347	»	530
Pyrénées (Hautes-)	209 397	215 546	»	6 149
Pyrénées-Orientales	213 171	212 121	1 050	»
Rhin (Haut-) [partie française]	95 421	92 304	3 117	»
Rhône	858 907	843 179	15 728	»
Saône (Haute-)	263 890	2 6 605	»	2 715
Saône-et-Loire	613 377	620 360	»	6 983
Sarthe	421 470	422 699	»	1 229
Savoie	253 297	254 781	»	1 484
Savoie (Haute-)	260 617	263 803	»	3 186
Seine	3 848 618	3 669 930	178 688	»
Seine-Inférieure	863 879	853 883	9 996	»
Seine-et-Marne	361 939	358 325	3 614	»
Seine-et-Oise	749 753	707 325	42 428	»
Sèvres (Deux-)	339 466	342 474	»	3 008
Somme	532 567	537 848	»	5 281
Tarn	330 533	332 093	»	1 560
Tarn-et-Garonne	188 553	195 669	»	7 116
Var	324 638	326 384	»	1 746
Vaucluse	239 178	236 949	2 2 9	»
Vendée	442 777	441 311	1 466	»
Vienne	333 643	336 343	»	2 700
Vienne (Haute-)	385 732	381 753	3 979	»
Vosges	429 812	421 104	8 708	»
Yonne	315 199	321 062	»	5 863
TOTAUX	39 252 267	38 961 945	516 238	225 916
AUGMENTATION			290 322	

En 1901, l'augmentation ne s'était produite que dans 25 départements; les 32 départements où la population a augmenté en 1906 sont les suivants : Alpes-Maritimes, Ardennes,

territoire de Belfort, Bouches-du Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Gard, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne et Vosges.

Ces départements sont les mêmes qu'en 1901, auxquels il faut ajouter les Ardennes, la Charente, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, l'Indre, Indre-et-Loire, les Landes, la Haute-Loire, la Marne, Seine-et-Marne, la Vendée et les Vosges. Par contre, l'Aude, la Corse, l'Hérault, la Loire, les Basses-Pyrénées et le Var, qui étaient alors en augmentation, sont aujourd'hui en diminution.

Les augmentations les plus fortes, c'est-à-dire celles qui sont supérieures à 10 000 âmes, portent sur les Alpes-Maritimes (40 794), les Bouches-du-Rhône (31 571), le Finistère (22 089), Meurthe-et-Moselle (32 786), le Nord (28 867), le Pas-de-Calais (57 075), le Rhône (15 728), la Seine (178 688), et Seine-et-Oise (42 428). Dans 55 départements, la population a diminué; en voici la liste :

Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Corse, Côtes-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vienne et Yonne.

Les plus fortes diminutions portent sur le Lot (10 109) et l'Orne (10 959).

L'année 1906 marque cependant une halte dans la diminution de la population par département, puisqu'en 1896 on comptait 24 départements seulement en progression contre 63 en diminution et, en 1901, 25 départements en progression contre 62 en diminution. En 1906, ces chiffres sont de 32 pour la progression et de 55 pour la décroissance. On est revenu ainsi aux résultats constatés en 1891.

La principale cause de la décroissance de la population dans de trop nombreux départements est l'attraction qu'exercent les grands centres.

En effet, alors que le chiffre total de l'augmentation de la population générale n'est que de 290 322 habitants, la population des villes comptant plus de 30 000 âmes s'est accrue de 223 072 personnes comme le montre le tableau ci-après (voir page 24).

Il résulte cependant de ce tableau la constatation d'un ralentissement dans l'augmentation de la population des villes de 30 000 âmes et au-dessus. Cet accroissement avait été de 458 376 personnes en 1901; il n'est plus que de 223 072 en 1906, alors que l'augmentation de la population totale s'élève à 290 322. En 1901, l'accroissement de la population générale (444 613) était quelque peu inférieur à celui de la population des grands centres; il est supérieur pour 1906.

Toutefois, certaines villes contribuent encore pour une part considérable à l'accroissement constaté dans le département tout entier. Ainsi, sur l'augmentation de population de 40 794 habitants afférente aux Alpes-Maritimes, Nice est comprise à elle seule pour 29 123; de même, Marseille forme un accroissement de 26 337 habitants sur les 31 571 en plus du département des Bouches-du-Rhône; Lyon compte pour 13 015 habitants dans l'augmentation de 15 728 du Rhône. Sur les 178 688 habitants en plus du département de la Seine, Paris entre pour 49 325 habitants.

Dans certains départements où la population est en décroissance, les centres urbains, au contraire, sont en progression. C'est ainsi que l'Aisne perdant 1 088 habitants, Saint-Quentin en gagne 2 490;

La Côte-d'Or perdant 3 667 habitants, Dijon en gagne 2 787;
Le Doubs perdant 426 habitants, Besançon en gagne 806;
L'Ille-et-Vilaine perdant 1 762 habitants, Rennes en gagne 964;
L'Isère perdant 6 378 habitants, Grenoble en gagne 4 407;
Le Loiret perdant 1 661 habitants, Orléans en gagne 1 303;
La Manche perdant 3 929 habitants, Cherbourg en gagne 899;
Le Puy-de-Dôme perdant 8 775 habitants, Clermont-Ferrand en gagne 5 430;
Les Basses-Pyrénées perdant 530 habitants, Pau en gagne 776;
Les Pyrénées-Orientales perdant 6 149 habitants, Perpignan en gagne 2 741;
Saône-et-Loire perdant 6 983 habitants, le Creusot en gagne 2 853;
La Sarthe perdant 1 229 habitants, Le Mans en gagne 2 195;
Le Var perdant 1 746 habitants, Toulon en gagne 1 947.

État comparatif de la population des départements en 1906 et 1901

DÉPARTEMENTS	POPULATION en 1906	POPULATION en 1901	EN PLUS	EN MOINS
Ain	345 856	350 416	»	4 560
Aisne	534 495	535 583	»	1 088
Allier	417 961	422 024	»	4 063
Alpes (Basses-)	113 126	115 021	»	1 895
Alpes (Hautes-)	107 498	109 510	»	2 012
Alpes-Maritimes	334 007	293 213	40 794	»
Ardèche	347 140	353 564	»	6 424
Ardennes	317 505	315 589	1 916	»
Ariège	205 684	210 527	»	4 843
Aube	243 670	246 163	»	2 493
Aude	308 327	313 531	»	5 204
Aveyron	377 299	382 074	»	4 775
Bouches-du-Rhône	765 918	734 347	31 571	»
Calvados	403 431	410 178	»	6 747
Cantal	228 690	230 511	»	1 821
Charente	351 733	350 305	1 428	»
Charente-Inférieure	453 793	452 149	1 644	»
Cher	343 484	345 543	»	2 059
Corrèze	317 430	318 422	»	992
Corse	291 160	295 589	»	4 429
Côte-d'Or	357 959	361 626	»	3 667
Côtes-du-Nord	611 506	609 349	2 157	»
Creuse	274 094	277 831	»	3 737
Dordogne	447 052	452 951	»	5 899
Doubs	298 438	298 864	»	426
Drôme	297 270	297 321	»	51
Eure	330 140	334 781	»	4 641
Eure-et-Loir	273 823	275 433	»	1 610
Finistère	795 103	773 014	22 089	»
Gard	421 166	420 836	330	»
Garonne (Haute-)	442 065	448 481	»	6 416
Gers	231 088	238 448	»	7 360
Gironde	823 925	821 131	2 794	»
Hérault	482 779	489 421	»	6 642
Ille et-Vilaine	611 805	613 567	»	1 762
Indre	290 216	288 788	1 428	»
Indre-et-Loire	337 916	335 541	2 375	»
Isère	562 315	568 693	»	6 378
Jura	257 725	261 288	»	3 563
Landes	293 397	291 586	1 811	»
Loir-et-Cher	276 019	275 538	481	»
Loire	643 943	647 633	»	3 690
Loire (Haute-)	314 770	314 058	712	»
Loire-Inférieure	666 748	664 971	1 777	»
Loiret	364 999	366 660	»	1 661
Lot	216 611	226 720	»	10 109
Lot-et-Garonne	274 610	278 740	»	4 130
Lozère	128 016	128 866	»	850
Maine-et-Loire	513 4[illegible]0	514 6[illegible]8	»	1 168
Manche	487 443	491 372	»	3 929
Marne	434 157	432 882	1 275	»
Marne (Haute-)	221 724	226 545	»	4 821
Mayenne	305 457	313 103	»	7 646
Meurthe-et-Moselle	517 508	484 722	32 786	»
Meuse	280 220	283 480	»	3 260
Morbihan	573 152	563 468	9 684	»
Nièvre	313 972	323 783	»	9 811
Nord	1 895 861	1 8[illegible]6 994	28 867	»
Oise	410 049	407 808	2 241	»
Orne	315 993	326 952	»	10 959
Pas-de-Calais	1 012 466	955 391	57 075	»
Puy-de-Dôme	535 419	544 194	»	8 775
Pyrénées (Basses-)	425 817	426 347	»	530
Pyrénées (Hautes-)	209 397	215 546	»	6 149
Pyrénées-Orientales	213 171	212 121	1 050	»
Rhin (Haut-) [partie française]	95 421	92 304	3 117	»
Rhône	838 907	823 179	15 728	»
Saône (Haute-)	263 890	266 605	»	2 715
Saône-et-Loire	613 377	620 360	»	6 983
Sarthe	421 470	422 699	»	1 229
Savoie	253 297	254 781	»	1 484
Savoie (Haute-)	260 617	263 803	»	3 186
Seine	3 848 618	3 669 930	178 688	»
Seine-Inférieure	863 879	853 883	9 996	»
Seine-et-Marne	361 939	358 325	3 614	»
Seine-et-Oise	749 753	707 325	42 428	»
Sèvres (Deux-)	339 466	342 474	»	3 008
Somme	532 567	537 848	»	5 281
Tarn	330 533	332 093	»	1 560
Tarn-et-Garonne	188 553	195 669	»	7 116
Var	324 638	326 384	»	1 746
Vaucluse	239 178	236 949	2 2[illegible]9	»
Vendée	442 777	441 311	1 466	»
Vienne	333 643	336 343	»	2 700
Vienne (Haute-)	385 732	381 753	3 979	»
Vosges	429 812	421 104	8 708	»
Yonne	315 199	321 062	»	5 863
TOTAUX	39 252 267	38 961 945	516 238	225 916
AUGMENTATION			290 322	

En 1901, l'augmentation ne s'était produite que dans 25 départements ; les 32 départements où la population a augmenté en 1906 sont les suivants : Alpes-Maritimes, Ardennes,

territoire de Belfort, Bouches-du Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Gard, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne et Vosges.

Ces départements sont les mêmes qu'en 1901, auxquels il faut ajouter les Ardennes, la Charente, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, l'Indre, Indre-et-Loire, les Landes, la Haute-Loire, la Marne, Seine-et-Marne, la Vendée et les Vosges. Par contre, l'Aude, la Corse, l'Hérault, la Loire, les Basses-Pyrénées et le Var, qui étaient alors en augmentation, sont aujourd'hui en diminution.

Les augmentations les plus fortes, c'est-à-dire celles qui sont supérieures à 10 000 âmes, portent sur les Alpes-Maritimes (40 794), les Bouches-du-Rhône (31 571), le Finistère (22 089), Meurthe-et-Moselle (32 786), le Nord (28 867), le Pas-de-Calais (57 075), le Rhône (15 728), la Seine (178 688), et Seine-et-Oise (42 428). Dans 55 départements, la population a diminué; en voici la liste :

Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Corse, Côtes-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vienne et Yonne.

Les plus fortes diminutions portent sur le Lot (10 109) et l'Orne (10 959).

L'année 1906 marque cependant une halte dans la diminution de la population par département, puisqu'en 1896 on comptait 24 départements seulement en progression contre 63 en diminution et, en 1901, 25 départements en progression contre 62 en diminution. En 1906, ces chiffres sont de 32 pour la progression et de 55 pour la décroissance. On est revenu ainsi aux résultats constatés en 1891.

La principale cause de la décroissance de la population dans de trop nombreux départements est l'attraction qu'exercent les grands centres.

En effet, alors que le chiffre total de l'augmentation de la population générale n'est que de 290 322 habitants, la population des villes comptant plus de 30 000 âmes s'est accrue de 223 072 personnes comme le montre le tableau ci-après (voir page 24).

Il résulte cependant de ce tableau la constatation d'un ralentissement dans l'augmentation de la population des villes de 30 000 âmes et au-dessus. Cet accroissement avait été de 458 376 personnes en 1901; il n'est plus que de 223 072 en 1906, alors que l'augmentation de la population totale s'élève à 290 322. En 1901, l'accroissement de la population générale (444 613) était quelque peu inférieur à celui de la population des grands centres; il est supérieur pour 1906.

Toutefois, certaines villes contribuent encore pour une part considérable à l'accroissement constaté dans le département tout entier. Ainsi, sur l'augmentation de population de 40 794 habitants afférente aux Alpes-Maritimes, Nice est comprise à elle seule pour 29 123; de même, Marseille forme un accroissement de 26 337 habitants sur les 31 571 en plus du département des Bouches-du-Rhône; Lyon compte pour 13 015 habitants dans l'augmentation de 15 728 du Rhône. Sur les 178 688 habitants en plus du département de la Seine, Paris entre pour 49 325 habitants.

Dans certains départements où la population est en décroissance, les centres urbains, au contraire, sont en progression. C'est ainsi que l'Aisne perdant 1 088 habitants, Saint-Quentin en gagne 2 490;

La Côte-d'Or perdant 3 667 habitants, Dijon en gagne 2 787;
Le Doubs perdant 426 habitants, Besançon en gagne 806;
L'Ille-et-Vilaine perdant 1 762 habitants, Rennes en gagne 964;
L'Isère perdant 6 378 habitants, Grenoble en gagne 4 407;
Le Loiret perdant 1 661 habitants, Orléans en gagne 1 303;
La Manche perdant 3 929 habitants, Cherbourg en gagne 899;
Le Puy-de-Dôme perdant 8 775 habitants, Clermont-Ferrand en gagne 5 430;
Les Basses-Pyrénées perdant 530 habitants, Pau en gagne 776;
Les Pyrénées-Orientales perdant 6 149 habitants, Perpignan en gagne 2 741;
Saône-et-Loire perdant 6 983 habitants, le Creusot en gagne 2 853;
La Sarthe perdant 1 229 habitants, Le Mans en gagne 2 195;
Le Var perdant 1 746 habitants, Toulon en gagne 1 947.

État comparatif de la population en 1906 et 1901 dans les villes ayant plus de 30 000 âmes

DÉPARTEMENTS	VILLES	POPULATION en 1906	POPULATION en 1901	AUGMENTATION	DIMINUTION
Aisne	Saint-Quentin	52 768	50 278	2 490	»
Allier	Montluçon	34 251	35 062	»	811
Alpes-Maritimes	Nice	134 232	105 109	29 123	»
Aube	Troyes	53 447	53 146	301	»
Aude	Carcassonne	30 976	30 720	256	»
Bouches-du-Rhône	Marseille	517 498	491 161	26 337	»
Calvados	Caen	44 442	44 794	»	352
Charente	Angoulême	37 507	37 650	»	143
Charente-Inférieure	Rochefort	36 694	36 458	236	»
	La Rochelle	33 858	31 559	2 299	»
Cher	Bourges	44 133	46 551	»	2 418
Côte-d'Or	Dijon	74 113	71 326	2 787	»
Dordogne	Périgueux	31 361	31 976	»	615
Doubs	Besançon	56 168	55 362	806	»
Finistère	Brest	85 294	84 284	1 010	»
Gard	Nîmes	80 184	80 605	»	421
Garonne (Haute-)	Toulouse	149 438	149 841	»	403
Gironde	Bordeaux	251 947	256 638	»	4 691
Hérault	Béziers	52 268	52 310	»	42
	Cette	33 892	33 246	646	»
	Montpellier	77 114	75 950	1 164	»
Ille-et-Vilaine	Rennes	75 640	74 676	964	»
Indre-et-Loire	Tours	67 601	64 695	2 906	»
Isère	Grenoble	73 022	68 615	4 407	»
Loire	Roanne	35 516	34 901	615	»
	Saint-Étienne	146 788	146 559	229	»
Loire-Inférieure	Nantes	133 247	132 990	257	»
	Saint-Nazaire	35 762	35 813	»	51
Loiret	Orléans	68 614	67 311	1 303	»
Maine-et-Loire	Angers	82 935	82 398	537	»
Manche	Cherbourg	43 837	42 938	899	»
Marne	Reims	109 859	108 385	1 474	»
Meurthe-et-Moselle	Nancy	110 570	102 559	8 011	»
Morbihan	Lorient	46 353	44 640	1 713	»
Nord	Douai	33 247	33 649	»	402
	Dunkerque	38 287	38 925	»	638
	Lille	205 602	210 696	»	5 094
	Roubaix	121 017	124 365	»	3 348
	Tourcoing	81 671	79 243	2 428	»
	Valenciennes	31 759	30 946	813	»
Pas-de-Calais	Boulogne	51 201	49 949	1 252	»
	Calais	66 627	59 743	6 884	»
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	58 363	52 933	5 430	»
Pyrénées (Basses-)	Pau	35 044	34 268	776	»
Pyrénées-Orientales	Perpignan	38 898	36 157	2 741	»
Rhin (Haut-)	Belfort	34 649	32 567	2 082	»
Rhône	Lyon	472 114	459 099	13 015	»
Saône-et-Loire	Le Creusot	33 437	30 584	2 853	»
Sarthe	Le Mans	65 467	63 272	2 195	»
Seine	Paris	2 763 393	2 714 068	49 325	»
	Asnières	36 482	31 336	5 146	»
	Aubervilliers	34 009	31 215	2 794	»
	Boulogne	49 969	44 416	5 553	»
	Clichy	41 787	39 521	2 266	»
	Courbevoie	31 191	25 330	5 861	»
	Levallois-Perret	61 920	58 073	3 847	»
	Neuilly-sur-Seine	41 415	37 493	3 922	»
	Pantin	32 696	29 716	2 980	»
	Saint-Denis	64 790	60 808	3 982	»
	Saint-Ouen	37 866	35 436	2 430	»
	Ivry	33 198	28 585	4 613	»
	Montreuil	35 904	31 773	4 131	»
	Vincennes	34 185	31 405	2 780	»
Seine-Inférieure	Le Havre	132 430	130 196	2 231	»
	Rouen	118 459	116 316	2 143	»
Seine-et-Oise	Versailles	54 820	54 982	»	162
Somme	Amiens	90 920	90 758	162	»
Var	Toulon	103 549	101 602	1 947	»
Vaucluse	Avignon	48 312	46 896	1 416	»
Vienne	Poitiers	39 302	39 886	»	584
Vienne (Haute-)	Limoges	88 597	84 121	4 476	»
	Totaux	8 283 906	8 060 884	243 247	20 175
	Augmentation			223 072	

Par les mêmes raisons, dans le département de la Seine tout entier, qui a le caractère presque exclusivement urbain, la densité de la population suit une marche ascendante non interrompue.

Pour Paris, l'augmentation, après avoir été, en 1881, de 280 217 habitants, est descendue en 1886 à 75 527; en 1891 à 103 407; en 1896 à 88 877. En 1901, l'accroissement est remonté à 177 234, mais pour descendre en 1906 à 49 325, chiffre qui n'avait pas encore été atteint. L'augmentation de la population du département de la Seine (178 688) appartient donc pour la plus grande part à la banlieue parisienne. En effet, tandis que l'augmentation de Paris (49 325) porte sur 2 763 393 habitants, celle du reste du département, qui est de 129 363, ne porte que sur 1 085 225 habitants.

Parmi les communes suburbaines, 13 (Asnières, Aubervilliers, Boulogne, Clichy, Courbevoie, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Pantin, Saint-Denis, Saint-Ouen, Ivry, Montreuil et Vincennes) ont une population supérieure à 30 000 âmes, alors qu'en 1901 10 communes seulement atteignaient à ce chiffre; les 3 nouvelles communes sont Courbevoie, Pantin et Ivry.

Les 13 communes de la Seine citées plus haut présentent ensemble un accroissement de 50 305 habitants.

En 1901, 15 villes comptaient plus de 100 000 âmes; ce nombre est le même en 1906.

Paris vient à part avec 2 763 393 habitants. Ensuite un premier groupe comprend Marseille et Lyon avec 517 498 habitants pour la première et 472 114 pour la seconde.

Le second groupe est composé de Bordeaux (251 947) et de Lille (205 602).

Le troisième comprend :

Toulouse	149 438	Roubaix	121 017
Saint-Étienne . . .	146 788	Rouen.	118 459
Nice.	134 232	Nancy.	110 570
Nantes.	133 247	Reims	109 859
Le Havre.	132 430	Toulon	103 549

Les 36 222 communes de France se répartissent ainsi qu'il suit au point de vue de leur population :

Nombre des communes ayant une population au-dessous de :

50 habitants	158
51 à 100 —	1 065
101 à 200 —	4 589
201 à 300 —	5 248
301 à 400 —	4 300
401 à 500 —	3 354
501 à 1 000 —	9 706
1 001 à 1 500 —	3 348
1 501 à 2 000 —	1 727
2 001 à 2 500 —	743
2 501 à 3 000 —	552
3 001 à 3 500 —	320
3 501 à 4 000 —	200
4 001 à 5 000 —	269
5 001 à 10 000 —	361
10 001 à 20 000 —	153
20 001 habitants et au-dessus	129
Total.	36 222

Le nombre des communes dont la population ne dépasse pas 500 habitants est de 18 714, soit un peu plus de la moitié du nombre total.

En y ajoutant les 14 781 communes dont la population est de 501 à 2 000 habitants, on arrive au chiffre de 33 495, soit plus des onze douzièmes des communes de France. Cette proportion existait déjà lors des recensements antérieurs; mais, en comparant les résultats du recensement de 1906 à ceux de 1901, on constate, ici, encore une fois, la diminution de la population rurale au profit de la population urbaine. Ainsi le nombre des très petites communes, celles ayant moins de 400 habitants, qui est de 15 360, comporte une augmentation de 373 communes, de 1901 à 1906, et cette augmentation porte sur toutes les catégories indiquées dans cette limite au tableau ci-dessus. Par contre, on constate une diminution également constante pour toutes les catégories du nombre des communes de 401 à 2 500 habitants qui est tombé de 19 230 à 18 878, soit une différence en moins de 352 communes. Or, comme le total des communes ne s'est accru que de 30 unités entre

les deux dénombrements, l'augmentation du nombre des très petites communes, celles de moins de 400 habitants, provient exclusivement de la diminution de leur population; c'est à la même cause qu'il convient d'attribuer la diminution des communes de 401 à 2 500 habitants, qui rentrent encore dans la catégorie des communes rurales et que la décroissance de leur population a fait passer dans une catégorie inférieure.

A partir de 2 501 habitants, on trouve des augmentations pour les catégories de 2 501 à 3 000, de 4 001 à 5 000, de 10 001 à 20 000 et au delà de 20 000 habitants. Les diminutions de certaines catégories intermédiaires sont sans importance; elles résultent du déclassement des communes qui passent à une catégorie plus élevée. En effet, les communes au-dessus de 2 501 habitants, dont le total était de 1 975 en 1901, sont aujourd'hui au nombre de 1 984, soit une augmentation de 9 communes.

Il reste à parler de la division de la population au point de vue de la nationalité. Bien que la législation électorale actuelle ne fasse plus la distinction établie par la loi du 16 juin 1885, entre la population française et la population étrangère pour la fixation du nombre des députés, il n'est pas sans intérêt, à d'autres égards, d'indiquer les résultats du dernier recensement en ce qui concerne les étrangers résidant en France. Le nombre de ces étrangers est de 1 009 415.

Depuis 1886, où, pour la première fois, le recensement de la population étrangère a été officiellement constaté, il s'est produit une diminution importante de cette population, qu'on peut attribuer aux effets de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité.

Cette législation a imposé la qualité de Français, sans faculté d'option ou de répudiation, à des catégories d'étrangers qui, autrefois, résidaient en France, parfois depuis plusieurs générations, sans supporter la charge du service militaire. En 1886, le nombre des étrangers était de 1 115 214; il a diminué depuis cette époque de 105 799, alors que la population totale s'est accrue de 1 033 364 unités. La décroissance du nombre des étrangers résidant en France a commencé à se faire sentir en 1896, où le nombre des étrangers a diminué de 74 307 sur 1891 et de 87 723 sur 1886. Puis, après un léger relèvement en 1901 (10 287 en plus), la diminution continue; elle a été en 1906 de 28 363 unités.

Contrairement à ce qui s'est produit parfois antérieurement, l'accroissement de la population totale, qui est de 290 322 habitants, n'a pas été influencé par l'appoint de la population étrangère puisque celle-ci est en diminution pour 1906.

Les départements où se rencontre le plus grand nombre d'étrangers sont :

Les Alpes-Maritimes (93 554), les Ardennes (21 401), les Bouches-du-Rhône (123 497), Meurthe-et-Moselle (44 595), le Nord (191 678), le Pas-de-Calais (21 436), la Seine (153 647), le Var (47 475). Viennent ensuite l'Aude (10 361), le territoire de Belfort (8 041), la Corse (10 474), le Doubs (12 117), l'Hérault (16 363), l'Isère (11 635), la Marne (10 548), l'Oise (11 984), les Basses-Pyrénées (17 273), les Pyrénées-Orientales (11 391), le Rhône (17 531), la Savoie (10 909), la Haute-Savoie (10 147), Seine-et-Oise (18 149), les Vosges (9 746). A l'exception de la Seine et de Seine-et-Oise, tous ces départements sont situés sur la frontière même, ou dans son voisinage.

Les départements qui comptent le moins d'étrangers sont : le Cantal (137), la Corrèze (195), la Creuse (124), la Haute-Loire (292), le Lot (131), la Lozère (78), la Mayenne (156), le Morbihan (134), les Deux-Sèvres (159), la Vendée (179).

Telles sont, Monsieur le Président, les observations que m'ont suggérées les résultats du dernier recensement et que j'ai cru devoir soumettre à votre haute attention.

Les indications qui leur servent de base sont contenues, avec tous leurs développements (sauf en ce qui concerne les étrangers), dans les quatre états accompagnant le projet de décret ci-joint, savoir :

1° État de la population par département;

2° État de la population des arrondissements et des cantons;

3° État de toutes les communes, classées par départements, arrondissements et cantons, avec indication de leur population totale comptée à part, municipale et agglomérée;

4° État des sections de communes non chefs-lieux comptant une population agglomérée d'au moins 1 000 habitants, dressé pour l'application de l'article 12 de la loi du 19 juillet 1889, relatif à l'indemnité de résidence attribuée aux instituteurs publics.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le décret déclarant l'authenticité de ces documents à partir du 1er janvier 1907.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur,

G. Clémenceau.

Dénombrement de la population de la France. — Tableau de la population par départements.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE des ARRONDISSEMENTS	NOMBRE des CANTONS	NOMBRE des COMMUNES	POPULATION
Ain	5	36	455	345 856
Aisne	5	37	841	534 495
Allier	4	29	321	417 961
Alpes (Basses-)	5	30	250	113 126
Alpes (Hautes-)	3	24	186	107 498
Alpes-Maritimes	3	27	155	334 007
Ardèche	3	31	342	347 140
Ardennes	5	31	503	317 505
Ariège	3	20	338	205 684
Aube	5	26	446	243 670
Aude	4	31	439	308 327
Aveyron	5	43	304	377 299
Bouches-du-Rhône	3	33	111	765 918
Calvados	6	38	763	403 431
Cantal	4	23	267	228 690
Charente	5	29	426	351 733
Charente-Inférieure	6	40	481	451 793
Cher	3	29	292	343 484
Corrèze	3	29	289	317 430
Corse	5	62	364	291 160
Côte-d'Or	4	36	717	357 959
Côtes-du-Nord	5	48	390	611 506
Creuse	4	25	266	274 094
Dordogne	5	47	587	447 052
Doubs	4	27	637	298 438
Drôme	4	29	379	297 270
Eure	5	36	700	330 140
Eure-et-Loir	4	24	426	273 823
Finistère	5	43	296	795 108
Gard	4	40	351	421 166
Garonne (Haute-)	4	39	588	442 065
Gers	5	29	466	231 088
Gironde	6	50	554	823 925
Hérault	4	36	340	482 779
Ille-et-Vilaine	6	43	360	611 805
Indre	4	23	245	290 216
Indre-et-Loire	3	21	282	337 916
Isère	4	45	563	562 315
Jura	4	32	584	257 725
Landes	3	28	334	293 397
Loir-et-Cher	3	24	297	276 019
Loire	3	31	335	643 943
Loire (Haute-)	3	28	265	314 770
Loire-Inférieure	5	45	219	666 718
Loiret	4	31	319	364 999
Lot	3	29	329	216 611
Lot-et-Garonne	4	35	326	274 610
Lozère	3	24	198	128 016
Maine-et-Loire	5	34	381	513 490
Manche	6	48	647	487 443
Marne	5	33	663	434 157
Marne (Haute-)	3	28	550	221 724
Mayenne	3	27	276	305 457
Meurthe-et-Moselle	4	29	598	517 508
Meuse	4	28	586	280 220
Morbihan	4	37	256	573 152
Nièvre	4	25	314	313 972
Nord	7	67	667	1 895 861
Oise	4	35	701	410 049
Orne	4	36	512	315 993
Pas-de-Calais	6	46	904	1 012 466
Puy-de-Dôme	5	50	471	535 419
Pyrénées (Basses-)	5	41	559	425 817
Pyrénées (Hautes-)	3	26	480	209 397
Pyrénées-Orientales	3	17	232	213 171
Rhin (Haut-) [partie française]	1	6	106	95 421
Rhône	2	29	269	858 907
Saône (Haute)	3	28	583	263 890
Saône-et-Loire	5	50	589	613 377
Sarthe	4	33	386	421 470
Savoie	4	29	330	251 297
Savoie (Haute-)	4	28	314	260 617
Seine	3	41	78	3 848 618
Seine-Inférieure	5	55	760	863 879
Seine-et-Marne	5	29	533	361 939
Seine-et-Oise	6	37	691	749 753
Sèvres (Deux-)	4	31	356	339 466
Somme	5	41	836	532 567
Tarn	4	36	322	330 533
Tarn-et-Garonne	3	24	195	188 553
Var	3	30	148	324 638
Vaucluse	4	22	150	239 178
Vendée	3	30	304	442 7[illegible]7
Vienne	5	31	300	333 643
Vienne (Haute-)	4	29	205	385 732
Vosges	5	29	530	429 812
Yonne	5	37	486	315 199
TOTAUX	362	2 911	36 222	39 252 267

Tableau indiquant la population totale de l'Algérie par territoires et par départements

DÉSIGNATION		Territoires administrés par l'autorité civile			Territoires de commandement		Population totale y compris l'armée		
		Nombre des arrondissements	Nombre des communes de plein exercice	Nombre des communes mixtes	Nombre des communes mixtes	Nombre des communes indigènes	des territoires administrés par l'autorité civile	des territoires de commandement	Total
Territoire du Nord									
Départements.	Alger	5	106	23	1	1	1 577 626	42 216	1 619 812
	Oran	5	88	18	2	1	1 060 037	62 501	1 122 538
	Constantine	7	73	34	»	3	1 923 854	120 525	2 043 379
Total du territoire du Nord		17	267	75	3	5	4 560 517	225 242	4 785 759
Territoires du Sud									
Territoires.	Aïn-Sefra	....	....	....	3	1	»	97 886	97 886
	Ghardaïa	....	....	....	2	3	»	146 419	146 419
	Touggourt	....	....	....	»	2	»	141 155	141 155
	Oasis sahariennes	....	....	....	»	1	»	60 631	60 631
Total des territoires du Sud		....	....	....	5	7	»	416 091	416 091
Total général de l'Algérie		17	267	75	8	12	4 560 517	671 333	5 231 850

Récapitulation générale de la population de l'Algérie

DÉSIGNATION	Population — Municipale — agglomérée au chef-lieu		Municipale — éparse		Municipale — totale			Comptée à part			Total général		
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Total	Européens	Indigènes	Total (1)	Européens	Indigènes	Total
Territoire du Nord	528 248	277 501	146 682	3 768 543	674 930	4 048 044	4 720 974	41 051	20 731	64 785	718 984	4 066 775	4 785 759
Territoires du Sud	3 501	20 176	1 832	411 568	5 3[illegible]8	431 744	437 077	5 643	3 371	9 014	10 976	435 115	446 091
Total général de la population de l'Algérie	531 749	297 677	148 514	4 180 111	680 263	4 477 788	5 158 051	49 697	24 102	73 799	729 960	4 501 890	5 231 850

1. Y compris l'armée, qui n'avait pas été recensée en 1901 avec les diverses autres catégories de population comptée à part.

NOTA. — Les tableaux 2, 3, 4 et 5 seront insérés au *Bulletin des lois*.

Vu pour être annexé au décret du 30 décembre 1906.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, G. CLÉMENCEAU.

VI

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

4e trimestre 1906. — Transports maritimes

France. — Dans notre précédente chronique, relative aux transports maritimes [1], on a inséré le résumé de la navigation pendant l'année 1905. Nous donnons, ci-après, quelques renseignements relatifs à la navigation avec les pays étrangers et les colonies, ainsi qu'à la grande pêche pendant les dix premiers mois de 1906.

Ces données provisoires sont extraites du dernier volume de la publication officielle : *Documents statistiques, réunis par l'administration des douanes, sur le commerce de la France.*

Dix premiers mois de l'année	Entrées		Sorties		Ensemble	
	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge
Nombre et tonnage des navires chargés, français et étrangers (Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)						
1906	22 497	19 637	17 795	15 214	40 292	34 851
1905	20 621	17 336	17 952	13 883	38 573	31 219
Différences . . .	+ 1 876	+ 2 301	— 157	+ 1 331	+ 1 719	+ 3 632
Nombre et tonnage des navires chargés sous le pavillon français						
1906	6 539	4 870	6 052	4 806	12 591	9 676
1905	6 330	4 690	6 291	4 550	12 621	9 240
Différences . . .	+ 209	+ 180	— 239	+ 256	— 30	+ 436

Les données suivantes représentent le mouvement du commerce extérieur, sous tous les pavillons, compris dans le mouvement total donné plus haut :

1906	19 831	16 905	15 428	15 048	35 259	31 953
1905	18 099	15 281	15 538	12 026	33 637	27 307
Différences . . .	+ 1 732	+ 1 624	— 110	+ 3 022	+ 1 622	+ 4 646

Grande-Bretagne. — Le dernier volume de la statistique officielle anglaise, intitulé : *Statistical Abstract for the United Kingdom,* contient des renseignements détaillés sur le tonnage de jauge des navires à l'entrée et à la sortie des ports du Royaume-Uni, en 1905. Nous résumons ci-dessous les données principales :

Commerce extérieur

(Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)

Années	Entrées		Sorties	
	sous le pavillon anglais	sous tous les pavillons	sous le pavillon anglais	sous tous les pavillons
Tonnage des navires à voiles et à vapeur, chargés et sur lest				
1905	35 201	55 624	35 762	56 417
1904	34 411	53 587	34 739	54 064
Différences. .	+ 790	+ 2 037	+ 1 023	+ 2 353

1. Numéro de juillet 1906, p. 248.

Années	Entrées sous le pavillon anglais	Entrées sous tous les pavillons	Sorties sous le pavillon anglais	Sorties sous tous les pavillons
—	—	—	—	—
Tonnage des navires à vapeur, chargés et sur lest				
1905	34 527	52 820	35 102	53 564
1904	33 640	50 735	34 044	51 210
Différences. .	+ 887	+ 2 085	+ 1 058	+ 2 354
Tonnage des navires chargés, à voiles et à vapeur				
1905	27 995	39 997	32 762	49 623
1904	27 807	39 941	31 893	48 466
Différences. .	+ 188	+ 56	+ 869	+ 1 157

La participation des principaux pays maritimes d'Europe au mouvement total des ports anglais est résumée ci-dessous ; les pays sont indiqués par rang d'importance du tonnage de jauge, sous leurs pavillons :

Années	Allemagne	Norvège	Suède	Danemark	Pays-Bas	France	Espagne
—	—	—	—	—	—	—	—
Entrées							
1905	4 299	3 392	2 114	2 107	1 949	1 574	1 462
1904	3 681	3 405	1 951	2 055	1 915	1 472	1 416
Différences. .	+ 618	— 13	+ 163	+ 52	+ 34	+ 102	+ 46
Sorties							
1905	4 346	3 387	2 118	2 124	1 957	1 588	1 471
1904	3 682	3 428	1 947	2 073	1 908	1 455	1 407
Différences. .	+ 664	— 41	+ 171	+ 51	+ 49	+ 133	+ 64

On terminera par les données suivantes, qui résument le tonnage de jauge du commerce extérieur dans les trois ports anglais qui ont le plus fort tonnage :

(Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)

Années	Entrées Londres	Entrées Liverpool	Entrées Cardiff	Sorties Londres	Sorties Liverpool	Sorties Cardiff
—	—	—	—	—	—	—
1905.	10 814	7 807	4 338	7 913	6 933	7 477
1904.	10 788	7 986	4 564	7 851	6 730	7 817
Différences. .	+ 26	— 179	— 226	+ 62	+ 203	— 340

Russie. — D'après les dernières statistiques officielles, les ports russes ont été fréquentés, en 1905, par 22 941 navires, d'un tonnage total de 21 637 453 tonneaux. Voici les données relatives à ce mouvement :

Années	Navires chargés et sur lest : Nombre	Navires chargés et sur lest : Tonnage net	Navires chargés : Nombre	Navires chargés : Tonnage net	Marchandises débarquées et embarquées
—	—	—	—	—	—
Entrées					
(Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)					Milliers de pouds (*)
1905	11 465	10 843 350	4 995	3 774 227	264 382
1904	11 729	11 311 197	5 379	4 015 566	266 206
Différences. . .	— 264	— 967 847	— 384	— 241 339	— 1 824
Sorties					
1905	11 476	10 794 093	10 101	9 634 941	902 252
1904	11 713	11 341 315	10 188	9 997 032	919 668
Différences. . .	— 237	— 547 222	— 87	— 362 091	— 17 416

(*) Poud = 16^{kg},38.

Le mouvement maritime pendant ces deux années est très inférieur à l'année 1903, pendant laquelle le total des navires à l'entrée et à la sortie des ports russes avait atteint 36 494 bâtiments, jaugeant ensemble 30 687 500 tonneaux. Cette diminution porte surtout sur les ports de la mer Noire et de la mer d'Azoff.

Pays-Bas. — Nous résumons ci-dessous les renseignements relatifs au mouvement dans les ports néerlandais, en 1905, d'après le second volume de la statistique officielle, intitulé : ***Statistiek van den in-uit-en doorvoer*** :

(Le tonnage est exprimé en milliers de mètres cubes)

	Entrées		Sorties	
	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge
Mouvement total du commerce extérieur				
Pavillons néerlandais . . .	3 778	9 209	3 912	9 281
Pavillons étrangers	9 431	24 020	9 386	23 875
Ensemble. . . .	13 209	33 229	13 298	33 156
Mouvement des navires chargés				
Pavillons néerlandais . . .	3 537	8 809	3 219	7 199
Pavillons étrangers	8 705	23 253	5 621	11 219
Ensemble. . . .	12 242	32 062	8 840	18 418
Mouvement des navires à vapeur chargés et sur lest				
Pavillons néerlandais . . .	3 375	9 015	3 401	9 074
Pavillons étrangers	8 919	23 370	8 884	23 212
Ensemble. . . .	12 324	32 385	12 285	32 286
Mouvement du commerce extérieur dans les deux principaux ports				
Rotterdam	7 697	22 282	7 282	21 794
Amsterdam.	1 863	4 585	1 807	4 384

Belgique. — On terminera cette revue sommaire des statistiques maritimes les plus récentes de divers pays d'Europe par le résumé suivant du mouvement dans les ports belges en 1905. Ces renseignements sont extraits de la statistique officielle : ***Tableau général du commerce avec les pays étrangers*** :

	Entrées		Sorties	
	Nombre de navires	Tonnage net	Nombre de navires	Tonnage net
Navires chargés et sur lest réunis				
Pavillons belge.	1 838	1 332 678	1 840	1 332 338
Pavillons étrangers . . .	7 419	10 283 178	7 380	10 222 030
Total. . . .	9 257	11 615 856	9 220	11 554 368
Navires chargés				
Pavillons belge.	734	669 211	688	614 990
Pavillons étrangers . . .	6 964	9 667 598	5 490	7 434 714
Total. . . .	7 698	10 336 809	6 178	8 049 704

HERTEL.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1906

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Autriche	
Commission centrale de statistique. — Justice civile en 1904.	Au^{a1} 04
— Statist. des caisses d'ép. en 1904 . .	Au^{a10} 04
— Statist. des établissements d'instr. pour l'année 1903-1904.	Au^{a13} 03-04
Ville de Vienne	
Bureau de statistique. — L'Administration communale en 1904.	Auw^{a4} 04
— Annuaire statist. pour 1904	Auw^{a5} 04
Belgique	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — Statist. judic. pour 1904. Aliénés. Sourds-muets.	B^{b1} 04
Bulgarie	
Direction de la statistique. — Statist. du commerce avec les pays étrangers et mouvem. de la navigat. en 1905.	Bu^{a4} 05
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Importation et export. en Danemark en 1905	D^{a5a} 05
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — Statist. coloniale. Industrie minière de 1900 à 1904 et en 1905. .	Fc^{a5} 00-05
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des chemins de fer.* — Stat. des chem. de fer français au 31 déc. 1904. Documents principaux. . . .	Fx^{ba4} 04
Grande-Bretagne	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — Rapport sur le taux des salaires et la durée du travail au 1er octobre 1905.	GB^{aa7} 06
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statist. judiciaire pour 1905.	H^{db6} 05
— Statist. de la mortalité (hommes) d'après la profession, l'âge et les causes de décès dans les années 1896-1900.	H^{di1} 96-00
— Statist. des banques et des caisses d'epargne en 1904.	H^{di3} 04
— Statist. de la fréquentation et des absences de l'école prim. en 1905.	H^{d28} 05
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique.* — Statist. des causes de décès pour 1903	I^{aa26} 03
— Mouvem. de la population en 1904. .	I^{aa27} 04
— Statist. de l'émigration italienne en 1904 et 1905.	I^{aa31} 04-05
Office du travail. — Matériaux pour servir à l'étude d'une loi sur le repos férié, 1906	I^{ad3} 06
Japon	
Annuaire financier et économ. pour 1906.	
Mexique	
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE LA DÉFENSE ET DE LA COLONISATION. — Recens. de la popul. en 1900 par divis. territor. XIII. Jalisco et Tepic. XXVI. . . .	M^{a3} 00-XIII-XXVI
Pérou	
Superintendance générale des douanes. — Statist. du comm. spécial du Pérou en 1903.	Pe^{b1a} 03
— Commerce spécial du Pérou en 1903 : Lecture de la nomenclature commerciale de la statistique.	Pe^{b1b} 03
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — N) Rapp. des gouverneurs sur la récolte en 1906	S^{aa5} 06
— y_1) Caisses d'épargne et banques populaires en 1904.	S^{aa9} 04
Direction générale des chemins de fer. — L) Rapp. sur le mouvem. des chem. de fer de l'État en 1905	S^{ad1a} 05
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — P) Rapp. sur les écoles prim. en 1903.	S^{b1a} 03
— Id. Rapp. sur l'enseign. prof. des garçons pour l'année scolaire 1903-1904.	S^{b1b} 03-04
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — V) Fabrication et vente de l'eau-de-vie et fabrication du sucre de betterave en 1904-1905.	S^{c1} 04-05
Direction générale des postes. — M) Stat. postale pour 1905	S^{cc1} 05
Direction générale des télégraphes. — I) Statist. des télégr. pour 1905. . . .	S^{cd1} 05
DOCUMENTS PRIVÉS	
BELLOM (Maurice). — L'Enseign. économ. et social à l'École nationale supérieure des mines (Paris, 1906) . . .	π^{b} 188
LAIGLESIA (F. DE). — L'Organisation de la fortune dans la première moitié du seizième siècle (Madrid, 1906) . . .	π^{l} 139
LORIN (Henri). — L'Ind. rurale du pays basque (voir π^{m} 245) [Paris, 1906].	π^{l} 140
MUSÉE SOCIAL. — L'Industrie rurale en pays basque, par Henri Lorin (Paris, 1906).	π^{m} 245
NEYMARCK (Alfred). — a) Le Développement annuel de l'épargne française (Paris, 1906).	π^{n} 56
— b) Les Conseils d'administration et les mandats électifs	
POUSSIN. — Théorie des assur. sur la vie.	
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES	
(*Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1906, page 251.*)	

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD à LONDRES

Via Calais ou Boulogne

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Services officiels de la Poste (Via Calais).

La gare de **PARIS-NORD**, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

SERVICES RAPIDES entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

Express dans chaque sens :		Express dans chaque sens :	
entre Paris et Bruxelles	Trajet : 3 h. 50	2 entre Paris et Saint-Pétersbourg	Trajet : 51 h.
entre Paris et Amsterdam	Trajet : 8 h. 30	(Par le Nord-Express bi-hebdomadaire).	Trajet : 46 h.
entre Paris et Cologne	Trajet : 8 h.	1 entre Paris et Moscou	Trajet : 62 h.
entre Paris et Francfort-sur-le-Main	Trajet : 12 h.	2 entre Paris et Copenhague	Trajet : 28 h.
entre Paris et Berlin	Trajet : 18 h.	2 entre Paris et Stockholm	Trajet : 48 h.
(Par le Nord-Express)	Trajet : 16 h.	2 entre Paris et Christiania	Trajet : 49 h.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre LONDRES, PARIS et l'ITALIE par le SIMPLON

Trains express quotidiens composés de wagons-lits, voitures à lits-salon, 1re et 2e classes à couloir avec lavabos et water-closets.

ALLER :

Départ de Londres via **Calais**		11 h. " matin.	
Départ de Londres via **Boulogne**		2 h. 20 soir.	
Départ de Londres via **Dieppe**		10 h. " matin.	
		(a)	(b)
Paris	Départ.	2 h. 30 soir.	10 h. 30 soir.
Pontarlier	—	9 h. 35 soir.	6 h. 25 matin.
Milan	Arrivée.	7 h. 05 matin.	4 h. 10 soir.
Gênes	—	10 h. 35 matin.	7 h. " soir.
Venise	—	Midi 05.	11 h. 35 soir.
Rome	—	10 h. 10 soir.	7 h. 40 matin.
Naples	—	6 h. 30 matin.	1 h. 25 soir.

RETOUR :

		(c)	(d)
Naples	Départ.	3 h. " soir.	11 h. 35 soir.
Rome	—	10 h. 50 soir.	9 h. " matin.
Venise	—	9 h. 30 matin.	5 h. 30 soir.
Gênes	—	11 h. 40 matin.	7 h. 18 soir.
Milan	—	3 h. 20 soir.	11 h. 15 soir.
Pontarlier	—	Minuit.	7 h. 28 matin.
Paris	Arrivée.	6 h. 45 matin.	1 h. 50 soir.
Arrivée à Londres via **Calais**		5 h. 04 soir.	10 h. 45 soir.
Arrivée à Londres via **Boulogne**		3 h. 50 soir.	
Arrivée à Londres via **Dieppe**		7 h. " soir.	

(a) Wagons-lits, lits-salon, 1re et 2e classes, **Paris-Venise.**
(b) — — 1re et 2e classes, **Paris-Milan**; 1re et 2e classes, **Dieppe-Domodossola**; 1re et 2e classes, **Boulogne-Gênes.**
(c) Wagons-lits, lits-salon, 1re et 2e classes, **Milan-Paris**; 1re et 2e classes, **Domodossola-Dieppe.**
(d) — — 1re et 2e classes, **Venise-Paris**; 1re et 2e classes, **Gênes-Boulogne.**

Relations entre PARIS, BÉZIERS, le MIDI DE LA FRANCE et l'ESPAGNE

1° Par Arvant-Neussargues :

(Voitures directes de 1re, 2e et 3e classes entre **Paris** et **Béziers**)

Paris	Départ.	8 h. 15 soir.	**Béziers**	Départ.	9 h. 20 matin.
Arvant	Arrivée.	5 h. 35 matin.	**Arvant**	—	8 h. 10 soir.
Béziers	—	3 h. 20 soir.	**Paris**	Arrivée.	5 h. 36 matin.

2° Par Lyon-Cette :

(Voiture directe lits-salon et 1re classe entre **Paris** et **Cerbère**, rapide 1re classe)

		1re, 2e et 3e cl.	1re cl.
Paris	Départ.	7 h. 20 soir.	9 h. 20 soir.
Avignon	Arrivée.	6 h. 57 matin.	7 h. 53 matin.
Cette	Arrivée.		10 h. 50 matin.
Béziers	—		Midi 19.
Cerbère	—		3 h. 01 soir.
Barcelone	—		7 h. 26 soir.
Valence (Espagne)	—		9 h. " matin.

Valence (Espagne)	Départ.		6 h. 45 soir.
Barcelone	—		10 h. " matin.
Cerbère	—		2 h. 23 soir.
Béziers	—		5 h. 18 —
Cette	—		6 h. 45 —
		1re cl.	1re, 2e et 3e cl.
Avignon	Départ.	9 h. 45 soir.	10 h. 19 soir.
Paris	Arrivée.	8 h. 30 matin.	10 h. 25 matin.

Relations entre PARIS et la COTE d'AZUR

Pendant la saison d'hiver 1906-1907, la Compagnie P.-L.-M. a remis en marche :
Les trains rapides de jour (**Côte d'Azur rapide**) Paris-Nice en 13 h. 50 m.
Les trains rapides de nuit (**trains 17 et 18**) Paris-Nice en 15 h.
Nombre de places limité. — Pour plus de détails, consulter le *Livret-guide horaire P.-L.-M.*

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires (prix, conditions et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, mis en vente au prix de 50 centimes dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie. Cette publication contient, avec de nombreuses illustrations, des notices sur les points du réseau intéressants à visiter.

La Compagnie met également à la disposition du public, dans les bibliothèques des principales gares, aux prix indiqués ci-après :

1° **La Carte-itinéraire de Marseille à Vintimille**, avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours : **25** centimes.

2° Les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

(a) **Monuments romains et villes du Moyen Age** du réseau P.-L.-M.	Éditée en langues française, anglaise et allemande	**25**	centimes.
b) **Mont Blanc-Chamonix**	Id. Id.	**25**	—
c) **Savoie-Suisse**	Id. Id.	**25**	—
d) **Dauphiné**	Id. Id.	**25**	—
e) **La Corse**	Éditée en français	**25**	—
f) **Le Rhône, de sa source à la mer,** avec illustrations hors texte en couleurs.	Éditée en langues française, anglaise et allemande.	**50**	—
g) **La Côte d'Azur** (brochure entièrement polychrome)	Id. Id.	**50**	—
h) **L'Auvergne**	Éditée en français	**50**	—
i) **Album de vues du réseau P.-L.-M.**		**50**	—
j) **Album Côte d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie,** avec 10 cartes postales		**50**	—
k) **Album Banlieue de Paris**		**25**	—

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service central de l'exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris (12e arrond.) et accompagnée de 85 centimes en timbres-poste pour le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, de 60 centimes en timbres-poste pour chacune des brochures : « *Le Rhône, de sa source à la mer* », « *L'Auvergne* », « *La Côte d'Azur* », « *L'Album de vues du réseau P.-L.-M.* », « *L'Album Côte d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie* » ; — de 35 centimes en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

La Compagnie a mis en marche, à partir du **3 novembre**, les trains extra-rapides de nuit 17 et 18 desservant le **Littoral de la Méditerranée.**

Ces trains ont lieu :

A l'aller, le train 17, du 3 novembre au 9 décembre, les mercredis et samedis ; — du 10 décembre au 3 mai, tous les jours, sauf le jeudi ; — du 4 au 17 mai, les lundis, mercredis, vendredis et samedis ; — du 18 au 29 mai, les mercredis et samedis.

Au retour, le train 18, du 5 novembre au 11 décembre, les lundis et vendredis ; — du 12 décembre au 4 mai, tous les jours, sauf le jeudi ; — du 5 au 16 mai, les lundis, mardis, vendredis et samedis ; — du 17 au 31 mai, les lundis et vendredis.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Ces trains (à nombre de places limité) offrent des places de 1re classe ordinaires, de wagons-lits, de lits-salon et de salon à deux lits complets.

On peut se faire réserver des places d'avance en s'adressant à la gare de Paris ou aux bureaux de ville de la rue **Saint-Lazare,** 88, de la rue Sainte-Anne, 6, et de la rue de Rennes, 45.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 20 février 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL
DE LA
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 2. — FÉVRIER 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Etranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 2. — 10 FÉVRIER 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 16 octobre 20 novembre** *et* **18 décembre 1907**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° Discussion sur la communication de M. Malzac : *Les Pensions civiles et la période transitoire.*

2° Communication de M. A. Neymarck sur *la Balance internationale des payements. — Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique?* (à propos d'une communication de M. A. Gruber à l'Institut international de statistique).

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser au SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le payement ou le rachat des cotisations et l'acquisition des anciennes collections du Journal, s'adresser au TRÉSORIER, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1907

SOMMAIRE. — Installation du nouveau président pour l'année 1907. — Discours de M. Arthur Fontaine, président sortant. — Discours de M. March, président pour l'année 1907. — Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 1906. — Distinctions honorifiques. — Nomination de trois membres titulaires et présentation d'un nouveau membre titulaire. — Présentation d'ouvrages : M. Barriol. — Communication de M. Malzac sur les pensions civiles et la période transitoire.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. A. FONTAINE qui prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Arthur Fontaine, président sortant

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Avant de quitter la présidence de la Société de statistique de Paris, présidence que vous m'aviez fait le grand honneur de me confier pour l'année 1906, je dois remercier M. Paul Doumer de la sympathie qu'il a marquée à notre Société en acceptant d'être, en cette année 1906, notre président d'honneur. N'ayant pu, à raison des hautes fonctions qu'il exerçait, prendre la présidence effective de vos séances mensuelles, il a tenu à montrer en quelle estime l'homme politique et l'administrateur éminent qu'il est, tenait la statistique, qui est l'Égérie de l'homme d'État moderne.

C'est en de bonnes mains, Messieurs, que je remets pour l'année 1907 la présidence de la Société. Vous avez appelé à cette fonction M. Lucien March, chef des services de la statistique générale de la France et du recensement professionnel. Vous connaissez le labeur immense et fécond de Lucien March, la méthode qu'il apporte dans les investigations statistiques, la richesse de ses analyses et de ses comptes rendus, la valeur scientifique de l'œuvre démographique qu'il poursuit. Vous connaissez aussi son dévouement à la Société de statistique, l'intérêt de ses nombreuses et claires communications, le concours empressé qu'il a apporté depuis longtemps à votre conseil. Tout le désignait à votre choix, et plus qu'aucun autre,

j'applaudis à son élection, car le savant statisticien que je prie d'occuper le fauteuil de la présidence est depuis longtemps mon collaborateur éminent et apprécié.

Dans la dernière séance, notre bureau a été complété par l'élection de M. Ch. Limousin, membre de notre conseil, comme vice-président ; nos collègues MM. Cadoux et Desroy du Roure ont été élus membres du conseil de notre Société. Je renouvelle à chacun d'eux mes félicitations. Je n'ai pas à faire leur éloge ici : vous les avez choisis en connaissance de cause.

Puisque j'ai commencé par la séance de décembre et l'élection du bureau le compte rendu sommaire de la marche de notre Société en 1906, je veux tout de suite aussi féliciter notre excellent collègue Neymarck. A l'occasion du 1er janvier, le gouvernement l'a nommé commandeur de la Légion d'honneur. Est-ce au président sortant, est-ce au président nouveau qu'il appartient de rappeler les services rendus au pays par M. Neymarck, sa haute autorité financière et commerciale, la sûreté et l'ingéniosité de ses statistiques? Il me semble que j'empiète indûment sur l'exercice 1907 ; je ne m'en excuse pas, il restera beaucoup à dire en 1907 pour faire de notre collègue le bel éloge que mérite une belle vie.

Au cours de l'année 1906, un grand nombre de vos collègues ont été l'objet de hautes distinctions de la part du gouvernement de la République : vous avez applaudi à l'élévation de M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, au grade de grand-officier de la Légion d'honneur ; vous avez applaudi à la nomination au grade de commandeur de notre dévoué et distingué collègue M. Cheysson, membre de l'Institut. Si je rappelle que vous avez eu la bonté de me féliciter aussi d'une croix de commandeur, c'est que je recense les récompenses accordées à notre Société. Notre collègue M. Lemercier a été promu officier, nos collègues Bertillon, Prunget, Liégeard, Perquel, Dubois ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur : nous nous en sommes tous sincèrement réjouis.

Je dois aussi adresser un dernier hommage à la mémoire des membres de la Société qui sont morts au cours de l'année 1906 : MM. Ivantchof, Lafargue, Cosson, Caignon, Cerisier, Gilles, Fleury, Lamane, membres titulaires, et Körösi, membre associé. Ce sont des pertes douloureuses. Nous garderons fidèlement le souvenir de ces amis de la statistique.

Un assez grand nombre d'admissions, trop faible encore, est venu combler les vides faits par la mort dans nos rangs : nous avons eu la satisfaction d'admettre MM. Limousin (Henri), Arsandaux, Bernard, Ch. Barrat, Saulnier, Dardonville, Petit, Risser, Pinard, Cohen, Villars, Suarez, Cagninacci comme membres titulaires et aussi M. Gilles, que la mort nous enleva presque aussitôt. M. Ruiz a été nommé membre correspondant.

Le Journal de la Société, par les mémoires et communications présentés en 1906, par le compte rendu des séances, témoigne d'une intéressante activité statistique.

La démographie tient la première place avec les communications de MM. :

Huber : *Valeur comparée des coefficients qui mesurent les mariages et les naissances ;*

Dr Chervin : *Le Dénombrement de la population en Bolivie ;*

Cordt Trap : *Nombre et mortalité des enfants de familles ouvrières à Copenhague ;*

Dr J. Bertillon : *Sur la mortalité à Paris ;*

Dr Löwenthal : *État sanitaire et démographie comparée de Paris et de Berlin ;*

March : *Les Tables de mortalité de la France au début du vingtième siècle ;*

Meuriot : *La Population de l'Empire allemand et de Berlin ; Le Caractère nouveau de l'immigration aux États-Unis ; La Population de Formose.*

La statistique industrielle et commerciale a fait l'objet d'une magistrale étude de M. Levasseur sur la *statistique comparée du commerce extérieur de diverses*

nations au dix-neuvième siècle; elle a fait aussi l'objet d'un rapport documenté du même maître infatigable sur les *résultats statistiques du recensement de 1901*, rapport qui contenait d'ailleurs des aperçus sur tous les problèmes démographiques et sociaux.

Signalons enfin les travaux de MM. :

Malzac: *Évaluations se rapportant à l'application de la loi d'assistance du 14 juillet 1905 et des projets de loi sur les retraites ouvrières;*

Neymarck: *L'Épargne française et son développement annuel;*

Gaston Cadoux: *Mouvement des opérations d'une caisse d'épargne;*

André Pinard: *La Statistique et la mesure de la richesse;*

Yvernès: *Modifications apportées à l'établissement des statistiques criminelles françaises;*

Barrat: *L'Apprentissage dans l'industrie de l'ameublement;*

Turquan: *Variation des traitements chez les percepteurs.*

Voilà, mes chers collègues, une ample matière pour les discussions de nos séances. Celles-ci n'ont cessé d'être intéressantes. Elles mériteraient d'être plus suivies. On apprend là en quelques heures, par la controverse entre des hommes compétents et doués d'esprit critique, ce qui, dans le silence du cabinet, exige parfois de longues journées de recherches.

Je n'omettrai pas, dans ce compte rendu, nos chroniques et nos notices bibliographiques : elles contiennent des aperçus intéressants sur une foule de questions, elles sont une mine d'indications précieuses. Nous remercions sincèrement MM. Barriol, Hertel, Roulleau, Bellom, Fléchey, Meuriot, Yvernès, March, Levasseur, de la collaboration qu'ils ont fournie sous ces rubriques de notre Journal.

Permettez-moi de rappeler en terminant que le compte financier de la Société, présenté par M. Payelle, nous la montre sûre de ses ressources pour l'avenir et prête à seconder les initiatives des statisticiens par des prix importants.

Enfin, je serai certainement votre interprète en adressant des remerciements à notre ponctuel trésorier, M. Matrat; à M. Barriol, notre intelligent secrétaire; à notre vénérable secrétaire général, M. Fléchey, que la maladie tient ce soir éloigné de nous. Depuis de longues années, M. Fléchey a été la cheville ouvrière de la Société; c'est au prix de fatigues continuelles qu'il a pu remplir la tâche souvent lourde et ardue qui incombe au secrétaire général; il a été soutenu dans son effort par son dévouement à la statistique. Nous lui envoyons, avec nos vifs remerciements, nos vœux pour son prochain rétablissement.

M. A. Fontaine invite alors M. Lucien March à prendre le fauteuil de la présidence. Il reprend sa place au milieu de ses collègues, qui l'accueillent avec empressement.

M. Lucien March, après avoir pris place à la présidence, prononce le discours suivant :

Discours de M. Lucien March, président pour l'année 1907

Messieurs et chers Confrères,

En prenant possession du poste que vous m'avez assigné, je me sens un peu gêné par la tradition. Ce poste, que des maîtres ont occupé, est un poste d'honneur. Remercier, selon l'usage, ceux qui vous y ont élevé, et celui qui vous tend la main pour vous asseoir à sa place, est à coup sûr très agréable et bien naturel, mais, aux sentiments que l'on voudrait exprimer se mêle quelque crainte de paraître obéir simplement à l'usage.

Et cependant, nul mieux que moi ne rend sincèrement grâce à vos encourage-

ments répétés, à votre confiance, à la faveur dont vous venez de m'honorer ; nul ne sent plus profondément ce que je dois au président que je remplace.

L'art du statisticien n'est peut-être qu'une sincérité éclairée : ce qu'il renferme de plus subtil ne s'apprend que par l'exemple, par la pratique de tous les jours, par le contact avec des esprits animés d'un pur idéal. N'est-ce point pour moi une heureuse fortune que d'avoir reçu les enseignements de celui qui m'a introduit dans l'observatoire officiel, qui m'a initié aux enquêtes, qui m'a amené auprès de vous, et dont vous avez pu apprécier durant l'année dernière l'attentive sollicitude pour les intérêts dont il a la charge?

Si donc vous estimez que je possède quelques éléments de l'art que nous cultivons, veuillez en rapporter le mérite à qui je les dois. Je n'ai d'autre moyen de payer ma dette que de vous demander de l'enregistrer en recueillant aussi l'expression de ma déférente et affectueuse gratitude.

Quant aux obligations que j'ai contractées près de vous, je tâcherai de justifier une confiance dont je suis fier avec le sentiment des devoirs qu'elle m'impose. Le premier et le plus doux de ces devoirs est de remercier en votre nom notre Président sortant : je m'en acquitte avec un double plaisir.

Au moment où vous m'appelez à la présidence de la Société de statistique, je vois se consolider un laboratoire de travaux statistiques où, je l'espère, se fera d'utile besogne. D'assez nombreuses personnalités, dont plusieurs membres de notre Société, ont préparé ou dégagé les voies. Parmi ces derniers, permettez-moi de rendre un hommage particulier aux soins de M. Levasseur et de M. Arthur Fontaine, souffrez aussi que je rappelle qu'à leurs patients efforts s'est associée la haute intervention de M. Pierre Baudin.

Messieurs,

Un service de statistique générale convenablement doté a sa place, dans l'État, à côté des services chargés de statistiques spéciales. On ne s'étonnera pas de le voir solidement organisé en France, puisque c'est en France, il y a une centaine d'années, de 1800 à 1812, qu'a fonctionné le premier bureau officiel de statistique générale.

Certes, la statistique officielle date de plus loin. Elle est aussi ancienne, a-t-on dit, que les Etats organisés ; on le conçoit aisément quand on considère la statistique du point de vue auquel se plaçaient les créateurs du mot. Pour Achenwall, par exemple, la statistique doit présenter le tableau des caractères remarquables de l'État. Et cette formule a, pendant longtemps, traduit l'opinion courante, celle des théoriciens, comme celle des hommes en contact direct avec les faits. Un préfet de l'an IX exposant à ses administrés qu'il avait mis sous les yeux du chef de l'État « le tableau des besoins, des ressources, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, les encouragements dont celle-ci a besoin, les nouveaux débouchés qu'il faut ouvrir aux denrées, la surcharge des impôts », ajoutait : « en un mot, la statistique générale du département ». De ce point de vue les relevés exécutés à diverses reprises sous l'ancien régime, et avec une persistance particulière depuis le règne de Louis XIV, les efforts de l'Assemblée constituante et de la Convention, les tableaux préparés par le bureau de la balance du commerce sous le ministère Necker puis jusqu'au Consulat, marquent une période fructueuse de l'histoire des travaux statistiques.

Pourtant, la création, au Ministère de l'intérieur, d'un bureau spécialement chargé de dresser les statistiques de l'État mérite de retenir l'attention parce que ce bureau est le premier organisme exclusivement consacré à la recherche d'informations numériques sans utilité administrative directe, mais propres à éclairer le gouvernement sur les intérêts généraux du pays. L'exemple fut d'ailleurs suivi par d'autres États.

Depuis l'époque où ce bureau a fonctionné, le champ des investigations ne s'est

guère élargi ; sauf dans les voies nouvellement ouvertes par la législation, le nombre des questions s'est plutôt restreint qu'augmenté. Mais les procédés se sont améliorés, les informations ont gagné en profondeur, l'utilisation des résultats s'est ordonnée. Ne serait-ce point une infériorité de nos études si, les matériaux s'accumulant, on n'en améliorait ni la qualité, ni l'usage ?

Aussi, en jetant un coup d'œil sur les changements qu'ont subis les méthodes depuis cent ans, n'avons-nous nulle pensée de médire de nos devanciers dont les points de vue et les moyens différaient des nôtres ; nous entrevoyons seulement un sujet d'utiles réflexions.

I

En 1800, Peuchet, qui faisait alors partie du conseil du commerce, fut chargé par Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, de préparer le plan d'une statistique générale de la France. Peuchet n'apporta pas de modifications sensibles aux modes habituels d'information, mais il proposa l'institution d'un bureau spécial chargé de vérifier et de dépouiller les rapports fournis par les autorités locales. Le ministre créa le bureau, probablement peu de temps avant son départ. Peuchet n'en fit pas partie. Toutefois, le programme de statistique générale esquissé dans son rapport devint le programme des enquêtes exécutées sous le Consulat ou l'Empire.

Conformément aux errements antérieurs, les instructions ministérielles laissèrent aux préfets une certaine latitude dans le choix des moyens de produire cette statistique générale de la France qui, paraît-il, hantait déjà l'esprit de Louis XIV, mais qui n'avait encore pu être intégralement réalisée. Chaque préfet avait la faculté de modifier la forme des questions et de recourir aux procédés qu'il jugerait les plus efficaces.

Ouvrons les questionnaires préfectoraux adressés aux maires en exécution de la circulaire du 9 prairial an IX. On y trouve tous les détails que l'on rencontre d'ordinaire dans les statistiques relatives à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce. Je note seulement quelques questions auxquelles nous sommes moins habitués : entrées et sorties de population ; naissances annuelles parmi les animaux de ferme ; rendement des terres, des jardins d'agrément ; frais de culture, valeur des terres, des bois et des fermages ; évaluation des propriétés bâties ; prix des denrées, des souliers, des habits ; exportations et importations locales suivant la provenance ou la destination ; jours de foires et marchés, affaires traitées ; valeur de production agricole et industrielle ; quantités de divers produits consommés soit par la population, soit par les animaux ; nombre des propriétaires domiciliés ou non domiciliés dans la commune ; nombre des personnes vivant de leurs revenus, soit entièrement, soit en partie ; état des personnes de chaque profession en distinguant les maîtres des compagnons et des apprentis. On trouve encore des questions relatives à l'apprentissage, aux salaires et gages, au taux d'intérêt de l'argent, au coût de la vie, soit en famille, soit à table d'hôte, en distinguant les catégories sociales, par exemple le médecin, le petit propriétaire, le plus riche propriétaire. Enfin, d'autres questions relatives à l'assistance, au fonctionnement de la justice, aux écoles, au rapport entre les productions et la monnaie ou les billets de change, à la balance commerciale du département par rapport aux autres départements et aux pays étrangers, etc., etc.

N'est-il pas évident que le champ des recherches, loin de s'être élargi, s'est rétréci. Sur combien des questions que je viens de citer n'avons-nous encore que des indications précaires ou même n'avons-nous aucun renseignement. Que savons-nous, par exemple, sur les mouvements intérieurs de population, sur le commerce intérieur, sur la production et les prix des objets manufacturés. Par contre, la plupart des questions étrangères à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce sont étudiées aujourd'hui avec plus de détails, notamment celles qui concernent la population.

II

Les desseins trop vastes trompent les espérances. Sans doute la statistique n'embrasse jamais trop de faits : c'est toutefois à la condition que les faits soient bien observés.

Que servent les circulaires magistrales recommandant « de n'avancer que des faits vrais et bien constatés » ou proclamant que « le silence vaut mille fois mieux que l'erreur » si, dans les conditions de l'enquête, l'exactitude ne peut être qu'illusion et la règle ne peut être que l'erreur? Qu'attendre de questionnaires adressés aux maires et appelant des réponses à plus de *quatre cents* questions, non seulement pour l'année de l'enquête (1801) mais encore pour l'année 1789?

Pour que des esprits éclairés et raisonnables ne se soient pas rendu compte d'impossibilités qui nous semblent évidentes, il fallait, même en ayant égard au manque d'expérience, que l'optique des statisticiens et des administrateurs de l'époque fût sensiblement différente de la nôtre et cette opinion se justifie sans peine.

Dans son rapport, Peuchet cite parmi les travaux statistiques antérieurs les relevés des intendants, les évaluations de Lavoisier, les chiffres d'Arthur Young. Le célèbre voyageur anglais était populaire. Et l'on se disait sans doute qu'un étranger isolé ayant réussi à recueillir des données précises sur un grand nombre de sujets intéressant la population ou l'état économique des provinces, les administrateurs de ces provinces, au courant des habitudes, participant à la vie locale, étaient à coup sûr mieux placés pour obtenir les mêmes précisions.

En second lieu, sous le nom d'arithmétique politique, un grand nombre d'auteurs avaient fait de la statistique conjecturale, souvent sans base suffisante ou suivant des méthodes incorrectes. On se rappelle que Vauban évaluait les surfaces des terres de différentes espèces sur l'étendue du royaume, d'après des estimations topographiques portant sur quelques parties des provinces de l'Ouest. D'autres calculs avaient des bases plus fragiles encore, sans parler des fantaisistes qui, à grand renfort de chiffres, prédisaient des événements devant se produire après quelques centaines d'années. Les abus de l'arithmétique politique provoquaient un vif désir d'informations directes.

Enfin, tout naturellement, on n'avait pas de l'exactitude la même notion qu'aujourd'hui, notion qui varie du reste avec les facultés de perception. Les premières recherches manquaient de termes de comparaison ; aujourd'hui nous avons le devoir de veiller à ce que le changement de valeur des chiffres ne soit pas simplement imputable aux inexactitudes des relevés.

On s'explique ainsi la témérité de nos prédécesseurs qui, du reste, ne semblent point avoir rencontré de résistance du côté des administrations locales. Si quelques préfets apportent une certaine lenteur à l'exécution de l'enquête de 1801 et en signalent les difficultés, d'autres la préparent allégrement. « Si le travail est long, dit l'un d'eux, pénible peut-être à quelques égards, il n'offre au fond rien de bien difficile, toutes les questions n'exigeant guère d'autre réponse que l'articulation positive ou négative d'un fait, après vérification. Quant au grand nombre de questions, ajoute-t-il, il ne peut effrayer d'avance qu'un homme indolent, peu instruit ou peu exercé. » Ce dernier trait témoigne d'une ardeur que nous ne connaissons plus. Mais la réflexion qui précède révèle un état d'esprit moins rare et dont il est utile de signaler la dangereuse naïveté : on vous demande de dire si la production, ou le prix, des grains a augmenté depuis douze ans : quoi de plus simple puisqu'il suffit de répondre oui ou non.

Il serait injuste d'imputer aux seuls administrateurs des vues incorrectes sur le domaine et sur les exigences de la statistique. Dans l'un des départements, le bureau de la société locale d'agriculture, invité par le préfet à composer le tableau statistique du département, introduit des questions de ce genre : Quel est le tempérament des habitants? Quel est le caractère des habitants? Sont-ils actifs ou indus-

trieux? Le cadre est préparé par un ingénieur en chef des ponts et chaussées et un professeur de législation; le bureau de la société le juge tellement satisfaisant qu'il décide de le faire distribuer, non seulement aux membres de la société, mais encore aux sociétés d'agriculture des autres départements.

Le recensement de la population fournit encore un exemple de l'insuffisance des anciennes méthodes. « Le tableau à remplir est si simple, dit la circulaire du 26 floréal an VIII, que son exécution ne peut offrir aucune difficulté. » Or, en dépit de la loi du 21 juillet 1791 qui prescrit de tenir des états nominatifs des habitants, on jugeait alors impossible d'opérer un dénombrement par tête et à date fixe. Le Conseil d'État déclarait qu'il serait fou d'entreprendre un tel travail. Pourtant, les maires ne disposaient pas d'instrument permettant de déterminer le nombre des habitants sans les compter; ils n'ont donc fourni, pour la plupart, que des évaluations par masses. C'est seulement en 1836 que le système des états nominatifs fut imposé pour toute la France. Aujourd'hui les feuilles nominatives sont l'instrument du recensement dans tous les États organisés, même en Chine; on ne se contente d'évaluations par masses que dans les pays neufs. Et le système des documents nominatifs a été étendu avec les mêmes avantages à d'autres statistiques : par exemple, celle des mariages, naissances, décès, celles de l'agriculture et de l'industrie, la statistique criminelle, la statistique des salaires.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer à l'induction, aux évaluations? Assurément non. Aujourd'hui et dans l'avenir, comme dans le passé, on devra souvent se contenter d'évaluations et même s'estimer très heureux d'en obtenir sur les points difficilement accessibles à l'observation intégrale. N'est-il pas fâcheux, par exemple, que dans un pays industriel comme le nôtre, on ne puisse aujourd'hui estimer la production des industries, alors qu'à d'autres époques on a obtenu de sérieuses bases d'évaluation?

Cependant, le mode d'évaluation ne doit pas être subordonné à la commodité de celui qui en a la charge, des règles s'imposent. Or, même en écartant les cas où une comptabilité régulière totalise à tout instant des nombres soigneusement enregistrés par unités, nous ne pouvons saisir les faits collectifs qu'à travers les faits individuels. Nous ne disposons point ici de ces instruments qui permettent de mesurer la longueur ou le poids d'un corps sans en compter les particules. Confier à quelqu'un le soin d'une évaluation sans lui fixer la méthode à suivre, c'est se fier uniquement à son expérience personnelle, ce qui est dangereux et en tout cas peu scientifique.

Le procédé appliqué au dix-huitième siècle pour déterminer le nombre des habitants de la France, d'après la connaissance du nombre des naissances et à la suite de dénombrements partiels, est un exemple d'évaluation disciplinée. Laplace a même calculé l'erreur à craindre. Toutefois, il supposait que les habitants effectivement dénombrés se distribuaient au hasard dans la masse des habitants, tandis qu'en fait le choix des communes soumises au dénombrement a été déterminé, non suivant les règles qu'il a posées mais d'après des raisons de commodité. Des investigations de même ordre sont fréquentes : je citerai le recensement des monnaies effectué en France et en divers pays, des statistiques de salaires aux États-Unis et en France, la statistique du bétail en Allemagne, des statistiques de familles en Norvège, etc.

Dans ce système de recherches, on suppose implicitement que les sondages sont représentatifs de la masse des faits à étudier, de là le nom de méthode représentative qui a été donné à cette application du raisonnement inductif. Sans doute l'hypothèse est loin d'être toujours vérifiée; elle ne l'est jamais qu'approximativement; mais, n'est-ce point l'un des principaux caractères du progrès scientifique que la séparation de plus en plus nette du domaine des hypothèses et du domaine des faits? La méthode représentative correspond à l'hypothèse la plus satisfaisante, de là sa supériorité sur les autres modes d'évaluation.

Cette méthode s'allie d'ailleurs avec avantage au système moderne du dépouille-

ment central de documents individuels. On s'effrayait autrefois de la masse des documents à manipuler. Mais d'abord, les opérations se sont en quelque sorte industrialisées; les dépouillements ont bénéficié de la division du travail, on a fait intervenir des machines comme l'avait fait Guerry il y a cinquante ans pour ses travaux personnels. En second lieu, si l'on n'a pas le moyen de dépouiller intégralement les documents dont on dispose, on peut recourir, pour certaines particularités, à la méthode représentative, susceptible cette fois d'une application rigoureusement correcte, car les documents dépouillés peuvent être pris au hasard et donner sûrement ainsi une exacte représentation de la masse.

Les procédés des anciens arithméticiens leur ont donc survécu, tandis qu'aux abus de l'arithmétique politique ont succédé les abus des enquêtes administratives. On opposait aux calculs la supériorité de l'observation directe, et en principe on avait raison; cependant, quels moyens les préfets, les maires et même les sociétés locales, avaient-ils de noter avec exactitude les renseignements requis, de fournir autre chose que des supputations vagues et insuffisamment fondées. Un relevé exact vaut mieux que tous les calculs, mais un calcul correct sur des bases bien établies est préférable à de mauvaises observations. En physique, en astronomie, on observe à l'aide d'instruments qui ne suppriment pas les erreurs mais qui permettent de leur assigner des limites. Rien de semblable dans la statistique sociale. Si l'on demande à un maire d'indiquer le salaire moyen des ouvriers journaliers de sa ville, l'erreur commise ne peut être évaluée. Tel qui se croira capable d'une appréciation rigoureuse et répondra : 3 fr. 97, sera peut-être plus loin de la vérité que celui dont la réponse sera modestement : environ 4 fr. Cette infériorité de la statistique est compensée par l'effet des grands nombres. C'est pourquoi toute évaluation par masses, même sérieuse, ne vaut pas une série de relevés individuels, même peu soigneux, dont les erreurs sont susceptibles de compensations.

Une dernière remarque touchant les procédés des anciennes statistiques, est que celles-ci n'impliquent pas l'unité de vues indispensable pour les comparaisons. Lorsque l'on demandait aux autorités locales, par exemple, le nombre de propriétaires, celui des journaliers, le prix des souliers, la dépense d'un petit propriétaire, on insistait longuement sur l'utilité des renseignements, sur l'exactitude attendue, mais on négligeait d'indiquer les moyens de garantir la conformité des interprétations locales.

Aujourd'hui, on s'efforce d'assurer l'unité de définition au moyen d'instructions précises et détaillées, à l'aide d'exemples; mieux encore, on décompose les faits à observer en éléments simples à la portée de l'observateur et dont le relevé ne comporte aucune ambiguïté. Par exemple, dans plusieurs pays, pour obtenir un classement correct de la population industrielle suivant les industries ou les professions, on contrôle la désignation le plus souvent incorrecte ou imprécise de l'industrie par l'indication du nom et de l'adresse de l'établissement où s'accomplit le travail. En somme, aujourd'hui, on attache peut-être plus d'importance à la similitude des caractères des objets dénombrés qu'à l'exactitude des nombres. De là les difficultés des statistiques internationales; nos prédécesseurs semblent les avoir parfois méconnues. Ces difficultés, il est vrai, paralysent les recherches : c'est ainsi qu'aujourd'hui on n'ose entreprendre une statistique internationale des salaires. Consolons-nous en remarquant qu'il en est de même dans bien d'autres études. Trouver des difficultés là où tout était simple autrefois est encore une forme du progrès scientifique. *Ignoramus !* a été le cri d'un véritable savant.

III

L'administration avait en vue des comparaisons quand elle demandait aux préfets de fournir à chaque question une réponse applicable à l'an IX et une réponse applicable à l'année 1789. Les tableaux départementaux renferment en effet des résultats comparatifs et ils sont souvent accompagnés d'un texte, mais ce texte est

plutôt une simple énumération qu'un commentaire analytique et critique qui, d'ailleurs, eût été difficilement compatible avec les conditions d'enquête.

Cependant, en même temps que l'observation des faits sociaux se constituait en un corps spécial d'études, les procédés susceptibles de donner une certaine précision aux jugements qui forment la trame des sciences d'observation se cristallisaient en une discipline systématique. A l'époque des enquêtes confiées aux intendants (fin du dix-septième siècle), Jacques Bernouilli établissait la proposition célèbre qui, après quelque extension, est devenue la loi des grands nombres. Durant la seconde moitié du dix-huitième siècle, où les recherches sur la population ont été si actives, ces recherches se sont appuyées sur les procédés mathématiques qui simplifient la mise en œuvre des rapports de probabilité, et leur ont même donné une certaine impulsion.

La fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième — cette dernière période déjà signalée par les premières statistiques régulières étendues à toute la population — composent l'époque la plus féconde des applications du calcul aux observations physiques. A cette époque, la signification et l'utilité des moyennes ont été minutieusement discutées, la notion d'homogénéité, celle de précision des observations ont été définies et l'on a indiqué les moyens de mesurer ces nouvelles grandeurs ; on a fait usage de procédés qui permettent de substituer aux séries de faits complexes et discontinues que nous percevons, des séries simples et continues ; et ces théories ont été appliquées à l'analyse de faits sociaux. Sans parler des calculs bien connus de mortalité et d'assurances, j'ai signalé déjà l'estimation de l'erreur à craindre dans l'estimation de la population d'après le chiffre des naissances. D'autres calculs fournissent des réponses à d'importants problèmes statistiques, tels que ceux-ci. Les variations annuelles de la nuptialité, ou de tout autre coefficient démographique, offrent-elles un caractère accidentel ? Si pour deux catégories différentes de population on obtient une valeur différente d'un coefficient ou d'une moyenne, la différence doit-elle être regardée comme purement fortuite ? Quand on a déterminé une moyenne pour une fraction de population, quelle approximation obtient-on de la moyenne théorique, indépendante du choix du groupe d'habitants, ou de la moyenne applicable à toute la population ?

La légitimité de l'intervention des formules mathématiques dans l'étude des phénomènes vitaux ou des faits sociaux a été contestée. A l'époque où de grands esprits s'attaquaient à ces questions, des philosophes, des économistes, et même des mathématiciens, estimaient qu'il y avait antinomie entre l'inflexibilité, ou, si l'on veut, le caractère conventionnel des formes mathématiques et la part de spontanéité qu'offrent les phénomènes vitaux ou les actes de l'être « ondoyant et divers ».

Mais la critique scientifique s'est affinée. On distingue mieux aujourd'hui les hypothèses plus ou moins dissimulées qui interviennent toutes les fois que l'on traite des observations de la nature par des formules de convention ; on est peut-être mieux pénétré de la relativité et du caractère provisoire des jugements, même dans les sciences expérimentales.

Quelquefois, après avoir dressé un tableau statistique, on s'aperçoit que les chiffres inscrits dans les colonnes ne s'appliquent pas exactement aux en-têtes préparés. Tel qu'il est établi, le tableau est sans valeur, mais pour lui rendre de l'utilité il suffit de modifier les en-têtes, souvent en les précisant. De même, pour légitimer le recours aux formes mathématiques il suffit de ne pas perdre de vue et de mentionner soigneusement les conditions présupposées, en vérifiant, dès qu'on le peut, la conformité des observations à la théorie.

Il reste à savoir si ce recours est avantageux. On peut invoquer en sa faveur le bénéfice de la division du travail mental, la possibilité de représenter simplement les formes compliquées ; des garanties contre les fausses conclusions à propos de différences mal appréciées, et contre l'arbitraire des jugements ou contre les tendances intéressées. En définitive, l'expérience, qui permet déjà d'éprouver l'accord des chiffres observés avec la théorie, décidera aussi de la valeur de ces avantages.

En considérant les choses sous cet aspect, on s'explique que, en dépit d'extensions hâtives, les travaux dans lesquels la statistique emprunte le langage mathématique n'aient pas subi d'interruption.

Mais les problèmes sont traités sous une forme mieux adaptée aux faits.

Par exemple, on substitue, au moins implicitement, la notion de *tendance* à celle de loi, celle de *fréquence* à celle de probabilité. L'*écart moyen* le plus souvent utilisé est calculé sur les observations elles-mêmes et non d'après un rapport hypothétique de probabilité; on substitue parfois à la mesure de l'écart probable, celle du *quartile* (quart central des observations), ou bien, on introduit de nouveaux concepts, tel celui de *stabilité;* on explique par exemple la grande stabilité des naissances illégitimes par rapport aux naissances légitimes par une analogie avec la réduction de l'écart moyen dans la formule binomiale quand la probabilité fondamentale diminue, et avec l'atténuation des effets d'une probabilité variable quand le nombre des événements diminue.

Ces notions, moins abstraites que celles qu'elles remplacent, offrent peut-être un guide plus sûr à l'esprit.

De laborieuses recherches ont eu pour objet, soit la décomposition mécanique de groupes hétérogènes en groupes homogènes, par exemple, de la masse des décédés de tous âges en groupes d'âge, dont chacun serait atteint par une mortalité constante, soit de nouvelles formes représentatives des séries de faits statistiques : exemple, courbes représentant la distribution de mensurations biologiques, courbes de distribution de salaires, etc. La forme classique de la courbe en cloche ne convient pas pour les phénomènes qui ne se développent pas symétriquement autour d'une valeur moyenne. Presque toujours dans la représentation de faits vitaux ou sociaux, la valeur moyenne se sépare sensiblement de la valeur la plus fréquente, et la représentation doit être nettement dyssymétrique.

Les procédés mathématiques imaginés aux siècles derniers sont-ils parfaitement appropriés à une représentation complète de toutes les classes de faits? On peut en douter et remarquer en passant que les méthodes d'ajustement de formes théoriques aux formes réelles n'ont guère progressé depuis cent ans. Un calcul mécanique ne peut encore se substituer convenablement à la main du dessinateur. Peut-être la généralité du calcul, qui fait sa valeur, fait-elle aussi sa faiblesse quand il s'agit de représenter certains ensembles statistiques difficilement perceptibles, Considérez par exemple la courbe de distribution détaillée des contribuables suivant leurs revenus. Tracée sur une feuille de papier ordinaire, elle figure simplement les deux côtés d'un angle droit et ne permet aucune étude, tandis que sa partie mouvementée — imperceptible sous la première apparence mais qui, après grossissement, rappelle le profil terminal d'un bonnet de doge — permet d'analyser d'importants caractères de la hausse des revenus.

Je citerai enfin une dernière transformation des procédés qui ont trouvé leurs premières applications dans l'étude des observations physiques. Quand on observe la position d'un point dans l'espace, les écarts des observations, mesurés suivant une même direction, peuvent être supposés indépendants, mais les écarts mesurés dans des directions différentes ne sont point indépendants et des formules précisent les relations.

On trouve des rapprochements avec ces formules dans les recherches sur la corrélation (je dirai plus volontiers, au risque de forger un mot, sur la covariance) de différents éléments statistiques. On détermine par exemple des rapports de variabilité entre certaines dimensions des parties d'une plante ou d'un animal, entre la taille des pères et celle des fils, entre les âges des époux, entre les mariages et le chômage, entre les valeurs escomptées et les prix ou les stocks monétaires.

On acquiert ainsi des notions précises sur l'étroitesse ou l'amplitude de semblables rapports, et l'on peut comparer les relations qu'offrent des changements successifs. Ces notions suggèrent, soit l'étude plus approfondie de certaines liaisons dont on a

entrevu l'apparence, soit des prévisions à courte échéance dont il conviendra, bien entendu, de rechercher d'autres justifications.

Un champ étendu s'ouvre aux chercheurs, dans ces directions, mais pour parvenir à des résultats utiles, il paraît essentiel de conserver un contact étroit avec les faits, de les analyser, non seulement dans les apparences que présentent les nombres, mais encore dans leur mécanisme. Les précautions utiles dans l'étude des phénomènes physiques deviennent plus minutieuses et essentielles dans l'étude des phénomènes sociaux, car ceux-ci n'offrent jamais ni une indépendance, ni un déterminisme comparables à l'indépendance ou au déterminisme des phénomènes physiques. Ce n'en est pas moins une chose très importante et très utile dans l'étude des faits vitaux ou sociaux, que de découvrir des concordances, de ramener à d'exactes proportions les apparences des choses, de séparer ce qui est du ressort de la mécanique des répercussions et ce qui jaillit de la spontanéité.

Les observations statistiques ont surtout pour but de déterminer des rapports, et de chercher ce qu'il peut y avoir de constant dans ces rapports. Il est donc nécessaire de savoir mesurer la régularité, car celle-ci n'est jamais que relative ; il y a des battements inévitables. Ce sera ensuite une autre affaire de savoir si la régularité constatée prouve quelque chose. Quand aux croisements des chemins on a placé de bons écriteaux, on n'a pas tracé au voyageur sa route, on lui a seulement donné le moyen de s'orienter au plus court, et on lui a tout de même rendu service.

IV

Je ne dirai que quelques mots relativement au mode de publication des résultats statistiques. La plupart des chiffres recueillis par le premier bureau de statistique n'ont pas été livrés au public sous la forme récapitulative à laquelle nous sommes habitués, peut-être à cause des lacunes, peut-être parce qu'il n'était guère d'usage alors de distribuer au public des documents officiels, si ce n'est dans un intérêt gouvernemental. Cependant, les résultats des enquêtes locales ont été publiés pour un grand nombre de départements ; ces résultats combinés avec ceux que renfermaient les annuaires départementaux ont formé la matière d'ouvrages privés qui offrent plutôt le caractère de géographie politique et économique que celui de publication statistique. A la fin de l'existence du premier office de statistique générale, un document important résume ses principales recherches, c'est le cinquième exposé de la situation de l'Empire, présenté en 1813 au Corps législatif. Toutefois, en raison du caractère politique de ce document, on ne saurait le comparer aux publications statistiques ultérieures.

Après le premier Empire, les administrations ont pris l'habitude de mettre à la portée du public au moins un résumé des renseignements statistiques qu'elles détiennent. On va plus loin aujourd'hui, on ne se borne pas aux résultats récapitulatifs essentiels, on expose les moyens employés pour recueillir et contrôler les éléments et parfois l'on publie ces éléments eux-mêmes. Enfin, les chiffres sont accompagnés d'une analyse comparative qui dégage les rapports significatifs et les explique dans la mesure où ils sont liés aux conditions d'établissement de la statistique.

Grâce aux renseignements sur la méthode d'enquête, on se rend compte de la valeur des chiffres ; grâce aux résultats élémentaires, un contrôle est possible et il est loisible au lecteur de former d'autres récapitulations que celles auxquelles l'auteur a songé.

Ces développements ont éveillé des critiques. D'abord, on craint que le détail de l'exposition ne nuise aux vues d'ensemble : *confusum est quidquid usque in pulvem sectum est.* Mais il est facile de répondre que le détail n'exclut pas les récapitulations, il s'y ajoute simplement.

En second lieu, on s'effraie de la masse rapidement grandissante des publications statistiques. Pour réduire ce flot, d'où le limon se sépare difficilement, on a proposé de revenir au système de notre ancien bureau de statistique qui ne publiait

rien, mais dans les archives duquel les résultats des enquêtes étaient conservés. Qu'est-il advenu de ces archives?

On admet, il est vrai, que le chef du bureau statistique publiera les récapitulations essentielles : ce système va contre l'évolution démocratique de la statistique, car il tend à investir le statisticien officiel d'une dangereuse autorité. Ici encore, il faut opter entre un joug paisiblement uniforme et la liberté aux mille facettes.

Sans doute, un office de statistique, surtout un office de statistique centralisée, ne peut publier tous les documents qu'il détient; un choix s'impose nécessairement. Sans doute aussi les compilations dans lesquelles des chiffres sont entassés sans égard à leur valeur relative, ou même à leur absence de valeur, sont parfois plus funestes qu'utiles. Néanmoins, la part étant faite au discernement indispensable à ceux qui ont mission d'utiliser le mieux possible les ressources de leur budget, il ne saurait être opportun de s'en remettre entièrement à leur discrétion, d'accepter les résultats sous l'unique couvert de leur autorité, ni de se contenter de résumés arbitrairement simplifiés. Des deux enquêtes industrielles de 1840 et de 1860, la première fournit un état nominatif des établissements industriels, dans la seconde, les établissements sont seulement groupés par industries. Grâce aux détails que comporte la première publication il a été possible de comparer l'état d'agglomération du personnel en 1896 à ce qu'il était en 1840, étude sociale importante à laquelle n'avaient point songé les auteurs des anciennes enquêtes, mais à laquelle la publication de 1860, insuffisamment détaillée, ne peut fournir aucune contribution.

V

Je m'excuse, Messieurs, d'avoir trop longtemps retenu votre attention sur des considérations d'autant plus abstraites qu'en signalant les progrès de la technique, je me suis imposé la règle de ne citer aucun nom propre contemporain.

Si les aspirations de nos devanciers en matière de statistique sociale étaient à peu près aussi larges que les nôtres, nous avons peu à peu pris possession de terrains à peine explorés à l'origine, en grande partie, grâce aux travaux des services spéciaux de statistique administrative qui ont livré au public, dans un intérêt général, la substance de documents établis en vertu de dispositions légales. Peut-être, sur beaucoup de points, les intérêts de la science réclameraient-ils des résultats plus étendus ou plus détaillés; reconnaissons que les services administratifs doivent satisfaire de nombreuses exigences; leurs moyens en matière statistique sont presque toujours sévèrement limités. Ici, un service de statistique générale peut intervenir utilement, en apportant aux services administratifs, pour le dépouillement de leurs documents, le concours de son organisation appropriée, de ses moyens de travail.

C'est surtout dans la voie de l'analyse méthodique des observations que la statistique a progressé, qu'elle a manifesté le plus de vie. De ce côté, semble-t-il, nous devons attendre de précieux développements quand des observations bien faites, accumulées durant un grand nombre d'années, seront analysées par des esprits préparés à apprécier avec justesse l'enchaînement logique des choses. Sous cet aspect d'ailleurs, la statistique a des racines dans de nombreuses directions.

Lorsque nos ancêtres se distrayaient aux jeux de hasard et qu'ils dénombraient, soit les coups possibles, soit les coups favorables afin de supputer leurs chances de gain, ils faisaient de la statistique; le calcul mathématique est intervenu plus tard pour simplifier les comptes et préciser des notions difficiles à saisir sans le secours d'algorithmes appropriés.

La théorie des erreurs d'observation est, à certains égards, un développement statistique.

De même, de nombreux travaux de physique moléculaire ont une base statistique : le démon de Maxwell qui compte les molécules des gaz, note leur distribu-

tion et combine leurs vitesses, fait du mécanisme des phénomènes une analyse particulière à laquelle on a donné le nom de mécanique statistique.

On saisit le caractère distinctif de ce mode d'analyse. Dans la mécanique ordinaire, les grandeurs sont mesurées à l'aide d'instruments appropriés; dans la mécanique statistique on suppose un dénombrement des éléments matériels unitaires que l'on étudie par groupes homogènes.

Dans l'étude des collectivités d'êtres vivants, la méthode statistique est la seule qui permette des recherches numériques à l'abri d'appréciations arbitraires, parce que l'on ne dispose pas d'instruments de mesure des caractères de ces collectivités, en dehors du dénombrement ou de la notation successive d'observations individuelles.

Ce point de vue diffère notablement de celui des auteurs qui ont employé les premiers le terme statistique. Telle qu'ils la concevaient, la statistique a perdu de nombreuses portions de son territoire qui ont enrichi de nouvelles branches d'étude : la géographie politique ou économique, l'économie politique, l'ethnographie, l'anthropologie, la philologie, la démographie, la science des finances et des comptes, la sociologie. Son domaine s'est de plus en plus limité aux moyens d'introduire dans l'étude des faits sociaux le nombre et la mesure.

Dans ce domaine, comme un historien écouté le disait récemment de l'histoire, peut-être la statistique n'apprend-elle rien aux hommes avisés, mais elle discipline l'intuition et, suivant une expression de Leibnitz qui justifie notre attachement à la méthode, elle contribue dans sa sphère au perfectionnement de « l'art des arts qui est l'art de penser ».

La séance continue et, conformément à l'ordre du jour, M. le Président met aux voix le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Sont élus à l'unanimité, conformément aux statuts, trois *membres titulaires* présentés à la dernière séance :

M. Arsandaux, docteur en droit, sténographe au Sénat; M. Henri Limousin, ingénieur; M. Bernard, ingénieur à la Compagnie du Nord.

Est présenté, par MM. Desroys du Roure et Cadoux, au titre de *membre titulaire :*

M. Juillerat, chef de bureau à la direction des affaires municipales de la ville de Paris à l'hôtel de ville.

Il sera statué sur cette présentation dans la prochaine séance.

M. le Président rappelle la promotion de M. Neymarck au grade de commandeur de la Légion d'honneur et joint ses félicitations personnelles à celles qui lui ont été adressées par M. A. Fontaine.

M. Barriol, remplaçant M. Fléchey, Secrétaire général, qui vient d'être malade et dont il présente les excuses, donne lecture de la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il attire l'attention de la Société sur le *Rapport annuel de l'Administration des médailles,* sur une *Monographie de la ville d'Aimargues* de M. J. Vidal et enfin sur une thèse intéressante de M. Jean Lescure, relative aux *Crises périodiques de surproduction,* dont il demande qu'il soit fait un compte rendu dans le Bulletin.

M. Roulleau veut bien se charger de ce travail.

La liste des ouvrages présentés est insérée page 68 du présent Journal.

La parole est ensuite donnée à M. Malzac pour sa communication sur les « pensions civiles et la période transitoire ».

M. Malzac rappelle que la question de la réforme de la loi du 9 juin 1853 a été à nouveau discutée à la suite d'une proposition de M. Lhopiteau tendant à limiter à 2 000 fr. la valeur des pensions des fonctionnaires, et à faire établir des calculs exacts pour la détermination des retenues destinées à les constituer.

Toute modification du régime de 1853 entraînant nécessairement une période transitoire, M. Malzac a pensé qu'il était bon de préciser aussi nettement que possible les difficultés à prévoir et de chercher leur solution.

Il montre que la période transitoire met l'État en présence : des fonctionnaires et

des veuves retraités, des fonctionnaires en activité de service et de futurs fonctionnaires.

Pour les retraités et les veuves, les droits acquis paraissent incontestables et il suffit de constater la charge énorme qu'ils entraînaient au 1er janvier 1905, soit environ 82 millions de francs, 69,5 pour les fonctionnaires et 12,5 pour les veuves. M. Malzac établit la durée moyenne des pensions d'après les décès et en déduit le capital correspondant sans faire de calculs d'escompte viager, il arrive ainsi à une somme de 1 144 millions de francs pour le total des arrérages à payer dont la valeur actuelle à 3 °/₀ est de 928 millions.

Cette valeur actuelle pourrait représenter la somme que l'État aurait à verser à l'époque actuelle à l'établissement de crédit qui se chargerait du service des pensions sans tenir compte de la réversibilité des pensions des fonctionnaires actuels.

L'amortissement de ce capital en 100 ans à 3 °/₀ nécessiterait une annuité de 29 400 000 fr.

M. Malzac, considérant ensuite les fonctionnaires en activité de service, les divise en deux catégories:

a) Ceux âgés de 56 ans et au-dessous (services sédentaires) et 49 ans et au-dessus (services actifs) pour lesquels on continuera à percevoir la retenue de 5 °/₀, les douzièmes d'augmentation et auxquels le service de la pension légale sera fait à l'époque réglementaire. La valeur des arrérages à payer serait de 589 millions, nécessitant une annuité fixe de 18 600 000 fr. pendant 94 ans.

b) Ceux âgés de moins de 56 ans (services sédentaires) ou de 49 ans (services actifs) seraient « assurés » d'après un système déjà proposé par M. Malzac dans la *Revue politique et parlementaire* (février 1905).

L'État contracterait en faveur de ses agents une assurance mixte dont l'échéance serait fixée à 60 ans; le montant de cette assurance croîtrait naturellement en même temps qu'augmenterait la retenue de 5 °/₀ qui continuerait à être faite.

Cette assurance liquiderait la situation des veuves en cas de prédécès. A l'âge de 60 ans, le capital assuré permettrait la constitution d'une rente viagère réversible sur la veuve; cette rente s'augmenterait de celle provenant du versement de l'État à capital réservé à son profit sur la tête de chacun de ces fonctionnaires.

M. Malzac estime que le fonctionnement de ce système nécessiterait une dépense immédiate de 500 millions, dont la moitié serait immédiatement employée à titre de prime unique à l'établissement d'une assurance mixte, l'autre moitié servant à la constitution d'une rente différée.

Ce système serait d'ailleurs appliqué immédiatement à tout nouveau fonctionnaire.

L'amortissement de 500 millions nécessite une annuité fixe de 15 800 000 fr. pendant 100 ans (à 3 °/₀) et les retenues 5 °/₀ s'élèvent à environ 27 millions (chiffre de 1903).

En résumé, la charge en capital serait en chiffres ronds de: 928 + 589 + 500 = 2 017 millions, et la charge en annuités de: 29,4 + 18,6 + 15,8 = 63,8 millions qui, s'augmentant de 54 millions de retenues 5 °/₀ et des allocations égales de l'État, donnerait un total de ressources de 117,8 millions.

Cette charge est supérieure au total des pensions à payer à partir du 1er janvier 1906, qui s'élevait à 84 millions, mais elle reste inférieure à la dépense de 135 à 140 millions prévue dans une quarantaine d'années.

Il est bien certain que le système projeté donnera des pensions plus faibles que les retraites acquises en vertu de la loi 1853, mais il semble nécessaire de diminuer la charge de l'État et en tout cas de l'évaluer, c'est pour cette raison que M. Malzac propose de discuter cette intéressante question de la modification de la loi de 1853.

M. le Président remercie M. Malzac de sa communication qui demande, en effet, à être examinée, mais, étant donnée l'heure tardive, il propose de remettre la discussion à la prochaine séance.

L'ordre du jour de la prochaine séance est donc fixé comme suit :

1° Discussion sur la communication de M. Malzac: *Les pensions civiles et la période transitoire;*

2° Communication de M. Neymarck sur la *Balance internationale des payements. Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique* (à propos d'une communication de M. A. Gruber à l'Institut international de statistique).

Communications annoncées pour des séances ultérieures : de M. A. de Colonjon, sur la *Composition et l'importance de la fortune de l'État français;* — de M. Yves Guyot, sur *la Répartition des industries d'après les résultats statistiques des recensements;* — de M. Charles Limousin, sur une *Statistique de la franc-maçonnerie;* — de M. A. Neymarck, sur les *Émissions et les remboursements des obligations de chemins de fer en 1906. La Dette publique. Les emprunts des compagnies;* — de M. Desroys du Roure : *Deux budgets de la ville de Paris, 1894-1904.*

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire des séances,
A. Barriol.

Le Président,
L. March.

II

REVISION DE LA LOI SUR LES PENSIONS CIVILES

La période transitoire

La modification du régime des pensions civiles établi par la loi du 9 juin 1853 a été, une nouvelle fois, discutée dans la séance de la Chambre des députés du 8 mars 1905, à l'occasion du dépôt, par M. Lhopiteau, d'un amendement à la loi de finances de cet exercice, ainsi conçu :

« Aucun fonctionnaire de l'État nommé postérieurement à la promulgation de la présente loi ne pourra prétendre à une pension de retraite supérieure à 2 000 fr.

« Le chiffre des retenues à opérer sur les traitements sera fixé pour chaque catégorie de fonctionnaires par un règlement d'administration publique.

« Il sera égal à la moitié de la prime qui, d'après les calculs des actuaires, serait nécessaire pour constituer le montant de la pension de retraite à laquelle le fonctionnaire pourra prétendre, l'autre moitié restant à la charge de l'État. »

La commission du budget et le gouvernement ayant demandé le renvoi de cet amendement à la commission spéciale de revision de la loi de 1853 présidée par l'honorable M. Paul Delombre, la Chambre vota ce renvoi par 334 voix contre 209.

Dans la discussion qui précéda le vote, M. Lhopiteau fut amené à reconnaître que, pour une revision complète de la loi de 1853, la solution était rendue extrêmement difficile par l'importance du sacrifice que nécessitait la période transitoire.

Et le ministre des finances s'exprimait sur le même sujet dans les termes suivants, après avoir déclaré qu'il ne pourrait déposer d'autre projet que celui établi par lui en 1891 :

« Aujourd'hui, je ne vous dissimule pas les difficultés que la question comporte ; elles sont inhérentes à toute tentative d'amélioration d'un système quelconque de retraite ; il y a toujours à franchir une période transitoire pendant laquelle fonctionnent, à la fois, l'ancienne loi qui continue à peser de tout son poids et le nouveau système qui apporte un surcroît de charges ; c'est pour cela qu'avant de toucher à l'ère des économies, il y a une période transitoire pendant laquelle les dépenses augmentent. »

Commentant cette discussion, *le Temps* du 14 mars 1905 formulait les appréciations suivantes :

« Si l'État voulait établir, à côté de la loi de 1853 restant le droit commun des fonctionnaires, tout un nouveau régime de retraites pour les nouveaux fonctionnaires, la conséquence qui en résulterait serait un surcroît de charges, au moins pendant la durée d'une période transitoire... Aussi toutes les propositions qui ont été faites jusqu'ici ont-elles échoué..... Même quand elles semblaient excellentes en principe, elles se traduisaient pour le budget par une aggravation immédiate et non point, comme on l'eût voulu, par une atténuation des crédits. Pas plus que les anciennes commissions, la commission chargée de l'étude de la revision de la loi sur les pensions civiles ne parviendra à éluder cette difficulté. A l'impossible, nul n'est tenu. »

Ainsi, de tous les côtés, c'est le même son de cloche : la période transitoire doit faire renoncer à tout projet de revision et la loi du 9 juin 1853 doit simplement fournir matière à des doléances annuelles des rapporteurs du budget sur la progression ininterrompue des pensions civiles.

« Les pensions civiles, dit le rapporteur de 1905, ne prenaient que 29 millions en 1869.

« En 1875, elles se sont élevées à 41 800 000 fr.

« Pour l'exercice 1905, elles monteront à 87 600 000 fr. (fonctionnaires, veuves et orphelins réunis) et la progression va s'accélérer.

« Des calculs aussi précis que possible établissent que, dans l'hypothèse où aucune modification nouvelle ne serait apportée ni dans les cadres du personnel ni dans le régime des pensions, la charge qu'elles imposeraient au Trésor dans une quarantaine d'années atteindra 135 à 140 millions. »

La question n'en reste pas moins ouverte et puisqu'elle comporte essentiellement la solution à donner à la *période transitoire,* il faut chercher ce qu'est, au fond, cette période transitoire, quelles en seraient les charges et comment il pourrait y être satisfait.

I

La période transitoire met l'État en présence :

1° Des fonctionnaires retraités et des veuves ;

2° Des fonctionnaires en activité de service ;

3° Des fonctionnaires entrant en fonctions.

Nous nous occuperons d'abord des premiers que la revision de la loi du 9 juin 1853 n'intéresse pas à proprement parler si ce n'est, pour ceux qui sont mariés, à raison de la reversibilité établie en faveur de leurs épouses survivantes, attendu que leurs titres de pension doivent, en tout état de cause, recevoir leur pleine et entière exécution, quelles que soient les ressources dont l'État dispose pour y faire face. Mais ils n'en doivent pas moins entrer dans notre étude, le service de leurs pensions de retraite constituant incontestablement l'une des charges de la période transitoire.

II

Fonctionnaires retraités et veuves en jouissance de retraites

D'après le compte général de l'administration des finances (compte spécial des pensions civiles, tableau E), les pensions en payement se portaient à :

Années	Fonctionnaires	Veuves (1)
1898	56 968 735f72	10 millions 1/2
1899	59 621 573 47	10 — 1/2
1900	61 224 023 47	11 —
1901	62 573 520 47	11 — 1/2
1902	65 203 092 47	12 —
1903	67 174 009 47	12 —
1904	68 689 819 00	12 — 1/2
1905	69 548 241 00	12 — 1/2

D'après cette progression, il est permis de prévoir pour les pensions en payement un chiffre de 70 millions de francs pour les fonctionnaires et de 13 millions pour les veuves.

Le même compte général (tableau F) fournit, au sujet du mouvement de ces pensions, en ce qui concerne les extinctions annuelles, les indications suivantes pour les exercices 1898 à 1905 inclus, dont les résultats sont arrêtés :

Années	Parties	Sommes	Age moyen à la retraite	Durée moyenne de pension	Age moyen au décès
			Fonctionnaires		
1898. . . .	3 597	4 021 594f25	57 ans 4 mois	12 ans 8 mois	70 ans
1899. . . .	3 490	3 853 898 00	57 — 9 —	13 — 11 —	71 — 8 mois
1900. . . .	3 781	4 237 702 00	57 — 7 —	14 — 6 —	72 — 1 —
1901. . . .	3 582	4 074 147 00	57 — 6 —	14 — 1 —	71 — 7 —
1902. . . .	3 538	4 104 218 00	57 — 8 —	13 — 10 —	71 — 6 —
1903. . . .	3 739	4 448 908 47	57 — 6 —	13 — 8 —	71 — 2 —
1904. . . .	3 903	4 609 953 00	57 — 5 —	13 — 0 —	71 — 4 —
1905. . . .	3 828	4 587 474 00	57 — 7 —	14 — 0 —	71 — 7 —
	Moyennes		57 ans 6 mois	13 ans 9 mois	71 ans 4 mois
			Veuves		
1898. . . .	1 760	632 090f00	61 ans 3 mois	13 ans 5 mois	74 ans 8 mois
1899. . . .	1 681	585 900 00	60 — 1 —	13 — 0 —	73 — 1 —
1900. . . .	2 072	735 172 00	60 — 2 —	13 — 11 —	74 — 1 —
1901. . . .	1 894	697 905 00	58 — 9 —	14 — 9 —	73 — 6 —
1902. . . .	1 868	691 549 00	58 — 10 —	14 — 7 —	73 — 5 —
1903. . . .	1 990	717 201 00	59 — 0 —	14 — 3 —	73 — 3 —
1904. . . .	2 042	763 287 00	59 — 7 —	14 — 5 —	74 — 0 —
1905. . . .	1 975	727 390 00	59 — 8 —	14 — 7 —	74 — 3 —
	Moyennes		59 ans 4 mois	14 ans 0 mois	73 ans 4 mois

Il résulte de ce tableau que la durée moyenne de jouissance de ces pensions étant de 13 ans 9 mois pour les fonctionnaires et de 14 ans pour les veuves, l'État, toutes compensations faites entre les cas de longévité et les cas de décès prématuré, doit prévoir pour les pensions en payement une charge totale qui se calculerait comme suit :

Fonctionnaires : 70 millions × 13 ans 9 mois.	962 500 000 fr.
Veuves : 13 millions × 14 ans.	182 000 000
Total	1 144 500 000 fr.

soit un payement annuel de 83 millions pendant 13 ans 10 mois.

1. Les chiffres portés au tableau E, pour les pensions des veuves, comprennent aussi les allocations temporaires aux orphelins; le montant indiqué pour les pensions des veuves a été établi par approximation, mais il est plutôt supérieur qu'inférieur.

La valeur actuelle (tarif 3 %) de ces payements annuels de 83 millions de francs s'établit comme suit :

Payement de la	première année	80 582 542 fr.
—	deuxième année	78 235 468
—	troisième année	75 956 786
—	quatrième année.	73 744 421
—	cinquième année.	71 596 547
—	sixième année.	69 511 172
—	septième année	67 486 636
—	huitième année	65 520 947
—	neuvième année	63 612 611
—	dixième année.	61 759 802
—	onzième année.	59 960 943
—	douzième année	58 214 540
—	treizième année	56 518 933
—	quatorzième année 10/12	45 749 365
	Total.	928 450 713 fr.

Cette valeur actuelle de 928 450 713 fr. représente le capital que l'État aurait à verser immédiatement à l'établissement qui se chargerait à forfait du service des pensions en payement jusqu'à la dernière extinction.

L'amortissement de ce capital en cent ans, au taux de 3 % d'intérêt, comporterait une annuité de :

928 450 713 × 3,16 467 : 100, soit 29 382 401 fr. 17.

Ce même capital de 929 millions de francs, en chiffre rond, correspondrait à l'institution de 83 millions de francs de pensions, payables par trimestres sur des têtes âgées de 60 ans (caisse nationale des retraites, tarif 3 %.)

Or, en rapprochant l'âge moyen à la retraite et l'âge moyen au décès, on peut admettre que cet âge de 60 ans est certainement inférieur à la moyenne d'âge des titulaires des pensions en payement auxquels se rapportent les considérations qui précèdent.

Ce capital de 929 millions de francs peut donc être tenu pour plus que suffisant comme capital de consolidation de ces pensions et, le cas échéant, l'État aurait intérêt à procéder à cette opération par contrats individuels, basés sur l'âge réel de chacun des ayants droit.

III

Fonctionnaires en activité de service

Nous estimons que ces fonctionnaires doivent, pour une revision de la loi de 1853, être répartis en deux catégories :

La première, comprenant ceux qui sont actuellement dans l'une ou l'autre des six dernières années précédant l'âge réglementaire de la retraite, soit, pour le service sédentaire, les fonctionnaires âgés présentement de 56 ans et au-dessus [1] et,

1. Ce chiffre de 56 ans correspond à l'âge de 62 ans, indiqué dans le tableau D ci-après, comme âge moyen d'admission à la retraite pour les fonctionnaires du service sédentaire.

pour le service actif, les fonctionnaires âgés présentement de 49 ans et au-dessus;

La deuxième catégorie, comprenant tous les autres fonctionnaires.

Pour les fonctionnaires de la première catégorie, les choses suivront leur cours, c'est-à-dire que l'État continuera de percevoir la retenue de 5 °/₀ sur les traitements et du premier douzième des augmentations s'il s'en produit, et il allouera à ces fonctionnaires, à l'âge voulu, la pension fixée par la loi de 1853. Les charges qui en résulteront pour l'État peuvent être évaluées à l'aide des renseignements fournis par le document précité (Compte spécial des pensions civiles. Inscriptions annuelles. Tableau D).

Dans les huit dernières années réglées (1893 à 1905), le mouvement de ces inscriptions s'est présenté comme il suit :

Années	Parties		Sommes		Age moyen à la retraite	
	Sédentaire	Actif	Sédentaire	Actif	Sédentaire	Actif
			Fonctionnaires			
1898. . . .	1 905	3 086	3 744 357f	2 929 786f	61 ans 10 mois	55 ans 5 mois
1899. . . .	936	3 410	2 026 361	3 426 990	62 — 2 —	55 — 5 —
1900. . . .	1 304	2 752	2 872 790	2 714 409	62 — 1 —	55 — 1 —
1901. . . .	1 344	3 731	2 972 279	3 746 017	61 — 11 —	55 — 7 —
1902. . . .	1 292	3 090	2 897 202	3 173 297	61 — 11 —	55 — 4 —
1903. . . .	1 165	3 188	2 653 026	3 307 643	62 — 4 —	55 — 3 —
1904. . . .	1 197	2 553	2 686 426	2 687 297	62 — 0 —	55 — 0 —
1905. . . .	1 131	4 445	2 593 226	4 850 332	62 — 1 —	56 — 0 —
Moyennes.	1 284	3 282	2 809 458f	3 354 471f	62 ans 0 mois	55 ans 4 mois
			Veuves			
1898. . . .	1 008	1 453	609 608f	405 516f	58 ans 1 mois	57 ans 9 mois
1899. . . .	816	1 397	572 859	465 784	58 — 4 —	57 — 4 —
1900. . . .	979	1 718	679 365	572 292	58 — 0 —	57 — 10 —
1901. . . .	910	1 643	602 288	562 453	56 — 8 —	56 — 3 —
1902. . . .	917	1 524	618 448	513 034	57 — 3 —	57 — 4 —
1903. . . .	884	1 619	593 938	576 994	57 — 7 —	57 — 7 —
1904. . . .	829	1 654	565 960	601 713	57 — 5 —	57 — 5 —
1905. . . .	963	1 711	676 723	609 734	57 — 6 —	57 — 9 —
Moyennes.	913	1 589	614 898f	538 440f	57 ans 5 mois	57 ans 4 mois

Nous pourrions présumer que la situation, pour les six années qui suivront la revision de la loi, se présentera comme les six années ci-dessus; mais, pour parer à tout aléa, nous prévoirons que le montant des pensions nouvelles pourra subir des augmentations et s'élever, savoir :

	Service sédentaire	Service actif	Totaux
Fonctionnaires	3 000 000f	4 000 000f	7 000 000f
Veuves	650 000	550 000	1 200 000
Totaux . . .	3 650 000f	4 550 000f	8 200 000f

Sur ces bases, l'État aurait à inscrire, pendant chacune des six années envisagées, un chiffre de 8 200 000 fr. de pensions nouvelles, dont la charge se déterminera comme suit :

	Fonctionnaires	Veuves	Totaux
Service sédentaire	—	—	—
Montant des pensions	3 000 000f	650 000f	3 650 000f
Age moyen à l'inscription	62 ans	57 ans 5 mois	
Valeur en capital.	31 315 200f	7 885 345f	39 200 545f
Annuité d'amortissement : 100 ans. .	991 023	249 545 14	1 240 567 87
Service actif			
Pensions	4 000 000	550 000	4 550 000
Age	55 ans 4 mois	57 ans 4 mois	
Valeur en capital.	52 150 200f	6 773 415f	58 924 615f
Amortissement : 100 ans 3 °/o . . .	1 650 413 38	214 356 23	1 864 769 61

Récapitulation

	Valeur en capital	Annuité d'amortissement
	—	—
Service sédentaire	39 200 545f	1 240 567f87
Service actif.	58 924 615	1 864 769 61
Totaux	98 125 160f	3 105 336f48
Soit pour 6 années	588 750 960f	18 632 018f88

L'annuité d'amortissement de 18 632 018 fr. 88 aurait une durée de 94 ans à partir de la première année.

Pendant les six années précédentes, le montant des annuités serait atténué par la retenue de 5 °/o sur les traitements des fonctionnaires intéressés restant en activité de service et du premier douzième des augmentations, s'il s'en produisait.

Nous avons laissé en dehors de ces calculs les magistrats et autres fonctionnaires pour lesquels l'âge réglementaire de la mise à la retraite dépasse 62 ans, mais leur nombre n'est pas de nature à modifier sensiblement les résultats ci-dessus.

IV

Fonctionnaires ayant moins de 49 ans (service actif) et de 56 ans (service sédentaire)

Pour les fonctionnaires de cette catégorie (la deuxième de la classification précédemment indiquée), nous marquerons, en nous appuyant sur les lois qui ont réglé, au point de vue de la retraite, la situation des professeurs des facultés de théologie catholique, lors de leur suppression, et des magistrats, lors de la réforme de la magistrature, que l'État a incontestablement le droit d'apporter telles modifications qu'il lui convient dans les modalités des retraites de ses fonctionnaires, même s'ils jouissent de l'inamovibilité. Mais nous estimons qu'en bonne équité, il ne saurait moins faire que de leur tenir compte des retenues opérées sur leurs traitements, dans le cas où il substituerait un nouveau système à celui établi par la loi de 1853. D'autre part, il ne peut appliquer un nouveau système aux fonctionnaires nouvellement nommés qu'en en faisant une application rétroactive à chacun de ceux actuellement en activité, s'il veut, comme il paraît indispensable, mettre dans le fonctionnement de ce nouveau système la simplicité et l'uniformité.

Au sujet de ce nouveau système, l'éminent rapporteur général du budget au Sénat, M. Antonin Dubost, se prononçait dans la séance du 29 mars 1905 pour « une assurance obligatoire qui est le seul moyen à la fois de décharger l'État et de procurer de plus grands avantages aux intéressés ».

Dans une étude que nous avons publiée dans le numéro de février 1905 de la *Revue politique et parlementaire,* nous formulions comme suit un nouveau système possible :

« Dès son entrée en service, le fonctionnaire contracte une assurance mixte sur la vie, dont l'échéance est fixée à sa soixantième ou sa cinquante-cinquième année et dont le capital est celui correspondant à une prime annuelle égale au montant des 5 °/₀ retenus sur son traitement de début.

« A chaque augmentation, un contrat analogue est établi avec prime égale à la retenue à laquelle donne lieu cette augmentation.

« Si le fonctionnaire décède avant la retraite, ses héritiers touchent le capital de l'assurance que ce décès rend exigible.

« S'il cesse ses fonctions, il garde son contrat, le maintient en validité par le versement direct des primes ultérieures, ou en effectue le rachat.

« S'il arrive à la retraite, le capital de l'assurance est retiré, et versé à la caisse nationale des retraites, qui constitue au profit du fonctionnaire la retraite correspondante.

« L'État, de son côté, verse annuellement à cette caisse, au compte de chaque fonctionnaire en activité, une somme égale au montant de sa retenue et ces versements annuels servent à constituer une seconde pension, qui permet au fonctionnaire d'apprécier la valeur de la prévoyance de l'État à son égard.

« L'État ferait ces versements à capital réservé.

« Il convertirait à capital aliéné ceux faits pour un fonctionnaire arrivant à sa retraite.

« Quant à ceux intéressant un fonctionnaire décédant ou quittant ses fonctions avant l'admission à la retraite, l'État aurait le choix entre l'application des sommes qu'il serait appelé à retirer de ce chef à la diminution de ses débours personnels ou à la majoration des pensions. »

Nous ajouterons aujourd'hui, comme emploi de ces retirements, l'affectation à un fonds destiné à fournir des retraites aux veuves et des allocations aux orphelins.

Pour faire fonctionner immédiatement ce nouveau système d'assurance mixte et de constitution de retraite, nous estimons que l'État devrait répartir entre les fonctionnaires en activité de service (de la deuxième catégorie étudiée), au prorata des retenues supportées par chacun, un capital de 500 millions de francs.

La moitié de la somme revenant à chacun serait employée, à titre de prime unique, à l'établissement sur sa tête d'une assurance mixte sur la vie ayant pour terme l'âge réglementaire de sa mise à la retraite.

L'autre moitié serait versée en constitution de pension à son profit, à capital réservé avec conversion à capital aliéné comme il est dit ci-dessus.

Cela fait, le système recevrait son application, pour ces fonctionnaires en activité, de même que pour les fonctionnaires entrant en service après sa mise en vigueur, c'est-à-dire versement de la retenue sur le traitement en prime d'une assurance mixte sur la vie et versement égal de l'État en constitution de retraite.

L'amortissement en cent ans des 500 millions à verser par l'État immédiatement comporte une annuité de 15 823 350 fr.

La retenue de 5 °/₀ se porte à 27 millions (chiffre rond 1905).

Le versement à faire annuellement par l'État serait, nous le rappelons, égal à cette retenue.

En résumé :

Pour substituer immédiatement ce nouveau système à la loi de 1853, l'Etat se trouverait en présence d'une charge en capital de :

1° Consolidation des pensions en payement.	928 450 713 fr.
2° Capital des pensions des fonctionnaires (1re catégorie) et veuves.	588 750 960
3° Rétroactivité du système pour les fonctionnaires de la 2e catégorie	500 000 000
Ce qui ferait un total de.	2 017 201 673 fr.

Quel que soit d'ailleurs le système que l'on veuille substituer à la loi de 1853, il faudra toujours servir les pensions en cours de payement, soit en les consolidant, soit en en acquittant les arrérages annuels dans les conditions de durée moyenne que nous avons étudiées. Plus on attendra, plus le montant de ces pensions augmentera et plus le capital de consolidation s'élèvera.

En annuités d'amortissement et versements annuels, l'État aurait à décaisser :

Annuités d'amortissement. Pensions en payement		29 382 401f17
Pensions (1re catégorie).		18 632 018 88
Arriéré (2e catégorie)		15 823 350 00
Soit pour les engagements de la loi de 1853.		63 837 770f05
Retenue 5 °/o sur traitement	27 000 000 fr.	
Versement égal de l'État.	27 000 000	
(représentant la charge du nouveau système)		54 000 000 00
Ce qui fait en tout, par an.		117 837 770f05

Cette charge annuelle serait permanente.

Elle ne pourra s'accroître que si le Parlement augmente le nombre ou les traitements des fonctionnaires.

Il est bien vrai qu'elle est supérieure au montant actuel des pensions en payement, qui était de 84 millions au 1er janvier 1906, mais elle reste inférieure à la dépense de 135 à 140 millions prévue comme devant se produire par augmentations annuelles dans un délai de quarante ans.

En regard de cette élévation des charges actuelles, il convient toutefois de faire remarquer que l'État se trouvera en présence d'une dépense fixe ; que, n'ayant pas à se préoccuper de l'inscription des pensions, il pourra mettre les fonctionnaires à la retraite dès qu'ils en auront atteint l'âge réglementaire et régulariser ainsi l'avancement, et que les fonctionnaires seront certains de recouvrer le montant de leurs retenues quand ils quitteront leurs fonctions ou décéderont avant l'époque de leur admission à la retraite, grâce à l'application de ces retenues à la constitution sur leur tête d'une assurance mixte sur la vie.

A défaut d'adoption du système étudié ou de tout autre analogue, il n'y a qu'à voter annuellement le crédit des pensions civiles, quel qu'il soit, sans récriminer contre la loi de 1853, qui n'en peut mais, et donne d'ailleurs aux fonctionnaires et à leurs veuves des taux de pensions bien plus élevés.

M. MALZAC,
ancien député.

III

LES PROGRÈS DE L'ILE DE FORMOSE SOUS LA DOMINATION JAPONAISE

L'île de Formose (1), possédée par les Japonais depuis 1895, s'étend entre le 21°45′ et 25°37′ de latitude nord et le 119°18′ et 121°57′ de longitude est de Greenwich. Comme notre île de Madagascar, sa dimension maxima est donc en longueur où elle mesure 440 kilomètres, tandis qu'elle n'en compte pas plus de 150 dans sa plus grande largeur. Mais sa superficie totale de 35 000 kilomètres carrés, un peu supérieure à celle des Pays-Bas, ne représente que le quinzième de notre grande possession africaine. Formose, placée à la même latitude que la moyenne Égypte ou le Mexique du Nord, est coupée par le tropique du Cancer : elle appartient donc pour sa partie méridionale à la région purement tropicale. Les différences entre les minimums et maximums sont relativement faibles, surtout au sud (seulement 7°3 d'écart) et le climat de l'île est presque uniforme, la température moyenne ne variant que de + 21°3 à + 23°9 entre Taïpeh au nord et Koshun au sud. Par contre, les précipitations, abondantes partout, diffèrent sensiblement entre l'ouest tourné vers la masse continentale de la Chine (1m,733) et l'est orienté vers le Pacifique (3m,012). Mais ces données ne s'appliquent qu'aux pays du littoral, l'intérieur montueux (des sommets dépassent 3 500 mètres) est assez mal connu : il correspond à la grande province de Taïto, où la population est très clairsemée.

Ces renseignements, sans doute, ne sont pas absolument nécessaires à une étude statistique ; au moins, ne seront-ils pas inutiles quand nous aurons à parler des productions du pays. Mais nous allons d'abord examiner l'état démographique de Formose.

I. Situation démographique

La population totale de Formose (2) était en 1896 de 2 667 846 habitants ; elle était (fin 1904) de 3 079 692, soit une augmentation de 409 846 unités ou de 15,38 %; la densité s'élevait de 76 à 89 par kilomètre carré. C'est donc là un très fort accroissement ; mais dans quelle mesure les diverses populations de l'île y participent-elles ? L'immense majorité de la population est formée par les Chinois que les documents officiels distinguent des anciens habitants aborigènes parents des Malais : l'élément chinois qui comptait, en 1896, 2 577 104 représentants, s'élève à 2 915 984 ; il a donc gagné 338 880 unités ou 13,12 %. Quant à l'élément aborigène, il s'élève de 82 100 habitants (1897) à 104 334, c'est un surplus de 22 234 habitants ou 27,6 %. Mais beaucoup plus forte est l'augmentation de la population japonaise ; en 1896, celle-ci ne s'élevait qu'à 10 584 personnes ; elle est maintenant de 53 365, soit un accroissement de 43 781 unités ou de 413 % (voir le tableau suivant). Mais cet

1. Les documents qui nous ont servi pour cette étude sont rassemblés dans *The progress of Taiwan (Formose) for ten years 1895-1904*. Cette publication est faite par les soins de l'administration japonaise de Formose. Elle est en japonais et en anglais. — La cession de Formose au Japon est de juin 1895, mais c'est en avril 1896 que l'administration civile fut introduite dans l'île.

2. L'*Annuaire financier et économique du Japon* pour 1906 évalue la population de Formose à 3 133 000 habitants.

accroissement appartient surtout à la première période de la décade que nous étudions, soit de 1896 à 1900 : dans cette période, le nombre des Japonais avait augmenté de plus de 27 000, tandis que de 1900 à 1904, il n'augmenta que de 15 500 à peine. Cela tient à la restriction de l'immigration japonaise pour la période toute contemporaine. Par exemple, de 1898 à 1904, l'excédent des arrivants japonais sur les partants est de 40 962 unités ; or, sur ce total, 32 680, soit 80 °/ₒ, appartiennent aux seules années 1898-1899 et 1900.

Population de l'île de Formose en 1896 et en 1904

Catégories de populations	1896	1904	Accroissement total	Accroissement pour cent
Aborigènes. . . .	82 100 (1897)	104 334	22 234	27,6
Indigènes (Chinois).	2 577 104	2 915 984	338 880	13,12
Japonais	10 584	53 365	42 781	413
Étrangers	58	6 009	5 951	»
Total. . . .	2 667 846	3 079 692	409 846	15,38

Dans la période 1901-1904, l'immigration se réduit progressivement et même dans la dernière année (1904) il y a un excédent en faveur de l'émigration. En même temps que l'immigration japonaise l'immigration étrangère s'est restreinte aussi. Au moment de l'occupation japonaise, la population étrangère était insignifiante (à peine 60 unités en 1896) : elle s'élève à 1 292 en 1899, puis à 5 225 et 6 034 en 1900 et 1901, mais s'abaisse jusqu'à 4 512 en 1903 et retrouve en 1904 son total de 1901 ; elle demeure donc stationnaire. Il semble donc que, pour les étrangers comme pour les Japonais, la période de l'immigration brusque, d'une espèce de *rush*, soit close, au moins pour le moment présent.

Voyons maintenant la répartition géographique de la population et de ses divers éléments. L'île de Formose est divisée en quatre districts : Nord, Centre, Sud et Est. Les Pescadores constituent un cinquième district, celui de l'Ouest. Parmi les quatre circonscriptions de Formose proprement dite, celle de l'Est ou Taïto, pays surtout montueux, est de beaucoup la moins peuplée : elle ne compte que 64 404 habitants et seulement 626 Japonais, soit 1,18 °/ₒ de la population japonaise totale de l'île. Presque toute la population est groupée dans les trois districts du Sud, du Centre et du Nord. Le Sud est le plus peuplé avec 1 083 746 habitants ; à lui seul, il renferme 35,20 °/ₒ de la population totale. Les Japonais y sont au nombre de 11 824, soit 22,19 °/ₒ de la population japonaise totale ; ils sont surtout nombreux dans les provinces de Taïnan (5 388) et Hozan (2 264). Dans le district du Centre où la population est de 928 768 habitants, les Japonais sont moins nombreux (8 606), surtout groupés dans la province de Taïchen, sur le littoral comme celles de Taïnan et de Hozan.

Le Nord a à peu près la même population que le Centre, 945 769, mais c'est là que les Japonais ont leur contingent le plus considérable, 30 714, c'est-à-dire 57,60 °/ₒ de leur total, dont plus de moitié (17 479) habitent la seule province Taïpeh ou Taïhoku au nord-ouest de l'île. Ce qui s'explique par la proximité du Japon et la valeur des ports de cette région. Là aussi se rencontre le plus grand nombre des étrangers (4 771 sur un total de 6 009).

Parmi la population totale, celle des villes prend déjà une importance sensible. La statistique japonaise compte aujourd'hui dans Formose vingt-cinq villes de plus de 5 000 habitants, dont neuf de plus de 10 000 et quatre de plus de 20 000. Leur population globale est de 324 000 habitants, soit 10,70 °/ₒ de la population de l'île (sans compter les Pescadores). C'est une proportion qui équivaut à celle de la population urbaine de la Serbie en Europe. Sur l'ensemble des villes de plus de 5 000 âmes, pas une seule n'appartient au district de l'Est (Taïto) dont nous avons dit le caractère encore dépeuplé. Le district du Sud en renferme neuf, ceux du Centre et du Nord, chacun huit. La seule province de Taïpeh (Taïhoku) dans le Nord en compte cinq; c'est celle qui, comme nous venons de le voir, renferme la plus forte population japonaise.

Dans l'ensemble de la population urbaine, on compte 33 736 Japonais, soit 63,30 °/ₒ de leur population totale et 10,10 °/ₒ de la population globale des villes. Dans la plupart des localités du Sud et du Centre, les Japonais n'ont que des contingents insignifiants; ils représentent pourtant le onzième de la population de Taïnan, la capitale, plus du tiers de celle de Taïchu, qui appartiennent aux districts du Centre. Mais dans l'ensemble des villes du Nord, ils forment 17 °/ₒ de la population totale; s'ils n'ont qu'un petit groupe à Daitotéi, la ville la plus considérable du Nord, ils constituent par contre le cinquième de la population de Manka (province de Taïhoku), le tiers de celle de Kirum ou Kelung et une ville de Taïhoku, Taïhoku-jionaï, est presque entièrement japonaise; sur ses 9 032 habitants, il y a 8 268 Japonais, soit 91,86 °/ₒ. De même que les Japonais, les étrangers sont de préférence dans les villes; ils y comptent 5 536 des leurs sur un total de 6 009, soit 92,26 °/ₒ. Ainsi se vérifie une fois de plus cette loi démographique que dans toute région les villes bénéficient plus que le reste du pays de l'immigration étrangère et que le développement de l'immigration et celui de la population urbaine sont dans un rapport réciproque.

Une autre loi démographique que les documents japonais nous permettent de vérifier, c'est la disproportion des sexes et des âges dans les deux éléments de la population, les indigènes et les Japonais. Ici comme partout, on constate une prédominance, dans la population immigrée, des hommes et des adultes par rapport à la population d'origine.

Pour les sexes, il y a tant pour les indigènes chinois que pour les Japonais infériorité du sexe féminin, ce qui se produit dans les pays à immigration ou occupation militaire; par exemple, en Europe, la proportion des femmes aux hommes est de 89,4 °/ₒ en Bosnie (taux minimum), de 94,3 en Serbie; elle est aux États-Unis de 95,3 °/ₒ. A Formose, la proportion du sexe féminin pour les indigènes est de 87,11 °/ₒ; pour les Japonais, elle est encore bien plus faible, de 66,48 °/ₒ seulement. Quant à la population étrangère, elle est presque exclusivement masculine (on compte seulement 315 femmes sur 6 009 étrangers). C'est surtout dans les régions septentrionale et centrale, où arrivent plutôt les immigrants chinois, que l'élément féminin est le moins nombreux; le minimum se rencontre dans le district industriel de Kelung (80,41 °/ₒ). Dans le Sud, au contraire, la proportion des femmes s'élève à 89,12 °/ₒ et dans les Pescadores, elle dépasse même celle des hommes (101,61 °/ₒ). Parmi la population japonaise, c'est dans le Nord et surtout dans le Centre que l'élément féminin a sa plus faible proportion; elle n'est que de 56,84 °/ₒ dans la

province de Kelung; dans certains districts peu peuplés de l'intérieur ou dans l'Est à Taïto, la proportion est encore plus faible; mais cela ne résulte-t-il pas plutôt de l'occupation militaire que de l'immigration proprement dite? Dans d'autres provinces où l'immigration japonaise est considérable, par exemple Taïhoku, Taïnan, on constate, au contraire, une forte proportion de femmes (72,7 et 75,7 °/₀); mais peut-être l'immigration y a-t-elle un caractère plus définitif et on sait qu'en ce cas, il y a une tendance à l'équilibre entre les sexes.

Une autre conséquence de l'immigration c'est la proportion considérable des adultes dans la population japonaise. Dans la population indigène, la proportion des adultes de 21 à 40 ans par exemple est de 339,43 par 1 000 habitants : elle est, au contraire, pour les Japonais, de 603,18 °/₀₀. Dans une population à l'état normal[1], cette proportion est tout autre : M. Levasseur l'estimait pour la France à 297 °/₀₀ et elle était en 1900 de 283 °/₀₀ en Allemagne. Ainsi, même la population chinoise a un surnombre d'adultes : ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut de son recrutement partiel par immigration. Une particularité à retenir dans la population japonaise, c'est que la proportion des individus âgés de 11 à 20 ans est inférieure à celle des individus âgés de moins de 11 ans (104,75 contre 148,66 pour 1 000 habitants). Ce phénomène en apparence étrange ne peut-il pas s'expliquer par ce fait que les Japonais venus il y a dix ans dans l'île n'avaient que peu d'enfants, tandis que depuis ils ont fait souche et augmenté ainsi la proportion de la population en bas âge?

Pour ces divers phénomènes, les statistiques ne distinguent pas entre indigènes et Japonais. Mais l'influence de l'immigration est visible dans la brusque augmentation de ces différentes manifestations démographiques : naissances, décès, mariages, divorces suivent une progression continue.

En 1898, la moyenne des naissances (mort-nés exclus) était de 13,67 par 1 000 habitants : elle était en 1904 de 33,47. Cette natalité est à peu près celle de l'Allemagne (33,9) et du Japon (34,4) : son rapide accroissement ne se peut expliquer que par l'arrivée brusque d'éléments jeunes, par conséquent aptes au mariage. Et en effet, le taux de la nuptialité qui était seulement de 4,74 pour 1 000 habitants en 1898 s'élevait en 1904 à 11,05, moyenne supérieure à celle du Japon (8,7) et de tous les États d'Europe.

Aux États-Unis, l'État de New-York qui reçoit beaucoup d'immigrés ne donne une moyenne de nuptialité que de 9,70 pour 1 000 habitants. Mais à cette augmentation considérable des mariages correspond celle des divorces : leur taux s'élève de 0,56 à 2,24 pour 1 000 habitants dans le même laps de temps (1898-1904) et, ici encore, ces chiffres défient toute comparaison avec les autres États.

Mais la mortalité suit une marche tout aussi ascendante que la natalité, nouvelle preuve du parallélisme possible des deux phénomènes.

La moyenne des décès est passée de 8,76 à 31,87 par 1 000 habitants, taux semblable à celui de la Russie (31 °/₀₀), mais bien supérieur à celui des États d'Europe et du Japon lui-même (21,2). Par exception, les statistiquesde la mortalité nous permettent de distinguer entre les indigènes et les Japonais. Parmi les premiers, la moyenne de la mortalité est de 32,02 par 1 000 habitants et dans la période quin-

1. *La Population française*, t. II, p. 261.

quennale 1900-1904, elle ne cesse d'augmenter dans des proportions considérables (elle n'était que de 17,40 en 1900). Pour les Japonais, il y a au contraire diminution : de 35,2, la moyenne s'abaisse à 26,2 °/₀₀, qui est celle de la Hongrie en Europe. Mais, de part et d'autre, la mortalité infantile est élevée : sur 1 000 décès japonais, on en compte 300 d'enfants de moins de 5 ans et cette proportion n'a point varié de 1900 à 1904. Pour les indigènes, ce taux n'a fait qu'empirer : de 119 par 1 000 décès, il s'élève à 252, ce qui ne peut tenir qu'à la négligence complète de l'hygiène dans cette partie de la population.

Un autre phénomène ressort de la comparaison de la natalité et de la mortalité à Formose, c'est le faible accroissement naturel de la population. De 1898 à 1904, le surplus des naissances n'est que de 26 373 unités, tandis que la population a augmenté de 389 000 habitants. L'accroissement végétatif ne donne donc que 6,80 °/₀ de l'augmentation totale. Il se produit ainsi à Formose une immigration énorme, et où la part de l'élément chinois est certainement supérieure à celle de l'élément japonais. Car la population japonaise n'est encore que de 53 365 habitants et nous avons vu que son immigration tendait à se restreindre. Il reste donc une masse d'immigrants chinois qui se déverse sur l'île comme sur toutes les régions voisines du Céleste Empire.

II. Situation économique

L'île de Formose produit aussi bien le riz que les céréales de nos climats. La surface cultivée en riz s'est étendue, dans l'espace de six ans (1899-1904), de 85 000 hectares ou 24,3 °/₀ et occupe aujourd'hui 435 000 hectares. Le progrès s'est fait exclusivement de 1902 à 1904. La production du riz a plus que doublé depuis 1899 : elle dépasse (1904) 15 millions d'hectolitres au lieu de 7 407 000. Et ce qui vaut mieux encore que le progrès brut dans la production, c'est l'accroissement du rendement à l'hectare : dans ce laps de six années[1], il est passé de $21^{hl},16$ à $34^{hl},46$, soit un gain de $13^{hl},30$.

La surface cultivée en céréales était en 1898 de 119 300 hectares ; elle s'est restreinte les années suivantes et n'a repris de l'extension que depuis 1902 pour atteindre aujourd'hui 163 000 hectares. Sur cette surface, la portion principale (91 104 hectares) appartient aux pommes de terre dont l'étendue a doublé depuis 1898 : leur production a plus que triplé passant de 190 600 à 680 000 tonnes. La production de l'orge et du millet demeure stationnaire ; mais celle du blé est en progrès, puisque sa superficie occupe aujourd'hui 6 127 hectares au lieu de 1 795 en 1900. Le rendement n'est encore que de 67 083 hectolitres, ce qui ne donne même pas une moyenne de 11 hectolitres par hectare, taux très inférieur à celui de la France, mais presque identique à celui de la Russie. Ce rendement, du reste, si faible soit-il, a doublé en cinq années et celui des pommes de terre a plus que quadruplé, passant de $1^{t},590$ à $7^{t},030$ à l'hectare. Le riz demeure donc toujours la production principale de Formose et les cultures qui s'y développent le plus (pommes de terre, pois, etc.) ont le caractère de culture maraîchère dont le progrès se lie naturellement à celui de la population. La production du thé a d'abord fait de grands progrès (de 1 449 tonnes à 10 902 tonnes de 1896 à 1898) ; depuis, elle a

1. Le rendement moyen du riz au Japon était de $32^{hl},40$ par hectare (1896-1904), d'après l'*Annuaire financier et économique du Japon*, 1906, p. 56.

fléchi ; elle était, en 1904, de 6 637 tonnes, mais le thé n'en demeure pas moins le principal objet d'exportation de Formose. La canne à sucre donne un rendement de plus en plus considérable : de 141 549 tonnes en 1896, sa production s'est élevée à 644 985 tonnes en 1904. Enfin il faut signaler le progrès de deux textiles : la ramie et le jute ; leur production respective était, en 1904, de 892 et 1 937 tonnes, mais tandis que celle de la ramie avait doublé, celle du jute avait triplé depuis 1896. Le tabac a une tendance à baisser ; mais l'indigo accuse un accroissement sensible (de 1 802 à 11 464 tonnes).

La valeur de la production animale n'a cessé de croître de 1897 à 1904. Le nombre des têtes de bétail s'est élevé de 55 972 à 98 528 ou de 77 °/₀. Mais le développement le plus important est celui des chèvres dont le total passe de 4 923 à 117 314 et surtout celui des porcs qui, au lieu de 71 071 unités en 1897, en comptaient 976 327 en 1904. La consommation de cette viande s'accroît donc avec la population elle-même.

Les produits de la pêche et salaisons ont également beaucoup accru leur valeur : en 1898, cette valeur était de 419 081 yens (1 081 000 fr.) ; elle s'élève en 1904 à 901 893 yens (2 325 000 fr.), soit une augmentation de 115 °/₀. Nous comptons la valeur du yen à 2 fr. 53.

La production minérale, de son côté, n'a cessé de s'accroître. La houille ne donnait, en 1897, qu'un rendement de 1 872 tonnes ; en 1904, la production est de 82 676 tonnes et elle a même atteint en 1902 le total de 97 357.

Le soufre ne donnait d'abord qu'une production à peine supérieure à 6 tonnes ; dès 1899, elle s'élevait à 642 tonnes, puis à 1 710 en 1903, et enfin une brusque ascension la porte en 1904 à 3 157 tonnes.

Le sel ne rendait, pour l'année fiscale 1899-1900, que 11 037 tonnes ; pour l'année 1904-1905, la production a été de 61 022 tonnes.

Enfin, l'exploitation des métaux précieux a donné de beaux résultats. Il ne s'agit ici que de l'or ; mais sa production qui n'était que de 11 022 *mommés* (41^{kg},332), a atteint en 1904 le total de 400 967 *mommés* (1 503^{kg},616), ce qui représente une valeur de 4 200 000 fr. C'est sans doute modeste, mais de grands foyers de production aurifère, tels que le Cap, ne produisaient pas davantage il y a à peine un quart de siècle ; il y a donc, si l'on en juge par les progrès déjà accomplis, beaucoup d'espérances pour l'avenir.

La production industrielle, quoique encore peu considérable, est cependant en progrès. La fabrication de l'indigo et du sucre est encore stationnaire, mais il y a un essor véritable pour l'opium et le camphre et huile de camphre. L'industrie de l'opium ne produisait en 1896 que 4 661 kilogr. ; elle en fabriquait en 1904 un total de 146 882 kilogr. Le camphre et l'huile de camphre donnaient respectivement en 1897-1898 un rendement de 920 757 kilogr. et 383 161 kilogr. Pour l'année fiscale 1904-1905, la fabrication produisait 2 124 551 et 1 683 485 kilogr. A la même date, les sucreries donnaient une production de 49 000 tonnes et l'industrie des conserves de poisson avait une valeur de 226 000 yens.

Comme la production générale, le commerce a fait à Formose de sensibles progrès. En 1896, le total des échanges y était de 25 861 398 yens ; en 1905, il atteignait la somme de 48 814 000 yens, soit une progression de 88,7 °/₀. Mais ce développe-

ment est tout au profit du commerce japonais. En effet, les échanges avec l'étranger proprement dit ont fait relativement peu de progrès ; leur total était de 20 033 028 yens en 1896 ; ils ont atteint, il est vrai, 29 702 595 yens en 1898, chiffre qui est demeuré le maximum et qui était occasionné par une augmentation dans les importations ; mais, depuis cette date, il y a eu une dépression et, en 1904, le total du commerce n'était que de 21 669 000 yens. Dans cet ensemble les importations et les exportations se font presque équilibre : il revient aux premières 10 964 000 yens et aux autres 10 705 000. En somme, de 1897 à 1905, l'accroissement des importations a été de 49,22 °/₀ ; celui des exportations de 64,20 °/₀.

Mais pour le commerce avec le Japon, le développement est tout autre. De 1897 à 1905, le total des échanges a augmenté de plus de 21 317 000 yens ou de 367 °/₀, passant de 5 828 370 à 27 145 333 yens. Ici aussi il y a presque parité des importations et exportations : celles-ci comptent pour 13 661 500 yens ; celles-là, pour 13 483 833. Mais leur progression n'est pas identique : celle des exportations est de 11 557 000 yens, tandis que les importations ont gagné 9 760 000 yens. Le tableau ci-dessous permet de comparer, année par année, la valeur des échanges entre Formose et l'étranger et le Japon.

Mouvement commercial comparé de Formose avec le Japon et avec les autres pays

Années	Importations		Exportations	
	du Japon	des autres pays	pour le Japon	pour les autres pays
	yens	yens	yens	yens
1896	»	8 631 000	»	11 402 227
1897	3 723 722	12 659 298	2 104 648	12 759 294
1898	4 266 768	16 875 405	4 142 778	12 827 190
1899	8 011 826	14 273 092	3 650 475	11 114 921
1900	8 439 033	13 570 664	4 402 110	10 571 285
1901	8 782 258	12 809 795	7 345 956	8 298 800
1902	9 285 290	10 100 532	7 407 498	13 826 868
1903	11 194 788	10 772 372	9 729 460	11 078 321
1904	10 156 311	12 838 443	10 431 307	12 391 124
1905	13 483 833	10 963 877	13 661 500	10 705 146

Quant aux objets du commerce, ce sont, en somme, les mêmes pour le Japon ou l'étranger. A l'un et à l'autre, l'île de Formose demande surtout des grains et comestibles, des boissons, des tissus, de l'opium. Pour l'importation étrangère, l'opium en constitue le principal objet ; les tissus, l'huile, les graines, le sucre viennent ensuite. Au Japon, l'île demande surtout des comestibles, des métaux et objets fabriqués, des tissus, qui forment l'objet le plus considérable d'importation.

Pour l'exportation, l'étranger comme le Japon achète des grains et comestibles, des vêtements, et le Japon surtout des produits pharmaceutiques.

Nous avons vu le chiffre des échanges entre le Japon et Formose. Parmi les États étrangers, celui qui tient le premier rang dans le commerce est la Chine avec laquelle Formose fait 10 400 000 yens d'affaires, soit près de la moitié de son commerce total avec l'étranger et la moitié de ses exportations (5 027 203 yens sur un total de 10 705 146. Mais le commerce avec la Chine a diminué sensiblement, car il était de

20 973 000 yens en 1898 [1]). Hors le Japon et la Chine, le champ d'exportation est fort limité. Les États-Unis viennent après la Chine avec 3 440 764 yens, puis la colonie anglaise de Hong-Kong (2 105 225 yens). Ensuite viennent les Indes néerlandaises avec 53 350 yens ; la part des autres pays est insignifiante.

Au contraire, l'importation est plus variée : la Chine tient encore le premier rang avec 5 372 724 yens, mais sa situation y est moins exclusive. Le second rang est tenu par l'Angleterre avec 1 642 923 yens, puis l'Inde anglaise (1 190 000), les États-Unis (1 150 460). L'importation des colonies françaises d'Indo-Chine a beaucoup baissé et ne représentait plus en 1905 que 48 638 yens ; celle des Indes néerlandaises était un peu plus élevée (77 374). Parmi les puissances européennes, l'Allemagne comptait 145 936 yens d'importation, mais ce chiffre qui lui-même venait après une période de dépression était inférieur à celui des années 1896-1898. La part de la France, qui a toujours été faible, n'était que de 13 226 yens (en 1904).

Le mouvement des échanges se fait surtout par les trois ports de Tamsui qui est le débouché de Taipeh au nord, de Anpin qui est le port de Taïnan et de Kelung, pays des houilles. A eux seuls ils participent pour 85,2 °/₀ au total des échanges dont le port de Tamsui a plus de la moitié. Toutefois le progrès le plus rapide a été celui de Kelung dont les exportations ont plus que quintuplé de 1902 à 1903. Takow, sur la côte sud-est, a également vu augmenter beaucoup ses exportations.

Dans l'ensemble, le tonnage des navires fréquentant les ports de l'île était de 3 288 000 tonnes en 1904 au lieu de 2 462 000 en 1898. La plus forte part revient aux steamers au nombre de 4 436 en 1904 ; on ne comptait que peu de voiliers (268), mais une foule de jonques (43 400) dont le chargement total n'était d'ailleurs que de 704 000 tonnes.

La domination japonaise a développé et amélioré les moyens de communication. La longueur des routes qui n'était que de 766 kilomètres en 1896 est aujourd'hui de 1 323 kilomètres ; celle des chemins de fer est passée de 62 à 230 milles. Il n'y a qu'une seule ligne traversant toute l'île de Takao au sud, aux ports de Tamsui et Kelung au nord, parallèlement à la côte occidentale. Cette voie ferrée a été construite par l'État. Son trafic a suivi une marche rapidement ascendante. Pour l'année fiscale 1897-1898 elle ne transportait que 265 142 voyageurs et 23 337 tonnes de marchandises ; en 1904-1905, le nombre des voyageurs était de 1 444 715 et la quantité de tonnes transportées était de 350 461. Le bénéfice net des chemins de fer était pour cette dernière année de 178 757 yens.

L'activité des postes et télégraphes n'est pas moins grande : en 1896-1897, le nombre des objets transportés par la poste était de 10 332 185 dont 87 623 colis postaux ; en 1904-1905, ce chiffre s'élevait à 32 224 089 dont 409 000 colis postaux, soit une progression de 213 °/₀ sur l'ensemble et de 371 °/₀ pour les colis postaux.

Les lignes télégraphiques ont un développement de 1 335 kilomètres au lieu de 915 en 1896 et le nombre de télégrammes échangés est passé de 411 029 à 984 960, soit un progrès de 140 °/₀.

Enfin on a commencé à installer un réseau téléphonique.

(*A suivre.*) Paul MEURIOT.

1. Par exemple, la Chine, qui importait pour 1 371 090 yens de cotonnade en 1898, n'en importait plus que pour 133 771 en 1905.

IV

BIBLIOGRAPHIE

Administration des monnaies. Rapport au Ministre des finances

Il est superflu de faire l'éloge de ce travail publié successivement sous la direction de nos savants collègues, MM. de Foville et Arnauné. Aucun ouvrage ne peut offrir de renseignements aussi précis et abondants sur la fabrication des monnaies tant en France qu'à l'étranger, la production des métaux précieux, l'encaisse et la circulation fiduciaire des banques, le cours du change, le système monétaire des États du monde entier. Nous nous bornerons dans ces quelques lignes à signaler les opérations principales de l'Hôtel des monnaies en 1905. Dans le cours de cet exercice, l'activité de notre grand atelier monétaire a été considérable ; depuis l'établissement de la régie (1880), trois années seulement (1896, 1897 et 1898) dépassent 1905 comme valeur des pièces fabriquées ; encore l'exercice 1896 ne l'emporte-t-il que de 511 000 fr. sur 1905. Les monnaies fabriquées en 1905 ont une valeur globale de 239 416 774 fr. répartie en 98 152 343 pièces. Le chiffre n'est inférieur qu'à celui des deux années 1897 et 1902. D'ailleurs — et ceci démontre la recrudescence d'activité de notre Hôtel des monnaies — de 1896 à 1905 la moyenne des pièces délivrées a été de 88 342 920, tandis qu'elle n'était que de 24 956 950 dans la décade précédente.

Dans l'ensemble de la fabrication, la France naturellement compte la plus grosse part ; toutefois la Monnaie a travaillé aussi pour les colonies et l'étranger. Le tableau suivant indique la part qui revient aux différents pays sous le rapport de la valeur des pièces fabriquées :

France	211 812 926^{f}50
Indo-Chine.	19 768 762 »
Tunisie.	3 100 50
Éthiopie.	104 000 »
Maroc	2 727 985 »
Venezuela.	5 000 000 »
Total.	239 416 774 »

Sur le total de cette production, l'or représente une valeur de plus de 200 millions, presque exclusivement française. Les louis forment toujours le gros contingent de notre monnaie d'or : à eux seuls ils ont une valeur de 183 162 640 fr. sur un total de 198 413 970 ; les pièces de 10 fr. ne représentent que 14 256 330 fr. et celles de 100 fr., exactement 1 million.

L'ensemble des pièces d'argent monnayées en 1905 donne un total de 11 193 956 fr. 50. Ce total ne comprend que des pièces de 2 et 1 fr. et 50 cent., la dernière frappe de pièces de 5 fr. étant de 1878. Dans cette monnaie divisionnaire, c'est la pièce de 1 fr. qui a la plus forte proportion, plus de moitié, 6 003 526 ; les pièces de 50 cent. atteignent seulement la somme de 1 190 430 fr. 50. La monnaie de bronze ne vaut que 200 000 fr., chiffre le plus bas depuis 1896. Cette valeur est exclusivement représentée par les sous ; il n'a pas été frappé un seul centime en 1905. Par contre, on a fabriqué pour 2 millions de nickel, ce qui, joint à la fabrication antérieure, 4 millions pour chacune des années 1903 et 1904, donne un total de 10 millions de pièces de 25 cent. actuellement en circulation.

L'activité de la fabrication monétaire a eu son contre-coup sur la refonte des pièces anciennes ; cette opération a été moins considérable que les années précédentes. Toutefois la Monnaie a refondu 455 470 pièces d'or de 5 fr. transformées en louis, 3 526 pièces de 1 fr. et 5 060 005 pièces de 50 cent. Les nouvelles pièces sont, bien entendu, frappées aux types nouveaux de nos monnaies. Les pièces d'or (type Chaplain) représentent aujourd'hui une valeur de 626 374 960 fr. ; celles d'argent (type Roty) en ont une de 121 807 320 fr. 50. C'est une proportion respective de 2,30 et 6,40 °/₀ des pièces d'or et d'argent ayant cours actuellement.

Paul Meuriot.

V

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Le très important mouvement d'affaires qui s'est manifesté durant le dernier trimestre de l'année 1906 se traduit, dans les bilans de plusieurs banques d'émission, par la réduction de l'encaisse et l'augmentation du portefeuille, symptômes caractéristiques des périodes de prospérité suivant la théorie de Juglar, qui se trouve une fois de plus vérifiée :

		31 octobre	30 novembre	31 décembre
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse	3 853	3 766	3 704
	Circulation	4 607	4 708	4 714
	Dépôts publics et privés	938	997	945
	Portefeuille et avances	1 510	1 733	1 834
Banque d'Allemagne.	Encaisse	921	958	831
	Circulation	1 856	1 744	2 220
	Dépôts publics et privés	638	739	816
	Portefeuille et avances	1 671	1 550	2 029
Banque d'Angleterre.	Encaisse	711	832	727
	Circulation	717	702	720
	Dépôts publics et privés	1 242	1 313	1 258
	Portefeuille et avances	835	784	853
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 471	1 480	1 464
	Circulation	2 089	1 981	2 081
	Dépôts publics et privés	240	214	246
	Portefeuille et avances	968	847	976
Banque de Belgique.	Encaisse	123	120	126
	Circulation	736	729	717
	Dépôts publics et privés	76	70	89
	Portefeuille et avances	669	658	663
Banque d'Espagne.	Encaisse	989	990	991
	Circulation	1 561	1 537	1 524
	Dépôts publics et privés	696	724	703
	Portefeuille et avances	730	732	690
Banque d'Italie.	Encaisse	817	837	847 (1)
	Circulation	1 207	1 182	1 140 (1)
	Dépôts publics et privés	379	397	384 (1)
	Portefeuille et avances	532	500	453 (1)
Banque néerlandaise.	Encaisse	280	282	285
	Circulation	584	569	570
	Dépôts publics et privés	10	12	14
	Portefeuille et avances	324	316	316
Banque de Russie.	Encaisse	2 390	2 439	2 474
	Circulation	3 287	3 204	3 174
	Dépôts publics et privés	1 225	1 335	1 411
	Portefeuille et avances	1 325	1 274	1 253

Pour la Banque d'Espagne, la réduction du portefeuille est due au remboursement de 50 millions de pagarés d'outre-mer, qui a réduit de 350 à 300 millions le chiffre de ces engagements du Trésor figurant à l'actif du bilan.

Les variations du stock d'or se résument comme suit, pour celles des banques dont le bilan fournit la composition de l'encaisse :

	31 octobre	30 novembre	31 décembre
	Millions de francs		
Banque de France	2 821	2 757	2 706
Banque d'Angleterre	711	832	727
Banque d'Autriche-Hongrie	1 174	1 182	1 168
Banque d'Espagne	383	383	385
Banque d'Italie	708	717	723 (1)
Banque néerlandaise	139	139	139
Banque de Russie	2 274	2 320	2 347

1. Le bilan de la Banque d'Italie au 31 décembre n'étant pas encore publié, les chiffres donnés ici sont ceux de la situation au 20 décembre.

En outre, les disponibilités en or que la Banque de Russie possède à l'étranger ont atteint les chiffres suivants :

	Millions de francs
31 octobre	748
30 novembre	792
31 décembre	801

Au cours de ce trimestre, la Banque de France est venue en aide, par des envois d'or, au marché de Londres menacé d'une crise par suite des importantes demandes d'espèces qui lui étaient adressées de l'étranger. Pour faciliter cette opération, elle a constitué en papier sur l'étranger une partie de son portefeuille qui s'élevait à 43 millions, au dernier bilan de l'année.

A l'étranger, les taux d'escompte ont subi une hausse générale, et atteint un niveau supérieur à celui des années précédentes :

	Taux d'escompte au 31 décembre Pour cent		
	1904	1905	1906
Banque de France	3	3	3
Banque d'Allemagne	5	6	7
Banque d'Angleterre	3	4	6
Banque d'Autriche-Hongrie	3 1/2	4 1/2	4 1/2
Banque de Belgique	3	4	4
Banque néerlandaise	3	3	5

Pour l'ensemble de l'année 1906, les variations de ces mêmes taux officiels se résument comme suit :

	Maximum	Minimum	Moyenne	Nombre de variations
Banque de France	3 »	3 »	3 »	0
Banque d'Allemagne	7 »	4 1/2	5,15	5
Banque d'Angleterre	6 »	3 1/2	4,27	6
Banque d'Autriche-Hongrie	4 1/2	4 »	4,33	2
Banque de Belgique	4 1/2	3 1/2	3,84	3
Banque d'Espagne	4 1/2	4 1/2	4,50	0
Banque d'Italie	5 »	5 »	5 »	0
Banque néerlandaise	5 »	3 »	4,12	3
Banque de Russie	8 »	6 1/2	7,29	5
Banques d'émission suisses	5 1/2	4 1/2	4,76	3

Aucune modification n'a été apportée dans le dernier trimestre à la législation des banques d'émission. La réorganisation de la Banque d'Espagne a été mise en question, mais les événements politiques n'ont pas permis jusqu'ici de donner suite à ce projet.

La commission internationale nommée en vue de la création de la Banque d'État du Maroc a poursuivi ses travaux; le comité spécial a rédigé les statuts et le règlement sur les rapports de la future banque et du gouvernement marocain; le projet en a été approuvé par les censeurs, conformément à l'acte d'Algésiras, et l'assemblée générale constitutive doit se réunir prochainement.

Aux États-Unis, la question de la circulation fiduciaire a été soulevée de nouveau en présence des difficultés éprouvées par les marchés monétaires américains; plusieurs projets ont été mis en avant, mais le Congrès n'a pas encore été appelé à se prononcer. Les bilans des Banques associées de New-York montrent combien les embarras ont été grands :

	27 octobre	24 novembre	29 décembre
	Millions de dollars		
Encaisse	194	185	179
Monnaie légale	70	69	71
Circulation	47	52	54
Dépôts	1 035	998	981
Portefeuille (escompte et avances)	1 062	1 043	1 033
Marge des dépôts (*surplus reserve*)	6	4	5

Le fait que le portefeuille dépasse constamment les dépôts est l'indice d'un excès de spéculation; de plus, la réserve (encaisse et monnaie légale) est à peine supérieure au minimum légal (quart du chiffre des dépôts).

Le Trésor des États-Unis, où l'or afflue sans interruption, s'est efforcé de remédier à la situation monétaire en déposant des sommes considérables dans les banques nationales, comme il l'avait déjà fait dans les mois précédents, et ainsi qu'on le voit par la situation suivante :

	31 octobre	30 novembre	31 décembre
	Millions de dollars		
Or	879	891	894
Argent	491	489	488
Total de l'encaisse	1 370	1 380	1 382
Greenbacks et autres billets	354	350	349
Certificats d'or	576	573	580
Certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	480	477	474
Total de la circulation	1 410	1 400	1 403
Dépôts dans les banques nationales	149	146	159

A la Banque du Japon, la circulation fiduciaire tend à s'accroître; le Trésor a effectué d'importants prélèvements sur ses dépôts depuis le dernier trimestre :

	20 octobre	24 novembre	22 décembre
	Millions de yens		
Encaisse	147	149	147
Circulation	263	271	299
Dépôts privés	36	19	10
Dépôts de l'État	428	404	424
Portefeuille	22	26	80
Avances aux particuliers	481	452	441
Avances à l'État	22	22	22

Le Gouvernement fédéral suisse a publié les résultats de l'enquête monétaire du 23 janvier 1905. Voici comment se décomposent les sommes recensées :

	Francs
Billets de banque	62 379 377
Monnaies d'or	22 528 121
Pièces de 5 fr. en argent	17 953 249
Monnaies divisionnaires d'argent	3 262 977
Monnaies de nickel et de cuivre	876 627
Total	107 000 351

La répartition par nationalités de la monnaie métallique circulant en Suisse présente un intérêt particulier à cause de la situation de ce pays dans l'Union latine :

Nationalités	Monnaies d'or	Pièces de 5 fr. en argent	Monnaies divisionnaires
	Pour cent		
Suisse	26,82	6,64	64,66
France	60,77	36,68	26,61
Italie	3,77	36,73	0,23
Belgique	4,13	18,80	7,25
Autres pays	4,51	1,15	1,25
	100,00	100,00	100,00

Les mouvements de métaux précieux sur le marché de Londres ont eu, cette année, une importance plus considérable qu'en 1905; les États-Unis ont absorbé de grandes

quantités d'or, en même temps que la production mondiale augmentait; l'argent s'est surtout dirigé vers l'Inde, dont les importations de métal blanc n'avaient pas été aussi élevées depuis une longue série d'années. Les chiffres suivants s'appliquent au marché de Londres.

	Or	Argent
	Livres sterling	
Importations	46 042 590	17 288 063
Exportations	42 617 267	18 865 285

Le cours de l'or, très élevé au début du semestre, s'est abaissé graduellement jusqu'au pair, les États-Unis s'étant volontairement abstenus, vers la fin de l'année, de concurrencer la Banque d'Angleterre sur ce marché :

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Octobre	77,11 1/2	77,9 1/4
Novembre	77,10	77,9
Décembre	77,9	77,9

L'argent a touché les plus hauts cours qu'il ait atteints depuis 1893; l'Inde a été, comme précédemment, le principal acheteur :

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Octobre	32 9/16	31 11/16
Novembre	33 1/8	32
Décembre	32 3/8	31 9/16

Signalons l'apparition du Rapport annuel du directeur de la Monnaie de Paris pour 1906, où l'on trouve toujours la même abondance de documents sur les métaux précieux et les questions monétaires.

Sur la place de Paris, les changes se sont tenus à un niveau très modéré, malgré la cherté de l'argent au dehors, et en raison des facilités offertes par la Banque de France pour les exportations d'or :

Valeur d'une somme de 100 fr. exprimée en monnaie étrangère.

	31 octobre	30 novembre	31 décembre		31 octobre	30 novembre	31 décembre
Allemagne	99f55	99f65	99f79	Roumanie	99f75	99f19	99f06
Angleterre	100 02	100 18	100 14	Russie	99 42	99 56	99 19
Autriche	99 49	99 55	99 55	Suisse	100 00	99 97	99 81
Belgique	99 62	99 62	99 50	États-Unis	99 97	100 07	100 26
Espagne	91 30	91 50	92 20	Argentine	44 00	44 00	44 00
Grèce	91 74	91 74	91 74	Brésil	58 07	58 52	58 41
Hollande	99 73	99 90	99 83	Chili	73 33	75 86	76 20
Italie	100 06	100 06	100 19	Inde	100 00	100 78	100 78
Portugal	97 75	97 39	97 39	Japon	99 17	98 91	99 42

La Caisse de conversion brésilienne, dont nous avons annoncé la création dans notre dernière chronique, a commencé à fonctionner dans le courant de décembre; le fonds de réserve est constitué au moyen d'or acheté sur la place de Londres.

G. ROULLEAU.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Bureau royal de statistique. — Recensem. du bétail au 1er déc. 1902	Ap^{a11} 02
— Les Maisons de santé en 1904	Ap^{a16} 04
— Statist. des incendies en 1895, 1896, 1897 et 1898 (aperçu pour les années 1899 à 1904)	Ap^{a29} 95-98
— L'État de la Dette publique en Prusse (tome II, 1902)	Ap^{a30} 02 b
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail et inspection de l'industrie.* — Monograph. industr. XIV. Industr. du papier. — Fabric. et mise en œuvre du papier et du carton, 1906	B^{a23} 06
Bulgarie	
Direction de la statistique. — Résult. du recensem. des bâtiments au 31 décembre 1900	Bu^{a21} 00
— Recensem. des industr. encouragées par l'État (31 déc. 1904)	Bu^{a23} 04
— Statist. des causes de décès dans les villes pendant l'année 1900	Bu^{a28} 00
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Annuaire statist. pour 1906	D^{a13} 06
— La Marine march. et la navig. en 1905	D^{a4} 05
Grande-Bretagne	
Ministère du commerce. — Résumés statistiques pour le Royaume-Uni de 1891 à 1905	GB^{a3} 91-05
— Résum. statist. pour les colonies britanniques, possess. et protectorats, de 1891 à 1905	GB^{a4} 91-05
— Résum. statist. pour les pays étrang., de l'année 1894 à 1903-1904	GB^{a5} 94-04
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE. — *Direction générale de la statistique.* — Statist. industr. — Résumé sur la condit. industr. du Royaume. Tome I (1906) (Le tome II a été publié en 1905) [Voir indice I^{aa35} 05 b].	I^{aa35} 06 a
Mexique	
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE LA DÉFENSE DES COLONIES ET DE L'INDUSTRIE. — Annuaire statist. de la République mexicaine pour l'année 1904	M^{a2} 04
— Recensem. de la populat. par divis. territor. en 1900. — II. Territoire de la Basse-Californie	M^{a3} 00 II
Roumanie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Service de la statistique générale.* — (Ro^{Aa8} 05-06). Statist. des exploit. pétrol. de l'année 1902 à 1906	Ro^{Aa20} 02-06
— Id. Statist. des mines de charbon, de l'année 1902 à 1905	Ro^{Aa23} 02-05
— Id. Statist. du commerce extérieur en 1905	Ro^{Aa18} 05
— Id. Statist. agricole en 1906	Ro^{Aa5} 06
Suisse	
CANTON DE ZURICH	
Ville de Zurich	
Bureau statistique de la ville. — Tableaux du mouvement de la populat. pour l'ann. 1901 à 1903 et pour l'ann. 1904	Suzu^{a3} 01-04
— Annuaire statist. de la ville pour l'année 1905	Suzu^{a4} 05
— La Populat. de Zurich de 1893 à 1906 (*Rapport de M. le Dr H. Wolff*)	Suzu^{a5} 93-06
DOCUMENTS PRIVÉS	
COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU ROYAUME DE BOHÊME. — Rapport sur l'exercice de l'année 1905 (Prague, 1906)	π^{i} 36
MOLL-WEISS (Mme Augusta). — La Femme dans le système d'Elberfeld (Voir π^{m} 247), Paris, 1906	π^{m} 246
MUSÉE SOCIAL. — La Femme dans le système d'Elberfeld, par Mme Augusta Moll-Weiss (Paris, 1906)	π^{m} 247
VIDAL (Jean). — Monographie de la ville d'Aimargues (Paris, 1906)	π^{v} 72
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES	
Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1906, page 251.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 20 mars 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 3. — MARS 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 3. — 10 MARS 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 20 MARS 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 16 octobre 20 novembre** *et* **18 décembre 1907**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° Communication de M. A. Neymarck sur *la Balance internationale des payements. — Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique ?* (à propos d'une communication de M. A. Gruber à l'Institut international de statistique).

2° Communication de M. Yves Guyot sur *la répartition des industries, d'après les résultats statistiques des recensements.*

3° Communication de M. de Colonjon sur *la composition et l'importance de la fortune de l'État français.*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. FLÉCHEY, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le payement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. MATRAT, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 1907. — Nomination d'un membre titulaire et présentation d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Correspondance. — Observations de M. le Dr Papillon sur le service de la bibliothèque. — Réponses de MM. le Secrétaire général, le Président et Schelle. — Discussion de la communication de M. Malzac sur les pensions civiles et la période transitoire : MM. March, Barriol, Cadoux, Delatour, Doumer, Laurent, Schelle, Limousin. — Situation financière de la Société : rapport par M. Ch. Limousin, vice-président; bilan et compte pour 1906, budget pour 1907, M. Matrat, trésorier.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Lucien MARCH, président. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Est élu à l'unanimité, en qualité de *membre titulaire* : M. JUILLERAT, chef de bureau à la direction des affaires municipales de la ville de Paris, présenté à la dernière séance.

MM. A. Neymarck, Payelle et Guernaut présentent à titre de *membre titulaire* : M. LE BOURDAIS DES TOUCHES, chef du cabinet de M. le Ministre des finances, conseiller référendaire à la Cour des comptes, demeurant 82, rue de l'Université.

M. NICOLAÏ, professeur d'économie politique à la Bourse de Bordeaux, est présenté par MM. March et Fléchey en qualité de *membre correspondant*. Conformément au règlement, il sera statué sur ces présentations dans la séance prochaine.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la bibliothèque par leur auteur, savoir : *Courbes de fréquence et de distribution*, de M. Elderton (transmis par les soins de l'Institut des actuaires); *La population de Bordeaux (1800 à 1900)* [1re partie], de M. Nicolaï, professeur d'économie politique; *La mortalité infantile à Roubaix*, de M. le Dr Felhœn, ouvrage adressé par l'intermédiaire de M. Dujardin, chef du service des études financières du Crédit lyonnais.

MM. MEURIOT et BARRIOL se chargent de faire un compte rendu des livres de MM. Nicolaï et Elderton.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la liste d'autres documents privés et d'un certain nombre de documents officiels parvenus depuis la dernière séance. On en trouvera la liste page 99.

M. le Secrétaire général dépouille ensuite la correspondance.

Il présente les regrets de M. Levasseur de ne pouvoir assister à la séance et remet sur le bureau, de la part de notre éminent et infatigable collègue, une note bibliographique relatant les modifications apportées dans l'*Annuaire du Bureau des*

longitudes de 1907, au chapitre *Géographie et Statistique,* note insérée dans le présent numéro, page 91.

M. le Secrétaire général rappelle que le 45e Congrès des sociétés savantes se tiendra à Montpellier le 2 avril prochain; il invite les membres qui désirent y prendre part à se faire inscrire dès maintenant, afin qu'il puisse leur délivrer la carte donnant droit au demi-tarif de transport.

Avant d'ouvrir la discussion sur la communication de M. Malzac, M. le Président donne la parole à M. le Dr Papillon sur le fonctionnement actuel de la bibliothèque.

M. le Dr Papillon se plaint de ne pouvoir trouver facilement les ouvrages postérieurs à février 1903, car ils ne sont pas classés dans la bibliothèque; il dit que l'employé chargé du classement, étant occupé en même temps à d'autres fonctions, ne peut faire convenablement son travail, et il rappelle qu'il avait été question à un moment de charger du service de notre bibliothèque un organisme important qui en aurait pris soin; il lui semble que le système actuel ne présente pas pour la Société toutes les garanties de célérité qui lui paraissent indispensables et il serait heureux que l'on étudiât une modification aux errements actuels, qui sont préjudiciables aux recherches entreprises par les membres de la Société.

M. le Secrétaire général dit que la question soulevée présente en effet un très grand intérêt, mais que les critiques de M. Papillon lui paraissent exagérées.

Il rappelle que jusqu'en 1902 notre bibliothèque a reçu l'hospitalité du Ministère du commerce. Il est résulté de cet état de choses que, lorsque le Ministère a mis la Société en demeure de reprendre ses livres, il est devenu nécessaire d'établir un catalogue depuis 1860, année d'origine. L'employé de l'Hôtel des Sociétés savantes qui a fait ce travail important a pu le mener à bien de 1860 à l'année 1903; mais il a quitté l'Hôtel en 1905 et le nouvel agent ne possède pas les connaissances nécessaires. Cependant, un accord avec l'Hôtel des Sociétés savantes a permis au premier employé de reprendre son travail, en dehors des heures consacrées à son nouvel emploi. C'est ainsi qu'après avoir terminé son catalogue, 1860-1903, il relève, lentement, il est vrai, dans un véritable livre d'entrée qui part également de 1860, les documents parvenus, y compris les années postérieures (1904, 1905, 1906), dont les éléments sont publiés régulièrement dans les numéros mensuels de notre Journal, avec indices bibliographiques à l'appui qui permettent le classement des livres.

En fait, en dehors de cas exceptionnels, il est facile d'obtenir communication des ouvrages existant dans notre bibliothèque. Plusieurs collègues pourraient en témoigner.

M. Fléchey rappelle que l'organisation de la bibliothèque a été étudiée de près et à plusieurs reprises par le conseil; mais elle soulève des problèmes financiers et même des questions de propriété, témoin la proposition faite par la Chambre de commerce de Paris, qui a été repoussée par le Conseil parce qu'elle entraînait l'abandon de la propriété de ladite bibliothèque.

M. Schelle pense que la question soulevée par M. le Dr Papillon conserve son intérêt et propose de renvoyer à nouveau devant le Conseil l'étude d'une organisation rationnelle compatible avec nos ressources. Cette proposition est adoptée.

M. le Dr Papillon ajoute que le conseil doit envisager surtout que l'usufruit, en l'espèce, a seul de l'importance, tandis que la propriété est moins intéressante.

L'ordre du jour appelant la discussion sur la communication de M. Malzac, sur les *Pensions civiles et la période transitoire,* M. March résume brièvement le travail inséré au Journal de février 1907. Il rappelle que M. Malzac s'est proposé d'évaluer les charges de la période transitoire qui résulterait d'une modification non rétroactive apportée au régime de la loi de 1853; les indications données par M. Malzac montrent que la charge en capital à supporter par l'État serait d'environ 2 milliards, que l'on pourrait amortir par une annuité de 64 millions pendant 100 ans et que de ce fait la charge annuelle de l'État serait d'environ 91 millions, bien inférieure à celle de 140 millions que l'on prévoit dans l'avenir.

M. Malzac complète sa communication de janvier en commentant un tableau des

charges qu'entraînent, soit le système de 1853, soit le système qu'il préconise. (On trouvera ce tableau en annexe au procès-verbal, page 74.)

Il montre que, si l'on s'était borné à capitaliser les retenues au taux de la caisse de la vieillesse, la rente n'eût été que 3087 fr. au lieu de 6000 fr. L'État supporte donc en réalité la charge de la différence au moment de la retraite.

Dans le système d'assurance mixte qu'il propose, en transformant le capital en rente, il arrive à une rente de 4423 fr., différant de 1577 fr. de la retraite de la loi de 1853. La retraite est plus faible, mais d'une part la sécurité de la famille est accrue et la charge de l'État, se trouvant capitalisée à la caisse des retraites, se trouve effectivement diminuée.

M. Barriol indique qu'il y aurait, au point de vue purement actuariel, une réserve à faire sur le mode de calcul de la période d'amortissement des pensions viagères à partir de la retraite : il convient de prendre non la durée moyenne des pensions des retraités décédés, mais la durée moyenne des promotions successives de pensionnaires, en les suivant jusqu'à leur décès. En procédant avec les statistiques tirées des extinctions annuelles de pensions, on diminue la durée moyenne des pensions.

Il indique que les engagements de l'État pourraient se calculer à l'aide de la méthode employée par M. Louis Fontaine pour l'évaluation des charges financières de la loi Berteaux.

Il termine enfin en disant que M. Malzac soulève incidemment la grosse question de la capitalisation et de la répartition, qu'il allie nécessairement dans son système ; pour lui, tout système nouveau doit être basé sur la capitalisation effective, mais, si le système de 1853 doit continuer, il lui semble qu'il n'y aurait aucun intérêt à changer la répartition actuelle en une capitalisation. (Voir annexe au procès-verbal, page 74.)

M. Cadoux, se plaçant au point de vue de la question de principe, rappelle brièvement les études nombreuses faites en vue de la modification de 1853 ; il indique les charges supportées par l'État français depuis 1875 et résume les droits des fonctionnaires et les devoirs de l'État dans la législation actuelle.

Critiquant ensuite la loi, il montre que l'accroissement actuel des charges tient à une erreur de principe commise à l'origine et à de faux calculs d'évaluation qui ont d'ailleurs été commis par nombre de caisses de retraites. On s'était imaginé que la capitalisation des bonis réels et forcés des premières années constituerait des réserves importantes ; mais il lui semble que l'on a oublié, à cette époque, les difficultés des placements de sommes annuelles considérables et les convoitises que ne manqueraient pas d'éveiller les excédents, en cas de difficultés budgétaires. Pour lui (comme pour M. Barriol), toutes les combinaisons basées sur une consolidation de la dette viagère spéciale sont vouées à des avortements.

La question a été examinée par M. Léon Say, par M. Rouvier et enfin par M. Caillaux.

L'orateur préconise le livret individuel, qui entraîne une charge nettement déterminée, et montre les applications diverses qui ont été faites de cette méthode par la ville de Paris ; en passant, il expose le règlement de retraites des cantonniers, étendu depuis à d'autres agents. (Voir annexe au procès-verbal, page 76.)

M. Delatour dit que ce système est déjà appliqué à de nombreux ouvriers de l'État. Mais la difficulté la plus grave du problème réside dans les charges de la période transitoire.

Le nouveau système exigera nécessairement des versements annuels normaux venant s'ajouter aux sommes, croissantes d'abord, puis décroissantes, qui résulteront de la liquidation de la loi de 1853. Il y aura donc à donner un effort immédiat très important, effort qui deviendra d'autant plus difficile que l'on retardera davantage la solution de la question. Quand M. Léon Say a déposé son projet de loi, en 1882, la réforme était relativement facile ; elle l'était déjà un peu moins en 1892, lorsque M. Rouvier saisit la Chambre de son projet de réforme qui, s'il y eût été alors donné suite, eût délivré les finances de l'avenir d'une charge croissante et

redoutable. Actuellement, il semble que l'effort budgétaire à produire soit bien considérable, car il ne peut être question que d'une réforme par voie de capitalisation.

Le système de la répartition présente toujours, en effet, de graves dangers. Indépendamment de ses inconvénients techniques, déjà suffisants pour y faire renoncer, il a le tort de dissimuler la charge que les augmentations de fonctionnaires et les élévations de traitements imposent au pays, d'une part en retardant le moment où la charge s'en fera sentir, et, d'autre part, en attribuant même au budget des prochains exercices des suppléments de ressources par le versement des retenues imposées aux nouveaux fonctionnaires. Au contraire, le système de capitalisation comporte un frein puissant aux entraînements de cette nature; car il en fait apparaître immédiatement les conséquences financières, l'État étant obligé de verser annuellement à la caisse des pensions des subventions qui ne seraient pas moindres de 7 °/₀ du montant des traitements, et cela sans aucune compensation pour son budget, puisque les retenues versées ne lui seraient pas acquises et seraient mises en réserve.

M. Doumer pense que la capitalisation n'a pas sa raison d'être pour l'État qui a une durée indéfinie; elle lui semble inutile et puérile, quand l'État se trouve débiteur d'un nombre formidable de millions. A quoi bon mettre dans une caisse à part des sommes minimes, si l'on a une dette considérable qu'on n'amortit pas?

Il lui paraît que l'on exagère les difficultés de la période transitoire de tout régime nouveau, parce que l'on veut capitaliser et allier deux systèmes incompatibles. Mais la modification de la loi de 1853 est-elle d'abord si nécessaire? Ce ne serait pas, en tout cas, simplement parce qu'elle manque de bases scientifiques : à l'origine, on a bien dû considérer le bien que l'on en attendait et se préoccuper des charges entraînées par le régime créé.

Il semble que l'État ait cherché, par cette loi des retraites, à conserver ses fonctionnaires autant qu'il en avait besoin et qu'ils pouvaient rendre des services, mais les idées actuelles tendent à modifier cette manière de faire en donnant le *droit* aux fonctionnaires civils de se retirer dès que l'âge de la retraite a sonné, alors même qu'ils sont encore valides.

M. Doumer croit donc que c'est la réforme de ces mœurs nouvelles qu'il faut poursuivre pour diminuer les charges de l'État plutôt qu'une modification de la loi de 1853.

M. Delatour dit que les préoccupations de M. Doumer témoignent d'une grande sollicitude à l'égard des fonctionnaires; mais la loi de 1853 coûte tellement cher actuellement et les charges qu'elle entraînera seront si considérables que l'on peut être, à bon droit, effrayé et que l'on doit chercher à la modifier.

La loi de 1853 ne repose pas sur des bases scientifiques, cela est indéniable : elle eût coûté moins cher si, dès l'origine, l'État avait capitalisé les retenues effectuées sur les traitements.

Les adversaires de la capitalisation reprochent à ce système la nécessité qu'il implique d'employer les fonds en rentes. Mais, d'abord, il n'est pas indispensable que tout soit employé en rentes : la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse a déjà, par exemple, consenti pour 800 millions de prêts aux départements et aux communes, elle a aussi des obligations de chemins de fer et la Caisse des pensions civiles ferait de même. Mais M. Delatour ne voit pas d'ailleurs pourquoi l'emploi en rentes, qui est pratiqué dans une très large mesure par certaines grandes compagnies d'assurances, serait moins bon pour la Caisse nationale qu'il ne l'est pour ces compagnies. Le transfert d'une partie de notre dette dans les caisses publiques, qui l'achète ainsi des particuliers, n'est pas sans présenter de grands avantages. Il est à peine besoin d'ajouter qu'il n'accroît en rien la dette publique, tandis que le système de répartition augmente la dette virtuelle de l'État en reportant sur l'avenir des charges qui devraient porter sur la génération présente et qu'on aggrave d'ailleurs dans des proportions énormes en les différant.

M. Charles Laurent fait remarquer que les arguments présentés par M. Doumer

en faveur de la loi de 1853 pourraient être retournés : la modification des mœurs parlementaires qui tendent à une augmentation, inconsidérée peut-être, du nombre des fonctionnaires semble bien difficile à réaliser ; il est donc nécessaire de chercher à amender la loi, sinon à la remplacer complètement. Relativement à la conservation des fonctionnaires après la limite d'âge, la question est très discutable, mais ne peut être traitée sans sortir du cadre du sujet.

La grosse objection de M. Doumer est qu'il serait puéril que l'État capitalisât sans amortir sa dette énorme, mais la question de la capitalisation peut être entièrement séparée de celle de l'amortissement et la caisse de capitalisation peut n'être pas l'État proprement dit. M. Charles Laurent rappelle à ce propos le fonctionnement de la caisse de retraites de l'Algérie.

La plus grave des questions, celle qui a motivé ce débat, est celle des charges de la période transitoire : c'est un effort à donner et il ne faut pas hésiter à le donner s'il est encore temps. D'ailleurs il pourrait être moins difficile si certaines solutions étaient adoptées.

M. Cadoux donne quelques chiffres relativement aux charges de la ville de Paris, résumés dans le tableau ci-après :

	Versements à la Caisse nationale des retraites		Allocations annuelles à d'anciens ouvriers (chap. 5, art. 43)
	Ouvriers municipaux (chap. 5, art. 7)	Imprimerie (chap. 5, art. 8)	
1899.	225 369f88	»	361 489f35
1900.	475 707 36	»	406 811 55
1901.	511 028 14	»	409 560 18
1902.	531 822 57	»	468 097 85
1903.	559 017 75	8 931f08	547 492 77
1904.	573 494 75	9 079 05	522 405 67
1905.	595 513 70	8 801 62	539 700 48

On redoutait de voir les dépenses pour ces allocations atteindre annuellement 1 500 000 à 1 600 000 fr.

La réforme a enrayé la progression, en dépit de la période transitoire.

En ce qui concerne les périodes transitoires, elles lui apparaissent en définitive comme moins longues qu'on ne le croit généralement, une dizaine d'années environ. Il constate que le livret individuel encourage la prévoyance et que beaucoup des ouvriers ou employés subalternes ainsi régis feront des versements individuels.

M. Schelle ne croit pas à la possibilité d'une capitalisation de la part de l'État et il rechercherait plutôt les économies dans une modification à la loi de 1853, qui tiendrait compte des résultats acquis par les versements individuels capitalisés, mais sans que l'on fasse effectivement cette capitalisation.

M. Ch. Limousin demande si, à la connaissance d'un membre, les employés de la Compagnie d'Orléans, qui n'a pas de caisse de retraites, sont retraités dans les mêmes conditions que ceux des autres compagnies.

M. March exprime les remerciements de la Société aux différents orateurs qui ont pris la parole. Il lui apparaît que la question ne peut être considérée comme terminée et il lui semble nécessaire de la mettre de nouveau à l'ordre du jour dans une séance ultérieure.

Il donne la parole à M. Ch. Limousin, vice-président, qui présente la situation financière de la Société pour 1906 et le budget de 1907 (voir page 79). Les comptes de 1906 et le projet de budget sont adoptés à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à M. Matrat, trésorier, et à M. Ch. Limousin, rapporteur.

L'ordre du jour de la prochaine séance est fixé comme suit :

Communication de M. Neymarck sur la *Balance internationale des payements. — Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique?* (à propos d'une communication de M. A. Gruber à l'Institut international de statistique).

Communications annoncées pour des séances ultérieures : de M. Yves Guyot, sur la *Répartition des industries d'après les résultats statistiques des recensements ;* —

de M. de Colonjon, sur la *Composition et l'importance de la fortune de l'État français*.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
L. March.

II

Annexes au procès-verbal de la séance du 20 février 1907

A) REVISION DE LA LOI DU 9 JUIN 1853 SUR LES PENSIONS CIVILES

ANNEXE A LA COMMUNICATION DE M. MALZAC (1)

1° Résultats pour un fonctionnaire du service sédentaire

Age à l'entrée en fonctions : **23 ans.** | Age à l'admission à la retraite : **60 ans**

Dates de la première nomination et des promotions. — Traitements successifs

1er mai 1869 (première nomination).		1 500f	1er juin 1880. . .	34 ans	4 500f
1er octobre 1870. .	24 ans	1 800	1er janvier 1882. .	36 —	5 000
1er avril 1871 . . .	25 —	1 900	1er septembre 1883.	37 —	5 500
1er janvier 1872 . .	26 —	2 200	1er mars 1885. . .	39 —	7 000
1er avril 1873. . .	27 —	2 500	1er octobre 1886. .	40 —	8 000
1er mars 1874. . .	28 —	2 800	14 août 1888. . .	42 —	9 000
1er février 1876 . .	30 —	3 100	1er octobre 1889. .	43 —	10 000
1er mai 1877 . . .	31 —	3 500	1er février 1890. .	44 —	12 000
1er mars 1879 . . .	33 —	4 000	1er avril 1894. . .	48 —	15 000 jusqu'en 1906

Résultats par la loi du 9 juin 1853

Montant des retenues			Retraite à 60 ans correspondant aux retenues	Retraite d'après la loi de 1853	Différence représentant la part de l'État dans la retraite
Premiers douzièmes	5 o/o	Total			
—	—	—	—	—	—
1 187,40	16 731,10	17 918,50	3 087,37	6 000,00	2 912,63

Résultat par la combinaison de l'assurance mixte sur la vie et des versements de 5 °/₀ par l'État

Montant total des sommes versées en primes	Capital de l'assurance sur la vie	Retraite correspondant à ce capital	Retraite par versements de l'État	Retraite totale à 60 ans	Différence en moins avec la retraite de la loi de 1853
—	—	—	—	—	—
15 230,00	17 406,02	1 556,35	2 866,90	4 423,25	1 576,75

M. Malzac.

2° Observations sur la communication de M. Malzac

L'intéressante communication de M. Malzac sur la période transitoire entre l'état actuel du régime des pensions de 1853 et un régime nouveau quelconque mériterait une étude très approfondie, mais qui serait peut-être mieux à sa place à l'Institut des actuaires qu'à la Société de statistique. Cependant, il semble utile de reprendre quelques-uns des chiffres indiqués dans notre dernier Journal et de préciser quelques points qui peuvent paraître prêter à contestation.

Les tableaux statistiques donnés à la page 49 de notre Journal comparent : les âges moyens à la retraite des fonctionnaires décédés chaque année et la durée moyenne des pensions éteintes dans l'exercice considéré.

Il ne semble pas que la durée moyenne des pensions puisse être prise égale à la durée moyenne des pensions des décédés d'un exercice ou même de plusieurs exercices : on commet, en procédant ainsi, une erreur analogue à celle que les

(1) Voir numéro de février, p. 45-47.

sociétés de secours mutuels font constamment pour se trouver en boni sur la mortalité des tables connues et essayer d'infirmer les calculs des actuaires.

La durée de pension ainsi obtenue est trop faible, mais, par une heureuse compensation, en transformant en annuité fixe le service de pension qui devrait être viager et s'étendre sur une longue période de 30, 40, 50 ans peut-être, à cause des veuves, M. Malzac arrive à donner un chiffre de capitaux de pensions (929 millions) qui est vraisemblable, à la condition d'adopter une marge de 7 à 8 °/₀ au moins, dans un sens d'ailleurs inconnu.

Le capital relatif aux fonctionnaires ayant droit à leur retraite dans 6 ans au plus est calculé d'après les mêmes principes d'évaluation sommaire et fixé à environ 588 millions, chiffre qui est certainement un peu trop élevé.

Pour calculer exactement les réserves des autres pensions en cours de constitution, il faudrait opérer comme l'a indiqué M. Louis Fontaine dans ses beaux travaux de la commission extraparlementaire chargée d'examiner les conséquences dans la partie retraite de la loi Berteaux sur les compagnies de chemins de fer.

On cherche d'abord la loi de radiation des agents et l'on dresse, à l'aide de traitements moyens calculés par catégories bien déterminées et soumis à une loi de traitement à peu près fixe, une table de valeur actuelle des traitements et par suite des retenues faites.

On calcule d'autre part la valeur représentative en capital de la pension probable différée, en tenant compte des charges de réversion et des droits des veuves. La différence entre les dépenses et les ressources donne la réserve mathématique représentant la valeur de l'engagement de l'État, c'est-à-dire la somme qu'il devrait avoir en caisse.

Est-il utile de dire que dès l'origine, dès l'entrée, l'État devrait avoir pour chaque agent une réserve? La retenue de 5 °/₀ est infiniment trop faible pour pouvoir permettre la constitution des pensions. Que faut-il exactement? La méthode exposée ci-dessus permettrait de le déterminer, mais l'expérience des compagnies de chemins de fer français indique que le taux d'épargne serait probablement supérieur à 12 °/₀ des traitements.

Je ne pouvais songer à faire ces calculs; les éléments statistiques manquent et ce serait un travail formidable et probablement stérile.

Mais en s'appuyant sur les tableaux statistiques probables établis par le Ministère et reproduits dans le rapport de M. Lefas (n° 279, p. 279), on peut arriver à trouver quelle devrait être la réserve actuelle.

Le Ministère indique qu'en 1944 le service des pensions serait constant (s'il n'y a pas augmentation de fonctionnaires) et égal à 129 millions de francs, couverts par 26 400 000 fr. de retenues et 102 600 000 fr. pris au budget, c'est-à-dire la rente perpétuelle de 3 milliards 420 millions de francs.

Ainsi donc la réserve en 1944 devrait être de 3 milliards 420 millions de francs.

Il est possible dès lors d'en déduire, en se servant des tableaux statistiques, la valeur de la réserve au 1er janvier 1906.

Je n'entre pas matériellement dans le détail des calculs infiniment fastidieux qui permettent de l'obtenir et qui consistent à escompter chacun des déficits annuels de 1906 à 1944. On arrive ainsi à trouver que l'État aurait dû avoir, au 1er janvier 1906, la somme formidable de 3 milliards 9 millions de francs.

M. Malzac admet un total déjà raisonnable de 2 milliards 17 millions de francs. C'est donc une différence de 1 milliard de francs, en chiffres ronds, qui porte, d'après ce que nous avons dit, uniquement sur les réserves des fonctionnaires en service actuellement.

M. Malzac devrait donc tripler son chiffre d'allocation, sous peine de frustrer des droits acquis. Cela augmente singulièrement les charges de la période transitoire!

Un mot, pour terminer, sur la question qui se pose toujours de savoir si, lorsqu'il s'agit d'État, on doit faire de la capitalisation ou de la répartition.

La capitalisation fait payer à chacun son dû; mais comment l'appliquer sans charger les générations actuelles si l'on a fait jusqu'alors de la répartition?

Le recours à l'emprunt de consolidation n'est qu'un subterfuge puéril qui charge nécessairement les générations actuelles et futures.

J'ai montré en 1903 que la capitalisation entraînait en général, en période de plein, une charge égale au tiers de celle que donne la répartition, par suite du dégrèvement inconséquent que donne celle-ci à l'origine et dont ont profité en l'espèce les générations de 1853 à 1870 environ.

Si l'on innovait un système nouveau, — les retraites ouvrières, par exemple, — il n'y a aucun doute qu'il faille adopter la capitalisation pure et simple à un taux assez bas pour que l'on puisse effectuer des placements sociaux intéressants : maisons ouvrières, prêts à l'agriculture, etc. Mais, étant donné le système en fonction depuis 1853, on ne peut dire, à mon avis, qu'une chose : il est trop tard pour changer la répartition en capitalisation; ce qu'il faut, c'est ne plus faire jouer la loi de 1853. Qui osera tenter cette réforme ?

A. Barriol.

3° Étude sur les pensions civiles et sur les retraites du personnel ouvrier de la ville de Paris

Ce n'est pas la première fois que l'accroissement de la charge sur les budgets du service des pensions attire l'attention des législateurs. La modification du régime des pensions civiles sollicite davantage les réformateurs du Parlement, sans doute parce qu'ils s'imaginent qu'il leur sera plus facile d'améliorer la loi de 1853 que l'ensemble des dispositions qui règlent les pensions de la guerre, de la marine et des membres ou dignitaires de la Légion d'honneur; jusqu'à présent ils n'ont pas réussi à la transformer.

En se plaçant au seul point de vue de l'accroissement des charges budgétaires, on peut constater, en remontant à une trentaine d'années seulement, que la progression des dépenses annuelles, qui reste nulle pour les pensions de la Légion d'honneur, est bien plus sensible pour les pensionnaires de la marine et pour ses demi-soldiers que pour les pensions civiles, et que la progression des pensions de la guerre est également très marquée depuis un quart de siècle.

Voici d'ailleurs, *déduction faite des retenues opérées*, le relevé des crédits qui ont été nécessaires à l'acquittement de cette partie de la dette publique de l'État français depuis 1875.

Crédits employés au service des pensions, déduction faite des retenues opérées

Exercices	Pensions militaires	Marine et demi-soldiers	Légion d'honneur	Pensions civiles (loi de 1853)	Prévisions du projet Caillaux de 1902 pour pensions civiles
1875	56 554 016f	8 000 000f	12 226 328f	19 536 728f	»
1880	62 613 771	10 600 000	11 027 066	24 515 637	»
1885	75 763 591	26 138 750	10 286 061	31 894 586	»
1890	83 601 855	34 530 540	10 238 706	35 888 634	»
1895	84 999 990	39 148 909	10 983 113	37 992 038	»
1900	89 220 618	44 122 889	11 028 630	44 272 785	»
1901	91 281 802	47 108 334	11 087 330	48 810 159	»
1902	92 758 862	47 227 150	11 096 330	49 675 738	54 529 261f
1903	95 482 588	48 713 856	10 918 212	52 625 928	57 263 928
1904	97 335 978	48 413 986	11 821 544	52 967 897	59 998 595
1905	99 370 148	48 253 259	11 822 634	53 819 604	62 533 262
1906 (budget voté).	105 070 220	51 604 231	11 858 084	59 087 900	65 067 929

Le relevé que nous venons de dresser résume non la charge totale du service de ces quatre catégories de pensions, mais la charge réelle de l'État, celle qui résulte de ses subventions.

Il faut donc, en traitant la question des pensions civiles, songer que la réforme destinée à alléger la charge de l'État, si intéressante qu'elle soit, ne constituera qu'une amélioration partielle et qu'en l'accomplissant il ne sera pas inutile de viser

sinon les pensions de la Légion d'honneur, qui, par leur caractère et leur minime importance, peuvent rester en dehors d'une réforme d'ensemble, tout au moins les pensions de la guerre et de la marine; il semble d'ailleurs qu'il ne serait pas impossible d'enrayer l'accroissement rapide de ces derniers trente ans par des mesures administratives ou par des prescriptions légales basées sur des combinaisons d'assurances sur la vie des militaires et marins. Cette observation faite, revenons aux seules pensions civiles qui ont donné lieu à l'intéressante communication de M. M. Malzac.

Avant d'opposer au système qu'il nous a exposé, et que je considère comme difficilement réalisable, un système que je préconise depuis une vingtaine d'années, il me semble nécessaire de rappeler que le droit actuel peut être résumé dans les deux propositions suivantes :

1° La pension allouée, dans les conditions légales et réglementaires, au fonctionnaire et à sa famille n'est pas une faveur de l'État; c'est, pour le fonctionnaire civil ou militaire, un droit analogue à celui conféré par un titre de rente au débiteur de l'État inscrit au grand-livre. La pension est une partie de la dette publique.

2° La charge du service des pensions est partagée entre l'État, *qui s'est approprié les fonds des caisses particulières de retraites constituées par les fonctionnaires avant 1853*, et entre les fonctionnaires en activité.

C'est la loi du 9 juin 1853 qui règle les droits aux pensions civiles; elle a institué deux natures de pensions civiles : les pensions d'ancienneté de services et les pensions dites exceptionnelles.

La pension d'*ancienneté* est acquise aux fonctionnaires ou employés dès qu'ils ont 60 ans d'âge et 30 ans de service; toutefois, pour ceux qui ont passé 15 ans dans le service actif, elle est acquise après 25 ans de service et 50 ans d'âge.

La *pension exceptionnelle* comporte deux catégories. La première comprend la pension allouée sans condition d'âge ni de service, par exemple celle accordée à un agent blessé en service commandé ou mis hors d'état de remplir ses fonctions par suite d'un accident grave résultant notoirement de l'exercice de ces fonctions (art. 11, § 1 à 3, de la loi de 1853).

La deuxième catégorie comprend les cas où, pour divers motifs, la limite d'âge est abaissée et le temps de service exigible diminué; elle comprend encore ceux où des retraites sont allouées pour suppression d'emplois; enfin, les cas prévus par la loi du 30 novembre 1875 ou par la loi du 9 décembre 1884 permettant aux fonctionnaires élus députés ou sénateurs d'obtenir, dans certaines conditions, une pension de retraite à titre exceptionnel.

Voilà le droit pour les pensions civiles sous le régime de la loi de 1853. Ce droit qui, pour la majeure partie des fonctionnaires, résulte du fait de leurs versements sous forme des retenues de 5 °/₀, s'est étendu à quelques catégories, d'ailleurs peu nombreuses, non assujetties aux retenues, mais ayant des droits éventuels à la retraite, tels que ministres, membres du Conseil d'État, préfets et sous-préfets.

Quels ont été, en fait, les résultats financiers de cet état de choses? Le relevé suivant va nous les résumer depuis 1875 en nous donnant, d'après les constatations faites au Ministère des finances, la dépense totale des pensions civiles, le montant des retenues et celui des subventions du Trésor.

Relevé des dépenses des pensions civiles

Exercices	Retenues	Subventions	Dépense totale	Observations
1875. . . .	18 391 241f	19 536 728f	37 927 969f	Dépense constatée.
1880. . . .	22 041 045	24 515 637	46 556 682	—
1885. . . .	23 723 818	31 894 586	55 628 404	—
1890. . . .	24 932 062	35 888 631	60 820 696	—
1895. . . .	27 643 395	37 992 038	65 635 433	—
1900. . . .	30 588 680	44 272 785	74 861 465	—
1905. . . .	33 618 581	53 819 604	87 438 185	—
1906. . . .	33 512 100	59 087 900	92 600 000	Budget voté.
1907. . . .	34 088 800	61 271 200	95 360 000	—

En réalité, les subventions de l'État ont triplé depuis 1875, alors que le montant des retenues n'a pas tout à fait doublé. Cette accélération des charges du budget pour le service des pensions civiles tient à l'imprévoyance de l'État, sans doute, mais aussi à d'autres causes, notamment à l'extension des retraites à de nouvelles catégories de fonctionnaires.

Le vice du système, c'est que, au lieu d'être une rente viagère produite par la capitalisation des retenues subies par les fonctionnaires et des subventions de l'État — forme envisagée au début pour la constitution des fonds des retraites — la pension est un véritable traitement d'inactivité dont la charge budgétaire est simplement atténuée par les retenues payées par les fonctionnaires en activité.

L'État subit les effets d'un faux calcul et d'une longue imprévoyance. Peut-être est-il aussi victime d'une erreur dans la conception initiale? A l'origine, on crut naïvement à un partage presque égal des charges, parce que les retenues furent, dans la première période, sensiblement supérieures aux subventions. En 1854, l'écart en faveur du Trésor était de 3 409 958 fr.; il se maintint jusqu'en 1879. En 1874, les retenues étaient encore supérieures de 2 500 000 fr. à la subvention; mais, dès 1876, la situation fut renversée. La subvention de 1880 excédait de 2 millions et demi les retenues, et, en 1907, contre 34 100 000 fr. de retenues il y aura vraisemblablement 62 millions de subventions.

Les auteurs du système s'étaient imaginé que l'État constituerait un fonds considérable des retraites en capitalisant le boni annuel des retenues et 10 °/₀ des traitements des employés et fonctionnaires civils. L'État n'en fit jamais rien; on peut déplorer sa négligence. Mais ne peut-on se demander s'il eût été vraiment possible de placer — sans gêner le marché des fonds publics — chaque année, des sommes atteignant, à partir de 1900, de 90 à 100 millions de francs pour former ce fonds des pensions ?

Nous en doutons beaucoup. Et cela eût-il été possible qu'il est bien certain que les difficultés auxquelles on se heurte si souvent pour présenter les budgets en équilibre auraient empêché l'opération de la capitalisation de ces retenues et celle des 10 °/₀ du total des traitements dans bien des exercices.

Toutes les combinaisons basées sur une consolidation de cette dette spéciale me paraissent donc vouées à des avortements.

C'est ce dont était convaincu Léon Say. Après avoir signalé, dès 1877, la surcharge qui résulterait de la mauvaise application du système des pensions civiles, il proposa, en 1882, de substituer à la pension des fonctionnaires une sorte de police d'assurance sur la vie. Le fonctionnaire, d'après ce projet de Léon Say, serait devenu, en principe, propriétaire des retenues opérées au cours de sa carrière administrative sur son traitement, retenues capitalisées et mises en valeur par une caisse spéciale.

Cette idée de Léon Say fut combattue à la Chambre des députés et son projet écarté en 1883, à la suite d'un rapport défavorable de M. Godefroy Cavaignac. Reprise en 1891 par M. Rouvier, qui s'efforçait de tenir compte, dans son projet, des critiques formulées en 1882 et 1883, elle n'a pas été, à mon avis, examinée avec l'attention qu'elle mérite par le Parlement et il y aurait un réel intérêt à la discuter à nouveau. Voici les lignes essentielles du projet : Le service des pensions civiles était confié à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, chargée de faire fructifier les sommes versées soit à titre de retenues soit à titre de subventions. Une distinction marquait l'affectation de ces deux ressources : le capital formé par les subventions, réservé, eût constitué un fonds commun destiné à servir surtout des pensions aux veuves et aux enfants mineurs ; le capital formé par les retenues fût devenu, après dix ans de service, la propriété du fonctionnaire, lequel pouvait ou bien le laisser placé là en viager, à capital aliéné ou à capital réservé, ou bien en disposer dans certaines conditions.

Le projet de M. Rouvier a été remplacé, en 1902, par un projet présenté par M. Caillaux, dont j'ai donné une analyse et montré les résultats chiffrés dans le *Recueil trimestriel de statistique municipale* (2ᵉ trimestre de 1902). L'idée de Léon

Say semble donc abandonnée. Je le déplore d'autant plus qu'une application partielle en a démontré la justesse.

Comme secrétaire du comité du budget de la ville de Paris, dès 1892, j'avais signalé aux conseillers municipaux et à l'administration les avantages qu'il y aurait à constituer, au lieu de pensions civiles formées d'après les principes de la loi de 1853, des livrets individuels pour les retraites du personnel ouvrier de la ville de Paris qui, habituellement, recevait des secours, plus ou moins réguliers, variant de 150 fr. à 500 fr. par an. L'idée de Léon Say fut ainsi appliquée, après avoir été adaptée aux nécessités de ce personnel de cantonniers et d'ouvriers, adaptation faite avec une grande ingéniosité par les fonctionnaires de la ville de Paris. Elle permettra, en limitant les charges budgétaires, que ces allocations de secours menaçaient d'accroître démesurément, de donner des retraites proportionnelles aux versements faits dans les conditions suivantes, et cela depuis le 1er janvier 1899.

Les ouvriers ou cantonniers de la ville de Paris versent depuis le 1er janvier 1899, à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, 4 % du produit de leur salaire; de son côté, la ville verse à cette caisse 90 fr. par an et par ouvrier. Au moyen de ce double versement, on constitue un livret individuel à l'ouvrier célibataire, ou deux livrets à l'ouvrier marié, l'un à son nom, l'autre au nom de sa femme. Chacun de ces livrets produira une retraite proportionnelle aux versements faits, retraite dont le maximum est fixé à 1 200 fr. Bien que les versements de l'intéressé et de la ville soient faits à capital aliéné, la ville assure au survivant, en cas de décès de l'un des deux époux, la rente viagère du décédé. C'est une mesure de pure bienveillance qui constitue la seule charge imprécise assumée par la caisse municipale dans cette combinaison d'assurance payée sous forme de retraite.

Le même système a été étendu aux ouvriers de l'imprimerie municipale et vient de l'être au personnel ouvrier du gaz, assimilé au personnel ouvrier municipal. Nous croyons qu'il serait aisé de l'appliquer à tout le perso nnel ouvrier et au personnel de service des administrations de l'État.

Le budget aurait une charge fixe, sans aucun engagement d'avenir. Un système analogue, adapté aux employés et fonctionnaires nouveaux entrant au service de l'État, et inspiré du projet de loi déposé par M. Rouvier, permettrait, croyons-nous, de donner une solution satisfaisante à cette question de la réforme du régime des pensions civiles, question qu'il est puéril d'ajourner sans cesse, car, plus on tardera à l'aborder, plus elle sera difficile à résoudre administrativement et financièrement.

Gaston Cadoux.

B) SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Rapport présenté, au nom du Conseil, par M. Charles-M. Limousin, vice-président

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Conseil, les comptes de l'exercice 1906 et le projet de budget pour 1907.

Bilan

L'avoir de la Société, qui s'élevait à 115 442 fr. 43 à la fin de 1905, était, au 31 décembre dernier, de 116 624 fr. 81, chiffres dont il ressort une augmentation de 1 182 fr. 38. Il se décompose de la manière suivante :

1° Fonds en caisse ou en compte courant. . . .	5 385f 13
2° Rentes et valeurs en portefeuille	109 299 68
3° Annuités à recevoir de la Société de l'Hôtel . .	1 940 00
Total égal.	116 624f 81

Les fonds disponibles, tant dans la caisse du trésorier que déposées en compte courant au Crédit foncier et au Comptoir d'escompte, qui étaient à la fin de l'année 1905 de 3 642 fr. 75, s'élevaient à la fin de 1906 à 5 385 fr. 13. L'encaisse propre du trésorier est passée de 642 fr. 30 à 1 215 fr. 55, le compte du Crédit foncier de 565 fr. 70 à 404 fr. 38 et celui du Comptoir d'escompte de 2 434 fr. 75 à 3 765 fr. 20.

Le capital des valeurs en portefeuille, évalué sur les mêmes bases que l'année dernière, est resté au même chiffre de 109 299 fr. 66.

Comptes de l'exercice 1906

Les comptes généraux pour 1906 se traduisent au total :

En recettes, par.	12 389f 24
En dépenses	10 646 86

A l'inverse de l'année dernière, où nous avions eu un déficit de 364 fr. 47, nous pouvons constater cette année un excédent de recettes de 1 742 fr. 36, dû à une diminution de dépenses de 2 366 fr. 01 ; mais cette différence n'est en grande partie qu'apparente : l'année dernière, nous avions dépensé 2 022 fr. 80 pour acheter quatre bons du Trésor français qui nous restent, et cette année nous n'avons rien fait de semblable. Comme l'année dernière d'ailleurs, il nous reste à recouvrer une somme de 250 fr., montant du quatrième trimestre de la subvention de la ville de Paris, qui a été voté, mais n'avait pas été ordonnancé au 31 décembre 1906.

Comme l'année dernière, nous avons à constater une légère diminution sur la recette prévue. Elle est de 180 fr., mais elle a été compensée par une réduction de dépenses exactement équivalente. Notre budget se balance donc exactement.

Une économie de 211 fr. 51 a été réalisée sur la confection et les frais d'envoi du Journal, une autre de 15 fr. 25 sur la confection et les frais d'envoi de l'Annuaire ; enfin une troisième de 235 fr. 75 sur les dépenses du fonds spécial, en outre de celle de quatre bons du Trésor, qui représentaient, en 1905, non une dépense, mais un placement.

En revanche, les frais de secrétariat, de correspondance et de bibliothèque ont augmenté de 108 fr. 05.

Projet de budget pour 1907

Quant à nos prévisions budgétaires, elles se soldent en recettes et en dépenses par 12 316 fr. Dans cette somme, les cotisations des membres entrent en recettes pour 3 800 fr., le produit de nos valeurs pour 2 116 fr., les subventions diverses pour 3 000 fr., le revenu du compte courant au Crédit foncier pour 14 fr., les prévisions d'abonnement et de vente du Journal pour 1 270 fr.

Les dépenses sont les mêmes que l'année dernière, sauf deux légères réductions : de 10 fr. sur les frais de convocation et de 20 fr. sur l'Annuaire.

Nous vous proposons donc, en conséquence, d'approuver les comptes pour 1906, d'adopter le projet de budget pour 1907 et de voter des remerciements à M. le Trésorier, dont la comptabilité est admirablement tenue.

Le Rapporteur,

Ch.-M. Limousin.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1906

ACTIF

Fonds :		
En caisse	1 215f 55	
Au Crédit foncier de France	404 38	5 385f 13
Au Comptoir national d'Escompte	3 765 20	
Rentes et valeurs en dépôt au Crédit foncier et au Comptoir national d'Escompte (prix d'achat) :		
Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 %.		997 60
Legs Coste : 1 245 fr. de rente 3 % amortissable	41 716f 20	41 920 65
6 fr. de rente perpétuelle 3 %	204 45	
4 Bons du Trésor français, échéance mars 1907		2 022 80
204 fr. de rente 3 % (conversion de 238 fr. de rente 3 1/2 % en 3 %)	7 163 »	
70 obligations foncières 3 % 1883	29 609 15	
4 obligations communales 3 % 1892	2 014 65	
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898	111 03	64 358 63
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 %	1 400 85	
26 obligations du gouvernement de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898	13 039 15	
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 %	11 020 80	
Annuités : à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes : en 1907, pour cession de deux corps de bibliothèques, et de 1907 à 1912 pour remboursement du solde d'un prêt de 3000 fr. relatif à l'installation de la bibliothèque de la Société de Statistique		1 940 »
Bibliothèque :		
Pour mémoire. Valeur des livres		» »
Pour mémoire. Numéros du Journal en magasin		» »
TOTAL DE L'ACTIF		116 624f 81

PASSIF

Capital avec affectation spéciale :		
Legs Bourdin	997f 60	42 918f 25
Legs Coste	41 920 65	
Réserve sur cotisations rachetées [1]		25 918 80
Capital libre, dont 22 000 fr. provenant de l'attribution à la Société de Statistique, sans affectation spéciale, sur le legs fait à l'État par M. Giffard		39 911 76
Cotisations en cours de rachat (Reçu sur 7 rachats dont 1 interrompu en 1906)		780 »
Provision pour médaille Bourdin		108 »
Provision spéciale (dont 1 200 fr. sur le legs fait à l'État par M. Giffard et 2400 fr. provenant des revenus du legs Coste, déposés au Comptoir d'Escompte)		3 600 »
Compte courant du legs Coste au Comptoir national d'Escompte :		
4 Bons du Trésor	2 022 80	3 388 »
Espèces	1 365 20	
TOTAL DU PASSIF		116 624f 81

1. Cette réserve est réduite en 1906 par suite du décès de 4 membres perpétuels.

COMPTES DE 1906

RECETTES

Fonds au 1er janvier 1906 :

En caisse	642f 30	
Au Crédit foncier	565 70	3 642f 75
Au Comptoir national d'Escompte	2434 75	

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

1re Partie

Cotisations : Membres titulaires	3 375f »	3 705 »
— Membres correspondants	330 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		1 256 »
Intérêts sur les titres du portefeuille et sur les fonds au Crédit foncier, et divers		2 136 84
Subventions reçues en 1906 (1) :		
Ville de Paris : 4e trimestre 1905	250 »	
— 1er, 2e et 3e trimestres 1906	750 »	
Conseil général de la Seine : Année 1906	500 »	3 000 »
Ministère de l'agriculture : 1906	1 200 »	
Ministère de l'instruction publique : 1906	300 »	
		10 097f 84

2e Partie

Recettes spéciales

Annuités : 6 annuités de rachats de cotisations		360 »	
Annuité de 1906 pour cession de corps de bibliothèques	200 »	560 »	920 »
Annuité de 1906 sur le prêt à l'Hôtel des Sociétés savantes	360 »		
Legs Bourdin : Intérêts des valeurs de ce legs		36 »	
Legs Coste : Intérêts reçus en 1906 (Revenu des valeurs et intérêts du compte courant au Comptoir d'Escompte)	1 325 70	1 335 40	1 371 40
Bénéfice entre le remboursement de 30 fr. de rente 3 % et le remploi en la même rente	9 70		
Total de la 1re et de la 2e partie			12 389f 24
Total général de l'encaisse et des recettes			16 031f 99

1. Reste à recevoir le quatrième trimestre de la subvention de la ville de Paris de 1906 (250 fr.) qui a été concédé, mais n'a pas été ordonnancé en 1906.

COMPTES DE 1906

DÉPENSES

1re PARTIE

Payements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :			
Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1 589f 80	1 970f 70	2 678f 75
Frais de convocations	380 90		
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, correspondance, etc.		707 05	
Loyer : pour 1906			1 000 »
Journal : Impression et frais d'envoi		4 719 71	6 329 46
— Rédaction en 1906, graphiques		1 609 75	
Annuaire : Impression et expédition			196 35
Bibliothèque :			
Allocations mensuelles au bibliothécaire et indemnité au secrétaire		160 »	370 65
Frais pour le catalogue, classement		145 40	
Achat d'une collection et divers		65 25	
Dépenses réglées en 1905			10 575f 21

2e PARTIE

Dépenses spéciales et placements

Dépenses pour le Comité d'études	71f 65
TOTAL de la 1re et de la 2e partie	10 646f 86

Solde au 31 décembre 1906 pour balance :

En caisse	1 215f 55	5 385f 13
Au Crédit foncier	404 38	
Au Comptoir national d'Escompte	3 765 20	
TOTAL GÉNÉRAL égal		16 031f 99

BUDGET DE PREVISION POUR 1907

RECETTES

1re Partie

Cotisations		3800f »
Journal : abonnements et ventes		1270 »
Revenus des titres du portefeuille et du compte courant au Crédit foncier		2130 »
Subventions :		
Ville de Paris	1000f »	3000 »
Ministère de l'Agricre	1200 »	
— de l'Instruct. publique	300 »	
— des Trav. pub.	Mémoire	
Conseil général de la Seine	500 »	
Total de la première partie.		10200f »

2e Partie

6 annuités en 1907 pr rachats de cotisations en cours	360f »	770 »
Annuité pour cession de corps de bibliothèques	50 »	
Annuité pour intérêts et amortissement de l'avance de 3000 fr. faite à l'hôtel des Sociétés savantes, pour installer la bibliothèque de la Société de Statistique	360 »	
Revenus du legs Bourdin		36 »
— Coste		1310 »
Total de la seconde partie.		2116f »
Total gén. des recettes prévues.		12316f »

DÉPENSES

1re Partie

Administration :		
Secrétariat général, frais de bureau, correspondance, etc.	1630f »	2890f »
Frais de convocations	410 »	
Trésorerie, archives, frais de recouvrt	750 »	
Frais de représenton	100 »	
Loyer :		
Salles des réunions et bibliothèque		1000 »
Journal :		
Impression et envoi	4250 »	5850 »
Rédaction, et graphiques	1600 »	
Annuaire :		
Impression et envoi.		220 »
Bibliothèque :		
Livres, catalogue et frais divers.		240 »
Total de la première partie.		10200f »

2e Partie

Réserve des annuités	770 »
— des revenus du legs Bourdin pour sa médaille	36 »
— des revenus du legs Coste et frais de ce compte	1310 »
Total de la seconde partie.	2116f »
Total gén. des charges prévues.	12316f »

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

RELEVÉ COMPARATIF DE DIVERS CHAPITRES

(Années 1902 à 1906)

DÉSIGNATIONS	1902	1903	1904	1905	1906
Ressources du service courant	10 952,87 [1]	11 355,41	11 081,83	10 683,10	10 097,84
Recettes exceptionnelles	41 920,65 [2]	»	»	»	»
Recettes spéciales — annuités	640,25 [4]	1 257,45 [4]	1 299,80 [4]	680 » [3]	920 » [3]
Recettes spéciales — revenus des legs				1 335,30 [4]	1 371,40
Dépenses du service courant	10 362,09	11 735,19	10 390,70	10 677,72	10 575,21
Dépenses spéciales				312,35 [5]	71,65
Comparaison de divers chapitres :					
Cotisations encaissées	3 999 »	3 669 »	3 721 »	3 778 »	3 705 »
Abonnements et vente du Journal	1 318,25	1 272 »	1 345,25	1 216,75	1 256 »
Revenus des valeurs	2 610,22 [6]	2 169,01	2 135,58	2 138,35	2 136,84
Subventions	2 260 » [7]	3 440 » [8]	3 200 » [8]	3 500 » [8]	3 000 »
Reçu annuités pour rachats de cotisations	300 »	180 »	120 »	120 »	360 »
Reçu pour annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes	470 » [9]	560 » [9]	560 » [9]	560 » [9]	560 » [9]
Administration, assemblées, recouvrem., etc.	2 676 »	4 490,50 [10]	2 765,05	2 658,10	2 678,75
Loyer	975,40	1 000,40	1 000 »	1 000 »	1 000 »
Bibliothèque	520,85 [11]	337,70 [12]	355,35 [12]	232,30	370,65 [12]
Journal (impression et rédaction, etc.)	5 799,50	5 351,89	5 937,15	6 525,72 [13]	6 133,11
Annuaire (impression et rédaction, etc.)	246,50	229,25	218,35	211,60	196,35
Dépenses diverses	143,80	96,20	114,80	305 95 [14]	76,60
Situation :					
Valeurs en portefeuille	107 276,88 [15]	107 276,88 [15]	107 276,88 [15]	109 299,68 [15]	109 299,68
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Soc. savantes	4 480 » [16]	4 040 » [16]	3 060 » [16]	2 500 » [16]	1 940 » [16]
En caisse et dépôts	1 123,84	2 016,29	4 007,22	3 642,75	5 385,13
TOTAUX	112 880,72	113 333,17	114 344,10	115 442,43	116 624,81
Personnel au 1er janvier :					
Membres titulaires perpétuels	122	122	120	116	113
Membres titulaires non rachetés	151	147	151	144	144
Membres correspondants	37	33	32	29	27
Membres associés	73	72	72	71	73
TOTAUX	383	374	375	360	357

1. La subvention du Ministère de l'agriculture n'a été que de 960 fr. en 1902 au lieu de 1 200 fr. Elle a été relevée à 1 140 fr. en 1903, 1 150 fr. en 1904 et 1 200 fr. en 1905.
2. Legs Coste, capital net.
3. Rachats de cotisations plus nombreux.
4. Intérêts des legs Coste et Bourdin.
5. Exposition de Liège et souscription au monument Tarde.
6. L'augmentation exceptionnelle en 1902 provient des intérêts d'un placement provisoire en bons du mont-de-piété, qui s'est cumulé avec les revenus courants.
7. Dont 1 000 fr. de 1901 encaissés en 1902, mais 1 500 fr. non reçus au titre de 1902, et réduction à 960 fr. de la subvention de 1 200 fr. du Ministère de l'agriculture.
8. Dont 1 500 fr. de subvention de 1902, encaissés en 1903, mais 1 000 fr. non reçus au titre de 1903. En 1904, 1 000 fr. de subvention de 1903, mais 750 fr. de 1904 non encaissés. En 1905, encaissement des subventions de 500 fr. du Conseil général pour 1904 et 1905.
9. Annuités réunies pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt à l'Hôtel des Sociétés savantes.
10. Y compris 1 650 fr. pour représentation de la Société.
11. Déménagement de la bibliothèque.
12. Y compris les frais pour l'établissement du catalogue de la bibliothèque.
13. Feuilles en plus pour l'impression du Journal.
14. Y compris l'exposition de Liège.
15. Y compris l'attribution de 22 000 fr. sur le legs Giffard, et le legs Coste, et en 1905, 2 022 fr. 80 pour placement en quatre bons du Trésor de partie des revenus accumulés de ce dernier legs.
16. Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et prêt à lui fait par la Société.

Le Trésorier, **Paul MATRAT.**

III

LES PROGRÈS DE L'ILE DE FORMOSE SOUS LA DOMINATION JAPONAISE

(*Suite et fin* [1])

Ce qui est intéressant, c'est de constater à quel degré les nationalités diverses participent à ce mouvement. Sur le total des échanges (32 224 089 par la poste), les indigènes n'en reçoivent ou expédient que 4 345 272 ou 13,5 °/₀ ; pour les colis postaux, cette proportion s'abaisse même à 8,51 °/₀. Pour les télégrammes, la part des indigènes est également faible, seulement de 10,2 °/₀. Encore, pour se faire une idée exacte de cette participation inégale à la correspondance, faudrait-il tenir compte de la différence de la population. Dans ce cas, la proportion en faveur des Japonais serait encore bien plus forte. On compterait 16 télégrammes et 523 lettres par unité de population japonaise, tandis qu'on n'aurait que 0,04 télégramme et 1,5 lettre pour la même unité indigène.

Autre détail non moins intéressant et qui prouve la valeur économique toute différente des deux populations. En 1904-1905, le nombre des mandats-poste intéressant les Japonais a été de 560 637 avec une somme de 10 693 252 yens ; les Chinois n'ont reçu ou envoyé que 66 080 mandats avec 1 931 058 yens, soit le huitième des mandats japonais et moins du quart de leur valeur.

La prospérité économique doit avoir nécessairement une répercussion sur les salaires. Vu l'insuffisance des documents, nous ne pouvons comparer le salaire actuel avec ce qu'il était auparavant à Formose ; nos données ne portent que sur les années 1903 et 1904 et sur les trois villes de Taïhoku, Taichung et Taïnan. Un double trait distingue ce tableau des salaires ; d'abord ils sont beaucoup plus élevés qu'au Japon, où chacun connaît le bas prix de la main-d'œuvre. Or, pour tous les métiers qui tiennent à l'industrie, les salaires sont élevés : la journée du charpentier à Taïnan est payée 1 yen 20 (3 fr. 10), celle du plâtrier 1 yen 30 [2], du tailleur de pierre 1,50, du forgeron 1,30, tandis qu'au Japon les salaires correspondants sont 0,59, 0,60, 0,65, 0,55 sen, soit 1 fr. 47, 1 fr. 50, 1 fr. 62 et 1 fr. 40. Mais pour ce qui touche à la culture du sol, les prix se maintiennent à des taux inférieurs : le travailleur rural n'est payé que 0,50 sen, le journalier 0,60 ; ces prix sont encore plus élevés que ceux du Japon (0,33 sen). D'autre part, le travailleur indigène est beaucoup moins rémunéré que le Japonais. Ainsi pour les mêmes métiers dont nous venons de parler, charpentiers, plâtriers, tailleurs de pierre et forgerons, l'ouvrier indigène ne touche que 0 yen 55, 0,60, 0,36. Respectivement, l'ouvrier agricole et le journalier ne reçoivent que 0 yen 28 et 0,25 par jour. Le salaire élevé des Japonais tient donc au besoin de la main-d'œuvre et ce phénomène est commun à tous les pays d'immigration.

---

1. Voir le numéro de février 1907, page 55.
2. D'après l'*Annuaire financier et économique du Japon* de 1906, p. 75.

III. Situation financière

L'œuvre financière du Japon à Formose est tout aussi intéressante que l'œuvre économique. On peut en juger par l'examen comparé des trois budgets que nous donnons ci-dessous, ceux de 1899-1900, 1904-1905 et de 1906-1907 (1). Les deux premiers sont apurés, le dernier est celui de l'année financière en cours; il est donc dressé sur évaluations. Un triple caractère distingue le budget de Formose; d'abord l'accroissement continu des ressources propres de l'île; puis, la restriction des subventions de la métropole, enfin, la diminution progressive des dépenses extraordinaires. Les Japonais ont eu pour objet de réaliser l'autonomie financière de leur conquête et, comme on va voir, ils y ont réussi.

Étant donné que les droits de douane sont stationnaires, les ressources de Formose sont basées sur les impôts intérieurs et sur les monopoles. De 1899-1900 à 1904-1905, le rendement des impôts directs (taxes sur la propriété foncière) a augmenté de 2 150 000 yens ou de 109 °/₀ et les évaluations du dernier budget leur donnent une plus-value de 1 253 000 yens ou de plus de 30 °/₀ sur l'avant-dernier budget. Mais le plus fort appoint des recettes ordinaires provient des monopoles. En effet, les Japonais ont successivement établi à Formose le monopole de l'opium (celui-ci, disent-ils, dans un but hygiénique autant que fiscal), du sel, du camphre et enfin, depuis le 1er avril 1905, celui du tabac. Cela explique comment ce chapitre des recettes s'accroît de 4 026 000 yens de 1900 à 1905, puis brusquement (d'après

Budget de l'île de Formose

Recettes (en yens)

Ordinaires	1899-1900	1904-1905	1906-1907
Impôts intérieurs de l'île	1 979 392	4 129 062	5 382 354
Droits de douane	1 481 408	1 434 985	1 541 087
Droits de tonnage	»	15 328	13 601
Monopoles et Domaine	6 570 755	10 386 010	17 915 698
Timbre	53 220	94 388	407 959
Licences et patentes	751	4 023	4 042
Recettes diverses	73 126	106 534	99 685
Total	10 158 652	16 170 335	25 364 426
Extraordinaires			
Vente de biens de l'État	3 192	45 513	405 674
Recette d'emprunts	3 200 000	4 489 013	»
Excédent de l'année précédente	1 064 774	928 254	»
Subvention du gouvernement central	3 000 000	700 000	»
Total	7 267 966	6 162 780	405 674
Total général	17 426 618	22 333 115	25 770 100

1. L'année financière au Japon va du 1er juillet au 30 juin.

Dépenses

Ordinaires	1899-1900	1904-1905	1906-1907
Gouvernement général	537 610	637 629	849 220
Cours et tribunaux	228 613	276 892	374 698
Préfectures	962 834	703 691	568 109
Police	1 388 872	1 681 250	341 798
Prisons	374 055	491 171	460 384
Hôpitaux	198 511	252 117	275 286
Douanes	226 810	269 700	289 835
Communications	875 120	910 514	1 233 141
Chemins de fer	417 257	943 795	1 317 369
Direction et Monopoles	4 689 195	4 878 085	8 600 565
Remboursements des emprunts	23 333	1 709 639	2 044 321
Autres dépenses	382 529	484 069	3 112 318
Total	10 304 739	13 238 552	19 467 044
Extraordinaires			
Travaux spéciaux	2 744 999	3 499 528	3 000 000
Subventions	700 000	660 299	783 500
Entreprises diverses	1 765 525	469 029	1 630 608
Autres dépenses	808 285	1 022 255	888 948
Total	6 018 810	5 651 111	6 303 056
Total général	16 323 548	18 889 663	25 770 100

les évaluations) de 7 329 000 dans le projet de 1907. C'est, sur le premier budget, une progression totale de 11 344 941 yens ou de 173 °/₀. Au total, les recettes ordinaires exclusivement tirées de Formose passent de 10 158 652 à 25 364 426 yens de 1899-1900 à 1906-1907, soit une augmentation de 150 °/₀.

Le second caractère du budget de Formose est, avons-nous dit, la diminution de l'extraordinaire. En effet, de 1899-1900 à 1904-1905, les recettes de ce chef diminuent de 1 105 000 yens ou de 15,30 °/₀ et ne figurent plus au compte de 1906-1907 que pour une somme insignifiante (405 674 yens). Leur proportion au budget général des recettes est donc en décroissance continue : de 41,71 °/₀, au compte de 1899-1900, elle s'abaisse à 27,63 °/₀ à celui de 1904-1905 et n'est plus estimée qu'à 1,57 °/₀ dans le budget de 1906-1907. Cette faible proportion a, il est vrai, un côté fictif, car aux recettes extraordinaires figurent les excédents de l'année précédente. Naturellement, rien n'a été porté au compte de 1906-1907, le budget précédent n'étant pas encore apuré ; mais on peut présumer que, de ce chef, la proportion des recettes extraordinaires se trouvera augmentée et cette ressource est le meilleur des expédients.

Enfin, ce qui distingue les finances de Formose, c'est la restriction constante de la subvention du Japon ; de 3 millions de yens en 1899-1900, elle se réduit à 700 000 en 1904-1905 et elle disparaît totalement au budget de 1906-1907. De plus, Formose recevait encore une véritable subvention sous la rubrique de

« recettes d'emprunts », sommes que l'État japonais mettait à la disposition de l'île sur des emprunts effectués pour son compte. Cela donnait un caractère un peu artificiel à l'autonomie financière de l'île; aujourd'hui, ce chapitre est rayé des recettes extraordinaires. Formose peut donc consacrer une partie de ses dépenses au remboursement des emprunts; l'indépendance financière du pays est devenue une réalité.

Nous ne dirons qu'un mot des dépenses. Ici encore les dépenses extraordinaires ont été réduites. Elles ont atteint leur maximum en 1900-1901 avec un total de 9 442 104 yens ou de 44,11 °/₀ de l'ensemble des dépenses. Elles s'abaissaient à 4 587 537 yens dans le budget de 1905-1906 et se relèvent, il est vrai, à 6 303 056 dans celui de 1906-1907; mais leur proportion à l'ensemble n'est plus que de 24,51 °/₀. Les dépenses ordinaires sont consacrées surtout à l'administration, à la police, l'instruction publique, les voies de communication, les monopoles, le service des emprunts, etc. On remarquera que le chapitre des monopoles, avec 8 600 545 yens, absorbe à lui seul 44,21 °/₀ des dépenses ordinaires. Cela tient aux frais occasionnés par l'installation du nouveau monopole des tabacs, mais ces frais seront largement compensés par les bénéfices à provenir de ce monopole. Les travaux publics, les subventions aux industries diverses absorbent les dépenses extraordinaires. On remarquera que le chapitre afférent aux chemins de fer peut paraître faible, mais les Japonais comptent y pourvoir par les excédents des recettes.

Une autre observation — mais celle-ci capitale — s'impose à propos du budget, c'est que ce que nous venons de dire s'applique exclusivement au budget général de l'île. Il y a, en outre, un budget spécial établi en principe sur des taxes locales (sur les terres, les maisons, les fonds de commerce) et dont près de la moitié est consacrée au payement de la police locale (2 402 864 yens sur un total de 4 922 536 en 1905-1906). A ce budget figure encore, à cette dernière date, à titre extraordinaire, une subvention de 2 010 395 yens dite « du gouvernement général ». Or, aucune rubrique semblable n'existe au chapitre des dépenses de Formose que nous venons d'analyser plus haut. Il faut donc, pour expliquer la provenance de cette ressource, faire l'une ou l'autre hypothèse suivante : ou bien ce fonds n'est qu'une subvention indirecte du Japon et, dans ce cas, l'autonomie financière de l'île ne serait pas complète, ou bien cette subvention provient de chapitres différents des dépenses du budget général et figure *in globo* aux recettes extraordinaires du budget spécial.

La question financière nous amène nécessairement à parler de la banque. La principale banque est celle de Taïnan, fondée en 1899, appelée encore Banque centrale du Sud; viennent ensuite la Banque de l'épargne et la Banque commerciale, à Taïnan également. Le premier de ces établissements, placé sous la protection spéciale du Japon, est chargé du service du Trésor et a le privilège d'émettre des billets; il a été établi au capital de 5 millions de yens dont moitié versés et a donné en 1905 un dividende de 10 °/₀. De 1899-1905, l'activité de ces banques ne cesse de s'accentuer. Le mouvement des fonds s'est élevé de 368 167 104 yens à 699 050 005, soit une progression de 90 °/₀. Dans le même laps de temps, la valeur des effets escomptés passait de 6 879 208 yens à 31 702 913 (364 °/₀). Le total des dépôts montait de

40 671 840 à 66 843 941 yens (59 °/₀), et celui des avances de 2 482 859 à 3 304 788 yens (33,1 °/₀).

Enfin, les Japonais ont réformé le système monétaire de l'île. L'étalon d'or, qui a été adopté au Japon en 1897, a été définitivement introduit à Formose par une loi récente (février 1906).

IV. Situation intellectuelle et morale

Avec la richesse de Formose, le gouvernement japonais y a aussi développé l'instruction. D'abord une école de langue japonaise a aujourd'hui 64 professeurs au lieu de 37 en 1898 et sur ce total il y a 13 indigènes. Le nombre des élèves est de 1 055 dont 839 indigènes. Les écoles élémentaires ont été créées ou développées pour les divers éléments de la population. Il y a aujourd'hui 14 écoles destinées aux Japonais, au lieu de 2 en 1898, avec 76 maîtres ou maîtresses et une population de 2 552 élèves. Les écoles pour les Chinois indigènes comptent 23 346 élèves et celles des aborigènes 803. Pour juger des progrès accomplis, il suffit de dire qu'en 1898 ces trois espèces d'écoles comptaient respectivement 152, 7 838 et 390 élèves. La proportion de la fréquentation scolaire est de 7,6 écoliers par 1 000 habitants pour les aborigènes, de 8 pour les indigènes et de 48 pour les Japonais, supériorité qui n'a rien que de naturel. Mais un trait particulier aux écoles japonaises, c'est qu'elles ont une population féminine supérieure à la population masculine. La proportion de la fréquentation est de 46 filles par 1 000 enfants du sexe féminin de 6 à 15 ans et de seulement 27,4 garçons par 1 000 enfants du sexe masculin de 6 à 15 ans. Ce qui est d'autant plus curieux qu'il y a excédent de population masculine et que pour cette catégorie d'âge il y a 179 garçons pour 100 filles.

Malgré ces progrès, les dépenses pour l'instruction publique sont encore relativement faibles : elles ne sont inscrites au budget de 1905-1906 que pour une somme de 104 991 yens ou 0,48 °/₀ du total. Encore ce crédit diminue-t-il constamment depuis l'exercice 1901-1902 ; mais ce qui est supprimé au budget général se retrouve amplement au budget des dépenses locales dont nous avons parlé. Là l'instruction publique prend un crédit de plus en plus élevé ; au lieu de 77 922 yens en 1901-1902, cette dépense atteint 344 370 yens en 1905-1906, ou 7 °/₀ de ce budget.

Il y a cependant une ombre à ce tableau, c'est la statistique morale. La moyenne des suicides est surtout très élevée pour les Japonais : elle est de 7 suicides par 10 000 habitants, tandis qu'elle n'est pour les indigènes que de 0,70 par 10 000. Nous rappellerons que cette moyenne est de 2,10 pour l'Allemagne. Dans la population japonaise, il y a une très grande majorité de suicides d'hommes : la moyenne des années 1897-1904 donne 27 suicides d'hommes pour 7 de femmes.

La moyenne des accusés est également très défavorable aux Japonais. Pour les années 1900-1904, cette moyenne annuelle a été de 1,90 accusé par 10 000 habitants : cette moyenne n'était que de 1,80 pour la population indigène, tandis qu'elle s'élevait à 11 pour la population japonaise.

Pour les individus arrêtés en 1904, la moyenne sur l'ensemble était de 1,04 par 10 000 habitants ; elle s'abaissait à 0,98 pour les indigènes, mais atteignait 4,46 pour les Japonais.

Il est certain que la brusque immigration japonaise amène avec elle des éléments de trouble qui contribuent à augmenter le contingent pénal de cette partie de la population. Mais cela ne doit pas nous faire oublier la transformation que le Japon est en train d'effectuer à Formose et qui, par les faits que nous avons étudiés, est déjà considérable.

Paul MEURIOT.

IV

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire du Bureau des longitudes pour 1906. *Modifications apportées au chapitre « Géographie et statistique »*

En 1878, l'*Annuaire du Bureau des longitudes* a ajouté aux matières qu'il publiait antérieurement une partie nouvelle sous le titre de « Géographie et statistique ». Le Bureau des longitudes, M. Lœwy étant président, m'avait demandé de composer cette partie : c'était le temps où je m'appliquais, par la publication de livres classiques et de cartes, à donner à l'enseignement de la géographie plus de précision, plus d'ampleur et en même temps à y introduire des notions de géographie économique.

Il a fallu quelques années pour amener au point le chapitre de « Géographie et statistique » dont la publication a continué jusqu'en 1891. Cependant, le format de l'*Annuaire* grossissant d'année en année, le Bureau a décidé de ne plus donner que tous les cinq ans la partie relative à la géographie et statistique et de ne publier dans l'intervalle que quelques tableaux essentiels. En réalité, c'est en 1905 que le Bureau décida de faire alterner d'une année à l'autre certains chapitres et de remanier tous les deux ans le chapitre « Géographie et statistique » enfin que, sur l'invitation du président, M. Poincaré, j'ai repris la publication de ce chapitre.

Ce chapitre, composé sur un plan quelque peu nouveau, paraît pour la seconde fois dans l'*Annuaire* de 1907. Bien que la publication de cet ouvrage appartienne essentiellement à l'Académie des sciences, elle relève aussi par sa partie statistique de l'Académie des sciences morales et politiques. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il y avait lieu de la lui signaler.

Cette partie, qui occupe 281 pages, se compose de trente chapitres et comprend deux ordres de matières : 1° la *Géographie physique et mathématique,* longitude et latitude des lieux importants du globe (partie qui est composée par le Bureau des longitudes lui-même), altitude des principales montagnes du globe groupées méthodiquement par régions et chaînes, longueur des principaux cours d'eau, superficie des principaux lacs; 2° la *Géographie politique et démographique,* à savoir superficie, population et densité des parties du monde, des États et de leurs circonscriptions administratives, des colonies et régions de la terre, population des villes de plus de 350 000 habitants, en outre le mouvement de la population en France comparé à celui de plusieurs autres États et le mouvement de la population à Paris.

Les données numériques de ce travail n'ont pas toutes le même degré de précision. Il y a beaucoup de montagnes dont la hauteur a été mesurée par des procédés géodésiques; il y en a beaucoup aussi dont la hauteur n'est connue qu'approximativement. Il en est de même pour la longueur de beaucoup de grands cours d'eau et pour la superficie de la plupart des lacs qui sont mesurés sur des cartes à grande échelle.

Quant à la population, le nombre des habitants peut être regardé comme suffisamment exact pour les pays qui font des recensements réguliers. Il est évalué approximativement pour les pays qui n'en font pas. L'évaluation est très hypothétique pour des contrées d'une civilisation toute rudimentaire comme le centre de l'Afrique. Elle l'est même pour un grand État dont la civilisation est très ancienne, la Chine. Si l'on consulte deux des recueils les mieux informés, l'*Almanach de Gotha* et le *Statesman's Yearbook,* on lit dans

le premier 320 millions pour la Chine proprement dite et 407 millions dans le second : différence 73 millions, sans qu'il soit possible de fournir une preuve déterminante en faveur de l'un ou de l'autre.

Il en résulte que le nombre des habitants de la terre, total des populations des cinq parties du monde, n'est qu'approximatif. Nous donnons 1 584 millions pour l'année 1906; M. Fr. von Juraschek donne 1 538 millions dans les *Geographisch-statistische Tabellen* de 1906; M. Supan, dans les *Mittheilungen* de Petermann, donne 1 485 millions pour 1899-1904; M. Sundbärg, dans son recueil très recommandable *Aperçus statistiques internationaux* qu'il a publié pour la première fois en français en 1906, donne 1 629 millions. La population du globe a augmenté, à en juger au moins par les pays qui ont une suite de recensements. Dans la *Statistique de la superficie et de la population des contrées de la terre* que j'ai publiée, en collaboration avec M. Bodio, dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique* de 1887, j'avais donné 1 483 millions. Mais quelques-uns des éléments dont sont formés ces totaux sont trop imparfaits pour qu'on se hasarde à calculer le rapport d'accroissement de la population de la terre à diverses époques.

On est mieux renseigné sur la population de l'Europe. Dans le travail que je viens de citer, je l'ai évaluée à 175 millions en 1800, à 289 millions en 1860 et à 417 millions en 1906. Ces deux derniers nombres diffèrent très peu de ceux de M. Sundbärg; pour 1800, M. Sundbärg trouve 187 millions; M. de Juraschek trouve pour 1906 418 millions, mais il comprend les Canaries, etc., dans l'Europe parce que les Canaries sont une des provinces du royaume d'Espagne.

En effet, les limites assignées aux parties du monde varient suivant les géographes et par suite la superficie et la population : c'est ainsi qu'on peut croire à une erreur quand on lit dans Sundbärg 907 millions d'habitants pour l'Asie, tandis que j'en donne 842. C'est que M. Sundbärg, d'accord avec les géographes allemands, rattache presque toute la Malaisie à l'Asie, tandis que je la classe au nombre des régions de l'Océanie.

Sur un tableau comparatif de la superficie et de la population des États avec leurs possessions coloniales, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande occupe le premier rang avec 22 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire la sixième partie de la terre, et 398 millions d'âmes, c'est-à-dire plus du quart des habitants de la terre; la Russie est au second rang avec 21 millions et demi de kilomètres carrés et 137 millions d'habitants; l'empire chinois est au second, sinon au premier rang, par sa population et au quatrième par son territoire. La France avec 11 281 000 kilomètres carrés et 81 millions d'âmes se place au troisième et au cinquième rang; mais elle ne doit le troisième qu'à l'appoint du Sahara. Les États-Unis viennent au cinquième par le territoire et au quatrième par la population.

Si l'on ne considère que les populations d'Europe, c'est au quatrième rang après l'empire allemand, l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre que figure la France avec 39 millions un tiers d'habitants. L'état presque stationnaire de sa population la fait baisser sans cesse sur l'échelle de comparaison :

Sur le tableau des populations urbaines, Paris occupe le troisième rang avec 2 763 000 habitants en 1906, après Londres qui en a 4 649 000 (d'après les circonscriptions du *Registrar g·ne·al*, et 6 259 000 avec les faubourgs compris dans le *Greater London*) et New-York (3 716 000 en 1903, c'est-à-dire depuis qu'a été réalisé le *Greater New-York*). Berlin vient au quatrième rang avec 1 889 000 habitants.

Dans le tableau XV que j'ai rédigé en collaboration avec M. March, se trouve la population de chaque État d'Europe et de quelques États hors d'Europe par sexe et par âge ainsi que le mouvement de la population. Dans vingt États, le sexe féminin l'emporte en nombre sur le sexe masculin; dans cinq États et deux colonies, c'est le sexe masculin qui a la supériorité. En France, la population adulte (20 à 50 ans) et surtout la population sénile sont, proportionnellement plus nombreuses que dans les autres États d'Europe, conséquence de la faible natalité de la France. La France est à peu près dans la moyenne sous le rapport de la nuptialité; elle est, en apparence au moins, dans un assez bon rang sous le rapport de la mortalité; mais sa natalité est beaucoup plus faible que celle d'aucun autre État. Par 1 000 femmes mariées de 15 à 49 ans, la France enregistre par an 142 naissances; l'Angleterre, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie en enregistrent 215 à

217, la Russie 289. D'où il résulte que l'accroissement annuel de la population calculé sur l'excédent des naissances sur les décès pour la période 1891-1900 est de 0,7 par 1 000 habitants, tandis que les pays qui viennent immédiatement après, l'Irlande et l'Espagne, ont un coefficient de 4,8 et de 5,3 et que l'Angleterre atteint 11,7 et l'Allemagne 13,9. . . . . .

E. LEVASSEUR.

V

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

La peine de mort en France de 1826 à 1905

Le 5 novembre dernier, le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi relatif à l'abolition de la peine de mort et à son remplacement par celle de l'internement perpétuel. Ce projet a été renvoyé à la commission de la réforme judiciaire et viendra très prochainement en discussion. Il est donc intéressant de rechercher dans quelles conditions la peine capitale a été prononcée et de réunir sur ce point les éléments d'information les plus complets. Nous extrayons des 80 volumes du compte général de l'administration de la justice criminelle, publié, comme on sait, à partir de 1826, les renseignements qui suivent.

Disons, au préalable, que la peine de mort a été abolie en Grèce (1862), en Roumanie (1864), en Portugal (1867), en Hollande (1870), en Italie (1889), dans la majorité des cantons suisses, dans la république de Saint-Marin, dans celle de Costa-Rica, au Brésil, au Vénézuéla (1903), en Norvège (1904); elle n'est pas comprise dans la liste des peines établies par l'avant-projet du Code pénal suisse. En Russie, la peine de mort n'est applicable qu'aux infractions politiques. En Suède, en Danemark, en Allemagne, en Belgique, où cette peine a été maintenue, elle n'est plus appliquée.

De 1826 à 1832, il a été prononcé 752 condamnations à mort (650 contre des hommes et 102 [14 °/₀] contre des femmes).

Au point de vue de l'âge, ces condamnés se divisent ainsi :

16 à 20 ans. . .	56 (7 °/₀)	40 à 49 ans. . .	141 (19 °/₀)
21 à 29 ans. . .	232 (31 °/₀)	50 à 59 ans. . .	77 (10 °/₀)
30 à 39 ans. . .	207 (28 °/₀)	60 ans et plus. .	39 (5 °/₀)

La nature des crimes qui avaient entraîné la condamnation était la suivante : assassinat : 366 (49 °/₀); empoisonnement, 76 (10 °/₀); incendie de maison habitée, 91 (12 °/₀); infanticide, 13 (2 °/₀); meurtre de fonctionnaire, 11 (1 °/₀); meurtre accompagné de crime ou de délit, 35 (5 °/₀); parricide, 32 (4 °/₀); autres, 125 (17 °/₀).

Pendant cette période, la peine capitale à été commuée à l'égard de 292 condamnés (222 fois en travaux forcés à perpétuité, 70 en travaux forcés à temps), 40 sont décédés ou se sont suicidés; les 420 autres ont été exécutés (56 °/₀).

De 1833 à 1880, il a été prononcé 1 775 condamnations à mort, savoir :

De 1833 à 1835. . . .	129	De 1856 à 1860. . . .	217
De 1836 à 1840. . . .	197	De 1861 à 1865. . . .	108
De 1841 à 1845. . . .	240	De 1866 à 1870. . . .	85
De 1846 à 1850. . . .	245	De 1871 à 1875. . . .	145
De 1851 à 1855. . . .	282	De 1876 à 1880. . . .	127

Les condamnés se distribuaient en 1 570 hommes (88 °/₀) et 205 femmes.

Sous le rapport de l'âge, on les classe de la façon suivante :

16 à 20 ans. . .	107 (6 %)	40 à 49 ans. . .	353 (20 %)
21 à 29 ans. . .	532 (30 %)	50 à 59 ans. . .	180 (10 %)
30 à 39 ans. . .	534 (30 %)	60 ans et plus. .	69 (4 %)

Il n'y en avait parmi eux que 38 (2 %) ayant reçu une instruction supérieure ; 925 (52 %) savaient lire et écrire, et 812 (46 %) étaient complètement illettrés.

Au point de vue de la profession, ils se divisent ainsi :

Agriculture.	817 (46 %)	Gens sans aveu.	120 (7 %)
Industrie.	516 (29 %)	Professions libérales et rentiers.	81 (4 %)
Commerce	191 (11 %)	Domestiques.	50 (3 %)

Les récidivistes étaient au nombre de 767 ou 43 %.

Les crimes qui avaient entraîné la peine de mort étaient les suivants : assassinat, 1 182 (66 %) ; meurtre accompagné de crime ou de délit, 145 (8 %) ; parricide, 133 (7 %) ; empoisonnement, 103 (6 %), incendie d'édifice habité, 101 (6 %) ; infanticide, 68 (4 %) ; meurtre de fonctionnaire, 18 (1 %) ; séquestration accompagnée de tortures corporelles, 10 (1 %) ; crimes politiques, 9 (1 %) ; attentat à la vie du chef de l'État, 4 ; et 2 pour crimes passibles des travaux forcés à perpétuité commis par des individus déjà condamnés à cette peine.

La peine capitale a été commuée pour 632 en travaux forcés à perpétuité, pour 13 en 20 ans de travaux forcés, pour 25 en réclusion perpétuelle et pour 1 en 20 ans de réclusion ; 37 sont morts ou se sont suicidés quelques jours après l'arrêt de la cour d'assises. Les 1 067 autres (60 %) ont été exécutés. Les exécutions de femmes sont devenues de jour en jour plus rares. Il y en a eu 39 de 1846 à 1860 et 6 de 1861 à 1875 ; aucune n'a eu lieu de 1876 à 1880.

De 1881 à 1900, les cours d'assises ont prononcé la peine de mort contre 533 accusés jugés contradictoirement, savoir :

De 1881 à 1885. . . .	148	De 1891 à 1895. . . .	143
De 1886 à 1890. . . .	154	De 1896 à 1900. . . .	88

Toutes les indications relatives aux conditions individuelles des condamnés à mort se trouvent résumées ci-après :

		Total	De 1881 à 1885	De 1886 à 1890	De 1891 à 1895	De 1896 à 1900
Sexe.	Hommes	507	141	144	136	86
	Femmes	26	7	10	7	2
Age.	16 à 20 ans.	70	17	17	22	14
	21 à 29 ans.	202	52	54	62	34
	30 à 39 ans.	148	41	45	39	23
	40 à 49 ans.	62	20	21	13	8
	50 à 59 ans.	42	17	13	7	5
	60 ans et plus.	9	1	4	»	4
Degré d'instruction.	Complètement illettrés.	101	33	36	22	10
	Sachant lire et écrire.	415	113	111	116	75
	Instruction supérieure.	17	2	7	5	3
Profession.	Agriculture	218	70	74	47	27
	Industrie	161	48	40	46	27
	Commerce	63	15	13	15	20
	Domestiques	24	8	6	8	2
	Professions libérales	22	2	9	7	4
	Gens sans aveu	45	5	12	20	8

		Total	De 1881 à 1885	De 1886 à 1890	De 1891 à 1896	De 1896 à 1900
		—	—	—	—	—
Nature des crimes.	Assassinat	415	109	120	116	70
	Empoisonnement	5	3	»	2	»
	Incendie d'édifice habité	11	2	7	1	1
	Infanticide	7	3	4	»	»
	Meurtre de fonctionnaire	9	1	3	1	4
	Meurtre accompagné de crime ou de délit.	53	16	12	16	9
	Parricide	33	14	8	7	4
Antécédents.	Sans antécédents	223	61	65	65	32
	Avec antécédents	310	87	89	78	56

Deux condamnés à mort sont décédés après le rejet de leur pourvoi en cassation, 155 ont été exécutés; les 376 autres ont obtenu la commutation de la peine capitale savoir : en celle des travaux forcés à perpétuité, 365; en celle des travaux forcés à temps, 4; en réclusion perpétuelle, 6, et en réclusion (8 ans), 1 : 2 femmes ont été exécutées.

De 1901 à 1905, on a compté 78 condamnations à mort, savoir : 20 en 1901, 9 en 1902, 15 en 1903, 16 en 1904 et 18 en 1905. Sur les 78 condamnés, 1 seulement appartenait au sexe féminin. Sous le rapport de l'âge, les mêmes condamnés avaient : 18 de 16 à 20 ans, 33 de 21 à 29, 11 de 30 à 39, 15 de 40 à 49 et 1 plus de 60 ans. Ils appartenaient par leur état : 22 à l'agriculture, 24 à l'industrie, 24 au commerce, 2 à la domesticité, 3 aux professions libérales, enfin 3 étaient des gens sans aveu. Moins de 10 °/₀ d'entre eux étaient illettrés, 68 savaient lire et écrire et 3 avaient reçu une instruction supérieure Près des sept dixièmes étaient des repris de justice. Ils avaient été déclarés coupables : 57 d'assassinat; 14 de meurtre accompagné d'un autre crime et 7 de parricide.

La justice a suivi son cours à l'égard de 10 condamnés, tous du sexe masculin. La peine capitale a été commuée en travaux forcés à perpétuité pour 67 et en 20 ans de réclusion pour un.

Il est utile, au point de vue du droit de grâce, de faire une distinction entre les diverses périodes politiques. Le tableau suivant démontre que la commutation est devenue la règle générale :

Périodes		Condamnations à mort	Exécutions	Commutations
—		—	—	—
1826-1830	Restauration	554	354 ou 64 °/₀	200 ou 36 °/₀
1831-1847	Monarchie de Juillet	881	564 — 64 °/₀	317 — 36 °/₀
1848-1852	République	231	141 — 61 °/₀	90 — 39 °/₀
1853-1870	Empire	589	321 — 54 °/₀	268 — 46 °/₀
1871-1880	République	272	107 — 39 °/₀	165 — 61 °/₀
1881-1900	—	533	155 — 29 °/₀	376 — 71 °/₀
1901-1905	—	77	10 — 10 °/₀	67 — 90 °/₀

Maurice YVERNÈS.

VI

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Création d'un Ministère du travail et de la prévoyance sociale. — Un décret du 25 octobre 1906 a créé un Ministère du travail et de la prévoyance sociale qui a dans ses attributions :

a) Les services du Ministère du commerce qui ressortissaient : 1° à la direction du travail, sauf le comité consultatif des arts et manufactures, les établissements dangereux,

insalubres ou incommodes, la dynamite et les explosifs divers ; 2° à la direction de l'assurance et de la prévoyance sociales ;

b) La direction de la mutualité (Ministère de l'intérieur) ;

c) Les services dépendant du Ministère des travaux publics concernant l'application des lois et règlements sur les conditions du travail dans les mines, minières et carrières ainsi que les mesures de prévoyance et d'assistance en faveur des ouvriers mineurs.

Les retraites ouvrières en France. — La commission sénatoriale des retraites ouvrières vient d'adresser un questionnaire aux intéressés, les présidents des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, des syndicats professionnels, des fédérations, unions et sociétés de secours mutuels, des comices agricoles, chambres d'agriculture, etc.

La commission sollicite leurs réponses pour le 1er avril ; leurs observations feront, de la part de la commission sénatoriale, l'objet d'un examen approfondi.

Le projet voté par la Chambre et actuellement soumis au Sénat a pour objet la création de pensions constituées en principe :

Par un prélèvement obligatoire de 2 °/₀ sur le salaire des assujettis (ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture) ;

Par un versement égal des employeurs, et par des majorations de l'État qui ne seraient accordées que lorsque la pension de retraite produite par les versements obligatoires de l'employé et de l'employeur serait inférieure à 360 fr.

Voici le texte du questionnaire :

A) 1° Êtes-vous partisan : du prélèvement obligatoire sur le salaire ? du versement obligatoire des employeurs ? des versements égaux des salariés et des employeurs ?

2° Les versements imposés aux ouvriers et aux patrons doivent-ils, dans votre pensée, être proportionnels aux salaires ? ou fixés par journée de travail ?

3° Êtes-vous d'avis que, dans le système de l'obligation, les allocations de l'État doivent bénéficier à tous les assujettis sans distinction ? ou seulement aux assujettis dont la pension résultant des versements de l'employeur ou de l'employé serait inférieure à 360 fr., à l'âge de la retraite ?

4° Les allocations de l'État doivent-elles être accordées : sous forme de primes annuelles venant s'ajouter aux versements des employeurs et des employés ? sous forme de bonifications d'intérêt ? ou sous forme de majorations de pensions ?

5° Dans le système de l'obligation, pensez-vous que l'ouvrier devant, aux termes du projet de loi voté par la Chambre, subir sur son salaire une retenue pour la constitution de sa pension de retraite pourra — même avec les avantages offerts par l'article 12 — continuer à supporter la charge des cotisations nécessaires au fonctionnement de la société de secours mutuels dont il fait partie et qui doit l'assurer contre la maladie et l'invalidité ?

6° Êtes-vous partisan du système de la capitalisation ? ou de celui de la répartition ?

B) 7° Préférez vous au régime de l'obligation un système basé, comme dans la loi belge, sur la prévoyance libre et la mutualité, avec encouragement de l'État et comportant des versements facultatifs des salariés et des employeurs et des encouragements obligatoires de l'État ?

C) 8° Pensez-vous que, soit dans un système d'obligation, soit dans un système de liberté, les subventions de l'État doivent s'appliquer indistinctement à tous les modes de prévoyance, et que les intéressés doivent demeurer libres, à toute époque :

Soit d'appliquer les cotisations et subventions à d'autres modes d'assurance contre les risques de la vie ou de la vieillesse ?

Soit d'affecter, le cas échéant, tout ou partie du capital constitutif de leur pension de retraite à l'acquisition d'une maison, d'un jardin, d'un bien de famille ou à tel autre usage indiqué par la loi ?

D) 9° Dans votre pensée, le service financier doit-il être confié à une caisse centrale unique?

Ou décentralisé par la création de caisses régionales, de caisses corporatives ou de caisses libres organisées notamment par les sociétés de secours mutuels pouvant fonctionner concurremment avec la caisse centrale?

E) 10° Indiquer les répercussions probables du prélèvement et du versement de 2 °/₀ prévus par le projet de la Chambre : *a*) sur les salaires et sur la production dans votre profession; *b*) sur la marche générale de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Comparer cette charge à celle des impôts actuels.

(On doit répondre à chaque interrogation par oui ou par non).

D'autre part, M. Caillaux, ministre des finances, et M. Viviani, ministre du travail, ont été entendus par la commission sénatoriale des retraites. Le Ministre du travail a expliqué les conditions dans lesquelles avaient été faites, ces derniers mois, au Ministère du travail et au Ministère des finances, les recherches statistiques réclamées par la commission. Il a laissé au président de la commission un volumineux dossier renfermant les calculs établis par les différents services. Il n'a d'ailleurs pas caché les divergences de chiffres auxquelles avaient abouti les administrations compétentes.

Le Ministre du travail a déclaré que ces divergences étaient devenues purement académiques par suite de la conception que le gouvernement s'était faite de la question des retraites. Il a montré que la grande difficulté était d'ordre financier et résultait de ce fait que, l'absence de statistiques et la nature même des choses faisant régner sur le nombre des bénéficiaires et le taux des salaires une grande incertitude, la même incertitude se représentait dans l'effort à demander aux finances publiques. Afin de faire disparaître cet aléa, le Ministre du travail et le Ministre des finances se sont déclarés d'accord pour adopter le principe d'un forfait annuel en ce qui concerne la contribution de l'État. Ce forfait, à la période utile, atteindrait la somme de 100 millions par an.

Les ministres ont ensuite fait remarquer que c'était la seule direction précise qu'ils pouvaient apporter au nom du gouvernement et qu'ils étaient d'ailleurs prêts à examiner, avec la commission, si la période transitoire de la loi des retraites ne pouvait pas être soudée à la loi d'assistance remaniée; si, pour faire sortir du forfait un meilleur effet immédiat, il ne conviendrait pas de diminuer le nombre des parties prenantes, étant bien entendu que, sur ce point, l'œuvre de la commission de la Chambre serait respectée et que les salariés de l'agriculture, du commerce et de l'industrie seraient en tout cas assurés de la retraite.

Mais ils ont ajouté qu'ayant apporté la preuve de la bonne volonté, de l'esprit de sagesse financière du gouvernement, ils ne pouvaient s'attacher à des précisions plus nettes tant que la commission n'aurait pas pris parti sur l'obligation et la capitalisation. Au nom du gouvernement, ils ont affirmé que c'étaient là les principes essentiels dont ils ne pourraient à aucun prix s'écarter et qu'aucune des solutions qu'ils avaient fait entrevoir ne vaudrait si la commission se transportait dans le système opposé, qui est celui de la contribution facultative des salariés et des patrons.

Application de la loi des accidents aux entreprises commerciales. — Un arrêté du 28 novembre 1906 a été pris par le Ministre du travail et de la prévoyance sociale pour étendre aux professions commerciales la classification prévue au paragraphe 4 de l'article 6 du décret du 28 février 1899.

Résultats d'application de la loi sur les accidents du travail. — Le Ministre du commerce a adressé au Président de la République, le 18 octobre 1906, le troisième rapport sur l'application générale de la loi du 9 avril 1898 relative aux accidents du travail, sur la situation des sociétés admises à pratiquer les assurances régies par ladite loi et sur le fonctionnement du fonds de garantie.

Les habitations à bon marché. — Deux règlements d'administration publique du 10 janvier 1907 ont été promulgués pour l'exécution de la loi du 12 avril 1906 et pour l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur des habitations à bon marché.

Un arrêté du 26 janvier 1907 a été pris par le Ministre du travail et de la prévoyance sociale relativement aux comités de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale.

La mutualité scolaire. — Nous avons signalé naguère l'excellente revue que publie, sous le titre *l'Éducateur mutualiste,* M. F. Lépine, le sociologue bien connu. Nous sommes heureux d'appeler l'attention sur le numéro de décembre 1906 de cette revue qui contient un texte fort instructif de statuts-types d'une mutualité scolaire et post-scolaire (secours de maladie, dotation et retraite).

Tarif de la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — Un décret du 17 janvier 1907 a modifié le décret du 8 décembre 1904 approuvant le tarif de la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

Les accidents du travail en Angleterre. — Une loi du 21 décembre 1906 a remplacé, en la modifiant, la loi anglaise sur la réparation des accidents du travail. La loi nouvelle porte le titre *Workmen's Compensation Act, 1906.*

La prévoyance et les inscrits maritimes coloniaux. — Un décret portant règlement d'administration publique a été promulgué le 17 janvier 1907 relativement à l'application aux inscrits maritimes coloniaux de la loi du 29 décembre 1905 sur la caisse de prévoyance des marins français.

Les associations ouvrières dans le monde. — Le bulletin de septembre 1906 du Département du travail de New-York a publié (p. 380), sous le titre *International Trade Union Statistics,* une statistique fort intéressante qui met au courant une statistique précédente (1).

Pays	Date des renseignements	Nombre d'associations	Nombre des membres	Population (1900-1901)
				millions d'habitants
États-Unis d'Amérique	1905	»	2 000 000	76
Angleterre	1er janvier 1905	16 213	1 866 755	41
Allemagne	1905	14 828	1 822 343	56
France	1er janvier 1905	4 625	781 344	38,9
État de New-York	Septembre 1905	2 402	383 286	7
Autriche	31 décembre 1905	3 111	323 099	26
Italie	1904	»	260 102	32
Belgique	1905	»	128 700	6,7
Suède	1904	»	105 000	5
Australie	1er janvier 1904	»	100 626	3,7
Danemark	1er janvier 1904	1 156	90 911	2
Hongrie	31 décembre 1905	40	71 173	19
Espagne	Février 1905	373	56 905	18,6
Suisse	Décembre 1905	618	48 000	3
Pays-Bas	1904	»	37 221	5
Nouvelle-Zélande	1904	260	27 714	0,7
Norvège	1904	»	16 227	2

Maurice Bellom.

1. Voir notre Chronique de septembre 1905, page 318.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE WURTEMBERG	
Bureau central de statistique. — Annuaire statist. pour les années 1904 et 1905.	Aw^{a1} 04-05
Autriche	
Département statistique du ministère du commerce. — Grèves et lock-outs en 1905.	Au^{b8} 05
Belgique (Royaume de)	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail.* — Rapport de l'inspect. du trav. pour l'ann. 1905.	B^{a1} 05
— Les Industr. à domic. en Belgique, vol. VIII, 1907.	B^{a4} 07 VIII
États-Unis d'Amérique	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Office du recensement.* — Analyse supplém. du douz. recensem. de la populat. de déc. 1900	EU^{Aa1} 00 XI
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — Rapport du secrét. du Départ. en 1906.	EU^{D1} 06
Finlande	
Bureau central de statistique. — Mouvem. de la populat. en 1903 et 1904 (édit. finland. et suéd., 2 vol.).	Fi^{a5} 03-04
— Statist. des chem. de fer pour 1904 .	Fi^{a20} 04
— Annuaire statist. pour l'année 1906 .	Fi^{a27} 06
— « Väestösuhteet Suomessa » (par M. Aug. Hjelt) pour 1904 (édit. finl. et suéd., 2 vol.)	Fi^{a34} 04
— Émigrat. pend. les ann. 1903 et 1904 (édit. finland. et suéd., 2 vol.) . . .	Fi^{a35} 03-04
— Étude sur la répartit. de la populat. agricole, de 1815 à 1890, par M. O. Kilpi (édit. finland. et suéd., 2 vol.).	Fi^{a38} 1815-90
France	
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Conseil général de la Banque de France.* — Rapport de l'assembl. génér. des actionnaires du 31 janv. 1907	F^{cc1} 07
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Direction de l'assistance et de l'hygiène publique. — Bureau de l'hygiène publique.* — Statist. sanit. des villes de France pend. l'année 1905.	F^{hcb1} 05
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail. — Statistique générale de la France.* — Annuaire statist. pour 1905 . . . . (Anciennement publié par le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes.)	F^{Dao1} 05
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des routes, de la navigation et des mines. — Division des mines.* — Statist. de l'industrie minér. pend. l'année 1905.	F^{Kao1} 05
ALGÉRIE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation.* — Statistique génér. pour l'année 1905. . .	F^{hfd1} 05
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique.* — Statist. des causes de décès pour 1904 (Introduction)	I^{na20} 04
PROVINCE DE FLORENCE	
Ville de Florence	
Bureau statistique de la ville. — Annuaire statist. pour 1905.	Ifl^{a2} 05
Norvège	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau central de statistique.* — Recens. de la popul. du 3 déc. 1900; *g*) Aperçu général.	N^{Aa1} 00 g
— Id. Mouvem. de la populat. en 1901 et 1902	N^{Aa2} 01-02
— Id. Statist. de la just. crimin. pour les années 1901 et 1902, t. I	N^{Aa5} 01-02 a
— Id., id., t. II : Procédure, 1901 et 1902.	N^{Aa5} 01-02 b
— Statist. de l'assist. publ. pour les années 1903 et 1904	N^{Aa9} 03-04
— Id. Rapp. sur l'état économ. des préfectures pend. la période 1896-1900, t. II.	N^{Aa10} 96-00 b
— Id. Grandes pêches marit. pendant l'année 1905.	N^{Aa14} 05
— Id. *Statistique sociale et du travail.* — IV. Situat. écon. et soc. des coutur. à Kristiania, et salaires d'autres ouvrières en Norvège, 1906	N^{Aa17f} 06
— Id. Statist. du commerce pend. l'année 1905	N^{Aa21} 05
— Id. Statist. de la navigat. pend. l'année 1904	N^{Aa22} 04
— Id. Statist. des caisses d'éparg. pour l'année 1905.	N^{Aa24} 05
— Id. Finances des communes pend. les années 1902 et 1903	N^{Aa25} 02-03
— Id. Statist. des banques privées par actions en 1905	N^{Aa26} 05
— Id. Annuaire statist. de la Norvège pour l'année 1906	N^{Aa27} 06
— Journ. du Bureau centr. de statist., année 1905	N^{Aa28} 05
— Id. Divorces et séparations de corps, 1905	N^{Aa30} 05
Direction de l'administration des affaires médicales. — Rapp. sur l'état sanit. et médic. pour l'année 1903	N^{Ab1} 03
— Statist. des hosp. d'aliénés pour l'année 1904	N^{Ab3} 04
Direction du service vétérinaire civil. — Le Service vétérin. et l'inspect. de la viande en 1904	N^{Ac1} 04

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
Direction des télégraphes. — Service des télégr. et téléph. pour l'année budgétaire 1904-1905	N^{Ac1} 04-05
Direction des postes. — Statist. post. pour l'année 1905	N^{Af1} 05
Office royal des assurances ouvrières. — Statist. d'assur. contre les accid. du trav., 1895 à 1899	N^{Ag2} 95-99
Ministère de la Justice. — *Chefs d'expédition de l'administration des prisons.* — Annuaire de l'administrat. génér. des prisons, 1902-1903 . . .	N^{Ba3} 02-03
Ministère de la Défense. — *Direction de l'armée.* — Statist. du recrutem. pour l'année 1905	N^{Ca1} 05
Ministère des Cultes et de l'Instruction publique. — Statistique de l'instruction publique pour l'année 1903	N^{D1} 03
— Écoles professionn., 1902-1905. . . .	N^{D2} 02-05
Ministère des Travaux publics. — Statistique de l'institut. générale des assurances des bâtim. contre l'incendie pour les années 1900-1904. .	N^{E1} 00-04
Suisse	
Conseil général. — Rapport du Conseil général à l'assemblée générale sur la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1905 . . .	Su^{B1} 05

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS PRIVÉS	
Escard (François). — Jardinier-plantier de Gasseras (commune de Montauban) [Les Ouvr. des Deux-Mondes. Voir π^{s} **199**]. Paris, 1907.	π^{e} 28
Felhoen (Le D^{r} R.). — Étude statist. sur la mortal. infant. à Roubaix, Lille et Tourcoing (1871-1905). Natalité et nuptialité dans ces mêmes villes depuis 1871 (Paris, 1906).	π^{f} 95
Lindheim (Alfred von). — La Question de la paix (Vienne, 1907).	π^{l} 141
Mayr (Prof. D^{r} G. von). — La Population des Indes britann. d'après le recensement de 1901	π^{m} 248
Musée social. — Les Associat. agric. de l'Algérie, par le comte de Rocquigny (Paris, 1906)	π^{m} 249
Rocquigny (comte de). — Les Associat. agric. de l'Algérie (Mus. soc. Paris, 1906) [Voir π^{m} **249**].	π^{r} 112
Société d'Économie sociale. — Jardinier-plantier de Gasseras (commune de Montauban), par François Escard. Paris, 1906	π^{s} 199
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
(*Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1906, page 251.*)	

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD à LONDRES

Via Calais ou Boulogne

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Services officiels de la Poste (Via Calais).

La gare de **PARIS-NORD,** située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

SERVICES RAPIDES entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

Express dans chaque sens :		Express dans chaque sens :	
entre Paris et Bruxelles	Trajet : 3 h. 50	2 entre Paris et Saint-Pétersbourg	Trajet : 51 h.
entre Paris et Amsterdam	Trajet : 8 h. 30	(Par le Nord-Express bi-hebdomadaire).	Trajet : 46 h.
entre Paris et Cologne	Trajet : 8 h.	1 entre Paris et Moscou	Trajet : 62 h.
entre Paris et Francfort-sur-le-Main	Trajet : 12 h.	2 entre Paris et Copenhague	Trajet : 28 h.
entre Paris et Berlin	Trajet : 18 h.	2 entre Paris et Stockholm	Trajet : 43 h.
(Par le Nord-Express)	Trajet : 16 h.	2 entre Paris et Christiania	Trajet : 49 h.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre LONDRES, PARIS et l'ITALIE par le SIMPLON

Trains express quotidiens composés de wagons-lits, voitures à lits-salon, 1[re] et 2[e] classes à couloir avec lavabos et water-closets.

ALLER :

Départ de Londres	via Calais	11 h. " matin.	
	via Boulogne	2 h. 20 soir.	
	via Dieppe	10 h. " matin.	
		(a)	(b)
Paris	Départ.	2 h. 30 soir.	10 h. 30 soir.
Pontarlier	—	9 h. 33 soir.	6 h. 25 matin.
Milan	Arrivée.	7 h. 05 matin.	4 h. 10 soir.
Gênes	—	10 h. 35 matin.	7 h. " soir.
Venise	—	Midi 05.	11 h. 35 soir.
Rome	—	10 h. 10 soir.	7 h. 40 matin.
Naples	—	6 h. 30 matin.	1 h. 25 soir.

RETOUR :

		(c)	(d)
Naples	Départ.	3 h. " soir.	11 h. 35 soir.
Rome	—	10 h. 50 soir.	9 h. " matin.
Venise	—	9 h. 30 matin.	5 h. 30 soir.
Gênes	—	11 h. 40 matin.	7 h. 18 soir.
Milan	—	3 h. 20 soir.	11 h. 15 soir.
Pontarlier	—	Minuit.	7 h. 28 matin.
Paris	Arrivée.	6 h. 45 matin.	1 h. 50 soir.
Arrivée à Londres via Calais		5 h. 04 soir.	10 h. 45 soir.
via Boulogne		3 h. 50 soir.	
via Dieppe		7 h. " soir.	

(a) Wagons-lits, lits-salon, 1[re] et 2[e] classes, **Paris-Venise.**
(b) — — 1[re] et 2[e] classes, **Paris-Milan**; 1[re] et 2[e] classes, **Dieppe-Domodossola**; 1[re] et 2[e] classes, **Boulogne-Gênes.**
(c) Wagons-lits, lits-salon, 1[re] et 2[e] classes, **Milan-Paris**; 1[re] et 2[e] classes, **Domodossola-Dieppe.**
(d) — — 1[re] et 2[e] classes, **Venise-Paris**; 1[re] et 3[e] classes, **Gênes-Boulogne.**

Relations entre PARIS, BÉZIERS, le MIDI DE LA FRANCE et l'ESPAGNE

1° Par Arvant-Neussargues :

(Voitures directes de 1[re], 2[e] et 3[e] classes entre **Paris** et **Béziers**)

Paris	Départ.	8 h. 15 soir.	Béziers	Départ.	9 h. 20 matin.
Arvant	Arrivée.	5 h. 35 matin.	Arvant	—	8 h. 10 soir.
Béziers	—	3 h. 20 soir.	Paris	Arrivée.	5 h. 36 matin.

2° Par Lyon-Cette :

(Voiture directe lits-salon et 1[re] classe entre **Paris** et **Cerbère**, rapide 1[re] classe)

		1[re], 2[e] et 3[e] cl.	1[re] cl.
Paris	Départ.	7 h. 20 soir.	9 h. 20 soir.
Avignon	Arrivée.	6 h. 57 matin.	7 h. 53 matin.
Cette		Arrivée.	10 h. 50 matin.
Béziers		—	Midi 19.
Cerbère		—	3 h. 01 soir.
Barcelone		—	7 h. 26 soir.
Valence (Espagne)		—	9 h. " matin.

Valence (Espagne)		Départ.	6 h. 45 soir.
Barcelone		—	10 h. " matin
Cerbère		—	2 h. 23 soir.
Béziers		—	5 h. 18 —
Cette		—	6 h. 45 —
		1[re] cl.	1[re], 2[e] et 3[e] cl.
Avignon	Départ.	9 h. 45 soir.	10 h. 19 soir.
Paris	Arrivée.	8 h. 30 matin.	10 h. 25 matin.

Billets de VACANCES à prix réduits pour familles

A l'occasion des **Fêtes de Pâques,** la Compagnie délivre, du vendredi 12 mars au lundi 1[er] avril 1907 inclus, des billets d'aller et retour collectifs de vacances, de 1[re], 2[e] et 3[e] classes, de toutes gares P.-L.-M. à toutes gares P.-L.-M., sous condition d'un parcours simple minimum de 300 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes.

Validité : 33 jours. — Faculté de prolongation.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples (pour les deux premières personnes) le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Si la famille ne comprend que trois voyageurs, ceux-ci sont tenus de voyager ensemble ; si elle en comprend davantage, trois d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble, les autres peuvent voyager isolément, moyennant un supplément, dans les conditions suivantes :

(a) Un billet collectif est établi et le prix calculé pour tous les titulaires ;

(b) Un coupon d'aller et un coupon de retour pour la même classe et le même parcours que le billet collectif sont établis au nom de chacun des voyageurs autorisés à voyager isolément.

Sur le vu de ces coupons individuels, leur titulaire obtiendra, aux gares de départ et de retour, un billet au tarif militaire contre payement de sa valeur.

Arrêts facultatifs. — Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

FÊTES DE PAQUES

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 23 mars 1907 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 11 avril.

Régates internationales de Nice et de Cannes — Vacances de Pâques

Billets d'aller et retour de 1[re] et 2[e] classes, à prix réduits, délivrés du 27 février au 21 avril 1907.

Paris à Cannes.	1[re] classe,	**177 fr. 40**;	2[e] classe,	**127 fr. 75**
Paris à Nice	—	**182 fr. 60**;	—	**131 fr. 50**
Paris à Menton.	—	**186 fr. 65**;	—	**134 fr. 40**

Validité : 20 jours à compter du départ, — ou du 21 avril si le voyage est commencé après cette date.

Prolongations : Une ou deux fois 10 jours moyennant supplément de 10 °/. par période.

Arrêts : Deux arrêts facultatifs à l'aller et au retour.

N. B. — Admission des porteurs de billets de 1[re] classe, sans supplément, dans le **Côte d'Azur rapide** (Nombre de places limité). Dans ce cas, les voyageurs ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Toulon, à l'aller ; au retour, aucun arrêt ne sera autorisé.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

La prochaine séance aura lieu le mercredi 17 avril 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNEE

N° 4. — AVRIL 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 4. — 10 AVRIL 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 17 AVRIL 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **15 mai, 19 juin, 17 juillet, 16 octobre, 20 novembre** *et* **18 décembre 1907**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° Communication de M. de Colonjon sur *la composition et l'importance de la fortune de la France.*

2° Suite de la communication de M. Yves Guyot sur *la répartition des industries, d'après les résultats statistiques des recensements.*

3° Communication de M. Limousin sur la *Statistique de la franc-maçonnerie dans le monde.*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. FLÉCHEY, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le payement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. MATRAT, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 1907. — Nécrologie. — Notice par M. le Secrétaire général. — Nomination de M. Ch. Laurent comme premier président à la Cour des comptes. — Nomination définitive d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. — Présentation d'un membre titulaire. Correspondance. — Présentation d'ouvrages par M. le Secrétaire général. — Communication de M. Alfred Neymarck sur la Balance internationale des payements. Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique? discussion : MM. Yves Guyot, Levasseur, Cadoux, March. — Communication de M. Yves Guyot sur la répartition des industries aux États-Unis d'après les résultats des recensements.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. MARCH, président. Le procès-verbal de la séance du 20 février est adopté.

Sont élus à l'unanimité, après avoir été présentés dans la précédente séance, M. LE BOURDAIS DES TOUCHES en qualité de membre titulaire et M. NICOLAÏ en qualité de membre correspondant.

MM. Matrat et Fléchey présentent comme membre titulaire M. VIDAL (J.), 8, Villa Michon (XVI° arrondissement); il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Bing Bénard et de M. Fournier, et estime être l'interprète de la Société en adressant hommage à leur mémoire.

M. le Président rappelle que M. Fournier (Marcel) avait été successivement directeur de la *Revue politique et parlementaire* et directeur général de l'Enregistrement et des Domaines. Ses occupations et sa santé ne lui avaient pas permis depuis qu'il nous appartenait (1901) de suivre nos séances. Nos collègues se souviendront que la Société avait compté dans ses rangs, pendant de longues années et parmi les travailleurs les plus actifs, son père M. Fournier de Flaix.

Quant à M. Bing Bénard (Alfred), décédé à quatre-vingt-douze ans, il était notre doyen d'âge et notre dernier membre fondateur résidant à Paris; la Société le comptait dans ses rangs depuis quarante-six ans (1860-1906).

M. le Président demande à M. le Secrétaire général, qui a plus particulièrement connu M. Bing Bénard, d'ajouter quelques détails.

M. FLÉCHEY rappelle que notre vénéré collègue avait commencé sa carrière de statisticien à une époque encore plus reculée puisqu'il était aussi le dernier repré-

sentant de la Société de statistique universelle, créée en 1832, disparue vers 1852 et dont notre président pour l'année 1900, M. le Dr Chervin, a retracé l'histoire dans son discours d'ouverture. Ce vétéran de la statistique n'était guère connu de nos jeunes collègues, car les soins qu'exigeait sa santé lui interdisaient de sortir le soir, mais pendant trente ans il avait été un de nos assidus. Très modeste, mais très averti, ses remarques portaient l'empreinte d'un esprit avisé et judicieux. Il joignait à ces qualités un désir de se rendre utile dont on retrouve la trace dans ses communications. Il avait conservé jusqu'à la fin une verdeur d'esprit et une chaleur de cœur bien rares à rencontrer à ce point chez un vieillard de quatre-vingt-douze ans. En voici une preuve particulièrement touchante.

Les circonstances avaient mis en relations sa famille, à Choisy-le-Roi, avec Rouget de l'Isle et le jeune Bing put, dans son enfance, entendre sortir des lèvres mêmes de l'auteur de la *Marseillaise* le récit imagé et pittoresque de l'origine et de l'expansion de notre hymne national. L'impression avait été si forte que pendant plus de soixante ans M. Bing Bénard, auquel sa situation dans le haut commerce procurait des relations faciles dans le monde entier, réunit des notes sur sa chère *Marseillaise* dans laquelle il voyait une leçon d'énergie et de haut patriotisme : notes sur l'accueil fait à notre chant patriotique dans les divers pays du monde, sur les nombreuses manifestations auxquelles son exécution a donné lieu dans des circonstances mémorables, etc., etc. Peu à peu ces notes devinrent un volume qui va paraître ces jours-ci sous le titre de *Histoire de la Marseillaise racontée à mes petits-enfants*. C'est à cette occasion, ajoute M. le Secrétaire général, que je connus plus intimement M. Bing Bénard et que je pus ainsi l'apprécier pleinement. Son vif désir, qu'il m'a souvent exprimé, aurait été de voir son livre propagé dans nos écoles. Souhaitons que ce vœu soit exaucé.

M. le PRÉSIDENT annonce que l'un de nos confrères, M. Charles Laurent, vient d'être appelé à l'une des plus hautes charges de l'État, aux fonctions de premier président de la Cour des comptes, et il lui adresse les félicitations bien sincères de la Société.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL informe la Société que le congrès statutaire, pour 1907, des comités coloniaux se tiendra du 10 au 16 juin prochain à l'École commerciale du boulevard Malesherbes, 108.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture de la liste des documents qui sont arrivés depuis la dernière séance, liste que l'on trouvera page 131.

La parole est ensuite donnée à M. Neymarck pour sa communication sur : la Balance internationale des payements. Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique ?

M. Alfred NEYMARCK expose que dans la dixième session de l'Institut international de statistique tenue à Londres en 1905, M. Grüber, chef de section au ministère des finances d'Autriche-Hongrie, *Privat docent* de statistique à l'Université de Vienne, a fait un rapport très intéressant sur la *Balance internationale des payements* (*Statistik der internationalen Zahlungsbilanz*). D'après M. Grüber, la définition dans ses points essentiels de la balance des payements, c'est la présentation, au moyen de chiffres, des résultats de tous les échanges économiques d'un pays avec les autres pays, pour une certaine période de temps; ces résultats sont évalués en argent d'après une base uniforme; la balance est disposée par catégories, en articles d'actif et de passif, de manière à faire ressortir la différence des deux colonnes.

M. Grüber, tout en ne méconnaissant pas les difficultés de la tâche, indique plusieurs méthodes à suivre qu'il applique notamment à l'Autriche-Hongrie; il signale les travaux de M. Alfred Neymarck pour la *Statistique internationale des valeurs mobilières*, ceux de M. Bodio sur le *Mouvement des étrangers* et les études se rattachant aussi à la balance des payements de plusieurs autres membres de l'Institut international de statistique, MM. Wagner, Fellner, Lotz, et parmi les membres français, MM. A. de Foville, Yves Guyot, Fernand Faure. Dans cette même session, M. de Foville, membre de l'Institut, présente une étude pleine de curieux aperçus sur les *Éléments de la balance économique des peuples*.

Ces deux communications donnèrent lieu à une longue discussion à la suite de laquelle une commission internationale, composée de MM. de Foville, Yves Guyot, Grüber, Van den Borgt, Alfred Neymarck, Hennequin, Olanesco, Sir Alfred Bateman, fut élue avec mission d'étudier la question soulevée, au point de vue statistique.

M. Alfred Neymarck entre dans le détail des divers indices statistiques indiqués par M. Grüber en en montrant les difficultés et les possibilités de réalisation. M. Grüber s'est adressé, pour compléter son enquête, à grand nombre de ses collègues étrangers et a reçu déjà plusieurs réponses favorables. Le congrès argentin a ouvert un crédit, dans le budget de 1907, de 13 200 fr. par an pour établir la statistique internationale des valeurs mobilières, conformément au cadre indiqué par M. Alfred Neymarck et pour contribuer à l'étude sur la balance économique, en ce qui concerne la République Argentine.

Dans le tableau d'une *Balance internationale des payements* tel que l'a conçu M. Grüber, se trouve indiquée, sous le n° 10, une rubrique concernant la *Circulation des valeurs mobilières*.

M. Alfred Neymarck a envoyé, sur ce point, à M. Grüber une note qu'il soumet à la Société de statistique et qui indique les renseignements essentiels qui doivent compléter ce paragraphe : Montant nominal des titres divers, fonds d'État compris, cotés aux bourses du pays, conformément aux rapports de M. Neymarck et aux modèles adoptés et suivis par la chambre syndicale des agents de change de Paris ; montant effectif desdits titres au 31 décembre de chaque année ; montant des émissions effectuées pendant l'année à l'étranger et dans le pays ; montant des payements faits dans le pays et à l'étranger, pour payement de titres amortis et remboursement ; montant des remises faites par l'État emprunteur aux États créanciers pour le payement des intérêts et l'amortissement des emprunts ; montant des effets de commerce étrangers se trouvant dans le portefeuille de la Banque nationale et de banques diverses, autant que possible, des pays étrangers ; cours des changes à la fin de chaque trimestre, de et sur les pays étrangers, etc.

Ces statistiques complémentaires ont été ajoutées par M. Grüber au questionnaire qu'il a adressé aux statisticiens étrangers. M. Alfred Neymarck dit que le travail de M. Grüber mérite la plus grande attention et c'est à ce titre qu'il le signale à l'attention de la Société de statistique de Paris, car elle apportera une grande contribution à la statistique internationale des valeurs mobilières dans les divers pays.

M. Yves Guyot demande la parole. Il dit que comme président de la commission nommée par l'Institut international de statistique, pour étudier les questions relatives à la *Balance économique des peuples*, il désire faire quelques observations. Il craint qu'on assimile cette balance à la balance du commerce. C'est exactement le contraire. M. de Foville, dans la communication qui a été rappelée par M. Neymarck, avait dit qu'il fallait dégager les gains et les pertes résultant de certaines entrées et de certaines sorties qu'il classait sous quatre chefs : 1° hommes ; 2° marchandises ; 3° métaux précieux ; 4° valeurs mobilières et instruments de crédit.

M. Ignaz Grüber, haut fonctionnaire du ministère des finances d'Autriche, est venu apporter à l'Institut international de statistique les résultats d'une enquête faite, pour les années 1892-1901, par le gouvernement, d'une manière objective, dans le but de déterminer la possibilité de reprendre des payements en espèces.

La *Balance économique de chaque peuple*, telle que l'a établie M. Grüber, *comprend la totalité, à un moment donné, des payements faits ou reçus par lui, et des engagements pris par lui ou envers lui.* Le tableau qu'il a présenté à la session de Londres en 1905 comprend : 1° la balance des payements pour intérêts, dividendes, etc., des valeurs mobilières étrangères ; 2° la balance du commerce international des valeurs mobilières ; 3° les payements résultant des établissements des sociétés étrangères dans la monarchie ; 4° les bénéfices des compagnies étrangères établies dans la monarchie ; 5° la balance du commerce spécial des marchandises ; 6° les payements à l'étranger de la marine militaire ; 7° la balance des transactions internationales financières pour les chemins de fer et la marine marchande ; 8° la balance des payements internationaux causés par l'immigration ou l'émigration ; 9° les

sommes reçues des visiteurs étrangers ; 10° la balance du commerce international des métaux précieux. Tels sont les éléments de la balance économique.

Ils donnaient en moyenne annuelle pour toute la période, comme crédit 470 millions de couronnes, et comme débit 361 millions, soit à l'actif 119 millions de couronnes, mais dans ces 470 millions de crédit sont comptés 201 millions d'excédent d'importation de marchandises. Si on les retranche, on a 269 millions au crédit, tandis que le débit est de 361 millions, soit un déficit de 92 millions.

Donc, la balance économique, loin d'être une continuation du préjugé de la balance du commerce, est, au contraire, en complète contradiction avec le système mercantile, puisqu'elle porte à l'actif du pays considéré l'excédent des importations.

Avant M. Ignaz Grüber, on avait essayé à diverses reprises d'établir l'actif et le passif résultant des échanges internationaux, mais nulle étude aussi profonde ni aussi complète n'avait pu être faite. Je considère que la communication de M. Grüber est une date dans l'histoire de la statistique internationale ; et j'espère que le congrès de Copenhague fera faire un nouveau progrès à cette étude, qui a pour résultat de déterminer des approximations de plus en plus serrées des bénéfices et des pertes résultant des relations internationales.

M. Levasseur indique que dans les mouvements relatifs aux voyageurs, il y aura lieu de tenir compte des transports d'espèces qui en résultent et il cite à l'appui de son observation les envois de fonds des Italiens émigrés.

M. March pense que le titre de *Balance internationale des payements* serait avantageusement remplacé par celui de *Balance internationale des comptes,* qui est plus général et traduit mieux, semble-t-il, ce qu'a voulu dire M. Ignaz Grüber.

M. Cadoux appuie cette observation et montre que certains pays qui empruntent ne reçoivent pas nécessairement le numéraire souscrit, lequel est bien souvent employé à solder des dettes dans le pays souscripteur. C'est le cas pour la Russie et pour la Serbie.

M. Neymarck pense qu'il est préférable de conserver les mots de *Balance internationale des payements*.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. Yves Guyot sur la *répartition des industries d'après les résultats des recensements*.

M. Yves Guyot communique ce soir la partie de son travail qui concerne les États-Unis, d'après le *Census* de 1901.

Son travail a pour objet de dissiper des préjugés qui circulent à l'abri du mot « concentration ».

Le manifeste communiste de Karl Marx et Engels, qui date de 1847, avait prédit que les industries se concentreraient de plus en plus dans quelques établissements et que les petits industriels tomberaient dans le prolétariat.

On répète dans nombre de documents les mots de « concentration », et les statisticiens, les économistes qui en usent donnent un argument aux socialistes marxistes.

M. Yves Guyot considère que les résultats statistiques des recensements prouvent que le mot « concentration » est employé le plus souvent dans un sens inexact.

Si une industrie comprenait trois usines, il y a vingt ans, occupant 300 ouvriers, et qu'il n'y en ait plus qu'une maintenant, occupant le même nombre d'ouvriers, il y a concentration.

Mais, si les trois usines existent toujours, si elles emploient 500 ouvriers au lieu de 300, il n'y a pas concentration, il y a développement, expansion, progrès de l'industrie.

D'après le census de 1900, « il y a augmentation des établissements dans toutes les industries et dans tous les États », dit M. North, le directeur actuel du *Census*. C'est le contraire de la concentration.

Le nombre total des salariés est de 5 308 000 ; celui des employés de 396 000. En divisant par 512 000 établissements, nous avons 10 ouvriers par établissement, et si on y ajoute les employés, nous avons un personnel de 11. Il n'y a que 443 établissements qui comptent plus de 1 000 ouvriers.

Voilà les faits pour les États-Unis, dont on a l'habitude de ne voir les industries qu'à travers les descriptions de quelques gigantesques établissements.

La plupart ne produisent que des objets qui ont besoin ensuite d'être mis à la portée des consommateurs, et ce dernier travail est accompli dans de petits ateliers. La grande industrie, loin de supprimer les petits industriels, provoque, au contraire, leur développement, en leur livrant à des prix peu élevés, des matières semi-manufacturées auxquelles ils doivent donner le dernier tour de main.

M. le Président remercie M. Yves Guyot de sa communication qui pourra donner lieu à une intéressante discussion dans une prochaine séance, dont l'ordre du jour est fixé comme suit :

1° Communication de M. de Colonjon sur la *Composition et l'importance de la fortune de la France;* — 2° Suite de la communication de M. Yves Guyot sur la *Répartition des industries d'après les résultats statistiques des recensements aux États-Unis;* — 3° Communication de M. Limousin sur la *Statistique de la franc-maçonnerie dans le monde.*

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
L. March.

II

LE PEUPLE ALGÉRIEN

ESSAIS DE DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE

La démographie algérienne vient d'être l'objet d'un travail aussi complet, j'ajoute même aussi précis que la matière le comportait, par M. V. Demontès, professeur au lycée d'Alger. Le volume qu'il a publié sous le titre : *Le Peuple algérien. Essais de démographie algérienne* (1), a fait partie de l'Exposition du Gouvernement général de l'Algérie à l'exposition coloniale de Marseille en 1906.

Les études spéciales sur cette matière ne sont pas nombreuses. M. Demontès a cependant des devanciers, principalement le docteur Roux de Philippeville qui, sous les auspices du docteur Bertillon père, a fait paraître en 1880 la *Démographie figurée de l'Algérie,* qu'il a complétée par plusieurs études jusqu'en 1886 ; mais les documents étaient à cette époque très rares. Ils sont plus nombreux aujourd'hui et les statistiques, sans être parfaites, méritent plus de confiance.

Un premier fait bien connu est l'augmentation du total des habitants de l'Algérie qui peut être à peu près constatée par les dénombrements opérés depuis 1856. On était en 1856 au nombre de 2 millions et demi, on atteint celui de 4 739 000 habitants en 1901 (y compris l'armée). Le recensement de 1906, dont M. Demontès n'a pas eu les résultats, a accusé une augmentation de 493 000. Il y a donc eu à peu près doublement de la population depuis un demi-siècle, ou tout au moins l'apparence d'un doublement; car il est certain que, pour la population indigène, il y avait plus d'omis autrefois qu'aujourd'hui.

D'autre part, il est certain que la population indigène, sous le bénéfice de la paix

1. *Le Peuple algérien. Essais de démographie algérienne,* par V. Demontès, professeur au lycée d'Alger (Exposition coloniale de Marseille. Gouvernement général de l'Algérie, service de l'agriculture, du commerce et de la colonisation), 1 vol. in-8, 1906.

que la domination française lui a procurée et malgré les expropriations et confiscations qui ont privé de leurs terres des tribus arabes et des communes berbères, a augmenté. Ils étaient 2 328 000 en 1856, mais les israélites indigènes étaient confondus avec les musulmans. Depuis 1872, en effet, chaque recensement a enregistré un nombre plus grand de musulmans sujets français. 2 125 000 en 1872 et 4 072 000 en 1901. Il est vrai qu'en 1872 l'agitation politique a été un obstacle à un dénombrement complet et qu'on peut estimer que la population indigène (israélites non compris) dépassait déjà 2 millions et demi, ainsi que l'avait constaté le dénombrement de 1866. On peut néanmoins estimer que cette population a augmenté de 1856 à 1901 d'un million trois quarts, soit d'environ 74 °/₀. Il conviendrait même d'ajouter à ce nombre 26 000 musulmans tunisiens ou marocains classés comme étrangers.

La population israélite indigène ou naturalisée a augmenté à peu près dans les mêmes proportions : 66 °/₀ de 1861 (28 000) à 1901 (57 132) [1].

A cette masse de 4 158 000 Africains en 1901, quel nombre de représentants d'Europe opposait-elle ? 364 000 Français d'origine ou naturalisés et 220 000 Italiens, Espagnols, etc., en tout 584 000, peut-être même, d'après l'hypothèse de M. Demontès, 610 000, en comprenant dans ce total la population comptée à part. C'est une proportion de 13 °/₀ de la population totale.

En réalité, si on défalque les étrangers naturalisés, le nombre des Français d'origine balance à très peu près celui des étrangers d'origine.

La population européenne a relativement eu un accroissement supérieur à celui de la population indigène. De 7 812 en 1833, au lendemain de la conquête, elle s'est élevée au chiffre de 159 000 en 1856, à l'époque de l'achèvement de la conquête ; en 1901 à 582 000. De 1856 à 1901 l'accroissement est de 272 °/₀.

Dans la population européenne les Français ont toujours formé la majorité. En 1861 ils étaient 112 229 contre 80 517. En 1876 les distances s'étaient rapprochées ; 156 365 contre 155 072. En 1901, les Français d'origine complétés par 71 793 naturalisés, lesquels sont d'origine étrangère, reprennent l'avantage avec un effectif de 364 257 en face de 219 587 étrangers européens. Dans le groupe étranger, les Espagnols (155 265) ont une grande supériorité, surtout dans la province d'Oran, « race laborieuse et sobre, résistant bien au climat » dit M. Demontès ; s'ils sont un peu moins nombreux en 1901 qu'en 1896, c'est que la loi de 1889 sur la naturalisation en a fait passer un certain nombre dans la catégorie des Français. Le contingent italien, qui avait baissé de 1886 à 1896, s'est renforcé en 1901 (38 791 individus) ; il se trouve surtout, comme les Maltais, par raison de voisinage, dans la province de Constantine. Les travaux publics, chemins de fer et autres, ont attiré beaucoup de travailleurs étrangers, surtout des Espagnols.

Jusque vers 1886, le nombre des Français nés en France l'emportait sur le nombre de ceux qui étaient nés en Algérie. Il en est autrement aujourd'hui.

La moyenne quinquennale de la nuptialité de la population européenne a varié entre 6,9 et 7,9 °/₀ depuis 1874 ; elle est en moyenne générale de 7,3 mariages par 1 000 habitants, taux un peu inférieur à celui de la métropole. On la supposait jadis un peu plus forte. La fusion avec la race musulmane ne progresse pas. « Dans ces vingt-six dernières années, dit M. Demontès, 126 Européens se sont mariés avec

1. Cette population n'a pas été comptée à part en 1856.

des Musulmanes et 139 Musulmans avec des Européennes; 142 Européens ont épousé des juives indigènes et 133 israélites indigènes, des Européennes. »

Cependant les unions libres sont assez fréquentes dans les couches inférieures de la population. Entre Européens, les mariages croisés sont plus fréquents ; ils figurent à raison de 16 °/₀ à peu près en moyenne dans le total des mariages d'Européens de 1875 à 1889. En 1903, année pour laquelle M. Demontès a pu faire un calcul plus exact, le nombre des croisements réels est, pour les Français, de 18,6 sur 100 mariages, pour les Françaises de 8,4 ; pour les Espagnols, sexe masculin de 5,9 et sexe féminin de 22,5 ; pour les Italiens, sexe masculin de 40 et sexe féminin de 36,1. C'est le plus souvent avec des Espagnols que se font les croisements français, sans doute parce que la colonie espagnole est plus nombreuse que les autres colonies étrangères.

Les divorces ne sont pas plus fréquents en Algérie qu'en France.

Le nombre des naissances a augmenté dans la population européenne à mesure que grossissait la colonie, mais avec un taux de natalité différent selon les périodes. Ainsi, dans celle de 1861-1870, le nombre des naissances a varié entre 8 227 et 8 968 et la natalité a dépassé 36 °/₀₀, plus, il est vrai, pour les Espagnols et les Italiens qui atteignaient et au delà le taux de 37 °/₀₀ que pour les Français qui étaient au taux de 26. Depuis 1889, le nombre des naissances est d'un peu plus de 17 000, variant entre 18 071 (en 1889) et 16 582 (en 1895), avec une natalité moyenne de 33,6 pour la période 1887-1896 et de 29,1 pour la période 1897-1904. En Algérie, comme en France et dans la majorité des États d'Europe, la natalité tend à baisser. Elle apparaît, aujourd'hui comme jadis, plus faible dans la colonie française que dans la colonie étrangère. Mais la population européenne en Algérie est et était, surtout dans les premiers temps, composée autrement que la population en Europe ; elle comprenait une beaucoup plus forte proportion d'adultes, d'où résultait naturellement un quotient de natalité plus élevé.

Toutefois, M. Demontès reconnaît que, quoique depuis 1876 on soit entré dans « une période plus régulière de la démographie algérienne, le caractère anormal de la composition de chaque colonie européenne influe et influera longtemps encore sur sa natalité propre », et que, d'autre part, pour la colonie française, « les chiffres de naissance de la colonie française ne méritent plus qu'une confiance relative et les calculs qui portent sur eux n'aboutissent qu'à des résultats hypothétiques », à cause du mélange des naturalisés avec les Français d'origine.

Cette colonie française fournissait, en 1876-1880, une natalité de 35 °/₀₀. En défalquant pour la période actuelle 1901-1904 le contingent des naturalisés, M. Demontès évalue à 23 ou 24 °/₀₀ la natalité vraiment française.

« En somme, dit-il, la natalité algérienne française conserve un certain avantage sur la natalité générale de la France qui, en 1904, n'était que de 21 ; mais l'avantage est bien faible. »

M. Demontès estime à 38 ou 39 °/₀₀ la natalité des naturalisés à la même époque et conclut, relativement à la natalité des diverses races européennes, que « ces races ont en Algérie à peu près le même nombre de naissances qu'en Europe et que ce n'est point une différence dans l'habitat ni une différence dans le climat qui font varier cette natalité ».

Ajoutons toutefois — ce qui se comprend facilement — que la natalité illégitime est plus forte en Algérie qu'en France.

Quant au sexe des enfants, le docteur Recoux avait cru pouvoir affirmer que les garçons l'emportaient sur les filles dans une proportion plus forte qu'en France, mais que cet excédent allait en croissant : 117 naissances masculines sur 100 féminines en 1830-1853, 107 en 1867-1872. Aujourd'hui le rapport, plus exactement calculé, ressemble à celui d'Europe : 104 garçons pour 100 filles en 1897-1904.

La mortalité, très variable d'une année à l'autre, était généralement très forte avant 1876. En 1849, année de dépopulation et de choléra, le taux est monté, très exceptionnellement il est vrai, jusqu'à 93 °/₀₀, mais il a souvent dépassé 40 jusqu'en 1856 et de 1856 à 1876 il a oscillé entre 39 et 24. Depuis 1876, il a baissé ; et M. Demontès estime que le taux réel de la mortalité algérienne est de 20 à 21 °/₀₀, taux à peu près semblable à celui de la métropole.

Dans tout pays les décès masculins sont d'ordinaire plus nombreux que les décès féminins. Ils le sont sensiblement en Algérie. Ainsi, pendant qu'en 1896, année de recensement qui donne la distinction des sexes, il est mort 24 personnes du sexe masculin sur 1 000, il n'en est mort que 19 du sexe féminin. Pour 100 décès de femmes adultes, on compte 179 décès d'hommes dans la période 1894-1903. C'est entre vingt et soixante-dix ans que la différence est le plus marquée. On accuse l'alcoolisme d'être une des principales causes de cette infériorité du sexe masculin.

« De tous les enfants algériens, dit M. Demontès, ce sont les enfants des Françaises qui offrent à la mort ce contingent relativement le plus fort dans les six premiers mois de la vie. Mais leur mortalité propre n'est pas supérieure à celle de leurs frères de la métropole. »

La population d'origine européenne s'acclimate-t-elle en Algérie ? L'auteur discute la question. Les faits semblent répondre affirmativement. Le graphique sur lequel il a tracé la courbe des naissances et celle des décès de 1830 à 1904 les rendent sensibles à l'œil. Jusqu'en 1868 les deux courbes s'enchevêtrent et souvent celle des décès monte au-dessus de celle des naissances ; depuis 1869 elle reste constamment au-dessous et, depuis 1890, l'écart entre les deux lignes s'élargit si bien qu'en 1904 les naissances l'emportent de 4 505 sur les décès (dont 809 pour le groupe d'origine française, le plus considérable par le nombre de ses représentants : 2 002 ; 1 280 pour le groupe espagnol, 589 pour le groupe italien et 85 pour le groupe maltais).

L'équilibre des races européennes en Algérie soulève plusieurs questions graves. Les Français par origine ou par naturalisation continuent à former la majorité ; mais l'immigration grossit les rangs des autres nationalités plus que les leurs et la natalité plus forte de ces nationalités étrangères produit un effet du même genre.

La supériorité que conserve le groupe français est due surtout à la naturalisation qui fonctionne automatiquement en vertu de plusieurs lois et surtout de la loi du 26 juin 1889. Il y a eu ainsi 31 164 naturalisations de 1866 à 1904 et les naturalisés ont fait souche. Nous avons vu que leur natalité est très supérieure à celle des Français d'origine. Ils étaient 71 793 au recensement de 1901.

Ils jouissent, comme les Français d'origine, des droits civils et politiques. C'est l'accession aux droits politiques qui inquiète les Algériens de souche française qui les accusent de n'avoir pas pris avec le droit de vote l'esprit français. Déjà dans le corps électoral d'un certain nombre de communes du département d'Oran les naturalisés possèdent la majorité. M. Demontès voit là un danger : « La suprématie numérique des Français, dit-il, nous paraît sérieusement menacée de nos jours.

Il est prouvé que les naturalisés d'origine étrangère comptent pour la plus large part dans les gains que la nationalité française effectue depuis quinze ans ; il est démontré, d'autre part, que l'afflux des étrangers continue, malgré les apparences contraires, à déverser sur la colonie des milliers d'immigrants. Par quels moyens nos nationaux se maintiendront-ils aussi nombreux que ces étrangers et ces naturalisés ? »

M. Demontès, auquel j'ai emprunté les chiffres que j'ai cités, a fait de son sujet une étude sérieuse, détaillée et instructive. Nous ne le suivrons pas plus loin dans les rapprochements qu'il établit entre les mouvements de la population européenne en Algérie et le développement des cultures. Nous nous bornons à dire qu'il établit par des statistiques vraisemblables et par quelques exemples que les Français possèdent les trois quarts du sol qui est aux mains des Européens et composent près de la moitié des métayers ou fermiers de race européenne, qu'ils forment dans les villes la grande majorité de la classe aisée, industrielle ou commerciale, et que le progrès du commerce extérieur de l'Algérie correspond à peu près exactement à l'accroissement de la population européenne.

« Les Européens, dit M. Demontès, s'accroissent régulièrement, constamment en Algérie ; c'est là une réalité démographique qui ne se comprendrait guère si les réalités économiques étaient aussi décevantes que l'ont dit des critiques.

E. Levasseur.

III

LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES AUX ÉTATS-UNIS D'APRÈS LE *CENSUS* DE 1900

I. Difficultés du *Census* industriel. — Les *Manufactures* et les *Hand trades*. — Difficultés des comparaisons avec les *Census* précédents. — L'exclusion des établissements produisant moins de $ 500.
II. Répartition des établissements industriels. — Nombre des établissements industriels de 1850 à 1900. — Nombre des établissements existants et nombre établi en 1900. — Répartition des établissements par nature de propriété, individus, *firms* et sociétés par actions. — La sidérurgie. — L'industrie du bois. — Le cuir. — Le papier et l'imprimerie. — La métallurgie autre que celle du fer. — Le tabac. — L'industrie des liqueurs et boissons. — Les produits chimiques. — La céramique et la verrerie. — La carrosserie et le charronnage. — Les *Hand trades*.
III. Dix-sept groupes industriels en 1850 et en 1900. — Dans douze, le nombre des établissements a augmenté.
IV. Nombre des employés et ouvriers par établissement. — Catégories d'établissements par nombre de salariés.
V. Edward Atkinson. — Tendance vers l'individualisme. — Le Massachusetts. — Travail individuel. — Conclusion.

LA THÉORIE DE LA CONCENTRATION DES INDUSTRIES

Karl Marx et Engels, dans le *Manifeste communiste* de 1847 que les socialistes donnent comme une ère nouvelle, disaient :

« De plus en plus, la société tout entière se partage en deux camps ennemis, en deux grandes classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat.

« § 18. Les classes moyennes d'autrefois, les petits industriels, les commerçants et

les rentiers, les artisans et paysans, tous tombent dans le prolétariat. Leur petit capital succombe dans le commerce avec les grands capitalistes.

« § 25. Le progrès de l'industrie jette dans le prolétariat des fractions considérables de la classe dominante ou du moins les menace dans leur existence.

« § 31. L'ouvrier moderne au lieu de s'élever par le progrès de l'industrie descend de plus en plus au-dessous de la condition de sa propre classe. »

En un mot, les industries et le capital se concentrent de plus en plus en quelques mains; tandis que le nombre des prolétaires ne cesse d'augmenter, les salaires diminuent et le nombre des heures s'accroît.

Je laisse de côté cette dernière assertion, et j'examine si, aux États-Unis, se produit le phénomène de la concentration des industries et des capitaux, annoncé par le *Manifeste communiste* de 1847.

Si trois établissements occupant chacun cent ouvriers ne forment plus qu'un établissement au bout de dix ans, il y a concentration ; mais si chacun d'eux continue d'exister en occupant un quart ou un tiers en plus des ouvriers, en faisant le double d'affaires il n'y a pas concentration, il y a développement et expansion de l'industrie.

LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES AUX ÉTATS-UNIS

I

La direction du recensement de l'industrie aux États-Unis avait été confiée à M. S. N. O. North, aujourd'hui directeur général du *Census :* et elle a été faite avec tout le soin possible. Mais loyalement, en homme convaincu que la vertu professionnelle du statisticien est, comme celle de tout homme qui s'adonne à des recherches scientifiques, la découverte de la vérité, il indique dans l'important document intitulé : *Plan, methode and scope of the Twelfth census of manufactures* les difficultés et les incertitudes que présente ce travail (vol. VII).

Dans les recensements précédents, la définition de l'établissement était laissée à la discrétion de l'agent de recensement. Le *Census* de 1900 fait une distinction entre les *Manufactures* et les *Hand trades*. M. North établit le critérium suivant pour les distinguer : il considère comme appartenant à l'industrie manufacturière tout établissement qui produit des types uniformes, et il considère comme appartenant aux *Hand trades* (travail individuel) tout établissement dans lequel chaque objet a un caractère spécial. La confection des vêtements appartient à l'industrie manufacturière : le tailleur sur mesure appartient au travail individuel ou à façon.

La fabrication des roues, des essieux, des capotes de voitures, appartient à la catégorie des manufactures : leur assemblage qui est fait, sur les lieux de consommation, dans de petits ateliers, selon les convenances de l'acheteur, rentre dans la catégorie des métiers à façon.

La construction a été rangée parmi les *Hand trades,* parce qu'elle produit pour la consommation locale, selon le goût du propriétaire, et qu'elle est répartie entre beaucoup de métiers divers.

Un terme susceptible de tant d'exceptions est difficile à traduire exactement : je lui donne comme équivalent le mot « atelier ».

Les dentistes, au nombre de 3 214, qui fabriquent des râteliers et des dents artificielles, avaient d'abord été rangés par le *Census* de 1890 dans la classe des manu-

facturiers, mais ils protestèrent vivement que leur travail n'était pas mécanique, mais personnel, et ils demandèrent à être rangés dans les « professionnels », catégorie que nous appelons les « professions libérales ».

Il y a d'intimes relations entre les *Hand trades,* les ateliers et le commerce de détail. En 1900, on donna des instructions aux agents de ne pas s'occuper des restaurants et cafés, des entrepreneurs de pompes funèbres, des droguistes au détail, des bouchers, des blanchisseurs, des marchands de peaux salées, des nettoyeurs de tapis, des dentistes, des tailleurs, des modistes, des couturiers, des coiffeurs, etc. Certains agents se conformèrent à ces instructions, d'autres les interprétèrent de diverses manières. Il en résulte que, si le nombre des *Hand trades,* ateliers mentionnés dans le *Census,* est très incertain, il est certainement très inférieur à la réalité (t. VII, p. XXXVIII).

On ne sait pas exactement comment ils étaient comptés dans les *Census* précédents. Leur classification à part, dans le *Census* de 1900, leur assigne un chiffre de 215 800 établissements.

Pour les *Census* de 1840, 1850, 1860 et 1870, les agents ne devaient mentionner aucun établissement dont le total des produits ne dépasserait pas $ 500 (2 500 fr.). En 1890, on ne tint pas compte des fiches qui indiquaient des revenus inférieurs ; mais quelle certitude présente cette limite ? Comment a-t-elle été tracée ? chaque petit industriel établi donne le chiffre qu'il veut, en général moins que plus, par peur du fisc.

En 1900, sur les listes mentionnant 640 194 établissements industriels, 127 419 s'appliquaient à des établissements rapportant moins de $ 500. Pour maintenir la comparaison avec les *Census* précédents, on les a comptés à part. Mais le mot « établissement » ne représente pas des unités de même ordre : une fabrique qui comprend 7 000 ouvriers compte pour un établissement comme une manufacture qui en emploie cinq.

II

Voici, d'après le *Census* de 1900, la répartition des établissements industriels :

Total	640 194
Ateliers (*Hand trades*)	215 814
Établissements avec un produit de moins de $ 500	127 419
Autres établissements	296 440
Établissements de l'État	138
Établissements scolaires et pénitentiaires	383

En ne tenant pas compte des établissements dont les produits sont au-dessous de $ 500, ni des établissements du gouvernement, ni des établissements scolaires et pénitentiaires, voici le nombre des établissements industriels aux États-Unis de 1850 à 1900 (1).

Années	Nombre des établissements	Accroissements pour cent	Années	Nombre des établissements	Accroissements pour cent
1850	123 025	»	1880	253 852	0,7
1860	140 433	14,1	1890	355 415	40,0
1870	252 148	79,6	1900	512 224	44,1

Mais il est évident que le nombre des petits établissements, dont les produits sont au-dessous de $ 500, et des ateliers (*Hand trades*) est inférieur à ce qu'il est réellement, et que le coût et la difficulté de leur recensement le feront abandonner. M. North propose formellement cette mesure.

Si elle est prise, on en conclura que le nombre des établissements industriels a diminué et les fidèles de la concentration en tireront argument [1], alors qu'il n'y aura qu'un changement dans l'établissement de la statistique.

Dans son analyse du *Census*, M. North dit [2] : « Il est évident qu'il est impossible de déterminer, d'après les chiffres du *Census*, combien le nombre actuel des établissements industriels des États-Unis a été affecté par la consolidation des industries et leur concentration dans de larges manufactures ou usines. »

Sans doute de petits établissements se ferment : on voit des moulins abandonnés sur les rivières. Les changements dans les lieux de production et de destination entraînent des déplacements au détriment ou au profit de telle ou telle localité. De nouveaux établissements pour la même industrie éclosent chaque jour. Nombre des industriels, au lieu de réparer leurs vieilles installations, en font de complètement nouvelles. ***Mais, dans tous les États de l'Union, le nombre des établissements augmente. Voilà le fait.***

Le tableau XI nous donne le nombre des établissements restants et le nombre total des nouveaux installés durant l'année 1900.

Groupes d'industrie	Nombre total des établissements	Établissements établis dans l'année	Pour-cent
États-Unis	512 254	44 705	8,7
1. Alimentation	61 302	5 008	8,2
2. Textiles	30 048	2 451	8,2
3. Sidérurgie	13 896	1 103	7,9
4. Bois et travail du bois	47 079	8 811	18,7
5. Cuir et produits fins	16 989	1 228	7,2
6. Papier et imprimerie	26 747	1 742	6,5
7. Liqueurs et boissons	7 867	627	8,0
8. Produits chimiques	5 444	459	8,4
9. Céramique, verrerie	14 809	1 095	7,4
10. Métallurgie (autre que celle du fer)	16 305	1 098	6,7
11. Tabac	15 246	1 460	9,6
12. Carrosserie et charronnage	10 113	463	4,6
13. Construction navale	1 116	100	9,0
14. Industries diverses	29 479	2 875	9,8
15. *Hand trades* (ateliers)	215 814	16 185	7,5

M. North, en produisant ce tableau, déclare du reste qu'un certain nombre des agents du recensement n'ont pas pris leurs renseignements avec un soin suffisant. Cependant on peut retenir de ce tableau que les *établissements nouveaux installés dans l'année représentent de 8 à 9 °/o ; qu'il y a augmentation, sans exception, dans toutes les industries, comme il y a augmentation dans tous les États.*

Le tableau XII nous donne le nombre des établissements et leur production d'après le caractère de leur organisation.

1. Vol. VII, p. XLVIII.
2. T. VII, p. LXIV.

Sur les 512 254 établissements, on trouve :

			Valeur des produits
Appartenant à des individus	. . . .	372 703	$ 2 674 000 000
—	à des *firms* ou sociétés en participation. . .	96 715	2 565 000 000
—	à des sociétés par actions	40 743	7 733 000 000
—	à des sociétés coopératives et diverses . . .	2 093	30 000 000

Le nombre des établissements appartenant à des individus représente 72,8 du total, soit près des trois quarts ; sur ce chiffre, 183 500, ou près de la moitié, étaient engagés dans les *Hand trades*.

Leurs produits représentent 20,6 °/₀ du total. Ils ont une moyenne de $ 7 176 (37 315 fr.) par établissement.

Les établissements en société en participation, comptant deux ou trois associés, représentent 18,9 du total. Leurs produits valent 19,7 du total.

Ces deux formes d'établissement donnent donc 91,7 du total des établissements, et leur production donne 40,3.

Nous laissons de côté les sociétés coopératives dont le nombre et la production sont insignifiants.

Les sociétés par actions qui représentent 8 °/₀ des établissements, donnent 59,5 des produits.

Les quatre grandes industries de l'alimentation, des textiles, du fer et de l'acier et du bois sont représentées surtout par des sociétés par actions. Toutefois, il y a, dans l'industrie du coton, 72,8 °/₀ des établissements qui appartiennent à des individus ou à des sociétés en participation, *firms ;* dans l'industrie de la soie, 27,3 °/₀ des établissements appartiennent à des individus, 31,9 à des *firms ;* il n'y en a que 40,8 °/₀ appartenant à des sociétés par actions ; de même, dans la bonneterie et passementerie, 38,3 °/₀ appartiennent à des individus, 27,4 °/₀ à des *firms*.

Dans l'industrie sidérurgique, sur les 13 896 établissements, il n'y en a que 4 843 qui appartiennent à des sociétés par actions, soit 34,9 °/₀. Ils donnent, il est vrai, $ 1 508 493 000 sur $ 1 793 490 000, soit 84 °/₀ de la valeur de la production.

Dans l'industrie du bois, 28 470 établissements appartiennent à des individus, 13 906 à des *firms,* 4 675 seulement à des sociétés par actions : et la valeur des produits des deux premières catégories est de $ 521 millions, celle des produits de la troisième de $ 508 383 000.

Sur les 16 989 établissements travaillant le cuir, 12 906 sont individuels, 2 990 appartiennent à des *firms*, 1 091 appartiennent à des sociétés ; ces derniers ont une production d'une valeur de $ 257 808 000 ; celle des *firms* est de $ 208 571 000. Le *Census* ne donne pas la valeur des produits de la première catégorie.

L'industrie du papier et de l'imprimerie comprend 26 747 établissements, dont 16 332 appartiennent à des individus, 5 682 à des *firms,* et seulement 4 490 à des sociétés par actions. Les deux premières catégories ont une production de $ 233 millions sur $ 606 millions, soit de 38 °/₀.

La fabrication de la pâte de bois appartient presque exclusivement à des sociétés ; il en est autrement pour les établissements d'imprimerie et pour les publications périodiques.

L'industrie des liqueurs et boissons compte 7 861 établissements, dont 1 333 appartiennent à des sociétés par actions qui produisent $ 305 millions sur $ 425 millions, soit 81 °/₀.

La production des produits chimiques est concentrée dans 2 206 sociétés par actions sur 5 444 établissements ; elles produisent $ 450 millions sur environ $ 553 millions.

Dans la céramique et la verrerie, la petite industrie domine : sur les 14 800 établissements, 8 760 appartiennent à des individus, 3 890 à des *firms* et seulement 2 200 à des sociétés par actions ; celles-ci produisent $ 157 336 000 sur $ 293 564 000, soit 53 °/₀.

Dans les établissements métallurgiques, autres que les sidérurgiques, sur 16 300 établissements, il y en a 10 060 qui appartiennent à des particuliers, 4 167 à des *firms*. Le *Census* ne donne pas la production des établissements personnels : sur une production estimée $ 749 000 millions, les 1 470 sociétés par actions produisent $ 578 millions.

Sur les 15 250 établissements traitant le tabac, 12 800 appartiennent à des individus, 2 080 à des *firms*, 358 à des sociétés qui produisent $ 128 millions sur $ 283 millions, soit 45 °/₀.

La carrosserie, le charronnage comprenant la construction des wagons comptent 10 113 établissements, sur lesquels 2 283 sociétés par actions produisent $ 430 855 000 sur 508 millions. Ce qui est étonnant, ce n'est pas que ces 2 283 sociétés par actions aient une production de 84 °/₀ du total, c'est qu'il y ait encore plus de 7 000 établissements appartenant à des individus ou à des *firms*. Pour quelqu'un imbu de l'idée de la concentration, il n'y a aux États-Unis qu'un constructeur de wagons, c'est Pullmann. On voit qu'il a des concurrents. La construction navale comprend 1 116 établissements, sur lesquels 151 sociétés par actions qui ont produit, en 1900, $ 55 571 000 sur $ 74 578 000.

Quant aux industries diverses qui comptent 29 479 établissements, 4 750 appartiennent à des sociétés qui produisent $ 641 millions sur un total de $ 1 004 millions.

Les *Hand trades*, les ateliers, ne comptent sur 215 800 établissements que 2 690 établissements appartenant à des sociétés par actions qui ont produit $ 100 646 000 sur $ 1 183 615 000 ; mais des explications données par M. North, il y a bon nombre de ces établissements qui ne sont pas connus : à plus forte raison, connaît-on encore moins leur production.

M. North dresse un tableau (p. LXXII) de dix-sept industries. Je prends les deux périodes extrêmes 1850 et 1900. Voici ce que nous trouvons (voir tableau, p. 115).

La thèse marxiste de la concentration comporte la diminution des établissements. Or, sur dix-sept groupes industriels, sans chicaner sur le caractère que pouvait avoir un établissement en 1850 et sur celui qu'il a aujourd'hui, nous constatons qu'il n'y a eu diminution que dans cinq groupes : machines agricoles, chaussures, tabac, tissus de laine et laines peignées, pour un chiffre insignifiant le coton ; partout ailleurs, il y a eu augmentation du nombre des établissements en même temps que de la production par établissement, sauf pour l'industrie de la laine peignée.

Cette industrie présente un phénomène exactement contraire à celui qui, prédit par Karl Marx, doit, aux yeux de ses disciples qui répètent leurs affirmations sans les vérifier, se concentrer dans quelques établissements. Elle n'en comptait que trois en 1850 ayant chacun un capital de 35 °/₀ supérieur au capital de chacun des établissements actuels et un personnel de 60 °/₀ plus élevé.

Pour les douze autres groupes industriels, nous voyons l'importance des établis-

sements grandir, leur capital et le nombre des ouvriers et employés augmenter, ainsi que leur production : mais bien loin que *les établissements existants en 1850 aient monopolisé la production, ils ont provoqué des concurrents, puisqu'on trouve en 1900 un plus grand nombre d'établissements qu'en 1850.*

GROUPES D'INDUSTRIES	PÉRIODES	NOMBRE des établissements	CAPITAL	NOMBRE d'ouvriers et employés placés	PRODUCTION — Valeur en dollars
Instruments agricoles	1900	715	220 571	65	141 519
	1850	1 333	2 674	5	5 133
Chaussures	1900	1 600	63 622	89	»
	1850	1 959	21 947	57	»
Tapis et couvertures	1900	133	334 205	214	362 349
	1850	116	33 215	53	46 574
Cotons	1900	1 055	442 882	287	321 517
	1850	1 094	68 100	84	56 553
Verrerie	1900	355	178 025	149	159 267
	1850	94	36 195	60	49 380
Broderie et passementerie	1900	921	88 832	91	103 673
	1850	85	6 409	27	12 095
Sidérurgie	1900	668	858 371	333	1 203 545
	1850	468	46 716	53	43 650
Cuir tanné, etc.	1900	1 306	133 214	40	156 231
	1850	6 686	3 406	4	6 500
Liqueurs, malt	1900	1 509	275 205	26	157 236
	1850	431	9 449	5	18 291
Papier et pâte de bois	1900	763	219 538	65	166 876
	1850	443	16 390	15	22 996
Construction navale	1900	1 116	69 321	42	66 826
	1850	953	5 638	14	17 773
Soie et soieries	1900	483	167 872	185	222 063
	1850	67	10 124	26	27 007
Abattoirs et conserves	1900	1 131	168 172	61	696 872
	1850	185	18 824	18	64 766
Tabac	1900	437	100 358	67	237 421
	1850	626	15 167	80	34 857
Tissus de laine	1900	1 085	120 180	67	114 425
	1850	1 559	18 036	25	27 715
Laines peignées	1900	186	710 581	306	646 851
	1850	3	1 076 667	793	1 233 793

Les industries qui ont le plus grand nombre d'ouvriers par établissement sont les industries qui en avaient déjà le plus grand nombre en 1850 : ainsi l'industrie de la laine peignée, la sidérurgie, les fabriques de coton et de tapis.

D'après le tableau XXXIV (p. CIV), le nombre total des salariés est de :

Employés	396 700	7 %
Ouvriers	5 308 400	93 %
	5 705 100	

Si on divise ce total par le nombre des établissements, 640 000, on a, par établissement : 8,90. Si on fait la déduction des 127 000 établissements qui donnent moins de $ 500 de produits, nous avons :

$$\frac{5\,705\,100}{512\,000} = 11 \text{ ouvriers et employés par établissement.}$$

Tandis que, aux yeux de ceux qui ne jugent que sur les apparences, toute l'industrie des États-Unis serait concentrée dans quelques gigantesques établissements, la

moyenne des salariés, employés et ouvriers, est de 11 par établissement, les tout petits éliminés et les trusts compris.

Le total des salariés, ouvriers et employés, se répartit ainsi entre les divers établissements :

Pas de salariés	110 510	De 101 à 250 salariés .	8 494
Moins de 5 salariés. . .	232 726	De 251 à 500 — .	2 809
De 5 à 20 salariés. .	112 138	De 501 à 1 000 — .	1 063
De 21 à 50 — . .	32 408	Au-dessus de 1 000 — .	443
De 51 à 100 — . .	11 663		

Sur les 215 814 ateliers, 68 800 n'emploient pas d'ouvriers; 106 000 employaient de 1 à 5 ouvriers, 32 000 employaient de 5 à 20 personnes et 7 700 plus de 20. Parmi ces derniers étaient les métiers engagés dans la construction.

Dans l'industrie manufacturière proprement dite, sur 246 400 établissements, il y en avait 41 700 dont le propriétaire n'avait pas de salariés.

Sur les 443 établissements employant plus de 1 000 salariés, le groupe des textiles contient 120 établissements; l'établissement qui représente le plus grand nombre d'ouvriers est un filateur de coton de New-Hampshire qui en compte 7 268.

Le second groupe dont chaque établissement contient le plus grand nombre d'ouvriers est celui de la sidérurgie : 103 établissements ont plus de 1 000 ouvriers. Un établissement, dans l'Ohio, contient plus de 7 400 ouvriers; deux dans la Pensylvanie, dont fait partie Pittsburg, ont respectivement plus de 5 800 et plus de 4 537; un dans le Massachusetts a 5 190 ouvriers et un autre dans l'Illinois 5 119.

Si on ajoute à ces établissements ayant plus de 1 000 ouvriers les 245 autres répartis dans divers groupes, on trouve un total de 468 établissements employant plus de 1 000 ouvriers. On compte par unités ceux qui dépassent 7 000 ouvriers.

III

On peut tirer si peu du *Census* de l'industrie des États-Unis des arguments en faveur de la concentration des industries, que le regretté Edward Atkinson y a trouvé une tendance vers l'individualisme (1). Il arrive à ce résultat en complétant les résultats du *Census* par ceux du census industriel que fait l'État de Massachusetts entre deux Census généraux. C'est l'État qui contient le plus grand nombre d'établissements industriels appartenant à des sociétés par actions.

On y trouve une beaucoup plus grande proportion d'établissements textiles que dans les autres États : ils sont au nombre de 438 et ils comprennent chacun 322 personnes. Ce chiffre relève la moyenne. Cependant l'ensemble des 250 genres d'industries qui se trouvent dans le Massachusetts comprennent 29 180 établissements : chacun d'eux n'occupe que 17 personnes, y compris les femmes et les enfants.

Dans l'État de Pensylvanie qui compte les établissements de construction de locomotives de Baldwin, avec 18 000 ouvriers en moyenne, Pittsburg, avec ses hauts fourneaux et ses aciéries, la moyenne est de 14,06; dans l'État de New-York, la moyenne n'est que de 10,79, et nous avons vu que, pour l'ensemble des États-Unis, elle est de 10,50 pour les ouvriers, 11 pour les ouvriers et les employés compris.

1. Voir l'étude qui porte ce titre : *Facts and figures the Basis of Economic Science,* 1904, in-8.

Certes, cependant, les émigrants, simples manœuvres qui arrivent au nombre d'un million par an, offrent de la main-d'œuvre toute prête à la grande industrie : et en effet, dit M. Atkinson, dans une filature de coton du Massachusetts qu'il connaissait bien, les 2 000 ouvriers et ouvrières qu'elle employait appartenaient à seize nationalités différentes. Mais avaient-ils enlevé de l'ouvrage aux ouvriers du pays? Pas du tout, les jeunes filles des cultivateurs, autrefois employées dans les manufactures de coton, choisissent des professions supérieures et laissent celle-là aux nouveau-venus. Elles ont fait une ascension dans l'échelle des professions.

Il est possible qu'il y en ait qui aient monté un atelier à leur compte : car, que livrent presque tous les grands établissements industriels ? Des produits fabriqués qui doivent d'abord passer par l'atelier avant d'arriver directement au consommateur.

Le tanneur ne travaille pas pour le public, mais pour le cordonnier, le sellier; le fabricant de draps travaille pour le tailleur et le tapissier. La part du travail individuel, exigeant des hommes et des femmes à l'esprit éveillé, à l'œil observateur et exact, à la main habile, ne cessera de s'agrandir au fur et à mesure que les goûts du consommateur s'affineront et que son pouvoir d'achat augmentera.

Nous pouvons donc conclure :

1° Le recensement industriel fait, en 1900, aux États-Unis n'indique pas *une concentration d'industries. Si chaque établissement industriel a un capital, un personnel et une production plus élevés que dans les recensements précédents, c'est en vertu de son développement normal* et non pas en supprimant des concurrents, puisque, presque dans chaque branche d'industrie, le nombre des établissements augmente et que, *dans tous les États, ils ont augmenté.*

2° Le recensement est loin d'indiquer toute la part de la petite industrie dans la vie économique des États-Unis, car il laisse de côté les établissements ayant une production inférieure à $ 500, et les renseignements concernant les ateliers sont incomplets.

Malgré ces lacunes, de nature à restreindre l'importance apparente de la petite industrie, elle est répartie en un nombre d'établissements assez considérable pour que chacun des établissements de la grande et de la petite industrie réunies ne compte en moyenne que 11 salariés, ouvriers et employés compris.

Yves Guyot.

IV

LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS

DES SIX GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER EN 1906

I

Ainsi que nous avons l'habitude de l'établir annuellement, voici la statistique de 1906 sur les émissions et remboursements d'obligations effectués par les six grandes compagnies de chemins de fer. Nous suivrons le même ordre que les années précédentes et donnerons les renseignements suivants :

1° Relevé total des obligations 3 °/₀ et 2 1/2 vendues en 1906 par chaque compagnie; montant produit par ces ventes;

2° Indication du nombre d'obligations 3 °/₀ vendues, par compagnie, avec les prix moyens de vente et le montant produit par ces ventes;

3° Mêmes renseignements sur les obligations 2 1/2 °/₀;

4° Relevé total des obligations 2 1/2 °/₀ vendues depuis leur création en 1895;

5° Relevé total des obligations remboursées en 1906 et depuis 1885;

6° Relevé général des obligations vendues depuis 1885; montant produit par ces ventes;

7° Résumé de cette statistique;

8° Conclusion : le crédit de l'État et des compagnies; l'importance grandissante des amortissements et remboursements des compagnies.

II

Montant total des obligations 2 1/2 et 3 °/₀ vendues en 1906

	Nombre d'obligations vendues	Montant produit par ces ventes
Est	46 883	20 515 670,59
Lyon	4 309	1 933 041,22
Midi	9 076	3 993 526,62
Nord	3 775	1 715 467,28
Orléans	65 011	28 357 000 »
Ouest	24 377	10 483 000 »
Totaux	153 431	66 997 705,71

Les six grandes compagnies de chemins de fer ont vendu, en 1906, 153 431 obligations 2 1/2 et 3 °/₀, pour un capital de 66 997 705 fr. 91, ce qui représente, pour trois cents jours environ non fériés, un placement journalier moyen de 511 obligations pour un capital de 223 325 fr.

III

Obligations 3 °/₀ vendues en 1906

	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
Est	34 883	442,73	15 443 750,59
Lyon	2 598	463,791	1 204 928,48
Midi	8 477	442,288	3 749 278,39
Nord	2 279	472,986	1 077 934,98
Orléans	55 890	440,049	24 594 000 »
Ouest	19 027	438,64	8 346 000 »
Totaux	123 154	450,81	54 415 892,44

Le prix moyen de vente des obligations 3 °/₀ a été moins élevé qu'en 1905.

Ce prix a varié de 438 fr. 64 au plus bas, pour les obligations Ouest, à 472 fr. 986 pour les obligations Nord, ce qui, en se bornant à prendre la moyenne des plus hauts et plus bas cours, ferait un prix moyen de 450 fr. 81 légèrement supérieur à celui de 1905; mais il ne faut pas perdre de vue que cette moyenne ne serait pas

conforme à la réalité, car les plus importantes ventes d'obligations ont été faites cette année par l'Est à 442 fr. 73, l'Orléans à 440 fr. 049, l'Ouest à 438 fr. 64. En réalité, le prix de vente, défalcation faite de celles du Nord et du Lyon qui portent sur de faibles quantités, a varié de 438 fr. 64 à 442 fr. 73, soit en moyenne 440 fr. 68.

Il avait été de	459f50 en 1902
—	453 » en 1903
—	449,50 en 1904
—	448,06 en 1905
Il a été de.	440,68 en 1906

IV

Obligations 2 1/2 °/o vendues en 1906

	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
Est	12 000	422,66	5 071 920 »
Lyon	1 711	425,548	728 112,74
Midi.	599	407,76	244 248,23
Nord	1 496	426,158	637 532,30
Orléans.	9 121	412,609	3 763 000
Ouest	5 350	399,44	2 137 000 »
Totaux . . .	30 277	415,695	12 581 813,27

Le prix moyen de vente des obligations 2 1/2 °/o a été, de quelques centimes, supérieur à celui de 1905 :

Il avait été de.	410f50 en 1903
—	407,21 en 1904
—	415,388 en 1905
Il a été de	415,695 en 1906

V

Nombre d'obligations 2 1/2 °/o vendues depuis 1895

Voici, depuis 1895, le relevé par compagnie des obligations 2 1/2 vendues :

Années	Est	Lyon	Midi	Nord	Orléans	Ouest
1895. . .	»	»	»	»	25 864	»
1896. . .	»	33 162	»	7 164	24 802	»
1897. . .	8 960	33 831	35 387	27 208	49 328	65 502
1898. . .	27 860	55 835	36 256	21 688	72 679	67 998
1899. . .	16 220	45 896	75 586	36 700	74 675	81 328
1900. . .	18 780	40 441	27 380	28 303	159 809	74 987
1901. . .	20 260	29 621	12 930	19 791	26 786	37 429
1902. . .	17 520	50 988	10 647	8 577	20 986	11 608
1903. . .	13 120	18 242	6 219	8 815	18 837	14 314
1904. . .	14 940	30 725	4 646	6 611	15 193	5 930
1905. . .	14 900	13 429	1 989	4 389	11 294	5 200
1906. . .	12 000	1 711	599	1 496	9 121	5 350

En totalisant les chiffres ci-dessus, le montant des obligations 2 1/2 °/₀ vendues par les compagnies depuis la création de ce type de titres s'est élevé aux chiffres suivants :

Années	Montant
1895.	25 864
1896.	65 128
1897.	220 216
1898.	282 316
1899.	330 105
1900.	349 700
1901.	146 817
1902.	120 326
1903.	79 547
1904.	78 045
1905.	51 201
1906.	30 277
Total.	1 779 842

VI

Nombre et montant total des obligations remboursées

Pendant l'année 1906, les six grandes compagnies ont amorti et remboursé 313 252 obligations diverses pour un capital de 156 587 000 fr.

En voici le détail :

		Nombre d'obligations	Montant
Est	Obligations 3 °/₀.	37 385	18 692 500
	— 2 1/2	1 520	760 000
	— diverses	6 051	3 476 250
Lyon	Obligations 3 °/₀.	89 793	44 896 500
	— 2 1/2	3 469	1 734 500
	— diverses	1 398	993 750
Midi	Obligations 3 °/₀.	26 190	12 796 500
	— 2 1/2	2 693	942 000
	— diverses	»	»
Nord	Obligations 3 °/₀.	37 854	18 588 000
	— 2 1/2	1 717	782 500
	— diverses	986	489 000
Orléans	Obligations 3 °/₀.	49 322	24 661 000
	— 2 1/2	7 000	3 500 000
	— diverses	154	192 500
Ouest	Obligations 3 °/₀.	44 284	22 142 000
	— 2 1/2	3 101	1 550 500
	— diverses	335	389 500
		313 252	156 587 000

En 1902, il avait été remboursé 277 374 obligations pour 139 035 200 fr.

En 1903, il avait été remboursé 287 316 obligations pour 147 509 375 fr.

En 1904, il a été remboursé 299 597 obligations pour un capital de 153 millions 850 950 fr.

En 1905, il a été remboursé 308 385 obligations pour un capital de 158 millions 521 900 fr.

En 1906, il a été remboursé 313 252 obligations pour un capital de 156 millions 587 000 fr.

Le nombre d'obligations remboursées en 1906 a été plus élevé qu'en 1905 bien que le capital remboursé ait été moins élevé de 1 934 900 fr. Cette différence s'explique par le moins grand nombre d'amortissements d'anciens emprunts effectués les années précédentes et qui ont été entièrement remboursés.

Depuis 1885, le montant total des remboursements d'obligations dépasse 2 milliards 321 millions.

Ces 2 milliards 321 millions se décomposent comme suit :

	Total	Moyenne annuelle
	Millions	
1885 à 1891	450	64,3
1892 à 1898	732,8	104,6
1899 à 1903	670	134
1904	153,8	153,8
1905	158,5	158,5
1906	156,6	156,6

Les six grandes compagnies de chemins de fer ont remboursé, au cours de l'année 1906, pour plus de 156 millions et demi d'obligations, alors qu'elles en ont placé seulement pour 67 millions. Les obligations placées en 1906 devront être remboursées et amorties dans le même délai que les anciennes obligations, ce qui augmente d'autant les charges des compagnies, car un emprunt remboursable dans une période courte nécessite une annuité d'amortissement plus élevée que pour une période longue. Les remboursements effectués en 1906 dépassent donc les ventes de près de 90 millions, contre 83 millions en 1905.

D'après notre statistique annuelle, le nombre total et le montant des obligations amorties et remboursées depuis 1892 a été le suivant :

Années	Nombre d'obligations amorties	Montant en capital (francs)	Années	Nombre d'obligations amorties	Montant en capital (francs)
1892	177 290	92 896 500	1900	251 859	127 299 400
1893	184 333	95 451 475	1901	261 740	132 617 375
1894	197 721	101 643 475	1902	277 374	139 035 200
1895	202 643	104 470 175	1903	287 316	147 509 375
1896	211 073	108 916 525	1904	299 597	153 850 950
1897	222 099	110 525 125	1905	308 385	158 521 900
1898	230 099	118 983 900	1906	313 252	156 587 000
1899	238 613	123 790 000			

VII

Relevé général des obligations vendues depuis 1885

Années	Obligations vendues	Total du prix de vente
—	—	—
		Millions
1885	750 752	283,6
1886	873 992	336,0
1887	434 396	168,4
1888	496 743	197,2
1889	575 926	232,8
1890	463 484	198,8
1891	340 510	150,8
1892	420 153	191,0
1893	557 024	254,6
1894	408 541	188,0
1895	208 958	97,4
1896	212 230	98,3
1897	238 187	107,6
1898	282 316	125,0
1899	446 096	191,8
1900	817 006	349,6
1901	656 087	291,5
1902	433 971	194,3
1903	346 752	153,6
1904	300 470	131,2
1905	169 071	75,1
1906	153 431	67,0
Totaux	**9 586 096**	**4 083,6**

VIII

Résumé de cette statistique

1° Les six grandes compagnies de chemins de fer ont vendu, en 1906, un nombre total de 153 431 obligations 3 °/₀ et 2 1/2 représentant un capital de 66 997 705 fr. 71 ;

2° Le nombre d'obligations 3 °/₀ vendues a été de 123 154 pour un capital de 54 415 892 fr. 44. Le prix moyen de vente, défalcation faite des ventes d'obligations du Nord et du Lyon qui ne portent que sur de faibles quantités, a été de 440 fr. 68, inférieur de 7 fr. 38 à celui de 1905 ;

3° Le nombre d'obligations 2 1/2 vendues en 1906 a été de 30 277 pour un capital de 12 581 813 fr. 27, à un prix moyen de vente de 415 fr. 695, au lieu de 415 fr. 388 en 1905 ;

4° Depuis 1895, le nombre total d'obligations 2 1/2 °/₀ vendues par les six grandes compagnies s'élève à 1 779 842.

Pour répondre aux goûts du public, les compagnies alternent leurs émissions en obligations 3 °/₀ ou en obligations 2 1/2 ou émettent tout à la fois les unes et les

autres. La prime élevée que les obligations 2 1/2 donnent au remboursement explique et justifie la faveur du public;

5° Pendant 1906, les six grandes compagnies ont effectué un montant total de remboursements d'obligations s'élevant à 156 587 000 fr. Avec le montant des actions remboursées, le total des amortissements effectués par les compagnies atteint 163 millions;

6° La moyenne annuelle des remboursements, qui était de 64 millions pendant la période 1885 à 1891, de 104 millions pendant la période 1892 à 1898, grossit de plus en plus et on peut prévoir le moment rapproché où elle atteindra et dépassera, par le jeu automatique de l'amortissement, 200 millions par an;

7° Depuis 1885, les six grandes compagnies ont vendu et placé, par leurs procédés habituels, 9 586 096 obligations pour un capital de 4 milliards 83 millions.

8° Pendant la même période, elles ont amorti et remboursé sur leurs anciens emprunts plus de 2 milliards 321 millions.

IX

Pendant l'année 1905, le cours moyen de la rente 3 °/₀ perpétuelle avait été de 99 fr. 10; celui de la rente 3 °/₀ amortissable avait été de 98 fr. 80; pendant l'année 1906, le cours moyen de ces deux rentes a été de 97 fr. 40. Conséquemment, d'une année à l'autre, le 3 °/₀ perpétuel et le 3 °/₀ amortissable ont baissé, comme prix moyens, de 1 fr. 70 et de 1 fr. 40.

Pendant la même période comparée 1905 et 1906, le prix de vente des obligations de chemins de fer 3 °/₀ a diminué d'environ 8 fr. par obligation.

L'obligation de chemins de fer rapportant, au porteur, 13 fr. 47 environ, et 14 fr. 40 au nominatif,

Un revenu de 13 fr. 47 ou de 14 fr. 40 aurait coûté :

	En 1905	En 1906
En 3 °/₀ perpétuel	444,95 et 475,68	437,32 et 467,52
— amortissable	443,61 et 474,24	435,97 et 467,52

La baisse du 3 °/₀ perpétuel représente donc 7 fr. 63 par 13 fr. 47 et 8 fr. 16 par 14 fr. 40 de rente; en 3 °/₀ amortissable, cette baisse représente respectivement 7 fr. 64 et 6 fr. 72.

Sur les obligations de chemins de fer, la baisse, ayant été en moyenne de 7 fr. 98, est à peu près égale à celle des rentes.

Les compagnies de chemins de fer se sont donc procuré les capitaux dont elles avaient besoin à des conditions au moins aussi avantageuses pour elles que si l'État, possesseur des réseaux, avait émis des rentes.

Depuis que les compagnies de chemins de fer existent et particulièrement depuis les conventions de 1883, jamais le nombre d'obligations remboursées n'a été aussi élevé.

En comptant le montant des remboursements d'actions Est, Nord, Midi, Orléans, Ouest, — le Lyon ne commençant ses amortissements qu'à partir de 1907, — qui s'élèvent à plus de 6 millions et demi, les six grandes compagnies de chemins de fer ont remboursé, en 1906, la somme considérable de 163 millions.

Au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de la fin des concessions dont l'échéance est fixée comme suit : Est, 1954 ; Lyon, 1958 ; Midi, 1960 ; Nord, 1950 ; Orléans, 1956 ; Ouest, 1956, les remboursements seront, chaque année, de plus en plus nombreux. Cinq ans environ avant la fin des concessions, toutes les actions et toutes les obligations auront été remboursées ; il n'y aura plus ni actionnaires, ni obligataires, mais seulement des porteurs d'actions de jouissance, qui auront à se partager la portion d'actif déterminée par les conventions et par les statuts, le surplus devant faire retour à l'État.

Alfred NEYMARCK.

V

LES PENSIONS CIVILES [1]

Pour répondre au désir qui m'a été exprimé par plusieurs de nos collègues et en vue de la reprise de la discussion sur la communication publiée dans le numéro de février concernant le régime des pensions civiles, j'ai dressé deux tableaux donnant, pour le service sédentaire et pour le service actif :

Le *premier*, les résultats comparés du régime de la loi du 9 juin 1853 et d'un régime d'assurance mixte sur la vie et de versements annuels par l'État ;

Et le *second*, un barème pour l'application de ce régime d'assurance et de versements à un fonctionnaire recevant des augmentations périodiques et égales.

La dernière colonne de chacun de ces deux tableaux fait ressortir la proportion pour laquelle l'État doit intervenir dans la constitution de la retraite du fonctionnaire, calculée sur les bases de la loi de 1853.

Il en résulte :

D'une part, que dans le régime de la loi de 1853 cette proportion correspond à un versement annuel à faire par l'État, de 5,10 °/₀ des traitements pour un fonctionnaire du service sédentaire retraité à soixante ans et de 11,65 °/₀ pour un fonctionnaire du service actif, retraité à cinquante-cinq ans ;

Et d'autre part, que dans le régime d'assurance et de versements, présenté dans la susdite communication, les charges de l'État, pour constituer à ces deux fonctionnaires des retraites analogues, représenteraient respectivement, au total, 7,75 et 14,20 °/₀ de leurs traitements à verser annuellement.

D'après le second tableau ces charges, envisagées pour des fonctionnaires recevant des augmentations périodiques et égales, correspondraient seulement à des versements annuels de 11,40 °/₀ (service actif) et de 6,45 (service sédentaire).

Quant aux fonctionnaires, ils n'auraient à verser annuellement que les 5 °/₀ qui leur sont actuellement retenus et leur situation serait améliorée en ce sens que, pour ceux qui quitteraient le service ou décéderaient avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, l'assurance mixte sur la vie leur ferait recouvrer et au delà le montant de leurs versements.

A ce sujet, je rappellerai un passage du rapport présenté par M. le sénateur

---

1. Voir la communication publiée dans le numéro de février 1907, p. 47 et suivantes.

Mézières à l'assemblée générale de l'orphelinat de l'enseignement primaire tenue le 18 mars 1907.

On y lit qu'en 1906, sur 98 instituteurs et institutrices décédés, 8 seulement avaient atteint l'âge de la retraite, 6 étaient décédés avant 30 ans, 29 de 31 à 40 ans, 49 de 41 à 50 et 6 avant 56 ans, limite d'âge fixée pour la retraite.

Il s'ensuit que 90 sur 98 avaient perdu le bénéfice des retenues qui leur avaient été faites.

Avec le régime de l'assurance et en leur appliquant les calculs du second tableau, avec, pour chacun des quatre groupes de décédés les moyennes d'âge de 27 ans, 35 ans, 45 ans et 53 ans, leurs héritiers auraient touché en capitaux d'assurance savoir :

TABLEAU I

LES PENSIONS CIVILES

RÉSULTATS COMPARÉS DU RÉGIME DE LA LOI DE 1853 ET D'UN RÉGIME D'ASSURANCE MIXTE SUR LA VIE ET DE VERSEMENTS CAPITALISÉS

I. Fonctionnaire du service sédentaire

Né en 1846. — Entré en fonctions à 23 ans en 1869. — Retraité à 60 ans en 1906

1869 . .	23 ans	1 500f	1877 . .	31 ans	3 500f	1888 . . .	42 ans	9 000f
1870 . .	24 —	1 800	1879 . .	33 —	4 000	1889 . . .	43 —	10 000
1871 . .	25 —	1 900	1880 . .	34 —	4 500	1890 . . .	44 —	12 000
1872 . .	26 —	2 200	1882 . .	36 —	5 000	1894 . . .	48 —	15 000
1873 . .	27 —	2 500	1883 . .	37 —	5 500	1906 . . .	60 — Retraite :	6 000
1874 . .	28 —	2 800	1885 . .	39 —	7 000			
1876 . .	30 —	3 100	1886 . .	40 —	8 000			

1° Résultats d'après la loi du 9 juin 1853

MONTANT DES RETENUES			RETRAITE à 60 ans correspondant aux retenues	RETRAITE d'après la loi de 1853	DIFFÉRENCE représentant la part de l'État à la retraite	POURCENTAGE annuel du traitement correspondant à la part de l'État
Premiers douzièmes	Cinq pour cent	TOTAL				
1 187f 40	. . . .	. . . .	220f 50	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	16 731f 10	. . . .	2 866 85	6 000f »	2 912f 65	5,10 %
. . . .	. . . .	17 918f 50	3 087f 35	. . . .	. . . .	. . . .

2° Résultats par la combinaison de l'assurance mixte sur la vie et des versements par l'État de 5 % du traitement

MONTANT total des sommes versées en primes	CAPITAL de l'assurance sur la vie correspondant aux primes	RETRAITE correspondant à ce capital. Jouissance à 60 ans	RETRAITE correspondant aux versements de l'État. 5 % du traitement	RETRAITE totale à 60 ans	DIFFÉRENCE en moins avec la retraite de la loi de 1853	SUPPLÉMENT de versement par l'État. — Pour-cent du traitement
15 230f »	17 406f »	1 556f 85	2 866f 90	4 423f 25	1 576f 75	2,75 %

II. Fonctionnaire du service actif

Né en 1847. — Entré en fonctions à 24 ans en 1871. — Retraité à 56 ans en 1903

1871.	24 ans	1 400f	1888.	41 ans	3 200f
1873.	26 —	1 500	1897.	50 —	4 000
1874.	27 —	1 800	1903.	56 — Retraite :	2 000
1879.	32 —	2 200			

1° Résultats d'après la loi du 9 juin 1853

MONTANT DES RETENUES — Premiers douzièmes	Cinq pour cent	TOTAL	RETRAITE à 56 ans correspondant aux retenues	RETRAITE d'après la loi de 1853	DIFFÉRENCE représentant la part de l'État à la retraite	POURCENTAGE annuel du traitement correspondant à la part de l'État
516f 62	. . . .	. . . .	60f 15	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	4 165f 58	. . . .	582 »	2000f »	1 357f 85	11,65 %
. . . .	. . . .	4 682f 20	642f 15	. . . .	. . . .	. . . .

2° Résultats par la combinaison de l'assurance mixte sur la vie et des versements par l'État de 5 % du traitement

MONTANT total des sommes versées en primes	CAPITAL de l'assurance sur la vie correspondant aux primes	RETRAITE correspondant à ce capital. Jouissance à 56 ans	RETRAITE correspondant aux versements de l'État. 5 % du traitement	RETRAITE totale à 56 ans	DIFFÉRENCE en moins avec la retraite de la loi de 1853	SUPPLÉMENT de versement par l'État. — Pour-cent du traitement
4 135f »	4 533f »	347f 70	582f »	929f 70	1 070f 30	9,20 %

TABLEAU II

COMBINAISON DE L'ASSURANCE MIXTE SUR LA VIE ET DE VERSEMENTS ANNUELS PAR L'ÉTAT

Barème pour un fonctionnaire recevant des augmentations périodiques et égales

AGES à l'entrée en fonctions et à chaque promotion	MONTANT des traitements successifs	SÉRIE DES ASSURANCES MIXTES SUR LA VIE — POUR CHAQUE CONTRAT — Montant de la prime	Durée	Total des primes payées	Capital de l'assurance	RETRAITE produite par le versement du total des capitaux	RETRAITE constituée par le versement annuel par l'État de 5 % du traitement	COMPLÉMENT de retraite pour égaliser la retraite de la loi de 1853	POUR-CENT du traitement à verser annuellement par l'État pour constituer ce complément
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		I. Fonctionnaire du service actif : *Retraite à 55 ans*							
24 ans. .	1 000f	50f	31 ans	1 550f	1 755f 50	»	245f 55	»	»
27 —. .	1 100	5	28 —	140	157 10	»	21 25	»	»
30 —. .	1 200	5	25 —	125	137 90	»	17 65	»	»
33 —. .	1 300	5	22 —	110	120 90	»	14 65	»	»
36 —. .	1 400	5	19 —	95	103 25	»	11 85	»	»
39 —. .	1 500	5	16 —	80	85 35	»	9 45	»	»
41 —. .	1 600	5	14 —	70	73 60	»	7 95	»	»
43 —. .	1 700	5	12 —	60	62 15	»	6 60	»	»
45 —. .	1 800	5	10 —	50	50 95	»	5 85	»	»
47 —. .	1 900	5	8 —	40	40 15	»	4 15	»	»
49 —. .	2 000	5	6 —	30	29 70	»	3 10	»	»
TOTAUX.				2 350f	2 616f 55	200f 70	350f 55	»	»
Éléments de la retraite à 55 ans.						551f 25		448f 75	6,40 %
						1 000f			
		II. Fonctionnaire du service sédentaire : *Retraite à 60 ans*							
24 ans. .	1 000f	50f	36 ans	1 800f	2 015f 40	»	400f 05	»	»
27 —. .	1 100	5	33 —	165	183 45	»	31 05	»	»
30 —. .	1 200	5	30 —	150	165 50	»	29 15	»	»
33 —. .	1 300	5	27 —	135	147 65	»	24 55	»	»
36 —. .	1 400	5	24 —	120	130 »	»	20 40	»	»
39 —. .	1 500	5	21 —	105	112 80	»	16 75	»	»
42 —. .	1 600	5	18 —	90	93 80	»	13 45	»	»
45 —. .	1 700	5	15 —	75	76 30	»	10 55	»	»
48 —. .	1 800	5	12 —	60	59 75	»	7 95	»	»
51 —. .	1 900	5	9 —	45	44 15	»	5 70	»	»
54 —. .	2 000	5	6 —	30	29 20	»	3 85	»	»
TOTAUX.				2 775f	3 058f »	273f	563f 45	»	»
Éléments de la retraite à 60 ans.						836f 45		163f 55	1,45 %
						1 000f			

1er groupe. — Décès à 27 ans	1 912f 60
2e groupe. — Décès à 35 ans	2 071 40
3e groupe. — Décès à 45 ans	2 546 70
4e groupe. — Décès à 53 ans	2 616 55

En considérant ces résultats, il y aurait peut-être lieu de rechercher si, dans cette question de revision de la loi du 9 juin 1853, il ne conviendrait pas de faire une distinction entre les diverses catégories de fonctionnaires et d'établir des régimes différents suivant que les services, auxquels ils appartiennent, comportent des écarts plus ou moins grands entre le traitement initial et le traitement maximum auquel ils peuvent arriver.

Mais pour établir les conséquences financières qu'aurait pour l'État une semblable organisation, il faudrait connaître le nombre, l'âge et le traitement initial des fonctionnaires entrant chaque année dans tel ou tel service.

Le gouvernement seul possède ces indications.

M. Malzac.

VI

VARIÉTÉ

Les extraditions en France

En 1904, il a été effectué 324 extraditions, dont 216 sur la demande des pays étrangers et 108 sur la demande de la France. Dans ces dernières, le gouvernement français avait demandé qu'on lui livrât des malfaiteurs qui s'étaient réfugiés : 49 en Belgique, 25 en Suisse, 9 en Espagne, 7 en Angleterre, 7 en Italie, 5 en Allemagne, 4 en Luxembourg et 2 dans la principauté de Monaco.

Les 216 autres extraditions ont eu pour résultat de faire remettre entre les mains des autorités étrangères 87 Belges, 63 Italiens, 27 Allemands, 19 Suisses, 6 Luxembourgeois, 5 Autrichiens, 4 Espagnols, 2 Monégasques, 1 Américain, 1 Bulgare et 1 Roumain.

Les crimes ou délits imputés aux 324 extradés consistaient en 130 vols qualifiés ou simples, 38 abus de confiance, 33 assassinats ou meurtres, 28 escroqueries, 24 faux, 19 viols ou attentats à la pudeur, etc.

VII

BIBLIOGRAPHIE

1° *La Monnaie*, par M. A. de Foville.

Ce livre fait partie d'une bibliothèque d'économie sociale déjà signalée à l'attention de notre Société par un travail d'un autre de nos anciens présidents [1]. Les éditeurs se sont proposés de livrer pour un prix modique (2 fr. par volume) des études documentées sur un certain nombre de questions sociales ou économiques à l'ordre du jour.

---

1. Dr Jacques Bertillon, *L'Alcoolisme et le moyen de le combattre*.

M. de Foville était naturellement désigné pour écrire le volume consacré à la monnaie. Son art simple et vrai était nécessaire pour nous donner sur un sujet difficile ce qu'il appelle lui-même « un livre de vulgarisation et de synthèse ». Nul n'eût plus finement passé les théories au crible du bon sens. Et nous ne pouvions être mieux documenté sur la technique monétaire et sur la statistique des métaux précieux que par l'ancien directeur de la Monnaie de Paris à qui nous devons les aperçus de statistique mondiale publiés maintenant chaque année dans le *Rapport annuel de l'Administration de la Monnaie.*

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première est consacrée à la description des systèmes monétaires et à l'histoire de leur évolution, depuis les instruments d'échange dont se servaient les sociétés primitives jusqu'aux métaux précieux d'usage général dans les sociétés modernes, bien que celles-ci présentent des différences, quant aux types monétaires, au choix de l'étalon et même quant au nombre des étalons.

Dans la seconde partie, l'auteur nous initie aux procédés de fabrication ; un chapitre, le plus captivant, nous parle de ce qui donne à chaque type de monnaie sa physionomie propre, de la gravure des coins.

La troisième partie est la plus étendue ; elle remplit plus de la moitié du volume ; c'est aussi la plus riche en données statistiques et en discussions économiques. On y trouve notamment un tableau de la production de l'or et de l'argent depuis le quinzième siècle ; l'état de la frappe des monnaies françaises des différents types ; l'évaluation des stocks monétaires dans le monde (sous les réserves que comporte cette évaluation), des séries d'indices caractérisant les mouvements des prix et des salaires ; des indications sur la variation, ou plutôt sur la dépréciation successive de l'équivalent métallique de l'ancienne unité monétaire française et sur les fluctuations du pouvoir d'achat de la monnaie.

La monnaie est la commune mesure des prix. Un ouvrage consacré à la monnaie comprend donc nécessairement un aperçu des problèmes fondamentaux de l'économie politique ; on ne doutera pas que M. de Foville ait donné un raccourci vivant et judicieux des principes essentiels. Sa critique est acérée. La loi de l'offre et de la demande, la théorie quantitative de la monnaie sont réduites, en tant que principes, à de simples constatations de sens commun et par conséquent en propositions de faible utilité pour la science économique. Mais l'auteur ne s'oppose évidemment pas à ce que l'effort des économistes se porte vers l'analyse des conditions sous lesquelles réagissent l'offre et la demande, ou vers l'étude des rapports entre les quantités de monnaie en circulation et les circonstances qui modifient la demande de monnaie ou les prix ([1]). C'est en tout cas un service rendu aux étudiants que d'éviter en économie politique les énoncés de forme trop absolue, ou les expressions dénuées par elles-mêmes de sens précis, qui rendent confuses les discussions.

Après avoir analysé le rôle de la monnaie proprement dite, l'auteur consacre plusieurs chapitres à ses succédanés : billets de banque, chèques, mandats, virements et même valeurs mobilières, celles-ci jouant maintenant un rôle important dans la balance internationale des comptes et dans la fixation des cours du change.

Enfin, dans un dernier chapitre, M. de Foville se demande ce qu'il faut penser des systèmes qui tendent à la suppression de la monnaie : système de tarification basé sur une connaissance complète du mouvement des prix, système des bons de travail ou d'échange, comptabilisme social, etc. Et il pense que l'application de l'un ou l'autre de ces systèmes ferait réclamer bien vite le retour à notre sûre et commode monnaie d'or, laquelle a d'ailleurs la vertu de communiquer sa solidité aux systèmes comptables et aux valeurs fiduciaires qui s'appuient sur elle, toutes les fois que ces systèmes et ces valeurs offrent des avantages.

M. de Foville se défend toutefois de prophétiser ; nous serons plus audacieux : nous n'hésitons pas à prédire que son *vade-mecum* deviendra promptement populaire.

L. M.

---

1. Comparez, malgré ce qu'il offre d'aléatoire, le rapprochement opéré par notre confrère, M. Aupetit, dans son *Essai sur la théorie de la monnaie,* entre l'insuffisance supposée de la quantité de monnaie et le mouvement des prix.

2° ***Traité élémentaire des assurances sur la vie. — Principes et applications***, par René Poussin, ancien élève de l'École polytechnique, membre agrégé de l'Institut des actuaires français.

Lorsque M. Poussin professa pour la première fois à l'Institut des assurances, il constata que, si, parmi ses auditeurs, certains d'entre eux possédaient une éducation mathématique étendue, d'autres au contraire n'étaient point suffisamment familiarisés avec l'analyse infinitésimale et avec les principes fondamentaux du calcul des probabilités. Il fallait donc, pour faire œuvre utile, établir les formules utilisées d'une façon courante par tous les actuaires sans avoir recours au calcul des probabilités et sans l'aide du calcul différentiel et intégral. C'est ce que fit avec succès M. Poussin en perfectionnant et en rendant de plus en plus lumineux son enseignement.

Le *Traité élémentaire des assurances sur la vie* n'est que l'ensemble de ces leçons; il comprend deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des lois de mortalité, aux tables et à leur ajustement, aux lois de mortalité, d'états de choses, au prix de revient d'un contrat, au calcul des réserves et enfin à des notions de comptabilité. La deuxième partie traite du mécanisme des sociétés d'assurances à primes fixes, de celui des institutions de prévoyance d'État (caisse nationale des retraites, caisse d'assurances en cas de décès) et des institutions privées telles que sociétés de secours mutuels, caisses de retraites et institutions patronales.

Les chapitres les plus importants de la première partie sont certainement ceux relatifs à l'ajustement des tables et aux lois de mortalité, d'états de choses. L'auteur, après avoir indiqué ce qu'on entend par erreurs systématiques et erreurs accidentelles, et donné sous une forme simple l'énoncé de la réciproque du théorème de Bernouilli, montre comment on construit une zone d'ajustement pour une courbe de taux bruts de mortalité et comment on l'utilise pour l'obtention de la courbe des taux ajustés. Le chapitre relatif aux lois d'états de choses est la clef de tout le livre, ou plutôt de toutes les démonstrations permettant le calcul des primes des assurances en cas de vie et en cas de décès; les représentations géométriques des groupes de deux têtes ou de trois têtes au moyen de rectangles ou de parallélipipèdes parlent à l'esprit et font bien comprendre ce que l'on entend par groupe avec ou sans réversion. M. Poussin ne s'est point borné dans la première partie de ce livre à donner des formules; il a émaillé les différents chapitres d'applications et a donné ainsi au lecteur le moyen véritable de prendre contact avec la technique des assurances, c'est-à-dire de calculer les primes aussi bien que les réserves.

Dans la deuxième partie, l'auteur s'est appliqué à nous expliquer d'une façon claire comment fonctionnent tant les sociétés d'assurances (vie, accidents) que les institutions de prévoyance et de mutualité, et nous a donné un aperçu actuariel des lois votées dans ces dernières années au sujet des sociétés de secours mutuels et du contrôle des assurances vie et accidents. Disons en terminant que ce livre est non seulement documenté et original, mais qu'il est aussi intéressant et utile.

René Risser.

3° ***Des Crises générales et périodiques de surproduction***, par Jean Lescure, docteur en droit. Paris, 1907.

Les auteurs français qui ont écrit sur les crises, depuis la publication de l'étude de Clément Juglar, se sont tous inspirés de cette œuvre magistrale, devenue le traité classique auquel se reportent tous ceux qui s'intéressent à la question. Par contre, plusieurs écrivains étrangers ont repris pour leur propre compte l'étude complète du problème. Un Russe, M. Tugan-Baranowsky, disciple de Karl Marx, a notamment tenté de compléter et d'élargir la théorie française; il est suivi maintenant par plusieurs économistes allemands, tels que MM. Spielhoff, Pohle, Eulenburg, Schmoller. A vrai dire, cette école, qui cherche la cause des crises dans les phénomènes de production, et surtout dans ceux de la production des moyens de production, laissant un peu de côté les phénomènes de crédit et de circulation, n'a apporté à l'étude du mécanisme des crises que peu d'éléments

nouveaux. C'est plutôt dans les remèdes préconisés qu'il a été fait preuve d'originalité; le cartel, en particulier, est né des spéculations théoriques d'économistes allemands qui prétendaient, par ce moyen, supprimer les crises.

Dans l'ouvrage qu'il nous présente aujourd'hui, M. Jean Lescure s'est proposé d'exposer ces nouvelles théories, de les comparer à celles des économistes français, au cours d'une étude d'ensemble sur les crises générales et périodiques de surproduction.

La partie historique de ce nouveau volume est fort développée; l'auteur y retrace, avec une grande abondance de détails et de chiffres, l'histoire des crises qui ont éclaté au dix-neuvième siècle, de 1810 à 1893; il s'attache surtout à la description de la crise de 1900 en Allemagne et signale l'anomalie présentée par les États-Unis, où l'essor, prolongé jusqu'en 1903, s'est renouvelé dès 1904 sans qu'une période de dépression bien marquée se soit manifestée dans l'intervalle.

Passant ensuite à l'étude des causes des crises périodiques, M. Lescure divise en deux grandes catégories les théories qui ont été proposées : 1° celles qui expliquent les crises par des phénomènes de circulation; 2° celles qui en font remonter l'origine à des phénomènes de production, de consommation et de répartition.

Parmi les premières se place au premier rang la théorie de Juglar, qui attribue aux crises, comme cause essentielle, les abus du crédit et de la spéculation. Les secondes y voient surtout le résultat d'un déséquilibre entre la production et la consommation, soit que ce déséquilibre résulte de causes multiples et indépendantes de l'organisation sociale actuelle, soit au contraire que cette organisation soit dénoncée comme provoquant ou tout au moins facilitant le développement du phénomène. C'est au second groupe que se rattache l'explication proposée par la nouvelle école allemande dont nous avons déjà parlé; d'après cette école, la cause de la crise réside dans le flux et le reflux de l'épargne vers l'industrie. M. Lescure, sans rejeter ces diverses théories, voit, en dernière analyse, la cause du phénomène dans l'arrêt de l'esprit d'entreprise, amené par l'impossibilité d'entreprendre avec espoir de profit. Constatons d'ailleurs qu'il n'y a rien de contradictoire dans ces diverses opinions. Lorsqu'on aperçoit la possibilité de réaliser un grand profit par la production, l'épargne se porte naturellement vers l'industrie, et, d'autre part, la spéculation se développe, car, comme le dit lui-même l'auteur de cette nouvelle étude, « c'est un départ bien difficile à opérer que celui de l'esprit d'entreprise et de la spéculation ». On ne tarde pas alors à dépasser les bornes, par un phénomène d'entraînement collectif que facilite, à vrai dire, le jeu de la libre concurrence. Ce même phénomène de psychologie collective entre en jeu au moment de l'explosion de la crise, alors que la chute d'une seule entreprise, venant ouvrir les yeux au marché sur les dangers de sa situation, suffit souvent à déterminer une panique générale.

Les remèdes proposés pour atténuer ou même supprimer les crises sont nombreux. L'auteur de l'ouvrage qui nous occupe en préconise plusieurs, qui ne sont peut-être pas tous également opportuns; nous ne voyons pas, par exemple, l'avantage qu'il y aurait pour les banques d'émission à se constituer un portefeuille étranger en valeurs mobilières au lieu d'effets de commerce. Quant aux trusts, à l'action desquels M. Lescure attribue l'absence de crise aux États-Unis pendant une assez longue période, il est certain que ces puissantes organisations sont à l'abri des entraînements que nous signalions tout à l'heure, et qui peuvent précipiter et aggraver une crise; mais cet avantage peut-il entrer en balance avec les inconvénients du monopole de fait, qui ont créé, aux États-Unis même, tant d'ennemis aux trusts ? Il nous plaît davantage de voir l'auteur réclamer une amélioration des statistiques, ce qui permettrait « une meilleure prévision de la demande, une connaissance plus précise de l'offre »; on peut aussi souhaiter avec lui une meilleure éducation de la spéculation, quoiqu'il paraisse bien difficile d'en modérer l'expansion sans risquer de détruire l'esprit d'entreprise.

En terminant, il faut louer M. Lescure de s'être attaché, au prix d'un travail considérable, à nous donner sur les crises un ouvrage d'ensemble où, grâce à l'exposé très complet des faits et des théories, chacun pourra puiser les éléments d'une opinion personnelle; il a ainsi comblé, de la façon la plus consciencieuse, une lacune de la littérature économique française de ces dernières années.

G. Roulleau.

VIII

Liste des documents présentés dans la séance du 20 mars 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
Ville de Hanovre	
Bureau statistique de la ville. — Annuaire des comptes rendus mens. de stat. pour l'année 1906	Ahv^{a1} 06
ROYAUME DE PRUSSE	
Bureau royal de statistique. — Revue trimestrielle du bureau pr les années 1905 et 1906.	Ap^{a24} 05-06
Argentine (République)	
Direction générale de statistique. — Le comm. extér. argentin en 1905. . .	Ar^{a3} 05
Bureau démographique national du ministère de l'intérieur. — Mouvem. de la popul. pour les années 1903 et 1904.	Ar^{c2} 03-04
PROVINCE DE BUENOS-AYRES	
Direction générale de statistique de la province. — Bulletin mens. pour les années 1903, 1904, 1905 et 1906. . .	Arb^{a6} 03-06
Ville de Buenos-Ayres	
Direction générale de la statistique municipale. — Bulletin mens. de la stat. munic. pour les années 1905 et 1906.	Arba^{a2} 05-06
PROVINCE DE SANTA-FÉ	
Ville de Santa-Fé	
Bureau de statistique municipale. — Bulletin de statist. mun. pour les années 1905 et 1906.	Arsf^{a1} 05-06
Ville de Rosario de Santa-Fé	
Bureau de la statistique municipale. — Bulletin mens. de statist. munic. (numéro de juillet 1905).	Arsr^{a1} 05
PROVINCE DE CÓRDOBA	
Direction générale de statistique. — Annuaire de la prov. pour 1905 (année agricole 1905-1906)	Arc^{b1} 05
Ville de Córdoba	
Bureau de la statistique municipale. — Bulletin mens. de statist. munic. pour 1906.	Arco^{a1} 06
Australie	
VICTORIA	
Statistique du gouvernement. — Annuaire de statist. pour 1905.	Asv^{a24} 05
Autriche	
Commission centrale de statistique. — Mouvement de la popul. en 1903 . . .	Au^{a14} 03
— Caisse de dépôts pour les orphelins (année 1904)	Au^{a20} 04
— Revue mens. de statist. (années 1904, 1905 et 1906)	Au^{a47} 04-06
— Statist. de l'agric. (Relation statist. mens.) [années 1904, 1905 et 1906]	Au^{a48} 04-06
Ville de Vienne	
Département statistique des magistrats viennois. — De la mortalité par la tuberculose et la syphilis en 1904.	Auw^{b4} 04
BOHÊME	
Bureaux statistiques du royaume bohémien. — **Communications du bureau.** — Les Finances des grandes villes en 1898 et 1900 (t. VIII, fasc. 2). . .	Aub^{a1hb} 98-00
— Id. L'Industrie agric. en 1905-1906 (t. X, fasc. 1).	Aub^{a1ja} 05-06
Belgique	
Ministère de l'Industrie et du Travail. — Revue du travail (mensuelle) [année 1906]	Ba^{l1} 06
Conseil supérieur du travail. — Huitième session (1906, fasc. 1). Travail des ouvriers dans les ports	B^{aa1} 06 a
Espagne	
Ville de Barcelone	
Bureau de la municipalité. — Bulletin municipal mens. pour 1905 et 1906 . .	Esba^{a2} 05-06
États-Unis d'Amérique	
Département du Trésor. — *Bureau de statistique.* — Rapport sommaire mens. du comm. et des finances pour l'année 1906	Eu^{Da1} 06
France	
Ministère des Finances. — *Administration des monnaies et médailles.* — Rapport pour l'année 1906.	F^{Ej1} 06
Ministère des Travaux publics. — *Direction des routes, de la navigation et des mines.* — *Division de la navigation.* — Statist. de la navig. intér. Relevé général du tonnage des marchandises (année 1905)	F^{Kab4} 05
Direction des chemins de fer. — Statist. des chemins de fer français. Documents divers. 1re partie. Intérêt général (France, Algérie, Tunisie) [1904].	F^{Kba5} 04
ALGÉRIE	
Gouvernement général de l'Algérie. — Exposé de la situation de l'Algérie présenté par M. C. Jonnart, gouv. gén., en 1906	F^{Hf1} 06
Grèce	
Ministère de l'Intérieur. — *Section de la santé publique.* — Bulletin annuel des décès, 1906	Gr^{Ac1} 06
— Bulletin mens. des décès (années 1903, 1904, 1905 et 1906).	Gr^{Ac2} 03-06
Hollande	
Commission centrale de statistique. — Statistique crim. pour 1904.	H^{d5} 04
— Statist. des décès pour 1905.	H^{d11} 05
— Statist. du mouvem. de la popul. en 1905	H^{d15} 05
— Statist. élector. en 1906.	H^{d16} 06
— Annuaire statist. des Pays-Bas pour la **Métropole**. 1905.	H^{d19a} 05
— Statist. du jugement des contraventions aux lois sur le trav. et la sûreté des ouvriers en 1905.	H^{d27} 05

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Italie		DÉPARTEMENT DES DOUANES. — Commerce extér. de la Russie par la frontière d'Europe (mensuel) [1906]	R^{olb} 06
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Commission de l'émigration.* — Émigration et colonis. d'après les rapp. des agents diplom. et consulaires en 1906. Vol. II (Asie, Afrique, Océanie)	I^{Abl} 06 b	***Serbie***	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique.* — Statist. judic. pénale pour l'année 1903 . .	I^{na61} 03	*Direction de la statistique d'État.* — Stat. des prix des prod. agric. et autres pour la pér. de 1901 à 1905 (vol. III).	Se^{17c} 01-05 III
Portugal		**DOCUMENTS PRIVÉS**	
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES. — *Direction générale des colonies.* — Statist. du comm. et de la navig. pour les prov. de Cabo Verde, de Guinée, de Saint-Thomas e Principe, d'Angola pour les années 1901, 1902 et 1903, suivi des Résumés du mouvement commerc. des années 1890 à 1905	Po^{ual} 01-03 a	AUPETIT (Albert). — Essai sur la théorie gén. de la monnaie (Paris, 1901). .	π^{a} 54
— Id. Pour les prov. de l'Inde, Macau et Timor. 1901, 1902, 1903	Po^{ual} 01-03 b	BARDOUX (Jacques). — L'Université popul. en France et en Angleterre. (Voir Musée social, 1907. π^{m} 250) [Paris].	π^{b} 189
Russie (Empire de)		BARTHE Y BARTHE (Andrès). — L'augmentation de la richesse en Espagne depuis 1795 (Madrid, 1907).	π^{b} 190
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Commission centrale de statistique.* — Résultats génér. de la récolte des céréales et des pommes de terre en 1906 . . .	R^{Aall} 06	LESCURE (Jean). — Des crises gén. et pér. de surproduction (Paris, 1907). . .	π^{l} 142
		MUSÉE SOCIAL. — L'Université popul. en France et en Angleterre, par Jacques Bardoux (Paris, 1907)	π^{m} 250
		PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
		(*Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1906, page 251.*)	

IX

AVIS

Par suite d'une indisposition du rédacteur de la Chronique trimestrielle consacrée à la statistique des transports, ladite chronique n'a pu paraître dans le présent numéro. Elle sera publiée dans le numéro de mai prochain.

L. R.

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD à LONDRES

Via Calais ou Boulogne

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Services officiels de la Poste (Via Calais).

La gare de **PARIS-NORD**, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

SERVICES RAPIDES entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

Express dans chaque sens

entre Paris et Bruxelles . . . . Trajet : 3 h. 50
entre Paris et Amsterdam . . . . Trajet : 8 h. 30
entre Paris et Cologne. . . . . Trajet : 8 h.
entre Paris et Francfort-sur-le-Main . . Trajet : 12 h.
entre Paris et Berlin. . . . . Trajet : 18 h.
(Par le Nord-Express) . . . . Trajet : 16 h.

Express dans chaque sens

2 entre Paris et Saint-Pétersbourg . . . Trajet : 51 h.
(Par le Nord-Express bi-hebdomadaire). Trajet : 46 h.
1 entre Paris et Moscou . . . . Trajet : 62 h.
2 entre Paris et Copenhague. . . . . . . Trajet : 28 h.
2 entre Paris et Stockholm. . . . . Trajet : 42 h.
2 entre Paris et Christiania . . . . Trajet : 49 h.

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE (De la veille des Rameaux au 31 octobre)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

DE PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1)						BILLETS HEBDOMADAIRES			BILLETS D'EXCURSION	
	PRIX POUR 3 PERSONNES			PRIX Pour chaque personne en plus			PRIX (2) PAR PERSONNE			PRIX (3) PAR PERSONNE	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault-Onival (via Feuquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck.	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville).	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux.	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon).	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers.	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains.	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Étaples.	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival)	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde (Bray-Dunes). . .	213 »	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines (Petit-Fort-Philippe). .	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy.	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckouke-Malo-Terminus . .	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers.	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon-Plage	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise-Rinxent (Vissant) .	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles.	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris-Plage.	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds.	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend-Fort-Mahon.	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont).	145 20	98 10	63 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains).	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal. . . .	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme. . .	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux.	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Zuydcoote-Nord-Plage. . . .	211 80	142 80	93 »	35 30	23 80	15 50	39 80	30 95	23 25	12 50	8 20

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (precepteurs, serviteurs, etc.) attachées a la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 °/o du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. — Une réduction de 5 à 25 °/o est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets speciaux de bains de mer, consulter les affiches.*

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 mai 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

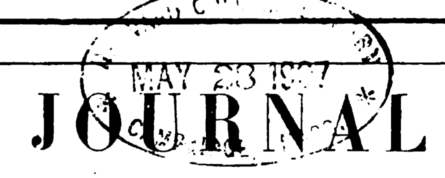

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

Anciens présidents :

MM. Villermé, Michel Chevalier, Hipp. Passy, Ern. Bertrand, Wolowski, Dr Cl. Juglar
Léonce de Lavergne, Ém. Levasseur, Dr Lunier, Dr L. A. Bertillon, Dr Vacher, Dr Bourdin, Wilson
E. Cheysson, A. Cochery, Léon Say, A. de Foville, E. Yvernès, André Cochut
Paul Leroy-Beaulieu, Eug. Tisserand, Octave Keller, Jules de Crisenoy, Th. Ducrocq, Adolphe Coste
Alfred Neymarck, Auguste Vannacque, Emile Boutin, Yves Guyot, Dr Jacques Bertillon
Beaurin-Gressier, Fernand Faure, Edmond Duval, Émile Mercet, Schelle, Dr Arthur Chervin
Pierre des Essars, Paul Doumer, Arthur Fontaine
M. Toussaint Loua, *secrétaire général honoraire*

Président pour l'année 1907 : M. Lucien March
MM. Albert Delatour, Payelle et Ch. Limousin, *vice-présidents*
M. Edmond Fléchey, ancien chef du service de la statistique au Ministère de l'agriculture, *secrétaire général*
M. Paul Matrat, S.-Directeur honoraire au Ministère de la guerre, *trésorier-archiviste*
M. Barriol, *secrétaire des séances*
Conseil : MM. Léon Vassillière, Barriol, Charles Laurent, Malzac
Desroys du Roure et Cadoux

QUARANTE-HUITIÈME ANNEE

Nº 5. — MAI 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

Il présente également les résultats relatifs aux exercices 1905 et 1906, qui sont complétés par une étude des habitations les plus frappées par la maladie, et il indique que dans 5 000 maisons il y a 38 % des décès qui sont dus à la tuberculose. Il y a donc une localisation manifeste qui doit attirer l'attention des pouvoirs publics. Aussi M. le Préfet de la Seine a-t-il décidé la constitution d'une commission chargée d'examiner cette importante question.

La parole est ensuite donnée à M. de Colonjon pour développer sa communication sur la composition et l'importance de la fortune de l'État, en France.

M. DE COLONJON fait d'abord remarquer que sa communication sera moins développée que ne le fait supposer le titre et qu'elle se bornera à l'étude de la fortune de l'État considéré comme personne morale.

Il rappelle que des travaux importants ont été entrepris pour déterminer la valeur des biens possédés par les personnes physiques, mais que les recherches relatives aux biens de l'État ont été moins poussées et que l'ampleur du sujet, qui nécessiterait un labeur considérable pour être traité complètement, a dû arrêter les recherches. Il ne donnera d'ailleurs lui-même que des indications sommaires.

L'État possède, comme souverain ou comme propriétaire, un domaine public et un domaine privé considérables; en outre, l'impôt lui fournit annuellement d'immenses ressources. A l'inverse, grevé d'une dette énorme, il a à en payer les intérêts, arrérages, amortissements et remboursements; de plus, il est tenu d'acquitter les frais fort élevés occasionnés par de multiples et importants services publics.

Qu'il s'agisse des dépenses annuelles ou encore des charges du capital de la dette publique, ce sont les contribuables qui ont à verser dans les caisses du Trésor les sommes destinées à faire face aux payements à effectuer. L'État n'est qu'un débiteur nominal et apparent, tandis que les redevables de l'impôt sont les véritables débiteurs substitués à lui pour supporter la charge des engagements pécuniaires qu'il a personnellement contractés. En vertu d'un mandat légal, constitutionnel même, de la nation, il joue le rôle d'intermédiaire entre ses propres créanciers et les contribuables, chargés, en définitive, de lui fournir les fonds nécessaires à ses besoins.

L'impôt faisant forcément la contre-partie de tout le passif national, l'État a pour seul avoir, mais formant un actif entièrement net, le domaine public et le domaine privé. En divisant la composition de ces biens en plusieurs catégories, nous en avons donné diverses estimations séparées qui, réunies, forment un total de 18 à 19 milliards. Mais quelques évaluations particulières ne peuvent être que très risquées, de sorte que l'ensemble comporte une très grande approximation.

Les biens dont il s'agit sont surtout consacrés à servir d'instruments aux différents organes de la vie publique et administrative. Aussi ont-ils, pour l'État, une valeur de convenance ne répondant pas (et, en général, très supérieure) au prix qu'on en retirerait s'ils étaient vendus pour devenir des propriétés privées.

Aucune corrélation n'existe entre le montant de la dette publique et la valeur du domaine, qui ne peut être le gage commun des créanciers de l'État. Ce domaine est, d'ailleurs, très peu productif; toutefois, il pourra le devenir pour les chemins de fer à l'époque de l'expiration des concessions faites aux compagnies, dans cinquante ou cinquante-cinq ans environ.

Depuis un siècle les ressources financières de l'État proviennent presque exclusivement des produits de l'impôt. Aussi, quand une dépense supplémentaire ou un impôt nouveau est voté, le surcroît de charges qui en résultera nécessairement, soyons-en bien persuadés, incombera non pas à l'État, mais aux contribuables, c'est-à-dire, chez nous, à tout le monde ou peu s'en faut.

M. DE FOVILLE a entendu avec beaucoup d'intérêt le docte exposé de M. de Colonjon; mais quelques réserves lui paraissent nécessaires. « Dans la communication que nous venons d'entendre, dit M. de Foville, une seule partie était vraiment d'ordre statistique, à savoir l'estimation des biens meubles et immeubles de l'État. Comme notre excellent collègue occupait hier encore de hautes fonctions dans l'administration à laquelle est confié le domaine de l'État, j'avais espéré qu'il allait nous apporter d'utiles précisions et des lumières nouvelles. J'ai donc été un peu déçu en

voyant qu'il se bornait à exhumer l'enquête jadis ordonnée par l'Assemblée nationale et à y ajouter, telles quelles, les supputations proposées, les unes par M. Colson, les autres par M. Paul Leroy-Beaulieu. Nous ne sommes pas, en tant que statisticiens, plus éclairés aujourd'hui qu'hier.

« Il est une autre question sur laquelle M. de Colonjon a des vues toutes personnelles et il vient de les affirmer une fois de plus sans me convaincre le moins du monde. Il professe, avec insistance, que ce n'est pas l'État qui est débiteur de la dette publique. Il admet que cette personne morale qu'est l'État soit propriétaire; elle peut posséder, elle peut emprunter; mais il ne veut pas qu'elle doive. Et pourquoi? Parce que c'est avec l'argent des contribuables, drainé par l'impôt, que sont payées les rentes, comme toutes les autres dépenses inscrites au budget. Eh! nous le savons bien; nous ne le savons que trop. Mais en quoi ce mode de payement empêche-t-il le rentier d'être, en fait et en droit, créancier de l'État? Une compagnie de chemins de fer paye ses obligataires avec les recettes de son exploitation. Le propriétaire d'une maison de rapport que le Crédit foncier l'a aidé à bâtir paye les annuités avec les loyers qu'il encaisse. Cela n'empêche pas que le vrai débiteur soit la compagnie dans un cas et le propriétaire dans l'autre. De même pour l'État : l'État paye l'intérêt annuel de sa dette avec les revenus annuels que les impôts lui procurent : ce n'en est pas moins sa dette.

« Il est donc non seulement légitime, mais nécessaire, quand on étudie la fortune de l'État, de mettre en regard l'un de l'autre son actif mobilier et immobilier, qu'il soit de 10, de 15 ou de 20 milliards, et ce passif national qui est à la charge de l'État et que les écritures officielles font elles-mêmes ressortir à plus de 30 milliards. On arrive de la sorte à un passif net et non, comme le dit M. de Colonjon, à un actif net. »

M. Yves Guyot est un peu étonné de voir l'importance que M. de Colonjon donne à l'État endetté. Il en fait d'abord un être à part. C'est le système des personnes morales, des personnalités juridiques, qui a son utilité, mais qui a le grand inconvénient de faire croire que ces personnes ont une vie par elles-mêmes; l'État n'existe pas en dehors du gouvernement et des agents qui le représentent. M. Yves Guyot est complètement de l'avis de M. de Colonjon quand il considère que ce n'est point le domaine public ou privé de l'État qui garantit les emprunts. Personne n'a prêté sur le Louvre ou Versailles.

Quant à l'évaluation du domaine de l'État, qui a été faite vers 1875, elle estime le Luxembourg à 50 millions, le Val-de-Grâce à 12 450 000 fr., les Invalides à 44 846 000 fr. Mais sur quoi sont fondées ces évaluations? Sur le prix de revient? non. Sur le prix des achats possibles? il n'y a ni vendeur ni acheteur.

Pour les navires, les approvisionnements, tout cela est sans valeur vénale.

L'État n'a d'autre fortune que celle des contribuables. S'il a à payer, c'est à eux qu'il s'adresse : et l'État ne se manifeste que sous la forme de ses gouvernants et de ses administrateurs. Sous ce rapport, M. Yves Guyot est complètement de l'avis de M. de Colonjon.

M. de Foville trouve M. Yves Guyot plus pessimiste que de raison. Il est sans doute sage de ne compter que pour mémoire, dans l'inventaire estimatif des biens de l'État, l'obélisque de Luxor, le dôme des Invalides et cent autres choses encore. Est-ce à dire qu'on doive se refuser à évaluer ce qui est susceptible d'évaluation? Pour les forêts domaniales, pour la plupart des terrains et des immeubles domaniaux, pour les routes même, on peut procéder par comparaison avec les biens similaires des particuliers et formuler des appréciations plausibles. Évaluer la flotte militaire à son prix de construction serait absurde; mais une valeur, en tenant compte des amortissements, ainsi que le fait l'administration. Il en va de même pour bien d'autres articles. « Et ce n'est pas ici, dit M. de Foville, qu'il faut décourager les recherches de ce genre. »

M. Meuriot demande comment, en admettant cette idée de l'État, on pourrait comprendre l'intervention armée d'un pays dans un pays étranger débiteur.

M. Limousin dit que l'État est bien une personne juridique, car on ne saisit pas les biens des contribuables quand l'État est reconnu débiteur.

A son avis, l'État n'est donc pas un simple intermédiaire, mais réellement une personnalité constituée par l'ensemble des citoyens.

M. de Colonjon réplique que l'État n'est qu'un débiteur nominal et apparent. Ses créanciers n'ont aucun moyen de le contraindre à payer le montant des obligations contractées par lui. Les biens qu'il possède ne répondent pas de sa dette, d'ailleurs insuffisante de plusieurs milliards, pour permettre d'y faire face. Cependant, l'État n'est pas en déficit, parce que les contribuables sont les véritables débiteurs, et qu'en acquittant l'impôt, ils versent les fonds nécessaires à ses besoins, aussi bien pour cet objet que pour couvrir les autres dépenses publiques. Le budget fournit la preuve manifeste de tout cela.

M. le Président remercie l'orateur et clôt la discussion en faisant remarquer qu'elle s'est surtout orientée du côté du terrain juridique. Il donne la parole à M. Yves Guyot pour sa communication sur *la répartition des industries en France d'après les derniers recensements professionnels de 1896 et de 1901*.

M. Yves Guyot examine la répartition des industries en France d'après les résultats statistiques de 1901, d'après la méthode qu'il a déjà employée pour traiter le même sujet d'après le *Census* des États-Unis.

Si on prend d'un côté les chefs d'établissement, 4 865 700, les travailleurs isolés, 4 131 200, on trouve au total 8 996 900. Les employés et ouvriers sont au nombre de 10 655 800; ceux-ci représenteraient donc 55 °/₀ du total.

Mais on a compris, dans le chiffre des employés et ouvriers, les professions libérales, les services de l'État, des départements et des communes. Les premiers représentent 399 800, les seconds 1 297 500 personnes, soit 1 697 300. On ne peut assimiler un avocat, un médecin, un artiste, un employé de l'État à un ouvrier. Il n'y a pas de rapport entre lui et un chef d'établissement. Il faut donc déduire ces 1 697 300 personnes des 10 655 800 employés et ouvriers de l'industrie. Ceux-ci sont donc 38 600 de moins que les chefs d'établissement et les travailleurs isolés. La proportion est renversée.

Il y a moins de 2 ouvriers et employés relativement à 1 chef d'établissement. Là où il y a 10 chefs d'établissement, il y a 16 ouvriers et employés.

En 1896, on avait relevé 2 983 000 établissements où deux ou plusieurs personnes travaillent en commun. En 1901, ce chiffre a été porté à 3 181 000; cette augmentation indique, au lieu d'une concentration, une diffusion et un développement de l'industrie. Il y a eu dans l'agriculture, l'industrie et le commerce augmentation du nombre de chefs d'établissement.

60 °/₀ des ouvriers sont employés dans la petite et la moyenne industrie. On compte 46 ouvriers contre 10 chefs d'établissement.

Les grands établissements comptant plus de 500 ouvriers sont limités à cinq sous-groupes industriels, mines de houille, fer-blanc, hauts fourneaux (première fusion), aciéries, navires en fer.

Il n'y a que six sous-groupes industriels dans lesquels les ouvriers employés dans des établissements comptant un personnel de plus de 100 personnes sont en majorité. Ce personnel s'élève à 859 000 sur un total de 1 317 000 ouvriers employés dans des établissements occupant plus de 100 ouvriers.

L'importance relative des divers groupes qui comprennent la population industrielle, pour 10 000 personnes de la population active, est de 2 146, soit un cinquième, et cette importance relative a diminué de 1896 à 1901. M. Yves Guyot conclut: tous les résultats statistiques du recensement de 1901 en France indiquent non pas le phénomène de concentration qui impliquerait la diminution des établissements industriels, mais le phénomène du développement et de l'expansion de l'industrie.

M. le Président remercie M. Yves Guyot de son intéressante communication qui donnera certainement lieu à une discussion ultérieure, mais, vu l'heure avancée, clôt la séance.

La séance est levée à 11h15.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
L. March.

II

LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES EN FRANCE

D'APRÈS LES RÉSULTATS STATISTIQUES DU RECENSEMENT DE 1901

J'ai déjà montré, dans les observations que j'ai faites sur la répartition des industries d'après le *Census* des États-Unis, l'importance qu'avait le mode de compter les établissements (1).

Les *Résultats statistiques du recensement de la population en France* de 1901 les confirment.

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

Le recensement du 24 mars 1901 indique 19 700 000 personnes comme exerçant une profession, soit 50,7 °/₀ de la population totale qui est de 38 961 900. En 1896, la proportion ne s'élevait qu'à 49,3 °/₀.

Pour le sexe masculin, le chiffre est de 12 911 000, soit 68 °/₀ en 1901 au lieu de 68 °/₀ en 1896 ; pour le sexe féminin, le chiffre est de 6 805 000, soit 35 °/₀ au lieu de 33 °/₀. Le rapport suppose que cet écart provient de ce qu' « un certain nombre de bulletins avaient échappé au dépouillement ».

Si on se contente du chiffre total, on trouve le résultat suivant :

Chefs d'établissement	4 865 700
Employés et ouvriers	10 655 800
Travailleurs isolés	4 131 200

Les chefs d'établissement et les travailleurs isolés seraient au nombre de 8 996 900. Ils représenteraient donc 45 °/₀ du total.

Mais dans le chiffre de 10 655 800 ouvriers et employés sont comprises les personnes qui font partie de la section 7, intitulée : Professions libérales, et du groupe 9 *a*, Services de l'État, des départements et des communes. Le président de la République, les sénateurs, les députés, les préfets, directeurs des ministères, des administrations, les ambassadeurs, les magistrats, etc., viennent tous grossir ce chiffre des employés et ouvriers mis en regard du chiffre des chefs d'établissement. Ce tableau comprend les instituteurs et les postiers, dont certains se prétendent de simples salariés. Cependant, leur nombre ne peut être être mis en regard de celui des chefs d'établissement, puisqu'ils n'ont de rapport qu'avec l'État.

Il est donc inexact de dire qu'il y a, sur 100 personnes occupées à la date du recensement, 26 chefs d'établissement, 52 employés ou ouvriers, 22 travailleurs isolés. Le chiffre des professions libérales comprend 400 000 personnes. Le tableau de la page 181 indique que le nombre des travailleurs isolés y est de 36,54 °/₀. Un médecin, un avocat, un peintre, sont considérés comme des travailleurs isolés; mais je vois (p. 183), dans le tableau du personnel des établissements, que les pro-

1. Voir numéro d'avril, p. 109.

fessions libérales représentent 246 800 personnes, dont 44 500 chefs d'établissement, 167 000 employés, 35 000 ouvriers. Ces chiffres auraient besoin d'explications.

Or, je trouve (t. IV, p. 124) les chiffres suivants :

Professions libérales	399 800
Services de l'État, des départements et des communes . .	1 297 500
Total	1 697 300

Si je déduis ces 1 697 300 personnes des 10 655 800 employés et ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, je trouve qu'ils sont ramenés au chiffre de 8 958 500, c'est-à-dire qu'ils sont 38 600 de moins que les chefs d'établissement et les travailleurs isolés. La proportion est renversée. Au lieu d'être en minorité, ils sont en majorité. Veut-on déduire des 400 000 personnes appartenant aux professions libérales les 200 000 classées comme employés et ouvriers : nous avons en chiffres ronds un total de 1 500 000, et alors nous aurions, du côté des employés et ouvriers, 9 155 000, et du côté des chefs d'établissement et des travailleurs isolés, 9 158 000. On peut donc en conclure que ces deux grandes catégories sont à égalité.

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET ÉTABLISSEMENTS

On trouve au tableau de la page XIX (t. IV) le chiffre de 4 865 700 chefs d'établissement ; c'est à ce chiffre qu'il faut comparer le nombre des salariés et employés, si on veut se rendre compte du rapport de quantité qu'il y a entre eux. Il n'y a pas autant d'établissements qu'il y a de chefs d'établissement. C'est exact. Mais l'économiste et l'homme politique ont besoin d'avoir le chiffre exact des deux groupes :

D'un côté.	4 865 700 chefs d'établissement.
D'un autre	9 155 000 ouvriers et employés.

Il y a donc moins de 2 ouvriers et employés relativement à 1 chef d'établissement.

Il y a 65 % d'ouvriers et d'employés, 35 % de chefs d'établissement.

En 1896, on avait relevé 2 983 000 établissements où deux ou plusieurs personnes travaillent en commun. En 1901, ce chiffre a été porté à 3 185 000. Cette augmentation indiquerait le contraire d'une concentration d'industries ; mais le rapport nous dit qu'elle provient des « conditions nouvelles du dépouillement qui ont permis de compter beaucoup d'établissements familiaux qui n'avaient point été enregistrés en 1896 ». Soit.

Mais le rapport ajoute : « Si on laisse de côté les établissements composés uniquement du mari et de la femme ou d'associés travaillant sans aides, le sens du mouvement se trouve renversé : le chiffre des établissements occupant au moins 1 ouvrier ressort au chiffre de 2 256 000 en 1901 au lieu de 2 390 000 en 1896 ; mais il est vrai que cette diminution porte sur les établissements de l'agriculture. En 1896, on avait compté, dans les exploitations agricoles, un grand nombre d'enfants de cultivateurs qui, en 1901, ont été laissés en dehors de la population active.

« Dans l'industrie, au contraire, dit le rapport, le nombre des établissements a augmenté. »

Mais, dans ce nouveau tableau (p. xix), le rapport supprime tous les établissements qui n'occupent pas d'ouvriers. Or, dans le tableau de la page xvii, le nombre des chefs d'établissement a augmenté aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie.

	Chefs d'établissement 1901	Chefs d'établissement 1896
Agriculture	3 469 200	3 086 200
Industrie	813 110	715 000
Commerce	588 800	444 300

Donc, dans chacune des trois grandes classes, il y a eu augmentation du nombre des chefs d'établissement. *C'est un phénomène de diffusion et non de concentration.*

Les petits établissements qui ne comptent habituellement que les membres de la famille sont un facteur trop important dans la production pour que, si on le supprime, on ait une idée nette de ce phénomène ; et de même que pour le *Census* américain, je signale ici la tendance des services publics de statistique à éliminer les petits établissements. C'est tout naturel. Ils exigent beaucoup de travail.

Le tableau de la page xix ne contient que les établissements occupant des ouvriers. Il présente un léger recul pour le nombre des établissements agricoles.

	Nombre d'établissements occupant des ouvriers et employés 1901	Nombre d'établissements occupant des ouvriers et employés 1896
Agriculture	1 340 000	1 484 000
Industrie	616 000	592 600
Commerce	249 000	233 000

Ce mouvement est donc le contraire d'un mouvement de concentration. Le rapport dit : 573 000 établissements occupaient de 1 à 20 ouvriers ou employés en 1896, on en compte 594 000 en 1901 ; le nombre des établissements de 21 à 100 ouvriers s'est élevé de 15 583 à 17 570 ; et celui des grands établissements occupant plus de 100 ouvriers s'est accru de 600 unités, passant de 3 668 à 4 268. Sur 100 000 établissements, on en comptait 6 192 de plus de 100 ouvriers en 1896, on en trouve 693 en 1901.

Dans le commerce, même mouvement : le nombre des petits établissements a augmenté de 231 000 à 246 000, celui des moyens de 1 953 à 2 279, celui des grands de 143 à 192. Sur 100 000 établissements occupant du personnel, 61 occupaient plus de 100 employés en 1896, on en compte 77 en 1901.

Si le nombre des petits établissements avait diminué, on aurait pu en conclure au phénomène de concentration, dans les industries, selon la formule marxiste. Mais, du moment que le nombre des petits établissements a augmenté aussi, on ne doit pas donner à ce phénomène le nom de concentration des industries, mais le nom exact de développement des industries.

Si maintenant nous entrons dans des détails, nous trouvons pour l'agriculture (p. 131) :

	Chefs d'exploitation 1901	Chefs d'exploitation 1896
Chefs d'établissement du sexe masculin	2 008 000	1 822 000
— — féminin (non mariées)	125 000	134 000
Travailleurs isolés (sauf les journaliers)	1 096 000	1 293 000
	3 229 000	3 249 000

Le nombre des chefs d'établissement a augmenté ; celui des ouvriers isolés a diminué. On peut admettre qu'un certain nombre d'ouvriers isolés ont passé dans la première catégorie. C'est « le contraire de la prolétarisation constante des petits propriétaires », qui est un des actes de foi du socialisme dit scientifique.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS D'APRÈS LEUR PERSONNEL

Au tome IV des *Résultats statistiques du recensement de 1901* on trouve (p. 191) la répartition des établissements industriels (non compris les entreprises de transport).

Ces chiffres ont été établis de la manière suivante : « L'effectif du personnel des établissements occupant plus de 5 000 ouvriers a été déterminé directement par le recensement. Pour les autres, le chiffre des ouvriers recensés directement et le chiffre des évaluations ne concordent pas exactement ; le premier est de 3 606 000, le second de 3 723 000 ; après l'interpolation, le total est de 3 526 800. »

Le rapport poursuit : « On ne pouvait s'attendre à trouver exactement le même nombre. En effet, 3 500 établissements industriels n'ont pu être classés : ce sont certainement de petits établissements n'employant fort probablement ensemble pas plus de 15 000 ouvriers. » La première assertion me paraît juste, la seconde ne repose sur rien de précis. « De plus, ajoute le rapport, dans l'industrie et le transport se trouvent compris un grand nombre de manœuvres et de journaliers n'ayant point fait connaître l'établissement qui les occupe et dont une partie travaillent sans doute dans l'industrie. »

Il faut ajouter que tous les ouvriers ne travaillent pas constamment dans le même établissement. Ces chiffres se rapportent à des phénomènes constamment variables et, forcément, ils sont fixes.

Mais le chiffre de 3 526 000 salariés est inférieur de 506 000 au chiffre de 4 032 000 porté au tableau de la page 188. Dans ce tableau, les chiffres sont poussés jusqu'aux unités. Or une note qui le précède dit qu'on ignore le nombre des ouvriers de 11 000 établissements ; et cette note ajoute que ce n'est que par déduction que l'on est arrivé à obtenir le nombre des ouvriers des établissements contenant plus de 10 ouvriers.

Ces observations faites, je reproduis le tableau de la page 191.

Établissements	Nombre d'ouvriers et employés 1901	Nombre d'ouvriers et employés 1896	Nombre d'ouvriers et employés 1901 (pour cent)	Nombre d'ouvriers et employés 1896 (pour cent)
De 0 à 10 ouvriers et employés. . .	1 130 800	1 134 700	32	36
De 11 à 100 — — . . .	999 100	853 000	28	28
De plus de 100 — — . . .	1 396 800	1 124 000	40	36
	3 526 700	3 111 700	100	100

D'après ces évaluations, 60 °/₀ des ouvriers sont occupés dans la petite et la moyenne industrie ; 40 °/₀ dans la grande. En 1896, il n'y en avait que 36, c'est

donc une différence de 4 °/₀. Mais, d'après le caractère d'incertitude que présentent ces chiffres, cette différence est insignifiante. Serait-elle absolument rigoureuse, serait-elle plus grande qu'elle ne l'est, qu'il n'en resterait pas moins le fait que dans l'industrie le nombre des chefs d'établissement est de 813 000 en 1901 contre 715 000 en 1896. Il a donc augmenté.

Le nombre des ouvriers et employés est de 4 507 000 contre 3 959 000 en 1896. Il y a 46 ouvriers contre 10 chefs d'établissement.

Mais si on supprime ceux qui ont déclaré n'avoir pas d'ouvriers, — et ceux qui ont intérêt à faire cette déclaration sont d'autant plus nombreux que la police des lois sur le travail devient plus tracassière, — nous trouvons 616 000 établissements (p. 187); cela donne une moyenne de 63 ouvriers par 10 établissements.

NOMBRE DES OUVRIERS PAR ÉTABLISSEMENT

On trouve (p. 187) un tableau dont les chiffres ne sont pas identiques à ceux fournis à la commission (p. XVIII et XIX); je prends ceux de ce tableau parce qu'il est suivi de la phrase suivante : « Le nombre moyen des ouvriers par établissement a augmenté, ce qui est un premier indice de concentration du personnel des établissements. »

Dans quelle proportion ?

	Établissements		Personnel salarié		Par établissement — Nombre d'ouvriers	
	1901	1896	1901	1896	1901	1896
Agriculture	1 340 500	1 500 000	2 918 400	3 283 600	2,2	2,3
Industrie et transports	620 800	603 200	4 308 400	3 788 400	6,9	6,3
Commerce	250 300	249 600	763 200	657 400	3,0	2,6
Professions libérales	43 900	36 600	202 364	161 100	4,6	4,4
					3,6	3,3

Au point de vue du pourcentage, l'augmentation du nombre des ouvriers, ce premier indice de la concentration, serait en moyenne de 30 ouvriers pour 100 établissements (360 — 330). C'est dans la catégorie Industrie et transports que se rencontre l'augmentation maximum (60 ouvriers pour 100 établissements), tandis que l'Agriculture et les Professions libérales présentent les chiffres minimums (10 et 20 °/₀).

A la page 185, les sous-groupes professionnels, donnant le nombre moyen des employés et ouvriers par établissement occupant au moins 1 employé, sont classés dans le tableau suivant :

	Nombre de salariés par établissement
Métallurgie du fer et de l'acier	689
Mines et minières	477
Établissements industriels de l'État ou des communes	245
Métallurgie de métaux divers	181
Verrerie	140

Nous tombons immédiatement au-dessous de 100 :

	Nombre de salariés par établissement
Fabrication du papier	66
Fabrication de la faïence et de la porcelaine	53
Papiers peints, cartes à jouer	47
Industrie cotonnière et lainière	46
Fabrique de caoutchouc	41
Fabrique de l'alcool et du sucre	39
Teintures, apprêts, blanchiments, impressions	38
Instruments de musique en métal	37
Fabrique de gaz d'éclairage, de pétrole	34
Produits chimiques, explosifs, etc.	19 à 25

Pour les autres industries, on trouve 16 et au-dessous.

Ainsi, il n'y a que cinq sous-groupes industriels qui comptent plus de 100 ouvriers par établissement.

A la page 186, se trouve une liste des industries indiquant le nombre moyen des ouvriers occupés par établissement, pour les années 1901 et 1896. Mais il est regrettable qu'à côté du nombre des ouvriers, on ne trouve pas le nombre des établissements.

	1901	1896
Mines de houille	953	857
Fer-blanc	953	698
Hauts fourneaux (première fusion)	701	504
Aciéries	687	510
Navires en fer	524	416

Si le nombre des établissements a diminué entre les deux recensements, alors on pourra dire qu'il y a eu concentration. Si leur nombre a augmenté, il y a eu développement de l'industrie.

Aussitôt après ces cinq industries, on tombe à un chiffre d'ouvriers inférieur à 500. On en trouve 18 ayant un nombre supérieur à 200. Il y a en tout 53 sous-groupes industriels comptant plus de 100 ouvriers. Il est regrettable que le même tableau n'indique pas le nombre d'établissements qu'ils représentent. Nous savons seulement d'après le tableau qui suit (p. 187) que le nombre des établissements industriels ayant plus de 100 ouvriers se répartit de la manière suivante :

	Nombre d'établissements		Proportion pour 10 000	
	1901	1896	1901	1896
De 101 à 200	2 375	2 053	39	35
De 201 à 500	1 342	1 158	22	19
De 501 à 1 000	340	300	6	5
De 1 001 à 2 000	147	109	2	2
De 2 001 à 5 000	46	35	»	»
Plus de 5 000	18	13	»	»

Ainsi le nombre de tous ces établissements a augmenté, ce qui est une preuve non de la concentration, mais du développement de l'industrie.

On voit en même temps quelle faible part représente la grande industrie en

France. On a été obligé d'élever à 10 000 le chiffre absolu pour obtenir des unités; et on n'y est pas arrivé pour les établissements au-dessus de 2 000 ouvriers.

Quant aux petits établissements ne comptant que 1 ouvrier, qui auraient dû disparaître, ils ont passé de 290 800 à 318 300, soit de 4 900 sur 10 000 à 5 100, ce qui prouve un mouvement en sens exactement contraire à celui de la prolétarisation. Le développement de la grande industrie n'a pas tué l'esprit d'entreprise et d'initiative de l'ouvrier capable de s'établir.

Pour le commerce, nous trouvons le même phénomène :

	Nombre d'établissements		Proportion pour 10 000	
	1901	1896	1901	1896
De 101 à 200	122	92	5	4
De 201 à 500	54	36	2	2
De 501 à 1 000	6	5	»	»
De 1 001 à 2 000	4	7	»	»
De 2 001 à 5 000	5	3	»	»
Plus de 5 000	1	»	»	»

LA GRANDE INDUSTRIE EN FRANCE

A la page 197, un tableau indique quel est le personnel salarié occupé dans les différents groupes d'industrie proprement dite, avec la fraction de ce personnel occupée dans les petits établissements.

Dans ce tableau, il n'y a que six sous-groupes industriels dans lesquels les ouvriers employés dans des établissements comptant un personnel de plus de 100 personnes sont en majorité :

	Nombre total des salariés	Nombre des salariés compris dans les établissements occupant plus de 100 personnes (évaluation)
Mines et minières	189 400	183 000
Industries chimiques	101 900	53 000
Caoutchouc, papier	65 200	38 000
Industries textiles	636 700	434 000
Métallurgie	75 200	73 500
Céramique et verrerie	144 500	78 000
		859 000

Ce personnel s'élève à 859 000 sur un total de 1 317 000 ouvriers [1] employés dans des établissements occupant plus de 100 ouvriers, soit 65 °/₀. On voit à quel petit nombre de groupes est limitée la grande industrie dont la majorité des ouvriers est employée dans des établissements au-dessus de 100 ouvriers.

A la page 128, un tableau donne l'importance relative des divers groupes qui comprennent la population industrielle pour 10 000 personnes de la population active.

1. Dans le tableau de la page 191, ce chiffre est de 1 396 000.

Voici la proportion de ces industries :

	1901	1896
Mines et minières	273	245
Industries chimiques	157	132
Caoutchouc, papier	101	92
Industries textiles	1 277	1 417
Métallurgie	108	88
Céramique et verrerie	230	229
	2 146	2 203

Ces établissements, qui représentent, en France, la grande industrie par destination, ne comptent donc qu'un peu plus du cinquième des salariés ; et leur importance relative a diminué de 1896 à 1901 parce qu'il y a eu diminution dans les industries textiles.

Mais si on en retranche les industries textiles, on trouve :

1896	1901
784	869

Ainsi le personnel de ces grandes industries a augmenté seulement de 85 pour 10 000, moins de 1 °/₀.

Il compte dans l'ensemble des industries pour moins du dixième, 7,84 °/₀.

Cette importance relative a un côté factice et un côté positif :

Un côté factice : car le développement de certaines de ces industries, ayant été provoqué par la protection, est artificiel ;

Un côté positif : car non seulement les besoins généraux n'ont pas cessé de se développer, mais en outre l'industrie métallurgique a reçu une grande impulsion du traitement des minerais de Briey, le caoutchouc de l'automobilisme, et ces établissements exigent de grandes installations et un nombreux personnel.

CONCLUSION

Tous les résultats statistiques du recensement de 1901 en France indiquent non pas le phénomène de concentration qui impliquerait la diminution des établissements industriels, mais le phénomène du développement et de l'expansion de l'industrie.

YVES GUYOT.

III

LA POPULATION ET LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE EN ANGLETERRE

Les grandes réformes électorales effectuées dans le Royaume-Uni au cours du dix-neuvième siècle, celles de 1832, 1867 et 1884 ont eu, on le sait, un double but : d'abord élargir le droit de suffrage, ensuite mettre plus en harmonie la représentation parlementaire et la population. Mais, depuis plus de vingt ans que la dernière

répartition des sièges législatifs a été faite (par le *Redistribution of seats Act* de 1885), de grands changements sont intervenus dans l'état de la population et il est curieux de voir dans quelle relation se trouvent à l'heure actuelle la population et la représentation parlementaire. C'est ce phénomène que nous étudierons d'abord pour les grandes régions du Royaume-Uni (Angleterre, Galles, Écosse, Irlande) d'une manière générale, puis plus spécialement dans chacune d'elles. Nous terminerons par quelques considérations suggérées par les dernières élections, celles de 1906.

I

La population des grandes régions du Royaume-Uni et leur représentation aux Communes. — En 1884, les sièges parlementaires avaient été répartis de la façon suivante : Angleterre, 465; pays de Galles, 30; Écosse, 72; Irlande, 103. Cette répartition est demeurée la même. Or, depuis 1884, la proportion de chaque région à la population totale a subi une variation déjà sensible. A cette époque il y avait presque corrélation entre la population et la représentation législative, comme on peut le constater par notre tableau n° I.

Tableau I

Proportion pour cent des sièges législatifs et de la population (1881 et 1901) pour les différentes régions du Royaume-Uni

Régions	Proportion pour cent du total des sièges législatifs	Proportion pour cent à la population totale	
		1881	1901
—	—	—	—
Angleterre (Londres compris)	69,40	70,60	74,44
Galles	4,56	3,90	4,20
Écosse	10,70	10,70	10,85
Irlande	15,34	14,80	10,55
Total pour le Royaume-Uni	100	100	100

Dans deux pays, Galles et l'Écosse, la relation de la population à l'ensemble est restée à peu près identique; mais, pour l'Angleterre propre et l'Irlande, la différence est notable. L'Angleterre, en effet, de 1881 à 1901, a vu sa population s'accroître de 6 194 000 habitants, soit 93,80 °/₀ de l'accroissement total du Royaume-Uni dans cette période. Par contre, continuant sa régression constante depuis 1841, l'Irlande a diminué de 716 000 unités. Ainsi s'explique le désaccord entre la population et la représentation parlementaire pour les deux royaumes, disproportion au détriment de l'Angleterre et au bénéfice de l'Irlande. En 1881, l'Angleterre et l'Irlande comptaient à peu près le même nombre d'habitants moyen par *constituency* (52 000 en Angleterre, 50 300 en Irlande); aujourd'hui, la proportion respective est de 76 500 et 44 130. Sous ce rapport, l'Irlande a l'avantage sur l'Écosse et le pays de Galles (1 mandat par 62 110 et par 57 330 habitants). Ce qui augmente en effet la population moyenne par siège, c'est l'accroissement des centres urbains; or, l'Irlande n'a que deux villes de plus de 100 000 âmes, Dublin et Belfast, et cette dernière a seule augmenté dans la récente décade (1891-1901). Aussi, en Irlande, la représentation parlementaire des comtés est-elle de beaucoup supérieure à celle des villes ou *bourgs*.

Il y a en effet, dans le système parlementaire anglais, deux sortes de circonscriptions, les comtés plutôt ruraux et les *boroughs*. Cette différence, il est vrai, n'est pas aussi absolue qu'elle paraît, car les comtés renferment aujourd'hui de véritables villes et même de grandes villes, qui sont la banlieue des agglomérations urbaines, mais n'ont pas qualité de *bourgs parlementaires*, par exemple, dans la banlieue de Londres, East-Ham et Walthamstow avec 96 000 et 95 000 habitants en 1901 font, au point de vue électoral, partie du comté d'Essex. Et c'est pourquoi, dans l'ensemble du Royaume-Uni, il n'y a pas autant de disproportion qu'on pourrait le croire entre la population moyenne par *constituency* dans les bourgs et les comtés (65 830 et 60 600 en 1901). En Écosse et dans le pays de Galles où, dans le Lanark et le Glamorgan notamment, les villes populeuses ont prolongé leur banlieue, la différence est très peu sensible entre les deux moyennes. Elle l'est plus en Irlande et surtout en Angleterre ; ici, parce que le développement urbain est plus intense, là parce que la population rurale est en voie de diminution continue.

Si au lieu de considérer les bourgs en général, on ne s'occupait que des grandes circonscriptions, celles de plus de 100 000 âmes, la situation particulière de l'Irlande ne ferait que s'accentuer. L'ensemble du Royaume-Uni renferme aujourd'hui 47 *constituencies* de plus de 100 000 âmes ; sur ce nombre, l'Angleterre propre en compte 35, l'Écosse 8, le pays de Galles 3 et l'Irlande seulement 1. De ce chef encore, l'Irlande bénéficie de la disproportion que le progrès de la population urbaine amène entre le total des habitants et le nombre des sièges parlementaires. Par exemple, les 47 circonscriptions de plus de 100 000 habitants ont une population globale de 5 700 000 âmes. Elles représentent ainsi 13,72 °/₀ de la population du Royaume-Uni et cependant elles ne disposent que de 7,01 °/₀ de l'ensemble des Communes.

Nous arriverions à une constatation analogue si nous considérions non plus les districts électoraux, mais les villes de plus de 100 000 habitants. Avec une population globale de 12 310 000 âmes, soit 30 °/₀ de l'ensemble, elles n'ont que 164 représentants ou 24 °/₀ du Parlement électif. Or, sur les 40 villes de cette catégorie, il y en a 32 dans l'Angleterre propre. Cette disproportion affecte donc surtout l'Angleterre, en raison même du taux plus élevé de ses circonscriptions urbaines. Et c'est pourquoi, dans aucune des régions du Royaume-Uni, la disproportion n'est plus forte entre la population moyenne des circonscriptions électorales des villes et des comtés.

Toutefois, l'écart que nous signalons entre les villes et les comtés, eu égard à la représentation parlementaire, n'existe pas ou même est en sens inverse si, au lieu d'examiner la population, on tient compte du nombre des électeurs. En effet, si le taux moyen des habitants par circonscription est plus grand dans les villes que dans les comtés, ceux-ci ont, en revanche, un chiffre plus élevé d'électeurs. Le tableau ci-après (voir n° II) donne la population électorale des comtés, bourgs et universités pour chacune des grandes régions du Royaume-Uni en 1886, 1895 et 1906, trois dates de renouvellement des Communes. Sauf en Irlande, où la population électorale diminue avec la population totale, il y a augmentation des électeurs sur l'ensemble. Mais, si sensible que soit l'accroissement des électeurs dans les villes, leur relation à la population globale y est inférieure à celle des comtés. Ainsi les villes qui

renferment 44,8 °/₀ de la population totale des Iles Britanniques ne comptent que 40,51 °/₀ de leurs électeurs. Dans l'ensemble des bourgs, le rapport des électeurs à la population totale est de 15,43 °/₀ ; dans les comtés, ce rapport est de 18,90 °/₀. Aussi, tandis que la population électorale moyenne des *constituencies* est de 10 200 unités dans les bourgs, elle atteint près de 11 500 dans les comtés : ceux-ci ont donc une population électorale du dixième supérieure à celle des villes. L'Irlande seule, dont la population est en grande majorité rurale, fait exception au phénomène commun.

TABLEAU II

Population électorale du Royaume-Uni

	1886	1895	1906	Accroissement ou diminution des électeurs (1886-1906)
	Bourgs			
Angleterre et Galles . . .	1 842 190	2 122 720	2 459 100	+ 616 910
Écosse	235 564	268 510	304 000	+ 68 436
Irlande	106 314	109 055	119 000	+ 12 686
Total pour les bourgs . .	2 184 068	2 500 285	2 882 100	+ 698 032
	Comtés			
Angleterre et Galles . . .	2 538 350	2 830 355	3 384 800	+ 796 450
Écosse	315 267	349 604	404 600	+ 89 333
Irlande	631 651	622 991	571 000	— 60 651
Total pour les comtés . .	3 485 268	3 802 950	4 310 400	+ 825 132
	Universités			
Angleterre et Galles . . .	14 636	16 700	18 712	+ 4 076
Écosse	13 778	17 384	21 676	+ 7 898
Irlande	4 155	4 506	4 762	+ 607
Total pour les universités.	32 569	39 190	45 151	+ 12 582
Total général.	5 701 905	6 342 425	7 237 551	+ 1 535 646

Un autre trait général se dégage du tableau ci-dessus. Pendant la période de vingt ans que nous considérons (1886-1906), le nombre total des électeurs s'est accru de 1 535 000 ou de 30,27 °/₀. L'immense majorité de ces électeurs nouveaux appartient à l'Angleterre (avec Galles) ; sa proportion dans cet accroissement est de 92,25 °/₀. Ce fait ne laisse pas que d'être important, car il n'est pas indifférent que l'Angleterre non seulement conserve, mais augmente sa prépondérance politique. Et celle-ci résulte plus sûrement encore de la supériorité numérique de la population représentée que du nombre des représentants. En outre, dans cette augmentation totale des électeurs, le plus grand bénéfice revient aux comtés. Dans l'ensemble des bourgs, la population électorale ne gagne que 598 000 unités, tandis qu'elle s'accroît de 825 000 dans les comtés. La proportion des bourgs dans le nombre total des électeurs a sans doute un peu haussé depuis 1886 (de 38,2 à 40 °/₀) mais la supé-

riorité électorale n'en demeure pas moins — et encore très largement — aux comtés. A quoi tient cette différence?

On peut sans doute observer d'abord que beaucoup de villes de peu d'importance n'ont qu'un nombre restreint d'électeurs. Mais cette explication ne tient pas devant la réalité des faits. Si on prend comme type les bourgs les moins peuplés — ceux de moins de 20 000 habitants — en Angleterre et qui gardent encore une représentation parlementaire distincte, on constate que la proportion des électeurs à leur population est de 18,20 %, soit presque celle des comtés. Ce n'est donc pas là la raison de l'infériorité des villes en tant que population électorale. Elle réside exclusivement dans le régime électoral lui-même. Par l'exigence formelle d'une année de résidence et l'obligation de l'habitation personnelle, la loi anglaise écarte du droit électoral un nombre considérable de citoyens adultes. Ainsi, au recensement de 1901, la population mâle âgée de plus de vingt-cinq ans était de 9 413 000 personnes, soit 21,72 % de la population totale, tandis que le chiffre des électeurs n'était que de 7 237 000, seulement 17,40 % de la population. Nous sommes donc loin, dans la pratique, du suffrage universel. Or, cette situation est surtout sensible dans les villes où la population est moins stable et où une partie plus ou moins considérable des habitants vit en garni et, plus les villes sont populeuses et ont de population ouvrière, plus ce caractère s'accuse nettement et plus s'accentue la disproportion du nombre des électeurs et du chiffre de la population totale. Dans l'ensemble des villes de plus de 100 000 âmes, la proportion des électeurs à la population totale n'est que de 15,11 % et à Londres de 13,76 %; mais tandis qu'à Norwich, vieille métropole de l'Est, à population peu accrue, le rapport est de 20 %, il descend à 11,70 % dans la métropole commerciale de l'Ouest, à Liverpool qui, de toutes les villes anglaises, est celle qui a le plus gagné depuis vingt ans. Et, entre les différents quartiers de Londres, nous rencontrons des variations aussi suggestives. Ainsi, dans le district de Southwark au sud, quartier ouvrier, la proportion des électeurs à la population descend déjà à 12 %; elle s'abaisse à 9,50 dans l'ensemble des *Tower-Hamlets* avec les quartiers essentiellement populeux de White-Chapel, Stepney, Poplar, etc.; à White-Chapel le taux s'affaisse même à 5,40 %. Par contre, le Strand et Westminster ont une proportion de 15 et 16 %. Nous ne parlons pas de la Cité où la population électorale dépasse la population totale (31 030 électeurs pour 26 900 habitants); cela s'explique, comme on sait, par ce fait que la plupart des électeurs, négociants et employés, ont leur résidence ailleurs, mais gardent leur droit électoral dans la Cité.

Nous savons bien que, contre cette disproportion des électeurs à la population totale, on peut alléguer que le même citoyen a la faculté d'être électeur dans plusieurs localités, la possession d'un immeuble conférant le droit de vote là où il est situé [1]; mais on estime que ce privilège ne majore le chiffre des électeurs que de 10 % dans les comtés et de 1 % dans les bourgs. Même en tenant compte de cette différence, la population électorale des comtés n'en est pas moins relativement très supérieure à celle des bourgs. Le tableau suivant, où nous avons mis en regard pour chaque région du Royaume-Uni le nombre des sièges législatifs, la population totale

1. C'est l'opinion de M. DE FRANQUEVILLE dans son magistral ouvrage : *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, II. p. 345.

et les électeurs des comtés, bourgs et universités, donnera une idée plus nette de la répartition de la puissance parlementaire suivant les régions et les divers éléments du pays électoral.

Tableau III

Sièges législatifs, population et nombre des électeurs, pour chaque région du Royaume-Uni, en 1906

Régions		Sièges	Population	Électeurs	Pour un siège combien d'habitants	Pour un siège combien d'électeurs
Londres	Avec Croydon et West-Ham	61 } 62	4 920 000	682 200	80 700	11 180
	Université	1	»	5 212	»	5 212
Angleterre	Villes (avec Londres)	165	15 140 000	2 352 000	89 300	10 120
	Comtés	234	15 668 000	3 107 000	66 750	13 300
	Universités (avec Londres)	5	»	18 712	»	3 740
Total pour l'Angleterre		465	30 808 000	5 477 712	76 500	11 780
Galles	Villes	11	628 000	107 000	57 100	9 730
	Comtés	19	1 092 000	227 800	57 470	11 980
Total pour Galles		30	1 720 000	334 800	57 330	11 160
Écosse	Villes	31	2 036 000	304 000	65 650	9 800
	Comtés	39	2 436 000	404 600	62 450	10 060
	Universités	2	»	21 676	»	10 840
Total pour l'Écosse		72	4 472 000	707 600	62 110	9 800
Irlande	Villes	16	891 000	119 000	55 700	7 440
	Comtés	85	3 567 000	571 000	42 000	6 720
	Universités	2	»	4 762	»	2 381
Total pour l'Irlande		103	4 458 000	690 000	44 130	6 830
Royaume-Uni	Villes	284	18 695 000	2 882 000	65 830	10 200
	Comtés	377	22 853 000	4 310 000	60 600	11 430
	Universités	9	»	45 151	»	5 026
Total général		670	41 458 000	7 237 551	62 720	9 940

II

La population et la représentation parlementaire dans les différentes régions du Royaume-Uni : 1° *Angleterre propre.* — Jusqu'à l'époque contemporaine les deux grandes régions de l'Angleterre, le Nord et le Sud, séparés par le cours du Trent, formaient, on le sait, un contraste absolu au point de vue électoral. Le Sud, ou vieille Angleterre, pays classique des bourgs pourris, a eu longtemps un nombre de sièges bien supérieur au Nord, où le développement de la population était beaucoup plus considérable. La réforme de 1884, après celles de 1867 et de 1832, établit une relation plus directe entre la population et la représentation législative et diminua ainsi la prépondérance du Sud. Cependant, même après ce changement, le Sud se trouvait encore avantagé : la population moyenne de ses *constituencies* n'était que de 49 500 habitants, tandis qu'elle était, au Nord, de 60 300. Et même si l'on

faisait abstraction de Londres, le taux moyen du Sud se serait abaissé à 46 700 habitants. Nous retrouvons aujourd'hui la même disproportion : la circonscription électorale moyenne compte au Nord 76 500 âmes, alors qu'elle n'est au Sud que de 61 400. Et dans cette moyenne figure pourtant Londres! En défalquant la capitale la moyenne du Sud tomberait à 57 800 habitants.

Cette différence ne s'explique pas seulement par l'accroissement de la population, dont le taux est supérieur au Nord ; car cette supériorité n'est pas aussi sensible qu'on pourrait le croire ; de 1881 à 1901, le Nord s'est accru de 2 780 000 unités ou 27,56 °/₀, le Sud, de 3 440 000 ou de 24,25 °/₀. L'accroissement moyen par *constituency* est presque identique. Ce n'est donc pas dans la différence d'augmentation de la population qu'il faut chercher la raison de la disproportion des deux régions dans la représentation parlementaire. Elle réside dans ce fait que le nombre des districts électoraux de faible population est supérieur dans le Sud, qu'il s'agisse des divisions des comtés ou des petits bourgs qui ont encore gardé leur représentation particulière. En effet, sur 85 *constituencies* de moins de 50 000 âmes comptées dans l'Angleterre propre, la région nord n'en renfermait même pas le quart, exactement 20. Dans le total de la représentation du Sud, ces petites circonscriptions ont une proportion de 22,41 °/₀, tandis que pour le Nord, celles-ci n'en ont qu'une de 11,08 °/₀. En 1884, douze bourgs alors peuplés de moins de 20 000 âmes continuèrent à former un district électoral particulier ; dans ce nombre, Boston, S[t] Edmund's Bury, Penryn-Falmouth, Ponteract, Salisbury, Taunton, Winchester, Windsor, Grantham, King's Lynn, soit dix, appartiennent au Sud, et deux seulement, Whitehaven et Durham, au Nord.

L'Angleterre propre renferme 35 *constituencies* de plus de 100 000 habitants en 1901 ; sur ce chiffre, abstraction faite des 19 appartenant à Londres et à sa banlieue (*Greater London*), il y en a 13 au Nord, seulement 3 au Sud. Enfin, l'extrême disproportion entre les deux régions est donnée par le Sud-Ouest, plus exclusivement agricole, et la région populeuse du Nord-Ouest : la première compte une *constituency* par 49 400 habitants, la seconde une par 91 600.

Pour mieux montrer la force électorale respective des deux régions de l'Angleterre, nous avons dressé le tableau (n° IV) de la population totale et du nombre des électeurs de chacune d'elles, répartis en grandes ***Registrations divisions***, suivant le procédé de la statistique anglaise. De cette comparaison ressort avec évidence la disproportion parlementaire des deux régions. Abstraction faite de Londres, l'une et l'autre en effet comptent à peu près la même population : le Nord, 13 064 000 et le Sud, 12 823 000 habitants. De part et d'autre aussi le nombre des électeurs est analogue : 2 391 000 au Nord et 2 447 000 au Sud. Mais tandis que le Nord ne compte que 197 représentants au total, il y en a 206 pour le Sud. Ainsi, en dépit des réformes électorales qui l'ont successivement amoindri, le Sud garde encore quelque chose de son ancienne hégémonie politique.

2. *Pays de Galles.* — Ici, comme en Angleterre, nous trouvons l'opposition du Nord et du Sud ; mais c'est le Sud qui augmente considérablement avec le comté de Glamorgan et ses centres houillers et industriels de Cardiff, Swansea, Tydvil, etc. Et, plus s'accuse la prédominance du Sud dans la population, plus diminue sa proportion dans la représentation parlementaire. En 1885, l'ensemble des comtés et bourgs du Sud a obtenu dix-neuf sièges, cela donnait aux ***constituencies*** une po-

pulation moyenne de 45 000 habitants. Elle était identique au nord, même un peu plus forte, 46 100. Mais depuis, le Sud a vu sa population s'accroître de 376 000 âmes, tandis qu'il y a eu diminution dans le Nord (39 000 unités), et aujourd'hui le Sud renferme 71,80 °/₀ de la population galloise totale ; le Glamorgan, à lui seul,

Tableau IV

Population, électeurs, députés, suivant les grandes régions de l'Angleterre proprement dite

RÉGIONS	COMTÉS			BOURGS		
	POPULATION	ÉLECTEURS	SIÈGES	POPULATION	ÉLECTEURS	SIÈGES
	I. Au Nord du Trent					
Nord-Milieu	1 422 000	310 200	22	975 000	187 000	12
Nord-Ouest	2 493 000	460 400	30	3 095 000	478 000	54
York	1 740 000	358 200	26	1 460 000	251 000	21
Nord	1 177 000	239 300	18	700 000	168 400	14
	6 884 000	1 362 000	96	6 230 000	1 029 400	101
	II. Au Sud du Trent					
Sud-Est	2 041 000	391 000	28	944 000	171 300	18
Sud-Ouest	1 557 000	310 000	30	315 000	60 600	10
Est	1 358 000	276 000	19	267 000	86 000	9
Sud-Milieu	1 960 000	387 000	27	210 000	34 800	5
Ouest-Milieu	1 917 000	381 000	30	2 224 000	349 500	30
	8 833 000	1 745 000	134	3 990 000	702 200	72
Londres, avec West-Ham et Croydon	»	»	»	4 920 000	»	62 (*)

(*) Y compris le siège universitaire.

compte pour près de moitié (49,40 °/₀) au lieu de 30,15 °/₀ en 1885. Dans ces conditions, la disproportion des *constituencies* ne peut que s'accentuer : leur population moyenne est aujourd'hui de 42 600 habitants dans le Nord, tandis qu'elle s'élève au Sud à 64 700 et même à 84 000 dans le Glamorgan. Ce comté, qui renferme la moitié de la population du pays de Galles, ne nomme que le tiers de ses représentants.

3. *L'Écosse.* — En Écosse, l'accroissement de la population s'est aussi localisé ; la plupart des comtés du Nord et du Sud, régions également montueuses des Highlands et des Cheviots, sont en diminution constante depuis un demi-siècle. La population se concentre, au contraire, dans la région des Lowlands, pays de houille, d'industrie, de commerce actif, dont le double débouché est formé par Glasgow et Edimbourg-Leith. A cet endroit si resserré entre les mers britanniques, les villes se pressent de plus en plus et condensent leur population. Cette région, qui ne renferme que six comtés (Lanark, Renfrew, Stirling, Linlithgow, Édimbourg, Fife) comprend aujourd'hui 57,30 °/₀ de la population totale de l'Écosse. Le seul comté de Lanark compte pour 60 °/₀ dans le progrès de la population de 1881 à 1901.

Mais cette région particulière des Basses-Terres, qui contient plus de la moitié de la population de l'Écosse, ne dispose que de 40 °/₀ de ses mandats parlementaires,

exactement 29 sur 72, en comptant le siège attribué à l'université de Saint-André. Le comté de Lanark ne renferme que 14 *constituencies*, soit 19,40 °/₀ du total, tandis qu'il renferme 30,50 °/₀ de la population totale de l'Écosse. En 1885, la population moyenne des circonscriptions électorales était de 65 000 ; elle est aujourd'hui de 87 000 habitants dans la région des Lowlands dont nous parlons. Elle n'est que de 44 200 dans le reste de l'Écosse, soit presque la moitié. Dans le seul comté de Lanark (Glasgow), la population moyenne des *constituencies* est de 96 600 et dépasse 100 000 pour la ville de Glasgow. Aujourd'hui, cette grande métropole écossaise, qui renferme presque le sixième de la population totale, ne nomme que le dixième à peine (7 sur 72) des représentants du pays. Le contraste du comté de Lanark est particulièrement frappant avec les régions les moins peuplées de l'Écosse, les deux pays extrêmes du nord-nord-ouest et du sud, qui, globalement, disposent aussi de 14 mandats. L'ensemble de leur population actuelle n'est que de 470 000 âmes, soit guère plus du tiers du Lanark, et la population moyenne de leurs circonscriptions est de 33 600 habitants. Même dans la région sud, cette proportion s'abaisse à 32 000, soit exactement le tiers des *constituencies* moyennes du Lanark.

4. *L'Irlande.* — En Irlande, la diminution de la population ne cesse pas, comme on sait, depuis 1841 et elle affecte la presque totalité des comtés. Pour la période qui nous occupe (1881-1901), on ne constate un accroissement que dans les trois comtés de Dublin, d'Antrim (Belfast) et Down, ces deux derniers dans la région industrielle de l'Ulster, le pays de l'immigration anglaise et protestante dans l'Irlande. Partout ailleurs il y a décroissance ; depuis 1881, l'ensemble de l'Irlande, abstraction faite des trois comtés précédents, a perdu plus de 800 000 unités et cependant cette population encore si décimée par l'émigration conserve la même représentation législative. De là, une différence toujours plus marquée entre la population moyenne des *constituencies* des trois comtés en accroissement et du reste du pays. Ceux-ci (en comptant les deux sièges de l'université de Dublin) disposent de 21 mandats ; le reste de l'Irlande, de 82. En 1885, la population moyenne des districts électoraux était sensiblement la même pour les trois comtés et le reste du pays : 48 500 et 50 000 habitants. Aujourd'hui, cette proportion est de 60 000 et 40 000. Elle s'abaisse même à 35 000 dans le Connaught, région qui, relativement, a le plus diminué, comme le prouve le tableau suivant (nº V) :

Tableau V

Population totale et population moyenne des *constituencies* par grandes régions en Irlande (1881 et 1901)

Régions	Population		Diminution		Nombre de sièges	Population moyenne par mandat	
	en 1881	en 1901	totale	pour cent		en 1885	en 1905
Leinster	1 279 000	1 150 000	— 129 000	— 10,08	28	45 700	41 100
Ulster	1 743 000	1 581 000	— 162 000	— 9,30	32	54 500	50 000
Munster	1 331 000	1 075 000	— 256 000	— 19,70	25	58 200	43 000
Connaught	821 000	649 000	— 172 000	— 21	18	39 000	35 000
Totaux et moyennes	5 174 000	4 456 000	— 719 000	— 13,87	103	»	»

III

LA POPULATION ET LES PARTIS D'APRÈS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES (1906). — Nous avons étudié jusqu'ici la relation de la population à la représentation parlementaire, d'une manière générale ; il nous faut maintenant envisager cette question par rapport aux partis politiques. Naturellement, nous avons en vue les élections du Parlement actuel (1906), mais les élections précédentes nous serviront à d'utiles comparaisons.

Chacun sait l'immense succès du parti libéral aux élections de l'an passé. Du chiffre de 185 dans le Parlement de 1900, ce parti s'est élevé à 379 sièges ; si à ce nombre on ajoute les 46 sièges du *Labour Party,* cela fait pour la droite de l'assemblée (on sait que, chez nos voisins, le parti gouvernemental siège toujours à droite) un total de 425 représentants, majorité telle qu'on n'en a point vu à Westminster depuis le Parlement de 1832, élu au lendemain de la réforme électorale de cette même année. En sens inverse, le recul des conservateurs et unionistes a été considérable : au lieu de 402 sièges dans le précédent Parlement, ils n'en comptent que 162 dans le Parlement de 1906. Seuls, les nationalistes ou, plus exactement, les autonomistes (*Home Rulers*) d'Irlande ont gardé leurs positions, 83 représentants aujourd'hui comme hier.

Dans le tableau ci-dessous (n° VI), nous établissons la répartition des représentants

TABLEAU VI

Répartition des partis au Parlement de 1906

Régions et catégories		Libéraux	Parti du travail	Libéraux et travail réunis	Conservateurs ou unionistes	Irlandais autonomistes	Total des sièges
Angleterre.	Londres	38	4	42	19	»	61
	Bourgs (sans Londres)	90	26	116	51	1	167
	Comtés	163	12	175	57	»	232
	Universités	»	»	»	5	»	5
Total pour l'Angleterre		291	42	333	132	1	465
Pays de Galles.	Bourgs	11	»	11	»	»	11
	Comtés	17	2	19	»	»	19
Total pour Galles		28	2	30	»	»	30
Écosse.	Bourgs	23	2	25	5	»	30
	Comtés	36	»	36	4	»	40
	Universités	»	»	»	2	»	2
Total pour l'Écosse		59	2	61	11	»	72
Irlande.	Bourgs	»	»	»	4	12	16
	Comtés	2	»	2	13	70	85
	Universités	»	»	»	2	»	2
Total pour l'Irlande		2	»	2	19	82	103
Royaume-Uni		379	46	425	162	83	670

aux Communes suivant les différentes régions du Royaume-Uni, distinction faite pour chacune des comtés et des bourgs. Les libéraux unis au *Labour Party* tiennent

près des trois quarts des sièges de l'Angleterre propre (332 sur 465), tout le pays de Galles, les six septièmes de l'Écosse (61 sur 72) : ils n'ont que 2 sièges en Irlande. Dans le pays de Galles et en Écosse, il est facile de voir l'influence des causes religieuses ; les Gallois dissidents, les Écossais presbytériens ont toujours été hostiles à l'anglicanisme, représenté par les conservateurs du dernier Parlement.

Quant à l'Irlande, elle est dans une situation spéciale et les élections s'y font beaucoup moins sur la question politique elle-même que sur celle de l'autonomie : libéraux et unionistes, surtout ceux-ci, sont des candidats anti-Irlandais et ils n'ont chance de réussir que là où se trouvent les contingents de Saxons établis dans l'île-sœur, c'est-à-dire dans la région anglo-protestante de l'Ulster. Là se recrutent exclusivement les conservateurs (19) élus en Irlande. Il est tout naturel en effet que les protestants irlandais opposés à l'autonomie du pays portent de préférence leurs voix sur les ennemis irréductibles du *Home Rule*, sur les conservateurs. Du reste, les protestants dissidents ne sont qu'une très faible minorité en Irlande, à peine 6 °/₀ de la population protestante totale, laquelle appartient soit à l'Église anglicane (54 °/₀), soit au presbytérianisme.

La grande majorité de la députation irlandaise est donc composée d'autonomistes. Hors d'Irlande, ceux-ci ont obtenu un seul siège, à Liverpool, et ce fait s'explique sans doute par l'immigration irlandaise dans la métropole de la Mersey. Un autre caractère de la députation irlandaise, c'est le grand nombre des élections non contestées. On appelle ainsi une élection où un candidat étant seul sur les rangs est proclamé élu *ipso facto*, sans opposition ni scrutin (*unopposed*). Or, telle est l'unanimité du sentiment national en Irlande que la presque totalité de ses députés sont élus de cette façon. Sur les 103 représentants de l'Irlande, 83 ont été proclamés *unopposed*, et, parmi eux, 70 appartiennent au *Home Rule*, qui compte en tout 82 députés élus en Irlande. Les autres élus de cette catégorie sont ceux de l'Ulster avec les centres saxons de Belfast et Londonderry et de l'université de Dublin.

A part l'Irlande, il y a peu d'élections ainsi effectuées. On n'en compte que 32 pour le reste du Royaume-Uni, dont 19 pour l'Angleterre, 9 pour le pays de Galles et 4 pour l'Écosse. La majeure partie appartient aux comtés (22) ; 8 seulement aux bourgs, 2 aux universités (toutes deux à Oxford).

Quelle est maintenant la répartition des forces politiques suivant les bourgs et les comtés ? Il n'y a pas à parler du pays de Galles, dont la représentation est exclusivement libérale. En Angleterre, c'est dans les bourgs que les unionistes ont le mieux maintenu leurs positions : parmi les sièges des villes (y compris Londres), ils en occupent près du tiers (70 sur 229), tandis que, dans les comtés, le quart seulement leur appartient (57 sur 232). Nous retrouvons là l'influence de la législation signalée plus haut qui rend plus difficile l'inscription électorale dans les villes, et par conséquent écarte davantage du scrutin les éléments nouveaux. A Londres même, les unionistes ont le tiers des sièges (20 sur 61), abstraction faite de celui de l'université. C'est donc dans les comtés que les libéraux ont obtenu le plus grand nombre de sièges : ils y ont acquis 163 sièges sur les 291 actuellement détenus par eux en Angleterre. On peut constater un fait semblable en Écosse ; c'est également dans les comtés que les libéraux ont la majeure partie de leurs mandats (36 sur 59).

Enfin, le *Labour Party* se recrute de préférence dans les villes, ce qui explique sa nature de parti ouvrier, et surtout dans les grands centres d'Angleterre. Sur ses 46 mandats, l'Angleterre lui en donne 42. L'ensemble des bourgs en possède 34 et les circonscriptions des comtés qui élisent des députés de ce parti ne sont que des banlieues de grandes villes industrielles.

Mais, dans le Royaume-Uni comme ailleurs, il s'en faut de beaucoup que la représentation parlementaire donne une idée adéquate des forces des partis dans le pays. Laissons de côté l'Irlande, vu sa situation spéciale, et ne nous occupons que des voix réellement émises (*polled votes*). Leur total pour l'Angleterre, Galles et l'Écosse est de 5 491 000, ce qui donne pour l'ensemble des sièges (560) une moyenne de 9 750 suffrages, en négligeant les sièges universitaires. D'après ce calcul, en tenant compte du total de leurs voix obtenues (2 622 000 pour les libéraux, 2 384 000 pour les conservateurs et 463 000 pour le *Labour Party*), la répartition des sièges devrait être la suivante : libéraux, 266 ; conservateurs, 243 ; *Labour Party*, 52. Or, la répartition respective est 377, 136 et 46. Ainsi, le parti du travail n'est que très peu affecté par cette disproportion ; mais les unionistes y font une perte considérable qui profite actuellement au parti libéral.

Le détail de la répartition des suffrages donne lieu à de curieuses constatations. Dans le pays de Galles, malgré ses échecs multiples, le parti conservateur obtient encore le tiers des voix (52 600 sur 150 800), et cependant il n'a pas un seul représentant ! En Angleterre, les deux partis se tiennent à 100 000 voix d'écart et, malgré cela, les libéraux ont plus du double de sièges que les conservateurs (291 contre 132). Même à Londres et pour l'ensemble des autres villes, les unionistes ont la majorité des suffrages ; ici et là, ils sont pourtant la minorité des élus, 19 contre 38 à Londres et 51 contre 90 dans l'ensemble des autres villes. En tenant même compte des votes multiples, en les attribuant même aux unionistes, cela ne changerait que bien peu cette disproportion, car nous avons vu plus haut que ces suffrages ne majorent que faiblement le total des votes uniques. En Écosse seulement, il y a un écart vraiment appréciable entre les voix des différents partis : mais les unionistes obtiennent encore plus du tiers, exactement 38,50 °/₀ des suffrages exprimés (236 000 sur 611 000), et cependant ils ne comptent même pas un sixième des élus (11 sur 72).

Et cette disproportion entre les suffrages obtenus par les partis politiques et leur représentation parlementaire ne se manifeste pas seulement d'aujourd'hui. Que l'on relève les résultats des élections générales dans ces vingt dernières années et l'on fera les mêmes constatations. C'est de 1886, en effet, année de la dissolution du Parlement par Gladstone, que date la position prise par les deux grands partis anglais sur la question d'Irlande : les libéraux favorables à l'autonomie de l'île, les conservateurs hostiles, avec les dissidents libéraux confondus sous le nom d'unionistes. Depuis cette époque, cinq Parlements (y compris celui de 1886) ont été élus et, sauf pour 1892, la majorité, en un sens ou dans l'autre, a été considérable. On a vu, aux Parlements de 1886, 1895 et 1900, les unionistes disposer d'une majorité de plus de 100 voix, comme les libéraux dans le Parlement élu l'an dernier. Ce phénomène, qui se répète à l'époque toute contemporaine, se voyait plus rarement autrefois : de 1832 à 1886, il ne s'était produit que trois fois, et en faveur des libéraux.

Il semblerait donc que ces élections ont donné lieu à des déplacements énormes

de suffrages tels que le parti vaincu ait paru comme effondré dans le pays. Il n'en est rien. Pour mieux démontrer ce fait, nous avons dressé un tableau comparé (n° VII) des sièges et suffrages obtenus par les deux grands partis en Angleterre

TABLEAU VII

État comparé des partis dans la Grande-Bretagne, dans les divers Parlements de 1886 à 1906

DATE DES PARLEMENTS		UNIONISTES			LIBÉRAUX		
		ANGLETERRE et GALLES	ÉCOSSE	TOTAL pour la GRANDE-BRETAGNE	ANGLETERRE et GALLES	ÉCOSSE	TOTAL pour la GRANDE-BRETAGNE
1886.	Voix	1 156 000	160 000	1 316 000	1 053 000	182 000	1 235 000
	Sièges	346	29	375	148	43	191
1892.	Voix	1 915 000	223 000	2 138 000	1 852 000	260 000	2 112 000
	Sièges	270	22	292	224	50	274
1895.	Voix	2 034 000	233 000	2 267 000	1 772 000	248 000	2 020 000
	Sièges	357	33	390	137	39	176
1900.	Voix	2 104 000	257 000	2 361 000	1 803 000	253 000	2 056 000
	Sièges	343	37	380	126	35	161
1906.	Voix	2 147 000	236 000	2 383 000	2 706 000	341 000	3 018 000
	Sièges	132	11	143	363	59	422

(avec Galles) et Écosse, l'Irlande étant laissée à part à cause du caractère spécial de ses élections. Au Parlement de 1886, les unionistes n'ont que 80 000 suffrages de plus que leurs adversaires dans la Grande-Bretagne, et cependant ils obtiennent sur eux une majorité de 184 voix. En 1892, les deux partis ne sont séparés que par une vingtaine de mille voix, et encore, bien qu'en minorité dans l'ensemble, les unionistes ont la majorité dans la Grande-Bretagne. Aux Parlements de 1895 et 1900, les unionistes dépassent les libéraux de 246 000, puis de 305 000 voix et leur majorité s'élève à 214 et 219 voix dans les Communes. Elle est donc hors de proportion avec leurs suffrages. Il en est de même des libéraux aujourd'hui : unis au *Labour Party*, ils ont sur leurs adversaires une avance de près de 660 000 suffrages, ce qui n'est que 12,20 °/₀ des votes exprimés, et néanmoins ils possèdent dans le Parlement actuel une majorité de 279 voix, soit 49,40 °/₀ du total des représentants de la Grande-Bretagne. En réalité, dans toutes ces élections, la masse des partis change peu et il suffit du déplacement de quelques centaines de mille voix pour que la balance politique soit absolument renversée.

Paul MEURIOT.

IV

COMPOSITION ET IMPORTANCE DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT, EN FRANCE

INDICATIONS GÉNÉRALES SUR CE QUI PARAIT CONSTITUER L'ACTIF ET LE PASSIF DE L'ÉTAT. — PLAN DE L'ÉTUDE

Des travaux nombreux et importants ont été accomplis à l'effet de déterminer la consistance et la valeur des biens en France appartenant à des personnes phy-

siques[1]. Rien de pareil ne paraît avoir été fait, jusqu'à présent, concernant l'avoir de l'État. Ce sujet, par son ampleur et les difficultés particulières qu'il présente, nécessiterait un labeur considérable pour le traiter d'une manière approfondie et dans tous ses détails. Nous nous bornerons à fournir sur la question dont il s'agit des indications sommaires, en tâchant de les rendre aussi précises et aussi exactes que possible.

L'État possède, comme souverain ou propriétaire, un domaine public et un domaine privé considérables, quoique peu productifs, en immeubles et en meubles ; en outre, l'impôt lui fournit d'immenses ressources. A l'inverse, grevé d'une dette énorme, il a à en payer les intérêts, arrérages et amortissements ; de plus, il est tenu d'acquitter les frais excessivement élevés que lui occasionnent les multiples et importants services publics dont il est chargé.

Parmi ces divers éléments d'actif et de passif, le domaine et la dette publique semblent susceptibles d'une évaluation en valeur vénale ou en capital, tandis que les impôts et les frais d'administration, votés annuellement, échappent à toute capitalisation. Dans ces conditions, comment dresser, d'une manière rationnelle et méthodique, le compte que nous avons à établir ? Supposons qu'au lieu de l'État, il s'agisse d'une société par exemple à laquelle nous aurions à faire l'application des données précédentes. A l'actif de son bilan, nous porterions l'estimation du domaine et au passif le chiffre de la dette capitalisée. Le compte Profits et pertes comprendrait, au crédit, le montant des impôts et, au débit : 1° les intérêts et arrérages de la dette ; 2° le montant des dépenses des services publics.

Pour l'État, nous n'avons pas de bilan et, comme nous le verrons, nous ne sommes pas à même d'en dresser un. Mais, à défaut de ce document, le budget nous fournit, tout au moins, un état de prévision détaillé des dépenses et des recettes nationales à effectuer pendant le cours d'une année et il contient les indications inscrites à un compte de profits et pertes. Aussi est-ce sur les écritures budgétaires que nous porterons, d'abord, notre attention. Nous donnerons la préséance aux dépenses, parce qu'elles servent de mesure et de justification aux recettes[2]. Le travail que nous aurons à faire ensuite se trouvera donc restreint aux éléments mentionnés ci-dessus dont l'estimation, en capital ou en valeur vénale, paraît possible. Nous nous occuperons d'abord de la dette publique, pour joindre immédiatement et unir, par un lien plus étroit, ce que nous avons à en dire aux observations déjà faites à propos des intérêts et arrérages de la même dette.

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE BUDGÉTAIRE

Nous relèverons dans le budget quelques chiffres et certaines indications sommaires à utiliser pour l'étude que nous avons à faire.

1. Voir les évaluations faites par MM. de Foville, Neymarck, Thiéry, Dr Vacher et de Colonjon, et notamment leurs communications diverses à la Société de statistique de Paris et publiées dans le Journal de cette société.

2. « L'État, en somme, prend dans la poche des autres, ce qui n'est pas le cas des particuliers. Cette prérogative l'oblige à fixer d'abord la somme dont il a besoin, afin de préciser, en connaissance de cause,

I. Dépenses

Les crédits ouverts aux ministres pour les dépenses du budget général de l'exercice 1907 s'appliquent :

1° A la dette publique, pour	1 233 528 964f
2° Aux pouvoirs publics	19 337 500
3° Aux services généraux des ministères	2 020 452 735
4° Aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	518 367 206
5° Aux remboursements, restitutions et non-valeurs	42 138 900
Total général	3 833 825 305f

II. Recettes

Les ressources permettant à l'État de couvrir les dépenses indiquées ci-dessus peuvent être résumées de la manière suivante :

1° Impôts et revenus	2 654 270 896f
2° Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État (allumettes ; tabacs ; poudres à feu ; postes, télégraphes et téléphones ; produits de diverses exploitations)	841 730 835
3° Produits domaniaux	57 515 918
4° Produits divers du budget	68 710 030
5° Ressources exceptionnelles	108 364 900
6° Recettes d'ordre	101 713 069
7° Produits à percevoir en Algérie	1 916 625
Total général des produits recouvrables	3 834 222 273f

Nous laisserons de côté, pour la suite de la discussion, les quatre derniers articles, à raison de leur nature particulière et du caractère accidentel de leur objet [1].

Il est évident que l'État puise les ressources normales destinées à faire face à ses à besoins annuels dans l'impôt, le produit des monopoles et celui des domaines.

L'impôt est de beaucoup l'élément principal de ses recettes. Les monopoles, moins fructueux pour le Trésor, peuvent être considérés comme un genre spécial d'impôts, sinon en totalité, du moins en partie, car il faudrait déduire de la somme globale précédemment indiquée à leur sujet le prix d'achat des matières premières et le montant des frais d'exploitation. Quant aux produits domaniaux, ils n'attei-

---

la mesure des sacrifices qu'il réclamera ensuite. « Ce sont les dépenses à faire qui servent de mesure et « de justification aux recettes », disait H. Passy, ministre des finances, en janvier 1849, à l'Assemblée nationale, répétant ce que l'Assemblée constituante avait déjà proclamé en 1790 » (*Le Budget*, par Stourm, « Préséance des dépenses sur les recettes », p. 202.

1. Pour les produits divers, nous avons notamment les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations, 4 920 000 fr. ; les remboursements de frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer, 4 737 000 fr. ; les remboursements par les départements et les communes des avances pour l'achèvement des chemins vicinaux et pour les établissements scolaires, 24 958 000 fr.

Relativement aux ressources exceptionnelles, les plus importantes sont l'indemnité due par le gouvernement chinois, 11 121 000 fr. ; fonds provenant des caisses des retraites ecclésiastiques, 7 543 000 fr., et le produit de l'émission d'obligations à court terme, 84 millions de francs.

Les recettes d'ordre s'appliquent principalement aux retenues sur les pensions civiles, 33 281 000 fr. et militaires, 8 338 000 fr. ; aux reversements par les compagnies de chemins de fer d'excédents pour annuités payées par l'État, 14 050 000 fr.

Quant aux produits à percevoir en Algérie, ils concernent les monopoles de l'État et la taxe militaire.

gnent guère, depuis quelques années, qu'une cinquantaine de millions, y compris ceux des forêts et le prix d'aliénation d'immeubles et d'objets mobiliers.

L'ÉTAT DÉBITEUR DIRECT MAIS SEULEMENT APPARENT DU PASSIF BUDGÉTAIRE TANDIS QUE LES CONTRIBUABLES EN SONT LES DÉBITEURS RÉELS

L'État effectue les dépenses qui ont été légalement prévues et autorisées. Pour y faire face, il reçoit, d'une main, le rendement des impôts et, de l'autre, en distribue le montant, selon les affectations d'emploi expressément déterminées par la loi de finances. Il n'est donc, dans la circonstance, qu'un intermédiaire entre, d'une part, les créanciers des sommes inscrites au budget des dépenses et, d'autre part, les débiteurs qui ont à fournir les voies et moyens fixés au budget des recettes, c'est-à-dire les redevables. Ces derniers, pour payer leurs contributions, font un prélèvement soit sur le revenu de leurs biens, quelquefois même sur le capital (comme pour les droits de succession en ligne collatérale ou entre étrangers par exemple [1]), soit aussi, ne l'oublions pas, sur le produit de leur travail.

Des impôts spéciaux frappent le revenu ou la valeur des patrimoines, autrement dit de la richesse acquise. Mais il existe encore des taxes différentes ayant une autre assiette. Ainsi les produits du travail sont dans notre pays très supérieurs à ce que rapporte la propriété tant mobilière qu'immobilière ; ils s'élèveraient, croit-on, à environ 15 milliards, tandis que les biens de toute nature donneraient un revenu approximatif de 10 milliards seulement ([2]). Or ces sommes immenses, quelle qu'en soit la provenance, sont, les unes et les autres, atteintes par les taxes de consommation, la contribution personnelle mobilière, celle des patentes, des droits indirects et les incidences d'autres impôts.

Quant à l'État, les produits budgétaires fournis par lui se bornent à ceux du domaine. A cause de leur faible importance relative, nous les laisserons de côté dans la suite de notre discussion. C'est donc bien à tort que l'on considère souvent l'État comme possesseur de ressources inépuisables lui permettant d'acquitter, dans une large mesure, les dépenses nationales avec son propre revenu, alors que les payements dont il est tenu sont effectués presque exclusivement des deniers fournis par les redevables. Cette fâcheuse erreur provient d'une très ancienne tradition dont l'origine remonte à l'organisation du régime féodal dans notre pays. Autrefois, en France, les rois ont eu la propriété de très vastes domaines dont les produits de toute nature constituaient leurs seules ressources financières. L'impôt n'a été établi chez nous qu'après la guerre de Cent ans, lors de la création des armées permanentes. Très faible au début, il n'a cessé de croître jusqu'à l'époque de la première Révolution. Cependant, même sous le règne de Louis XVI, les redevances et autres revenus du domaine royal représentaient encore une part relativement importante des recettes de l'État ([3]). Mais depuis lors, les biens de la Nation, après des aliénations et des affectations successives à des services publics, ont

---

1. Lois du 25 février 1901, art. 2, et du 30 mars 1902, art. 10.

2. De Foville, *France économique, richesse publique*, p. 505. — Institut international de statistique, IX° session, Berlin, 1903 : « Ce que c'est que la richesse d'un peuple » ; — « Capital humain », p. 11.

3. Necker, dans son compte rendu au roi, de janvier 1781, fait figurer le revenu du Trésor royal pour 263 784 000 livres, dans lesquelles celui des domaines et bois s'élève à 38 100 000 livres, soit une proportion de 14,43 °/o.

cessé d'être très productifs. Nous en donnerons plus loin les motifs (voir *infra*, deuxième partie, Destination du Domaine de l'État).

PASSIF DE L'ÉTAT NON INSCRIT AU BUDGET. — CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE DONT LES CONTRIBUABLES SONT AUSSI LES DÉBITEURS RÉELS

Contrairement à ce qui a lieu pour les dépenses annuelles, le capital de la dette, se trouvant en dehors de nos écritures financières, reste-t-il à la charge exclusive de l'État qui a contracté personnellement des engagements pécuniaires envers ses créanciers ? Pas davantage.

Tout d'abord examinons si nous sommes à même de fournir une évaluation de ce passif pour chacun des principaux éléments dont il se compose.

Bien que la rente perpétuelle 3 °/₀ ne soit remboursable qu'à la volonté du débirentier (C. civ., art. 1909 et suiv.) on peut, cependant, en admettre la capitalisation au pair de 100 fr. Cette capitalisation ne souffre aucune difficulté pour la rente amortissable, puisque l'époque des échéances du remboursement à 100 fr. en a été fixée.

Relativement à certaines annuités, il est encore permis de retrouver la somme dont elles sont le fractionnement et de constater le reliquat à payer ultérieurement.

Quant à la dette viagère, la détermination exacte d'un capital correspondant aux arrérages est à peu près impossible, en ce qui concerne les pensions civiles et militaires. Les 250 millions, environ, que nous payons actuellement à ce sujet (sauf réduction de 36 millions pour les retenues figurant aux produits divers du budget) doivent forcément s'accroître par le jeu normal des lois des 9 juin 1853 et 22 juin 1878. En effet, le crédit des pensions à inscrire, chaque année, est basé sur le nombre des fonctionnaires existant il y a environ trente ans, et sur leur rémunération en fin de carrière. Depuis lors, ce nombre n'a cessé d'augmenter et les traitements ont été, en général, fortement relevés. Il s'ensuit donc que le montant total des pensions s'accroîtra progressivement [1].

Le capital de la dette publique est évalué, dans son ensemble, de 30 à 40 milliards

1. Dans un discours à la Chambre des députés du 22 mars 1906, deuxième séance (*J. O.* du 23 mars, p. 1574), M. Jules Roche s'est exprimé ainsi : « La dette viagère n'est viagère que de nom ; elle est en réalité perpétuelle ; elle présente même un caractère plus grave que la dette perpétuelle proprement dite. La dette perpétuelle ne s'accroît pas, à moins d'une opération particulière, dont on s'aperçoit d'habitude et qui est une opération d'emprunt, tandis que la dette viagère est une de ces végétations spontanées dont je parlais tout à l'heure ; elle grandit, toute seule, sans qu'on s'en aperçoive, chaque année de 3 à 4 millions et quelquefois davantage. Il est donc conforme à la réalité de capitaliser cette dette viagère. En chiffre rond, au taux actuel, elle représente 9 milliards, ce qui porterait à 39 milliards le total en capital de notre dette considérée comme je viens de le faire, comme on peut et comme on doit, je le prétends, le faire, si l'on veut considérer les choses dans la réalité, encore une fois, et non pas telles qu'elles sont écrites d'après les apparences, qui ne sont que des vanités. » Dans la même séance, M. Poincaré a répondu sur ce point à M. Jules Roche de la manière suivante : « Je ne comprends pas très bien comment on peut totaliser les diverses dettes qu'il (M. Jules Roche) a groupées. Je ne sais pas ce que signifie, au juste, une dette capitalisée dans laquelle on fait entrer le capital non remboursable d'une dette perpétuelle et dans laquelle, chose plus singulière encore, on compte des pensions capitalisées, une dette capitalisée, comme si jamais l'État pouvait avoir à payer le capital de cette dette viagère. A ce compte, mon cher collègue, il serait aisé, pour nous accabler sous les chiffres, de capitaliser le crédit des traitements inscrits au budget de l'État. » — Voir encore Paul Leroy-Beaulieu, *L'Économiste français*, numéro du 31 décembre 1904.

suivant surtout le mode de capitalisation employé pour les rentes et les pensions viagères. Quoiqu'il ne puisse être exactement calculé, n'y a-t-il pas lieu d'en tenir compte ?

Est-ce que, si nous avions à établir l'évaluation de la fortune nette d'un particulier, débiteur d'une rente perpétuelle ou viagère, nous ne comprendrions pas dans son passif le capital de cette rente suivant le taux fixé pour l'amortissement ou, à défaut, d'après une évaluation qui en serait faite?

Dans les liquidations et partages des successions, les notaires ne font-ils pas figurer les charges de cette nature grevant le patrimoine du *de cujus,* pour déterminer les droits nets des copartageants? Les opérations des compagnies d'assurances sur la vie ne reposent-elles pas, les unes, sur l'aliénation immédiate d'un capital pour obtenir le service d'une pension ; les autres, au contraire, sur le service d'une prime annuelle destinée à la formation et à la remise ultérieure d'un capital? Les sociétés ne portent-elles pas dans leurs écritures le passif, en capital, des rentes qu'elles sont tenues de servir?

De ce qui précède conclurons-nous qu'il y a lieu d'appliquer à l'État, débirentier, le même système d'évaluation que si nous nous trouvions en présence d'une personne privée? Oui certainement, au cas où nous nous trouverions en présence du véritable débiteur de la rente. Mais l'État, nous l'avons dit, n'exécute pas ses obligations pécuniaires avec l'argent provenant de sa propre fortune. Les contribuables sont substitués à lui pour lui fournir les fonds destinés aux payements qu'il a à effectuer. Ils se trouvent donc, en définitive, les débiteurs réels de la dette publique aussi bien en capital que pour les intérêts et arrérages de cette dette, qui grève tous les redevables comme s'ils en étaient les débiteurs directs et principaux.

En Angleterre, dans l'exposé budgétaire, le chancelier de l'Échiquier, M. Asquith, s'est exprimé, le 30 avril 1906, de la manière suivante :

« Les engagements de l'État ont atteint leur chiffre le plus bas (635 400 000 livres sterling) en 1899, à la veille de la guerre, et leur chiffre le plus élevé dans les trente-cinq dernières années (798 400 000 livres sterling) en 1903. Depuis l'année 1903, la réduction nette de la dette a été de près de 9 500 000 livres sterling, sur lesquelles 7 750 000 sont imputables au dernier exercice financier 1905-1906.

« Il est un fait que nous ne devons jamais perdre de vue. Dans les trente ans qui se sont écoulés entre 1870 et 1899 les engagements de l'État ont diminué de 150 millions de livres. Le bénéfice de cette réduction qui a occupé la meilleure partie de la vie d'une génération a été emporté dans les sept dernières années et le capital de notre dette a atteint, à peu près, le même chiffre qu'en 1871. Ce sont là des faits qui parlent d'eux-mêmes, et, immédiatement après le devoir de réduire les dépenses, vient celui de prendre des mesures plus efficaces pour l'amortissement de la dette [1].

Un autre exemple encore plus frappant nous est donné par les États-Unis qui, en 1866, avaient une dette nationale s'élevant, en capital, à . . . 11 900 000f

En 1888, c'est-à-dire vingt-deux ans après, cette dette se trouvait réduite, par suite de remboursements successifs aux créanciers, à 4 700 000

Les sommes employées à ces remboursements se sont donc élevées à. . . . . 7 200 000f [2]

1. *Bulletin de statistique et de législation comparée* du ministère des finances, mai 1906, p. 540.
2. *Rapport du secrétaire de la Trésorerie des finances* de 1901, p. 192 (États-Unis).

Qui a fourni les fonds consacrés à la réduction, en capital, de 3 750 millions de la dette anglaise et les 7 200 millions pour l'amortissement de celle des États-Unis ?

Les contribuables de chacun de ces deux pays, qui en étaient les réels et véritables débiteurs.

CONSÉQUENCE DES CONSTATATIONS FAITES RELATIVEMENT A LA DETTE PUBLIQUE L'ÉTAT, D'UNE PART, INTERMÉDIAIRE ENTRE SES CRÉANCIERS ET LES CONTRIBUABLES ET, D'AUTRE PART, POSSESSEUR DE BIENS

Des causes multiples empêchent de dresser un bilan de la fortune nationale. La principale est que l'État, pour les payements qu'il a à effectuer, prend l'argent nécessaire à ses besoins non pas dans son propre patrimoine, mais dans celui des contribuables. Il n'est, en effet, répétons-le, qu'un débiteur apparent et nominal tant du montant des dépenses budgétaires que du capital de la dette publique. Après avoir déchiré le voile qui les couvrait, les contribuables, nous l'avons reconnu, doivent être considérés comme les véritables débiteurs de cette dette : un nouveau facteur a été ainsi ajouté aux données primitives du problème que nous avons à résoudre. On fausserait les écritures en inscrivant à un bilan national les éléments d'actif et de passif tels que nous les avons d'abord énoncés, parce que ces éléments ne correspondraient plus aux constatations que nous avons faites ensuite et que nous venons de rappeler.

A raison d'un mandat légal et même constitutionnel qu'il a reçu de la Nation, l'État joue le rôle d'intermédiaire entre ses créanciers, d'une part, et les contribuables, d'autre part. Relativement à la dette publique, nous en avons la preuve manifeste dans le budget pour les intérêts et arrérages ; le même document nous en fournit aussi la preuve pour les amortissements et remboursements du capital. Quant au surplus du capital restant dû, il en est encore ainsi, nous l'avons démontré, quoique la constatation n'en existe pas dans les écritures budgétaires où l'évaluation de ce capital fait même défaut.

Mais, du moment où les contribuables sont substitués à l'État à l'effet de supporter la charge de la dette publique, il n'est pas nécessaire de connaître exactement le montant d'un passif qui, en réalité, ne grève pas le débiteur apparent dont nous avons exclusivement ici à établir le compte.

En résumé, les dépenses annuelles ont pour contre-partie les recettes budgétaires, tandis que le capital de la dette est balancé par l'obligation générale et indéterminée où se trouvent les redevables d'y faire face lors des remboursements et amortissements à opérer. Il paraît donc certain que la dette publique ne constitue pas un passif à déduire de l'avoir national.

Mais, de ce que nous dégageons l'État de tout ce passif qui semblait, au premier abord, devoir lui incomber, nous ne pouvons davantage maintenir à son actif les produits de l'impôt ainsi que l'obligation des contribuables de supporter, à sa place, les conséquences financières des engagements pécuniaires qu'il a personnellement contractés.

Après ces déductions, que reste-t-il à l'État pour seule fortune ? Le domaine public et le domaine privé. C'est un patrimoine net et, à cet égard, il n'est plus un intermédiaire, mais un possesseur, à titre de personne morale, des biens compris dans son avoir.

Nous allons chercher à en établir la consistance et à en fournir l'évaluation dans la deuxième partie de notre étude.

(*A suivre.*) F. DE COLONJON.

V

BIBLIOGRAPHIE

1° *Esquisse d'une sociologie,* par E. WAXWEILER, directeur de l'institut de sociologie Solvay, à Bruxelles [1].

M. Waxweiler définit fort bien son ouvrage dans l'avant-propos : « Recueil des problèmes de sociologie avec leurs solutions approximatives. » Rien n'est plus exact, et nous croyons qu'une telle étude était nécessaire pour mettre au point l'ensemble des questions sociologiques à résoudre.

L'ouvrage se compose de deux parties : la première est consacrée à l'étude générale de la sociologie, définitions et phénomènes spéciaux.

La seconde est consacrée à l'analyse sociologique, sources et méthodes, formation sociale, aptitudes, activité et synergies sociales.

L'ouvrage se termine par un lexique dans lequel M. Waxweiler indique les mots suggérant un phénomène sociologique.

Enfin, une bibliographie extrêmement fournie donne des références complètes pour les livres cités dans le courant de l'ouvrage.

L'auteur rappelle d'abord les belles paroles de Robin sur l'impossibilité de concevoir un être organisé sans un milieu et sur les réactions réciproques de l'organisme et du milieu : l'étude de ces réactions constitue une science : l'ethnologie, dont il est nécessaire de préciser l'étendue ; c'est à quoi M. Waxweiler s'attache dans le premier chapitre et ce qu'il développe dans le second.

On sent d'ailleurs admirablement l'esprit scientifique qui anime l'auteur et le besoin de précision qu'il ressent, car il consacre une partie du chapitre III à la définition du terme « social » ; ce n'est pas un mal et, à notre époque de rhéteurs et de rêveurs « sociaux », il est bon de donner avec netteté le sens des termes employés.

Ces préliminaires bien établis, M. Waxweiler aborde l'étude du domaine sociologique proprement dit et, relativement à la méthode, il indique : l'observation directe, l'expérimentation, l'observation indirecte, le procédé statistique, la méthode de concordance et la doctrine actualiste.

Une critique raisonnée indique les avantages et les défauts de chacune de ces méthodes.

A ce point de l'ouvrage, « la matière même de la sociologie existe, dénommée et en quelque sorte débrouillée » ; M. Waxweiler en profite pour faire l'inventaire sociologique du langage et dresser les plans d'analyse sociologique qu'il entend suivre : d'abord la formation sociale de l'individu, puis les attributs de la personnalité et les activités sociales, et enfin le résultat de leur coordination quand elles sont devenues des synergies sociales.

Le chapitre V consacré à la formation sociale de l'individu contient un grand nombre de pensées et de faits, et il mériterait mieux qu'une brève indication.

Dans le chapitre VI, M. Waxweiler, après avoir passé en revue les aptitudes sociales, reproduit la formule de Solvay sur la potentialité sociale, qui, en réalité, ne résout pas la

1. Girard et Brière.

question, puisque nous ne savons pas exprimer le potentiel individuel à un instant donné, à cause de sa complexité. Il ne s'agit, nous le pensons, que d'une simple manière de représenter les idées par des formules algébriques, mais nous ne croyons pas que l'on puisse en tirer quoi que ce soit : c'est le cas de rappeler le mot de Huxley : Les résultats de l'application des mathématiques dépendent de ce qu'on a mis en équation. De choses vagues on ne peut tirer rien de précis, même avec le secours des mathématiques.

Le chapitre VII est consacré aux activités sociales externes : conjonctives, protectrices ou nocives, compétitrices, divulgatrices, grégaires, répétitrices, institutrices, acquisitives et sélectives.

C'est une analyse très soignée de toutes les manifestations de l'activité sociale dont la complexité se trouve réduite par la division rationelle adoptée.

Le chapitre VIII : « Les synergies sociales », indique les résultats de la coordination des activités sociales et de l'organisation rationnelle des espèces.

Nous souscrivons bien volontiers aux derniers mots de l'ouvrage, qui sont une indication que l'auteur ne croit pas à la vertu essentielle de l'application des mathématiques en sociologie : «... Tout cela... *le législateur le connaîtra non plus par l'intuition, toujours précaire ou fragile, mais par la source unique de la connaissance décisive : par la science née de l'observation et de l'expérience.* »

A. Barriol.

2° ***Frequency curves and correlation,*** par W. Palin Elderton.
Publication de l'institut des Actuaires anglais, à Londres [1]

L'ouvrage de M. Elderton est une suite des beaux travaux sur les méthodes modernes de représentation statistique qui ont été mises en lumière par le Dr Pearson.

L'auteur commence par rappeler les services considérables rendus par l'emploi des courbes de fréquence, qui peuvent se représenter algébriquement par des formules, et il insiste spécialement sur la manière de graduer les axes. L'ouvrage étant destiné surtout aux actuaires, les exemples sont tirés des calculs actuariels pour lesquels M. Elderton donne l'application des divers symboles usités.

L'ouvrage proprement dit comprend deux parties :

La première est relative aux formules représentatives des courbes de distribution; l'auteur y donne les calculs complets des courbes ordinaires, depuis la forme simple de la parabole de degré *m* jusqu'à la courbe normale des erreurs (formule de Poisson). Chacune de ces courbes correspond à un exemple particulier et s'adaptant admirablement bien à la formule montrant ainsi la méthode de calcul de l'ajustement effectif.

La seconde partie est consacrée à l'étude des corrélations proprement dites de données statistiques concomitantes ou discordantes; l'auteur y démontre diverses propositions relatives aux erreurs probables qui peuvent présenter un réel intérêt dans un grand nombre de cas; mais il est malheureusement difficile de résumer cette étude en raison de son caractère essentiellement technique.

L'ouvrage se termine par diverses notes mathématiques et des tables de constantes et de valeurs de la fonction, et enfin une bibliographie très complète.

Il est certain que les mathématiciens liront avec plaisir ce petit ouvrage qui donne sous une forme excellente la représentation graphique et analytique de la majeure partie des phénomènes sociaux que la statistique est amenée à étudier.

C'est un livre qui suggère des idées de comparaison, comme son titre le faisait pressentir.

A. Barriol.

---

1. Leyton.

VI

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

1er trimestre 1907. — Chemins de fer

France. — Nous avons donné, dans notre dernière chronique des transports par voies ferrées (1), les renseignements sur les résultats provisoires et partiels de l'exploitation de notre réseau en 1905. On complétera maintenant ces renseignements, en résumant les données définitives et complètes de cet exercice d'après la *Statistique des chemins de fer français* (Documents principaux), qui est actuellement sous presse.

Les données générales afférentes au trafic de notre réseau d'*intérêt général* se présentent comme il suit :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Milliers de voyageurs transportés à toute distance	Milliers de voyageurs transportés à 1 kilomètre	Milliers de tonnes transportées à toute distance	Milliers de tonnes transportées à 1 kilomètre
1905.	39 607	443 008	14 162 421	138 955	17 676 398
1904.	39 363	433 913	13 698 858	130 144	16 551 118
Différences .	+ 244	+ 9 095	+ 463 563	+ 8 811	+ 1 125 280

Voici maintenant le résumé des résultats financiers de ce trafic :

Années	Recettes de la grande vitesse	Recettes de la petite vitesse	Recettes totales de l'exploitation	Dépenses totales de l'exploitation	Produit net de l'exploitation
	Milliers de francs				
1905	706 153	842 943	1 576 576	823 108	753 468
1904	686 083	804 600	1 514 725	786 931	727 794
Différences. . .	+ 20 070	+ 38 343	+ 61 851	+ 36 177	+ 25 674

Le coefficient de l'exploitation reste presque stationnaire pendant les deux années considérées; il s'élève à 52,02 °/o en 1905 contre 52,00 °/o en 1904. Le rapport pour cent du produit net au capital d'établissement atteint 4,29 °/o pendant le dernier exercice contre 4,17 °/o de l'exercice précédent. Le capital d'établissement est de 17 570 562 000 fr. en 1905 contre 17 441 929 000 fr. en 1904. Dans le chiffre total de 1905, la part afférente aux dépenses de l'État pour l'établissement du réseau figure pour 4 970 225 000 fr.

Allemagne. — La statistique, publiée par l'Office impérial des chemins de fer, vient de paraître. Ce volume, le vingt-sixième depuis l'origine de cette publication, est afférent aux résultats de l'exploitation des voies ferrées de l'Empire pendant l'exercice terminé au 1er avril 1906. Comme tous les ans, nous en extrayons les données récapitulatives suivantes, afférentes au réseau à voie normale :

	1905	1904	Différences
Longueurs moyennes exploitées (kilomètres)	54 583	53 375	+ 1 208
Dépenses d'établissement (millions de francs).	18 190	17 725	+ 465
Nombre de voyageurs kilométriques (millions).	25 632	23 835	+ 1 797
Nombre de tonnes kilométriques (millions)	41 936	38 780	+ 2 156
Recettes brutes (milliers de francs).	3 045 828	2 833 743	+ 212 085
Dépenses d'exploitation (milliers de francs).	1 925 626	1 790 924	+ 134 702
Produit net total (milliers de francs)	1 120 202	1 042 819	+ 77 383
Produit net kilométrique (francs).	20 522	19 465	+ 1 057

1. Numéro du mois d'octobre 1906.

Le coefficient d'exploitation du réseau allemand s'élevait à 63,2 °/₀ comme en 1904, mais la rémunération du capital de premier établissement a augmenté, elle est de 6,29 °/₀ pour le dernier exercice considéré, contre 6,0 °/₀ pour l'exercice précédent.

Alsace-Lorraine. — L'administration du réseau des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine vient de publier son rapport annuel sur les résultats de l'exploitation en 1905. Voici les données récapitulatives afférentes à ce réseau et aux 195 kilomètres du chemin de fer du *Guillaume-Luxembourg* affermé par ladite administration :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	—	—	—	—	—	—
	Kilomètres	Milliers		Milliers de francs		
1905. . . .	2 014	815 412	2 350 895	136 264	100 561	35 703
1904. . . .	1 985	766 089	2 170 986	125 787	93 215	32 572
Différences.	+ 29	+ 49 323	+ 179 909	+ 10 477	+ 7 346	+ 3 131

La rémunération du capital de premier établissement est de 4,33 °/₀ en 1905 et de 4,02 en 1904. Le coefficient d'exploitation a baissé insensiblement ; il se chiffre par 73,8 °/₀ contre 74,1 °/₀ en 1904.

Japon. — La dernière publication officielle du Cabinet impérial, intitulée « Résumé statistique de l'empire du Japon », contient les résultats de l'exploitation du réseau japonais pendant l'exercice terminé au 1er avril 1905. Voici les données principales extraites de ce volume :

	Réseau d'État	Réseau concédé	Ensemble
	—	—	—
Longueurs exploitées (kilomètres).	3 337	6 760	10 097
Dépenses d'établissement (milliers de francs)	431 030	626 755	1 057 785
Nombre de voyageurs à toute distance (milliers). . . .	30 026	75 225	105 251
Nombre de tonnes à toute distance (milliers)	4 081	15 853	19 944
Recettes brutes (milliers de francs).	55 228	99 866	155 094
Dépenses d'exploitation (milliers de francs).	24 469	50 804	75 273
Produit net (milliers de francs).	30 759	49 062	79 821
Le coefficient de l'exploitation (pour-cent)	44,21	50,74	48,42
La rémunération du capital d'établissement (pour-cent).	7,1	7,8	7,6

(Les conversions sont faites à raison de 2 fr. 58 au yen).

Comme on voit par ces chiffres, le réseau japonais est très prospère. Le parlement de l'Empire a voté, le 16 mars 1906, le projet de loi présenté par le gouvernement concernant le rachat de 4 200 kilomètres de lignes exploitées par des compagnies. Le prix du rachat évalué d'après les dispositions de la loi, promulguée le 30 mars 1906, s'élève à 1 136 millions de francs.

Inde anglaise. — Nous donnons ci-dessous les renseignements récapitulatifs sur l'exploitation du réseau de l'Inde d'après la dernière publication officielle intitulée : ***Administration Report on the Railways in India for the Calendar year 1905*** :

	1905	1904	Différences
	—	—	—
Longueurs exploitées (milles anglais)	28 295	27 565	+ 730
Dépenses d'établissement (milliers de roupies).	3 669 394	3 528 595	+ 140 799
Nombre de voyageurs (milliers)	248 157	227 097	+ 21 060
Nombre de tonnes (milliers).	54 936	52 051	+ 2 885
Recettes brutes (milliers de roupies)	416 809	396 497	+ 20 312
Dépenses d'exploitation (milliers de roupies)	199 400	187 750	+ 11 650
Produit net total (milliers de roupies).	217 409	208 747	+ 8 662
Produit net par mille anglais (roupies)	7 684	7 573	+ 111

(Pour les conversions, la roupie argent au pair = 2 fr. 38).

Le rapport pour cent des dépenses aux recettes s'élève à 47,81 en 1905 et à 47,35 en 1904. Les rapports pour cent du produit net au capital de premier établissement se chiffrent par 5,92 pour le dernier exercice considéré et par 5,91 pour l'exercice précédent.

République Argentine. — Le ministère des travaux publics vient de faire paraître le quatorzième volume de la statistique officielle intitulée *Estadistica de los ferrocarriles in explotacion*. Nous empruntons à cette intéressante publication les données suivantes sur les résultats de l'exploitation du réseau en 1905 et 1904 :

Années	Longueurs exploitées	Nombre de voyageurs transportés	Nombre de tonnes transportées	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
	Kilomètres	Milliers		Milliers de piastres en or		
1905.	19 794	26 636	22 410	71 595	39 396	32 199
1904.	19 428	23 314	20 124	62 559	33 217	29 342
Différences. .	+ 366	+ 3 322	+ 2 286	+ 9 036	+ 6 179	+ 2 857

(Piastre en or = 5 fr. au pair).

Le capital d'établissement du réseau s'élève à 627 231 000 piastres en 1905 ; il rapporte donc 5 %.

Cap de Bonne-Espérance. — Pour terminer on citera ci-dessous quelques renseignements sur l'exploitation du réseau de la colonie du Cap, d'après le dernier rapport officiel, intitulé *Report of the General Manager of Railways for the year 1905.*

	1905	1904	Différences
Longueurs moyennes (milles anglais).	2 808	2 577	+ 231
Capital d'établissement (milliers de livres sterling)	29 973	27 704	+ 2 269
Nombre de voyageurs (milliers).	......	......	.....
Nombre de tonnes (milliers)	......	......	.....
Recettes brutes (milliers de livres sterling)	4 047	4 144	— 97
Dépenses d'exploitation (milliers de livres sterling)	3 077	3 720	— 643
Produit net (milliers de livres sterling).	970	424	+ 546
Coefficient d'exploitation.	76,0	89,8	
Rémunération du capital d'établissement (pour-cent)	3,34	1,58	

HERTEL.

VII

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

De très importants besoins de capitaux ont amené, au cours du premier trimestre de cette année, une tension monétaire considérable ; les marchés se sont vus dans l'obligation de faire largement appel aux ressources des banques d'émission.

		31 janvier	28 février	31 mars
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse.	3 632	3 622	3 584
	Circulation.	5 026	4 929	4 745
	Dépôts publics et privés	756	736	819
	Portefeuille et avances	2 013	1 905	1 785

		31 janvier	28 février	31 mars
		Millions de francs		
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 054	1 113	970
	Circulation	1 765	1 675	2 164
	Dépôts publics et privés	644	661	745
	Portefeuille et avances	1 288	1 284	1 861
Banque d'Angleterre.	Encaisse	856	918	875
	Circulation	696	697	731
	Dépôts publics et privés	1 284	1 443	1 474
	Portefeuille et avances	731	831	945
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 473	1 476	1 448
	Circulation	1 926	1 872	1 917
	Dépôts publics et privés	207	231	231
	Portefeuille et avances	807	751	810
Banque nationale de Belgique.	Encaisse	123	120	122
	Circulation	763	749	723
	Dépôts publics et privés	69	95	87
	Portefeuille et avances	687	701	666
Banque d'Espagne.	Encaisse	996	1 001	1 015
	Circulation	1 528	1 518	1 508
	Dépôts publics et privés	707	715	723
	Portefeuille et avances	680	669	681
Banque d'Italie.	Encaisse	860	860	859
	Circulation	1 175	1 147	1 163
	Dépôts publics et privés	308	333	322
	Portefeuille et avances	416	403	423
Banque néerlandaise.	Encaisse	285	286	272
	Circulation	566	536	545
	Dépôts publics et privés	13	15	15
	Portefeuille et avances	307	283	302
Banque de Russie.	Encaisse	2 518	2 564	2 598
	Circulation	3 107	3 144	3 099
	Dépôts publics et privés	1 535	1 425	1 437
	Portefeuille et avances	1 189	1 141	1 094

La part de l'or dans l'encaisse métallique de ces banques était la suivante :

	31 janvier	28 février	31 mars
	Millions de francs		
Banque de France	2 646	2 637	2 604
Banque d'Angleterre	856	918	875
Banque d'Autriche-Hongrie	1 169	1 167	1 136
Banque d'Espagne	385	385	386
Banque d'Italie	732	728	729
Banque néerlandaise	140	140	130
Banque de Russie	2 383	2 416	2 441

La Banque de Russie dispose en outre, à l'étranger, de crédits en or qui contribuent à la couverture de sa circulation fiduciaire et qui ont atteint les chiffres que voici :

	Millions de francs
31 janvier	787
28 février	763
31 mars	720

Les comptes rendus annuels des banques fournissent des détails plus complets sur la marche de leurs opérations ; voici, pour 1906, les principaux chiffres fournis par ceux de ces documents qui ont déjà fait leur apparition :

	Banque de France	Banque d'Allemagne	Banque d'Autriche-Hongrie	Banque de Belgique	Banque d'Espagne
	Millions de francs				
Moyenne de l'encaisse or	2 882	843	1 171	104 (1)	380
Moyenne de l'encaisse argent	1 049	270	311	20 (1)	603
Moyenne de la circulation	4 659	1 734	1 844	702	1 543
Comptes courants particuliers — Versements	108 487	121 537	29 525	12 173	9 218
Comptes courants particuliers — Prélèvements	107 554	121 504	29 496	12 170	9 248
Comptes courants particuliers — Solde moyen	581	346	183	69	560
Effets escomptés (papier commercial) — Nombre	20 464 594	5 085 491	2 632 008 (2)	4 410 492	880 061
Effets escomptés (papier commercial) — Montant	13 981	13 132	4 990 (2)	4 255	1 399
Effets escomptés (papier commercial) — Portefeuille moyen	898	1 237	560 (2)	594	263
Avances sur gages mobiliers (solde moyen)	523	104	51	40	118

Les taux officiels d'escompte, sous l'influence du resserrement monétaire, se maintiennent à un niveau généralement élevé.

	Taux d'escompte au 31 mars Pour cent 1905	1906	1907
Banque de France	3	3	3 1/2
Banque d'Allemagne	3	5	6
Banque d'Angleterre	2 1/2	4	5
Banque d'Autriche-Hongrie	3 1/2	4 1/2	4 1/2
Banque de Belgique	3	4	5
Banque néerlandaise	2 1/2	3	6

La situation monétaire du marché de New-York a été des plus tendues, et les difficultés qui ont assailli les places européennes ont été dues en grande partie aux grandes demandes de capitaux qui leur ont été adressées par les États-Unis. Les bilans des Banques associées de New-York se résument ainsi :

	26 janvier	23 février	30 mars
	Millions de dollars		
Encaisse métallique	197	190	196
Encaisse en monnaie légale	85	75	72
Circulation	53	53	51
Dépôts	1 067	1 045	1 020
Portefeuille (escompte et avances)	1 086	1 083	1 056
Marge des dépôts (*surplus reserve*)	16	4	13

L'encaisse ne dépasse que de peu son minimum légal, qui est égal au quart des dépôts. Nous donnons plus loin le résumé des dispositions prises par le Congrès pour permettre au Trésor des États-Unis de venir plus efficacement en aide au marché. L'encaisse or de cette institution grossit sans interruption comme le montre le tableau suivant :

	31 janvier	28 février	31 mars
	Millions de dollars		
Or	903	912	921
Argent	495	496	496
Total de l'encaisse	1 398	1 408	1 417
Greenbacks et autres billets	345	346	349
Certificats d'or	618	601	610
Certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	469	471	473
Total de la circulation	1 432	1 418	1 432
Dépôts dans les banques nationales	161	150	165

A la Banque du Japon, les dépôts du Trésor forment toujours un chapitre important du bilan ; ils sont représentés à l'actif par les sommes disponibles dans les agences et chez

1. Encaisse au 31 décembre.

2. Non compris les traites sur l'étranger payables en or, dont le portefeuille moyen a été de 63 millions.

les correspondants de l'étranger, sommes que la Banque réunit aux avances dans ses situations périodiques.

	26 janvier	23 février	30 mars
	Millions de yens		
Encaisse	149	150	147
Circulation	311	305	319
Dépôts privés	10	16	6
Dépôts de l'État	378	360	402
Portefeuille	85	81	101
Avances aux particuliers et comptes courants débiteurs	400	395	407
Avances à l'État	22	22	22

Les dispositions législatives relatives aux banques d'émission ont subi quelques modifications au cours de ces trois mois.

En France, la loi du 11 avril 1907 a porté de 150 à 200 millions le maximum des émissions de la Banque d'Algérie ; ce chiffre pourra être élevé à 300 millions par décrets, au moyen d'augmentations successives de 50 millions intervenant à des intervalles de deux ans au minimum. En même temps, le capital de la Banque est porté de 20 à 25 millions.

Aux États-Unis, le Congrès a voté la loi Aldrich, dont voici les dispositions. Le Trésor est autorisé à déposer dans les Banques nationales, contre les garanties légales, les recettes des douanes, qui précédemment devaient être conservées dans les caisses mêmes du Trésor. Il est également autorisé à émettre des certificats d'or en coupures de 10 dollars, et des billets des États-Unis en coupures de 1, 2 et 5 dollars. Enfin, le montant des billets des Banques nationales, dont le retrait pourra être effectué dans le délai d'un mois, est porté de 3 à 9 millions de dollars.

La Banque d'État du Maroc a été définitivement constituée par la souscription de son capital et le versement du premier quart ; la première assemblée générale s'est réunie le 25 février à la Banque de France pour constater l'accomplissement de ces formalités et nommer le conseil d'administration.

Les principaux comptes des bilans des grandes sociétés françaises de crédit (Crédit lyonnais, Comptoir d'escompte, Société générale, Crédit industriel et Société marseillaise) ont subi au cours du deuxième semestre de 1906 les variations suivantes :

	31 juillet	31 août	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
	Millions de francs					
Espèces en caisse et en banque	344	305	352	337	302	394
Portefeuille commercial	2 462	2 504	2 536	2 423	2 439	2 539
Avances et reports	1 085	1 091	1 067	1 072	1 081	1 107
Comptes courants et dépôts	3 548	3 502	3 532	3 475	3 394	3 540
Effets à payer	402	423	438	451	450	479
Portefeuille de valeurs et participations	167	168	166	166	165	163

L'accroissement de l'activité économique en 1906 a eu pour résultat le développement des opérations des clearing-houses ; l'augmentation est particulièrement remarquable en ce qui concerne la France.

	France	Allemagne	Angleterre	États-Unis
	Millions de francs	Millions de marks	Millions de livres	Millions de dollars
1905	17 855	37 603	12 953	143 909
1906	24 809	42 036	13 390	159 809

La statistique annuelle de la production des métaux précieux fait ressortir un nouvel accroissement de la quantité d'or extraite ; les chiffres suivants résultent, pour 1905, du rapport du directeur de la Monnaie des États-Unis et, pour 1906, des évaluations publiées par le *Commercial Chronicle* de New-York :

	1905	1906
	Onces d'or fin	
Afrique	5 494 473	6 601 685
États-Unis	4 265 742	4 648 913
Australie	4 232 091	3 964 630
Russie	1 078 356	1 027 970
Autres pays	3 219 905	3 129 689
	18 290 567	19 372 887

La production totale aurait ainsi une valeur de 2 075 millions, contre 1 959 millions en 1905.

Pour l'argent, il aurait été extrait un poids de métal fin de 157 683 500 onces, contre 157 339 962 onces pour l'année précédente; la valeur commerciale de cette production s'élèverait à 507 millions.

Au cours du premier trimestre de 1906, la concurrence a été assez vive sur le marché libre de l'or; les cours extrêmes mensuels ont été les suivants :

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Janvier	77,9	77,9
Février	77,9 1/8	77,9
Mars	77,10 1/8	77,9

L'argent n'a pu maintenir entièrement la hausse acquise au cours des mois précédents; le ralentissement des achats pour le compte de l'Inde a été le facteur principal de la baisse.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Janvier	32 7/16	31 1/4
Février	32 1/8	31 1/2
Mars	32 1/16	30 7/16

Les cours des changes à Paris, et en particulier ceux du chèque sur Londres et du papier sur New-York, ont atteint vers la fin du trimestre un niveau élevé qui a obligé la Banque de France à élever le taux de son escompte.

Valeur d'une somme de 100 fr. exprimée en monnaie étrangère

	31 janvier	28 février	31 mars
Allemagne	99f60	99f76	99f91
Angleterre	100 00	100 28	100 30
Autriche	99 55	99 67	99 43
Belgique	99 59	99 75	99 69
Espagne	92 30	91 70	89 80
Grèce	92 17	92 17	93 02
Hollande	99 85	99 94	100 00
Italie	99 87	99 87	99 81
Portugal	97 75	97 93	97 39
Roumanie	99 44	99 87	99 25
Russie	99f37	99f37	98f81
Suisse	99 69	100 00	99 75
États-Unis	100 07	100 54	100 64
Argentine	44 42	44 66	44 42
Brésil	56 52	56 42	55 52
Chili	73 61	73 11	69 67
Inde	100 78	100 97	100 97
Japon	99 17	99 17	99 17
Égypte	100 26	100 32	100 20

G. Roulleau.

VIII

AVIS

Nos lecteurs trouveront encartée dans ce numéro la fin du Catalogue de la Bibliothèque de la Société (pages 77 à 82), dont l'exécution a été prescrite par une décision du conseil, à la date du 11 mars 1903.

Ce Catalogue renferme, comme on le sait, la nomenclature des documents divers adressés à la Société depuis son origine, 5 juin 1860, jusqu'au 1er février 1903. Ce Catalogue se trouve depuis cette époque complété par les relevés des documents mensuels transmis, parus à la fin de chaque numéro du Journal.

(*N. de la R.*)

IX

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE SAXE	
Ville de Dresde	
Bureau statistique de la ville. — Rapports mens. pour l'année 1906.	Aed^{a3} 06
Argentine (République)	
Ministère des relations extérieures. — Bulletin nº 95. Tome XIII, 1re série, 1907.	Ar^{b1} 07
Bulgarie (Principauté de)	
Direction de la statistique. — Statist. du recrutem. milit. régulier pendant l'année 1900.	Bu^{a12} 00
— Statist. des causes de décès dans les villes pendant l'année 1901.	Bu^{a28} 01
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — (D^{a18} 07). — Élections au Folkething le 29 mai 1906, élect. supplém. 1903-1906. . .	D^{a27} 06
— (D^{a18} 07.) — Caractère de la récolte en 1906.	D^{a3} 06
— (D^{a18} 07.) — Prix officiel des céréales, etc., produites en 1906.	D^{a19} 06
— (D^{a18} 07.) — Les impôts d'État sur le revenu et sur la fortune en 1906-1907.	D^{a40} 06-07
— (D^{a18} 07) — Coopération dans l'agriculture, 1907	D^{a47} 07
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DU TRAVAIL. — *Bureau de statistique.* — Le Comm. des Philippines en 1906.	Eu^{c29} 06
CUBA (RÉPUBLIQUE)	
Secrétariat du commerce. — L'Industrie sucrière et ses dérivés pour l'année 1904-1905	Eucu^{c1} 04-05
France	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Direction de l'agriculture.* — *Office de renseignements agricoles.* — Statist. agricole pour l'année 1905.	F^{sa4} 05
PRÉFECTURE DE LA SEINE	
Ville de Paris	
Direction des affaires municipales. — *Bureau de l'assainissement de l'habitation et du casier sanitaire des maisons de Paris.* — Rapp. à M. le préfet sur les recherches effectuées au Bureau du casier sanit. relatives à la répart. de la tuberculose dans les maisons de Paris en 1905 et en 1906.	F^{lac1} 05-06
— Rapp. à M. le préfet sur les enquêtes effectuées dans les mais. signalées comme foyers de tuberculose en 1905 et 1906.	F^{lac2} 05-06
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — *Direction générale de la statistique.* — **Annales de statistique.** Actes de la commiss. pour la statist. judic. et du notariat (session de mars 1906). . .	I^{aa21} 06
Pérou	
— *Superintendance générale des douanes.* — Statist. gén. des douanes en 1901. Tome Ier : Importations.	Pe^{d2} 01 a
Russie (Empire de)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — Annuaire statistique. 1re partie : Russie d'Europe. 2e partie : Russie d'Asie, pour l'année 1905	R^{E1} 05 a-b
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — *N*) Statist. agricole pour l'année 1905	S^{Aa4} 05
— Importations et exportat. suédoises en 1906.	S^{Aa15} 06
— Immigration et émigration en 1905. .	S^{Aa16} 05
Collège du commerce. — *E*) Navigation en 1905	S^{Ab3} 05
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — Budget de l'État en 1907.	S^{c2} 07
Banque de Suède. — Situation. Rapp. pour l'année 1906.	S^{ef1} 06
Suisse	
CANTON DE ZURICH	
Ville de Zurich	
Bureau statistique. — Du mouvem. de la popul. de la ville de Zurich de 1899 à 1903	Suzu^{a8} 99-03
DOCUMENTS PRIVÉS	
ARON HIRSCH ET SOHN. — Statistique de la production du cuivre (Halberstadt, 1907).	π^{a} 55
AUGÉ-LARIBÉ (Michel) — Les coopératives paysannes et socialistes de Maraussan (Hérault). Paris, 1907. (Voir π^{m} 251.).	π^{a} 56
MUSÉE SOCIAL. — Les coopérat. paysannes et socialistes de Maraussan (Hérault), par Michel Augé-Laribé (Paris, 1907)	π^{m} 251
VIRGILII (Filippo). — Statist. 4e édit., Milan, 1907	π^{v} 73
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1906, page 251.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 19 juin 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 6. — JUIN 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
PRIX PAR AN : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 6. — 10 JUIN 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 19 JUIN 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **17 juillet, 16 octobre, 20 novembre** *et* **18 décembre 1907**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° Communication de M. Ch.-M. Limousin sur la *Statistique de la franc-maçonnerie dans le monde.*

2° Communication de M. Desroys du Roure sur les *Résultats pour les contribuables parisiens du nouveau projet d'impôt sur le revenu.*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le payement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C^ie^, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 1907. — Nécrologie. — Nomination définitive de deux membres titulaires et d'un membre correspondant. — Présentation de deux membres titulaires. — Présentation de divers ouvrages par M. le Président et M. le Secrétaire général. — Communication de M. Barrat sur les forces hydrauliques de la France : la houille verte; discussion : MM. le Dr Papillon, Malzac, Barrat. — Lecture, par M. March, de la communication de M. Yves Guyot sur la Répartition des industries en Belgique; observations de M. March; discussion : MM. Deschamps, Delatour, Ch. Limousin, Meuriot.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. MARCH.

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 1907 est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce en ces termes les décès de MM. Auguste BRESSON et OLANESCO :

« Nous avons à déplorer le décès de deux de nos collègues.

« M. Auguste Bresson, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, appartenait à notre Société depuis 1899, comme membre titulaire. Il est décédé à Paris à l'âge de soixante-quatorze ans. Nous nous sommes associés aux regrets de sa famille.

« M. Olanesco, ancien vice-président du Sénat de Roumanie, était des nôtres depuis 1897. En général, les personnes habitant à l'étranger demandent à être classées soit parmi les membres correspondants, soit parmi les membres associés. M. Olanesco avait tenu à s'attacher par des liens plus étroits, il était membre perpétuel. Sa disparition dans des circonstances tragiques nous a profondément affligés.

« Ceux d'entre nous qui font partie de l'Institut international de Statistique savent que M. Olanesco était un des membres les plus assidus des sessions de cet Institut, de ceux dont les rapports ou l'intervention excitaient le plus d'intérêt; ils connaissent la haute distinction de son esprit. Ils se rappellent aussi que Mme Olanesco accompagnait d'ordinaire son mari et contribuait au charme des réunions qui suivaient les séances de travail. Si j'évoque ce détail, c'est pour dire notre émotion quand nous avons su, par les journaux, que Mme Olanesco se trouvait avec notre regretté collègue dans l'Orient-express le jour où la même catastrophe les a réunis définitivement dans la mort. »

Sont élus à l'unanimité : en qualité de *membres titulaires,* MM. POTHEMONT et

SERVIER, et, en qualité de *membre correspondant,* M. A. VALARINO, présentés à la dernière séance.

Sont présentés comme *membres titulaires :* MM. DABAT, directeur du service hydraulique au Ministère de l'agriculture, par MM. Tisserand et March, et SIMIAND (François), agrégé de philosophie, bibliothécaire du Ministère du commerce, 20, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, par MM. Levasseur, Arthur Fontaine et March.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que M. Yves Guyot fait hommage à la Société d'un exemplaire de la troisième édition de son ouvrage bien connu *La Science économique,* dont il sera donné ultérieurement une analyse.

Il donne ensuite lecture de la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont on trouvera la nomenclature à la page 200 du présent Journal.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau de la Société l'ouvrage de M. Henri Bresson sur la houille verte et l'album de statistique graphique édité par le Service du recensement, et s'exprime dans les termes suivants :

« M. Henri Bresson, aujourd'hui notre hôte, fait hommage à la Société de Statistique de son livre *La Houille verte.* Je ne dirai rien de ce volume puisque vous entendrez tout à l'heure un compte rendu des faits et des idées qui le composent. Je me borne à remercier l'auteur au nom de la Société.

« Voici maintenant un album de statistique graphique édité par le Service du recensement au Ministère du travail. Cet album renferme 273 tableaux graphiques qui se rapportent aux résultats du recensement de 1901 et aux tableaux rétrospectifs de l'*Annuaire statistique.*

« C'est une représentation figurée de l'état de la population de la France (état civil, industries et professions) au début du vingtième siècle, et du mouvement d'un grand nombre d'indices sociaux ou économiques depuis le milieu du dix-neuvième siècle. »

La parole est donnée à M. BARRAT pour une communication intitulée : *Les Forces hydrauliques de la France ; la houille verte.* La transformation de l'énergie hydraulique en énergie électrique, dit l'orateur, en provoquant l'installation de puissantes usines, a attiré l'attention sur les ressources hydrauliques que renferme la France et contribué, dans une certaine mesure, à arrêter l'abandon des moteurs hydrauliques pour les moteurs à vapeur dans tous les emplois industriels.

Déjà, en 1860, le Ministère des travaux publics avait entrepris une étude de nos ressources hydrauliques. Une statistique des cours d'eau et irrigations avait été publiée en 1875 pour trois départements seulement. Actuellement, deux ingénieurs des ponts et chaussées, MM. Tavernier et de la Brosse, sont chargés, par le Ministère de l'agriculture, de « procéder à l'étude des questions se rapportant à l'estimation des grandes forces hydrauliques en pays de montagne et à l'utilisation de l'énergie produite par l'aménagement des cours d'eau ou de l'eau elle-même ». Ces messieurs ont estimé à 1 million au minimum [1] la puissance en chevaux-vapeur que nous réserve à l'étiage la houille blanche dans les quatre départements où elle domine, il est vrai : Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes, départements représentant 4,50 °/₀ de la superficie totale de la France.

La statistique « des forces hydrauliques en France », publiée en 1901 par les services du recensement à la Direction du travail, a permis, d'autre part, grâce aux fiches descriptives des usines hydrauliques fournies par le Ministère des travaux publics et par le Ministère de l'agriculture, de déterminer non plus l'importance des ressources naturelles considérables dont la plus grande partie est perdue, faute d'aménagements, mais de fixer l'état de l'utilisation de ces ressources en 1899.

Sur les rivières non navigables, on a relevé ainsi plus de 46 000 établissements utilisant la force d'environ 49 000 chutes d'eau. La force hydraulique totale dont disposent ces établissements, évaluée à l'époque des moyennes eaux, est de 500 000 chevaux-vapeur environ, soit, en moyenne, 11 chevaux par établissement. Les départements les plus favorisés sont ceux du Puy-de-Dôme, du Finistère, des Basses-Pyrénées, des Côtes-du-Nord, de l'Isère, de la Haute-Loire, des Vosges; dans cha-

1. *Annales de la Direction de l'hydraulique,* Ministère de l'agriculture, fascicule 30, année 1904.

cun d'eux, on a relevé plus de 1 000 établissements. Au point de vue de la puissance, les départements qui sont les plus riches sont : l'Isère, avec une puissance totale en forces hydrauliques de 37 000 chevaux; la Savoie, 31 000; les Basses-Pyrénées, 22 000; la Haute-Savoie, 20 000; les Hautes-Pyrénées, 17 000; les Vosges, 13 000; le Doubs, 11 000.

Sur les cours d'eau (canaux et rivières) navigables, on n'a relevé que 1 500 établissements disposant de 86 000 chevaux-vapeur. Mais la puissance de ces établissements est généralement plus grande que celle des établissements placés sur des rivières non navigables; on a trouvé 57 chevaux en moyenne pour les premiers, au lieu de 11 pour les seconds.

Quelle que soit la nature des cours d'eau considérés, la majeure partie des établissements n'ont qu'une faible importance, les trois quarts d'entre eux ne disposent pas de plus de 10 chevaux; 3,50 seulement disposent chacun de plus de 200 chevaux. Ces grandes usines n'en représentent pas moins le cinquième de la puissance hydraulique disponible dans l'ensemble des établissements.

Dans ces dernières années, grâce aux documents qu'il a consultés au Ministère de l'agriculture et au Ministère des travaux publics, et à des enquêtes qu'il a entreprises personnellement dans les départements étudiés par lui, dans la région normande : Orne, Eure, Calvados, Eure-et-Loir, Manche, Mayenne, Sarthe et Maine-et-Loire (ce dernier dans la partie au nord de la Loire seulement), M. Bresson a recherché, de son côté, à déterminer le degré d'utilisation des forces hydrauliques déjà aménagées. En effet, certaines chutes n'emploient qu'une partie de la force qui leur est concédée; d'autres, très nombreuses, trop nombreuses, restent sans emploi, les établissements étant fermés. M. Bresson a donné à ces forces hydrauliques provenant des eaux des forêts et des prairies le nom de *houille verte*, par opposition à la dénomination de *houille blanche* attribuée aux forces hydrauliques issues de la fonte des glaciers et des neiges de nos hauts massifs montagneux. MM. Paquier et Rabot, les géographes bien connus, avaient déjà fait ressortir l'importance des forêts dans la région normande, ce qui justifie la dénomination de houille verte.

D'après ces messieurs et d'après M. Bresson, dans les sept premiers départements complètement étudiés, pour 5 800 cours d'eau, présentant des chutes aménagées d'une force totale de 81 500 chevaux, près de 32 500 chevaux sont utilisés; soit une perte d'environ 49 000 chevaux. Tous les départements comptent des chutes inutilisées. Parmi les départements qui ont le mieux employé la force disponible, la Manche en emploie un peu plus de moitié, l'Eure un peu moins de moitié; mais les autres encore moins.

La houille verte présente cet avantage d'avoir son maximum de débit pendant la période des longues nuits; son creux de sécheresse en été, période des longs jours; aussi l'emploi de l'énergie hydraulique et la production de l'énergie électrique semble avoir assez bien réussi dans les départements considérés; les moulins dont la force hydraulique restait inutilisée depuis l'adoption des moteurs à vapeur ont trouvé là une nouvelle source d'activité; en quelques années, le nombre des établissements produisant l'énergie électrique pour la distribution de force ou d'éclairage électrique a presque doublé (28 établissements avant 1900, 44 établissements à la fin de 1904). D'autre part, 250 établissements appartenant à des industries diverses emploient leur force hydraulique disponible pour l'éclairage de leurs ateliers; même 11 châteaux ou fermes ont transformé l'énergie hydraulique des moulins attenant au domaine en énergie électrique qui reçoit de multiples applications domestiques.

M. le Président remercie M. Barrat d'avoir montré d'une manière très vivante de quelles ressources dispose notre pays pour produire en une multitude de points de l'énergie immédiatement utilisable, mais relativement peu utilisée. Il y a longtemps, — bien avant qu'on ait donné aux sources d'énergie dont il nous a parlé les noms pittoresques de houille blanche et de houille verte, — il y a une cinquantaine d'années, l'administration avait essayé de dresser l'inventaire des forces hydrauliques de la France. M. Cheysson, qui a été associé activement à cet essai, rappelait dernié-

rement avec quel regret il avait vu la publication de cet inventaire arrêtée après le troisième département.

La statistique de 1899, à laquelle s'est référé M. Barrat, est utile pour mettre en relief l'état actuel de l'utilisation des forces hydrauliques, mais elle est trop générale pour faire connaître les points où l'utilisation peut être la plus avantageuse, pour distinguer ceux qui peuvent être l'origine de transports de force de ceux où la force doit être utilisée sur place en vue de petites industries locales ou pour l'usage domestique. Un inventaire détaillé, un répertoire est nécessaire. Cette œuvre que jusqu'à ce jour l'administration n'a pas réalisée, M. Henri Bresson a eu le mérite d'en montrer l'utilité et les applications possibles et de la commencer avec une intelligence et une ténacité qui font bien augurer du succès final. Ce succès, la Société de Statistique l'appelle de ses vœux.

M. le Président remercie M. Bresson d'avoir bien voulu mettre à la disposition de la Société les clichés qui ont permis d'illustrer la conférence de M. Barrat et d'apprécier l'ingéniosité du propagateur de la houille verte. Et il adresse aussi ses remerciements à M. Tixerant, qui a bien voulu se charger de la manœuvre de l'appareil à projection.

M. le D^r^ PAPILLON demande la raison de la moindre utilisation des chutes d'eau que l'on constate dans les statistiques indiquées par le conférencier. M. Barrat indique que la principale cause de diminution est due au chômage des moulins à blé qui ferment peu à peu.

M. le D^r^ Papillon cite les usines des forces motrices du Rhône qui produisent leur électricité au moyen de machines thermiques et n'utilisent pas dès lors les forces naturelles mises à leur disposition.

M. BARRAT répond qu'il est possible que diverses circonstances aient obligé les usines du Rhône à se servir de charbon, mais il sait que l'on se préoccupe à Lyon d'utiliser les forces naturelles des environs de Moutiers et d'employer l'énergie électrique transportée.

M. MALZAC fait remarquer que l'utilisation des cours d'eau n'est pas toujours permise par l'État, qui met bien souvent des entraves à l'exploitation par les formalités administratives.

M. le Président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion de la communication de M. Yves Guyot sur la répartition des industries aux États-Unis, en France et en Belgique. Malheureusement, M. Yves Guyot, indisposé, n'a pu assister à la séance et a transmis au bureau le texte des observations qu'il comptait présenter.

M. DELATOUR, qui prend place au fauteuil présidentiel, prie M. Lucien March de donner lecture de la communication de M. Yves Guyot.

Cette troisième partie de l'étude de notre collègue [1] concerne la Belgique. Ce travail est établi sur l'analyse des volumes IV et V du Recensement général des industries et des métiers fait, en 1896, en Belgique. Il paraît *in extenso* présent numéro, page 182.

M. Yves Guyot commence par rappeler le travail que M. Lucien March a présenté sur le même sujet à la Société de Statistique en 1902.

La Belgique compte 326 000 entreprises et divisions d'entreprises, dont 87 200 entreprises à domicile.

Les entreprises de 4 ouvriers et au-dessous sont au nombre de 55 000 (soit 24 °/₀) et occupent un total de 96 000 ouvriers.

On compte comme entreprises de la moyenne industrie celles occupant de 5 à 49 ouvriers : elles sont au nombre de 13 830 (soit 6 °/₀ de l'ensemble).

Les établissements de la grande industrie, de 50 à 499 ouvriers, comptent 2 000 établissements occupant 295 000 ouvriers (soit 44 °/₀). La très grande industrie comprenant 500 ouvriers et au-dessus en compte 100 000 (soit 15 °/₀).

---

1. Voir numéros d'avril et de mai 1907, p. 109 et 137.

Voici comment se répartit la population active :

Chefs d'établissement	232 500
Directeurs et employés	37 800
Membres de la famille	34 400
Entreprises à domicile	87 200
Ateliers publics	330
	392 230
Ouvriers de l'industrie proprement dite	664 000
Ouvriers de l'industrie à domicile	14 000
	678 000

Nous avons donc 71 °/₀ de salariés par rapport à l'ensemble des chefs d'établissement et des employés, soit un peu plus de 3 pour 1 chef d'établissement.

La très petite industrie représente	70 °/₀
La petite industrie (4 ouvriers et au-dessous)	23 °/₀
	93 °/₀

sans compter les entreprises à domicile.

Les faits ne ratifient donc pas plus en Belgique qu'en France et aux États-Unis la théorie de la concentration des industries émise par Karl Marx.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de M. Yves Guyot et donne la parole à M. March.

Les observations de M. March (voir Annexe du présent procès-verbal, p. 179) peuvent se résumer comme suit.

M. March rappelle la question que s'est posée M. Yves Guyot :

Le développement incontestable des grandes s'opère-t-il au détriment des petites ou bien est-il un effet d'un accroissement général qui favoriserait aussi bien les grandes que les petites entreprises ?

Il montre que pour juger le développement industriel on peut admettre divers critériums dont le plus commode est le nombre des ouvriers, qui lui paraît plus exact que celui des établissements, pris par M. Yves Guyot.

Les statistiques indiquent qu'aux États-Unis le nombre des ouvriers des manufactures a sextuplé en cinquante ans, à raison d'abord de l'accroissement de la population et ensuite de la transformation des salariés agricoles en ouvriers d'industrie.

M. Yves Guyot a constaté que le nombre d'ouvriers par établissement a passé de 8 à 11. Les petits établissements ont-ils augmenté de population moyenne comme l'ont fait les grands, de telle sorte que le rapport de la population totale des grands établissements à celle des petits soit resté le même ? S'il en est ainsi, on ne peut évidemment prétendre qu'il y a concentration.

Les census américains ne fournissent malheureusement pas les éléments de la réponse à cette question, mais les statistiques françaises permettent de constater qu'en France le personnel de l'industrie se répartissait ainsi vers 1851 :

74 °/₀ dans les établissements de moins de 50 ouvriers.
26 °/₀ — de plus de 50 —

tandis qu'en 1896, il y avait :

55 °/₀ du personnel total dans les établissements de moins de 50 ouvriers.
45 °/₀ — — de plus de 50 —

Il semble donc bien y avoir concentration de personnel dans les grands établissements et cela résulte aussi de la comparaison des recensements de 1896 et 1901.

M. Yves Guyot ne conteste d'ailleurs pas ces chiffres, mais il repousse l'idée de

concentration parce qu'elle ne s'accompagne pas de la disparition des petits établissements.

La conclusion de M. Yves Guyot est que la thèse de Marx et Engels dans le manifeste de 1847 se trouve entièrement fausse d'après les observations de la statistique.

Cette thèse était la suivante :

Le prolétariat s'étend de plus en plus aux dépens des petits industriels, artisans, commerçants, paysans, rentiers et sa condition s'abaisse de plus en plus.

M. March interprète cette pensée comme suit :

Plus nous allons, plus grandit la part proportionnelle du prolétariat dans la masse de la population.

Cette interprétation n'est pas en désaccord avec les faits constatés.

La divergence des opinions provient plus peut-être de la définition des mots de concentration et de prolétariat.

La pensée de Marx et Engels n'est pas complètement fausse, mais ils n'ont pas vu que la concentration qu'ils prévoyaient allait provoquer par réaction la création de nouvelles entreprises secondaires et améliorer le sort des travailleurs.

M. le Président pense que malgré l'absence de M. Yves Guyot on pourrait utilement engager la discussion sur les idées qui viennent d'être émises et demande à M. Deschamps, professeur à la faculté de droit de Paris, invité à y prendre part, à donner son avis sur l'interprétation du manifeste de Marx et Engels.

M. Deschamps dit que les disciples des socialistes de 1847, Bernstein par exemple, abandonnent l'idée de la concentration. Pour lui, Marx prenait le mot « concentration » dans le sens absolu du mot : le prolétariat devant aller toujours absorbant les autres classes et nécessairement triompher par le nombre.

Les socialistes de 1847 estimaient que la petite entreprise irait toujours en diminuant non seulement en nombre relatif, mais encore en nombre absolu, absorbée qu'elle serait par la grande entreprise.

M. Delatour indique que ce phénomène s'est produit pour les banques locales dont les directeurs ont été transformés en salariés et directeurs de succursales des grands établissements de crédit qui les ont absorbés.

M. Limousin croit que Marx et Engels associaient les mots prolétaires et pauvres et que pour eux la « prolétarisation » était synonyme de « paupérisation » si ces deux néologismes peuvent être admis !

Ils ont annoncé en fait le collectivisme, conséquence nécessaire, pour eux, de la concentration industrielle. Ils prédisaient aussi la transformation de la majorité des travailleurs en salariés *pauvres,* aboutissant fatalement à la révolution.

M. Delatour dit que si telle était vraiment leur idée, la simple constatation des faits actuels montre qu'ils s'étaient trompés.

M. Meuriot pense qu'il faut tenir le plus grand compte de la création de nouvelles industries qui augmentent la richesse nationale.

M. Deschamps souligne cette idée et insiste sur l'erreur de Marx et Engels consistant dans la fameuse formule : ce que l'un gagne, un autre le perd nécessairement.

Il résume la discussion en disant que la contradiction apparente des thèses de M. Yves Guyot et March provient de leur définition différente du mot « concentration ».

M. Yves Guyot dit : Il n'y a pas de concentration, puisque les petits établissements ne disparaissent pas.

M. March dit : Il y a concentration, puisque les petits établissements pèsent moins dans la balance des salariés.

Pour lui, s'il y a concentration, elle se produit par l'apport d'éléments nouveaux, par l'extérieur.

M. le Président remercie les orateurs qui ont éclairé la discussion et lève la séance à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
L. March.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1907

Observations relatives à la communication de M. Yves Guyot sur la répartition des industries aux États-Unis, en France et en Belgique

Dans l'étude patiente et approfondie que M. Yves Guyot a consacrée aux recensements récemment effectués aux États-Unis, en France et en Belgique ([1]), notre éminent collègue a cherché une réponse à cette question grosse de conséquences économiques et sociales : Le développement incontestable des grandes entreprises s'opère-t-il au détriment des petites entreprises, ou bien est-il simplement l'effet de l'accroissement de la quantité de travail ?

Dans ce but, il a examiné et comparé, en divers pays et à diverses époques, le nombre des établissements et leur importance, le nombre des chefs d'établissements, la production. Si, par exemple, on rapproche les deux census effectués aux États-Unis en 1850 et en 1900, on constate que de 123 000 en 1850 le nombre des manufactures recensées s'est élevé à 512 000 en 1900, que le nombre des salariés par établissement a passé de 8 à 11, que la production a décuplé.

Ces résultats attestent la vigoureuse expansion industrielle des États-Unis depuis 50 ans. Il m'a semblé, que, pour M. Yves Guyot, cette expansion était exclusive de tout mouvement de concentration. Il y a peut-être en effet une certaine opposition des termes. Une même masse ne peut à la fois foisonner et se resserrer. Mais nous ne sommes pas ici en présence de masses invariables. Au contraire, la population industrielle s'accroît par le jeu des naissances, par l'immigration étrangère, par l'afflux des travailleurs agricoles, et l'on conçoit très bien que, dans ces conditions, le développement de l'industrie puisse marcher de pair avec une certaine concentration du personnel industriel dans de grandes entreprises. Dès lors, si les deux phénomènes expansion et concentration peuvent coexister, se superposer, il est prudent, dans la comparaison des chiffres, de faire la part de ce qui tient au développement de l'industrie et de ce qui caractérise la concentration ou la dispersion des travailleurs.

Pour juger du développement industriel, on peut admettre plusieurs critériums, le nombre croissant des ouvriers, celui des établissements, les salaires, la production, les capitaux engagés. L'élément le plus facile à connaître est évidemment le nombre des ouvriers. D'ailleurs, le nombre des établissements ne saurait être considéré comme un bon indice, puisque 10 petits établissements peuvent n'en pas valoir un seul grand. Acceptons donc comme mesure de l'expansion industrielle le nombre des ouvriers occupés : nous apprécierons par exemple la rapidité du développement des manufactures aux États-Unis en citant les chiffres suivants : en 1850, 957 000 salariés ; en 1900, 5 314 000. Le nombre des travailleurs a donc sextuplé en 50 ans.

Remarquons en passant qu'il serait bon de considérer deux parties dans cet accroissement : la première, corrélative de l'accroissement de la population : celle-ci a triplé dans le même intervalle ; la seconde, qui chiffrerait l'augmentation du personnel à population égale : à population égale, le nombre des salariés des manufactures a seulement doublé. C'est encore un beau progrès. Mais si les travailleurs des manufactures sont devenus deux fois plus nombreux *à population égale,* c'est qu'une partie notable des travailleurs occupés aux travaux agricoles et aux petits métiers sont passés dans les manufactures ; n'est-ce pas déjà une forme de concentration ?

Une autre forme de concentration s'observe dans la répartition géographique des industries. Par exemple, d'après les résultats du census de 1890, Mayo Smith établissait que près des 2/3 du capital des manufactures était engagé dans les entreprises installées dans les villes de plus de 20 000 habitants.

1. Voir le présent numéro et les numéros de mars et d'avril, p. 109 et 137.

Enfin, quand on constate que 88 000 ouvriers de manufactures étaient répartis dans 11 000 établissements en 1850 et dans 8 000 seulement en 1900, on signale encore un phénomène de concentration, de même que 1 kilogr. de sucre compose une liqueur plus concentrée s'il est dissous dans 8 litres d'eau que s'il est dissous dans 11 litres d'eau, ou si 2 kilogr. le sont dans 22 litres.

A la rigueur, on peut ne pas accepter cette terminologie. En fait, dit M. Yves Guyot, le nombre total des ouvriers a augmenté et il en a été de même du nombre des établissements. Si le nombre moyen d'ouvriers par établissement a passé de 8 à 11, qui nous prouve que les petits n'ont pas progressé autant que les grands, auquel cas il n'y aurait pas concentration véritable, la répartition du personnel entre les petits et les grands étant restée la même ?

A la question ainsi posée, les census américains ne permettent pas de réponse sûre, attendu que la répartition du personnel industriel entre les diverses catégories d'établissements ne peut se calculer que pour l'année 1900 seulement. On ne possède pas de chiffres rétrospectifs. D'ailleurs, M. Yves Guyot nous a dit les lacunes considérables de la statistique des petits établissements. Le recensement belge ne peut non plus être utilisé, pour le même motif, absence de termes de comparaison dans le passé.

Il n'en va pas tout à fait de même avec la statistique française. En combinant les résultats du recensement de 1851 avec ceux de la grande enquête industrielle de 1845, j'ai évalué, dans ma communication de 1901 [1], que, vers 1845, le personnel de l'industrie se répartissait ainsi :

74 °/₀ dans les établissements de moins de 50 ouvriers.
26 °/₀ — de plus de 50 ouvriers.

En 1896, ces proportions sont changées et deviennent 55 °/₀ dans la première catégorie contre 45 dans la seconde. Ainsi, les établissements de plus de 50 ouvriers, qui, vers 1845, n'occupaient guère plus du quart du personnel total, en occupent en 1896 près de la moitié.

M. Yves Guyot a extrait du recensement de 1901 un tableau semblable. En considérant trois catégories d'établissements : les petits, chacun moins de 10 ouvriers; les moyens de 10 à 100; les grands, plus de 100 ouvriers par établissement, on constate qu'en 1901 les grands emploient 40 °/₀ du personnel contre 36 °/₀ en 1896; les petits occupent 32 °/₀ du personnel en 1901 au lieu de 36 en 1896. L'écart de 4 °/₀ en faveur des grands établissements semble peu important. Remarquons pourtant qu'il s'est produit en 5 ans et que, si le mouvement conservait la même allure durant 100 années, on trouverait dans 100 ans 80 °/₀ du personnel, les 4/5, dans les grands établissements, ceux qui occupent plus de 100 ouvriers, 1/5 seulement composant le personnel des établissements occupant chacun moins de 100 ouvriers.

Je crois que M. Yves Guyot ne conteste pas ces transformations, mais, tandis que beaucoup de personnes les traduisent en disant que le personnel des entreprises se concentre dans de grands établissements, notre confrère ne semble pas accepter cette façon de s'exprimer, parce que les transformations dont je viens de parler ne sont pas accompagnées de la disparition des petits établissements. Si j'ai bien compris ce qui, dans sa thèse, est nettement confirmé par les statistiques, M. Yves Guyot estime que les petits établissements demeurent au moins aussi nombreux qu'autrefois. D'où il résulterait que la formation des grands établissements proviendrait de l'afflux d'un personnel nouveau.

Les recensements anciens ne donnent malheureusement pas beaucoup d'indications sur la répartition des établissements et d'ailleurs, comme M. Yves Guyot l'a signalé, la statistique des petits établissements est fort délicate. Mais dans la communication que je rappelais tout à l'heure, j'ai reproduit ici les chiffres que fournit en France la statistique des patentes. Celle-ci nous apprend que le nombre des patentés du

1. Séance du 15 mai 1901 (*Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro de juillet 1901).

tableau A, relatif aux artisans et aux petits commerçants, s'est élevé de 1 176 000 en 1852 à 1 354 000 en 1880 et à 1 521 000 en 1905.

A cet égard, la thèse de M. Yves Guyot paraît inattaquable : le développement de la grande industrie n'empêche pas le maintien, et même un certain progrès, du personnel des petites industries et des petits commerces. Si, pour certaines industries, il se produit des phénomènes d'absorption, de fusion, il y a eu d'autre part des créations nouvelles qui sont la conséquence soit de l'accroissement de la population, soit du développement même de la grande industrie autour de laquelle gravitent de petites industries ou de petits commerces, soit de nouveaux moyens de diviser et de disperser la force mécanique, moyens dont nous venons de voir des exemples dans la communication de M. Barrat.

Les statistiques citées par M. Yves Guyot, de même que celle des patentes, paraissent corroborer, au moins jusqu'à présent, cette manière de voir.

Toutefois, celle-ci ne me paraît complètement vérifiée qu'au regard des professions industrielles et commerciales. D'où provient l'afflux des travailleurs vers ces professions, afflux nécessaire pour l'accord de la thèse avec les faits ? Il provient de l'augmentation du nombre des habitants et de l'abandon des professions agricoles. Il est assez délicat de mesurer à l'aide des statistiques le mouvement des travailleurs agricoles, parce qu'il est difficile d'obtenir que les circonstances dans lesquelles la femme et les enfants d'un cultivateur prennent part au travail agricole soient interprétées partout et en tout temps de la même façon, surtout quand on veut juger de ce mouvement indépendamment de l'accroissement de la population.

J'ai cependant comparé, dans des conditions qui m'ont paru légitimes, les recensements français de 1866, 1896 et 1901, en ramenant le nombre total des personnes exerçant une profession quelconque à 100 unités.

Sur 100 personnes exerçant une profession quelconque, on en comptait dans l'agriculture 52 en 1866, tandis qu'on n'en trouve que 47 en 1896, 44 en 1901.

La statistique confirme et précise ainsi ce dont témoigne l'expérience courante. Or, comme les établissements agricoles sont, pour la presque totalité, de petits établissements, il semble qu'en considérant l'ensemble des professions agricoles, industrielles, commerciales il a dû se produire une certaine décroissance du nombre des petits établissements au bénéfice des grands, mais le mouvement est très lent.

En étudiant la répartition des établissements industriels à la lumière des recensements, M. Yves Guyot s'est proposé de démontrer que la thèse du manifeste de Marx et Engels en 1847 avait été contredite par les faits. Cette thèse peut se résumer ainsi : 1° Le prolétariat s'étend de plus en plus aux dépens des petits industriels, artisans, commerçants et rentiers ; 2° sa condition s'abaisse de plus en plus.

De même que je me suis efforcé de pénétrer la pensée de M. Yves Guyot pour comprendre dans quel sens il entendait que l'industrie ne se concentre pas, de même il est juste d'interpréter la pensée de Marx et Engels dans une autre direction et de la formuler par exemple ainsi : Plus nous allons, plus grandit la part proportionnelle du prolétariat dans la masse de la population.

Les explications qui précèdent justifient, dans une certaine mesure, cette proposition qui n'est nullement contradictoire avec celle qu'a soutenue M. Yves Guyot.

Ce n'est pas le lieu d'examiner la seconde partie du manifeste, dans laquelle les auteurs affirment que la condition des prolétaires, c'est-à-dire des salariés, s'abaisse de plus en plus. Ici, encore, il faudrait s'entendre au préalable sur le sens des mots.

Mais on peut reprocher à Marx et Engels de n'avoir pas reconnu que le mouvement de concentration qu'ils signalent pouvait se ralentir de lui-même en provoquant la création de petites entreprises nouvelles et que, de plus, le même mouvement devait être l'un des facteurs de l'amélioration du bien-être des travailleurs, d'une part, parce que, en disciplinant et ordonnant le travail, il tendait à accroître la production ; d'autre part, parce qu'il avait nécessairement pour effet de solidariser les masses de travailleurs.

Je ne sais si, aujourd'hui, Marx et Engels témoigneraient du même pessimisme

et sous la même forme qu'en 1847 ? Nous voyons, en effet, leurs disciples accorder parfois plus de sollicitude aux artisans, petits commerçants et paysans qu'à certaines catégories de salariés, parce qu'ils estiment, comme tout le monde, que le bien-être de ces salariés est plus large que celui des petits patrons, dont Marx et Engels envisageaient la disparition avec tant de regrets.

En résumé, je ne pense pas violenter la terminologie usuelle en affirmant, à la lumière des statistiques, que, depuis un siècle, le personnel industriel se concentre dans de grands établissements. Mais je pense, avec M. Yves Guyot, que les changements de répartition du personnel des industries n'impliquent nullement la disparition des petits établissements. Le nombre de ces derniers ne décroît pas en valeur absolue ; il ne diminue qu'en valeur relative.

Rien ne prouve, d'ailleurs, que ce mouvement, actuellement favorable à la meilleure utilisation des forces, conservera ce caractère toujours, et au même degré.

L. March.

III

LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES EN BELGIQUE (1)

Pour la Belgique, je prends mes renseignements dans le *Recensement général des industries et des métiers* (analyse des volumes IV et V). M. L. March en a fait déjà, en 1902, à la Société de statistique, une analyse à laquelle j'emprunte ce début :

I. — Définition de l'entreprise

La principale unité du recensement belge est l'*entreprise* industrielle, mais la définition de l'entreprise est un peu différente de celle adoptée en France pour l'*établissement*, lors du recensement de 1896.

En France, l'établissement est défini par un groupe de personnes travaillant en commun, par le nom ou la raison sociale, par l'existence d'un siège dans une localité déterminée. Un établissement peut comprendre, par exemple, une filature et un tissage réunis sous la direction d'un même patron, dans une même localité. Pour les auteurs de la statistique belge, le tissage et la filature rassemblés dans un même bâtiment ou dans des bâtiments contigus constituent une entreprise multiple ou complexe comprenant deux divisions d'entreprise ou deux exploitations. Si un industriel possède des établissements non contigus, dans différentes parties d'une ville ou du pays, on compte autant d'entreprises distinctes.

Nombre d'entreprises et du personnel

On comptait en Belgique au mois d'octobre 1896 (non compris les ateliers de l'État) :

326 089 entreprises en activité,
11 306 entreprises en chômage (soit 3,3 %).

Les 326 089 entreprises et divisions d'entreprises en activité se répartissaient de la façon suivante :

1° 231 420, soit 70,97 %, entreprises exploitées par des patrons ou des sociétés ;
2° 94 334, soit 28,93 %, entreprises appartenant à l'industrie à domicile ;
3° 335, soit 0,10 installations louées par des ouvriers dans des ateliers publics (2).

1. Voir la « Répartition des industries aux États-Unis et en France », dans les numéros d'avril et de mai 1907, p. 109 et 137.

2. On appelle ainsi les établissements où des ouvriers travaillant à façon, soit seuls, soit avec des membres de leur famille ou des ouvriers salariés, trouvent à louer une place et le plus souvent de la force motrice.

La population occupée dans les industries et métiers compte 1 102 000 personnes.

Les employeurs fabriquant dans leurs établissements sont au nombre de	232 500
— faisant fabriquer au dehors	5 400
Total	237 900 ou 21 °/₀
Nombre des salariés	864 200 ou 79 °/₀

Les salariés se répartissent de la manière suivante :

a) Directeurs, gérants, ingénieurs, surveillants, employés	39 100
b) Ouvriers d'usines, ateliers, mines, etc.	671 600
c) Ouvriers travaillant à domicile	101 100
d) Intermédiaires de l'industrie à domicile	1 300
e) Membres de la famille des exploitants employés comme ouvriers	50 600
f) Ouvriers travaillant en ateliers publics	366

Les entreprises exploitées par des particuliers ou des sociétés de personnes sont au nombre de 324 000 ; celles exploitées par des sociétés par actions sont au nombre de 2 000.

L'analyse du recensement fait deux catégories :

1° Industrie proprement dite : *a*) Entreprises individuelles ou exploitées par des sociétés de fait ou en nom collectif	229 400 ou 99,13	100
b) Sociétés par actions et coopératives	2 000 — 0,87	
2° Industrie en domicile ou en ateliers publics, entreprises individuelles ou sociétés de personnes	94 600 — 99,99	100
Sociétés coopératives	8 — 0,01	

Dans les deux groupes d'industrie, la presque totalité des entreprises sont individuelles ou constituées en association de fait ou de personnes.

Le nombre des sociétés par actions est de 1 854, mais elles emploient 278 200 salariés sur 664 000 (1), soit 41,90 °/₀ du total des ouvriers de l'industrie proprement dite.

Si on défalque l'industrie houillère, dont presque tous les ouvriers sont occupés par des sociétés par actions, ce nombre tombe à 164 000 sur 547 000.

L'industrie minière (fond et surface réunis) occupe 115 800 ouvriers dont 97,48 °/₀ occupés par des sociétés par actions.

Nous trouvons ensuite, en ce qui concerne les industries dont les entreprises en sociétés par actions occupent entre 75 et 100 °/₀ du personnel ouvrier total, les renseignements suivants :

Entreprises en sociétés par actions	Nombre d'ouvriers	Rapport pour cent au personnel total
Filatures de lin	13 300	97,21
Puddlage et laminage	11 700	93,37
Verreries à vitre	9 700	77,19
Ateliers de construction de matériel de chemins de fer	8 200	93,92
Gobeleteries, cristalleries	7 800	91,35
Chemins de fer (exploitation et voie et travaux réunis)	5 600	99,68
Fabriques de zinc	4 990	91,08
Aciéries	4 400	94,58
Chemins de fer vicinaux, tramways	2 700	98,63
Fours à coke	2 300	98,09
Usines à gaz (y compris les services extérieurs)	2 100	88,63

1. Ce chiffre est un peu au-dessous de celui donné ci-dessus.

Il y a ensuite huit industries au-dessous de 2 000 et au-dessus de 1 000 ouvriers, trois au-dessus de 500, six au-dessus de 100.

On parle beaucoup des sociétés coopératives de production belges. Elles sont au nombre de 167 et n'occupent que 2 100 ouvriers dont 660 dans la boulangerie et 611 dans des entreprises de chargement et de déchargement. Ces dernières sont en réalité des sociétés commerciales de travail.

Dans l'industrie proprement dite, non compris l'industrie à domicile et en ateliers publics, on compte, sur 231 420 entreprises et divisions d'entreprises, 160 400, soit 69,32 °/₀, plus des deux tiers appartenant à la très petite industrie. Dans 142 500, un ou plusieurs chefs d'établissement travaillent sans l'aide d'aucun ouvrier, membre ou non de leur famille.

Dans 17 800 entreprises et divisions d'entreprises (7,71 °/₀), un chef d'établissement ou plusieurs chefs d'établissement associés travaillent avec un ou plusieurs membres de leur famille, très généralement leurs enfants.

Sur les 231 400 entreprises et divisions d'entreprises, il n'y en a que 70 900, soit moins du tiers, qui occupent au moins un ouvrier proprement dit.

II. — Grandes et petites industries

Il est difficile de trouver pour la petite industrie un critérium qui convienne à toutes les branches de fabrication : un moulin à farine comptant 7 ou 8 ouvriers n'appartient plus à la petite industrie, tandis qu'un tissage n'occupant qu'une dizaine d'ouvriers doit y être rangé.

La direction du recensement belge a pris comme critérium empirique le chiffre de 4 ouvriers et au-dessous : 55 000 entreprises (soit 23,76 °/₀) ou le quart de l'ensemble des entreprises occupant au moins 1 ouvrier sont dans ce cas. Elles représentent un total de 96 000 ouvriers, soit en moyenne moins de 2 ouvriers par entreprise ou division d'entreprise.

Les couturiers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, charpentiers, boulangers, maréchaux ferrants, serruriers-poêliers, maçons, peintres, charrons, couvreurs, plombiers, lingères, modistes, etc., tous ces métiers rentrent dans la petite industrie et même, pour une forte proportion, dans la très petite industrie.

En Belgique, on compte dans la moyenne industrie les établissements occupant inclusivement de 5 à 49 ouvriers ; ils sont au nombre de 13 830, soit 6 °/₀ de l'ensemble ; ils représentent 173 000 ouvriers, soit en moyenne 12,5 par établissement ou 26 °/₀ de l'ensemble des ouvriers.

La moyenne industrie comprend les entreprises de maçonnerie, de brasseries et malteries, de construction, de menuiserie et de charpente, de confection pour vêtements de femmes, de carrières, de fonderies et d'ateliers de constructions métalliques, etc.

De 50 à 499 ouvriers la grande industrie compte 2 000 établissements, représentant une population ouvrière de 295 000, soit 146 ouvriers par entreprise ou division d'entreprise. Sur un total de 664 000 ouvriers, occupés dans l'industrie proprement dite, il y en a donc 295 000, soit 44 °/₀, occupés dans la grande industrie.

Dans l'industrie houillère, sur 115 800 ouvriers, il y en a 86 000 faisant partie de ce groupe de la grande industrie. Si on le défalque, on trouve 209 000 ouvriers, qui représentent 142 ouvriers par entreprise et 35,78 °/₀ de l'ensemble des ouvriers.

Ces grandes entreprises comprennent le même genre d'industries que nous avons trouvé aux États-Unis et en France : métallurgie et constructions métalliques, filatures.

La très grande industrie comprend 133 établissements comptant plus de 500 ouvriers, soit un total de 100 000 ouvriers, ou 15 °/₀ de l'ensemble des ouvriers. Sur ce chiffre, 30 000, près du tiers, appartiennent à 46 mines de houille, 8 600 à 7 filatures de lin, 6 300 à 9 fabriques de fer, 5 000 à 6 verreries à vitres, 5 000 à 2 gobeleteries et cristalleries.

Sur 100 ouvriers, il y en a 44 occupés dans la grande industrie et 15 dans la très grande industrie, soit 59 sur 100.

En unifiant par supputation les entreprises multiples, le rapport arrive au résultat suivant (p. 23) :

	Nombre réel des entreprises			Nombre d'ouvriers		
	—			—		
Très petite et petite industrie (0, 1, 2, 3, 4 ouvr.) :	211 700	au lieu de	216 400	92 000	au lieu de	95 900
Moyenne industrie (15 à 49 ouvr.)	13 000	—	13 800	162 000	—	172 700
Grande industrie (50 à 499 ouvr.).	1 456	—	2 000	250 000	—	295 000
Très grande industrie (500 ouvr. et plus)	184	—	133	160 000	—	100 000

Il y aurait ainsi 24 °/₀, soit le quart de l'ensemble des ouvriers occupés dans la très grande industrie.

Cela tient au caractère de l'industrie de la Belgique : mines, constructions métalliques, filatures et tissages.

Voici comment se classe cette population :

Chefs d'établissement.	232 500
Directeurs et employés	37 800
Membres de la famille des chefs d'établissement	34 400
Entreprises à domicile	87 200
Ateliers publics	330
	392 230
Ouvriers de l'industrie proprement dite	664 000
— à domicile.	14 000
	678 000

J'ai mis dans le même groupe que les chefs d'établissement, les directeurs, contremaîtres, employés, parce que les ouvriers considèrent que leurs intérêts sont distincts des leurs.

Nous avons donc d'un côté 71 °/₀ de salariés contre 29 °/₀ de chefs d'établissement et employés, soit un peu plus de 3 salariés pour 1 chef d'établissement.

La très petite industrie représente plus de	70 °/₀
La petite industrie (4 ouvriers et au-dessous).	23 °/₀
	93 °/₀

Il faut y ajouter l'industrie à domicile. La grande industrie n'a donc pas plus étouffé la petite en Belgique qu'elle ne l'a étouffée aux États-Unis et en France.

Les faits ne ratifient, dans aucun de ces trois pays, la théorie de la concentration des industries émise par Karl Marx.

YVES GUYOT.

IV

COMPOSITION ET IMPORTANCE DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT EN FRANCE (*Suite et fin* [1])

DEUXIÈME PARTIE

ÉTAT POSSESSEUR DE BIENS

L'État possède deux espèces de domaines : l'un appelé domaine public, sur lequel il exerce un droit de souveraineté, et l'autre désigné sous le nom de domaine privé, appartenant à la nation comme une propriété ordinaire.

I. Domaine public

Le domaine public embrasse lui-même deux classes distinctes de propriétés : celles qui, par leur nature, ne peuvent se trouver dans le commerce et celles qui, par leur destination, sont placées hors du commerce.

Le droit de souveraineté de l'État, en tant qu'il s'applique aux choses du domaine public, est un droit complexe ; il comprend, à la fois, un droit de police et un droit d'administration, mais il renferme également un droit de propriété.

Chargé de la police, l'État assure et réglemente les droits du public. En vertu de son pouvoir d'administration, il affecte à la jouissance publique ou désaffecte les biens quand il le juge à propos ; il confère, retire ou limite la domanialité publique. Il est investi, en outre, des droits qui dérivent de sa qualité de propriétaire, mais limités cependant par la jouissance du public, qui doit toujours être assurée. Toutes les choses du domaine public appartiennent à l'État ([2]).

Le domaine public est inaliénable et imprescriptible ; mais du principe qu'il appartient à l'État découle la conséquence que celui-ci peut en jouir et en disposer. Ses produits tombent dans le domaine privé. Quoique inaliénable, il n'est pas indisponible et se trouve protégé par l'imprescriptibilité contre l'empiétement des particuliers ([3]).

Voici la nomenclature des choses que comprend le domaine public :

1° Les chemins, routes, ponts et rues à la charge de l'État ;

2° Les chemins de fer ;

3° Les lignes télégraphiques et téléphoniques ;

4° Les portes, rues, fossés, remparts des places de guerre et des forteresses ;

5° Les rivages de la mer, les marais et étangs salés communiquant directement avec la mer ;

6° Les ports, havres et rades ;

7° Les fleuves, rivières navigables et flottables ; les canaux de navigation ;

---

1. Voir numéro de mai, p. 156.
2. Larombière, *Théorie des obligations,* 1128, p. 16.
3. De Récy, *Traité du domaine public,* vol. 1, « Consistance du domaine public », p. 187.

8° Les séminaires diocésains, les cathédrales et autres édifices religieux dont l'entretien, avant la loi du 9 décembre 1905, était à la charge de l'État ;

9° Les archives nationales, les bibliothèques publiques de l'État, les musées, de même que les collections renfermées dans les établissements scientifiques entretenus par l'État ;

10° Les arcs de triomphe et monuments élevés aux frais de l'État et généralement toutes les propriétés affectées à un service d'utilité publique.

Au point de vue de sa constitution et de sa formation, le domaine public reçoit sa destination de la nature même ou du travail de l'homme ; il est donc naturel ou artificiel. Au domaine public naturel appartiennent les rivages de la mer, les fleuves et les rivières. Toutes les autres dépendances du domaine public : canaux, routes, ports, voies ferrées, rentrent dans le domaine public artificiel.

II. Domaine privé

Le domaine de l'État, que l'on appelle aussi domaine privé de l'État ou domaine de l'État proprement dit, se compose des mêmes éléments que ceux qui forment le patrimoine des particuliers : biens corporels meubles et immeubles, choses incorporelles. Ces biens ne sont pas affectés à l'usage public et sont susceptibles de propriétés aliénables et prescriptibles. L'État en est propriétaire et en tire les revenus qui servent, comme les impôts, à couvrir les dépenses publiques.

N° 1. Domaine corporel

Meubles. — Parmi les meubles se trouvent compris : 1° les tableaux, statues, diamants du garde-meuble et des différents palais dont la jouissance était donnée au souverain ; 2° le mobilier des conservatoires et autres établissements analogues ; 3° le mobilier des ministères et des administrations ; 4° les armes confiées à l'armée et à la force publique et les navires de l'État ; 5° tout trésor trouvé sur le fonds domanial ; 6° les matières premières et fabriquées se rapportant au service des départements ministériels et conservées dans les arsenaux, ateliers, usines et magasins de l'État.

Immeubles. — Le domaine immobilier se compose de tous les immeubles : bois, forêts, terres et prés, fermes, palais, châteaux, maisons, établissements thermaux, etc., qui ne rentrent pas dans le domaine public.

Enfin, font partie du domaine immobilier de l'État : 1° les immeubles dont l'affectation à un service d'utilité générale vient à cesser, tels que les terrains des fortifications et remparts des villes qui ne sont plus places de guerre, les terrains retranchés des routes nationales ; 2° les lais et relais de mer ; 3° les îles et îlots dans les fleuves et rivières navigables ; 4° les immeubles que l'État acquiert, les immeubles dépendant des successions en déshérence.

N° 2. Domaine incorporel

Le domaine incorporel se compose de choses dont les unes sont susceptibles d'être affermées, comme le droit de chasse, de pêche, de bac, et dont les autres ne

peuvent l'être, telles que le droit de confiscation des instruments de crimes, délits, contraventions ; le droit de percevoir les amendes ; le droit d'épave et de déshérence [1].

III. Évaluation du domaine public et du domaine privé

L'utilité de connaître l'importance et l'étendue des propriétés domaniales, qui forment une partie importante de la fortune publique, a été reconnue depuis longtemps. Mais les mesures législatives qui furent prises à cet effet, notamment en l'an VII, en 1833 et 1835, ne donnèrent que des résultats très incomplets. Une loi du 22 décembre 1873 ayant le même objet fut mieux exécutée. Elle indiquait nettement la grande division du travail en propriétés de l'État affectées à un service public et en propriétés de l'État non affectées. Les premières comme les secondes sont classées par ministère.

Les immeubles du domaine public proprement dit, tels que les rivages de la mer, les fleuves et rivières, les canaux et leurs francs-bords, les routes nationales, les chemins de fer, ne figurent pas sur le tableau général, attendu que la loi du 22 décembre 1873 n'a ordonné de relever que les propriétés de l'État affectées ou non affectées à des services publics. « L'Assemblée nationale a considéré, en effet, qu'un inventaire des biens du domaine public eût occasionné un travail hors de proportion avec son utilité. Servant à l'usage de tous, ces immeubles se trouvent protégés, pendant la durée de cet usage, par les règles de l'imprescriptibilité. On a porté également au tableau certains immeubles d'une nature particulière, tels que les cathédrales, les grands édifices publics ou monuments d'art auxquels il n'était pas possible d'attribuer une valeur vénale.

« Si l'on réunit à ces immeubles les propriétés et les forêts de l'État non affectées à un service public, on voit que la richesse immobilière de la nation était, en 1879, époque de la revision qui a été opérée du travail prescrit par la loi du 22 décembre 1873, de 3 500 millions, en dehors des immeubles qui n'avaient pas reçu de destination [2]. »

Cette évaluation présente certainement de l'intérêt ; mais, même pour les immeubles, elle contient de nombreuses et importantes lacunes et nous avons aussi à estimer les meubles corporels et incorporels.

Après de nombreuses recherches et faute de trouver sur divers points des éléments sérieux d'appréciation, le plus simple nous a paru de citer les évaluations fournies par M. Colson dans son *Cours d'économie politique*, t. III, « De l'avoir de l'État français », n° 85.

Voici comment s'exprime M. Colson :

Les domaines ruraux, consistant surtout en forêts dont l'État est propriétaire, ont une valeur voisine de	1 milliard
Les édifices affectés aux services publics civils, ceux qui ont un caractère	
A reporter	1 milliard

1. *Dictionnaire des Droits d'enregistrement* (par les Rédacteurs), 3e édit., « Domaine », nos 23 et suivants.

2. *Tableau général des propriétés de l'État* (1875), Imprimerie nationale (ministère des finances).

Report.		1 milliard
artistique et décoratif avec le mobilier, l'outillage et les collections qu'ils renferment (¹), peuvent représenter une valeur de		2 à 3 milliards
Les immeubles, le matériel, les approvisionnements affectés à la défense nationale (guerre et marine) [²] ont été estimés à environ		6 —
Enfin, le numéraire qui garnit les caisses publiques ou qui est déposé à la Banque de France représente quelques centaines de millions, ce qui fait au total.		10 milliards

pour le domaine privé mobilier et immobilier et le domaine public militaire.

Le surplus du domaine public géré directement par l'État peut être évalué d'après les dépenses faites depuis que la France actuelle a pris son assiette après la chute du premier Empire, en supposant que la valeur des travaux très peu importants (sauf pour les routes léguées par les régimes antérieurs) compense, à peu près, la dépréciation inévitable d'une partie des ouvrages établis dans cette période de plus de 80 ans. Ces dépenses se sont élevées, de 1820 à 1904, à :

600 millions	pour les routes	600 millions	
1 550 —	pour les voies navigables	1 550 —	
1 150 —	pour les ports de commerce	1 150 —	
300 —	pour les télégraphes	300 —	
850 —	pour les chemins de fer de l'État . .	850 —	
	Soit plus de.		4 milliards

L'État possède, en outre, des créances nombreuses, de qualités très diverses. Au 1er janvier 1904, les grandes compagnies de chemins de fer lui devaient, en raison des avances faites par lui du chef de la garantie d'intérêt.	1 057 millions	
dont la majeure partie lui sera probablement remboursée ; les compagnies algériennes et les petites compagnies lui devaient, de même, plus de.	600 —	
certainement irrécouvrables.		
Il lui restait à récupérer.	200 —	
sur les prêts consentis jadis aux départements et aux communes pour les travaux des chemins vicinaux et des écoles,		
250 millions sur l'indemnité de guerre due par la Chine .	250 —	
Enfin, diverses petites avances faites à des gouvernements étrangers, à plusieurs de nos colonies, à des particuliers, etc.		
Même en déduisant les sommes irrécouvrables, ces créances ont réellement une valeur totale d'au moins 1 milliard à 1 milliard ½.		1 à 1,50 milliards
On arrive à évaluer ainsi le total des biens et créances de l'État à une somme de		15 à 16 milliards

représentant, à peu près, la moitié de la dette publique.

« Il conviendrait d'y ajouter une fraction de la valeur des chemins de fer concédés d'intérêt général. Malgré le caractère domanial de ces lignes, l'État ne saurait les comprendre dans son actif, au point de vue du domaine utile, puisqu'il ne dis-

1. En tenant compte des travaux neufs, les immeubles auraient une valeur de 2 milliards et celle des objets mobiliers de toute nature serait de 1 milliard.

2. Cette somme de 6 milliards s'appliquerait aux immeubles, pour . . . . 2 milliards
Au matériel et approvisionnements, d'après le compte publié chaque année, pour. 3 —
Et à la flotte de guerre, pour . . . . 1 milliard
6 milliards

pose pas de leur revenu, lequel appartient, pour une cinquantaine d'années encore, aux compagnies qui les ont construites et qui les exploitent ; cependant, comme les concessions doivent, au bout de ce temps, faire retour à l'État, comme le Trésor touche déjà, dans les bonnes années, une fraction de leurs recettes, à titre de remboursement des avances de garantie ou de partage des bénéfices, et comme il a fourni un peu plus du quart du capital d'établissement montant à 17 milliards, on peut, dès à présent, les compter dans son avoir pour une fraction appréciable de leur valeur. Quelle que soit cette fraction et quelques corrections que l'on juge à propos d'apporter aux évaluations ci-dessus, il n'en reste pas moins évident que l'actif de l'État français est très inférieur à son passif. »

Dans le numéro du 7 janvier 1905 de l'*Économiste français*, « La Dette publique et sa composition », M. Paul Leroy-Beaulieu s'exprime ainsi : « Heureusement, parmi les éléments d'actif de l'État français, il en est un qui grandit silencieusement, c'est la valeur de la nue propriété des chemins de fer concédés aux compagnies. A l'heure actuelle, nous l'avons évaluée à un peu plus de 3 milliards ; dans une vingtaine d'années, si on ne la compromet pas par des mesures imprudentes, elle vaudra bien 6 milliards et demi et 13 milliards dans quarante ans, puis 18 à 20 milliards dans cinquante à cinquante-cinq ans, et elle formera alors presque la compensation de notre dette consolidée, qui monte à 22 milliards 232 millions. »

La somme de 3 milliards ajoutée aux 15 à 16 milliards qui représentent l'importance de l'ensemble des autres éléments de la fortune de l'État élèverait l'évaluation totale à environ 18 à 19 milliards.

IV. Observations sur les évaluations précédentes

On peut constater, en se reportant à notre nomenclature du domaine public et du domaine privé, que des biens classés sous diverses rubriques ne sont pas compris dans la composition, indiquée par M. Colson, de l'avoir national. Mentionnons notamment les rivages de la mer, les fleuves, rivières et une partie du domaine monumental. En outre, plusieurs évaluations sont très hasardées, même celles qui ont été relevées dans le dernier tableau, publié en 1879 par l'administration, des propriétés affectées ou non affectées à un service public. Enfin, pour divers immeubles domaniaux, le montant de la dépense qui leur était applicable a été seul retenu, sans fournir aucune estimation de leur valeur vénale, très difficile, sinon impossible, reconnaissons-le, à établir même approximativement.

D'une manière générale, la plupart des chiffres indiqués sont trop élevés. Les aliénations de certains biens de l'État lui ont certainement procuré quelques ressources extraordinaires. Mais le produit obtenu, à l'époque de la première Révolution, par la vente des biens nationaux démontre surabondamment qu'une telle opération ne peut être effectuée sur une grande échelle sans devenir désastreuse. Les aliénations des forêts de l'État qui eurent lieu en 1814, 1830, 1852 et 1865, tout en ayant donné de meilleurs résultats, n'en ont pas moins été réalisées à très bas prix.

Que rapporteraient les transmissions, à titre onéreux, des routes, du domaine monumental, des approvisionnements militaires, de l'armement, des navires, etc. ? Peu de chose certainement, par rapport à la somme dépensée par l'État pour leur création ou leur prix d'acquisition.

Relativement aux navires, l'amirauté anglaise procède, presque chaque année, à

une sorte de vente après inventaire, dans laquelle elle liquide, en bonne commerçante, toutes les unités périmées et demeurées impropres à faire le service de guerre. Elle a mis récemment aux enchères : 5 croiseurs, des canonnières, des pontons, etc., en tout 29 vieux vaisseaux. Ces bâtiments, dont l'entretien aurait inutilement grevé le budget et qui auraient immobilisé, en outre, un personnel onéreux, ont rapporté au budget une somme de 2 100 000 fr. Ils avaient coûté très probablement 80 ou 100 millions et même davantage.

V. Défaut de corrélation entre le domaine de l'État et sa dette

Quoi qu'il en soit, ne voyant pas le moyen de fournir des évaluations préférables, acceptons celles qui viennent d'être données, mais avec les réserves que nous avons faites.

D'après les explications contenues dans la première partie de notre étude, il n'y a aucune relation nécessaire à établir pour l'État entre l'importance de sa fortune et celle de sa dette dont, en réalité, il n'est que débiteur apparent et n'a pas à supporter la charge. A ces explications ajoutons que les nations modernes n'ont généralement pas plus que la nôtre de patrimoine réalisable (1).

Le seul gage qu'elles puissent donner, ce qui s'est pratiqué quelquefois à l'étranger, consiste dans le produit de certains impôts. La garantie du créancier de l'État repose surtout sur la bonne administration du gouvernement.

D'ailleurs, il est de principe, en France, que les tribunaux ont bien le droit de sanctionner, dans leurs sentences, les obligations des créanciers de l'État et de condamner ce dernier à acquitter les sommes dont il est reconnu débiteur, mais qu'ils n'ont le pouvoir, en aucune façon, d'ordonner l'exécution de ces jugements. La liquidation administrative et l'ordonnancement permettent seuls d'assurer le payement conformément aux lois de finances. Au surplus, la dette publique étant entièrement supportée par les contribuables, aucune imputation n'est à faire, à ce sujet, sur la valeur du domaine public ou du domaine privé. L'un est inaliénable et imprescriptible et l'autre ne forme pas le gage commun du créancier de l'État, à qui l'article 2093 du Code civil n'est pas applicable. Les biens composant ces deux domaines ne se trouvent donc affectés d'aucun passif et représentent une valeur nette, comme nous l'avons déjà dit.

VI. Destination du domaine de l'État

Les considérations qui guident l'État dans le choix des biens à faire rentrer dans la composition de sa fortune sont différentes de celles qui déterminent la préférence des particuliers pour la formation et le développement de leur patrimoine. La destination primordiale du domaine national est de servir surtout d'instrument aux divers organes de la vie publique et administrative. D'où la distinction de biens affectés à des services publics et de biens non affectés. Parmi ces derniers se trouvent ceux dont l'État tire parti de la même manière qu'une personne privée. Les forêts en représentent l'élément principal. Elles ont été conservées parce qu'elles maintiennent

1. V. *infra*, § 3, « Pays étrangers ».

le régime des eaux et exercent une heureuse influence sur les conditions climatériques de notre territoire.

Les biens de l'État, en très grande partie, ont pour le pays une valeur de convenance non représentée par le prix qu'on en trouverait en cas de vente à des particuliers. Cette valeur répond, en effet, à leur utilité selon l'affectation spéciale à laquelle ils sont consacrés. Elle diffère sensiblement de celle qui serait basée sur les avantages offerts par la possession des mêmes biens à titre de propriété privée.

De bonnes défenses naturelles ou artificielles, telles que les fleuves, les rivières, la mer, les ouvrages de fortification, etc., contribuent puissamment à la sécurité d'une nation et ont pour elle une importance inestimable. Que vaudrait tout cela pour des particuliers s'ils pouvaient en devenir propriétaires? Beaucoup moins certainement que comme dépendance du domaine public.

L'État, tout en étant une personne civile, capable d'acquérir et de posséder, n'a pas pour but prédominant l'accroissement de la valeur vénale et du revenu de son avoir. Il doit surtout faciliter l'enrichissement des habitants de son territoire par les moyens rentrant dans ses attributions et quand son intervention est justifiée. Ainsi, par exemple, il développera et améliorera les voies de communication, en créera de nouvelles et fera exécuter les travaux d'intérêt général que les particuliers, soit isolément, soit réunis en société, ne seraient pas à même d'effectuer dans de bonnes conditions et sans qu'il en résulte, par conséquent, pour ceux-ci un affaiblissement de leur initiative individuelle. En opérant ainsi, il remplit un de ses devoirs les plus sérieux vis-à-vis du public. Il y trouve, lui-même, le grand avantage de fortifier sa puissance financière, car l'augmentation de la fortune des contribuables favorise nécessairement la prospérité de l'impôt.

Mais ce n'est là encore qu'un des côtés de la question. Outre les travaux publics à exécuter, l'État a beaucoup d'autres obligations des plus considérables à accomplir. Ainsi il doit assurer la sécurité collective de la nation et la sécurité de l'individu et de ses biens; il a à remplir aussi une mission de justice; il s'occupe encore et toujours davantage de répandre l'instruction à tous les degrés, de développer l'assistance aux nécessiteux et se trouve même poussé et entraîné à étendre sa tâche dans plusieurs autres directions.

Les biens affectés aux services publics reçoivent les différentes destinations dont nous venons d'indiquer les principaux objets. Aussi leur importance tend-elle toujours à augmenter tandis que celle des biens non affectés diminue. Spécialement, l'État s'est créé un domaine industriel qui prend une extension considérable. Au monopole des postes et télégraphes et à celui des tabacs, qui sont anciens, il a joint la gestion des monnaies et médailles, des journaux officiels, des allumettes chimiques et des téléphones. Non content de la nue propriété des chemins de fer, il s'est constitué un réseau spécial qu'il administre lui-même. On a proposé de lui confier en outre d'autres monopoles tels que les assurances, la raffinerie des sucres, la vente des pétroles, etc.

Mais, au lieu de se disperser à l'infini et de se réserver des opérations susceptibles quelquefois d'être réalisées dans des conditions plus favorables par des particuliers agissant en toute liberté et de leur propre mouvement, l'État pourrait, peut-être, de préférence, concentrer davantage ses forces et son action pour les consacrer, avec plus d'efficacité, à l'accomplissement de ses fonctions essentielles.

PAYS ÉTRANGERS

Nous allons donner quelques très brèves indications sur la situation des principaux États européens et sur celle des États-Unis, au point de vue de la nature de leurs ressources.

Angleterre. — En Angleterre, le domaine de la Couronne est très peu important; il ne rapporte guère que 10 à 12 millions. L'État a pour principal avoir productif 176 200 actions de Suez. Il exerce un seul monopole, celui des postes, dont les recettes, s'élevant à environ 400 millions, sont entièrement absorbées par les frais de gestion. Les chemins de fer anglais appartiennent à des compagnies qui les exploitent. A défaut de patrimoine productif, l'État couvre ses dépenses au moyen de l'impôt.

Italie. — L'Italie a racheté les chemins de fer établis sur son territoire qui, jusqu'à présent, lui ont très peu rapporté. Elle n'a pas de revenus patrimoniaux ou industriels. Aussi les contribuables payent, à peu près, toutes les dépenses budgétaires.

Espagne. — Les impôts y constituent les seules ressources de l'État.

États-Unis. — Aux États-Unis il n'existe pas de produits domaniaux si ce n'est ceux résultant de l'aliénation des terres de colonisation vendues à bas prix.

Allemagne. — Une distinction est à faire entre le budget de l'Empire et celui de chacun des États confédérés. Le domaine, dans son ensemble, est très considérable. Il comprend, pour les divers pays, des forêts, des propriétés rurales, des mines, des banques, etc. Les produits de ce domaine, joints à ceux des chemins de fer qui sont exploités en régie, entrent, pour plus de moitié, dans le total des voies et moyens prévus aux divers budgets des États et de l'Empire. Le surplus seulement est à la charge des contribuables.

Belgique. — Les dépenses y sont soldées, à peu près par moitié, avec les produits des chemins de fer et ceux des postes et télégraphes.

Autriche-Hongrie. — Des exploitations agricoles et industrielles et surtout celle des chemins de fer procurent à l'État des ressources importantes qui atténuent, dans une large mesure, les charges de l'impôt nécessaire pour couvrir les dépenses publiques.

Russie. — Le rendement des chemins de fer, d'un domaine très considérable et notamment les recettes du monopole de l'alcool représentent une très forte proportion des ressources destinées à équilibrer les charges budgétaires.

D'après les indications précédentes, les nations n'ayant pas ou presque pas de domaine productif sont : l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis. Celles, au contraire, chez lesquelles le rendement du domaine représente une forte part des recettes du Trésor sont : l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche-Hongrie et la Russie.

La France se trouve dans une situation intermédiaire par rapport à ces deux groupements.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Qu'il s'agisse des dépenses budgétaires ou encore du capital de la dette publique, ce sont les contribuables qui ont à faire face à tous les payements à effectuer. L'État n'est qu'un débiteur nominal et apparent, tandis que les redevables de l'impôt sont les véritables débiteurs substitués à lui pour supporter la charge des engagements pécuniaires qu'il a personnellement contractés.

En vertu d'un mandat légal et constitutionnel de la nation, il joue le rôle d'intermédiaire entre ses propres créanciers et les contribuables chargés, en définitive, de lui fournir les fonds nécessaires à ses besoins.

L'impôt faisant forcément la contre-partie de tout le passif national, l'État a pour seul avoir, constituant, d'ailleurs, un actif entièrement net, son domaine public et son domaine privé. Nous en avons donné la composition sommaire et hasardé différentes évaluations applicables aux catégories que nous avons faites de ces biens. L'estimation totale s'élèverait de 18 à 19 milliards.

Les immeubles et les meubles dont il s'agit sont surtout destinés à servir d'instrument à l'accomplissement des obligations gouvernementales et administratives qui tendent toujours à augmenter davantage en nombre et en importance. Ils ont, à raison de leur affectation à des services publics, une valeur de convenance nationale qui ne correspond nullement au prix qu'on en retirerait s'ils étaient vendus à des particuliers pour devenir des propriétés privées.

Aucune corrélation n'existe entre le montant de la dette publique et la valeur de ces biens qui ne forment pas le gage commun des créanciers de l'État. Le domaine national est, d'ailleurs, très peu productif ; mais une partie pourra le devenir à l'expiration des concessions de chemins de fer. Depuis un siècle, il importe de le constater, les ressources financières de l'État ont été puisées, presque exclusivement, dans les produits de l'impôt.

Quand une dépense supplémentaire est votée, soyons bien persuadés que, pour elle comme les autres dépenses, ce n'est pas l'État mais les contribuables qui auront à y subvenir. Il en est de même pour les emprunts nouveaux en ce qui concerne aussi bien le capital que les intérêts et arrérages. Cette conséquence forcée inquiète généralement assez peu les vrais débiteurs. Sous l'influence d'une ancienne tradition que nous avons rappelée et trompés par les apparences, ils ne vont pas au fond des choses et ne s'aperçoivent pas du surcroît de taxes qu'ils auront à supporter. Si des millions sont demandés pour un objet quelconque, il semble à beaucoup qu'il suffira et sera facile de prendre l'argent nécessaire sur les ressources générales de l'État. Or, les ressources générales se trouvent dans les poches des contribuables, c'est-à-dire, chez nous, de tout le monde ou peu s'en faut, et elles ne sont pas inépuisables. Enfin, reconnaissons le très sérieux intérêt statistique s'attachant à savoir sur qui pèse réellement, dans notre pays, le fardeau de la dette publique. Cette constatation est, en effet, indispensable pour opérer un classement régulier du passif national et permettre d'évaluer, avec exactitude, le patrimoine net soit de l'ensemble des personnes physiques, soit des personnes morales et de l'État, en particulier. Au point de vue politique et économique, il importe, au plus haut degré,

de dissiper les illusions qui peuvent encore subsister sur le même sujet et de faire ressortir clairement qu'en France, les contribuables ont à fournir les fonds dont l'État a besoin pour couvrir ses dépenses de toute nature.

F. DE COLONJON.

V

BIBLIOGRAPHIE

La Population de Bordeaux au dix-huitième siècle, par R. NICOLAÏ.
Première partie : *État de la population.*

Cet ouvrage sera, sans aucun doute, une contribution intégrale à l'histoire démographique et sociale, si nous en jugeons par la première partie qui vient de paraître. Le chapitre I n'est qu'une introduction générale à la question, car il résume les quelques essais faits par le gouvernement sous l'Ancien Régime pour se rendre compte de l'état de la population. M. Nicolaï ne peut que rappeler les mémoires d'intendants, les circulaires de Trudaine, de Terray ; il cite aussi, sur la question de la population, les opinions de Montesquieu ou des économistes ; mais, dans toute cette partie, du reste fort courte, l'auteur ne fait que résumer des chapitres du grand ouvrage de M. Levasseur (*La Population française,* t. I).

C'est le chapitre II, État de la population, qui fait l'intérêt du livre : il est consacré à l'étude de différents recensements de la population de Bordeaux au dix-huitième siècle. Car il y a eu à Bordeaux de véritables recensements, au sens le plus moderne du mot, et pour les effectuer les magistrats de la cité n'avaient pas attendu les prescriptions du gouvernement. Dès 1696, le jurède (c'est la municipalité) décide que les officiers des milices bourgeoises devront dresser un rôle exact des habitants de leur quartier et « se transporter à cet effet dans chaque maison pour pouvoir exprimer dans ledit rolle la qualité, profession et faculté de chaque habitant et le nombre de leur famille ». Il y a là tout un formulaire de dénombrement ; mais par malheur les résultats nous sont inconnus. Nous n'avons comme première donnée de la population de Bordeaux que l'estimation de l'intendant Bazin de Bezons dans son Mémoire de 1698 : il l'évaluait à 48 000 âmes réparties en 5 000 maisons. C'est également d'après de simples évaluations que d'autres intendants fixent la population en 1720, 1725 et il faut arriver à l'administrateur célèbre de Tourny père (1743-1757) pour voir un nouveau dénombrement s'effectuer en 1748. Cette fois, nous avons sous les yeux tout le mécanisme de l'opération et il faut savoir gré à M. Nicolaï de nous l'avoir fait connaître. Les procédés de l'intendant pourraient encore servir de modèle pour un recensement contemporain. Tourny utilise pour cette opération les cadres de la milice bourgeoise, avec ses colonels, capitaines et dizainiers qui du reste dressaient les rôles annuels de la capitation. Chaque dizainier avait, comme nous dirions aujourd'hui, son îlot ; il devait effectuer le dénombrement par rue, par maison, noter le nombre de personnes par famille, la profession, l'état civil, le sexe, l'âge des enfants, la nationalité, et chaque chef de famille devait remplir un bulletin de recensement comme on nous en remet aujourd'hui. Les renseignements fournis par les dizainiers étaient à leur tour recueillis par les capitaines chefs de district, au nombre de 51. Les résultats de ce dénombrement sont donnés par districts et régiments (l'un des colonels de la milice s'appelle Montaigne) et le total de la population s'élève à 66 554 habitants. Dix ans plus tard, en 1758, eut lieu un nouveau recensement dans les mêmes conditions qu'en 1748 ; mais on n'en possède pas les résultats. Désormais il n'y a plus que des évaluations et nous ne retrouvons un recensement qu'en 1790 : la population est alors de 110 000 âmes. Comme le dénombrement de 1801 ne donne que 95 947 habitants, il faudrait donc admettre une diminution à l'époque de la Révolution, ce qui n'aurait rien d'invraisemblable. Il reste maintenant à connaître comment se répartissait cette population suivant les charges de la société d'alors. C'est ce que M. Nicolaï se propose d'étudier dans la seconde partie de son ouvrage : nous la lirons avec le même intérêt que la première.

Paul MEURIOT.

VI

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les grèves et lock-outs en Allemagne. — Les résultats des grèves et lock-outs survenus en Allemagne durant l'année 1905 sont les suivants :

I. Grèves

Nombre	de grèves	2 403
	de grévistes	408 145
	d'établissements atteints	14 481

Motifs des grèves

Questions de salaire	1 825
Durée du travail	635
Autres causes	1 002

Résultats des grèves

Succès des revendications	528
Échec des revendications	904
Transactions	971

II. Lock-outs

Nombre	de lock-outs	254
	d'ouvriers renvoyés	118 665
	d'établissements atteints	3 859

Motifs des lock-outs

Dans 193 cas, le lock-out avait pour objet de venir en aide, par solidarité, à des patrons dont les ouvriers étaient en grève :

Résultats des lock-outs

Succès des revendications	65
Échec des revendications	42
Transactions	147

Les grèves en Autriche. — Les résultats des grèves survenues en Autriche durant l'année 1905 sont les suivants :

Nombre	de grèves	686
	de grévistes	99 591
	d'établissements atteints	3 803

Motifs des grèves

Questions de salaires	426
Durée du travail	156
Autres causes	245

Résultats des grèves

Succès des revendications	150
Échec des revendications	185
Transactions	351

Les grèves et lock-outs en Grande-Bretagne. — Les résultats des grèves et des lock-outs survenus en Grande-Bretagne durant l'année 1905 sont les suivants :

Nombre	de grèves	358
	de grévistes	93 503 [1]
	de journées de travail perdues	2 470 189

1. Dont 67 653 directement.

Motifs des grèves

Questions de salaires	235
Durée du travail	14
Autres causes	109

Résultats des grèves	Nombre des grévistes
Succès des revendications	16 702
Échec des revendications	22 943
Transactions	27 464
Résultats inconnus	544
	67 653

Les grèves en Espagne. — Les résultats des grèves survenues en Espagne durant l'année 1905 sont les suivants :

Nombre	de grèves	130
	de grévistes	20 176

Motifs des grèves

Questions de salaires	40
Durée du travail	9
Autres causes	81

Résultats des grèves

Succès des revendications	46
Échec des revendications	62
Transactions	22

Les grèves en Hongrie. — Les résultats des grèves survenues en Hongrie durant l'année 1905 sont les suivants :

Nombre	de grèves	335
	de grévistes	39 742
	d'établissements atteints	2 154

Motifs des grèves

Questions de salaires	259
Durée du travail	213
Autres causes	362

Résultats des grèves

Succès des revendications	99
Échec des revendications	109
Transactions	127

Les grèves en France. — La statistique des grèves, pour l'année 1905, est définie en France par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves	830
	d'établissements atteints	5 302
	de grévistes	177 666
	de journées de travail perdues	2 746 684

Motifs des grèves.

Demandes d'augmentation de salaire		471
Résistance à une réduction de salaire		41
Demandes de réduction de la journée de travail		133
Contestations relatives	au salaire	133
	à la réglementation du travail	56
Opposition au travail aux pièces		67
Contestations relatives aux règlements d'atelier		67
Demandes	de suppression ou de diminution des amendes	26
	de réintégration d'ouvriers congédiés	142
	de renvoi de personnel	129
Retenues pour l'assurance et caisses de secours		16
Divers		65

Résultats des grèves.

Succès des revendications	184
Échec des revendications	285
Transactions	361

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1903, 22 842 caisses ont assuré 10 224 297 personnes; les dépenses ordinaires qu'elles ont supportées ont atteint 180 841 677 marcs, dont 40 765 699 de frais médicaux, 28 905 813 de frais pharmaceutiques et 77 078 181 d'indemnités pécuniaires. Le nombre des jours de maladie a été de 71 726 598; les recettes encaissées ont été de 244 234 284 marcs.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée en 1905, à 20 242 512 personnes, dont 8 195 732 ouvriers industriels, 11 189 071 ouvriers agricoles et 857 709 ouvriers des exploitations d'État.

Le nombre des accidents survenus en 1905 est de :

66 650	suivis d'incapacité de travail temporaire.
64 056	— — permanente partielle.
1 487	— — permanente totale.
8 928	suivis de mort.
Total : 141 121	

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1904, des dépenses dont le total s'élève à 175 720 079,24 marcs, dont, pour l'industrie, 125 252 821,50 marcs comprenant : 92 260 989,33 marcs pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, et 8 836 980 46 marcs pour frais d'administration courante.

3° *Assurance contre l'invalidité.* — En 1905, le nombre des pensions constituées dans les 31 établissements régionaux a atteint 136 588, dont 115 286 pensions d'invalidité, 11 146 pensions de maladie et 10 156 pensions de vieillesse. Les nombres correspondants relatifs aux 9 caisses spéciales étaient : 8 843, 7 582, 725 et 536.

La valeur de la part de pension incombant à tous les établissements d'assurance était de 89 553 429,19 marcs. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 159,10 marcs; la valeur moyenne de la pension de maladie était de 160,73 marcs; la valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 159,45 marcs. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 161 291 840,04 marcs, celle des arrérages à 136 904 030,76 marcs. Les frais d'administration ont été de 14 700 390,12 marcs, soit 9,1 °/₀ des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1904, 2 942 caisses de maladie, comptant 2 767 506 membres, ont dépensé 54 448 211 couronnes, dont 8 694 710 couronnes pour frais médicaux, 6 388 656 couronnes pour frais pharmaceutiques et 27 631 128 couronnes pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 23 620 162; la valeur des recettes a atteint 57 553 533 couronnes.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1904, a été appliquée à 2 687 002 personnes, dont 1 874 391 ouvriers industriels et 812 611 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1904, au nombre de 27 612, se répartissent comme suit :

20 088	suivis d'incapacité de travail temporaire.
6 487	— — permanente.
1 037	suivis de mort.

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 42 461 406 couronnes, dont 17 967 582 couronnes

représentent le capital des pensions et 20 494 477 couronnes les indemnités payées. Le montant total des recettes a été de 36 715 300 couronnes, soit 13,66 couronnes par assuré.

France. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1904, la valeur des capitaux assurés par la caisse était de 3 550 151 fr.; elle s'élevait à 3 millions 681 943 fr. au 31 décembre 1905, soit une augmentation de 131 792 fr.

Les assurances collectives contractées en 1905 par les sociétés de secours mutuels ont été de 173, comprenant 29 441 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 188 293 fr., et celle des sommes déboursées de 159 068 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 102 primes pour une somme de 72 712 fr. et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 48 099 fr.

La caisse présentait, le 31 décembre 1905, un total de ressources égal à 1 970 957 fr.

En 1905, des assurances mixtes ont été souscrites à raison de 13 contrats, savoir : trois pour un capital de 1 001 à 1 500 fr.; un pour un capital de 1 501 à 2 000 fr.; neuf pour un capital de 3 000 fr.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — 1° (Loi du 11 juillet 1868). La caisse d'assurance en cas d'accidents, fonctionnant sous le régime de la loi du 11 juillet 1868, a encaissé, en 1905, 2 868 fr. pour 474 cotisations, ce qui porte à 292 749 fr. la valeur des primes versées au nom de 45 526 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la caisse jusqu'au 31 décembre 1905. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 83,14 °/₀ des sommes encaissées. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la caisse est de 103, savoir : 27 suivis de mort et 76 suivis d'incapacité permanente de travail.

2° (Loi du 24 mai 1899). La caisse, fonctionnant sous le régime de la loi du 24 mai 1899 pour l'application de la législation sur les accidents du travail, a reçu, en 1905, la souscription de 1 103 contrats, dont 96 pour machines agricoles. Le chiffre constaté des salaires afférents aux 1 007 contrats industriels était de 26 568 968 fr.; le total des primes annuelles correspondantes était de 547 247 fr. Les primes définitives pour les contrats agricoles atteignaient 6 298 fr. Du 1er janvier au 31 décembre 1905 les recettes se sont élevées à 647 268 fr. 66; les dépenses, à 617 739 fr. 99; le total des disponibilités était de 516 298 fr. 26 au 31 décembre 1905; le montant des sommes à mettre en réserve pour sinistres et autres causes atteignait 760 324 fr. 80, c'est-à-dire excédait de 244 026 fr. 54 le total des disponibilités.

La statistique des sociétés de secours mutuels. — La lenteur avec laquelle est publiée la Statistique annuelle des sociétés de secours mutuels a appelé l'attention du directeur de la Mutualité, M. Mascle; celui-ci a adressé le 6 mai 1907 aux préfets une circulaire en vue de décentraliser les opérations statistiques et d'en hâter l'exécution.

Maurice BELLOM.

VII

ERRATUM

Numéro de mai, page 136, ligne 3. — *Au lieu de :* M. de Colonjon réplique..... Les biens qu'il possède (l'État) ne répondent pas de sa dette, d'ailleurs insuffisante de plusieurs milliards, pour permettre d'y faire face, *lire :* Les biens qu'il possède ne répondent pas de sa dette; **leur valeur est,** d'ailleurs, insuffisante de plusieurs milliards pour permettre d'y faire face.

VIII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 15 MAI 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Ville de Berlin	
Bureau de statistique de la ville. — Annuaire statist. pour l'année 1905. .	Abe^{a1} 05
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail et inspection de l'industrie.* — Monogr. indust. — Groupe IV. — Indust. céram. 1907.	B^{a24} 07
Bulgarie (Principauté de)	
Direction de la statistique. — Statistique des écoles prim. pendant les années scolaires 1900-01, 1901-02 et 1902-03.	Bu^{a2} 00-03
— Statist. des écoles second. spéciales et professionnelles et de l'École des hautes études pendant les années scolaires 1900-01, 1901-02 et 1902-03.	Bu^{a3} 00-03
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Bureau de statistique.* — Le prix de transport de la récolte, des fermes aux points d'embarquements, 1907.	EU^{Db8} 07
ILLINOIS (ÉTAT DE L')	
Ville de Chicago	
Bureau de statistique et bibliothèque municipale. — Statistiques pour 1906. .	EUlc^{a2} 06
France	
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES. — Rapport général sur les Congrès de l'Exposition universelle internat. de 1900 à Paris, par M. de Chasseloup-Laubat. (Voir **Inte^{a117} 00**).	F^{Df7} 00
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail.* — *Service du recensement.* — Album graphique de la statist. générale de la France : « Résultats statist. du recensement de 1901 » ; — « Mouvement de la population » ; — « Résumé rétrospectif de l'annuaire statistique ».	F^{Dab2} 01 e
Grande-Bretagne	
IRLANDE	
Département de l'agriculture et de l'enseignement technique. — Rapport sur la superf., la product. agricole et le nombre du bétail pour l'année 1906.	GBIr^{a2} 06
Italie	
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction de la gabelle.* — Mouvem. de la navigat. en 1905. Tomes I, I *bis*, II et III. .	I^{ca1} 05 I à III
— Id. Mouv. commerc. en 1905. (4 vol.).	I^{ca2} 05 I à IV
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — Rapport sur le dénombrement de la population des communes, districts, territoires, bailliages, gouvernements, etc. au 31 décembre 1906.	S^{Aaa2} 06
— Id. Revue de statistique (trimestr.), année 1906.	S^{Aa10} 06
Collège du commerce. — *D*) Fabriques et manufact., statist. pour l'année 1905.	S^{Ab2} 05

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Direction des services médicaux.* — *K*) Statist. ann. des hospices d'aliénés en 1905. . .	S^{aa1b} 05
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — Résumé annuel sur la situation des banques du royaume pour 1905.	S^{c3} 05
— Résumé ann. s/ l'ét. des banques solid. et des banques par actions en 1905.	S^{c4} 05
— État annuel des banques d'hypothèques pour 1905.	S^{c5} 05
Direction de la caisse d'épargne postale. — Extrait du rapport au roi sur la situation et la gestion de la caisse d'épargne postale pour 1905. . . .	S^{cb2} 05
Comptoir d'État. — *Tresorerie.* — Compte capital et gr.-liv. du royaume, 1905.	S^{ce1} 05
Banque de Suède. — Situation. Rapport pour l'année 1905.	S^{cf1} 05
Turquie	
Conseil d'administration de la dette publique ottomane. — Rapport général sur la gestion des dîmes, aghnam et revenus divers, année 1905-06. . .	T^{b2} 05-06
INTERNATIONAL	
Expositions	
RAPPORTS ET COMPTES RENDUS DES CONGRÈS	
EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE PARIS 1900. — Rapport général sur les Congrès de l'Exposition par M. de Chasseloup-Laubat (1906). .	Inte^{a117} 00
DOCUMENTS PRIVÉS	
BLONDEL (Georges). — La Défense patronale en Allemagne (Paris, 1907). (Voir **π^{m} 252**)	π ^{b} 191
BRESSON (Henri). — Mises en valeur des moyennes et basses chutes d'eau en France (Paris, 1906)	π ^{b} 192
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. — Rapport présenté par le conseil d'administration sur la situation au 31 décembre 1906.	π ^{c} 193
DELGADO (Vicente H.). — Notions de statistique scolaire (Lima, 1907). . . .	π ^{d} 93
GUYOT (Yves). — La Science économique (Paris, 1907)	π ^{g} 81
JULIN (A.). — De quoi se compose le commerce extérieur de la Belgique (Bruxelles, 1907)	π ^{j} 43
JURASCHEK (Dr Frank Ritter VON). — Le Cours de statistique de l'université de Vienne en 1905-06	π ^{j} 44
MUSÉE SOCIAL. — La Défense patronale en Allemagne, par M. Georges Blondel (Paris, 1907)	π ^{m} 252
PARDO (Dr José). — Réformes sur l'enseignement primaire (Pérou, 1906). .	π ^{p} 51
ROSCHACH (Ernest). — Histoire générale du Languedoc et histoire graphique de cette province (Toulouse, 1905).	π ^{r} 113
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
(*Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1906, page 251.*)	

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD à LONDRES

Via Calais ou Boulogne

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Services officiels de la Poste (Via Calais).

La gare de **PARIS-NORD**, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

SERVICES RAPIDES entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

Express dans chaque sens

entre Paris et Bruxelles . . . . Trajet : 3 h. 50
entre Paris et Amsterdam . . . . Trajet : 8 h. 30
entre Paris et Cologne. . . . . Trajet : 8 h.
entre Paris et Francfort-sur-le-Main . . Trajet : 12 h.
entre Paris et Berlin. . . . . Trajet : 18 h.
(Par le Nord-Express) . . . . Trajet : 16 h.

Express dans chaque sens

2 entre Paris et Saint-Pétersbourg . . . Trajet : 51 h.
(Par le Nord-Express bi-hebdomadaire). Trajet : 46 h.
1 entre Paris et Moscou . . . . Trajet : 62 h.
2 entre Paris et Copenhague. . . . . . . Trajet : 28 h.
2 entre Paris et Stockholm. . . . . Trajet : 43 h.
2 entre Paris et Christiania . . . . Trajet : 49 h.

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE (De la veille des Rameaux au 31 octobre)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

DE PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1) — PRIX POUR 3 PERSONNES			PRIX Pour chaque personne en plus			BILLETS HEBDOMADAIRES — PRIX (2) PAR PERSONNE			BILLETS D'EXCURSION — PRIX (3) PAR PERSONNE	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault Onival (via Feuquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck.	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville).	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux.	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon).	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers.	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains.	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Étaples.	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival)	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde (Bray-Dunes). . .	213 »	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines (Petit-Fort-Philippe). .	204 90	138 30	90 30	34 15	23 65	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy.	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckouke-Malo-Terminus. .	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers.	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon-Plage	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise-Rinxent (Wissant)	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles.	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 65	14 25	9 15	5 95
Paris-Plage.	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds.	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend-Fort-Mahon.	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont).	145 20	98 10	63 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains).	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal. . . .	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 15	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme. . .	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Zuydcoote-Nord-Plage. . . .	211 80	142 80	93 »	35 30	23 80	15 50	39 80	30 65	23 25	12 50	8 20

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 % du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. — Une réduction de 5 à 25 % est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets spéciaux de bains de mer, consulter les affiches.*

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 17 juillet 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 7. — JUILLET 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 7. — 10 JUILLET 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 17 JUILLET 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **16 octobre, 20 novembre** *et* **18 décembre 1907**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° Communication de M. Meuriot sur la *Population de Berlin au point de vue parlementaire*.

2° Communication de M. Turquan sur les *Immigrations et émigrations départementales par département d'origine et de destination.*

3° Communication de M. Malzac : Étude complémentaire *de la loi sur les pensions civiles.*

4° Communication de M. Tarry : *Du Mouvement espérantiste en France depuis vingt ans.*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le payement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 1907. — Nomination définitive de deux membres titulaires. — Présentation d'un membre titulaire. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Tarry sur l'esperanto. — Communication de M. Limousin sur la statistique de la franc-maçonnerie dans le monde. — Communication de M. Desroys du Roure sur les résultats pour les contribuables parisiens du nouveau projet d'impôt sur le revenu; discussion : MM. Neymarck, Laurent, Albert Fontaine.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MARCH.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai est adopté.

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'élection définitive, comme *membres titulaires,* de MM. DABAT et SIMIAND, présentés dans la dernière séance. Ces messieurs sont nommés à l'unanimité.

MM. Desroys du Roure et Bertillon présentent, comme *membre titulaire,* M. THILLAYE, agent général de la caisse d'épargne de Paris. Conformément aux statuts, il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la liste des ouvrages parvenus à la Société depuis la dernière séance, et dont on trouvera l'énumération page 239.

*
* *

La parole est donnée à notre collègue, M. H. Tarry, absent de Paris depuis de longues années, et qui a demandé à entretenir pendant quelques instants la Société des progrès de l'esperanto.

M. TARRY rappelle d'abord que deux congrès de l'esperanto ont déjà fonctionné, à Boulogne-sur-Mer, du 5 au 13 août 1905, puis à Genève, du 28 août au 6 septembre 1906; un troisième se tiendra à Cambridge du 10 au 17 août prochain et un quatrième en Allemagne, probablement à Francfort-sur-le-Mein, en 1908.

Il dépose ensuite sur le bureau :

1° Un certain nombre d'exemplaires du journal l'*Esperanto* du 23 septembre 1906, dont l'administration lui avait été confiée quelques jours auparavant, et dont il était rédacteur en chef pour la partie française. Dans ce journal, n° 28 *bis,* il signale un article intitulé : « Le Comité scientifique international », qui a été créé, sur sa proposition, au congrès international de l'esperanto tenu à Genève ;

2° Une circulaire du général Sébert, membre de l'Institut et président du Comité mentionné ci-dessus, informant les savants de tous les pays de la création d'un *Inter'naci'a scienc'a Ofic'ej'o,* dirigé par M. de Saussure, ancien élève de l'École polytechnique, au titre étranger, et les invitant à transmettre à cet Office tout document scientifique ou demande de renseignement concernant les sciences ;

3° Une circulaire de M. de Saussure, de janvier 1907, ayant pour objet de centraliser à *Genève, 8, rue Bowy-Lysberg,* lesdits envois;

4° La traduction en français, faite par M. Tarry, pour la Société de statistique, de la partie du Compte rendu officiel de la réunion des *Scienc'am'ant'o'j* ou Section scientifique du deuxième congrès de l'esperanto.

A ce sujet, M. Tarry entre dans des détails intéressants. La séance des *Amis des sciences* était présidée par M. le général Sébert. Des savants espérantistes de diverses nationalités étaient présents à cette réunion (1).

Lecture est d'abord donnée de la lettre de M. H. Tarry, qui a provoqué la création de cette réunion, puis, d'une proposition de M. Carlo Bourlet, président du Groupe espérantiste de Paris et professeur au Conservatoire des arts et métiers, à Paris, qui s'exprime ainsi :

« Je demande :

« 1° Que, dans tous les congrès scientifiques internationaux les communications se fassent en esperanto ;

« 2° Que les journaux acceptent et publient les articles rédigés en esperanto, afin de vulgariser de plus en plus cette langue et de familiariser le public avec elle. »

M. C. Bourlet a exposé, à l'appui de sa proposition, qu'il s'agit de réserver toutes les forces des espérantistes amis des sciences, pour obtenir l'emploi de l'esperanto, la langue auxiliaire internationale, dans les Congrès scientifiques et dans les publications consacrées aux sciences. Déjà des faits importants se sont produits dans cet ordre d'idées : il cite particulièrement la fondation de l'*Inter'naci'a scienc'a Revu'o* (2), qui date déjà de trois ans; l'apparition de plusieurs vocabulaires espérantistes techniques, spéciaux pour chaque science (3); l'insertion de plusieurs articles dans les nouvelles *Annales de mathématiques,* dirigées par M. Laisant, examinateur à l'École polytechnique, etc. Mais ces efforts sont encore isolés, et le moment paraît venu d'exercer une action énergique.

C'est pourquoi il a rédigé une ***Déclaration*** que sont invités à signer les savants, professeurs et amis des sciences.

M. Tarry dépose sur le bureau de la Société de statistique un certain nombre *d'exemplaires de cette déclaration* dont voici le texte :

« Les soussignés, savants, hommes de science ou amis des sciences, étant d'avis que l'introduction de l'usage constant de la langue internationale esperanto dans la science serait extrêmement utile pour faciliter les relations entre savants de diverses nations ainsi que la lecture des journaux scientifiques, expriment le vœu :

« 1° Que les savants fassent un usage constant de la langue esperanto pendant leurs congrès ;

« 2° Que les journauxscientifiques importants, répandus en tous pays, acceptent des articles rédigés en esperanto et, de plus, fassent suivre tout article rédigé en une langue nationale d'un résumé en esperanto faisant connaître son contenu.

« Les soussignés promettent d'aider, chacun selon ses forces, à la réalisation de ces vœux.

« Ils permettent à n'importe qui de publier cette déclaration avec leur signature (4). »

---

1. On citera : pour la France, M. Carlo Bourlet, professeur de mathématiques au Conservatoire des arts et métiers; pour l'Angleterre, M. Pudfield, ingénieur à Ipswich; pour l'Allemagne, M. J. Hanauer, chimiste à Francfort-sur-le-Mein; pour la Suisse, M. René de Saussure, privat-docent à l'Université de Genève; pour l'Amérique, M. V. Hautington, professeur de l'Université Harward ; pour l'Afrique, M. Harold Tarry, météorologiste, et président-fondateur de la Société Flammarion d'Alger, à Alger.

2. Revue scientifique mensuelle rédigée en esperanto. Abonnement, 7 fr. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Sain'-Germain, à Paris, et rue Bovy-Lysberg, 8, à Genève. Un numéro : 60 cent.

3. Notamment : *Matematika termin'ar'o* ; collection de termes mathématiques (*arbo,* arbre ; *arb'ar'o,* forêt ; *vort'o,* mot ; *vort'ar'o,* dictionnaire), de R. Bricard. Prix : 75 cent. *Anatomi'a Vort'ar'o* en quatre langues par le Groupe espérantiste médical. Prix : 1 fr. 50, chez Hachette et Cie.

4. Les réponses devront être transmises à l'Inter'naci'a scienc'a Ofic'ej'o, à Genève, rue Bowy-Lysberg, 8.

Cette déclaration a été approuvée dans la réunion des Amis des sciences et doit être proposée au futur Congrès de Cambridge. Il a été décidé, en conséquence, que chacun s'efforcera de recueillir de nouvelles signatures parmi les congressistes, et fera des démarches pour obtenir celles des hautes personnalités scientifiques des diverses nationalités, puis, qu'une fois ce résultat obtenu, la déclaration sera traduite dans toutes les langues.

Dans cette même réunion, M. Bourlet, secrétaire, a présenté, sous forme de rapport, la proposition ci-dessous faite par M. H. Tarry.

Aux termes de ce rapport, M. H. Tarry, après avoir rappelé les divers résultats déjà obtenus en ce qui concerne l'introduction de l'esperanto dans les sciences, concluait en proposant que l'on fondât dès maintenant une Association scientifique espérantiste, ou au moins une *Section scientifique permanente,* analogue au Comité international de linguistique de l'esperanto, dans les futurs Congrès espérantistes.

M. le général Sébert a répondu que cette fondation était certainement très nécessaire, mais qu'une pareille œuvre était un peu prématurée. La circonspection lui paraissait donc nécessaire en pareille matière.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Bourlet, Hanauer, Mallet, etc., M. Tarry, reconnaissant la justesse de l'opinion du général Sébert, a retiré la première partie de sa proposition, mais a insisté sur la fondation d'une *Section scientifique* dans les Congrès d'esperanto. En conséquence, il a été décidé à l'unanimité :

« 1° Qu'il est fondé *en principe* une Section scientifique indépendante, dans les Congrès d'esperanto. Elle pourra avoir des salles affectées *spécialement* à ses réunions ;

« 2° Qu'aucun règlement ne sera établi pour cette organisation, la déclaration ci-dessus donnant le moyen à tous les savants de se rendre aux réunions de la section scientifique ;

« 3° Que, provisoirement, le général Sébert et le professeur Bourlet sont chargés de faire connaître cette déclaration dans tous les pays ; ils chercheront en outre le meilleur moyen à adopter pour pouvoir, le plus tôt possible, réaliser les désirs exprimés par l'assemblée, et pour faciliter l'organisation définitive de la *Section scientifique* (1). »

Après la réunion, d'autres congressistes ont aussi apposé leur signature au bas de la déclaration ci-dessus mentionnée : notamment des Espagnols, des Russes et des Italiens.

Passant à un autre ordre d'idées, M. H. Tarry donne connaissance d'un travail fort intéressant, établi par M. René de Saussure, et relatif à la création d'une monnaie internationale, basée sur une unité espérantiste : le *speso,* qui est contenu 8 000 fois dans un louis d'or et 10 000 fois dans une livre sterling, en prenant pour base un étalon d'or pesant 8 grammes et valant environ 25 francs; on trouvera ci-après (voir page 204), le tableau résumant ce travail.

D'après ce tableau, la définition linguistique du nouveau mot technique *speso* est celle-ci :

1 speso (unité monétaire internationale) vaut en effet 0 fr. 002526, c'est-à-dire *un quart de centime* ou *un dix-millième* de livre sterling, ou *un cinquième* de pfennig, et dix millions de spesos valent 4 875 dollars. En terminant le mémoire (2) relatif à ce projet (3) de monnaie internationale, l'auteur du système des *spesoj* [4]

1. Compte rendu officiel du 2e Congrès international tenu à Genève, publié par l'Esper'ant'ist'a Ofic'ej'o, dirigé par le général Sébert, 51, rue de Clichy, à Paris.

2. *Inter'naci'a Scienc'a Revu'o,* oficial'a monat'a (mensuel) organ'o de l'INTER'NACI'A SCIENC'A OFIC'EJ'O, 4e année, mai 1907, n° 41a.

3. Projekt'o pri inter'naci'a mon'sistem'o, page 137.

4. En esperanto la finale *j* indique toujours le pluriel.

(de l'esperanto *spez*, virement de fonds) donne cet exemple sur lequel M. Tarry appelle *toute l'attention de ses collègues* de la Société de statistique.

La prez'o de la jar'a abon'o al Inter'naci'a scienc'a Revu'o estas 2,75 sm (2 spes'milo'j 75 spes'-dek'o'j), antaŭ'pag'ebl'a'j per poŝt'mandat'o.
(milo = 1 000; deko = 10)

TRADUCTION : *prezo*, prix; *jara*, annuel; *estas*, est: *antaŭ*, d'avance; *pageblaj*, payable. Le reste se comprend sans qu'on sache l'esperanto, tellement cette langue est facile.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MONNAIES NATIONALES
avec leur valeur *internationale* en spesojn

GENERALA TABELO DE NACIAJ MONUNNOJ
kune ilia *internacia* valoro je « spesoj »

	PAYS	1		VAUT		SPES'O'J	1 SPESMILO VAUT		LANDOJ
EUROPE	France et Colonies	franc	=	100 centimes	=	396	2,526	francs.	Francujo kaj Kolonioj.
	Belgique. Suisse	franc	=	100 centimes	=	396	2,526	francs.	Belgujo. Svisujo.
	Angleterre	liv. sterling	=	20 shillings	=	9 985	0,1001548	livres sterling.	Anglujo (1) aŭ Granda Britujo.
	Idem	shilling	=	12 pence	=	499	2,0031	shillings.	
	États scandinaves	couronne	=	100	=	550	1,820	couronnes.	Skandinavaj Ŝtatoj (2).
	Russie	rouble	=	100 kopeks	=	1 056	0,947	roubles.	Rusujo.
	Hollande	florin	=	100 cents	=	826	1,210	florins.	Holandujo
	Allemagne	mark	=	100 pfennigs	=	489	2,0461	marks.	Germanujo.
	Autriche-Hongrie	couronne	=	100 heller	=	416	2,400	couronnes.	Austrio-Hungarujo.
	Portugal	milreis	=	1 000 reis	=	2 217	0,450	milreis.	Portugalujo.
	Espagne	peseta	=	100 centimes	=	396	0,450	pesetas.	Hispanujo.
	Italie	lire	=	100 centimes	=	396	0,450	lires.	Italujo.
	Grèce	drachme	=	100 lepta	=	396	2,526	drachmes	Grecujo.
	Bulgarie	lew		100 lepta		396	2,526	lev.	Bulgarujo.
	Serbie	dinar	=	100 paralos	=	396	2,526	dinar.	Serbujo.
	Roumanie	leu	=	100 banose	=	396	2,526	lej.	Rumanujo.
	Turquie	liv. turque.	=	100 piastres	=	9 103	0,10988	livres turques.	Turkujo. (Europo kaj Azio.)
	Idem	piastre	=	100 centavos	=	91	10,9830	piastres.	
AMÉRIQUE	États-Unis (U.S.A.)	dollar	=	100 cents	=	2 051	0,4875	dollars.	Unuiĝitaj Ŝtatoj.
	République Argentine. Colombie, Uruguay	peso	=	100 centavos	=	1 980	0,505	pesos.	Argentina. Kolombio, Urugvajo.
	Mexique	id.	=	100 centavos	=	2 019	0,495	pesos.	Meksikujo.
	Brésil	milreis	=	1 000 reis	=	1 120	0,893	milreis.	Brasilujo.
	Chili	peso	=	100 centavos	=	1 472	0,679	pesos.	Ĉilio.
	Pérou	sol	=	10 dineros	=	1 980	0,505	sun.	Peruo.
	Venezuela	bolivar	=	100 centavos	=	396	2,526	bolivars.	Venezuelo.
AFRIQUE	Égypte	liv. égypt.	=	100 piastres	=	10 300	0,09715	livres égypt.	Egiptujo.
	Idem	1 piastre	=	40 paralos	=	10	9,715	piastres turq.	
ASIE	Perse	toman	=	10 kranos	=	3 530	0,2882	toman.	Persujo.
	Chine	tael	=	1 000 cashs	=	3 246	0,308	taëls.	Ĥinujo.
	Hindoustan	roupie	=	16 annas	=	970	1,031	roupies.	Hindujo.
	Japon	jen (1897)	=	100 yens	=	1 021	0,979	jens (1897).	Japanujo.
	Idem	id. (1871)	=	100 id.	=	2 042	0,490	jens (1871).	

1. Le suffixe *uj* indique qu'il s'agit d'un pays.
2. Danujo, Norvegujo, Svedujo.

*
* *

M. le PRÉSIDENT remercie M. Tarry de sa communication et met à la disposition des membres présents les formules d'adhésion à l'Association scientifique internationale (1), et les brochures de propagande apportées par M. Tarry. Il donne ensuite la parole à M. LIMOUSIN pour sa communication sur la *Statistique de la franc-maçonnerie dans le monde*.

L'orateur fait d'abord un exposé sommaire de l'histoire de la franc-maçonnerie, composée d'un grand nombre de loges répandues sur la surface du globe et qui forment, groupées dans chaque pays d'une manière variable sous le nom de puissances, autant de branches autonomes ayant entre elles des relations amicales ou n'en ayant pas, en antagonisme même quelquefois.

Les deux maçonneries française et anglaise sont contemporaines et remontent au lendemain de la Renaissance, par suite de la transformation du compagnonnage des tailleurs de pierres et maçons, constructeurs des églises romanes et gothiques, mais ont fonctionné dans des conditions qui ont fortement varié avec le temps. En Angleterre, la franc-maçonnerie a toujours été recrutée dans l'aristocratie et l'armée, le souverain ou ses proches ont été reconnus grands maîtres. En France, il en a été ainsi jusqu'en 1792, et même quelque peu depuis, mais par intermittence, jusqu'en 1849. Toutefois, le milieu avait très généralement changé. Sous la Terreur,

1. Dont l'organe est publié en esperanto.

en effet, la franc-maçonnerie supprimée se rencontrait dans l'armée, sous la forme des loges régimentaires, et, depuis, elle s'est recrutée, paraît-il, dans la bourgeoisie et les ouvriers aisés.

De là peut-être un certain antagonisme entre les loges françaises et anglaises qui, d'abord latent, s'est affirmé en 1877, à la suite du changement de l'article 1 de la constitution par l'assemblée du Grand-Orient de France. Des difficultés d'un autre genre survinrent dans le courant du dix-neuvième siècle entre les loges des États-Unis et d'Allemagne, au lendemain de la suppression de l'esclavage et de la guerre de 1870.

En fait, ces événements n'ont pas empêché le développement considérable de la franc-maçonnerie, qui, d'après l'auteur, compterait environ, à l'heure actuelle, 20 500 loges et au moins 1 500 000 francs-maçons, dont 340 000 en Europe (avec 32 000 en France), au moins 1 million aux États-Unis, les autres se répartissant d'une façon très irrégulière dans le Canada et l'Amérique du Sud, en Océanie et même en Afrique.

Les détails des chiffres ci-dessus constituent de nombreux et d'intéressants tableaux numériques qui complètent la communication de M. Limousin, laquelle paraît *in extenso* dans le présent numéro, page 208.

M. le Président, après avoir remercié M. Limousin, donne la parole à M. Desroys du Roure pour sa communication sur les résultats pour le contribuable parisien du nouveau projet d'impôt sur le revenu.

M. Desroys du Roure déclare tout d'abord que, sans discuter les mérites ou les inconvénients de l'impôt sur le revenu ou sur les revenus, sans examiner s'il est équitable que les Parisiens contribuent dans une proportion plus forte qu'aujourd'hui aux charges financières du pays, il n'a voulu faire qu'une détermination des résultats qui lui paraissent devoir ressortir de l'application du projet primitif du gouvernement. Sur plusieurs points, à défaut de renseignements précis, il a dû s'appuyer sur des probabilités.

On sait que, d'après le projet ministériel, les quatre contributions directes disparaîtraient pour faire place aux nouveaux impôts. Voici ce que les Parisiens ont payé en 1906 à l'État (principal et centimes additionnels généraux) : contribution foncière : propriétés bâties, 25 345 000 fr. ; propriétés non bâties, 13 500 fr. ; — contribution personnelle-mobilière, 20 445 000 fr. ; — portes et fenêtres, 9 821 000 fr. ; — patentes, 43 156 000 fr. ; — au total : 98 780 500 fr.

A ces quatre contributions correspondent les catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du nouvel impôt cédulaire.

On peut négliger à Paris les deuxième et cinquième catégories (impôt sur les revenus de la propriété non bâtie et bénéfices agricoles), dont le produit sera insignifiant.

La première catégorie concerne les revenus de la propriété bâtie ; l'assiette de l'impôt est la même que celle de l'ancienne contribution foncière, mais le taux est de 4 °/₀ du revenu net au lieu de 3,20 °/₀. Le produit serait de 26 870 000 fr., soit en plus 1 525 000 fr., augmentation compensée pour les propriétaires par la disparition de la contribution des portes et fenêtres, dont une partie restait à leur charge.

En ce qui touche la matière patentable, il semble nécessaire de calculer ensemble le produit probable de la quatrième catégorie (bénéfices du commerce, de l'industrie et des charges et offices) et de la septième (bénéfices des professions libérales et de toutes occupations lucratives). On se servira, pour cette détermination, du produit actuel de la contribution des patentes, qui frappe des professions classées, les unes dans la quatrième, les autres dans la septième catégorie du projet. Celui-ci prévoit pour les deux catégories un produit total de 134 millions, alors que les patentes donnent aujourd'hui 138 millions. Il ne semble pas que la part contributive de Paris doive beaucoup changer dans le nouveau système ; or les Parisiens payaient 43 156 000 fr. sous le régime des patentes ; en faisant la proportion, on trouve qu'ils payeront 41 900 000 fr. sous le régime de l'impôt cédulaire.

Pour la troisième catégorie (revenus des valeurs mobilières françaises et étrangères, rentes françaises, créances, etc.), à laquelle on peut rattacher le remaniement

des droits de timbre et de transmission, il faut déterminer ce que les Parisiens payent aujourd'hui. On peut se servir à cet effet d'une statistique établie par l'administration de l'enregistrement d'après les déclarations de successions de 1902. Si l'on considère les diverses valeurs mobilières circulant en France, il en résulterait que les Parisiens posséderaient 28 °/₀ des rentes françaises, 32 °/₀ des autres valeurs mobilières françaises, 43 °/₀ des fonds d'État étrangers, 57 °/₀ des autres valeurs étrangères. On trouve ainsi qu'ils payeraient actuellement 22 700 000 fr. pour la taxe sur le revenu des valeurs françaises, 5 100 000 fr. pour la même taxe sur les valeurs étrangères, 40 300 000 fr. pour les droits de timbre et de transmission, soit au total 68 100 000 fr.

Sous le nouveau régime, ils payeront :

	22 700 000 fr. sur les valeurs françaises ;
	18 000 000 fr. sur les valeurs étrangères ;
	3 900 000 fr. sur les rentes françaises ;
	900 000 fr. sur les créances, dépôts et cautionnements ;
	48 400 000 fr. pour les droits de timbre et de transmission ;
Total. . . .	93 900 000 fr.

d'où il ressort une augmentation de 25 800 000 fr.

Pour la sixième catégorie (impôt sur les traitements, salaires et pensions), on peut attribuer aux Parisiens le dixième du produit prévu pour la France entière, soit 1 800 000 fr.

Reste enfin l'impôt complémentaire. On en a déterminé le produit en appliquant aux loyers des coefficients qui, moyennant correction, paraissent pouvoir servir à dégager avec une approximation suffisante les revenus globaux correspondants. On trouve ainsi que l'impôt complémentaire s'élèvera, à Paris, à 44 millions environ.

Récapitulant ces divers chiffres, on constate que les Parisiens auront à supporter, dans le nouveau régime, une augmentation de charges de 41 600 000 fr. ou de 24,9 °/₀.

Ils payent actuellement à l'État, dans l'ensemble des impôts supprimés ou modifiés, 24,18 °/₀ ; leur part contributive s'élèverait, dans les nouveaux, à 30 °/₀.

M. le Président félicite M. Desroys du Roure de sa très intéressante communication et donne la parole à M. Neymarck.

M. Alfred Neymarck dit que les difficultés sont déjà tellement grandes pour arriver à une évaluation approximative de ce que pourrait produire l'impôt sur le revenu appliqué dans toute la France, que l'on comprend sans peine combien sont difficiles les évaluations relatives à tel ou tel département, à telle ou telle ville ; l'étude consciencieuse et documentée de M. du Roure le prouve. Il ne faut pas s'étonner si tous les projets ou propositions d'impôts sur le ou sur les revenus, projets ministériels ou propositions dues à l'initiative parlementaire, aient eu pour résultat d'aggraver les charges des contribuables parisiens. Si Paris est le cœur de la France, c'est aussi la ville où se trouvent les plus importants revenus — à l'exception cependant de ceux provenant de la propriété non bâtie ; mais c'est à Paris que se trouvent les revenus les plus élevés provenant, par exemple, de la propriété bâtie et des patentes ; on peut également admettre, tout en faisant la part de situations et de faits particuliers, que Paris, c'est-à-dire les rentiers habitant Paris, possède la plus grande partie des valeurs mobilières françaises et étrangères, fonds d'État français et étrangers, appartenant à nos capitalistes. M. du Roure estime que Paris posséderait 43 °/₀ des fonds étrangers et 57 °/₀ des autres valeurs. Ces proportions sont établies d'après les derniers relevés des annuités successorales, relevés, dit M. Alfred Neymarck, qu'il serait intéressant et utile de mettre tous les ans à jour, avec des statistiques encore plus détaillées. Paris et le département de la Seine étant les centres où se trouvent le plus grand nombre de rentiers, de patentés, de commerçants, de personnes exerçant une profession libérale, il est donc tout naturel que tout projet d'impôt sur le revenu augmente ses charges. On s'est étonné que le projet Caillaux aboutisse à ce résultat : mais tous les projets de ses prédéces-

seurs aboutissaient à un accroissement de charges pour le contribuable parisien. Dans le quatrième volume des *Finances contemporaines, l'obsession fiscale,* que M. Alfred Neymarck vient de publier et qui vient d'être présenté et offert à la Société, on trouvera une comparaison des divers projets Burdeau, Ribot, Doumer, Cochery, commission du budget de 1898, Peytral, etc., pour ne parler que de ces anciens projets. A Paris, et pour l'impôt d'État seulement, en prenant les chiffres proposés, correspondant à un loyer de 750, 1 500, 3 000, 8 000, 20 000, 50 000, 100 000 fr., les impôts augmentaient à volonté suivant que le projet fiscal émanait de tel ou tel ministre. Ainsi, la part demandée à l'impôt personnel était de 157 millions dans le projet Doumer, 148 millions dans le projet Peytral, 141 millions dans le projet Burdeau, 128 millions dans le projet Ribot. Ce n'est pas tout; dans les projets Peytral et Doumer, l'impôt sur le revenu devait fournir toutes les ressources nécessaires au remplacement de la personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, tandis que la propriété bâtie, les valeurs mobilières, dans les autres projets, étaient appelées à contribuer à la réforme. Dans le projet Cochery, les valeurs mobilières, notamment, devaient y contribuer pour 55 406 000 fr., et, dans ces chiffres, la rente française était imposée de 4,5 °/ₒ et devait donner 25 650 000 fr.

Aucun de ces projets ne put aboutir. Les projets Burdeau et Ribot, les plus modérés et les plus sages, ne vinrent même pas en discussion devant la Chambre.

M. Alfred Neymarck fait observer que si les propositions et projets d'impôt sur le revenu sont aussi nombreux, c'est que le législateur espère que ces modifications produiront au Trésor de plus amples ressources que celles fournies par notre système actuel d'impôts. C'est là une erreur dont la démonstration a été faite à la *commission extra-parlementaire de l'impôt sur les revenus* dont l'orateur faisait partie. Nous avions, dit-il, fait table rase de tous les impôts existants et nous les remplacions par tous les revenus déjà imposés ou non encore atteints. Pour obtenir les mêmes résultats que ceux produits par nos contributions actuelles, il aurait fallu augmenter les impôts sur les valeurs mobilières, actions et obligations françaises, sur la propriété bâtie; imposer les profits agricoles, les traitements publics, les pensions et rentes viagères, les rentes françaises, surimposer les valeurs étrangères, imposer les revenus des fonds d'État étrangers, etc.

M. Alfred Neymarck présente en terminant quelques observations relatives aux loyers pris comme indice du revenu des particuliers, et montre que si, dans certains cas, le coefficient que l'on emploierait pour multiplier le chiffre du loyer et déterminer ainsi le revenu présumé du contribuable arrive à une exactitude relative, dans de nombreux cas, le résultat obtenu serait des plus erronés. En prenant les chiffres de M. du Roure, pourrait-on soutenir qu'un contribuable ayant 1 500 fr. de loyer réel aurait un revenu de 9 000 fr. ? Assurément non. Combien d'employés dans le commerce et dans l'industrie ou dans les administrations, ont un loyer de 1 000 à 1 500 fr. et sont loin de posséder un revenu de 9 000 fr. On peut supposer, d'autre part, un contribuable ayant 2 000, 3 000, 4 000 fr. de loyer et dont l'ensemble des revenus serait considérable; pour déterminer ce revenu par un coefficient multipliant le prix du loyer, il faudrait, dans certains cas, que ce coefficient fût deux fois, trois fois, quatre fois plus élevé que dans certains autres cas considérés.

M. Ch. Laurent donne un renseignement de fait qui est de nature à intéresser tous les collègues de la Société : On sait que l'administration de l'enregistrement a modifié la manière de présenter ses statistiques et ne publie plus chaque année le détail des successions par nature de biens; mais à l'avenir ces renseignements seront de nouveau publiés mais par intermittence. Il pense que les évaluations basées sur le rapport entre le loyer et le revenu sont incertaines et qu'il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi pour s'en apercevoir.

M. Albert Fontaine dit, qu'en raison du peu de précision de cette évaluation il a établi également des calculs sans tenir compte du revenu fictif basé sur le loyer, et que ses évaluations présentent quelques différences avec celles de M. du Roure au sujet de l'impôt complémentaire. Il arrive seulement à 31 millions au lieu de 41.

M. du Roure ne conteste pas que les revenus ne sont guère en proportion des

loyers, mais il croit que les calculs simplement proportionnels effectués par M. Albert Fontaine et résultant du rapport entre les impôts perçus pour Paris et ceux perçus pour la France entière sont inexacts, car ils ne tiennent pas compte des dégrèvements à la base proposés dans le projet.

Vu l'heure avancée, M. le Président clôt la séance qui est levée à 11h 15.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
L. March.

II

STATISTIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Messieurs,

Le sujet que je viens traiter devant vous n'est pas de ceux qu'on aborde souvent en statistique ; mais il n'est rien de ce qui peut se nombrer qui échappe à notre art.

Je dois reconnaître tout d'abord que la matière est délicate, doublement délicate. Chez certains hommes, mais je ne crois pas qu'il en soit parmi nous, et chez certaines femmes, la seule émission de ce nom Franc-Maçonnerie provoque une colère absolument inconciliable avec le calme nécessaire au statisticien. D'autres, au contraire, dans le camp opposé, fronceront les sourcils craignant que je ne livre les secrets de l'Ordre aux profanes.

Aux premiers, je ferai observer que la Franc-Maçonnerie est un fait qui intéresse 1 500 000 hommes environ sur la surface du globe, et que, quelque jugement que l'on porte sur ce fait, que l'on en soit ennemi ou ami, la statistique s'en impose. Aux seconds, je dirai que les secrets de la Maçonnerie courent aujourd'hui les rues, sont même plus connus de ses ennemis que de ses membres. J'ajouterai que même ce qui est connu, et que mon devoir est de ne pas révéler, je ne le révélerai point ; mais que, parmi les choses intéressant la Maçonnerie, il en est, tel son dénombrement, qu'il serait ridicule de vouloir cacher.

Avant d'aller plus loin, il est une opinion très répandue que je dois détruire. La Franc-Maçonnerie, dit-on, est une société secrète. Sur la valeur de cette expression, il faut s'entendre. On ne saurait appeler secrète une association dont personne n'ignore l'existence, dont on connaît les lieux de réunion et un grand nombre de membres, qui compte parmi ses membres des ministres, des sénateurs, des députés, des magistrats, des commissaires de police, sans parler de beaucoup d'hommes connus dans les sciences, les arts et les lettres. En France, sous le second empire, le Grand Maître du Grand Orient de France était proposé par l'Empereur, et le poste fut successivement occupé par le prince Murat, membre de la famille impériale, le maréchal Magnan et le général Mellinet. En Danemark et en Suède, le Grand Maître est le roi ; dans ce dernier pays, les grades supérieurs de la Franc-Maçonnerie constituent même un ordre de chevalerie officiel.

En Angleterre, le roi Édouard VII est Grand Protecteur des Grandes Loges d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, après en avoir été Grand Maître pendant qu'il était prince de Galles. Le Grand Maître actuel de la Grande Loge d'Angleterre est le duc

de Connaught frère du roi ; dans les trois Grandes Loges figurent des membres de la plus haute noblesse. Si nous traversons l'Atlantique, nous trouvons que les présidents de la République des États-Unis et du Mexique, MM. Théodore Rooswelt et Porfirio Diaz, sont francs-maçons. Ce dernier même est membre honoraire du Grand Orient de France. En parcourant l'Amérique hispano-portugaise, il est probable que nous trouverions plus d'un autre président de république, plus d'un ministre *Frère Trois Points,* comme disent les ennemis de la Maçonnerie.

Dans ces conditions, ce serait aller contre tout bon sens que soutenir que la Franc-Maçonnerie est une société secrète ; une expression, employée dans un rapport présenté au Conseil d'État sous le second Empire, est plus exacte : « Une société ayant des secrets. » La règle de ne pas admettre à ses séances des étrangers, si elle est plus rigoureuse dans la Maçonnerie qu'ailleurs, ne lui est pas propre ; elle lui est commune avec presque toutes les autres associations, même la nôtre.

La Franc-Maçonnerie est-elle une association internationale ? Non et oui. Non, si l'on entend une organisation identique à celle de l'Église catholique romaine, ayant son chef et son gouvernement supérieurs, tels le Pape et le sacré collège. Rien de cela n'existe. Mais la Franc-Maçonnerie est une association internationale dans le genre de l'Église protestante ou de l'Église israélite. Elle est formée d'une foule de branches autonomes, répandues sur la surface du globe, ayant entre elles des relations amicales ou n'en ayant pas, en antagonisme même quelquefois.

Quel est le caractère commun qui fait que toutes ces associations ont droit au même nom ? Il me serait difficile de vous le dire, non par discrétion, mais parce que je n'en sais rien. Il y a l'observance d'un certain cérémonial — d'ailleurs variable — dans les réunions, la connaissance de signes à l'aide desquels les *Frères Trois Points* se reconnaissent entre eux. Tout cela d'ailleurs est connu de qui veut s'en donner la peine. La chose se complique si l'on veut distinguer la Maçonnerie *régulière* de la Maçonnerie *irrégulière.* Car dans la Contréglise comme dans les Églises, il y a des schismes et des hérésies. Il est même impossible, en considérant la question sociologiquement, qu'il n'y en ait point. Quels sont les indices de la régularité maçonnique ? J'avoue humblement n'en rien savoir. J'ai écrit là-dessus un article de revue qui a été commenté par un grand nombre de journaux maçonniques de divers pays, qui tous ont déclaré également ne pas savoir. Parmi les indices d'irrégularité, j'en indiquerai cependant un : l'exploitation de la vanité, le commerce des grades supérieurs aux titres ronflants.

Tant bien que mal, cependant, nous arrivons à nous y reconnaître, et nous fermons impitoyablement notre porte aux irréguliers.

J'ai dit plus haut que les diverses branches de la Maçonnerie régulière sont parfois en antagonisme. Tel est le cas pour les branches britannique et française.

Les deux Maçonneries anglaise et française sont contemporaines ; elles proviennent toutes deux de la transformation du compagnonnage des ouvriers tailleurs de pierres et maçons, à la tête duquel étaient des architectes, constructeurs des églises romanes et gothiques. Ce compagnonnage disparut de l'Europe continentale peu après l'époque de la Renaissance, mais il se perpétua en Angleterre, où il se transforma en recevant dans son sein des étrangers à l'art de construire qu'on appela des Maçons-Acceptés. Il vint un moment où il n'y eut que des Acceptés. Cette *association* ou plutôt ces associations, car les Loges étaient alors complètement indépendantes les unes des autres, quoiqu'elles eussent un Grand Maître nommé par le roi ; ces

associations, dis-je, prirent parti, dans la révolution anglaise et en général du côté royaliste, ce pourquoi Cromwell les persécuta. Comme conséquence, la Maçonnerie fut en faveur après la Restauration anglaise, et les rois Charles II et Jacques II en furent, dit-on, membres.

Après la révolution de 1692, il y avait un grand nombre de Francs-Maçons parmi les seigneurs jacobites, tant ceux qui accompagnèrent le roi détrôné que parmi ceux qui restèrent en Angleterre, et conspirèrent pour la restauration des Stuarts, conspirations qu'ils payèrent parfois de leur tête. Les émigrés anglais de France formèrent dit-on des régiments — dont ils composaient le corps d'officiers — notamment le régiment de Dillon, en grande partie irlandais. Ceux de ces officiers qui étaient francs-maçons constituèrent, dit-on — cela n'est pas absolument certain — une Loge régimentaire dont le siège fut à Saint-Germain, ville qu'habita le roi détrôné Jacques II, puis son fils Charles-Édouard.

Ce qui est, par exemple certain, c'est qu'en 1725 ou 1726, un certain nombre de nobles émigrés anglais constituèrent à Paris, près d'ici, dans la rue de Bucy, une Loge qui, de l'auberge où elle se réunissait, prit le nom de *Saint-Thomas*. Ces émigrés avaient été poussés à prendre cette initiative par des nouvelles reçues d'Angleterre, où, à Londres, des partisans de la famille de Hanovre avaient non seulement amené des Loges à leur opinion politique, mais créé un organe nouveau, destiné à relier entre elles les Loges existantes et à en créer de nouvelles, appelé une Grande Loge. On voulut opposer Maçonnerie à Maçonnerie ; de là, la fondation de la Loge *Saint-Thomas*. D'autres loges anglaises jacobites se formèrent, puis en 1732 la Grande Loge d'Angleterre fit une tentative de colonisation en créant une Loge orangiste à Paris.

Mais, vers ce moment aussi, l'élément français — qu'on appela pour avoir des ressources, car ces émigrés anglais étaient besoigneux comme leur roi ou leur prétendant, — devint prépondérant dans les Loges de Paris, il se forma une Grande Loge de France et le duc d'Antin en fut nommé Grand Maître.

Les deux *Puissances* — c'est l'expression maçonnique — vécurent parallèlement, se reconnaissant mutuellement, mais au fond peu sympathiques l'une à l'autre, pendant le dix-huitième siècle. Lorsque vint la Révolution française, que l'on croit généralement avoir été faite par la Franc-Maçonnerie — qui ne fit que la préparer — la Terreur supprima celle-ci sur tout le territoire de la République, et elle ne subsista que dans les armées, où les terroristes n'osèrent pas aller la chercher, sous la forme de Loges régimentaires. Elle ne se reconstitua, à Paris, puis en province qu'après la chute de Robespierre, et son reconstituteur Roëttiers de Mantaland, sortait de prison. Les éléments de la reconstitution, en 1795, furent donc des officiers animés de l'esprit révolutionnaire le plus exalté. Pendant ce temps, la Maçonnerie anglaise, composée de membres de l'aristocratie, était fortement antirévolutionnaire. Il y eut donc naturellement encore antagonisme, quoique, mis en présence sur les champs de bataille, les Maçons de l'un et l'autre côté se rendissent de signalés services.

Pendant les trois premiers quarts du dix-neuvième siècle, le Grand-Orient de France et la Grande Loge d'Angleterre vécurent dans une situation de courtoisie, quoique sans intimité. Mais en 1877 se produisit un incident : l'Assemblée générale du Grand-Orient de France supprima, de l'article 1 de la Constitution, un paragraphe 1 portant déclaration de croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme,

laquelle y avait été introduite en 1849 : sans d'ailleurs remplacer cette déclaration par une déclaration contraire.

La Grande Loge d'Angleterre saisit la balle au bond pour lancer l'excommunication majeure contre le Grand-Orient de France. Les Grandes Loges d'Écosse et d'Irlande suivirent. Ce qui prouve que la question de la croyance en Dieu ne fut pas le motif réel, c'est que semblable excommunication ne fut pas lancée contre le Grand-Orient de Belgique, qui, l'année précédente, avait fait la même suppression. La Grande Loge d'Angleterre, elle-même, n'introduisit l'obligation de la croyance en Dieu dans sa constitution qu'en 1815; avant, c'est-à-dire depuis 1723, elle n'y figurait pas. Au fond, c'était le vieil antagonisme qui se réveillait. Je dois dire cependant que cette brouille consiste exclusivement dans la fermeture des Loges britanniques aux Maçons français. Les Francs-Maçons anglais sont reçus dans toutes les Loges françaises où ils se présentent, et quand des Francs-Maçons français rencontrent en voyage des frères anglais, ils trouvent toujours le plus cordial accueil.

Une autre brouille était survenue une dizaine d'années plus tôt entre les Grandes Loges des États-Unis et le Grand-Orient de France, parce que celui-ci avait, au lendemain de la suppression de l'esclavage, reconnu les Loges fondées par les gens de couleur, ce que les Américains considéraient comme chose abominable. Les Grandes Loges américaines ont oublié cet ancien motif, mais elles se sont rejetées sur celui de la non-obligation de croyance en Dieu.

Un autre dissentiment existe entre le Grand-Orient de France et les huit Grandes Loges allemandes depuis 1871. La cause en fut le ressentiment laissé par la défaite dans les âmes françaises, et la gloriole qu'éprouvèrent les âmes allemandes de la victoire. La seconde puissance maçonnique française : la Grande Loge de France qui n'existait pas, sous sa forme actuelle, en 1870, a profité de la circonstance pour se réconcilier avec les Grandes Loges d'Allemagne en 1906.

En ce qui concerne les relations du Grand-Orient avec les mêmes Grandes Loges allemandes, le temps a produit son effet habituel d'apaisement. De part et d'autre, on est disposé à se tendre la main ; mais la question est de savoir qui fera le premier mouvement. Du côté du Grand-Orient, on estime que, représentant la France vaincue, la dignité nationale nous interdit de prendre l'initiative. Du côté des Grandes Loges allemandes, on estime devoir garder la même attitude parce qu'on a été vainqueur.

Un dernier mot avant d'en arriver aux chiffres. Les diverses *Puissances* Maçonniques doivent être réparties en deux grands groupes : celui des puissances existant chez des peuples protestants, et celui des puissances existant chez des peuples catholiques. Celles du premier groupe ne sont pas en antagonisme avec les Églises de leur pays, au contraire on y trouve des « pasteurs » allemands, et même des évêques anglicans. On y trouve aussi des rabbins.

Dans les autres pays, ceux de religion catholique, la Franc-Maçonnerie peut être définie la Contréglise. Elle y est l'adversaire de l'Église catholique : opposant organisation à organisation, hiérarchie à hiérarchie. Il en est ainsi en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Portugal, dans toute l'Amérique espagnole. Cependant, c'est là un fait relativement nouveau ; car, nonobstant les interdictions pontificales, il y eut, en France, des prêtres dans la Franc-Maçonnerie pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle et même pendant la première du dix-neuvième, quoique en nombre moindre. Il y eut même des laïques doublement fervents comme catholiques et comme francs-maçons.

Après cet exposé sur un sujet peu connu et destiné à vous permettre de vous rendre compte de l'objet en question, nous allons en venir aux chiffres. Mais un renseignement encore. La Franc-Maçonnerie est soumise, dans divers pays, soit au régime du monopole, soit à celui de la concurrence. Cela signifie que chez les uns il n'y a qu'une *Puissance* Maçonnique : Grande Loge ou Grand-Orient, et chez les autres plusieurs. Les pays de liberté maçonnique ne sont pas nombreux, il y en a tout juste trois, qui sont la France où existent deux puissances, l'Allemagne où on en trouve huit et la République Argentine où on en compte quatre. Cela ne veut pas dire que, dans les pays de monopole, il n'existe pas d'autres organisations maçonniques que celle qui se qualifie elle-même de *régulière* et est reconnue comme telle par les autres. Au contraire, il y en a dans presque tous. Mais ces Puissances de seconde main, que rien ne blesse tant que l'affirmation de leur *irrégularité,* n'étant pas reconnues par les Puissances régulières de leur pays, ne le sont par aucune autre des autres pays, sauf par des irrégulières comme elles.

Je ne m'occuperai ici que des Puissances *régulières,* les autres constituant un élément trop peu solide et trop mouvant pour qu'on puisse en établir la statistique.

Un autre renseignement encore : une *Puissance* Maçonnique est une confédération de Loges existant sur la surface d'un pays, ayant à sa tête une assemblée élective législative appelée Grande Loge ou *Convent,* qui se réunit annuellement, et un pouvoir exécutif dénommé Conseil de l'Ordre ou Conseil Fédéral, ou Conseil du Grand Maître.

Dans certains pays, l'organisation est centralisée : tel est le cas pour la France où toutes les Loges relèvent directement soit du convent du Grand-Orient, soit de la Grande Loge de France. Dans d'autres pays, au contraire, tels l'Angleterre et l'Allemagne, la décentralisation prévaut, et il existe des Grandes Loges provinciales feudataires de la Grande Loge nationale.

***

Il existe dans le monde 106 *Puissances* Maçonniques, dont 24 en Europe, 58 dans l'Amérique du Nord, c'est-à-dire aux États-Unis (50) et au Canada (8) ; 21 dans l'Amérique centrale et méridionale, 7 en Australasie, 2 en Afrique.

Je consacre un premier tableau (voir page 213), aux Puissances européennes, en indiquant la date de leur fondation, le nom, la capitale, le nombre de Loges dépendantes ; enfin le nombre des membres composant l'ensemble de ces Loges quand il est connu, car il ne l'est pas toujours.

Dans ce tableau manque le nombre des membres des Loges de Portugal et d'Italie, c'est que le livre auquel j'emprunte mes renseignements, qui est un annuaire en trois langues (français, anglais, allemand) de la Franc-Maçonnerie universelle [1], ne les contient pas. Je m'empresse d'ajouter que cette publication en est à sa première année, que son auteur a eu beaucoup de peine à réunir les renseignements qu'il donne, et qu'il promet de faire mieux pour l'année prochaine.

Je n'additionnerai pas les chiffres des deuxième et troisième colonnes pour établir le bilan de la Franc-Maçonnerie en Europe. Si les Puissances que je viens d'énumérer

1. Compilé par M. Quartier-la-Tente, conseiller d'État au canton de Neuchâtel et ancien Grand-Maître de la Grande Loge suisse *Alpina*.

sont toutes européennes, les Loges et les Francs-Maçons qui dépendent d'elles ne sont pas tous en Europe. Les Grandes Loges d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France, diverses Grandes Loges d'Allemagne, le Grand-Orient Espagnol ont des Loges et par conséquent des membres individuels dans les colonies de leur nation ou dans des pays étrangers.

Tableau des 24 Puissances Maçonniques régulières d'Europe

	PUISSANCES MAÇONNIQUES	CAPITALES	DATE de FONDATION	NOMBRE de LOGES	NOMBRE de MEMBRES
1	Grande Loge Unie d'Angleterre.	Londres	1717	2 607	150 000
2	Grande Loge d'Irlande	Dublin	1730	450	15 000
3	Grande Loge d'Écosse	Édimbourg	1736	1 012	50 000
4	Grand-Orient de France (ancienne Grande Loge). . .	Paris	1736	396	27 000
5	Grande Mère Loge *Aux Trois Globes*	Berlin	1744	137	14 856
6	Grand-Orient de Hollande	La Haye	1756	91	2 093
7	Grande Loge Nationale de Suède	Stockholm	1760	35	12 295
8	Grande Loge Nationale de Francs-Maçons Allemands.	Berlin	1770	128	13 099
9	Grande Loge Eclectique	Francfort	1783	21	3 091
10	Grande Loge *Royale York à l'Amitié*	Berlin	1798	69	6 838
11	Grande Loge *Au Soleil*	Bayreuth	1811	33	4 448
12	Grande Loge de Hambourg	Hambourg	1811	48	4 238
13	Grande Loge de Saxe	Dresde	1811	24	4 418
14	Grande Loge de France (Rite Écossais)	Paris	1821	81	5 100
15	Grand-Orient de Belgique	Bruxelles	1836	19	3 680
16	Grande Loge Suisse *Alpina*	*Variable*	1844	33	3 650
17	Grande Loge *A la Bonne Harmonie*	Darmstadt	1846	8	750
18	Grande Loge Mère de Danemark	Copenhague	1858	29	4 500
19	Grand-Orient Lusitanien Uni	Lisbonne	1859	60 [1]	(?)
20	Grand-Orient d'Italie	Rome	1861	195	(?)
21	Groupe de cinq Loges allemandes indépendantes . . .	Leipzig	1883	5	1 381
22	Grande Loge symbolique de Hongrie	Budapest	1886	61	4 306
23	Grand-Orient Espagnol.	Madrid	1889	59	2 594
24	Grande Loge Nationale de Norvège	Christiania	1891	914 [2]	3 900

1. Plus 42 triangles.
2. Plus 12 triangles ou Loges non organisées.

Les Loges établies dans des colonies ou dans des pays étrangers dépendant de la Grande Loge Unie d'Angleterre sont ou plutôt étaient, au moment où les renseignements furent donnés à M. Quartier-la-Tente, au nombre de 526.

Elles se répartissaient de la manière suivante :

Gibraltar 7
Malte. 7
Constantinople . . . 1
Chypre 2
Zante. 1
Smyrne. 1
Égypte 5
Soudan 3
Bengale. 59
Bombay (province) . 29
Burma (province) . . 12
Madras (province) . . 26
Pundjab. 25
Singapoore. 4
Ceylan 5
Maurice. 1
Transvaal 37
Amérique centrale. . 10
Barrados 6
Montréal (prov. du Canada). 3
Terre-Neuve 7
Nouvelle-Écosse. . . 1
République Argentine. 8
Guyane Britannique . 2
Montevideo. 1
Valparaiso 1
Queensland 62
Nouvelle-Zélande . . 8
South Island (?). . . 42
North Island (?). . . 24
Fidji 4
Chine. 20
Japon. 4
Afrique australe. . . 70
Natal. 26

A cela, il faut joindre deux Loges militaires attachées à des régiments et se déplaçant avec ceux-ci.

La Grande Loge d'Irlande a 31 Loges dans les colonies, point à l'étranger et 7 Loges militaires. Les Loges militaires ont toujours été particulièrement irlandaises.

Quant à la Grande Loge d'Écosse, elle possède 275 Loges dans les colonies ou à l'étranger et pas de Loges militaires. Les principaux groupements sont l'Inde avec 45 Loges, le Queensland avec 54, la Nouvelle-Zélande avec 15, les Indes occidentales avec 39, la colonie du cap de Bonne-Espérance avec 19, le Natal avec 12 et le Transvaal avec 35.

En Angleterre, au moment où M. Quartier-la-Tente fut renseigné, il existait 577 Loges à Londres et 1 502 dans les diverses villes de province. Je dis que tels étaient les chiffres au moment où M. Quartier-la-Tente fut renseigné parce que j'ai appris récemment que le nombre des Loges de Londres était, au 31 décembre, de 606 et que l'on agitait la question de créer trois Grandes Loges provinciales pour les administrer.

La Grande Loge Unie d'Angleterre étant non la *Mater Latomorum,* du moins la plus ancienne organisation de Maçonnerie spéculative, il serait curieux de constater, par les numéros que portent les Loges d'aujourd'hui, ce que sont devenues les quatre Loges de Londres qui prirent part à la formation de la Grande Loge. Malheureusement M. Quartier-la-Tente a groupé les Loges de Londres, tandis qu'il donnait le nom et le numéro de toutes celles de province; espérons qu'il fera mieux dans sa prochaine édition. J'ajouterai une autre cause d'erreur à ce sujet, c'est que l'ancienneté étant un titre d'honneur pour les Loges d'Angleterre, il est arrivé que, des Loges anciennes s'étant éteintes, leur numéro fut attribué à d'autres plus récentes. En province la plus ancienne remonte à 1732.

Pour l'Irlande et l'Écosse, les dates de fondation ne sont pas indiquées.

Une question intéressante est celle des classes sociales dans lesquelles se recrute la Maçonnerie dans le Royaume-Uni. Ce sont la haute aristocratie, la *nobility,* la *gentry* et la bourgeoisie. Il en coûte cher, dans ce pays, pour être franc-maçon. Le droit d'admission est élevé, la cotisation annuelle également, et chaque réunion mensuelle est suivie d'un banquet dont le prix doit varier, mais qui, dit-on, est toujours plantureux et luxueusement servi. Ainsi que je l'ai dit, le roi Édouard VII est Grand Protecteur des trois Grandes Loges, son frère le duc de Connaught est Grand Maître de celle d'Angleterre; le Pro Grand Maître est l'Hon. comte Amerst; le Député Grand Maître, le Très Hon. Frédéric Halsey, le Premier Grand Surveillant, le Très Hon. comte de Malmesbury; le Second Grand Surveillant l'Hon. Alban G. H. Gibbs; le Grand Trésorier, Stanley J. Attenborough Esq.; le Grand Secrétaire Sir (Baronnet ou Chevalier) Édouard Lechtworth. Parmi les Garants d'Amitié de la Grande Loge auprès des Puissances étrangères ou de celles-ci auprès d'elle, nous trouvons un marquis, sept comtes, un baron — qui est en même temps vice-amiral — un lieutenant général et enfin un révérend. A propos de ce dernier personnage, je dirai que le Grand Maître de la Grande Loge autonome de l'Australie occidentale est ou était le Révérend Riley, évêque de Perth (1).

1. Le bureau du Grand-Orient de France, à la veille de la Révolution, ne le cédait pas, au point de vue de la composition aristocratique, à celui de la Grande Loge d'Angleterre actuelle. On y trouvait :

Un prince du sang : le duc d'Orléans, Grand Maître; deux ducs : le duc de Luxembourg, Administrateur général; le duc de Crussol, Grand Conservateur de l'Ordre en France; treize prêtres, religieux : *Officier Honoraire :* Pingré (abbé Alexandre-Guy), membre de l'Académie royale des sciences, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève; — *Officiers en exercice :* Beaudeau (abbé), prévôt mitré de Vidzini, vicaire général et plénipotentiaire du prince évêque de Vilna; — Coquelin (abbé), chanoine de l'église royale de Saint-Aubin, de Crespy-en-Valois; — Sauvine (abbé); — Vermondans (abbé de), *aumô-*

En Irlande — où, ferai-je remarquer en passant, la Maçonnerie est composée de l'élément protestant et anglais, au moins d'origine — le Grand Maître est Sa Grâce le duc d'Abercorn ; le Député Grand Maître, Sir James Creed Meredith ; le Premier Grand Surveillant, le Très Hon. vicomte Templetown ; le Second Grand Surveillant, le Très Hon. Lord Rathdonnel ; le Grand Trésorier, W. J. Chetwode Crawley Esq. ; le Grand Secrétaire, le Très Hon. Lord Castletower. Parmi les Garants d'amitié, on trouve un marquis, cinq lords dont le titre n'est pas indiqué, un baronnet, un comte danois, un comte suédois, un évêque, un archidiacre et deux simples révérends.

Enfin, en Écosse, on ne trouve parmi les Grands Officiers de la Grande Loge que deux personnages titrés qui sont le Grand Maître Sir Thomas D. Gibson Carmichäel de Skirling et le Second Grand Surveillant le Très Hon. comte de Cosilis. Sur la liste des Garants d'amitié, on trouve deux comtes, deux lords qui sont en même temps Très Honorables, un *Sir* Hon., un simple *Sir*, et, pour n'en pas perdre l'habitude, un révérend.

En France existent, ainsi que je l'ai dit, deux Puissances, l'une est le Grand-Orient de France, l'autre la Grande Loge de France. Le premier possède 396 Loges, dont 58 à Paris, 322 en province, 42 dans diverses colonies, et 19 dans des pays étrangers. La seconde réunit 81 Loges, dont 28 à Paris, 31 en province, 11 dans diverses colonies et 11 à l'étranger. Il existe, au Grand-Orient, 27 Loges qui sont plus que centenaires, l'une remonte à 1738, une autre à 1740 et une troisième à 1778. Mais ce sont là des résurrections, car elles n'ont pas eu une existence ininterrompue ; elles cessèrent d'exister pendant la Terreur et se réveillèrent ensuite. Quant à la Grande Loge, ses deux plus anciennes Loges ne datent que de 1821, époque de création de la Puissance, mais il paraîtrait qu'elles sont plus anciennes, provenant du Rite aujourd'hui disparu en France de *Misraïm;* dans tous les cas elles ne peuvent être antérieures à 1814, date de l'introduction du Rite de Misraïm en France. Le recrutement des deux Puissances se fait dans la petite bourgeoisie — les droits d'admission et les cotisations étant en général modérés — et un peu parmi les ouvriers aisés. Dans le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient et dans le Conseil Fédéral de la Grande Loge on constate une tendance à la prédominance des parlementaires du parti radical. Le nombre des adhérents est, ou plutôt était, car l'augmentation est constante, de 27 000 pour le Grand-Orient et de 5 100 pour la Grande Loge.

En totalisant le nombre des Loges relevant des huit Puissances ou Grandes Loges allemandes, on arrive au chiffre de 475, réunissant 51 765 membres. Si l'on tient compte de la différence des populations de l'Allemagne et de la France, on constate la même proportion. Il importe cependant de tenir compte de la cause d'erreur qui résulte du côté français des Loges existant dans les colonies dont la population n'est pas comprise dans le dénombrement métropolitain, et, pour les deux pays, de celles existant à l'étranger. Nous trouvons en effet en France 82 Francs-Maçons par 100 000 habitants, ou 1 par 1 219 Français ; en Allemagne 86 pour 100 000 ou 1 par

---

nier du Roi!!! — *Députés non dignitaires :* Baudot, religieux bénédictin ; — Bertolio (abbé Antoine-René-Constance), substitut du Grand Maître du Rite Écossais Philosophique en 1776 ; — Champagne (abbé Jean-François), professeur-fondateur du collège Louis-le-Grand ; — Expilly (abbé Jean-Joseph d') ; — Guessier de la Garde de Longpré, prêtre, docteur en théologie ; — Le Febvre (abbé), procureur général de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève ; — Robin, religieux bénédictin, l'un des fondateurs de la Loge *Les Neuf Sœurs*, dont il faisait encore partie en 1806, et Tavernier (abbé), chanoine de l'église de Meaux.

1 169. En réalité le rapport serait moindre si l'on pouvait déduire les membres des Loges des colonies et de l'étranger.

Ce calcul, messieurs, vous permettra de juger ce que vaut l'allégation de gouvernement de la France par les Francs-Maçons, d'envahissement des fonctions publiques par les mêmes Francs-Maçons. On évalue à 600 000 le nombre des fonctionnaires français, et à raison de 32 000 Francs-Maçons, cela ferait, en admettant que tous les Francs-Maçons soient fonctionnaires, une proportion de 1 sur 19. Et ils ne sont pas tous fonctionnaires, la majorité est même loin d'être formée de cet élément. En admettant la proportion excessive d'un cinquième de Francs-Maçons fonctionnaires, cela ferait un Franc-Maçon par 95 fonctionnaires.

Le même calcul de proportions est plus difficile à établir pour les trois Grandes Loges des Iles Britanniques. Je suis cependant parvenu à un résultat en supposant que les Loges des trois métropoles et celles des colonies ont le même nombre moyen de membres, lequel serait de 58. Je suis ainsi arrivé à découvrir qu'il doit y avoir en Angleterre 121 000 Francs-Maçons, soit 1 par 273 habitants, ou 1 par 128 Anglais mâles adultes. Pour l'Irlande, en appliquant le même système, le nombre moyen des membres serait de 33 par Loge et le rapport du chiffre des Francs-Maçons à celui de la population de 1 pour 1 116, presque celui de l'Allemagne. Il faut tenir ici compte de ce fait que j'ai signalé, que la Franc-Maçonnerie en Irlande ne se recrute que dans l' « armée d'occupation », c'est-à-dire parmi les protestants anglais ou écossais, ou d'origine anglaise ou écossaise. En ne tenant compte que de cette partie de la population, qui est d'environ un quart du total, nous trouvons 1 sur 254 habitants, soit un pourcentage plus élevé que celui de l'Angleterre. L'Écosse nous donne, toujours par le même procédé, 36 113 Francs-Maçons résidants, soit 49 membres par Loge et 1 par 123 habitants ou 1 par 58 Écossais mâles adultes. Autant dire que tous les membres de l'aristocratie et de la bourgeoisie écossaise appartiennent à la Franc-Maçonnerie.

Revenant sur le continent européen, nous trouvons en Belgique 1 Franc-Maçon par 1 824 habitants ; en Hollande, 1 par 2 469 ; en Suisse, 1 par 880 ; en Danemark, 1 par 588 ; en Suède, 1 sur 417 ; en Norvège, 1 sur 573 ; en Hongrie, 1 sur 4 477 ; enfin, en Espagne, 1 sur 7 290.

En ce qui concerne le milieu où la Franc-Maçonnerie se recrute, on peut dire qu'en Allemagne, les Loges placées sous l'Obédience des trois Grandes Loges de Berlin se recrutent dans l'élément fonctionnaire et militaire. L'empereur Guillaume I^{er} était Franc-Maçon ainsi que son fils l'empereur Frédéric II. Les Loges dépendant des autres Grandes Loges se recrutent dans la bourgeoisie libérale. Une remarque à faire au sujet des huit Grandes Loges allemandes, est que quatre d'entre elles ont été fondées en 1811, en pleine période d'influence française, peut-être par le Grand-Orient de France. Elles appartiennent à la tendance libérale — car, en Maçonnerie comme partout, il y a des tendances diverses et des partis — tandis que les trois Grandes Loges prussiennes représentent l'élément conservateur.

En Danemark et en Suède, la participation de la famille royale à la Franc-Maçonnerie doit, dans le sein de celle-ci, superposer un élément aristocratique sur l'élément bourgeois. Dans tous les autres pays d'Europe, le recrutement a lieu dans la bourgeoisie libérale.

Passons maintenant en Amérique et tout d'abord aux États-Unis. Dans ce pays, nous trouvons 1 million de Francs-Maçons, soit environ 1 par 80 habitants ou 1 à

peu près par 35 habitants adultes mâles. Dans ce pays aussi, presque toute la bourgeoisie, particulièrement la petite, appartient à la Franc-Maçonnerie ; faire partie du *Craft* (Métier) comme on dit là-bas, est un brevet de respectabilité. Aussi, tout jeune homme en voie d'ascension consacre-t-il ses 250 premiers francs d'économie à se faire recevoir dans une Loge. C'est le prix que cela coûte là-bas.

Le nombre des Loges est de 12 880 ; elles dépendent de 50 Grandes Loges, c'est-à-dire une par État ou territoire. Aucun lien fédératif n'unit ces Grandes Loges, toutes absolument indépendantes, qui entretiennent ou n'entretiennent pas des rapports d'amitié les unes avec les autres. La qualité de membre d'une Grande Loge pose un homme dans son milieu, aussi ceux qui composent celles-ci sont-ils d'une condition supérieure à celle de la moyenne. Le titre de Grand Maître est le couronnement d'une carrière. Les Francs-Maçons sérieux des États-Unis se plaignent que, dans ces élections comme ailleurs, on voit trop souvent triompher de riches vaniteux, qui ensuite se montrent incapables d'administrer leur *juridiction,* transgressent ou altèrent par des amendements la constitution de la Grande Loge. Si bien qu'il existe maintenant des différences appréciables entre les diverses constitutions. Pas plus que les Francs-Maçons anglais, irlandais ou écossais, les Francs-Maçons américains ne discutent dans leurs réunions. Ils récitent pendant une heure une série de phrases catéchistiques, puis lèvent la séance. Par exemple, il n'y a pas un banquet après chaque réunion comme en Angleterre, et l'on fait participer davantage les familles à la vie maçonnique.

On ne peut se faire une idée hors des États-Unis du rôle considérable que joue et a joué la Franc-Maçonnerie dans ce pays. Un de mes correspondants m'écrit qu'elle a été le moule où s'est formée la société américaine. Il existe, sur le territoire de l'Union, 600 autres sociétés du même genre, lesquelles pour la plupart sont consacrées à l'assurance mutuelle sur la vie, et sont en outre, sociétés de secours mutuels, sociétés d'études ou d'agréments. Toutes sont conformées sur le modèle de la Franc-Maçonnerie et ont, comme elle, leur mythologie et leur rituel. Dès que des Américains constituent une association, même des étudiants dans une université, d'instinct, en quelque sorte, ils prennent le modèle maçonnique.

Ainsi que je l'ai dit, les Grandes Loges sont autonomes et souveraines dans leur État ou Territoire ; mais il est un point sur lequel elles manifestent une absolue solidarité, c'est pour maintenir l'intégrité de leur *juridiction.* Toute Loge qui se constitue sans avoir obtenu une charte de la Grande Loge de l'État ou du Territoire, et s'être inféodée à elle, est immédiatement excommuniée et représentée comme quelque chose d'abominable. Aucune Loge régulière de l'Union entière n'en reçoit les membres à titre de visiteur ; ce qui est de droit entre francs-maçons. Il y a notamment un certain Rite Cerneau, qui est considéré comme une sorte d'antéchrist maçonnique.

Cela n'empêche pas, d'ailleurs, les Rites irréguliers d'exister et même de se multiplier aux États-Unis.

Voici un tableau (voir page 218) indiquant le nom des Grandes Loges des États-Unis, la date de leur fondation, leur siège, le nombre des Loges placées sous leur juridiction, et celui des membres de celles-ci.

On se convainct par ce tableau de l'exactitude de l'assertion de mon correspondant au sujet du rôle joué par la Franc-Maçonnerie dans la formation de la société américaine. On peut suivre le développement de la colonisation par la date de fon-

dation des Grandes Loges. Les plus anciennes sont dans les vieux États de l'Est. Celle de Virginie remonte à 1777, époque de la proclamation de l'indépendance ; celle de New-York à 1781 ; celles du Maryland et du Massachusetts à 1783 ; celles de la Géorgie, de la Caroline du Nord et du New-Jersey à 1786 ; celle de la Caroline du Sud à 1787. Les dates s'échelonnent ensuite tout le long du dix-neuvième siècle, jusqu'à 1889.

	ÉTATS OU TERRITOIRES	FONDATION	SIÈGES	LOGES	MEMBRES
1	Grande Loge d'Alabama	1821	Montgomery	431	16 667
2	Grande Loge d'Arizona	1882	Tucson	19	1 295
3	Grande Loge d'Arkansas	1832	Little-Rock	477	16 155
4	Grande Loge de Californie	1850	San-Francisco	301	31 619
5	Grande Loge du Colorado	1861	Denver	107	10 987
6	Grande Loge du Connecticut	1789	Hartford	110	19 846
7	Grande Loge de Delaware	1806	Wilmington	22	2 668
8	Grande Loge du District de Colombie	1810	Washington	27	7 726
9	Grande Loge de Floride	1830	Jacksonville	158	6 019
10	Grande Loge de Géorgie	1786	Macon	485	25 289
11	Grande Loge d'Idaho	1867	Boise	36	2 036
12	Grande Loge d'Illinois	1840	Bloomington	732	74 741
13	Grande Loge d'Indiana	1808	Indianapolis	526	42 627
14	Grande Loge du Territoire Indien	1874	Atoka	157	6 363
15	Grande Loge d'Iowa	1844	Cedar Rapids	505	36 789
16	Grande Loge de Kansas	1850	Topeka	374	27 167
17	Grande Loge de Kentucky	1800	Louisville	498	26 932
18	Grande Loge de Louisiane	1812	New-Orléans	179	9 753
19	Grande Loge du Maine	1820	Portland	201	25 807
20	Grande Loge de Maryland	1783	Baltimore	107	11 057
21	Grande Loge de Massachusetts	1783	Boston	240	46 790
22	Grande Loge de Michigan	1844	Roed City	397	51 871
23	Grande Loge de Minnesota	1853	Saint-Paul	218	21 056
24	Grande Loge du Mississipi	1818	Wicksburg	308	12 244
25	Grande Loge du Missouri	1821	Saint-Louis	574	40 983
26	Grande Loge de Montana	1866	Helena	61	4 227
27	Grande Loge de Nebraska	1857	Omaha	236	14 719
28	Grande Loge de Nevada	1865	Carson	22	1 030
29	Grande Loge de New-Hampshire	1789	Concord	79	9 665
30	Grande Loge de New-Jersey	1786	Trenton	176	23 487
31	Grande Loge du Nouveau-Mexique	1877	Albuquerque	23	1 484
32	Grande Loge de New-York	1781	New-York	767	139 206
33	Grande Loge de Caroline du Nord	1786	Raleigh	336	14 667
34	Grande Loge de Dakota du Nord	1889	Fargo	74	5 153
35	Grande Loge de l'Ohio	1808	Cincinnati	505	61 636
36	Grande Loge du Territoire d'Oklahoma	1892	Stillwater	141	6 777
37	Grande Loge d'Orégon	1851	Eugène	107	7 323
38	Grande Loge de Pensylvanie	1764	Philadelphie	456	75 277
39	Grande Loge de Rhode-Island	1791	Providence	37	6 429
40	Grande Loge de Caroline du Sud	1787	Charleston	201	7 937
41	Grande Loge de Dakota du Sud	1875	Sioux Falls	108	5 957
42	Grande Loge de Tennessee	1813	Nashville	431	20 120
43	Grande Loge de Texas	1837	Waco	686	38 721
44	Grande Loge d'Utah	1872	Salt Lake City	11	1 270
45	Grande Loge de Vermont	1794	Burlington	104	11 535
46	Grande Loge de Virginie	1777	Richmond	293	15 846
47	Grande Loge de Washington	1858	Olympia	137	8 997
48	Grande Loge de Virginie de l'Ouest	1866	Charleston	133	10 121
49	Grande Loge de Wisconsin	1843	Milwaukee	254	21 251
50	Grande Loge de Wyoming	1874	Saratoga	23	1 809

Le Canada, moins étendu, moins peuplé que les États-Unis, dont la majorité de la population est, en outre, ardemment catholique et soumise à l'autorité du clergé, ne peut nous présenter un spectacle semblable ; cependant, il possède 8 Grandes Loges réunissant dans leur juridiction 662 Loges et 55 000 membres. La plus forte de ces Grandes Loges est celle d'Ontario, dont le siège est à Hamilton, qui réunit 391 Loges et 34 965 Francs-Maçons. Ces Francs-Maçons sont tous ou en grande majorité, bien entendu, anglais et protestants, l'élément français et catholique ayant horreur de la Franc-Maçonnerie.

Voici maintenant un tableau relatif à l'Amérique centrale :

	Puissances	Sieges	Nombre de Loges	Nombre de membres
1	Grande Loge de Cuba	La Havane	64	2 783
2	Grande Loge de Porto-Rico	San-Juan	22	875
3	Grande Loge de Haïti	Port-au-Prince	61	(?)
4	Grande Loge du Mexique	Mexico	40	1 314
5	Grande Loge de Costa-Rica	San-José	7	203
6	Grande Loge de Guatemala	Guatemala	12	400
7	Grande Loge du Venezuela	(?)	35	(?)
8	Grande Loge de Colombie	(?)	(?)	(?)
9	Grande Loge de Saint-Domingue	(?)	(?)	(?)

Rien de cela n'est sérieux si ce n'est la Grande Loge de Cuba.

Voici maintenant pour l'Amérique méridionale :

	Puissances	Sièges	Nombre de Loges	Nombre de membres
1	Grand-Orient du Rite Bleu	Buenos-Ayres	84	2 130
2	Grand-Orient de la République Argentine	»	58	1 450
3	Grand-Orient des Loges confédérées	»	11	590
4	Grand Orient National du Rite Argentin	»	7	(?)
5	Grand-Orient de Santa-Fé	Rosario de Santa-Fé	6	470
6	Grand-Orient du Brésil	Rio-de-Janeiro	111	(?)
7	Grand-Orient de Rio Grande do Sul	Rio Grande do Sul	29	2 011
8	Grand-Orient de Parana	Curitiba	(?)	(?)
9	Grand-Orient de l'Uruguay	Montevideo	33	(?)
10	Grand-Orient du Paraguay	Assomption	8	(?)
»	Grand-Orient du Pérou	Lima	33	550
»	Grande Loge du Chili	Valparaiso	6	180

Toute cette Maçonnerie sud-américaine a le caractère anarchique et chaotique du pays. Le nom Grand-Orient, fréquemment employé, atteste l'origine française, au moins indirecte.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'Australasie et de l'Afrique pour avoir accompli le tour du monde maçonnique. En Australasie, nous trouvons une Maçonnerie d'origine anglaise, comme celle des États-Unis et du Canada, que je vous présente dans ce tableau :

	Puissances	Sièges	Nombre de Loges	Nombre de membres
1	Grande Loge de la Nouvelle-Galles du Sud	Sidney	201	10 510
2	Grande Loge du Victoria	Melbourne	192	9 500
3	Grande Loge de l'Australie occidentale	Perth	74	3 550
4	Grande Loge de l'Australie méridionale	Adélaïde	44	2 835
5	Grande Loge de la Queensland	Brisbane	40	(?)
6	Grande Loge de la Nouvelle-Zélande	Dunedin	129	6 600
7	Grande Loge de Tasmanie	Hobart	29	1 150

L'Afrique ne nous occupera pas longtemps. Nous trouvons à Monrovia une Grande Loge dont on ne sait qu'une chose, c'est qu'elle est reconnue par la Grande Loge d'Angleterre. Enfin, en Égypte existent deux ou trois Grands-Orients, dont on ne sait au juste quel est le *régulier*. Sans parler des Loges relevant de la Grande Loge

d'Angleterre, du Grand-Orient de France, de la Grande Loge de France, du Grand-Orient d'Italie, ni de celles placées sous l'égide de Puissances extérieures irrégulières.

Si nous récapitulons, nous trouvons qu'il existe dans le monde 156 Puissances maçonniques régulières, dont 24 en Europe, 58 dans l'Amérique septentrionale, 9 dans l'Amérique centrale, 13 dans l'Amérique méridionale, 7 en Australie et 2 (probablement) en Afrique. Le nombre des Loges, également dans le monde, est de plus de 20 500. Quant à celui des Francs-Maçons individuels, en tenant compte des renseignements non fournis, il doit être supérieur à 1 million et demi.

Vous voyez, messieurs, que la Franc-Maçonnerie n'est pas un fait local, mais général, et qu'elle atteint une envergure lui méritant les honneurs de la statistique.

Ch.-M. Limousin.

III

RÉSULTATS POUR LES CONTRIBUABLES PARISIENS DU PROJET D'IMPOT SUR LE REVENU DÉPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT

L'étude que nous présentons est simplement un essai statistique.

Un essai, car sur bien des points nous avons manqué de renseignements précis. M. le Ministre des finances, dans la lettre qu'il adressait le 22 mai dernier à la commission de législation fiscale, reconnaissait lui-même qu'il n'avait pu appuyer ses prévisions sur des « statistiques rigoureusement certaines ». On nous pardonnera donc, à nous qui ne disposons pas de toutes les sources d'informations que possèdent les administrations financières, de ne donner que comme approximatifs les chiffres que nous présentons.

C'est en outre un essai purement statistique. Nous n'avons pas l'intention de pénétrer dans le domaine de l'économie politique pour discuter les mérites et les inconvénients respectifs de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les revenus, de l'impôt personne et de l'impôt réel. Nous n'examinerons même pas s'il est équitable ou non que les Parisiens contribuent dans une proportion plus forte qu'aujourd'hui grande, les aux charges financières du pays.

Nous indiquerons les chiffres qui nous paraissent probables ; nous exposerons la méthode qui nous y a conduit, les motifs qui nous l'ont fait employer.

Par elle-même, cette recherche nous a semblé présenter un véritable intérêt. Nous rappellerons que les différents projets de réforme fiscale élaborés depuis plusieurs années avaient tous pour résultat d'accroître, dans une mesure plus ou moins charges fiscales qui pèsent sur les habitants de Paris.

Pour n'en citer que quelques-uns, le projet déposé en 1896 par M. Doumer, alors Ministre des finances, grevait, au dire de son auteur lui-même, les Parisiens de 40 700 000 fr. d'impôts nouveaux.

Le projet de M. Cochery (9 février 1897) les surchargeait de 13 millions et demi, d'après un travail très intéressant de notre distingué confrère, M. Albert Fontaine, directeur du cadastre municipal de Paris.

Le premier projet de M. Caillaux (12 avril 1900) leur faisait supporter une augmentation de 26 300 000 fr., indiquée dans l'exposé même des motifs.

M. Rouvier (16 mars 1903) ne demandait en plus aux Parisiens que 7 millions environ : c'est ce qui ressort d'une autre étude du M. Albert Fontaine. Mais la commission de législation fiscale remaniait de fond en comble le projet ministériel, et du nouveau projet présenté en son nom par M. Renoult dans son rapport du 23 juin 1904 résultait pour les Parisiens un supplément de charges, non plus de 7 millions, mais de 28 millions.

On s'étonnerait à juste titre de trouver des différences aussi considérables entre les surcharges qui ont ainsi, à diverses époques, menacé les habitants de Paris, si tous les projets que nous venons de rappeler avaient eu seulement pour but d'égaliser les charges fiscales des contribuables français, provinciaux ou parisiens, propriétaires ou rentiers, commerçants ou industriels. On en arriverait presque à désespérer de la statistique en la voyant incapable de fournir au Ministre des finances le chiffre tout au moins approximatif, dont il conviendrait de hausser les impôts des Parisiens pour les ramener à l'égalité proportionnelle.

Mais il faut remarquer que, dans tous ces projets, on rencontre, plus ou moins nettement formulé, le dessein de substituer, à l'impôt rigoureusement proportionnel aux facultés des contribuables, un système d'impôts établis suivant une échelle, tantôt dégressive, tantôt progressive, avec des exemptions plus ou moins larges à la base, notamment en faveur des classes rurales. Il est donc naturel que les grandes villes, et notamment la ville de Paris, où se trouvent concentrées la plupart des grosses fortunes, se soient vues plus ou moins menacées par les projets ministériels ou parlementaires, selon que leurs auteurs appliquaient ce dessein avec plus ou moins de retenue.

Il était dès lors à craindre que le nouveau projet déposé par M. le Ministre des finances le 7 février dernier, et qui comporte, d'une part, des dégrèvements importants au profit des revenus de l'agriculture, d'autre part un impôt global progressif sur l'ensemble des revenus, ne fût fort onéreux pour les habitants de Paris. C'était là un point fort intéressant à vérifier et tel a été le but que nous nous sommes proposé.

Dans ce travail, nous avons raisonné sur le projet du gouvernement tel qu'il a été déposé. Il y aurait lieu, par conséquent, de modifier nos chiffres pour les mettre en harmonie avec les modifications introduites dans ce projet par la commission de législation fiscale de la Chambre des députés.

Nous avons d'ailleurs pris pour base les chiffres du gouvernement, bien que certains nous parussent discutables ; mais il nous a semblé difficile d'y apporter des rectifications sans les appuyer sur des renseignements absolument certains, et nous ne le pouvions pas.

***

Nous commencerons par rappeler brièvement l'économie du projet ministériel ; nous examinerons ensuite, presque parallèlement, les impôts supprimés et les catégories ou cédules correspondantes de l'impôt projeté; puis nous chercherons à déterminer la part incombant aux Parisiens dans les uns et dans les autres.

Une récapitulation générale nous permettra de dégager la surcharge fiscale qui pèsera sur les contribuables de Paris.

I — ÉCONOMIE DU PROJET MINISTÉRIEL

Le projet du gouvernement supprime, dans leur forme actuelle, les contributions directes, ainsi que la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. Il les remplace par un impôt général atteignant les diverses catégories de revenus autant que possible à leur source et les frappant, non plus d'après des présomptions, des signes extérieurs, mais d'après leur importance constatée ou déclarée ; c'est l'impôt cédulaire sur les revenus. A cet impôt par catégories se superpose un impôt dit complémentaire assis sur l'ensemble des revenus de chaque chef de famille.

Les divers revenus sont divisés en sept classes ou catégories :

1° Revenu foncier des propriétés bâties ;

2° Revenu foncier des propriétés non bâties ;

3° Revenu des capitaux mobiliers ;

4° Bénéfices du commerce, de l'industrie et des charges et offices ;

5° Bénéfices de l'exploitation agricole ;

6° Traitements publics et privés, salaires, pensions et rentes viagères ;

7° Revenus des professions libérales et de toutes occupations lucratives non visées dans les précédentes catégories.

Aux revenus du travail on applique le taux de 3 °/₀ ; à ceux du capital, le taux de 4 °/₀ ; aux revenus mixtes, le taux de 3,50 °/₀.

Les déductions, variant de 1 250 fr. à 2 500 fr. suivant la population, sont opérées, pour l'application de l'impôt cédulaire, sur les revenus du travail.

Une déduction uniforme de 1 250 fr. est effectuée sur les pensions et rentes viagères.

Les bénéfices agricoles sont exempts jusqu'à 1 500 fr.

Par analogie avec le système actuel de dégrèvement des petites cotes foncières, des réductions sur le revenu foncier sont accordées aux petits propriétaires ruraux.

L'impôt complémentaire ou impôt de redressement frappe d'une taxe progressive les revenus totalisés, à partir de 5 000 fr., sans que le taux de cet impôt puisse dépasser 4 °/₀.

La réforme est complétée par un remaniement des droits de timbre et de transmission établis sur les valeurs mobilières.

L'ensemble des impôts supprimés ou modifiés s'élève à 690 millions ; le total des recettes nouvelles serait de 694 millions.

Enfin, la réforme ne s'appliquerait qu'à la portion des contributions directes, principal et centimes généraux, perçue au profit de l'État, une loi spéciale devant statuer ultérieurement sur les impositions départementales et communales.

II — ÉTUDE DES DIVERSES CATÉGORIES OU CÉDULES

Les rôles de 1906 donnent d'une manière certaine, en ce qui concerne Paris, le montant de ce que l'État perçoit du chef des quatre contributions directes en principal et centimes additionnels généraux :

Contribution foncière.	Propriété bâtie	25 345 000f
	Propriété non bâtie	13 500
Contribution personnelle-mobilière		20 445 000
Portes et fenêtres		9 821 000
Patentes		43 156 000
	Total	98 780 500f

On peut rapprocher de ces anciennes contributions les catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du nouvel impôt cédulaire.

Cédule 1 — Revenu de la propriété batie

La contribution foncière (propriété bâtie) a donné, à Paris, en 1906 un produit de 25 345 000 fr., dont 21 498 000 fr. pour le principal.

L'assiette du nouvel impôt sur le revenu des propriétés bâties est la même que celle de l'ancienne contribution foncière; seul, le taux est modifié et porté de 3 fr. 20 °/₀ à 4 °/₀ du revenu net.

Dès lors, le produit s'obtient par la proportion $\frac{x}{21\,498\,000} = \frac{4}{3{,}20}$, d'où l'on tire: $x = 26\,870\,000$.

Comparé à 25 345 000, ce chiffre fait ressortir une augmentation de 1 525 000 fr. ou de 6 °/₀.

Mais d'autre part, dans le produit de la contribution des portes et fenêtres, destinée à disparaître et qui fournit 9 821 000 fr., on peut estimer à 1 500 000 fr. environ la part qui incombe aux propriétaires. En définitive, à l'égard de ceux-ci, la réforme s'équilibrerait.

Il convient d'observer qu'une certaine partie des immeubles parisiens appartient à des personnes qui n'habitent pas Paris, tandis qu'un certain nombre de Parisiens sont propriétaires d'immeubles en province. Suivant que l'on considérerait, soit l'ensemble des contribuables parisiens, y compris ceux qui habitent hors Paris et qui ne payeraient à Paris que l'impôt sur le revenu de la propriété bâtie, soit, au contraire, les seuls habitants de Paris, il y aurait lieu de faire subir des corrections au chiffre qui vient d'être donné.

Actuellement, d'ailleurs, nous ne possédons aucune base pour effectuer ces corrections. Il faudrait relever sur le rôle foncier de Paris tous les propriétaires forains et sur les rôles fonciers de la France entière, moins Paris, tous les propriétaires domiciliés à Paris.

Les chiffres que nous donnons résultent de la comparaison du rôle foncier *actuel* de Paris (propriété bâtie) avec le produit de l'impôt projeté sur le revenu de la propriété bâtie *à Paris*.

Cédule 2 — Revenu de la propriété non batie

Paris n'a guère que 13 500 fr. de contribution foncière, sur 105 millions que paye la France entière. Cela tient à ce que la superficie du sol des propriétés bâties et des terrains non bâtis, constituant une dépendance nécessaire de ces propriétés, n'est pas portée sur la matrice cadastrale des propriétés non bâties. Le revenu servant de base à la contribution foncière des propriétés bâties a été déterminé sans déduction du revenu propre au sol de ces propriétés.

Quant aux autres terrains non bâtis, aux termes d'un arrêté préfectoral du 31 juillet 1901, ils sont évalués uniformément, dans toute l'étendue de la ville de Paris, à raison de 0 fr. 10 par mètre carré pour les 500 premiers mètres et de 0 fr. 024 pour le surplus.

Le peu d'importance de ce chiffre de 13 500 fr. permet de considérer qu'il est

inutile de raisonner sur cette cédule et de rechercher si les Parisiens auraient part à la diminution de 50 millions que le projet prévoit en faveur des propriétaires de terres par suite de la substitution de l'évaluation directe des revenus au système de la répartition du contingent d'après les anciennes évaluations cadastrales.

Ici encore, il importe de faire observer qu'un certain nombre de Parisiens, propriétaires en province, bénéficieront de cette réduction. Dans quelle proportion, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Cédules 4 et 7. — BÉNÉFICES DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES CHARGES ET OFFICES — REVENUS DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE TOUTES OCCUPATIONS LUCRATIVES NON VISÉES DANS LES PRÉCÉDENTES CATÉGORIES

Il nous a paru impossible de séparer ces deux catégories, un certain nombre de professions libérales étant assujetties aujourd'hui à la contribution des patentes, dont le produit servira de base à nos calculs.

Cette contribution, qui disparaît, a fourni pour Paris à l'État, en 1906, 43 156 000 fr.

Elle est remplacée par un impôt de 3,50 °/₀ sur les bénéfices du commerce, de l'industrie et des charges et offices et par un impôt de 3 °/₀ sur le revenu des professions libérales et de toutes autres non soumises actuellement à la patente.

L'administration des contributions directes estime que le principal de la patente représente en moyenne 3 °/₀ des bénéfices des patentables. Si l'on admet cette proportion, le principal de cette contribution étant d'ailleurs de 30 047 000 fr., on trouve que les bénéfices du commerce et de l'industrie, ainsi que des professions libérales patentées, seraient annuellement de $\frac{30\,047\,000 \times 100}{3}$ ou de 1 001 566 000 fr.

Appliquant à cette somme le taux de 3,50 °/₀, on constate que le produit du nouvel impôt serait, pour cette catégorie de revenus, de $\frac{1\,001\,566\,000 \times 3{,}5}{100}$ ou de 35 055 000 fr. (en chiffres ronds).

Mais ce chiffre est certainement trop faible. La proportion de 3 °/₀ admise par l'administration des contributions directes peut être assez juste en général; elle n'est pas exacte en ce qui touche certaines charges, certains offices à gros bénéfices, dont un grand nombre sont concentrés à Paris, et pour lesquels l'impôt des patentes en principal est loin de représenter 3 °/₀ du revenu.

Il résulte, par exemple, de documents fournis en 1894 à la commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus, que la patente des notaires représente seulement 0,58 °/₀ de leurs bénéfices.

Nous avons calculé, il est vrai, comme si le nouvel impôt devait frapper uniformément au taux de 3,50 °/₀ les bénéfices, non seulement du commerce et de l'industrie, mais encore des professions libérales, tandis que ces dernières ne seraient taxées que sur le pied de 3 °/₀.

Mais, en revanche, nous avons à faire entrer en compte un grand nombre de professions actuellement non assujetties à la patente, telles que celle d'artiste peintre ou sculpteur, de professeur, d'artiste ou d'auteur dramatique, de musicien, etc.; et l'on remarquera que la plupart de ceux à qui les professions de cette nature rapportent de gros revenus habitent Paris.

Il devient donc difficile de dire dans quelle mesure devrait être relevé le chiffre ci-dessus de 35 055 000 fr. Mais nous trouvons dans le projet ministériel une autre base de calcul.

D'après ce projet, le produit des deux cédules en question s'élèverait à 134 millions, alors qu'aujourd'hui le produit des patentes est de 138 millions. On peut admettre que la part contributive de Paris dans ce produit resterait proportionnellement la même que sous le régime actuel, où elle est de 43 156 000 fr. Elle serait alors de $\frac{43\,156\,000 \times 134}{138}$ ou de 41 900 000 fr.

C'est ce dernier chiffre qui nous semble devoir être adopté.

Cédule 3 — Revenus des capitaux mobiliers

Cette cédule se subdivise en quatre parties :

A) Valeurs mobilières françaises ;

B) Valeurs mobilières étrangères ;

C) Rente française ;

D) Créances, dépôts, cautionnements.

Pour arriver à chiffrer l'influence du nouveau régime sur les revenus des capitaux mobiliers appartenant aux habitants de Paris, nous avons cherché tout d'abord à établir la relation existant entre le montant des valeurs mobilières possédées par des Parisiens et le total de ces mêmes valeurs pour la France entière.

Nous nous sommes appuyé sur une intéressante statistique dressée par l'administration de l'enregistrement et qui fait connaître, pour l'année 1902, le montant par département des valeurs mobilières comprises dans les déclarations de succession. Nous avons seulement regretté que cette statistique fût unique et que, bien que publiée récemment, elle se rapportât à une année déjà un peu éloignée.

Les chiffres fournis concernant le département de la Seine tout entier, nous avons dû leur faire subir une correction pour en déduire ceux qui s'appliquent à la ville de Paris seule. Qu'on nous permette ici d'exprimer le désir de voir à l'avenir les statistiques de l'administration de l'enregistrement, toujours si précieuses et si sûres, faire une distinction entre Paris et le département de la Seine. L'importance de Paris, qui est non seulement et de beaucoup la plus grande ville de France, mais encore une des grandes cités du monde, son titre de capitale, son caractère particulier, son organisation administrative spéciale lui donnent droit, croyons-nous, à une place à part.

Quoi qu'il en soit, voici comment nous avons procédé. .

D'après les chiffres respectifs de population de Paris (2 763 000 habitants) et de la Seine (3 848 000 habitants), Paris représenterait 72 °/ₒ du département. Mais il est certain, d'autre part, que les fortunes sont plus importantes à Paris que dans le reste du département.

Si l'on prend, par exemple, le produit des contributions directes dans la Seine, on trouve qu'il est fourni dans la proportion de 88 °/ₒ par la ville de Paris seule. On reconnaît, il est vrai, que, d'une manière générale, ces contributions ne sont pas également réparties, et le projet que nous examinons a notamment pour but de remédier à cette inégalité. Néanmoins il y a là un indice sérieux que l'on peut utiliser dans une certaine mesure. Il semble qu'en prenant un chiffre plus proche de 88 °/ₒ

que de 72 %, et en supposant la fortune des Parisiens égale à 85 % de la fortune totale des habitants de la Seine, on fera une évaluation voisine de la vérité, et d'ailleurs plutôt atténuée.

A) *Valeurs mobilières françaises*

Dans le nouveau régime, le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises est fixé, comme aujourd'hui, à 4 %, et le produit futur est évalué au chiffre du produit actuel, soit à 71 millions.

D'après la statistique en question, les déclarations de succession ont porté, en ce qui concerne les valeurs mobilières françaises, sur les chiffres suivants :

	Actions, parts d'intérêts et commandites — millions	Obligations et emprunts — millions	Ensemble — millions
France entière	415	574	989
Département de la Seine	162	217	379

Appliquant aux chiffres de la Seine le coefficient de 85 %, nous trouvons :

Paris.	138	184	322

Rapprochant le chiffre de 322 millions de celui de 989 millions, nous en concluons que les successions parisiennes ont fourni 32 % de l'ensemble des valeurs mobilières françaises déclarées en 1902.

Nous admettrons que cette proportion représente celle des valeurs mobilières françaises appartenant à des Parisiens par rapport à l'ensemble de celles qui existent en France.

La part contributive des Parisiens dans le produit de la taxe de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières françaises serait donc de $\frac{71\,000\,000 \times 32}{100}$ ou de 22 700 000 fr. Cette part resterait la même sous le nouveau régime.

B) *Valeurs mobilières étrangères*

Procédant de la même façon pour les valeurs mobilières étrangères, nous trouvons d'abord que les mutations par décès accusent les chiffres suivants :

	Fonds d'États —
France entière	258 millions.
Seine.	131 —

d'où nous tirons :

Paris.	111 millions.

soit, pour Paris, 43 % des fonds d'État étrangers circulant en France, puis, pour les autres valeurs étrangères,

	Emprunts de provinces, villes et établissements publics	Actions et obligations des sociétés	Ensemble
	millions	millions	millions
France entière	75	221	296
Seine	61	138	199
Et pour Paris	52	117	169

soit 57 °/₀ de l'ensemble par rapport à la France entière.

Si nous avons séparé les fonds d'États étrangers des autres valeurs, c'est que, actuellement, ils ne supportent pas la taxe de 4 °/₀ sur le revenu. Par conséquent, pour évaluer quelle est la part contributive actuelle des Parisiens dans le produit de la taxe, qui est de 9 millions, il faut appliquer le coefficient de 57 °/₀. On trouve ainsi que cette part représente 5 100 000 fr.

Au contraire, dans le nouveau système, toutes les valeurs étrangères, quelles qu'elles soient, seront soumises au même régime.

Nous réunirons donc les chiffres donnés ci-dessus et nous aurons, pour le montant total des valeurs étrangères, fonds d'États compris :

France entière	554 millions.
Paris	280 —

soit 50 °/₀.

Le produit de l'impôt sur cette sous-catégorie de revenus étant évalué, dans le projet ministériel, à 36 millions, les Parisiens payeraient 50 °/₀ de cette somme, soit 18 millions au lieu de 5 100 000 fr.

C) *Rente française*

En ce qui concerne la rente française, la statistique de 1902 accuse les mutations suivantes :

France entière	434 millions.
Seine	145 —

La part de Paris, soit 85 °/₀ du chiffre de la Seine, ressort à 123 millions, soit à 28 °/₀ de celui de la France entière.

Le produit de l'impôt sur la rente est évalué par le projet de loi à 14 millions; Paris payerait 28 °/₀ de cette somme, soit 3 900 000 fr.

D) *Créances, dépôts, cautionnements*

Ici, l'évaluation est bien difficile. Il semble qu'on puisse affirmer que le produit de l'impôt, soit 3 millions, prévu par le projet ministériel sera inférieur au produit réel. Aussi bien, dans son rapport présenté en 1904 au nom de la commission de législation fiscale chargée d'examiner le projet élaboré par M. Rouvier, alors Ministre des finances, M. Renoult estimait-il qu'une taxe annuelle de 4 °/₀ établie à la charge des créanciers sur les revenus de toutes créances résultant de prêts, avances et cautionnements serait susceptible de produire 6 millions, sur lesquels il y a lieu de penser que la part de Paris serait au moins de 2 millions.

En prenant le chiffre de 3 millions et en lui appliquant la proportion que nous venons d'indiquer, nous trouvons que la part de Paris serait de 1 million.

Ce chiffre est d'ailleurs, à peu de chose près, celui que l'on obtient en appliquant à cette partie de la cédule 3 la moyenne des proportions adoptées pour Paris par

rapport à la France entière dans les calculs relatifs aux parties A et C de cette cédule (valeurs mobilières françaises et rente française).

Cette proportion moyenne étant de 30 °/₀ $\left(\frac{32 + 28}{2}\right)$, le produit de l'impôt pour Paris serait de 900 000 fr.

Cédule 5 — BÉNÉFICES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Nous ne mentionnerons cette cédule que pour mémoire, les bénéfices d'exploitation agricole pouvant être considérés comme négligeables à Paris.

Cédule 6 — TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS

La population de Paris représente 7 °/₀ de celle de la France. Mais il faut tenir compte de ce fait que le taux des traitements et salaires est plus élevé à Paris qu'ailleurs, et que, par suite de la concentration des administrations publiques et privées, c'est dans la capitale que résident les fonctionnaires et employés le mieux rétribués.

Il semble donc que l'on puisse attribuer aux Parisiens le dixième du produit de cette cédule, soit 1 800 000 fr. sur 18 millions.

III — IMPOT COMPLÉMENTAIRE

L'évaluation du produit de l'impôt complémentaire constitue la partie la plus délicate de notre tâche. Cet impôt frappe en effet, d'après une échelle progressive, l'ensemble des revenus de chaque chef de famille, lorsque ces revenus, considérés cette fois sans aucune des déductions que le projet de loi admet pour l'imposition par catégorie, mais sous réserve du revenu des emprunts contractés, dépassent en totalité 5 000 fr.

Les études que nous avons faites sur les différentes cédules nous permettent de remonter de l'impôt aux revenus taxés et de les totaliser.

Le revenu net de la propriété bâtie est de	671 837 000f
Les bénéfices des professions actuellement patentées peuvent être évalués approximativement à	1 001 574 000
pour une part d'impôt de 35 millions.	
Les professions libérales non patentées donneront, d'après nos calculs, un impôt de 6 900 000 fr. (41 900 000 — 35 000 000) qui, au taux de 3 °/₀, correspond à un revenu global de	230 000 000
Nous avons trouvé, pour les valeurs mobilières françaises, un produit de 22 700 000 fr. correspondant, au taux de 4 °/₀, à un revenu de. . . .	567 500 000
Pour les valeurs étrangères, le produit de 18 millions est afférent à un revenu de	450 000 000
Le même calcul nous donne, pour la rente française, un revenu de . .	97 500 000
et pour les créances, dépôts, etc., un revenu de.	22 500 000
Enfin, au taux de 3 °/₀, un produit de 1 800 000 fr. pour les traitements, salaires, etc., correspond à un revenu de.	60 000 000
Nous arrivons ainsi à évaluer à.	3 100 911 000f

le revenu des Parisiens, mais sous déduction des traitements, salaires et bénéfices des professions libérales inférieurs à 2 500 fr., ainsi que des pensions et rentes viagères inférieures à 1 250 fr.

D'autre part, par une opération semblable sur le produit prévu pour chaque catégorie par le projet de loi, nous pouvons remonter à l'évaluation des revenus imposables de la France entière.

C'est ce qui ressort du tableau ci-après :

France entière

		Produit de l'impôt	Taux de l'impôt	Revenu global
		millions		millions
1	Foncier bâti	96	4 °/₀	2 400
2	Foncier non bâti	50	4 °/₀	1 250
3	Capitaux mobiliers	124	4 °/₀	3 100
4	Commerce, industrie	128	3,50 °/₀	3 657
5	Bénéfices agricoles	21	3,50 °/₀	600
6	Traitements, salaires	18	3 °/₀	600
7	Gains divers	6	3 °/₀	200
	Total			11 807

Il faut d'ailleurs observer qu'il s'agit ici des revenus imposables, déduction faite de ceux qui sont affranchis de l'impôt par catégories (impôt foncier non bâti, art. 16 ; — bénéfice de l'exploitation agricole, art. 41 ; — traitements et salaires, pensions et rentes viagères, art. 43 ; — bénéfices des professions libérales, art. 51). Or, ces déductions varient suivant diverses circonstances, notamment selon le chiffre de la population du domicile du contribuable.

Si maintenant l'on compare les deux chiffres ci-dessus de revenu pour Paris et pour la France entière, on trouve que Paris posséderait 26,6 °/₀ des revenus de la France. Et si l'on appliquait ce coefficient au produit prévu de l'impôt global, soit à 120 millions, on obtiendrait pour la quote-part de Paris un chiffre de 31 920 000 fr.

Mais nous croyons que ce mode de calcul ne saurait donner un résultat exact ; car il repose sur deux hypothèses plus que douteuses, à savoir :

1° Que les déductions qui affectent certains revenus pour la détermination de l'impôt par catégories, tout en n'étant pas les mêmes pour Paris que pour la France entière, aboutissent en définitive au même résultat ;

2° Que la répartition des revenus totaux des imposables, dans chacune des tranches fixées par le projet pour l'application des taux progressifs de l'impôt complémentaire, est la même à Paris que dans la France entière.

Nous avons donc dû chercher une autre méthode de calcul.

Nous nous sommes appuyé sur la relation présumée entre le chiffre du loyer et le revenu du locataire, relation parfois peu exacte dans des cas individuels, mais qui, pour un ensemble de personnes, peut conduire à des résultats suffisamment approximatifs et qui a été utilisée par les auteurs de plusieurs projets précédents d'impôt sur le revenu.

(*A suivre.*) E. Desroys du Roure.

IV

BIBLIOGRAPHIE

1° *Étude statistique sur la mortalité infantile dans le Nord,* par le Dr FELHOEN.

On connaît les œuvres dites « Gouttes de lait » : Consultations de nourrissons qui, encouragées par le regretté docteur Budin, et grâce au concours de praticiens dévoués, des assemblées locales, de personnalités charitables, se sont si heureusement multipliées, particulièrement dans le Nord de notre pays. Le docteur Felhoen, médecin chargé de la consultation des nourrissons à Roubaix, a groupé dans un volume de 264 pages un ensemble de recherches et d'observations relatives à la mortalité infantile, à la nuptialité et à la natalité, à Roubaix, et dans les cantons de l'arrondissement, par comparaison avec les villes de Lille et de Tourcoing.

Les travaux de ce genre sont précieux. Portant sur des groupes restreints de populations dont les conditions d'existence offrent beaucoup d'analogie, exécutés par des hommes mêlés aux faits qu'ils décrivent, ces faits se trouvent naturellement reliés à leurs causes immédiates : les chiffres deviennent vivants.

Le maniement des chiffres n'en reste pas moins périlleux. A cet égard, l'ouvrage de M. Feloehn donne lieu à quelques observations sur lesquelles il semble utile d'insister tout d'abord.

Les lecteurs de ce Journal savent combien il est difficile de comparer exactement les chances de mort. Une étude très documentée, souvent citée et à laquelle se réfère le Dr Felhoen, attribue par exemple à la ville de Roubaix une mortalité infantile supérieure à celle des autres villes de France, parce que le nombre des décès de 0 à 1 an y représente une proportion du total des décès plus forte que partout ailleurs. Cette constatation n'est pas suffisante, attendu que la proportion dépend étroitement du nombre des décès aux âges supérieurs à la première année. En fait, d'autres villes, Rouen par exemple, en 1901, ont une mortalité infantile supérieure à celle de Roubaix.

La comparaison des décédés d'un certain âge à l'ensemble des décédés tous âges réunis a son intérêt, mais on ne peut en tirer de conclusion sur la mortalité à l'âge considéré sans une hypothèse qu'il ne faut pas perdre de vue, à savoir que le rapport du nombre des naissances au nombre total des décès est à peu près le même dans les populations comparées, hypothèse qui, parfois, est loin d'être vérifiée.

M. Felhoen ne tient pas compte de cette réserve nécessaire. Ainsi, à propos des décès de 1 à 2 ans, il n'ose prendre pour terme de comparaison le rapport du nombre des décédés de 1 à 2 ans à la différence entre le nombre des naissances et le nombre des décédés de 0 à 1 an. Sans doute ce rapport ne donne pas une excellente mesure de la mortalité, mais cette mesure, surtout quand on combine les résultats de deux années consécutives, est assurément meilleure que le rapport du nombre des décédés de 1 à 2 ans au nombre total des décédés, tous âges réunis.

Ces réserves faites, il ne nous reste qu'à recommander l'étude du Dr Felhoen à l'attention de notre société, en raison des chiffres et des documents vécus qu'elle renferme, de la force des idées qui y sont développées, de l'impartialité de l'exposé.

L'auteur dirige un service de consultation de nourrissons comportant distribution de lait pasteurisé. Il s'est trouvé qu'à la suite de la création de cette institution, et d'autres également favorables à la protection de l'enfance, le nombre de décès de jeunes enfants pendant le mois d'août s'est d'abord accru, au cours des années 1896-1900. Depuis 1900, cette situation s'est améliorée et les conditions meilleures de l'alimentation, les soins donnés aux nourrissons ont produit leurs effets. Mais le fait signalé par l'auteur démontre que les influences climatériques, température, état orageux de l'atmosphère, conservent une influence prépondérante et qu'il semble bien difficile de réduire la mortalité infantile autant qu'on l'espère quelquefois. Malgré tous les efforts, le Dr Felhoen constate que les

résultats ont été bien maigres jusqu'en 1905 ; il remarque toutefois que l'année 1905 permet de mieux augurer de l'avenir.

Une partie importante de l'ouvrage se rapporte à la natalité. A Roubaix, comme dans tant d'autres localités de notre pays, la natalité diminue toujours. Au contraire la nuptialité est plus forte durant les quinze dernières années que durant les quinze précédentes ; on a d'ailleurs constaté qu'elle tendait à augmenter, depuis plusieurs siècles. La baisse de la natalité s'accentue depuis le milieu du siècle dernier; depuis 1897, la descente est particulièrement rapide.

Et pourtant, on rencontre à Roubaix des familles comptant un grand nombre d'enfants. Sur 500 femmes qui se sont présentées à la consultation des nourrissons, sans d'ailleurs être à la charge de l'assistance publique, on en a noté plusieurs qui ont eu plus de 12 enfants; une en a eu 24.

Parmi les femmes secourues par l'assistance publique, on en trouve 1 sur 300 ayant eu 19 enfants. Il est remarquable que des mères de famille appartenant à la classe ouvrière et ayant eu 18 ou 23 enfants traversent l'existence sans solliciter de secours. On ne s'étonnera point cependant que le nombre moyen d'enfants par famille, ressorte à 6,8 dans les familles secourues, tandis qu'il atteint seulement le chiffre de 3,4 dans les familles vivant de leurs propres ressources : on conçoit que les familles nombreuses aient plus besoin de secours que les autres. Le Dr Felhoen croit qu'il faut tenir compte aussi de l'aisance relative des familles non secourues ; il pense — et l'on sait que les statistiques lui donnent raison — que la restriction volontaire est une habitude qui accompagne l'aisance et que ne connaissent guère au contraire les indigents.

Toutefois, la rapidité de la baisse du nombre des naissances au cours des dernières années lui paraît liée à d'autres causes encore que le développement de l'aisance : il y voit un effet de la propagande dite néo-malthusienne et de la pratique de l'avortement. Les théories morbides auxquelles l'auteur fait allusion ont été l'objet de campagnes particulièrement actives dans nos pays du Nord et elles se présentent avec un caractère de logique individualiste qui séduit beaucoup d'esprits. On trouve avantageux de limiter les naissances et l'on va même jusqu'à juger inutiles « les œuvres qui ont pour but de conserver à la vie les petits êtres que l'on n'a pu empêcher de naître ». Un ouvrier « très intelligent » disait au Dr Felhoen : « En sauvant les nourrissons, vous ne prévoyez pas l'avenir. En effet, vous vous plaignez déjà qu'à Roubaix il y a beaucoup de chômage, trop de main-d'œuvre..., pourquoi alors augmenter dans l'avenir ces mains-d'œuvre... ? Plus nous serons d'hommes, plus les conditions de la vie seront difficiles, car la production a des bornes. » Curieuse alliance de l'intelligence, de l'erreur et de l'égotisme !

Après ces tristes constatations, on est heureux de noter les efforts généreux en sens diamétralement opposé. Nombreuses sont à Roubaix les institutions favorables à la maternité et à l'enfance : crèches, comité de protection de l'enfance, goutte de lait, consultations de nourrissons, maternité pour filles-mères, mutualité maternelle. Le Dr Felhoen voudrait plus encore : il réclame des asiles-ouvroirs pour les femmes enceintes, des crèches d'usines, des cours de puériculture et d'hygiène infantile. Souhaitons le succès de ses vœux et de ses efforts : les peuples doivent opter, en effet, entre la quiétude et la vie.

L. M.

2° *La Mortalité infantile dans les Flandres.* *Étude de démographie belge* (1) par M. Jacquart.

Dans cette nouvelle étude de démographie belge, M. Jacquart examine dans tous ses détails le problème angoissant de la mortalité infantile dans les Flandres : son intensité ; sa répartition géographique par commune, ses causes et les remèdes qui paraissent appropriés au fléau. Ce livre se recommande par une documentation statistique étendue et l'étude objective des faits tels qu'ils résultent des statistiques et des rapports des commissions médicales provinciales. Comme il touche à un problème fondamental de la vie sociale et familiale des Flandres, il est de nature à soulever une série de questions de

1. Bruxelles, librairie Albert Dewit, 53, rue Royale.

primordiale importance ; elles ne sont pas toutes résolues, mais indiquées au moins, dans le travail de M. Jacquart. Tous ceux qui s'intéressent au progrès de la race flamande, au relèvement de la classe ouvrière en Flandre, liront avec intérêt l'ouvrage de M. Jacquart, qui, malgré son caractère scientifique, s'adresse à toutes les classes de la société intéressée à ce que disparaisse de notre sol belge le « massacre des innocents ».

X...

V

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

Transports maritimes — 2e trimestre 1907

France. — Nous résumons ci-après les données relatives à la navigation avec les pays étrangers et les colonies, ainsi qu'à la grande pêche, pendant l'année 1906. Ces renseignements sont empruntés à la publication intitulée : *Documents statistiques, réunis par l'administration des douanes, sur le commerce de la France.*

Années	Entrées — Nombre de navires	Entrées — Tonnage de jauge	Sorties — Nombre de navires	Sorties — Tonnage de jauge
Navires chargés français et étrangers (Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)				
1906	26 935	23 858	21 110	17 886
1905	25 121	21 177	21 421	16 743
Différences	+ 1 814	+ 2 681	— 311	+ 1 143
Navires chargés sous le pavillon français				
1906	7 609	5 890	7 129	5 413
1905	7 644	5 685	7 455	5 472
Différences	— 35	+ 205	— 326	— 59

Les données suivantes représentent le mouvement du commerce extérieur, compris dans le mouvement total, indiqué plus haut :

Années	Entrées — Nombre de navires	Entrées — Tonnage de jauge	Sorties — Nombre de navires	Sorties — Tonnage de jauge
Navires chargés sous le pavillon français				
1906	4.720	3 491	4,537	3 271
1905	4 774	3 376	4 810	3 331
Différences	— 54	+ 115	— 273	— 60
Navires chargés sous les pavillons étrangers				
1906	19 127	17 758	13 849	12 399
1905	17 323	15 366	13 805	11 198
Différences	+ 1 804	+ 2 392	+ 44	+ 1.201

Allemagne. — L'Office impérial de statistique a fait paraître tout récemment le cent soixante-quatorzième volume de ses publications périodiques, contenant les renseignements très détaillés sur le mouvement maritime dans les ports allemands en 1905. On emprunte à cette publication les données principales suivantes :

Mouvement commercial total

(Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux-registre)

Années	Entrées				Sorties			
	Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur		Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
	Navires chargés et sur lest réunis							
1905	98 939	24 136	62 023	21 318	99 948	24 270	62 452	21 349
1904	95 200	22 353	56 738	19 524	95 709	22 420	56 791	19 608
Différences.	+ 3 739	+ 1 783	+ 5 285	+ 1 794	+ 4 239	+ 1 850	+ 5 661	+ 1 741
	Navires chargés							
1905	88 612	22 429	59 288	20 027	71 811	15 900	47 427	13 915
1904	83 545	20 633	53 847	18 306	70 172	15 116	43 750	13 157
Différences.	+ 5 067	+ 1 796	+ 5 441	+ 1 721	+ 1 639	+ 784	+ 3 677	+ 758

Nous résumons ci-après le mouvement total du *commerce extérieur* des ports allemands en 1905 :

	Entrées				Sorties			
	Sous tous les pavillons		Sous le pavillon allemand		Sous tous les pavillons		Sous le pavillon allemand	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Navires à voiles et à vapeur.	41 321	19 113	20 543	9 263	41 653	19 212	21 101	9 383
Navires à vapeur. . . .	27 515	17 743	14 554	8 648	28 038	17 816	15 056	8 747

Voici, pour terminer, les renseignements analogues sur le mouvement commercial total des ports suivants en 1905 :

	Navires chargés							
Hambourg	11 343	9 389	5 815	4 948	10 790	6 977	6 496	4 350
Stettin.	4 804	1 539	2 302	656	3 323	818	1 782	461
Brême.	2 216	1 121	1 606	716	2 101	832	1 642	647
Bremerhaven . . .	1 546	1 641	1 336	1 297	1 554	1 630	1 368	1 471

États-Unis. — Le département du commerce et du travail de l'Union vient de faire paraître le vingt-neuvième volume de sa publication annuelle, intitulée *Statistical Abstract of the United States*. Les renseignements de ce volume relatifs au mouvement maritime sont afférents à l'exercice terminé au 30 juin 1906. Voici le résumé succinct des données extraites de cette publication et relatives au mouvement du *commerce extérieur* de l'Union :

Exercice terminé au 30 juin de	Navires à voiles et à vapeur réunis			Navires à vapeur		
	sous le pavillon des États-Unis	sous les pavillons étrangers	Total	sous le pavillon des États-Unis	sous les pavillons étrangers	Total
	Tonnage à l'entrée (Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)					
1906.	4 022	23 379	27 401	3 392	21 832	25 224
1905.	4 120	20 673	24 793	3 537	19 186	22 723
Différences. . .	— 98	+ 2 706	+ 2 608	— 145	+ 2 646	+ 2 501
	Tonnage à la sortie					
1906.	3 923	23 047	26 970	3 256	21 444	24 700
1905.	4 259	20 760	25 019	3 641	19 219	22 860
Différences. . .	— 336	+ 2 287	+ 1 951	— 385	+ 2 225	+ 1 840

La valeur des importations par mer s'élevait pour le dernier exercice à 1 140 millions de dollars; celle des exportations était de 1 550 millions de dollars.

Le tonnage des navires de provenance française était de 614 494 tonneaux en 1906, contre 487 814 tonneaux pendant l'exercice précédent. Le tonnage des navires à destination de nos ports s'élevait à 1 096 762 tonneaux en 1906 et à 877 547 tonneaux en 1905.

La part des six principaux ports de l'Union dans le tonnage total se résume comme il suit, en milliers de tonneaux Morsoom :

Ports	Exercices	Entrées	Sorties	Ports	Exercices	Entrées	Sorties
New-York...	1906. . .	10 477	9 914	Nouvelle-Orléans.	1906. . .	1 716	1 840
	1905. . .	9 631	9 311		1905. . .	1 792	1 986
	Différences. . .	+ 846	+ 603		Différences. . .	— 76	— 146
Boston.....	1906. . .	2 958	2 243	Galveston......	1906. . .	1 091	1 284
	1905. . .	2 604	2 083		1905. . .	884	1 081
	Différences. . .	+ 354	+ 160		Différences. . .	+ 207	+ 203
Philadelphie.	1906. . .	2 081	2 251	San-Francisco...	1906. . .	773	789
	1905. . .	1 834	1 818		1905. . .	809	1 017
	Différences. . .	+ 247	+ 433		Différences. . .	— 36	— 228

Canada. — Le mouvement du commerce extérieur du Canada pour l'exercice terminé au 30 juin 1905 peut se résumer comme il suit. Les données sont extraites de la publication : *Tables of the Trade and Navigation of the Dominion of Canada.*

Exercices au 30 juin de :	Entrées				Sorties			
	Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur		Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
	(Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)							
1905	13 926	7 994	6 247	6 864	13 871	7 595	5 896	6 444
1904	14 985	8 144	6 569	7 018	15 059	7 683	5 970	6 486
Différences .	— 1 059	— 150	— 322	— 154	— 1 188	— 88	— 74	— 42

La part des deux principaux ports dans le mouvement indiqué ci-dessus se résume ainsi :

	Montréal							
1905	371	1 228	364	1 225	409	1 257	399	1 246
1904	430	1 311	423	1 308	447	1 311	442	1 338
Différences.	— 59	— 83	— 59	— 83	— 38	— 84	— 43	— 92
	Québec							
1905	298	975	257	962	179	517	148	503
1904	292	925	251	909	189	468	151	449
Différences .	+ 6	+ 50	+ 6	+ 53	— 10	+ 49	— 6	+ 54

Inde anglaise. — La dernière statistique officielle intitulée : *Annual Statement of the Seaborne Trade and Navigation of British India* contient les renseignements sur le mouvement maritime de la colonie pendant l'exercice terminé au 31 mars 1905. Nous empruntons à cette publication les données principales sur le commerce extérieur :

Exercices au 31 mars de :	Entrées				Sorties			
	Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur		Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1905	3 969	6 968	3 231	6 845	3 869	6 792	3 155	6 683
1904	3 831	6 273	2 942	6 112	3 738	6 175	2 878	6 011
Différences .	+ 138	+ 695	+ 289	+ 733	+ 131	+ 617	+ 277	+ 672

On donne, ci-dessous, les mêmes renseignements sur le mouvement du port de *Calcutta :*

1905	649	1 719	629	1 689	623	1 678	602	1 653
1904	581	1 530	561	1 501	489	1 319	489	1 320
Différences .	+ 68	+ 189	+ 68	+ 188	+ 134	+ 359	+ 153	+ 333

HERTEL.

VI

Liste des documents présentés dans la séance du 19 juin 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Ville de Wiesbaden	
Bureau statistique de la ville. — Statist. mens. 1re année, janvier-mars 1907.	Apw^{a1} 07
Autriche	
Commission centrale de statistique. — La justice criminelle en 1904	Au^{a3} 04
— Statist. de l'état sanitaire en 1903 . .	Au^{a11} 03
— Résultats prélim. du dénomb. des exploitations agric. du 3 juin 1902 .	Au^{a64} 02
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail.* — Statistique des grèves en Belgique (1901-1905).	B^{a14} 01-05
Bulgarie (Principauté de)	
Direction de la statistique. — Mouv. de la populat. pend. l'année 1902, 2e part., par arrondissem. et départem. . .	Bu^{a7} 02 b
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DU TRAVAIL. — *Bureau de statistique.* — Résumés statist. des États-Unis pour l'année 1906 (faisant suite aux résum. statist. annuels publ. ancienn. par le départ. du Trésor. [Indice EU^{ma7}].	EU^{cc1} 06
— Le commerce et la navigat. extér. en 1906 (fais. suite à la collect. du comm. et de la navigat. extér. publ. ancienn. par le dép. du Trésor. [Ind. EU^{ma3}].	EU^{cc5} 06
— Exportat. des manufact. des États-Unis et leur distrib. par art. et pays, de l'année 1800 à 1906.	EU^{cc6} 1800-1906
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Bureau de statistique.* — Le houblon dans les principaux pays, 1907. . .	EU^{db9} 07
Cuba (République de)	
Secrétaire du commerce. — Statist. gén. cons. et imp. de bétail, 1901-05. — Richesse financière, 1905	EUcu^{c2} 01-05
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — **Statistiques coloniales.** — Commerce. Tome I, colonies d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. — Tome II, statist. gén. colonies d'Afrique, 1905.	F^{ca1a} 05 a-b
— Navigation, 1905	F^{ca1b} 05
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES. — Stat. gén., 1905.	F^{cc1} 05
PRÉFECTURE DE LA SEINE. — **Ville de Paris.** — *Service de la statistique municipale.* — Ann. statist. de la ville de Paris, 1904	F^{La4} 04
Grande-Bretagne	
IRLANDE	
Département de l'agriculture et de l'enseignement technique. — Rapport sur l'émigrat. des lab. irland. en 1906.	GBIr^{a5} 06
Hollande	
Bureau central de statistique. — Grèves et exclus. dans les Pays-Bas en 1905.	H^{117a} 05
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Office du travail.* — Étude bibliog. des articl. conten. dans les rev. ital. et étrang. sur la question du travail, 1906. . .	I^{d4} 06
Pérou (République du)	
Superintendance générale des douanes. — Statist. génér. des douanes en 1901. Tome II, importation	Pe^{d3} 01 b
Russie (Empire de)	
MINISTÈRE DES FINANCES. — Projet du budget des recettes et des dépenses de l'empire pour l'exercice 1907. . . .	R^{D1} 07
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — *U*) Assist. publiq. et finances des communes. Statistique pour l'année 1904	S^{Aa7} 04
— Import. et export. suédoises en 1906.	S^{Aa15} 06
MINISTÈRE DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *P*) Rapport sur les écoles primaires en 1904	S^{B1a} 04
Suisse	
Ville de Zurich	
Bureau statistique de la ville. — Dénomb. des professions au 9 août 1905 . . .	Suzu^{a0} 05
INTERNATIONAL	
Statistique	
INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE. — Bulletin. Tome XVI, 1re liv., 1907.	Ints^{d0} 07 XVI
DOCUMENTS PRIVÉS	
BISCHOFF (P.) et GAYET (A.). — Les Ann. de la France (Grand tableau synoptique de chronologie) [Paris 1907]. .	π^{b} 193
CAZALIS (D.). — Enquête sur l'alimentat. à bon marché en Suisse et en Allemagne (Musée social, 1907. Voir π^{m}).	π^{c} 194
JACQUART (Camille). — La mortal. infant. dans les Flandres (Bruxelles 1907) .	π^{j} 45
MUSÉE SOCIAL. — Enquête sur l'alimentat. à bon marché en Suisse et en Allemagne, p. le Dr Cazalis (Paris, 1907).	π^{m} 253
— L'œuvre des associat. dans l'enseig. profess. en Allemagne par M. Maurice Wolff (Paris, 1907)	π^{m} 254
NEYMARCK (Alfred). — Finances contemp. Tome I, 1872-95	π^{n} 57 a
— Tome II. 1896-07	π^{n} 57 b
RAFFALOVICH (A.). — Les finances de la Russie (Bruxelles, 1907).	π^{r} 114
EYZAGUIRRE (Rómulo). — Infirmit. évitab. et mortal. infant. — Influence des habit. de Lima sur les causes de sa mortalité (Lima-Pérou, 1906). . . .	π^{r} 115
WOLFF (Maurice). — L'œuvre des associat. dans l'enseig. prof. en Allemagne (Paris 1907) [Voir π^{m}]	π^{w} 22

VII

LISTE

DES

REVUES PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES PARVENUES D'AOÛT 1906 A JUILLET 1907

France. — Revue des travaux scientifiques (Comité des travaux historiques et scientifiques). — Revue maritime et coloniale. — Musée social (Annales et Mémoires et documents). — Circulaires du comité central des houillères de France. — La Réforme sociale. — Le Rentier. — L'Économiste européen. — Bulletin de la Société d'économie politique. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Journal de la Société nationale d'horticulture. — Bulletin de la Société française de tempérance. — Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. — Bulletin de l'Institut des actuaires français. — Bulletin de l'Association philotechnique. — Bulletin de la Société de géographie (la Géographie). — L'Avenir économique et financier. — L'Assurance moderne. — Institut des actuaires français. — Le Moniteur maritime, industriel, commercial et financier. — Revue de la Prévoyance et de la Mutualité. — Revue des banques. — La Ligue nationale contre l'Alcool. — Journal de la Société de statistique de Paris. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. — Bulletin de la Société de statistique de l'Isère. — Annales du Midi, de Toulouse. — Revue franco-russe. — Revue scientifique.

Angleterre. — Journal de la Société royale de statistique de Londres. — The Economist. — Humanitarian.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels. — Annales de l'Institut des sciences sociales. — La Vérité sur le Congo.

Espagne. — Bulletin de la Société géographique de Madrid.

Finlande. — Bulletin de la Société de géographie de Finlande.

Italie. — L'École positiviste dans la jurisprudence pénale. — L'Économiste de Florence. — Revue de sociologie (Rome). — La Science sociale (Gênes).

Suède. — Publications de la fondation Loren. — Revue économique (Upsal).

Suisse. — Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie.

États-Unis d'Amérique. — Publications de l'Association américaine de statistique. — Publication de la Société américaine de Philadelphie. — The Yale review.

Mexique. — La Semaine commerciale. — L'Économiste mexicain.

République de Cuba. — (Conseil supérieur de santé.) Informations mensuelles.

République de San-Salvador. — Bulletin mensuel de statistique.

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre PARIS et l'ITALIE par le MONT-CENIS

ALLER (départ de **Paris**) . . . 2 h. 30 soir. V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classes jusqu'à Turin.
— — 10 h. 30 soir. { V.-L. ; 1re et 2e classes jusqu'à Rome. L.-S. jusqu'à Modane.
RETOUR (départ de **Rome**) . . 9 h. 15 soir. { V.-L. ; 1re et 2e classes depuis Turin. L.-S. ; 1re classe, depuis Modane.
— — 8 h. matin. { V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classes depuis Turin. V.-R. depuis Dijon.
— — 2 h. 40 soir. 1re et 2e classes depuis Rome.

Pour plus amples renseignements consulter le *Livret-guide horaire P. L. M.* vendu 50 cent. dans toutes les gares du réseau.

RELATIONS AVEC L'ESPAGNE

1° par Arvant-Neussargues (1re, 2e et 3e classes entre Paris et Béziers) :
Départ de **Paris** : 8 h. 05 soir (8 h. 15 à partir du 1er juillet).

2° par Lyon-Cette : L.-S. ; 1re classe Paris-Cerbère.
Départ de **Paris** : 7 h. 20 soir (2e et 3e classes jusqu'à Avignon), et 9 h. 20 soir (1re classe seulement).

3° « Barcelone-Express ». — Train de luxe V.-L., V.-R. Nombre de places limité.
ALLER : Départ de **Paris** (mercredi, samedi) : 7 h. 30 soir.
RETOUR : Départ de **Barcelone** (lundi, vendredi) : 1 h. 50 soir (H. E. O.).

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-guide horaire P. L. M.* vendu 50 cent. dans toutes les gares du réseau.

CHEMIN DE FER DU NORD

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE (De la veille des Rameaux au 31 octobre)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

DE PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1)						BILLETS HEBDOMADAIRES			BILLETS D'EXCURSION	
	PRIX POUR 3 PERSONNES			PRIX Pour chaque personne en plus			PRIX (2) PAR PERSONNE			PRIX (3) PAR PERSONNE	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault-Onival (via Fouquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck.	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville).	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux.	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon).	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers.	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains.	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Étaples.	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival)	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde (Bray-Dunes). . .	213 »	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines (Petit-Fort-Philippe). .	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy.	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckouke-Malo-Terminus . .	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers.	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon-Plage	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise-Rinxent (Vissant) .	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles.	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris-Plage	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend-Fort-Mahon.	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont).	145 20	98 10	63 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains).	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal. . . .	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme. . .	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux.	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Zuydcoote-Nord-Plage. . . .	211 80	142 80	93 »	85 30	23 80	15 50	39 80	30 95	23 25	12 50	8 20

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 °/o du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. — Une réduction de 5 à 25 °/o est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets spéciaux de bains de mer, consulter les affiches.*

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 octobre 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 8. — AOUT 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 8. — 10 AOUT 1907

LA PROCHAINE SÉANCE EST FIXÉE AU 16 OCTOBRE 1907

et les dernières séances de l'année aux *20 novembre* et *18 décembre 1907*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 1907. — Nomination définitive d'un membre titulaire. — Présentation de trois membres titulaires. — Présentation d'ouvrages par M. le Président. — Correspondance. — Présentation des ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Meuriot sur une nouvelle carte électorale de l'empire allemand, d'après les élections de 1907; discussion : MM. Risser, Cadoux. — Observations de M. Malzac relatives à la loi sur les pensions civiles. — Communication de M. Tarry sur le mouvement espérantiste en France depuis vingt ans.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MARCH.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin dernier est adopté.

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'élection définitive de M. THILLAYE, agent général de la caisse d'épargne de Paris, qui est admis à l'unanimité.

M. le Président présente à titre de *membres titulaires :* M. TOLMAN (William H.), directeur du musée américain d'hygiène et de préservation industrielle à New-York, 241 East, 39 street, présenté par MM. Levasseur et Cheysson ; M. l'abbé ANNEREAU, 6, rue de Bagneux, présenté par MM. Tarry et Fléchey ; M. POURLIER, chef de division de la comptabilité à la préfecture de police, présenté par MM. Cadoux et Malzac. Conformément aux statuts, il sera statué sur ces trois élections dans la prochaine séance.

M. le Président annonce l'apparition du volume : *Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République*. En présentant cet ouvrage (¹), M. le Président s'exprime ainsi :

« Cet ouvrage est le couronnement de l'édifice dont notre vénéré maître M. Levasseur a jeté les bases, il y a plus de quarante ans, et auquel il a consacré la plus grande partie d'une vie de labeur persévérant et soutenu jusqu'à un âge où, d'ordinaire, ceux qui ont la chance d'y atteindre goûtent depuis longtemps un repos justifié.

« L'an prochain, M. Levasseur aura quatre-vingts ans et il y aura quarante ans qu'il fait partie de l'Institut. Vous me permettrez de constater qu'il y a aujourd'hui plus de quarante ans que notre Société a l'honneur de le compter dans son sein.

« Ses collègues à l'Académie des sciences morales et politiques ont formé le projet

(¹) Dont la remarquable préface paraîtra dans un prochain numéro du présent Journal.

de fêter le double anniversaire et une médaille gravée par Chaplain doit lui être offerte.

« Notre Société s'associera à cet hommage en tant que société, mais beaucoup d'entre nous tiendront à s'y associer individuellement et à contribuer personnellement [1] au témoignage d'affectueuse admiration qui va être offert à notre illustre confrère. »

M. le Président dépose de la part de l'auteur, M. Jean Birot, professeur au lycée Carnot, un opuscule de 32 pages qui, sous le titre *Statistique annuelle de géographie comparée,* renferme une masse de données statistiques sommaires concernant la population, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les finances et les forces militaires de la France et des différents pays.

Cet annuaire abrégé, mis en vente par la maison Hachette, au prix modique de 1 fr., est destiné à rendre de grands services aux publicistes et aux professeurs qui ont souvent besoin de trouver rapidement certains chiffres sans qu'une exactitude parfaite ni beaucoup de détails leur soient indispensables.

D'ailleurs, les chiffres, extraits de publications officielles, sont relevés très soigneusement. La Société de statistique peut légitimement, semble-t-il, encourager l'auteur à poursuivre l'œuvre qu'il a commencée.

M. le Président annonce ensuite que M. Tarry (H.) offre à la Société trois Annuaires de l'École polytechnique pour 1894, 1895, 1896.

Il fait remarquer qu'indépendamment des documents qui intéressent spécialement les polytechniciens, les Annuaires de M. Tarry contiennent une partie *historique* et une partie *scientifique* d'un intérêt général, qui en rendront la lecture profitable pour tous nos collègues. Quant à la partie *statistique,* elle y est prépondérante, car les Annuaires de 1895 et 1896 contiennent la première partie du *Mémorial de l'École* qui donne les noms et adresses ainsi que la profession des 8 000 polytechniciens vivants au 1er janvier 1895, c'est-à-dire cent ans après l'ouverture de l'école.

Cette publication n'a pas été continuée. C'est fâcheux, car la deuxième partie du *Mémorial* devait contenir la liste des 8 000 polytechniciens entrés à l'école pendant le courant du siècle et décédés au 1er janvier 1895, et la troisième partie devait contenir ces 16 000 noms classés par professions. Il exprime l'espoir que, si l'Annuaire ne peut être continué, M. Tarry pourra au moins donner la deuxième partie du *Mémorial,* c'est-à-dire les noms des 8 000 décédés avec la date des décès. On aurait ainsi les éléments d'une table de mortalité sur têtes choisies, particulièrement intéressante en raison de l'homogénéité du groupe.

M. Tarry répond que diverses circonstances ont empêché l'auteur de réaliser ce projet, mais qu'il a fait récemment les démarches nécessaires pour y donner suite. En conséquence, il exprime l'espoir que la deuxième partie du *Mémorial,* attendue avec impatience par tous les polytechniciens, pourra être imprimée dans le deuxième semestre de 1907; une refonte des deux parties aura lieu et la nouvelle édition comprendra la liste des *cent premières promotions* avec la distinction des morts et des vivants.

M. le Secrétaire général, dépouillant la correspondance, annonce que notre collègue M. Bresson, récemment décédé, a légué à la Société le capital nécessaire pour lui constituer une rente annuelle de 25 fr. Il estime être l'interprète de la Société en adressant un nouvel hommage à la mémoire du regretté défunt.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire général de la liste des documents parvenus depuis la séance dernière et dont on trouvera l'énumération complète page 272.

L'ordre du jour appelle la lecture de la communication de M. Meuriot intitulée : « Une nouvelle carte électorale de l'empire allemand, d'après les dernières élections au Reichstag en 1907. »

M. Meuriot rappelle d'abord que cette communication est la suite de celle qu'il a faite il y a trois ans, après les élections de 1903. Depuis cette époque, des événe-

(1) M. Arthur Rousseau, 14, rue Soufflot, est chargé de recevoir les souscriptions.

ments sont survenus qui ont modifié d'une manière très importante la répartition des représentants des divers partis.

M. Meuriot compare d'abord la population et sa représentation effective et insiste sur la disproportion de plus en plus grande qui se manifeste dans cette représentation.

Les circonscriptions électorales comptaient environ 103 000 membres en 1870 : qui s'élevaient à peu près à 142 000 en 1903, et en 1907 elles en comptaient 153 000 : l'augmentation due à l'accroissement de la population est de 49 °/₀.

On trouve d'ailleurs des différences considérables dans les diverses parties de l'Empire : c'est ainsi que l'Est compte 141 mandats, l'Ouest 152 et le Sud 104, tandis que les populations se sont accrues de 36,4 °/₀ — 42,3 °/₀ — 21,3 °/₀ respectivement. Les partis qui bénéficient le plus de cette situation anormale sont les conservateurs allemands et le centre catholique qui recrutent leurs forces dans l'Est, le Centre et le Sud de l'Empire.

Les listes électorales s'accroissent d'ailleurs avec une remarquable régularité — près de 1 million de 1898 à 1903, et 820 000 de 1903 à 1906.

La population électorale de l'Empire, qui n'était guère que de 8 millions en 1874, est aujourd'hui de plus de 13 millions.

M. Meuriot donne le mouvement de la population électorale dans chacun des groupes Est, Ouest et Sud depuis 1874 et montre que le rapport du nombre des électeurs à la population totale est ainsi passé de 20 °/₀ à 23,03 °/₀.

La situation qui résulte de cette répartition très inégale des électeurs est en fait politiquement désavantageuse à l'Ouest par suite du très grand nombre de petites circonscriptions qui y sont renfermées, tandis qu'au contraire les grandes circonscriptions sont nombreuses dans l'Est et le Centre.

Dans une seconde partie, M. Meuriot aborde le caractère général des élections de 1907 et montre qu'il réside surtout dans l'importance considérable du nombre des suffrages exprimés dans ces élections. Il rappelle les circonstances dans lesquelles se sont produites ces élections motivées par la dissolution du Reichstag à la suite du refus de voter divers crédits coloniaux. Ces élections se sont faites comme celles de 1887 pour maintenir l'unité gouvernementale et la politique coloniale, de telle sorte que les partis d'opposition se sont trouvés nécessairement réduits. 43 sièges ont été perdus par les socialistes et ont été répartis entre les divers autres partis, mais ce sont surtout les nationaux-libéraux qui, comme en 1887, se relèvent et gagnent le plus de sièges.

M. Meuriot, rappelant l'historique de la question qui a motivé la dissolution du Reichstag, montre que le gouvernement a fait un acte de haute politique et cela à un moment aussi bien choisi que possible, aussi sa victoire a-t-elle été complète et l'on peut dire qu'il possède 212 sièges contre 185 aux partis d'opposition, tandis que les élections de 1903 ne lui avaient donné que 170 sièges contre 227 à l'opposition.

M. Meuriot étudie ensuite en détail chacun des partis.

Le parti du nouveau cartell, les gouvernementaux, comprenant les conservateurs et les partis de l'Empire, semble avoir reconquis le nombre de sièges qu'il possédait en 1887 ou du moins en avoir reconquis un certain nombre.

Les nationaux-libéraux, qui formaient en 1887 un groupe important, semblaient s'amoindrir, mais les dernières élections leur ont redonné une nouvelle vigueur. Il y a lieu de constater qu'à la différence des conservateurs, les nationaux-libéraux ont surtout conquis des voix dans les villes. Au contraire, dans les petites circonscriptions, qui paraissent être plutôt l'apanage des conservateurs et du centre, les nationaux-libéraux ne possèdent que 8 sièges.

Les progressistes, qui forment une partie importante du parti gouvernemental, ont subi des vicissitudes analogues à celles qui ont frappé le parti des nationaux. Ils ne sont d'ailleurs devenus gouvernementaux que depuis la chute de Bismarck, à qui ils faisaient une opposition irréductible.

Les autres partis gouvernementaux, tels que les antisémites, à part le pasteur

Stocker, présentent une cohésion moins grande et les disputes intérieures les affaiblissent encore.

Parmi les partis dits d'opposition, le plus important est sans contredit le centre : c'est celui qui a le plus gagné de voix dans l'opposition et son développement suit une marche assez régulière. Il se constitua en 1874 sous la menace du *Kulturkampf* et a toujours compté depuis cette époque un nombre de sièges au moins égal à 90.

Le second grand parti d'opposition est celui des socialistes qui, en 1874, ne comptait que 2 sièges avec 124 000 voix.

En 1874, il gagnait 7 sièges et la progression des voix a été constante quoique le nombre de sièges ait diminué, après avoir atteint le nombre de 56 en 1898.

En 1898, les *Sozial-Demokraten* se flattaient de conquérir le pays en entier, escomptant leur active propagande dans les centres ouvriers urbains. Ils se sont lourdement trompés, mais cependant le caractère de l'échec qu'ils viennent de subir est analogue à celui qui les frappa en 1887 : c'est une réaction de l'esprit d'Empire.

On doit cependant constater que le nombre de voix qu'ils conquièrent va toujours en croissant et un peu plus vite que l'accroissement de la population.

Les autres partis d'opposition, tels que les Danois, les Polonais, les Alsaciens-Lorrains et les Guelfes de Hanovre, présentent une importance relativement faible et semblent se maintenir sans grandes variations.

En résumé, le Parlement allemand semble bien représenter actuellement l'image de l'Allemagne ou plutôt des Allemagnes : il y a une variété de partis, mais une idée unique les dirige, ou plutôt dirige la majorité, c'est celle de l'Empire.

M. le Président remercie M. Meuriot de sa très intéressante et vivante communication, qui est tout à fait remarquable par la précision des observations.

M. Risser rappelle que la *Revue de Paris* a publié une étude de M. Bérard suivie d'un travail de M. Albert Lunois sur les élections en Allemagne et il indique que les résultats concordaient avec ceux que M. Meuriot vient d'exposer (¹).

M. Cadoux fait remarquer que les pertes subies par les *Sozial-Demokraten* proviennent surtout de la rivalité des partis socialistes : il est convaincu que leur échec est dû surtout aux divergences de Bernstein et de Wollmar. Ces dissentiments ont fait incliner quelques socialistes vers les partis bourgeois et c'est ainsi qu'une fraction socialiste est arrivée à devenir gouvernementale.

C'est, en fait, la contre-partie de ce qui s'était passé en 1903 lorsque les divers partis d'opposition s'étaient réunis avec les socialistes contre l'Empire.

La parole est ensuite donnée à M. Malzac, qui exprime le désir de voir reprendre la discussion sur sa communication sur la réforme de la loi de 1853 sur les pensions civiles. Il dit que les retenues faites actuellement sont insuffisantes pour donner les retraites aux agents de l'État et qu'il y aurait lieu de bien préciser ce point pour répondre à divers articles de journaux qui sembleraient au contraire tendre à montrer que l'État fait des bénéfices sur les pensions.

M. le Président répond que cette question, vu sa complexité, ne peut être traitée aujourd'hui, mais qu'elle pourra être reprise à la rentrée.

M. le Président annonce que M. Turquan, qui devait faire une communication sur les immigrations et les émigrations départementales par département d'origine et de destination, se trouve être souffrant et n'a pu se rendre à Paris. Il donne ensuite la parole à M. Tarry, qui doit faire connaître le mouvement espérantiste en France depuis vingt ans.

M. Tarry rappelle en quelques mots l'origine de l'esperanto dont le nom n'est autre que le pseudonyme adopté par son inventeur, le Dʳ Zamenhof. Il ajoute que sa communication a surtout pour but de montrer l'intérêt de la nouvelle langue au point de vue scientifique et par suite au point de vue statistique. Cette langue, il faut d'ailleurs le répéter, n'a pas du tout pour but actuel de remplacer les langues vivantes mais seulement de servir de langue internationale auxiliaire. Son adoption

(¹) On pourrait citer aussi une étude de M. Paul Louis dans le *Mercure de France* du 1ᵉʳ mars dernier (La Rédaction).

universelle permettrait les correspondances de pays à pays, pour les échanges commerciaux aussi bien que pour les publications scientifiques générales et aussi pour les simples voyages en pays étranger.

A l'heure actuelle, ajoute M. Tarry, on peut évaluer à 300 000 ou 400 000 le nombre total des espérantistes dans les cinq parties du monde, dont la plus grande partie en Europe et surtout en Russie. Il n'est pas impossible de les grouper par pays. C'est ce qu'il a essayé de faire dans le travail dont il donne une lecture sommaire et qui paraîtra dans le présent Journal, avec cartes à l'appui. On pourrait aussi grouper les espérantistes par profession.

M. le PRÉSIDENT remercie l'orateur et lève la séance à 10h45.

Le Secrétaire général,	Le Président,
E. FLÉCHEY.	L. MARCH.

II

RÉSULTATS POUR LES CONTRIBUABLES PARISIENS DU PROJET D'IMPOT SUR LE REVENU DÉPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT

(Suite et fin [1])

Voici comment nous avons procédé.

Nous avons pris la statistique des loyers de la ville de Paris, établie au 31 décembre 1904 par catégories de loyers. Nous avons déterminé, dans chaque catégorie, la valeur moyenne du loyer en divisant la valeur locative totale de la catégorie par le nombre de locaux. Ensuite nous avons appliqué à ce loyer moyen, pour évaluer le revenu correspondant, les coefficients suivants, adoptés dans le projet de réforme fiscale présenté par M. Doumer en 1896 :

6	pour les loyers	jusqu'à.	999f
7	—	de.	1 000 à 1 499
8	—	de.	1 500 à 2 499
9	—	de.	2 500 à 9 999
10	—	de.	10 000 et au-dessus.

Enfin nous avons classé les résultats ainsi obtenus dans les diverses tranches instituées par le projet du gouvernement. En multipliant le nombre des loyers de chaque tranche, qui correspond au nombre des contribuables, par le taux fixé par le projet, nous avons obtenu le montant de l'impôt par tranche. L'addition de ces divers totaux partiels a fourni le total général de l'impôt complémentaire. Nous avons trouvé ainsi pour Paris un chiffre de 63 millions (voir tableau A, p. 246).

Les calculs ont d'ailleurs été effectués en tenant compte seulement des locaux occupés à l'exclusion des locaux vacants, puisque seuls ils représentent un contribuable susceptible d'avoir un revenu en corrélation avec le loyer.

Mais le chiffre de 63 millions ainsi obtenu est vraisemblablement trop élevé.

En effet, les coefficients dont nous nous sommes servi sont, dans l'ensemble, trop forts, surtout en ce qui concerne les loyers moyens. La preuve est difficile à faire,

---

(1) Voir numéro de juillet du présent Journal, p. 220.

parce que peu de personnes aiment à confier, même à leurs amis, le chiffre vrai de leur revenu. Que l'on essaie cependant comme nous l'avons fait, et l'on verra que les habitudes, les nécessités peut-être de la vie à Paris, font que l'on consacre en général à son loyer plus du septième ou du huitième de ses ressources annuelles.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir à cet égard, il nous a semblé qu'il serait prudent de faire subir au total général de 63 millions que nous avons obtenu une correction de 30 %, soit de 19 millions, ce qui le réduirait à 44 millions.

Ce chiffre est déjà assez considérable, puisqu'il représente 36,66 % du produit de l'impôt complémentaire pour la France entière, évalué par le projet ministériel à 120 millions.

Mais on se convaincra qu'il n'a rien de surprenant, si l'on se reporte à une statistique très intéressante dressée par l'administration de l'enregistrement : c'est celle qui donne le classement par département des successions déclarées en 1905, d'après leur importance.

Cette statistique nous a fourni les éléments d'un tableau qui figure aux annexes de la présente étude (tableau D, p. 251) et où l'on voit le nombre et l'actif net des successions déclarées dans la Seine ainsi que le nombre et l'actif net des successions déclarées dans la France entière.

Sur 385 019 successions supérieures à 1 fr., présentant un actif de 5 milliards 746 888 713 fr., le département de la Seine en fournit 16 572, soit 4,30 %, avec un actif de 1 991 459 043 fr., soit de 34,65 %.

Si l'on considère seulement les successions supérieures à 500 fr., la quote-part de la Seine s'élève à 5,15 % en nombre et à 34,81 % en sommes.

Avec les successions supérieures à 2 000 fr., la proportion monte à 6,35 % en nombre et à 35,54 % en sommes.

Et ainsi de suite.

Dans les successions supérieures à 100 000 fr., par exemple, la Seine figure pour 27,50 % en nombre et 49,77 % en sommes.

Dans les successions supérieures à 1 million, le même département fournit une proportion de 55,21 % en nombre et de 70,11 % en sommes.

Enfin on a déclaré en 1905 trois successions supérieures à 50 millions, et toutes les trois sont au compte du département de la Seine.

Or la Seine, c'est Paris, tout au moins dans une proportion de 85 %, comme on l'a dit plus haut.

En faisant porter cette recherche sur plusieurs années, on pourrait en tirer des résultats fort intéressants sur la concentration des capitaux en France.

Pour l'instant, nous ne voulons en retenir qu'un fait, celui-ci :

Si l'on range par catégories les possesseurs de capitaux, mobiliers ou immobiliers, plus on s'élève dans l'échelle des catégories, plus la proportion des Parisiens augmente.

Quoi d'étonnant dès lors à ce que l'impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus — impôt progressif — fournisse pour Paris un contingent supérieur à ce qu'il serait si la répartition des capitaux entre Paris et la province était uniforme ?

Nous ne raisonnons ici que sur les revenus des capitaux ; mais nous avons déjà fait remarquer que le taux des traitements et salaires était en général plus élevé à

Paris qu'ailleurs et que, par suite de la concentration des administrations publiques et privées, c'est à Paris que l'on trouvait la plupart des fonctionnaires et employés le mieux rétribués.

De ce chef encore, l'impôt complémentaire frappera plus lourdement les Parisiens.

IV — NOUVEAUX DROITS DE TIMBRE ET DE TRANSMISSION

Dans le système actuel, les droits de timbre et de transmission sur les valeurs mobilières produisent, pour la France entière, 109 millions.

Suivant le projet ministériel, ils produiraient 131 millions.

Étant donné que les Parisiens, d'après la statistique dont nous nous sommes déjà servi, possèdent approximativement 37 °/₀ de l'ensemble des valeurs mobilières, si l'on applique la même proportion aux chiffres ci-dessus, on trouve que leur quote-part, dans l'ancien système, était de 109 × 0,37 ou de 40 300 000 fr., et que, dans le nouveau système, elle sera de 131 × 0,37 ou de 48 400 000 fr.

V — TABLEAU COMPARATIF

Le tableau ci-après résume les observations qui viennent d'être présentées. Il montre, d'un côté, les impôts d'État, actuellement payés par les Parisiens, qui viendraient à disparaître; de l'autre, les impôts que ceux-ci auraient à supporter par application du projet ministériel. La balance fait ressortir une augmentation de 41 600 000 fr. en chiffres ronds ou de 24,9 °/₀.

Toutefois, cette augmentation sera réduite du montant de la contribution mobilière et de la contribution des portes et fenêtres que les Parisiens paient, dans le système actuel, pour les châteaux, maisons de campagne et autres habitations qu'ils ont à leur disposition ailleurs qu'à Paris; ces contributions disparaissent en effet dans le nouveau système. Il est impossible de chiffrer exactement le bénéfice, très appréciable à coup sûr, que beaucoup de Parisiens retireront de cette suppression; nous ne l'avons, en conséquence, indiqué que pour mémoire dans la colonne des impôts supprimés.

Système actuel

Rôles de Paris (1906) :	
Contribution foncière (propriétés bâties)	25 345 000f
Contribution foncière (propriétés non bâties)	13 500
Personnelle-mobilière	20 445 000
Portes et fenêtres	9 821 000
Patentes	43 156 000
Contribution mobilière et des portes et fenêtres des propriétés hors Paris habitées par des Parisiens	Mémoire.
Total	98 780 500f
Impôts sur les valeurs mobilières françaises	22 700 000
Impôts sur les valeurs mobilières étrangères	5 100 000
Droits de timbre et de transmission	40 300 000
Total général	166 880 500f

Système nouveau

Impôt sur les revenus des propriétés bâties	26 870 000f
Impôt sur les revenus des propriétés non bâties	Mémoire.
Impôt sur les bénéfices du commerce et de l'industrie, des charges et offices et des professions libérales	41 900 000
Impôt de 4 °/o sur les valeurs mobilières :	
Françaises	22 700 000
Étrangères	18 000 000
Impôt sur la rente	3 900 000
Impôt sur créances, dépôts, cautionnements	900 000
Impôt sur les bénéfices agricoles	Mémoire.
Impôt sur traitements, salaires, pensions, etc	1 800 000
Impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus	44 000 000
Remplacement des droits de timbre et de transmission	48 400 000
Total	208 470 000f

RÉSUMÉ

Système actuel	166 880 500f
Système nouveau	208 470 000
En plus avec le système nouveau	41 589 500f

VI — CONCLUSIONS

1° Comme on le voit, dans les 690 millions de francs d'impôts à supprimer, les Parisiens paient aujourd'hui 166 880 000 fr., soit 24,18 °/o.

Dans le nouveau système, sur 694 millions de francs, les Parisiens paieraient 208 470 000 fr., soit 30 °/o ;

2° La taxation des revenus du travail à partir de 2 500 fr. aurait vraisemblablement pour conséquence l'inscription sur les rôles de nombreux contribuables qui n'y figurent pas actuellement au titre de la contribution mobilière.

La statistique des loyers de 1904 fait ressortir qu'il y avait, en 1904, à Paris, déduction faite des vacances, environ 120 000 loyers de 400 à 499 fr. Le loyer moyen de cette catégorie ressortant à 437 fr., si on multiplie ce chiffre par le coefficient 6, dernier coefficient du projet Doumer, on obtient un revenu de 2 622 fr. sur lequel 122 fr. seraient imposables. C'est le chiffre de 416 fr., notablement inférieur à la moyenne, qui correspondrait au salaire minimum imposable. Mais, sans attribuer une importance exagérée aux coefficients, dont l'emploi ne peut donner de résultats mathématiques, nous ferons observer, d'une part, que ce minimum représente pour 300 jours de travail par an, un salaire journalier de 8 fr. 34, qui se rencontre fréquemment dans certains métiers ; et d'autre part, que la plupart des ouvriers n'ont pas aujourd'hui 500 fr. de loyer et ne paient par suite aucune contribution.

Nous croyons que l'on peut estimer à 60 000, soit à la moitié du nombre ci-dessus des 120 000 loyers de 400 à 499 fr., les contribuables nouveaux qui figureraient ainsi sur les rôles. Parmi les contribuables actuels, il est vrai, un certain nombre disparaîtraient : ce sont ceux qui ont aujourd'hui un loyer d'au moins 500 fr., mais chez lesquels aucun membre de la famille pris isolément ne gagne plus de 2 500 fr.

3° Les patentables de 7e et 8e classe, c'est-à-dire les plus petits, seraient grevés dans le nouveau système. C'est ce qui ressort du tableau B ci-après.

Dans ce tableau, on a dégagé la part revenant à l'Etat dans le montant de la patente d'un certain nombre de patentables et on a cherché à quelle somme de bénéfices imposables correspondrait cette part, si elle représentait le montant du nouvel impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels. On a ainsi trouvé pour la plupart des patentables des deux dernières classes des bénéfices tellement faibles qu'ils sont certainement très inférieurs à la réalité; autrement les contribuables de cette catégorie n'auraient pas des moyens d'existence suffisants. Il en résulte que le nouvel impôt cédulaire sera, pour ces patentables, supérieur à la part de patente qu'ils versent aujourd'hui à l'État.

Ainsi, un marchand de vieux parapluies verse à l'État 23 fr. 66. Dans le nouveau système, cet impôt correspondrait à un bénéfice de 650 fr. Si l'on admet, ce qui est probable, que les bénéfices de ce commerçant sont au moins du double, soit de 1 300 fr., on voit qu'il aurait à payer 45 fr. 50;

Dans ce calcul, on n'a considéré que la contribution des patentes, sans tenir compte de la contribution mobilière; mais on rappellera qu'à Paris les patentables des 7e et 8e classes sont exempts de cette contribution quand ils ont moins de 500 fr. de loyer d'habitation : tel est le cas pour la plupart des exemples donnés, qui ont été relevés sur les rôles.

Les modifications apportées par la commission de législation fiscale de la Chambre au projet du gouvernement font disparaître ces surcharges, comme nous l'indiquons dans la *Note complémentaire* qui suit le présent article, page 252.

4° L'application du projet ministériel augmenterait considérablement la charge des contribuables, ayant au moins 5 000 fr. de revenu du travail, qui ne paient actuellement que la contribution mobilière, tels que professeurs, employés, artistes, etc.

C'est ce que montre le tableau C ci-après.

Dans ce tableau, on a comparé le montant de l'impôt mobilier (part de l'État) que ces contribuables paient dans le régime actuel et le montant de l'impôt qu'ils paieraient dans le système nouveau, en leur supposant des revenus du travail fixés d'après l'importance de leur loyer.

Les différents résultats que l'on vient d'énoncer prouvent que non seulement la quote-part des Parisiens dans les impôts de la France serait notablement augmentée, mais encore que cette augmentation n'atteindrait pas uniquement les contribuables les plus fortunés.

E. Desroys du Roure.

Tableaux

ANNEXE N° 1

TABLEAU A

CATÉGORIES	VALEUR LOCATIVE réelle totale des locaux dans chaque catégorie	NOMBRE DE LOYERS dans chaque catégorie	MOYENNE DES LOYERS dans chaque catégorie	COEFFICIENT à appliquer	REVENU REPRÉSENTATIF du loyer dans chaque catégorie	CATÉGORIE correspondante dans le projet d'impôt sur le revenu	TAUX de l'impôt complémentaire	PRODUIT de l'impôt complémentaire
	(a) francs		francs		francs		francs	francs
De 800 à 899.	»	8 660	850	6	5 100	De 5 000 à 5 500	10	86 600
De 900 à 999.	9 807 825	10 695	917	6	5 502	De 5 501 à 6 000	15	160 425
De 1 000 à 1 099.	12 043 620	11 952	1 007	7	7 049	De 7 001 à 7 500	40	478 080
De 1 100 à 1 199.	6 550 069	5 882	1 113	7	7 791	De 7 501 à 8 000	50	294 150
De 1 200 à 1 299.	10 855 119	8 556	1 208	7	8 456	De 8 001 à 8 500	60	513 360
De 1 300 à 1 399.	5 891 933	4 485	1 313	7	9 191	De 9 001 à 9 500	90	403 650
De 1 400 à 1 499.	6 499 690	4 600	1 413	7	9 891	De 9 501 à 10 000	110	506 000
De 1 500 à 1 999.	29 230 640	17 570	1 663	8	13 304	De 13 001 à 14 000	210	3 689 700
De 2 000 à 2 499.	24 855 819	11 523	2 157	8	17 256	De 16 001 à 18 000	325	3 744 975
De 2 500 à 2 999.	18 577 891	7 000	2 654	9	23 988	De 22 001 à 24 000	515	3 605 000
De 3 000 à 3 999.	31 802 350	9 580	3 320	9	29 880	De 27 001 à 30 000	725	6 945 500
De 4 000 à 4 999.	23 271 695	5 410	4 300	9	38 700	De 36 001 à 39 000	1 130	6 113 300
De 5 000 à 6 999.	31 398 325	5 500	5 708	9	51 372	De 50 001 à 55 000	1 800	9 900 000
De 7 000 à 9 999.	26 219 787	3 274	8 000	9	72 000	De 70 001 à 80 000	2 700	8 839 800
De 10 000 à 14 999.	19 954 240	1 709	11 676	10	116 760	Au-dessus de 100 000	4 °/o, soit 4 670	7 981 030
De 15 000 à 19 999.	8 736 920	527	16 575	10	165 750	Id.	4 °/o, soit 6 620	3 488 740
Au-dessus de 20 000 . .	16 136 890	496	32 534	10	325 340	Id.	4 °/o, soit 13 000 en chiffres ronds	6 448 000
							Total général	63 198 310

(a) Le loyer moyen de cette catégorie ressort à 811 fr. Ce chiffre, multiplié par le coefficient 6 du projet Doumer, ne donnerait qu'un revenu moyen de 4 866 fr., non passible de l'impôt; or, il n'est pas possible d'admettre que tous les contribuables de cette catégorie, au nombre de 18 660, possèdent un revenu inférieur à 5 000 fr. correspondant au loyer moyen de 811 fr.

Pour tabler sur une proportion largement atténuée, on a admis que 10 000 contribuables de cette catégorie échapperaient à l'impôt et on n'en a retenu que 8 660 auxquels on a attribué un loyer moyen de 850 fr., qui donne un revenu correspondant de 5 100 fr.

ANNEXE N° 2

TABLEAU B

Relevé de diverses cotes indiquant la part d'impôt revenant à l'État sur le produit des patentes, dans le système actuel, et le revenu imposable correspondant à cette part dans le système du projet ministériel

NATURE DE LA PROFESSION et bases de la patente		MONTANT de la patente	PART de l'État	PART du département et de la commune	BÉNÉFICE NET, déduction faite des charges inhérentes à la profession, que devrait réaliser le patentable pour ne pas être surchargé
TABLEAU A — 8e classe					
Blanchisseur de linge sans buanderie					
Droit fixe.	10f »				
Droit proportionnel au 100e sur un loyer de 450 fr. . .	4 50	30f 58	20f 80	9f 78	600f
Centimes additionnels	16 08				
Fabricant de fleurs artificielles à façon					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 680 fr.	6 80	35 43	24 09	11 34	700
Centimes additionnels	18 63				

Nature de la profession et bases de la patente		Montant de la patente	Part de l'État	Part du département et de la commune	Bénéfice net, déduction faite des charges inhérentes à la profession, que devrait réaliser le patentable pour ne pas être surchargé
Modiste à façon					
Droit fixe.	10f »				
Droit proportionnel au 100e sur 450 fr.	4 50	30f 58	20f 80	9f 78	600f
Centimes additionnels	16 08				
Marchand de vieux souliers					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 700 fr.	7 »	35 85	24 38	11 47	700
Centimes additionnels	18 85				
Vannier fabricant de vannerie commune					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 500 fr.	5 »	31 64	21 52	10 12	600
Centimes additionnels	16 64				
Marchand de vieux parapluies					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 650 fr.	6 50	34 80	23 66	11 14	650
Centimes additionnels	18 30				
Barbier					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel du 100e sur 1 500 fr.	15 »	52 73	35 86	16 87	1 000
Centimes additionnels.	27 73				
Étameur d'ustensiles de ménage					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 3 200 fr.	32 »	88 58	60 23	28 35	1 700
Centimes additionnels.	46 58				
Loueur de charrettes					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel du 100e sur 1 300 fr.	13 »	48 51	32 99	15 52	900
Centimes additionnels	25 51				
Fabricant de cravates à façon					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 500 fr.	15 »	52 73	35 86	16 87	1 000
Centimes additionnels.	27 73				
Fabricant de chaises communes					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 200 fr.	12 »	46 40	31 55	14 85	900
Centimes additionnels.	24 40				
***Brossier* (fabriquant par procédés ordinaires à façon)**					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 000 fr.	10 »	42 18	28 68	13 50	800
Centimes additionnels	22 18				
Voiturier n'ayant qu'un équipage					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 700 fr.	7 »	35 86	24 38	11 46	700
Centimes additionnels.	18 86				
Encadreur d'estampes					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 200 fr.	12 »	46 40	31 55	14 85	900
Centimes additionnels.	24 40				
Peintre à façon					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 150 fr.	11 50	45 34	30 83	14 51	850
Centimes additionnels.	23 84				
***Brocanteur d'habits* (sans boutique)**					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 290 fr.	2 90	27 21	18 50	8 71	550
Centimes additionnels.	14 31				
Empailleur de chaises					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 540 fr.	5 40	32 48	22 09	10 39	600
Centimes additionnels.	17 08				
Opticien à façon					
Droit fixe.	10 »				
Droit proportionnel au 100e sur 400 fr.	4 »	29 58	20 08	9 45	600
Centimes additionnels.	15 58				

NATURE DE LA PROFESSION et bases de la patente		MONTANT de la patente	PART de l'État	PART du département et de la commune	BÉNÉFICE NET, déduction faite des charges inhérentes à la profession, que devrait réaliser le patentable pour ne pas être surchargé
Tourneur en bois (fabricant sans boutique)					
Droit fixe	10f »				
Droit proportionnel au 100e sur 300 fr.	3 »	27f 42	18f 65	8f 77	550f
Centimes additionnels	14 42				
TABLEAU A — 7e *Classe*					
Marchand de layettes d'enfants					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 650 fr.	6 50	47 45	32 27	15 18	900
Centimes additionnels	24 95				
Dégraisseur					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 650 fr.	6 50	47 45	32 27	15 18	900
Centimes additionnels	24 95				
Fruitier					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 800 fr.	8 »	50 62	34 42	16 20	1 000
Centimes additionnels	26 62				
Logeur					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 3 340 fr.	33 40	104 19	70 85	33 34	2 000
Centimes additionnels	54 79				
Débitant de vins au petit détail					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 100 fr.	11 »	56 95	38 72	18 23	1 100
Centimes additionnels	29 95				
Menuisier à façon					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 300 fr.	3 »	40 08	27 25	12 83	800
Centimes additionnels	21 08				
Épicier regrattier					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 400 fr.	14 »	63 27	40 02	23 25	1 150
Centimes additionnels	33 27				
Serrurier à façon					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 790 fr.	7 90	50 41	34 28	16 13	1 000
Centimes additionnels	26 51				
Marchand de bimbeloterie commune en détail					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 600 fr.	6 »	46 40	31 55	14 85	900
Centimes additionnels	24 40				
Relieur de livres					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 000 fr.	10 »	54 84	37 29	17 55	1 100
Centimes additionnels	28 84				
Tenant bureau de placement					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 3 400 fr.	34 »	105 46	71 71	33 75	2 050
Centimes additionnels	55 46				
Tailleur à façon					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 400 fr.	14 »	63 27	40 02	23 25	1 150
Centimes additionnels	33 27				
Peintre sur porcelaine (pour son compte)					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 900 fr.	9 »	52 73	35 86	16 87	1 000
Centimes additionnels	27 73				
Débitant d'eau-de-vie					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 2 000 fr.	20 »	75 93	51 63	24 30	1 450
Centimes additionnels	39 93				
Peintre en attributs et décors					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 630 fr.	6 30	47 03	32 08	14 95	900
Centimes additionnels	24 73				

NATURE DE LA PROFESSION et bases de la patente		MONTANT de la patente	PART de l'État	PART du département et de la commune	BÉNÉFICE NET, déduction faite des charges inhérentes à la profession, que devrait réaliser le patentable pour ne pas être surchargé.
Gargotier					
Droit fixe	16f »				
Droit proportionnel au 100e sur 3 000 fr.	30 »	97f 02	65f 97	31f 05	1 850f
Centimes additionnels	51 02				
Échaudeur d'abats					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 2 920 fr.	29 20	95 33	64 82	30 51	1 850
Centimes additionnels	50 13				
Marchand de galettes, brioches et gâteaux					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 2 370 fr.	23 70	83 03	56 46	26 57	1 600
Centimes additionnels	44 03				
Crémier ou laitier					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 100 fr.	11 »	56 95	38 72	18 23	1 100
Centimes additionnels	29 95				
Couturière à façon					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 800 fr.	8 »	50 62	34 31	16 31	1 000
Centimes additionnels	26 62				
Fourreur à façon					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 490 fr.	4 90	44 08	29 97	14 11	900
Centimes additionnels	23 18				
Métreur de bâtiments					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 800 fr.	8 »	50 62	34 31	16 31	1 000
Centimes additionnels	26 62				
Perruquier					
Droit fixe	16 »				
Droit proportionnel au 100e sur 1 700 fr.	17 »	69 60	47 32	22 28	1 400
Centimes additionnels	36 60				
TABLEAU A. — 6e classe					
Marchand de fleurs naturelles au détail					
Droit fixe	40 »				
Droit proportionnel au 30e sur 1 500 fr.	50 »	189 82	129 08	60 74	3 500
Centimes additionnels	99 82				
Marchand de beurre et œufs					
Droit fixe	40 »				
Droit proportionnel au 30e sur 1 400 fr.	46 67	182 80	124 30	58 50	3 500
Centimes additionnels	96 13				
Marchand de meubles d'occasion					
Droit fixe	40 »				
Droit proportionnel au 30e sur 1 000 fr.	33 33	154 67	105 16	49 51	3 000
Centimes additionnels	81 34				
Teinturier dégraisseur					
Droit fixe	40 »				
Droit proportionnel au 30e sur 1 600 fr.	53 33	196 84	133 85	62 99	3 800
Centimes additionnels	103 51				
Marchand de vin en détail donnant à boire chez lui					
Droit fixe	40 »				
Droit proportionnel au 30e sur 2 000 fr.	66 67	224 98	152 98	72 »	4 400
Centimes additionnels	118 31				
TABLEAU A. — 5e classe					
Boulanger					
Droit fixe	50 »				
Droit proportionnel au 30e sur 1 400 fr.	46 67	203 89	138 64	65 25	4 000
Centimes additionnels	107 22				
Marchand d'épiceries en détail					
Droit fixe	50 »				
Droit proportionnel au 30e sur 1 800 fr.	60 »	232 »	157 76	74 24	4 500
Centimes additionnels	122 »				

NATURE DE LA PROFESSION et bases de la patente	MONTANT de la patente	PART de l'État	PART du département et de la commune	BÉNÉFICE NET, déduction faite des charges inhérentes à la profession, que devrait réaliser le patentable pour ne pas être surchargé
Marchand de meubles Droit fixe . . . . . 50f » Droit proportionnel au 30e sur 3 900 fr. . . . . 130 » Centimes additionnels 199 64	379f 64	258f 15	121f 49	7 400f
Serrurier non entrepreneur Droit fixe . . . . . 50 » Droit proportionnel au 30e sur 1 000 fr. . . . . 33 33 Centimes additionnels 92 42	175 75	119 51	56 24	3 400
Marchand de vêtements confectionnés vendant en détail Droit fixe . . . . . 50 » Droit proportionnel au 30e sur 3 000 fr. . . . . 100 » Centimes additionnels 156 92	306 92	214 85	92 07	6 100
TABLEAU A. — 4e classe				
Cordonnier marchand ayant magasin Droit fixe . . . . . 75 » Droit proportionnel au 30e sur 900 fr. . . . . 30 » Centimes additionnels 116 46	221 46	150 69	70 87	4 300
Pâtissier vendant au détail Droit fixe . . . . . 75 » Droit proportionnel au 30e sur 1 800 fr. . . . . 60 » Centimes additionnels 149 73	284 73	193 62	91 11	5 800
Charcutier marchand en détail Droit fixe . . . . . 75 » Droit proportionnel au 30e sur 4 500 fr. . . . . 150 » Centimes additionnels 249 55	474 55	322 69	151 86	9 200
Maître d'hôtel garni Droit fixe . . . . . 75 » Droit proportionnel au 30e sur 2 400 fr. . . . . 80 » Id. 40e sur 3 900 fr. . . . . 97 50 Centimes additionnels 280 05	532 55	362 13	170 42	10 400
TABLEAU A. — 3e classe				
Confiseur Droit fixe . . . . . 140 » Droit proportionnel au 20e sur 10 500 fr. . . . . 527 50 Centimes additionnels 740 33	1 407 83	957 32	450 51	27 000
Marchand bijoutier n'ayant pas d'atelier Droit fixe . . . . . 140 » Droit proportionnel au 20e sur 8 700 fr. . . . . 435 » Centimes additionnels 637 74	1 212 74	824 66	388 08	23 000
Marchand de modes Droit fixe . . . . . 140 » Droit proportionnel au 20e sur 5 770 fr. . . . . 288 50 Centimes additionnels 475 25	903 75	614 55	289 20	17 500
Pharmacien vendant au détail Droit fixe . . . . . 140 » Droit proportionnel au 20e sur 4 870 fr. . . . . 243 50 Centimes additionnels 425 34	808 84	549 97	258 87	15 600
TABLEAU A. — 2e classe				
Marchand de quincaillerie en demi-gros Droit fixe . . . . . 200 » Droit proportionnel au 20e sur 4 000 fr. . . . . 200 » Centimes additionnels 443 64	843 64	573 67	269 97	16 400
Linger (fabricant vendant en gros) Droit fixe . . . . . 200 » Droit proportionnel au 20e sur 10 000 fr. . . . . 500 » Centimes additionnels 776 38	1 476 38	984 22	492 16	28 000
TABLEAU A. — 1re classe				
Tenant une maison d'achats Droit fixe . . . . . 400 » Droit proportionnel au 20e sur 14 000 fr. . . . . 700 » Centimes additionnels 1 220 02	2 320 02	1 577 61	742 41	45 000
Marchand de tissus de laine en gros Droit fixe . . . . . 400 » Droit proportionnel au 20e sur 7 500 fr. . . . . 375 » Centimes additionnels 859 56	1 634 56	1 111 50	523 06	32 000

ANNEXE N° 3

TABLEAU C

Contribuables assujettis à la contribution mobilière seulement (professeurs, employés, artistes)

Comparaison du montant de l'impôt (part de l'État) qu'ils paient actuellement et de l'impôt qu'ils paieraient d'après le système du gouvernement

PROFESSION du contribuable	LOYER RÉEL	MONTANT de la cote mobilière	PART DE L'ÉTAT dans la cote mobilière (55 °/o du chiffre de la col. 3)	REVENU CORRESPONDANT au loyer réel	REVENU IMPOSABLE au taux de 3 °/o (revenu de la colonne précédente augmenté de 2 500 fr.)	MONTANT de la taxe de 3 °/o	MONTANT de l'impôt complémentaire	TOTAL DE L'IMPÔT dans le système nouveau	DIFFÉRENCE absolue en plus	DIFFÉRENCE proportionnelle en plus
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
										°/o
Professeurs, artistes, employés.	800f	59f 98	32f 98	5 000f	2 500f	75f	5f	80f	47f 02	142f 50
	1 000	88 21	48 51	6 000	3 500	105	15	120	71 49	147 37
	1 100	102 31	56 27	6 500	4 000	120	22	142	85 73	152 35
	1 200	116 43	64 36	7 000	4 500	135	30	165	100 64	156 37
	1 300	130 54	71 79	7 500	5 000	150	40	190	118 21	166 05
	1 400	144 66	79 56	8 000	5 500	165	50	215	135 44	170 23
	1 500	158 77	87 32	9 000	6 500	195	75	270	182 68	209 20
	1 600	172 88	95 08	10 000	7 500	225	110	335	239 92	252 88
	1 700	186 99	102 84	11 000	8 500	255	130	385	282 16	279 22
	1 800	201 11	110 61	12 000	9 500	285	150	435	324 39	293 28
	1 900	215 22	118 37	13 500	11 000	330	210	540	421 63	356 10
	2 000	229 33	126 13	15 000	12 500	375	240	615	488 87	395 51

Nota. — Les évaluations des revenus par rapport aux loyers réels présentent une légère atténuation sur les chiffres indiqués au tableau A pour la même relation ; exception faite en ce qui concerne les contribuables ayant un loyer réel de 800 fr. dont le revenu a été estimé légèrement au-dessus du chiffre de corrélation.

ANNEXE N° 4

TABLEAU D

Successions déclarées en 1905

ACTIF NET :	FRANCE		DÉPARTEMENT de la Seine		POURCENTAGE du département de la Seine	
	Nombre	Sommes	Nombre	Sommes	en nombre	en sommes
					°/o	°/o
Supérieur à 1f	385 019	5 746 888 713	16 572	1 991 459 043	4,30	34,65
— 500	268 217	5 717 685 739	13 831	1 990 797 243	5,15	34,81
— 2 000	166 507	5 589 996 499	10 573	1 987 045 916	6,35	35,54
— 10 000	58 774	5 069 767 681	6 432	1 964 771 517	10,94	38,74
— 50 000	14 718	4 125 719 313	3 076	1 880 419 703	21,57	45,57
— 100 000	7 600	3 632 782 544	2 090	1 808 071 376	27,50	49,77
— 250 000	2 962	2 909 596 704	1 106	1 643 007 713	37,33	56,47
— 500 000	1 343	2 332 693 880	610	1 463 919 490	45,42	62,77
— 1 000 000	527	1 767 233 405	291	1 238 689 657	55,21	70,11
— 2 000 000	199	1 303 466 714	120	996 644 581	60,30	76,51
— 5 000 000	49	861 460 733	37	746 528 175	75,50	86,64
— 10 000 000	15	626 445 016	11	570 000 277	73,33	91,05
— 50 000 000	3	372 610 482	3	373 640 482	100,00	100,00

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Dans l'étude qui précède, nous indiquions que nous avions raisonné sur le projet du gouvernement tel qu'il avait été déposé et qu'il y aurait lieu, ultérieurement, de reviser nos chiffres pour les mettre en harmonie avec les modifications introduites dans ce projet par la commission de législation fiscale de la Chambre des députés.

Ce travail, auquel nous nous sommes livré d'après le rapport qui a été présenté le 13 juin dernier par M. Renoult, au nom de la commission, fait l'objet de la présente note.

Tout en maintenant l'économie générale du projet, la commission propose d'étendre les dégrèvements à la base, et elle compense les moins-values qui en résulteront par un remaniement de l'assiette de l'impôt complémentaire, remaniement destiné à en accroître le produit.

Nous ne mentionnerons que les modifications qui affectent les chiffres que nous avons donnés et, en appliquant les mêmes méthodes que précédemment, nous chercherons les résultats qui découlent de ces changements pour les contribuables parisiens.

Cédule 3 — Revenus des capitaux mobiliers

C) *Rente française*

D'après le projet ministériel, l'impôt cédulaire sur la rente française ne devait pas être perçu par voie de retenue sur le coupon : les rentiers devaient être invités à acquitter ultérieurement l'impôt.

La commission « a estimé, dit le rapport de M. Renoult (p. 77), que, puisque le principe de l'imposition était admis, il ne fallait pas reculer devant le seul mode pratique de perception : la retenue au moment du paiement du coupon, comme cela se passe pour les autres valeurs mobilières françaises.

« La fraude ou les omissions auxquelles le premier système aurait sans aucun doute donné lieu, avait amené le gouvernement à ne faire entrer en ligne de compte le produit de la taxe que pour un chiffre de 14 millions.

« Le système auquel la commission s'est rallié permettant une perception rigoureusement exacte, il a été possible de relever de 9 millions les évaluations du gouvernement. »

Nous avions estimé que les Parisiens, possédant 28 °/ₒ des rentes françaises, paieraient 28 °/ₒ du montant de l'impôt de cette catégorie.

Le produit de la taxe étant évalué à 23 millions au lieu de 14, la quote-part leur incombant de ce chef serait donc de $\frac{23\,000\,000 \times 28}{100}$ ou de 6 400 000 fr.

D) *Créances, dépôts, cautionnements*

La commission évalue, comme le projet ministériel, le produit de l'impôt de cette catégorie à 3 millions ; mais, aux termes de l'article 23 bis (nouveau), l'impôt sur le revenu des créances hypothécaires et privilégiées doit être, sur la demande des

propriétaires des immeubles grevés, déduit de l'impôt des propriétés bâties et non bâties afférent à ces immeubles. Pratiquement, « le débiteur hypothécaire verse ses contributions foncières entre les mains du percepteur suivant les règles générales ; il fait constater par cet agent, sur un certificat *ad hoc* délivré par le conservateur des hypothèques, le paiement de l'impôt foncier, et la loi l'autorise à remettre ce certificat à son créancier en paiement et en représentation des intérêts qu'il lui doit, jusqu'à concurrence du montant de l'impôt sur les intérêts. »

Par conséquent, la diminution qui aura lieu dans le produit de l'impôt portera en fait, non sur la contribution foncière, mais sur l'impôt cédulaire frappant les créances. La commission évalue cette diminution aux deux tiers du produit prévu par le gouvernement.

Nous avions, dans le système du projet ministériel, estimé la part de Paris dans cette catégorie à 900 000 fr. Il y aurait lieu de la réduire, dans le nouveau système, à 300 000 fr.

Cédules 4 et 7 — BÉNÉFICES DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, ETC.

Le projet ministériel n'avait accordé aucune déduction à la base, taxant uniformément tous les revenus du commerce et de l'industrie au taux de 3,50 %.

Nous avions fait ressortir que, dans ce système, les plus petits patentés, particulièrement ceux des septième et huitième classes, seraient surtaxés à Paris. Au contraire, les grands magasins auraient été dégrevés par rapport à leur patente actuelle (rapport Renoult, p. 246).

La commission accorde de larges déductions et exemptions à la base. Seuls, les revenus industriels et commerciaux supérieurs à 20 000 fr. sont taxés au taux plein de 3,50 %. Les revenus inférieurs à ce chiffre sont divisés en tranches et chaque tranche est taxée séparément d'après un taux qui s'élève de 0,50 à 3 %. Les revenus qui ne dépassent pas 1 250 fr. profitent d'une exemption totale jusqu'à 625 fr. En ce qui concerne les bénéfices des professions libérales, des déductions analogues sont accordées jusqu'à 20 000 fr.

Quant aux grands magasins, outre l'impôt général sur les revenus du commerce, ils auront à subir une taxe spéciale sur le chiffre d'affaires réalisé.

Il résulterait de l'ensemble de ces nouvelles dispositions une diminution de 20 millions sur le produit de la cédule 4, que le projet ministériel évaluait à 128 millions, et une de 2 millions sur le produit de la cédule 7, que le même projet évaluait à 6 millions.

Nous avions estimé que la part de Paris, tant dans cette cédule que dans la cédule 7 (professions libérales), serait de 41 900 000 fr.

En procédant sur les chiffres de la commission (commerce et industrie, 108 millions ; professions libérales, 4 millions) comme nous l'avions fait précédemment sur ceux du gouvernement, nous trouvons que les Parisiens auraient à payer 35 millions.

Mais ce chiffre est certainement inférieur à la réalité. En effet, la charge de la taxe spéciale des grands magasins se fera sentir surtout à Paris, où ils sont le plus nombreux et importants.

D'autre part, aux termes de l'article 83 ter, les sociétés civiles et commerciales de toute nature, passibles de l'impôt sur les revenus du commerce et de l'industrie,

seront taxées à un taux spécial variant de 4 à 5 °/. lorsque leurs revenus seront supérieurs à 1 million, en compensation de l'exemption dont elles bénéficient au titre de l'impôt complémentaire. Or c'est évidemment à Paris que l'on rencontre le plus grand nombre de sociétés de cette importance.

Dans ces conditions, nous estimons que pour évaluer approximativement la quote-part de Paris dans les cédules 4 et 7 réunies, il conviendrait de majorer de 10 °/. le chiffre que nous avons trouvé, et de le porter à 38 500 000 fr.

Cédule 6 — TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS

Pour cette catégorie, le projet ministériel prévoyait un produit de 18 millions; la commission ne prévoit que 10 millions.

Cette diminution provient de ce que la commission a considérablement accru les atténuations à la base. Outre que l'exemption d'impôt accordée pour Paris jusqu'à 2 500 fr. de traitement ou de salaire a été étendue à tout le département de la Seine, tout titulaire de traitement, salaire ou pension ne dépassant pas 20 000 fr. aurait droit aux déductions suivantes : déduction de sept huitièmes sur la portion du revenu ne dépassant pas 2 500 fr.; de deux tiers sur la portion du revenu comprise entre 2 501 et 3 000 fr.; d'un tiers sur la portion du revenu comprise entre 3 001 et 4 000 fr.

Quelle sera la quote-part des Parisiens dans le montant de l'impôt, en tenant compte de ces déductions ?

La commission prévoit un produit de 10 millions au lieu de 18; cela revient à dire que le rendement sera les dix dix-huitièmes ou les cinq neuvièmes du chiffre prévu dans le projet ministériel; il subit donc une diminution de quatre neuvièmes.

En raison des gros traitements qui s'y rencontrent, Paris ne semble pas appelé à profiter, dans la même proportion que la province, des atténuations d'impôt résultant des dégrèvements à la base. Nous estimons en conséquence que le montant de la part contributive de Paris dans le produit de cette cédule ne sera vraisemblablement réduit que des trois neuvièmes ou d'un tiers.

Comme nous avions évalué cette part à 1 800 000 fr., elle se trouverait ainsi ramenée à 1 200 000 fr.

III — IMPOT COMPLÉMENTAIRE

Comme dans le projet du gouvernement, l'impôt complémentaire proposé par la commission se calcule en déduisant du revenu total de chaque contribuable une somme de 5 000 fr. Mais c'est là le seul point commun des deux systèmes.

Dans celui de la commission, la taxation est fixée à un taux unique de 5 °/.; mais des déductions à la base sont effectuées sur le chiffre du revenu, jusqu'à 15 000 fr.

Ainsi, un revenu de 15 000 fr. est divisé en trois tranches égales; la première bénéficie d'une exemption complète, la deuxième est taxée pour un tiers seulement de sa valeur, et la troisième pour les deux tiers. Au-dessus de 15 000 fr. le surplus est imposé pour son chiffre intégral.

En appliquant à ce système les procédés de calcul que nous avons employés pour déterminer le montant de l'impôt complémentaire à Paris, nous obtenons (voir plus

loin le tableau F) un produit de 74 300 000 fr., que nous ramenons à 52 millions, en le réduisant de 30 °/₀, comme nous l'avons fait pour le projet ministériel.

Nous ferons remarquer que les revenus de 5 000 à 15 000 fr. seraient dégrevés d'une somme globale de 766 350 fr. par rapport au projet ministériel, mais que les revenus supérieurs à 15 000 fr. auraient à supporter une surcharge de 11 860 000 fr. (chiffres que nous croyons devoir d'ailleurs ramener respectivement à 536 445 fr. et 8 302 000 fr. en les réduisant également de 30 °/₀).

IV — TABLEAU COMPARATIF

Le tableau E ci-après résume les observations qui viennent d'être présentées.

Il résume, en trois colonnes :

1° Les impôts d'État actuellement payés par les Parisiens et qui viendraient à disparaître ;

2° Les impôts qu'ils auraient à supporter d'après le projet ministériel ;

3° Les impôts qui leur incomberaient d'après le projet de la commission.

La balance fait ressortir une augmentation de 41 600 000 fr. ou de 24,9 °/₀ dans le système du projet ministériel, et de 47 530 000 fr. ou de 28,5 °/₀ dans le système de la commission.

Dans les 690 millions d'impôts à supprimer, les Parisiens paient aujourd'hui 166 860 000 fr., soit 24,18 °/₀.

Dans le système du gouvernement, sur 694 millions, ils paieraient 208 470 000 fr., soit 30 °/₀.

Dans celui de la commission, sur 688 millions, ils paieraient 214 410 000 fr., soit 31,16 °/₀.

Toutefois, on rappellera que cette augmentation de charges sera réduite du montant de la contribution mobilière et de la contribution des portes et fenêtres que les Parisiens ont à payer sous le régime actuel pour les châteaux, maisons de campagne et autres habitations à leur disposition ailleurs qu'à Paris. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il est impossible d'évaluer, même approximativement, le montant de cette diminution.

E. DESROYS DU ROURE.

TABLEAUX

ANNEXE N° 5 — TABLEAU E

MONTANT DES IMPOTS PERÇUS dans le système actuel	
Rôles de Paris (1906) : Contribution foncière (propriétés bâties).	25 345 000 f
— (— non bâties).	13 500
Personnelle-mobilière	20 445 000
Portes et fenêtres	9 831 000
Patentes.	43 156 000
Contribution mobilière des portes et fenêtres des propriétés hors Paris habitées par des Parisiens	(Mémoire)
TOTAL.	98 780 500 f
Impôt sur les valeurs mobilières françaises.	22 700 000 f
— — étrangères.	5 100 000
Droits de timbre et de transmission	40 300 000
TOTAL GÉNÉRAL.	166 880 500 f

MONTANT DES IMPOTS PRÉVUS dans le système du projet ministériel	
Impôt sur le revenu des propriétés bâties	23 870 000 f
— — non bâties.	(Mémoire)
— sur les bénéfices du commerce, de l'industrie, des charges et offices et des professions libérales	41 900 000
Impôt de 4 % sur les valeurs mobilières françaises.	22 700 000
Impôt de 4 % sur les valeurs mobilières étrangères	18 000 000
Impôt sur la rente	3 900 000
— sur les créances, dépôts, cautionnements.	900 000
— sur les bénéfices agricoles	(Mémoire)
— sur les traitements, salaires, pensions, etc.	1 800 000
— complémentaire sur l'ensemble des revenus.	44 000 000
Remplacement des droits de timbre / — — de transmission.	48 400 000
TOTAL.	208 470 000 f

Résumé

Système actuel	166 880 500 f
Système du projet ministériel	208 470 000
Différence en plus sur le système actuel	41 589 500 f

MONTANT DES IMPOTS PRÉVUS dans le système du projet de la commission de la législation fiscale	
Impôt sur le revenu des propriétés bâties.	26 870 000 f
— — — non bâties.	(Mémoire)
— sur les bénéfices du commerce et de l'industrie, des charges et offices et des professions libérales	38 500 000
Impôt de 4 % sur les valeurs mobilières françaises.	22 700 000
Impôt de 4 % sur les valeurs mobilières étrangères	18 000 000
Impôt sur la rente.	6 440 000
— sur les créances, dépôts, cautionnements.	300 000
— sur les bénéfices agricoles	(Mémoire)
— sur les traitements, salaires, pensions, etc.	1 200 000
— complémentaire sur l'ensemble des revenus.	52 000 000
Remplacement des droits de timbre. / — — de transmission.	48 400 000
TOTAL.	214 410 000 f

Résumé

Système du projet ministériel	208 470 000 f
— — de la commission de la législation fiscale	214 410 000
Différence en plus sur le système du projet ministériel	5 940 000 f

ANNEXE N° 6 — TABLEAU F

Calcul de l'impôt complémentaire dans le projet ministériel et dans le projet de la commission

CATÉGORIES	VALEUR locative réelle totale des locaux de chaque catégorie	NOMBRE de loyers de chaque catégorie	MOYENNE des loyers dans chaque catégorie	COEFFICIENT à appliquer	REVENU représentatif du loyer dans chaque catégorie	DÉDUCTION A FAIRE suivant le projet nouveau de la commission	SOMME restant à imposer	MONTANT de l'impôt (système du gouvernement)	MONTANT de l'impôt (système de la commission)	TAUX pour 100 fr. de l'impôt par rapport au revenu total	PRODUIT de l'impôt	PRODUIT de l'impôt d'après le projet du gouvernement	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
										Calculés d'après le projet de la commission				
800 à 899. . .	»	8 660	850	6	5 100f	5 000 + 66,66	33f 33	10f	1f 66	0f 033	14 375f 60	86 600f	»	72 224f 40
900 à 999. . .	9 807 825f	10 695	917	6	5 502	5 000 + 334,66	167 33	15	8 36	0 16	89 410 20	160 425	»	71 014 80
1 000 à 1 099. . .	12 048 620	11 952	1 007	7	7 049	5 000 + 1 366	683 »	40	34 15	0 49	408 160 80	478 080	»	69 919 20
1 100 à 1 199. . .	6 550 069	5 882	1 113	7	7 791	5 000 + 1 862,66	980 33	50	46 51	0 60	273 571 82	294 150	»	20 578 18
1 200 à 1 299. . .	10 355 119	8 556	1 208	7	8 456	5 000 + 2 304	1 152 »	60	57 60	0 69	492 825 60	513 360	»	20 534 40
1 300 à 1 399. . .	5 891 938	4 485	1 313	7	9 191	5 000 + 2 794	1 397 »	90	69 85	0 76	313 277 25	408 650	»	90 372 75
1 400 à 1 499. . .	6 499 690	4 600	1 413	7	9 891	5 000 + 3 260	1 630 33	110	81 50	0 83	374 900 »	506 000	»	131 100 »
1 500 à 1 999. . .	29 230 640	17 570	1 663	8	13 304	5 000 + 3 333,33 + 1 101,33	3 869 34	210	193 46	1 45	3 399 092 20	3 689 700	»	290 607 80
2 000 à 2 499. . .	24 855 819	11 523	2 157	8	17 256	5 000 + 3 333,33 + 1 666,66	7 256 01	325	362 80	2 10	4 180 544 40	3 744 975	435 569f 40	»
2 500 à 2 999. . .	18 577 891	7 000	2 654	9	23 986	Id.	13 986 01	515	699 30	2 91	4 895 100 »	3 605 000	1 290 100 »	»
3 000 à 3 999. . .	31 802 350	9 580	3 320	9	29 880	Id.	19 980 01	725	994 »	3 33	9 522 520 »	6 945 500	2 577 020 »	»
4 000 à 4 999. . .	23 271 695	5 410	4 300	9	38 700	Id.	28 700 01	1 130	1 435 »	3 71	7 763 350 »	6 113 300	1 650 050 »	»
5 000 à 6 999. . .	31 398 325	5 500	5 708	9	51 372	Id.	41 372 01	1 800	2 068 60	4 03	11 377 300 »	9 900 000	1 477 300 »	»
7 000 à 9 999. . .	26 219 787	3 274	8 000	9	72 000	Id.	62 000 01	2 700	3 100 »	4 30	10 149 400 »	8 839 800	1 309 600 »	»
10 000 à 14 999. . .	19 954 240	1 709	11 676	10	116 760	Id.	106 760 01	4 670	5 338 »	4 57	9 122 642 »	7 981 030	1 141 612 »	»
15 000 à 19 999. . .	8 735 920	527	16 575	10	165 750	Id.	155 750 01	6 620	7 787 50	4 70	4 104 012 50	3 488 740	615 272 50	»
Au-dessus de 20 000.	16 136 890	496	32 534	10	325 840	Id.	315 310 01	13 000	15 767 »	4 85	7 820 432 »	6 448 000	1 372 432 »	»
										PRODUIT TOTAL	74 300 914f 37	63 198 810f	11 868 955f 90	766 351f 53
										DIFFÉRENCE TOTALE EN PLUS			11 102 604f 37	

III

UNE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE DE L'EMPIRE ALLEMAND

D'APRÈS LES ÉLECTIONS DU REICHSTAG DE 1907

Il y a trois ans à peine, nous avons eu l'honneur de présenter à la Société de statistique une étude sur l'état comparé de la population et de la représentation parlementaire dans l'empire allemand, et nous avions particulièrement en vue les élections au Reichstag de juin 1903. La dissolution de ce dernier Parlement et les récentes élections du nouveau Reichstag en février 1907, nous fournissent l'occasion de revenir sur ce sujet. Nous le faisons volontiers, car il est d'actualité; mais nous passerons très rapidement sur les considérations générales qui avaient fait partiellement l'objet de notre première étude et nous envisagerons surtout aujourd'hui l'état des partis tel qu'il résulte de la dernière consultation électorale du peuple allemand.

I

LA POPULATION ET LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

Le trait le plus caractéristique de l'histoire parlementaire contemporaine de l'Allemagne, c'est la disproportion de plus en plus grande que le développement de la population provoque entre la population elle-même et sa représentation au Parlement impérial.

En effet, malgré quelques projets de réformes — assez vagues du reste — le nombre des sièges au Reichstag est demeuré le même, 397, tel qu'il fut fixé par la Constitution de l'Empire en 1871, et on comprend alors quelle énorme inégalité le mouvement de la population crée entre les circonscriptions électorales, les *Wahlkreise*. Leur population moyenne, de 103 000 habitants en 1871, s'élevait en 1903 à 142 000; elle est aujourd'hui de 153 000 âmes (152 740 exactement). Son augmentation, en trente-cinq ans, est donc de 48,57 %. Et encore une fois nous pouvons constater la différence, toujours plus profonde, que le développement de la population amène entre les grandes régions de l'Empire telles que les comprend la statistique officielle allemande : l'Est, l'Ouest et le Sud.

En effet, leur représentation parlementaire demeure toujours la même : l'Est avec ses 141 mandats, l'Ouest avec 152 et le Sud avec 204, forment respectivement 35,6, 38,2 et 26,2 % du total du Reichstag. Mais leur proportion à la population totale de l'Empire, qui était de 35,7, 38,5 et 25,8 % en 1871, est aujourd'hui de 36,4, 42,3 et 21,3 %. Plus nous avançons dans le temps, plus la population de l'Ouest surtout industriel s'accuse; mais si sa représentation parlementaire demeure la même, sa situation politique, en fait, est amoindrie par rapport aux autres régions.

Pour plus de précision, nous donnons plus bas (tableau I) la population moyenne des circonscriptions électorales par régions et États de l'Empire en 1871 et en 1907.

TABLEAU N° I

Population moyenne des circonscriptions électorales dans l'empire allemand en 1871 et en 1907

Provinces et États	Nombre des circonscriptions	Population moyenne par circonscription en 1871	Population moyenne par circonscription en 1907	Accroissement de 1871-1907
	I — Région de l'Est			
Prusse orientale	17	107 230	119 180	11 950
Prusse occidentale	13	101 120	126 300	25 180
Berlin	6	137 660	340 000	202 340
Brandebourg	20	101 850	176 500	74 650
Poméranie	14	108 650	120 300	11 650
Posen	15	105 600	132 400	26 800
Silésie	35	105 630	141 050	35 420
Schleswig-Holstein	10	93 100	150 400	57 300
Mecklembourg-Schwerin	6	92 980	101 160	9 180
Mecklembourg-Strelitz	1	96 980	103 250	6 270
Lubeck	1	52 160	105 860	13 700
Hambourg	3	112 990	291 600	178 610
Total et moyennes	141	105 000	149 300	44 300
	II — Région de l'Ouest			
Saxe prussienne	20	105 400	148 900	43 500
Hanovre	19	103 300	145 300	42 000
Westphalie	17	104 400	212 800	108 400
Hesse-Nassau	14	100 000	147 800	47 800
Prusse rhénane	35	102 500	183 850	81 350
Royaume de Saxe	23	111 130	195 750	84 620
Oldenbourg	3	104 000	146 070	42 070
Saxe-Weimar	3	95 330	129 330	34 000
Brunswick	3	104 000	161 900	57 900
Anhalt	2	102 000	164 000	62 000
Saxe-Meiningen	2	94 000	134 420	40 420
Saxe-Cobourg-Gotha	2	87 000	121 150	34 150
Autres petits États (chacun un député)	8	82 850	106 700	23 850
Brême	1	122 400	263 420	141 020
Total et moyennes	152	102 000	169 080	67 080
	III — Région du Sud			
Bavière proprement dite	42	100 850	134 000	33 150
Palatinat bavarois	6	102 500	147 550	45 050
Royaume de Bavière	*48*	*101 100*	*135 630*	*34 530*
Wurtemberg	17	107 000	135 300	28 300
Bade	14	104 300	143 600	39 300
Hesse-Darmstadt	9	94 660	133 320	38 660
Alsace-Lorraine	15	102 700	120 900	18 200
Hohenzollern	1	65 560	68 100	2 540
Total et moyennes	104	102 000	133 850	31 850
Ensemble	397	103 000	152 740	49 740

Nous venons de dire que la population moyenne des *Wahlkreise* est actuellement de 153 000 habitants environ ; mais tandis que, dans l'ensemble, cette moyenne n'est pas atteinte par les régions de l'Est et du Sud où le taux de la population électorale est de 149 300 et de 138 850, elle est, au contraire, de beaucoup dépassée dans l'Ouest avec une moyenne de 169 000. Si les sièges étaient répartis exactement au prorata de la population, l'Ouest en compterait 169 au lieu de 152, l'Est 138 au lieu de 141 et le Sud 90 seulement au lieu de 104. Dans l'Ouest, le royaume de Saxe devrait avoir 30 sièges au lieu de 23; la Prusse rhénane, 42 et non 35. Les deux partis qui bénéficieraient le plus de cette situation sont les conservateurs allemands et le centre catholique, qui ont leur principal contingent, le premier dans l'Est, le centre dans le Sud de l'Empire.

Cette disproportion de la population entre les différentes régions de l'Empire, nous la retrouvons en ce qui concerne le nombre des électeurs. En 1907, comme en 1903, nous constatons d'abord un accroissement considérable de la population électorale, conséquence naturelle de l'augmentation totale de l'Empire. De 1898 à 1903, dans l'espace de cinq ans, la liste électorale de l'Empire s'était accrue de plus d'un million d'unités; de 1903 à 1906 (soit en trois ans, car l'élection s'est faite sur les listes électorales de 1906), l'augmentation des électeurs inscrits (*Wahlberechtigte*) est de 820 000. Ainsi la population électorale de l'Empire qui n'était guère que de 8 204 000 en 1874 est aujourd'hui de 13 350 000 unités. C'est donc un surplus de 5 147 000 électeurs ou 62,68 °/₀, tandis que dans le même laps de temps la population de l'Empire augmentait de 47,11 °/₀. Cette proportion pourtant déjà considérable est dépassée par l'accroissement de la population adulte mâle (nous rappelons que l'âge électoral en Allemagne est de vingt-cinq ans) et un tel fait n'a pas qu'une importance politique. Dans le tableau suivant (nº II) nous indiquons pour chaque région de l'Empire la population électorale, à des dates diverses depuis 1874.

TABLEAU Nº II

Répartition des électeurs dans l'empire allemand de 1874 à 1907

Régions	Population électorale en 1874	en 1893	en 1903	en 1907	Sur 100 électeurs de l'Empire, combien dans chaque région ?	Combien d'électeurs par 100 habitants de la région
Est	2 890 000	3 723 000	4 313 000	4 538 000	33,25	22,03
Ouest	3 200 000	4 263 000	5 276 000	5 821 000	43,60	22,72
Sud	2 114 000	2 642 000	2 922 000	3 091 000	23,15	22,23
Total	8 204 000	10 628 000	12 531 000	13 350 000	100,00	»
Proportion (pour cent) des électeurs à la population totale.	20,00	21,47	22,23	22,03		

Malgré une légère baisse de 1903 à 1907, due vraisemblablement à une recrudescence de l'émigration, la proportion des électeurs à la population totale est en augmentation constante et d'un autre côté, la part prépondérante de l'Ouest s'accentue aussi. Sa proportion dans la population électorale est encore supérieure à son rapport à la population totale de l'Empire (42,28 °/₀) : ce qui s'explique par la plus forte proportion d'adultes que renferme cette région, comme tous les pays d'immigration. Par le même phénomène, le rapport des électeurs à la population totale qui

est de 22,03 °/₀ dans l'ensemble, s'élève à 24,50 °/₀ à Berlin, et même 25,03 °/₀ à Hambourg, tandis qu'il s'abaisse à 20,10 °/₀ dans la Prusse orientale, pays où l'émigration diminue nécessairement la population mâle adulte.

Enfin, de 1903 à 1907, comme dans les périodes précédentes, c'est à l'Ouest que nous rencontrons le plus fort accroissement de la population électorale : alors que le surplus est de 5,21 dans l'Est, de 5,78 dans le Sud, il atteint 10,25 °/₀ dans l'Ouest. Ici encore s'accuse l'infériorité relative de la représentation parlementaire de l'Ouest, car sa population électorale devrait lui impartir 175 sièges et il n'en possède que 152.

Cette situation politiquement désavantageuse de l'Ouest s'explique par le grand nombre de circonscriptions populeuses qu'il renferme, tandis que les petits *Wahlkreise,* ceux de moins de 100 000 habitants, sont plus nombreux dans les autres régions. En effet, le développement continu de la population, joint au fait que les circonscriptions sont demeurées les mêmes depuis 1871, a provoqué la formation de *Wahlkreise* démesurément peuplés. En 1871, aucune circonscription électorale de l'Empire n'atteignait 200 000 âmes : les plus peuplées étaient celles de Görlitz en Silésie, de Charlottenburg près de Berlin avec 153 000 et 150 000 habitants, de Dusseldorf avec 145 000, etc. En 1903, on comptait 40 *Wahlkreise* de plus de 200 000 âmes dont 9 étaient peuplés de plus de 400 000 habitants. Le premier rang était tenu par Bochum avec 566 000, par la circonscription de Charlottenburg avec 689 000 et la sixième de Berlin (Nord-Ouest) avec 696 000 habitants. C'était seize fois le petit État de Schaumbourg-Lippe qui, avec 45 000 habitants, est le district électoral le plus faible de l'Empire. Ces deux circonscriptions extrêmes comptent exactement pour la même chose dans la députation au Reichstag. Or, sur le total des 40 *Wahlkreise* de plus de 200 000 habitants, l'Ouest en possédait 23 en 1903.

La même constatation peut-être faite pour les agglomérations de plus de 100 000 âmes. L'Empire en compte aujourd'hui 40, formant (Berlin compris) un total de 50 circonscriptions électorales. A elles seules elles renferment 3 394 000 électeurs, soit 25,57 °/₀ de l'ensemble des électeurs de l'Empire, tandis qu'elles n'élisent que 12,50 °/₀ des membres du Reichstag. Berlin, avec 493 000 électeurs, n'a que six députés ; Hambourg avec 220 000 n'en a que trois. La sixième circonscription de Berlin (Nord-Nord-Ouest), qui fut longtemps celle de Liebknecht, a près de 200 000 électeurs (exactement 195 000) et dans la banlieue Ouest, celle de Teltow-Charlottenburg, où la population s'accroît considérablement, en a 248 000, soit sept fois la population moyenne d'un *Wahlkreis* (33 600 électeurs). Et cependant, malgré la présence dans l'Est des agglomérations de Berlin et Hambourg, c'est encore l'Ouest qui compte le plus d'électeurs dans les circonscriptions renfermant des villes de plus de 100 000 âmes. Sur les 3 394 000 électeurs inscrits dans les *Wahlkreise* de cette catégorie, près de la moitié, 1 626 000, appartiennent à l'Ouest, qui compte, en effet, 24 villes de plus de 100 000 âmes sur les 40 de l'Empire. Par contre, il renferme moins de petites circonscriptions que les autres régions.

En 1903, il y avait 86 *Wahlkreise* peuplés de moins de 100 000 habitants ; sur ce nombre, l'Ouest n'en comptait que 25 ; il y en avait 18 dans le Sud et 43 dans l'Est. Le chiffre de leurs électeurs est aujourd'hui de 1 590 000. Cela ne donne que 11,90 °/₀ de la population électorale totale et cependant ces petites circonscriptions comptent pour 21,25 °/₀ de la représentation parlementaire. Ici encore l'Ouest subit un désavantage dont bénéficie l'Est et avec cette région le parti conservateur qui s'y recrute de préférence. Au contraire, les *Sozial-Demokraten,* plus nombreux dans les agglo-

mérations urbaines, éprouvent un détriment par le fait que celles-ci sont insuffisamment représentées.

Tels sont les traits généraux de la situation politique de l'Empire telle qu'elle résulte du développement de la population. Nous allons maintenant l'étudier au point de vue des récentes élections.

II

CARACTÈRE GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DE 1907

Pour comprendre l'état des partis, il est nécessaire de dire un mot de la situation politique au milieu de laquelle ont eu lieu les élections. Une majorité — assez faible, il est vrai — composée des socialistes et du centre, avait, comme on sait, rejeté les crédits coloniaux; ce fut le prétexte de la dissolution. Nous disons le prétexte, non la cause, car la vraie cause est d'ordre plus général. En réalité, le gouvernement impérial voulait une majorité qui ne fût plus à la merci du centre ou des *Sozial-Demokraten*, une majorité mi-conservatrice, mi-libérale, mais surtout foncièrement protestante, de façon à ramener au gouvernement les masses luthériennes que les faveurs faites aux catholiques risquaient de rejeter vers le socialisme, comme on l'avait vu aux élections de 1903. Il fallait donc que la dissolution fût effectuée contre le centre autant que contre les socialistes, et cette politique a eu un indéniable succès. Sans doute, le centre demeure compact, mais les *Sozial-Demokraten* ont vu réduire considérablement leur effectif, et ce qui confirme notre opinion, c'est que sur les 43 sièges perdus par les socialistes, un seul appartient à une circonscription de majorité catholique (celle de Munich-ville). Les sièges conquis sur les *Sozial-Demokraten* se partagent entre les diverses fractions protestantes gouvernementales : à eux seuls, les nationaux-libéraux en gagnent 16, les progressistes 20. Le reste appartient aux conservateurs (4), à la *Reichspartei* (5), enfin aux démocrates du Sud, à l'Union des paysans, aux antisémites, etc.

Le gouvernement a donc pu, rien que par l'allure donnée à la dissolution, arrêter la défection d'une partie des circonscriptions protestantes. Il a réussi ainsi à constituer une majorité qualifiée de *nationale*, c'est-à-dire indépendante des éléments non pas réfractaires, mais simplement plus ou moins dociles à la politique unitaire. La majorité actuelle représente donc bien l'esprit qui a fait l'Empire et qui le conserve, et dont le fond fut toujours protestant. C'est en faisant appel à ce sentiment, aussi difficile à définir de façon précise que visible et agissant néanmoins, que Bismarck triompha aux élections de 1887 à propos du septennat militaire; c'est en y faisant appel aussi que son successeur a triomphé aujourd'hui. Contre ses adversaires, le chancelier Bülow a refait l'union du *Cartel*, qui soutint si longtemps Bismarck, comprenant les conservateurs, le parti de l'Empire et les nationaux-libéraux. Mais c'est un cartel agrandi sur la gauche par l'accession des progressistes et des démocrates du Sud, cependant qu'à droite on ne dédaigne pas l'appoint des antisémites.

Telles ont été les conditions de la lutte politique dernière. Quelles ont été leur influence sur les résultats des élections ?

1° *Participation active aux élections.* — Le premier résultat de l'appel fait au peuple allemand a été une participation des plus actives, presque universelle, à la

bataille électorale. Jamais aucune élection au Reichstag n'avait réuni un aussi grand nombre de votants. Dans les onze élections générales précédentes, de 1871 à 1903 inclusivement, la proportion des votants aux électeurs inscrits n'avait jamais atteint 80 %. Le maximum atteint alors (77,01 %) l'avait été aux célèbres élections de 1887 que nous venons de rappeler et où Bismarck joua habilement du spectre de la guerre avec la France; c'était, on le sait, au moment du ministère du général Boulanger et à la veille de l'affaire Schnæbelé. Or, ce maximum est sensiblement dépassé par les récentes élections, où la proportion des votants est de 84,7 % du total des inscrits. Cette proportion est même supérieure à 90 % dans certaines régions, à Brême, à Lubeck, dans les petits États de Thuringe (95 % à Reuss) où la lutte des partis bourgeois contre les socialistes a été particulièrement vive. C'est en Bavière (79,2 %) et à Berlin (77,4 %) que se trouve le minimum des votants, en raison de la prédominance trop manifeste des catholiques et des *Sozial-Demokraten* qui défie presque la lutte. L'extrême minimum (67,9 %) se présente dans la Basse-Bavière où le centre l'emporte sans concurrent sérieux. Une autre région qui nous intéresse tout spécialement, l'Alsace-Lorraine, présente aussi un chiffre de votants élevé (87,3 %). Cela tient sans doute à la lutte des partis bourgeois contre les socialistes, mais aussi à celle des catholiques indigènes contre les divers partis ralliés plus ou moins ouvertement aux partis similaires allemands.

2° *Ce qu'est au juste la victoire du gouvernement.* — Le gouvernement et les partis nationaux, pour employer l'expression du prince de Bülow, sont sortis vainqueurs de cette lutte si vive. Mais qu'est, exactement, cette victoire ? Pour mieux juger de son caractère réel, nous avons dressé le tableau (n° III) des voix et des sièges obtenus en 1903 et en 1907 par les partis gouvernementaux et les partis adverses ou considérés comme tels. Sous la rubrique de groupe gouvernemental, nous rangeons les conservateurs, le parti de l'Empire, les nationaux-libéraux, les progressistes et démocrates du Sud, les antisémites, etc. L'opposition comprend les *Sozial-Demokraten,* le centre, les Polonais, Alsaciens, Danois, Guelfes.

Tableau n° III

Les suffrages et les sièges du groupe gouvernemental et de l'opposition au Reichstag en 1903 et 1907

Partis	1903			1907		
	Sieges	Suffrages	Proportion pour 100 voix du total	Sièges	Suffrages	Proportion pour 100 voix du total
—	—	—	—	—	—	—
Gouvernement . . .	170	3 920 000	42,60	212	5 150 000	45,80
Opposition.	227	5 453 000	57,40	185	6 090 000	54,20

On voit donc que le gouvernement gagne plus de 40 sièges sur 1903 et qu'il a vraiment une majorité indépendante des autres fractions du Reichstag. Ici nous constatons une fois de plus, comme nous le faisions récemment dans une étude sur les élections anglaises, la disproportion entre la force numérique des partis et leur représentation parlementaire. Le gouvernement trouve son avantage à l'existence de petites et moyennes circonscriptions. De 1903 à 1907, le groupe gouvernemental a augmenté de 1 230 000 voix ou de 31,50 %, plus-value sensible si l'on tient compte que depuis vingt ans son recul avait été presque constant. L'opposition le dépasse dans son ensemble de 900 000 suffrages, non plus de 1 million et demi,

comme en 1903. C'est là un grand progrès. De plus, il ne faut pas prendre cette expression de parti gouvernemental au sens littéral du mot ; le centre et même les *Sozial-Demokraten* savent, au moment venu, s'y agréger. Cette masse de 5 150 000 suffrages donnés au gouvernement constitue plutôt le noyau du parti national que ce parti lui-même, et c'est là une force incontestable. Cette force s'accentue encore si l'on considère les progrès réalisés par l'ensemble des partis bourgeois (le centre compris, bien entendu) en face de la régression relative des socialistes. Ces partis obtiennent, *in globo*, 71 °/₀ des suffrages exprimés au lieu de 68,2 °/₀ en 1903, faible succès en soi, mais important par le fait qu'il est la première contre-offensive de ces partis effectuée depuis trente ans.

Enfin une autre remarque n'est pas inutile à propos des partis dits nationaux, c'est leur recrutement de préférence en Prusse. Sur les 5 150 000 voix réparties entre les diverses fractions du groupe gouvernemental, plus des deux cinquièmes (2 200 000) appartiennent au seul royaume de Prusse. Sur ses 236 députés au Reichstag, 142 se rattachent aux partis nationaux, soit 60,17 °/₀. Si nous considérons les grandes régions de l'Empire, nous voyons que le groupe gouvernemental a obtenu 1 920 000 suffrages dans l'Est, 2 712 000 dans l'Ouest et 518 000 dans le Sud. Dans les deux premières régions, cela représente plus de moitié, soit 50,30 et 55,08 °/₀ des suffrages exprimés, seulement 20,70 °/₀ dans le Sud. L'Est et l'Ouest, en effet, appartiennent en majorité à la monarchie prussienne et à la religion protestante, malgré l'importance des pays catholiques du Rhin et de Westphalie, tandis que dans le Sud, la Prusse ne possède directement que le Hohenzollern et la majorité de la population y est catholique.

III

ÉTAT DES PARTIS

A) Les partis dits de gouvernement

1° *Les conservateurs et le parti de l'Empire.* — D'abord, les partis du nouveau cartel, les gouvernementaux et, au premier rang parmi eux, les conservateurs et le parti de l'Empire. Ces deux partis, dont les programmes sont presque identiques, et qui forment essentiellement la droite gouvernementale, ont obtenu 1 531 000 suffrages, dont plus des deux tiers (1 060 000) reviennent aux *Deutsch-Konservative*. C'est le chiffre le plus élevé que ces deux partis aient atteint — globalement — depuis 1887 : leur total était alors de 1 883 000 voix. Depuis, il avait baissé, et le contingent n'était plus que de 1 282 000 en 1903. Les dernières élections marquent donc un relèvement sensible de ces deux partis ; mais la *Reichspartei*, qui comptait, il y a vingt ans, 736 000 suffrages, n'en obtient plus que 472 000 aujourd'hui, tandis que les conservateurs retrouvent, à peu de chose près, leur chiffre de 1887 (1 060 000 au lieu de 1 147 000). Toutefois, ces deux partis, qui, en 1887, recueillaient 25,64 °/₀ des suffrages exprimés, n'en comptent plus que 13,60 °/₀ en 1907. Cependant, le total de leurs sièges n'en représente pas moins 20,15 °/₀, soit le cinquième de l'effectif du Reichstag.

Ce sont, en effet, les petites circonscriptions qui forment en partie le noyau de la clientèle électorale des *Deutsch-Konservative* et de la *Reichspartei*. Dans l'ensemble des *Wahlkreise* de moins de 100 000 habitants et qui ne forment que 11,50 °/₀ de

la population électorale allemande, les deux partis de droite recueillent plus du cinquième de leurs voix et un tiers de leurs mandats (26 sur 80). C'est également près du tiers des sièges (86) qui appartiennent aux petites circonscriptions. Au contraire, dans les grandes circonscriptions — celles qui renferment des villes de plus de 100 000 âmes — les conservateurs, unis à la *Reichspartei,* ne sont qu'une infime minorité. Ils y comptent à peine 178 000 voix et sont distancés de beaucoup par tous les autres grands partis : c'est à peine 6,60 °/₀ du total des suffrages exprimés. Ils n'ont jamais obtenu dans les grandes villes qu'un nombre très restreint de mandats, au plus 5 en 1887. Ils n'en avaient pas gardé un seul au dernier Reichstag, mais, en 1907, ils ont été assez heureux pour enlever aux *Sozial-Demokraten* les sièges de Breslau (Est) et de Barmen-Elberfeld conquis par la *Reichspartei.* On peut même y ajouter les sièges de Brunswick et de Cassel conquis, le premier par un candidat agricole, le second par un antisémite.

Il est naturel que les conservateurs et le parti de l'Empire, pivot de l'hégémonie prussienne, recrutent surtout leurs électeurs dans l'Est, région en majorité prussienne. En effet, sur le total de leurs 80 mandats, les pays de l'Est leur en donnent 66 avec 1 060 000 voix, soit les deux tiers de leur chiffre global. La base de leur recrutement est constituée par les provinces plus exclusivement protestantes de l'Est : Prusse orientale et occidentale, Poméranie, Brandebourg, sauf Berlin, acquis aux socialistes. Ces pays sont aussi plus exclusivement agricoles et la grande propriété y est maîtresse du sol. Dans ce seul groupe de provinces, auquel on peut joindre les États également protestants du Mecklembourg, les conservateurs avec la *Reichspartei* détiennent 46 mandats sur un total de 71, et ils y comptent 710 000 voix ou 46,52 °/₀ de leur effectif électoral. Les conservateurs proprement dits obtiennent dans ce seul groupe géographique près des deux tiers de leurs sièges (36 sur 59) et plus de la moitié de leurs suffrages (553 000 sur 1 060 000 en 1907). C'est là que, depuis la fondation de l'Empire, ce parti a trouvé ses plus solides assises.

Au contraire, dans l'Ouest et le Sud, les *Deutsch-Konservative* et la *Reichspartei* n'ont qu'un petit nombre de sièges et tout à fait isolés. Dans le Sud, ces partis, qui représentent surtout l'esprit prussien et sa prédominance, manquent de racines et n'ont qu'un nombre infime de représentants, exclusivement dans les districts de majorité protestante, par exemple dans la Franconie bavaroise ; ils trouvent ailleurs la concurrence des socialistes et des catholiques. Dans l'Ouest aussi, ils sont mis en échec par les mêmes partis ; de plus, dans cette région industrielle, le parti gouvernemental incline plus à gauche vers les nationaux-libéraux et les progressistes. En somme, de tous les grands partis allemands, ce sont les conservateurs et la *Reichspartei* qui ont le recrutement le plus régional.

2° *Les nationaux-libéraux.* — Les nationaux-libéraux forment aujourd'hui le centre du parti gouvernemental après en avoir été la gauche pendant fort longtemps. Ce parti, dont la classe dirigeante est la bourgeoisie industrielle et commerçante, a surtout pour but de concilier à la Prusse impériale les régions de l'Ouest et du Sud, réfractaires aux idées trop féodales ou protectionnistes des conservateurs. On sait que les nationaux-libéraux ont joué un rôle considérable dans la politique de Bismarck et dans l'œuvre de l'unité allemande. Leur influence se marque surtout dans les moments difficiles, qu'il s'agisse de faire ou consolider l'œuvre unitaire. Ainsi, en 1871, ce parti forme le groupe le plus puissant du Reichstag avec 155 représen-

tants (y compris 30 sièges du parti libéral de l'Empire, qui a du reste vite disparu), plus du tiers de l'Assemblée, et, aux élections de 1874, il atteint même le total de 158 mandats, les deux cinquièmes du Parlement, maximum que jamais jusqu'à ce jour un parti quelconque n'a obtenu en Allemagne. Mais une fois l'unité effectuée, l'influence du parti national-libéral baisse aux élections de 1881 et 1884 et il faut pour le vivifier la question du septennat militaire en 1887. Il se relève alors de sa dépression avec la rentrée en scène de l'homme d'État qui avait été son créateur, M. de Benningsen et, brusquement, du chiffre de 50 sièges où il était tombé, il remonte à 99. Il redevient — cette fois avec le centre — le parti le plus nombreux du Reichstag et le plus fort dans le pays avec un total de 1 678 000 suffrages. Puis il subit une nouvelle dépression et vient encore une fois, à l'appel du gouvernement, de se relever pour consolider l'œuvre impériale, au moins dans ses ambitions maritimes. Le nombre de ses sièges est sans doute bien moins considérable qu'il y a vingt ans (56 seulement); il pourrait, il est vrai, être plus élevé, vu la force numérique du parti, s'il ne se recrutait beaucoup dans des circonscriptions assez peuplées et partant inégalement représentées. Mais ce parti regagne presque le même chiffre de voix qu'en 1887, 1 637 000, soit 14,52 °/₀ des suffrages exprimés. C'est un gain de plus de 300 000 voix sur 1903 et de près de 700 000 sur 1898. Rien ne fait mieux sentir l'effort de la bourgeoisie allemande dans la lutte contre les *Sozial-Demokraten*.

Le parti national-libéral se recrute surtout dans les pays protestants de l'Ouest et du Sud. Il a peu de clientèle dans l'Est où l'influence appartient surtout aux conservateurs : c'est à peine s'il recueille, dans cette région, une dizaine de mandats avec 246 000 suffrages. Dans l'Ouest, au contraire, il compte près de 1 million de voix (990 000 exactement), soit 60,61 °/₀ de ses suffrages, et la moitié de ses représentants (28 sur 56); dans le royaume de Saxe et dans la Saxe prussienne, dans les États de Thuringe, il combat avec succès les socialistes; dans le Hanovre, il élimine presque totalement le parti guelfe. Dans le Sud, il y a encore environ 400 000 voix nationales-libérales dans les districts protestants de la Bavière (Haute-Franconie), du grand-duché de Bade et de la Prusse rhénane.

A la différence des conservateurs et de la *Reichspartei*, les nationaux-libéraux comptent un appoint respectable de voix dans les grandes villes. Ils y obtiennent plus du quart de leurs suffrages (480 000); aucun parti bourgeois n'atteint ce total et leur contingent y a plus que doublé depuis 1898. Il y a trente-trois ans, en 1874, les nationaux-libéraux détenaient 16 sièges dans les villes actuelles de plus de 100 000 habitants et ils en avaient encore 11 en 1887. Depuis, ils en avaient été progressivement évincés par les socialistes et, aux élections de 1903, ils n'y avaient plus un seul siège; mais, en 1907, ils ont réussi à reprendre pied victorieusement dans 5 circonscriptions : à Magdebourg, à Munich, à Dresde et Leipzig et à Brunswick. Ils n'ont succombé, dans plusieurs districts, comme à Karlsruhe, Mannheim, Bochum, etc., que par la coalition du centre et des socialistes.

Dans les petites circonscriptions, qui sont plutôt l'apanage des conservateurs ou du centre, les nationaux-libéraux n'ont qu'un faible chiffre de mandats, 8 seulement aujourd'hui et 125 000 voix. Leur recrutement s'effectue surtout dans les circonscriptions de population moyenne, où la bourgeoisie peut encore jouer un certain rôle.

(*A suivre.*)

Paul MEURIOT.

IV

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Banques d'émission. — La détente monétaire qui se produit généralement au début de l'été n'a eu cette année que des effets assez peu sensibles; si l'on se reporte aux situations mensuelles publiées il y a un an, on verra que les demandes de crédit adressées aux banques d'émission n'ont fait que croître depuis cette époque, et que les taux d'escompte se sont généralement élevés.

Nous ajoutons à notre tableau habituel de la situation des banques d'émission, la Banque nationale suisse, qui a ouvert ses guichets le 20 juin, et qui, pendant trois ans, doit fonctionner concurremment avec les banques d'émission actuelles; passé ce délai, elle conservera seule le droit d'émettre des billets.

		30 avril	31 mai	30 juin
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse	3 570	3 636	3 755
	Circulation	4 751	4 754	4 670
	Dépôts publics et privés	672	767	907
	Portefeuille et avances	1 695	1 686	1 573
Banque de l'empire d'Allemagne.	Encaisse	1 123	1 191	1 038
	Circulation	1 888	1 774	2 161
	Dépôts publics et privés	732	818	783
	Portefeuille et avances	1 431	1 427	1 902
Banque d'Angleterre.	Encaisse	905	881	889
	Circulation	718	721	730
	Dépôts publics et privés	1 427	1 326	1 448
	Portefeuille et avances	843	769	899
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 463	1 468	1 459
	Circulation	1 972	1 886	1 975
	Dépôts publics et privés	264	243	2 041
	Portefeuille et avances	876	774	840
Banque nationale de Belgique.	Encaisse	120	119	118
	Circulation	716	744	714
	Dépôts publics et privés	75	74	103
	Portefeuille et avances	651	678	680
Banque d'Espagne.	Encaisse	1 021	1 026	1 036
	Circulation	1 524	1 526	1 525
	Dépôts publics et privés	706	707	708
	Portefeuille et avances	680	675	683
Banque d'Italie.	Encaisse	856	853	852
	Circulation	1 146	1 136	1 266
	Dépôts publics et privés	345	353	374
	Portefeuille et avances	412	401	526
Banque néerlandaise.	Encaisse	273	276	280
	Circulation	555	542	543
	Dépôts publics et privés	16	22	22
	Portefeuille et avances	311	307	309
Banque de l'État de Russie.	Encaisse	2 623	2 659	2 692
	Circulation	3 078	3 015	3 021
	Dépôts publics et privés	1 385	1 319	1 342
	Portefeuille et avances	1 033	998	1 014
Banque nationale suisse.	Encaisse	»	»	36
	Circulation	»	»	58
	Dépôts publics et privés	»	»	19
	Portefeuille et avances	»	»	43

Les encaisses or ont profité de la production de l'Afrique du Sud et des envois des États-Unis, qui ont atteint un chiffre considérable; la Banque de France et la Banque de Russie ont particulièrement profité de cet afflux de métal.

	30 avril	31 mai	30 juin
	Millions de francs		
Banque de France	2 589	2 647	2 762
Banque d'Angleterre	905	881	889
Banque d'Autriche-Hongrie	1 144	1 147	1 145
Banque d'Espagne	387	388	389
Banque d'Italie	727	727	733
Banque néerlandaise	131	134	136
Banque de l'État de Russie	2 461	2 486	2 515
Banque nationale suisse	»	»	31

Les disponibilités de la Banque de Russie à l'étranger ont subi un mouvement de recul à peu près égal à l'accroissement des existences de métal jaune dans ses caves.

30 avril	647	millions de francs
31 mai	615	—
30 juin	590	—

De même qu'à la fin des trimestres précédents, les taux officiels d'escompte sont plus hauts que les années précédentes sur les principaux marchés.

	Taux d'escompte au 30 juin Pour cent		
	1905	1906	1907
Banque de France	3	3	3 1/2
Banque d'Allemagne	3	4 1/2	5 1/2
Banque d'Angleterre	2 1/2	3 1/2	4
Banque d'Autriche-Hongrie	3 1/4	4	5
Banque de Belgique	3	3 1/2	5
Banque néerlandaise	2 1/2	4 1/2	5

Bien que le marché de New-York ait manifesté moins d'activité qu'au cours des mois précédents, et que le Trésor américain soit maintenant en mesure de l'aider plus efficacement, les disponibilités n'y sont rien moins que surabondantes, comme le montre la situation des Banques associées.

	27 avril	25 mai	29 juin
	Millions de dollars		
Encaisse métallique	218	221	201
Encaisse en monnaie légale (billets)	76	73	75
Circulation	50	51	50
Dépôts des particuliers	1 075	1 081	1 061
Dépôts du Trésor	32	32	31
Portefeuille (escompte et avances)	1 123	1 126	1 126
Marge des dépôts (*surplus reserve*)	12	16	2

Les envois d'or que l'état du change américain a permis de diriger sur l'Europe ont également exercé leur influence sur la réserve métallique du Trésor des États-Unis, qui comprend cependant encore plus de 4 milliards et demi de francs en or.

	30 avril	31 mai	30 juin
	Millions de dollars		
Or	926	923	903
Argent	499	500	501
Total de l'encaisse	1 425	1 423	1 404
Greenbacks et autres billets	349	350	350
Certificats d'or	680	631	603
Certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	476	476	476
Total de la circulation	1 455	1 457	1 429
Dépôts dans les banques nationales	179	184	182

La situation de la Banque du Japon montre que les opérations pour le compte du Trésor continuent à dépasser de beaucoup les opérations purement commerciales.

	27 avril	25 mai	22 juin
	Millions de yens		
Encaisse	142	142	146
Circulation	287	276	308
Dépôts privés	13	13	17
Dépôts de l'État	428	489	485
Portefeuille	99	61	71
Comptes courants débiteurs (y compris les avances aux particuliers)	425	517	532
Avances à l'État	22	22	22

Nous puisons dans les comptes rendus récemment publiés des banques d'émission les principaux éléments de leur activité pour l'année 1906; ceux qui sont relatifs à la Banque de l'État russe se réfèrent à l'année 1905.

		Banque d'Italie	Banque néerlandaise	Banque de Russie (1905)	Banque du Japon
		Millions de francs			
Moyenne de l'encaisse or		661	139	2 372	384 (¹)
Moyenne de l'encaisse argent		105	144	147	1 (¹)
Moyenne de la circulation		1 062	566	2 600	685
Comptes courants particuliers	Versements	2 835	281	23 957	10 765
	Prélèvements	2 854	272	23 867	10 778
	Solde moyen	179	12	393	51
Effets escomptés	Nombre	1 650 839	144 918	1 808 886	14 369
	Montant	1 988	943	2 077	553
	Portefeuille moyen	316	155	440	99
Avances sur gages mobiliers (solde moyen)		48	148	490	25 (¹)

Le Rapport du contrôleur de la circulation des États-Unis pour 1906, qui a fait son apparition depuis notre dernière chronique, résume comme suit la situation des Banques nationales pour les deux dernières années :

	25 août 1905	4 septembre 1906
	Millions de dollars	
Monnaies d'or	114	121
Certificats d'or	283	243
Monnaies d'argent	21	23
Certificats d'argent	77	77
Total de l'encaisse	495	464
Circulation	469	518
Dépôts privés	3 821	4 200
Dépôts du Trésor	52	97
Portefeuille (escomptes et avances)	3 999	4 299
Nombre de banques	5 757	6 137

Enfin, parmi les documents officiels relatifs aux banques d'émission, il convient de signaler particulièrement le rapport de la commission de surveillance des banques coloniales françaises pour l'année 1905-1906 ; nous y relevons les chiffres suivants relatifs à la situation de ces établissements en fin d'exercice :

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane	Afrique occidentale	Indo-Chine
	Milliers de francs					
Encaisse	2 113	2 624	3 023	1 018	3 427	26 570
Circulation	5 688	7 400	8 952	2 429	6 944	46 862
Comptes courants et dépôts	1 188	3 199	1 903	824	628	16 806
Portefeuille	831	429	2 340	847	6 288	41 740
Avances sur gages	1 374	1 457	3 247	210		37 134

(¹) Situation au 31 décembre 1906.

Autres banques. — En ce qui concerne les banques privées, le journal anglais *The Economist* a donné, ainsi qu'il le fait périodiquement, la situation des joint stock banks du Royaume-Uni; nous la reproduisons ci-dessous, en déduisant les chiffres relatifs à la Banque d'Angleterre :

	Angleterre et pays de Galles	Écosse	Irlande	Total
	Millions de livres sterling			
Encaisse et valeurs à court terme	208	26	11	245
Portefeuille (escomptes et avances)	460	71	42	573
Comptes courants et dépôts	699	105	55	859
Capital versé	63	9	7	79
Réserves	37	8	4	49
Nombre de banques	58	11	9	78

Les sociétés de crédit belges, bien que n'ayant pas, à beaucoup près, une importance comparable à celle des banques anglaises, voient leur activité progresser sensiblement, ainsi qu'en témoigne la statistique suivante du *Moniteur des Intérêts matériels* :

	1905	1906
	Millions de francs	
Encaisse	74	91
Portefeuille commercial	360	407
Titres et participations	537	537
Engagements à vue et à terme	1 529	1 798
Capital versé et réserves	477	498
Nombre de banques	61	62

Métaux précieux. — Le dernier rapport annuel du directeur de la Monnaie des États-Unis fournit les évaluations suivantes pour la production et la frappe de l'or et de l'argent dans le monde entier en 1905, et pour l'ensemble des stocks monétaires au 31 décembre de la même année.

	Or	Argent (valeur au pair)
	Millions de dollars	
Production	376	203
Frappe de monnaies	246	104
Stock au 31 décembre	6 483	3 176

Le cours de l'or en barres s'est tenu le plus souvent au-dessus du pair au cours de ces trois mois; la France et l'Angleterre ont été les principaux concurrents sur le marché libre.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Avril	77,10 $\frac{1}{4}$	77,9
Mai	77,10 $\frac{3}{8}$	77,9 $\frac{1}{2}$
Juin	77,10 $\frac{3}{8}$	77,9 $\frac{5}{8}$

Les achats de l'Inde et de l'Extrême-Orient soutiennent le cours de l'argent, qui reste assez stable depuis plusieurs mois.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Avril	30 $\frac{1}{2}$	30
Mai	31 $\frac{1}{16}$	30
Juin	31 $\frac{1}{16}$	30 $\frac{5}{8}$

L'Allemagne a décidé de retirer de la circulation le 1er octobre prochain les thalers restant en circulation, et qui avaient conservé le pouvoir libératoire illimité; c'est l'achèvement définitif de la réforme entreprise par l'Empire en 1872 pour passer de l'étalon d'argent à l'étalon d'or.

Changes. — La Chambre syndicale des agents de change de Paris a modifié, depuis le 1er mai, la forme de la cote officielle des changes; toutes les devises se négocient désormais sur la base du change à vue, et les frais de timbre sont à la charge du vendeur.

Les principaux changes sont devenus très favorables à la France au cours de ce trimestre.

Valeur en or de 100 unités (papier) de monnaie étrangère

	30 avril	31 mai	30 juin		30 avril	31 mai	30 juin
Allemagne	99f56	99f53	99f63	Russie	99f00	98f81	98f72
Angleterre	99 74	99 64	99 70	Suisse	99 75	99 94	99 87
Autriche	99 43	99 39	99 27	États-Unis	99 66	99 37	99 37
Belgique	99 75	99 56	99 72	Argentine	43 96	44 13	44 07
Espagne	90 40	90 20	89 50	Brésil	55 89	55 44	55 44
Grèce	93 02	93 02	92 81	Chili	68 56	69 78	68 56
Hollande	100 00	99 85	100 24	Égypte	100 13	100 »	100 38
Italie	99 75	99 81	100 19	Inde	100 78	100 56	100 39
Portugal	97 03	96 96	96 96	Japon	99 43	99 43	99 43
Roumanie	99 69	99 25	99 31				

G. Roulleau.

V

VARIÉTÉ

Le monopole des tabacs au Japon

Voici quelques renseignements relatifs au monopole des tabacs du Japon qui sont d'autant plus intéressants, que les recettes de ce monopole vont constituer une garantie pour l'emprunt extérieur que ce pays a émis l'année dernière.

Le premier pas vers la monopolisation de la vente des tabacs avait été fait à la suite de la loi de 1896, qui forçait les producteurs de tabac à vendre le tabac en feuilles à l'État qui le vendait aux manufactures; en mars 1904, un nouveau pas fut fait vers la monopolisation par la décision qui, tout en laissant la culture du tabac entre les mains des particuliers, autorisait le gouvernement à racheter aux manufactures leurs droits de fabrication. Pour les cigarettes, ce nouvel état de choses était applicable dès le 1er juillet 1904, tandis que pour les tabacs coupés, il n'est entré en vigueur qu'à partir du 1er avril 1905.

Quoiqu'on ne soit nullement fixé sur les résultats que donnera le monopole, on compte pour la première année sur un rendement de 32 millions de yens, c'est-à-dire plus de 10 °/₀ du nouvel emprunt de 30 millions de livres sterling dit emprunt de Monopole.

Il est cependant possible, d'après les récoltes de tabacs faites jusqu'à ce jour et d'après des bénéfices réalisés jusqu'ici par le gouvernement sur la vente des tabacs, de se faire une idée assez exacte du rendement probable du monopole des tabacs : de 1898 à 1902, la récolte s'est élevée en moyenne à 9 millions et demi de kwans (1 kwan = 3kg 750).

De 1900 à 1904, la vente par l'État des tabacs indigènes avait laissé en moyenne un bénéfice de 10 millions et demi de yens; or, les prix de vente du tabac à partir du 1er avril sont majorés de 200 °/₀, ce qui permet d'arriver au chiffre précité de 32 millions de yens. A cette somme viendrait s'ajouter le bénéfice résultant de la revente des tabacs importés.

En outre, on compte sur une plus grande consommation et sur une exportation toujours croissante.

VI

PROMOTION DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur de notre distingué collègue, M. Paulet (Georges), directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales au Ministère du travail.

La Rédaction.

VII

Liste des documents présentés dans la séance du 17 juillet 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE WURTEMBERG	
Bureau central de statistique. — Annuaire statist. pour l'année 1906, t. I et II.	Aw^{a2} 06 ab
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Annuaire statist. de la Belgique pour l'ann. 1906.	B^{e9} 06
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Comptes commun. et de ports, 1900, 1904-05.	D^{a12} 00, 04-05
États-Unis d'Amérique	
RÉPUBLIQUE DE CUBA	
Secrétariat du commerce. — Statist. génér. pour l'année fisc. 1904-1905.	EUcu^{c3} 04-05
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — **Statistiques coloniales.** — Finances, années 1895 à 1904. . . .	F^{alc} 95-04
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction générale des contributions directes.* — Renseign. statist. relat. aux contrib. dir. et aux taxes assimilées, 1907 .	F^{Rc8} 07
MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Annuaire de l'École polytech., ann. 1894, 95, 96.	F^{r2} 94-96
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Gouvernement général de l'*ALGÉRIE. — *Conseil supérieur du gouvernement.* — Procès-verbaux et rapport général du budget (session ordin. de 1907). . .	F^{Rfa1} 07
Délégations financières. — Procès-verbal des délibérat., tomes I et II, 1907. .	F^{Rfb1} 07 ab
Grande-Bretagne	
Ministère du commerce. — Commerce avec les pays étrang. et les possess. britann. en 1906, volume II.	GB^{a1} 06 b
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statist. des finances commun. et provinc. en 1904	H^{d14} 04
— Aperçu des salaires et des heures de trav. en 1905	H^{d24} 05
— Statist. pénitent. pour 1905	H^{d25} 05
— Statist. des faillites pour 1905. . . .	H^{d26} 05
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Office du Travail.* — Les œuvres complètes de l'*Office du Travail* et du *Conseil supérieur du Travail* du 1er juill. 1905 au 31 déc. 1906	I^{adIb} 05-06
Direction générale de la gabelle. — Tabl. indiquant la valeur des marchand. pour l'année 1906	I^{ca6} 06
Portugal	
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction générale de la statistique et des propriétés nationales.* — Annuaire statist. du Portugal pour 1900.	Po^{Aa8} 00
Russie	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — Annuaire statistique, 1905 : 1re partie : Russie d'Europe	R^{E1} 05 a
2^{e} partie : Russie d'Asie.	R^{E1} 05 b
Suède	
BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE. — Immigration et émigrat. en 1906.	S^{Aa16} 06
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Direction générale des services médicaux.* — *K*) Statist. médic. en 1905	S^{ala} 05
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — Rapport sur l'état des banques solidaires et des banques par actions en 1906 . .	S^{c4} 06
DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE. — *B*) Rapports des chefs du départ. de la justice civile et commerc. en 1905. . .	S^{o1} 05
Suisse	
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Résultats du recens. fédéral du 1er déc. 1900, vol. III. La population d'après les professions	Su^{Aa1} 00 c
— Résult. du recens. fédér. des entrepr. agric., industrielles et commerc. du 9 août 1905. Vol. I : Les Entreprises et le nombre des personnes occup. dans ces entrepr. (fasc. I, canton de Zurich).	Su^{Aa18} 05 a
— Annuaire stat. de la Suisse pour 1906.	Su^{Aa15} 06
DOCUMENTS PRIVÉS	
BENINI (Prof. Rodolfo). — Principes de statistique méthodique (Turin, 1906) .	π^{b} 194
BIROT (Jean). — Statist. ann. de géograph. comparée (Paris, 1906).	π^{b} 195
CARRASCO (Gabriel). — L'Accroissement de la république Argentine, 1895-1906 (Buenos-Ayres, 1907). . . .	π^{c} 195
— La Valeur monét. de l'hygiène publ. à Buenos-Ayres en 1905 (1907) . .	π^{c} 196
— Les Progrès démograph. et sanit. de la ville de Rosario de Santa-Fé, 1887-1906 (Buenos-Ayres, 1907)	π^{c} 197
GOY (Louis DE). — L'Indépendance fiscale des pouvoirs locaux et la liberté individuelle (Paris, 1907)	π^{d} 94
SAUSSURE (DE). — L'Associat. internat. scientif. espérantiste (Circulaires, bulletins d'adhésion) [Paris, 1907] .	π^{d} 95
SEILHAC (Léon DE). — La Grève de Fressenneville, Paris 1907 (voir π^{m} 255).	π^{d} 96
FELHOEN. — Étude statist. sur la mortalité infantile à Roubaix (Paris, 1906). .	π^{f} 96
MUSÉE SOCIAL. — La Grève de Fressenneville, par M. Léon de Seilhac (Paris, 1907).	π^{m} 255
SUAREZ (D^{r} Simon-Planas). — Les étrangers au Vénézuéla (Caracas, 1905) .	π^{p} 52
SUNDBÄRG (Gustav). — Aperçus statist. internation. X^{e} année (Stockholm, 1906)	π^{s} 200
TARRY (H.). — Bulletin du groupe espérantiste de Paris n^{os} 1 à 10, 1905-06.	π^{t} 76
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
(*Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1907, page 236.*)	

Le Gérant : **G. IMHAUS.**

CHEMIN DE FER DU NORD

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE (De la veille des Rameaux au 31 octobre)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

DE PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1)						BILLETS HEBDOMADAIRES			BILLETS D'EXCURSION	
	PRIX POUR 3 PERSONNES			PRIX Pour chaque personne en plus			PRIX (2) PAR PERSONNE			PRIX (3) PAR PERSONNE	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault-Onival (via Fesquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck.	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville).	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux.	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon).	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers.	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains.	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Étaples.	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival)	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde (Bray-Dunes). . .	213 »	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines (Petit-Fort-Philippe). .	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy.	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckouke-Malo-Terminus. .	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers.	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon-Plage	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise-Rinxent (Vissant) .	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles.	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris-Plage	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend-Fort-Mahon.	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont).	145 20	98 10	61 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains).	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal. . . .	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme. . .	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux.	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Zuydcoote-Nord-Plage. . . .	211 80	142 80	93 »	35 30	23 80	15 50	39 80	30 95	23 25	12 50	8 20

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 °/° du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. — Une réduction de 5 à 25 °/° est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets spéciaux de bains de mer, consulter les affiches.*

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre PARIS et l'ITALIE par le MONT-CENIS

ALLER (départ de **Paris**) . . . 2 h. 30 soir. V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classes jusqu'à Turin.
— — 10 h. 30 soir. { V.-L. ; 1re et 2e classes jusqu'à Rome. L.-S. jusqu'à Modane.
RETOUR (départ de **Rome**) . . 9 h. 15 soir. { V.-L. ; 1re et 2e classes depuis Turin. L.-S. ; 1re classe, depuis Modane.
— — 8 h. matin. { V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classes depuis Turin. V.-R. depuis Dijon.
— — 2 h. 40 soir. 1re et 2e classes depuis Rome.

Pour plus amples renseignements consulter le *Livret-guide horaire P.-L.-M.* vendu 50 cent. dans toutes les gares du réseau.

RELATIONS AVEC L'ESPAGNE

1° par Arvant-Neussargues (1re, 2e et 3e classes entre Paris et Beziers) :
Départ de Paris : 8 h. 05 soir (8 h. 15 à partir du 1er juillet).

2° par Lyon-Cette : L.-S. ; 1re classe Paris-Cerbère.
Départ de Paris : 7 h. 20 soir (2e et 3e classes jusqu'à Avignon), et 9 h. 20 soir (1re classe seulement).

3° « Barcelone-Express ». — Train de luxe V.-L., V.-R. Nombre de places limité.
ALLER : Départ de **Paris** (mercredi, samedi) : 7 h. 30 soir.
RETOUR : Départ de **Barcelone** (lundi, vendredi) : 1 h. 50 soir (H. E. O.).

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-guide horaire P.-L.-M.* vendu 50 cent. dans toutes les gares du réseau.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 octobre 1907, à 9 heures du soir,
au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 9. — SEPTEMBRE 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 9. — 10 SEPTEMBRE 1907

LA PROCHAINE SÉANCE EST FIXÉE AU 16 OCTOBRE 1907

et les dernières séances de l'année aux *20 novembre* et *18 décembre 1907*

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. FLÉCHEY, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. MATRAT, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9. — SEPTEMBRE 1907

I

LES FORCES HYDRAULIQUES DE LA FRANCE ET LA HOUILLE VERTE [1]

La transformation de l'énergie hydraulique en énergie électrique, en provoquant l'installation de puissantes usines de distribution d'électricité, a attiré l'attention sur les ressources hydrauliques que renferme la France et contribué dans une certaine mesure à arrêter l'abandon des moteurs hydrauliques pour les moteurs à vapeur. Il est dès lors intéressant d'examiner, au point de vue statistique, comment se répartissent les moteurs hydrauliques en France au commencement du vingtième siècle, leur importance, les industries principales qui les utilisent.

Nous emprunterons les renseignements nécessaires à cette étude aux documents mis à notre disposition par les rapports publiés par les services du recensement, à la Direction du travail, sur la répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques en France en 1899 [2], rapports que vient de compléter tout récemment un atlas de cartogrammes [3].

Nous examinerons ensuite, plus particulièrement, la situation dans certains départements de l'Ouest de la France, en nous servant des nombreux et intéressants documents contenus dans une récente enquête entreprise par M. Henri Bresson, et qu'il a fait paraître sous le titre : *La Houille verte, mise en valeur des moyennes et basses chutes d'eau* [4].

Pour répondre immédiatement à une question que doit faire naître chez beaucoup de personnes cette dénomination un peu nouvelle de « houille verte », disons que M. Bresson a entendu désigner par là la force hydraulique développée par les cours d'eau issus des hauteurs couvertes de forêts ou de prairies, par opposition

[1] Communication lue dans la séance du 15 mai 1907. Voir numéro de juin, page 174.

[2] *Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques en 1899*. Tomes I et II. Ministère du commerce et de l'industrie. Imprimerie nationale, 1900 et 1901.

[3] *Album graphique de la statistique générale de la France*. Direction du travail, Services du recensement. Ministère du travail et de la prévoyance sociale. Paris, 1907.

[4] *La Houille verte, mise en valeur des moyennes et basses chutes d'eau en France*, par Henri Bresson. Dunod et Pinat, éditeurs. Paris, 1906.

à la force hydraulique des cours d'eau provenant de la fonte des glaciers de nos montagnes et dénommée pour cela *houille blanche* par M. Bergès, qui en fit les premiers emplois importants.

M. Bresson, dans son étude des ressources hydrauliques disponibles dans certains départements, a eu parmi nous un précurseur, M. Cheysson, un des anciens présidents de notre Société. Vers 1860, M. Cheysson a collaboré à une enquête relative soit à l'état d'aménagement des cours d'eau, soit à leur utilisation. En 1875, il avait commencé au Ministère des travaux publics la publication des résultats de cette enquête. Un certain nombre de volumes grand in-8 ont paru sous le titre : *La Statistique des cours d'eau et irrigations,* concernant les départements suivants :

La Nièvre. . .	1 volume	L'Ariège . . .	1 volume	La Haute-Garonne .	1 volume

Le Ministère des travaux publics n'a malheureusement pas continué la publication de ces documents, qui constituent les premiers renseignements sur la topographie et les disponibilités de nos forces hydrauliques, tant en houille blanche qu'en houille verte.

I

On sait quelles transformations, certains disent quelles révolutions, ont été apportées dans l'industrie par l'emploi des moteurs à vapeur; les moteurs hydrauliques mis, il est vrai, au service de l'énergie électrique, transportée et distribuée à des distances souvent considérables des points où elle a été produite, ont déjà permis d'appliquer, dans un certain nombre de fabrications, d'heureuses modifications; on en espère de plus grandes encore.

On fait encore remarquer qu'une mise en valeur plus complète de nos richesses hydrauliques présenterait d'autres avantages qu'il est intéressant d'indiquer ici.

Nos ressources en charbon, en houille noire, sont limitées en France; elles sont de beaucoup inférieures à nos besoins. Au contraire, une plus rationnelle utilisation de nos richesses hydrauliques provenant de la houille blanche ou verte permettrait, suivant les appréciations des ingénieurs chargés d'en dresser l'inventaire, de satisfaire à toutes les demandes de notre industrie.

Depuis une trentaine d'années principalement, la différence entre notre consommation et notre production de houille a été en augmentant, malgré les progrès très sensibles faits par nos exploitations minières. Pendant la période quinquennale de 1873-1877, notre consommation annuelle a été de 23,8 millions de tonnes et notre production de 17,1 millions de tonnes seulement, soit une différence de 6,7 millions de tonnes pour laquelle on a dû recourir à l'importation. Pendant cette période, la puissance en chevaux-vapeur des machines utilisées en France (non compris les locomotives et les machines des bateaux à vapeur) était estimée à 410 000 chevaux.

Trente ans après, pour répondre au développement de la consommation, pendant la période 1903-1904, notre consommation annuelle s'est élevée à 46,5 millions de tonnes de houille, notre production à seulement 34,5 millions de tonnes, soit une différence de 12 millions de tonnes que nous avons tirée de l'importation; d'autre part, grâce aux progrès réalisés dans les moteurs à vapeur, la puissance totale de nos machines a atteint 2,14 millions de chevaux-vapeur. Ainsi, en trente ans, l'importation a presque doublé, mais la puissance en chevaux-vapeur a quintuplé.

On peut suivre les progrès de la consommation et de la production de houille et

ceux de la puissance des machines à vapeur dans le tableau suivant, dressé par périodes quinquennales.

Consommation de houille, production des combustibles minéraux et puissance des machines à vapeur [1]

Moyennes quinquennales

Périodes	Consommation de houille	Production des combustibles	Puissance des machines à vapeur [2]
—	—	—	—
	millions de tonnes		millions de chevaux
1873-1877	23,8	17,1	0,41
1878-1882	27,2	18,8	0,55
1883-1887	29,8	20,4	0,70
1888-1892	34,2	25,0	0,87
1893-1897	37,4	28,2	1,17
1898-1902	43,9	32,2	1,76
1903-1904	46,5	34,5	2,14

On voit que, pour les quantités de charbon que nous demandons à l'étranger, dont partie sert pour alimenter nos machines à vapeur, nous payons une assez lourde contribution; aussi, M. Paul Lévy-Salvador, chef adjoint du service technique de la Direction de l'hydraulique agricole au Ministère de l'agriculture, a pu, dans son étude sur l'*Énergie hydro-électrique,* prétendre, avec quelque raison, que nous versions annuellement environ 200 millions de francs à l'étranger, mais que nous pourrions réduire considérablement cette contribution par une meilleure utilisation de nos forces hydrauliques, houille blanche et houille verte.

Une estimation des avantages qui en résulteraient est possible grâce aux travaux entrepris par MM. R. Tavernier et B. de la Brosse, ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chargés par le Ministère de l'agriculture « de procéder à l'étude des questions se rapportant à l'estimation des grandes forces hydrauliques en pays de montagne, et à l'utilisation de l'énergie produite par l'aménagement des cours d'eau ou de l'eau elle-même ».

Ces messieurs ont évalué à 1 million au minimum [3] la puissance en chevaux-vapeur que nous réserve, à l'étiage, la houille blanche dans les quatre départements où elle domine, il est vrai : Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes, départements représentant 4,50 °/₀ de la superficie totale de la France.

En procédant par comparaison avec les autres centres de la France, M. de la Brosse en conclut que la puissance hydraulique pour la France continentale est, à l'étiage, de 4 millions et demi de chevaux. Il ajoute que cette énergie hydraulique ne doit pas être considérée seulement à l'étiage, c'est-à-dire à l'époque des plus basses eaux :

« La richesse hydraulique d'un pays ne se mesure pas seulement à son minimum d'étiage, et de nombreuses applications industrielles nous apprennent que l'on peut utilement profiter des eaux surabondantes des saisons favorables, représentées tout au moins par le régime moyen. C'est donc à 9 ou 10 millions de chevaux qu'il faut

---

(1) D'après l'*Annuaire statistique*. Statistique générale de la France (Ministère du travail).

(2) Non compris les locomotives et bateaux.

(3) *Annales de la Direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles*. Ministère de l'agriculture. Fascicule 30. Imprimerie nationale, 1904, p. 234.

évaluer la richesse hydraulique efficace de notre territoire. Or, c'est précisément la puissance totale nominale des machines à vapeur donnée par l'une des dernières statistiques officielles de l'industrie minérale...

Établissements industriels et agricoles.	1 900 000 chevaux.
Chemins de fer et tramways.	6 200 000 —
Batellerie et navigation fluviale.	80 000 —
	8 180 000 chevaux.

« Ainsi, ajoute M. de la Brosse, la puissance hydraulique de nos cours d'eau ne serait pas moindre que celle de tout notre outillage à vapeur. En réalité, elle peut satisfaire un ensemble de besoins bien supérieurs, parce que l'utilisation en est beaucoup plus complète que dans le temps. Si, d'autre part, on considère que beaucoup d'appareils à vapeur ont une marche discontinue, on trouve que l'avantage reste aux moteurs hydrauliques, capables d'assurer un service de vingt-quatre heures par jour. »

Avant d'examiner l'état de concentration ou de dispersion des moteurs hydrauliques suivant les régions et suivant les industries, — très rapidement, afin de ne pas étendre hors de proportion les cadres de cette étude, — voyons comment se comportent ces mêmes phénomènes avec les moteurs à vapeur. Nous aurons là un élément de comparaison qui nous permettra d'apprécier si le faible accroissement et, dans certaines régions, la décroissance du nombre des moteurs hydrauliques est due à une crise ou à une transformation survenue dans nos industries.

Pour les moteurs à vapeur, la statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur nous fournit de précieuses indications. Si on remonte seulement à des statistiques vieilles d'un demi-siècle, on voit que, en 1852, le nombre des machines à vapeur employées dans l'industrie était d'un peu plus de 6 000 représentant 76 000 chevaux répartis dans 6 500 établissements ; cinquante ans plus tard, en 1902, on a compté 76 800 machines à vapeur développant une puissance de près de 2 millions de chevaux-vapeur, répartis dans 58 700 établissements.

On voit ainsi que, dans l'espace de cinquante ans, la puissance moyenne par moteur, qui était de 12 chevaux et demi en 1852, s'est élevée à 26 chevaux en 1902, soit une augmentation d'un peu plus du double, et que, d'autre part, la puissance moyenne par établissement, qui était de 11 chevaux et demi en 1852, s'est élevée à 34,3 chevaux en 1902, soit une augmentation du triple. D'après les documents du service du recensement, en 1899, cette puissance par établissement a été de 30 chevaux en moyenne; de plus, un quart des établissements ne disposaient pas de 5 chevaux-vapeur.

On peut suivre encore les progrès des moteurs à vapeur dans l'industrie d'après le tableau suivant qui donne en moyennes quinquennales, à partir de 1873, la puissance en chevaux des machines à vapeur (nombres absolus) et, d'autre part, cette puissance en rapport au nombre d'habitants. On tient compte ainsi de l'augmentation de la production nécessitée par l'accroissement du pouvoir de consommation :

Puissance des machines à vapeur (non compris les locomotives et bateaux)

Moyennes quinquennales

	1873 à 1877	1878 à 1882	1883 à 1887	1888 à 1892	1893 à 1897	1898 à 1902	1903 à 1904
Millions de chevaux.	0,41	0,55	0,70	0,87	1,17	1,76	2,14
Nombre de chevaux par 1 000 habitants.	11,1	14,6	18,4	22,6	30,4	45,2	54,7

On voit ainsi que la puissance en chevaux-vapeur a un peu plus que quintuplé entre 1873 et 1903-1904; cette puissance, rapportée à 1 000 habitants, a eu un accroissement un peu moins rapide: elle a un peu moins que quintuplé dans le même espace de temps.

Si maintenant on rapporte la puissance des machines à vapeur au nombre des personnes actives, c'est-à-dire au personnel qui est en situation d'utiliser l'énergie de ces moteurs, on voit que, d'après les documents publiés par les services du recensement (Direction du travail) au Ministère du travail en 1899 (¹), l'agriculture en utilisait une toute petite partie, 1,81 cheval-vapeur par 100 personnes de la population active; les départements qui en comptaient le plus étaient l'Oise et la Seine, avec environ 7 chevaux-vapeur par 100 cultivateurs.

L'industrie en employait une bien plus grande quantité, 22 chevaux-vapeur et demi par 100 personnes actives de l'ensemble de la population active de la France, et les départements où leur emploi était particulièrement développé étaient la Meurthe-et-Moselle (76 chevaux-vapeur par 100 personnes actives), le Pas-de-Calais, la Saône-et-Loire, le Territoire de Belfort, les Vosges avec plus de 50 chevaux par 100 personnes actives; puis le Nord et la Loire avec plus de 40 chevaux. Ce sont, comme on le sait, des départements dans lesquels l'industrie minière et métallurgique est très développée, sauf dans les Vosges où l'industrie dominante est l'industrie textile.

On compte ensuite la Seine-Inférieure, la Somme, les Ardennes, l'Allier, le Gard, l'Oise, avec plus de 30 chevaux-vapeur par 100 personnes actives; puis l'Aisne, l'Eure, les Bouches-du-Rhône, l'Aveyron, la Loire-Inférieure, la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Nièvre, les Landes avec plus de 20 chevaux par 100 personnes actives.

Les autres départements comptent moins de 20 chevaux-vapeur. Parmi ces derniers départements, sauf pour le département des Vosges, nous trouverons ceux qui, par une sorte de compensation, disposent des plus grandes ressources en forces hydrauliques.

En ce qui concerne les forces hydrauliques de la France pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, les renseignements statistiques sont moins précis que ceux relatifs aux moteurs à vapeur, sauf pour la dernière année du dix-neuvième siècle, l'année 1899, pendant laquelle il a été procédé, avec la même méthode, au recensement des forces hydrauliques et à celui des forces à vapeur. En ce qui concerne la période antérieure, signalons qu'une statistique dressée entre les années 1861 et 1865 (²) par le Ministère de l'agriculture et du commerce fait connaître le nombre des moulins à eau et leur puissance en chevaux-vapeur; une autre, plus récente, reproduite dans l'*Annuaire statistique de la France* de 1892-1894, donne les mêmes renseignements pour l'année 1893-1894.

Mais les renseignements sont souvent incomplets; ils s'appliquent bien au nombre et à l'importance des prises d'eau existant sur les rivières non navigables; mais on a considéré non seulement les chutes d'eau aménagées et utilisées; mais aussi celles de tous les barrages usiniers et celles appartenant à des usines abandonnées.

(¹) Ouvrage déjà cité, t. I, p. XIV.

(²) Voir *Documents statistiques de la France*, « Résultats généraux de l'enquête sur l'industrie », 1861-1865.

Aussi bornerons-nous notre étude rétrospective à celle de la période 1861-1865 qui, étant très éloignée de celle de 1899 que nous considérerons en dernier, peut encore présenter quelque intérêt par les modifications qu'on relève dans les utilisations des forces hydrauliques. En ce qui concerne cette période 1861-1865, un état récapitulatif dressé par département permet de voir que les départements qui comprenaient les forces hydrauliques les plus importantes n'étaient généralement pas ceux qui présentent les profils montagneux les plus accentués, ceux qui sont actuellement recherchés pour leurs hautes chutes d'eau. A cette époque, les turbines, qui permettent d'utiliser des chutes d'eau de plusieurs centaines de mètres, n'étaient pas encore employées; les roues des moulins ne dépassaient pas quelques mètres de diamètre. Une chute d'eau de plus grande hauteur ne trouvait donc pas son emploi.

La puissance moyenne par moulin dans les départements les plus favorisés ne dépassait pas 10 chevaux. Les départements qui possédaient la plus grande puissance en moteurs hydrauliques étaient l'Eure avec 10 000 chevaux, les Côtes-du-Nord, le Doubs, le Finistère, le Jura, les Vosges, qui avaient chacun plus de 8 000 chevaux, la Dordogne, la Haute-Garonne, la Manche, le Puy-de-Dôme et la Saône-et-Loire, réunissant chacun des forces hydrauliques variant de 5 000 à 8 000 chevaux; les autres départements en possédaient moins de 5 000; des départements comme l'Isère en avaient à peine 1 000, la Haute-Savoie 750, la Savoie 700, etc.

Les moulins étaient affectés principalement aux industries de l'alimentation, en particulier à la mouture du grain. Un état récapitulatif par groupe d'industries montre que, sur 52 000 moulins groupant 295 000 chevaux, 44 000 moulins avec 212 000 chevaux, soit 80 °/₀ des moulins et un peu moins des trois quarts de la force hydraulique, étaient consacrés aux industries de l'alimentation.

Examinons, maintenant, comment se répartissaient, en 1899, les chutes d'eau aménagées, c'est-à-dire celles qui sont utilisées et non plus celles qui sont plus ou moins éventuellement utilisables.

D'après le recensement des forces hydrauliques en 1899, on a compté environ 49 000 chutes d'eau sur les cours d'eau non navigables, 1 600 seulement sur les canaux et rivières navigables.

Le nombre total des établissements pourvus de moteurs hydrauliques, quels que soient les cours d'eau sur lesquels ils sont situés, a atteint à peu près le chiffre de 48 000, tandis que la puissance totale disponible a été de 575 000 chevaux-vapeur. Chaque établissement disposait en moyenne de 12 chevaux de force hydraulique. Rappelons qu'on trouvait pour les moteurs à vapeur une puissance moyenne de 30 chevaux.

Si on ne considère que les chutes d'eau sur les rivières non navigables, soit 49 000 chutes d'eau, le nombre des établissements auxquels elles ont été rattachées n'est que d'environ 46 000, un même propriétaire possédant parfois plusieurs chutes d'eau; la puissance totale de ces usines hydrauliques placées sur les rivières non navigables a été évaluée à 489 000 chevaux, soit en moyenne 10 chevaux par établissement. On voit ainsi que le plus grand nombre d'établissements et la plus grande puissance totale en chevaux-vapeur se trouvent dans le groupe des chutes d'eau sur les rivières non navigables. Suivant l'importance des forces hydrauliques dont ils disposent, les établissements se répartissent ainsi : dans l'ensemble des établissements dont les chutes sont situées sur des cours d'eau non navigables, les établissements de moins de 11 chevaux comptent pour près des trois

quarts; si on ne considère que les établissements de moins de 6 chevaux, ceux-ci comptent pour près de moitié.

Dans l'ensemble des établissements dont les chutes sont situées sur des canaux ou rivières navigables, ceux d'une force de 10 chevaux au plus comptent pour un peu plus du quart, les établissements de plus de 10 chevaux pour les trois quarts. On voit ainsi que, si on ne considère que la répartition des établissements selon leur puissance, les petits établissements sont en plus grande proportion sur les rivières non navigables que sur les canaux et rivières navigables.

Le tableau suivant permet de voir comment se répartissent les établissements suivant la puissance de leurs moteurs hydrauliques.

Établissements	Pour 1 000 établissements situés	
	sur des rivières non navigables	sur des canaux ou des rivières navigables
De 4 chevaux au plus	464,8	66,2
De 5 à 10 chevaux	323,7	210,4
De 11 à 20 —	131,7	216,2
De 21 à 50 —	62,8	264,1
De 51 à 100 —	11,5	131,0
De 101 à 200 —	3,7	66,2
De 201 à 500 —	1,2	38,0
De 501 à 1 000 —	0,2	4,6
De plus de 1 000 chevaux	0,4	3,3
	1 000,0	1 000,0

D'autre part, la force totale des 488 900 chevaux des chutes d'eau sur les rivières non navigables et la force des 86 000 chevaux sur les canaux et les rivières navigables se distribuent de la manière suivante entre les établissements, suivant les diverses catégories d'importance :

Établissements	Pour 1 000 chevaux dans des établissements situés	
	sur des rivières non navigables	sur des canaux ou des rivières navigables
De 10 chevaux au plus	331,6	32,4
De 11 à 50 chevaux	366,4	214,1
De 51 à 200 —	124,7	340,7
De 201 à 1 000 —	52,3	270,6
De plus de 1 000 chevaux	125,0	142,2
	1 000,0	1 000,0

Ainsi, en ce qui concerne la répartition de la force motrice totale entre les établissements, les établissements ayant leurs chutes placées sur des rivières non navigables et disposant d'une force de 10 chevaux au plus absorbent un tiers de la puissance totale; ceux d'une force de 50 chevaux au plus, un peu plus des deux tiers de la puissance totale; cependant, les établissements d'une puissance de plus de 1 000 chevaux absorbent un peu plus de 12 °/₀ de la puissance totale. On sait que déjà en 1899, de puissantes chutes d'eau étaient aménagées dans certains départements à houille blanche, dans l'Isère notamment. Les établissements aux chutes d'eau situées sur des canaux ou rivières navigables, d'une puissance de 50 chevaux au plus, n'absorbent qu'un peu plus du cinquième de la puissance totale, ceux de

plus de 200 chevaux représentent un peu plus des quatre dixièmes de la puissance totale.

Ces résultats ne sont pas pour nous surprendre ; sur les rivières non navigables de faible importance, celles à faible débit principalement, l'aménagement des chutes d'eau a présenté de grandes commodités, ce qui en explique la fréquence ; cet aménagement a été fait il y a longtemps ; l'entretien est relativement peu coûteux ; ces petites chutes d'eau sont pour la plupart utilisées par des industries qui cherchent l'écoulement de leurs produits dans la région toute voisine ; ces conditions sont généralement plus favorables que celles des chutes d'eau d'une certaine puissance, celles de plus de 10 chevaux que l'on rencontre les plus fréquentes sur les canaux ou sur les rivières navigables. Les frais que nécessite l'installation de pareilles usines expliquent que l'on n'y recoure que pour des chutes d'une certaine puissance.

D'autre part, l'aménagement de quelques chutes d'eau d'une grande puissance — certaines dépassent 15 000 chevaux, — permet de comprendre comment une part importante de la puissance totale en chevaux-vapeur est absorbée par des établissements de plus de 200 chevaux (4/10 sur les canaux et rivières navigables et 2/10 sur les rivières non navigables).

Au point de vue de la répartition de la puissance totale des chevaux-vapeur, on voit que la plus grande partie appartient aux industries de l'alimentation — pour les deux tiers aux moulins à blé ou à huile et industries annexes, pour un peu moins de 9 °/₀ aux scieries de bois, pour un peu plus de 5 °/₀ aux distributions d'électricité.

Le tableau ci-dessous résume ces divers renseignements :

Industries	Nombre d'établissements	Puissance en chevaux-vapeur
Moulins à blé ou à huile et industries annexes.	34 625	248 244
Scieries de bois	3 825	32 470
Produits chimiques non spécialement désignés	26	30 998
Fabrication de papiers ou cartons	380	28 765
Distribution d'électricité.	313	20 214
Fabrication de l'alun ou de l'aluminium.	2	13 300
	39 171	373 991

Il ne faut pas oublier que ces renseignements sont relatifs à l'année 1899. Il est certain qu'actuellement, la répartition par industrie donnerait une part plus élevée à la distribution de l'énergie électrique ; pour ne prendre que la région normande, qui sera étudiée plus loin, sur 74 usines dont les moteurs hydrauliques servent à la production de l'énergie électrique relevée en 1904, près de 45 °/₀ sont postérieurs à 1899.

Si, maintenant, on examine la répartition par département des usines hydrauliques placées sur des rivières non navigables, on voit que tous les départements en possèdent. Ceux qui, en 1899, comptaient le plus d'établissements de ce genre étaient le Puy-de-Dôme, le Finistère, les Basses-Pyrénées, les Côtes-du-Nord, l'Isère, la Haute-Loire, les Vosges et la Dordogne ; dans chacun d'eux, on avait relevé plus de 1 000 établissements (1500 dans le Puy-de-Dôme et 1 050 dans la Dordogne) ; 5 autres départements : Ardèche, Aveyron, Loire, Savoie, Haute-Savoie comptaient de 900 à 1 000 établissements ; 8 autres départements suivaient ensuite avec un nombre d'usines hydrauliques compris entre 700 et 900 (Ariège, Cantal, Creuse, Jura, Lot,

Morbihan, Saône-et-Loire, Tarn; les autres départements avaient un nombre d'usines hydrauliques inférieur à 700.

Mais, si l'on considère la répartition de la puissance des usines hydrauliques par département, le classement des départements n'est plus le même; on trouvait l'Isère avec 37 000 chevaux, la Savoie avec 31 000, les Basses-Pyrénées avec 22 000, la Haute-Savoie avec 20 000, les Hautes-Pyrénées avec 17 000, les Vosges 13 000, le Doubs 11 000.

Les chutes d'eau installées sur des canaux ou des rivières navigables n'ont été trouvées en 1899 que dans 68 départements. Un seul département, celui de la Haute-Garonne, renfermait plus de 100 établissements utilisant les forces de cours d'eau navigables; ces établissements disposaient au total de près de 8 000 chevaux. Le département qui, après la Haute-Garonne, présentait la plus grande puissance en moteurs hydrauliques aménagés sur des cours d'eau navigables, était le Jura, avec près de 6 000 chevaux.

Sur les rivières et canaux navigables, on a rencontré des établissements d'une très grande puissance; dans le Rhône un établissement disposait d'une force de 5 000 chevaux qu'il utilisait pour la production et la distribution de l'énergie électrique.

On peut essayer aussi d'évaluer les ressources que nous fournissait, en 1899, la houille blanche seule au moyen des chutes aménagées, en empruntant les renseignements aux statistiques publiées par le service du recensement et en classant comme provenant de la houille blanche toutes les chutes d'eau aménagées sur les cours d'eau non navigables des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne; les cours d'eau non navigables pouvant, par cette classification un peu arbitraire, il est vrai, mais se rapprochant assez de la réalité, être considérés comme formés par la fonte des neiges et des glaciers qui dominent dans ces 13 départements. On a relevé ainsi dans ces 13 départements 8 400 établissements possédant ensemble une puissance en moteurs hydrauliques de 170 000 chevaux; ce qui représente, pour les établissements et les moteurs établis dans l'ensemble de la France sur les rivières non navigables, 18 °/₀ des établissements et un peu plus du tiers de la puissance hydraulique. D'autre part, tandis que dans l'ensemble de la France la force hydraulique est de 10 chevaux en moyenne par établissement, elle s'élève à 21 dans l'ensemble des 13 départements considérés. Il est à remarquer, par contre, que dans ces 13 départements, l'emploi des moteurs à vapeur s'est peu développé; en 1899, la puissance moyenne des moteurs à vapeur par établissement était de 13 chevaux seulement, la puissance moyenne par établissement (France entière) étant de 30 chevaux.

Bien qu'il soit assez délicat de faire une comparaison sur des renseignements statistiques qui n'ont pas été recueillis avec les mêmes méthodes, il est intéressant de rapprocher quelques-uns des renseignements mentionnés précédemment sur la puissance en chevaux des moteurs hydrauliques de ceux que nous possédons sur les moteurs à vapeur. Pendant la période des années 1861 à 1865, la puissance en chevaux-vapeur de ces deux genres de moteurs semble avoir été à peu près égale, plutôt même avec une supériorité en faveur des moteurs hydrauliques (250 000 chevaux-vapeur pour les moteurs à vapeur et 300 000 chevaux pour les moulins à eau); mais nous avons vu que plus tard, dans l'année 1899, la puissance des moteurs à vapeur

est passée à 1 400 000 chevaux et celle des moteurs hydrauliques à 500 000 chevaux seulement. On peut s'expliquer cette différence dans le développement des deux genres de moteurs, en rappelant que pour les moteurs à vapeur, les industries des mines, des textiles, de la métallurgie du fer, de l'acier et des métaux, absorbent moitié de la puissance totale et que ce sont précisément des industries dont la production en grande industrie a particulièrement augmenté dans la deuxième partie du dix-neuvième siècle. Pour les moteurs hydrauliques, on a vu que les moulins à blé, à huile ou industries annexes prennent les deux tiers de la puissance totale ; or, on sait qu'un grand nombre de petits moulins ont été arrêtés par suite de la concurrence des grandes minoteries disposant pour la plupart de moteurs à vapeur puissants, capables d'actionner les cylindres employés dans les nouveaux procédés de mouture. Par suite, on comprend que le progrès des moteurs hydrauliques soit si faible.

II

Nous avons vu précédemment que dans l'ensemble des 13 départements, ceux qui sont sillonnés par les cours d'eau issus des glaciers des Alpes, des Pyrénées et, pour cela, considérés comme départements à houille blanche, la puissance des forces hydrauliques aménagées était, en 1899, d'environ un tiers de la puissance totale des forces hydrauliques de la France établies sur des cours d'eau non navigables. On voit qu'il reste encore une part considérable pour les forces hydrauliques que M. Bresson range sous le nom de *houille verte*. Nous étudierons l'importance de ces cours d'eau dans les 7 départements suivants de la région normande : *Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe.*

L'importance des forêts dans cette région justifie pleinement la dénomination de houille verte donnée aux cours d'eau qui en sont issus : l'Eure compte 113 600 hectares de forêts, la Sarthe près de 88 000, l'Orne 84 000, l'Eure-et-Loir 54 500, la Mayenne 28 300, le Calvados 28 200, la Manche 20 800.

Cette région ne comporte pas de chutes d'eau de grande hauteur et de grande puissance, comme on en rencontre dans les massifs montagneux de la houille blanche. Cette région, quoique assez accidentée, ne comporte pas de hauteurs dépassant 400 et quelques mètres ; le point le plus élevé, le mont des Avaloirs, a 417 mètres. Le signal de la forêt d'Écouves a 413 mètres. Il est placé sur la ligne de partage des eaux dont le versant nord renvoie les eaux sur le bassin de la Seine et sur les côtes de la Manche, et dont le versant sud renvoie les eaux sur le bassin de la Loire.

Ainsi que le signalait M. J.-B. Pasquier, le professeur géographe bien connu [1], « nous trouvons là un grand nombre de ruisseaux et de rivières ; on n'en compte pas moins de 5 840 dans les départements mentionnés plus haut. Quelles sources inépuisables de richesses ou de forces naturelles, qu'il importerait au plus vite de mettre en valeur !...

« La Vire se développe sur 133 kilomètres, l'Eure sur 91, la Sarthe sur 342, le Loir sur 127, la Mayenne sur 242, l'Orne sur 182. »

D'après les résultats du recensement de 1899, les établissements possédant des chutes d'eau situées sur des cours d'eau, navigables ou non, sont les plus nombreux

---

[1] *Économiste français* du 2 mars 1904.

dans la Sarthe (723 établissements), puis dans la Manche (677); ils sont les moins nombreux dans l'Eure-et-Loir (325 établissements). Mais la puissance de ces chutes est la plus élevée dans l'Eure (7 900 chevaux), avec 18,4 chevaux-vapeur par établissement; la Manche vient aussitôt après l'Eure, elle possède 6 400 chevaux-vapeur, mais seulement un peu plus de 9 chevaux par établissement, tandis que dans l'Orne, qui n'a, dans l'ensemble, que 4 600 chevaux, on en trouve 10,6 par établissement.

La puissance en chevaux-vapeur par établissement est beaucoup plus élevée quand on ne considère que les chutes d'eau sur les cours d'eau navigables. Ainsi la Sarthe, qui est la plus favorisée, compte 44,6 chevaux par établissement, la Mayenne 32,8, l'Eure 23,9, le Maine-et-Loire 21,5. Mais, ainsi qu'il est facile de le voir d'après le tableau ci-dessous, la grande majorité des établissements, quel que soit le département considéré, disposent de chutes de faible puissance, 10 chevaux au plus.

Par contre, une partie notable de la puissance en chevaux dans chaque département appartient à des établissements disposant chacun de plus de 10 chevaux. Ainsi, dans le département de l'Eure, qui est le plus favorisé, sur une puissance totale de 7 900 chevaux, 15 °/ₒ de la puissance est réuni par des établissements disposant d'une force hydraulique de 10 chevaux au plus, moitié environ par des établissements de 11 à 50 chevaux, mais un peu plus du quart par des établissements de 51 à 200 chevaux; en outre, pour le reste, par un établissement disposant d'une force de 250 chevaux environ. Dans la Manche, également, moitié de la puissance en chevaux-vapeur est constituée par des établissements dans lesquels la force motrice est comprise entre 11 et 50 chevaux; il en est de même dans l'Orne, la Sarthe. Le département dans lequel la puissance totale en chevaux est la plus faible est l'Eure-et-Loir, avec un peu plus de 1 850 chevaux; mais un peu moins de moitié est constitué par des moteurs hydrauliques variant entre 11 et 200 chevaux.

Le tableau suivant résume ces renseignements pour l'année 1899 :

Départements	Nombre des établissements	Force totale en chevaux-vapeur	Force par établissement	Établissements où la force des moteurs est en chevaux-vapeur : de 1 à 6	de 5 à 10	de 1 à 10 — force totale	de 11 à 20	de 21 à 50	de 11 à 20 — force totale	de 51 à 100	de 101 à 200	de 51 à 200 — force totale	de 201 à 500	de 201 à 500 — force totale
Ensemble des cours d'eau navigables et non navigables														
Calvados	431	3 577	8,3	178	182	1 729	38	28	1 363	7	»	485	»	»
Eure	428	7 916	18,4	76	148	1 296	93	83	4 087	28	4	2 288	1	250
Eure-et-Loir	325	1 868	5,7	202	84	1 027	30	7	638	1	1	203	»	»
Manche	677	6 899	9,4	136	883	2 831	170	87	3 488	1	»	80	»	»
Mayenne	389	2 671	6,5	276	62	1 076	35	9	836	4	3	759	»	»
Orne	444	4 609	10,6	85	197	1 787	138	20	2 557	3	1	815	»	»
Sarthe	723	5 605	7,7	558	49	894	22	72	2 810	17	5	1 901	»	»
Canaux et rivières navigables														
Calvados	1	4	4,0	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»
Eure	24	575	23,9	1	7	53	3	11	407	2	»	115	»	»
Manche	9	66	7,0	3	5	52	1	»	14	»	»	»	»	»
Mayenne	37	1 215	32,8	»	5	40	20	7	551	2	3	624	»	»
Sarthe	54	2 413	44,6	»	4	32	16	15	703	14	3	1 678	»	»

Examinons, maintenant, l'utilisation des chutes d'eau dans chacun des 7 départements déjà énumérés. Nous emprunterons nos renseignements, pour la plus grande partie, à MM. Pasquier et Rabot, les savants géographes bien connus, et à M. Henri

Bresson, tout particulièrement, qui a fait une enquête spéciale sur ce sujet, grâce aux facilités que lui a procurées M. Dabat, directeur au Ministère de l'agriculture ; c'est à M. Bresson que nous devons les clichés des cartes des départements de l'Orne, de l'Eure, de la Sarthe et de la Mayenne, qui accompagnent cette étude [1].

M. Henri Bresson fait très justement remarquer dans son livre sur la *Houille verte,* que, à la différence de la houille blanche, la houille verte arrive à donner le maximum de sa puissance à l'époque où les nuits sont les plus longues, pendant les mois d'hiver, pendant lesquels les services de la lumière électrique produite par les moteurs hydrauliques sont, par suite, les plus appréciables; son *creux de sécheresse* est, en été, période des nuits courtes. La houille blanche, au contraire, ne donne son maximum de puissance que lorsque les chaleurs du printemps et de l'été amènent la fonte des neiges et des glaces accumulées pendant les mois d'hiver.

L'irrégularité du débit des petits cours d'eau, ceux provenant de la houille verte principalement, présente de grands inconvénients sur lesquels il est inutile d'insister ; le moindre est de donner une puissance trop faible, presque inutilisable ; on y remédie par un barrage qui laisse accumuler l'eau dans un bassin de retenue ; en se vidant, cette masse d'eau donne, pendant un certain temps, une force hydraulique d'autant plus considérable que la masse d'eau ainsi mise en réserve sera plus élevée.

Mais ces bassins de retenue, lorsqu'ils sont d'une certaine étendue, ont d'autres avantages, ils permettent de donner à la rivière un débit plus régulier ; ils font l'office du volant de la machine à vapeur qui atténue les troubles qu'amèneraient ou l'augmentation ou la diminution brusque de la consommation ou de la production de la vapeur. Le plus important des bassins de ce genre construit dans un des départements normands, le département de l'Eure, est l'étang de la Trappe, régulateur des débits de l'Iton.

Dans les départements considérés, la plupart des usines hydrauliques sont encore consacrées aux industries de l'alimentation ; — c'est ce qui avait été déjà constaté dans l'ensemble des départements de la France ; — ce sont surtout des moulins à blé qui utilisent encore la force de ces cours d'eau, bien que la concurrence des grandes minoteries, avec cylindres et machines à vapeur, ait réduit leur importance et amène chaque année de nouveaux chômages. Les industries textiles, principalement dans les départements de l'Eure et de l'Orne ; les scieries de bois, ces dernières favorisées par le voisinage des forêts, ont conservé une certaine importance et possèdent la presque totalité de la puissance hydraulique qui n'est pas consacrée à l'industrie de l'alimentation.

Depuis une vingtaine d'années, mais plus particulièrement dans ces cinq à six dernières années, on a vu se développer les installations d'usines hydrauliques spécialisées parfois dans l'industrie électrique, mais, souvent aussi, consacrant à cette industrie une partie du temps, la nuit principalement, et, pour le reste du temps, exerçant une des industries habituelles de la région : minoterie, scierie, etc.

A la différence des usines hydrauliques placées dans les régions à profil montagneux accentué, qui, pour la plupart, empruntant leur force à la houille blanche, se servent presque exclusivement des turbines hydrauliques, parce que ces appareils présentent l'avantage d'utiliser très avantageusement des chutes d'eau de grande hauteur (jusqu'à quelques centaines de mètres), nous trouvons dans les usines

[1] Voir pages 285 et suivantes.

hydrauliques de la région normande, région de houille verte, les appareils hydrauliques les plus variés ; sans doute, l'antique rouet, la roue horizontale, a disparu, mais on rencontre encore très fréquemment des roues ordinaires à palettes ou à augets, plus ou moins perfectionnées, les roues Sagebien, concurremment avec les turbines. Les roues à palettes ont, malgré leur rendement moins élevé que celui des turbines, conservé une certaine faveur ; d'abord parce que, utilisées depuis de longues années, elles jouissent d'une possession d'état et aussi parce qu'elles ne bourrent pas et ne doivent pas être souvent arrêtées pour procéder aux nettoyages, comme les turbines, quand, à la tombée des feuilles, à l'automne, l'eau charrie beaucoup de feuilles et de branchages dans les conduites des moteurs hydrauliques.

III

Parmi les départements de la région normande considérée, celui de l'*Orne* occupe une position à peu près centrale ; il est coupé par la ligne de partage des eaux dont il a été parlé précédemment ; le versant nord envoie ses eaux dans le bassin de la

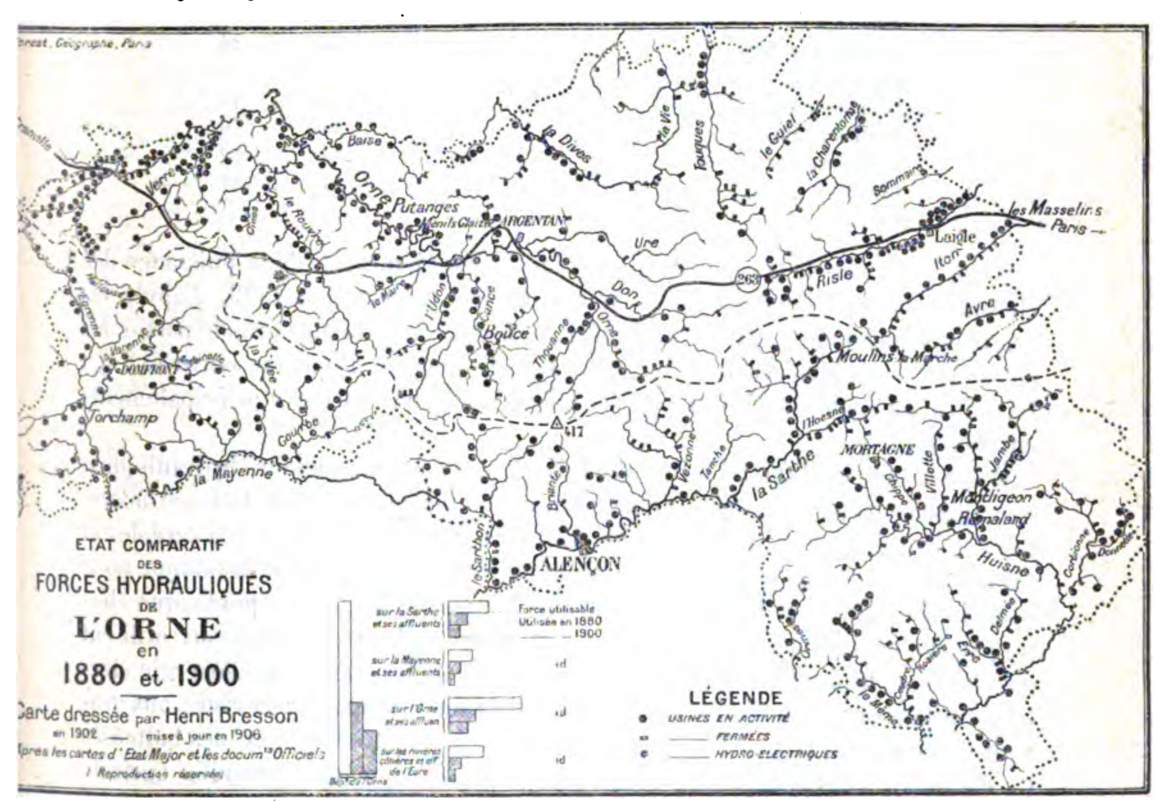

Observation. — Les chutes d'eau aménagées sont marquées sur la carte ci-dessus par des points lorsque l'établissement auquel appartient la chute est en activité ; par un rectangle quand il est en chômage ; les chutes d'eau utilisées par des stations centrales produisant l'énergie électrique sont marquées par une étoile. *Cette observation s'applique également aux autres cartes insérées dans cette étude.*

Seine et dans la mer de la Manche, le versant sud dans le bassin de la Loire. « Ainsi que le fait remarquer M. J.-B. Pasquier (¹), au sud les pentes sont relativement

(¹) *Économiste français*, 2 mars 1903.

douces, fertiles, consacrées à la culture des céréales. Aussi les moulins y étaient-ils nombreux; un grand nombre ont été abandonnés, mais pourraient être transformés en petites usines électriques, sans grands frais. Sur le versant nord, au contraire, les pentes sont plus brusques et les chutes meilleures. On remarque sur la Verre, près de Tinchebray, la chute la plus élevée du département, soit 12 mètres produisant 77 chevaux-vapeur utilisables. Sur cette pente se succèdent des centres industriels assez actifs : filatures, tréfileries, clouteries, fabriques d'épingles, etc., établies depuis longtemps et qui semblent avoir mieux résisté au grand courant qui tendait à rejeter vers les villes la population ouvrière. »

Le département possède 970 ruisseaux ou rivières. D'après M. Bresson, la puissance totale utilisable des chutes d'eau est de 10 000 chevaux; en 1880, 3 500 chevaux étaient utilisés; en 1900, 2 500 seulement. Ainsi à peine un quart de la puissance totale était employé.

Le tableau suivant présente la variation du nombre des chutes utilisées par les diverses industries aux époques considérées :

	1880	1900
Moulins à blé	630	342
Industries textiles	49	24
Papeteries	7	5
Scieries de bois	20	18
Moulins à tan	20	6
Traitement des métaux	43	32
Divers	10	27
	779	454

Au point de vue de la répartition entre les diverses industries de la puissance des chevaux-vapeur, les industries de l'alimentation disposaient en 1899, d'après les renseignements publiés par le service du recensement, de la plus grande partie des chevaux, un peu plus des deux tiers; le travail de l'acier et des métaux environ 8 °/₀, les industries textiles environ 10 °/₀, les industries du bois (scieries principalement) environ 5 °/₀.

On comptait, en 1905, 28 usines produisant, grâce à leurs moteurs hydrauliques, l'énergie électrique nécessaire à leur éclairage en même temps que la force nécessaire à leur industrie ; parmi ces 28 usines on comptait 11 moulins à céréales et 12 filatures et tissages. En outre, 5 villes employaient la force hydraulique pour produire l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage électrique tant public que chez les particuliers abonnés. A Domfront, depuis 1880, 3 fermes ou châteaux utilisent aussi la force hydraulique d'une chute voisine pour la production de l'énergie électrique nécessaire à fournir l'éclairage et aussi la force motrice nécessaire aux travaux domestiques; ainsi à Torchamp, pour des scieries (15 chevaux), des batteuses (9 chevaux), un appareil frigorifique (8 chevaux) et même le moulin agricole (12 chevaux).

Aux Masselins, où M. Bresson a commencé son étude de la *Houille verte* en installant lui-même la distribution d'électricité qui lui était nécessaire, en plus d'une cinquantaine de lampes, l'énergie électrique est employée pour actionner une scie circulaire, un grugeoir et d'autres outils agricoles.

Parmi les applications de l'énergie électrique dans les villes, signalons qu'à Domfront, en plus de 78 lampes réverbères dans la ville et de 2 000 lampes chez les abonnés, un imprimeur possède un moteur électrique pour ses presses.

A Rémalard, une chute de 1^m 70 de hauteur et de 30 chevaux produit l'énergie électrique pour l'éclairage de Rémalard, distant de 2 kilomètres; il y a là 1 500 lampes en service (Rémalard compte 1 500 habitants). Mais, avant d'arriver à Rémalard, le courant est distribué à 2 fermes qui sont éclairées électriquement; il sert aussi à actionner des aplatisseurs de grains, des grugeoirs, une pompe à élever l'eau, etc.

A Beaucé, bourg de 900 habitants, à une scierie qui s'était montée récemment pour utiliser une chute d'eau abandonnée, a été adjointe depuis 1904 une entreprise d'éclairage électrique ; la lampe la plus éloignée est à 600 mètres ; parmi les utilisations originales, un boulanger, pour économiser la main-d'œuvre, fait actionner son pétrin mécanique par l'électricité.

Le département de l'*Eure* est arrosé par 142 cours d'eau, fleuve, rivières et ruisseaux. C'est un des départements les plus favorisés, tant au point de vue du nombre des établissements que de la puissance en forces hydrauliques ; l'industrie, qui est très développée, maintient l'activité dans les usines hydrauliques. Sur 18 000 chevaux utilisables dans l'ensemble des chutes d'eau du département, 1 100 doivent être comptés sur l'Eure dans la très courte partie comprise entre son embouchure dans la Seine et le point où, aux environs de Louviers, elle devient navigable. Remarquons aussi que le département de l'Eure bénéficie de rivières à gros débit, la Rille et l'Iton, dont nous avons étudié le cours supérieur dans le département de l'Orne.

En 1899, d'après les renseignements du service du recensement, les industries de l'alimentation possédaient moitié des établissements et un cinquième de la puissance en chevaux-vapeur, les industries textiles proprement dites un peu moins de 15 °/ₒ des établissements et un peu moins de 40 °/ₒ des chevaux-vapeur, l'industrie des bois et accessoires, fabriques de peignes, jouets, etc., un peu plus de 12 °/ₒ des établissements et de 10 °/ₒ des chevaux-vapeur.

D'après les renseignements de M. Bresson, sur 18 000 chevaux utilisables dans les chutes d'eau aménagées, 10 000 étaient utilisés en 1862 et 8 000 en 1892.

Les usines hydrauliques, malgré la diminution constatée par M. Bresson, sont encore affectées, en 1904, pour la plupart à la minoterie et aux industries textiles, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1869	1892	1900
Moulins à blé	325	345	210
Industries textiles	175	160	80
Papeteries	14	13	6
Scieries de bois	19	35	23
Moulins à tan	28	18	10
Huileries	15	6	1
Traitement des métaux	50	67	43
Divers	43	85	65
Totaux	669	729	438

On a compté, en 1904, 97 usines hydrauliques produisant l'énergie électrique nécessaire pour leur éclairage en même temps que la force pour leur industrie, notamment 25 moulins à céréales, 18 filatures et tissages, 10 fabriques de drap, 5 fonderies et tréfileries, 4 fabriques de peignes, 3 scieries, 3 filatures de mèches, 3 papeteries, 3 fabriques de quincaillerie, 2 laiteries-beurreries, etc. En outre, 17 villes ont une installation d'éclairage et de force électrique avec moteurs hydrauliques : Montfort-sur-Risle, depuis 1883; Léry, depuis 1884; Cormeilles, depuis 1889; Le Vaudreuil, depuis 1892; Pont-Audemer, Beaumont-le-Roger, depuis 1893;

Rugles, depuis 1895; Les Andelys, Lyons-la-Forêt, Chauvaincourt, depuis 1897; Pont-Saint-Pierre et Tourville, depuis 1898; Douville, depuis 1902; Pont-Authou, depuis 1903; La Ferrière-sur-Risle, Sainte-Geneviève-lès-Gasny, Gisors, depuis 1905;

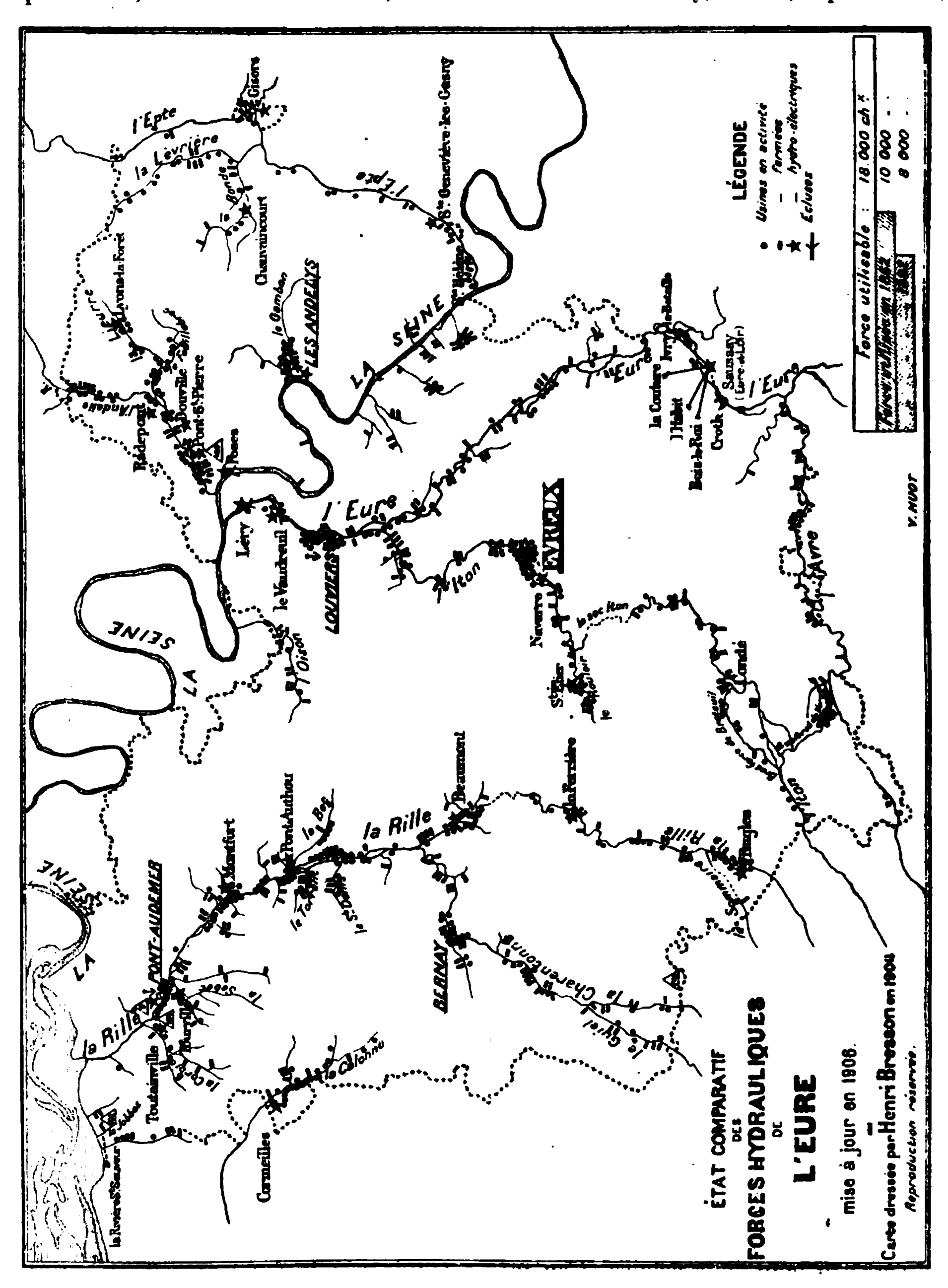

5 châteaux ou domaines particuliers ont utilisé les usines hydrauliques situées sur leur propriété pour produire l'énergie électrique nécessaire à leur consommation; d'autre part, 5 petites usines produisent l'énergie électrique presque uniquement comme force motrice, telle par exemple celle du barrage de Poses, qui est employée pour la manœuvre des écluses.

En outre de l'éclairage électrique, tant public que chez les abonnés particuliers,

il est intéressant de signaler plusieurs applications particulières : à La Ferrière-sur-Risle, petite bourgade de 300 habitants, 2 tanneries, une beurrerie, une corderie et des meules à aiguiser font actionner leurs machines par l'énergie électrique produite par la roue d'un ancien moulin (4 mètres de chute).

A Pont-Audemer, un meunier, chose remarquable, emprunte à la distribution publique d'énergie électrique les 8 chevaux qui lui sont nécessaires pour renforcer son moteur hydraulique trop faible ; 3 tanneries emploient 4 moteurs de 3 à 7 chevaux pour actionner diverses pompes ; un moteur est utilisé dans une cidrerie, des fabriques de colle, de chaux, d'agglomérés de ciment ; 3 imprimeurs, un charcutier, un café, un entrepreneur de transports (ce dernier pour le concassage de l'avoine pour ses chevaux) utilisent chacun un moteur. Au château de Tourville, un chute de 11 mètres sur la Sébec, obtenue grâce à une dérivation, fournit le courant alimentant 250 lampes au château et à ses dépendances, plus 2 moteurs électriques de 4 à 6 chevaux pour la laiterie, le coupe-racines, le hache-paille, etc., y compris une batterie d'accumulateurs.

A Saint-Élier, le propriétaire d'un simple moulin de 8 chevaux a eu l'idée de renforcer la puissance de son usine de celle d'un moulin situé à 480 mètres en aval du sien et produisant 7 chevaux ; l'installation, aussi simplifiée que possible, étant donné le peu d'espace dont on dispose, permet cependant de donner une grande régularité au travail des cylindres à blé du moulin (il y en a trois maintenant), et de fournir l'énergie pour 28 lampes électriques.

Aux Andelys, une tannerie distribue l'éclairage électrique (1 200 lampes en service) grâce à la puissance de deux petites chutes d'eau qu'un transport d'énergie électrique permet de combiner avec un service d'accumulateurs ; le jour, 8 chevaux sont employés par un menuisier, un coutelier, un charcutier ; des pompes élévatoires utilisent des moteurs plus ou moins puissants ; la nuit seulement, on doit avoir recours à une machine à vapeur de renfort.

A Chauvaincourt, existe une vraie utilisation agricole de la force hydraulique ; une chute, abandonnée pendant dix ans, permet maintenant, grâce à la mise en place du moteur hydraulique (une vieille roue) et d'une dynamo, de donner l'éclairage avec 30 lampes et d'actionner à une distance de 500 mètres des machines à battre, coupe-racines, aplatisseur de grains, grugeoir, etc.

A Saussay, usine hydraulique sur l'Eure, existe un moteur hydraulique de 75 chevaux renforcé de 3 moteurs à gaz pauvre de 100 chevaux chacun ; c'est une importante distribution d'énergie électrique qui actionne à Ivry-la-Bataille (à 6 kilomètres) 23 moteurs de petite industrie de 1 à 11 chevaux ; à La Couture-Boussey (à 5^{km}500), 25 moteurs de 1 à 5 chevaux ; à L'Habit (4^{km}500) 25 moteurs.

A Sainte-Geneviève-lès-Jasny, l'ancienne roue d'une usine située à 6 kilomètres en aval sur l'Eure produit depuis 1904, avec une chute de 1^{m}30, du courant à 4 200 volts pour alimenter, après transformation, 500 lampes particulières, 4 moteurs tant industriels qu'agricoles (élévation d'eaux, outils de charron, batteuse, et divers instruments agricoles).

Dans le département de la *Sarthe,* sur 938 cours d'eau, 173 sont utilisés par les forces hydrauliques.

« La Sarthe donne, dit M. Pasquier [1], à la sortie du département, un débit de

---

[1] *Économiste français,* 2 mars 1903.

10 000 litres en moyenne à la seconde, le Loir 20 000. Sur la Sarthe (partie navigable), il y a 16 biefs utilisés, sur 19, par 21 établissements; et sur le Loir (partie navigable), 22 sur 23, avec 35 établissements. Beaucoup plus favorisé que la Sarthe, grâce à son débit, le Loir attire une nombreuse clientèle et l'on y trouve quelquefois jusqu'à quatre industriels qui se partagent la force motrice d'un même barrage. La chute la plus élevée est à La Suze : 1m 45; la plus faible (0m42) donne cependant 28 chevaux-vapeur. Sur la Sarthe non navigable, on compte aujourd'hui 20 usines hydrauliques ayant entre 50 et 150 chevaux; sur l'Huisne, 23 entre 70 et 160. »

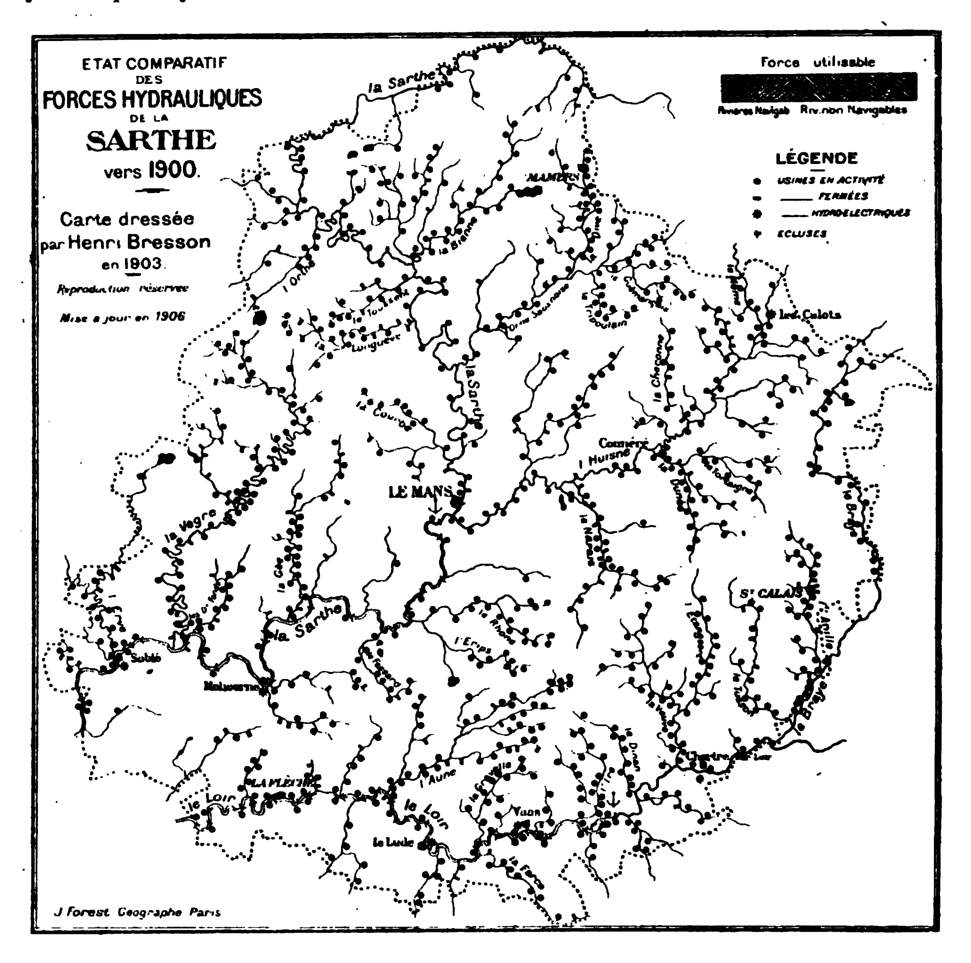

En 1899, d'après les renseignements du service du recensement, 90 °/o des établissements et environ 70 °/o de la puissance totale des chevaux-vapeur appartenaient aux industries de l'alimentation; les industries du papier, carton et caoutchouc, qui venaient ensuite comme les plus importantes, absorbaient un peu plus de 10 °/o de la puissance totale des chevaux-vapeur et les industries du bois 6 °/o.

En 1903, 18 usines utilisaient la force hydraulique de leur chute pour la production du courant nécessaire à l'éclairage électrique de leurs ateliers; parmi ces usines, on comptait 10 minoteries, 4 papeteries, 2 filatures et tissages.

En outre, il existait 5 stations centrales d'électricité distribuant du courant pour l'éclairage ou pour la force motrice. Parmi les applications les plus curieuses, il convient de citer celle du Lude, chef-lieu de canton de 3 700 habitants, qui pos-

sède 86 lampes de service public et 1 500 lampes chez les abonnés; de plus, cette usine, montée en 1893, alimente 32 moteurs électriques faisant marcher notamment une scie à scier le bois en grume (18 chevaux) et une scie circulaire (12 chevaux); puis, chez un menuisier, 2 moteurs prenant 4 et 7 chevaux; d'autres moteurs chez 2 mécaniciens, un charron, un tourneur sur bois, un coutelier, deux huiliers, un grainetier (un élévateur de fourrage automatique), une laiterie-beurrerie, un grand atelier de confection de vêtements, et jusqu'à une fabrique d'eau gazeuse. Signalons aussi que des bouchers et des charcutiers utilisent le courant en été pour actionner les ventilateurs du garde-manger où leur provision de viande est déposée et ainsi préservée d'une fermentation trop rapide, système de beaucoup préféré maintenant aux glacières. Nous trouvons encore des installations agricoles : à Malicorne (1 500 habitants), le moulin à céréales se transforme, la nuit venue, en usine distribuant l'électricité à 38 lampes de service public et 200 lampes d'abonnés; à La Chartre-sur-le-Loir (1 600 habitants), c'est une filature qui, après 7 heures du soir, après le départ des ouvriers, utilise dans les mêmes conditions sa force hydraulique; à Sablé, le concessionnaire de l'usine à gaz utilise toute la force de la chute d'eau d'un ancien moulin à blé pour l'éclairage électrique (17 lampes à arc et 140 lampes à 110 volts chez les abonnés); il utilise à l'occasion un moteur à gaz pour renforcer au besoin le moteur hydraulique. A Vaas, c'est un ancien moulin à tan qui fournit l'électricité à 150 lampes, dont 110 chez les abonnés; enfin, la force du moulin de Calot, dans la commune de La Ferté-Bernard, est transportée et ajoutée, grâce à un transport électrique, à celle d'une usine voisine (900 mètres); la force transportée est d'environ 35 chevaux.

La *Mayenne* compte 1 496 cours d'eau, rivières ou ruisseaux. La puissance totale utilisable est évaluée à 18 500 chevaux par M. Pasquier. La plus grande partie de cette force (12 800 chevaux) est fournie par 38 chutes sur la Mayenne, qui est navigable sur presque toute son étendue dans ce département, depuis un peu en amont de la ville de Mayenne. La Mayenne est malheureusement, dans le nord, un cours d'eau capricieux qui en rend l'emploi difficile. Dans la partie sud du département, la Mayenne n'a plus que les allures d'une rivière de plaine à pentes trop faibles pour être utilisées par les usines. Les deux groupes de l'Ernée et de l'Oudon, ses affluents, ne sont guère mieux disposés.

D'après le relevé des forces existantes en 1899, dressé par le service du recensement, sur 390 établissements en activité et ayant une puissance totale de 2 700 chevaux, 37 établissements avec une puissance de 1 200 chevaux ont leur chute placée sur un cours d'eau navigable; mais, quelle que soit l'origine de la force motrice, cours d'eau navigable ou non navigable, l'industrie de l'alimentation prend une part prépondérante, plus des trois quarts des établissements et de la force sur les rivières non navigables, et seulement moitié de la force totale sur les rivières navigables. Un établissement métallurgique avec fours électriques, un tissage d'amiante et un transport de force, tous trois placés sur la Mayenne, absorbent un tiers de la force totale des moteurs des rivières navigables.

M. Bresson, d'autre part, a relevé, en 1903, 21 établissements qui s'éclairent à l'électricité, grâce aux forces hydrauliques dont ils disposent; un tiers de ces établissements sont des moulins à céréales.

Parmi les applications les plus intéressantes figurent les usines de Rochefort,

commune d'Andouillé, dont les trois chutes sur la Mayenne navigable sont espacées sur à peine 1 kilomètre; le courant est utilisé principalement pour les fours électriques. Un autre four électrique fonctionne dans la commune du Bas-Coudray, grâce

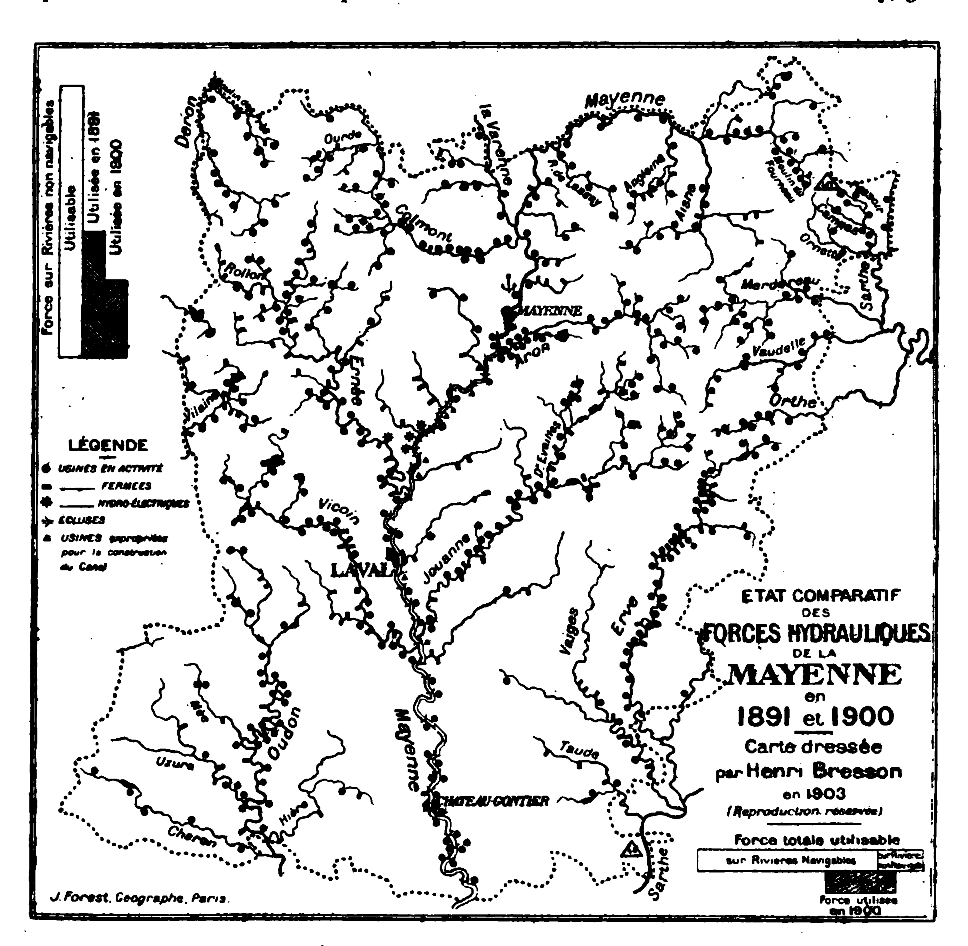

à une chute d'eau placée sur la Vicoin, de 7ᵐ 80 de hauteur, mais de faible débit. En outre, à Andouillé et à Gorron, deux moulins à blé assurent, la nuit venue, l'éclairage des localités voisines et fournissent, le premier 100 lampes de 16 bougies à 110 volts et le second 200 lampes.

Le *Calvados* comprend 1 374 cours d'eau (rivières et ruisseaux); mais six cours d'eau sont particulièrement importants : l'Orne, la Vire, la Touques, la Dives, la Seulles, l'Aure. Dans cette région ancienne, constituée par des terrains imperméables, les rivières ont un cours rapide, notamment la Vire, qui a presque les allures d'un torrent. D'après M. Bresson, on comptait, en 1863, 9 500 chevaux utilisables ; 3 600 étaient utilisés en 1863. C'est la même puissance qui est donnée par le service du recensement en 1899 ; cette force se répartissait, pour la moitié, entre les industries de l'alimentation ; entre les industries textiles (tissages et filatures), pour un peu plus du tiers ; entre les scieries de bois et les moulins à tan, pour environ un dixième. A cette époque, la production de l'énergie électrique, encore très peu développée, ne prenait que 4 °/ₒ de l'ensemble des forces hydrauliques utilisées.

Le tableau suivant donne la répartition des établissements aux diverses époques considérées :

	1863	1897	1900
	—	—	—
Moulins à blé	577	436	316
Industries textiles	139	93	28
Papeteries	14	8	3
Scieries de bois	5	26	22
Moulins à tan	16	31	23
Huileries	37	11	»
Divers	67	42	51
	855	647	443

Comme on le voit, les moulins à blé, les usines hydrauliques actionnant des fabriques de l'industrie textile, des papeteries, ont particulièrement souffert; beaucoup d'usines ont été abandonnées.

On a compté, en 1905, 41 usines hydrauliques produisant l'énergie électrique pour leur éclairage en même temps que la force nécessaire pour leur industrie, notamment : filatures, 16 ; moulins à céréales, 7 ; fabriques de drap, 2 ; bonneteries, 2 ; cidreries, pour les égrugeoirs, 3 ; laiteries-fromageries, 2 ; scieries de bois, 3 ; scierie de granit, 1 ; papeterie, 1 ; fabrique de produits caoutchoutés, ferronnerie, chacune 1.

En outre, 7 villes ont une installation d'éclairage électrique au moyen d'usines hydrauliques : Thury-Harcourt depuis 1883, Vire depuis 1893, Mézidon depuis 1894, Orbec et Falaise depuis 1902, Pontfarcy depuis 1903, Aunay-sur-Odon depuis 1904. Les usines de Jussaud aux environs de Vire, sur la Virène, ont été montées en 1894, pour la production et le transport d'énergie électrique à Vire et dans les environs. Au château de Saint-André, depuis 1902, une chute de 60 centimètres, mais d'un gros débit, produit l'énergie électrique nécessaire à 50 lampes.

Quelques applications de l'énergie électrique sont intéressantes à citer. A Vire, où 9 000 lampes sont posées et 3 000 lampes en service courant ; dans le jour, l'énergie électrique disponible trouve son emploi chez quelques industriels ; ainsi 2 moteurs à 6 chevaux sont placés, un chez un charpentier, l'autre chez un menuisier ; 2 autres moteurs à 3 chevaux, un chez un carrossier, un autre chez un fondeur de cuivre ; d'autres, de 1 cheval au moins, chez un imprimeur, chez deux couteliers, un fabricant de parapluies, un fabricant d'eau de Seltz, un pâtissier, jusque chez un pharmacien pour vider une cave dans laquelle se produisent de fréquentes infiltrations. Dans les environs de Vire, on compte 7 usines employant l'énergie électrique soit uniquement pour leur propre usage, soit sous forme de renfort de force à des usines du voisinage, particulièrement aux époques du creux de sécheresse.

A Pontfarcy, la force hydraulique d'un moulin à blé (19 chevaux) sert le jour à moudre le blé, la nuit à l'éclairage : 14 lampes sur la voie publique, 350 chez des particuliers.

A Mézidon, la force d'un moulin est surtout utilisée pour l'alimentation des réservoirs à eau de la gare de Mézidon ; mais on emploie aussi une partie de cette force à la production de l'énergie électrique nécessaire à 270 lampes chez des particuliers.

Falaise possède pour sa production d'électricité, outre une importante machine à vapeur de 150 chevaux, 3 turbines placées sur de petits cours d'eau d'un faible

débit, mais ayant des chutes de 4 à 5 mètres; quelques industriels utilisent le courant électrique : un armurier, un coutelier, 1 cheval et demi chacun; deux boulangers, 1 cheval chacun, (pour le pétrin mécanique); deux fabricants d'eau gazeuse, un moteur chacun, puis d'autres moteurs pour des pompes à eau, etc.

A Orbec, la force hydraulique d'une scierie sert, la nuit, à la production de l'électricité pour les 250 lampes d'une trentaine d'abonnés.

A Thury-Harcourt, une grande roue Sagebien de 30 chevaux actionne 6 moteurs : 3 de 2 chevaux dans des beurreries, 2 dans une petite fabrique de tire-bouchons en fil d'acier, un chez un boulanger pour un pétrin mécanique.

Cette usine de Thury-Harcourt fournit en outre, grâce à un transport de force de 14 kilomètres, l'éclairage électrique à Aunay-sur-Odon : 50 lampes chez les abonnés, 32 lampes sur la voie publique.

Dans la *Manche*, qui possède 820 rivières et ruisseaux, la presque totalité de la puissance hydraulique est due aux rivières non navigables : une soixantaine de chevaux seulement sur 6 400 sont fournis par des rivières navigables.

Sur les 680 établissements avec une puissance totale de 6 400 chevaux trouvés en 1899, un peu plus des trois quarts des établissements et de la puissance en chevaux-vapeur étaient affectés aux industries de l'alimentation ; l'industrie textile prenait un peu moins de 1 °/₀ des établissements et environ 5 °/₀ des chevaux-vapeur.

L'enquête de M. Bresson montre aussi que le moulin à blé est l'industrie principale, mais combien déchue de l'importance qu'elle avait avant 1900 ; moitié de ces moulins ont disparu entre 1863 et 1900.

Le tableau suivant résume les renseignements par industries aux époques considérées :

	1863	1900
Moulins à blé	1 122	569
Industries textiles	67	39
Papeteries	31	2
Scieries de bois	4	18
Moulins à tan	18	9
Huileries	95	3
Traitement des métaux	24	27
Divers	6	38
Totaux	1 367	705

20 usines hydrauliques, dont 11 moulins à blé, assurent leur éclairage électrique en même temps que la marche de leur industrie. En plus, 10 villes ont recours à la force hydraulique pour la production de l'énergie électrique pour l'éclairage ou pour la distribution de force motrice dans de petits ateliers, à Saint-Hilaire-du-Harcouët depuis 1889, à Mortain depuis 1893, à Bricquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Anneville-en-Saire depuis 1898, à Ducey depuis 1899, à Cérences depuis 1901, à Torigny depuis 1901, à Sourdeval et Tessy depuis 1903, à Saint-James depuis 1904.

Le château de Tourlaville emploie depuis 1883, la force de sa chute d'eau à la production de l'énergie électrique nécessaire à 140 lampes.

Parmi les applications intéressantes, citons : Saint-Hilaire-du-Harcouët (usine à 2km 500 du bourg de 3 700 habitants), qui emploie 1 400 lampes chez des particuliers et 100 lampes pour l'éclairage public ; en plus 3 moteurs, un chez un imprimeur, chez un charcutier et chez un menuisier.

L'usine de Ducey est intéressante par son organisation; la chute n'a que $1^m 50$ de hauteur; elle est distante de $3^{km} 500$ de la localité, où elle assure l'éclairage électrique à 300 lampes d'abonnés, grâce à l'élévation de voltage jusqu'à 2 000 volts avec des courants triphasés.

L'*Eure-et-Loir* ne possède que 91 rivières et ruisseaux ; mais quelques rivières ont de bons débits; ainsi l'Eure avec 5 250 litres, en moyenne, à la seconde, à la sortie du département; il est vrai que la chute la plus élevée n'est que de $2^m 30$; le Loir a un débit de 1 000 litres, et des chutes généralement moins élevées que sur l'Eure ; l'Huisne a un cours d'eau assez accidenté et assez bien utilisé.

D'après les renseignements du service du recensement, en 1899, les trois quarts de la puissance totale des chutes utilisées étaient employés par l'industrie de l'alimentation ; les industries du papier, carton et caoutchouc, qui venaient ensuite dans l'ordre d'importance, n'en prenaient que 7 °/₀. D'après M. Bresson, sur 4 160 chevaux utilisables, 2 400 étaient utilisés en 1885 et environ 1 930 en 1900. Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, comparant la situation en 1885 et en 1900, ce sont surtout les moulins à blé qui ont été atteints par le chômage :

	1885	1900
Moulins à blé	405	287
Industries textiles	8	4
Papeteries	4	1
Scieries de bois	7	4
Moulins à tan	10	5
Traitement des métaux	7	3
Divers	24	78
	465	382

En 1903, 21 établissements, dont 11 moulins à blé, 2 laiteries, des ateliers de confections, 1 scierie, 1 fabrication de liqueurs, etc., assuraient leur éclairage grâce à l'utilisation d'une force hydraulique et, en même temps, actionnaient les machines de leur industrie.

On trouvait, en outre, 2 transports d'énergie électrique installés, celui de Sorel-Moussel, depuis 1893, et celui de Vriseuil depuis 1897; 3 châteaux ont eu recours à la force hydraulique pour l'éclairage électrique et pour le transport de la force motrice nécessaire aux usages domestiques ; à Bouche-d'Aigre depuis 1897, à Mémillon depuis 1901 et à Marmousse depuis 1903.

Il est maintenant intéressant d'indiquer quelques-uns des prix de vente de l'énergie électrique dans la région normande (prix au kilowatt-heure, sauf mention contraire) :

Dans l'Orne, à Putanges : lumière, $0^f 55$; force motrice, $0^f 40$ à $0^f 80$; à Domfront : lumière, 1 franc ; force, $0^f 55$.

Dans le Calvados, à Falaise : lumière, 1 franc; à Thury-Harcourt : lumière, 1 franc ; force, $0^f 15$ (le jour seulement); à Orbec : lumière, 1 franc.

Dans l'Eure, à Rugles : lampes 5 bougies, 36 francs par an ; 10 bougies, 48 francs ; 16 bougies, 60 francs ; Beaumont-le-Roger : lumière, $0^f 70$ le kilowatt ; la lampe par jour, 5 bougies, $0^f 705$; 10 bougies, $0^f 125$; 16 bougies, $0^f 165$; 32 bougies, $0^f 32$; à Courcilles : lampe 8 bougies, $2^f 50$ par mois; 10 bougies, $3^f 50$, et 16 bougies, 5 francs ; à Pont-Audemer : lumière, $0^f 90$ le kilowatt.

Dans la Manche, à Bricquebec et à Torigny : lampe 8 bougies, 32 francs par an ; 10 bougies, 36 francs ; 16 bougies, 54 francs par an.

On voit par la variété et aussi par le bon marché des prix de certaines distributions d'énergie électrique les facilités que cette force a apportées dans cette région normande.

Ainsi que nous avons essayé de le montrer, la richesse de notre pays en forces hydrauliques est considérable ; d'après les ingénieurs chargés d'en faire l'inventaire, la puissance des forces hydrauliques que l'on peut aménager en France équivaudrait à celle de l'ensemble des moteurs à vapeur en service en France.

La houille blanche, à cause de la grande puissance que développent les chutes qui l'utilisent, attire particulièrement l'attention et les capitaux. Mais, quoique beaucoup plus ancienne, bien plus délaissée à la fin du dix-neuvième siècle, la houille verte, celle de nos moyennes et basses chutes d'eau, retrouve maintenant une certaine faveur grâce à son emploi à la production de l'énergie électrique. La houille verte, dispersée sur toute l'étendue de notre pays, présente même certains avantages ; elle permet aux petites bourgades de nos campagnes d'avoir à leur disposition l'éclairage et aussi la force motrice électriques à des conditions que souvent nos grandes villes pourraient leur envier. L'augmentation du nombre des stations centrales dans la région normande en est un indice.

Rappelons aussi que la petite industrie utilise avantageusement l'énergie électrique qui est ainsi mise à sa disposition et qui lui permet de se perfectionner en employant des moteurs électriques. La facilité de mise en marche, le bon marché des prix d'installation et d'achat des moteurs électriques les font préférer aux moteurs qui ont recours à d'autres sources d'énergie, vapeur, gaz, etc. D'importantes améliorations ont été apportées dans les exploitations industrielles par la distribution de l'énergie électrique, dans les petits ateliers principalement. On a vu que, dans la région normande considérée ci-dessus, des exploitations agricoles, de petits industriels ou commerçants, exerçant les métiers les plus divers, utilisent l'énergie électrique. L'examen des résultats obtenus pourrait faire l'objet d'une étude spéciale. Bornons-nous à citer un exemple des transformations, des améliorations que l'on peut attribuer, dans une grande mesure, à la commodité d'emploi de l'énergie électrique. On a vu qu'un certain nombre de boulangers ont recours à l'énergie électrique pour faciliter leurs travaux, principalement pour actionner un pétrin mécanique. Le travail, si fatigant et si contraire à l'hygiène, du *geindre*, de l'ouvrier qui peinait et suait pour pétrir la pâte, s'est ainsi trouvé considérablement simplifié ; il n'a plus consisté que dans une surveillance de la machine à pétrir. Cette transformation s'est généralisée dans certaines régions, grâce au bon marché de l'énergie électrique. Un inspecteur du travail, M. Lenoble, dont la circonscription se trouve dans un pays de houille blanche, m'a signalé ainsi, au cours d'un récent voyage, que beaucoup de boulangers, surtout depuis la loi sur le repos hebdomadaire, ont adopté le pétrin mécanique actionné par l'énergie électrique ; ils peuvent augmenter leur production, sans grande fatigue, la veille des jours où leur ouvrier doit se reposer, au besoin suffire au travail quotidien, avec l'aide des membres de la famille, le jour où l'ouvrier est au repos. Il est vrai que l'énergie électrique, dans ces régions, est vendue très bon marché : le cheval-vapeur coûte 1 franc environ pour une journée de dix heures, avec l'énergie électrique, il coûte 1f 50 environ avec le moteur

INTERNACIA MONA TABELO	TABLEAU DES MONNAIES INTERNATIONALES
(por aliformigi internacian monvaloron en nacian)	(pour convertir ces monnaies [système René de Saussure] en monnaies nationales)

Sm { = Spesmilo. = 1 000 spesoj. Sd { = Spesdeko. = 10 spesoj. 10 Sm { = 8 gramoj da oro laŭ proporcio $^{11}/_{12}$. = 8 grammes d'or au titre de $^{11}/_{12}$ de fin.

	GRANDA BRITUJO — GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE (£ ŝ. d. f.)	LATINA UNUIĜO — UNION LATINE (Frank. Cent.)	GERMANUJO — EMPIRE ALLEMAND (Mark. Pfen.)	U. Ŝ. A. — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (Dolar. Cend.)	RUSUJO — EMPIRE RUSSE (Rubloj Kopek.)	SKANDINAVIA UNUIĜO — UNION SCANDINAVE (Kron. Oeroj)	AŬSTRUJO-HUNGARUJO — AUTRICHE-HONGRIE (Kron. Heler.)	PORTUGALUJO — PORTUGAL (Milrejsoj Rejsoj)	HOLANDO — PAYS-BAS (Florenoj Cendoj)
1 Sd =	0 0 0 1	2 1/2	2	1/2	1	2	2 1/2	4 1/2	1 1/4
2 » »	0 0 0 2	5	4	1	2	3 3/4	5	9	2 1/2
3 » »	0 0 0 3	7 1/2	6	1 1/2	3	5 1/2	7	13 1/2	3 3/4
4 » »	0 0 1 0	10	8	2	3 3/4	7 1/4	9 1/2	18	4 3/4
5 » »	0 0 1 1	12 1/2	10	2 1/2	4 3/4	9	12	22 1/2	6
6 » »	0 0 1 2	15	12 1/2	3	5 3/4	11	14 1/2	27	7 1/4
7 » »	0 0 1 3	17 1/2	14 1/2	3 1/4	6 3/4	12 3/4	17	31 1/2	8 1/2
8 » »	0 0 2 0	20	16 1/2	3 3/4	7 3/4	14 1/2	19 1/2	36	9 3/4
9 » »	0 0 2 1	22 1/2	18 1/2	4 1/2	8 1/2	16 1/2	21 1/2	40 1/2	10 3/4
10 » »	0 0 2 2	25	20 1/2	5	9 1/2	18 1/4	24	45	12
20 » »	0 0 5 0	50	41	9 3/4	19	36 1/2	48	90	24 1/4
30 » »	0 0 7 2	76	61 1/2	14 3/4	28 1/2	54 1/2	72	135	36 1/4
40 » »	0 0 10 0	1,01	82	19 1/2	38	73	96	180 1/2	48 1/2
50 » »	0 1 0 0	1,26	1,02	24 1/2	47 1/2	91	1,20	225 1/2	60 1/2
60 » »	0 1 2 2	1,52	1,23	29 1/2	57	1,09	1,44	270 1/2	72 1/2
70 » »	0 1 5 0	1,77	1,48	34	66 1/4	1,27	1,68	315 1/2	84 3/4
80 » »	0 1 7 0	2,02	1,64	39	75 3/4	1,45	1,92	360 3/4	96 3/4
90 » »	0 1 9 2	2,27	1,84	44	85 1/4	1,64	2,16	406	1,09
100 » »	0 2 0 0	2,53	2,05	48 3/4	95	1,82	2,40	451	1,21
1 Sm =	0 2 0 0	2,53	2,05	48 3/4	95	1,82	2,40	451	1,21
2 » »	0 4 0 0	5,05	4,10	97 1/2	1,89	3,64	4,80	902	2,42
3 » »	0 6 0 0	7,59	6,14	1,46 1/4	2,84	5,46	7,20	1,353	3,63
4 » »	0 8 0 0	10,10	8,18	1,95	3,79	7,28	9,60	1,804	4,84
5 » »	0 10 0 0	12,63	10,23	2,43 3/4	4,74	9,10	12,—	2,255	6,05
6 » »	0 12 0 0	15,16	12,27	2,92 1/2	5,68	10,92	14,40	2,706	7,26
7 » »	0 14 0 0	17,68	14,32	3,41	6,63	12,74	16,80	3,157	8,47
8 » »	0 16 0 0	20,21	16,37	3,90	7,58	14,56	19,20	3,608	9,68
9 » »	0 18 0 0	22,73	18,41	4,38 1/2	8,52	16,38	21,60	4,059	10,89
10 » »	1 0 0 1	25,26	20,46	4,87 1/2	9,47	18,19	24,05	4,511	12,10
20 » »	2 0 0 2	50,52	40,92	9,74 3/4	18,94	36,38	48,10	9,021	24,20
30 » »	3 0 1 0	75,78	61,38	14,62	28,41	54,56	72,16	13,532	36,30
40 » »	4 0 1 0	101,03	81,84	19,49	37,88	72,75	96,21	18,042	48,40
50 » »	5 0 1 0	126,30	102,30	24,37	47,35	90,94	120,26	22,553	60,50
60 » »	6 0 2 0	151,55	122,76	29,24	56,82	109,16	144,32	27,064	72,60
70 » »	7 0 2 0	176,81	143,22	34,12	66,29	127,32	168,37	31,574	84,70
80 » »	8 0 2 0	202,07	163,68	38,99	75,76	145,50	192,42	36,085	96,80
90 » »	9 0 3 0	227,33	184,14	43,86	85,23	163,69	216,48	40,595	108,90
100 » »	10 0 3 0	252,59	204,60	48,74	94,72	181,88	240,58	45,106	121,25
1 000 » »	100 3 0 0	2 525,95	2046,—	487,40	947,16	1 818,78	2 405,35	451,060	1 212,52

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

GRANDA BRITUJO — EMPIRE BRITANNIQUE

£ Livres sterling	Ŝilingoj — Shillings	Pinsoj — Deniers		Spesmiloj	Spesdekoj
		1	=		4
		2	»		8 1/4
		3	»		12 1/2
		4	»		16 1/2
		5	»		20 3/4
		6	»		25
		7	»		29
		8	»		33 1/4
		9	»		37 1/2
		10	»		41 1/2
		11	»		45 3/4
		12	»		50
	1		=		50
	2		»	1,—	
	3		»	1,50	
	4		»	2,—	
	5		»	2,50	
	6		»	3,—	
	7		»	3,50	
	8		»	4,—	
	9		»	4,50	
	10		»	4,99	
	15		»	7,49	
	20		»	9,99	
1			=	9,99	
2			»	19,97	
3			»	29,96	
4			»	39,94	
5			»	49,93	
6			»	59,91	
7			»	69,90	
8			»	79,88	
9			»	89,87	
10			»	99,85	
20			»	199,70	
30			»	299,55	
40			»	399,40	
50			»	499,25	
60			»	599,10	
70			»	698,95	
80			»	798,80	
90			»	898,65	
100			»	998,50	

LATINA UNUIĜO — UNION LATINE

Francoj — Francs	Centoj — Centimes		Spesmiloj	Spesdekoj
	1	=		1/2
	2	»		1
	3	»		1 1/4
	4	»		1 1/2
	5	»		2
	10	»		4
	15	»		6
	20	»		8
	25	»		10
	30	»		12
	35	»		14
	40	»		16
	45	»		18
	50	»		20
	60	»		24
	70	»		28
	80	»		32
	90	»		36
	100	»		40
1		=		40
2		»		79
3		»	1,19	
4		»	1,58	
5		»	1,98	
10		»	3,96	
15		»	5,94	
20		»	7,92	
25		»	9,90	
30		»	11,88	
35		»	13,86	
40		»	15,84	
45		»	17,82	
50		»	19,80	
60		»	23,76	
70		»	27,72	
80		»	31,68	
90		»	35,64	
100		»	39,59	
1 000		»	395,89	

GERMANUJO — EMPIRE D'ALLEMAGNE

Markoj — Marks	Pfenigoj — Pfennigs		Spesmiloj	Spesdeko
	1	=		1/2
	2	»		1
	3	»		1 1/2
	4	»		2
	5	»		2 1/2
	10	»		5
	15	»		7 1/2
	20	»		10
	25	»		12
	30	»		14 1/2
	35	»		17
	40	»		19 1/2
	45	»		22
	50	»		24 1/2
	60	»		29 1/2
	70	»		34
	80	»		39
	90	»		44
	100	»		49
1		=		49
2		»		97 1/2
3		»	1,47	
4		»	1,96	
5		»	2,44	
10		»	4,89	
15		»	7,33	
20		»	9,78	
25		»	12,22	
30		»	14,67	
35		»	17,12	
40		»	19,56	
45		»	22,—	
50		»	24,44	
60		»	29,33	
70		»	34,22	
80		»	39,10	
90		»	43,99	
100		»	48,88	
1 000		»	488,76	

UNUIGITAJ ŜTATOJ AMERIKAJ — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE				RUSUJO — EMPIRE DE RUSSIE				SKANDINAVIA UNUIĜO — DANEMARK, NORVÈGE, SUÈDE			
Dolaroj — Dollars	Cendoj — Cents	Spesmiloj	Spesdekoj	Rubloj — Roubles	Kopekoj — Kopeks	Spesmiloj	Spesdekoj	Kronoj — Couronnes	Oeroj — Öre	Spesmiloj	Spesdekoj
	1 =		2		1 =		1		1 =		1/2
	2 »		4		2 »		2		2 »		1
	3 »		6		3 »		3		3 »		1 1/2
	4 »		8		4 »		4 1/4		4 »		2 1/4
	5 »		10 1/4		5 »		5 1/4		5 »		2 3/4
	10 »		20 1/2		10 »		10 1/2		10 »		5 1/2
	15 »		30 3/4		15 »		15 3/4		15 »		8 1/4
	20 »		41		20 »		21		20 »		11
	25 »		51 1/4		25 »		26 1/2		25 »		13 3/4
	30 »		61 1/2		30 »		31 1/2		30 »		16 1/2
	35 »		71 3/4		35 »		37		35 »		19 1/4
	40 »		82		40 »		42 1/4		40 »		22
	45 »		92 1/4		45 »		47 1/2		45 »		24 3/4
	50 »		1,02		50 »		52 3/4		50 »		27 1/2
	60 »		1,23		60 »		63 1/4		60 »		33
	70 »		1,44		70 »		74		70 »		38 1/4
	80 »		1,64		80 »		84 1/2		80 »		44
	90 »		1,85		90 »		95		90 »		49 1/2
	100 »		2,05		100 »		1,05		100 »		55
1	=		2,05	1	=		1,06	1	=		55
2	»		4,10	2	»		2,11	2	»		1,10
3	»		6,15	3	»		3,17	3	»		1,65
4	»		8,21	4	»		4,22	4	»		2,20
5	»		10,26	5	»		5,28	5	»		2,75
10	»		20,52	10	»		10,56	10	»		5,50
15	»		30,78	15	»		15,84	15	»		8,25
20	»		41,04	20	»		21,12	20	»		11,—
25	»		51,29	25	»		26,40	25	»		13,75
30	»		61,55	30	»		31,68	30	»		16,49
35	»		71.81	35	»		36,96	35	»		19,24
40	»		82,07	40	»		42,24	40	»		22,—
45	»		92,33	45	»		47,52	45	»		24,74
50	»		102,59	50	»		52,79	50	»		27,49
60	»		123,11	60	»		63,35	60	»		33,—
70	»		143,62	70	»		73,91	70	»		38,49
80	»		164,14	80	»		84,47	80	»		44,—
90	»		184,66	90	»		95,02	90	»		49,48
100	»		205,18	100	»		105,58	100	»		54,98
1 000	»		2 051,75	1 000	»		1 055,78	1 000	»		549,82

AŬSTRUJO-HUNGARUJO — AUTRICHE-HONGRIE			
Kronoj — Couronnes	Heleroj — Hellers	Spesmiloj	Spesdekoj
	1 =		1/2
	2 »		1
	3 »		1 1/4
	4 »		1 1/2
	5 »		2
	10 »		4
	15 »		6 1/4
	20 »		8 1/4
	25 »		10 1/4
	30 »		12 1/2
	35 »		14 1/2
	40 »		16 3/4
	45 »		18 3/4
	50 »		20 3/4
	60 »		25
	70 »		29
	80 »		33 1/4
	90 »		37 1/2
	100 »		41 1/2
1	=		41 1/2
2	»		83
3	»	1,25	
4	»	1,66	
5	»	2,08	
10	»	4,16	
15	»	6,24	
20	»	8,31	
25	»	10,39	
30	»	12,47	
35	»	14,55	
40	»	16,63	
45	»	18,71	
50	»	20,79	
60	»	24,94	
70	»	29,10	
80	»	33,26	
90	»	37,42	
100	»	41,57	
1 000	»	415,73	

PORTUGALUJO — PORTUGAL			
Milrejsoj — Milreis	Rejsoj — Reis	Spesmiloj	Spesdekoj
	1 =		1/4
	2 »		1/2
	3 »		3/4
	4 »		1
	5 »		1 1/4
	10 »		2 1/4
	15 »		3 1/4
	20 »		4 1/2
	25 »		5 1/2
	30 »		6 3/4
	35 »		7 3/4
	40 »		8 3/4
	45 »		10
	50 »		11
	60 »		13 1/4
	70 »		15 1/2
	80 »		17 3/4
	90 »		20
	100 »		22 1/4
	200 »		44 1/4
	300 »		66 1/2
	400 »		88 1/2
	500 »	1,11	
	1000 »	2,22	
1	=	2,22	
2	»	4,43	
3	»	6,65	
4	»	8,87	
5	»	11,08	
10	»	22,17	
20	»	44,34	
30	»	66,51	
40	»	88,68	
50	»	110,85	
100	»	221,70	
1 000	»	2 217,—	

HOLANDO — PAYS-BAS			
Floreroj — Florins	Cendoj — Cents	Spesmiloj	Spesdekoj
	1 =		3/4
	2 »		1 1/2
	3 »		2 1/2
	4 »		3 1/4
	5 »		4
	10 »		8 1/4
	15 »		12 1/4
	20 »		16 1/2
	25 »		20 1/2
	30 »		24 3/4
	35 »		28 3/4
	40 »		33
	45 »		37
	50 »		41 1/4
	60 »		49 1/2
	70 »		57 3/4
	80 »		66
	90 »		74 1/4
	100 »		82 1/2
1	=		82 1/2
2	»	1,65	
3	»	2,47	
4	»	3,30	
5	»	4,12	
10	»	8,25	
15	»	12,37	
20	»	16,49	
25	»	20,62	
30	»	24,74	
35	»	28,87	
40	»	33,—	
45	»	37,11	
50	»	41,24	
60	»	49,48	
70	»	57,73	
80	»	66,—	
90	»	74,23	
100	»	82,47	
1 000	»	824,72	

à gaz. Mais nous avons vu aussi que dans les pays à houille verte le prix de l'énergie électrique est souvent peu élevé, c'est ce qui facilitera les améliorations dans l'industrie de ces régions.

Charles BARRAT.

II

UNE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE DE L'EMPIRE ALLEMAND

D'APRÈS LES ÉLECTIONS DU REICHSTAG DE 1907 (*Suite et fin* [1])

3° *Les progressistes.* — L'autre grande fraction du parti gouvernemental est constituée par les progressistes ; c'est ainsi que nous désignons les représentants des deux groupes appelés ***Freisinnige Vereinigung*** et ***Freisinnige Volkspartei*** (union libérale et parti populaire libéral) qui correspondent en effet à l'ancien parti progressiste. Ce parti a eu de curieuses vicissitudes. Pendant longtemps, durant toute la période bismarckienne, avant et après 1870, tant au Landtag de Prusse qu'au Reichstag, les progressistes formaient l'opposition de gauche presque exclusive et, comme les *Sozial-Demokraten* aujourd'hui, ils se recrutaient de préférence dans les centres populeux. De 1871 à 1881, ils détenaient près de la moitié des *Wahlkreise* des grandes villes et ils formaient encore toute la députation de Berlin. Les élections de 1884 leur donnent le maximum de leurs sièges (67) et 1 million de voix (997 000), autant que les nationaux-libéraux ; comme parti d'opposition, leur force numérique ne le cédait alors qu'à celle du centre. Mais, aux élections de 1887, c'est surtout contre eux que s'exerce la politique gouvernementale, et, sans perdre presque rien de leur clientèle électorale, ils se voient enlever plus de la moitié de leurs mandats au bénéfice surtout des nationaux-libéraux qui, comme nous venons de le dire, reprennent alors un essor nouveau pour défendre les projets militaires de l'Empire. Ils se relèvent, il est vrai, en 1890, en prenant leur revanche sur les nationaux-libéraux et arrivent au chiffre de 1 160 000 suffrages qu'ils n'avaient jamais atteint précédemment. De 32 sièges, ils passent à 66, retrouvant ainsi leur effectif de 1884, tandis que les nationaux-libéraux tombent de 99 à 42. Mais, désormais, les progressistes sont menacés par les socialistes ; ils se divisent en deux fractions et oscillent entre la politique ministérielle et l'opposition. La chute de Bismarck a marqué pour eux la fin de l'opposition irréductible. Mais les socialistes leur enlèvent la clientèle des grandes villes : c'est à peine si, en 1893, ils y gardent encore une demi-douzaine de sièges et ils ont perdu toutes les circonscriptions de Berlin, sauf une. De 1893 à 1903, ils perdent près de 200 000 suffrages et, à ces dernières élections, ils ne réunissaient que 781 000 voix avec une trentaine de mandats. Mais la situation a changé aux dernières élections : les progressistes, cette fois, lient définitivement partie avec le gouvernement ; ils forment la gauche du nouveau cartel, tendant ainsi à remplacer le centre, exclu de la majorité gouvernementale. Les progressistes arrivent à 1 081 000 suffrages, dont 736 000 pour le parti populaire libéral, et le total de leurs mandats est de 42. Ils ont donc, dans le Reichstag actuel, la même valeur numérique que les socialistes. Parti protestant, comme les nationaux-libéraux — quoique plus attachés aux prérogatives parlementaires — les progressistes se recrutent nécessairement dans les collèges électoraux de majorité

---

(1) Voir numéro d'août du Journal, page 258.

protestante. Plus de la moitié de leurs électeurs appartiennent à la région de l'Est (585 000) ; dans le Sud, ils ne sont que faiblement représentés ; mais, dans l'Ouest, ils disputent aux socialistes les districts industriels protestants : ils y ont gagné près de 140 000 suffrages en 1907. Ils font surtout de remarquables progrès dans la Saxe prussienne et certains petits États (Oldenbourg, Brême, etc.).

De plus, par leur caractère plus démocratique, ils ont pu lutter avec succès contre les socialistes dans les grandes villes. Ils y possèdent aujourd'hui 9 mandats, plus qu'aucun des autres partis bourgeois ; ils ont repris aux *Sozial-Demokraten* Kœnigsberg, Breslau (Ouest), perdus depuis 1890 et 1893, Halle, Francfort-sur-le-Mein (perdu depuis 1884), Brême ; il s'en est fallu de très peu qu'ils ne reprissent Lübeck et ils se maintiennent toujours dans la première circonscription de Berlin, soutenus par les conservateurs. Dans l'ensemble des villes de plus de 100 000 âmes, ils recueillent 418 000 voix, soit 38,74 °/₀ de leurs suffrages. De 1904 à 1907, aucun parti bourgeois n'a fait plus de progrès dans les grandes circonscriptions et la résurrection des progressistes dans les villes a été pour les socialistes une des causes les plus sérieuses de leur échec.

Comme les nationaux-libéraux, les progressistes obtiennent la majeure partie de leurs suffrages dans les circonscriptions moyennes ; aussi ne détiennent-ils que 10 sièges dans les *Wahlkreise* de moins de 100 000 habitants.

4° *Autres partis.* — Nous venons de passer en revue les grandes fractions du groupe gouvernemental ; mais, sur ses ailes de droite et de gauche, il y a quelques petits partis qu'il ne faut pas omettre et dont l'appoint avec une majorité aussi faible que celle du Reichstag n'est, en effet, pas négligeable. Mais ces partis n'ont qu'un nombre de voix restreint et leur action est toute localisée. Ainsi, l'Union des paysans, l'Union des agriculteurs, le parti populaire du Sud n'ont une clientèle que dans le Sud. Ce dernier parti, qui ne compte que 7 mandats et 138 000 voix, surtout dans le Wurtemberg, est le survivant de l'ancien parti républicain si influent il y a soixante ans et aujourd'hui rallié au gouvernement de Berlin.

Parmi ces fractions politiques, celle qui semble la plus forte, c'est le parti appelé antisémite : il a obtenu 310 000 voix et 20 mandats. Ce parti est celui du célèbre pasteur Stöcker, assez suspect, du reste, au pouvoir aujourd'hui. D'ailleurs, les antisémites se dénomment aussi séparément parti de réformes, parti social-national. parti chrétien-social, parti des classes moyennes (*Mittelstandpartei*), etc. Mais l'influence du parti est demeurée toujours restreinte aux pays protestants de l'Allemagne médiane : royaume de Saxe et Hesse prussienne et grand-ducale (Stöcker est député de Siegen dans la Hesse prussienne). Il est assez curieux d'observer que, soit dans les pays catholiques du Sud et de l'Ouest, soit dans les pays protestants du Nord, le parti antisémite n'existe pour ainsi dire pas.

B) Les partis dits d'opposition

1° *Le centre.* — Les deux principaux groupes de l'opposition parlementaire sont aujourd'hui — au moins au point de vue officiel — le centre catholique et les socialistes. Le centre, malgré la guerre à lui déclarée par le chancelier, n'en est pas moins demeuré le premier parti au Reichstag et le deuxième dans le pays par sa force numérique. Loin de perdre à n'être plus considéré comme parti gouvernemental, il a plutôt gagné de nombreuses recrues. Il arrive au total de 2 180 000 suf-

frages, en avance de plus de 300 000 sur 1903. Dans l'opposition, c'est lui qui a le plus gagné; sa masse électorale équivaut au cinquième des suffrages exprimés. Déjà, de 1898 à 1903, il avait réalisé un gain de 400 000 voix. Avec ses 101 sièges, le centre est le parti prépondérant au Reichstag et, à la différence des autres partis, qui ont connu bien des vicissitudes, le centre est d'une stabilité extraordinaire. On peut dire que, depuis plus de trente ans, sa force parlementaire est demeurée constante. C'est en 1874 que, sous la menace du *Kulturkampf*, le centre se constitua en parti catholique indépendant; or, depuis cette époque, il a toujours compté de 90 à 100 et quelques représentants; ce chiffre n'a presque pas varié. La situation électorale du parti est, en effet, presque adéquate à la situation religieuse. Il y a, dans l'Empire, 145 circonscriptions de majorité catholique. Elles sont représentées par 101 membres du centre auxquels on peut ajouter les 20 Polonais, 11 Alsaciens-Lorrains, soit 132 catholiques. Il reste donc bien peu de place pour les autres partis : 6 nationaux-libéraux, 2 du parti de l'Empire, 2 conservateurs et 3 socialistes. Encore ceux-ci n'ont-ils été élus à Munich (banlieue), Wiesbaden et Strasbourg que par le concours des catholiques hostiles aux libéraux protestants. Ainsi, le pays électoral catholique est difficilement entamé par les autres partis. Dans les 145 circonscriptions dont nous parlons, le centre recueille presque tous ses suffrages, environ 1 800 000 (1 766 000 exactement) sur 2 180 000, soit 81,14 °/₀ de ses suffrages; encore faudrait-il y ajouter la plupart des voix données aux Polonais et aux Alsaciens-Lorrains. Dans l'ensemble des *Wahlkreise* de majorité protestante, le centre ne totalise donc que 414 000 voix ou 18,86 °/₀ de son effectif.

La stabilité du centre se manifeste encore par un autre fait, c'est que, sur les 101 sièges qu'il possède dans le Reichstag actuel, les trois quarts (76) n'ont jamais cessé de lui appartenir depuis 1874 et, parmi les autres, quelques-uns (4) ne lui ont été enlevés, notamment en Silésie, qu'aux dernières élections, par les Polonais, mécontents de l'attitude trop bienveillante du centre à l'égard du gouvernement dans le conflit prusso-polonais; c'est ainsi que l'ancien président du Reichstag, comte Ballestrem, a été évincé. Dans presque toute la Prusse rhénane (sauf le district de Düsseldorf) et une partie de la Westphalie (district de Munster), dans les provinces de Haute et Basse Bavière, de Souabe, dans les districts catholiques de Silésie et Prusse occidentale, les candidats du centre triomphent de façon ininterrompue et presque sans lutte.

C'est évidemment dans l'Ouest et le Sud que le centre recrute surtout ses représentants. Dans l'Ouest, il recueille près de la moitié de ses suffrages (1 050 000); mais il n'est pas le parti prépondérant, en raison de la forte situation des socialistes, et nous avons vu aussi que les nationaux-libéraux y occupent de solides positions. Dans le Sud, le premier rang appartient sans contestation au centre; il y a rassemblé 890 000 voix et, avec l'appoint des voix alsaciennes, il dépasserait le million. Dans la Bavière, il a la majorité absolue sur les autres partis; à Bade, la majorité relative; dans le Wurtemberg, il est encore le plus fort des partis bourgeois. Dans l'ensemble des mandats obtenus par le centre, soit 101, il y en a 42 dans l'Ouest, dont 27 pour la Prusse rhénane et 51 — la moitié — dans le Sud, dont 34 pour la Bavière. Dans ce dernier pays, la députation, pour ses trois quarts (34 sièges sur 46), appartient au centre.

Le centre tire aussi profit des petites circonscriptions — moins assurément que les conservateurs — mais plus que les partis libéraux et les socialistes. Dans le total

des 86 *Wahlkreise* de moins de 100 000 habitants, le centre occupe 26 sièges. Sur les 145 circonscriptions de majorité catholique, 36 (24,8 %) appartiennent à la catégorie des petites circonscriptions. Cette proportion n'est que de 20 % parmi les collèges électoraux de majorité protestante. Au contraire, il y a peu de circonscriptions populeuses de majorité catholique ; sur les 50 *Wahlkreise* revenant aux villes de plus de 100 000 habitants, il n'y en a que 10 de majorité catholique : les deux circonscriptions de Cologne et de Munich, celles de Düsseldorf, Essen, Crefeld, Aix-la-Chapelle, Posen et Strasbourg. Leur population électorale totale n'est que de 510 000 unités ou 15 % de l'ensemble des électeurs des grandes villes. Aussi, dans l'ensemble de ces circonscriptions, le centre avec 318 000 suffrages est-il moins fort que les nationaux-libéraux et que les progressistes, mais beaucoup plus que les conservateurs et la *Reichspartei* réunis. De 1903 à 1907, il a gagné, dans ces agglomérations, 50 000 voix. Sa situation, plus localisée, est aussi plus solide. Tandis que les autres partis ont eu, dans les grandes villes, des fortunes très diverses, que les conservateurs purs en ont été éliminés, le centre y détient encore 6 mandats. Son effectif, du reste, n'y a jamais été supérieur à 8 (le centre a perdu les deux circonscriptions de Munich) ni inférieur à 5. Les 6 collèges urbains où triomphe le centre n'ont jamais cessé (sauf Essen, pendant une législature), de lui appartenir, ce sont les grandes villes de la région rhénane : Cologne (2 sièges), Crefeld, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf et Essen.

Ainsi, dans les grandes villes comme dans l'ensemble du pays catholique, nous retrouvons la même stabilité du centre ; c'est là sa force et c'est pourquoi, bien ou mal vu du gouvernement, il faudra toujours compter avec lui.

2° *Les socialistes.* — Nous arrivons maintenant au parti anti-gouvernemental par excellence ou réputé comme tel, aux *Sozial-Demokraten*. Malgré leur échec aux dernières élections, ils n'en ont pas moins vu encore progresser le total de leurs suffrages, phénomène constant depuis la fondation de l'Empire. A chaque renouvellement du Reichstag, en effet, leurs voix ont augmenté, sauf en 1881, moins à cause de leur échec qu'en raison d'une lutte électorale peu active. Mais le parti a connu des vicissitudes dans sa représentation parlementaire.

Il y a trente-six ans, ses débuts étaient modestes : 124 000 voix et deux sièges, ceux de Glauchau et Zwickau dans le royaume de Saxe. Mais, dès 1874, les socialistes comptaient 9 représentants et triplaient presque le nombre de leurs suffrages. Ils le quadruplaient en 1877 (493 000 voix) et ils recueillaient 12 mandats, dont 7 dans le royaume de Saxe ; déjà, deux circonscriptions de Berlin leur appartenaient. Mais le parti subit alors une dépression dans le mouvement de réaction qui suivit les attentats de Hödel et Nobiling sur l'empereur Guillaume Ier, état d'esprit dont profita Bismarck pour effectuer une dissolution. Aux élections nouvelles (1878), les *Sozial-Demokraten* ne perdirent que peu de suffrages (ils en obtinrent 437 000), mais ils n'eurent plus que 9 sièges au Parlement.

Bientôt, dès 1881, ils reprennent leur marche en avant et les élections de 1884 leur donnent 24 mandats avec 550 000 voix. Sur les 50 *Wahlkreise* des villes actuelles de plus de 100 000 habitants, ils en détiennent déjà 15. Mais, avec les élections de 1887 et la question du septennat militaire, le parti éprouve un nouveau recul. Cette fois, les socialistes perdent plus de la moitié de leurs sièges, surtout au bénéfice des nationaux-libéraux. Notamment, ils sont évincés de la Saxe, leur terre de prédilection. Cependant, au milieu de cette défaite, le total de leurs suffrages s'est

accru de plus de 200 000 et atteint un chiffre de 763 000. A partir de ce moment, ils ne cessent de voir grossir le nombre de leurs voix et de leurs mandats législatifs. En 1890, ils occupent 35 sièges (dont 25 dans les grandes villes) et avec un nombre de voix presque double qu'en 1887 (1 427 000) ; ils sont déjà le parti le plus nombreux dans l'Empire : ils le sont demeurés depuis. Aux élections de 1893 et 1898, leur effectif est successivement de 44 et 56, et à cette dernière date ils sont devenus le parti le plus considérable du Reichstag, après le centre. Enfin, leur triomphe aux élections de 1903 porte leur nombre à 81 et le total de leurs électeurs atteint 3 087 000. Ils étaient de beaucoup le parti le plus fort de l'Empire : leurs voix formaient 31,7 % des suffrages exprimés. Sur les 50 sièges des villes de plus de 100 000 âmes, 37 leur appartenaient, soit presque la moitié de la représentation socialiste au Reichstag. Ils avaient conquis les grandes cités maritimes, Hambourg, Brême, Lübeck, Kiel, Altona, Stettin; les centres industriels de l'intérieur, Magdebourg, Hanovre, Leipzig, Breslau ; les capitales impériale et royales, Berlin, Munich, Dresde, Stuttgart, etc. A Berlin, ils étaient maîtres de 5 collèges électoraux sur 6 et il s'en était fallu de fort peu qu'ils ne tinssent le premier, le Berlin central et officiel, qui, du reste, leur a toujours résisté.

Devant un pareil succès, les *Sozial Demokraten* se flattaient d'un progrès ininterrompu dans l'avenir : ils auraient la majorité dans le prochain Reichstag. L'accroissement de la population surtout au bénéfice des grandes villes semblait devoir assurer sans obstacle leur triomphe. « Quand l'Empire aura soixante millions d'habitants, disait, paraît-il, un jour, un chef de la *Sozial Demokratie,* nous serons les maîtres. » Or, l'Empire compte maintenant ses soixante millions et au lendemain du recensement qui les enregistre, c'est une défaite qu'éprouvent les socialistes. La cause en est connue et nous n'avons pas à y revenir : c'est la résurrection des partis bourgeois bien décidés à se défendre et la défection partielle de l'élément protestant à la *Sozial Demokratie.* N'est-ce pas un fait significatif que, sur les 43 circonscriptions perdues par les socialistes, il n'y en ait qu'une de religion catholique ? Nous avons déjà vu que sans l'appoint des voix du centre, dans quelques collèges du Sud et de l'Ouest, ils auraient perdu encore plusieurs sièges et leur effectif réduit à 35 représentants eût été ramené à son chiffre de 1890. Ils subissent une défaite très sensible dans la Saxe qui leur avait donné 22 mandats sur son total de 23, il y a quatre ans et qu'on appelait alors le Royaume Rouge; ils y perdent 14 sièges en 1907. Leur recul est également notable dans la Hesse, la Silésie et les États de Thuringe. Ils sont évincés de nombreux districts qu'ils croyaient avoir définitivement conquis et 14 mandats leur échappent dans les grandes villes. Ils se maintiennent sans doute à Berlin et Hambourg; mais ils perdent les villes maritimes, Brême, Stettin, Dantzig, Kœnigsberg et ils ne conservent Lübeck qu'avec beaucoup de peine. Ils sont également éliminés des villes industrielles, Magdebourg, Leipzig, Halle, Breslau, Brunswick, Francfort, etc., des capitales royales, Munich, Dresde.

Toutefois, le recul des *Sozial Demokraten* a le même caractère aujourd'hui qu'en 1887. Ils voient sans doute diminuer leurs sièges, et, du second rang parmi les partis au Reichstag, ils descendent au cinquième, mais le total de leurs suffrages augmente dans le pays et atteint 3 259 000, en plus-value de 249 000 sur 1903, gain appréciable assurément, mais moindre cependant que ceux des différents partis bourgeois tels que nous les avons vus plus haut.

C'est toujours dans l'Ouest industriel que la *Sozial Demokratie* recrute le plus grand nombre de voix : 1 525 000, soit 46,76 °/₀ de ses suffrages. C'est encore un gain de 75 000 voix sur 1903, mais elle y perd 24 mandats ; elle n'y compte plus que 18 sièges au lieu de 42, en raison surtout de ses défaites en Saxe. Dans l'Est, la *Sozial-Demokratie* tombe de 26 à 14 mandats : elle y demeure cependant encore, comme dans l'Ouest, le parti prépondérant, grâce à l'appoint de Berlin et Hambourg. Dans le Sud, les socialistes maintiennent mieux leur position (11 sièges encore au lieu de 13) grâce au concours des catholiques ; mais c'est le centre qui y est toujours le parti le plus considérable.

Mais l'augmentation même des voix socialistes dans l'ensemble ne va pas sans quelque réserve. Pour la première fois depuis 1893, ils sont presque de pair dans les grandes villes avec les différents partis bourgeois (le centre compris). Nous donnons ci-dessous le tableau (n° IV) des suffrages obtenus par les divers partis dans les villes de plus de 100 000 habitants aux élections parlementaires de 1893, 1898, 1903 et 1907. Jamais la différence entre le total des voix socialistes et celui des suffrages contraires n'a été aussi minime : elle n'est même pas de 1 °/₀ (exactement 0,60 °/₀) sur le total des suffrages exprimés, alors qu'elle était de 9,07 °/₀ en 1903. Aux élections de 1898 l'ensemble des partis bourgeois, d'une part, et les socialistes, d'autre part, réalisaient presque le même bénéfice électoral ; il était respectivement de 121 000 et 124 000 suffrages. Mais en 1903, le premier groupe ne gagnait que 187 000 voix, tandis que les *Sozial-Demokraten* en obtenaient 304 000 de plus qu'en 1898. Au contraire, en 1907, la plus-value électorale des socialistes s'abaisse à 236 000 suffrages ; celle des partis bourgeois s'élève à 410 000. C'est donc là — au moins relativement — un recul très sensible des socialistes. Et ils ne peuvent soutenir que les électeurs nouveaux viennent nécessairement à eux. En effet, de 1903 à 1907, la liste électorale des grandes villes s'est augmentée de 386 000 unités nouvelles. Cela dépasse de beaucoup le gain de 236 000 voix qui est celui des *Sozial-Demokraten,* en admettant même que celles-ci — hypothèse purement théorique — proviennent exclusivement de nouveaux électeurs. Cette régression relative des socialistes dans les villes importantes n'est pas compensée par un progrès dans le reste de l'Empire. Leur bénéfice de 249 000 suffrages sur 1903 ne représente guère que leur plus-value dans les grands centres, 236 000. Pour tout l'Empire (grandes villes exceptées) cela ne fait qu'un gain de 23 000 voix et il y a eu 433 000 électeurs nouveaux. Ce sont ces divers phénomènes qui doivent mériter surtout l'attention, car, mieux que le chiffre total des voix et des sièges, ils permettent de mesurer à sa valeur la défaite des *Sozial-Demokraten.*

TABLEAU N° IV

Répartition des suffrages dans les villes ayant actuellement plus de 100 000 habitants, aux élections du Reichstag, depuis 1893

Date des élections	Conservateurs et Parti de l'Empire	Nationaux-Libéraux	Progressistes	Centre catholique	Total des partis bourgeois	Socialistes	Accroissements des partis bourgeois	Accroissements des socialistes
1893. . .	181 000	212 000	132 000	162 000	687 000	746 000	»	»
1898. . .	163 000	212 000	223 000	209 000	807 000	870 000	120 000	124 000
1903. . .	138 000	326 000	252 000	268 000	984 000	1 174 000	177 000	304 000
1907. . .	178 000	480 000	418 000	319 000	1 395 000	1 411 000	411 000	237 000

3° *Autres partis d'opposition.* -- A côté des grands partis il faut placer d'autres fractions de l'opposition parlementaire, peu réductibles et qui ont du reste un caractère plus national que politique : Polonais, Alsaciens-Lorrains, Danois.

Les Polonais qui rarement dépassèrent 250 à 300 000 voix, en obtiennent plus de 400 000 en 1907, par protestation contre les persécutions prussiennes dans l'Est. Leur recrutement se fait exclusivement dans les pays slaves de Posen, Prusse occidentale et Silésie. Ailleurs, ils recueillent aussi quelques suffrages, car il y a à Berlin et dans l'Ouest (Westphalie et Prusse rhénane) des colonies polonaises issues de l'immigration.

Il est assez curieux de suivre les vicissitudes du groupe alsacien-lorrain. Lorsque, en 1874, le pays d'Empire envoya au Reichstag sa première députation, celle-ci tout entière (15 membres) fut protestataire, élue par 235 000 suffrages. Aux élections suivantes, le parti protestataire fut, il est vrai, entamé par la propagande autonomiste et fut réduit à 10 membres. Mais il se retrouva intact en 1881, 1884, 1887, date à laquelle il recueillit encore le même nombre de voix qu'en 1874 (234 000). Aujourd'hui il y a une tendance au rapprochement avec les autres partis de l'Empire ; du reste, les candidats dits Alsaciens sont plutôt autonomistes que purement protestataires. Tel quel, le groupe alsacien-lorrain peut revendiquer tous les sièges du pays sauf deux aux socialistes, un au parti d'Empire, un autre au centre.

Les Danois ont toujours gardé la circonscription de Sonderburg ; parfois cette représentation a été accrue d'une unité, mais rien de plus : le total de leurs voix n'est guère que de 15 000, exclusivement dans le Schleswig du nord.

Une autre nationalité a été représentée une fois au Reichstag, c'est la lithuanienne. Au parlement de 1898, un candidat de cette nationalité avait été élu à Memel dans la Prusse orientale, mais la circonscription ne lui est pas demeurée fidèle.

Quant aux guelfes du Hanovre et du Brunswick, leur opposition est plutôt dynastique que nationale. Jusqu'aux dernières élections, ils disposaient constamment de plusieurs mandats ; mais en 1907, leur effectif est réduit à l'unité. Vaincus par les nationaux-libéraux surtout, ils ne conservent que la circonscription de Göttingen-Münden. Ils ont encore dans le Hanovre 69 000 voix ou 12,80 °/₀ des suffrages exprimés. Mais dans le Brunswick le sentiment guelfe ne paraît pas avoir été exalté par la question de la succession au trône : les guelfes n'ont que 5 °/₀ à peine des voix.

Nous avons terminé cette étude, encore trop courte pour donner un aperçu exact de la vie politique allemande. Elle suffit au moins à nous faire voir combien est complexe la physionomie du Parlement allemand, combien différente de celle du nôtre ou du Parlement britannique. Mais, tel qu'il est, le Reichstag est bien aussi l'image de l'Allemagne, des Allemagnes, comme disaient nos anciens diplomates avec justesse. La variété subsiste aujourd'hui comme jadis, mais elle n'exclut pas — ce serait puéril et dangereux de le croire — la puissante unité.

Paul MEURIOT.

***

Comme complément à cette étude, nous avons dressé le tableau suivant qui donne pour chaque Reichstag, depuis 1871, le total des voix et des sièges obtenus par les différents partis. Outre qu'il est un appendice naturel de notre article, il pourra être utile à ceux qui voudront se renseigner sur l'état politique de l'Allemagne contemporaine.

TABLEAU N° V

Les suffrages des partis aux élections pour le Reichstag depuis 1871

DATE des ÉLECTIONS	CONSERVATEURS	PARTI de L'EMPIRE	NATIONAUX-LIBÉRAUX	PROGRESSISTES	DÉMOCRATES	ANTISÉMITES	SOCIALISTES	CENTRE CATHOLIQUE	POLONAIS	ALSACIENS	GUELFES	DANOIS	DIVERS
1871.	550 000	347 000	1 450 000	342 000	19 000	»	124 000	725 000	176 000	»	52 000	18 200	»
1874.	360 000	375 000	1 596 000	418 000	22 000	»	352 000	1 446 000	198 000	235 000	73 000	19 800	»
1877.	526 000	426 000	1 604 000	418 000	45 000	»	493 000	1 341 000	216 000	149 000	86 000	17 300	»
1878.	750 000	785 000	1 486 000	385 000	66 000	»	437 000	1 328 000	210 000	131 000	100 000	16 100	»
1881.	830 000	380 000	1 176 000	650 000	103 000	»	312 000	1 182 000	195 000	153 000	87 000	14 400	»
1884.	861 000	387 000	997 000	997 000	96 000	»	550 000	1 282 000	203 000	165 000	96 000	14 400	»
1887.	1 147 000	736 000	1 678 000	973 000	89 000	12 000	763 000	1 516 000	220 000	234 000	112 000	12 300	»
1890.	895 000	482 000	1 178 000	1 160 000	147 000	47 000	1 427 000	1 342 000	247 000	101 000	112 000	13 700	»
1893.	1 038 000	438 000	997 000	925 000	167 000	264 000	1 786 000	1 468 000	230 000	115 000	102 000	14 400	»
1898.	859 000	343 000	971 000	754 000	108 000	284 000	2 107 000	1 455 000	244 000	167 000	105 000	15 400	»
1903.	948 000	333 000	1 317 000	781 000	91 000	244 000	3 010 000	1 875 000	348 000	102 000	94 000	14 800	»
1907.	1 060 000	472 000	1 637 000	1 095 000	138 000	248 000	3 259 000	2 179 000	453 000	103 000	78 000	15 400	»

TABLEAU N° VI

Sièges des différents partis au Reichstag depuis 1871

DATE des ÉLECTIONS	CONSERVATEURS	PARTI d'EMPIRE	NATIONAUX-LIBÉRAUX	PROGRESSISTES	DÉMOCRATES	ANTISÉMITES	SOCIALISTES	CENTRE CATHOLIQUE	POLONAIS	ALSACIENS	GUELFES	DANOIS	DIVERS
1871.	57	37	155	46	1	»	2	63	13	»	5	1	2
1874.	22	33	158	49	1	»	9	91	14	15	4	1	»
1877.	40	38	141	85	4	»	12	93	14	10	4	1	5
1878.	59	57	109	26	3	»	9	94	14	11	10	1	4
1881.	50	28	93	60	9	»	12	100	18	15	10	2	»
1884.	78	25	51	67	7	»	24	99	16	15	11	1	»
1887.	80	41	99	32	»	1	11	98	13	15	4	1	2
1890.	73	20	42	66	10	5	35	106	16	10	11	1	2
1893.	72	28	53	37	11	16	44	96	19	8	7	1	5
1898.	51	22	48	41	8	10	56	101	14	10	9	1	26 (*)
1903.	58	19	50	30	6	12	81	100	16	7	6	1	16
1907.	59	21	56	41	7	20	43	101	20	11	1	1	16

(*) La plupart de ces sièges en 1898, 1903 et 1907 reviennent à l'Union des Paysans ou à l'Union Économique.

III

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

ARRESTATIONS A PARIS ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE DE 1896 A 1905

Le nombre total des individus arrêtés à Paris et dans la banlieue, qui avait été de 41 713 en 1891, de 46 953 en 1892, de 41 709 en 1893 et de 42 316 en 1894, est descendu à 37 501 en 1895. La moyenne annuelle des arrestations opérées pendant cette période quinquennale a donc été de 42 038, soit 1 297 par 100 000 habitants; mais cette proportion est bien différente suivant qu'il s'agit de Paris ou de sa banlieue. Dans celle-ci, on n'a compté, de 1896 à 1905, que 678 arrestations par 100 000 habitants au lieu de 1 487 à Paris: plus du double.

Voici quel a été, depuis 1896, le mouvement des arrestations effectuées dans le ressort de la Préfecture de police :

Années	Paris	Banlieue	Total	Années	Paris	Banlieue	Total
1896. . .	28 493	5 082	33 575	1901. . .	25 780	4 619	30 399
1897. . .	27 568	4 450	32 018	1902. . .	31 464	4 616	36 080
1898. . .	25 883	4 133	30 016	1903. . .	26 210	4 161	30 371
1899. . .	23 007	4 180	27 187	1904. . .	23 422	4 394	27 816
1900. . .	22 119	4 358	26 477	1905. . .	23 404	3 764	27 168

Les 301 107 individus arrêtés se distribuent ainsi sous le double rapport du sexe et de l'âge :

	Chiffres moyens annuels			
	1896-1900		1901-1905	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mineurs de 16 ans. . . .	1 035 = 4 %	158 = 3 %	849 = 3 %	153 = 4 %
— de 16 à 21 ans .	6 708 = 27 %	668 = 14 %	7 766 = 30 %	708 = 17 %
Majeurs	17 195 = 69 %	4 091 = 83 %	17 705 = 67 %	3 186 = 79 %
	24 938	4 917	26 320	4 047
	29 855		30 367	

Les proportions par sexe sont, à peu de chose près, les mêmes qu'on relève pour toute la France. A l'égard de l'âge, on remarquera, pour les hommes, que les mineurs âgés de 16 à 21 ans, qui ne sont au total des accusés et des prévenus de toute la France que dans le rapport de 15 à 17 %, ont formé, dans le département de la Seine, un peu plus du quart en 1896-1900 et près du tiers en 1901-1905 du total des individus arrêtés.

La Préfecture de police divise en 103 catégories les professions des individus arrêtés. Voici, pour 1905, celles qui ont présenté le plus de délinquants :

Journaliers	7 938	Couturières, lingères, modistes. . .	535
Mécaniciens, serruriers	1 655	Imprimeurs, typographes	521
Marchands ambulants.	1 213	Peintres divers	482
Employés, comptables.	978	Couvreurs, plombiers.	455
Domestiques	970	Bouchers, charcutiers, tripiers. . .	455
Limonadiers (garçons).	770	Cordonniers	427
Maçons, briquetiers, marbriers . .	761	Paveurs, terrassiers	411
Filles publiques	687	Épiciers, fruitiers	346
Charpentiers, menuisiers.	564	Courtiers divers.	341
Charretiers, voituriers.	564	Tailleurs.	306

Ces vingt classes réunies forment près des trois quarts des individus arrêtés.

Le nombre des étrangers arrêtés a été de : 2 204 en 1896, 2 140 en 1897, 2 214 en

1898, 2 125 en 1899, 2 160 en 1900, 2 222 en 1901, 2 262 en 1902, 1 947 en 1903, 1 874 en 1904 et 1 905 en 1905, soit, pour la première période quinquennale, une moyenne annuelle de 2 169 et, pour la seconde, de 2 042. Ces chiffres se décomposent comme suit, eu égard à la nationalité des individus arrêtés :

	1896-1900	1901-1905		1896-1900	1901-1905
Allemagne	479	393	Suisse	208	196
Angleterre	72	61	Autres pays d'Europe	174	159
Autriche	43	70	Afrique	10	22
Belgique	645	544	Amérique	85	71
Espagne	83	117	Asie	20	6
Italie	288	308	Océanie	1	2
Russie	66	93		2 169	2 042

Relativement à l'origine, les 20 départements qui, en 1905, ont fourni le plus fort contingent d'inculpés sont les suivants :

Seine	10 775	Meurthe-et-Moselle	323
Seine-Inférieure	923	Seine-et-Marne	323
Seine-et-Oise	874	Morbihan	275
Aisne	396	Nièvre	273
Côtes-du-Nord	373	Ille-et-Vilaine	269
Somme	337	Loire-Inférieure	259
Oise	335	Loiret	258
Finistère	333	Pas-de-Calais	249
Marne	333	Calvados	237
Rhône	328	Eure	222

La proportion des repris de justice est beaucoup plus élevée parmi les individus arrêtés à Paris, ou dans le département de la Seine, que pour l'ensemble de la France. Voici quel a été, pour les dix dernières années, le nombre des individus arrêtés qui avaient des antécédents judiciaires, rapproché du nombre des délinquants primaires :

Années	Récidivistes	Délinquants primaires	Années	Récidivistes	Délinquants primaires
1896	19 965	13 610	1901	17 678	12 721
1897	20 151	11 867	1902	21 667	14 413
1898	17 701	12 315	1903	17 967	12 404
1899	14 676	12 511	1904	16 649	11 167
1900	14 464	12 013	1905	15 720	11 448

Le tableau suivant fait connaître dans quelles catégories générales de crimes et de délits rentrent les infractions qui ont été commises, durant la même période, par les individus qui ont été l'objet d'arrestation. Les qualifications qui ont été données aux crimes et aux délits résultent des énonciations qui figurent dans les procès-verbaux dressés par les agents de la police judiciaire. Nous examinerons ensuite, en détail, les résultats applicables à quelques infractions graves.

Années	Crimes et délits contre				Frais de justice non acquittés	Autres motifs
	l'ordre public	les personnes	les mœurs	les propriétés		
1896	20 882	1 600	731	9 393	591	378
1897	20 176	1 551	640	8 763	468	420
1898	17 948	1 413	535	8 937	798	385
1899	15 027	1 671	482	8 753	958	296
1900	13 471	1 913	566	9 116	1 051	360
1901	18 383	1 700	856	8 755	278	427
1902	24 196	1 650	920	8 305	462	547
1903	17 922	1 382	649	9 260	585	573
1904	15 217	1 687	436	9 619	300	567
1905	14 628	1 907	413	9 419	407	394

Pour les crimes et délits contre l'ordre public, le plus grand nombre d'arrestations a lieu en matière de rébellion et outrages à des agents (2 000 en moyenne par an), de vaga-

bondage et de mendicité. Les mendiants arrêtés sont au nombre de 3 000 environ, chaque année. En ce qui concerne les vagabonds, nous en indiquerons le montant annuel, en distinguant les constitutions volontaires des arrestations et en faisant connaître le nombre de ceux qui étaient intéressants ou non :

Années	Vagabonds arrêtés intéressants	Vagabonds arrêtés non intéressants	Vagabonds constitués intéressants	Vagabonds constitués non intéressants	Années	Vagabonds arrêtés intéressants	Vagabonds arrêtés non intéressants	Vagabonds constitués intéressants	Vagabonds constitués non intéressants
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1896. .	443	6 584	110	3 797	1901. .	561	7 669	352	1 062
1897. .	390	4 543	102	5 908	1902. .	764	12 034	388	1 703
1898. .	515	5 332	318	2 892	1903. .	596	8 000	321	1 882
1899. .	514	3 591	352	1 636	1904. .	530	6 716	304	686
1900. .	422	4 337	260	750	1905. .	754	5 809	294	754

Le nombre des souteneurs arrêtés est de 400 par an environ.

Nous avons vu que le nombre total annuel des attaques dirigées contre les personnes avait varié, de 1896 à 1905, entre un minimum de 1 382 et un maximum de 1 913. On trouvera ci-dessous le nombre des assassinats, des meurtres, des attaques nocturnes, des vols avec violences la nuit et des affaires de coups et blessures qui ont motivé des arrestations, pendant la même période :

Années	Assassinats	Meurtres	Attaques nocturnes	Vols avec violences la nuit	Coups et blessures
—	—	—	—	—	—
1896.	50	180	32	81	1 062
1897.	53	193	23	106	1 026
1898.	44	238	50	61	869
1899.	60	231	53	144	1 056
1900.	35	281	53	173	1 211
1901.	44	230	65	133	1 084
1902.	38	281	26	142	1 058
1903.	52	248	8	141	852
1904.	53	400	23	179	953
1905.	37	386	24	192	1 190

On remarquera la progression des meurtres, dont le total a plus que doublé en dix ans, résultat qui coïncide avec l'élévation qui a été constatée, en cette matière, dans la statistique générale de 1905, pour toute la France. A noter, également, l'accroissement des vols commis avec violences pendant la nuit, dont le total est formé, par moitié, de cambriolages commis dans la banlieue parisienne.

La situation reste à peu près stationnaire en ce qui concerne les crimes et délits contre les mœurs. Les 413 arrestations opérées en 1905 se décomposent comme suit : viols et attentats à la pudeur, 82; excitation de mineurs à la débauche, 29; outrages publics à la pudeur, 237; pédérastie, 7; outrages aux mœurs, 49; adultère, 8; bigamie, 1.

Les atteintes à la propriété ont subi, dans ces derniers temps, une augmentation assez importante. Rien de particulier à signaler en ce qui concerne le mouvement des faux en écriture (60 en 1905), des crimes de fausse monnaie (90), des banqueroutes (46) et des incendies volontaires (10), dont le total annuel a peu varié. Nous indiquerons plus particulièrement les résultats applicables aux vols, filouteries, escroqueries et abus de confiance :

Années	Arrestations opérées en matière de vol	filouterie	escroquerie	abus de confiance
—	—	—	—	—
1896.	6 931	592	711	793
1897.	6 438	683	633	718
1898.	6 594	685	589	782
1899.	6 518	593	571	782
1900.	7 065	581	476	706
1901.	6 833	484	463	687
1902.	6 255	644	464	661
1903.	6 389	1 391	522	632
1904.	5 741	1 280	624	690
1905.	6 598	1 345	525	682

En somme, la situation ne s'est pas sensiblement aggravée. L'augmentation générale constatée plus haut porte presque exclusivement sur les filouteries. Mais il convient de faire observer qu'en ces dernières années la Préfecture de police a compris dans les filouteries non seulement les fraudes commises au préjudice des restaurateurs, mais encore celles qui sont prévues par la police des chemins de fer.

Les 6 593 vols de 1905 se répartissent de la façon suivante :

Vols avec effraction, escalade, fausses clefs — le jour	922	Vols au poivrier	25
Vols avec effraction, escalade, fausses clefs — la nuit	108	— à la roulotte	188
Vols par les salariés	345	— à l'entôlage	92
— dans les églises	3	— au rendez-moi	9
— dans les cimetières	1	— à l'américaine	15
— par recel	97	— à la tire	165
— dans les garnis	43	— à l'étalage	1 253
— dans les champs	58	Autres vols simples	3 269

Les chiffres qui suivent font connaître les mesures administratives prises à l'égard des individus, mendiants, vagabonds, etc., qui, par leur âge, leur situation, leur état de santé, etc., n'ont pas été mis à la disposition du parquet. Ils énoncent également les motifs pour lesquels les individus avaient été arrêtés :

	Chiffres moyens annuels 1896-1900	Chiffres moyens annuels 1901-1905
Relaxés	191	183
Relaxés avec passeport	12	11
Relaxés avec réquisition de transport	26	21
Transférement à Nanterre	356	687
Transférement dans les hôpitaux	40	37
Transférement à Sainte-Anne	30	31
Remis à l'autorité militaire	23	41
Envoyés en correction paternelle	50	109
Remis à l'assistance publique. — Enfants moralement abandonnés	46	29
Remis à l'assistance publique. — Enfants réintégrés	7	4
Remis à l'assistance publique. — Enfants placés pendant la détention des parents	34	7
Envoyés aux patronages	21	20
Réintégrés aux jeunes détenus ou dans les colonies pénitentiaires	84	21
Décédés	1	1
Égarés ou évadés	9	7
	880	1 209
Motifs d'arrestation. — Vagabondage. — Arrêtés intéressants	»	714
Motifs d'arrestation. — Vagabondage. — Constitués intéressants	»	273
Motifs d'arrestation. — Mendicité	»	20
Motifs d'arrestation. — Évasions	»	17
Motifs d'arrestation. — Désertions	»	49
Motifs d'arrestation. — Correction paternelle	»	136

Nous extrayons de la statistique de 1905 les renseignements suivants qui nous paraissent de nature à faciliter plus particulièrement l'étude de la criminalité parisienne :

	Crimes et délits commis par les mineurs de 21 ans			
	Moins de 16 ans		De 16 à 21 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Rébellion, outrages	10	4	319	156
Vagabondage	406	89	2 022	132
Mendicité	53	505	11	5
Meurtre et assassinat	4	154	2	7
Vols avec violences la nuit	3	104	1	2
Vols simples	242	2 208	39	289

Il a été constaté que parmi les 27 168 arrestations opérées en 1905, 1 905 s'appliquaient

à des étrangers (1 620 hommes et 285 femmes). Les crimes et les délits principaux reprochés à ces étrangers étaient les suivants :

Attentats contre le chef d'État . .	11	Coups et blessures.	77
Rébellion, outrages.	62	Crimes et délits contre les mœurs.	38
Vagabondage	522	Escroquerie	53
Mendicité	138	Filouterie	117
Meurtre et assassinat.	28	Vols simples	426

Les 3 764 arrestations opérées dans la banlieue de Paris s'appliquent :

1 651	à des crimes et délits contre l'ordre public.		
431	—	—	les personnes.
68	—	—	les mœurs.
1 432	—	—	les propriétés.
182	—	divers.	

Les 15 720 récidivistes se distribuaient de la façon suivante :

Rébellion, outrages.	1 290	Crimes et délits contre les mœurs.	201
Vagabondage	4 244	Escroquerie.	256
Mendicité.	2 170	Abus de confiance	280
Souteneurs	213	Filouterie.	625
Meurtre	174	Vols simples	3 823
Vols avec violences la nuit. . . .	99	Autres crimes.	2 226
Coups et blessures	636		

Maurice YVERNÈS.

IV

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les retraites ouvrières en Angleterre. — Sous le titre : *Tables in connexion with the question of old age pensions,* le gouvernement anglais a fait préparer une étude fort instructive sur les charges probables qui résulteraient de l'application de propositions de loi touchant à l'institution des retraites ouvrières en Angleterre.

Les accidents du travail en Angleterre et le service postal. — La question de la mesure dans laquelle le service postal pourrait concourir au service de l'assurance contre les accidents ayant été posée au cours des débats de la dernière loi anglaise sur les accidents du travail, une commission fut instituée le 1er mars 1907 pour l'étudier. Elle a déposé le 5 juin 1907 la première partie de son rapport qui conclut à faire intervenir le service postal, non comme agent, mais comme propagateur de l'assurance, par *voie d'affichage* dans les bureaux de poste d'une notice appelant l'attention sur les responsabilités imposées par la loi et sur les moyens d'y faire face à l'aide de l'assurance, et par *voie de distribution,* aux guichets des bureaux de poste, d'une liste alphabétique des compagnies d'assurance contre les accidents, cette liste devant être préparée par les compagnies sans aucune garantie du service postal.

Associations coopératives en Allemagne. — On sait quel puissant groupement constituent les associations coopératives allemandes réunies par M. le député Dr Krüger. D'une statistique dressée par lui ressortent les chiffres suivants :

Nombre de coopératives	de crédit	915
—	de consommation.	265
—	de production	10
—	de construction	125
—	d'achat de matières premières.	21
—	de travail (*Werk*).	16
Nombre de membres		826 583
Fortune des associés		265 millions de marcs

Résultats globaux de l'assurance ouvrière allemande. — Le numéro d'août 1907 du *Reichsarbeitsblatt* donne les chiffres suivants :

		Années 1885	1891	1904	1905
Nombre de personnes (sur 1 000 habitants) assurées contre	la maladie	»	148	192	197
	les accidents	70	332	309	311
	l'invalidité	»	231	232	231

		1885			1895			1905		
		HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Nombre de personnes (sur 1 000 ouvriers) assurées contre	la maladie	»	»	»	634	448	615	843	645	785
	les accidents	380	178	287	1 322	1 238	1 297	1 259	1 180	1 236
	l'invalidité	»	»	»	872	1 082	933	860	1 066	920

		Années 1885	1895	1905
Nombre des	cas de maladie	1 956 635	2 943 159	4 848 610
	jours de maladie	27 864 226	50 301 640	94 715 219
Dépenses totales		54 139 311 marcs	115 513 015 marcs	257 317 245 marcs
Dépenses par	cas de maladie	27,67 —	39,25 —	53,07 —
	jour de maladie	1,94 —	2,30 —	2,72 —
Nombre des accidents		268	318 368	892 901
Dépenses	totales	20 010 marcs	50 442 137 marcs	136 147 717 marcs
	par accident	74,66 —	157,45 —	151,68 —

L'augmentation du nombre des accidents est donnée par les chiffres suivants qui indiquent le nombre des accidents par 1 000 ouvriers-types :

	Industrie et navigation maritime	Agriculture
1897	8,08	12,29
1905	9,39	14,82

		Années 1891	1900	1905
Nombre des nouveaux pensionnés	d'invalidité	31	125 739	122 868
	de vieillesse	132 926	19 852	10 692
Dépenses totales	a) Pensions d'invalidité	129 marcs	53 573 150 marcs	114 287 247 marcs
	b) Pensions de vieillesse	15 299 004 —	26 224 203 —	19 476 432 —
Montant moyen	a) d'une pension d'invalidité	113,49 —	142,04 —	159,45 —
	b) d'une pension de vieillesse	124,00 —	145,54 —	159,10 —

Les associations ouvrières en Allemagne. — Le rapport publié dans le numéro du 17 août 1907 (annexe statistique n° 3) du *Correspondenzblatt der Generalkommission* des associations ouvrières allemandes signale la progression considérable de l'effectif de ces associations en 1906. Pour les associations dites centrales, c'est-à-dire dotées d'un siège central, il a passé du 1er janvier au 31 décembre de 1 689 709 membres à 1 799 293 : en y ajoutant les sociétés locales anarcho-socialistes, les associations d'Hirsch-Duncker, les associations chrétiennes et les associations dites indépendantes, on trouve pour la fin de 1906 un effectif de 2 215 165.

Les ressources financières varient notablement d'une association à l'autre. Ramenées à une tête de membre, les recettes s'élèvent de 5,44 marcs pour les ouvriers blanchisseurs jusqu'à 84,11 marcs pour les lithographes. Les recettes totales de l'année 1906 se sont élevées à 41 602 939 marcs, réparties depuis 10 213 188 marcs pour l'association des travailleurs des métaux, jusqu'à 253 116 marcs pour les boulangers et jusqu'à moins de 10 000 marcs pour trois associations.

Les dépenses ont atteint 36 963 413 marcs en 1906. Sur cette somme 13 366 933 marcs ont été dépensés par 57 associations pour grèves dans la profession, 381 479 marcs par 53 associations pour grèves hors de la profession, 2 653 296 marcs par 43 associations pour secours de chômage, 3 281 741 par 43 associations pour secours de maladie. En seize années, de 1891 à 1906, il a été dépensé pour grèves 46 868 655 marcs, pour secours de chômage 13 009 557 marcs, pour secours de maladie 12 999 107 marcs.

Les associations avaient en caisse à la fin de 1906 25 312 634 marcs.

Sur les 66 associations visées par la statistique, 64 avaient un organe propre, et le tirage de ces divers organes s'élevait à un total de 1 920 250 exemplaires.

Cours de science économique de l'association populaire de l'Allemagne catholique. — D'après le numéro du 22 août 1907 de la *Soziale Praxis* (col. 1253), la septième session du cours de science économique de l'association populaire de l'Allemagne catholique s'est tenue du 3 juin au 31 juillet à München-Gladbach. Un grand nombre de questions y ont été traitées : assurance contre la maladie, responsabilité civile, assurance contre les accidents et l'invalidité; réforme de la législation d'assurance ouvrière; législation protectrice des travailleurs, contrat de travail, tribunal industriel; étude du système socialiste de Karl Marx; histoire de la social-démocratie allemande; questions de droit public; rôle de l'État moderne; impôts; municipalisation. Des indications pratiques ont été données sur le travail dans les associations, dans les cours d'enseignement social, dans les coopératives de consommation, etc.

Cours social des associations ouvrières évangéliques de Posen et du Wurtemberg. — Le même numéro de la *Soziale Praxis* (col. 1254) signale l'ouverture en 1908 à Posen, entre les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, d'un cours social analogue à ceux de Berlin, de Francfort-sur-le-Mein, de Dresde et de Hanovre.

Une tentative analogue doit être faite en Wurtemberg du 15 au 21 septembre 1907.

L'assurance contre le chômage à Bâle. — Après le rejet, par le vote populaire des 17-18 février 1900, de la loi portant création d'un établissement d'assurance contre le chômage, du 23 novembre 1899, le gouvernement du canton de Bâle-ville devait se borner à assister les chômeurs soit en leur procurant du travail, soit par exemple en leur servant des secours en nature. Depuis 1902 une commission, avec bureau permanent, est chargée de ces fonctions. La commission vient de présenter son rapport sur l'état de la question. Ce document et le mémoire présenté par M. Mangold au congrès d'assurance contre le chômage de Milan ont servi de base à la présentation, par le conseil de gouvernement, au Grand Conseil de deux projets de loi du 13 juillet 1907. Le système proposé est mixte : il comporte d'une part l'intervention d'une caisse d'assurance cantonale générale et facultative, et, d'autre part, l'application du système de Gand par voie de subventions à des caisses de chômage privées.

L'assurance contre le chômage à Berne. — D'après le dernier rapport annuel de la caisse d'assurance contre le chômage de Berne, le nombre des membres a diminué en 1906, ainsi que le montant des cotisations (1 043 à 70 francs au lieu de 1 356 à 60 francs en 1905). Le chômage provenait le plus souvent d'interruption saisonnière, et non de manque de travail : les chômeurs étaient pour la plupart des ouvriers qui s'étaient présentés l'année précédente à la même époque.

Sur 571 membres 239 (soit 42 %) déclarèrent être en chômage. La répartition des chômeurs par âge était la suivante :

Age	Nombre de chômeurs
20-30 ans	27
30-40 —	51
40-50 —	56
50-60 —	69
60-70 —	27
Au-dessus de 70 ans	9
	239

Les chômeurs ont reçu le maximum de l'allocation quotidienne réglementaire : pour les trente premiers jours 2 francs pour les ouvriers mariés et 1f50 pour les célibataires ; pour la période suivante 1f50 et 80 centimes.

Projets de loi sociaux en Autriche. — Le ministère du commerce autrichien a élaboré une série de projets de loi qui seront présentés en automne au Reichsrat : un projet de loi sur l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, conformément à la convention internationale intervenue à Berne le 26 septembre 1906, et sur la protection des jeunes ouvriers ; un projet de loi sur l'emploi du phosphore blanc ; un projet de loi sur la réglementation de la durée du travail des ouvriers auxiliaires dans le commerce, avec fixation d'une durée minima de repos ; projet de loi sur l'extension du repos dominical aux coopératives de consommation et sur l'application de la protection légale aux exploitations qui ne sont pas visées par la loi industrielle ; un projet de loi sur l'emploi et le commerce de céruse.

La surveillance officielle de l'assurance en Allemagne. — Le rapport annuel de l'Office impérial de surveillance sur l'assurance privée indique l'existence au 31 mai 1907 de 1 219 entreprises d'assurance assujetties à la surveillance, dont 73 étrangères.

Ce rapport donne les renseignements les plus instructifs sur les diverses branches d'assurance et sur le fonctionnement de l'office.

Les pensions du personnel des chemins de fer norvégiens. — M. Oscar Schjöll, l'éminent actuaire norvégien, vient de dresser une étude technique de la situation financière de la caisse de pensions des chemins de fer de l'État norvégiens. Cette étude mérite une mention spéciale à raison des travaux similaires entrepris sur les caisses de pensions du personnel des chemins de fer.

Le congrès de la mutualité française à Nice. — La mutualité française a tenu à Nice un très important congrès en avril 1907.

Dans son discours à l'assemblée générale de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, le 2 juin 1907, M. Cheysson s'est félicité de constater que « le congrès de Nice a consacré les desiderata depuis longtemps formulés par la ligue ; il a pris pour base la mutualité familiale avec toutes les conséquences qu'entraîne ce principe fécond ; il a ouvert à nos œuvres de larges horizons et des voies nouvelles ; il a donc bien mérité de la mutualité et du pays tout entier. »

Les assurances sur la vie dans l'État de Connecticut. — Le rapport daté du 30 avril 1907 de M. Theron Upson, commissaire des assurances pour l'État de Connecticut, donne les chiffres suivants relatifs à l'année 1906 :

Catégories de compagnies	1906 Recettes totales	1906 Primes encaissées	1906 Dépenses totales
Compagnies de l'État de Connecticut	42 169 898,28	1 442 383,03	30 101 478,72
Compagnies d'autres États	430 564 275,32	4 257 919,93	275 274 013,60
Compagnies d'assurance industrielle	138 427 550,13	2 510 082,84	84 752 822,31
	611 161 723,73	8 210 385,80	390 128 314,63

Maurice BELLOM.

V

ERRATUM

Numéro de mars 1907, page 69, paragraphe 5 ; *au lieu de :* M. Dujardin, chef du service des études financières du Crédit lyonnais, *lire :* ...chef de la statistique au service des études financières..., etc.

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE (De la veille des Rameaux au 31 octobre)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

DE PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1) — PRIX POUR 3 PERSONNES			BILLETS de SAISON de FAMILLE — PRIX Pour chaque personne en plus			BILLETS HEBDOMADAIRES — PRIX (2) PAR PERSONNE			BILLETS D'EXCURSION — PRIX (3) PAR PERSONNE	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault-Onival (via Feuquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck.	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville).	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville).	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux.	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon).	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers.	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque.	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains.	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Étaples.	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival)	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage.	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde (Bray-Dunes).	213 »	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines (Petit-Fort-Philippe).	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy.	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckouke-Malo-Terminus.	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers.	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon-Plage.	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise-Rinxent (Vissant).	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles.	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris-Plage.	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds.	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend-Fort-Mahon.	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage.	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont).	145 20	98 10	63 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains).	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand.	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal.	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme.	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux.	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Zuydcoote-Nord-Plage.	211 80	142 80	93 »	35 30	23 80	15 50	39 80	30 95	23 25	12 50	8 20

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 °/₀ du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. — Une réduction de 5 à 25 °/₀ est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets speciaux de bains de mer, consulter les affiches.*

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre PARIS et l'ITALIE par le MONT-CENIS

ALLER (départ de **Paris**) . . . 2 h. 30 soir. V.-L., L.-S. ; 1res et 2e classes jusqu'à Turin.
— — 10 h. 30 soir. { V.-L. ; 1re et 2e classes jusqu'à Rome. L.-S. jusqu'à Modane. }
RETOUR (départ de **Rome**) . . 9 h. 15 soir. { V.-L. ; 1re et 2e classes depuis Turin. L.-S. ; 1re classe, depuis Modane. }
— — 8 h. matin. { V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classes depuis Turin. V.-R. depuis Dijon. }
— — 2 h. 40 soir. 1re et 2e classes depuis Rome.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-guide horaire P.-L.-M.*, vendu 50 cent.

RELATIONS AVEC L'ESPAGNE

1° Par Arvant-Neussargues (1re, 2e et 3e classes entre Paris et Béziers) :
Départ de Paris : 8 h. 05 soir (8 h. 15 à partir du 1er juillet).

2° Par Lyon-Cette : L.-S. ; 1re classe Paris-Cerbère.
Départ de Paris : 7 h. 20 soir (2e et 3e classes jusqu'à Avignon), et 9 h. 20 soir (1re classe seulement).

3° « Barcelone-Express ». — Train de luxe V.-L., V.-R. Nombre de places limité.
ALLER : Départ de **Paris** (mercredi, samedi) : 7 h. 30 soir.
RETOUR : Départ de **Barcelone** (lundi, vendredi) : 1 h. 50 soir (H. E. O.).

Pour plus amples renseignements consulter le *Livret-guide horaire P.-L.-M.*

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

a prochaine séance aura lieu le mercredi 16 octobre 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 10. — OCTOBRE 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 10. — 10 OCTOBRE 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les 20 novembre *et* 18 décembre 1907

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° *XIe session de l'Institut international de statistique à Copenhague et XIVe Congrès international d'hygiène et de démographie à Berlin.*

2° *Contribution à l'étude des salaires réels et du coût de la vie dans les grandes villes*, par M. G. Cadoux.

3° *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France*, par M. F. Simiand.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10 — OCTOBRE 1907

I

Dans la séance du 17 juillet dernier [1], M. le Président de la Société annonçait l'apparition du volume : *Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République*, et s'exprimait ainsi en le présentant :

« Cet ouvrage est le couronnement de l'édifice dont notre vénéré maître M. Levasseur a jeté les bases, il y a plus de quarante ans, et auquel il a consacré la plus grande partie d'une vie de labeur persévérant et soutenu jusqu'à un âge où, d'ordinaire, ceux qui ont la chance d'y atteindre, goûtent depuis longtemps un repos justifié. »

C'est la préface de cet ouvrage, qu'avec l'autorisation de l'auteur, nous publions ci-dessous. Elle nous a paru, en effet, en dehors de sa haute valeur historique et doctrinale, constituer, pour nos lecteurs, une sorte de cadre indicateur sommaire et de guide modèle pour les questions à aborder dans l'étude statistique des questions ouvrières et industrielles.

La Rédaction.

PRÉFACE

Le présent ouvrage est la suite — et la fin — d'un travail entrepris il y a plus de cinquante ans.

Je commençais alors à étudier l'histoire économique et je venais, en 1854, de publier les *Recherches historiques sur le système de Law* qui ont été, je crois, la première thèse de doctorat en France sur une matière économique. Un sujet de concours proposé par l'Académie des sciences morales et politiques me décida à aborder l'histoire des classes ouvrières avant la Révolution. Quelques années après, un autre concours me fournit l'occasion de donner une continuation à cette histoire depuis la Révolution.

Sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, des historiens en renom, Guizot, Mignet, Augustin Thierry, s'étaient attachés surtout à l'histoire politique et

[1] Voir numéro d'août, page 237.

avaient décrit les institutions, les luttes, les progrès de la bourgeoisie dont l'avènement au pouvoir leur paraissait le couronnement de la civilisation. Déjà cependant les travaux des chartistes commençaient, avec Guérard et autres, à mettre au jour la vie populaire, et tout d'abord la vie du paysan sous le régime féodal. Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, le suffrage universel et l'éclosion des théories sociales pendant la seconde République attirèrent davantage l'attention sur la condition des travailleurs dont les œuvres, pour modestes qu'elles soient, forment le fonds principal de la vie sociale. L'histoire économique fut plus étudiée. J'ai été du nombre de ceux qui se sont adonnés à cette étude. A toute époque les historiens ont reflété plus ou moins les préoccupations de leur temps.

Je n'ai jamais, au milieu de mes autres travaux, perdu de vue le sujet des classes ouvrières que j'avais traité de 1854 à 1868.

J'ai profité des publications très nombreuses — textes, monographies, inventaires, ouvrages historiques — faites dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle et de l'accès devenu plus facile des dépôts d'archives pour continuer mes recherches. J'ai traité à plusieurs reprises les principales questions relatives à cette histoire dans mon cours du Collège de France. J'ai eu ainsi l'occasion de reprendre et de compléter peu à peu mon travail.

J'ai donné, quarante-cinq ans après la première édition, une nouvelle édition de la partie antérieure à la Révolution (en 1900-1901) et, ensuite une nouvelle édition de la partie postérieure à la Révolution (en 1903-1904) dont j'ai pu prolonger e récit jusqu'à la fin du second Empire. Je n'ai fait aucune addition ni aucun changement qui ne fussent justifiés par l'étude des documents ; d'une édition à l'autre la matière s'est trouvée entièrement refondue et elle a plus que doublé en étendue. Si je publie jamais une troisième édition, j'aurai sans doute encore bien des remaniements de détail à étudier dans un sujet aussi vaste. L'auteur qui cherche à s'instruire pour instruire les autres a toujours à apprendre.

Dans les préfaces de ces deux parties de mon travail j'ai eu soin d'expliquer — et je le répète dans celle-ci — que, sous la nomination de *Classes ouvrières*, je comprenais tous les travailleurs de l'industrie de quelque ordre et condition qu'ils fussent, patrons, artisans, employés, ouvriers, apprentis, et que je m'étais appliqué à exposer non seulement l'organisation du travail et les rapports des travailleurs entre eux, mais aussi les résultats du travail, le produit à côté du producteur, parce que l'un explique en partie l'autre. C'est pourquoi, afin d'être plus explicite, j'ai, dans le titre de la seconde édition, ajouté le mot histoire de l' « industrie » à celui d'histoire des « classes ouvrières ».

A la fin de la préface de la réédition j'ai dit : « .... Je m'efforcerai d'écrire, si les forces ne trahissent pas ma volonté, une troisième partie que j'intitulerai : *l'Industrie et les questions du travail sous la troisième République*. » J'ajoutais : « Le privilège et la réglementation ont été la caractéristique dominante de l'organisation industrielle avant 1789. La liberté secondée par la science a été la caractéristique de la période 1789-1870 qui fait l'objet du présent ouvrage. La période contemporaine depuis 1870 sera plus particulièrement caractérisée par l'étude des problèmes concernant l'organisation des travailleurs et la répartition de la richesse. »

Je tiens cet engagement en publiant les *Questions ouvrières et industrielles sous la troisième République*.

***

Il n'est pas facile d'apprécier la valeur des institutions et des œuvres du passé. Cependant, quand l'historien peut embrasser dans la suite des temps une longue période, il aperçoit les faits dans une perspective qui l'aide à saisir le rapport des principales lignes ; le recul contribue à faire voir les choses à leur place et dans leurs proportions ; car les causes ont produit leurs effets qui déposent pour ou contre. Il appartient à la clairvoyance de l'écrivain de discerner les uns et les autres.

Pour juger des événements contemporains les conditions sont bien moins favorables. On est dans la mêlée, trop près des détails pour discerner nettement les traits dominants. Il faudra l'aide du temps pour que ceux-ci se dégagent de la multiplicité des traits secondaires, divergents et confus, et pour qu'ils apparaissent bien en lumière pendant que le reste s'estompera à distance. Prétendre écrire une histoire philosophique de son temps, n'est-ce pas ressembler quelque peu au soldat qui décrit une bataille en racontant comment son caporal a été tué ?

Les écrivains qui traitent du passé sont-ils eux-mêmes assez dégagés des préjugés du présent pour ne pas se laisser influencer par eux dans la manière de présenter les événements et dans les jugements qu'ils portent ? Pour se convaincre du contraire, il suffit de se rappeler, entre autres exemples, la diversité des histoires de Napoléon I[er] écrites en France, en Angleterre et en Allemagne au cours du dix-neuvième siècle. Tel qui croit écrire l'histoire, voire même l'histoire grecque ou romaine, soutient, à son insu peut-être, une thèse fondée sur son interprétation personnelle des donnés documentaires.

J'en ai eu, il y a peu de mois, une preuve nouvelle à propos d'une époque économique presque contemporaine, la seconde République qui fait l'objet de plusieurs chapitres de mon *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie de 1789 à 1870*. D'autres écrivains avaient, avant moi, traité des parties de ce sujet et exprimé des jugements quelquefois en désaccord avec les miens. Dans une histoire toute récente de la République de 1848 composée par un écrivain consciencieux et savamment documenté, je trouve encore — sans m'en étonner — d'autres différences notables dans l'appréciation et même dans l'exposition des faits. Je dois donc reconnaître que les historiens, quelque souci qu'ils aient de la vérité et quelque époque qu'ils envisagent, se placent, involontairement, sans doute, mais conformément à la tendance de leur esprit, à des points de vue divers pour observer le champ historique, et qu'ils aperçoivent ainsi sous des angles différents des images différentes du même objet.

Je ne confonds pas l'histoire avec le pamphlet. Ce sont des genres différents par la méthode comme par le but, qui ont l'un et l'autre leur raison d'être et leur place dans la littérature, celle de l'histoire bien au-dessus de celle du pamphlet.

Le pamphlétaire soutient délibérément une thèse. L'historien fait profession d'impartialité ; mais il n'abdique pas pour cela sa personnalité. Car, s'il n'est pas simplement éditeur de textes, il doit, après avoir mis en scène les faits et s'être en quelque sorte dissimulé derrière le théâtre, se faire, sobrement mais résolument, le juge de ces faits afin d'éclairer son lecteur et de l'inviter ainsi à penser par lui-même. Je me suis expliqué à ce sujet dans la préface de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870* [1].

L'histoire économique qui expose des faits n'est pas la science économique qui

---

[1] Préface, p. xiv et suivantes.

démontre des principes. Étant narratrice et non dogmatique, elle ne saurait avoir la prétention de se substituer à la science dont le rôle est d'observer, d'analyser et de comparer des phénomènes pour en dégager les lois qui les régissent. Elle n'est pas pour cela moins intéressante. Elle l'est en elle-même parce qu'elle est de l'histoire, voire même un des aspects les plus importants de l'histoire pour la connaissance intime de la vie sociale en même temps qu'un des plus négligés d'ordinaire dans les ouvrages d'histoire politique. Elle l'est aussi, parce qu'elle éclaire la science économique en faisant apercevoir, par un exposé chronologique des événements et de leurs conséquences, l'évolution dont la notion élargit et assouplit les théorèmes abstraits. L'histoire économique et la science économique se donnent la main et se complètent l'une l'autre, comme la physiologie et la biologie se complètent dans la science de la vie, procédant l'une par analyse et synthèse afin de découvrir et d'expliquer la structure de chaque organe, l'autre par description des organes en action afin de faire connaître et comprendre les êtres vivants. A la devise : *ad narrandum, non ad probandum,* j'estime que l'histoire économique peut ajouter *ad docendum,* puisqu'elle contribue à constituer la science. La science dogmatique à son tour guide l'historien dans le jugement des actes qu'il a exposés.

Deux remarques sont à faire relativement à l'histoire économique.

D'une part, plus on étudie cette partie de l'histoire générale, plus on reconnaît non seulement qu'elle en est une partie considérable, mais qu'elle est étroitement liée aux autres par des relations de cause à effet, que les intérêts économiques exercent une puissante action sur l'ensemble des phénomènes sociaux et politiques d'une nation et que, partant, il est nécessaire de les connaître pour mieux comprendre l'histoire générale. Cette remarque, qui est vraie de tous les peuples et de tous les temps, l'est pour l'époque contemporaine plus que pour toute autre.

D'autre part, en lisant l'histoire économique, on apprend à désirer connaître la science économique, comme l'Émile de Rousseau devenait curieux d'apprendre la physique en contemplant le spectacle de la nature. Mais, si la physique est une science dont les lois, une fois démontrées, obtiennent une adhésion universelle, il n'en est pas de même de l'économie politique dont les lois, comme celles de toutes les sciences morales, sont l'objet de contestations entre les écoles.

Toutefois, des inductions et déductions de la science il ressort, entre autres vérités théoriques généralement reconnues, que la force productive de l'homme étant la source première de la création de la richesse, il importe au bien public que les forces productives humaines d'une nation soient le plus nombreuses et le plus développées possible, qu'elles soient le mieux secondées par l'abondance des capitaux fixes et circulants et par l'étendue et la précision de la technique et qu'elles jouissent par la concurrence de la plus grande liberté d'action compatible avec l'ordre social afin de produire tous leurs effets. Or, l'histoire économique du dix-neuvième siècle confirme sur ce point la théorie en montrant par l'évidence des faits la grande influence qu'ont exercée sur l'accroissement de la richesse et par suite sur le bien-être des travailleurs la liberté du travail, la plénitude de la propriété, l'invention dans les sciences mécaniques et physiques, le progrès de l'instruction, l'accroissement des capitaux, lesquels sont à la fois les produits, les soutiens et les stimulants de l'énergie humaine.

***

Dans cet ouvrage j'ai traité à peu près des mêmes matières que dans l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie;* je l'ai fait par le même procédé, qui est celui de l'érudition et qui consiste dans la recherche et l'étude consciencieuse des documents originaux. Mais, puisque je renonçais à disposer les choses dans la perspective historique, j'ai dû les faire entrer dans un autre cadre.

J'ai adopté un cadre à compartiments. Chaque matière est exposée l'une après l'autre dans une suite de chapitres dont l'ordre et l'enchaînement ne paraissent pas au premier abord rigoureux. C'est en quelque sorte une composition à tiroirs. Ce n'est pas pour cela une marqueterie plaquée au hasard.

Essayant de donner une image aussi complète que possible de l'état du travail industriel en France et de la condition légale, matérielle, morale des travailleurs, j'ai composé une image à facettes, reflétant les aspects divers de la vie économique.

Si de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870* il ressort que la liberté et la science ont été les deux grands principes générateurs du progrès, il apparaît aussi que l'accroissement du capital et l'importance des établissements industriels en ont été la conséquence et que ces diverses causes ont puissamment contribué à accroître la richesse.

Ces causes ont continué à agir durant la période contemporaine qui commence avec la troisième République. L'action de la science et celle du capital sont même devenues plus intenses et ont accéléré le mouvement de concentration industrielle qui se manifestait depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Mais, en même temps, d'autres causes sont intervenues, sinon nouvelles, du moins considérablement renforcées par l'état général de la politique; le suffrage universel, que la seconde République avait proclamé, mais que le second Empire avait comprimé sous la pression administrative, s'est trouvé affranchi, sans être devenu nécessairement l'expression adéquate des besoins du pays; il est aujourd'hui le souverain de la France, donnant aux masses populaires et particulièrement à la classe ouvrière des villes, plus organisée (jusqu'en 1906) que la classe rurale, une influence toujours croissante et désormais très puissante sur la direction des affaires, à côté de l'influence de l'argent. Les questions de relation entre le capital entrepreneur et le travail salarié et celles de solidarité sociale mise au profit des classes les moins fortunées ont été constamment à l'ordre du jour dans la presse et dans le Parlement; le socialisme a propagé ses théories et pousse, en même temps que le syndicalisme, à la lutte de classes.

Dans l'étude économique que j'ai faite, les choses et les personnes, le produit et le producteur, sont intimement liés. Le producteur crée le produit et vit du produit. Le résultat dépend de sa productivité, c'est-à-dire de son travail dirigé par son intelligence et armé de son capital, et ce résultat à son tour détermine la condition matérielle du travailleur suivant que la richesse créée est plus ou moins abondante et plus ou moins convenablement répartie. Il eût été plus logique peut-être de placer le producteur avant le produit. J'ai préféré l'ordre inverse parce que les choses, dans le plan de l'ouvrage, sont la partie secondaire et que l'objet principal est le travailleur, vers lequel convergent les lignes du plan.

L'étude des choses comprend la production et la circulation. Il en est traité dans deux chapitres : *Progrès et vicissitudes de l'industrie française* et *Moyens de communication, commerce intérieur et extérieur,* que complètent deux autres chapitres, *Industries d'État,* c'est-à-dire industries exercées directement ou concédées

par l'État et par les communes, et *Législation de l'industrie,* comprenant les lois et règlements qui régissent la fabrication de certains produits industriels, c'est-à-dire des choses.

Sans suivre la production dans les détails de sa variété infinie, il était nécessaire de montrer avec une précision suffisante le développement des branches principales afin de faire comprendre les vicissitudes de l'industrie française sous la troisième République et les progrès réalisés par le travail au moyen des découvertes de la science, de l'activité des entreprises et de l'affluence des capitaux. Le commerce, qui procure à la production ses débouchés, est le commentaire de l'industrie : commerce intérieur et commerce extérieur. Ce dernier, dont la statistique est publiée régulièrement tous les ans, fournit sinon la mesure, du moins un indice des variations de l'activité industrielle ; il m'a permis d'établir une comparaison approximative de la situation économique de la France avec celle des autres États.

Les personnes font l'objet de la seconde partie de l'ouvrage. Il y est traité de leurs groupements professionnels, des idées économiques et sociales qui les dirigent, des lois destinées à régler leurs rapports comme travailleurs, des changements survenus dans la somme de leurs richesses et dans leur condition matérielle et morale.

Tout d'abord, il y avait à compter la population et à dresser un état des travailleurs par profession ; en second lieu, à chercher comment cette population était préparée dans l'adolescence à la vie sociale par l'enseignement primaire, le seul que reçoive la grande majorité des ouvriers, et au travail par l'enseignement professionnel ; en troisième lieu, à donner un aperçu des courants d'idées économiques et réformistes qui circulent et se propagent, après l'école, dans l'âge adulte, inspirant les électeurs dans leurs choix et, par suite, se proposant ou s'imposant aux législateurs. De cette triple étude résulte la connaissance du personnel de l'industrie au double point de vue de son état numérique et de son état intellectuel.

Les idées théoriques dominantes ont à toute époque une influence incontestable sur la rédaction des lois ; les intérêts en ont une plus grande encore. Sous notre régime gouvernemental fondé sur le suffrage universel, idées et intérêts ont présidé au vote de lois ouvrières, lesquelles sont naturellement une des matières fondamentales de l'ouvrage, lois ayant pour objet de déterminer les rapports des travailleurs entre eux, surtout ceux des ouvriers et employés avec leurs patrons, tels que contrat de travail, hygiène de l'atelier, tutelle protectrice de l'État, retraites, associations.

Vient ensuite l'étude des agissements de la classe ouvrière et de la condition des travailleurs. En premier lieu, une étude détaillée des salaires, avec la diversité du taux selon les métiers, les lieux, les temps, l'accroissement général de ce taux en France et dans d'autres pays depuis un demi-siècle, la relation du salaire nominal et du salaire réel et conséquemment le coût de la vie à diverses époques et la valeur sociale de l'argent à l'époque contemporaine. Cette étude a amené l'auteur à faire, comme complément, un rapprochement entre la masse des salaires et celle des profits et à présenter un aperçu du difficile problème de la fortune des Français et de la répartition des revenus.

Pour défendre leur salaire et débattre leurs intérêts, les ouvriers avaient obtenu sous le second Empire la suppression du délit de coalition ; ils ont obtenu sous la République la loi sur les syndicats professionnels dont les industriels et les agriculteurs ont eu aussi le bénéfice. Grèves et syndicats sont la matière d'un chapitre

qu'allonge trop, au gré de l'auteur, le nombre des grèves retentissantes et tumultueuses.

Moins bruyantes sont les diverses institutions d'association, de prévoyance, de patronage qui ont pour objet l'émancipation du salarié ou l'amélioration de sa condition sociale et de son bien-être, telles que les sociétés coopératives, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les œuvres du logement à bon marché. L'assistance publique et privée, quoiqu'elle ne soit pas à proprement parler une institution ouvrière, a des relations nombreuses avec le patronage et méritait une place dans l'ouvrage.

Ces études spéciales, qui concernent le travailleur considéré dans l'exercice du travail, avaient besoin d'être complétées par une esquisse de la personne du travailleur, surtout de l'ouvrier, considéré dans sa vie d'atelier et dans sa vie de famille. C'est la matière du quatorzième et dernier chapitre.

Ainsi se succèdent et s'enchaînent les parties de l'ouvrage. Afin d'en mieux faire apparaître le lien, leur substance a été condensée dans un épilogue qui résume en quelque sorte l'état économique de la France sous la troisième République. La troisième République est assurément la période de l'histoire de France depuis 1789 la plus nourrie de faits et d'actes relatifs aux questions ouvrières, la plus encline aussi à l'intervention de l'État dans ces matières, période dont l'évolution est loin d'avoir atteint son terme et dont par conséquent il serait téméraire de préjuger l'aboutissement et le résultat définitif.

C'est aussi pour aider le lecteur à renouer la chaîne qu'a été placée en tête du volume une introduction chronologique qui permet de reclasser suivant l'ordre des temps les faits disséminés par ordre de matières dans le cours de l'ouvrage.

***

Ces chapitres contiennent des exposés de faits et de doctrines et des jugements sur ces faits et ces doctrines.

Les faits dominent. Ils sont très nombreux. L'auteur s'est appliqué à les prendre, autant que possible, à leur source, dans les documents originaux. Dans les quatre volumes de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France* qui ont à certains égards le caractère d'un travail d'érudition, il avait le plus souvent cité les sources. Dans le présent ouvrage, les lois exceptées, il les cite rarement. Pour le faire il aurait fallu grossir beaucoup le format d'un volume déjà très gros. Ces sources sont d'ailleurs pour la plupart contenues dans des publications officielles que les lecteurs compétents sur chaque matière reconnaîtront aisément : textes de lois, débats des Chambres, documents parlementaires, rapports administratifs, rapports sur les expositions, comptes rendus des congrès et des séances des sociétés savantes, revues et journaux, travaux spéciaux d'économistes, de juristes, de statisticiens, etc.

Les jugements sont une partie essentielle d'une œuvre économique. Ils ne s'imposent pas ; ils se proposent au lecteur dont ils éveillent la réflexion et qui les juge à son tour en les acceptant ou en les critiquant.

Dans la préface de la seconde partie de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie* l'auteur a rappelé que durant l'enfance et l'adolescence il avait connu la vie d'atelier et le mouvement de Paris sous le règne de Louis-Philippe, qu'il avait assisté ensuite, comme témoin conscient, aux événements de la seconde République

et du second Empire. Devenu membre de l'Institut et chargé de cours au Collège de France en 1868, il a été mêlé de plus près aux événements qui se sont produits depuis 1870 et dont il est traité dans ce volume.

Libéral, plus porté vers la spéculation scientifique que vers l'action politique, il est resté sur la rive, en terre ferme, observant les courants et les tourbillons de l'opinion et essayant d'en comprendre la portée. Libéral, il l'est à sa manière qu'il croit être la vraie : c'est-à-dire pratiquant pour lui-même la liberté de penser et d'agir, convaincu qu'en matière économique la liberté du travail et de l'échange, sans prévaloir sur les droits légitimes de la communauté, est en principe un droit pour l'individu et est en pratique de nos jours un bien pour le corps social ; mais, d'autre part, se tenant autant que possible en garde contre l'exclusivisme et professant le respect de la liberté de penser et d'agir des autres, sans s'étonner qu'ils aient des convictions différentes des siennes.

La diversité d'appréciation des mêmes faits par des esprits sincères et la divergence des opinions théoriques l'ont porté à pratiquer dans sa vieillesse et à conseiller à la jeunesse non le scepticisme qui stérilise l'esprit, mais l'indulgence réciproque qui rend la société des hommes tolérable. Qui veut être capable de voir clair dans sa propre pensée et de diriger sa vie intellectuelle doit avoir des principes raisonnés et fermes et savoir les soutenir et au besoin les propager, mais il doit aussi avoir assez d'ouverture d'esprit pour comprendre qu'il y a plus d'une manière d'envisager les problèmes. Je me suis souvent répété à moi-même cette pensée de Joubert : « Ayons le cœur et l'esprit hospitaliers. »

Ayons le respect des penseurs et ne nous effrayons pas trop de la diversité de leurs pensées. Exposons la nôtre avec sincérité et défendons-la avec fermeté et calme, sans faire dégénérer cette défense en attaque haineuse ou en proscription de la pensée d'autrui. Ce qu'il est regrettable de voir se produire parfois dans la politique à cet égard ne doit pas avoir accès dans la science.

Mais cela ne saurait signifier qu'il faille, par indifférence, fermer les yeux sur toutes les défaillances des hommes et caresser les caprices et les erreurs des peuples. On a le droit d'être chagrin quand on voit se produire des compromissions de conscience et des opinions de circonstance moulées sur des intérêts privés. Il s'en rencontre dans le monde de la pensée comme dans le monde des affaires.

Nous sommes persuadé qu'il existe dans tous les grands groupements de partis une somme de bonne foi beaucoup plus forte que les adversaires ne se l'imaginent d'ordinaire. C'est pourquoi dans l'étude des questions sociales on doit traiter sérieusement les idées, même celles qu'on ne partage pas et savoir discerner, quand il y a lieu, sous une formule qu'on juge utopique, la générosité de l'intention ; il est nécessaire de le faire si l'on veut voir clair soi-même pour éclairer les autres.

S'éclairer soi-même pour éclairer les autres, telle est la pensée qui a présidé à la composition du présent ouvrage. Les faits qui s'y trouvent exposés le sont avec sincérité ; les jugements qui y sont émis rencontreront des contradicteurs. J'espère toutefois que les lecteurs reconnaîtront qu'ils ont sous les yeux une étude consciencieuse et un livre de bonne foi.

Au moment où je le livre à la publicité, l'âge m'invite à dire, comme le vieux lutteur de Virgile :

Hic cæstus artemque repono.

Quand, en 1854, j'ai commencé à étudier l'histoire des classes ouvrières en France, j'ai été poussé d'abord par l'intérêt scientifique, par le désir de connaître moi-même et de faire connaître à d'autres la condition du travail et des travailleurs et ses vicissitudes à travers les âges passés. J'ai été soutenu jusqu'au bout par l'amour de mon pays, pensant que je pouvais lui être utile si je cherchais à éclairer une partie de son histoire restée auparavant trop dans l'ombre. J'ai joui de ses succès quand j'ai eu à exposer l'état d'une période prospère ; j'ai souffert de ses souffrances aux époques néfastes. En traitant de la période postérieure à 1789, j'ai eu plaisir à constater l'influence de la liberté et de la science à laquelle l'accroissement du capital et de la richesse générale doit tant, constatation qui confirmait mes idées doctrinales. Dans la période contemporaine, j'ai vivement ressenti, durant ces trente-sept dernières années, toutes les émotions de la vie politique et économique de la France républicaine : il s'en trouve des traces dans les pages de ce volume. Je les ai ressenties, souhaitant le mieux, désirant le voir se réaliser par un progrès pacifique et gradué, par un développement de toutes les forces productives de la nation, par une tolérance réciproque sinon par une concorde absolue qui n'est pas possible dans une société en évolution profonde, oserai-je ajouter par une certaine élévation du sentiment du devoir individuel et civique au-dessus des vues mesquines de l'intérêt égoïste du moment, mais voyant avec inquiétude se produire des fissures dans les joints de notre édifice social et observant, non sans tristesse, des explosions de haine à côté d'ardeurs philanthropiques, un mélange complexe d'idées, d'actes, d'aspirations qui provoque l'enthousiasme des uns et le découragement des autres et qui faisait remonter à ma mémoire ce vers d'un chansonnier jadis national :

J'y vois du mal et n'aime que le bien.

E. Levasseur,
de l'Institut.

II

HOMO MEDIUS (1)

Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

L'homme dont je vais parler n'est pas une de ces figures originales qui, par l'étrangeté, s'imposent à l'attention. Loin de là : on chercherait en vain, dans une collection de passeports ou de permis de chasse, un signalement aussi banal que le sien : visage ovale, nez ordinaire, yeux gris, bouche quelconque... ; signes particuliers : néant ! La seule caractéristique de l'*Homo medius,* c'est de n'en avoir aucune puisqu'il représente, par essence, l'exacte moyenne des qualités et des défauts de l'espèce : taille moyenne, poids moyen, appétit moyen, santé moyenne,

(1) La conférence, dont nous reproduisons ici le texte, a clos la session d'inauguration de la XIe session de l'Institut international de statistique, qui s'est tenue à Copenhague du 26 au 31 août 1907. Son Altesse royale le prince Christian présidait cette séance.

intelligence moyenne, ce qui est peu ; moralité moyenne, ce qui n'est pas beaucoup. Tout cela ne constitue pas un ensemble très séduisant, ni même très réel. Avons-nous jamais, sur notre chemin, rencontré le vrai *Homo medius* ou la vraie *Femina media ?* Je me souviens pourtant d'avoir eu en main leurs portraits. Dans je ne sais quel canton suisse, un patient opérateur avait photographié, de face, tous les mariés, pendant plusieurs années de suite, et était arrivé, par voie de superposition, à fondre tous ces jeunes couples en un seul. Le résultat n'avait rien de savoureux : ni beauté, ni laideur ; pas d'expression et, comme de juste, aucune personnalité.

L'*Homo medius* des statisticiens est, nécessairement, aussi incolore que celui des photographes. Nous ne saurions toutefois lui refuser notre bienveillance, étant donnée son origine. On sait qu'il eut pour père Adolphe Quételet, l'auteur de la *Physique sociale,* à qui Bruxelles a élevé une statue. Or ce grand nom doit être ici doublement honoré, car — ainsi que nous le rappelait il y a deux ans S. A. le prince de Galles — c'est Quételet qui a été l'initiateur de ces congrès périodiques auxquels la statistique internationale a dû et devra ses progrès.

Que l'*Homo medius* nous soit venu de Belgique, il n'y aurait point à s'en étonner s'il était vrai que le Belge soit — comme l'écrivait naguère un sénateur belge dans une revue belge (1) — « un être enclin à la moyenne mesure en toutes choses ». Et ce serait encore pour l'*Homo medius* une bonne note que de pouvoir se réclamer du peuple excellent, libéral et pacifique, vaillant et discipliné, qu'a toujours été le peuple belge. Mais, en fait, nos chers voisins sont moins *Homines medii* que ne le croit M. Edmond Picard.

Quételet n'a pas eu que de l'agrément de ce fils en qui il avait mis toutes ses complaisances. Les pères qui, comme lui, disent trop de bien de leurs enfants donnent aux autres l'envie d'en dire du mal. L'*Homo medius* se heurta aux mêmes préventions que son cousin d'Angleterre l'*Homo œconomicus*. Il fut critiqué, raillé, honni, plus que de raison. Je ne m'attarderai pas à reproduire ici les attaques, souvent spirituelles, quelquefois spécieuses, rarement probantes dont il a été l'objet. Mais, puisque par une singulière ironie des choses, cette personnification du juste milieu a été l'objet de jugements excessifs et contradictoires, il serait peut-être temps de reviser son procès : d'autant que le procès de l'homme moyen c'est le procès des moyennes en général et qu'il est peu de questions sur lesquelles la statistique ait autant d'intérêt à prendre parti.

D'une telle revision notre Institut serait le juge naturel et les réflexions qui vont suivre n'ont d'autre but que de soumettre respectueusement l'affaire à votre haute juridiction.

Quételet disait : « L'homme que je considère ici est dans la société l'analogue du centre de gravité dans les corps. Il est la moyenne autour de laquelle oscillent les éléments sociaux. Ce sera, si l'on veut, un être fictif pour qui toutes les choses se passeront conformément aux résultats moyens obtenus dans la société. »

Était-ce là, au siècle dernier, une conception nouvelle ? Le maître assurait que « la théorie des proportions moyennes était inconnue aux anciens et n'avait guère

(1) Voir, dans la *Revue Économique internationale* de novembre 1906, l'article de M. Edmond Picard intitulé : « Essai d'une psychologie de la nation belge. » M. Paul Adam, dans une conférence faite à Ostende, montrait aussi dans la *pondération* la vertu belge par excellence.

été cultivée par les modernes ». Il se félicitait d'autant plus de l'avoir créée. Il attendait merveille de cette sorte d'étalon humain dont la science ferait état désormais pour apprécier à leur juste valeur les écarts ou même les anomalies dont les divers facteurs de notre individualité sont susceptibles. C'est ainsi, remarque-t-il, que procède le médecin dans ses diagnostics. Il regarde le patient ; il le palpe ; il l'ausculte ; il lui tâte le pouls ; il prend sa température ; il analyse ceci ou cela... Mais chacune de ces constatations ne vaut que par voie de comparaison avec l'invisible modèle que l'expérience a fabriqué en combinant des moyennes et dont le praticien exercé sait se faire suivre au chevet des malades.

Ce qui avait été pour Quételet une révélation et ce qui, pour ses disciples, est devenu une notion traditionnelle, c'est la tendance qu'ont beaucoup de variables, dans l'homme et hors de l'homme, à se grouper, à se serrer, pour ainsi dire, autour d'un point central qui semble les appeler à lui. La théorie des moyennes se relie par là au calcul des probabilités et Quételet, sans s'en douter peut-être, allait continuer Leibnitz et Bernouilli.

On sait que, sur une cible, les flèches, les balles ou les obus s'approchent au moins du but quand ils ne l'atteignent pas et qu'une règle mathématique préside à leurs déviations.

Eh bien, la nature, dans mainte circonstance, semble aussi avoir un but. Elle l'atteint ou elle le manque. Et ses approximations se répartissent, comme celles de ces tireurs dont les erreurs même obéissent à d'invariables lois.

Exemple. Mille conscrits viennent de passer sous la toise réglementaire. Si, sur le papier, on les classe, un à un, d'après leurs statures respectives, on reconnaît vite qu'il existe une taille plus usuelle que toutes les autres et, à mesure que l'on monte ou l'on descend vers ce chiffre-là, le nombre va croissant des hommes qui répondent à l'appel. Donnez à ce classement la forme graphique en prenant pour abscisses les tailles et pour ordonnées les nombres correspondants. Le diagramme affectera une forme régulière, avec un sommet arrondi et deux versants à peu près symétriques dont la descente, à droite et à gauche, sera lente d'abord, puis s'accélérera, puis se ralentira encore (figure 1) :

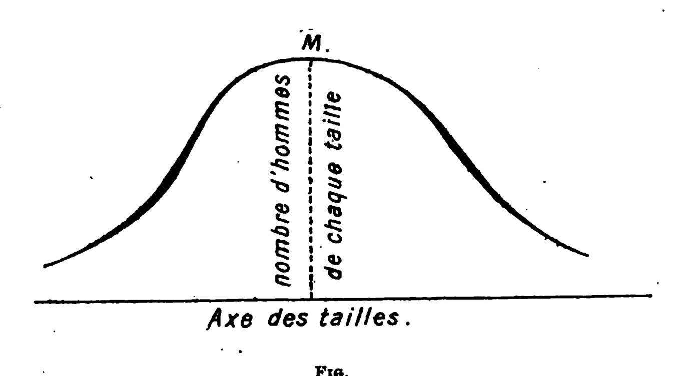

FIG.

$y = Y^{-h^2 x^2}$. C'est ce que les géomètres appellent la courbe de Gauss. C'est ce que Quételet appelait la ligne binomiale. C'est ce que les statisticiens français appellent, plus familièrement, le *chapeau de gendarme*.

Notre juste déférence pour la gendarmerie n'est pas seule à nous faire saluer cette courbe symbolique à laquelle semblent acquises les sympathies du créateur. L'allure en est moins simple que celle de l'ellipse ou de la parabole ; mais la souple eurythmie de ses flexions alternées nous montre comment peuvent se concilier ici-bas l'esprit d'autorité et l'esprit de tolérance. La nature ne souhaite pas l'uniformité, qui serait fastidieuse ; elle ne consent, toutefois, ni à l'incohérence ni même à la discontinuité. *Natura non facit saltum.* Un minimum, un maximum et, entre les deux limites, une moyenne, voilà ce qui constitue le cadre et l'axe directeur de beaucoup de phénomènes. La variable aurait pu être autorisée à se mouvoir à son gré entre les deux barrières qu'il lui est interdit de franchir. Mais non : c'est visiblement la région médiane qui l'attire et, quand elle n'arrive pas au lieu marqué, il faut au moins qu'elle en soit le plus près possible. Les grands écarts ne sont permis qu'à titre exceptionnel et c'est le cas de dire que l'exception confirme ou suppose la règle. Cette loi de centralisation, cette loi de *médiofréquence* — qu'on nous passe le néologisme — se retrouve dans beaucoup de milieux différents. Qu'il s'agisse des gains de la roulette à Monte-Carlo ou de la force musculaire de l'homme, qu'il s'agisse des quantités de pluie annuellement enregistrées par un observatoire ou de l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines ; qu'il s'agisse des notes données aux élèves d'un lycée ou de la durée de la gestation chez la femme, l'inégalité fatale des résultats successivement observés ne les empêche pas d'obéir à la voix mystérieuse qui leur assigne un point de ralliement. La variété dans l'unité, c'est ce qui fait, a-t-on dit, non seulement l'harmonie, mais même la beauté. Et, en y regardant bien, on peut trouver tout cela dans un chapeau de gendarme.

Quételet, qui était à la fois astronome et moraliste, calculateur et poète, sentit vivement la grandeur de ce qu'il appelait sa découverte et, à plusieurs reprises, il s'est plu à la célébrer. « Un peuple, dit-il, au dernier chapitre de son *Anthropométrie,* ne doit point être considéré comme un assemblage d'hommes n'ayant aucuns rapports entre eux. Il forme un ensemble, un corps des plus parfaits, composé d'éléments qui jouissent des propriétés les plus belles et les plus admirablement coordonnées. »

A la page suivante, l'auteur, renchérissant encore sur ce qu'il vient d'écrire, se fait gloire d'avoir résolu « le problème capital de la théorie de l'homme » et, dans une prose qu'on voudrait plus alerte et plus claire, il s'évertue à résumer la chose. Voici le passage textuellement reproduit : « L'homme est unique dans son espèce : autour d'une constante, ses variations ont lieu suivant la loi qui accuse cette unité et qui est une des lois les plus remarquables, je ne dirai pas pour l'homme, mais pour la nature en général. Quand l'unité se manifeste dans une espèce et que des écarts se montrent autour d'elle, les mesures diverses sont assujetties à une même loi mathématique qui se trouve fidèlement représentée par des valeurs dont le tout forme un vaste ensemble autour duquel les valeurs individuelles plus ou moins grandes se rassemblent... Cette loi remarquable a été entrevue par quelques philosophes, mais sans qu'ils fussent frappés par l'élégance et la généralité qu'elle comporte. »

Cette généralité, le tort de Quételet est de l'avoir exagérée. Il n'ignorait pas les exceptions auxquelles sa loi est sujette, mais il les négligeait ; et, comme il tenait à

mettre dans l'homme moyen tout l'homme, son système perdit en solidité ce qu'il voulait gagner en surface. Il existe ici-bas des moyennes de qualités très inégales et il s'en faut de beaucoup que la courbe binomiale soit le régulateur universel de la création. Le corps humain lui-même, champ d'exploration préféré du grand sociologue belge, a ses caprices aussi bien que ses habitudes. La *constante,* comme dit Quételet, varie avec les sexes et à plus forte raison avec les âges, mais aussi avec les races, les lieux, les temps... Dans certaines parties de notre territoire où les petits-fils des Francs et les petits-fils des Celtes vivent entremêlés, les tailles n'évoluent pas de la même façon pour les deux sangs et la courbe que je décrivais tout à l'heure porte alors, dans sa région supérieure, deux saillies voisines au lieu d'une seule.

Voilà une première dérogation à la formule simpliste dont Quételet inclinait à faire une loi générale. Il en est de plus graves. Ne voit-on pas le principe de médiofréquence faire place au principe contraire là où, dans la marche des phénomènes, des fluctuations rythmées et périodiques rappellent soit le balancement de la vague, soit l'oscillation du pendule? Suivez des yeux un pendule en mouvement : la position verticale, qui est sa position moyenne, est celle où il reste le moins et c'est aux deux bouts de sa course qu'il s'attarde le plus et s'arrête même un instant. Pareillement la durée du jour, comptée du lever du soleil à son coucher, augmente ou diminue d'une manière assez rapide au moment des équinoxes et ne varie plus que très lentement aux solstices. Bien d'autres exemples pourraient venir s'ajouter à celui-là.

Il se rencontre notamment en matière démographique certaines moyennes dont les faits quotidiens semblent fuir le contact au lieu d'y aspirer. De toutes les moyennes qui nous concernent personnellement, je n'en sais guère de plus importante pour nous que l'âge moyen de la mort ; et les statisticiens mettent depuis longtemps tous leurs soins à le bien déterminer. Mais, contrairement à ce qu'on observerait s'il en était de nos existences comme de nos tailles ou de nos poids, la vie moyenne n'est pas la même chose que la vie probable ; et ni la vie probable ni la vie moyenne ne sont la vie normale, celle à laquelle la nature convie l'homme sain. En fait, l'âge moyen de la mort est un âge où l'on meurt peu et nos cimetières le savent bien. La mortalité humaine accuse deux maximums différents dont l'un précède de beaucoup l'âge moyen du décès — c'est la mortalité infantile — et dont l'autre le suit d'assez loin — c'est la mortalité sénile. Oui : cette « difficulté de vivre » dont se plaignait Fontenelle quasi centenaire sévit chez les nouveau-nés plus encore que chez les vieillards ; et la vie moyenne se fixe comme elle peut entre ces deux pôles mortuaires, résultant d'une simple association de chiffres divergents et ne correspondant nullement aux conditions ordinaires de notre destinée.

C'est ce que notre éminent vice-président M. le professeur Wilhelm Lexis faisait ressortir d'une manière concluante dans un mémoire déjà ancien [1], qu'un heureux hasard a ramené récemment sous mes yeux. Il y distinguait judicieusement les *normales* des *moyennes* proprement dites et, en particulier, la *durée normale* de l'existence humaine de sa *durée moyenne.* L'homme moyen de Quételet n'a qu'une vie écourtée. Bien qu'il nous apparaisse sous les traits d'un adulte, sa carrière

[1] Voir les *Annales de démographie,* année 1878, page 481, et l'opuscule antérieur intitulé : *Theorie der Massenerscheinungen in der menschlichen Gesellschaft.*

se trouve réduite d'avance par ces légions de petits êtres que nous voyons mourir au berceau. L'homme normal de M. Lexis, l'homme-type, comme on pourrait le nommer, n'a pas à tenir compte, lui, de toutes ces non-valeurs, de tous ces faux départs. Il est né viable ; il sait son métier d'homme ; il vivra plus ou moins, mais il vivra assez pour survivre à son père, à sa mère ; et il ne descendra lui-même au tombeau que le soir venu et sa journée faite. Sans être très nette, la définition de l'homme normal, sous la plume de notre savant collègue, aboutissait à un nombre d'années assez précis, 72 ou 73, et venait ainsi fortifier l'antique sentence du psaume LXXXIX : « Le cours naturel de notre vie est de soixante-dix ans : les mieux constitués vont à quatre-vingts [1]. »

On n'a que trop souvent confondu l'homme normal avec l'homme moyen. L'autre jour encore (11 juillet 1907), au cours de la discussion du projet d'impôt sur le revenu dont est saisi le Parlement français, cette facile erreur a été commise par un de nos hommes d'État, financier expérimenté et orateur persuasif. Il critiquait à la tribune la méthode qui consiste, pour évaluer la richesse privée d'une nation, à multiplier l'annuité successorale par la survie moyenne des héritiers. En ligne directe, cette survie ressort à un tiers de siècle environ ; mais M. Jules Roche le contestait : « Ce doit être beaucoup moins que cela, déclarait-il, car, si de la vie moyenne des Français, soit 46 ans, on retranche 30 et quelques années, on tombe à 13 ou 14 ans ; et à qui fera-t-on croire que ce soit là, en moyenne, l'âge où les Français héritent ? » Je ne sais si la Chambre des députés a jugé l'objection pertinente. Pour des statisticiens comme vous, le quiproquo est manifeste. C'était ici la vie normale, la vie pleine qu'il fallait prendre pour point de départ et non la vie moyenne, abrégée comme elle l'est par la mortalité du premier âge ; car, de tous ces innocents que la mort reprend au lendemain de la naissance, il est clair qu'en matière successorale il faut faire totalement abstraction.

Aussi bien, ce n'est pas seulement en ce qui touche l'âge de la mort que l'*Homo medius* risque parfois de nous induire en erreur au lieu de nous éclairer. Combien de moyennes nous pourrions citer qui, arithmétiquement exactes, n'en sont pas moins vaines et décevantes, parce qu'elles confondent dans leur aveugle étreinte des données trop hétérogènes ou trop inégales.

Vous rappelez-vous l'honorable gentleman qui collectionnait des « vitesses », comme d'autres collectionnent des coquillages ou des timbres-poste ? Sa liste imprimée, qu'il avait l'obligeance de m'envoyer chaque année, toujours revue et toujours augmentée, commençait par la croissance des ongles et finissait par la propagation de la lumière. On trouvait la spécialité qu'il avait choisie un peu singulière ; mais ne l'eût-on pas cru fou s'il s'était avisé de faire la moyenne de ces infiniment petits et de ces infiniment grands ? Sans aller si loin, nous nous étonnerions de voir un géographe disserter sur l'altitude moyenne d'un pays comme la Suisse où les vallées profondes alternent avec les cimes vertigineuses. Toutes moyennes derrière lesquelles se cachent de violents contrastes manquent par cela même leur but et j'estime que le mieux est de n'en point user. Là où il n'y a ni continuité ni attraction mutuelle entre les unités diverses auxquelles on a affaire, l'idée de moyenne ne peut être introduite sans danger et — à de rares exceptions près, — nous ne songe-

---

[1] Verset 10 : « *Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni. Si autem in potentatibus, octoginta anni...* »

rions pas à défendre ces moyennes-là contre les esprits méfiants dont elles choquent la logique ou dont elles égaient l'ironie.

Sacrifions-les. Par contre, défendons courageusement contre leurs détracteurs les moyennes de bon aloi, celles qui sont dans la nature des choses et qui constituent, soit pour nos recherches, soit pour nos démonstrations, un instrument aussi légitime que nécessaire. Comme le faisait remarquer notre collègue M. Mandello dans sa communication de 1907 sur *l'Avenir de la statistique,* le cerveau humain n'est pas de force à dégager directement la signification collective d'une masse de chiffres juxtaposés et nous n'arrivons à bien interpréter nos propres enquêtes que par voie de condensation. Il suffit quelquefois de totaliser. D'ordinaire il y a avantage à diviser après avoir additionné. Aux mille unités inégales parmi lesquelles on risquait de se perdre se substitue alors un terme unique qui, répété mille fois, donnera le même total. Et pour peu que toutes ces unités soient comparables entre elles, nous pourrons souvent faire parler pour elles ce quotient qui en est précisément la moyenne arithmétique. Et à qui ne voudrait voir là qu'un expédient, un artifice de théoricien, nous prouverions vite que cette synthèse numérique fournit, au contraire, la solution pratique de la plupart des problèmes de la vie quotidienne. La probabilité est, dans bien des circonstances, notre unique guide, et — comme le remarque Quételet — « la considération des moyennes nous est si familière que nous l'employons, en quelque sorte, à notre insu ». Les organisateurs d'un banquet se préoccuperont-ils du plus ou moins d'embonpoint ou du plus ou moins d'appétit de chaque convive? Non. Ils savent que, la compensation se faisant d'elle-même entre les gros et les maigres, entre les sobres et les affamés, tout ira bien si, pour l'espacement des couverts et pour la consistance du repas, on a pris mesure sur l'*Homo medius.* « La théorie des moyennes, dit encore l'auteur de la *Physique sociale* (¹), sert de base à toutes les sciences d'observation; mais elle est si simple et si naturelle qu'on n'apprécie pas assez le pas immense qu'elle a fait faire à l'esprit humain. Et nous ignorons à qui elle est due. C'est ainsi que toutes les grandes découvertes se sont établies sans qu'on en ait connu les inventeurs. »

La foi de Quételet dans les moyennes l'avait rendu extraordinairement ambitieux pour cet *Homo medius* dont il entendait faire l'arbitre, non seulement de la vie physique, mais de la vie économique, de la vie intellectuelle, de la vie littéraire, de la vie artistique des sociétés civilisées.

Son programme, à cet égard, est curieux à relire, à quarante années de distance, surtout quand on en rapproche certains documents de dates plus récentes.

Sans doute la mensuration et le classement de nos intelligences, si c'étaient choses possibles, l'emporteraient de beaucoup, comme intérêt, sur la mensuration et le classement de nos tailles et de nos poids. Il existe des degrés pour la puissance cérébrale des individus comme pour l'ampleur de leurs membres; et ici encore les inégalités existantes n'excluent pas une solidarité au moins relative; l'homme de génie et l'imbécile, de même que le géant et le nain, sont les extrémités d'une chaîne dont tous les anneaux se touchent ou se cherchent, et dans un cas comme dans l'autre, c'est vers le milieu de la chaîne que les majorités se donnent rendez-

(¹) Voir *Physique sociale,* livre V, pages 269 et suivantes.

vous. Mais ici avec quelle toise, avec quel compas, avec quelle balance pourra-t-on opérer? Comment saisir l'insaisissable?

La difficulté serait résolue s'il suffisait d'interroger attentivement le corps pour savoir ce que vaut l'esprit? Quelles que soient leurs mutuelles réactions, avouons que la science n'a pas encore réussi à découvrir dans les organes des morts et surtout des vivants la mesure de leurs capacités et de leurs mérites. Le Dr Gall, avec sa phrénologie, avait donné à ses contemporains des espérances que l'événement n'a pas justifiées; et les recherches de ses successeurs, bien que mieux dirigées, n'ont pas été beaucoup plus fructueuses. N'est-ce pas hier que l'un d'eux, et non le moins optimiste, le Dr Cesare Lombroso, trouvait l'explication, trouvait presque l'excuse des forfaits d'un monstre de perversité dans la configuration de deux mains dépareillées dont l'une était la main droite d'un inoffensif laveur de voitures et dont l'autre était la main gauche d'un honnête gratteur de peaux de mouton? Le facile succès d'une telle mystification est une terrible leçon de scepticisme.

Faut-il alors, renonçant à l'observation expérimentale, se rabattre sur le simple calcul des probabilités et admettre que les mentalités humaines, depuis les plus puissantes jusqu'aux plus incomplètes, doivent s'échelonner comme les combinaisons numériques qu'on obtient en jetant mille ou dix mille fois sur une table une poignée de dés? C'est ainsi qu'ont raisonné les Francis Galton (1), les Otto Ammon (2), et, sans vouloir en ce moment pénétrer dans le détail de leurs thèses et de leurs hypothèses, je puis au moins reproduire, tel quel, le schéma qui les résume (fig. 2).

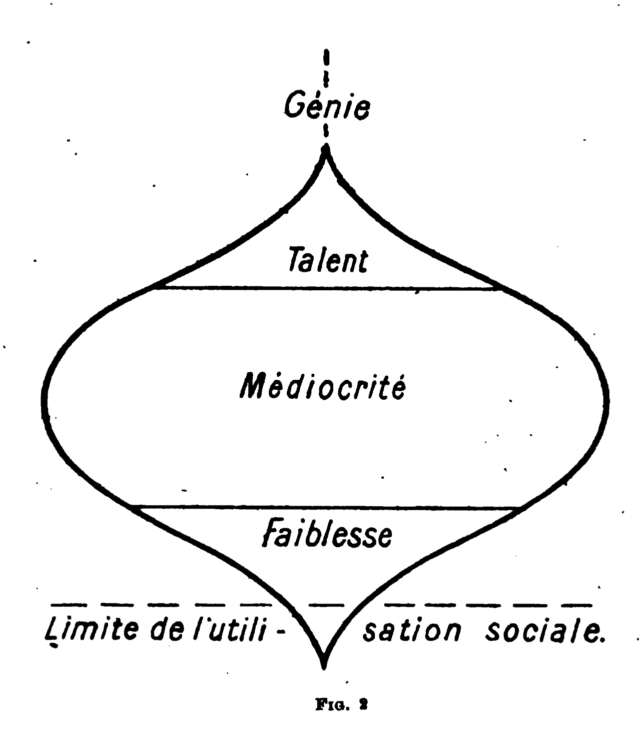

Fig. 2

Voilà une silhouette qu'on n'oublie pas quand une fois on l'a vue. Elle fait penser

(1) Voir ses *Enquêtes sur les facultés de l'homme.*
(2) Voir son livre sur *l'Ordre social et ses bases naturelles.*

à un cerf-volant, ou à une toupie, ou — pour reprendre la comparaison de M. Otto Ammon lui-même — à un oignon de tulipe. Mais il suffit de regarder cette image de côté pour y retrouver, en double exemplaire, le fameux chapeau du gendarme. A ce compte, la loterie des intelligences ne serait pas autrement organisée que la loterie des poids ou des tailles. Et Quételet triompherait. Ce lui serait même un encouragement à étendre ses équations du domaine des esprits au domaine des consciences. Il n'y était que trop disposé.

Où sa hardiesse me semble aller jusqu'à la témérité, c'est quand, à la fin de son livre, il prétend nous convaincre que le chef-d'œuvre de la nature c'est l'homme moyen. Seul, à l'entendre, l'homme moyen est beau ! Seul l'homme moyen est sage ! Seul l'homme moyen est grand ! Le vrai grand homme, c'est l'homme moyen.

L'amour paternel a des illusions d'optique auxquelles il faut être indulgent. Cependant comment ne pas protester quand d'une moyenne un statisticien ose faire un maximum ?

Le plaidoyer qui, dans la *Physique sociale,* aboutit à l'apothéose de l'*Homo medius* est assez déconcertant. Il roule sur une double équivoque, consistant d'abord à ne plus voir dans l'idée de moyenne que l'idée d'équilibre, et ensuite à considérer le mot équilibre comme synonyme — ou peu s'en faut — du mot perfection. Le sophisme se dénonce lui-même. Reconnaissons toutefois que Quételet pouvait invoquer à l'appui de son interprétation de nombreux précédents. Les proverbes sont pour lui. L'adage français « L'excès en tout est un défaut » n'est qu'un inutile truisme ; mais en latin l'expression consacrée « *In medio stat virtus* » implique, si on la prend à la lettre, toute une débilitante doctrine...

Un grand journal de New-York — il n'y a pas de cela bien longtemps — avait prié les notabilités des deux mondes de lui communiquer leur avis sur les conditions essentielles du bonheur, de la dignité et du progrès chez l'homme. Les réponses, qui furent luxueusement éditées, ne concordent guère puisque j'y vois célébrer au même titre les bienfaits d'un bon estomac et les joies d'une âme en paix avec Dieu. Mais ce qu'on loue et ce qu'on recommande surtout dans cet éclectique recueil, c'est l'équilibre des facultés ; c'est *mens sana in corpore sano ;* c'est l'assemblage, à doses discrètes, des qualités courantes et des vertus communes. Voilà bien à quoi se réduisent aujourd'hui les aspirations d'une démocratie trop égalitaire. Intellectuelle ou morale, la grandeur devient (surtout chez nous) de moins en moins populaire et le suffrage universel en témoigne par son indifférence croissante à l'égard des sommités. Démocratie, médiocratie, dit-on quelquefois. Giuseppe Guerzoni, quand il est mort, se préparait à écrire une *Storia delle idee medie* dont la conclusion eût été que ce sont les idées moyennes qui gouvernent le monde. « Peut-être, mais tant pis ! » protestait M. Achille Loria [1]. Ce qui est sûr, c'est que le « héros » de Carlyle et le « surhomme » de Nietsche ont également cessé de plaire. La supériorité individuelle devient plutôt un grief qu'un titre à l'admiration et à la reconnaissance publiques.

Nous ne sommes point ici pour faire parler la psychologie, même la psychologie des foules. Notre propre terrain nous suffit. Cependant, puisque j'ai évoqué devant

---

[1] Voir la *Rivista di sociologia* de février 1895, page 101.

vous cette énigmatique abstraction qui a nom l'*Homo medius,* il convenait de dire à la fois ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. L'homme moyen restera pour quiconque s'adonne à « l'étude numérique des faits sociaux » une forme de comparaison instructive, un instrument de travail commode, un bon serviteur si l'on veut : mais ne laissons pas dire que les statisticiens font de lui leur idéal.

Dans un monde, où il y a place pour la laideur comme pour la beauté, pour la folie comme pour la sagesse, pour la maladie comme pour la santé, pour le vice comme pour la vertu, l'homme moyen où tous ces éléments contraires viennent s'amalgamer et se neutraliser, ne peut être, en somme, qu'un piètre sire. L'homme moyen, nous l'avons vu, n'est pas même l'homme normal. Qu'on cherche à rapprocher de lui tout ce qui lui est inférieur, ce sera déjà une forme du progrès. Mais, par cela seul qu'au-dessous de lui s'agitent des centaines de millions d'êtres plus ou moins déshérités, il faut — la définition l'exige — que l'homme moyen ait au-dessus de lui toute une hiérarchie d'élites morales et intellectuelles. Nos modèles, c'est là que nous devons les prendre, et à cette ascension volontaire vers le mieux, vers le vrai, vers le beau, vers le grand, que la philosophie de la statistique, comme celle de toute autre science, convie les esprits et les âmes. Laissons au vulgaire son idéal bourgeois : *In medio virtus.* La devise de l'homme de cœur, c'est : *Excelsior.*

A. DE FOVILLE.

III

LA CRIMINALITÉ EN EUROPE

(LÉGISLATION ET STATISTIQUE)

On a souvent signalé les difficultés qui s'opposent à la comparaison des statistiques criminelles. La divergence des méthodes employées pour l'établissement de ces statistiques, la diversité des législations pénales, la notion sociale ou juridique d'après laquelle chaque pays juge de l'immoralité des actes délictueux, diminuent ou détruisent l'homogénéité des chiffres, qu'il est dès lors dangereux de confronter.

Mais si, à cet égard, toute tentative de rapprochement doit forcément échouer, s'il est matériellement impossible de dégager des résultats de statistiques aussi dissemblables dans le fond que dans la forme, l'unité qui doit servir de base aux comparaisons, il est utile, et relativement facile, de porter ses investigations sur le mouvement de la criminalité propre à chaque pays, d'étudier le mécanisme judiciaire et pénal de chacun, de noter les variations du nombre des crimes et des délits, de déterminer, s'il est possible, les rapports qui existent entre la fréquence de telle ou telle catégorie d'infractions et les divers milieux sociaux ou économiques, bref de faire ressortir les tendances et les caractères typiques du crime, observé isolément, pays par pays.

L'exposé qui va suivre n'a pas d'autre but. Il rappelle, pour chacun des principaux États d'Europe, les conditions dans lesquelles fonctionne la justice pénale; il signale le système adopté par les divers gouvernements pour la préparation de la statis-

tique ; il contient enfin, pour les mêmes pays, des données numériques, extraites des documents officiels, sur l'administration de la justice criminelle.

I — Angleterre et Pays de Galles

La première publication statistique remonte à l'année 1805 ; mais c'est à partir de 1857 que le Ministère de l'intérieur (*Home department*) publie régulièrement, pour l'Angleterre et le Pays de Galles, une statistique judiciaire pénale (*criminal statistics*), qui se divise en trois parties : 1° Statistique de la police (*police statistics*) qui donne, d'une part, les chiffres relatifs aux infractions graves soumises au jury (*indictable offences*) et jugées par la cour d'assises, la Cour criminelle centrale de Londres, et les sessions trimestrielles (*quarter sessions*) et, d'autre part, les résultats applicables aux individus traduits devant les cours de la juridiction sommaire (*summary juridiction*) ; 2° Statistique des jugements criminels (*criminal proceedings*) ; 3° Statistique des prisons.

Les deux premières s'appliquent à toutes les infractions prévues par le droit commun ou les statuts. Les délits qui sont de la compétence des tribunaux sommaires sont comptés par rapport aux individus jugés. Les infractions graves sont classées par rapport au nombre des faits dénoncés. C'est donc, pour les uns, l'unité-individu, pour les autres l'unité-infraction qui sert de base à l'établissement de la statistique criminelle. La première est établie à l'aide de notices individuelles fournies par la police, la seconde au moyen de tableaux (*annual returns*) rédigés par les autorités locales de police à l'aide de registres sur lesquels sont consignées toutes les affaires jugées.

Extrayons de la longue série des statistiques anglaises les données relatives au mouvement du crime en Angleterre et dans le Pays de Galles. A cet égard, les documents officiels de ce pays sont particulièrement intéressants, car ils permettent de dégager, sinon les causes, du moins les tendances nettement marquées de l'augmentation ou de la diminution de la criminalité.

	Infractions dénoncées à la police	Proportion sur 100 000 habitants	Individus jugés pour					
			Infractions graves	Proportion sur 100 000 habitants	Infractions moins graves			
					Criminelles	Proportion sur 100 000 habitants	Non criminelles	Proportion sur 100 000 habitants
	—	—	—	—	—	—	—	—
			Chiffres moyens annuels					
1857-1860. . .	88 125	450	51 433	262	113 545	579	228 225	1 165
1861-1865. . .	91 651	444	59 394	287	123 453	598	246 581	1 195
1866-1870. . .	95 538	435	59 383	270	132 006	601	307 804	1 402
1871-1875. . .	82 990	354	52 380	223	135 202	577	397 106	1 696
1876-1880. . .	91 489	365	55 497	221	127 147	507	464 728	1 856
1881-1885. . .	94 473	354	60 142	225	121 373	455	507 970	1 907
1886-1890. . .	85 876	305	56 704	201	110 299	391	499 640	1 775
1891-1895. . .	83 741	281	55 370	186	110 196	370	523 924	1 760
1896-1900. . .	78 781	249	51 612	163	104 603	331	613 718	1 947
1901-1905. . .	87 591	262	58 478	175	91 539	274	646 408	1 936
1905	94 654	277	61 463	179	85 139	249	644 588	1 887

Il résulterait de ces chiffres que la criminalité, envisagée uniquement dans la

marche des faits criminels dénoncés et jugés, aurait marqué en Angleterre un recul des plus importants. Cette dépression est plus apparente encore si l'on rapporte ces chiffres à la population. A ce point de vue, la diminution du nombre des infractions graves est considérable (262 à 179 sur 100 000); on peut dire que, depuis cinquante ans, elle s'est produite d'une façon régulière et ininterrompue. Seul, le nombre des délits les moins graves a progressé ; mais il convient d'observer qu'il comprend des faits dépouillés de tout caractère délictueux.

En ce qui concerne les crimes dénoncés à la police, il y a eu en 1905, comparativement aux années antérieures les plus récentes, une légère augmentation, mais le rapport à la population est à peu près égal à ce qu'il était il y a dix ans et reste, dans tous les cas, de beaucoup inférieur au chiffre des périodes les plus anciennes.

Eu égard à la nature des crimes commis, voici quel a été, en chiffres moyens annuels, le mouvement, pendant la même période, de ceux qui ont présenté le caractère le plus grave :

	Meurtres		Autres crimes violents		Crimes et délits contre les mœurs		Vols		Incendies	
	dénoncés	jugés	dénoncés	jugés	dénoncés	jugés	dénoncés	jugés	dénoncés	jugés
1857-1860. . .	101	64	1 695	1 500	773	467	81 791	47 796	344	128
1861-1865. . .	124	71	1 886	1 761	828	605	85 244	55 284	457	244
1866-1870. . .	129	65	1 941	1 647	787	616	89 569	55 560	383	182
1871-1875. . .	135	66	1 872	1 568	764	626	77 495	48 941	316	118
1876-1880. . .	141	64	1 928	1 624	840	697	85 602	51 804	298	124
1881-1885. . .	162	63	1 888	1 542	983	885	88 160	56 093	375	155
1886-1890. . .	161	71	1 804	1 453	1 555	1 197	79 282	52 651	361	133
1891-1895. . .	146	61	1 840	1 443	1 710	1 180	76 877	51 536	345	131
1896-1900. . .	138	59	1 923	1 543	1 664	1 127	71 728	47 755	316	147
1901-1905. . .	156	71	1 811	1 610	1 559	1 075	80 118	54 348	280	161
1905.	137	63	1 797	1 367	1 578	1 073	86 910	57 304	305	194

Dans leur ensemble, les crimes les plus graves ont diminué. En 1857-1860, sur 100 000 habitants, on en comptait 10; cette proportion n'était plus que de 9,53 en 1876-1880; de 8,20 en 1896-1900 et de 6,89 en 1905. Il n'y a, d'autre part, aucune raison de croire que le nombre des crimes dont les auteurs restent inconnus augmente. En effet, à Londres seulement, en 1905, sur 100 crimes dénoncés, 81 ont été suivis de l'arrestation des coupables, c'est là une proportion qui suffit à démontrer l'efficacité des recherches de la police ; ce chiffre, à vrai dire, est beaucoup plus élevé dans les campagnes.

Il est à remarquer que, depuis 1900, les vols avec violences (*burglary, housebreaking, robbery, extorsion*) et les vols simples (*larcenies*) tendent à augmenter ; leur total s'est élevé à 57 304 en 1905 ; il a subi depuis 1900 les variations suivantes :

	Vols avec violences		Vols simples	
	Total	Proportion sur 100 000 habitants	Total	Proportion sur 100 000 habitants
1900.	2 167	6,72	47 783	148,17
1901.	2 393	7,34	49 094	150,56
1902.	2 850	8,64	50 161	152,01
1903.	3 118	9,34	51 009	152,32
1904.	3 187	9,44	52 600	155,79
1905.	3 460	10,13	53 844	157,65

Le nombre des vols simples dénoncés à la police a subi une augmentation plus

significative encore : 57 919 en 1899 ; 59 736 en 1900 ; 60 863 en 1901 ; 62 134 en 1902 ; 63 613 en 1903 ; 68 837 en 1904 et 70 175 en 1905.

Le nombre des délits les moins graves (*non indictable offences*) jugés sommairement, a décru légèrement en 1905 : 729 727 contre 747 179 en 1904. Près du tiers de ces délits consistent en des contraventions aux lois sur l'ivresse (219 276 en 1905).

De l'examen du mouvement général de ces infractions découlent les observations suivantes : diminution des coups (*assaults*) : 414 pour 100 000 habitants en 1870-1875 et 154 en 1905 ; augmentation considérable du nombre des poursuites en matière de règlement de jeux : 2 123 en 1905, au lieu de 1 179 en 1896-1900 ; diminution des délits jugés en vertu des lois sur l'enseignement primaire (56 023 en 1905 contre 64 923 en 1901-1905, 79 586 en 1896-1900 et 82 060 en 1881-1885).

On jugera par les chiffres suivants du mouvement des affaires d'ivresse et de coups :

	Ivresse		Coups	
	Total des poursuites	Proportion sur 100 000 habitants	Total des poursuites	Proportion sur 100 000 habitants
1857-1860	84 899	432	80 110	409
1861-1865	95 445	462	87 186	422
1866-1870	114 074	519	92 281	420
1871-1875	173 217	739	97 869	418
1876-1880	190 318	760	89 966	359
1881-1885	187 716	704	84 746	318
1886-1890	171 671	610	76 833	273
1891-1895	175 634	590	75 217	252
1896-1900	200 323	635	71 078	225
1901-1905	219 422	657	58 379	174
1905	219 276	642	52 811	154

L'augmentation des poursuites d'ivresse, à partir de 1902, est due à la loi sur la licence des cabarets.

En matière de vagabondage, le nombre des affaires s'est élevé en ces dernières années de 15 977 en 1893, à 24 966 en 1904 et 27 496 en 1905, soit 72 °/₀ d'augmentation. Les lois d'avril 1899 et de septembre 1901 qui ont amélioré le régime pénitentiaire et rendu le régime des prisons préférable à celui des *workhouses* ne sont pas étrangères à ce résultat.

Comparé au total des condamnations rendues en toutes matières, le mouvement des condamnations prononcées contre les mineurs de 16 ans témoigne de progrès qui, au dire même des criminalistes anglais, ne correspondent pas à la réalité des choses :

	Total des condamnés	Mineurs condamnés	
		de moins de 12 ans	de 12 à 16 ans
1896	149 000	60	1 438
1897	148 962	58	1 630
1898	158 328	48	1 765
1899	154 754	25	1 333
1900	146 317	23	1 330
1901	162 823	22	1 322
1902	171 088	8	1 073
1903	188 678	10	1 109
1904	198 395	11	1 192
1905	196 166	5	1 040

Il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de jeunes délinquants sont envoyés dans des réformatoires et dans des écoles industrielles, ou laissés en liberté sous caution, et qu'ils sont ainsi soustraits, pendant la durée de leur détention ou de la surveillance à laquelle ils sont soumis, au jugement des tribunaux.

La récidive n'a pas suivi, en Angleterre, ainsi qu'on pourra s'en convaincre, un mouvement très favorable ; la statistique criminelle et celle des prisons s'accordent à le démontrer :

	Individus condamnés par les cours d'assises			Condamnés reçus dans les prisons		
	Total	Récidivistes	Proportion pour cent	Total	Récidivistes	Proportion pour cent
1893.	9 694	5 335	55,03	151 462	75 867	50,09
1894.	9 518	5 387	56,60	155 132	84 603	54,54
1895.	9 064	5 225	57,65	143 441	79 711	55,57
1896.	8 745	5 012	57,31	149 000	85 405	57,32
1897.	8 867	5 202	58,67	148 962	85 890	57,66
1898.	9 133	5 502	60,24	158 323	94 972	59,99
1899.	8 608	5 122	59,50	154 754	93 250	60,26
1900.	7 975	4 885	61,25	146 317	86 881	59,38
1901.	8 631	5 224	60,53	162 823	93 066	57,16
1902.	9 138	5 768	63,12	171 088	96 869	56,62
1903.	9 642	6 080	63,06	188 678	105 756	56,05
1904.	9 918	6 447	65,00	198 395	112 596	56,75
1905.	10 118	6 790	67,11	196 167	113 490	57,85

Cette progression ininterrompue du nombre des criminels d'habitude ne concorde pas avec les résultats manifestement favorables que nous avons signalés d'autre part. Il est évident qu'elle est due aux perfectionnements qui ont été réalisés depuis vingt ans en Angleterre dans les méthodes d'identification des criminels.

Quoi qu'il en soit, l'exposé qui précède semble fournir la preuve d'une amélioration réelle. Cette constatation a d'autant plus de valeur que, depuis quarante ans, la puissance de la police s'est considérablement accrue non seulement dans les villes mais dans les campagnes. Il est certain que si le nombre des délits dénoncés a fléchi, c'est que, en fait, le nombre des infractions réellement commises a, lui aussi, diminué.

La plus grave objection qu'on pourrait opposer à ces conclusions, c'est que l'action publique, entre les mains des particuliers, on le sait, en Angleterre, s'amoindrit peut-être à mesure que se développe dans le public, comme dans la loi, le souci de l'amendement du coupable et du pardon. C'est là évidemment un facteur qui échappe à toute appréciation statistique. Son action s'est, à n'en pas douter, fait sentir sur les résultats de la statistique, mais il n'amoindrit nullement la portée des constatations favorables qui découlent des chiffres.

II — Allemagne

La statistique criminelle allemande, rédigée par le bureau impérial de statistique, avec le concours du Ministère de la justice, a été publiée pour la première fois en 1884 ; le premier volume s'applique aux résultats judiciaires de l'année 1882.

Les renseignements qu'elle contient sont recueillis au moyen de bulletins indi-

viduels. Ils sont demandés aux autorités judiciaires pour toutes les infractions qualifiées crimes (*Verbrechen*) ou délits (*Vergehen*) par les lois de l'Empire.

Cette statistique ne s'occupe ni des contraventions (*Übertretungen*) prévues par le Code pénal, ni des crimes, délits ou contraventions punis par les lois des États particuliers, ni des infractions commises en matière d'impôts, de contributions et de douanes.

Elle ne tient compte que des faits qui ont donné lieu à une décision de justice et néglige ceux qui n'ont provoqué que des mesures d'instruction ou d'enquête, non suivies de jugement.

C'est l'unité-infraction qui lui sert de base pour la classification des faits délictueux. Celle des inculpés jugés se fait à l'aide de l'unité-individu, chacun n'étant compté qu'une fois, au titre de l'infraction la plus grave. L'unité-affaire reste l'expression de la statistique relative aux procédures.

Les juridictions répressives allemandes sont, en remontant du degré inférieur au degré supérieur : les tribunaux d'échevins (*Schöffengerichte*) ; les tribunaux régionaux (*Landesgerichte*) ; les cours d'assises (*Schwurgerichte*) ; les tribunaux régionaux supérieurs (*Oberlandesgerichte*) et le Tribunal de l'Empire (*Reichsgericht*). Les limites de la compétence de ces diverses juridictions sont fixées par l'article 447 du Code de procédure criminelle (*Strafprozessordnung*) du 1er février 1877 et les paragraphes 25 et suivants de la loi sur l'organisation judiciaire (*Gerichtsverfassunggesetz*) du 27 janvier 1877.

Ce qui se dégage avant tout de l'examen des statistiques criminelles allemandes, c'est l'augmentation continue du nombre des infractions, des affaires et des inculpés jugés pour des crimes ou des délits contre les lois de l'Empire. On le constatera, d'une manière générale, par les indications suivantes :

	Crimes et délits jugés	Inculpés jugés	Affaires
1882-1886 (moyenne). . .	497 808	417 256	424 708
1887-1891 (moyenne). . .	568 071	455 934	436 853
1900.	696 508	593 136	552 532
1901.	734 552	627 592	580 839
1902.	757 609	650 210	586 331
1903.	748 779	643 297	591 978
1904.	765 410	660 857	605 794

Le nombre des individus condamnés a suivi la même progression :

1882	329 968	**1901**	497 310
1885	343 977	**1902**	512 329
1890	381 450	**1903**	505 353
1895	454 211	**1904**	516 976
1900	469 819	**1905**	520 356

Cette augmentation se trouve confirmée si on rapproche les chiffres de la population : l'accroissement annuel de celle-ci a progressé dans une proportion de 1 °/o ; le nombre des condamnés s'est élevé annuellement dans une proportion de 2,5 °/o. Toutes les classes d'infractions, exception faite pour les crimes et délits commis par les fonctionnaires, ont participé à cette augmentation :

	Individus condamnés pour crimes ou pour délits			
	contre l'ordre public et la religion	contre les personnes	contre les propriétés	commis par des fontionnaires
1890.	63 748	148 096	168 107	1 499
1891-1895 (moyenne) .	69 502	165 434	190 980	1 550
1896-1900 (moyenne) .	82 452	199 531	187 313	1 341
1904.	92 677	220 164	202 860	1 275
1905.	94 580	219 068	205 547	1 161

La récidive a marqué, elle aussi, une tendance des plus défavorables. Le nombre des individus qui, antérieurement à leur dernière condamnation en avaient déjà encouru une ou plusieurs autres, a été sans cesse en augmentant depuis 1882 :

1882	82 292	1899	195 029
1883-1890. .	108 988	1900	193 709
1891-1895. .	153 516	1901	209 197
1896	177 440	1902	218 692
1897	183 666	1903	219 602
1898	191 748	1904	225 105

En Allemagne, certains criminalistes affirment que cette augmentation est due à l'abus des courtes peines prononcées contre les jeunes gens. D'autres font observer que, la proportion des délinquants primaires diminuant, il ne faut pas compter sur l'aggravation des peines pour prévenir les rechutes, mais au contraire sur l'atténuation des mesures prises à l'égard de ceux qui succombent une première fois.

Signalons quel a été le mouvement des condamnations prononcées contre les mineurs de 18 ans depuis 1882 :

	Mineurs de 18 ans condamnés	Proportion sur 100 000 habitants de même âge		Mineurs de 18 ans condamnés	Proportion sur 100 000 habitants de même âge		Mineurs de 18 ans condamnés	Proportion sur 100 000 habitants de même âge
1882. .	30 719	568	1890. .	40 972	663	1898. .	47 984	744
1883. .	29 996	549	1891. .	42 229	671	1899. .	47 509	733
1884. .	31 338	578	1892. .	46 485	729	1900. .	48 657	745
1885. .	30 675	559	1893. .	43 766	685	1901. .	49 667	739
1886. .	31 488	565	1894. .	45 551	716	1902. .	51 004	748
1887. .	33 089	575	1895. .	44 379	702	1903. .	50 217	723
1888. .	33 026	563	1896. .	44 270	701	1904. .	50 027	708
1889. .	36 773	614	1897. .	45 321	702	1905. .	51 498	710

Il est incontestable que l'accroissement de la criminalité a été plus rapide chez les jeunes gens que chez les adultes. En effet, on comptait, en 1882, sur un total de 329 968 condamnés (996 sur 100 000 habitants de plus de 12 ans) 30 719 mineurs de 16 ans (568 sur 100 000 habitants de 12 à 18 ans). En 1905, le nombre des premiers a atteint 520 356 (1 214 sur 100 000) et celui des seconds 51 498 (710 sur 100 000). Il en résulte que le total des condamnés s'est accru dans une proportion de 21 °/₀, tandis que celui des mineurs s'est élevé dans celle de 25 °/₀.

En résumé, quel que soit le point de vue auquel on se place, on constate une hausse dans le mouvement de la criminalité allemande. Notons qu'il s'agit de la criminalité la plus grave, puisque nos observations ont porté sur le chiffre des

condamnés, abstraction faite non seulement des poursuites qui ont abouti à un acquittement, mais des faits qui ont été abandonnés avant jugement et à l'égard desquels la statistique allemande reste muette.

Bornant donc notre examen à la statistique des condamnations, nous observons que les crimes et délits contre les personnes ont augmenté. La progression des délits contre les propriétés, très marquée également, a été moindre cependant. La récidive est en hausse. Le taux de la criminalité des jeunes gens s'élève de jour en jour.

Si l'on recherche les causes de cette situation, il y a un fait dont on doit tenir compte, c'est l'énorme contingent des naissances survenues après 1870. On a souvent constaté, en effet, que la marche de la criminalité est en rapport direct avec le mouvement général des naissances et, en particulier, avec le nombre des jeunes gens arrivant à l'âge de la majorité pénale. Dans le pays où le chiffre des naissances progresse, la somme des infractions à la loi pénale peut être de plus en plus grande sans qu'on puisse y voir un symptôme par trop défavorable au point de vue de l'état social. Réciproquement, lorsque le taux des naissances fléchit, la quantité de crimes et de délits peut être moindre, sans que cette diminution soit l'indice d'une amélioration.

M. von Mayr a été, en Allemagne, le défenseur autorisé de ces justes idées. Beaucoup plus discutable est l'explication qu'il donne de l'augmentation signalée par les statistiques de son pays en matière de crimes et délits contre les personnes. Le savant professeur voit là un résultat de l'heureux développement économique de l'Allemagne, coïncidant avec une poussée de la population vers une situation plus élevée, ce qu'on peut considérer comme impliquant un manque d'égards envers les personnes.

Le caractère de la criminalité allemande a été très judicieusement observé et défini par M. Bosco, le regretté statisticien italien, dans son étude si documentée sur la *Delinquenza in varii stati di Europa*. Nous ne saurions mieux faire que de résumer ici sa pensée : la criminalité, dit-il, est avec l'évolution sociale dans une étroite dépendance. Aux modifications démographiques résultant du développement de la population et de la richesse correspondent, d'une part, une augmentation du nombre des délits, une délinquence plus précoce, et d'autre part, une diminution d'intensité et de gravité de délit, dont les manifestations les plus violentes deviennent, en quelque sorte, le monopole d'une classe d'individus séparés par habitude ou par sentiment du reste de la population.

III — Italie

C'est la Direction générale de la statistique du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du travail qui publie depuis 1880, dans sa forme actuelle, la statistique judiciaire pénale (*Statistica giudiziaria penale*). Avant cette époque et depuis 1861, des statistiques avaient été publiées très irrégulièrement pour les années 1863, 1869 et 1870, 1874 à 1876.

Les renseignements relatifs à l'administration de la justice criminelle sont recueillis à l'aide de fiches individuelles (*Schede individuale*) et de registres. Les fiches sont établies pour tout individu ayant à répondre d'un crime ou d'un délit. Les registres contiennent les indications relatives aux contraventions, aux affaires dans

lesquelles les auteurs des délits sont restés inconnus, à la durée des procédures, à la détention préventive, etc.

La statistique pénale italienne compte toutes les infractions prévues soit par le Code pénal, soit par des lois spéciales. C'est l'unité-infraction qui sert de base au classement des faits délictueux et l'unité-individu à celui des inculpés. Toutefois, ces derniers sont comptés, dans un tableau spécial, par rapport au nombre des infractions, c'est-à-dire chacun d'eux autant de fois qu'il a commis de crimes ou de délits distincts. Les renseignements relatifs aux faits dénoncés sont donnés par affaire et par infraction.

Les autorités judiciaires pénales de l'Italie sont : 1° les prétures (*preture*), composés d'un seul juge (*pretor*), statuant sur les délits punis de peines privatives de liberté (*recluzione* ou *detenzione*) jusqu'à trois mois ou d'une amende de moins de 1 000 francs, ainsi que sur toutes les contraventions prévues par le Code pénal ou par des lois spéciales; 2° les tribunaux pénaux (*tribunali penali*) composés de trois juges, auxquels sont déférés les délits passibles d'une peine de réclusion ou de détention ne dépassant pas dix ans; 3° les cours d'assises (*corti d'assise*) jugeant, avec un jury, outre les délits politiques et de presse, toutes les infractions punies de l'internement perpétuel (*ergastolo*) ou d'une peine de réclusion ou de détention supérieure à dix ans; aux tribunaux pénaux sont déférées en appel les affaires jugées en premier ressort par les préteurs; 4° les cours d'appel (*corti di appello*) statuent sur les affaires du premier degré jugées par les tribunaux; 5° enfin la Cour de cassation (*corte di cassazione*) siégeant à Rome, est saisie des pourvois formés contre les décisions des préteurs, des tribunaux pénaux des cours d'appel et d'assises.

Le Code pénal actuellement en vigueur a été publié le 1er janvier 1890.

De 1881 à 1886 et de 1887 à 1889, la statistique pénale italienne a indiqué seulement le nombre des plaintes reçues par les parquets. A partir de 1890, elle tient compte des plaintes adressées aux préteurs. Nous en signalons le mouvement dans le tableau ci-dessous, qui présente également le nombre annuel ou moyen annuel, des inculpés jugés, de 1880 à 1903, par les trois juridictions répressives du royaume :

	Plaintes				Poursuites			
	Total	Sur 100 000 habitants	Préteurs	Ministère public	Total	Préteurs	Tribunaux pénaux	Cours d'assises
	—	—	—	—	—	—	—	—
1880-1886. .	»	»	»	261 171	442 243	354 862	79 007	8 374
1887-1889. .	»	»	»	280 042	487 775	411 791	68 913	7 071
1890-1892. .	709 627	233	369 008	340 619	588 624	490 790	93 141	4 693
1893-1895. .	768 332	248	395 368	372 964	613 555	497 759	110 415	5 381
1896-1898. .	859 218	271	448 571	410 647	643 966	519 992	119 095	4 890
1899-1901. .	872 328	270	458 104	414 224	668 884	546 519	117 522	4 843
1902	884 612	270	462 208	422 404	692 454	562 040	126 205	4 209
1903	882 146	267	455 432	426 714	724 015	598 487	121 236	4 292

Les faits dénoncés et les poursuites exercées contre leurs auteurs ont donc, on le voit, subi une progression sensible. Cette augmentation porte à la fois sur les délits de la compétence des préteurs, résultat dû à l'accroissement du nombre des infractions créées par les lois spéciales, et sur les faits déférés aux tribunaux spéciaux. Seul, le chiffre des accusés jugés par les cours d'assises tend à diminuer, surtout

depuis 1890. Cette diminution est la conséquence des modifications apportées en 1890 à la compétence respective des diverses juridictions.

La criminalité légale, représentée par le nombre annuel, ou moyen annuel, des condamnés, a suivi la même progression que la criminalité apparente :

	Condamnés				
	Total	Proportion sur 100 000 habitants	Préteurs	Tribunaux pénaux	Cours d'assises
1881-1886	314 945	109	251 545	57 682	5 718
1887-1889	335 308	112	278 025	52 294	4 989
1890-1892	355 431	117	286 194	66 057	3 180
1893-1895	351 648	113	272 727	75 331	3 590
1896-1898	406 162	128	319 816	83 087	3 259
1899-1901	419 590	130	333 695	72 752	3 143
1902	409 755	125	330 983	76 187	2 585
1903	428 634	130	351 295	74 628	2 711

De 305 593 qu'il était en 1881 (314 945 en 1881-1886), le nombre total des condamnés s'est progressivement élevé à 428 634 en 1903; l'écart entre ces deux nombres se chiffre par 40,26 °/₀. Tels sont, au point de vue subjectif, les résultats de la statistique pénale.

Les tableaux relatifs aux faits dénoncés et aux infractions jugées confirment ces constatations et font connaître le mouvement de la criminalité objective :

	Infractions dénoncées			Infractions jugées					
	Total	Délits	Contravention	Total	Délits	Contraventions	Préteurs	Tribunaux pénaux	Cours d'assises
1880-1886	»	»	»	»	»	»	277 460	59 677	7 258
1887-1889	550 241	368 521	181 720	347 416	207 914	139 502	286 447	53 798	7 171
1890-1892	640 698	411 656	229 042	440 286	236 021	204 265	366 712	68 792	4 782
1893-1895	697 316	450 808	246 508	473 064	269 529	203 535	387 383	79 892	5 789
1896-1898	803 877	503 430	300 447	553 961	305 654	248 307	457 606	91 407	4 948
1899-1901	815 002	512 111	302 891	572 090	308 307	263 783	475 491	92 059	4 840
1902	816 912	517 836	299 084	567 145	303 298	263 847	473 994	88 747	4 404
1903	831 290	541 102	290 188	570 289	306 860	263 429	479 292	86 517	4 480

L'augmentation porte principalement sur le chiffre des contraventions : en 1887, le nombre des faits de cette nature qui avaient été dénoncés était de 188 870, sur un total de 526 300; les chiffres de 1903 accusent donc une augmentation de 71,84 °/₀. Pour les délits, l'accroissement est de 51,38 °/₀.

La nature, plus encore que le nombre, des crimes et des délits dénoncés nous fera mieux connaître la criminalité italienne. A cet égard, chaque catégorie d'infractions a suivi la marche indiquée ci-après :

	Homicides	Lésions corporelles	Diffamations et injures	Vols	Rapine et extorsion	Escroquerie et autres fraudes	Délits contre les bonnes mœurs et l'ordre des familles	Violences, résistance et outrages envers l'autorité
1880-1886	4 620	»	»	»	2 550	»	3 789	»
1887-1889	4 089	87 796	48 727	98 005	1 977	17 342	4 590	11 775
1890-1892	3 993	77 985	64 657	109 255	2 536	16 872	5 441	13 531
1893-1895	4 043	81 464	74 820	112 121	2 852	19 134	6 234	14 973
1896-1898	3 874	86 737	82 790	130 240	3 427	23 022	7 157	15 704
1899-1901	3 411	85 798	82 394	136 387	3 221	23 651	7 676	15 599
1902	3 202	89 589	83 238	135 489	3 656	22 380	7 946	15 767
1903	3 106	93 768	83 556	145 594	3 910	24 049	8 461	15 082

En tenant compte de l'augmentation de la population et en rapprochant ces chiffres des divers recensements, on obtient les proportions suivantes :

	Proportion sur 100 000 habitants 1887-1889	1903
Homicides	13,76	9,42
Lésions corporelles	295,41	284,48
Diffamation et injures	163,96	253,50
Vols	329,76	441,71
Rapine et extorsion	6,65	11,86
Escroquerie et autres fraudes	58,35	72,96
Délits contre les bonnes mœurs et l'ordre des familles	19,44	25,67
Violences, résistance et outrages envers l'autorité	39,62	45,76

Ainsi, la criminalité violente a diminué. Les homicides et les lésions corporelles sont devenus moins fréquents. En ce qui concerne ces dernières, ce résultat est dû à la nouvelle législation pénale (art. 372 du Code pénal de 1889) qui, moins rigoureuse que le code sarde, n'autorise la poursuite que sur la plainte de la partie lésée, lorsque les violences n'ont entraîné aucune maladie ou incapacité de travail ou que la durée de la maladie ou de l'incapacité de travail n'a pas excédé 10 jours. D'après l'ancienne législation, cette durée était fixée à cinq jours.

En toute autre matière le rapport des faits dénoncés à la population totale s'est accru.

Les dernières statistiques pénales italiennes ne contiennent aucun renseignement sur les conditions personnelles des condamnés. Nous extrayons de l'*Annuaire* de 1900 les indications suivantes sur les mineurs de 18 ans :

Mineurs de 18 ans condamnés par toutes les juridictions

1890	15 128	1895	19 494
1891	17 892	1896	21 246
1892	17 306	1897	21 384
1893	16 006	1898	24 392
1894	17 786		

Le chiffre des mineurs condamnés est, on le voit, considérable. Le total des délinquants de cet âge représente plus du dixième de l'ensemble des condamnés (11,54 °/₀ en 1890 et 13,13 en 1898).

D'autre part, la courbe de la récidive est nettement ascendante :

	Récidivistes	Proportion sur 100 condamnés		Récidivistes	Proportion sur 100 condamnés
1890	35 958	27,42	1895	45 579	27,13
1891	35 938	25,02	1896	51 742	29,56
1892	36 227	24,31	1897	51 495	30,41
1893	36 144	25,52	1898	56 218	30,26
1894	36 619	24,17			

En résumé, la grande et la petite criminalité augmentent en Italie. Le cercle de

la récidive est loin de se resserrer; la criminalité juvénile est en progression. Seul le chiffre des homicides a diminué. Il reste néanmoins très élevé; mais, on le sait, ces homicides sont, pour la plupart, des meurtres sans préméditation perpétrés dans un emportement momentané, et des lésions suivies de mort. Les meurtres prémédités ou accompagnés de circonstances aggravantes n'atteignent pas même le tiers des homicides.

IV — Autriche

En Autriche, c'est la commission centrale de statistique qui est chargée de la rédaction et de la publication du compte rendu de l'administration de la justice criminelle (*Ergebnisse der Strafrechtspflege*). Avant la création de cette commission, le ministère de la justice avait publié à diverses reprises, notamment en 1850, certains renseignements relatifs à la statistique criminelle. La nature, l'importance et la forme de ces publications ont beaucoup varié.

Actuellement, les données relatives à la justice pénale sont recueillies à l'aide de registres établis par les procureurs et leurs substituts, dans la forme indiquée par les règlements des 16 juin 1854, 2 août 1854, 3 août 1854 et 13 novembre 1873. Réunies par la commission centrale de statistique, elles sont utilisées d'abord par le ministère de la justice en vue de la surveillance à exercer sur l'administration de la justice et sur l'activité des cours et tribunaux, puis par la commission elle-même, chargée de l'établissement définitif du compte rendu annuel.

La statistique criminelle autrichienne donne le nombre des individus jugés pour crimes, délits et contraventions prévus par le Code pénal du 27 mai 1852 et par les lois spéciales; elle ne dénombre pas les infractions commises, mais fait rentrer chaque affaire et chaque prévenu sous la rubrique de l'infraction la plus grave; l'unité dont elle se sert est l'unité-affaire, à l'exclusion de toute autre.

On compte, en Autriche, quatre juridictions répressives : 1° les tribunaux de district (*Bezirksgerichte*), composés d'un seul magistrat, jugeant les contraventions; 2° les tribunaux de première instance (*Gerichtshöfe erster Instanz*) pour le jugement des crimes et des infractions qui ne sont pas de la compétence des cours d'assises; 3° les cours d'assises (*Geschworengerichte*), jugeant avec l'assistance d'un jury, conformément aux dispositions de l'article 6 du Code pénal du 23 mai 1873; 4° les cours d'appel (*Oberlandsgerichte*) statuant en appel sur les recours formés contre les décisions des tribunaux de première instance (§§ 280 et 343 du Code de procédure pénale).

La cour suprême de justice (*oberster Gerichtshof*) est saisie des pourvois formés contre les jugements rendus par les trois dernières juridictions.

Rappelons que le Code pénal autrichien classe parmi les crimes les infractions graves et intentionnelles (*Dolosen*), parmi les délits une catégorie assez restreinte d'infractions spéciales et parmi les contraventions un nombre considérable de fautes légères (*Culposen*) et quelques atteintes peu graves à la propriété, mais intentionnelles.

Ceci posé, examinons quel a été depuis 1859 le nombre annuel ou moyen annuel, des individus jugés pour crimes (*Verbrechen*), pour délits (*Vergehen*), ou pour contraventions (*Übertretungen*).

	Crimes	Délits	Contraventions	Total
1859-1863	17 090	»	»	»
1864-1868	21 701	1 403	»	»
1869-1873	29 942	1 249	»	»
1874-1876	28 660	1 331	289 300	319 291
1876-1880	31 468	2 203	382 438	416 109
1881-1885	31 475	9 190	487 268	527 933
1886-1890	28 833	5 133	546 101	580 067
1891-1895	29 328	6 379	533 197	568 904
1896-1900	32 042	7 479	552 150	591 671
1901	36 305	9 018	607 081	652 404
1902	35 495	8 612	572 754	616 861
1903	33 940	8 565	572 679	615 184
1904	34 202	8 388	550 058	592 648

On voit l'importance que tient dans le mouvement général de la criminalité autrichienne la fréquence des condamnations prononcées en matière de contraventions. Il faut noter ici que si le Code pénal de 1852 qualifie telles un certain nombre de fautes légères, comme, par exemple, le fait de ramasser du bois mort dans un bois sans l'autorisation du propriétaire, il classe parmi ces contraventions des infractions graves comme les petits vols, les petites fraudes et les violences légères. Aloïs Zucker, le célèbre criminaliste autrichien, est le premier qui ait signalé le danger de ces condamnations. Il y consacre un de ses derniers ouvrages (*Über Strafe und Strafvollziehung in Übertretungensfällen — Sur la peine et son exécution en cas de contravention*), où il stigmatise l'état pitoyable des prisons, critique le nombre trop considérable de prisonniers détenus pour de futiles motifs et signale les rapports qui existent entre l'exécution défectueuse des peines et le mouvement de la criminalité.

Loin de confirmer ces appréciations, la statistique pénale autrichienne tendrait plutôt à démontrer qu'un fléchissement général s'est produit dans le niveau de la criminalité. En effet, comparé au chiffre de la population totale, le nombre des individus condamnés pour crime, délit ou contravention, de 1881 à 1904, s'est abaissé, ainsi qu'on peut le constater :

	Condamnés — Proportion sur 100 000 habitants			
	Crimes	Délits	Contraventions	Total
1881-1885	14,3	4,2	221,6	240,1
1886-1890	12,6	2,2	238,6	253,4
1891-1895	12,4	2,7	224,8	239,9
1896-1900	12,4	2,9	228,1	234,4
1901	13,9	3,4	231,6	248,9
1902	13,4	3,3	216,2	232,9
1903	12,7	3,2	214,1	230,0
1904	12,7	3,1	207,3	223,1

Ces résultats dénotent une situation tout au moins stationnaire; ils acquièrent une signification non moins favorable, quand on examine la nature des infractions les plus graves :

	Individus condamnés pour					
	meurtre	coups mortels	coups et blessures graves	vols qualifiés (crimes)	escroquerie, rapine et fraude	vols (contraventions)
	—	—	—	—	—	—
1874-1880 (moyenne) . .	191	245	4 141	17 843	3 570	105 848
1881-1885 id. . .	163	238	4 411	17 588	3 610	125 035
1886-1890 id. . .	136	231	4 704	14 350	3 344	116 621
1891-1895 id. . .	133	237	4 446	14 328	3 657	110 052
1896-1900 id. . .	106	235	5 201	14 370	4 051	111 017
1901 (chiffres réels). . .	110	237	5 971	16 034	4 733	118 430
1902 id. . . .	107	228	5 346	15 806	4 762	119 111
1903 id. . . .	114	207	5 274	15 113	4 613	111 216
1904 id. . . .	92	250	5 344	15 807	4 514	107 472

On remarquera la diminution très importante des condamnations prononcées pour meurtre. En toute autre matière, les chiffres ont diminué ou suivi une marche parallèle au mouvement de la population.

La statistique officielle d'Autriche contient plusieurs tableaux relatifs à la récidive. Ces tableaux ont été introduits par décision ministérielle du 25 novembre 1858. La décision du 15 novembre 1873, qui a eu pour objet d'assurer l'exécution de la nouvelle loi du 23 mai de la même année, n'a apporté sur ce point aucune modification de forme. Les chiffres peuvent donc, à ce point de vue, être consultés utilement. Voici ceux que nous offre la statistique autrichienne. Ils embrassent une période suffisamment longue pour qu'il soit permis de se rendre compte de la tendance acquise par le mouvement de la récidive; ils ne s'appliquent malheureusement qu'aux récidivistes condamnés pour des crimes :

	Total des condamnés pour crime	Récidivistes condamnés antérieurement			Condamnés primaires	
		une fois pour crime	plusieurs fois pour crime	pour délit ou contravention	Total	Proportion sur 100 condamnés
	—	—	—	—	—	—
1871-1875.	27 304	3 174	3 865	4 911	15 354	56,3
1876-1880.	31 428	3 426	4 582	7 001	16 419	52,3
1881-1885.	31 475	3 339	4 479	7 942	15 715	50,0
1886-1890.	28 833	3 141	3 721	8 045	13 926	48,3
1891-1895.	29 328	3 252	3 672	8 481	13 923	47,5
1896-1900.	32 042	3 996	3 280	9 618	15 148	47,2
1901	36 305	4 531	3 643	10 941	17 190	47,3
1902	35 495	4 517	3 610	10 630	16 738	47,4
1903	33 940	4 269	3 914	10 437	15 320	47,2
1904	34 202	4 310	3 938	11 011	14 943	45,1

En dix ans, le nombre proportionnel des condamnés primaires n'a fléchi que de deux centièmes. Sur 100 condamnés, on compte, en 1904, 55 récidivistes au lieu de 53 en 1891-1895 et 44 en 1871-1875. Le nombre réel de ces derniers n'a guère progressé depuis dix ans; la situation reste donc absolument stationnaire, et, pourrait-on dire, normale.

(*A suivre.*)

Maurice Yvernès.

IV

BIBLIOGRAPHIE

La Science économique, par M. Yves Guyot

La science économique, dit M. Yves Guyot, a pour objet de déterminer les lois générales et immuables, conformément auxquelles se font les échanges et s'établissent les valeurs. » Cette définition est très restrictive, si on la compare à celles qui attribuent à la vie économique la plupart des actes humains ; aussi pourrait-on supposer que les problèmes étudiés dans cet ouvrage, dont M. Yves Guyot vient de publier la troisième édition, sont en petit nombre et de portée forcément incomplète. On est surpris au contraire de trouver dans ce volume, non pas seulement l'exposé succinct d'une science envisagée sous un seul de ses aspects, ni surtout un manuel de vulgarisation, mais aussi l'inventaire détaillé de presque toutes les questions d'ordre économique qui se sont posées jusqu'ici et des diverses solutions qui leur ont été données depuis l'origine jusqu'à l'époque la plus récente, aussi bien par l'usage ou le bon sens populaire que par la législation ou la doctrine. Et, comme cet inventaire n'est pas destiné seulement à satisfaire la curiosité mais à convaincre, il est appuyé d'une profusion de références, de statistiques et de graphiques dont la réunion en un petit nombre de pages suffirait à elle seule à faire du livre un précieux instrument d'information.

Ces nombreux documents, choisis parmi les plus caractéristiques et présentés chaque fois qu'ils peuvent éclairer un texte condensé au suprême degré, permettent constamment au lecteur de toucher du doigt, pour ainsi dire, la réalité concrète. L'intérêt se soutient d'autant mieux d'un bout à l'autre du volume qu'on a l'impression de feuilleter des pages qui ont été vécues. C'est le fruit de son expérience que M. Yves Guyot y a mis surtout. Il rappelle dans sa préface quelle part active il a prise aux luttes du monde économique, et l'ardeur de ces luttes se reflète au cours de son exposé. Les faits lui ont montré l'utilité de la science et c'est comme susceptible d'application pratique qu'il l'envisage. Aussi s'efforce-t-il d'arriver sur tous les points à des conclusions positives et précises. Pour établir ces conclusions d'une façon convaincante il multiplie les arguments, et accumule les répliques aux objections.

Pour que la clarté subsiste au milieu d'un assemblage aussi touffu, les chapitres sont divisés en paragraphes numérotés et sont terminés par des sommaires faisant voir le chemin parcouru. Une idée dominante sert d'ailleurs de point de repère, c'est l'idée d'échange appuyée sur une distinction nouvelle et fondamentale entre les capitaux fixes et les capitaux circulants. « Le capital fixe est toute utilité dont le produit ne change pas d'identité. Le capital circulant est toute utilité dont le produit change d'identité. » Les formules rigoureuses comme celle-ci sont nombreuses et donnent à l'ouvrage certaines apparences d'un traité de mathématiques. La part y est faite aussi large à la méthode déductive qu'à l'observation. Si les principes sur lesquels se base l'auteur et les lois qu'il pose ne sont pour la plupart que des faits généralisés, en revanche, comme il admet que la science économique conduit à la découverte de règles absolues, il prend le plus grand soin de donner à sa démonstration l'ordonnance et la cohésion d'un syllogisme. Il relie entre elles ses diverses théories et récapitule, après chaque partie, les résultats partiels, et, dans les dernières pages, les résultats d'ensemble de ses recherches. Pour la même raison les trois premiers livres sont consacrés à définir les principaux termes qui seront employés dans la suite, à délimiter le sujet et à expliquer les méthodes.

Celle des définitions dont la critique est la plus minutieuse est celle du mot « valeur ». M. Yves Guyot ne reconnaît de valeur que dans l'échange et préfère le mot « utilité » pour désigner les biens dont l'homme use sans les aliéner.

De ce point de départ on arrive à caractériser le progrès économique de la manière suivante : le progrès a pour résultat de diminuer le prix de revient et d'augmenter le pouvoir d'achat.

Les notions de crédit, de profit, d'amortissement sont successivement examinées et précisées avec une logique pénétrante.

L'auteur attache une importance particulière au Livre V relatif à la Monnaie et aux Prix. Il donne des renseignements précis sur l'industrie aurifère et sur les perspectives qui s'ouvrent devant elle. L'or trouve toujours un débouché à un prix minimum de 77 sh. 9 d. en sorte que ses producteurs n'ont à se préoccuper que du prix de revient. On ne saurait prévoir le jour où les gouvernements limiteront la frappe de l'or. Il ne suffit pas à M. Yves Guyot de se faire le défenseur énergique de l'étalon d'or et de reproduire avec satisfaction les arguments qui ont définitivement ruiné, il y a deux ans, le système de la monnaie dépréciée, considérée comme prime à la production nationale ; il tient à se rendre un compte exact du degré de stabilité que présente la valeur du métal jaune et fait une analyse subtile de cette valeur du lingot d'or.

Il se demande ce qu'on entend en disant que le prix de l'or est fixé par son rapport avec lui-même. Sans doute il faut rapporter la quantité variable qu'est le prix du lingot d'or à un terme fixe : le prix du lingot d'or résulte de la comparaison de cette masse métallique avec un autre objet. Mais cet autre objet ne peut être ni le blé, ni l'argent, ni un ensemble de marchandises, car « une variation du prix des produits n'est pas nécessairement l'indice d'une variation de la valeur de l'or en sens inverse ». Pour M. Yves Guyot, la valeur d'une quantité quelconque d'or à un moment donné ne peut être mesurée que par une comparaison avec une certaine quantité d'or invariable et choisie une fois pour toutes comme unité, le « sovereign », qui joue à l'égard des valeurs (y compris celle du métal jaune considéré comme marchandise), le même rôle que le mètre étalon à l'égard des longueurs, et qui a une fonction juridique autant que matérielle. En effet « comment mesurer les valeurs, dit M. Yves Guyot, si on ne peut les rapporter à un terme abstrait et invariable » ?

Ces idées trouvent leur application dans un des chapitres consacrés à la question si actuelle des crises. D'ailleurs M. Yves Guyot introduit beaucoup d'autres aperçus originaux dans son étude sur les crises. En général on attribue celles-ci à une effervescence de la production dépassant de beaucoup la demande. Mais ce qui manque, ce n'est pas le *désir de consommer*, c'est le *pouvoir d'achat*. La crise a pour cause l'insuffisance des biens contre lesquels puissent s'échanger les produits réputés surabondants. Les excès de production ne sont relatifs qu'à certaines catégories de marchandises et restent locaux : « Manchester peut à certain moment être encombré de cotonnades, il y a encore des millions d'hommes qui n'ont ni chemise ni mouchoir. » Les débouchés sont nombreux, malheureusement on les connaît trop peu et leur accès est parfois difficile aux producteurs. L'influence des distances et des droits de douane sur la valeur des capitaux est une des faces du problème de l'échange qui depuis longtemps préoccupe le plus vivement M. Yves Guyot : elle n'est pas négligée dans la nouvelle publication.

Mais ce n'est pas seulement aux facteurs économiques extérieurs à l'homme qu'il attache de l'importance : l'étude de l'être humain et de son travail considéré comme objet d'échange tient une large place dans la *Science économique*. L'auteur emprunte à la statistique de la population une preuve frappante de l'existence de lois naturelles harmonieuses ; il réfute par des arguments de fait la théorie du surtravail et l'hypothèse marxiste d'une organisation industrielle plus productive en Asie qu'en Europe à cause du grand rôle joué par la main-d'œuvre dans l'industrie orientale. Cette hypothèse conduirait à admettre qu'un patron n'aurait, pour accroître ses bénéfices, qu'à augmenter le nombre de ses ouvriers. Or, en réalité les industriels cherchent à réduire l'emploi de la main-d'œuvre et à le remplacer par celui des machines. Le « surtravail » diminue donc à mesure que l'industrie fait des progrès et la « plus-value » devrait diminuer aussi.

Par ses conclusions comme par sa méthode l'auteur se rattache à l'école individualiste et libérale, mais sans que son œuvre y perde rien de son caractère très personnel. Il n'a garde de prendre à son compte certaines propositions trop absolues de ses prédécesseurs. Il écarte, par exemple, ce lieu commun dangereux : « l'or est une marchandise comme une autre », et ne dissimule pas les inconvénients du salariat aux pièces. D'une manière générale, il cherche moins, pour le moment, à défendre telle ou telle grande théorie économique qu'à dresser le bilan exact de ce qu'il considère comme les acquisitions définitives de la science.

Ayant pour but d'instruire, M. Yves Guyot a rendu son livre pratique. La disposition typographique est très claire. Une bibliographie générale, une table des matières détaillée, suivie de quatre tables : alphabétique, désignation des graphiques, noms d'auteurs, noms géographiques, facilitent les recherches du lecteur et donnent une idée de la masse énorme de questions que l'auteur a agitées.

Eug.-J. DUBERN.

V

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

3e trimestre 1907. — Chemins de fer

France. — La dernière chronique afférente aux transports par voies ferrées [1] contenait les renseignements définitifs sur les résultats de l'exploitation de notre réseau en 1905. A défaut des publications officielles d'ensemble sur l'exercice 1906, on citera ici quelques données provisoires sur les recettes de l'exploitation de nos chemins de fer pendant ce dernier exercice, d'après les tableaux publiés par le Ministère des travaux publics, dans le *Journal officiel* du 27 mai dernier.

Réseau d'intérêt général de la métropole. — Les recettes provisoires se résument comme il suit :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Recettes totales	Recettes kilométriques
—	—	—	—
	Kilomètres	Francs	Francs
1906	39 812	1 640 338 520	40 197
1905	39 649	1 570 030 943	39 598
Différences .	+ 163	+ 70 307 577	+ 599

Réseau d'intérêt général algérien. — Voici les données analogues relatives à notre réseau d'Algérie :

1906	3 177	39 246 732	12 353
1905	3 136	35 305 550	11 262
Différences.	+ 42	+ 3 941 182	+ 1 091

L'année précédente, les recettes, comparées à celles de 1904, se chiffraient par 102 francs de diminution par kilomètre du réseau, tandis qu'en 1906 elles sont en accroissement kilométrique de 1 091. C'est un bon présage au sujet des résultats définitifs du dernier exercice.

Réseau d'intérêt local. — Le tableau publié à l'*Officiel* du 25 août dernier contient les résultats provisoires de l'exploitation du réseau d'intérêt local français, qui se résument ainsi :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	—	—	—	—
	Kilomètres	Francs	Francs	Francs
1906.	7 162	62 569 375	45 844 676	16 724 699
1905.	6 720	57 606 793	42 298 822	15 307 971
Différences. .	+ 442	+ 4 962 582	+ 3 545 854	+ 1 416 728

---

[1] Chronique du mois de mai 1907.

Prusse. — Le dernier Rapport publié par l'administration du réseau de l'État prussien est afférent aux résultats de l'exploitation pendant l'exercice terminé au 1er avril 1906. Nous en extrayons les données récapitulatives suivantes :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	Kilomètres	Millions		Millions de francs		
1905	34 549	18 559	31 201	2 162	1 310	852
1904	33 635	17 177	28 693	2 000	1 209	791
Différences.	+ 914	+ 1 382	+ 2 511	+ 162	+ 101	+ 61

Le coefficient d'exploitation s'élevait à 60,6 °/₀ pendant le dernier exercice considéré et à 60,5 °/₀ pendant l'exercice précédent. La rémunération du capital d'établissement du réseau était de 7,5 °/₀ en 1905 et de 7,2 °/₀ en 1904.

Suisse. — Voici des données analogues, extraites de la dernière statistique officielle des chemins de fer suisses :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	Kilomètres	Millions		Milliers de francs		
1905. . . .	4 226	1 652	939	171 205	111 258	59 947
1904. . . .	4 145	1 468	885	161 373	106 672	54 701
Différences.	+ 81	+ 184	+ 54	+ 9 832	+ 4 586	+ 5 246

L'intérêt du capital d'établissement ressort, en 1905, à 3,6 °/₀ contre 3,4 °/₀ en 1904. Le coefficient d'exploitation s'élevait, pendant l'exercice 1905, à 65,0 °/₀ et, pendant l'exercice précédent, à 66,1 °/₀.

Les renseignements ci-dessus se rapportent à tout le réseau suisse. En ce qui concerne le réseau composé de lignes rachetées par la Confédération, la Direction générale des chemins de fer fédéraux a publié récemment un Rapport au Conseil fédéral sur sa gestion et les comptes de l'année 1906. De ce document intéressant et des tableaux statistiques qui l'accompagnent, on ne peut relever ici, à défaut de la place qui nous est limitée, que les quelques renseignements qui suivent :

La longueur exploitée du réseau des chemins de fer fédéraux est de 2 455 kilomètres, c'est-à-dire plus de la moitié du réseau entier de la Suisse. Les résultats de l'exploitation pendant l'année 1906 sont très favorables. Les recettes accusent une forte augmentation ; le trafic des voyageurs et des marchandises s'est développé très avantageusement et malgré l'accroissement des dépenses d'exploitation, le coefficient d'exploitation est descendu de 66,42 °/₀ à 65,8 °/₀. L'excédent d'exploitation s'élève à 45 430 000 francs contre 40 520 000 francs en 1905.

États-Unis. — On donne ci-après les principaux renseignements sur l'exploitation du vaste réseau de l'Union en 1905. Les données qui suivent sont extraites du vingt-neuvième volume du *Statistical Abstract for the United States*, publié par le Département du commerce et du travail de l'Union :

	1905	1904	Différences
Longueurs exploitées (milles anglais)	217 341	212 349	+ 4 992
Nombre de voyageurs transportés à un mille anglais (millions).	23 908	22 108	+ 1 800
Nombre de tonnes transportées à un mille anglais (millions) .	187 375	172 613	+ 14 762
Recettes brutes (millions de dollars).	2 112	1 978	+ 134
Produit net (millions de dollars)	685	639	+ 46

Australie. — Nous résumons, dans ce qui suit, les résultats de l'exploitation des colonies australiennes, d'après les Rapports officiels les plus récents :

Colonies	Exercice terminé au :	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs	Nombre de tonnes	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
		Milles anglais	Milliers		Milliers de £		
Nouvelle-Galles du Sud	30 juin 1905	3 281	35 158	6 550	3 684	2 192	1 492
Victoria	30 juin 1905	3 384	59 702	3 628	3 582	1 871	1 711
Queensland	30 juin 1905	3 066	4 020	1 712	1 414	815	599
Australie méridionale	30 juin 1905	1 745	9 867	1 681	1 273	737	536
Australie occidentale	30 juin 1905	1 568	11 845	2 444	1 610	1 256	354
Tasmanie	30 juin 1905	462	824	394	244	172	72
Nouvelle-Zélande	31 mars 1905	2 347	8 514	4 011	2 209	1 493	716

Les réseaux des colonies australiennes appartiennent aux États et sont exploités par eux. Il n'y a que la Nouvelle-Zélande qui possède, en dehors du réseau d'État, environ 200 kilomètres concédés.

Les rapports pour cent des produits nets aux capitaux d'établissement s'élevaient, pour chacune des colonies et dans l'ordre de leur énumération adopté ci-dessus, à 3,46, 4,15, 2,77, 3,95, 3,61, 1,83, 3,30 %.

Situation des chemins de fer du monde. — La revue trimestrielle publiée par le Ministère des travaux publics de Prusse sous le titre : *Archiv für Eisenbahnwesen* contient, dans son fascicule 3 du mois de juin dernier, des tableaux relatifs à la situation des chemins de fer du monde en 1905. Les renseignements concernant les chemins de fer de l'Europe, qui figurent dans le premier de ces tableaux, sont empruntés à la Situation des chemins de fer de l'Europe publiée chaque année par notre Ministère des travaux publics dans le *Journal officiel*.

En mentionnant ici la publication allemande dont il s'agit, nous en extrayons la récapitulation des longueurs des réseaux des voies ferrées du monde, depuis 1901 à 1905 inclusivement :

Parties du monde	1901	1902	1903	1904	1905
	Longueurs en kilomètres				
Europe	290 993	296 051	300 429	305 407	309 393
Amérique	410 630	421 571	433 645	450 031	460 196
Asie	67 292	71 372	74 546	77 206	81 421
Afrique	22 832	23 221	24 808	25 843	26 616
Australie	25 185	25 805	26 723	27 052	28 069
Monde entier	816 932	838 020	860 151	885 539	905 695

Le capital d'établissement de ce réseau s'élevait, en 1905, pour le réseau d'Europe, à 115 248 892 500 francs et, pour l'ensemble des autres parties du monde, à *112 595 603 700 francs*; en conséquence, pour le réseau mondial, à 227 844 496 200 francs, soit, en chiffre rond, à 228 milliards de francs. L'accroissement du capital dépensé pour la construction du réseau du monde a atteint, en 1905, environ 5 milliards de francs.

HERTEL.

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE (De la veille des Rameaux au 31 octobre)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

DE PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1) — PRIX POUR 3 PERSONNES			PRIX Pour chaque personne en plus			BILLETS HEBDOMADAIRES — PRIX (2) PAR PERSONNE			BILLETS D'EXCURSION — PRIX (3) PAR PERSONNE	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault-Onival (via Feuquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville)	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon).	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Étaples	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival)	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde (Bray-Dunes)	213 »	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines (Petit-Fort-Philippe)	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckouke-Malo-Terminus	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon-Plage	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise-Rinxent (Vissant)	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris-Plage	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend-Fort-Mahon	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont).	145 20	98 10	63 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains).	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Zuydcoote-Nord-Plage	211 80	142 80	93 »	35 30	23 80	15 50	39 80	30 95	23 25	12 50	8 20

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 % du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. — Une réduction de 5 à 25 % est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets spéciaux de bains de mer, consulter les affiches.*

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre LONDRES, PARIS et l'ITALIE par le SIMPLON

1° Trains express quotidiens

ALLER : Départ de **Londres** ...... { *via* **Calais** .... 11 h. » matin. / *via* **Boulogne** .... 2 h. 20 soir. / *via* **Dieppe** .... 10 h. » matin.

Départ de **Paris** : 2 h. 30 soir. W.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes jusqu'à **Milan**.

10 h. 20 soir. { W.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes jusqu'à **Milan**. / 1re et 2e classes, **Dieppe-Milan**. / 1re et 2e classes, **Calais-Gênes**. / **Nota.** — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

RETOUR : Départ de **Rome** : minuit 10. { W.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes depuis **Milan**. / 1re et 2e classes, **Milan-Dieppe**.

7 h. 52 matin. { W.-L. ; L.-S. ; 1re et 2e classes depuis **Milan**. / 1re et 2e classes, **Gênes-Boulogne**.

3 h. 46 soir. { F., 1re et 2e classes depuis **Brigue**. / 1re et 2e classes depuis **Milan**. / W.-R. depuis **Dijon**.

Arrivée à **Londres** ...... { *via* **Calais** ... 5 h. 04 soir. / *via* **Boulogne** . 10 h. 45 soir. / *via* **Dieppe** ... 7 h. » soir.

2° Train de luxe « Simplon-Express ». W.-L. ; W.-R.

ALLER : Départ de **Londres**. 11 h. matin. / Départ de **Paris** .. 8 h. 30 soir. } Lundi, mercredi, samedi.

RETOUR : Départ de **Milan**. 4 h. 25 soir. Mardi, jeudi, dimanche.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

prochaine séance aura lieu le mercredi 20 novembre 1907, à 9 heures du soir,
au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903
et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 11. — NOVEMBRE 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

PRIX PAR AN : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 11. — 10 NOVEMBRE 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

La prochaine et dernière séance de l'année est fixée au 18 décembre 1907

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° *Rapport sur le prix Bourdin*, par M. Cheysson.

2° L'*Album graphique du Ministère des travaux publics*, par M. Cheysson.

3° *Le salaire des ouvriers des mines de charbon, en France*, par M. F. Simiand.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C^ie^, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1907

Un incendie survenu dans les ateliers de notre imprimeur à Nancy, MM. Berger-Levrault et Cie, a eu pour effet de détruire des collections et des numéros dépareillés de notre Journal, de 1860 au 31 décembre 1904. On a l'honneur de prier MM. les membres de la Société de vouloir bien envoyer leur nom, *avec l'indication des numéros dont ils peuvent disposer*, à M. Matrat, trésorier de la Société, demeurant à Paris, 76, rue Bonaparte.

LA RÉDACTION.

commerce de Russie, présenté par M. le Dr Apostol, membre correspondant, et M. le Dr Bertillon. Il sera statué sur cette candidature dans la prochaine séance.

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général pour la présentation des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale plus particulièrement la *Statistique démographique de la Suède de 1750 à 1900* par M. G. SUNDBARG, membre de la direction du bureau de statistique de la ville de Stockholm. On sait que la Suède est le seul pays qui puisse fournir des mouvements de la population pour une période de temps aussi considérable, cent cinquante ans. La liste des documents parvenus pendant les vacances se trouve à la page 386 du présent Journal.

SOMMAIRE DU N° 11. — 10 NOVEMBRE 1907

à M. FLECHEY, *secrétaire général*, visible chez lui, [illegible] 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. MATRAT, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C^ie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juillet 1907. — Nomination définitive de trois membres titulaires — Présentation d'un membre correspondant. — Présentation d'ouvrages par M. le Secrétaire général et M. de Foville. — Compte rendu de la XI[e] réunion de l'Institut international de statistique par M. Alfred Neymarck. — Compte rendu du XIV[e] Congrès d'hygiène et de démographie par M. March. — Communication de M. Cadoux : « Contribution à l'étude des salaires et du coût de la vie dans les grandes villes » ; observations de M. March. — Communication de M. le D[r] Jacques Bertillon sur la morti-natalité d'après l'âge des parents.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MARCH, président.

M. le PRÉSIDENT signale la présence de M. Bodio, conseiller d'État, sénateur et ancien chef de la statistique du royaume d'Italie. Il lui souhaite la bienvenue au no~ de tous les membres de la Société. M. March met ensuite aux voix le procès-ver|ion de la séance du 17 juillet dernier, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président annonce avec plaisir que, sur rapport de M. L. Passy, l'Académ~de des sciences morales et politiques a décerné, dans sa séance du 17 août dernier, l~ prix Corbug à M. l'ingénieur en chef des mines Maurice Bellom, pour l'ensemble de ses travaux considérables sur les assurances et les questions ouvrières. La Société, qui a pu les apprécier depuis longtemps, s'associera certainement aux félicitations que son Président adresse ici à notre collègue.

M. le Président met aux voix l'élection définitive, à titre de membres titulaires, de MM. TOLMAN (William), l'abbé ANNEREAU et POURLIER, présentés à la séance du 17 juillet dernier. Ces messieurs sont nommés à l'unanimité.

M. le Président propose ensuite la candidature, à titre de membre correspondant, de M. GOULICHAMBAROF, conseiller d'État actuel, haut fonctionnaire du ministère du commerce de Russie, présenté par M. le D[r] Apostol, membre correspondant, et M. le D[r] Bertillon. Il sera statué sur cette candidature dans la prochaine séance.

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général pour la présentation des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale plus particulièrement la *Statistique démographique de la Suède de 1750 à 1900* par M. G. SUNDBARG, membre de la direction du bureau de statistique de la ville de Stockholm. On sait que la Suède est le seul pays qui puisse fournir des mouvements de la population pour une période de temps aussi considérable, cent cinquante ans. La liste des documents parvenus pendant les vacances se trouve à la page 386 du présent Journal.

M. DE FOVILLE dépose sur le bureau de la Société, au nom de M. Francesco Goletti, une brochure très intéressante et très documentée sur la détermination de *la longueur moyenne de la vie humaine,* considérée au point de vue successoral.

Les résultats relevés par M. Goletti concordent avec ceux que l'on connaissait déjà du temps même d'Hérodote, et il fixe la longueur de la vie moyenne entre trente-trois et trente-quatre ans.

La parole est ensuite donnée à M. NEYMARCK pour rendre compte de la XI[e] session de l'Institut international de statistique (voir notice, page 352).

M. le PRÉSIDENT dit qu'il est heureux d'avoir insisté auprès de M. Neymarck pour obtenir de lui le compte rendu de la session de Copenhague. Il était convaincu que nul n'évoquerait le souvenir de cette belle session avec plus de clarté, d'exactitude et de bonne grâce. Nous connaissons bien en France, dit-il, le talent de M. Neymarck ; à l'étranger, on rend également justice à son mérite et à ses travaux ; une nouvelle preuve vient de nous en être donnée ; à la suite de la session de Copenhague, notre collègue vient de recevoir du gouvernement danois la croix de commandeur de l'ordre du Danebrog ; nous lui adressons nos plus cordiales félicitations. (*Applaudissements.*)

M. le Président ajoute quelques mots sur le XIV[e] congrès international d'hygiène et de démographie qui s'est tenu à Berlin du 23 au 30 septembre dernier (voir notice, page 364).

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. CADOUX sur la *Contribution à l'étude des salaires et du coût de la vie dans les grandes villes.*

M. Cadoux s'est proposé surtout dans cette étude de fixer l'attention des statisticiens sur les questions relatives aux salaires et au coût de la vie et son ambition serait de voir son étude (qu'il reconnaît encore incomplète) continuée par les statisticiens officiels, disposant de méthodes d'investigation bien supérieures à celles qu'il a pu employer sans aucune aide. La question pourrait alors être portée devant l'Institut international de statistique et par suite prendre toute l'ampleur avec laquelle il serait désirable qu'elle fût traitée.

Son travail n'a pas, actuellement, d'autre but que d'exposer les faits qu'il a pu recueillir et contrôler d'une manière absolument certaine.

Il ne sera naturellement pas possible de tirer de ces faits, isolés et trop peu nombreux, des conclusions certaines, mais ils lui semblent intéressants et méritent certainement d'être signalés.

Néanmoins, il lui a paru que les valeurs des salaires sont moins dépendantes qu'autrefois des prix de vente des matières produites, et plus fonction du coût de la vie : c'est d'ailleurs vers ce but de relation intime du coût de la vie et du taux des salaires que tendent tous les efforts des associations ouvrières, syndicats ou autres, qui s'occupent de la réglementation des salaires.

Entrant ensuite dans le détail de son enquête, il rappelle les défiances que soulèvent toutes les demandes relatives à la vie intime de l'ouvrier et les difficultés que l'on rencontre pour obtenir des renseignements contrôlables. D'ailleurs, il arrive bien souvent que non seulement l'ouvrier ne connaît pas la nature de ses dépenses, mais même qu'il ignore ce qu'il gagne réellement !

L'enquête a été faite à l'aide de correspondants sérieux qui ont vérifié directement les chiffres donnés ; 1 000 formules ont été adressées et remises aux familles étudiées ; 179 seulement sont revenues remplies et encore, sur ce nombre, un tiers n'a pu être utilisé. Les résultats obtenus ne peuvent donc pas être généralisés et ce n'était d'ailleurs pas le but que se proposait l'auteur, qui recherchait seulement si la méthode d'investigation qu'il préconise était applicable et pouvait, en étant étendue à un plus grand nombre de personnes, donner des résultats exacts et intéressants.

M. Cadoux résume ensuite quelques budgets ouvriers dont quelques-uns présentent des particularités remarquables, mais qui, d'une manière générale, montrent la mauvaise organisation des familles ouvrières au point de vue de l'alimentation ; on y remarque en effet des disproportions choquantes indiquant combien il y a encore à faire pour donner à l'ouvrier les notions élémentaires d'hygiène alimentaire.

M. Cadoux cite également les différentes monographies qui ont été publiées dans les livres de MM. Houday et Dorchies, relatives aux travaux dans les filatures et à la confection des vêtements. On trouve également des renseignements intéressants sur les conditions des ouvriers dans les travaux de MM. Becu et A. Goblet.

L'auteur indique qu'il a cru devoir soumettre ses fiches au Board of Trade, dont le directeur lui a communiqué un autre projet de fiches qui vont être employées dans une vaste enquête entreprise par cet office du travail. Ces fiches ne visant que les dépenses de logement et de nourriture pourraient être complétées avec avantage, car diverses dépenses, telles que celles de l'habillement, du chauffage, de l'éclairage, etc., peuvent devenir très importantes lorsqu'il s'agit de familles nombreuses.

Il semble désirable à M. Cadoux que son ébauche soit continuée et perfectionnée par l'Office du travail, qui dispose de moyens d'investigation très étendus.

A l'étranger, cette question semble entrer dans une voie de réalisation pratique. On a vu plus haut que la Grande-Bretagne allait entreprendre une enquête. En Allemagne, l'Office impérial de statistique a commencé ses travaux au moyen de carnets de comptabilité domestique qu'il a fait distribuer à ses frais et par les soins des fédérations d'ouvriers.

Aux États-Unis, le *Bulletin de l'Office du travail* a déjà publié les résultats d'une enquête de même nature, en adoptant la méthode des index-numbers : ce procédé est peut-être un peu rudimentaire, mais tout au moins peut-il encore donner de très utiles indications. On trouve par exemple que les prix de salaires ont augmenté proportionnellement un peu plus vite que les prix de détail des vivres pris dans trente catégories différentes.

M. Cadoux termine en s'excusant de n'avoir pas pu présenter un travail concluant, mais les difficultés auxquelles il s'est heurté montrent que seule la statistique officielle peut arriver à obtenir des renseignements complets, et il termine en émettant le vœu que cette question soit reprise en France et portée devant l'Institut international de statistique.

M. le Président remercie M. Cadoux de sa très intéressante communication, dont la discussion ne peut être entreprise utilement qu'après sa publication dans le Journal. Elle mérite d'ailleurs une discussion approfondie et des remarques intéressantes ne manqueront pas d'être faites à son sujet.

La parole est ensuite donnée à M. Bertillon pour développer sa communication sur la morti-natalité suivant l'âge des parents.

M. Bertillon dit que son travail est extrait d'un rapport publié par la Ville de Paris sur la mortalité, la nuptialité et la natalité comparées dans les grandes villes.

La conclusion à laquelle il est arrivé est la suivante :

La morti-natalité augmente avec l'âge de la femme; mais, pour un même âge, elle augmente aussi, sauf dans les âges très faibles, avec l'âge du mari.

La séance est levée à 11h15.

Le Secrétaire général,	Le Président,
E. Fléchey.	L. March.

II

LA XIe SESSION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE A COPENHAGUE

Mes chers Collègues,

Notre président, M. L. March, et notre secrétaire général, M. Fléchey, ont bien voulu me demander de faire à notre Société un compte rendu de la récente session de l'Institut international de statistique. Je m'étais récusé en disant que cette mis-

sion pouvait être remplie par d'autres membres de notre Société qui avaient pris part aux travaux de l'Institut international de statistique, soit comme membres titulaires, soit comme délégués du gouvernement, et étaient tout aussi qualifiés et autorisés que je puis l'être pour faire devant vous un exposé de cette grande réunion de statisticiens français et étrangers. J'ajoutais que, plusieurs fois déjà, j'avais fait le compte rendu de sessions précédentes et qu'il était de toute justice de me remplacer. Notre Président a été inflexible, et comme je suis très obéissant, je n'ai plus insisté et je m'exécute.

Nous avons ce soir la bonne fortune d'avoir parmi nous M. Bodio, notre éminent collègue d'Italie, dont les travaux ont rendu depuis près d'un demi-siècle de si grands services aux statisticiens et à la statistique du monde entier. M. Bodio a été, en 1885, l'un des fondateurs de l'Institut international de statistique; il en est resté pendant plus de vingt années le secrétaire général; il en est aujourd'hui le secrétaire général honoraire. L'Institut international de statistique lui est redevable pour beaucoup de ses succès et de sa prospérité. Tous ses membres ont conservé à M. Bodio une véritable affection et reconnaissance, et vous me permettrez, en m'excusant de froisser sa modestie, de dire à M. Bodio quelle profonde estime et amitié nous avons tous pour lui.

PREMIÈRE PARTIE

I

Messieurs, comme vous le savez, l'Institut international de statistique a tenu sa XI^e session, à Copenhague, du 26 au 31 août.

Avant la séance d'ouverture qui eut lieu le 26 août sous la présidence d'honneur de S. A. le prince royal Christian de Danemark, les membres présents du bureau avaient été invités, le 24 août, au château d'Amelienborg où ils ont été reçus par S. M. le roi Frédéric et par S. A. le prince royal.

Dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de la session, S. A. R. le prince Christian souhaita la bienvenue aux membres de l'Institut international et montra les services rendus par la statistique, « science très moderne, dit-il, dont le domaine comprend depuis quelque temps un nombre de sujets toujours croissant; autrefois, elle donnait plutôt un aperçu historique de la situation; de nos jours, c'est le moment actuel qui prévaut. C'est à elle que s'adresse le pouvoir législatif pour la préparation et l'élaboration de ses travaux, pour se renseigner sur les résultats des lois une fois appliquées. »

M. Inama Sternegg, président de l'Institut international de statistique, remercia le prince royal de sa bienveillance et de la réception qui était faite aux membres de l'Institut international de statistique, qui, dit-il, remplit « une mission de paix internationale; sur le fondement exact des faits, une entente internationale des gouvernements doit être plus facile et plus sûre à obtenir ».

M. le ministre des finances Wilhelm Lassen souhaita la bienvenue au nom du gouvernement danois et, en des termes heureux, qualifia les travaux et les services de l'Institut international de statistique. « Les gouvernements, dit-il, sont les débiteurs de la statistique moderne et ils le deviennent de plus en plus et d'année en année... La statistique sera le phare qui guidera les politiciens... Les chiffres nous

racontent la misère et l'injustice qui existent, et à travers les colonnes des chiffres, nous entrevoyons la route où nous accomplirons la marche en avant vers la justice, marche ardue, mais qui porte la récompense en elle... »

M. William Scharling, ancien ministre des finances, professeur à l'Université et président du comité d'organisation de la session, a indiqué, dans un langage charmant et aveç une rare modestie, le programme de la session et ce que la commission et le gouvernement avaient voulu faire pour que notre séjour à Copenhague et dans le Danemark nous fût aussi agréable que possible, en s'excusant presque de ne pas faire autant que les grands pays qui nous avaient déjà reçus.

M. de Foville fit ensuite sa communication sur l'*Homo medius*. Ce travail, aussi remarquable par le fond que par la forme, comme tous les travaux de notre collègue, est des plus instructifs, des plus utiles. M. de Foville a eu raison de dire que les statisticiens ne devraient pas faire leur idéal de l'*Homo medius*, cet homme dont Quételet est le père. La moyenne en statistique, c'est seulement, pour quiconque s'adonne à l'étude numérique des faits sociaux, une forme de comparaison instructive, un instrument de travail commode, un bon serviteur, si l'on veut. On ne saurait mieux dire. M. de Foville a eu raison de montrer les dangers des généralisations statistiques de cette nature. Vous savez, mes chers collègues, qu'il en est des moyennes en statistique comme du *tant par tête* d'habitant que l'on emploie parfois pour montrer l'importance des dettes publiques dans un pays. Ce sont là des rapprochements, des comparaisons, qui peuvent induire en erreur. Avec le tant par tête d'habitant, c'est la république de Libéria qui serait le pays le plus riche du monde. La France, la Grande-Bretagne et d'autres grands pays seraient les plus pauvres.

II

Les travaux qui, tous les deux ans, sont présentés à l'Institut international de statistique peuvent être divisés en trois parties : tout d'abord ceux qui résultent de décisions antérieures, prises dans les précédentes sessions et qui émanent d'un ou de plusieurs rapporteurs permanents élus ; ensuite les mémoires, communications, exposés divers présentés, en leur nom personnel, par les membres ; en troisième lieu, les communications et propositions diverses laissées à l'initiative individuelle ou celles qui résultent des discussions qui ont lieu pendant la session. Viennent enfin les résolutions que vote l'assemblée générale, sur la proposition et après examen des sections spéciales ou des commissions qui peuvent être nommées pour leur examen.

On peut encore diviser les travaux de l'Institut international de statistique en deux parties scientifiques : l'une concerne les questions démographiques ; l'autre, les questions économiques. Mais quel que soit le classement adopté, la constatation finale reste la même : L'Institut international de statistique travaille ; à chacune de ses sessions, les travaux anciens reviennent encore plus complets, car ils sont mis à jour ; de nouveaux travaux ont été élaborés et sont présentés et c'est ainsi que cette méthode de travail relie, en quelque sorte, le passé au présent en préparant l'avenir.

Dès sa première séance, l'Institut international de statistique s'était divisé en deux sections : l'une, la section de démographie, l'autre, la section économique. Le président élu de la section de démographie fut M. von Mayr et le vice-président

M. le Dr Bertillon. Le président élu de la section économique fut M. Yves Guyot et le vice-président M. Van der Borght. Les secrétaires des deux sections furent : dans la première, MM. Glysdorff et Pfaunler et, dans la seconde, Mlle Kovanko, MM. Mandello et Balleine.

Mlle Kovanko fut élue également secrétaire du congrès et, comme à toutes nos sessions, par son utile et active collaboration, elle a facilité grandement la tâche du bureau et les travaux de tous.

III

Les mémoires ou rapports résultant de discussions antérieurement prises par l'Institut international de statistique ont été les suivants :

1° *Balance économique* internationale, de M. Grüber.

Statistique des prix, de MM. Baines et Földes.

Statistique des transports internationaux, de M. Wendrick.

Statistique des valeurs mobilières, de M. Alfred Neymarck.

2° Les travaux originaux présentés par les membres ont été les suivants :

Statistique de la tuberculose : MM. Bertillon et Lexis.

Statistique de la population des pays recensés : M. Koefoed.

Organisation de la statistique internationale du mouvement de la population, par MM. von Mayr, de Vargha, March.

Recensement professionnel en Allemagne. Plan et organisation, par M. Van der Borght.

Recensement professionnel en Prusse, par M. Blenck.

Répartition des terrains et la question des paysans : M. Creanga.

La propriété foncière dans la Russie d'Europe, par M. Zolotaieff.

Statistique de la fécondité des mariages et la statistique des familles, par MM. Kiaer et March.

Statistique des journaux, par M. Mataja.

Statistique des grèves en Hongrie, par M. Kenez.

Bases mathématiques et statistiques de la condamnabilité, par M. Földes.

Récolte des céréales. Population urbaine de la Russie, par M. Patcanov.

Statistique internationale de la pêche maritime, par M. Hock.

Rapport sur le recensement qui aura lieu à Tokio le 1er octobre 1908, par M. Yanagisawa.

Les communications et propositions diverses ont été les suivantes :

L'*Homo medius*, par M. de Foville.

La concentration industrielle, par M. Yves Guyot.

Projet de répertoire technologique en trois langues des industries et professions, par M. March.

Proposition d'établir un vocabulaire des termes généraux de la statistique, par MM. Yves Guyot et Raffalovich ; rapporteur élu : M. Mandello.

Proposition de M. Raffalovich sur la statistique des primes et subventions que reçoivent dans les divers États l'agriculture, l'industrie, le commerce et la marine ; rapporteur élu : M. Raffalovich.

Vous trouverez, à la suite de cet exposé succinct, un résumé des divers rapports et communications qui ont été présentés. S. M. le roi de Danemark a fait le grand

honneur à l'Institut international de statistique d'assister à l'une de ses séances générales. C'est en sa présence que M. Yves Guyot fit sa communication sur la répartition des industries aux États-Unis, en France et en Belgique. Avec autant de clarté que de précision et malgré l'aridité d'un tel sujet, M. Yves Guyot fit un exposé des plus intéressants, écouté avec attention et vivement applaudi. Sa conclusion, tout à fait scientifique, fut que le terme *concentration* ne doit être employé dans le langage statistique que pour indiquer une diminution dans le nombre des établissements agricoles, industriels, commerciaux ou financiers en même temps qu'un accroissement de l'unité globale de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

IV

Après avoir approuvé les comptes du trésorier, l'Institut international de statistique avait procédé à l'élection des membres de son bureau, qui tous ont été réélus. M. Verrijn Stuart, directeur de la statistique générale des Pays-Bas, a été élu secrétaire général, en remplacement de M. le major Craigie, qui n'avait accepté que par dévouement la charge de ces délicates fonctions. Le président, M. von Inama Sternegg (Autriche), et deux des vice-présidents, MM. W. Lexis (Allemagne) et Troinitsky (Russie), étaient présents à Copenhague. Le vice-président français, M. Levasseur, qu'une pénible maladie retenait à Paris, nous manquait et manquait à tous. Comme l'a si bien dit M. de Foville, « la délégation française se sentait comme décapitée ». Si nous tous, Français, avons regretté l'absence de M. Levasseur et le motif de son absence, nous pouvons dire que tous nos collègues étrangers présents à Copenhague ont partagé nos regrets ; tous professent pour celui que nous appelons le « bon génie de la statistique » la plus vive affection mêlée d'admiration et de reconnaissance pour les travaux qu'il accomplit et les services qu'il rend à la science.

La session de Copenhague comptait : 3 membres honoraires ; 66 membres titulaires ; 33 invités ; 17 gouvernements étaient représentés.

Les noms des Français qui, à des titres divers, ont pris part à la session sont, par ordre alphabétique, les suivants : MM. M. Bellom, J. Bertillon, G. Cadoux, A. Delatour, Desroys du Roure, Maxime Ducrocq (de Lille), Eugène d'Eichthal, Fernand Faure, de Foville, Yves Guyot, Hamon, Charles Laurent, Raphaël-Georges Lévy, Lucien March, Alfred Neymarck, Payelle, Schelle, Tisserand. Trois nouveaux membres français, MM. M. Bellom, R.-Georges Lévy et Desroys du Roure, tous nos collègues de la Société de statistique, ont été nommés membres de l'Institut international de statistique.

Les réceptions et fêtes données en l'honneur de l'Institut international de statistique ont été empreintes d'une grandiose simplicité, si je puis m'exprimer ainsi, et d'une cordialité dont nous conservons tous le reconnaissant souvenir. S. M. le roi Frédéric et S. A. le prince Christian ont témoigné à l'Institut international une bienveillance extrême. S. M. le roi a assisté à une de nos réunions plénières. S. A. le prince Christian a présidé la séance d'ouverture et le banquet final et dans ces deux circonstances a exprimé, en français, les appréciations les plus flatteuses sur l'œuvre et sur les membres de l'Institut international de statistique. Le ministre des finances, M. Wilhelm Lassen, a suivi nos séances. Son discours à notre première réunion doit être retenu ; c'est un grand hommage à la statistique et aux services qu'elle peut rendre dans l'ordre social. Le comité d'organisation, présidé par M. Scharling, s'est

surpassé. Le directeur de la statistique du Danemark, M. Koefoed, et M^me Koefoed nous ont tous charmés par l'amabilité de leur accueil. La municipalité de Copenhague a fait une réception splendide dans son superbe hôtel de ville. L'excursion à Frederiksborg et à Elseneur, le dîner d'adieux à Skydebanen ont été merveilleusement réussis. S. M. le roi a reçu à sa table les membres du bureau; M. et M^me Koefoed les avaient invités, ainsi que plusieurs membres étrangers présents à Copenhague, à un dîner auquel assistaient M. le ministre des finances et plusieurs personnalités gouvernementales ; les membres français ont offert un déjeuner au bureau de l'Institut international. Chacun de nous a été comblé de prévenances, et la plus grande cordalité a régné dans cette belle réunion internationale.

DEUXIÈME PARTIE

COMMUNICATIONS DIVERSES FAITES A LA SESSION DE COPENHAGUE

I

M. de Foville, membre de l'Institut, a fait une originale communication sur l'*Homme moyen* (*Homo medius*) dont il ne faut pas laisser dire que les statisticiens ont fait leur idéal. C'est seulement, pour quiconque s'adonne à l'étude numérique des faits sociaux, une forme de comparaison instructive, un instrument de travail commode, un bon serviteur, si l'on veut.

L'*Homo medius* eut pour père Adolphe Quételet, l'auteur de la *Physique sociale*, à qui Bruxelles a élevé une statue et qui a été l'initiateur des congrès périodiques de statistique internationale. Quételet disait : « L'homme que je considère ici est dans la société l'analogue du centre de gravité dans les corps. Il est la moyenne autour de laquelle oscillent les éléments sociaux. Ce sera, si l'on veut, un être fictif pour qui toutes les choses se passeront conformément aux résultats moyens obtenus dans la société. »

Quételet assurait que la théorie des proportions moyennes était inconnue aux anciens et n'avait guère été cultivée par les modernes. Il se félicitait d'autant plus de l'avoir créée et attendait merveille de cette sorte d'étalon humain, dont la science ferait état désormais pour apprécier à leur juste valeur les écarts ou même les anomalies dont les divers facteurs de notre individualité sont susceptibles. « C'est ainsi, remarque-t-il, que procède le médecin dans les diagnostics. Il regarde le patient; il le palpe; il l'ausculte; il lui tâte le pouls; il prend sa température; il analyse ceci ou cela... Mais chacune de ces constatations ne vaut que par voie de comparaison avec l'invisible modèle que l'expérience a fabriqué en combinant des moyennes et dont le praticien exercé sait se faire suivre au chevet des malades. »

Un minimum, un maximum et, entre les deux limites, une moyenne, voilà ce qui constitue le cadre et l'axe directeur de beaucoup de phénomènes.

Pourtant, fait observer M. de Foville, « il se rencontre, notamment en matière démographique, certaines moyennes dont les faits quotidiens semblent fuir le contact au lieu d'y aspirer. Ainsi, la vie moyenne n'est pas la même chose que la vie probable et ni la vie probable ni la vie moyenne ne sont la vie normale, celle à laquelle la nature convie l'homme sain. En fait, l'âge moyen de la mort est un âge où l'on meurt peu. La mortalité humaine accuse deux maximums différents dont l'un pré-

cède de beaucoup l'âge moyen du décès, c'est la mortalité infantile, et dont l'autre le suit d'assez loin, c'est la mortalité sénile. La vie moyenne se fixe comme elle peut entre ces deux pôles mortuaires résultant d'une simple association de chiffres divergents et ne correspondant nullement aux conditions ordinaires de notre destinée. » Il ne faut pas confondre les *normales* avec les *moyennes* proprement dites. « L'homme moyen de Quételet, continue M. de Foville, n'a qu'une vie écourtée; bien qu'il nous apparaisse sous les traits d'un adulte, sa carrière se trouve réduite d'avance par ces légions de petits êtres qui meurent au berceau. L'homme normal, lui, n'a pas à tenir compte de toutes ces non-valeurs. Il est né viable. »

Il faut donc, en matière de statistique, se défier de certaines moyennes : « Toutes celles derrière lesquelles se cachent de violents contrastes manquent par cela même leur but et le mieux est de n'en point user.

« Par contre, il convient de défendre courageusement contre leurs détracteurs les moyennes de bon aloi : celles qui sont dans la nature des choses et qui constituent pour les recherches et les démonstrations des statisticiens ou des économistes un instrument aussi légitime que nécessaire. La probabilité est, dans bien des circonstances, notre unique guide et, comme le remarque Quételet, « la considération « des moyennes nous est si familière que nous l'employons, en quelque sorte, à notre « insu ».

II

Le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, a consacré une étude pleine d'enseignements pratiques à cette question, malheureusement toujours d'actualité : *Comment doivent être établies les statistiques relatives à la tuberculose ?*

La statistique de la tuberculose, dit le Dr Bertillon, peut servir à deux recherches principales : A) à calculer la *fréquence* de la maladie, c'est-à-dire à calculer le rapport suivant : sur 100 000 personnes, combien sont atteintes de tuberculose ? B) à calculer ce que *deviennent* les tuberculeux, les complications qu'ils ont présentées, la durée de leur maladie, sa terminaison.

La fréquence ne peut être calculée que pour une collectivité définie telle que : un pays, une ville, un village, des établissements militaires, pénitenciers, etc., ou encore, — mais plus difficilement — des administrations telles que des compagnies de chemins de fer, etc., pour lesquelles on connaît non seulement le nombre des malades ou des décès, mais aussi le nombre des individus bien portants parmi lesquels ces malades ou ces morts se sont recrutés.

Au contraire, un hôpital, un sanatorium ne peuvent nullement servir à calculer la fréquence de la tuberculose, car la population qui a fourni les malades est forcément indéterminée et inconnue; mais un hôpital, un sanatorium peuvent servir à calculer tout ou partie des renseignements rangés plus haut sous la lettre B.

Ces deux sortes de statistiques doivent être établies suivant des cadres entièrement différents. Comme les sanatoriums sont des institutions nouvelles, dans lesquelles de mauvaises traditions n'existent pas encore, et comme des statistiques correctes y sont particulièrement nécessaires pour déterminer le degré d'utilité de ces établissements, le Dr Bertillon insiste tout particulièrement sur les cadres statistiques qu'ils doivent adopter.

En ce qui concerne la fréquence de la maladie, le Dr Bertillon remarque qu'on commettrait une faute en limitant la recherche statistique à la tuberculose. Il faut user de tableaux dans lesquels *tous* les décès ont été classés suivant leur cause; sans cela, on pourra craindre que, pour une raison quelconque, une partie plus ou moins importante des décès n'ait échappé à la statistique de la tuberculose. La nomenclature devra être faite de façon à pouvoir apprécier la fréquence des maladies qui avoisinent la tuberculose ou qui sont fréquemment confondues avec elle; telles sont, notamment, la méningite dite simple et la bronchite chronique.

Quant à la statistique des sanatoriums, le moins qu'elle puisse fournir, dit le Dr Bertillon, c'est de permettre le calcul des proportions suivantes : « Sur 100 malades qui ont résidé dans le sanatorium pendant telle ou telle durée, combien en sont sortis avec des lésions nulles ou atténuées, ou stationnaires ou aggravées? » Et encore : « Sur 100 malades appartenant à chacune des catégories ci-dessus, combien se sont trouvés dans tel ou tel état, un an ou deux ans après leur sortie? »

III

C'est le Dr Ignaz GRÜBER que, dans sa session de Londres, l'Institut international de statistique avait chargé du soin de faire un rapport sur la question si complexe de la balance internationale des paiements.

M. Grüber déclare que ses vues personnelles sur ce sujet ne se sont pas modifiées; il reste convaincu de la nécessité pour l'Institut international de statistique de poser les bases pour l'établissement d'une balance économique internationale. En ce qui le concerne, il se réfère aux développements qu'il a donnés sur la question dans son rapport à la session de Londres.

Un questionnaire préparé par ses soins a été soumis au préalable à une commission nommée en 1905 par l'Institut international et composée de MM. Grüber, de Foville, Alfred Neymarck, sir Alfred Bateman, Van der Borght, Olanesco, Yves Guyot.

D'après le questionnaire, approuvé par la commission, le tableau d'une balance internationale des paiements doit comprendre notamment les chapitres suivants : entrées et sorties de marchandises; bénéfices ou dépenses du transport des marchandises par les chemins de fer; navigation intérieure; marine marchande; vente et achat de navires; navires de guerre; gains ou pertes du commerce et des autres affaires; migration; émigration; circulation des voyageurs; circulation des valeurs mobilières; revenus des propriétés foncières, des bâtiments et des capitaux; circulation des lettres de change, chèques, mandats, transferts; entrées et sorties de métaux précieux.

M. Grüber publie en annexe de son rapport une note de M. Alfred Neymarck indiquant les statistiques essentielles qui doivent compléter le paragraphe de la balance des paiements relatifs aux valeurs mobilières.

D'après M. Neymarck, pour établir la circulation des valeurs mobilières, il faut commencer par en déterminer le montant existant; de même que, pour établir la circulation de la monnaie, il est nécessaire d'en déterminer le montant créé, frappé. Dès lors, il faut établir : 1° le montant nominal des titres divers, fonds d'État compris, cotés aux bourses du pays; 2° le montant effectif desdits titres d'après les cours cotés ou les derniers prix connus au 31 décembre de chaque année; 3° le montant

des émissions de titres effectuées pendant l'année à l'étranger et dans le pays ; 4° le montant des paiements faits dans le pays et le montant des paiements faits à l'étranger, pour paiements de titres convertis ; 5° le montant des remises faites par l'État aux pays étrangers pour le paiement des coupons et titres remboursés de ses emprunts ; 6° le montant des remises faites par les banques et sociétés diverses pour le montant de leurs emprunts ; 7° réciproquement, les paiements et remises effectués par les pays étrangers ; 8° le montant des effets de commerce étrangers se trouvant dans le portefeuille de la banque nationale et des banques et l'indication, autant que possible, des pays étrangers ; 9° le cours des changes à la fin de chaque trimestre, de et sur les pays étrangers.

Le questionnaire préparé par M. Grüber a été adressé par ses soins à 21 membres de l'Institut international de statistique représentant les principaux pays du monde. 10 d'entre eux ont envoyé des réponses ; celles-ci n'ont fourni qu'en partie des résultats positifs ; certaines sont même négatives. M. de Foville, au nom de la commission française des bilans économiques, a déclaré que, dans les termes où il est posé, le problème n'est pas de ceux que la statistique française peut résoudre.

M. Grüber a soumis à l'Institut les propositions suivantes : 1° le questionnaire préparé d'accord avec les membres de la commission sera l'objet d'un nouvel examen de la section d'économie ; cette section devra présenter un rapport, sur les résultats de son examen, à la décision définitive de l'Assemblée générale ; 2° d'accord avec la décision prise à Londres, une commission sera nommée à nouveau dans un but analogue ; 3° l'Assemblée générale exprime le vœu que les bureaux de statistique des divers États étendent leur action en vue de rechercher et de réunir les éléments d'une balance économique des paiements dans ces États.

* * *

M. Koefoed propose que la question de la statistique de la population dans les pays non recensés soit laissée temporairement en suspens, jusqu'à ce que l'Institut international de statistique ait reçu, du comité spécialement nommé par le Congrès international de géographie, des indications utiles pour la poursuite de cette étude.

M. Lucien March déclare qu'il peut assumer la tâche de publier tous les cinq ans une statistique internationale, mise à jour, de la population, Il serait difficile d'établir cette statistique annuellement et elle ne pourrait paraître que très tardivement à cause des délais différents dans lesquels les divers pays publient leurs statistiques.

M. March fait, en outre, une communication sur la statistique des familles, indispensable pour compléter l'étude de la fécondité et de la natalité annuelles.

M. A.-N. Kiaer présente le rapport du comité spécial constitué à Berlin pour l'étude de la question de la fécondité et du nombre des enfants par famille.

La *Société royale de statistique de Londres* a envoyé à l'Institut, conformément au vœu exprimé en 1905, une bibliographie des prix du blé et des autres céréales.

M. Yves Guyot a présenté une intéressante étude sur la répartition des industries aux États-Unis, en France et en Belgique.

Contrairement aux apparences, le recensement industriel fait en 1900 aux États-Unis n'indique pas une concentration d'industries. La moyenne des salariés, employés et ouvriers est de 11 par établissement, les tout petits éliminés et les trusts compris.

En France, tous les résultats statistiques du recensement de 1901 indiquent non pas le phénomène de concentration, mais celui du développement et de l'expansion de l'industrie.

⁂

M. Harald Westergaard a consacré une étude à la population du Danemark au vingtième siècle.

⁂

M. le D[r] Van der Borght, président de l'Office impérial de statistique à Berlin, a présenté le plan du recensement général des professions et des industries qui a eu lieu en Allemagne le 12 juin 1907. C'est le troisième de ce genre ; les deux dénombrements précédents ont été effectués en 1882 et en 1895. Ces dénombrements ne sont pas liés au recensement général de la population. Le crédit alloué pour les frais du dénombrement de 1907 s'élève à 4 500 000 marks.

M. Lucien March entretient l'Institut d'un projet de répertoire technologique en trois langues des industries et des professions. Quand on procède à des comparaisons internationales de caractères démographiques, par catégories d'industries ou de professions, on est souvent arrêté par des difficultés tenant au désaccord des classifications et à la compréhension différente des termes. Le répertoire technologique a pour but de remédier à ces inconvénients.

⁂

M. Desroys du Roure, directeur des finances de la ville de Paris, a présenté un rapport sur la communication de M. le D[r] Thirring, relative à la publication d'un annuaire statistique des grandes villes.

M. Kiaer lit son rapport sur la question de la population des pays non recensés. Il conclut en proposant que la question soit maintenue à l'étude du Comité spécial et que le Bureau de l'Institut entre en relation avec le Comité d'organisation du Congrès de géographie qui se tiendra à Genève en 1908, pour lui signaler l'importance de l'étude commune de la question.

Le professeur D[r] Victor Mataja de Vienne consacre une étude à la statistique des journaux et publications périodiques.

M. A. de Wendrich présente un rapport sur la statistique des transports internationaux. Cette statistique doit permettre de se rendre compte des éléments suivants qui jouent un grand rôle dans le développement du commerce international : capacité (rendement des lignes); durée du transport des marchandises ; régularité des

transports ; chômage des wagons, bateaux, navires, frais de transports (tarifs) ; frais d'exploitation.

⁂

Le Dr comte de Yanagisawa expose le plan du recensement municipal de la ville de Tokio qu'il dit avoir lieu le 1er octobre 1908.

M. le Président Blenek donne des détails sur le dénombrement des professions et des exploitations industrielles en Prusse.

Le Dr P.-P.-C. Hoek entretient l'Institut de l'exploration internationale des mers et de la statistique des pêcheurs.

Le professeur Dr H. Westergaard présente quelques observations sur la mortalité des aliénés au Danemark.

De la statistique présentée à l'Institut international de statistique par le général Zolotaref, président du Comité central de statistique russe, il appert que sur 90,5 millions de paysans russes, 12 500 000 ménages (62,5 millions de personnes) possèdent des terres, 11 millions de personnes ou 2,2 millions de ménages ne possèdent pas de terres. 17 millions de personnes ne s'occupent pas d'agriculture. Dans 14 gouvernements, occupant le centre où l'industrie manufacturière est fort développée, le nombre des propriétés foncières des paysans excède celui des ménages d'agriculteurs ; quelques-uns se trouvent en possession de lots appartenant à d'autres paysans travaillant dans les fabriques, ou en possession de propriété privée. Dans 13 gouvernements essentiellement russes, entre Volga et Dnieper, le pourcentage des paysans ne possédant pas de terres varie de 0 à 10 °/₀ ; dans 9 gouvernements, situés dans les confins, le pourcentage varie de 10 à 25 °/₀ ; dans le gouvernement de l'Ouest et deux gouvernements de l'extrême Sud, le pourcentage des agriculteurs dépourvus de terres varie de 25 à 50 °/₀. Dans 6 autres gouvernements, les paysans agriculteurs ne possédant pas de terres sont plus nombreux que ceux qui en possèdent. Dans les trois provinces baltiques, où la plupart des paysans n'ont pas encore racheté leurs terres et en jouissent en qualité d'amodiateurs, le pourcentage est de 80 °/₀ en Courlande, 85 en Esthonie, 91 en Livonie.

69,1 °/₀ des familles de paysans sont en possession de terres : 33,6 °/₀ des familles nobles, 18 °/₀ des familles de marchands, 4 °/₀ des familles de bourgeois.

En vingt-huit ans, la propriété des paysans s'est agrandie de 29 millions d'hectares ; de 1877 à 1906, en vingt ans, la quantité des terres achetées par les paysans se chiffre à 18 millions d'hectares, soit une moyenne de 600 000 hectares par an. Actuellement les terres des paysans peuvent être augmentées de 19 380 000 hectares par suite des achats qu'ils peuvent faire (terres de la couronne, terres des apanages, fonds de la Banque des paysans).

⁂

Nous terminons enfin ce compte rendu des travaux par un résumé général du rapport de M. Alfred Neymarck sur la *Statistique internationale des valeurs mobilières.*

Les chiffres et les documents de ce rapport, dit M. Alfred Neymarck, vous montrent encore l'importance des questions financières, économiques, politiques et sociales que soulèvent la création, la circulation et la répartition des valeurs mobilières.

D'après ces chiffres et ces documents, il existerait dans le monde, au commencement de 1907, plus de 730 milliards de morceaux de papier, appelés rentes, actions, obligations, parts d'intérêt, etc., négociables, et sur lesquel, 475 à 515 milliards appartiennent en propre aux nationaux des pays suivants :

	Milliards
États-Unis	110 à 115
Grande-Bretagne	125 à 130
France	95 à 100
Allemagne	60 à 75
Japon	5
Russie	20 à 25
Autriche-Hongrie	20 à 22
Italie	10 à 12
Autres pays	30 à 35
Totaux	475 à 514

Sur ces 500 milliards, en chiffres ronds, l'Angleterre et la France détiennent la plus grosse fortune mobilière, représentée par des titres, 220 à 230 milliards, et, avec l'Allemagne, bien près de 300 milliards.

Ces chiffres sont vertigineux. Se rend-on compte de ce que représente un milliard ? Le calcul que faisait, il y a plus de cent ans, le célèbre docteur Price est encore vrai. Aujourd'hui, il y a à peine un milliard de minutes écoulées depuis la naissance de Jésus-Christ. En l'an 2000, il n'y aura pas eu 18 millions d'heures écoulées et le milliard de minutes aura été dépassé de 50 millions !

En présence de ce grand mouvement de titres et de la création incessante de valeurs mobilières, se chiffrant tous les ans par plusieurs milliards de papiers nouveaux venant se superposer aux centaines de milliards de papier existants, ne peut-on pas se demander quel doit ou quel peut être le rôle de l'État ou plutôt des États? Quel doit être celui des capitalistes ? L'État a-t-il intérêt à surcharger d'impôts les valeurs mobilières? Ne risque-t-il pas de tuer la poule aux œufs d'or?

Doit-il s'immiscer dans les affaires que traite le public ? prendre des précautions, édicter des lois pour l'empêcher soit de tomber dans les pièges qui lui sont tendus, soit même d'être victime de ses propres erreurs ? Convient-il de réclamer des mesures de protection pour l'épargne ?

Pour la régularité des relations financières internationales qui ont pris un tel développement, ne conviendrait-il pas d'établir un *Droit public financier international?* Ce Droit public financier international, malgré les centaines de milliards de valeurs internationales qui circulent et donnent lieu à chaque instant à des contestations entre nationaux et gouvernements de plusieurs pays, n'existe pas. Telle est la raison pour laquelle nous avons soumis sur ce point, à la session de l'Institut

international de statistique tenue à Vienne, en 1891, une proposition qui a été approuvée.

Ne convient-il pas, en effet, et n'est-il pas urgent de protéger les porteurs de titres internationaux contre le vol ou la perte de leurs titres ?

Pendant que vous m'écoutez, mes chers Collègues, des voleurs peuvent forcer vos coffres-forts, vos tiroirs, s'emparer de vos rentes, actions, obligations, les négocier sur les marchés étrangers, sous les yeux d'une autorité étrangère impuissante ou peu disposée à arrêter les voleurs!

Ne convient-il pas, n'est-il pas possible d'unifier les législations de divers pays en matière de prescription des coupons et des titres ?

Autant de questions qui méritent, en tous pays, l'attention des législateurs et des pouvoirs publics et que nous avions déjà soumises à l'examen du Congrès international des valeurs mobilières tenu à Paris en 1900.

D'autre part, quand un État emprunte à un autre État, c'est-à-dire aux nationaux d'un autre pays, ne doit-il pas plier sa propre législation fiscale à celle des pays prêteurs ? Ces derniers, indépendamment des garanties matérielles qu'ils ont le droit de demander pour assurer la sécurité des capitaux qu'ils ont prêtés, ne doivent-ils pas obtenir d'autres compensations ou avantages supplémentaires au profit du commerce et de l'industrie de leur pays ?

Ces questions, et bien d'autres encore, ne rentrent pas assurément dans le cadre des études des statisticiens : mais elles sont la conséquence économique, fiscale, financière, légale de leurs travaux, et c'est pourquoi vous avez approuvé qu'elles vous fussent soumises.

Leur solution devrait être réservée à une Conférence internationale et aboutirait à une entente. De même qu'il existe un *Office international des Brevets d'invention*, résultat d'un accord international conclu à Berne, on pourrait examiner aussi s'il ne serait pas possible de créer, à l'intention des porteurs de valeurs mobilières, un *Office international de Documents et Renseignements* émanant des emprunteurs, office qui pourrait rendre aux capitalistes du monde entier les mêmes services que ceux que rend le *Bulletin Annexe du Journal officiel de la République française*, créé cette année.

Vous voyez, mes chers Collègues, combien sont nombreuses et complexes les questions politiques, économiques, financières, sociales que soulève la *Statistique internationale des valeurs mobilières* et combien elles méritent l'attention des hommes d'État, des législateurs, des économistes, des statisticiens dans les divers pays.

La deuxième partie du rapport de M. Alfred Neymarck contient les statistiques des pays européens suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie; la troisième partie, celle des pays extra-européens : Argentine, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée, Costa-Rica, République Dominicaine, Égypte, Équateur, États-Unis, Haïti, Indes, Japon, Mexique, Pérou, Perse, Uruguay, Venezuela; la quatrième partie contient des considérations générales et documents divers.

*
* *

La session de Copenhague restera gravée dans le cœur de tous. La prochaine session, sur l'invitation de notre gouvernement, aura lieu en 1909, à Paris. La réception qui nous a été faite par le Danemark, après toutes celles que nous avons reçues dans les divers pays, sera pour nous un exemple que nous nous efforcerons d'imiter; mais nous ne nous flattons pas de pouvoir mieux faire, tout en nous promettant de faire de notre mieux.

Alfred NEYMARCK.

III

LE XIV[e] CONGRÈS D'HYGIÈNE ET DE DÉMOGRAPHIE TENU A BERLIN DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 1907

Les congrès d'hygiène et de démographie ont lieu tous les trois ou quatre ans. Le XIII[e] s'était tenu à Bruxelles en 1903, le XII[e] à Paris en 1900. Cette année, c'est à Berlin que se sont réunis près de 2 500 hygiénistes, médecins ou statisticiens (¹) parmi lesquels un dixième environ étaient Français. Notre pays était donc largement représenté, au moins dans l'ensemble du congrès; il était encore relativement mieux représenté parmi les rapporteurs, puisque, sur 250 rapporteurs portés au programme des sections (²), on comptait 45 Français. Ces chiffres témoignent de l'empressement de nos compatriotes : il est juste de rendre hommage aussi à l'impulsion imprimée à la délégation française par son président, M. le professeur Chantemesse.

Le congrès était présidé par le prince Schönaich-Carolath, membre du Reichstag. Le kronprinz a honoré de sa présence la séance d'ouverture; l'empereur et l'impératrice ont manifesté leur sympathie par des télégrammes répondant aux hommages qui leur avaient été adressés.

Les séances de travail se sont tenues au palais du Reichstag dans lequel une place importante avait été réservée à une exposition qui groupait des modèles d'installations hygiéniques, des appareils, des tableaux graphiques, etc. Nous n'avons point à parler ici des travaux des sections d'hygiène, nous dirons seulement quelques mots de ceux qui intéressaient la section de démographie.

***

Cette section, présidée par M. Van der Borght, le savant président de l'Office impérial de statistique, assisté de M. le professeur von Mayr, vice-président, et de M. Léo, secrétaire, avait un programme particulièrement chargé ; 16 questions avaient été mises à l'ordre du jour; 49 rapporteurs s'étaient fait inscrire, 15 avaient annoncé des communications diverses, sans compter les orateurs qui ont pris part aux discussions.

Voici un bref résumé des principales questions traitées, dans l'ordre où elles ont été discutées :

Tables de mortalité : pour l'empire allemand, pour la Prusse, pour les grandes

---

(¹) Le nombre des inscriptions a, dit-on, atteint le chiffre de 3 800.

(²) Non compris les discours non portés au programme.

villes. — Les rapporteurs, MM. Böckh, Rath et Ballod (de Berlin ou environs), ont présenté des tables de mortalité calculées année par année, par province ou par groupe de villes ou de districts ruraux.

Malgré le soin avec lequel, dans les localités allemandes, les changements de résidence sont enregistrés, et en dépit de la bonne exécution des recensements allemands, on a émis quelques doutes sur la valeur comparative des coefficients de mortalité calculés d'une année à la suivante. Toutefois, les conclusions générales basées sur des groupements de ces coefficients méritent confiance. Les rapporteurs ont insisté sur les avantages des méthodes appliquées en Allemagne, comportant la distinction des sexes, le relevé des entrées et sorties de chaque localité, la distinction des décès de chaque année, suivant qu'ils sont survenus avant ou après l'anniversaire de naissance. M. Ballod a constaté l'abaissement notable de la mortalité aux âges inférieurs à 20 ans, la mortalité relativement faible dans les campagnes et, à Berlin, la mortalité relativement faible aussi des immigrés, par rapport à la population aborigène, surtout quand on ne considère que le sexe masculin.

Durée de la vie. — D'après MM. Levasseur et Huber (Paris) cette durée ne peut être convenablement appréciée qu'à l'aide de tables de mortalité bien construites. Ils ont donné, à titre d'exemple, des séries de coefficients comparatifs empruntés à la *Statistique internationale du mouvement de la population*. Leur conclusion est que, si l'on veut mesurer la durée de la vie à l'aide d'un coefficient unique, le meilleur est celui qui représente la durée moyenne de vie à partir de la naissance.

Diverses considérations ont été présentées par M. Silbergleit (Berlin), sur des particularités de la mortalité en Allemagne.

Statistiques de familles. — Deux rapports, l'un de M. Lucien March (Paris), l'autre de M. Weinberg (Stuttgard). M. March a exposé l'intérêt des statistiques actuellement dressées dans différents pays en vue d'étudier directement la fécondité des familles. Tous les pays sont aujourd'hui intéressés à cette étude, puisque dans tous, ou à peu près, la natalité diminue. Or, la comparaison des chiffres de naissances aux nombres des femmes, ne fournit pas à beaucoup près d'informations suffisantes, lorsqu'on se propose de distinguer les conditions sociales.

M. Weinberg a envisagé les statistiques de familles d'un point de vue plus général, comme devant permettre des recherches sur la mortalité, sur l'habitation, sur l'hérédité et la consanguinité, etc. Il a montré quel parti on pouvait tirer à cet effet, des registres de population et des registres de familles, tels qu'ils existent dans le Wurtemberg, par exemple.

Évolution de la fécondité. — Trois rapporteurs ont traité ensuite d'une manière plus spéciale la question de l'affaiblissement de la fécondité. M. von Juraschek (Vienne) a groupé les statistiques qui permettent de mesurer cette baisse dans les différents pays; M. von Mayr (Munich) s'est occupé de la méthode, des distinctions qu'il convient d'établir lors de la préparation de ces statistiques; M. Kuczynski (Schöneberg) a préconisé l'étude de la fécondité suivant l'âge des femmes, en tenant compte de leur mortalité ainsi que des conceptions antérieures au mariage.

Mortalité infantile. — Les rapporteurs devaient examiner la méthode de calcul, les influences du mode d'alimentation des enfants, de l'allaitement artificiel et de l'allaitement maternel. MM. Prausnitz (Graz) et Silbergleit (Berlin) se sont occupés de la méthode. Ils ont montré la difficulté de se procurer les détails nécessaires à une bonne statistique de la mortalité infantile, surtout lorsqu'il s'agit d'ob-

tenir des chiffres comparables de pays à pays. Ils insistent pour que tout décès d'enfant soit constaté par un médecin et que celui-ci signale, outre la cause immédiate du décès, les autres circonstances qui ont pu le déterminer (habitat, santé, profession, habitudes des parents, etc.). Ils préconisent la construction de tables de mortalité pour le premier âge, avec divisions d'âge suffisamment nombreuses.

M. Godfrey Freeman (New-York) constate que la mortalité des nourrissons a sensiblement diminué en Amérique depuis quinze ans. Il expose les mesures prises pour obtenir ce résultat, notamment à New-York : règlement sanitaire, institution du contrôle du lait et établissement de nombreux dépôts de lait contrôlé pour nourrissons.

M. Landsberg (Magdebourg) insiste dans son rapport sur l'utilité de noter le mode d'alimentation à toutes les époques de la vie de l'enfant et pas seulement au moment de l'enquête. Il voudrait aussi que, dans l'établissement des tables de mortalité infantile suivant l'âge, on tînt compte du mois pendant lequel l'enfant est venu au monde, en raison de l'influence des saisons sur la mortalité.

M. Lange (Carlsruhe) a développé des considérations de même ordre ; les enfants allaités au sein meurent moins et sont plus robustes que les enfants non allaités ; cependant, dans certaines contrées de l'Allemagne, le nombre total des enfants allaités au sein a baissé de deux tiers. Pour obtenir des données statistiques, il recommande d'utiliser les journaux tenus par les sages-femmes et contrôlés par les médecins, ainsi que les déclarations de décès d'enfants. Il propose diverses mesures propres à encourager l'allaitement maternel.

M. Neumann (Berlin) estime aussi que les chances de vie de l'enfant soient moindres avec l'allaitement artificiel qu'avec l'allaitement naturel ; elles sont fortement influencées par les chaleurs de l'été. Dans les cas où l'alimentation artificielle est inévitable, il réclame une surveillance du lait et des soins donnés aux enfants.

M. Ziegenspeck (Munich) déplore que trop de femmes renoncent par égoïsme à allaiter leurs enfants. La stérilisation du lait offre de nombreux inconvénients. Aussi le rapporteur, préoccupé de l'avenir de la race, va-t-il jusqu'à réclamer des pénalités à l'égard des femmes qui se soustraient à leurs devoirs.

Cependant, la tendance à éviter l'allaitement maternel s'observe dans beaucoup de pays. A Berlin, le recensement de la population permet d'enregistrer le nombre des femmes qui nourrissent leurs enfants : d'après un graphique exposé par M. Silbergleit, ce nombre diminue sensiblement.

Mouvement général de la population. — M. Würzburger (Dresde) demande que les faits démographiques qui se rattachent au mouvement de la population soient analysés avec plus de détails que ne le comportent les comptes rendus actuels.

Accouchements multiples. — M. Prinzing (Ulm) pense que le nombre des accouchements multiples dépend plutôt des particularités de race et de famille que des données démographiques telles que l'âge de la mère ou le nombre des accouchements antérieurs. Il indique quelques caractères physiologiques des conceptions multiples et l'influence de l'hérédité. Il conteste les affirmations courantes sur la prétendue stérilité des jumeaux.

M. Lommatzsch (Dresde) voudrait, comme le précédent rapporteur, que les statistiques de la gémellité fussent plus développées. Il voudrait voir confirmées certaines observations que suggère la statistique saxonne : par exemple, que le nombre relatif des mort-nés a notablement diminué dans les accouchements mul-

tipares; qu'avec le nombre des accouchements antérieurs de la même mère, la probabilité d'un enfantement gémellaire bisexuel l'emporte de plus en plus sur la probabilité d'un enfantement gémellaire unisexuel; que l'intervalle entre la naissance du premier et celle du deuxième enfant dans un accouchement double augmente avec le nombre des accouchements antérieurs.

Statistique du recrutement. — Les rapporteurs, MM. Evert (Berlin), Simon et Grandjux (Paris), Zwiening (Berlin), ont formulé des réserves sur la comparabilité des statistiques médicales des recrues, notamment en ce qui concerne l'appréciation des maladies et infirmités, et eu égard au déchet qui se produit après l'incorporation.

Migrations. — La question des migrations intérieures a été introduite par un rapport de M. Feig (Berlin) qui conclut à l'utilité des registres de population pour connaître les mouvements par changement de domicile, leurs indications pouvant à la rigueur être remplacées par des procédés indirects (recensements); en tout cas, ces indications doivent être complétées par des enquêtes spéciales, si l'on veut saisir les mouvements passagers, tels que déplacements d'ouvriers en quête d'ouvrage, etc.

MM. Kiaer (Norvège) et Seibt (Berlin) se sont occupés des migrations extérieures.

M. Kiaer a montré le parti que l'on peut tirer des recensements lorsqu'on demande à chaque habitant le lieu de sa naissance. Il propose d'établir un bulletin individuel pour chaque immigrant ou émigrant d'outre-mer, afin de rendre possible une statistique détaillée de ces personnes d'après leur état civil, leur profession, etc. Il pense aussi qu'il conviendrait d'étudier les effets de l'émigration et de l'immigration dans les régions de chaque pays où les mouvements sont le plus intenses.

Morbidité et mortalité professionnelles. — Les rapports avaient été confiés à M. Mayet (Berlin) et à M. von Lindheim (Vienne). M. Mayet a présenté un ensemble important de considérations sur les procédés de calcul de la morbidité et de la mortalité professionnelles et sur les détails que l'on peut demander aux caisses de maladie, aux syndicats, aux sociétés d'assurances, aux administrations. Il estime que l'on pourrait, dès maintenant, préparer une statistique internationale comparative de la morbidité et de la mortalité professionnelles des employés de chemins de fer ainsi que des agents des télégraphes et téléphones. M. de Lindheim demande que des associations internationales s'occupent de préciser les désignations de maladies ou de causes de décès et les définitions des emplois professionnels, et que toute déclaration de décès comporte une désignation aussi précise que possible de la profession et de la position du décédé.

Hygiène scolaire. — MM. Gastpar (Stuttgard) et Oebbecke (Breslau), dans des rapports séparés, ont recommandé de contrôler l'hygiène scolaire au moyen d'investigations statistiques. Le médecin scolaire (distinct du médecin traitant) devrait tenir pour chaque enfant une fiche personnelle et l'État devrait assurer le dépouillement régulier des fiches ainsi établies.

Habitations. — M. von Mangoldt (Dresde) signale les institutions établies dans le grand-duché de Hesse et en Bavière pour veiller au soin des habitations et assurer leur inspection. M. Landsberger (Charlottenbourg) voudrait que la loi organisât partout la surveillance des habitations et édictât des mesures propres à garantir un minimum d'exigences hygiéniques.

MM. Juillerat et Fillassier (Paris) ont exposé le fonctionnement du casier

sanitaire des logements tel qu'il a été institué à Paris et en ont fait ressortir les avantages, notamment pour la surveillance des maladies contagieuses.

M. Böhmert (Brême) formule des réserves sur la comparabilité des statistiques de logements, en raison de l'insuffisance des éléments caractéristiques des recensements, tels que pièces, surface, volume. Il pense que les recensements généraux devraient être accompagnés d'enquêtes spéciales sur certains groupes de logements particuliers permettant une description complète et détaillée.

M. Hjelt (Finlande) a communiqué les résultats d'une statistique exécutée en Finlande et en Scandinavie, de laquelle il résulte que, dans les grandes villes, la partie la plus pauvre de la population manque de logements, que ceux dont elle dispose sont peu hygiéniques, que les logements les plus petits sont relativement les plus chers, que partout les loyers ont considérablement augmenté.

Comparaison des tables de mortalité. — M. Meyer (Berlin), examinant les tables de mortalité des compagnies d'assurances, constate qu'elles fournissent des éléments variables suivant la sélection dont les assurés ont été l'objet. Si on les compare aux tables de mortalité portant sur toute une population, on constate que l'écart des taux de mortalité des deux séries de tables est beaucoup plus grand aux âges inférieurs qu'aux âges avancés. Les tables des compagnies d'assurances ne peuvent guère fournir d'indications sur la diminution de la mortalité, parce qu'elles subissent trop l'influence du mode de sélection par les examens médicaux.

Assurance-accidents. — M. Klein (Berlin) signale la nouvelle statistique allemande de 1907 qui analysera les accidents nouvellement indemnisés ainsi que les professions des « unités ouvrières » par catégories plus détaillées qu'antérieurement et aussi suivant le sexe et l'âge.

Les conséquences des accidents seront appréciées d'après le degré de l'incapacité de travail au cours des quatre années qui suivent l'accident.

***

Tel est, en gros, l'état des principaux rapports présentés à la section de démographie. D'autres communications ont été faites, de nombreux orateurs ont pris part aux discussions : aussi les séances, qui duraient pourtant de 9 heures du matin à 3 heures du soir, étaient-elles trop courtes ; on ne pouvait songer à résumer les discours en plusieurs langues et les discussions étaient sans profit pour ceux qui ne possédaient pas une habitude suffisante de l'allemand. D'autant plus que les rapports n'ont pas été imprimés, que même les conclusions de ces rapports n'ont point été distribuées avant la session comme cela a été fait pour les autres sections.

Il semble que la démographie n'a pas de place suffisante dans une seule section du Congrès (une sur huit) ; deux sections ne seraient point de trop, l'une, par exemple, consacrée à l'état de la population, aux mariages, naissances, décès, aux migrations, l'autre aux statistiques qui intéressent l'hygiène générale, la morbidité, les accidents, l'alcoolisme, l'habitation, l'assistance, etc.

***

Indépendamment des travaux des sections, de nombreuses visites aux établissements hygiéniques ou autres de la capitale avaient été préparées par le comité d'organisation à la tête duquel était placé M. le D^r^ Bumm, président de l'Office impérial

d'hygiène. Un comité de dames multipliait les prévenances à l'égard des dames adhérentes au Congrès, s'efforçant de leur rendre le séjour de la capitale allemande aussi agréable que possible, organisant des promenades, des réceptions, en particulier dans les principaux clubs qu'elles ont créés; les dames étrangères étaient l'objet des attentions les plus gracieuses.

Les visites aux établissements sanitaires et autres étaient d'autant plus intéressantes que beaucoup de ces établissements sont nouveaux ou nouvellement accrus : ils ont donc bénéficié des derniers progrès. Berlin grandit vite; la population, qui n'atteignait pas un million d'habitants en 1875, a plus que doublé en trente ans. En y ajoutant 29 localités circonvoisines l'agglomération comprend aujourd'hui 3 millions d'habitants. Lorsque l'on revoit la capitale allemande après quelques années, on est surpris du nombre et de l'étendue des constructions nouvelles, de l'embellissement des voies et, aussi, du nombre et de l'importance des œuvres sociales. On admire l'effort discipliné et réfléchi qui anime cette évolution sur un terrain que la nature n'a pas spécialement favorisé. Que d'enseignements pour nous Français! tel était le sentiment général parmi les délégués français, réunis très gracieusement par M. le professeur Chantemesse, puis par M. l'ambassadeur de France.

Peut-être admettra-t-on, dans ce Journal, un rapprochement entre les qualités sociales du peuple allemand et l'estime en laquelle il tient la statistique, regardée parfois comme une manière de « comptabilité sociale ». Admirant les premières, la plupart des hygiénistes français faisaient peut-être bon marché du sentiment qui les complète. Ils abrégeaient aisément le titre du Congrès, en omettant la seconde partie, tandis que les Allemands ne manquaient jamais d'associer à l'hygiène la démographie.

Les membres de la Société de statistique de Paris qui ont pris part à la session de l'Institut international de statistique tenue à Berlin en 1903 ont gardé le souvenir de la chaleureuse réception qui a été faite à cet Institut avec le concours du gouvernement allemand. De fait, en Allemagne, les services de statistique composent une part importante de l'administration: un Office d'empire disposant d'un budget de plus de 2 millions de francs (1 823 500 marks en 1907) et occupant 370 employés, sans compter les bureaux de statistique des ministères spéciaux; puis, dans une quinzaine d'États, d'autres offices centraux (celui de la Prusse occupe 150 employés); enfin, plus de 35 bureaux de statistique municipaux, dont celui de Berlin, qui occupe 50 employés. Cela fait au total une cinquantaine d'offices de statistique dont les chefs de ces bureaux se réunissent périodiquement pour se concerter sur les méthodes, les moyens d'action, etc.

Et ainsi, la masse énorme des faits statistiques observés dans les différentes parties de l'Allemagne se trouve coordonnée et contrôlée; la statistique répondant aux besoins de l'esprit public et inspirant confiance, les moyens d'action lui sont largement octroyés.

Le prochain Congrès se tiendra à Washington en 1910.

L. M.

IV

LA CRIMINALITÉ EN EUROPE

(LÉGISLATION ET STATISTIQUE)

(*Suite* [1])

Par contre, si la grande criminalité s'est atténuée, si le nombre des crimes graves a décru, si la marche de la récidive n'a rien de trop menaçant, l'âge moyen des condamnés s'abaisse de jour en jour. C'est là, d'ailleurs, un phénomène commun à tous les pays. Les chiffres qui suivent mettent le fait en pleine lumière :

	Total des condamnés pour crimes	Condamnés âgés de 11 à 14 ans	Condamnés âgés de 15 à 20 ans	Total	Proportion sur 100 condamnés
1881-1885. . .	31 475	531	5 347	5 878	18,7
1886-1890. . .	28 833	591	5 501	6 092	21.1
1891-1895. . .	29 328	777	6 066	6 843	23,3
1896-1900. . .	32 042	941	6 556	7 497	23,4
1901	36 305	1 129	7 013	8 142	22,4
1902	35 495	1 176	6 812	7 988	22,5
1903	33 940	1 130	6 578	7 708	22,7
1904	34 202	1 059	6 900	7 959	23,2

Ainsi, le total des mineurs représente près du quart du total des individus condamnés pour des crimes. C'est une proportion assez élevée qui, en dépit des progrès que nous avons constatés dans la marche générale des faits, jette un jour fâcheux sur la criminalité autrichienne. Des mesures radicales ont été prises récemment en vue d'enrayer ce mouvement. C'est ainsi qu'une décision impériale du 24 novembre 1902 autorise les tribunaux à adresser un recours en grâce, avant même que la sentence des juges n'ait acquis force de chose jugée, en faveur de tout mineur condamné. Nous verrons, dans les statistiques futures, les effets de cette disposition bienveillante au point de vue de l'amendement des jeunes coupables.

V — Hongrie

Le Ministère de la justice de Hongrie a publié régulièrement, depuis 1874, une statistique pénale, dont le premier volume s'applique aux résultats de 1867. La forme de cette statistique a beaucoup varié. Elle a été une première fois complètement transformée, lors de l'introduction du Code pénal de 1878 et des modifications apportées dans la procédure par des arrêtés ministériels successifs, puis édifiée récemment sur une base nouvelle. Le système de la fiche individuelle, en usage dans presque tous les pays d'Europe, a été adopté et substitué à celui des registres établis par l'autorité judiciaire.

Le Code de 1878 a très nettement défini les crimes et les délits; il a édicté les peines applicables à ces deux sortes d'infractions, et réglementé de cette façon

(1) Voir numéro d'octobre, page 330.

l'exécution des peines qu'il est considéré actuellement comme le modèle des législations criminelles modernes. Les deux principes d'utilité et de justice qui sont de nos jours à la base des lois pénales de toutes les nations y sont en effet très heureusement combinés.

En Hongrie, les autorités répressives sont : 1° les tribunaux royaux de district (*Királyi Járásbiróságok*) connaissant des délits les moins graves et des contraventions qui ne sont pas déférées aux autorités administratives ; 2° les cours royales de justice (*Király törvényszékek*) jugeant, avec l'assistance d'un jury, les crimes et les délits les plus graves ; 3° les tables royales de justice (*Király Itelötabla*) jugeant les appels formés contre les décisions des tribunaux de première instance ; 4° la cour royale hongroise (*Magyar Király Kuria*), cour de troisième instance et de cassation.

Les limites de la compétence de chacune de ces juridictions sont fixées par la loi de 1880 qui a fait entrer en vigueur le Code pénal de 1878.

Il n'est pas possible, en raison des modifications dont nous venons de parler, de comparer les chiffres du présent à ceux du passé. Il est néanmoins certains faits qui se dégagent assez nettement de l'examen rapide des statistiques criminelles anciennes : diminution de la criminalité légale, usage de moins en moins fréquent de la durée préventive, abaissement progressif de la durée des peines d'emprisonnement, emploi de plus en plus répandu des moyens mis à la disposition des juges en vue de l'atténuation des peines, enfin substitution plus fréquente d'une amende à une peine privative de liberté.

Quant au présent, nous ne pouvons qu'extraire des deux dernières statistiques les données relatives au mouvement de la criminalité constaté en 1904 et 1905 ; nous les résumons dans le tableau ci-dessous :

	Tribunaux royaux		Cours	
	1904	1905	1904	1905
Faits dénoncés	292 838	305 804	67 945	77 790
Individus jugés	386 079	406 519	104 034	120 445
— condamnés	89 060	99 708	23 766	28 354
— acquittés	43 788	45 694	6 726	8 054
— renvoyés sans jugement	253 231	261 117	73 542	84 037

Le nombre total des individus condamnés pour meurtre a été de 40 en 1904 et de 69 en 1905 ; celui des homicides volontaires de 204 et de 191 pour les mêmes années. On a compté 25 584 délits de coups et blessures et 20 225 vols en 1904, 28 252 des premiers et 25 822 des seconds en 1905.

Les récidivistes ont été au nombre de 10 632 en 1904 et de 12 488 en 1905.

Ces renseignements sont absolument insuffisants pour permettre de juger des résultats de l'application des lois récentes et surtout de l'influence exercée sur le mouvement de la criminalité par le nouveau système d'amendement inauguré récemment et par l'amélioration du régime des prisons. A ce point de vue, nous avons cherché, à défaut d'autres données, dans la statistique pénitentiaire, restée homogène, des indications qui nous permettent de déterminer la mesure des progrès réalisés. Voici quel a été, de 1888 à 1905, l'effectif moyen des établissements pénitentiaires :

1888. . .	14 053	**1894**. . .	7 756	**1900**. . .	8 388
1889. . .	13 702	**1895**. . .	7 992	**1901**. . .	7 881
1890. . .	12 248	**1896**. . .	7 875	**1902**. . .	7 647
1891. . .	11 099	**1897**. . .	7 536	**1903**. . .	7 260
1892. . .	9 671	**1898**. . .	7 672	**1904**. . .	7 458
1893. . .	9 178	**1899**. . .	11 016	**1905**. . .	7 892

Sans être une conséquence directe de la diminution de la criminalité, l'abaissement du nombre des condamnés détenus dans les prisons n'en doit pas moins être considéré comme un indice très favorable. Il est, à n'en pas douter, un des effets prévus des dispositions successives qui ont réformé le mode d'exécution des peines et amélioré le régime pénitentiaire. Il dénote, à ce point de vue, que l'effort accompli par le gouvernement et le législateur hongrois n'est pas resté infructueux.

VI — Espagne

Le gouvernement espagnol a publié, de 1859 à 1862, un compte rendu sommaire de l'administration de la justice criminelle, mais cette publication a été interrompue, et ce n'est qu'à dater de 1883 que le Ministère de la justice d'Espagne a fait connaître régulièrement, chaque année, les résultats des travaux judiciaires et le mouvement de la criminalité.

Cette statistique officielle (*Estadistica de la Administración de la justicia en lo criminal*) est établie sur les bases du Code de procédure pénale (*Ley de enjuiciamento criminal*) qui a été publié le 14 septembre 1882. Elle est rédigée à l'aide de bulletins dressés dans les parquets judiciaires pour toutes les affaires. Chaque bulletin contient les indications relatives à la marche de la procédure, aux conditions personnelles du prévenu, à la nature de l'infraction commise, à la peine prononcée, à la détention préventive subie, etc. Toutes les fiches sont centralisées et dépouillées au Ministère de la justice.

La statistique criminelle ne traite que des délits (*delitos*) et des contraventions (*faltas*) prévues par le Code pénal. C'est l'unité infraction qui sert de base à la classification des faits délictueux et des individus poursuivis. Chaque inculpé est donc compté autant de fois qu'il a commis d'infractions différentes.

Les autorités jugeant en matière pénale sont les suivantes : 1° les juges municipaux (*jueces municipales*), statuant en matière de contravention; 2° les chambres pénales (*salas de lo criminal*) près des tribunaux territoriaux (*audiencias territoriales*) et les tribunaux pénaux (*audiencias de lo criminal*) pour le jugement des délits, avec l'assistance d'un jury, dans certains cas (loi du 20 avril 1888); 3° le tribunal suprême (*Tribunal supremo*), pour le règlement des recours en cassation.

La statistique criminelle espagnole fait connaître les deux phases principales des procédures pénales : l'instruction (*summario*) et le jugement (*juicio*). Le nombre des instructions a toujours été croissant : 41 665 en 1859, 65 739 en 1883-1887, 65 860 en 1895-1899, 80 713 en 1902-1903, 84 229 en 1903-1904 et 87 805 en 1904-1905.

En ce qui concerne le nombre des individus condamnés et celui des crimes et des délits les plus graves ou les plus fréquents, jugés de 1838 à 1901, nous pouvons en constater le mouvement à l'aide du tableau ci-après :

	1838	1843	1859	1883-1887	1895-1899	1900	1901
Accusés condamnés	22 783	35 340	24 259	22 860	20 084	30 141	30 765
Individus condamnés pour parricide	»	»	»	42	35	33	33
Individus condamnés pour homicide	1 944	3 048	1 593	1 041	943	1 045	983
Individus condamnés pour lésions corporelles	2 693	11 123	8 955	6 766	5 956	6 825	7 036
Individus condamnés pour délits contre les propriétés	5 119	10 425	17 994	9 942	8 372	11 722	11 611
Individus condamnés pour — les mœurs	»	»	»	289	230	287	271
Récidivistes	»	3 100	2 971	2 073	1 417	1 734	2 500

Sans s'accroître, le nombre des homicides reste considérable (11 sur 100 crimes et délits contre les personnes en 1901). Depuis 1883, le mouvement des lésions corporelles a repris une marche ascendante; la fréquence de ce délit tient, on le sait, à l'habitude invétérée du port d'arme. Les délits contre les mœurs restent stationnaires; mais c'est là une indication d'ensemble, car, dans certaines provinces, on constate une recrudescence notable d'actes immoraux, indice de la persistance des coutumes arabes. Les atteintes à la propriété ont, elles aussi, augmenté dans une assez forte proportion au cours des vingt dernières années.

En somme, la situation est loin d'être favorable. Elle préoccupe actuellement tous les esprits en Espagne. On connaît la récente campagne menée par la presse de ce pays en faveur d'une transformation radicale du système pénitentiaire. De fait, l'organisation des prisons est déplorable et a pour effet de provoquer des mesures gracieuses à l'égard des condamnés qu'on veut soustraire à la corruption de la peine.

A cette inefficacité de la répression s'ajoutent d'autres causes qui n'ont pas été sans effet sur le développement de la criminalité : il s'agit de l'extension des menées anarchistes, qui troublent sans cesse le pays et du débordement des publications obscènes qui démoralisent l'enfance.

Il est évident que les réformes proposées par les hommes les plus compétents d'Espagne, rapidité des procédures, respect de la liberté individuelle et des droits de la défense, augmentation de l'indépendance de la magistrature, création d'une police spéciale pour la répression des publications obscènes, organisation plus rationnelle des institutions pénitentiaires, exerceraient le plus salutaire effet sur le mouvement de la criminalité. Nul doute qu'on ne se hâte de les réaliser. On se rappelle avec quelle merveilleuse énergie, paralysée malheureusement par les événements politiques, l'Espagne du dix-huitième siècle avait entrepris l'étude de ces questions. Il semble qu'une activité nouvelle dirige définitivement les esprits vers un perfectionnement de l'œuvre pénale et pénitentiaire réclamé par les besoins modernes et les tendances du droit contemporain.

VII — Portugal

Le seul document, en notre possession, qui nous permette d'apprécier le mouvement de la criminalité en Portugal, est un rapport rédigé par le Dr Alfredo Luis Lopes, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, pour le congrès national de médecine, tenu dans cette ville en 1898. C'est une enquête qui porte sur dix-huit années et à laquelle ont collaboré, avec l'assentiment du gouvernement, un

grand nombre de magistrats. Les principaux résultats en ont été donnés dans la *Revue Pénitentiaire* ([1]).

Les observations de l'auteur de ce travail sur l'insuffisance des statistiques criminelles pour juger de la moralité d'un peuple sont d'autant plus intéressantes à signaler qu'elles s'appliquent non seulement au Portugal, mais à tous les pays. Sociologiquement, pense le Dr Lopes, ce ne sont pas les crimes prévus par nos codes pénaux qui produisent les effets les plus pernicieux. « En Portugal, un grand nombre d'individus échappent à l'obligation de rendre compte de leurs actes criminels, et, généralement, ce sont ceux qui mériteraient les peines les plus sévères. Les vols qualifiés, les grandes escroqueries sont ordinairement découverts plusieurs jours après que leurs auteurs ont trouvé moyen de se mettre à l'abri dans un pays où la justice ne peut aller les chercher. Des assassins et des bandits, grâce à des déguisements bien combinés et à des recéleurs, demeurent inconnus de la police qu'ils parviennent de diverses manières à dépister. Les crimes d'avortement et d'infanticide se pratiquent, pour ainsi dire, sans périls pour leurs auteurs; à ce point que l'on considère comme un cas sporadique et digne d'admiration la condamnation que les tribunaux prononcent par hasard à la suite de tels actes. Enfin, beaucoup d'autres délits demeurent impunis à raison de la facilité avec laquelle les délinquants peuvent émigrer dans le pays même, loin du lieu où ils ont commis leur crime. »

Rien de plus juste. Ne demandons donc aux statistiques criminelles que ce qu'elles peuvent nous donner : un tableau des infractions aux règles positives de la loi pénale.

Le Code pénal portugais a été publié le 16 septembre 1886. Il est divisé en deux livres : le premier s'occupe des règles générales relatives aux infractions, le second traite des diverses espèces de délits en particulier, délits contre la religion, la sûreté de l'État, l'ordre public, les personnes et les propriétés.

Les peines se divisent en majeures, correctionnelles et spéciales.

Examinons les chiffres obtenus par la minutieuse enquête du Dr Lopes. Le nombre total des individus condamnés par toutes les juridictions du royaume a suivi la progression suivante :

	1878	8 361	
	1879	8 130	
	1880	7 786	
	1881	7 643	
Moyennes annuelles.	1878-1881. . .	7 647	soit 1,85 par 1 000 habitants.
	1891-1895. . .	17 019	— 3,06 —

La criminalité générale a donc suivi en Portugal une marche nettement ascendante. Nous avons calculé le rapport qui existe entre le nombre des condamnés et le chiffre de la population totale, qui était de 4 160 315 en 1878-1881 et de 4 660 095 en 1891-1895. Si nous ne tenons compte que de la population parvenue à la majorité pénale, nous obtenons les proportions suivantes : 8,6 °/₀ pour les hommes et 2,0 pour les femmes. La criminalité masculine est donc quatre fois seulement plus forte que la criminalité féminine. C'est là une particularité saillante qui ressort de

([1]) Voir *Revue Pénitentiaire*, juillet-août 1898, article de M. Henri Prud'homme.

la statistique portugaise. On sait, en effet, que dans la plupart des pays d'Europe, notamment en France, la criminalité des femmes est huit fois moindre environ que celle des hommes.

Les 17 019 condamnés de la période 1891-1895 se répartissent ainsi, eu égard à la nature des crimes et des délits dont ils s'étaient rendus coupables :

Crimes et délits contre	la religion	21
	la sûreté de l'État	4 334
	les personnes	9 179
	les propriétés	3 485

Le nombre des individus condamnés pour homicide volontaire, pendant la même période, a été de 92, soit 1 crime de cette nature pour 100 crimes contre les personnes.

Par ordre de fréquence, les infractions les plus nombreuses ont été, en moyenne annuelle : les blessures et lésions corporelles (7 458), les vols (2 537), les désobéissances et résistances à l'autorité publique (1 537), l'ivresse (770), les diffamations, calomnies et injures (761), le vagabondage (670).

Bref, les crimes graves sont rares en Portugal. On n'a compté, en moyenne, chaque année, que 15 infanticides, 6 empoisonnements, 4 avortements, 53 viols et attentats à la pudeur.

La proportion des mineurs de 18 ans condamnés par les tribunaux (1 430 sur 17 019, soit 8 %) est assez élevée. Les délinquants de cet âge sont, en général, des vagabonds. Rien n'indique donc que la loi du 21 avril 1892, qui permet de reléguer en Afrique les vagabonds valides, ait produit quelque effet. La fréquence des condamnations prononcées, en cette matière, contre les jeunes gens démontre la nécessité d'activer, comme on s'y applique en ce moment en Portugal, le développement des œuvres d'éducation professionnelle et morale.

VIII — Russie

Il nous a été permis, grâce aux travaux de M. Tarnowsky, le très distingué chef de la statistique judiciaire russe, de recueillir d'intéressantes données sur le mouvement de la criminalité en Russie de 1874 à 1894.

La publication officielle de la statistique criminelle russe date de 1874. Mais, à cette époque, il n'y avait dans ce pays que les ressorts de six cours d'appel, sur dix, où les juridictions étaient réformées d'après les codes de l'empereur Alexandre II : Pétersbourg, Moscou, Kazan, Saratov, Kharkov et Odessa. Il manquait les cours, avec leur ressort, de Vilna, de Kiew, de Varsovie et de Tiflis. La statistique criminelle concernant la cour de Kiew a été publiée en 1880, celle de Vilna en 1884, celle de Varsovie en 1877, et celle de Tiflis, il y a quelques années seulement.

On est donc obligé, pour le passé, de borner son examen à la région formée par les six cours susdésignées, en se consolant par la pensée que c'est là encore un territoire égal aux deux tiers de l'Europe occidentale et habité par 67 000 000 d'habitants.

La statistique criminelle russe n'embrassait au début que les affaires jugées par les tribunaux d'arrondissement et quelques catégories seulement des affaires soumises aux juges de paix, celles qui sont passibles de peines d'emprisonnement.

Ces réserves faites, voici les chiffres que nous extrayons de la statistique établie par M. Tarnowsky à l'aide des documents officiels :

	Tribunaux ordinaires			Justices de paix	
	Nombre des affaires dont les magistrats ont été saisis	Nombre des accusés	Nombre des condamnés	Nombre des inculpés	Nombre des condamnés
1874	81 963	32 330	22 169	42 200	27 198
1875	83 076	37 480	24 701	37 869	23 050
1876-1880 (moyenne). .	95 612	40 143	26 199	42 010	27 450
1881-1885 (moyenne). .	91 718	37 096	23 578	53 965	37 150
1886-1890 (moyenne). .	88 194	40 785	27 274	60 616	44 442
1891	96 565	40 139	27 708	55 685	44 616
1892	95 499	40 074	27 574	58 551	49 738
1893	93 292	40 984	28 248	57 360	43 837
1894	95 241	36 901	24 287	47 888	39 500

L'écart qui existe entre les chiffres des périodes 1876-1880 et 1881-1885 tient à la loi du 18/30 mai 1882 en vertu de laquelle le vol avec effraction dans les édifices non habités, jugé auparavant par les tribunaux ordinaires, a été déféré à la compétence des juges de paix.

Pour faciliter l'appréciation de ces données, il importe de rapprocher de la population les chiffres qui expriment le véritable mouvement de la criminalité, c'est-à-dire ceux de la première colonne. A ce point de vue, on obtient les proportions suivantes :

Affaires dont les magistrats ont été saisis

Proportion sur 100 000 habitants

1874. . .	164	**1881**. . .	192	**1888**. . .	139
1875. . .	160	**1882**. . .	170	**1889**. . .	140
1876. . .	160	**1883**. . .	142	**1890**. . .	141
1877. . .	166	**1884**. . .	143	**1891**. . .	149
1878. . .	188	**1885**. . .	146	**1892**. . .	145
1879. . .	181	**1886**. . .	142	**1893**. . .	141
1880. . .	194	**1887**. . .	145	**1894**. . .	142

Il résulterait de ces chiffres que, de 1874 à 1894, la criminalité en Russie ou, du moins, dans les deux tiers de la Russie, est restée stationnaire. Il n'en est pas moins vrai, on va le voir, que ses diverses formes ont suivi des courbes toutes différentes les unes des autres.

Ce sont les différentes espèces de crimes contre les personnes qui ont le plus augmenté. D'après M. Tarnowsky, l'accroissement de ces crimes dérive non de l'augmentation d'une criminalité correspondante, mais plutôt du développement dans les masses populaires d'un sentiment plus vif d'inviolabilité personnelle et d'une plus grande confiance dans les tribunaux réformés qui ont remplacé les anciennes juridictions.

Si on excepte le vol clandestin, dont la continuité du mouvement, nous l'avons dit, a été interrompue par la loi de 1882, on constate que ce sont, en général, les crimes contre les propriétés et le vagabondage qui ont diminué. Quant aux crimes

graves, le tableau suivant indique quel en a été le mouvement pour les six cours d'appel dont nous avons parlé et les trente-trois gouvernements qu'elles concernent :

	Individus condamnés pour crimes et délits contre les mœurs	homicide	lésions corporelles	vol avec violences	vol sans violences
1874-1878 (moyenne). .	286	1 210	1 344	1 688	12 150
1879-1883 (moyenne). .	478	1 318	1 670	1 578	12 928
1884-1888 (moyenne). .	836	1 670	2 090	1 434	7 660
1889	1 107	1 844	2 425	1 215	8 239
1890	960	1 772	2 337	1 038	8 038
1891	953	1 598	2 398	988	8 506
1892	1 241	1 596	2 352	1 083	9 378
1893	1 576	1 548	2 447	1 069	9 478
1894	1 478	1 338	2 278	992	8 053

Les conclusions de M. Tarnowsky sont à citer : « Si, dit-il, on compare le caractère général du mouvement de la criminalité russe avec celui de la criminalité du reste de l'Europe, il devient possible d'y trouver une certaine analogie, notamment entre l'Allemagne et l'Autriche, d'un côté, et la Russie de l'autre. Dans les trois pays, ce sont les crimes contre les personnes qui augmentent; les crimes contre les propriétés oscillent, ou même diminuent, comme en Autriche. Les délits de coups et blessures sont surtout en croissance à peu près égale dans les trois empires, tandis que l'homicide reste stationnaire en Allemagne et diminue en Autriche. Le vol avec violences décroît rapidement parmi les Allemands comme chez les Slaves. Le vol sans violences n'a pas de tendance ascendante, même en Allemagne, où la criminalité générale croît plus rapidement que la population. Les viols et attentats à la pudeur vont en croissant sans interruption, chez les uns comme chez les autres. On peut dire, en général, qu'en Russie comme dans tous les autres pays, la petite criminalité augmente, tandis que la grande reste à peu près stationnaire.

Telle est l'opinion de M. Tarnowsky, basée, à vrai dire, sur l'examen d'une statistique partielle et incomplète. Depuis 1894, le champ d'observation de la statistique russe s'est élargi : il s'étend aujourd'hui aux dix cours et quatre-vingt-quatre arrondissements judiciaires de l'Empire. Cette statistique a été améliorée, perfectionnée, mise en complète harmonie avec les exigences de la science criminelle moderne. Aussi nous étonnons-nous d'y recueillir des données qui infirment complètement, du moins en ce qui concerne les années postérieures à 1894, la thèse de M. Tarnowsky. Prenons, en effet, comme base d'appréciation le chiffre des affaires communiquées à l'instruction en 1901 et en 1905. Nous y verrons, pour un très grand nombre d'infractions, et non les moins graves, une tendance ascendante très marquée, ainsi qu'on peut en juger :

	Affaires communiquées aux juges d'instruction 1901	1905
Vols	68 847	95 339
Lésions corporelles	63 047	84 965
Injures	22 647	25 603
Vol avec violences.	19 421	36 186
Homicides.	15 326	26 356
Destruction de propriétés	16 428	26 014

Les résultats généraux suivants, applicables à une période un peu plus longue, feront mieux ressortir la situation actuelle :

	Affaires communiquées aux juges d'instruction					
	1897	1898	1899	1900	1901	1905
	—	—	—	—	—	—
Homicides.	12 984	12 874	14 219	14 325	15 326	26 359
Lésions corporelles	45 248	47 597	52 736	56 671	63 067	84 965
Crimes contre les personnes. . .	127 675	133 971	143 723	151 000	158 535	197 804
Crimes contre les propriétés. . .	90 892	95 198	95 927	100 145	116 914	168 078
Total des crimes et des délits. .	218 567	229 169	239 650	251 145	275 449	365 882

En huit ans, les homicides ont doublé; les crimes contre les personnes se sont accrus dans une proportion de 55 °/₀; l'augmentation des crimes contre les propriétés est de plus de 80 °/₀. Quant au total des crimes et des délits dont les juges d'instruction ont été saisis, la différence en plus pour 1905 se chiffre par 60 °/₀. La situation se serait donc singulièrement aggravée dans ces derniers temps.

IX — Belgique

La statistique pénale belge, publiée pour la première fois en 1883 par le Ministère de la justice, est établie depuis 1898 sous une forme absolument nouvelle. Elle est divisée en deux parties : l'une, dite statistique de l'administration de la justice, rend compte des affaires traitées durant l'année par les diverses juridictions du royaume et expose dans quelle mesure chacune d'elles participe à l'administration de la justice pénale; l'autre, la statistique criminelle, traduit en chiffres certains aspects de la criminalité considérée comme phénomène social et non plus comme objet de l'activité de la magistrature.

Les éléments de la statistique criminelle sont recueillis à l'aide de notices individuelles, qui ne sont autres que les bulletins n° 1 des casiers judiciaires, centralisés, en Belgique, au Ministère de la justice; ceux de la statistique pénale sont obtenus au moyen de cadres, établis par les magistrats eux-mêmes et transmis au service central.

Les tableaux de la statistique criminelle donnent le nombre non pas des condamnations individuelles, mais celui des individus condamnés. Elle fait connaître, d'un autre côté, la somme des infractions individuelles commises chaque année. A ce point de vue, chaque rubrique contient le nombre exact des infractions qui ont donné lieu à une condamnation, chaque infraction étant comptée pour une unité.

En Belgique, le Code pénal en vigueur est celui de 1867. Les autorités judiciaires sont les mêmes qu'en France.

Le tableau suivant indique le nombre des plaintes, dénonciations et procès-verbaux dont les parquets belges ont été saisis, chaque année, depuis 1870 :

1870.	37 119	soit	72	sur 100 000 habitants
1875.	48 981	—	90	—
1880.	70 255	—	127	—
1885.	83 041	—	141	—
1890.	112 776	—	185	—
1895.	130 218	—	203	—
1900.	159 540	—	238	—
1904.	171 863	—	243	—

La progression des affaires de toute nature entrées dans les parquets a été plus rapide qu'en France. Il est juste d'observer que le nombre des infractions nouvelles créées, depuis 1870, par les lois belges, est beaucoup plus considérable que chez nous.

Voici quel a été, depuis 1850, le nombre des affaires déférées à la juridiction de simple police :

1850. . . .	49 890	**1900.** . . .	170 816
1860. . . .	57 732	**1902.** . . .	181 642
1870. . . .	70 179	**1903.** . . .	166 531
1880. . . .	106 142	**1904.** . . .	169 883
1890. . . .	149 783		

Ces chiffres démontrent qu'il a été fait de jour en jour un plus fréquent usage de la procédure organisée par l'article 4 de la loi du 4 octobre 1867, qui permet de renvoyer devant les tribunaux de police les infractions passibles de peines correctionnelles, quand il existe en faveur des prévenus des circonstances atténuantes.

De 16 125 qu'il était en 1850, le nombre des affaires jugées devant les tribunaux correctionnels s'est élevé à 40 864 en 1904; nous avons signalé plus haut une des causes de ce surcroît progressif d'affaires. Nous donnons ci-dessous le nombre annuel des affaires, le nombre des prévenus et celui des acquittés :

	Tribunaux correctionnels		
	Affaires	Prévenus	Acquittés
1850.	16 125	24 482	3 859
1860.	15 974	23 549	3 476
1870.	18 140	26 491	4 252
1880.	28 510	41 641	7 545
1890.	33 148	48 330	8 055
1900.	42 338	56 862	10 923
1904.	40 864	53 544	9 510

Il serait inexact de voir dans ces chiffres la preuve d'une augmentation correspondante de criminalité. Mais ce qui en ressort très visiblement, c'est un affaiblissement très marqué de la répression, plus accentué même qu'en France.

Non seulement les tribunaux se montrent plus indulgents qu'autrefois, mais les juges d'instruction, les chambres du conseil et les chambres de mises en accusation s'inspirent du même esprit de bienveillance. Il est facile de s'en rendre compte par la diminution, indiquée ci-après, du nombre des affaires et des accusés déférés aux cours d'assises :

	Cours d'assises		
	Affaires	Accusés	Acquittés
1850.	163	270	82
1860.	177	254	67
1870.	104	133	28
1880.	142	181	44
1890.	110	140	43
1900.	81	100	32
1902.	83	104	20
1903.	64	82	14
1904.	95	132	15

Maurice YVERNÈS. *(A suivre.)*

V

VARIÉTÉ

ENQUÊTE SUR L'UTILITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES

La grande enquête parlementaire de 1899 sur la réforme de l'enseignement secondaire eut pour résultat de créer un courant assez vif en faveur de l'étude des langues étrangères.

Mais dans quelle mesure ce mouvement s'est-il étendu aux diverses classes de la population ?

C'est ce qu'a voulu rechercher un journaliste curieux. M. G. Price, du *Gil Blas*, lequel s'est, à son tour, livré à une enquête consciencieuse pour éclairer l'opinion publique sur ce point intéressant. Avec un éclectisme dont il faut lui savoir gré, notre enquêteur ne s'est pas contenté d'interroger les personnalités les plus marquantes du monde intellectuel ou du monde commercial ; par une innovation heureuse, il a aussi demandé leur sentiment aux représentants autorisés des professions non libérales, à tous ceux qui pouvaient parler au nom des classes ouvrières, et c'est là, certes, le côté le plus intéressant de son enquête. Pour montrer la variété considérable des « enquêtés », il suffira de dire qu'il reçut les réponses de trois membres de l'Académie française, de douze membres de l'Académie des sciences, de cinq membres de l'Académie des inscriptions, de quatre membres de l'Académie des sciences morales, de cinq membres de l'Académie des beaux-arts, de vingt-trois hommes politiques, de deux inspecteurs généraux de l'instruction publique, de trois proviseurs, de cinq membres de l'Académie de médecine, de quatre généraux, de cinq magistrats, de nombreuses personnalités de la diplomatie, de l'art dramatique, de l'art décoratif, de trois avocats, parmi lesquels le bâtonnier en exercice, d'une vingtaine d'écrivains, de cinquante-six présidents, vice-présidents ou secrétaires de chambres syndicales patronales, de dix personnalités de la haute industrie (chemins de fer, mines, banques) et enfin de cinquante-quatre secrétaires de syndicats ouvriers de la Bourse du travail.

A chacune de ces personnes il avait adressé le questionnaire ci-après :

a) *Estimez-vous que la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères représente un appoint utile dans la carrière à laquelle vous appartenez ?*

b) *Voulez-vous exposer brièvement les raisons qui fortifient votre opinion ?*

c) *En représentant par 100 la valeur intrinsèque d'un homme à ses débuts dans la carrière à laquelle vous appartenez, et qu'il doit parcourir, voulez-vous exprimer en « pour cent » la plus-value représentée par la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères ?*

d) *Voulez-vous énumérer dans l'ordre de vos préférences, les langues que vous jugez les plus utiles ?*

A de rares exceptions près (quelques personnalités socialistes hostiles à l'étude des langues étrangères parce que partisans d'une langue universelle, ou quelques artistes n'en voyant pas l'utilité dans leur profession) la réponse à la première question fut affirmative, comme il fallait s'y attendre. Hommes de sciences comme MM. Poincaré, Becquerel, Bouquet de La Grye, Mascart, Lippmann, etc. ; philosophes ou sociologues comme MM. Levasseur, Boutroux, Fr. Passy ; universitaires de tous ordres, comme MM. Lyon-Caen, Bréal, A. Croiset, P. Meyer, S. Reinach ; médecins comme MM. Cornil, Landouzy, Poirrier ; magistrats et avocats comme MM. Lœw, Roty, Albanel, Chenu, Decori, Labori ; hommes politiques comme MM. Poincaré, Ch. Dupuy, Berteaux, Siegfried, Mascuraud, etc., se sont trouvés d'accord, sur ce point, avec les représentants des syndicats commerciaux et des syndicats ouvriers. Pour tous, l'homme qui connaît une ou plusieurs langues étrangères est mieux armé pour le *struggle for life* que celui qui n'en connaît aucune. Il serait oiseux de passer en revue les arguments (réponse à la question *b*) sur lesquels ils ont étayé leur opinion. Tous ces arguments sont connus de longue date.

Les deux derniers paragraphes du questionnaire de M. Price constituaient la partie la plus intéressante de la consultation entreprise par lui.

Nous lui laissons ici la parole.

« Voici comment il a été répondu à la question suivante : *Voulez-vous énumérer, dans l'ordre de vos préférences, les langues que vous jugez les plus utiles?*

Pour la 1re place

Anglais	117
Allemand	49
Espagnol	9
Italien	3

Pour la 2e place

Allemand	75
Espagnol	28
Italien	13
Russe	2
Portugais	1

Pour la 3e place

Espagnol	44
Italien	33
Russe	7
Hollandais	2
Portugais	1

Pour la 4e place

Italien	33
Russe	4
Hollandais	1
Portugais	1

« L'ordre définitif est donc celui-ci : 1° anglais, 2° allemand, 3° espagnol, 4° italien, 5° russe, 6° portugais.

« Dans les professions libérales et intellectuelles, la balance a été à peu près égale entre l'anglais et l'allemand. Ce sont les professions commerciales, industrielles et manuelles qui ont donné l'avantage au premier de ces idiomes.

« J'ajoute que deux de mes correspondants attachent une grande importance au japonais : ce sont MM. le général de Galliffet et Cabart-Danneville.

*
* *

« La dernière question posée était celle-ci :

« *En représentant par 100 la valeur intrinsèque d'un homme à ses débuts dans la carrière à laquelle vous appartenez, et qu'il doit parcourir, voulez-vous exprimer en « pour-cent » la plus-value représentée par la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères?*

« La réponse à cette question devait synthétiser, pour ainsi dire, les résultats de cette enquête, et leur donner la valeur palpable d'une formule arithmétique. Je ne me dissimule pas qu'on ne peut lui accorder l'intangible précision d'une expression mathématique. Mais étant donné que les auteurs des réponses parlent suivant les aspirations d'une profession ou d'un métier dont ils connaissent mieux que personne les conditions, les exigences et l'avenir, elles représentent tout au moins une sensible approximation sous une forme facilement saisissable.

« Voici les moyennes obtenues dans chaque catégorie de correspondants :

	Pour cent
Hommes politiques	49,50
Avocats	100,00
Magistrats	17,50
Écrivains	100,00
Diplomates	50,00
Académie des sciences	58,00
Académie des sciences morales	60,00
Académie des inscriptions	50,00
Académie des beaux-arts	17,50
Académie de médecine	33,00
Instruction publique	52,50
Artistes dramatiques et lyriques	100,00
Armée	100,00
Finances et industrie	30,00
Chambres syndicales patronales	50,20
Syndicats d'ouvriers et employés	126,50

« La moyenne générale donne 61,76 °/₀.

« Ce tableau montre tout d'abord, par l'élévation des moyennes, l'énorme importance attachée par tout le monde à la connaissance des langues étrangères. Il convient de remarquer que ces chiffres ont d'autant plus de prix qu'ils ont été donnés par nos correspondants d'une façon très réfléchie, comme en témoignent les missives développées qui les accompagnent presque tous. Et ce qui montre bien qu'ils se rapprochent de la vérité, au moins théorique, c'est que certaines catégories qui sont presque assimilables, arrivent à peu de chose près au même résultat : c'est ainsi que les chiffres donnés par l'Académie des sciences, l'Académie des sciences morales et l'Académie des inscriptions — par les savants — sont : 58 °/₀ — 60 °/₀ — 58 °/₀.

« Mais le même tableau provoque une autre réflexion résultant d'un fait qui paraîtra, à beaucoup, tout à fait inattendu : la catégorie qui a fourni la moyenne la plus élevée, 126,50 °/₀, c'est celle des syndicats d'ouvriers et d'employés. On pensera peut-être qu'il y a là une inexpérience dans le maniement du « pourcentage ». Ce serait une erreur absolue. Il n'y a qu'à lire les exposés de motifs consciencieux, documentés et presque toujours lumineux qui accompagnent ces chiffres pour se rendre compte que les secrétaires des syndicats de la Bourse du travail ont très exactement dit ce qu'ils voulaient dire. Et, en admettant même que ce chiffre dépasse l'appoint réel apporté à la valeur du travailleur pour les langues étrangères, il montre, dans tous les cas, l'impérieux besoin que celui-ci éprouve de les connaître, et la puissance de l'intérêt qui lui fait voir dans ces notions nouvelles, une amélioration de sa situation.

« Je dois dire que ce résultat ne m'a qu'à demi surpris. Je le pressentais, et c'est là une des raisons qui m'ont fait entreprendre cette enquête. Elle avait pour but, en effet, dans mon esprit, non seulement de démontrer l'importance que doit prendre dans l'instruction l'enseignement des langues étrangères, mais aussi la nécessité d'examiner de près la question de savoir si cet enseignement ne devrait pas s'étendre aux écoles primaires. Il me semble que la réponse des syndicats ouvriers résout cette question. Un besoin qui s'affirme avec autant d'élan et de force doit être satisfait. »

Nous n'ajouterons rien à cette conclusion que M. Price a tirée de son enquête. Elle ne fait que confirmer, en effet, la thèse que notre Société s'est donnée pour tâche de soutenir et de prouver l'utilité de ses efforts pour réaliser cette tâche.

(*Bulletin de la Société pour la propagation des langues étrangères.*)

VI

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Banque d'émission. — Les banques d'émission européennes voient grossir leur portefeuille d'escomptes et d'avances ; les chiffres élevés de leur bilan témoignent de l'activité de leurs opérations.

		31 juillet	31 août	30 septembre
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse	3 795	3 776	3 751
	Circulation	4 695	4 619	4 685
	Dépôts publics et privés	748	913	826
	Portefeuille et avances	1 492	1 537	1 593
Banque de l'empire d'Allemagne.	Encaisse	1 098	1 076	921
	Circulation	1 847	1 816	2 281
	Dépôts publics et privés	663	682	762
	Portefeuille et avances	1 427	1 462	2 061
Banque d'Angleterre.	Encaisse	911	942	969
	Circulation	734	729	729
	Dépôts publics et privés	1 353	1 362	1 365
	Portefeuille et avances	752	777	765
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 455	1 445	1 444
	Circulation	1 972	2 022	2 102
	Dépôts publics et privés	206	247	283
	Portefeuille et avances	849	941	1 037
Banque nationale de Belgique.	Encaisse	117	119	117
	Circulation	737	735	727
	Dépôts publics et privés	64	69	62
	Portefeuille et avances	669	672	656
Banque d'Espagne.	Encaisse	1 034	1 036	1 034
	Circulation	1 556	1 549	1 555
	Dépôts publics et privés	702	722	729
	Portefeuille et avances	682	681	691
Banque d'Italie.	Encaisse	891	902	928
	Circulation	1 325	1 309	1 365
	Dépôts publics et privés	269	296	304
	Portefeuille et avances	500	488	550
Banque néerlandaise.	Encaisse	290	293	287
	Circulation	538	535	547
	Dépôts publics et privés	26	26	29
	Portefeuille et avances	294	299	307
Banque de l'État de Russie.	Encaisse	2 725	2 730	2 707
	Circulation	2 960	3 056	3 343
	Dépôts publics et privés	1 513	1 429	1 426
	Portefeuille et avances	1 003	1 033	1 167
Banque nationale suisse.	Encaisse	48	54	61
	Circulation	60	72	97
	Dépôts publics et privés	23	20	23
	Portefeuille et avances	48	40	59

Les encaisses or présentent généralement des chiffres plus élevés qu'à la fin du précédent trimestre.

	31 juillet	31 août	30 septembre
	Millions de francs		
Banque de France	2 811	2 806	2 788
Banque d'Angleterre	911	942	969
Banque d'Autriche-Hongrie	1 145	1 140	1 140
Banque d'Espagne	390	388	389
Banque d'Italie	769	780	806
Banque néerlandaise	145	152	152
Banque de l'État de Russie	2 543	2 549	2 553
Banque nationale suisse	38	49	56

La Banque de Russie dispose en outre, pour la couverture de ses billets, des fonds suivants disponibles à l'étranger.

31 juillet	586 millions de francs
31 août	577 —
30 septembre	751 —

Les taux officiels d'escompte n'ont subi que peu de modifications au cours de ce semestre; on trouvera ci-après la comparaison avec les années précédentes.

	Taux d'escompte au 30 juin Pour cent 1905	1906	1907
Banque de France	3	3	3 ½
Banque d'Allemagne	4	5	5 ½
Banque d'Angleterre	4	4	4 ½
Banque d'Autriche-Hongrie	3 ½	4 ½	5
Banque de Belgique	3	3 ½	5
Banque néerlandaise	2 ½	4 ½	5

Enfin, signalons, pour terminer la revue des faits relatifs aux banques européennes, la loi du 12 juillet 1907 renouvelant pour une période de trente années le privilège d'émission de la Banque nationale de Danemark, octroyé primitivement en 1818 pour une durée de 90 ans.

Aux États-Unis, le marché monétaire continue à se ressentir de l'agitation de celui des valeurs mobilières et le Trésor a fréquemment à lui venir en aide afin d'éviter des resserrements trop intenses. Le tableau suivant résume la situation des banques associées de New-York.

	27 juillet	31 août	28 septembre
		Millions de dollars	
Encaisse métallique	210	201	199
Encaisse en monnaie légale (billets)	73	70	71
Circulation	50	50	51
Dépôts des particuliers	1 068	1 019	1 024
Dépôts du Trésor	28	28	32
Portefeuille (escompte et avances)	1 123	1 088	1 100
Marge des dépôts (*surplus reserve*)	9	9	6

D'autre part, le Trésor des États-Unis a réparé les brèches faites dans sa réserve d'or au cours du précédent trimestre, et il continue à entretenir des dépôts importants dans les banques nationales.

	31 juillet	31 août	30 septembre
		Millions de dollars	
Or	908	912	921
Argent	502	500	496
Total de l'encaisse	1 410	1 412	1 417
Greenbacks et autres billets	348	349	350
Certificats d'or	614	628	640
Certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	480	466	467
Total de la circulation	1 442	1 443	1 457
Dépôts dans les banques nationales	157	157	170

Les bilans de la Banque du Japon ne révèlent pas de grandes variations dans son activité commerciale, par comparaison avec les mois précédents.

	27 juillet	31 août	14 septembre
		Millions de yens	
Encaisse	151	146	146
Circulation	308	328	307
Dépôts privés	15	7	9
Dépôts de l'État	487	530	650
Portefeuille	58	95	75
Comptes courants débiteurs (y compris les avances aux particuliers)	542	568	695
Avances à l'État	22	22	22

Sociétés de crédit. — Les chiffres ci-dessous résument la situation des principales sociétés de crédit françaises pour les six premiers mois de l'année courante.

	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin
			Millions de francs			
Espèces en caisse et en banque	327	325	416	291	302	388
Portefeuille commercial	2 381	2 447	2 460	2 446	2 418	2 526
Avances et reports	1 107	1 080	1 110	1 082	1 070	998
Comptes courants et dépôts	3 435	3 393	3 482	3 378	3 315	3 385
Portefeuille de valeurs et participations	165	167	169	175	174	173
Effets à payer	465	463	451	418	424	416

Pour le Royaume-Uni, la situation globale des joint-stock banks (non compris la Banque d'Angleterre), à la fin du premier semestre de 1907, est résumée comme suit par le journal *The Economist*.

	Angleterre et pays de Galles	Écosse	Irlande	Total
	Millions de livres sterling			
Encaisse et valeurs à court terme	170	26	11	207
Portefeuille (escomptes et avances)	440	71	43	554
Comptes courants et dépôts	656	105	56	817
Capital versé	49	9	7	65
Réserves	34	8	4	46
Nombre de banques	56	11	9	76

Un travail analogue, publié par *Der Deutsche Œkonomist*, montre les progrès accomplis par les banques au cours de l'année 1906.

	1905	1906
	Millions de marks	
Encaisse	457	497
Portefeuille commercial	1 996	2 447
Avances	971	1 099
Titres, hypothèques et participations	995	1 088
Comptes courants et dépôts	5 298	6 305
Acceptations	1 600	1 848
Capital et réserves	2 703	2 986
Nombre de banques	137	143

Métaux précieux. — Le cours de l'or en barres est resté constamment au-dessous du pair au cours de ce trimestre, les divers marchés européens s'étant trouvés en concurrence pour la possession du métal.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Juillet	77,10 1/8	77,9 1/4
Août	77,10 1/4	77,9 1/2
Septembre	77,10 1/4	77,9 5/8

Le cours de l'argent a montré assez de stabilité et a été, comme précédemment, soutenu surtout par les achats de l'Inde.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Juillet	31 15/16	31
Août	32 1/4	31 1/8
Septembre	31 9/16	31 1/16

Changes. — L'examen de la cote des changes continue à faire ressortir une balance des paiements généralement favorable à la France ; une exception remarquable est fournie par la devise italienne.

Valeur en or de 100 unités (papier) de monnaie étrangère

	31 juillet	31 août	30 septembre		31 juillet	31 août	30 septembre
Allemagne	99f58	99f43	99f53	Russie	99f37	99f37	99f37
Angleterre	99 74	99 74	99 60	Suisse	99 97	99 84	99 91
Autriche	99 51	99 45	99 57	États-Unis	99 37	99 56	99 56
Belgique	99 75	99 62	99 62	Argentine	43 96	43 94	44 05
Espagne	88 40	87 00	89 50	Brésil	55 96	55 78	55 78
Grèce	92 17	90 91	92 21	Chili	66 72	67 44	66 78
Hollande	100 09	99 91	99 97	Égypte	99 74	99 81	100 45
Italie	100 12	100 06	100 25	Inde	100 00	99 81	100 19
Portugal	97 14	95 71	94 64	Japon	99 43	99 43	99 43
Roumanie	99 50	99 50	99 31				

G. ROULLEAU.

VII

Liste des documents présentés dans la séance du 16 octobre 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Ville de Berlin	
Bureau statistique de la ville. — Communications du Bureau. N° 1. 1907. . .	ABe^{a9} 07
— Aperçu de statist. berlinoise pour l'année 1905.	ABe^{a10} 05
ROYAUME DE SAXE	
Ville de Dresde	
Bureau statistique de la ville. — Annuaire statist. pour les années 1904 et 1905.	Asd^{a5} 04-05
Argentine (République)	
Direction générale de statistique. — Annuaire statist., année 1905, t. II . .	Ar^{a1} 05 b
— Le Commerce extér. en 1906 et 1907 .	Ar^{a3} 06-07
Bureau démographique national du ministère de l'intérieur. — Bulletin démogr. argentin, 7e année, 1906. .	Ar^{c1} 06
Australie	
AUSTRALIE DU SUD	
École des mines et de l'industrie, et musée technologique. — Rapports pour l'année 1906.	Ass^{c1} 06
The public Actuary. — Les Sociétés de secours mutuels pendant la période 1900-1904	Ass^{a1} 00-04
Autriche	
Commission centrale de statistique. — Justice civile, 1905	Au^{a1} 05
— (Berufsstatistik). — États statistiques d'après les résult. du recens. de la populat. au 31 déc. 1890 (t. XXXIII, 13 fasc.) et au 31 déc. 1900 (t. LXVI, 12 fasc.)	Au^{a18} 90-00
— Résultats du dénombr. des exploitat. agric. du 3 juin 1902 (t. LXXXIII, fasc. IV)	Au^{a64} 02 LXXXIII
— Résultats du dénombrement des professions du 3 juin 1902 (t. LXXV, 11 fasc.)	Au^{a65} 02 LXXV
GALICIE	
Ville de Cracovie	
Bureau municipal de statistique. — Bull. mensuels de statist. municip. pour l'année 1906.	Augc^{a1} 06
— Ext. du t. IX des « Statist. autrich. », années 1903-1904. Ville de Cracovie.	Augc^{a2} 03-04
— Annuaire statist. de la ville de Cracovie, t. IX, fasc. I, années 1901 et 1902.	Augc^{a3} 01-02
HONGRIE (ROYAUME DE)	
Ville de Budapest	
Bureau de statistique de la ville. — Bull. mensuel de statist., année 1907 (janv. à juin)	Hgb^{a2} 07 af
Belgique (Royaume de)	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail.* Annuaire de la législat. du trav., 1906.	B^{a2} 06
— Id. Tables décenn. des vol. I à X (1897-1906).	B^{a2} 97-06
— Id. Monogr. industr. Groupe IV. Fabricat. et trav. du verre, 1907 . . .	B^{a25} 07
Chili	
Office central de statistique. — Synopsis statist. et géogr. pour 1905.	Ch^{e1} 05
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — La Marine march. et la navigat. du Danemark, 1906	D^{a4} 06
— Précis de statist., 1907	D^{a48} 07
Espagne	
Direction générale de l'Institut géographique et statistique. — Mouvem. de la populat. en 1902.	Es^{b2} 02
États-Unis d'Amérique	
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TRAVAIL. — *Bureau de statistique.* Le Commerce de Porto-Rico en 1906. . . .	EU^{cc7} 06
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Division des marchés étrangers.* — Viandes fraîches et conservées import. dans les principaux pays, 1895-1904. . .	EU^{da12} 95-04
— Norvège, Suède et Russie à titre de marchés pour produits de conserve. Import. des principaux pays, 1895-1904	EU^{da13} 95-04
RÉPUBLIQUE DE CUBA	
Secrétariat du commerce. — Statist. générale. — Comm. extér., second semestre 1905 et année 1905	EUcu^{c4} 05
France	
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Conseil supérieur du travail.* — Compte rendu de la seizième sess., novembre 1906.	F^{Dac1} 06
Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Rapport sur les opér. et la situat. de cette caisse pour l'année 1906 . .	F^{Dc1} 06
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction générale de l'enregistrement des domaines et du timbre.* — Bulletin de statist. et de législ. comparée, année 1906	F^{ri2} 06
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Direction de l'administration pénitentiaire.* — Statist. pénitent. pour l'année 1905. .	F^{ab1} 05
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — *Administration de la justice criminelle.* — Compte général de la justice crimin. pendant l'année 1905.	F^{iaa1} 05
Direction des affaires civiles et du sceau. — Compte génér. de l'admin. de la justice civile et commerc. pendant l'année 1904.	F^{ib1} 04
PRÉFECTURE DE LA SEINE. — **Ville de Paris.** — *Direction des affaires municipales.* — *Service de la statistique municipale.* — Mouvem. de populat. et état sanit. du départ. de la Seine (trimestriel) [Coll. faisant suite aux « Recueils trimestr. de statist. municip. »], ann. 1903, 1904, 1905 et 1906.	F^{Laa5} 03-06

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
ALGÉRIE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation.* — Statist. financ. de l'Algérie pour l'année 1905	F^{Hfd2} 05
Grande-Bretagne	
Département du Travail. — « Labour gazette » (La Gazette du travail), ann. 1905 et 1906.	GB^{Aa3} 05-06
— Grèves et lock-outs en 1906	GB^{Aa10} 06
Hollande	
Bureau central de statistique. — Rev. mensuelle du Bureau. 1re année 1906 et année 1907	$H^{d\,17\,b}$ 06-07
— Tableaux mensuels statist. des causes de décès d'après l'âge, etc., pour l'année 1906.	H^{d18} 06
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — *Direction générale de la statistique.* — Mouvem. de la popul. pendant l'année 1905. .	I^{Ba27} 05
— *Office du travail.* — La Colonisation intér., 1906 (Suppl. nº 2 au Bull. de l'Office du travail).	I^{Bd5} 06
— Les Médiations du travail par les gens de mer (Supplém. nº 3 au Bull. de l'Office du travail).	I^{Bd6} 06
Japon	
MINISTÈRE DES FINANCES. — Annuaire financier et économ. du Japon, VIIe année, 1907	J^{d1} 07
Mexique	
SECRÉTARIAT D'ÉTAT, DE LA DÉFENSE, DES COLONIES ET DE L'INDUSTRIE. — *Direction générale de statistique.* — Recens. de la populat. pour la divis. territor. de l'État de *Oaxaca.* 1900, 2 tomes.	M^{a3} 00 XVIII
— Id. pour l'État de *Guerrero.* 1900. . .	M^{a3} 00 XI
Observatoire météorologique central de MEXICO. — Bull. mensuel, nos de janvier et février 1903, juillet et août 1904	M^{f1} 03-04
Norvège	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau central de statistique.— Statistique sociale et du travail.* — VI. Dénombr. des chômages en 1905 et 1906 . . .	N^{Aa17g} 05-06
— Grèves et lock-outs en Norvège, 1903 à 1906	N^{Aa31} 03-06
Pérou (République du)	
Superintendance générale des douanes. — Statist. génér. des douanes en 1901, t. III, importation	Pe^{d2} 01 c
Roumanie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Service de la statistique générale.* — Bullet. de statist., années 1904 et 1905	Ro^{Aa2} 04-05
Ville de Bukarest	
Bureau statistique de la ville. — Bulletin mens. de statist., années 1904, 1905 et 1906	Rob^{a1} 04-06
Russie (Empire de)	
GOUVERNEMENT DE MOSCOU	
Bureau sanitaire du Zemstwo de Moscou. — Données statist. mens. concernant les maladies contag. et l'organisat. médicale sanit. Années 1903, 1904, 1905 et 1906.	Rm^{a13} 03-06
San-Salvador (République de)	
Direction générale de statistique. — Bull. mensuel, année 1906.	Ss^{a1} 06
Conseil supérieur de salubrité. — Bulletin mens., ann. 1905, nº 1 et ann. 1907.	Ss^{c1} 05-07
Serbie	
Direction de la statistique d'État. — Annuaire stat. du roy. de Serbie, 1905.	Se^{a28} 05
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — *R*) Statist. élector. en 1904	S^{Aa6a} 04
— Id. *Y*) Caisses d'épargne et banques populaires en 1905.	S^{Aa9} 05
— Id. Revue de statist. (trimestr.) [incomplète], années 1904, 1906, 1907 .	S^{Aa10} 04-07
— Id. Tableaux mensuels des import. et export., en 1901-1905, 1902-1906 .	S^{Aa12} 05-06
Bureau général géodésique. — *O*) Rapport sur l'arpentage pour l'année 1906. .	S^{Ae1} 06
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — *V*) Fabricat. et vente de l'eau-de-vie et du sucre de betterave. Statist. pour 1905-1906.	S^{c1} 05-06
— Budget de l'État pour 1908.	S^{c2} 08
— Résumés mensuels sur la situation des banques du royaume en 1905 et 1906.	S^{c3a} 05-06
— Résumés mensuels sur l'état des banques privées et des banques par actions en 1905 et 1906.	S^{c4a} 05-06
Comptoir d'État. Trésorerie. — Résumé général des revenus du royaume pour l'année 1906	S^{cc2} 06
Ville de Stockholm	
Bureau de statistique. — Annuaire statist., année 1905	Ss^{a2} 05
Suisse	
BUREAU FÉDÉRAL DES ASSURANCES. — Rapport sur les entreprises privées en matière d'assurances en 1905. . . .	Su^{E1} 05
Turquie	
Conseil d'administration de la dette publique ottomane. — Compte rendu pour l'exercice 1906-1907	T^{b1} 06-07
Uruguay (République de l')	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique.* — Annuaire statist. pour les ann. 1904 à 1906, t. I.	U^{Aa2} 04-06 a
DÉPARTEMENT DE MONTEVIDEO	
Direction de recensement et statistique. — Bull. mensuel de statist. municipale, année 1905	Um^{a1} 05
Venezuela	
Direction générale de statistique. — Bull. mensuel de statist., année 1906. . .	V^{a1} 06
Ministère des travaux publics. — Rapport du ministre des travaux publics à la chambre législ., 1907.	V^{c1} 07
Ministère du commerce. — Mémoire présenté au Congrès des États-Unis de Venezuela en 1907.	V^{d1} 07

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS PRIVES	
COLETTI (Francesco). — La Détermination de la durée de la génération et le calcul de la richesse privée d'un pays. L'Italie (Turin 1907)	198
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE. — La Durée du travail dans les mines en Grande-Bretagne (Anal. et trad. par Ed. Fuster). [Paris, 1907]	π^c 199
DULAC (Albert). — Les Fédérat. d'associat. rurales en Bavière (Musée social. Voir π^m 257). [Paris, 1907].	π^d 97
LEBRUN (Mme P.). — Corsetière du Raincy (Ouvriers des D.-M. Voir π^s 201). [Paris, 1907].	π^l 143
LORIN (Henri). — L'Indust. rurale en Guipuzcoa (Pays basque espag.). (Musée social. Voir π^m 258). [Pàris, 1907] .	π^l 144
MUSÉE SOCIAL. — L'organisat. du travail et le gouvern. fédéral aux États-Unis, par F.-W. Willoughby. (Paris, 1907).	π^m 256
— Les Fédérat. d'associat. rurales en Bavière, par M. Albert Dulac. (Paris, 1907)	π^m 257
— L'Indust. rurale en Guipuzcoa (Pays basque espagnol), par M. H. Lorin. (Paris, 1907).	π^m 258
RAFFALOVICH (Arthur). — Le Marché financier en 1906-1907.	π^r 116
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE. — Corsetière du Raincy, par M. P. Lebrun. (Paris, 1907)	π^s 201
— Commis à l'administ. centr. des chemins de fer de l'État belge, par M. Th. Théate. (Paris, 1905)	π^s 202
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. — Catalogue des ouvrages transmis à la biblioth. de la société avant le 1er février 1903.	π^s 203
SUNDBÄRG (Gustave). — La Statist. de la populat. suédoise de 1750 à 1900 . .	π^s 204
THÉATE (Th.). — Commis à l'administ. centrale des chem. de fer de l'État belge (Ouvriers des D.-M. Voir π^s 202.) [Paris, 1905]	π^t 77
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
(Voir Revues et Journaux de France et de l'Étranger, numéro de juillet 1907, page 236.)	

VIII

AVIS

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

INSTITUT DES FINANCES ET DES ASSURANCES

Directeur des cours : **M. BARRIOL**

Ces cours se font à la mairie de la rue Drouot. Le premier cours aura lieu le lundi 4 novembre prochain. Ils seront suivis avec fruit par les candidats au titre de membre stagiaire de l'Institut des actuaires, de commissaire contrôleur des compagnies d'assurances vie et accidents, d'inspecteur des services administratifs et financiers de la ville de Paris, de statisticien adjoint au service du recensement et autres emplois du même genre.

Le Gérant : G. IMHAUS.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 décembre 1907, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 12. — DÉCEMBRE 1907

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

PRIX PAR AN : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

Votre abonnement expire avec la présente livraison.

SOMMAIRE DU N° 12. — 10 DÉCEMBRE 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1907

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° *Élections pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil en 1908.*

2° *Attribution de la médaille Bourdin.*

3° *L'Évolution économique du Brésil,* par M. Paul Doumer.

4° *Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle,* par M. Paul Meuriot.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 12 — DÉCEMBRE 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 1907, après rectification. — Nécrologie : MM. Toussaint Loua et Turquan. — Nomination définitive d'un membre correspondant. — Présentation de quatre membres titulaires. — Propositions du conseil concernant le renouvellement partiel du bureau et du conseil pour 1908. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages par M. le Secrétaire général. — Rapport sur le prix Bourdin par M. Cheysson. — Communication sur le salaire des ouvriers des mines de charbons en France, par M. F. Simiand; discussion : MM. Cheysson, March.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MARCH, président.

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre, après rectification demandée par M. de Foville [1]. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce ensuite le décès de M. Toussaint Loua et s'exprime en ces termes :

« Depuis notre dernière réunion, la Société de statistique a perdu le doyen de ses membres parisiens : M. Loua, secrétaire général honoraire de la Société, qui

Un incendie survenu dans les ateliers de notre imprimeur à Nancy, MM. Berger-Levrault et C^ie, a eu pour effet de détruire des collections et des numéros dépareillés de notre Journal, de 1860 au 31 décembre 1904. On a l'honneur de prier MM. les membres de la Société de vouloir bien envoyer leur nom, *avec l'indication des numéros dont ils peuvent disposer,* à M. Matrat, trésorier de la Société, demeurant à Paris, 76, rue Bonaparte.

LA RÉDACTION.

SOMMAIRE DU N° 12. — 10 DÉCEMBRE 1907

CONVOCATION

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1907

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Dant...

me

pré
à 1
5 h
soc
che
à 1
Bea

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 12 — DÉCEMBRE 1907

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 1907, après rectification. — Nécrologie : MM. Toussaint Loua et Turquan. — Nomination définitive d'un membre correspondant. — Présentation de quatre membres titulaires. — Propositions du conseil concernant le renouvellement partiel du bureau et du conseil pour 1908. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages par M. le Secrétaire général. — Rapport sur le prix Bourdin par M. Cheysson. — Communication sur le salaire des ouvriers des mines de charbons en France, par M. F. Simiand; discussion : MM. Cheysson, March.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MARCH, président.

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre, après rectification demandée par M. de Foville (¹). Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce ensuite le décès de M. Toussaint Loua et s'exprime en ces termes :

« Depuis notre dernière réunion, la Société de statistique a perdu le doyen de ses membres parisiens : M. Loua, secrétaire général honoraire de la Société, qui s'est éteint dans sa quatre-vingt-quatrième année d'âge.

« Par une triste coïncidence, nous enregistrons cet événement dans la séance où la médaille Bourdin va de nouveau être décernée. Or, il y a trois ans, c'est à Loua, qu'unanimement, nous avons attribué cette médaille et M. Cheysson a rappelé alors les éminents services de notre regretté confrère, la masse de ses travaux, son dévouement à la Société durant les vingt années de son secrétariat effectif (1872-1892).

« Plusieurs d'entre nous l'ont accompagné une dernière fois. En exprimant au président ses regrets de n'avoir pu se joindre à lui, M. Levasseur a rappelé les qualités de notre confrère, son activité, sa conscience, son dévouement à la statis-statistique et à notre Société.

« Nous compléterons ici l'hommage qui lui a été rendu au moment de ses obsèques en inscrivant au procès-verbal l'expression de nos profonds regrets.

« De plus, nous avons à regretter le décès de M. Turquan, le successeur de M. Toussaint Loua au Ministère du commerce et qui, par une nouvelle et triste coïncidence, a été inhumé le même jour que notre ancien secrétaire général. Vous vous associerez tous, Messieurs, au dernier hommage que je rends à M. Turquan pour ses travaux statistiques. »

M. le Président met aux voix l'élection, au titre de *membre correspondant*, de M. GOLICHAMBAROFF, présenté dans la dernière séance. Cette élection est ratifiée à l'unanimité.

Il présente ensuite les candidatures de MM. : D'EICHTAL (Eugène), membre de l'Institut, 144, boulevard Malesherbes, présenté par MM. Levasseur et de Foville;

(¹) Voir Errata, p. 420

FAVRE (Jean), membre de la Société d'économie politique, 121, boulevard Exelmans, présenté par MM. Neymarck et Fléchey; BOURDOIS, chef de bureau à la direction du travail, présenté par MM. Fontaine (Arthur) et March; DELANNEY, directeur général des douanes, présenté par MM. Payelle et Fernand Faure.

Conformément aux règlements, il sera statué sur ces présentations à la prochaine séance.

Les élections au conseil pour 1908 devant avoir lieu dans la séance de décembre, M. le Président indique les noms des candidats proposés par le conseil :

Président pour 1908 : M. DELATOUR; *vice-président pour trois ans :* M. VASSILLIÈRE (Léon); *membres du conseil pour trois ans :* MM. YVERNÈS (Maurice) et HUBER.

Il donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de la correspondance et la présentation des ouvrages.

M. FLÉCHEY annonce que le prochain congrès des sociétés savantes aura lieu le 21 avril 1908 à la Sorbonne et il énumère les questions diverses qui y seront traitées se rapportant plus particulièrement à la statistique.

M. le Secrétaire général donne lecture de la liste des livres et publications diverses reçus depuis la dernière séance et dont on trouvera la nomenclature et les indications bibliographiques page 421 du présent Bulletin.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Cheysson au nom de la commission d'attribution du prix Bourdin. On trouvera ce rapport *in extenso* page 392.

M. CHEYSSON rappelle d'abord l'historique du prix Bourdin et saisit cette occasion pour rendre un hommage ému à la mémoire de M. Toussaint Loua, notre secrétaire général honoraire et dernier titulaire de ce prix, de M. des Essars, un de nos anciens présidents, qui l'avait précédé comme lauréat du même prix, et de M. Turquan, successeur de M. Loua comme chef de bureau de la statistique générale de France et décédé, comme on vient de le dire, presque à la même heure.

Il énumère ensuite la valeur des travaux récompensés (travaux publiés dans notre Journal pendant la période 1904-1905-1906) et conclut en disant que la commission et le conseil se sont ralliés, pour le prix Bourdin à décerner, sur le nom de notre collègue M. Paul Meuriot, professeur au lycée Lakanal.

La Société ratifie ce choix par des applaudissements et M. le Président remercie M. Cheysson de son lumineux et intéressant rapport qui sait si bien mettre en valeur et discuter les titres divers des auteurs d'articles de notre Journal.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. François SIMIAND sur *le salaire des ouvriers des mines de charbon en France.*

L'auteur a mis à profit la statistique de l'industrie minérale qui, publiée depuis plus de cinquante ans, lui a permis d'induire d'une longue suite d'observations des résultats importants au point de vue du salaire proprement dit, de pénétrer intimement dans les éléments du salaire, et d'en déterminer ainsi les relations avec divers facteurs dont la variation est concomitante ou discordante, tels que la production moyenne, le prix de vente, etc.

M. Simiand a consulté de plus d'autres éléments d'information : enquêtes, monographies, etc. Il commence par définir les diverses notions qu'il étudiera par la suite et indique que, pour éliminer les erreurs d'observation qu'on peut présumer constantes, il a ramené toutes ses données à des valeurs relatives, à des pourcentages calculés sur les données d'une année (1892).

Les divers tableaux numériques, traduits en tableaux graphiques, présentent les variations comparées des notions définies plus haut : production moyenne par journée, coût moyen de la main-d'œuvre par tonne, prix de vente de la tonne, valeur produite par journée d'ouvrier, salaire moyen journalier, etc.

M. Simiand montre à l'aide des graphiques les rapports de ces variations entre elles; et ces rapports apparaissent non seulement dans la comparaison des chiffres moyens généraux, mais encore dans les moyennes distinctes particulières aux grands bassins miniers de la Loire, du Nord et du Pas-de-Calais.

A une hausse du prix de vente, correspond une hausse du coût de la main-d'œuvre, une hausse du salaire par jour (celle-ci moindre que la précédente) et un abaissement de la production moyenne journalière.

Au contraire, en cas de baisse du prix de vente, il y a baisse du coût de la main-d'œuvre, mais stabilisation, au moins relative, du salaire journalier, avec une élévation de la production moyenne.

La régularité de ces relations entre ces diverses quantités a permis à M. Simiand de découvrir des erreurs dans les chiffres de la statistique.

Passant ensuite à la critique de ces résultats et à la recherche des causes, M. Simiand étudie le jeu complexe d'actions et de réactions, ouvrières et patronales, qui paraissent rendre compte des phénomènes constatés, en analysant divers ordres de faits : poussées ouvrières et résistances patronales, variations de l'effort ouvrier et de l'effort patronal, changements dans l'organisation du travail, développement du machinisme. Sur ce point, notamment, il montre que le rapport du nombre chevaux-vapeur au nombre des ouvriers, qu'il appelle *indice de machinisme*, s'élève en baisse de prix alors que, en hausse de prix, il reste constant ou même baisse.

La conclusion à tirer serait, suivant lui, que ces divers phénomènes s'expliquent par quatre tendances tant ouvrières que patronales : tendance à conserver le même gain, tendance à ne pas augmenter l'effort, tendance à augmenter le gain, tendance à diminuer l'effort.

Ces quatre tendances classées dans cet ordre sont telles que, dans tout sujet économique, chacune d'elles est plus forte que la suivante et se trouve d'abord satisfaite. Et d'autre part, entre les patrons et les ouvriers, il y aurait équivalence entre les tendances de même rang.

Enfin, M. Simiand indique, dans une dernière partie de son travail, diverses applications de son étude, par exemple, touchant les modes d'établissement du salaire, les grèves, le rapport du bénéfice et du salaire et montre que ces diverses questions se trouvent singulièrement éclairées par les considérations précédentes.

Ces questions sont d'ailleurs traitées complètement dans le livre qu'il a publié dernièrement, intitulé : *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon* (¹).

M. le Président remercie vivement M. Simiand de son remarquable et intéressant travail et dit que sa discussion pourrait être utilement jointe à celle du travail de M. Cadoux sur les salaires lu dans la séance du 16 octobre (²) : il propose de remettre cette discussion complète en janvier, mais il demande à M. Cheysson s'il n'a pas quelques observations à présenter dès maintenant.

M. Cheysson félicite M. Simiand de sa substantielle communication, et il aurait hésité à la discuter au pied levé, sans la provocation aimable de M. le Président. Il se bornera donc à indiquer ses premières réflexions en entendant la lecture de ce remarquable travail, sauf à y revenir ultérieurement, quand le texte aura paru au Journal de la Société. Il rappelle d'ailleurs qu'il a publié lui-même dans l'*Album de statistique graphique* du Ministère des travaux publics plusieurs planches consacrées à l'étude des salaires, notamment des ouvriers mineurs anglais et français et qu'il en avait déduit des conclusions, qu'il serait intéressant de rapprocher de celles de M. Simiand.

Il partage l'avis de ce dernier relativement à la dépression exercée par la hausse des salaires sur la production moyenne journalière de la main-d'œuvre. M. Ledoux, ingénieur conseil d'Anzin a, depuis longtemps déjà, signalé cette influence où il voit une des causes principales qui expliquent l'insuccès de l'*Échelle mobile*.

L'outillage mécanique d'une usine, à un moment donné, présente une certaine consistance, qui ne peut suivre les fluctuations rapides des prix. Les variations de l'*indice de machinisme* supposeraient donc que l'effectif des ouvriers en subit de correspondantes, ce qui se concilie mal avec la pratique des usines, où cet effectif reste presque constant.

(¹) Chez Cornély, 101, rue de Vaugirard.
(²) Voir le numéro de novembre, page 350, et le présent numéro, page 409.

Indépendamment des éléments analysés par M. Simiand, M. Cheysson aurait voulu voir apparaître dans ses recherches l'influence des lois ouvrières sur les syndicats, les grèves, et celle du suffrage universel, en un mot de la démocratie, qui ne peut pas — semble-t-il *a priori* — ne pas avoir exercé une répercussion appréciable sur le taux des salaires.

A l'appui de cette opinion, M. Cheysson cite les belles études de M. Harzé sur l'industrie minérale belge, d'où il résulte qu'en trente-quatre ans, de 1861 à 1895, la part proportionnelle de l'exploitant par rapport à celle de l'ouvrier dans la valeur produite aurait baissé de 60 °/₀.

M. Simiand répond que l'indice de machinisme, étant un rapport, peut diminuer sans que le nombre de chevaux-vapeur diminue lui-même absolument : ce qu'il a dit, c'est que ce rapport ne croît pas ou même baisse lorsqu'il y a hausse du prix et baisse de la production moyenne, mais qu'il croît en baisse de prix et lorsque hausse la production moyenne. Relativement à l'influence des lois ouvrières, il pense que leur action s'est bornée à permettre aux ouvriers de mieux formuler, de mieux préciser leurs tendances. Ils ont, grâce aux syndicats, une cohésion et une sûreté de direction qui leur permet d'exercer plus exactement leur action, mais cette action n'est pas autre.

Il connaît d'ailleurs les travaux de M. Harzé et ils sont en parfaite concordance avec les résultats qu'il a indiqués.

En ce qui concerne l'échelle mobile, dont il n'avait pas parlé, M. Simiand montre qu'elle n'est plus usitée que dans deux bassins houillers anglais et qu'elle paraît avoir échoué. Il n'a pas pris parti dans la question du minimum de salaire : il s'est contenté d'exposer des faits et d'en indiquer l'explication.

M. le Président, avant de clore la discussion qui, comme il l'a dit, sera reprise ultérieurement, fait remarquer que, dans l'ensemble, les conclusions de M. Simiand sont conformes à celles que l'on a l'habitude de rencontrer dans la théorie du *Standard of life* américain. Il y aurait grand intérêt à dégager effectivement l'influence des lois sociales et à examiner les tendances diverses patronales ou ouvrières avant et après la promulgation des lois qui ont touché les industries minérales.

M. Simiand demande à ajouter un mot à ce propos. Il pense que les tendances qu'il a indiquées se sont manifestées également avant et après ces lois; il croit que si la législation a eu une influence, elle a été de diminuer l'imprécision des actions ouvrières et il en verrait un indice dans la régularité plus grande, depuis une vingtaine d'années, des variations des courbes qu'il a mises sous les yeux de la Société, tandis qu'antérieurement à cette période, cette régularité était moins nette.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,	Le Président.
E. Fléchey.	L. March.

II

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1907

RAPPORT SUR LE *PRIX BOURDIN*

Par M. E. Cheysson, *ancien Président de la Société de statistique de Paris, Membre de l'Institut.*

Messieurs,

Il y a vingt et un ans, notre ancien président M. Bourdin fondait un prix triennal, destiné à récompenser le meilleur des articles parus au Journal de la Société pendant chaque période de trois ans, prix beaucoup moins important par sa valeur pécuniaire que par sa valeur morale et par la haute estime qu'y attache le monde de la statistique.

Nous arrivons à la septième échéance de ce prix et c'est encore moi qui viens vous rendre compte des décisions du jury et du conseil pour son attribution.

Il n'a pas tenu à moi que cette tâche ne fût dévolue à un nouveau rapporteur. Depuis quelque temps déjà et surtout lors du dernier concours, j'insistais sur votre imprudence à me maintenir en fonctions et sur la nécessité de recourir à quelque autre de nos collègues, qui aurait mis au service de ce travail la fraîcheur de ses impressions et l'originalité de ses aperçus. Même quand on est Aristide, on fatigue à la longue son entourage à force d'être obstinément juste. Qu'est-ce donc, quand au lieu de la justice et de la vertu, dont il peut être à la rigueur permis de ne pas se lasser, il s'agit d'un compte rendu dont le cadre aurait besoin d'être rajeuni chaque fois, sous peine de l'uniformité qui engendre l'ennui !

L'Académie française renouvelle chaque année le rapporteur du prix Montyon; vous auriez dû sagement imiter cet exemple pour le prix Bourdin. Vous ne l'avez pas voulu malgré mes instances réitérées et vous m'avez forcé la main, en faisant appel à mon vieux dévouement à la Société et à ma vive amitié pour nos collègues du conseil. Que faire en présence de pareils arguments ? Il ne me restait qu'à m'incliner et c'est ainsi que, pour la septième fois, j'ai le grand honneur, cette année encore, d'être le rapporteur du prix Bourdin.

Avant de commencer ce rapport, auquel m'a condamné votre affectueuse confiance dont je suis profondément touché, permettez-moi de saluer la mémoire d'un des nôtres, un de nos plus fidèles amis, qui vient de disparaître et qu'il y a quelques jours à peine, nous conduisions à sa dernière demeure : je veux parler de M. Toussaint Loua.

C'est lui qui avait obtenu le prix Bourdin lors du dernier concours et je vous demande de reproduire ici, pour le déposer comme un hommage sur sa tombe, le passage de mon rapport qui le concernait et que je vous lisais il y a trois ans, le 21 décembre 1904, dans notre séance, à la suite d'un banquet, organisé en l'honneur de notre lauréat de la médaille Bourdin :

« Le jury, vous disais-je alors, a saisi avec joie l'occasion qu'il guettait de manifester les sentiments de la Société envers celui qui a tenu son gouvernail en qualité de secrétaire général de 1872 à 1892.

« M. Toussaint Loua succédait à M. Legoyt, qui lui léguait un héritage difficile. Chef du bureau de la statistique au Ministère du commerce, statisticien laborieux et consciencieux, il a dirigé les publications de ce Ministère, qui ont frayé la voie à celles de l'Office du travail. On doit surtout signaler sa *Statistique de la France* et son *Annuaire statistique,* ce précieux instrument de travail qui condense sous un format commode les principales données numériques éparses dans plus de cent volumes.

« Son article de 1903 aurait peut-être été un peu frêle pour y suspendre le prix Bourdin, si nous n'avions évoqué, pour lui faire cortège, les deux cent trente-cinq articles que son auteur a semés à pleines mains, de 1864 à 1894, avec la prodigalité d'un nabab qui sait son trésor inépuisable. Il a été pendant trente ans le fournisseur fécond de notre Journal et l'on est émerveillé, en parcourant ces nombreux articles, de la variété de ses connaissances et de la souplesse de sa plume, qui s'adaptait aux sujets les plus divers.

« Du moment où le prix Bourdin doit récompenser les services rendus à notre Revue, personne assurément n'en est plus digne que notre ami.

« Si l'on ajoute que, comme secrétaire général, il a été pendant vingt ans la cheville ouvrière de la Société, qu'il l'a aidée à franchir les crises dont aucune existence, celle des associations comme celle des individus, ne peut être exempte; si l'on se rappelle qu'il a toujours été un collègue aimable et sûr, ignorant l'envie, applaudissant aux succès des autres sans récriminer contre le sort, acceptant la retraite avec une bonne grâce souriante, et restant toujours attaché par le cœur et par les souvenirs d'autrefois à cette Société dont il est l'un des doyens aimés et respectés,

— vous comprendrez que, malgré les mérites éclatants des autres auteurs, auxquels j'ai fait une rapide allusion, votre jury se soit décidé pour lui attribuer le prix Bourdin.

« Nous avons la conviction que la Société de statistique voudra bien ratifier ce verdict, qui est à la fois un acte de justice et de reconnaissance envers un de ceux qui l'ont le plus longuement et le plus fidèlement servie. »

Cette manifestation de la Société avait profondément ému notre vieil ami, qui, même longtemps après, ne pouvait en parler sans attendrissement. Nous eûmes bien raison de lui rendre alors cet hommage si mérité; car, si nous l'avions ajourné au concours actuel, nous serions arrivés trop tard. Nous avons pu du moins procurer à ses derniers jours cette joie de se sentir apprécié, aimé de ses anciens collaborateurs, qui n'oublieront jamais sa bonne et aimable figure et les services qu'il a, dans sa longue vie, rendus à la statistique en général et à notre Société en particulier.

Puisque j'ai commencé à m'engager sur ce terrain nécrologique, permettez-moi d'y faire un pas de plus pour exprimer le regret que ne peut manquer d'inspirer aux amis de notre science la disparition d'un autre vaillant travailleur, M. Victor Turquan, dont un billet de faire-part m'annonçait aujourd'hui même la mort. Dans notre séance de juin dernier, il y a six mois, il nous communiquait encore une note sur « le traitement des percepteurs ». Il a été emporté, en même temps que son ancien chef M. Loua, après avoir beaucoup produit, mais à un âge qui nous autorisait à espérer encore de lui une longue et fructueuse période d'activité.

Enfin, dans ce funèbre inventaire, — et ce n'est pas ma faute, mais celle de la mort qui nous a frappés à coups redoublés, — je ne puis pas ne pas évoquer le souvenir de M. Pierre des Essars. Lui aussi a été un de nos lauréats du prix Bourdin et l'un de nos présidents. Il a été enlevé dans la force de l'âge — il n'avait que cinquante-deux ans — à l'affection de sa famille et à celle des nombreux amis qu'il comptait parmi nous. Nous avons joui pendant vingt-cinq ans de sa précieuse collaboration et du charme personnel de son commerce. Outre ses nombreux et remarquables articles originaux, il nous a, fidèlement et jusqu'au dernier jour, fourni sa Chronique des banques, qui était si justement appréciée dans le monde financier. Bien qu'au moment de sa mort un hommage solennel ait été rendu à sa mémoire par notre Société, il a semblé au jury que nous devions consigner, dans le rapport sur la période au cours de laquelle nous avions eu le chagrin de le perdre, nos regrets affectueux envers l'ancien lauréat du prix Bourdin et envers l'ami dévoué de notre Société.

Après avoir rempli ce devoir envers ceux que nous avons perdus, j'arrive à celui qui nous incombe vis-à-vis des collaborateurs du Journal, ceux-ci, Dieu merci! bien vivants et en pleine vigueur de production.

La période de trois années sur laquelle portait notre examen s'étend de 1904 à 1906. Elle correspond à une masse imposante de travaux, dont vous pourrez vous donner une première idée par les chiffres suivants :

Nos trois volumes comprennent 1 296 pages qui, eu égard à leur format et à leur caractère typographique, équivalent au moins à 2 000 pages d'un grand in-octavo ou à la matière de quatre gros volumes de plus de 500 pages.

Le nombre des articles insérés dans ces trois volumes est de 165 et celui des auteurs de 35, ce qui représente pour chacun d'eux une moyenne de 4 à 5 articles.

Nous constatons avec un certain regret que, sauf quatre à cinq nouvelles recrues, ce sont toujours les mêmes noms qui figurent sur nos tables des matières annuelles. Nous faisons appel à tous nos collègues pour qu'ils viennent grossir ce petit bataillon et nous apporter leur collaboration effective.

Les articles ne sont pas tous originaux. La moitié d'entre eux, environ, se rap-

porte à des chroniques, à des variétés, à des notices bibliographiques ou nécrologiques. D'après notre jurisprudence, ils ne concourent pas pour le prix; mais en subissant cette règle nécessaire, nous avons le devoir de rendre hommage à la valeur des chroniques dont MM. Hertel, Bellom, Yvernès, et M. Roulleau, après son regretté prédécesseur M. Pierre des Essars, enrichissent périodiquement notre Journal. Ce sont d'excellents modèles d'informations sobres et précises, qui mettent fidèlement nos lecteurs au courant du mouvement des transports, de celui des banques, changes et métaux précieux, de la statistique judiciaire, enfin de celle des questions ouvrières et des assurances sur la vie.

Une autre élimination nous est imposée par notre jurisprudence : c'est celle des articles de nos lauréats antérieurs, des membres de notre Bureau actuel et de nos anciens présidents. Cette règle, dure mais nécessaire, mettait hors concours d'un seul coup dix auteurs et précisément ceux qui sont l'honneur et la force de notre Société.

A leur tête figure notre maître, notre ami M. Levasseur, toujours jeune, toujours infatigable, le chef incontesté de la statistique française; — nous avons même le droit de le dire — de la statistique universelle. Il poursuit, sans se lasser, des œuvres dont chacune suffirait à remplir une vie et à consacrer une gloire, et en particulier son imposant monument de l'*Histoire des classes ouvrières*. Nous regrettons qu'il soit au-dessus de toutes nos récompenses et que nous soyons impuissants à lui exprimer autrement que par nos paroles et l'élan de nos cœurs nos sentiments de respect et d'affectueuse admiration.

Je vous entraînerais trop loin si je me laissais aller à vous parler des articles dus à nos maîtres Bertillon, de Foville, Neymarck, Yves Guyot, March, Fernand Faure, Schelle, et qui, quoique étant la parure de notre revue, sont exclus du concours.

Qu'il me soit au moins permis de me faire l'interprète des félicitations de notre Société envers notre cher président, M. Lucien March, à l'occasion du prix Montyon de statistique que vient de lui conférer, pour cette année, l'Académie des sciences.

Après ces diverses éliminations, nous restions en présence de 30 articles et de 12 auteurs. C'était encore beaucoup, eu égard à la valeur de plusieurs de ces travaux. Aussi, comme dans les concours précédents, le jury, condamné à faire un choix, a-t-il éprouvé un grave embarras, celui des richesses.

Parmi les articles qui ont retenu son attention, le jury m'a donné l'agréable mission de vous signaler les suivants :

Les études de M. le Dr Löwenthal sur les *Rapports entre la mortalité et la natalité*, sur la *Mortalité française*, sur l'*État sanitaire et démographique comparé des villes de Berlin et de Paris*. Nous avions déjà, dans notre rapport de 1904, mentionné la valeur des études du même auteur sur la *Statistique sanitaire dans l'armée française*. L'Académie des sciences leur avait, dans sa séance du 10 décembre 1904, donné une haute consécration par l'attribution du prix Montyon de statistique;

Les recherches financières de M. de Colonjon sur l'*Évaluation totale des patrimoines des personnes physiques en France*, sur le *Capital social des sociétés en nom collectif*, sur les *Valeurs mobilières en France;*

Les études démographiques de M. Huber sur la *Valeur comparée des coefficients qui mesurent le mouvement des mariages et des naissances;*

Enfin, la communication de M. Barrat sur l'*Apprentissage dans l'industrie de l'ameublement*.

Tous ces travaux, et ceux que nous pourrions et devrions joindre à cette liste, sont intéressants, d'aucuns absolument remarquables, et l'on doit souhaiter qu'ils soient consultés par tous ceux qui ont la responsabilité des problèmes dont ces belles études statistiques sont destinées à préparer la solution.

Tout en rendant justice à ces mérites, à ces titres, à ces espérances, et en prenant ses notes pour les concours futurs, le jury s'est arrêté sur un nom, que nous

avions déjà signalé dans notre rapport de 1904 en tête des noms retenus d'une façon toute particulière et qui nous a paru cette année s'imposer à nos suffrages.

Ce nom est celui de M. Paul Meuriot, professeur au lycée Lakanal.

Pendant la seule période triennale qu'embrasse le concours 1904-1906, M. Meuriot nous a donné huit articles, dont voici les titres :

Les Divers modes d'évaluation de la population de Londres; — De l'Influence des migrations internes sur la répartition des langues et des cultes en Suisse; — La Répartition de la population de la Suisse par altitude; — Le Développement de la population et la situation politique de l'Empire allemand; — La Répartition des langues en Belgique; — Les Contributions matriculaires dans le budget de l'Empire allemand; — La Population de l'Empire allemand et de Berlin; — Du Caractère nouveau de l'immigration aux États-Unis.

Cette contribution, aussi abondante que substantielle, n'est pas la seule dont nous soyons redevables à M. Meuriot. Depuis onze ans qu'il est notre collègue, il a publié dans notre Journal, outre les huit articles énumérés ci-dessus, treize autres articles sur les sujets les plus divers.

Ses études portent en général sur la population, le régime économique et parlementaire, les migrations, les cultes, les langues de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Autriche. Il a également abordé des recherches démographiques et agricoles sur la Russie et la Belgique, sur les recensements des diverses capitales.

Tous ces travaux, dont notre Journal a eu la primeur, ce qui en augmente la valeur pour nous, portent un grand cachet de précision et de sagacité dans la mise en œuvre de documents puisés aux meilleures sources. Sa connaissance des langues étrangères a permis à l'auteur de consulter dans leur texte les documents originaux, au lieu de ne les avoir que de seconde main.

M. Paul Meuriot a eu l'honneur de recevoir en 1904 de l'Académie des sciences morales et politiques le prix du budget pour son remarquable mémoire sur la *Transformation des agglomérations urbaines sous l'influence des divers facteurs physiques, économiques, administratifs et sociaux.*

Nous sommes donc en présence d'un travailleur laborieux et distingué, d'un statisticien exercé, d'une intelligence très éveillée et prête à aborder avec succès les problèmes les plus variés de l'économie politique et de la démographie.

Aussi le jury et le conseil ont-ils estimé, à l'unanimité, qu'il y avait lieu d'attribuer à M. Paul Meuriot la médaille Bourdin pour l'ensemble des travaux publiés à notre Bulletin.

Le Rapporteur,
E. CHEYSSON.

III

RAPPORT AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1906

Paris, le 15 novembre 1907.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Durant l'année 1906, la balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 26 651 naissances, inférieur d'un quart environ à celui de 1905 : 37 120. La diminution de cet excédent, par rapport à l'année précédente, est due surtout à l'accroissement du

nombre des décès, lequel est, en 1906, supérieur de 10 025 unités à celui de 1905; le nombre des naissances ne s'est abaissé que de 444 unités.

En 1906, l'accroissement proportionnel de la population, calculé par rapport au chiffre de la population légale d'après le recensement du 4 mars 1906, n'est que de 0,07 %, taux inférieur à ceux des années précédentes : 0,10 en 1905, 0,15 en 1904 et 0,19 en 1903; ces derniers étaient calculés par rapport à la population légale d'après le recensement de 1901.

D'après les tableaux annexés au présent rapport, on constate que 45 départements ont fourni des excédents de décès en 1906; il y en avait 44 en 1905 et seulement 36 en 1904 et 1903.

Par rapport à 1905, il y a diminution du nombre des naissances dans 44 départements. Parmi ceux où cette diminution atteint les plus fortes valeurs absolues sont : Ille-et-Vilaine, 649 naissances en moins; Nord, 472; Morbihan, 438; Manche, 432; Corse, 345; Pas-de-Calais, 316; Somme, 303; Côtes-du-Nord, 302; Hérault, 282.

Parmi les 43 départements où l'on a enregistré plus de naissances en 1906 qu'en 1905, ceux où l'augmentation est la plus élevée sont : Seine, 1 210 naissances en plus; Meurthe-et-Moselle, 598; Bouches-du-Rhône, 494; Alpes-Maritimes, 493; Maine-et-Loire, 324; Aisne, 294.

L'augmentation du nombre des décès par rapport à 1905 s'étend à 51 départements, parmi lesquels sont :

Bouches-du-Rhône, avec 1 610 décès en plus; Gironde, 1 369; Rhône, 1 191; Pas-de-Calais, 1 159; Seine, 1 098; Vendée, 850; Dordogne, 810; Seine-Inférieure, 730; Loire-Inférieure, 706; Charente-Inférieure, 615; Ardèche, 612.

Parmi les 36 départements où le nombre des décès a été moindre en 1906 qu'en 1905, ceux où la diminution atteint les plus grandes valeurs absolues sont :

Morbihan, 1 068 décès en moins; Aisne, 663; Marne, 652; Somme, 469; Isère, 426; Haute-Vienne, 397.

Si l'on classe les départements suivant la valeur relative de l'excédent des naissances par rapport au chiffre de population légale, ceux qui fournissent les proportions les plus élevées sont :

Finistère, 0,98 pour 100 habitants; Pas-de-Calais, 0,97; Morbihan, 0,79; Haute-Vienne, 0,67; Nord, 0,62; Landes, 0,48; territoire de Belfort, 0,47; Vendée, 0,46; Lozère, 0,45; Côtes-du-Nord, 0,44; Corse, 0,43; Corrèze, 0,42.

Les départements où l'excédent des décès rapporté au chiffre de population légale atteint les valeurs les plus fortes sont : Lot, 0,74 pour 100 habitants; Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, 0,61; Gers, 0,56; Haute-Garonne, 0,55; Orne, 0,49; Côte-d'Or, Haute-Marne, 0,41; Aube, Yonne, 0,39; Vaucluse, 0,38. Ce sont à très peu près les mêmes départements que les années précédentes.

En résumé, l'excédent des naissances, 0,07 %, est descendu, en 1906, à un taux inférieur à celui de l'année précédente; rappelons que cette diminution provient pour une part du changement du chiffre de population servant de base au calcul : l'excédent de naissances en 1905 ayant été rapporté au chiffre légal de la population d'après le dénombrement de 1901; tandis que, pour 1906, on a pu utiliser le chiffre de population constaté au recensement du 4 mars de la même année.

Le taux obtenu en 1905 : 0,10 % était lui-même plus faible que celui de 1904 : 0,15 et que la moyenne : 0,20 des années 1901 à 1903.

La situation du pays au point de vue de l'accroissement de sa population est donc toujours peu satisfaisante surtout si l'on compare les résultats enregistrés en France à ceux que l'on observe pour les principaux États de l'Europe figurant au tableau ci-après.

Excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10 000 habitants

PÉRIODES	FRANCE	EMPIRE ALLEMAND	AUTRICHE	HONGRIE	BELGIQUE	ANGLETERRE	PAYS-BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE
1821-1825.	67	»	»	»	»	»	»	»	150	137
1826-1830.	50	»	»	»	»	»	»	»	139	84
1831-1835.	36	»	»	»	69	»	»	»	111	93
1836-1840.	48	»	74	»	85	»	»	»	78	81
1841-1845.	54	106	96	»	94	109	105	»	130	111
1846-1850.	28	81	6	»	38	95	33	»	121	99
1851-1855.	20	74	23	»	70	112	89	»	152	101
1856-1860.	28	104	100	»	87	126	65	»	165	120
1861-1865.	38	109	89	»	90	125	106	»	133	134
1866-1870.	15	98	70	»	62	129	101	66	125	92
1871-1875.	5	107	67	»	92	135	106	64	127	124
1876-1880.	29	131	82	77	102	146	135	75	151	120
1881-1885.	25	118	79	116	102	141	134	106	140	119
1886-1890.	11	121	88	115	91	125	131	103	138	121
1891-1895.	1	130	95	98	88	118	133	105	135	106
1896-1900.	13	147	116	115	109	115	150	110	146	108
1901-1905.	18	149	121	110	107	121	155	106	144	108

Nota. — Les nombres de la dernière ligne se rapportent : pour l'Autriche aux années 1901-1903; pour la Suède et la Norvège aux années 1901-1904.

Nous passerons maintenant en revue les relevés de l'état civil pour les mariages, divorces, naissances et décès, en donnant quelques détails sur les chiffres contenus dans les tableaux annexés au présent rapport.

Mariages et divorces. — On a enregistré 306 487 mariages en 1906, c'est le chiffre le plus élevé qui ait été constaté depuis 1872 et 1873; par rapport au chiffre de 1905 : 302 623, l'augmentation est de 3 864 mariages.

La proportion des nouveaux mariés calculée par rapport au chiffre de la population légale d'après le recensement de 1906 s'élève à 1,56 °/₀, supérieure à celle de 1905 : 1,55 et de 1904 : 1,53.

Par rapport à 1905, le nombre des mariages n'a diminué que dans 35 départements; les plus fortes diminutions ont été constatées dans les Côtes-du-Nord, 247 mariages en moins; le Morbihan, 221; la Haute-Savoie, 159. Parmi les départements où le nombre des mariages a le plus augmenté se classent : Seine, 1 682 mariages en plus; Pas-de-Calais, 455; Seine-et-Oise, 323; Seine-et-Marne, 220; Maine-et-Loire, 192; Finistère, 184.

Les départements où la proportion des nouveaux mariés pour 100 habitants atteint les plus fortes valeurs sont : Seine, 1,97 °/₀; Nord, 1,76; Pas-de-Calais, 1,69; Haute-Vienne, 1,68; Corrèze, Finistère, Loire, 1,64; Ille-et-Vilaine, Marne, 1,63; Seine-Inférieure, 1,62; Aisne, Dordogne, 1,61; Ardennes, Pyrénées-Orientales, 1,60.

Les départements où cette proportion est la plus faible sont : Corse, 1,13 °/₀; Hautes-Alpes, 1,23; Basses-Alpes, 1,25; Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, 1,30; Haute-Savoie, 1,31; Alpes-Maritimes, 1,32; Puy-de-Dôme, Savoie, 1,34; Meuse, Basses-Pyrénées, 1,35.

Le nombre des divorces transcrits sur les registres de l'état civil continue à augmenter : 10 573 en 1906, au lieu de 10 019 en 1905, 9 860 en 1904 et 8 919 en 1903.

Naissances. — En 1906, on a enregistré la naissance de 806 847 enfants vivants au moment de la déclaration; il y a eu, en outre, 37 326 mort-nés ou enfants morts avant la déclaration de naissance, soit au total 844 173 naissances. Par rapport à la population légale recensée le 4 mars 1906, la proportion est de 2,16 °/₀, chiffre inférieur à ceux des années précédentes qui étaient calculés par rapport à la population légale de 1901; 2,17 en 1905; 2,20 en 1904; 2,22 en 1903; 2,27 en 1902; 2,30 en 1901.

TABLEAU I. — **Mouvement de la population de la France pendant la période 1896-1906**

ANNÉES	MARIAGES	DIVORCES	ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS							MORT-NÉS ET ENFANTS morts avant la déclaration de naissance			DÉCÈS			ACCROISSEMENT OU DIMINUTION DE LA POPULATION	
			LÉGITIMES		ILLÉGITIMES		TOTAL										
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Ensemble	Légitimes	Illégitimes	TOTAL des mort-nés	Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL des décès	Excédent des naissances	Excédent des décès
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1896	290 171	7 051	408 095	386 213	38 526	37 752	441 621	423 965	865 586	36 627	6 014	42 641	403 027	368 859	771 886	93 700	»
1897	291 462	7 460	399 740	383 378	38 543	37 446	438 283	420 824	859 107	36 192	6 037	42 249	390 363	360 656	751 019	108 088	»
1898	287 179	7 238	393 626	375 721	37 739	36 847	431 365	412 568	843 933	34 289	5 517	39 805	418 621	391 452	810 073	33 860	»
1899	295 752	7 179	394 490	378 167	37 846	37 124	432 336	415 291	847 627	34 330	5 530	39 860	421 782	394 451	816 233	31 394	»
1900	299 084	7 157	384 791	369 385	37 265	35 856	422 056	405 241	827 297	33 787	5 459	39 246	442 435	410 850	853 285	»	25 988
1901	303 469	7 741	398 832	383 749	37 958	36 735	436 790	420 484	857 274	35 147	5 599	40 746	407 991	376 885	784 876	72 398	»
1902	294 786	8 431	393 735	377 572	37 511	36 560	431 246	414 132	845 378	34 697	5 521	40 218	395 534	365 900	761 434	83 944	»
1903	295 996	8 919	383 987	370 060	37 249	35 416	421 236	405 476	826 712	33 648	5 426	39 074	389 358	364 248	753 606	73 106	»
1904	298 721	9 860	380 319	366 175	36 493	35 242	416 812	401 417	818 229	33 289	5 376	38 665	392 650	368 553	761 203	57 026	»
1905	302 623	10 010	375 555	360 236	36 340	35 160	411 895	395 396	807 291	32 663	5 278	37 941	399 795	370 376	770 171	37 120	»
Moyennes 1896-1905.	295 924	8 105	390 817	375 065	37 517	36 414	428 364	411 479	839 843	34 467	5 577	40 044	406 156	377 223	783 379	56 464	»
1906	306 487	10 573	375 263	360 718	36 048	34 818	411 311	395 536	806 847	32 114	5 212	37 326	406 274	373 922	780 196	26 651	»

TABLEAU II. — **Mouvement de la populat**

NUMÉROS D'ORDRE	DÉPARTEMENTS	POPULATION légale (Dénombrement de 1906)	MARIAGES	DIVORCES	ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS — LÉGITIMES — Garçons	Filles	TOTAL	ILLÉGITIMES — Garçons	Filles	TOTAL	TOTAUX — Garçons	Fill
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	Ain	345 856	2 480	72	3 190	3 082	6 272	201	194	395	3 391	3 2
2	Aisne	534 495	4 302	281	5 286	5 117	10 403	695	653	1 348	5 981	5 7
3	Allier	417 961	3 299	71	3 412	3 295	6 707	216	168	384	3 628	3 4
4	Alpes (Basses-)	115 126	708	9	1 122	1 107	2 229	39	27	66	1 161	1 1
5	Alpes (Hautes-)	107 498	663	16	1 169	1 115	2 284	36	37	73	1 205	1 1
6	Alpes-Maritimes	334 007	2 199	95	3 340	3 129	6 469	493	487	980	3 833	3 6
7	Ardèche	347 140	2 549	34	3 838	3 768	7 606	83	72	155	3 921	3 8
8	Ardennes	317 505	2 540	102	3 024	2 887	5 911	246	234	480	3 270	3 1
9	Ariège	205 684	1 430	19	1 786	1 707	3 493	51	64	115	1 837	1 7
10	Aube	243 670	1 913	124	1 877	1 913	3 790	224	231	455	2 101	2 1
11	Aude	308 327	2 229	49	2 828	2 720	5 548	131	114	245	2 959	2 8
12	Aveyron	377 299	2 897	27	4 300	4 053	8 353	119	126	245	4 419	4 1
13	Belfort (Territoire de)	95 421	750	22	946	1 002	1 948	123	118	241	1 069	1 1
14	Bouches-du-Rhône	765 918	5 354	238	7 257	7 082	14 339	1 124	1 108	2 232	8 381	8 1
15	Calvados	403 431	2 949	159	3 573	3 610	7 183	456	476	932	4 029	4 0
16	Cantal	228 690	1 664	34	2 262	2 292	4 554	135	147	282	2 397	2 4
17	Charente	351 733	2 606	74	3 150	3 023	6 173	174	187	361	3 324	3 2
18	Charente-Inférieure	453 793	3 411	114	4 083	3 814	7 897	205	204	409	4 288	4 0
19	Cher	343 484	2 671	45	3 087	2 807	5 894	263	235	498	3 350	3 0
20	Corrèze	317 430	2 595	31	3 434	3 120	6 554	132	129	261	3 566	3 2
21	Corse	291 160	1 639	24	2 875	2 855	5 730	295	209	504	3 170	3 0
22	Côte-d'Or	357 959	2 517	94	2 744	2 622	5 366	273	245	518	3 017	2 8
23	Côtes-du-Nord	611 506	4 445	39	7 764	7 543	15 307	257	232	489	8 021	7 7
24	Creuse	274 094	2 127	38	2 330	2 314	4 644	165	136	301	2 495	2 4
25	Dordogne	447 052	3 588	83	4 551	4 501	9 052	190	191	381	4 741	4 6
26	Doubs	298 438	2 322	81	3 199	2 945	6 144	315	257	572	3 514	3 2
27	Drôme	297 270	2 085	58	2 599	2 463	5 062	120	112	232	2 719	2 5
28	Eure	330 140	2 409	183	2 946	2 828	5 774	269	291	560	3 215	3 1
29	Eure-et-Loir	273 823	2 141	85	2 590	2 462	5 052	198	185	383	2 788	2 6
30	Finistère	795 103	6 621	47	11 881	11 404	23 285	281	299	580	12 162	11 7
31	Gard	421 166	2 999	84	3 904	3 830	7 734	113	136	249	4 017	3 9
32	Garonne (Haute-)	442 065	3 183	81	3 332	3 198	6 530	329	317	646	3 661	3 5
33	Gers	231 088	1 625	44	1 704	1 630	3 334	80	89	169	1 784	1 7
34	Gironde	823 925	6 123	253	6 131	5 820	11 951	794	764	1 558	6 925	6 5
35	Hérault	482 779	3 344	83	4 382	4 227	8 609	230	242	472	4 612	4 4
36	Ille-et-Vilaine	611 805	5 005	64	6 395	6 170	12 565	299	319	618	6 694	6 4
37	Indre	290 216	2 175	33	2 710	2 522	5 232	174	201	375	2 884	2 7
38	Indre-et-Loire	337 916	2 616	86	2 775	2 539	5 314	253	291	544	3 028	2 8
39	Isère	562 315	4 066	135	4 947	4 743	9 690	285	273	558	5 232	5 0
40	Jura	257 725	1 835	59	2 476	2 470	4 946	147	127	274	2 623	2 5
41	Landes	293 397	2 304	17	2 917	2 872	5 789	152	161	313	3 069	3 0
42	Loir-et-Cher	276 019	2 171	43	2 482	2 299	4 781	220	196	416	2 702	2 4
43	Loire	643 943	5 274	171	6 289	6 036	12 325	305	301	606	6 594	6 3
44	Loire (Haute-)	314 770	2 229	30	3 480	3 359	6 839	136	108	244	3 616	3 4
45	Loire-Inférieure	666 748	5 111	128	6 306	6 006	12 312	316	281	597	6 622	6 2
46	Loiret	364 999	2 826	87	3 278	3 057	6 335	293	265	558	3 571	3 3
47	Lot	216 611	1 521	19	1 720	1 739	3 459	42	43	85	1 762	1 7
48	Lot-et-Garonne	274 610	1 913	89	1 985	1 877	3 862	89	80	169	2 074	1 9
49	Lozère	128 016	964	5	1 528	1 422	2 950	68	60	128	1 596	1 4
50	Maine-et-Loire	513 490	3 967	83	4 378	4 231	8 609	282	289	571	4 660	4 5
51	Manche	487 443	3 617	78	4 877	4 516	9 393	384	300	684	5 261	4 8
52	Marne	434 157	3 538	188	4 174	4 123	8 297	481	404	885	4 655	4 5
53	Marne (Haute-)	221 724	1 616	42	1 881	1 810	3 691	120	131	251	2 001	1 9
54	Mayenne	305 457	2 334	43	3 208	3 016	6 224	111	129	240	3 319	3 1
55	Meurthe-et-Moselle	517 508	3 977	136	5 520	5 328	10 848	666	631	1 297	6 186	5 9
56	Meuse	280 220	1 890	73	2 547	2 339	4 886	142	168	310	2 689	2 5
57	Morbihan	573 152	4 198	31	7 242	7 062	14 304	374	326	700	7 616	7 3
58	Nièvre	313 972	2 237	77	2 533	2 511	5 044	124	113	237	2 657	2 6
59	Nord	1 895 861	16 665	574	20 585	19 697	40 282	2 625	2 546	5 171	23 210	22 2
60	Oise	410 049	3 221	204	3 964	3 836	7 800	369	399	768	4 333	4 2
61	Orne	315 993	2 286	65	2 767	2 569	5 336	136	142	278	2 903	2 7
62	Pas-de-Calais	1 012 466	8 540	245	13 194	12 698	25 892	1 492	1 495	2 987	14 686	14 1
63	Puy-de-Dôme	535 419	3 577	73	4 305	4 140	8 445	195	187	382	4 500	4 3
64	Pyrénées (Basses-)	426 817	2 872	30	4 516	4 385	8 901	294	293	587	4 810	4 6
65	Pyrénées (Hautes-)	209 397	1 357	13	1 834	1 633	3 467	103	94	199	1 939	1 7
66	Pyrénées-Orientales	213 171	1 702	34	2 406	2 255	4 661	86	96	182	2 492	2 3
67	Rhône	858 907	6 337	355	6 646	6 473	13 119	1 079	994	2 073	7 725	7 4
68	Saône (Haute-)	263 890	1 985	59	2 531	2 471	5 002	244	223	467	2 775	2 6
69	Saône-et-Loire	613 877	4 794	129	6 027	5 893	11 990	310	288	598	6 337	6 1
70	Sarthe	421 470	3 236	141	3 889	3 732	7 621	344	349	693	4 233	4 0
71	Savoie	253 297	1 693	27	2 608	2 484	5 092	159	145	304	2 767	2 6
72	Savoie (Haute-)	260 617	1 706	24	2 731	2 676	5 407	131	153	284	2 862	2 8
73	Seine	3 848 618	37 845	2 419	29 170	28 123	57 293	9 061	8 808	17 869	38 231	36 9
74	Seine-Inférieure	863 879	7 008	356	9 815	9 567	19 382	1 402	1 332	2 734	11 217	10 8
75	Seine-et-Marne	361 939	2 808	114	3 247	3 132	6 379	216	207	423	3 463	3 3
76	Seine-et-Oise	749 753	5 810	317	6 489	6 453	12 942	616	589	1 205	7 105	7 0
77	Sèvres (Deux-)	339 466	2 602	45	3 256	3 012	6 268	115	123	238	3 371	3 1
78	Somme	532 567	4 173	206	4 538	4 417	8 955	838	780	1 618	5 376	5 1
79	Tarn	330 533	2 438	45	3 099	2 925	6 024	89	75	164	3 188	3 0
80	Tarn-et-Garonne	188 553	1 222	24	1 531	1 446	2 977	50	40	90	1 581	1 4
81	Var	324 638	2 306	93	2 966	2 794	5 760	260	239	499	3 226	3 0
82	Vaucluse	239 178	1 786	81	2 234	2 030	4 264	129	129	258	2 363	2 1
83	Vendée	442 777	3 398	23	4 891	4 576	9 467	165	155	320	5 056	4 7
84	Vienne	333 621	2 647	45	3 190	3 025	6 215	145	150	295	3 335	3 1
85	Vienne (Haute-)	385 732	3 250	51	4 363	4 035	8 398	265	285	550	4 628	4 3
86	Vosges	429 812	3 355	89	4 650	4 623	9 273	435	446	881	5 085	5 0
87	Yonne	315 199	2 207	81	2 277	2 281	4 558	175	143	318	2 452	2 4
	FRANCE ENTIÈRE	39 252 245	306 487	10 573	375 263	360 718	735 981	36 048	34 818	70 866	411 311	395 5

la France, par département, en 1906

OTAL des IFANTS léclarés IVANTS	MORT-NÉS ET ENFANTS MORTS AVANT LA DÉCLARATION DE NAISSANCE — LÉGITIMES — Garçons	Filles	ILLÉGITIMES — Garçons	Filles	TOTAL	DÉCÈS — Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL	EXCÉDENT des naissances	des décès	PROPORTION POUR 100 HABITANTS — des nouveaux mariés	des enfants déclarés vivants	des décès
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
6 667	133	85	17	18	253	3 777	3 419	7 196	»	529	1,48	1,98	2,08
11 751	269	183	48	45	545	5 450	5 023	10 473	1 278	»	1,61	2,20	1,96
7 091	133	97	12	4	246	3 577	3 235	6 812	279	»	1,58	1,70	1,63
2 295	84	40	6	2	132	1 340	1 214	2 554	»	259	1,25	2,03	2,26
2 357	72	44	1	4	121	1 291	1 136	2 427	»	70	1,28	2,19	2,26
7 449	223	181	84	67	555	3 613	3 267	6 880	569	»	1,32	2,23	2,06
7 761	211	161	4	8	384	4 248	3 951	8 199	»	438	1,47	2,24	2,36
6 391	114	97	20	17	248	3 179	2 938	6 117	274	»	1,60	2,01	1,93
3 608	59	46	5	2	112	2 038	1 994	4 032	»	424	1,39	1,75	1,96
4 245	91	78	23	10	202	2 667	2 514	5 181	»	936	1,57	1,74	2,13
5 793	154	111	10	9	284	3 061	2 728	5 789	4	»	1,45	1,88	1,88
8 598	216	156	10	5	387	4 048	3 885	7 933	665	»	1,54	2,28	2,10
2 189	60	42	22	15	139	958	777	1 735	454	»	1,57	2,29	1,82
16 571	542	159	384	87	1 172	9 371	8 440	17 811	»	1 240	1,40	2,16	2,33
8 115	159	93	33	15	300	4 708	4 677	9 385	»	1 270	1,46	2,01	2,33
4 836	82	75	7	6	170	2 167	2 238	4 405	431	»	1,46	2,11	1,93
6 534	123	84	19	7	233	3 451	3 082	6 533	1	»	1,48	1,86	1,86
8 806	193	153	18	16	380	4 688	4 254	8 942	»	636	1,50	1,83	1,97
6 392	101	83	12	16	212	2 964	2 785	5 749	643	»	1,56	1,86	1,67
6 815	123	76	16	5	220	2 863	2 628	5 491	1 324	»	1,64	2,15	1,78
6 234	35	29	7	3	74	2 518	2 463	4 981	1 253	»	1,18	2,14	1,71
5 884	110	83	16	19	228	3 849	3 488	7 337	»	1 453	1,41	1,64	2,05
15 796	431	286	17	9	743	6 631	6 451	13 082	2 714	»	1,45	2,58	2,14
4 945	73	61	7	4	145	2 222	2 220	4 442	503	»	1,55	1,80	1,62
9 433	216	150	12	16	394	4 880	4 445	9 325	108	»	1,61	2,11	2,09
6 716	178	131	22	21	352	3 383	3 028	6 411	305	»	1,56	2,25	2,15
5 294	149	109	11	13	282	3 410	2 920	6 330	»	1 036	1,40	1,78	2,13
6 334	152	108	17	23	300	3 792	3 469	7 261	»	927	1,46	1,92	2,20
5 435	127	78	14	11	230	2 851	2 717	5 568	»	133	1,56	1,98	2,08
23 865	612	402	13	16	1 043	8 297	7 735	16 032	7 833	»	1,64	3,00	2,02
7 983	204	151	15	9	379	4 659	4 384	9 043	»	1 060	1,42	1,90	2,15
7 176	165	128	20	14	327	4 835	4 769	9 604	»	2 428	1,44	1,62	2,17
3 503	92	74	12	7	185	2 457	2 340	4 797	»	1 294	1,41	1,52	2,08
13 509	272	225	72	55	624	8 570	7 712	16 282	»	2 773	1,49	1,64	1,98
9 081	235	181	19	21	456	5 581	4 764	10 345	»	1 264	1,39	1,88	2,14
13 183	349	240	28	18	635	6 886	6 433	13 319	»	136	1,63	2,15	2,18
5 607	83	68	4	11	166	2 516	2 186	4 702	905	»	1,50	1,93	1,62
5 858	136	103	20	24	283	3 187	3 065	6 252	»	394	1,55	1,73	1,85
10 253	270	180	33	22	505	5 793	5 350	11 143	»	890	1,45	1,82	1,98
5 220	141	88	16	11	256	2 994	2 730	5 724	»	504	1,42	2,03	2,22
6 102	105	87	14	11	217	2 402	2 259	4 661	1 441	»	1,57	2,08	1,59
5 197	95	65	23	7	190	2 582	2 293	4 875	322	»	1,57	1,88	1,77
12 931	408	270	31	34	743	6 869	6 150	13 019	»	88	1,64	2,01	2,02
7 083	180	121	6	4	311	3 205	3 122	6 327	756	»	1,42	2,25	2,01
12 909	279	211	26	11	527	6 316	5 917	12 233	676	»	1,58	1,94	1,83
6 893	109	110	11	7	237	3 356	3 024	6 380	513	»	1,55	1,89	1,75
3 544	81	42	4	4	131	2 568	2 587	5 155	»	1 611	1,40	1,64	2,38
4 031	100	67	10	8	185	2 925	2 792	5 717	»	1 686	1,39	1,47	2,08
3 078	92	60	3	3	158	1 265	1 229	2 494	584	»	1,51	2,40	1,95
9 180	151	154	20	14	339	5 105	4 858	9 963	»	783	1,55	1,79	1,94
10 077	223	195	25	18	461	5 434	5 040	10 474	»	397	1,48	2,07	2,15
9 182	209	171	43	33	456	4 532	4 058	8 590	592	»	1,63	2,11	1,98
3 942	91	77	7	6	181	2 599	2 264	4 863	»	921	1,46	1,78	2,19
6 464	166	92	10	4	272	3 384	3 160	6 544	»	80	1,58	2,11	2,14
12 145	228	209	48	32	517	5 635	4 936	10 571	1 574	»	1,54	2,35	2,04
5 196	106	90	13	11	220	2 917	2 642	5 559	»	363	1,35	1,85	1,96
15 004	405	277	18	11	711	5 363	5 109	10 472	4 532	»	1,46	2,62	1,83
5 281	99	80	8	4	191	3 041	2 746	5 787	»	506	1,42	1,68	1,84
45 453	1 078	829	185	113	2 205	17 722	16 084	33 806	11 647	»	1,76	2,40	1,78
8 568	171	133	22	16	342	4 336	3 957	8 293	275	»	1,57	2,09	2,02
5 614	120	94	9	6	229	3 649	3 514	7 163	»	1 549	1,45	1,78	2,27
28 879	602	428	88	85	1 203	10 385	8 656	19 041	9 838	»	1,69	2,85	1,88
8 827	243	165	10	14	432	5 422	5 168	10 590	»	1 763	1,34	1,65	1,98
9 488	144	102	16	18	280	3 822	3 951	7 773	1 715	»	1,35	2,22	1,82
3 666	88	68	16	9	171	2 209	2 144	4 353	»	687	1,30	1,75	2,08
4 843	118	86	14	6	224	2 232	1 938	4 170	673	»	1,60	2,27	1,96
15 192	333	304	76	69	782	9 469	8 861	18 330	»	3 138	1,48	1,77	2,13
5 469	115	78	9	12	214	2 966	2 767	5 733	»	264	1,50	2,07	2,17
12 518	277	207	31	16	531	5 981	5 269	11 250	1 268	»	1,56	2,04	1,88
8 314	186	147	24	18	375	4 653	4 439	9 092	»	778	1,54	1,97	2,16
5 396	173	117	17	9	316	2 663	2 654	5 317	79	»	1,34	2,13	2,10
5 691	197	151	16	16	380	2 779	2 529	5 308	383	»	1,31	2,18	2,04
75 162	1 704	1 366	652	606	4 328	38 440	35 206	73 646	1 516	»	1,97	1,95	1,91
22 116	534	399	111	97	1 141	10 422	9 413	19 835	2 281	»	1,62	2,56	2,30
6 802	138	103	13	17	271	3 922	3 345	7 267	»	465	1,55	1,88	2,01
14 147	316	252	48	33	649	8 060	7 353	15 413	»	1 266	1,55	1,89	2,06
6 506	107	76	7	10	200	3 113	2 888	6 001	505	»	1,53	1,92	1,77
10 573	230	181	50	37	498	5 527	5 151	10 678	»	105	1,57	1,99	2,01
6 188	154	105	9	8	276	3 591	3 184	6 775	»	587	1,48	1,87	2,05
3 067	81	64	7	7	159	2 211	2 018	4 229	»	1 162	1,30	1,63	2,24
6 259	173	121	23	19	336	3 637	3 200	6 837	»	578	1,42	1,93	2,11
4 522	118	121	10	9	258	2 847	2 574	5 421	»	899	1,49	1,89	2,27
9 787	167	147	11	6	331	4 031	3 727	7 758	2 029	»	1,53	2,21	1,75
6 510	136	91	10	6	243	2 828	2 629	5 457	1 053	»	1,59	1,95	1,64
8 948	163	139	14	11	327	3 244	3 103	6 347	2 601	»	1,68	2,32	1,65
10 154	258	186	36	31	511	4 683	4 206	8 889	1 265	»	1,56	2,36	2,07
4 876	92	52	12	14	170	3 162	2 954	6 116	»	1 240	1,40	1,55	1,94
06 847	18 515	13 599	2 992	2 220	37 326	406 274	373 922	780 196	67 661	41 010	1,56	2,06	1,99
									Excédent des naissances + 26 651				

Les 806 847 enfants déclarés vivants comprennent 411 311 garçons et 395 536 filles, soit 1 044 garçons pour 1 000 filles, proportion toujours à peu près invariable. Parmi les mort-nés, la proportion des garçons est plus élevée et moins constante : en 1906, on a enregistré 37 326 mort-nés, dont 21 507 garçons et 15 819 filles, soit 1 360 garçons pour 1 000 filles.

Parmi les 806 847 enfants déclarés vivants, 735 981 sont légitimes et 70 866 illégitimes.

Au total, le nombre des enfants déclarés vivants en 1906 est inférieur de 444 unités au nombre correspondant de 1905 et de 32 996 unités à la moyenne annuelle de la période décennale 1896-1905.

La proportion des enfants déclarés vivants par rapport à la population légale de 1906 est 2,06 pour cent habitants, au lieu de 2,07 en 1905, 2,10 en 1904, 2,12 en 1903, 2,17 en 1902 et 2,20 en 1901.

Les départements où le nombre des enfants déclarés vivants en 1906, rapporté à la population légale, atteint les valeurs les plus considérables sont : Finistère, 3 °/₀; Pas-de-Calais, 2,85 ; Morbihan, 2,62 ; Côtes-du-Nord, 2,58 ; Seine-Inférieure, 2,56 ; Nord, Lozère, 2,40 ; Vosges, 2,36 ; Meurthe-et-Moselle, 2,35 ; Haute-Vienne, 2,32.

Les départements où cette proportion est restée la plus faible sont : Lot-et-Garonne, 1,47 °/₀ ; Gers, 1,52 ; Yonne, 1,55 ; Haute-Garonne, 1,62 ; Tarn-et-Garonne, 1,63 ; Côte-d'Or, Gironde, Lot, 1,64 ; Puy-de-Dôme, 1,65 ; Nièvre, 1,68 ; Allier, 1,70.

On voit, d'après ces chiffres, que les départements à faible ou à forte natalité sont, à peu d'exceptions près, les mêmes que les années précédentes.

Décès. — On a enregistré 780 196 décès pendant l'année 1906. Ce nombre dépasse de 10 025 unités celui de 1905 : 770 171 ; il est inférieur de 3 183 unités à la moyenne annuelle de la période décennale 1896-1905.

Sur les 780 196 décédés, 406 274 étaient du sexe masculin ; 373 922 du sexe féminin.

Le rapport du nombre des décédés au chiffre de la population légale, recensée le 4 mars 1906, est 1,99 °/₀, contre 1,97 en 1905, 1,95 en 1904, 1,93 en 1903 et 1,95 en 1902 ; ces dernières proportions étaient calculées à l'aide de la population légale de 1901.

Les départements où l'on a enregistré en 1906 les plus fortes proportions de décès par rapport à la population légale sont : Lot, 2,38 °/₀ ; Ardèche, 2,36 ; Bouches-du-Rhône, Calvados, 2,33 ; Seine-Inférieure, 2,30 ; Orne, Vaucluse, 2,27 ; Basses-Alpes, Hautes-Alpes, 2,26 ; Tarn-et-Garonne, 2,24 ; Jura, 2,22.

Les départements où la proportion des décès constatés en 1906 atteint les plus faibles valeurs sont : Landes, 1,59 pour 100 habitants ; Creuse, Indre, 1,62 ; Allier, 1,63 ; Vienne, 1,64 ; Haute-Vienne, 1,65 ; Cher, 1,67 ; Corse, 1,71 ; Corrèze, 1,73 ; Loiret, Vendée, 1,75 ; Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, 1,77 ; Nord, 1,78.

Comme les années précédentes, le tableau II, page 400, dont les principaux résultats viennent d'être analysés, est une récapitulation provisoire d'états établis par les préfets d'après des tableaux statistiques qu'ont préparés les administrations communales. Depuis que l'on procède en France au dépouillement des actes de l'état civil, ce dépouillement a toujours été confié aux municipalités. Malheureusement, dans ces conditions, les statistiques ne sont pas suffisamment instructives ; les rapports essentiels de mortalité, de natalité, de nuptialité, ne peuvent être déterminés qu'assez tard, tandis que l'analyse démographique ne dispose pas de renseignements assez détaillés pour l'étude des circonstances qui font varier ces rapports. Aussi, dans la plupart des pays étrangers, a-t-on substitué, au dépouillement local des documents d'état civil, un dépouillement central plus sûr et plus complet.

En France, les inquiétudes qu'éveille la baisse constante de la natalité rendant plus nécessaire que dans beaucoup d'autres pays une surveillance attentive des mouvements de l'état civil, il importe d'y introduire aussi les méthodes les plus perfectionnées : c'est

pourquoi l'administration a renoncé à réclamer des municipalités les statistiques nécessaires pour établir la situation démographique du pays. A partir de 1907 la charge de dépouiller les renseignements recueillis dans les bureaux d'état civil incombe à la Statistique générale de la France ; la centralisation des documents à dépouiller aura lieu tous les six mois. Il y a donc lieu d'espérer qu'après une période de mise en train, les résultats généraux du mouvement de la population de la France pourront être publiés au *Journal officiel* aussitôt après la fin de chaque semestre. Le dépouillement détaillé procédera par périodes quinquennales.

Le conseiller d'Etat, directeur du travail,
Arthur FONTAINE.

IV

LA CRIMINALITÉ EN EUROPE

(LÉGISLATION ET STATISTIQUE)

(*Suite et fin* [1])

La statistique des infractions individuelles contient sur la marche générale des crimes et des délits des données fort intéressantes. Le tableau suivant, s'appliquant aux plus graves d'entre elles, permet de se rendre compte des progrès réalisés :

	Infractions individuelles suivies de condamnation				
	1900	1901	1902	1903	1904
Faux divers	263	394	415	474	543
Crimes et délits contre l'ordre public	10 378	12 030	12 387	10 706	9 557
— contre la sécurité publique	2 302	2 469	2 730	2 592	2 402
— contre la moralité publique	1 651	1 776	1 796	1 706	1 771
Adultère et bigamie	508	541	680	822	849
Lésions corporelles volontaires	31 297	34 094	32 626	31 869	30 167
Atteintes à la liberté individuelle	251	263	218	277	261
Calomnie et injures	3 606	3 881	3 871	3 354	3 352
Vols et maraudages	10 720	12 486	12 572	11 476	11 171
Abus de confiance, escroquerie, tromperie	2 775	3 255	3 078	3 675	3 252
Recel	896	979	1 017	972	903
Destructions et dommages	4 090	4 131	4 198	4 030	3 642

Les chiffres de 1904 doivent être mis en relief. Ils accusent, de très claire façon, le mouvement de régression qui s'est produit, dès 1902, dans le nombre total des infractions et ils expriment le résultat le plus favorable que l'on puisse signaler dans cette période de cinq ans.

La statistique belge contient une classification très détaillée de l'homicide. Elle distingue chacune des espèces qui sont prévues par le Code pénal et même quelques-unes des circonstances qui excusent ce crime.

Le nombre des assassinats, des meurtres et des coups et blessures ayant entraîné la mort, après avoir augmenté de 1861 à 1896, tend à diminuer depuis cette époque.

---

[1] Voir numéro d'octobre, page 330 et numéro de novembre, page 370.

Après avoir dépassé 30 en 1891-1895, la moyenne annuelle des meurtres n'est plus que de 16; celle des assassinats est restée la même, 32.

Depuis 1899, la récidive est étudiée, en Belgique, sous son double aspect d'intensité et de qualité. Les chiffres relatifs aux résultats des années postérieures à 1899 sont donc comparables, et l'on peut, en les observant, se rendre compte des modifications qui se sont produites dans la répartition des récidivistes; le tableau suivant suffit à les faire ressortir :

	Condamnés primaires		Récidivistes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Nombres proportionnels sur 100		Nombres proportionnels sur 100	
1899.	57,02	75,64	42,98	24,36
1900.	56,02	73,89	43,98	26,11
1901.	54,76	71,74	45,24	28,26
1902.	53,92	70,46	47,08	29,54
1903.	51,97	68,02	48,03	31,98
1904.	51,44	66,77	48,56	33,23

La part des récidivistes des deux sexes dans l'ensemble des condamnés accuse donc une augmentation régulière. L'usage si fréquent de la condamnation conditionnelle ne paraît donc pas avoir exercé en Belgique le même effet qu'en France sur la marche de la récidive.

Sous le rapport de l'âge, en Belgique, le maximum de la criminalité masculine est atteint entre les âges de 21 à 25 ans, celui de la criminalité féminine entre 30 et 35. Sur 100 condamnés de chaque sexe, on compte 13 hommes et 4 femmes âgés de 16 à 18 ans.

En résumé, la criminalité belge diminue. Il est possible de faire remonter les causes de cette amélioration non seulement à la loi du 27 novembre 1891 qui a créé, en ce qui concerne les vagabonds et les mendiants, des établissements spéciaux de correction et de refuge, mais à l'ensemble des lois ayant pour objet le relèvement des condamnés, l'amélioration du régime pénitentiaire, la réhabilitation en matière pénale, la libération conditionnelle et le patronage.

X — Hollande

La première statistique pénale date de 1847. Cette publication a subi de nombreuses transformations, dues aux modifications successives apportées à l'organisation judiciaire et au droit criminel de ce pays. Depuis la promulgation du Code pénal actuel, qui remonte au 1er septembre 1886, la statistique criminelle hollandaise a peu varié dans sa forme. Les notices qui servent à son établissement sont recueillies par les autorités judiciaires au moyen de registres annuels qui sont adressés à l'Office central. La statistique contient toutes les infractions prévues par le Code pénal, les lois spéciales, les ordonnances provinciales et les règlements communaux; elle fait usage de l'unité-infraction et de l'unité-prévenu et donne en outre le nombre des affaire (*Zaken*).

Les autorités jugeant en matière pénale sont : les tribunaux de canton (*Kantongerechten*), les tribunaux d'arrondissement (*Arrondissement-Rechtbanken*) et les cours d'appel (*Gerechtshoven*). Une haute cour (*Hooy Raad*) statue sur les pourvois

en cassation. La compétence de ces diverses juridictions est réglée par la loi d'organisation judiciaire du 15 avril 1886.

Dans le nouveau Code pénal hollandais, la division tripartite de l'ancien droit a été remplacée par une division bipartite des infractions en « misdrivjen » et « overtredingen ». Le premier de ces groupes embrasse les crimes et les délits du droit français, les *Verbrechen* et les *Vergehen* de la législation allemande ; le groupe des *Overtredingen* ne diffère pas sensiblement de nos contraventions de police ni des *Übertretungen* du droit pénal allemand.

Voici quel a été, de 1896 à 1904, le mouvement des crimes, des délits et des contraventions jugés par les divers tribunaux répressifs du royaume :

	Crimes et délits (sauf le maraudage)			Contraventions	
	Cas de criminalité jugés	Proportion sur 100 000 habitants	Individus condamnés	Cas de criminalité jugés	Proportion sur 100 000 habitants
1896. . . .	15 589	31,9	»	66 028	134,9
1897. . . .	16 096	32,4	»	90 381	182,0
1898. . . .	15 664	31,1	»	96 864	192,2
1899. . . .	15 391	30,2	»	91 820	180,4
1900. . . .	14 488	28,2	13 537	95 289	185,3
1901. . . .	15 855	30,4	14 730	101 113	193,7
1902. . . .	16 306	30,7	15 126	120 825	227,7
1903. . . .	15 499	28,8	14 408	121 590	225,6
1904. . . .	16 210	29,6	14 975	136 045	248,7

La criminalité, on le voit, est restée, en ce qui concerne les crimes et les délits, absolument stationnaire. Le total des homicides n'a pas sensiblement changé depuis vingt ans ; il est, en moyenne annuelle, de 20 environ. Le nombre des vols de toute nature a subi un accroissement jusqu'en 1893 ; à partir de cette époque, il tend à diminuer.

XI — Danemark

Une circulaire du Ministère de la justice, en date de décembre 1896, a réorganisé en Danemark le service de la statistique criminelle. Celle-ci est établie, depuis le 1er janvier 1897, à l'aide des bulletins du casier judiciaire. Chaque trimestre, les copies de ces bulletins sont adressées au bureau central de Copenhague, qui les utilise à la confection du compte rendu de la justice criminelle.

C'est le Code pénal du 10 février 1866 qui, sous le titre de Code pénal civil commun (*Allmindelig borgerlig Straffelov*), règle les matières pénales.

Le tableau suivant indique quel a été, pendant les cinq dernières années, le mouvement général des infractions à la loi pénale :

	Crimes et délits jugés	Contraventions jugées
1900.	3 503	4 175
1901.	3 440	4 776
1902.	3 475	5 427
1903.	3 357	5 672
1904.	3 407	5 388

Eu égard à la nature des crimes et délits qui leur étaient reprochés, les individus condamnés pendant la même période se distribuent de la façon suivante :

Crimes et délits	1900	1901	1902	1903	1904
Contre l'ordre public	216	173	220	185	171
Viols et attentats à la pudeur	477	500	522	579	495
Meurtres et assassinats	8	4	8	22	4
Coups et blessures	434	399	317	346	346
Vols	1 947	2 019	2 051	1 922	2 073
Escroqueries	361	355	323	322	333
Faux en écritures	132	146	128	112	133

Bien que la statistique ne révèle aucune aggravation en matière de criminalité meurtrière ou violente, le gouvernement danois s'est ému récemment de la fréquence des actes de brutalité commis dans tout le royaume contre les gens paisibles. Ces crimes restaient impunis dans les cas, les plus fréquents, où les voies de fait ne produisaient ni blessures ni mutilation. Une première loi du 11 mai 1897 tendant à réprimer ces violences resta sans effet. Le mal empira : les meurtres de femmes et d'enfants, les viols se multiplièrent jusqu'au jour où la population terrorisée réclama des mesures énergiques contre le retour de pareils méfaits. Une pétition signée par 180 000 femmes fut adressée au gouvernement et, au Rigsdag, le 1er avril 1905, le Folkething adoptait un projet de loi organisant une répression spéciale destinée à mettre fin à de pareils scandales.

La proportion des récidivistes est restée à peu près la même depuis cinq ans : 1 558, 1 623, 1 673, 1 585 et 1 657. Sur l'ensemble des individus condamnés pour crimes et pour délits pendant cette période, 60 °/₀ étaient des délinquants primaires. La récidive atteint son maximum parmi les condamnés âgés de 15 à 18 ans. Enfin elle est *spéciale* chez 82 °/₀ des hommes récidivistes et 88 fois sur 100 chez les femmes.

Les chiffres de la statistique danoise se prêtent peu à l'étude de la criminalité de l'enfance. Le nombre des poursuites exercées notamment contre les jeunes gens de 10 à 15 ans a diminué dans de telles proportions (157 en 1897 et 14 en 1904) qu'il est impossible de voir dans ce résultat la mesure des progrès réalisés. Signalons, à ce point de vue, la loi récente du 14 avril 1905, sur l'éducation correctionnelle des enfants criminels ou négligés, qui institue une surveillance spéciale, exercée par les *Conseils pupillaires,* dans les diverses communes et villes du pays, et crée en outre un *Conseil général,* siégeant à Copenhague.

XII — Suède

De 1831 à 1879, la statistique criminelle suédoise a été publiée d'une façon tout à fait irrégulière. Depuis 1879, elle a été rédigée dans la même forme et publiée tous les ans par le Ministère de la justice.

Le Code pénal en vigueur a été promulgué le 16 février 1864. La désignation générale des actes punissables est *brott* (crime) ou *förbrytelse* (infraction). Dans les ordonnances administratives de police et autres, les infractions sont désignées par les mots *förseelse* (faute), *foverträdelse* (contravention). La division des infractions en crimes, délits et contraventions, non légale, est cependant adoptée dans la statistique criminelle.

Le système des fiches individuelles est en usage pour la statistique des crimes, celui des cadres pour la statistique des délits et des contraventions. La classification des faits délictueux s'opère à l'aide de l'unité-infraction.

Les autorités répressives suédoises sont les suivantes : 1° les tribunaux de district (*Häradsrätter*), composés d'un juge et de douze paysans propriétaires, pour le jugement des délits ; 2° les chambres de police (*Poliskamrar*) ou les tribunaux de police dans quelques villes, pour le jugement des délits moins graves ; 3° les cours royales (*Hofrätter*), pour les appels des décisions prononcées par les juridictions ci-dessus ; 4° la Cour suprême (*Högsta domstolen*) pour le règlement des pourvois en cassation.

On jugera du mouvement de la criminalité en Suède, par les chiffres ci-après, applicables aux condamnations prononcées en 1891, 1898, 1904 et 1905 :

	Nombre des individus condamnés en			
	1891	1898	1904	1905
Crimes	1 894	2 240	2 393	2 610
Délits	8 706	10 550	10 129	10 471
Contraventions . . .	28 261	41 870	44 771	50 073
Autres infractions. .	21 112	24 878	23 934	24 962
Totaux.	59 973	79 538	81 227	87 846

Les faits de vol, de violences et d'ivrognerie sont ceux qui fournissent le plus grand nombre de condamnations. Parmi les 2610 condamnés pour crimes en 1905, 1 512 (58 °/₀) avaient été reconnus coupables de vol (1 231 ou 55 °/₀ en 1898). Sur les 10 471 inculpés convaincus de délits, 3 335 ou 31 °/₀ (3 528 ou 33 °/₀ en 1898) ont été condamnés pour coups et blessures ou homicide par imprudence ; 3 784 (3 069 ou 30 °/₀ en 1898), pour infractions portant atteinte au principe d'autorité ; 910 pour cruauté envers des animaux (1 129 en 1898), 691 pour violation de la paix publique (911 en 1898).

Parmi les 50 073 inculpés de contraventions, 47 491 ont été condamnés pour ivrognerie (39 146 en 1898).

En ce qui concerne la récidive, des 2 610 individus condamnés en 1905 pour crimes, 788 (30 °/₀) étaient récidivistes d'infractions de même espèce (29 °/₀ en 1898) ; on sait qu'en Suède, la récidive légale n'existe qu'à l'égard de faits de même ordre. La plupart des récidivistes sont des voleurs.

En résumé, l'augmentation de criminalité porte presque exclusivement sur les contraventions. Le léger accroissement qui s'est produit dans le total des crimes et des délits a suivi la progression constatée dans le chiffre de la population.

Nous sommes donc loin du temps où le prince Oscar, le roi de Suède qui vient de mourir, déclarait publiquement que le nombre des prisonniers, en Suède, augmentait dans un rapport neuf fois plus grand que la population du pays. Le mouvement de la criminalité, effrayant il y a quarante ans, a été enrayé grâce à l'initiative royale, gouvernementale et privée. Guidé par des hommes d'expérience et de science, parmi lesquels nous citerons MM. d'Almquist et d'Olivecrona, le parlement a voté des lois qui ont eu pour effet de combattre l'alcoolisme, de multiplier les moyens d'assistance et de travail, de réprimer le vagabondage et la mendicité, de réformer le régime pénitentiaire, d'aboutir enfin à un système de répression et de prévention

se prêtant mieux que dans le passé au châtiment du crime et à l'amendement du coupable.

XIII — Norvège

Les résultats numériques de la statistique criminelle de Norvège vont se trouver profondément modifiés par les nouvelles dispositions pénales du Code du 22 mai 1902, ainsi que par l'ensemble des mesures spéciales prescrites par les lois des 31 mai 1900, sur le vagabondage et la mendicité, et 14 décembre 1903 sur les prisons et les maisons de travail.

Les chiffres ci-dessous n'ont donc qu'un intérêt rétrospectif. Ils s'appliquent aux individus condamnés par les tribunaux suédois, en matière de crimes et de délits, de 1846 à 1900, c'est-à-dire pendant la période comprise entre la mise en vigueur du Code 1842 et la promulgation de la récente législation.

Condamnés pour crimes et délits

(*Chiffres moyens annuels*)

1846-1850. . .	2 323	**1876-1880.** . .	3 244
1851-1855. . .	2 805	**1881-1885.** . .	3 182
1856-1860. . .	2 438	**1886-1890.** . .	2 792
1861-1865. . .	2 755	**1891-1895.** . .	3 135
1866-1870. . .	3 194	**1896-1900.** . .	3 814
1871-1875. . .	3 188		

La diminution constatée pour la période 1886-1890 est due à la réforme de l'instruction criminelle réalisée par la loi du 1er juillet 1887, qui a reçu son application à partir du 1er janvier 1890. Dès la période quinquennale suivante, le mouvement des condamnations redevient ascendant.

Il est probable que ces chiffres vont se trouver considérablement grossis. Les nouvelles dispositions pénales témoignent, en effet, d'un souci très vif de sauvegarder le principe d'une morale sévère; elles règlent, au surplus, le rapport de patrons à ouvriers, garantissent et protègent le commerce maritime, qui est une des sources principales de la prospérité nationale, édictent des peines sévères en vue de prévenir l'infanticide et créent une foule d'infractions nouvelles, fautes qui, partout ailleurs, restent le plus souvent impunies, telles que certains préjudices pécuniaires ou moraux, la communication du mal vénérien, etc. Les statistiques de l'avenir ne manqueront pas, à ces divers points de vue, d'être intéressantes. Nous les consulterons avec curiosité et profit.

Tels sont les résultats généraux que présentent, en matière de répression pénale, les statistiques des principaux pays d'Europe. Si, pour les motifs que nous avons indiqués, le travail de comparaison qui, d'ordinaire, est le complément logique des exposés de ce genre, nous est interdit, nous devons néanmoins reconnaître, que partout où les éléments de la statistique criminelle sont restés homogènes, il se dégage de leur observation deux faits qu'il importe de mettre en lumière.

C'est, d'abord, la diminution, ou tout au moins l'atténuation de la grande criminalité. Les crimes de sang, les violences armées et meurtrières, les assassinats décroissent.

Par contre, la petite criminalité augmente. Nous ne faisons pas entrer en ligne

de compte, bien entendu, les nouvelles et toujours croissantes incriminations qui multiplient, de jour en jour, les législations positives. Nous parlons, d'une part, du mouvement des coups et blessures, qui s'aggrave presque partout, sous l'influence des progrès de l'alcoolisme, fléau moderne, et, d'autre part, de la progression plus significative encore des escroqueries, faux, abus de confiance, extorsions, et autres manœuvres frauduleuses ou astucieuses, qui se sont substituées au vol brutal. Celui-ci a pu, pendant longtemps, puiser sa seule origine dans la misère; mais si ce facteur économique joue encore son rôle, de nos jours, dans la production de ce délit, les formes actuelles de la richesse ont fait naître de nouvelles convoitises, de plus grands désirs de luxe et de jouissances, qui tendent à se satisfaire par la soustraction du bien d'autrui, mais par une soustraction moins violente, plus réfléchie et plus rusée que jadis.

Ces résultats sont logiques. Ils sont l'indice d'une criminalité qui perd, chaque jour davantage, de son caractère archaïque et se transforme à mesure que se développent les progrès de la civilisation.

Maurice Yvernès.

V

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES SALAIRES RÉELS ET DU COUT DE LA VIE DES OUVRIERS DES GRANDES VILLES

Mes chers Collègues,

La communication que j'ai l'honneur de faire n'a nullement le caractère d'une étude originale et vous n'attendez certainement pas de moi un exposé général des conditions de la vie matérielle, actuellement, pour les ouvriers des grandes villes de l'Europe ni même de la France.

Cette vue d'ensemble, d'ailleurs, nous est magistralement présentée, pour la France, dans l'œuvre d'une si haute conscience que M. Levasseur, notre maître respecté, vient de publier. Dans son beau livre, M. Levasseur a noté, en même temps que l'accroissement général du taux des salaires en France, la valeur sociale de l'argent gagné par les travailleurs au cours de périodes qui vont jusqu'à l'époque contemporaine.

Ma seule ambition est, précisément au lendemain de la publication de cette œuvre qui réveille l'attention des savants étrangers et français sur ces questions, de fixer cette attention sur l'utilité, je dirai même sur la nécessité des recherches, par ceux de nos confrères placés à la tête des bureaux de statistique des États ou des villes, d'enquêtes, conduites d'après un plan concerté, sur la condition actuelle des travailleurs manuels des grands centres industriels. Et mon but serait atteint si les statisticiens officiels, mieux qualifiés que des chercheurs isolés comme moi, apportaient à la prochaine session de l'Institut international de statistique, une série de tableaux reflétant les ressources et les dépenses vraies par grandes catégories, des travailleurs des principales industries des grands centres du monde entier. Si un tel projet, auquel je songe depuis bien des années, peut paraître ambitieux, je ne le crois pas irréalisable. Je me permettrai seulement de citer ce soir quelques exemples des recherches déjà faites dans le sens où j'entends qu'on devrait entreprendre cette vaste enquête statistique.

Je me garderai de m'aventurer ici sur le terrain des économistes en défendant ou même en exposant aucune des théories des salaires. Néanmoins, pour excuser mon ambition, permettez-moi d'indiquer que, dans les recherches que je viens de faire, en fait, j'ai généralement observé que, dans nos grands centres industriels, le salaire ne se règle plus autant qu'autrefois sur la seule productivité du travail de l'ouvrier. La tendance très générale — que nous pouvons regretter à beaucoup de points de vue — est de remplacer, dans les grandes usines comme dans les ateliers d'une certaine importance, le travail à la tâche ou aux pièces par le travail à l'heure ou à la journée. La fixation des salaires industriels m'a paru, à l'époque actuelle, résulter, en même temps que de la *productivité*, ainsi limitée indirectement, du *prix réel de l'existence* là où vivent les ouvriers qui réclament ces salaires. Et, dans un même milieu, on voit le taux des salaires suivre de beaucoup plus près les variations des conditions économiques du travailleur manuel qu'autrefois, sans toutefois que la hausse des salaires et l'augmentation du prix de la vie restent rigoureusement parallèles, surtout si, au lieu de considérer le coût des aliments seul, on tient compte de tous les autres éléments du prix de la vie.

C'est surtout dans la grande industrie que la rémunération du labeur des ouvriers m'a semblé moins étroitement dépendante qu'autrefois des prix de vente réalisés sur les marchés intérieurs ou extérieurs. Cela tient probablement aux habitudes nouvelles des affaires, à l'extension du champ des opérations commerciales, à un réveil, hélas ! tardif, de l'esprit d'entreprise que le désir de se défendre contre les concurrences semble provoquer. En fait, de plus en plus, ces prix de vente s'écartent, dans la pratique plus souple des transactions, en plus ou en moins, de ceux qu'on avait l'habitude de fixer d'avance, en les considérant presque comme intangibles, ou de prévoir normalement, chez les industriels de la génération qui disparaît.

A moins qu'une industrie ne soit incorporée à un *trust* ou temporairement liée à un *cartel*, l'aléa dans les prix de vente de ses produits ne permet plus à cette industrie de proportionner les taux des salaires aux bénéfices à réaliser ; le manufacturier ne peut plus songer à fabriquer presque uniquement, comme le faisait son père, en vue d'une clientèle fidèle et solvable, connue d'avance, et sur commandes fermes, bannissant presque tout risque de sa fabrication et de ses opérations commerciales.

D'autre part, si l'artisan et l'ouvrier de fabrique réglaient autrefois leurs dépenses sur les salaires moyens de leur profession, l'ouvrier actuel, qui s'est créé de nouveaux besoins, s'efforce de porter son salaire assez haut pour qu'il suffise à la satisfaction de tous ses besoins. Et comme c'est par l'association, par le syndicat qu'il agit et que le syndicat n'aime guère à différencier l'ouvrier habile, très productif, de la masse, de la moyenne, la tendance du convertissement du travail aux pièces en travail à l'heure non seulement aboutit à unifier dans le même métier tous les salaires, à payer dans le même milieu aux mêmes prix l'heure de l'ouvrier productif, habile, jeune et actif et l'heure du moins doué ou du moins actif, mais encore a pour effet de limiter, à une moyenne assez basse, la productivité du travail effectué dans la journée ; l'élite de l'atelier n'a plus d'effet sur la masse. Et les organisations ouvrières, qui agissent de plus en plus effectivement sur la fixation du taux des salaires ainsi que sur la limitation du temps de travail, s'inquiètent généralement beaucoup moins, dans leurs revendications, de la relation entre les salaires et les bénéfices de l'entreprise que de la relation entre les salaires qu'elles réclament pour leurs adhérents et le coût de la vie sur place ou dans la région. C'est ce phénomène qui est, souvent, au fond des conflits les plus graves entre les patrons et les ouvriers, chaque partie croyant avoir le bon droit pour elle et jugeant la situation à un point de vue parfois extrêmement différent de l'autre.

Ajoutez à ceci que, trop souvent, les travailleurs manuels, ignorant les principes les plus élémentaires de l'économie domestique, ne tirent pas des salaires qu'ils reçoivent toute l'utilité qu'ils pourraient en obtenir, surtout au point de vue de leur alimentation. Beaucoup, même après des années de ménage, n'ont pas l'idée précise de ce qu'ils peuvent consacrer au logement, à la nourriture, à l'habillement, etc., ne savent même pas ce qu'ils gagnent et dépensent réellement, par mois ou par an. C'est une éducation que l'école primaire pourrait et devrait s'attacher à donner par toute la France.

Cette observation me fait vivement souhaiter que les études ou les enquêtes futures s'attachent à nous présenter, en regard des relevés de salaires réels, les évaluations, sérieusement contrôlées, des prix effectivement payés pour la nourriture, le logement, le chauffage, l'éclairage, l'habillement, etc., dans les villes — ou même dans les quartiers — où les ouvriers dont on examinera les conditions de vie passent leur existence active. Car les prix déduits des mercuriales ou des fournitures en gros faites aux administrations publiques n'ont, pour cet objet, aucune signification.

Au point de vue auquel je me place j'ai cru, comme l'avait pensé avant moi M. François Simiand et d'autres économistes contemporains, que ce que je devais m'efforcer de dégager, ce qui était important, c'était la connaissance des salaires moyens annuels dans les mêmes professions ou plutôt dans les mêmes spécialités. Car, avec les machines et l'extrême division du travail dans l'industrie de nos jours, il n'existe plus guère à notre époque d'ouvriers exerçant une profession comme on l'entendait il y a 25 ou 30 ans ; presque tous sont spécialisés dès leurs débuts. Il devient impossible de comparer à 25 ans de distance. Pour déterminer le salaire moyen annuel, je pense qu'il faut tenir compte de la durée du travail qui l'a produit. En d'autres termes, pour permettre l'appréciation juste de la condition des ouvriers des groupes étudiés, le salaire moyen annuel doit être le produit de l'effort normal total de l'année. En effet, dans beaucoup de métiers ou de spécialités, le chômage, par manque d'emploi temporaire, frappe les travailleurs, surtout dans la moyenne industrie, périodiquement, mais plus ou moins régulièrement. Certains s'arrangent pour s'employer, généralement à plus bas prix, pendant ces chômages périodiques, comme par exemple les maçons ou les ouvriers des usines à gaz ; d'autres ne peuvent pas réussir à s'employer. Il est utile de ne pas établir de confusion et, l'un des procédés qu'on peut employer pour cela consiste, au lieu de se borner à relever des salaires moyens par profession et par spécialité, à établir en même temps des sortes de monographies de budgets d'ouvriers, choisis avec soin comme représentant bien la majorité ou la moyenne des travailleurs de leur groupe.

Enfin il ne suffit pas d'envisager les travailleurs isolés, les célibataires. Il serait essentiel, si l'on veut se faire une idée juste de la condition des ouvriers, d'établir, chaque fois qu'on le pourra, les ressources et les dépenses annuelles d'une famille. Je sais trop à quelles difficultés on se heurtera pour ne pas avouer que, là, les enquêtes deviendront très délicates ou pour nier que, dans beaucoup d'exemples observés, les faits ne seront pas absolument démonstratifs. Mais si l'on peut recueillir un assez grand nombre d'exemples, les anomalies et les erreurs se corrigeront très probablement les unes par les autres et le résultat ne sera, je le crois fermement, ni négligeable ni très loin de la vérité. Je sais que pour réaliser mon projet il y aura bien des obstacles. Un des plus fréquents, auquel on se heurtera souvent, est la difficulté d'obtenir des renseignements vérifiables des syndicats ou des associations d'ouvriers. Individuellement mais surtout collectivement les travailleurs — particulièrement en France — éprouvent pour toute enquête précise sur les conditions de leur vie une méfiance qui, j'en suis convaincu, est nuisible à leurs intérêts et à leur défense.

Cette défiance, quasi maladive, des ouvriers à la tête des syndicats, qui est une des principales causes de l'avortement de mon enquête, j'imagine qu'à force de loyauté nous pourrions la détruire en apportant, par nos travaux, à leurs associations, d'indispensables lumières. J'ai assisté de près à la naissance de la Bourse du travail de Paris, et je me souviens des espoirs auxquels cette création donnait essor. Les instigateurs apercevaient déjà, à brève échéance, la Bourse du travail de Paris, puis les bourses de province, servant à renseigner exactement les travailleurs, *syndiqués ou non*, sur les conditions des salaires, l'offre et la demande de travail pour chaque profession dans toute la France; en un mot, ils voyaient ces bourses reflétant fidèlement, par leurs statistiques et leurs bulletins périodiques, l'état du marché du travail, exactement comme les bourses du commerce et les bourses des valeurs font quotidiennement connaître aux industriels, aux négociants et aux financiers la situation des produits, des denrées ou des titres négociables. Cette espérance a été déçue. Peut-être me taxera-t-on d'un paradoxal optimisme si je déclare — après une telle déconvenue — que cette tâche qu'on avait rêvée pour elles, les bourses du travail l'accompliront plus ou moins tardivement sous peine de disparaître. Mais pour leur permettre de remplir leur mission, de substituer des faits vérifiés aux vaines déclamations et aux affirmations tendancieuses, les économistes et les statisticiens ne doivent-ils pas éclairer d'abord la route à parcourir à l'aide de leurs recherches méthodiques et de leurs impartiales publications ?

Si l'étude numérique des faits sociaux est bien l'objet de la statistique considérée comme auxiliaire des sciences morales et politiques, la présentation impartiale et l'initiative de ces études est, je crois, la raison d'être d'associations comme la nôtre et comme l'Institut international de statistique. Mais si nous tous le savons de reste, il ne faut rien négliger pour en convaincre les collectivités de travailleurs, pour détruire leur méfiance de nos travaux, pour établir chez les ouvriers une robuste confiance dans les bienfaits de la proclamation de la vérité. Actuellement, la peur de fournir des renseignements détaillés et précis est telle que, à la plupart des ouvriers qui ont bien voulu répondre à mes questionnaires, j'ai dû promettre de cacher rigoureusement la source de mes renseignements.

Au mois d'avril dernier, j'ai entrepris une enquête personnelle à l'aide de l'envoi, à des correspondants sérieux, connus de moi ou sur lesquels j'avais des renseignements suffisants, de deux questionnaires imprimés à un millier d'exemplaires que je vais vous présenter.

Cette enquête ne portait naturellement que sur les ouvriers de l'industrie libre; elle ne concernait ni ceux des mines ou des transports et elle ne portait pas sur les ouvriers d'État ou de villes qui sont sinon partout privilégiés, tout au moins à classer à part.

Je n'ai reçu qu'un nombre relativement petit de réponses sérieuses (179) dont un tiers n'était pas utilisable. A l'aide des deux autres tiers, j'ai dressé, uniquement à titre d'exemples, quelques résumés de budgets d'ouvriers, qui n'ont qu'une valeur minime, je le reconnais, mais qui montrent comment je comprenais l'enquête dont je voudrais voir les statisticiens officiels prendre à présent la charge.

Mon premier résumé concerne la situation de l'*ouvrier menuisier de Paris*.

Le prix de l'heure qui, d'après l'*Extrait des bordereaux de salaires* publié par l'Office du travail en 1902, a été successivement de 35 centimes de 1806 à 1852 et de 70 centimes en 1900 est fixé, par les séries de prix, à 70 centimes. Mais, en fait,

il était, de 1900 à 1906, de 0f704 et, depuis le 1er mai 1906, il est de 75 centimes. Certains très bons ouvriers sont payés 80 centimes.

Le nombre des journées de travail variait, paraît-il, avant 1901, de 280 à 305 par an et il n'est plus actuellement que de 275 à 290. Généralement, on ne travaille pas le dimanche et très souvent on ne travaille pas non plus les lundis de paie, c'est-à-dire 12 fois par an. Pour un assez grand nombre d'exemples, déduction faite des fêtes et des autres jours de chômage, on arrive à des chiffres de 275 à 295 jours de travail en 1906. Mais il n'y a guère que les meilleurs compagnons, ceux auxquels tiennent les patrons, qui fassent 295 jours de travail, la masse des autres (59 sur 73) n'a fait que 270 à 280 journées. L'été le menuisier travaille généralement dix heures, en cas de presse, on fait exceptionnellement onze heures, presque jamais davantage. L'hiver on travaille huit heures à peu près uniformément, quelquefois neuf en cas de presse.

La moyenne générale des heures pour les 73 fiches réunies ressort à 2 612 heures (190 676 : 73 = 2 612). Si l'on établit la recette moyenne d'après cette base, qui me semble admissible, le salaire annuel d'un ouvrier, au taux de 75 centimes l'heure, serait de 1 959 francs.

J'ai déduit la dépense annuelle d'un ouvrier menuisier célibataire d'une dizaine de relevés individuels qui m'ont paru sincères. Elle atteindrait 1 830f80, laissant théoriquement environ 128f20 pour l'épargne. Voici le détail de ce total de dépense annuelle de 1 830f80 pour un célibataire logeant en garni :

Loyer annuel				240f00
Service et lumière				24 00
Nourriture	Café du matin	0f20	3f20 × 365 =	1 168 00
	Déjeuner et café	1 50		
	Goûter de 8 heures	0 20		
	Apéritif	0 20		
	Dîner	1 10		
Chauffage et éclairage (compris dans le loyer)				mémoire
Blanchissage				26 00
Vêtements, coiffure et chaussure				140 00
Linge				25 00
Bains, barbier et coiffeur				22 80
Outils				20 00
Omnibus et tramways ou métropolitain				60 00
Cotisations				12 00
				1 737f80
	Journaux	18f00		93 00
	Tabac	35 00		
	Menus plaisirs	40 00		
				1 830f80
Reste théoriquement pour épargne (à condition qu'il ne soit ni malade ni débauché, en dehors du chômage normal moyen dont nous tenons compte)				128 20
Total égal aux recettes				1 959f00

Si, au lieu d'établir une moyenne, je prends un exemple parmi les fiches des meilleurs ouvriers, celui d'un menuisier qui seconde le chef de son atelier, je trouve les chiffres suivants qui me semblent représenter la condition de l'ouvrier en passe de sortir des rangs, de devenir contremaître. Il s'agit toujours d'un ouvrier célibataire.

A

Ville : *Paris* || M. .... (*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UN OUVRIER CÉLIBATAIRE

RECETTES

Profession : Menuisier en bâtiment
Second du chef d'atelier : 30 ans

Gain (prix de l'heure). Ce prix a varié	»
Gain (prix de la journée) : 7f 75 (moyenne de 8 francs et 7f 50).	»
Gain (prix de la semaine)	»
Gain de l'année pour 300 journées de travail .	2 335f
Gains supplémentaires ou gratifications { Inhérents à la profession	50
Gains supplémentaires ou gratifications { En dehors de la profession	»
TOTAL.	2 385f

NOTA. — Cet exemple constitue une exception, l'ouvrier en question ayant été occupé 300 jours et ayant, à certain moment, été payé au-dessus du prix de 75 centimes l'heure.

DÉPENSES

	TOTAUX par semaine	TOTAUX par an
Loyer annuel : 35f × 12	»	420f
Nourriture et Boisson { Soit par mois (pension) : 105f 30 . . .	»	1 263 60
Chauffage et Éclairage { Compris dans le logement	»	»
Blanchissage et entretien du linge .	»	48
Vêtements . . . . / Linge. . . . . / Chaussures	»	276
Bains, Coiffeur	»	35
Entretien { du linge. . . . / des vêtements. / des chaussures. } Compris dans le chiffre précédent Blanchissage et Entretien.	»	»
Outils et instruments de métier . .	»	15
Cotisations { Syndicat professionnel.	»	»
Cotisations { Secours mutuels . . .	»	15
Journal.	»	18
Tabac	»	36
Menus plaisirs.	»	104
TOTAL DES DÉPENSES. . .	»	2 230f 60
Reste théoriquement pour épargne.	»	154 40

Enfin, si je prends le cas d'un bon ouvrier marié avec des charges de famille je trouve que son budget s'établit de la manière suivante :

B

Ville : *Paris* || M. .... (*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE DE 6 PERSONNES

RECETTES

	SALAIRES par jour	SALAIRES par semaine	SALAIRES par an
Père, 45 ans, menuisier-ébéniste .	8f	48f	2 480f
Mère, 37 ans, plumassière	5	30	1 550
1 fils, 10 ans	»	»	»
2 filles, 13 et 8 ans.	»	»	»
Gains supplémentaires ou gratifications inhérents aux professions exercées (1)	»	»	535
1 belle-mère, 61 ans.	»	»	»
TOTAUX. . . .	13f	78f	4 565f

(1) Ce gain a été réalisé par la mère de la femme de l'ouvrier qui vit avec ce ménage et prend soin des enfants.

DÉPENSES

	TOTAUX par semaine	TOTAUX par an
Loyer	»	450f
Nourriture	60f 20 } 65f	3 380
Boisson (12 litres de vin à 0 fr. 40) .	4 80 } 65f	
Chauffage.	»	50
Éclairage.	»	60
Vêtements et linge	»	960
Chaussure	»	275
Bains, Coiffeur	»	25
Entretien { du linge (blanchissage).	»	208
Entretien { des vêtements (fait par la belle-mère). . . .	»	»
Entretien { des chaussures (compris dans chaussure). . .	»	»
Outils et instruments de métier. . .	»	40
Cotisations { Syndicat professionnel.	»	»
Cotisations { Secours mutuels. . . .	»	»
Médecin	»	60
TOTAL DES DÉPENSES	. . . . .	5 508f
DÉFICIT ???.	. . . . .	943

Pour *Le Havre,* les renseignements recueillis sur place, grâce à l'obligeance du

commissaire central, m'ont permis de résumer, pour le moment actuel, la condition de quatre professions ou spécialités : les ouvriers métallurgistes, les camionneurs, les charbonniers des chantiers du port et les journaliers du port. Il s'agit de célibataires et de bon ouvriers. Je n'ai pu obtenir des renseignements utilisables pour des budgets de famille. Voici mes quatre résumés :

A

Ville : *Le Havre* || M. Italiani, commissaire central (*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UN OUVRIER CÉLIBATAIRE

RECETTES

Profession : **Métallurgiste**

Gain (prix de l'heure) : 0f 55	»
Gain (prix de la journée) 10 heures : 5f 50	»
Gain (prix de la semaine) 6 jours : 36 francs	»
Gain de l'année pour 300 journées de travail	1 650f
Gains supplémentaires ou gratifications — Inhérents à la profession	»
Gains supplémentaires ou gratifications — En dehors de la profession	»
Total	1 650f

DÉPENSES

	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer annuel	»	280f
Nourriture	»	900
Boisson	»	100
Chauffage	»	»
Éclairage	»	»
Blanchissage et raccommodage	»	40
Vêtements	»	120
Coiffure	»	12
Linge	»	»
Chaussures	»	30
Bains, Coiffeur	»	20
Entretien du linge	»	»
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils et instruments de métier	»	»
Cotisations — Syndicat professionnel. Secours mutuels	»	25
Journal	»	18
Tabac	»	65
Total des dépenses	»	1 610f
Reste en plus pour économies ou plaisir	»	40

A

Ville : *Le Havre* || M. Italiani, commissaire central (*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UN OUVRIER CÉLIBATAIRE

RECETTES

Profession : **Camionneur**

Gain (prix de l'heure) 0f 50	»
Gain (prix de la journée) 5f 50 : (11 heures)	»
Gain (prix de la semaine) 32f : (5 jours)	»
Gain de l'année pour 260 journées de travail	1 300f
Gains supplémentaires ou gratifications — Inhérents à la profession	300
Gains supplémentaires ou gratifications — En dehors de la profession	»
Total	1 600f

DÉPENSES

	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer annuel	»	280f
Nourriture, Boisson	»	872
Chauffage	»	»
Éclairage	»	»
Blanchissage et raccommodage	»	100
Vêtements et coiffure	»	128
Linge	»	»
Chaussures	»	30
Bains, Coiffeur	»	18
Entretien du linge	»	»
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils et instruments de métier	»	»
Cotisations — Syndicat professionnel	»	»
Cotisations — Secours mutuels	»	12
Journaux	»	21
Tabac	»	60
Total des dépenses	»	1 521f
Reste en plus pour économies ou plaisirs	»	79

A

Ville : *Le Havre*

M. Italiani, commissaire central
(*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UN OUVRIER CÉLIBATAIRE

RECETTES

Profession : Charbonnier des chantiers du port

Gain (prix de l'heure)	»
Gain (prix de la journée)[1] : 5 fr.	»
Gain (prix de la semaine)[1] : 30 francs (6 jours).	»
Gain de l'année pour 322 journées de travail (2).	1 560f
Gains supplémentaires ou gratifications — En dehors de la profession	»
Gains supplémentaires ou gratifications — Inhérents à la profession	»
Total	1 560f

Nota. — Il y a trois espèces de charbonniers :
1° Ceux des chantiers qui ont le travail assuré toute l'année à 5 francs par jour ;
2° Ceux des quais qui gagnent 6 francs par jour, mais ne travaillent au plus que 4 jours par semaine ;
3° Ceux de cale, à 9 francs par jour, qui font 3, 4 ou 5 journées par semaine suivant la saison.
(1) En été, 11 heures.
(2) 6 jours par semaine, 322 jours par an.

DÉPENSES

	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer annuel	»	250f
Nourriture, Boisson	»	890
Chauffage	»	»
Éclairage	»	»
Blanchissage et raccommodage	»	75
Vêtements	»	145
Coiffure	»	10
Linge	»	»
Chaussures	»	38
Bains, Coiffeur	»	18
Entretien du linge	»	»
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils et instruments de métier	»	»
Cotisations — Syndicat professionnel	»	15
Cotisations — Secours mutuels	»	»
Journaux	»	20
Tabac	»	50
Total des dépenses	»	1511f
Reste en plus pour économies ou plaisirs	»	49

A

Ville : *Le Havre*

M. Italiani, commissaire central
(*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UN OUVRIER CÉLIBATAIRE

RECETTES

Profession : Journalier du port

Gain (prix de l'heure)	»
Gain (prix de la journée) 8 heures : 5f 75	»
Gain (prix de la semaine) 4 jours : 23 francs.	»
Gain de l'année pour 208 journées de travail	1 196f
Gains supplémentaires ou gratifications — Inhérents à la profession	»
Gains supplémentaires ou gratifications — En dehors de la profession	»
Total	1 196f

DÉPENSES

	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer annuel	»	160
Nourriture	»	700
Boisson	»	80
Chauffage	»	»
Éclairage	»	»
Blanchissage et raccommodage	»	35
Vêtements et coiffure	»	107
Linge	»	»
Chaussures	»	45
Bains, Coiffeur	»	18
Entretien du linge	»	»
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils et instruments du métier	»	»
Cotisations — Syndicat professionnel, Secours mutuels	»	12
Tabac	»	30
Journaux	»	15
Total des dépenses	»	1 202f
Déficit	»	6

(*A suivre.*)

Gaston Cadoux.

VI

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les sociétés de secours mutuels. — D'après le rapport de M. Puech, présenté au nom de la commission du budget de la Chambre des députés, le nombre des mutualistes s'élève à 3 millions et demi de participants répartis entre 19 000 sociétés ; l'avoir global de la mutualité dépasse 450 millions. Le nombre des malades soignés chaque année est de 500 000, et la somme dépensée pour eux est de 18 millions ; ils reçoivent 6 millions et demi en espèces. Les pensionnés, au nombre de 100 000, coûtent, chaque année, 12 millions. Le total des dépenses annuelles de la mutualité dépasse 50 millions.

Les retraites ouvrières au Sénat. — Il résulte de l'enquête entreprise par la commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi sur les retraites ouvrières, voté par la Chambre des députés, que sur la question principale : celle de l'obligation ou de la liberté des versements, les réponses ont été les suivantes :

Groupements	Oui	Non	Réponses imprécises
Agricoles.	1 250	380	58
Mutualistes.	3 403	1 626	399
Ouvriers.	270	953	149
Patronaux	820	219	53

En signalant ces réponses à la commission, M. le président Cuvinot a appelé l'attention de ses collègues sur les charges qu'imposerait à l'État le projet de la Chambre des députés. Le Ministre du travail a fourni le 30 octobre 1907 des chiffres nouveaux. D'après les données présentées à la commission, dans la période transitoire qui suivait l'application de la loi, le montant des allocations attribuées aux ouvriers et anciens ouvriers ou employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales, de l'agriculture et des forêts, aux fermiers, métayers et domestiques, pourrait atteindre 264 millions par an et décroîtrait à partir de la trentième année pour devenir nulle à la soixante-dixième. Les charges qui résulteraient des dispositions normales du projet et qui ont pu être évaluées sont :

1° La garantie d'un minimum de retraite de 360 francs, laquelle commencerait à intervenir à partir de la trentième année, concurremment avec la dépense des allocations transitoires et qui amènerait, pour la période de roulement, à une dépense annuelle de 300 millions environ ;

2° Les allocations en cas de décès prématuré, soit plus de 14 millions ;

3° Les frais de gestion évalués par le Ministre du travail à 12 millions, chiffre jugé insuffisant par le Ministre des finances.

A la suite de son exposé, M. Cuvinot a fait observer :

1° Que la commission ne possédait pas encore tous les éléments d'information nécessaires à la connaissance de toutes les charges ;

2° Qu'elle devait chercher la répercussion de modifications suggérées par le gouvernement ;

3° Que la limitation à 100 millions de francs par an, en période utile, de la dépense incombant à l'État, selon les propositions gouvernementales, obligeait à examiner avec une exceptionnelle rigueur les conséquences financières des hypothèses possibles.

M. Cuvinot a, en conséquence, proposé à la commission de procéder à l'examen de diverses hypothèses avec le concours du gouvernement. Cette proposition a été adoptée.

Les tontines en Italie. — Une loi du 7 juillet 1907 modifie la loi du 26 janvier 1902 sur les associations ou entreprises tontinières ou de répartition.

Application de l'arrangement franco-italien du 20 janvier 1906. — Un arrangement a été signé le 20 janvier 1906 entre la France et l'Italie relativement aux transferts de fonds déposés dans les caisses d'épargne françaises et italiennes. Le règlement de détail et d'ordre a été approuvé par décret du 4 juillet 1907 pour les caisses d'épargne françaises. Un arrêté du Ministre du travail et de la prévoyance sociale du 20 septembre 1907 a énuméré les caisses d'épargne françaises admises à effectuer les transferts de dépôts.

Les habitations ouvrières en Italie. — Une loi du 14 juillet 1907 a réglé les mesures spéciales à la construction des maisons ouvrières pour le personnel des chemins de fer.

Les accidents du travail dans les exploitations de soufre en Sicile. — Une série de mesures (décret du 4 avril 1907, loi du 6 juin 1907, décrets royaux du 5 août 1907 et du 10 août 1907, décret ministériel du 19 septembre 1907) ont été prises pour régler la question des accidents du travail dans les exploitations de soufre en Sicile.

Les retraites ouvrières en Italie. — La loi du 30 mai 1907 codifie la législation relative à la caisse nationale de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse des travailleurs.

Le prochain congrès international des assurances sociales. — C'est à Rome que doit se tenir en 1908 le prochain congrès international des assurances sociales. Le siège du comité d'organisation italien est à Rome près de la caisse nationale de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse des travailleurs : le comité est présidé par M. le sénateur Speroni et par M. le député Ferrero di Cambiano, et comprend parmi ses vice-présidents M. V. Magaldi, l'éminent inspecteur général du crédit de la prévoyance au ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique. — Le fonctionnement, en 1906, de la caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique est défini par les chiffres suivants :

Épargne. — Le nombre des livrets a passé de 2 311 845 (31 décembre 1905) à 2 419 710 (31 décembre 1906). Il y a environ un livret pour trois (3) habitants.

Les livrets existant au 21 décembre 1906 se répartissaient comme suit :

1 à 20 fr.	43,1 %
20 à 100 fr.	18,3
100 à 500 fr.	18,3
500 à 1 000 fr.	7,7
1 000 à 2 000 fr.	11,9
2 000 à 3 000 fr.	0,4
Plus de 3 000 fr.	0,3
	100,0 %

Le rapport constate que les différences entre les chiffres de l'année 1902, d'une part, et ceux des années 1903 et 1904, d'autre part, marquent les effets de l'arrêté du conseil général du 12 juin 1902, et que, depuis 1904, la répartition des livrets d'après leur solde est presque constante.

Retraites. — Le nombre des versements a passé de 2 122 080 (dans l'année 1905) à 2 224 727 (dans l'année 1906), et le montant des sommes versées de 12 685 101 francs en 1905 à 13 706 894 en 1906.

Le nombre des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 1906 était de 7 155, savoir :

Rentes de	moins de 12 fr.	2 268
	12 à 24 fr.	1 126
	24 à 120 fr.	1 596
	120 à 360 fr.	712
	360 à 720 fr.	732
	720 à 1 200 fr.	721

représentant une valeur totale de 1 439 740f 54.

Assurances. — Au 31 décembre 1906, la caisse comptait 24 636 polices en cours; la valeur des capitaux assurés s'élevait à 54 134 672 francs. Les polices se répartissaient comme suit d'après leur importance :

Polices de	moins de 1 000 fr. . . .	2 357
	1 000 à 2 000 fr. . . .	6 437
	2 000 à 3 000 fr. . . .	6 043
	3 000 à 4 000 fr. . . .	5 242
	4 000 fr. et au-dessus .	4 557

Les rentes-accidents. — L'application de la loi du 24 décembre 1903 a déterminé l'intervention de la caisse générale d'épargne et de retraite pour la constitution de capitaux de rentes par les chefs d'entreprise.

Un arrêté royal du 20 décembre 1906 a modifié l'une des bases des tarifs : le chargement a été porté de 2 à 3 °/₀ du montant des versements. Cette modification assure dès lors l'identité des tarifs de la caisse de retraites-accidents et du barème officiel annexé à l'arrêté royal du 29 août 1904.

En 1906, il a été versé à la caisse de retraites-accidents des sommes s'élevant, au total, à 337 641 fr. 63 dont 337 182 fr. 48 ont été convertis définitivement en rentes. Le délai des revenus n'étant encore expiré pour aucune affaire, aucune rente n'est servie pour incapacité permanente.

Habitations à bon marché en Belgique. — La caisse générale d'épargne et de retraite avait, au 31 décembre 1906, agréé 171 sociétés pour la construction des maisons ouvrières : elle leur avait avancé 27 700 748 francs à 2,50 °/₀, 35 931 838 francs à 3 °/₀, 2 130 327 francs à 3,25 °/₀.

Un arrêté du 21 juin 1906 a spécifié que, pour l'évaluation de l'actif des sociétés d'habitations ouvrières, les garanties hypothécaires sont prises en considération, jusqu'à concurrence des soldes dues, à raison des 6 ou 7 dixièmes de la valeur des immeubles, selon que les prêts sont faits sans ou avec assurance sur la vie.

Application de la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse. — Le nombre des sociétés mutualistes qui affilient leurs membres à la caisse de retraites s'élève à 5 348 au 31 décembre 1906 (soit une augmentation de 146 en 1906); le nombre des sociétés scolaires effectuant à la caisse des retraites des versements au nom de leurs membres était de 792 au 31 décembre 1906.

Le nombre des affiliations dues à la propagande est de 75 320; le nombre est supérieur au nombre correspondant de 1905 : la progression qui avait commencé en 1905 a donc continué en 1906. Le nombre approximatif d'affiliés était de 850 000 au 31 décembre 1906.

Nouvelle forme des tarifs des rentes différées. — En vertu d'un arrêté royal du 20 décembre 1906, les tarifs de rentes différées comportent le calcul de l'âge de l'affilié, à un trimestre près, à la fin de l'année du versement — et non plus exactement en années et en mois, — et il y est déterminé par deux éléments : la différence entre le millésime de l'année de versement et celui de l'année de naissance, le trimestre de la naissance.

Les nouveaux tarifs ne donnent que les rentes relatives à l'âge d'entrée en jouissance extrême, c'est-à-dire 65 ans. Ils sont complétés par un tableau de coefficients exprimant le rapport constant qui existe entre ces rentes et celles qui ont pour origine les autres âges définis par la loi.

Nouvelle comptabilité de la caisse des retraites. — Un régime de comptabilité approprié à l'arrêté royal précité du 20 décembre 1906 a été appliqué depuis le 1er janvier 1907. Les affiliés, au lieu d'être classés par bureau de recettes, sont groupés suivant un ordre technique qui correspond aux procédés mis en œuvre pour le calcul des rentes et l'évaluation mathématique des charges de la caisse de retraite.

Compagnies françaises d'assurances sur la vie. — D'après le *Moniteur des assurances,* les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie sont, pour l'année 1906, définies par les chiffres suivants :

a) *Assurances*

Capitaux en cours au 31 décembre 1906 (réassurances déduites)	3 638 359 407f
Production totale de l'année 1906	440 155 364
Sinistres de l'année 1906	56 002 701
(Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant l'année 1906 : 1,54 °/₀.)	

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1906	94 987 213
Rentes différées de survie, etc., au 31 décembre 1906	5 031 423
Rentes viagères immédiates éteintes en 1906	4 451 766
Rentes viagères immédiates constituées en 1906	8 306 969

c) *Réserves.*

Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre 1906	2 281 483 569

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1906	13 312 139
Commissions en 1906	15 113 211

e) *Actif.*

Avoir au 31 décembre 1906	2 656 919 417

Maurice Bellom.

VII

INFORMATION

Nous apprenons au dernier moment que le prix Montyon de statistique vient d'être décerné par l'Académie des sciences, dans sa séance publique annuelle du 2 décembre 1907, à M. Lucien March, président de notre Société en 1907, chef de la statistique générale de France au Ministère du travail et de la prévoyance sociale, pour un ensemble de ses études réunies sous le titre de : *Procédés statistiques et applications* (1896-1906). Nous lui adressons ici nos bien sincères félicitations, certains d'être par avance l'interprète de tous nos collègues, qui apprécient depuis longtemps ses travaux en même temps que sa compétence et son autorité.

La Rédaction.

VIII

ERRATA

Numéro de novembre 1907, page 349 (Procès-verbal de la séance du 16 octobre), **au lieu de :**

1° L'Académie des sciences morales et politiques a donné le *prix Corbug* à M. l'ingénieur en chef des mines Bellom, **lire :** le *prix Corbay*, etc.

2° M. de Foville dépose sur le bureau de la Société, au nom de M. Francesco *Goletti*, une brochure... sur *la détermination de la longueur moyenne de la vie humaine considérée au point de vue successoral*, **lire :** au nom de M. Francesco *Coletti* une brochure... sur *la durée moyenne des générations humaines.*

IX

Liste des documents présentés dans la séance du 20 novembre 1907

Origine et nature des documents	Indices de classement dans la bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Bureau royal de statistique. — Statist. de l'agricult. pour l'année 1906	Ap^{a4} 06
— Statist. de la mortalité et des causes de décès pour l'année 1905	Ap^{a9} 05
— Statist. des naissances, mariages et décès en 1905	Ap^{a10} 05
— Résultats définitifs du dénombr. du bétail et des arbres fruitiers au 1er déc. 1900 (t. II et III)	Ap^{a11} 00 b c
— Recensem. du bétail au 1er déc. 1904.	Ap^{a11} 04
— Les Maisons de santé en 1905	Ap^{a16} 05
Argentine (République)	
Ville de Buenos-Ayres	
Direction générale de la statistique municipale. — Annuaire statist. de la ville, année 1906	Arba^{a4} 06
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail.* — Rapp. relat. à l'exécut. de la loi du 31 mars 1898 sur les Unions profess. pendant les années 1902-1904	B^{a26} 02-04
— *Conseil supérieur du travail.* — (VIIIe session, 1906-1907, fasc. II). Repos du dimanche	B^{aa2} 06-07
Espagne	
Ville de Barcelone	
Bureau de la municipalité. — Annuaire statist. de la ville pour l'année 1905.	Esba^{a1} 05
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Division des marchés étrangers.* — *Bureau de statistique.* — Import. des produits de fermes et produits forestiers en 1904-1906	EU^{Da17a} 04-06
— Export. (idem) en 1904-1906	EU^{Da17b} 04-06
— Commerce avec les possess. non contiguës des produits de ferme et des produits forest. en 1904-1906	EU^{Da17c} 04-06
— Approvisionn. de viande et excédents, 1907	EU^{Da20} 07
— Restrictions étrangères sur la viande américaine, 1906	EU^{Da21} 06
— Les Prix du fret et valeurs des marchandises, 1906	EU^{Da22} 06
France	
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail.* — Statist. des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitr. pendant l'année 1906	F^{Da39} 06
— *Statistique générale de la France.* — Statist. internat. du mouvem. de la populat. — Résumé rétrospectif d'après les registres d'état civil depuis l'origine jusqu'en 1905	F^{Da38} 05
Grande-Bretagne	
Ministère du commerce — Département du travail. — Rapport sur la statist. du travail pour l'année 1905-1906 . . .	GB^{Aa5} 05-06
IRLANDE	
Département de l'agriculture et de l'enseignement technique. — Contenance de la récolte et effectif du bétail en 1906-1907	GBIr^{a9} 06-07
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Office du travail.* — Statist. du chômage en Italie pendant l'année 1904	I^{ad7} 04
Pérou	
Superintendance générale des douanes. — Statist. du commerce spécial du Pérou en 1904	Pe^{d1a} 04
— Commerce spécial du Pérou en 1904 : Nomenclature commerciale de la statist.	Pe^{d1b} 04
— Statist. du commerce intérieur du Pérou pour l'année 1903	Pe^{d3} 03
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Direction générale des chemins de fer.* — L, b) Statist. génér. des chemins de fer pour 1904.	S^{Ad1b} 04
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — P) Rapport sur les écoles primaires pour l'année scolaire 1904-1905	S^{a1a} 04-05
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — *Direction générale des postes.* — M) Statist. postale pour l'année 1906	S^{oc1} 06
— *Direction générale des télégraphes.* — I) Statist. des télégraphes en 1906	S^{od1} 06
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Comptoir d'État.* — *Trésorerie.* — Compte-capital et grand-livre du royaume pour l'année 1906	S^{ce1} 06
Suisse	
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Mouvement de la populat. de la Suisse pendant l'année 1905	Su^{Aa2} 05
— Examen pédagogique des recrues en automne 1906	Su^{Aa6} 06
— Résultats du recensem. fédéral des entrepr. agric., industr. et commerc. du 9 août 1905. Vol. I : Les Entrepr. et le nombre des personnes occup. dans ces entrepr. (fasc. II, canton de Berne)	Su^{Aa18} 05 a II
— Id. (fascicule III, cantons de Lucerne, etc.)	Su^{Aa18} 05 a III
— Id. (fascicule IV, cantons de Fribourg, etc.)	Su^{Aa18} 05 a IV
Ville de Zurich	
Bureau statistique de la ville de Zurich. — Annuaire de la ville pour 1906 . . .	Suzu^{a6} 06
Turquie	
Conseil d'administration de la dette publique ottomane. — Rapport général sur la gestion des dîmes, aghnam et revenus divers pour l'année 1906-1907	T^{b2} 06-07

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
Uruguay (République de l')	
Direction générale de l'instruction publique. — Mémoires correspondant aux années 1904, 05 et 1906	U^{c1} **04-06**
DOCUMENTS PRIVÉS	
BENOIT-LÉVY (Georges). — L'Institut d'hygiène publ. de Dumferline. (Voir Musée social. π^{m} 259). [Paris, 1907]	π^{b} **196**
BOISSEVAIN (G.-M.). — « Concentratie in de Groot-industrie in de Vereenigde Staten ». 1907.	π^{b} **197**
LAIGLESIA (F. DE). — L'Organisation de la fortune dans la première moitié du XVI[e] siècle (Madrid, 1906)	π^{l} **145**
— Les Dépenses de la couronne durant l'Empire (Madrid, 1907)	π^{l} **146**
MUSÉE SOCIAL. — L'Institut d'hygiène publ. de Dumferline par M. G. Benoit-Lévy (Paris, 1907).	π^{m} **259**
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Paul). — Règlements sur les mines de l'Oberbergamt de Dortmund (Westphalie). [Publiés par le Comité central des houillères de France]. (Paris, 1907).	π^{s} **205**

X

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES (JOURNAUX ET REVUES) PARVENUES DE 1903 A 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
Belgique	
Moniteur des Intérêts matériels. — Journ. trihebdom., années 1904 à 1907. . .	Ω^{B4} **04-07**
Fédération pour la Défense des intérêts belges à l'étranger. — La Vérité sur le Congo (journal bimens.), années 1904 à 1907	Ω^{B5} **04-07**
Espagne	
Société royale géographique de Madrid. — Bullet. mens. Années 1904 à 1907.	$\Omega^{E\text{-}5a}$ **04-07**
— Id. (Section de géogr. commerc.). Revue de géogr. colon. et mercantile, années 1904 à 1907	Ω^{E5b} **04-07**
États-Unis d'Amérique	
Association statistique américaine. — Publication mens., années 1904, 1905 et 1906	Ω^{EU1} **04-06**
Société philosophique américaine. — Comptes rendus mens. pour 1904, 1905 et 1906.	Ω^{EU4} **04-06**
Yale Publishing Company of New-Haven. — The Yale Review (trimestr.), années 1904 à 1907.	Ω^{EU6} **04-07**
Finlande	
Société de Géographie de Finlande. — Bullet. annuels pour 1902-1903, 1903-1904, 1904-1905	Ω^{Fi1a} **02-05**
France	
Société de Statistique de Paris. — Journ. mens. de la Soc., années 1904 à 1907.	Ω^{F1a} **04-07**
Société de Statistique de Marseille. — Répertoires des trav. pour les années 1904 et 1905.	Ω^{F2a} **04-05**
Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère. — Bull. t. VII, 1904 ; — t. VIII, 1905 ; — t. IX, 1906.	Ω^{F3} **04-06** VII-IX
Société d'Économie politique. — Bulletin annuel pour 1904 et 1905.	Ω^{F8b} **04-05**
Société et Union de la paix sociale. — La Réforme sociale. Bulletin mensuel, années 1904 à 1907	Ω^{F9b} **04-07**
La Revue socialiste (BENOIT MALON), années 1904 et n° janv. 1905.	Ω^{F10} **04-05 a**
L'Avenir économique et financier (E. LE CHARTIER) [répertoire bi-mensuel des assurances], années 1904 à 1907	Ω^{F11} **04-07**
L'Économiste européen (Ed. THERY) [hebdom.], années 1904 à 1907.	Ω^{F13} **04-07**
Le Rentier (Alfred NEYMARCK) [journ. hebdom.], années 1904 à 1907	Ω^{F18} **04-07**
La Revue économique et financière (KERGALL), années 1904 à 1907	Ω^{F19} **04-07**
Le Musée social. — Annales (rev. mens.), années 1904 à 1907	Ω^{F20} **04-07**
Revue des Études franco-russes (Ch. DE LARIVIÈRE) [mensuel], années 1904 à 1907	Ω^{F21} **04-07**
Ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité. — Rev. mens. de la Ligue, années 1904 à 1907	Ω^{F22} **04-07**
Institut des Actuaires français. — Bullet. mens. (incompl.) pour 1904, 1906 et 1907	Ω^{F28} **04-07**
Ligue nationale contre l'alcoolisme et Société française de tempérance. — La Tempérance (bullet. mens.), années 1904 et 1905	Ω^{F29} **04-05**
Société philotechnique. — Annuaire pour 1905	Ω^{F31} **05**
Revue scientifique (Félix DUMOULIN) [hebdom.], années 1905 et 1906 (incomplet)	Ω^{F34} **05-06**
Société de Géographie de Paris. — Bullet. mens., années 1904 à 1907.	Ω^{F41c} **04-07**

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
Société des études coloniales et maritimes. — Bullet. mens., années 1904 à 1907	Ω^{F43} **04-07**
Annales du Midi (trimestriel). — Années 1904, 05 et 1906.	Ω^{F44} **04-06**
Comité central des Houillères de France. — Circul. nos 2601 à 3400, années 1904 à 1907	Ω^{F49aa} **04-07**
— Tables analyt. et chronol. des circul. de 2601 à 3400, années 1904 à 1907 .	Ω^{F49ab} **04-07**
— Annuaire du Comité pour 1904, 1905, 1906 et 1907.	Ω^{F49b} **04-07**
Société des Agriculteurs de France. — Bullet. hebd., années 1904 à 1907. .	Ω^{F50a} **04-07**
— Mémoires et comptes rendus des sess. annuelles pour 1904, 1905, 1906 et 1907	Ω^{F50b} **04-07**
— Listes génér. annuelles des membres, années 1904, 1905 et 1906	Ω^{F50c} **04-06**
Société nationale d'Horticulture de France. — Journ. mens. de 1904 à 1907. . .	Ω^{F53a} **04-07**
— Suppl. liste générale annuelle des membres, années 1904, 1905 et 1906.	Ω^{F53b} **04-06**
Grande-Bretagne	
Société royale de Statistique de Londres. — Journ. trimest., années 1904 à 1907	Ω^{GB1a} **04-07**
L'Économiste. — « The Economist » (journal hebd., commerc., des banques, chem. de fer, etc.), années 1904 à 1907	Ω^{GB2} **04-07**
IRLANDE	
Société des Recherches statistiques et sociales d'Irlande. — Journ. des sess. annuelles, nov. 1904, nov. 1905. . .	Ω^{GBir1} **04-05**
Italie	
L'École positiviste dans la jurisprudence pénale (Enrico FERRI) [rev. mens.], années 1904 à 1907	Ω^{I1} **04-07**
L'Économiste (A. DE JOHANNIS) [gazette hebd.], années 1904 à 1907.	Ω^{I2} **04-07**
Revue italienne de sociologie (mensuelle), années 1904 à 1907	Ω^{I5} **04-07**
Annuaire statistique des villes italiennes (publié par les maires des princip. villes italiennes et rédigé par M. le prof. Ugo GIUSTI), no 1, avril 1905, no 2, oct. 1905, et année 1906 . . .	Ω^{I8} **05-06**
Mexique	
L'Économiste mexicain (Manuel ZAPATA VERA) [journ. hebd.], années 1904 à 1907	Ω^{M1} **04-07**
La Semaine commerciale (conféd. industr. et commerc. de la républ. mexicaine et Chambre de commerce de Mexico) [journ. hebd.], années 1904 à 1907	Ω^{M2} **04-07**
Suède	
Revue économique (David DAVIDSON) [mens.], années 1904 à 1907	Ω^{S1} **04-07**
Suisse	
Société neufchateloise de Géographie (bulletin annuel), années 1904, 1905 et 1906	Ω^{SU2} **04-06**

XI

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS EN SÉANCE, DISCUSSIONS, ETC. — 1907)

Numéro de janvier 1907. — Séance de décembre 1906. — Ouverture du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil pour 1907. — Communication de M. Meuriot sur les progrès de Formose depuis la domination japonaise. — Observations de MM. Schelle, Desroys du Roure, Cadoux. — Dépouillement des bulletins de vote et proclamation des résultats du scrutin.

Numéro de février. — Séance de janvier 1907. — Installation du nouveau président pour l'année 1907. — Discours de M. Arthur Fontaine, président sortant. — Exposé des travaux de l'année 1906. — Discours de M. March, président pour l'année 1907. — Communication de M. Malzac sur les pensions civiles et la période transitoire.

Numéro de mars. — Séance de février. — Discussion de la communication de M. Malzac sur les pensions civiles et la période transitoire; observations de MM. March, Barriol, Cadoux, Delatour, Doumer, Laurent, Schelle, Limousin. — Situation financière de la Société : rapport par M. Ch. Limousin, vice-président; bilan et compte pour 1906, budget pour 1907, M. Matrat, trésorier.

Numéro d'avril. — Séance de mars. — Communication de M. Alfred Neymarck sur la balance internationale des paiements. Quel pourrait en être le cadre au point de vue statistique ? Observations de MM. Yves Guyot, Levasseur, Cadoux, March. — Communication de M. Yves Guyot sur la répartition des industries aux États-Unis d'après les résultats des recensements.

Numéro de mai. — **Séance d'avril.** — Communication de M. de Colonjon sur la composition et l'importance de la fortune de l'État en France; observations de MM. de Foville, Yves Guyot, Limousin, Meuriot, de Colonjon. — Communication de M. Yves Guyot sur la répartition des industries en France d'après les derniers recensements professionnels.

Numéro de juin. — **Séance de mai.** — Communication de M. Barrat sur les forces hydrauliques de la France : la houille verte; observations de MM. le Dr Papillon, Malzac, Barrat. — Lecture, par M. March, de la communication de M. Yves Guyot sur la Répartition des industries en Belgique; observations de M. March; discussion : MM. Delatour, Deschamps, Ch. Limousin, Meuriot.

Numéro de juillet. — **Séance de juin.** — Communication de M. Tarry (H.) sur l'esperanto. — Communication de M. Limousin sur la statistique de la franc-maçonnerie dans le monde. — Communication de M. Desroys du Roure sur les résultats pour les contribuables parisiens du nouveau projet d'impôt sur le revenu; observations de MM. Neymarck, Laurent, Albert Fontaine.

Numéro d'août. — **Séance de juillet.** — Communication de M. Meuriot sur une nouvelle carte électorale de l'Empire allemand, d'après les élections de 1907; observations de MM. Risser, Cadoux. — Observations de M. Malzac relatives à la loi sur les pensions civiles. — Communication de M. Tarry sur le mouvement espérantiste en France depuis vingt ans.

Pas de séances en août et septembre. — (*Vacances.*)

Numéro de novembre. — **Séance d'octobre.** — Compte rendu de la XIe réunion de l'Institut international de statistique tenue à Copenhague, par M. Alfred Neymarck. — Compte rendu du XIVe Congrès d'hygiène et de démographie tenu à Berlin, par M. March. — Communication de M. Cadoux : « Contribution à l'étude des salaires et du coût de la vie dans les grandes villes »; observations de M. March. — Communication de M. le Dr Jacques Bertillon sur la morti-natalité d'après l'âge des parents.

Numéro de décembre. — **Séance de novembre.** — Rapport sur le prix Bourdin, par M. Cheysson. — Communication sur le salaire des ouvriers des mines de charbons en France, par M. F. Simiand; discussion : MM. Cheysson, March.

XII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

XIII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLVIII^e VOLUME (ANNÉE 1907)

Le Gérant : **G. IMHAUS.**

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

(1908)

BERGER-LEVRAULT ET C^ie^, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6^e^) — RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7 | NANCY — RUE DES GLACIS, 18

MCMVIII

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME

(ANNÉE 1908)

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 janvier 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

PRIX PAR AN : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 1 — 10 JANVIER 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 15 JANVIER 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **19 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 21 octobre 18 novembre** *et* **16 décembre 1908**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1908

A 9 heures très précises : Ouverture de la séance : 1° *Installation du président pour 1908.*

2° *Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle,* par M. Paul Meuriot.

3° *L'or dans le monde,* par M. Yves Guyot.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. FLÉCHEY, *secrétaire général,* visible chez lui. 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. MATRAT, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Un incendie survenu dans les ateliers de notre imprimeur à Nancy, MM. Berger-Levrault et Cie, a eu pour effet de détruire des collections et des numéros dépareillés de notre Journal, de 1860 au 31 décembre 1904. On a l'honneur de prier MM. les membres de la Société de vouloir bien envoyer leur nom, *avec l'indication des numéros dont ils peuvent disposer,* à M. Matrat, trésorier de la Société, demeurant à Paris, 76, rue Bonaparte.

La Rédaction.

statue sur ces candidatures à la prochaine séance (1).

M. le Président déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel des membres du bureau et du conseil. Il dépose dans l'urne les bulletins de vote, sous pli cacheté, qui ont été envoyés par les membres titulaires empêchés d'assister à la séance et annonce que le scrutin sera clos à 10 heures.

Il rappelle ensuite que, grâce à une libéralité d'un ancien président de la Société, M. *Bourdin,* une médaille d'or est attribuée tous les trois ans à l'auteur des travaux publiés dans le cours des trois années, qui a semblé le plus digne de cette distinc-

(1) Il en sera de même pour deux autres présentations qui ont été faites à la fin de la même séance, voir p. 5.

SOMMAIRE DU N° 1 — 10 JANVIER 1908

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, [illegible] présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui. 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C^ie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1907

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 1907. — Nomination définitive de quatre membres titulaires. — Présentation de cinq membres titulaires. — Ouverture du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil pour 1908. — Attribution de la médaille Bourdin. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication sur l'évolution économique du Brésil, par M. Paul Doumer. — Proclamation des résultats du scrutin.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MARCH, président.

M. le PRÉSIDENT signale la présence de M. **de Piza**, ministre plénipotentiaire, de M. **Leoni**, consul général du Brésil, et de quelques autres personnes invitées à la séance. Il leur souhaite la bienvenue.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé à l'élection définitive, comme *membres titulaires*, de MM. D'EICHTAL, FAVRE, BOURDOIS, DELANNEY, présentés dans la précédente séance. Leur admission est prononcée à l'unanimité.

Sont présentés, comme *membres titulaires* : MM. Émile BOREL, professeur à la Faculté des sciences, 2, boulevard Arago, par MM. A. Fontaine et March; G. LEFEBVRE, actuaire, 4, rue Denfert-Rochereau, par MM. March et Barriol ; E. GUILMARD, docteur en droit, membre de la Société d'économie politique, 7, rue du Mont-Thabor, par MM. Neymarck et Fléchey. Conformément aux règlements, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance [1].

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel des membres du bureau et du conseil. Il dépose dans l'urne les bulletins de vote, sous pli cacheté, qui ont été envoyés par les membres titulaires empêchés d'assister à la séance et annonce que le scrutin sera clos à 10 heures.

Il rappelle ensuite que, grâce à une libéralité d'un ancien président de la Société, M. *Bourdin*, une médaille d'or est attribuée tous les trois ans à l'auteur des travaux publiés dans le cours des trois années, qui a semblé le plus digne de cette distinc-

[1] Il en sera de même pour deux autres présentations qui ont été faites à la fin de la même séance, voir p. 5.

tion. Dans la séance dernière, M. Cheysson, rapporteur de la commission chargée de proposer un titulaire pour la période 1904-1906, a exposé les raisons qui avaient déterminé les membres de la commission et les membres du conseil à porter unanimement leurs suffrages sur le nom de M. *Paul Meuriot*. M. le Président dit qu'il est heureux de remettre à M. Meuriot la médaille d'or qui lui a été décernée en récompense de ses travaux et comme témoignage de gratitude pour son dévouement à la Société. (*Applaudissements.*)

M. le Secrétaire général présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont la liste est page 31.

Il signale particulièrement le volume publié par notre éminent collègue, M. Yves Guyot, sous le titre : *Sophismes socialistes et faits économiques.*

L'ordre du jour appelle la communication de M. Paul Doumer sur *le Brésil et son développement économique.*

M. Doumer déplore l'absence de M. Levasseur, le maître éminent qui est, en France, l'homme qui a écrit sur le Brésil avec le plus de compétence et d'autorité. Il s'excuse ensuite de ne pouvoir apporter de chiffres précis; le Brésil n'est pas encore doté de tous les organes d'un grand État, il n'y a pas de service de statistique, excepté le bureau de statistique commerciale de Rio de Janeiro. Pour toutes les questions autres que le commerce extérieur, il faut se contenter d'évaluations faites avec une très large approximation.

Le Brésil couvre la moitié du continent sud-américain, il s'étend entre l'équateur et le 32e degré de latitude sud. Sa superficie, que M. Levasseur estimait à 8 500 000 kilomètres carrés doit dépasser 9 millions de kilomètres carrés, car le Brésil a eu ce privilège de s'agrandir sans guerre, grâce aux solutions favorables pour lui qu'ont reçues les négociations et les arbitrages portant sur les différents territoires contestés avec la Guyane française, la république Argentine et la Bolivie. Sur cette immense étendue, presque aussi vaste que l'Europe, les climats sont d'une grande diversité, depuis la plaine tropicale de l'Amazone au nord jusqu'à la région la plus méridionale, entièrement située dans la zone tempérée australe, puisque le tropique du Capricorne passe un peu au sud de la capitale, Rio de Janeiro. D'ailleurs, la considération des latitudes seules ne fournit pas au point de vue climatérique des indications concordant avec celles que l'on peut tirer des climats de l'hémisphère nord, de l'Europe en particulier. L'influence de la mer et de l'altitude vient corriger celle de la latitude géographique. Or, le Brésil offre, au point de vue orographique, des dispositions particulières. Au sud de l'immense plaine où coulent l'Amazone, ses affluents et d'autres grands fleuves comme le rio san Francisco, le Brésil est constitué par un vaste plateau qui s'appuie à l'est sur une chaîne côtière assez abrupte et descend en pente douce vers l'ouest, sillonné de rivières, qui, s'éloignant de la mer, vont grossir le Paraguay, le Parana et l'Uruguay. Sur ce plateau d'altitude moyenne assez considérable : il gèle à — 10° en hiver dans le Parana, règne un climat tempéré tout à fait favorable au développement de la race blanche.

Il est malheureusement difficile d'évaluer avec un peu de précision la population totale du Brésil; les recensements tentés à diverses reprises, en 1872 et 1890, furent plutôt des évaluations que de véritables dénombrements. En totalisant les chiffres recueillis sur place aux sources les plus autorisées, on peut admettre qu'il y a au Brésil environ 24 ou 25 millions d'êtres humains, ce qui est peu pour une superficie presque égale à celle de l'Europe. Les États les plus peuplés sont ceux de Minas-Geraes (4 500 000 habitants sur 575 000 kilomètres carrés) qui jouit d'un climat tempéré grâce à sa haute altitude; de São Paulo (3 millions d'habitants sur une superficie de 290 000 kilomètres carrés); de Bahia et de Pernambouc (chacun 2 500 000 habitants); de Rio-Grande-do-Sul, le plus méridional du Brésil (1 500 000 habitants); de Rio de Janeiro (1 500 000 habitants), lequel ne comprend pas la capitale, formant avec sa banlieue un district fédéral peuplé de près d'un million d'habitants. Enfin, parmi les États les moins peuplés, sont l'Amazone qui ne possède pas plus de 300 000 habitants sur une superficie quatre à cinq fois plus considérable que celle de la France; le Matto Grosso encore en partie inexploré.

La population brésilienne de race blanche est constituée par les descendants des premiers colons portugais et des étrangers immigrés : Italiens, Allemands, Polonais (très nombreux et provenant surtout des provinces de l'Allemagne), Français, etc. Fait digne de remarque, dans le continent sud comme dans le nord, la terre d'Amérique a fondu ces éléments divers avec une merveilleuse rapidité pour créer une race nouvelle très attachée à son pays; les fils d'immigrés gardent un souvenir ému à l'ancienne patrie de leurs pères, mais ils sont devenus des Brésiliens prêts à tous les sacrifices pour la grandeur et la prospérité de leur pays. Les races indigènes peu à peu refoulées tendent à disparaître ; les vastes territoires où elles vivaient pauvrement du produit de leur chasse et de leur pêche ont été gagnés à la culture et à la civilisation. Les nègres importés d'Afrique sont aussi de moins en moins nombreux, les nègres de race pure tout au moins, qui ne sont guère plus de 2 millions. Dans tous les États du centre et du sud, le blanc prédomine ; c'est dire que le problème nègre se présente au Brésil sous un tout autre aspect que dans l'Amérique du Nord. Aux États-Unis, où les nègres sont repoussés, traités par les blancs en race inférieure, ils pullulent; au Brésil où ils sont traités sur un pied de parfaite égalité, où la bienfaisance publique et privée a des élans magnifiques et généreux, les nègres disparaissent, abandonnent la lutte, préfèrent vivre médiocrement de la charité, en ne faisant rien, que de vivre mieux en travaillant, tant il est vrai que la lutte est nécessaire à l'existence des peuples comme à celle des hommes. Si les noirs disparaissent, les métis semblent au contraire augmenter; peut-être se formera-t-il ainsi une race nouvelle qui s'adaptera au climat de l'Amazonie, région où le blanc ne peut être qu'un instructeur ou un chef, mais où tout travail manuel lui reste interdit. Au total, nègres, métis et indiens doivent former environ la moitié de la population totale.

Le développement de cette population provient pour une part des apports de l'immigration mais aussi de la natalité. En l'absence de chiffres applicables à la population totale, on peut citer ceux observés dans les villes où, d'ordinaire, la natalité est inférieure à celle des populations rurales. A Curitiba, ville de 50 000 habitants, capitale du Parana, la proportion annuelle des naissances est de 34 pour 1 000; elle s'élève à 46 pour 1 000 à Santos, port d'embarquement des cafés de Sao Paulo.

L'organisation actuelle de Brésil est celle d'une république fédérale, analogue aux États-Unis de l'Amérique du Nord, avec un pouvoir fédéral encore moins fortement constitué cependant. Elle date de la révolution de 1889 qui renversa pacifiquement l'empire indépendant fondé en 1822 par le régent dom Pedro, après que la famille royale portugaise eut réintégré Lisbonne qu'elle avait quittée en 1808 devant les Français pour se réfugier à Rio de Janeiro. Chacun des États est autonome ; le président des États-Unis du Brésil, assisté d'un parlement à deux chambres, exerce le pouvoir fédéral ; il y a six ministères fédéraux : guerre, marine, affaires étrangères, finances, travaux publics fédéraux : ports et chemins de fer ; administration générale d'où relève la Cour suprême fédérale, et certains établissements d'enseignement supérieur. On vient de fonder un septième ministère, celui de l'agriculture, à qui incombera, entre autres tâches, celle d'éviter la destruction systématique des forêts qui a de si fâcheuses répercussions sur le climat et le régime des eaux.

La capitale fédérale Rio de Janeiro, située à l'entrée d'une admirable baie, avait encore, il y a quelques années, une mauvaise réputation ; la fièvre jaune y faisait des victimes surtout parmi les nouveaux arrivants. Mais tout cela est changé ; donnant l'exemple d'un effort merveilleux, accompli avec une persévérante et tenace énergie, la ville s'est entièrement transformée en cinq ans. Armé de pouvoirs exceptionnels par une loi fédérale, le préfet a pu, dans ce court délai, détruire et assainir les quartiers malsains, combler les mares et sur ces débris élever une ville superbe digne du grand pays dont le développement économique a pris et prendra encore un merveilleux essor.

Les productions agricoles tiennent le premier rang au Brésil : bois précieux ;

caoutchouc, dont la production annuelle d'une valeur de 300 millions de francs représente la moitié de la production mondiale ; et surtout le café qui a trouvé au Brésil, dans l'État de São Paulo en particulier, sa véritable terre d'élection ; d'après les évaluations, la production annuelle atteindrait 17 millions de sacs de 60 kilos. São Paulo fournit à lui seul la moitié du café consommé dans le monde, le Brésil approvisionne les marchés pour les trois quarts. La culture du cacao, celles du coton, de la canne à sucre, du tabac se développent. Il faut signaler encore le maté cultivé au Parana, qui fournit une boisson analogue au thé, sans en avoir les défauts ; la consommation de ce produit s'étend dans toute l'Amérique du Sud.

Les richesses minières de toutes sortes : or, diamant, manganèse, monazite, etc., sont considérables, surtout dans l'État de Minas-Geraes, où de nombreuses exploitations fonctionnent avec les systèmes les plus perfectionnés ; dans une mine, le puits descend à 1 450 mètres de profondeur, la plus grande qui ait été atteinte dans le monde. La mise en valeur des mines de manganèse a eu pour résultat inattendu de faire baisser le prix du charbon à Rio de Janeiro en donnant du fret de retour aux charbonniers venus d'Europe qui remportent les minerais de manganèse recherchés par la sidérurgie européenne. Car il faut reconnaître ici une lacune parmi tant de richesses : on n'a pas encore trouvé de houille au Brésil sauf quelques gisements peu importants dans l'État de Santa Catarina. Aussi les mines de fer, nombreuses, sont encore peu exploitées.

Mais, heureusement, la rareté du combustible est compensée dans une certaine mesure par l'abondance exceptionnelle de la force hydraulique. L'ensemble des seules chutes connues et évaluées donne une puissance totale de plus de 800 millions de chevaux-vapeur ; on jugera de l'énormité de ce chiffre en le comparant à l'évaluation des forces hydrauliques de la France, cependant bien partagée sous ce rapport : 20 millions de chevaux. Ces forces motrices naturelles sont déjà utilisées par l'industrie naissante et d'ailleurs puissamment encouragée : on en jugera par un exemple. L'État de Minas-Geraes, ayant décidé de remplacer sa capitale Ouro Preto par une ville nouvelle au nom expressif : Bello Horizonte, en dix ans une ville de 20 000 habitants a surgi dans le site choisi ; les industriels y sont attirés par d'alléchantes offres : terrain cédé gratuitement ; dispense de tout impôt pendant cinq ans ; force motrice gratuite pendant dix ans.

Le développement industriel du Brésil recevra une nouvelle impulsion à la suite de l'effort actuellement poursuivi pour donner à l'établissement des chemins de fer une direction d'ensemble qui lui a fait défaut jusqu'ici. Depuis 1889 — c'est-à-dire depuis la révolution dont une des causes doit être trouvée dans la stagnation économique du pays sous le gouvernement cependant paternel et aimé de l'empereur Pedro II — chaque État autonome a construit des lignes de chemins de fer, en vue des nécessités les plus pressantes, sans tenir compte des travaux effectués dans les États voisins. Mais aujourd'hui le gouvernement fédéral s'est imposé la tâche de coordonner ces efforts et de relier en un réseau homogène les lignes déjà construites. Les chemins de fer brésiliens sont établis à voie de 1 mètre ou de 1m 60, dans des conditions économiques très satisfaisantes malgré les difficultés des tracés en pays montageux. La ligne qui relie São Paulo au port de Santos, où affluent tous les cafés destinés à l'exportation, réalise les plus fortes recettes du monde entier.

La navigation maritime est appelée au plus bel avenir, les populations côtières fournissent d'excellents marins ; la flotte de guerre pourvue de cuirassés de 19 000 tonnes offre le plus bel aspect ; la flotte marchande compte déjà plus de 217 000 tonnes de navires affectés à la navigation au long cours ou au grand cabotage ; les paquebots du Lloyd brésilien sont aménagés avec un luxe qui n'est pas dépassé sur les navires d'Europe.

En ce qui concerne le commerce extérieur, on peut donner des chiffres assez précis ; un bureau de statistique commerciale fonctionne à Rio de Janeiro.

Pour 1907, le commerce extérieur du Brésil atteindra vraisemblablement le chiffre de 966 millions aux importations et de 1 375 millions aux exportations, soit au total 2 341 millions. Les principaux articles sont, par ordre d'importance, pour

l'exportation : le café et le caoutchouc en première ligne, puis les cuirs et peaux, le cacao, le tabac, le maté et le coton ; pour l'importation : les cotonnades, les objets en fer ou acier, machines, etc., le blé en grains ou farine, le charbon, le vin, le bœuf séché, les lainages, le riz, la morue, etc.

Malheureusement, la France qui occupait, il y a trente ans, le deuxième rang dans le commerce extérieur du Brésil, ne vient plus actuellement qu'au quatrième rang pour l'importation brésilienne en France, au cinquième rang pour l'exportation française au Brésil. Nos amis du Brésil déplorent comme nous cette situation fâcheuse contre laquelle nous devons réagir en faisant tous nos efforts pour reconquérir la place occupée jadis. Il y a tant de raisons de sympathies, d'affinités entre Brésiliens et Français, qu'il est permis d'espérer que l'entente, si parfaite pour les choses de l'esprit, se fera aussi dans le domaine matériel et que la République brésilienne et la République française deviendront vraiment deux républiques sœurs. (*Applaudissements.*)

Personne ne demandant la parole, M. le PRÉSIDENT dit qu'il sera certainement l'interprète de toutes les personnes présentes en remerciant M. Doumer de son éloquente communication, si riche en renseignements précis et vécus. Elle nous donne, ajoute-t-il, une idée très nette de la richesse et des rapides progrès de la grande république sud-américaine à laquelle notre pays est uni par de profondes affinités ; de ces progrès nous nous réjouissons de tout cœur.

M. le Président dit qu'il vient de recevoir deux présentations de nouveaux membres : M[lle] Irma DREYFUS, publiciste, membre de la Société d'économie politique, 22, rue Le Peletier, présentée par MM. Neymarck et Schelle; M. Gustave PÉREIRE, administrateur des chemins de fer du Nord-Espagne, présenté par MM. Neymarck et March. Il sera statué sur ces présentations dans la prochaine séance.

Le dépouillement des élections pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil étant terminé, les résultats en sont proclamés :

Nombre de votants : 85; majorité absolue : 43.

Ont obtenu :

Pour la *présidence :* M. DELATOUR, 85 voix.

Pour la *vice-présidence :* M. VASSILLIÈRE, 85 voix.

Comme *membres du conseil :* M. YVERNÈS, 85 voix.

— — M. HUBER, 85 voix.

En conséquence, la composition du bureau et du conseil en 1908 est la suivante :

Président : M. DELATOUR.

Vice-présidents : MM. PAYELLE, LIMOUSIN, VASSILLIÈRE.

Secrétaire général : M. FLÉCHEY.

Trésorier-archiviste : M. MATRAT.

Membres du conseil : MM. Charles LAURENT, MALZAC, DESROYS DU ROURE, G. CADOUX, M. YVERNÈS et HUBER, secrétaire des séances.

La séance est levée à 10h 45.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
L. MARCH.

II

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES SALAIRES RÉELS ET DU COUT DE LA VIE DES OUVRIERS DES GRANDES VILLES (*Suite et fin* [1])

Pour *Brest,* plusieurs correspondants, et notamment M. Marfille, président de la chambre de commerce, m'ont fait parvenir des renseignements assez précis sur les salaires des ouvriers du bâtiment, mais ils n'ont pu, ni pour les célibataires ni pour

(1) Voir numéro de décembre 1907, p. 409.

les ménages, me fournir des budgets de dépense. Voici les évaluations du salaire annuel moyen de ces dernières années. La durée du travail est de dix heures du 15 février au 15 novembre et de neuf heures du 16 novembre au 14 février. Les prix sont à la journée.

Maçons	67 jours d'hiver à 3f 80 = 254f 60 213 — d'été à 4 20 = 894 60	soit pour 280 jours : 1 149f 20
Charpentiers	67 jours d'hiver à 4 40 = 294 80 213 — d'été à 4 80 = 1 022 40	soit pour 280 jours : 1 317f 20
Menuisiers	67 jours d'hiver à 3 90 = 261 80 213 — d'été à 4 30 = 915 90	soit pour 280 jours : 1 117f 20
Manœuvres	67 jours d'hiver à 2 80 = 187 60 213 — d'été à 3 10 = 660 30	soit pour 280 jours : 847f 90
Mineurs	67 jours d'hiver à 3 15 = 211 15 213 — d'été à 3 50 = 745 50	soit pour 280 jours : 956f 65

Pour d'autres catégories de l'industrie métallurgique, pour une journée presque toujours uniforme de dix heures et une moyenne de 300 jours de travail, voici le taux des salaires, toujours à la journée :

Forgerons	5f	× 300	=	1 500f	par an.
Ajusteurs	4 50	× 300	=	1 350	—
Charrons	4 20	× 300	=	1 260	—
Poulieurs (ouvriers en poulies) . . .	4 10	× 300	=	1 230	—
Manœuvres	3	× 300	=	900	—

Le loyer d'un ménage ouvrier, qui comporte le plus souvent une chambre, varie, à Brest, de 80 à 120 francs l'an, et le gain accessoire de la femme, qui travaille tout en tenant son ménage, varie, pour l'année, de 75 à 200 francs.

Aucun des ouvriers brestois, pour lesquels j'ai obtenu des renseignements, n'avait d'épargne. Le taux des salaires, même en tenant compte du bon marché relatif de la vie, reste assez bas à Brest, et l'une des causes de ce niveau inférieur tient à la concurrence que fait au travailleur libre l'ouvrier de l'arsenal ou du port de guerre, concurrence dont se plaignent les ouvriers libres.

Depuis l'application de la journée de huit heures dans les établissements de la marine, les ouvriers de l'industrie privée dans les villes où sont situés ces établissements s'élèvent vivement contre la concurrence que leur font les ouvriers de la marine. Des plaintes analogues se produisent contre les ouvriers d'autres administrations de l'État ou des grandes villes. J'en ai eu des échos à Paris.

Cette constatation explique pourquoi, dans les statistiques sur la situation des ouvriers que je demande qu'on entreprenne, j'exprime le vœu qu'on relève bien à part les travailleurs des entreprises d'État ou de villes, et même qu'on indique, pour les statistiques des villes où les deux catégories co-existent et où les ouvriers des administrations publiques sont en grand nombre, la différence des salaires et des conditions du travail des ouvriers d'État ou de villes et des autres travailleurs.

Je n'ai pu obtenir aucun renseignement de Lyon ni de Marseille. Mon insistance auprès des maires n'a eu aucun résultat.

J'arrive maintenant aux constatations faites dans la région de *Lille* par les professeurs et les étudiants de cette vivante Université. Des thèses de doctorat très intéressantes ont été faites sur ces sujets et m'ont été envoyées par M. Gaston Jèze, professeur agrégé de la Faculté de droit de Lille.

Dans son ouvrage si sérieusement documenté sur *La Crise de l'industrie linière*, M. Aftalion, professeur agrégé d'économie politique, a examiné dans le détail les salaires dans les filatures de lin et dans les filatures de coton. Voici les salaires annuels qu'il indique pour les deux industries rivales et que je résume d'après les tableaux, pages 84 et 85 de son livre [1].

	Salaire moyen des hommes		Salaire moyen des femmes		Salaire moyen des enfants mineurs	
	par jour	par an	par jour	par an	par jour	par an
Filatures de coton						
Filature de coton de 40 000 broches. — Moteur de 700 chevaux : 201 ouvriers	4f80	1 440f	3f11	934f00	2f01	603f00
Filature de coton de 119 958 broches. — Moteur de 1 400 chevaux : 494 ouvriers	4 77	1 432	3 05	915 00	1 87	562 50
Filature de coton de 42 500 broches. — Moteur de 700 chevaux : 201 ouvriers	4 47	1 342	3 21	962 50	2 05	614 30
Filatures de lin						
Filature de lin de 10 000 broches. — Moteur de 800 chevaux : 553 ouvriers	3 74	1 122	2 28	684 00	1 89	567 00
Filature de lin de 7 692 broches. — Moteur de 400 chevaux : 328 ouvriers	3 85	1 170	2 39	716 70	1 72	517 00
Filature de lin de 5 900 broches. — Moteur de (?) : 248 ouvriers	3 46	1 039	2 33	699 50	1 68	505 30

En regard de ces relevés de salaires, fait avec le plus grand soin sur les feuilles de paie des filatures, on peut placer les budgets familiaux publiés dans sa thèse pour le doctorat en droit par M. Jules Houday : *La Filature du coton dans le nord de la France.*

B

Ville : *Lille* || M. Jules Houday, docteur en droit (thèse) (*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE DE 4 PERSONNES

(Père : 41 ans ; mère : 34 ans ; 2 fils : 15 et 12 ans)

RECETTES

	Salaires		
	par jour	par semaine	par an
Père, 41 ans, fileur de coton	4f25	25f50	1 275f
Mère, fait le ménage	»	»	»
Fils (15 ans), apprenti imprimeur	1 00	6 00	300
Gains supplémentaires ou gratifications inhérents aux professions exercées	»	»	»
Totaux	5f25	31f50	1 575f

DÉPENSES

	Totaux	
	par semaine	par an
Loyer	3f692	192f00
Nourriture	»	832 52
Boisson (bière)	»	91 00
Chauffage	»	117 00
Éclairage	»	15 60
Vêtements		
Linge	»	104 00
Chaussure		
Bains, coiffeur	»	
Entretien du linge (blanchissage)	»	26 00
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils ou instruments de métier	»	»
Cotisations Syndicat professionnel	»	»
Cotisations Secours mutuels	»	13 00
Total des dépenses	3f692	1 391f12
Reste pour menus plaisirs ou économie	»	183 88

[1] L. Larose, éditeur à Paris, 1904.

B

Ville : *Lille* || M. Jules Houday, docteur en droit (thèse)
(Nom du correspondant, auteur des renseignements)

BUDGET D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE DE 9 PERSONNES

(Père ; mère ; belle-fille et son jeune enfant ; 2 fils : [1883-1889] ;
3 filles : 16, 9 et 6 ans ; 1 fils au service militaire)

RECETTES

	Salaires par jour	Salaires par semaine	Salaires par an
Père, 49 ans, fileur de coton	4f 25	25f 50	1 275f
Mère, tient la maison	» »	»	»
Fils (22 ans), bobineur de coton	2 25	13 50	675
Fille (19 ans), varouleuse de coton	1 00	6 00	300
Belle-fille, dévideuse	2 00	12 00	600
Gains supplémentaires ou gratifications inhérents aux professions exercées	» »	»	»
Totaux	9f 50	57f 00	2 850f

DÉPENSES

	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer	4f 615	240f 00
Nourriture	»	1 804 12
Boisson (bière), la famille ne boit que de l'eau ; elle ne boit de la bière que le dimanche	0 75	39 00
Chauffage	»	»
Éclairage	»	15 60
Vêtements, Linge, Chaussure	»	156 00
Bains, coiffeur	»	»
Entretien du linge (blanchissage)	»	52 00
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils ou instruments de métier	»	»
Cotisations Syndicat professionnel	»	»
Cotisations Secours mutuels	»	13 00
Total des dépenses	»	2481f 72
Reste pour menus plaisirs ou économie	»	368 28

B

Ville : *Lille* || M. Jules Houday, docteur en droit (thèse)
(Nom du correspondant, auteur des renseignements)

BUDGET D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE DE 7 PERSONNES dont 2 jeunes enfants

RECETTES

	Salaires par jour	Salaires par semaine	Salaires par an
Père, 60 ans, fileur de coton	4f 25	25f 50	1 275f
Mère, 58 ans, tient la maison	»	»	»
2 fils (30 et 19 ans), 1 dans la famille	2 50	15 00	750
4 filles (34, 32, 23 et 12 ans), 1 fille incurable, 2 dans la famille	1 50 2 50	8 00 15 00	450 750
2 petits-enfants (11 et 8 ans), vont en classe	»	»	»
Gains supplémentaires ou gratifications inhérents aux professions exercées	»	»	»
Totaux	10f 75	64f 50	3 225f

Prennent part aux recettes de la famille :
- Le père . . . . 4f 25 par jour
- 1 fille, dévideuse . . . . . 2 50 —
- 1 fille, couturière . . . . . 1 50 —
- 1 fils, rattacheur-retordeur. 2 50 —

DÉPENSES

	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer	3f 70	192f 00
Nourriture	»	1 650 40
Boisson (bière)	2 50 (40 litres)	180 00
Chauffage	»	156 00
Éclairage (pétrole)	0 30	15 60
Vêtements, Linge, Chaussure	3 00	156 00
Bains, coiffeur	»	»
Entretien du linge (blanchissage)	»	52 00
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils ou instruments de métier	»	»
Cotisations Syndicat professionnel	»	»
Cotisations Secours mutuels	0 25	13 00
Total des dépenses	45f 50	2 365f 00
Reste pour menus plaisirs ou économies	»	860 00

B

Ville : *Lille* || M. Jules Houdat, docteur en droit (thèse)
(*Nom du correspondant, auteur des renseignements*)

BUDGET D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE DE 5 PERSONNES

(Père et mère ; 2 fils : 9 et 13 ans ; 1 fille : 1 an)

RECETTES	Salaires par jour	Salaires par semaine	Salaires par an
Père, 38 ans, fileur de coton[1]	6f	36f	1 800f
Mère, tient la maison	»	»	»
Fils	»	»	»
Fille	»	»	»
Gains supplémentaires ou gratifications inhérents aux professions exercées	»	»	»
Totaux	6f	36f	1 800f

(1) Salaire élevé, travail à la tâche.

DÉPENSES	Totaux par semaine	Totaux par an
Loyer	»	216f00
Nourriture	»	966 80
Boisson (bière)	»	91 00
Chauffage	»	78 00
Éclairage	»	15 60
Vêtements	»	»
Linge	»	101 00
Chaussure	»	»
Bains, coiffeur	»	»
Entretien du linge (blanchissage)	»	26 00
Entretien des vêtements	»	»
Entretien des chaussures	»	»
Outils ou instruments de travail	»	»
Cotisations Syndicat professionnel	»	15 60
Cotisations Secours mutuels	»	»
Total des dépenses	»	1513f00
Reste pour menus plaisirs ou économie	»	287 00

En dehors de ces monographies, je dois signaler la thèse de M. E. Dorchies : l'*Industrie à domicile de la confection des vêtements pour hommes dans la campagne lilloise,* — celle de M. François Bécu : *Le Travail agricole et la condition des ouvriers agricoles dans le Pas-de-Calais ;* et celle de M. Alfred Goblet : *Le Peignage de la laine à Roubaix et à Tourcoing.* On y trouve des monographies fort intéressantes.

Dépenses moyennes de quatre familles-types d'ouvriers de la filature de coton, à Lille

Nature des dépenses	Famille A — 7 personnes 4 travailleurs — Dépense totale	Famille A — Tant pour cent	Famille B — 9 personnes 4 travailleurs — Dépense totale	Famille B — Tant pour cent	Famille C — 4 personnes 2 travailleurs — Dépense totale	Famille C — Tant pour cent	Famille D — 5 personnes 1 travailleur — Dépense totale	Famille D — Tant pour cent	Moyenne générale pour cent
Logement	192f00	5f95	240f00	8f45	192f00	12f19	216f00	12f00	9f70
Nourriture	1 515 80	46 80	1 695 72	59 50	764 92	48 56	902 20	50 12	50 80
Boisson	265 20	8 25	153 40	5 40	158 60	10 07	158 60	8 81	8 30
Chauffage	156 00	4 85	156 00	5 45	117 00	7 43	78 00	4 34	5 55
Éclairage	15 60	0 50	15 60	0 54	15 60	0 99	15 60	0 87	0 75
Soins de propreté	52 00	1 65	52 00	1 82	26 00	1 65	26 00	1 45	1 65
Vêtements	156 00	4 85	156 00	5 45	101 00	6 60	101 00	5 77	5 80
Cotisations	13 00	0 45	13 00	0 45	13 00	0 82	15 60	0 87	0 65
Total	2 365f60		2 481f72		1 391f12		1 516f00		
Économies, menus plaisirs	859 40	26 70	368 28	12 94	183 88	11 69	284 00	15 77	16 80
Total	3 225f00	100 %	2 850f00	100 %	1 575f00	100 %	1 800f00	100 %	100 %

Je ne donne ces budgets divers qu'à titre d'exemples. Ils n'ont d'autre signification que celle d'une indication de la méthode que je propose d'adopter pour réunir les éléments des statistiques d'ensemble que les particuliers ne peuvent entreprendre mais que les bureaux de statistique, les offices du travail ou les ministères qui ont la charge de ces questions devraient, à mon avis, s'entendre pour mener à bien d'après des procédés uniformes et étudiés à l'avance.

Quand j'ai envoyé mes fiches au Labour Bureau du *Board of Trade*, j'ai reçu, le 13 août dernier, de M. Llewelyn Smith, contrôleur général des services de statistique du Ministère du commerce et de l'industrie de la Grande-Bretagne, une lettre m'indiquant qu'il ne pouvait répondre à mes questions, mais que son service allait précisément commencer une vaste enquête. En même temps, il me faisait parvenir l'épreuve d'un document qu'il se proposait d'envoyer aux bureaux de statistique des divers pays d'Europe et qui, peut-être, pourrait servir de modèle à des questionnaires analogues, à envoyer par les autres chefs des bureaux de statistique.

Je remarquerai que le questionnaire du Ministère du commerce de Londres, que je regrette de ne pouvoir reproduire ici, ne vise que le logement et la nourriture, et ne comprend pas, dans les dépenses, celles de l'habillement, de l'entretien, du blanchissage, de l'éclairage, etc. Il me paraît nécessaire de les comprendre dans les enquêtes, car dans bien des cas, et notamment pour les familles un peu nombreuses, ces charges deviennent d'importants éléments de la dépense annuelle.

La même observation s'applique à une délibération du conseil municipal de Paris demandant aux maires des arrondissements et au service de la statistique de recueillir des renseignements relatifs aux salaires des ouvriers et aux prix de leurs logements.

Si, pour la France, l'Office du travail, par l'intermédiaire des maires des grandes villes de province et des préfets de Paris, pouvait ainsi établir les budgets des ouvriers des principales industries, au cours de l'année 1908, par exemple, une vive lumière serait projetée sur l'angoissante question du salaire et de sa puissance d'achat qui reste à la base de tant de problèmes sociaux. Je n'attache personnellement qu'un intérêt pour ainsi dire rétrospectif aux discussions sur la loi d'airain et, pour le point de vue auquel je me place, aux variations des *index-numbers*. Mais si l'on veut mesurer le parallélisme de la hausse des salaires et de la hausse des besoins de l'existence, je pense que la méthode qui a été, je crois, indiquée par M. de Foville serait excellente à généraliser. Elle consiste, on le sait, à déterminer la dépense normale d'une famille-type de quatre personnes : père, mère et deux enfants, pour laquelle les objets de consommation sont énumérés par nature et par quotité. On aperçoit ainsi nettement, en regard de la hausse des salaires, la hausse du coût de la vie dans la période considérée et il est facile d'y ajouter le prix du loyer et les autres dépenses.

En *Allemagne*, l'Office impérial de statistique a commencé à réunir cette année des renseignements détaillés sur les ressources et les dépenses des travailleurs et des familles d'ouvriers, au moyen de carnets de comptabilité domestique qui sont distribués à ses frais par les soins des fédérations d'ouvriers. Ces carnets seront ensuite rendus remplis par les chefs de famille et dépouillés en vue d'une statistique partielle qui sera sans doute continuée et complétée par la suite.

Ces carnets ont été minutieusement préparés. J'en ai apporté un pour vous le

soumettre avec les instructions et les modèles donnés pour aider les intéressés à les tenir. Si les bureaux de statistique des grandes villes réussissent à faire bien remplir un nombre suffisant de ces carnets, l'Allemagne y trouvera une base extrêmement sérieuse d'appréciation de la condition actuelle des ouvriers.

Mais je craindrais qu'une telle méthode, excellente pour l'Allemagne où les fédérations et les associations ouvrières, même socialistes, sont très fortement disciplinées et se rendent compte de l'utilité des statistiques bien établies, ne fût inapplicable en France et en bien d'autres pays où cette utilité est encore trop méconnue.

Aux *États-Unis,* le Bulletin du Bureau du Travail a publié au mois de juillet 1906 les résultats d'une enquête entreprise d'après les ordres du Ministre du travail par les fonctionnaires de ce ministère. C'est cette publication qui m'a fait reprendre l'étude des salaires que, rebuté par les difficultés sans cesse renaissantes, j'avais résolu d'abandonner comme trop difficile pour un particulier armé de sa seule bonne volonté tel que moi.

L'Office américain a adopté la méthode des *index-numbers.*

Tout en considérant ce moyen des *index-numbers* comme rudimentaire et insuffisant dans bien des cas, nous sommes donc obligés de l'admettre pour indiquer, dans les exemples que nous allons résumer, en face des constatations de hausse de salaires, l'augmentation correspondante, dans la même période, du prix de la vie dans le même milieu. Mais nous ne conseillerons pas de généraliser cette méthode, de l'appliquer à mesurer les mêmes mouvements chez des peuples différents.

L'enquête, faite par des fonctionnaires du Ministère du commerce et du travail, a porté, pour les salaires, sur 4121 établissements, représentant 42 industries et occupant, en 1904, 295 000 et, en 1905, 314 000 travailleurs se groupant en 349 professions ou spécialités différentes. Elle ne concerne aucune industrie minière, ni aucune entreprise de transport, et elle a laissé également en dehors l'agriculture, de sorte qu'elle a un caractère plus spécialement industriel. Parmi les industries étudiées, les enquêteurs officiels ont négligé celles considérées comme peu importantes aux États-Unis parce que, d'après le recensement de 1900, le total des salaires payés par chacune n'atteint pas, annuellement, 10 millions de dollars, soit 50 millions de francs. Il s'agit donc de l'industrie petite, moyenne ou grande et non des artisans-patrons travaillant avec un ou deux aides.

Tous les salaires considérés, qu'ils aient été obtenus en réalité par des ouvriers travaillant à l'heure, à la semaine, à la quinzaine, au mois ou à la tâche, ont été convertis par les enquêteurs en salaires à l'heure. Les taux moyens des salaires et des heures de travail relevés sont les moyennes des sommes gagnées et des heures employées par l'ensemble de travailleurs d'un même métier ou d'une même spécialité.

Cette conversion en heures pourrait induire en erreur certaines personnes en leur faisant croire que la presque totalité des ouvriers américains travaillent à l'heure. C'est une erreur contre laquelle nous les mettons préventivement en garde.

Comme base, on a adopté, pour les salaires, comme pour les prix des denrées, la moyenne constatée pendant les années de 1890 à 1899. Appliquant, comme je l'ait dit, la méthode des *index-numbers,* on a considéré que cette moyenne, prise comme type, était égale à 100. Cette base conventionnelle admise, voici le résumé,

pour les années 1900 à 1905, de l'enquête nouvelle dont rend compte le Bulletin du Travail nord-américain auquel nous nous référons :

	Années					
	1900	1901	1902	1903	1904	1905
	—	—	—	—	—	—
Nombre des travailleurs occupés. . .	115,6	119,1	123,6	126,5	125,7	133,6
Heures de travail par semaine . . .	98,7	98,1	97,3	96,6	95,9	95,9
Taux du salaire par heure.	105,5	108,0	112,2	116,3	117,0	118,9
Gain de la semaine par ouvrier. . .	104,1	105,9	109,2	112,3	112,2	114,0
Prix de détail des vivres (*)	101,1	105,2	110,9	110,3	111,7	112,4
Pouvoir d'achat du gain hebdomadaire mesuré d'après les prix de détail des vivres	103,0	100,07	98,5	101,8	100,4	101,4

(*) Prix de 30 articles évalués comme représentant la consommation d'une famille, et indiqués par les comptes reçus en 1901 de 2 567 familles comptant 13 643 personnes.

Il résulte de ce résumé qui ne tient compte que de la dépense de la nourriture alors que les dépenses de vêtement, de logement et de propreté sont fort élevées, aux États-Unis :

1° Que le nombre des ouvriers occupés s'est constamment accru et que l'augmentation en 1905, par rapport à la période de 1890-1899, est de 33,60 °/₀, soit plus d'un tiers ;

2° Que le nombre des heures de travail n'a cessé de se réduire et que, par rapport à la période de 1890 à 1899, il a diminué de 4,10 °/₀ ;

3° Que les prix de l'heure de travail ont augmenté de 18,9 °/₀ ;

4° Que le gain total de l'ouvrier chaque semaine a augmenté de 14 °/₀ ;

5° Que le prix des vivres achetés au détail a augmenté de 12,4 °/₀ ;

6° Que le pouvoir d'achat du gain des ouvriers, mesuré d'après le prix de détail des vivres, n'a presque pas augmenté finalement, qu'en 1902 il a même diminué ; mais que néanmoins il reste supérieur en 1905 de 1,40 °/₀ à celui de la période 1890-1899.

J'avoue d'ailleurs humblement que je ne saisis pas le rapport qui, dans les chiffres publiés, s'établit entre le taux des salaires par heure ou le gain réel de la semaine et ce que les statisticiens officiels américains dénomment le pouvoir d'achat. Si l'on s'en tenait à la comparaison entre le gain réel par semaine par ouvrier et le prix de détail des vivres, l'augmentation nette en faveur de l'ouvrier serait, en 1905, non de 1,40 °/₀ mais de 1,60 °/₀.

Quoi qu'il en soit, la vue d'ensemble ainsi donnée indique le but vers lequel devront tendre, selon moi, les enquêtes plus complètes quant aux dépenses que nous désirons voir les statisticiens officiels instituer en Europe.

Gaston Cadoux.

III

LE SALAIRE DES OUVRIERS DES MINES DE CHARBON EN FRANCE

Tous les économistes et statisticiens qui se sont occupés d'étudier l'état et le mouvement des salaires en France au dix-neuvième siècle connaissent et ont mis plus ou moins sommairement à profit la *Statistique de l'industrie minérale* et les données sur le salaire des ouvriers des mines qu'elle fournit. Il m'a semblé pourtant que de ces données, et surtout de données connexes ou concomitantes offertes par la même statistique, il n'avait pas été, jusqu'ici, tiré tout le parti possible et utile; il m'a semblé que, par leur qualité, par leur continuité, — qualité et continuité qu'on peut bien dire être exceptionnelles l'une et l'autre en la matière, — autant, du reste, que par l'importance de l'industrie et du groupe ouvrier auxquels elles se rapportent, elles méritaient d'être reprises dans une étude spéciale et approfondie. C'est cette étude que j'ai entreprise (en la concentrant encore sur le salaire dans les mines de charbon seulement); et, à raison de la valeur d'exemple qu'elle m'a paru avoir, j'ai été amené à la détacher d'un ensemble de recherches sur les salaires auquel je travaille encore, et je l'ai présentée en détail dans un volume que voici, paru dernièrement (¹). Il va sans dire que je ne puis songer à entreprendre tout le développement dans le cadre de cette communication. Je me propose de donner sommairement l'économie générale de mon travail, d'indiquer les bases de mon étude et les voies qu'elle a suivies; et, renvoyant à mon livre pour la présentation complète et rigoureuse des analyses et des preuves, j'insisterai seulement sur les résultats auxquels cette recherche m'a paru conduire et qui, si je ne me trompe, sont de nature à être discutés ici avec quelque utilité.

I

La source essentielle dont je me suis servi est, comme je viens de l'indiquer, la *Statistique de l'industrie minérale*. Je n'ai pas négligé pourtant les autres éléments d'information, ouvrages spéciaux, monographies, enquêtes diverses, etc., qui présentent des renseignements touchant à mon sujet. Mais les données que la statistique minérale fournit ou permet de calculer ont le grand mérite d'être des données numériques tout à la fois précises et générales, d'avoir un sens défini, et enfin d'exister, année par année, pour une longue période (plus d'un demi-siècle), établies en toute cette suite d'années sur des bases et avec un sens sensiblement constants; et elles offrent ainsi un ensemble véritablement rare et précieux de séries de données valablement comparables à elles-mêmes, qui peut servir de matière à une analyse statistique fondée. Et cette analyse peut d'autant plus mener à des résultats intéressants que ce n'est pas sur le salaire seul que cette même source offre de telles séries de données : la statistique de l'industrie minérale fournit ou permet de calculer, également année par année, avec le même caractère de généralité précise, avec la même valeur de comparaison en série, divers autres éléments

(¹) *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France.* Paris, Cornély (Société nouvelle), 1907, 1 vol. de 520 pages in-8.

connexes dont l'étude permet de dépasser la simple constatation des variations du salaire et de pénétrer dans un domaine bien plus important encore, dans l'investigation des causes de ces variations, et, par là, d'ériger cette étude de fait assez limitée en une contribution à la théorie économique positive du salaire.

La statistique de l'industrie minérale nous fournit, pour l'ensemble des mines, la somme totale payée en salaires dans l'année (S), le nombre total des ouvriers employés (N), le montant total des journées ouvrées dans l'année (J). Le quotient de la première de ces quantités par la seconde $\left(\frac{S}{N}\right)$ constitue un salaire moyen annuel par ouvrier (s_a) de sens bien défini ; le quotient de la première par la troisième $\left(\frac{S}{J}\right)$ constitue un salaire moyen par journée d'ouvrier (s) de sens également très défini, et de valeur supérieure à la précédente notion, parce que le total des journées faites est, en l'espèce et eu égard à son mode d'établissement, une donnée meilleure que le nombre des ouvriers de l'année, et d'un intérêt également supérieur, je crois, pour l'analyse et la théorie économique, parce que c'est sur le salaire journalier et non sur le salaire annuel que, l'expérience me l'a montré, l'on peut constater les phénomènes les plus intéressants et les plus explicateurs. C'est donc à cette dernière donnée, salaire moyen par journée d'ouvrier, que je me suis attaché.

La statistique minérale nous donne, d'autre part, la production totale de l'année en tonnes de charbon (P). En divisant cette quantité par le nombre total des journées $\left(\frac{P}{J}\right)$, on obtient une donnée fort intéressante et de sens précis, qui est la production moyenne par journée d'ouvrier (p_j). En divisant, d'autre part, la somme totale payée en salaires par la production totale $\left(\frac{S}{P}\right)$, on obtient une donnée également fort intéressante et bien définie, qui est le coût moyen de la main-d'œuvre par tonne produite (q).

Par ailleurs, la statistique minérale nous donne un prix moyen de vente à la tonne sur le carreau (v). En multipliant ce prix par la production journalière moyenne ($p_j \times v$), j'obtiens une notion que j'appellerai la valeur de la production par journée d'ouvrier (v_j) ; et en y comparant le salaire journalier, j'obtiendrai le rapport du salaire à la valeur produite correspondante.

Je ne referai pas ici en détail la critique de ces différentes données. Je ferai seulement remarquer que, toutes, elles dérivent d'un petit nombre de données élémentaires, somme totale payée en salaires, nombre total des journées comptées, nombre des ouvriers, production totale et prix de vente, qui, toutes, sont susceptibles d'être établies avec exactitude, qui, en fait, dans les conditions où nous savons que l'administration des mines les recueille, sont sans doute établies avec une sûreté suffisante et qui, en tout cas, sont établies par elle dans des conditions toujours sensiblement les mêmes. Cette dernière remarque a une grande importance : car, si des données, comportant une certaine erreur, comportent toujours la même erreur, la série de ces données dont chacune est erronée est, en tant que série, l'expression exacte de la série des données exactes correspondantes. Pour profiter de cet avantage, je me suis donc imposé la règle de ne pas faire état de ces données en valeur absolue, et de les étudier seulement en valeur

relative par rapport à elles-mêmes; dans chacune des séries de données que j'ai utilisées, j'ai calculé chaque terme de la série en valeur relative par rapport à l'un d'eux pris comme terme de comparaison et égalé à 100 (en fait, c'est le chiffre de l'année 1892 que, pour diverses raisons, j'ai choisi pour tel et que, dans chaque série, j'ai égalé à 100; j'ai ensuite exprimé en pourcent de ce terme tous les autres termes de la série); et c'est exclusivement sur ces valeurs relatives, ou sur leurs rapports, que j'ai raisonné dans toute mon étude. — (Toutes ces données, chiffres absolus et chiffres relatifs, sont réunies dans les tableaux numériques A et B de mon livre, dont un extrait est annexé à la présente communication [voir p. 23-24-25].)

II

Pour étudier ces séries de données, il est commode et peut-être même indispensable de les traduire en une représentation figurée : j'ai donc établi avec les nombres relatifs dont je viens de parler les différents graphiques A à F que je soumets à la Société et qui représentent la variation des divers éléments offerts à notre analyse. J'en retiendrai surtout, pour le moment, le graphique B (reproduit p. 24-25) qui représente la variation, pour l'ensemble des mines carbonifères de France, des données suivantes : production moyenne par journée ($p_j p_j$), coût moyen de la main-d'œuvre par tonne (qq), prix de vente de la tonne de charbon (vv), valeur produite par journée d'ouvrier ($v_j v_j$), salaire moyen journalier (ss). Pour chacune de ces données, le chiffre 100 représente, comme je viens de le dire, la valeur pour l'année 1892; et l'intervalle de deux lignes horizontales consécutives représente 10 des valeurs relatives ainsi constituées. La partie inférieure du graphique, sur laquelle je reviendrai, figure, pour chaque année, le rapport pour cent du salaire journalier à la valeur produite par journée.

A première inspection, on voit que toutes ces données ont subi, au cours de notre expérience, des variations multiples, souvent rapides et fortes, en hausses, en baisses, séparées parfois par des paliers. Cette diversité de mouvements très accusés nous est une bonne fortune, car elle nous donne d'autant plus de chances d'apercevoir avec sûreté et précision quelles sont les correspondances, directes ou inverses, qu existent entre ces variations et quelles relations effectives elle manifestent entre les éléments que nous étudions ici.

Telles sont les données où s'est attachée mon analyse. Je n'ai pas l'intention de refaire ici toute la route par laquelle elle a dû passer avant d'arriver à des propositions qui expriment de façon satisfaisante les faits qui nous sont présentés dans ce cadre d'expérience économique. Il me suffira d'indiquer qu'en essayant d'abord de se guider, pour en rendre compte, sur les doctrines courantes, on ne trouve pas que les constatations de fait y soient conformes, et même que dans plus d'un cas, on trouve qu'elles y sont nettement contraires, — sous la forme du moins où ces doctrines doivent être prises pour que les notions et les faits dont on dispose en permettent une utilisation précise et une vérification expérimentale. — Par exemple, si l'on essaie de rattacher les variations du salaire à des variations dans le rapport de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, il n'apparaît pas que le salaire monte dans tous les cas où paraît se produire une augmentation de la demande, et que les moments où les salaires montent soient précisément les moments où cette augmentation de la demande a le plus de raisons de se produire ; et, d'autre part, il appa-

raît nettement que le salaire ne baisse pas ou ne baisse pas de beaucoup, alors que la demande de main-d'œuvre s'abaisse certainement, et de beaucoup, par rapport à l'offre. Essaie-t-on de rattacher les variations du salaire aux variations de la productivité, — en précisant cette notion, qui reste mal analysée dans la doctrine présente, et en étudiant d'abord en elle la notion de quantité moyennement produite, — on constate avec une régularité frappante que les moments où le salaire journalier hausse sont des moments où la production moyenne par journée est stationnaire, puis baisse nettement, et que par contre les hausses de la production moyenne par journée coïncident avec un état stationnaire ou même une baisse du salaire journalier.

Il faut donc faire un effort direct pour reconnaître et dégager dans les faits eux-mêmes les relations manifestées entre les éléments qui nous sont ainsi présentés, quitte à en chercher ensuite, s'il y a lieu, une explication théorique satisfaisante. Les résultats auxquels j'ai abouti ainsi peuvent se résumer de la façon suivante. Les divers éléments que nous atteignons ici sont liés entre eux en un cycle de phénomènes très défini qui, au cours de notre expérience, se reproduit régulièrement plusieurs fois. L'élément dont les variations déclanchent tout le système est le prix de vente du produit; et le cycle de phénomènes se divise en deux phases correspondant à l'alternative de hausse et de baisse par laquelle passe cet élément. Première phase : le prix de vente hausse; nous voyons à sa suite le coût moyen de la main-d'œuvre par tonne s'élever, mais relativement moins, la production moyenne par jour s'arrêter de monter et bientôt s'abaisser, le salaire moyen journalier monter, mais beaucoup moins que le prix et aussi (puisque la production moyenne baisse) moins que le coût de la main-d'œuvre par tonne. Ces divers mouvements se voient très nettement sur le graphique B aux années 1852-1856, 1870-1873, 1889-1891, 1898-1901. Deuxième phase : le prix de vente baisse; nous voyons alors le coût moyen de la main-d'œuvre par tonne se mettre à baisser presque dans la même proportion, mais par contre la production moyenne par journée s'élever, et par l'effet de cette hausse le salaire journalier, s'il baisse, ne baisser que de peu et se maintenir, en consolidant une bonne part de la hausse précédente. Cet ensemble de mouvements s'aperçoit nettement sur le même graphique B aux années 1857-1862, et surtout 1873-1888 et 1891-1897.

La netteté de ces correspondances plusieurs fois répétées est déjà un fait remarquable qui pourrait difficilement être tenu pour un pur effet du hasard. Mais pourtant, constatées seulement sur un ensemble à coup sûr complexe, l'ensemble des mines de France, il se pourrait qu'elles fussent en apparence dues à un jeu de compensation entre des divergences élémentaires en sens opposé, ou il se pourrait que des phénomènes intéressants nous restassent dissimulés derrière ces mouvements des moyennes globales. J'ai donc tenu à vérifier si ces résultats se retrouvaient sur des ensembles non arbitraires, non trop petits pour risquer de mettre seulement en évidence des contingences particulières, mais non trop grands pour n'être pas des unités économiques bien définies; j'ai choisi comme ensembles présentant ces caractères nos deux plus grands bassins houillers, celui de Valenciennes et celui de Saint-Étienne, qui, pour des raisons dégagées d'études antérieures et confirmées du reste par celle-ci, me paraissent offrir des types différents, opposés, d'évolution et de conduite économique, les plus différents et les plus opposés qu'on puisse rencontrer dans l'intérieur de l'expérience française. J'ai donc relevé ou calculé tous

les éléments déjà indiqués, — salaire moyen journalier, production moyenne journalière, coût de la main-d'œuvre par tonne, prix de vente, valeur produite par journée, — pour le bassin (ou département) de la Loire et, dans le bassin de Valenciennes, séparément pour le département du Nord et pour le département du Pas-de-Calais. — Cette séparation, à peu près imposée, au moins au début, par le cadre où la *Statistique minérale* présente nos données élémentaires, s'est trouvée à l'épreuve être justifiée par des raisons de fond et a permis d'apercevoir et de comprendre des phénomènes qui sans cela seraient demeurés cachés ou obscurs.

Je ne puis ici non plus reprendre le détail de l'analyse, j'en constate seulement le résultat. Ce cycle de phénomènes, bien caractérisé, que nous avons dégagé de l'expérience globale — hausse du prix, hausse du coût de la main-d'œuvre et hausse du salaire par jour (celle-ci moindre que la précédente), et abaissement de la production journalière moyenne, première phase, et, deuxième phase, baisse du prix, baisse du coût de la main-d'œuvre par tonne, mais stabilisation au moins relative du salaire journalier par l'effet d'une élévation de la production moyenne journalière, — nous le retrouvons exactement reproduit et également plusieurs fois répété dans chacun des bassins Loire, Nord, Pas-de-Calais. (Les graphiques D, E, F de mon livre représentent respectivement pour ces trois bassins ces diverses variations.) Nous trouvons, à vrai dire, au premier abord quelques exceptions à cette régularité, quelques cas confus où elle n'apparaît pas nettement ; mais, par un examen plus approfondi de ces exceptions ou de ces obscurités, — d'ailleurs dans l'ensemble peu importantes, — on reconnaît que les obscurités s'analysent et se décomposent finalement en vérifications, directes ou *a contrario,* de nos régularités et que les exceptions ou bien ne sont qu'apparentes ou bien correspondent effectivement à des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire, par cette contre-épreuve, confirment encore les régularités formulées. A vrai dire aussi, nous apercevons des différences de degré dans la façon générale dont ces divers bassins se conforment au type, mais nous apercevons que ces différences correspondent à des différences de conditions et caractérisent l'individualité économique propre de chacun de ces ensembles. Et il n'en est que d'autant plus remarquable qu'ils se soumettent tous les trois, en ce qui concerne les phénomènes ici étudiés, à un même ensemble de relations directrices.

Je noterai en passant que la régularité de ces relations est telle qu'elle a suffi à me dénoncer en plusieurs cas des erreurs dans les chiffres de la *Statistique minérale.* Ainsi le chiffre de production journalière moyenne donné par cette statistique pour 1893, 761 kilogs, constituerait un relèvement tout à fait anormal dans la série à ce moment : en refaisant le calcul d'où résulte ce quotient, sur les données élémentaires fournies par la statistique elle-même, j'ai trouvé que le quotient exact était 699 kilogs, nombre qui cette fois rentre tout à fait dans la régularité de la courbe. — Autre exemple : il y avait un cas, et un seul, celui de 1888-1889, dans la Loire, où le salaire commençait à hausser avant que hausse le prix : en examinant la décomposition du nombre total des journées donné pour 1888, je me suis aperçu que le chiffre des journées à l'extérieur était certainement erroné et trop faible, car il en résultait que les ouvriers du jour auraient travaillé 220 journées alors que les ouvriers du fond du même bassin auraient travaillé 289 journées, ce qui paraît très invraisemblable ; si l'on compte pour les ouvriers du jour le même nombre moyen de journées que pour ceux du fond, on obtient cette fois une moyenne de salaire journalier qui ne manifeste plus de hausse prématurée et cadre avec nos

régularités coutumières. — Et je pourrais encore citer d'autres exemples (j'indique, entre parenthèses, que cela m'a conduit à refaire, toutes les fois que j'en avais les éléments, tous les calculs même déjà faits par la *Statistique minérale*).

Ce cycle de phénomènes me paraît donc bien établi, par une observation répétée, très nette, sur des ensembles différents, et par des contre-épreuves — qui toutes aboutissent à en confirmer la valeur de cycle-type. Les mouvements des diverses données qui y entrent paraîtront peut-être un peu complexes : le prix fait de fortes variations en hausse, puis en baisse; le coût de la main-d'œuvre par tonne varie presque aussi fortement en hausse et en baisse; le salaire journalier varie en hausse comme le coût de la main-d'œuvre par tonne (quoique un peu moins), mais il ne baisse pas comme lui : grâce à une variation en hausse de la production moyenne journalière, il parvient à consolider, au moins pour la plus grande part, la hausse acquise. A travers toutes ces variations, souvent fortes, toujours multiples, et en des sens divers, il y a, il s'affirme une stabilité, une constance, et cette constance résume et permet d'exprimer de façon simple tout cet ensemble de mouvements : c'est la constance d'un rapport, le rapport du salaire moyen journalier à la valeur produite par journée correspondante. — Ce rapport, qui est figuré dans la partie inférieure du graphique B (chaque colonne représente la valeur produite par journée, pour chaque année, égalée à 100 et la partie hachurée inférieure figure combien pour cent de cette valeur représente, en chacune de ces années, le salaire moyen journalier), ce rapport manifeste, on le voit, à travers toute notre expérience la plus grande stabilité : il ne fait de mouvements nets à certains moments que pour baisser et ces moments sont ceux des hausses de prix ; par exemple, 1870-1873, 1889-1891, 1898-1900 (c'est-à-dire qu'à ces moments, le salaire, malgré qu'il hausse, hausse relativement beaucoup moins que le prix et que la valeur produite correspondante). Après chacune de ces baisses, il est vrai que le rapport se relève assez vite (après les coups de hausse, le prix et la valeur produite s'abaissent en effet, nous l'avons vu, assez vite alors que le salaire journalier se maintient ou baisse peu), mais notre rapport ne se relève chaque fois qu'au niveau où il se tenait avant le coup de hausse du prix, et ensuite il se maintient sensiblement à ce même niveau pendant des périodes parfois assez longues. Surtout, si l'on considère que les taux du milieu de la dernière décade et de l'avant-dernière sont, pour une part, anormalement surélevés (pour des raisons dans le détail desquelles je ne puis entrer ici), on voit que, hormis les abaissements dont nous venons de parler, ce rapport se montre remarquablement constant. D'un terme à l'autre de notre expérience, en ces cinquante années qu'elle embrasse, le salaire moyen journalier a plus que doublé ; le prix, par contre, si on le compare à des phases homologues (en deux phases de baisse ou en deux phases de hausse), n'a en somme pas haussé ; et pourtant le rapport du salaire à la valeur produite, autrement dit la part prise par le salaire sur la valeur produite correspondante, n'a pas sensiblement augmenté. Et si, maintenant, nous considérons cette même relation du salaire journalier à la valeur produite dans nos trois bassins, en même temps que nous lui trouvons, dans tous, les mêmes propriétés caractéristiques générales, nous observons, d'autre part, que pourtant elle manifeste dans chacun d'eux certaines particularités, et nous apercevons que ces particularités correspondent à des caractères profonds, propres à chacun de ces ensembles économiques. Et cela nous confirme dans la pensée que cette relation est bien essentielle.

Ainsi l'analyse des séries de données que nous avons pu tirer de la *Statistique mi-*

nérale pour le dernier demi-siècle nous conduit à reconnaître entre les divers éléments que nous avons définis un ensemble de relations bien caractérisées qui paraît se reproduire de façon continue avec la régularité d'une loi. Nous ne pouvons cependant pas nous contenter de ces résultats et nous ne sommes, je crois, qu'à la moitié de la tâche.

III

Nous avons constaté des relations entre des éléments définis, il nous reste à interpréter ces relations, c'est-à-dire, d'une part, à critiquer le sens des éléments sur lesquels nous avons opéré et, d'autre part, une fois le sens de nos données ainsi discuté, à essayer de trouver quelles sont les actions qui se manifestent en ces mouvements, quels sont les facteurs qui expliquent vraiment ces phénomènes. Nous avons reconnu et analysé un mécanisme et constaté comment il joue ; il nous reste à rechercher, si possible, ce qui rend compte de ce mouvement, par quels principes, par quelles causes ce mécanisme joue ainsi et quelle est la nature des forces qui y agissent.

Cette part du travail ne comporte plus, ou ne comporte plus qu'accessoirement, d'analyses ou de preuves proprement statistiques. Je ne crois pas cependant ne pas avoir à vous la présenter sommairement, comme j'ai fait de la première ; car ce n'est pas ici, je crois, qu'il est besoin de rappeler que l'investigation et l'analyse purement statistiques appellent après elles, comme une suite nécessaire, et même, pourrait-on dire, comme leur raison d'être même, une recherche interprétative et un effort pour atteindre, par leurs résultats, aux causes et aux lois qui rendent un compte scientifique des phénomènes.

Nous avons constaté qu'à toute hausse du prix se liait une hausse tant du coût moyen de la main-d'œuvre par tonne que du salaire moyen journalier. Mais que signifie la variation de ces deux données? Ni la variation du coût *moyen* de la main-d'œuvre n'implique forcément une variation pareille du salaire par unité produite, payé aux ouvriers de la production proprement dite, ni la variation du salaire *moyen* journalier n'implique forcément que les salaires journaliers effectifs des différents ouvriers aient varié de même : un changement de technique, un changement de proportion entre les diverses catégories d'ouvriers, et d'autres hypothèses encore, pourraient expliquer cette variation de moyennes sans variation correspondante des salaires unitaires ou journaliers effectifs. J'ai donc examiné ces diverses hypothèses en m'aidant des faits, des indications, des présomptions, dont je pouvais disposer à cet égard ; et de cet examen, il m'a semblé ressortir avec certitude qu'à ces moments, aux hausses du prix, il se produisait bien une hausse et du taux de salaire (du salaire par unité produite) et des salaires journaliers. Mais comment une hausse du prix a-t-elle ainsi pour conséquence une hausse du salaire? Ici encore, j'ai recouru à l'examen des faits ; et cet examen montre qu'il n'y a pas là une relation automatique, ni non plus une action bénévole de la partie patronale. A chacun de ces mouvements de salaire, on constate une poussée ouvrière pour une augmentation de salaire, manifestée soit par des grèves, soit par des pressions collectives équivalentes. Cette tendance ouvrière à un plus haut salaire rencontre devant elle une résistance patronale avec laquelle elle doit lutter ; mais il se trouve qu'ici, en hausse de prix bien décidée, la résistance patronale cède, dans une certaine mesure, et

notre analyse nous permet de dire dans quelle mesure : la résistance patronale accepte une augmentation de salaire, dans la mesure où cette augmentation de salaire laisse encore notablement plus grande qu'avant (et absolument et relativement) la marge entre le coût de la main-d'œuvre et le prix, entre le salaire et la valeur produite. Cette marge est moins grande, bien entendu, que si le salaire antérieur avait été maintenu ; mais l'augmentation de salaire consentie n'est jamais telle que cette marge ne soit encore, à la fois en elle-même et à proportion, beaucoup plus grande qu'avant.

En même temps ou plutôt un peu après que le salaire a ainsi haussé, nous avons observé régulièrement, d'abord, un état stationnaire, puis une baisse nette de la production journalière moyenne. Et ici encore la variation de cette moyenne générale n'indique pas forcément qu'une variation de la production des ouvriers producteurs proprement dits se soit produite dans le même sens ou dans la même proportion. L'examen des faits nous montre qu'en effet il y a lieu, ou qu'il peut y avoir lieu de faire, dans la diminution de la production moyenne observée à ce moment, une part à un changement de proportion entre les différentes catégories et espèces d'ouvriers ; une part à la mise en exploitation de nouvelles mines ou de nouveaux chantiers moins avantageux ; une part à une augmentation de l'agent humain ou à un moindre développement de l'agent mécanique ; une part à un relâchement dans l'organisation économique et la gestion générale de l'entreprise ; une part, dans certains cas, à une réduction extérieure du temps de travail. Pourtant, à toutes ces causes de réduction du rendement moyen général, il semble bien que les faits nous indiquent d'ajouter encore une réduction propre de l'effort ouvrier : l'ouvrier, le taux du salaire haussant, continue d'abord de donner le même effort, et obtient ainsi un salaire journalier plus élevé ; mais, si la hausse du salaire par unité produite est telle qu'il puisse, même avec un effort moindre, obtenir encore un salaire journalier supérieur, — à partir du moins d'un certain accroissement de salaire journalier, — c'est en diminution d'effort plutôt qu'en augmentation de gain qu'il profite de l'amélioration du taux de salaire. Toutefois il y a lieu de remarquer que plusieurs des faits plus haut signalés ne s'expliquent pas bien non plus sans une disposition toute pareille du côté patronal : en ces périodes prospères, l'action patronale aussi semble se relâcher et ne pas augmenter ou même diminuer son effort, dans la mesure où, malgré cette restriction d'effort, la marge entre le coût de la main-d'œuvre et le prix se trouve ne pas diminuer ou même augmenter encore.

Ainsi paraissent s'expliquer les phénomènes qui accompagnent les hausses du prix : hausse du salaire (salaire par unité produite et salaire journalier), d'une part, réduction de la production moyenne journalière, d'autre part. Passons aux phénomènes qui accompagnent les baisses du prix.

Une première constatation que nous avons faite est qu'à ces moments notre salaire journalier moyen n'augmente plus. Les faits montrent que ce n'est pas cependant que la poussée ouvrière vers un plus haut salaire cesse de s'exercer en ces périodes ; seulement, à la différence des phases de hausse, une augmentation de salaire ici entraînerait de façon immédiate une élévation du rapport du coût de la main-d'œuvre au prix : dans ce cas, la résistance patronale ne cède jamais.

Mais, si le salaire moyen journalier n'augmente plus, nous avons vu que toutefois il ne baissait que de peu, si même il baissait, et en tout cas baissait de beaucoup

moins que le prix, et qu'il semblait manifestement tendre à se stabiliser à un niveau supérieur au niveau où il se tenait avant la hausse. Est-ce là une simple apparence de notre moyenne ou bien une propriété réelle des salaires journaliers effectifs? Un changement dans la proportion des ouvriers à différents niveaux de salaire pourrait laisser la moyenne stable, alors que cependant les salaires journaliers de ces groupes auraient baissé. En fait, il semble bien que ce phénomène se produise à ces moments dans une certaine mesure; mais il ne suffit pas à expliquer la stabilisation observée dans notre moyenne; et sur les salaires journaliers effectifs de telle ou telle catégorie d'ouvriers, lorsque nous les possédons, et notamment sur ceux de la plus importante, sur ceux des mineurs proprement dits, nous observons, en dépit d'une certaine baisse, une tendance manifeste à la stabilisation du salaire journalier acquis. Mais comment s'obtient cette stabilisation? Les faits montrent qu'elle ne résulte ni d'une liaison automatique, ni d'une générosité patronale spontanée, ni d'une entente volontaire: à tous ces moments, nous constatons des luttes, souvent fort dures, entre une action patronale pour la réduction du salaire et une résistance ouvrière à cet abaissement. Comment de ce conflit résulte-t-il à la fois cette stabilisation du salaire journalier et cette réduction du coût moyen de la main-d'œuvre, à peu près proportionnelle à la baisse du prix? Serait-ce que, si le salaire journalier se maintient, le salaire par unité produite, le taux de salaire, baisse, lui, comme baisse le prix, comme baisse le coût moyen de la main-d'œuvre?

Nous trouvons, dans un ensemble de faits multiples et répétés, l'indication non douteuse d'une action patronale énergique, insistante, variée en ses moyens, pour une réduction du salaire par unité produite en ces périodes (et il n'est pas inutile de rappeler à cette place que le mode d'établissement du salaire en cette industrie, du moins pour les ouvriers de la production proprement dite, rend une compression progressive du taux de salaire notablement plus facile qu'elle ne le serait ailleurs). Nous trouvons en même temps, il est vrai, l'indication d'une résistance ouvrière très vive et répétée à une telle réduction du taux de salaire : mais il ne semble pas qu'elle réussisse à faire échec, du moins complètement, à la pression patronale en réduction. Cette réduction de salaire par unité produite est-elle pourtant suffisante à nous expliquer la baisse du coût moyen de la main-d'œuvre que nous avons observée? Et, si le salaire unitaire s'abaisse ainsi, comment le salaire journalier peut-il se maintenir?

Il nous faut, pour répondre à ces questions, reprendre et critiquer l'autre phénomène que nous avons constaté en ces périodes de prix en baisse, je veux dire l'augmentation de la production moyenne par journée. Je rappelle, — car il faut l'avoir très exactement présente à l'esprit dans cette discussion, — quelle est la définition et l'origine précise de cette donnée : elle est le quotient de la production totale en charbon par le nombre total des journées faites par les ouvriers de toutes catégories sans distinction. L'augmentation qui nous occupe de cette production moyenne générale est-elle due à une augmentation du rendement du travail, de l'effort des ouvriers et, plus spécialement sans doute, des ouvriers directement employés à la production proprement dite ? De faits constatés aux diverses époques en question et d'après diverses sources, il semble bien ressortir en effet qu'en ces périodes se produit un relèvement certain de l'effort ouvrier : le travail ouvrier augmente alors en durée, il augmente aussi et surtout en intensité. Et la raison de cet accroissement se montre à nous également dans les faits : l'ouvrier, lorsque, malgré sa résistance et par des moyens plus ou moins directs, le taux de son salaire va diminuant, est entraîné à

travailler davantage, à produire plus, pour conserver au moins par journée, sinon par unité produite, le salaire une fois acquis. Le salaire journalier a une force de résistance plus grande que le salaire par unité produite : c'est là un fait essentiel sur lequel on ne peut trop insister ; et la tendance ouvrière à conserver le même salaire journalier est assez forte pour commander, si le taux de salaire baisse, un effort producteur supérieur de la part de l'ouvrier.

Mais cette augmentation de l'effort ouvrier suffit-elle à rendre compte de l'augmentation de la production moyenne que nous avons observée (et de la réduction inverse du coût moyen de la main-d'œuvre par tonne)? Les faits paraissent nous montrer qu'elle n'est pas seule : dans divers cas où nous connaissons à la fois le rendement moyen par ouvrier mineur proprement dit et le rendement moyen par ouvrier sans distinction, nous voyons, dans les périodes qui nous occupent, le rendement par ouvrier mineur s'élever, mais s'élever moins que le rendement par ouvrier sans distinction : ce devrait être l'inverse ou, en tout cas, l'augmentation devrait être au moins la même, si l'augmentation du rendement moyen était due uniquement à une augmentation de l'effort ouvrier. Il se produit donc autre chose, quelque chose qui ait pour effet, concurremment avec l'accroissement de l'effort ouvrier, d'augmenter le rendement moyen général. Et en effet, nous constatons à ces moments, par divers faits et à divers indices, des modifications dans l'organisation du travail, dans l'emploi de la main-d'œuvre, dans la proportion des différentes catégories d'ouvriers, qui toutes ont pour résultat de faire élever le rendement moyen par journée d'ouvrier.

Pourtant, si notables que puissent être ces améliorations économiques dans l'utilisation du travail ouvrier, il ne semble pas qu'elles suffiraient encore à beaucoup accroître le rendement en une industrie où la part du travail purement matériel et mécanique a toujours été et demeure encore si grande, si une modification plus profonde ne s'était produite concurremment dans l'organisation même de la production. Ce qui explique pour une part notable l'élévation du rendement moyen général que nous avons constatée, c'est que le rôle de l'agent humain dans la production n'est pas resté le même, c'est qu'un autre agent, l'agent mécanique, est venu collaborer avec lui et accroître les quantités produites, sans que la somme de travail humain ait à augmenter à proportion. Ici nous retrouvons une donnée statistique fournie par la statistique minérale qui va nous permettre des constatations précises. En nous donnant année par année la puissance en chevaux-vapeur des machines employées sur les mines, cette statistique nous permet en effet d'obtenir, — en calculant le rapport de ce nombre de chevaux-vapeur au nombre des ouvriers ou, par exemple, le nombre de chevaux-vapeur par 100 ouvriers, — un indice assez sûr et en tout cas comparable à lui-même du degré de machinisme atteint à chaque moment par notre industrie. J'ai calculé cet indice tant pour l'ensemble des mines de France que pour chacun des trois bassins étudiés : Loire, Nord, Pas-de-Calais, et j'ai trouvé dans ces diverses observations, et régulièrement, deux corrélations très nettes : dans les baisses de prix, c'est-à-dire alors que nous voyons la production moyenne journalière s'élever et le coût moyen de la main-d'œuvre par tonnes s'abaisser, malgré que le salaire journalier se maintienne, l'indice de machinisme s'élève, autrement dit l'accroissement du rendement pour la même dépense en salaires (ou, ce qui revient au même, la diminution des frais de main-d'œuvre pour un même rendement) est obtenu, pour une part, au moyen d'une substitution ou d'une

Extrait du tableau A — Données établies d'après la statistique de l'industrie minérale
Ensemble des mines carbonifères — France

Années	Salaire moyen par jour		Production par journée d'ouvrier		Cout de la main-d'œuvre par tonne		Prix de la tonne sur le carreau		Valeur de la production par journée d'ouvrier		Rapport du salaire journalier à la valeur produite	Nombre des ouvriers		Puissance en chevaux-vapeur des machines			
	Nombres absolus	Nombres relatifs	Nombres absolus	Nombres relatifs	Nombres absolus	Nombres relatifs	Nombres absolus	Nombres relatifs	Nombres absolus	Nombres relatifs		Nombres absolus	Nombres relatifs	d'aérage	d'extraction, d'épuisement, etc.	Nombres relatifs	Rapport à 100 ouvriers
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	fr. c.		kg		fr. c.		fr. c.		fr. c.			ouvriers		chevaux-vapeur			
1844. .	2 09	49,8	»	»	»	»	9 66	77,9	»	»	»	(29 600)	22	»		»	»
1847. .	2 07	48,8	515	76	4 02	65	9 97	80,5	5 13	60,6	40,4	34 791	26	11 216		9,3	32
1848. .	2 14	50,5	473	69	4 52	73	10 06	81,1	4 76	56,3	45	31 966	24	11 839		9,8	37
1849. .	2 16	51	506	74	4 26	69	10 06	81,1	5 09	60,2	42,5	32 352	24	11 660		9,7	36
1850. .	2 14	50,5	541	79	3 95	64	9 74	78,5	5 27	62,3	40,7	32 923	25	11 346		9,4	34
1851. .	2 07	48,8	495	73	4 18	67	9 60	77,4	4 75	56,1	43,6	33 634	25	12 032		10	36
1852. .	2 04	48,1	505	74	4 05	65	9 53	76,8	4 81	56,9	42,5	35 381	27	12 880		10,7	36
1853. .	2 20	51,9	529	78	4 15	67	10 05	81	5 32	62,9	41,4	40 958	31	13 159		10,9	32
1854. .	2 32	54,7	493	72	4 70	76	10 96	88,3	5 40	63,8	43	46 736	35	15 914		13,2	34
1855. .	2 35	55,5	489	72	4 81	77	12 17	98,2	5 95	70,3	39,5	54 322	41	18 482		16,1	34
1856. .	2 51	59,2	491	72	5 11	82	12 87	103,8	6 32	74,7	39,7	58 821	44	21 025		17,4	36
1857. .	2 48	58,5	471	69	5 27	85	12 60	101,7	5 93	70,1	41,8	59 467	45	23 400		19,4	39
1858. .	2 55	60,1	479	70	5 32	86	12 46	100,5	5 97	70,6	42,7	56 035	42	24 480		20	44
1859. .	»	»	»	»	»	»	12 69	102,2	»	»	»	(58 000)	44	»		»	»
1860. .	2 50	59	492	72	5 09	82	11 65	94	5 78	67,7	43,7	59 240	45	26 265		22	44
1861. .	2 57	60,6	514	75	5 00	81	11 55	93,2	5 94	70,2	43,3	65 619	49	27 643		23	42
1862. .	2 52	59,4	512	75	4 93	79	11 51	92,9	5 89	69,6	42,8	69 382	52	28 791		24	41
1863. .	2 69	63,4	516	76	5 22	84	11 81	91,3	5 83	68,9	46,2	73 357	55	28 979		24	39
1864. .	2 60	61,3	504	74	5 17	83	11 28	91,1	5 69	67,3	45,7	77 342	58	29 641		25	38
1865. .	2 69	63,4	525	77	5 13	83	11 47	92,5	6 02	71,0	44,7	77 950	59	31 507		26	40
1866. .	2 76	65,1	536	79	5 16	83	11 79	95,1	6 31	74,6	43,7	79 909	60	35 237		29	44
1867. .	2 89	68,1	533	78	5 42	87	12 23	98,6	6 52	77,1	44,3	83 492	63	37 097		31	44
1868. .	2 96	69,8	554	81	5 34	86	11 64	93,8	6 45	76,2	45,9	84 909	64	38 563		32	45
1869. .	2 99	70,5	566	83	5 29	85	11 62	93,7	6 58	77,8	45,5	84 494	63	39 769		33	47
1870. .	3 04	71,7	560	82	5 42	87	11 69	94,3	6 55	77,4	46,4	82 673	62	40 550		34	49
1871. .	3 08	72,6	555	81	5 56	90	12 39	99,9	6 88	81,3	44,8	83 649	63	40 313		33	48
1872. .	3 35	79	588	86	5 70	92	13 46	108,5	7 91	93,5	42,3	91 839	69	40 821		34	44
1873. .	3 45	81,3	560	82	6 15	99	16 61	134	9 30	109,9	37,1	105 513	79	43 653		36	41
1874. .	3 56	83,9	540	79	6 61	107	16 53	133,3	8 93	105,6	39,9	106 239	80	45 912		38	43
1875. .	3 58	84,4	528	77	6 78	109	15 93	128,5	8 41	99,4	42,6	108 712	82	48 662		40	45
1876. .	»	»	»	»	6 61	107	15 33	123,7	»	»	43,1	110 802	83	56 845		47	51
1877. .	»	»	»	»	6 32	102	14 06	113,3	»	»	45	108 907	82	58 696		49	54
1878. .	»	»	»	»	6 12	99	13 46	108,6	»	»	45,5	106 415	80	62 594		52	59
1879. .	»	»	»	»	5 91	95	12 93	104,3	»	»	45,7	102 472	77	62 773		52	61
1880. .	»	»	»	»	5 76	93	12 74	102,8	»	»	45,2	107 236	81	3 918	64 448	57	60
1881. .	»	»	»	»	5 67	91	12 43	100,2	»	»	45,6	106 410	80	4 029	64 673	57	61
1882. .	3 71	87,5	641	94	5 79	93	12 35	99,7	7 91	93,5	46,9	108 269	81	4 830	69 353	62	64
1883. .	3 84	90,6	645	95	5 96	96	12 50	100,8	8 06	95,3	47,7	113 003	85	4 767	71 258	63	63
1884. .	3 83	90,3	654	96	5 86	94	12 33	99,4	8 06	95,3	47,5	109 426	82	5 014	73 341	65	67
1885. .	3 72	87,7	686	101	5 43	87	11 73	94,6	8 05	95,2	46,2	101 616	76	5 072	73 108	65	72
1886. .	3 71	87,5	689	101	5 39	87	11 19	90,2	7 71	91,1	48,1	102 354	77	5 504	78 264	70	76
1887. .	3 72	87,7	720	106	5 17	83	10 63	85,7	7 65	90,4	48,6	103 163	77	5 912	77 396	69	75
1888. .	3 71	87,5	737	108	5 04	81	10 31	83,2	7 60	89,8	48,8	104 959	79	5 897	80 465	71	77
1889. .	3 87	91,3	756	111	5 12	82	10 42	84,1	7 88	93,1	49,1	110 919	83	6 098	82 015	73	74
1890. .	4 16	98,1	740	109	5 62	90	11 94	96,4	8 84	104,5	47	121 555	91	7 159	96 781	86	80
1891. .	4 17	98,3	686	101	6 09	98	13 25	106,9	9 09	107,4	45,8	131 882	99	8 189	106 289	94	81
1892. .	4 24	100	682	100	6 21	100	12 40	100	8 46	100	50,2	133 193	100	9 780	112 488	100	84
1893. .	4 14	97,6	699	103	5 98	96	11 49	92,7	8 03	94,9	51,7	132 644	100	10 558	122 180	109	92
1894. .	4 14	97,6	714	105	5 80	93	11 22	90,5	8 01	94,7	51,7	134 557	101	11 002	134 318	119	100
1895. .	4 10	96,7	720	106	5 69	92	11 01	88,8	7 93	93,7	51,7	137 326	103	11 491	132 469	118	96
1896. .	4 10	96,7	725	106	5 66	91	10 84	87,5	7 86	92,9	52,1	140 174	105	14 716	136 459	121	97
1897. .	4 14	97,6	745	109	5 56	90	10 85	87,5	8 08	95,5	51,3	143 401	108	13 764	145 223	129	101
1898. .	4 23	99,8	750	110	5 64	91	11 22	90,5	8 41	99,4	50,3	148 626	112	14 796	149 768	133	101
1899. .	4 38	103,3	742	109	5 91	95	12 41	100,1	9 21	108,9	47,6	153 925	116	16 304	153 107	136	99
1900. .	4 66	109,9	721	106	6 46	104	14 95	120,6	10 78	127,4	43,2	162 079	122	16 958	183 530	163	113
1901. .	4 82	113,7	681	100	7 08	114	15 69	126,5	10 68	126,2	45,1	163 796	123	17 494	215 095	191	131
1902. .	4 57	107,8	670	98	6 82	110	14 55	117,3	9 75	115,2	46,9	164 810	124	19 713	227 837	202	138

Nota. — Sur la définition et le mode d'établissement des différentes données de ce tableau, voir ci-dessus section I et dans mon livre pages 24 et suivantes, pages 42-45 et le tableau de la page 46, et pages 51-52.

Les nombres des colonnes 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 18 ont été entièrement calculés par moi ; j'ai calculé aussi ou vérifié une part plus ou moins grande de ceux des colonnes 2, 4, 6.

Pour un certain nombre d'années, surtout des plus anciennes, les chiffres de salaire journalier que nous donnons dans la colonne 2 diffèrent d'un centime de ceux que donnaient originairement les volumes respectifs de la statistique minérale : cette différence tient à ce qu'en refaisant les calculs d'où ressort ce salaire moyen on trouve qu'un certain nombre de fois les calculateurs de la Statistique minérale n'ont pas poussé assez loin la division ou bien n'ont pas arrondi au centime correctement ; la rectification avait été déjà faite dans *Salaires et durée du travail*, tome IV, page 275, mais nous avons cru devoir reprendre encore ces calculs essentiels.

Sur la raison qui permet d'obtenir le rapport de la colonne 12 dans les années 1876-1881 où ni le salaire journalier ni la valeur de la production par journée ne sont connus, voir dans mon livre la note de la page 99.

Sur le sens du double trait qui coupe entre les années 1879-1880 les colonnes 17 et 18, voir *ibid.*, page 258, note 2.

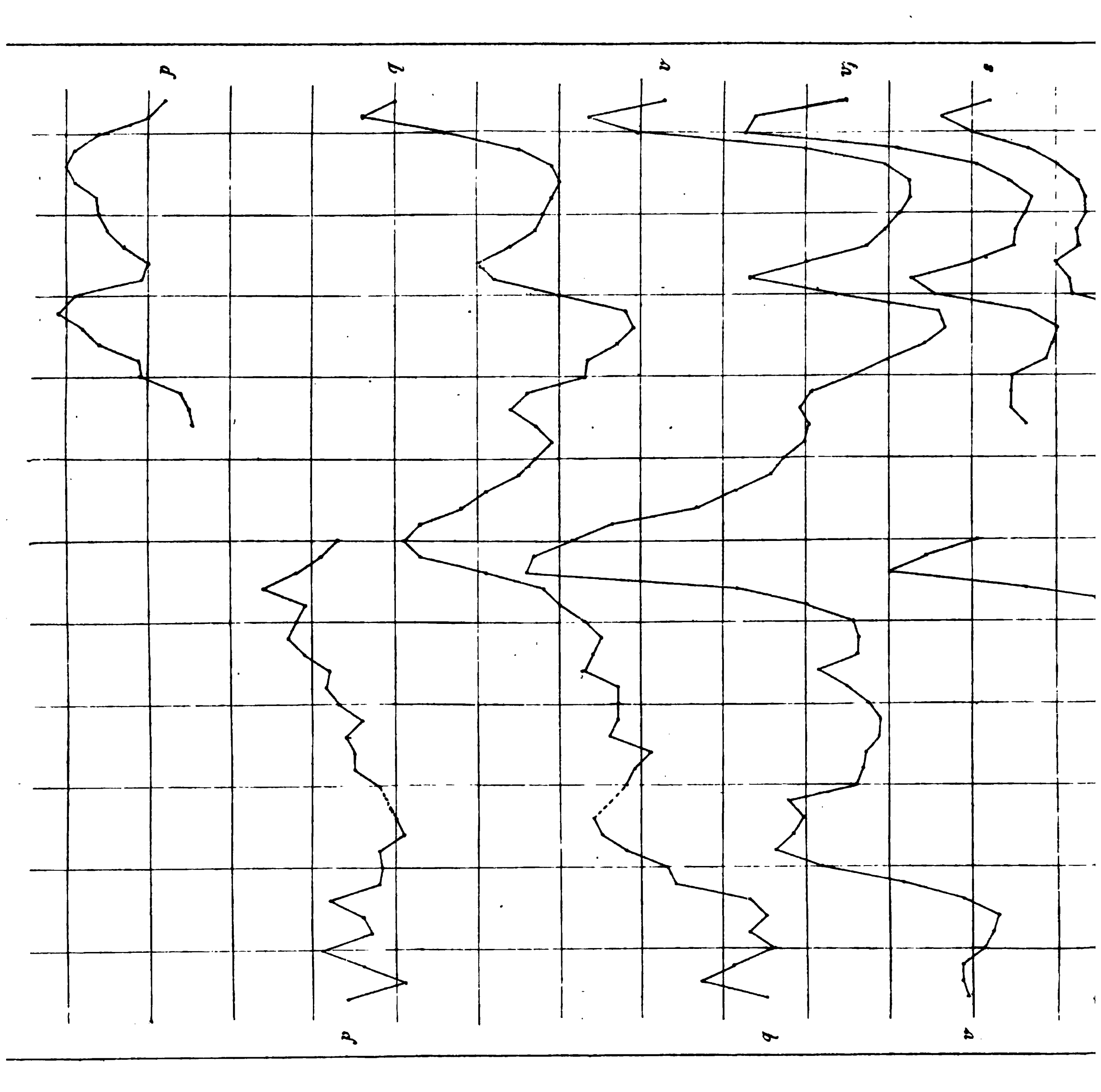

GRAPHI

Production moyenne par journée d'ouvrier. — Coût de la main-d'œuvre par tonne.
Rapport du salaire et du bénéfice (ou revenu ne

(Ensemble des mines ca

Partie supérieure. — La ligne *pp* représente la variation de la production moyenne par journée d'ouvrier calculée pour l'ense la variation du coût de la main-d'œuvre par tonne pour cet ensemble des mines de France (col. 7 du même tableau); — la ligne *r* — la ligne $v_j v_j$, la variation de la valeur produite par journée d'ouvrier, pour le même ensemble (col. 11 du tableau); — la ligne nombres relatifs. Dans chacune de ces séries, la donnée correspondant à l'année 1892 a la valeur 100. L'intervalle de deux lignes

La *partie inférieure* du graphique représente 1° le rapport du salaire moyen par jour, et 2° le rapport du bénéfice (ou du re chaque année, la valeur produite par journée uniformément égalée à 100; la hauteur de bande qui s'étend de la ligne horizontale in correspondant (col. 12 du tableau); la hauteur de bande qui s'étend de la ligne horizontale supérieure à la ligne *r'r'* (hachures s valeur représente (*r'r'*) le revenu imposable ou (*b'b'*) le bénéfice net par journée (col. 3, 6 et 8 du tableau V. Annexes de mon liv

JE B

Prix de la tonne. — Valeur produite par journée d'ouvrier et Salaire par jour.
par journée d'ouvrier, à la valeur produite
nifères de France)

e des mines carbonifères de France, sur l'ensemble des ouvriers sans distinction (col. 5 du tableau, page 23); — la ligne *qq*, variation du prix moyen des combustibles minéraux sur les lieux de production pour le même ensemble (col. 9 du tableau); variation du salaire moyen par jour pour le même ensemble (col. 3 du tableau). — Toutes ces données sont exprimées ici en zontales consécutives représente 10 unités respectivement de chacune de ces valeurs relatives.
net) par journée à la valeur produite par journée. Chacune des bandes terminées par la ligne horizontale $v_j v_j$ exprime, pour ure à la ligne *ss* (hachures inférieures) exprime combien pour cent de cette valeur représente chaque année le salaire journalier ieures simples) et à la ligne *b'b'* (hachures supérieures quadrillées) exprime respectivement combien pour cent de cette même — Cf. texte de mon livre. Chapitre II, sections VII, VIII, IX et X, et Chapitre V, section V.

association de l'agent mécanique à l'agent humain dans telle ou telle part du processus total de la production; mais, au contraire, dans les hausses de prix, cet indice de machinisme reste stationnaire ou même parfois baisse. Et cette double relation, en se vérifiant dans nos trois bassins, y prend chez chacun un caractère particulier, qui correspond à ce que nous apercevons par ailleurs de leur individualité économique propre. Il paraît ressortir de là que cette amélioration économique de la production et notamment ce développement du machinisme, qui impliquent un effort patronal d'innovation, ne se produisent pas spontanément; et il n'est pas téméraire de penser que c'est la résistance ouvrière à laisser réduire le salaire autant que baisse le prix, qui oblige l'action patronale, — dont le but est de ne pas laisser s'élever le rapport du salaire à la valeur produite ou du coût de la main-d'œuvre au prix, — à faire effort d'initiative, à s'ingénier, à perfectionner l'organisation économique et technique de l'entreprise, de façon à obtenir pour les mêmes frais une production accrue, sans abaissement des salaires proportionnel à la baisse des prix.

Tel est l'ensemble d'actions et de réactions par lesquelles les faits nous ont conduit à expliquer les phénomènes qui accompagnent la baisse de prix : réduction du salaire unitaire, abaissement du coût moyen de la main-d'œuvre, mais augmentation de la production moyenne et par là stabilisation relative du salaire journalier.

J'ai essayé d'exprimer ces résultats en même temps que ceux obtenus pour les phénomènes de la hausse sous une forme plus condensée et, dans une certaine mesure, schématique. Peut-être n'est-il pas inutile de l'indiquer ici. En somme, tous ces phénomènes s'expliquent par une action humaine, une action ouvrière et une action patronale, et se ramènent à un jeu de tendances de ces deux actions. Chez l'une et chez l'autre nous trouvons quatre tendances : tendance à conserver le même gain, tendance à ne pas augmenter l'effort, tendance à augmenter son gain, tendance à diminuer l'effort. Toutes les relations que nous avons constatées entre elles se résument dans la double formule suivante : (1) Dans un même sujet économique chacune de ces tendances, rangées dans cet ordre, est plus forte que la suivante c'est-à-dire se satisfait d'abord avant et plutôt que la suivante; et (2) de l'une à l'autre des parties en présence, les tendances de même rang s'équivalent, c'est-à-dire, si elles sont en conflit, composent entre elles; et de ces deux propositions résulte le corollaire que (3) chacune de ces tendances, soit ouvrière, soit patronale, est plus forte que la tendance de rang inférieur de l'autre partie. Ces formules rendent compte de toutes les actions observées : je n'ai pas le temps de le montrer en détail, mais il est aisé de le vérifier et je tenais seulement à signaler cette simplification possible de propositions au premier abord assez compliquées. Mais il est encore une autre remarque générale à faire. Dans un tel système, la passivité domine ; l'activité, l'effort ne se rencontre que suscité, que forcé par des tendances majeures. Ce qui donne du mouvement à ce système est donc ce qui met en action ces tendances : pour que le système soit mis en train il faut qu'un déclanchement extérieur se produise. Ce déclanchement, ce sont les mouvements du prix qui l'exécutent, ce sont eux qui, soit dans un sens, soit dans l'autre, permettent ou provoquent alternativement le jeu de tendances ouvrières et patronales qui explique tous les phénomènes constatés. Comment s'expliquent à leur tour ces mouvements du prix, nous n'avons pas à le rechercher ici, et nous pouvons considérer que nous avons achevé l'étude d'un phénomène défini et limité lorsque nous avons établi les causes et les

conditions immédiates de sa production, et marqué les dépendances auxquelles il est soumis envers des phénomènes plus généraux ou plus importants.

IV

Je voudrais seulement, avant de terminer, indiquer encore que, telle quelle, une étude comme celle dont je viens de résumer les résultats a déjà l'utilité de faire comprendre ou, en tout cas, de faire mieux comprendre des phénomènes plus ou moins voisins de ceux auxquels elle s'est d'abord exclusivement attachée. C'est ainsi que les dispositions ouvrières et patronales relatives à la durée du travail journalier, à la régularité de la journée, ou encore l'attitude ouvrière et l'attitude patronale concernant le mode d'établissement du salaire, la question du salaire à la tâche, celle du minimum de salaire apparaissent tout éclairées par la connaissance que nous avons prise, dans notre étude, des tendances profondes qui dirigent l'action ouvrière et l'action patronale en ces matières. Par exemple, nous comprenons mieux pourquoi l'action ouvrière fait tant d'efforts, si insistants, si variés, pour obtenir par quelque moyen une règle de salaire, une base de salaire nettement et objectivement fixée, échappant à tout arbitraire, à toute variation directe ou surtout indirecte, lorsque nous nous rappelons que dans les cinquante-cinq années embrassées dans nos observations, il s'en compte seulement douze où le prix soit en hausse franche, c'est-à-dire seulement douze années, sur cinquante-cinq, où la conscience ouvrière ait pu sentir se relâcher la compression des frais de main-d'œuvre, et que par contre, dans les quarante-trois autres années, il en est trente-deux au moins où, le prix étant en baisse déclarée, elle a dû sentir non seulement une résistance à toute élévation, mais encore une pression constante et soutenue tendant à une réduction directe ou indirecte du coût de la main-d'œuvre. De même aussi, par delà les raisons versées au débat par les deux parties, nous apercevons touchant la revendication ouvrière du minimum de salaire, et la raison profonde qui explique l'insistance ouvrière à la présenter et la raison profonde qui rend compte du refus patronal de seulement la discuter.

J'ai étudié encore un autre phénomène que souvent, au moins dans les polémiques extra-scientifiques, on accuse d'être une contingence amenée par l'activité de quelques individus, et qu'en même temps, d'autre part, on veut prendre comme une cause de phénomènes économiques réguliers : c'est le phénomène de la grève. En dressant un tableau aussi complet que j'ai pu des grèves survenues dans l'industrie houillère sur des questions de salaire, et de l'issue qu'elles ont eue, j'ai constaté que ces mouvements ne se plaçaient nullement au hasard et n'apparaissaient pas être l'effet d'actions contingentes extérieures, mais qu'elles s'ordonnaient suivant une régularité dont notre étude antérieure donnait la clef, se produisant aux moments, et à tous les moments, où les tendances ouvrières et patronales se trouvaient, pour les raisons que nous avons dites, être mises en conflit accusé ; et, d'autre part, l'issue elle-même n'apparaissait nullement arbitraire, les grèves réussissant aux moments et dans la mesure où, par l'effet des relations que nous avons formulées, une satisfaction de la tendance ouvrière était compatible avec la tendance patronale concurrente, et au contraire échouant là où, par l'effet de ces mêmes relations, la satisfaction de la tendance ouvrière aurait impliqué la non-satisfaction de la ten-

dance patronale équivalente. Au total, ce ne sont pas les grèves qui par leur succès ou leur échec expliquent les variations du salaire, ce sont au contraire les raisons réelles de variation du salaire qui rendent compte de la production, de la position et des résultats de ces grèves mêmes.

En une autre direction encore, j'ai prolongé mon étude pour préciser les relations du phénomène étudié avec un phénomène avec lequel il est lié, au moins médiatement, je veux dire pour préciser les relations du salaire avec le bénéfice patronal. Tout en m'aidant des données de diverse sorte dont on peut disposer sur telles ou telles entreprises ou tel groupe d'entreprises, j'ai pris comme base de cette recherche, afin d'avoir des données générales et globales et de sens comparable, les chiffres donnés par la statistique minérale sur le revenu net imposable et (du moins depuis une certaine date) sur le déficit admis pour les mines en perte. Étudiant spécialement les rapports du bénéfice et du salaire, j'ai calculé sur ces bases une donnée exactement correspondante au salaire considéré : j'ai calculé le bénéfice net moyen par journée d'ouvrier (et, pour les années où le déficit admis n'était pas encore fourni, le revenu net par journée d'ouvrier) ; et j'ai calculé aussi le rapport de ce bénéfice net à la valeur produite par journée (c'est ce rapport que figure la portion hachurée supérieure des bandes dessinées au bas des graphiques B, D, E, F). L'interprétation de cette donnée ainsi obtenue exige une discussion complexe et minutieuse que je n'ai pas le temps de reproduire ici ; il serait même trop long de présenter dans leur détail les résultats auxquels elle aboutit. Je me contenterai d'indiquer en gros qu'il paraît en ressortir que, tout compte fait, le bénéfice moyen par journée d'ouvrier, qui a la propriété remarquable de hausser très fortement et plus que n'importe quel autre élément dans les phases de hausse du prix, a, aux années de prix bas, sensiblement conservé le même niveau relatif par rapport à la valeur produite (ou par rapport au salaire), et par rapport à lui-même s'est accru moyennement dans les mêmes proportions que s'est élevé le salaire journalier. Et je noterai aussi que les tendances patronales relatives à ce bénéfice unitaire paraissent rendre compte de l'attitude patronale que nous avons observée à l'égard du rapport du coût de la main-d'œuvre au prix, ou du salaire à la valeur produite.

Enfin, j'ai pu tirer, de remarques fournies ou suggérées par cette étude ainsi que par une étude antérieure sur le prix du charbon, un certain nombre de considérations sur la conduite économique comparée de nos grands bassins et le développement ou l'arrêt de leur production ; mais je ne fais qu'indiquer cette utilisation et ce prolongement de mon étude, car il nous entraînerait hors du sujet propre que j'avais à traiter ici.

Revenant aux résultats qui concernent proprement le salaire, je veux noter en terminant que j'ai tenté, par un examen critique des différents éléments de ces résultats, de rechercher et d'apprécier si, et dans quelle mesure, il était légitime de fonder sur eux des prévisions pour l'avenir, et j'ai essayé de distinguer et de classer les probabilités diverses que paraissaient en comporter les diverses parts : d'ensemble il apparaissait de cet examen que les relations formulées et le cycle de phénomènes constatés avaient des chances sérieuses de se reproduire au moins dans l'avenir prochain. Je puis ajouter que, mes analyses ayant été arrêtées à l'année 1902 de la statistique minérale, j'ai eu la satisfaction de voir les données de trois années, dont la statistique est parue depuis, confirmer exactement jusqu'ici l'attente fondée sur ces inductions.

C'est à raison de cet ensemble de résultats cohérents et concordants, à raison des confirmations obtenues tant en toutes les parts de notre expérience que dans les faits survenus depuis, à raison enfin de l'extension possible des relations et des régularités formulées, qu'en dépit de ses limites (que je suis le premier à reconnaître et que j'ai même essayé de marquer avec précision) je crois pouvoir, comme je le disais en commençant, vous présenter cette étude non comme une simple analyse de faits vérifiant ou illustrant une théorie antérieure, mais comme une recherche propre constituant une contribution à ce qu'on pourrait appeler la théorie expérimentale du phénomène économique du salaire.

François SIMIAND.

IV

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

4e trimestre 1907 — Transports maritimes

France. — La dernière chronique ([1]), relative aux transports maritimes, contenait le résumé de la navigation dans nos ports pendant l'année 1906. Nous pouvons donner actuellement les renseignements analogues sur le mouvement maritime pendant les dix premiers mois de 1907, d'après le dernier volume paru de la publication officielle intitulée : *Documents statistiques, réunis par l'administration des douanes sur le commerce de la France.*

Les données qui suivent se rapportent à la navigation avec les pays étrangers et les colonies, ainsi qu'à la grande pêche. Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom.

Dix premiers mois de l'année	Entrées		Sorties		Ensemble	
	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge
Nombre et tonnage des navires chargés, français et étrangers						
1907	22 883	21 446	18 013	16 245	40 896	37 691
1906	22 497	19 637	17 795	15 214	40 292	34 851
Différences	+ 386	+ 1 809	+ 218	+ 1 031	+ 604	+ 2 840
Nombre et tonnage des navires chargés sous le pavillon français						
1907	6 434	4 998	5 922	4 493	12 356	9 491
1906	6 539	4 870	6 052	4 806	12 591	9 676
Différences	— 105	+ 128	— 130	— 313	— 235	— 185

Les données suivantes représentent le mouvement du commerce extérieur, sous tous les pavillons, compris dans le mouvement total donné plus haut :

1907	20 159	19 042	15 690	14 301	35 849	33 343
1906	19 831	16 905	15 428	13 048	35 259	29 953
Différences	+ 328	+ 2 137	+ 262	+ 1 253	+ 590	+ 3 390

Russie. — On donne ci-après les renseignements sur le mouvement maritime dans les ports russes en 1906, d'après le 257e volume de la publication officielle intitulée « Commerce extérieur de la Russie ». Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux-registre et le poids en milliers de pouds ([2]).

([1]) Numéro du mois de juillet 1907.
([2]) Poud = 16kg 38.

Années	Navires chargés et sur lest réunis — Nombre de navires	Navires chargés et sur lest réunis — Tonnage de jauge	Navires chargés — Nombre de navires	Navires chargés — Tonnage de jauge	Poids des marchandises transportées — Milliers de pouds
Entrées					
Sous le pavillon russe					
1906	1 648	1 026	1 263	768	38 787
1905	1 534	837	1 151	642	30 304
Différences	+ 114	+ 189	+ 112	+ 126	+ 8 483
Sous les pavillons étrangers					
1906	8 784	8 892	3 674	3 006	225 828
1905	9 534	9 622	3 670	2 968	225 161
Différences	— 750	— 730	+ 4	+ 38	+ 667
Sous tous les pavillons					
1906	10 432	9 918	4 937	3 774	264 615
1905	11 068	10 459	4 821	3 610	255 465
Différences	— 636	— 541	+ 116	+ 164	+ 9 150
Sorties					
Sous le pavillon russe					
1906	1 719	997	1 661	943	44 009
1905	1 594	835	1 551	813	44 895
Différences	+ 125	+ 162	+ 110	+ 130	— 886
Sous les pavillons étrangers					
1906	8 798	8 946	7 489	7 811	741 379
1905	9 477	9 546	8 224	8 487	829 893
Différences	— 679	— 600	— 735	— 676	— 88 514
Sous tous les pavillons					
1906	10 517	9 943	9 150	8 754	785 388
1905	11 071	10 381	9 775	9 300	874 788
Différences	— 554	— 438	— 625	— 546	— 89 400

On voit que le poids des marchandises importées en 1906 s'est accru de 3,6 °/₀ par rapport à 1905, tandis que le poids des marchandises exportées a diminué.

Belgique. — La publication officielle : *Tableau général du commerce avec les pays étrangers,* contient des renseignements très détaillés sur le mouvement maritime du royaume. Nous en extrayons les données principales, qui résument la navigation dans les ports belges en 1906.

Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux :

	Entrées — Nombre de navires	Entrées — Tonnage net	Sorties — Nombre de navires	Sorties — Tonnage net
Navires chargés et sur lest réunis				
Pavillons belge	1 886	1 391	1 888	1 397
Pavillons étrangers	8 361	11 554	8 350	11 518
Total	10 247	12 945	10 238	12 915
Navires chargés				
Pavillons belge	771	697	677	637
Pavillons étrangers	7 783	10 856	6 089	8 449
Total	8 554	11 553	6 766	9 086

HERTEL.

V

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1907

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Autriche	
Commission centrale de statistique. — Établissements pénitentiaires, 1905.	Au^{a4} 05
— Caisses d'épargne, 1905.	Au^{a10} 05
— Caisses des dépôts pour les orphelins, 1905	Au^{a20} 05
Ville de Vienne	
Bureau de statistique de la ville. — L'Administration communale de Vienne en 1905.	Auw^{a4} 05
— Annuaire statist. pour 1905	Auw^{a5} 05
Belgique (Royaume de)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — Statist. judiciaire pour l'année 1905.	B^{b1} 05
Brésil	
ÉTAT DU RIO GRANDE DEL SOL	
Archives publiques, Statistique et bibliothèque. — Service de statistique. — Registre civil de 1900 (Bulletin nº 1, sept. 1907)	Brg^{a1} 00
Chili	
Ministère de la justice. — Statist. criminelle, année 1906	Ch^{a1} 06
Espagne	
Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. — Direction générale de l'Institut géographique et statistique. — Recensem. de la populat. de l'Espagne au 31 déc. 1900, t. III et IV	Es^{b1} 00cd
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Bureau de statistique. — Division des marchés étrangers.* — Conditions et taux du fret sur l'Océan, 1907. .	EU^{da23} 07
— *Division des recherches chimiques. — Bureau de l'industrie animale.* — « The Germicidal value of Liquor Cresolis compositus (U. S. P.) », 1907	EU^{dc2} 07
RÉPUBLIQUE DE CUBA	
Secrétariat du commerce. — Immigrat. et mouvem. des passag. en 1906-1907.	$EUcu^{c5}$ 06-07
— Product. du sucre en 1906-1907 comparée avec 1905-1906	$EUcu^{c6}$ 05-07
Conseil supérieur de santé. — Informations sanit. et démograph. pour l'année 1906	$EUcu^{b1}$ 06
France	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des chemins de fer. — Statistique des chemins de fer français.* — Documents divers, IIe partie. Intérêt local et tramways France et Algérie au 31 décembre 1904.	F^{Abad} 04
PRÉFECTURE DE LA SEINE. — **Ville de Paris.** — *Service de la statistique municipale.* — Annuaire statist. pour l'année 1905	F^{Laa4} 05
— Des recensem. de la populat., de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité à Paris pendant le quatorzième siècle et les époques antérieures (Annexe à l'Annuaire statist. de la ville de Paris pour 1905). . .	F^{Laa4b} 05
Grande-Bretagne	
Ministère du commerce. — Suppl. aux volumes I et II du commerce avec les pays étrang. et les possess. britann. en 1906. — Pays d'importation et pays d'exportation	GB^{a1} 06c
— *Département du travail.* — Rapp. sur les variat. des taux des salaires et heures de travail, 1906	GB^{aa7} 06
IRLANDE	
Département de l'agriculture et de l'enseignement technique. — Statist. agric. pour 1906.	$GBIr^{a6}$ 06
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statist. judic. pour 1906.	H^{d6} 06
— Statist. élector. pour 1907.	H^{d16} 07
— Grèves et lock-out en 1906	H^{d17a} 06
— Annuaire statist. pour les colonies, 1905	H^{d19b} 05
— Statist. de l'assist. publ., 1904. . . .	H^{d31} 04
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique.* — Statist. des causes de décès pendant l'année 1905	I^{ba26} 05
— *Office du travail.* — Le Travail dans les mines (1re partie, 1907).	I^{bd8} 07
— Actes du « Conseil supérieur du travail », IXe session, juin 1907. . . .	I^{bd9} 07
Commission parlementaire d'enquête sur les mines de la **Sardaigne**. — Relation préliminaire et programme des travaux de la commission, 1907 . .	I^{L1} 07
Nicaragua (République de)	
Direction de statistique. — Bulletin de statist., 1re année, nº 2, 15 sept. 1907.	Ni^{a2} 07
Norvège	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau central de statistique.* — « Statistique sociale et du travail ». V. Enfants illégitimes, 1907.	N^{Aa17h} 07
— Statist. du comm., 1906.	N^{Aa21} 06
— *Direction du service vétérinaire civil.* — Le Service vétérinaire et l'inspection de la viande en 1905.	N^{Ac1} 05
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE. — *Direction de l'armée.* — Statist. du recrutement pour l'année 1906	N^{Ca1} 06
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau de statistique. — H)* Rapport des préfets pour la période quinquennale 1896-1900	S^{Aa3} 96-00

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Suisse	
Ville de Zurich	
Bureau statistique de la ville. — **La Statist. du bâtiment pour 1896-1905**	**Suzu^{a10} 96-05**
DOCUMENTS PRIVÉS	
Comité central des Houillères de France. — **Rapport des ingénieurs des mines aux conseils généraux sur la situat. des mines et usines en 1906 (Paris 1907)**	π^{c} **200**
Gomberg (L.). — « **Grundlegung der Verrechnungswissenschaft** (**Leipzig, 1907).**	π^{g} **82**
Guyot (Yves). — **Sophismes socialistes et faits économiques (Paris, 1908).** . .	π^{g} **83**
Livi (Rodolfo). — **La Servitude « mediœvale » et son influence sur le caractère anthropol. des Italiens (Rome, 1907).**	π^{l} **147**
Marvaud (Angel). — **Les Grèves et la condition de l'ouvrier mineur dans la zone de Bilbao (Voir Musée social. π^{m} 261). [Paris, 1907].**	π^{m} **260**
Musée social. — **Les Grèves et la condition de l'ouvrier mineur dans la zone de Bilbao, par M. Angel Marvaud (Paris, 1907)**	π^{m} **261**
Rauchberg (Prof. Dr H.). — **Bases statist. sur la réforme élector. autrichienne (Brunn, 1907).**	π^{r} **117**
Schoolmeesters (Hermann). — **La Mission de l'État (L'Ordre économ., la réglementat. du travail)[Bruxelles, 1907].**	π^{s} **206**
Wadler (Arnold). — **Le Mouvem. de la criminalité dans l'Europe orientale, t. I (Criminalité des pays balkaniques) [Munich, 1908].**	π^{w} **23**
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Société de Statistique et d'Économie politique de Lille. — **Bullet., 19e année, 1907**	Ω^{r56} **07**
La Démocratie rurale **(Kergall).** — **Journ. hebdom., 1907**	Ω^{r57} **07**
Voir aussi Liste générale desdites publications, décembre 1907, p. 422.	

Le Gérant : **G. IMHAUS.**

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* **CALAIS** ou **BOULOGNE**)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles**.

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Quatre jours en Angleterre, du vendredi au mardi

(jusqu'au 29 mars 1908)

Billets d'aller et retour de **Paris à Londres** à utiliser dans les trains spécialement désignés : 1re classe, **72 fr. 85** ; 2e classe, **46 fr. 85** ; 3e classe, **37 fr. 50**.
Aller : Vendredi, samedi ou dimanche. — Retour : Samedi, dimanche, lundi ou mardi.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'HIVER à ARCACHON, BIARRITZ, DAX, PAU, etc.

Billets d'aller et retour, individuels et de famille, de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans, pour **Arcachon, Biarritz, Dax, Pau** et les autres stations hivernales du midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 °/o en 1re classe et de 20 °/o en 2e et 3e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille, de toutes classes, comportant des réductions variant de 25 °/o en 1re classe et de 20 °/o en 2e et 3e classes, pour une famille de deux personnes, à 40 °/o pour une famille de six personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général, d'après la distance parcourue, avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours. Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 °/o du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS ET DE FAMILLE

pour les stations thermales et hivernales

DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES ET ORIENTALES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 °/o en 1re classe et de 20 °/o en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 °/o suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans organise actuellement au départ de sa gare de Paris-Quai-d'Orsay un **Service d'omnibus et de coupés automobiles** pour le transport des voyageurs et de leurs bagages à conduire ou à prendre dans **Paris**.

Ces voitures à la fois rapides et confortables sortent des ateliers de la **Société lyonnaise de construction de La Buire**. Deux d'entre elles sont actuellement exposées au Salon des Invalides et attirent l'attention de tous les visiteurs.

Les nouvelles automobiles seront mises en circulation le 1er janvier 1908 et desserviront l'arrivée et le départ des principaux trains du Réseau d'Orléans. Nous ne doutons pas que cette intéressante innovation ne soit très appréciée du public.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Gare de Lyon desservie par automobiles

Depuis le 16 décembre dernier, la Compagnie P.-L.-M. met à la disposition des voyageurs des **coupés** et des **omnibus automobiles**.

Les voyageurs se dirigeant sur **Paris** pourront, en cours de route, se faire retenir un coupé ou un omnibus pour leur arrivée, en en faisant la demande à une gare de leur parcours.

Ceux partant de Paris pourront adresser leur demande, soit à la gare de Paris P.-L.-M., soit à un bureau de ville de la Compagnie.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 19 février 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 2. — FÉVRIER 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 2 — 10 FÉVRIER 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 21 octobre 18 novembre** *et* **16 décembre 1908**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° *La crise américaine : l'abus du crédit aux États-Unis et la théorie des crises*, par M. G. Roulleau.

2° Discussion des communications de MM. G. Cadoux et François Simiand sur *les salaires des ouvriers et particulièrement des ouvriers mineurs*.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui. 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C[ie], 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2 — FÉVRIER 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1908

SOMMAIRE. — Installation du nouveau président pour 1908. — Discours de M. Lucien March, président sortant. — Discours de M. Albert Delatour, président pour l'année 1908. — Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 1907. — Élection définitive de cinq membres titulaires. — Promotion dans la Légion d'honneur. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Meuriot sur Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle. — Communication de M. Yves Guyot : L'or comme facteur économique.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Lucien MARCH, président sortant, qui se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Lucien March, président sortant

MES CHERS CONFRÈRES,

Ce n'est point sans appréhension que j'envisageais l'an dernier les responsabilités dont vous me faisiez confiance. Ce n'est point sans regret aujourd'hui que je vais céder à mon éminent successeur la place que vos suffrages unanimes l'ont appelé à occuper.

C'est que, durant l'année écoulée, j'ai été soutenu par votre bienveillance, par les concours qui m'ont été gracieusement prêtés ; je me suis instruit sans effort, en vous écoutant ; j'ai été avec satisfaction le témoin permanent de l'activité de nos séances, de l'intérêt avec lequel elles ont été suivies, des adhésions précieuses qui assurent à notre Société des énergies nouvelles et de sérieux espoirs.

Peut-être ai-je mis trop largement à contribution la très simple mais exquise confraternité qui nous unit en faisant souvent appel aux lumières d'aimables collègues, d'anciens présidents dont l'expérience m'a été d'un grand secours. Je ne m'en excuse pas, espérant me rendre à mon tour utile en quelque manière, car, à vrai dire, comme président, je n'ai eu qu'à laisser faire.

Nos services permanents fonctionnent en effet à merveille, grâce au zèle de ceux de nos collègues qui en assument la charge.

Depuis quarante années que notre respecté secrétaire général, M. Fléchey, nous appartient, son dévouement à notre Société s'est manifesté sous bien des formes. Sans parler de ses nombreuses études parues dans notre Journal, je rappellerai l'aide qu'il a prêtée après la guerre au secrétaire général chargé de réorganiser notre service. Depuis huit ans, vos suffrages lui ont régulièrement renouvelé le mandat de préparer nos travaux et d'en assurer le compte rendu ; ce mandat, M. Fléchey s'en acquitte avec la fidélité que vous connaissez, grâce à cette verdeur que nous admirons et qu'il conservera longtemps encore, nous l'espérons bien. Après mes prédécesseurs, je suis heureux de lui exprimer ma vive gratitude pour l'aide précieuse qu'il prête au président, regrettant de ne pouvoir lui donner d'autre témoignage de notre commune affection.

Voilà de nombreuses années aussi que M. Matrat gère nos finances. Plusieurs d'entre vous, messieurs, se rappellent qu'après la mort de M. Robyns, trésorier de notre Société pendant de longues années, il fallut faire appel au concours d'un de nos anciens présidents jusqu'au jour où M. Matrat put se charger de nos comptes, il y a bientôt dix ans. Depuis lors, ces comptes ont considérablement grossi, les mouvements de fonds sont devenus plus actifs ; cependant, nos intérêts sont défendus avec la même attention, le même soin minutieux. Nos remerciements sont encore ici un faible témoignage de notre affectueuse confiance en notre actif trésorier.

Enfin, nous avons eu la bonne fortune de conserver trois années de suite le même secrétaire des séances, M. Barriol. Ceux d'entre nous qui ont pris part aux discussions, dans ces trois années, ont eu le plaisir de voir leur pensée constamment traduite sous la forme claire et précise à laquelle il nous a habitués. Nous nous souviendrons du dévouement de notre distingué collègue.

Messieurs, la présidence de notre Société n'offrirait que d'agréables occasions d'activité, n'était l'obligation de signaler de temps à autre des deuils. L'année 1907 a été suffisamment meurtrière, puisqu'elle a vu disparaître huit de nos collègues : les deux doyens de nos membres parisiens, M. Bing-Bénard et M. Loua, notre vénérable secrétaire général honoraire, puis MM. Béthouart, Fournier, Rouyer, Olanesco, Bresson, Turquan. Rendons un dernier hommage à la mémoire de ces confrères regrettés.

Je rappellerai maintenant une perte matérielle qui nous a été sensible. Au début de l'année dernière, un incendie survenu chez notre imprimeur a détruit les collections en réserve de notre Journal, nous privant de documents précieux, tant par leur intérêt scientifique que pour l'histoire de notre Société et pour la commodité des travaux de ceux de nos collègues présents ou futurs qui auraient disposé de ces collections. Le préjudice moral que nous cause ce sinistre est irréparable. Nous avions droit à une indemnité : le chiffre en a été établi après un débat courtois avec la maison Berger-Levrault et C^{ie}, débat au cours duquel votre Conseil a été heureux du concours désintéressé qui lui a été offert par un de nos collègues particulièrement compétent, M. Le Chartier.

Je passe à des événements qui ne laissent aucune amertume. Nous avons noté avec une vive satisfaction les nominations de MM. Neymarck et Paulet au grade de commandeur de la Légion d'honneur, de M. Limousin en qualité d'officier de l'Instruction publique, celle de M. Ch. Laurent comme premier président de la Cour des comptes. M. Bellom a été de nouveau couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Pour ne rien omettre, j'ajouterai qu'une collection de mémoires extraits du *Journal de la Société de statistique,* de 1898 à 1906, soumise au jugement de l'Académie des sciences, a valu à leur auteur le prix Montyon de statistique. Souffrez que l'auteur en rapporte le mérite à la Société, qui a guidé et encouragé ses travaux. La médaille d'or du legs Bourdin, que notre Société accorde tous les trois ans à l'auteur des travaux les plus importants présentés au cours de trois années, a été décernée, pour la période 1904-1906, à M. Paul Meuriot, l'un de nos collègues les plus actifs et les plus assidus. Enfin, je rappelle que MM. Bellom, Des-

roys du Roure et R.-Georges Lévy ont été élus au nombre des membres de l'Institut international de statistique.

Les mémoires et communications insérés dans notre Journal au cours de l'année 1907 ont été nombreux et importants. Pour ma part, j'ai souvent regretté que le temps trop limité dont nous disposions n'ait pas permis de discuter, avec l'ampleur qu'elles méritaient, la plupart des communications. Afin de ménager vos instants, je me bornerai à rappeler les titres et les auteurs de ces mémoires et communications.

MM. MALZAC. — *Revision de la loi sur les pensions civiles*, puis une *étude complémentaire.*

MEURIOT. — *La Population et la représentation proportionnelle en Angleterre. Une nouvelle carte électorale de l'empire allemand.*

DEMONTÈS et LEVASSEUR. — *Le Peuple algérien.*

Yves GUYOT. — *La Répartition des industries aux États-Unis, en France et en Belgique.*

NEYMARCK. — *Les Émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer.*

DE COLONJON. — *Composition et importance de la fortune de l'État en France.*

BARRAT. — *Les Forces hydrauliques de la France et la houille verte.*

LIMOUSIN. — *Statistique de la franc-maçonnerie.*

TARRY. — *Le Mouvement espérantiste.*

DESROYS DU ROURE. — *Résultats pour les contribuables parisiens du projet d'impôt sur le revenu.*

YVERNÈS. — *La Criminalité en Europe.*

G. CADOUX. — *Contribution à l'étude des salaires et du coût de la vie.*

J. BERTILLON. — *La Morti-natalité à Paris.*

SIMIAND. — *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France.*

Paul DOUMER. — *Le Développement économique du Brésil.*

Nous sommes reconnaissants à ces confrères de leur activité et de l'intérêt qu'ils ont donné à nos séances.

Notre Journal a de plus reproduit la préface du dernier volume de M. Levasseur, le discours de M. de Foville sur l'*Homo medius,* le rapport de M. Arthur Fontaine sur le mouvement de la population en 1907.

M. Neymarck a rendu compte de la XI[e] session de l'Institut international de statistique, M. March du XIV[e] congrès d'hygiène et de démographie. M. Cheysson a bien voulu se charger du rapport relatif à l'attribution de la médaille Bourdin pour la période 1904-1906. M. Limousin nous a présenté le compte rendu financier de l'exercice 1906.

Enfin, d'autres documents rehaussent l'intérêt de notre Journal ; ce sont en particulier les notices bibliographiques de MM. Levasseur, Meuriot, Risser, Roulleau, Barriol, Dubern, March ; les chroniques de MM. Bellom, Hertel, Roulleau, Yvernès. d'autres articles complètent le volume important qui forme la quarante-huitième année du Journal.

Nous commençons en 1908 la quarante-neuvième ; l'année 1909 verra la cinquantième. Aussi, et pour faire coïncider la célébration de notre cinquantième anniversaire avec la session de l'Institut international de statistique qui se tiendra à Paris en 1909, le Conseil a-t-il décidé de commémorer l'an prochain le cinquantenaire de notre Société.

En 1885, la célébration du vingt-cinquième anniversaire a eu beaucoup d'éclat. L'activité actuelle de notre Société permet d'augurer que le cinquantenaire sera au moins aussi brillant que le jubilé. Mais nous avons besoin de nombreux concours.

Heureusement, notre effectif s'accroît, quoique trop modérément encore : en 1907, nous avons reçu vingt-deux propositions d'admission concernant MM. Juillerat,

Le Bourdais des Touches, J. Vidal, Pothemont, Servier, Dabat, Simiand, Thillaye, Tolman, abbé Annereau, Pourlier, d'Eichtal, Favre, Bourdois, Delanney, Émile Borel, Lefebvre, G. Péreire et M[lle] Irma Dreyfus, comme membres titulaires; MM. Nicolaï, Valarino, Goulichambaroff, comme membres correspondants. Nous attendons beaucoup de la collaboration de ces nouveaux confrères.

Enfin, messieurs, pour achever cette revue, je vous rappellerai que vous avez appelé au Conseil deux membres nouveaux, MM. Yvernès et Huber, et que vous avez unanimement désigné pour la présidence en 1908 M. Delatour, auquel vous avez donné pour successeur, comme vice-président, M. Vassillière.

Il ne m'appartient guère de développer les raisons qui ont déterminé le choix de notre nouveau président. Si les conditions du renouvellement du bureau n'étaient point réglées par une tradition respectée, M. Delatour m'eût précédé à cette place. Depuis longtemps, en effet, il est investi de hautes fonctions dans lesquelles il a recueilli l'estime et la confiance du gouvernement et, je puis dire aussi, la respectueuse affection de ses subordonnés. Les statistiques publiées par les importants établissements qu'il dirige comptent parmi les plus exactes et les plus utiles. Il n'est point à ses débuts comme président d'assemblée d'hommes de science, ni même comme président de réunions de statisticiens, puisque, au sein de l'Institut international de statistique, ses collègues français et étrangers l'ont à diverses reprises prié de diriger leurs travaux. Ce sont là des titres, appuyés sur une vie de labeur, qu'une voix plus autorisée que la mienne mettrait en relief. Je m'arrête, heureux de lui transmettre mes pouvoirs, certain qu'ils seront en excellentes mains, et je le prie de bien vouloir occuper la place qui lui appartient. (*Applaudissements.*)

M. L. March invite M. Albert Delatour à prendre le fauteuil de la présidence. Il reprend sa place au milieu de ses collègues, qui l'accueillent avec empressement.

M. Albert Delatour, après avoir pris place à la présidence, prononce le discours suivant :

Discours de M. Albert Delatour, président pour l'année 1908

Messieurs et chers Confrères,

Je suis certain d'être votre interprète auprès de notre président sortant en lui adressant tous nos remerciements pour la direction remarquable qu'il a imprimée à notre Société pendant l'année 1907.

Lorsqu'il aborda ce fauteuil, il y était précédé par la solide réputation scientifique que lui avaient value ses nombreuses communications et les importants services rendus tant à la statistique générale de la France que dans le recensement professionnel. Au moment où il le quitte, nous avons à le féliciter du prix Montyon de statistique qui vient de lui être décerné par l'Académie des sciences pour l'ensemble de ses études.

Sa présidence fut des plus brillantes et l'autorité avec laquelle il présida vos séances, les substantiels résumés par lesquels il aima à les clore sont pour son successeur de précieux exemples. Ce n'est pas, je dois l'avouer, sans m'inquiéter un peu, et je sens tout le poids de la responsabilité qui va m'incomber, pendant l'année qui commence.

Certes, les responsabilités ne m'ont jamais effrayé, dans l'ordre administratif, lorsqu'il s'est agi d'une décision à prendre ou d'un acte à accomplir; mais il n'en est pas de même aujourd'hui où j'ai la charge d'assurer, par la recherche et le groupement des compétences, le maintien de l'autorité scientifique d'une institution aussi réputée que l'est la Société de statistique de Paris, telle qu'elle nous a été léguée par toute une série de présidences, dont beaucoup sont inoubliables.

Heureusement, nous avons un conseil fortement constitué, où, par une heureuse

disposition des statuts, figurent tous vos anciens présidents; nous avons en M. Fléchey un secrétaire général toujours actif, qui est la véritable cheville ouvrière de la Société; un trésorier, M. Paul Matrat, qui administre au mieux notre budget, et d'admirables chroniqueurs qui assurent à notre bulletin un succès croissant. J'accepte donc, messieurs, le très grand honneur que vous avez bien voulu me faire et je m'efforcerai de ne point être inférieur à ma tâche.

En venant m'informer du vote unanime par lequel vous m'avez appelé à la présidence de votre Société, M. le Secrétaire général m'a rappelé qu'il est d'usage, pour le président entrant, de faire porter son discours sur un sujet de statistique. J'ai donc cherché sur quel sujet devait se porter mon choix pour qu'il fût digne de vous, digne de la grande Société que je suis appelé à présider, et j'ai pensé qu'au moment où les préoccupations populaires sont portées vers les pensions de retraite, vous prendriez quelque intérêt à voir passer sous vos yeux le mouvement des versements effectués à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*.

Vous savez que cette caisse a été créée après la révolution de 1848. L'initiative en était due à MM. Waldeck-Rousseau et Rouveure, et, le 19 février 1849, un rapport de M. Ferrouillat, embrassant l'ensemble des besoins de la prévoyance, aboutissait, fait curieux, à deux dispositifs, le premier organisant les sociétés de secours mutuels pour les secours de maladie, le second instituant une caisse d'État autonome pour faire les retraites que le comité du travail de l'Assemblée nationale n'estimait pas pouvoir être utilement assurées par les sociétés de secours mutuels.

Repris avec modifications, entre les deux délibérations, par le Gouvernement, sous forme de projets nouveaux, le dispositif relatif à la Caisse des retraites pour la vieillesse est devenu, sur le rapport de M. Benoist d'Azy, la loi du 18 juin 1850, tandis que le dispositif applicable aux sociétés de secours mutuels devenait la loi organique du 15 juillet 1850.

Dans la première partie de son existence, celle qui s'étend de 1850 à 1884, le rôle de la Caisse des retraites se trouva borné tout d'abord à une partie seulement des opérations des caisses d'assurances en cas de vie, puisque, d'une part, le Trésor se chargeait du service des rentes viagères et que, d'autre part, la Caisse, devant lui payer en rentes perpétuelles les capitaux constitutifs de ces rentes viagères, était nécessairement obligée d'affecter ses ressources à l'achat de ces rentes perpétuelles, ce qui lui enlevait toute liberté d'emploi. La recherche de placements plus productifs lui était donc interdite et l'inconvénient était d'autant plus grave que le changement du taux de capitalisation, étant du domaine du législateur, ne suivait, en fait, que de très loin l'abaissement du loyer de l'argent.

Les lois des 30 janvier 1884 et 20 juillet 1886 modifièrent cette situation. La Caisse des retraites fut chargée désormais du service des rentes viagères; le cercle de ses placements fut largement agrandi, notamment par l'adjonction des prêts aux départements et aux communes; enfin elle put mettre son taux de capitalisation en harmonie avec les mouvements du revenu de son portefeuille, la loi ayant confié au Gouvernement le soin de fixer annuellement ce taux de capitalisation, sur la proposition même de la commission supérieure.

La Caisse des retraites est ainsi devenue, sous le nom de Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, qui lui a été donné par la loi de 1886, une institution comparable à une immense compagnie d'assurances sur la vie; elle fonctionne sans subvention de l'État et rembourse à la Caisse des dépôts et consignations le montant des frais de gestion.

Obligé d'être bref, je me bornerai à étudier aujourd'hui les résultats statistiques du nouveau régime, d'après les rapports présentés par la commission supérieure de la Caisse des retraites de 1884 à 1906.

Quelques chiffres donneront tout d'abord une idée du développement de l'institution, afin de permettre de se rendre compte de l'importance des données statistiques.

Le nombre des versements annuels de toute nature a été :

En **1884**, de . . .	597 438	En **1900**, de . . .	2 797 004
En **1894**, de . . .	1 041 720	En **1906**, de . . .	4 247 344

L'importance des sommes versées a été :

En **1884**, de . . .	37 736 710f	En **1900**, de . . .	55 745 298f
En **1894**, de . . .	31 045 337 (*)	En **1906**, de . . .	88 753 182

(*) Le maximum des dépôts avait été réduit successivement de 4 000 francs à 500 francs.

Les réserves mathématiques atteignaient :

En **1884**. . .	546 292 860f	En **1900**. . .	904 469 711f
En **1894**. . .	766 140 993	En **1906**. . .	1 263 995 423

J'écarterai toutefois, dans tout l'exposé qui va suivre, les versements faits à la Caisse des retraites par les compagnies d'assurances ou les industriels, pour l'allocation de rentes d'accidents du travail, dans les conditions de l'article 28 de la loi du 9 avril 1898 : ils se sont élevés, en 1906, à 6 212 versements pour 19 953 279 francs, ce qui fait que le nombre des versements effectués exclusivement sous le régime de la loi de 1886 ressort seulement, en 1906, à 4 241 132 pour 68 799 902 francs.

Ces versements se distinguent :

1° En versements *individuels* ou *directs* effectués spontanément par des déposants isolés;

2° En versements *collectifs* ou *par intermédiaires*, faits périodiquement par mandataires verbaux agissant dans l'intérêt de plusieurs personnes et ayant principalement pour origine soit des retenues sur le salaire de divers agents ou ouvriers d'entreprises particulières et d'administrations publiques, soit des libéralités accordées par les sociétés de secours mutuels à leurs membres participants, par les départements, les villes, les communes et divers chefs d'industrie à leurs agents, employés ou ouvriers, soit encore des transferts de fonds effectués par la Caisse nationale d'épargne ou les caisses d'épargne particulières pour le compte de leurs déposants.

Je commence par la statistique des versements individuels.

I. — Les *versements individuels* n'ont malheureusement pas l'importance qu'ils devraient avoir. J'ai bien essayé de les provoquer par une propagande active, mais sans grand succès. Une affiche me semblait de nature à éveiller l'intérêt des petits employés, des ouvriers aisés. Elle est ainsi conçue : « En versant 1 franc par semaine depuis l'âge de vingt ans, on obtient, au taux actuel de 3 1/2 %, une retraite de 586 francs à soixante ans. » Je l'ai fait apposer d'abord dans tous les bureaux de poste et de perception de six départements, puis dans les bureaux de poste et dans les perceptions de tous les chefs-lieux de canton des autres départements : elle n'a pas donné les résultats que j'en attendais.

Pour l'année 1884, le nombre des versements individuels était de 19 514; en 1894, ils atteignaient 29 308; en 1906, 65 106; je passe sur la période intermédiaire de 1894 à 1906, un certain nombre de livrets d'écolier ayant été tout d'abord portés dans cette catégorie pendant quelques années avant de donner lieu, comme c'est le cas depuis 1901, à des versements collectifs.

Le montant annuel des sommes versées a beaucoup varié, mais en sens contraire. En 1884, il était de 23 269 982 francs; en 1894, il n'était plus que de 6 649 401 francs, et il n'est encore en 1906, malgré l'augmentation du nombre des versements, que de 8 695 218 francs. La quotité moyenne des sommes versées, qui était de 1 192 francs en 1884, n'est plus ainsi que de 227 francs en 1894 et de 134 francs en 1906.

Cet abaissement vient non seulement de ce que de nouvelles catégories de déposants moins aisés sont arrivées à la prévoyance, mais surtout de ce que des réductions successives du maximum des versements annuels sont venues restreindre de plus en plus le nombre des déposants qui se servaient de la Caisse des retraites comme un moyen de placement destiné à leur procurer des revenus supérieurs au taux courant de la rente sur l'État.

Nos statistiques ne nous renseignent pas toutefois, antérieurement à 1890, sur le nombre des déposants qui ont effectué dans l'année le versement maximum : en 1893 leur nombre était de 9 758; en 1900, de 13 117; en 1906, de 12 518, soit respectivement 48 %, 34 %, 32 % du nombre total des déposants directs. La proportion du nombre des versements maxima s'est ainsi réduite; par contre, la proportion des sommes reste encore considérable :

En **1893**, 9 758 000f sont ainsi versés par sommes de 1 000f sur . . .	12 099 421f	soit 80 %
En **1900**, 6 558 500 sont versés par sommes de 500f représentant le nouveau maximum sur.	8 235 968	soit 80 %
En **1906**, 6 259 000 versés par 500f sur.	8 695 218	soit 72 %

Outre les déposants qui ont effectué des versements maxima, il y a eu :

En **1893**,	10 464	autres déposants	directs pour.	2 431 421f
En **1900**,	24 962	—	—	1 677 468
En **1906**,	27 078	—	—	2 436 218

soit une quotité moyenne de versement de :

224f en **1893**
67 en **1900**
90 en **1906**

Le nombre des déposants directs a été ainsi, en 1906, de 39 596 (12 518 + 27 078). Ce n'est pas à dire toutefois qu'ils soient seuls à avoir effectué librement des versements, car beaucoup de déposants, qui versent à titre collectif en vertu de règlements patronaux ou autres, opèrent aussi des versements spontanés pour augmenter leur pension, mais ils les effectuent généralement par leurs intermédiaires habituels, de telle sorte que ces versements supplémentaires se trouvent confondus dans les versements collectifs. Cela veut dire seulement qu'il n'y a que 39 596 déposants autres que ceux qui appartiennent à des collectivités industrielles ou mutualistes.

Les sommes versées se partagent presque également entre le capital aliéné et le capital réservé. Cependant, les sommes versées à capital aliéné dominent un peu; mais pour le nombre des versements il en est tout autrement. Le nombre de versements à capital réservé, qui était de 6 706 en 1884 pour 10 242 275 francs, a atteint 12 798 en 1894 pour 2 542 040 francs et 40 177 en 1906 pour 3 964 000 francs. Ces versements, abandonnés par la classe aisée depuis qu'ils ne permettent plus la transformation en rentes immédiates d'importants capitaux, trouvent peu à peu une clientèle nouvelle, hostile par tradition familiale aux placements dits à fonds perdus et qui allie ainsi aux avantages de la retraite une partie de ceux de l'assurance en cas de décès.

Quoi qu'il en soit, le nombre des déposants individuels est ainsi très limité et ce ne sont point eux qui ont donné à la Caisse nationale des retraites son développement : il est dû à l'effort patronal des industriels ou de l'État d'une part, et, d'autre part, au progrès des sociétés de secours mutuels pour qui précisément la Caisse avait été créée.

II. *Versements collectifs*. — Les industriels, les sociétés de secours mutuels et l'État procèdent par versements collectifs, et ceux-ci ont pris ainsi, dans les dernières années, une importance considérable.

En 1884, les sommes versées collectivement n'atteignaient pas 15 millions (14 466 728 francs) alors que les versements individuels atteignaient 23 269 982 francs; mais, tandis que ces derniers n'étaient qu'au nombre de 19 514, les versements collectifs étaient déjà au nombre de 577 924; c'étaient les masses profondes du peuple qui commençaient leur accession à la prévoyance, et leur marche a été signalée chaque année par de nouveaux progrès.

Les versements collectifs se partageaient alors en un nombre à peu près égal de versements à capital aliéné (304 717) et de versements à capital réservé (273 207). Toutefois, les sommes versées sous ce dernier régime étaient deux fois et demie plus fortes qu'à capital aliéné (10 433 520 francs contre 4 033 208 francs): près de la moitié provenait des sociétés de secours mutuels qui, bien qu'autorisées par le décret du 26 avril 1856 à placer à la Caisse des retraites à capital aliéné la portion du fonds de retraite fournie par elles, l'ont versée à peu près exclusivement à capital réservé ; presque tout le surplus provenait de versements effectués par les compagnies de chemins de fer.

En 1894, le nombre des versements collectifs dépassait le million (1 012 412) pour 24 395 936 francs, avec une proportion un peu plus grande des versements à capital réservé (542 892 en nombre, pour 18 791 669 en francs). D'où venaient ces nouveaux clients de la Caisse des retraites ? Les sommes versées pour les ouvriers de l'industrie et des chemins de fer, qui étaient déjà de 7 094 898 francs en 1884, ne sont encore qu'à 11 352 885 francs; mais celles des sociétés de secours mutuels ont doublé (10 348 578 francs contre 5 022 530 francs); une troisième catégorie de versements reste à peu près stationnaire, ce sont ceux de l'État-patron, pour les ouvriers qu'il emploie (cantonniers, ouvriers des manufactures, employés des administrations publiques, auxquels je joins par analogie ceux des départements et des communes): ces versements figurent en 1894 pour 2 683 012 francs au lieu de 2 349 480 francs en 1884.

Cette même année 1894 allait amener une nouvelle et importante clientèle : celle des ouvriers mineurs, qui ont été astreints par la loi du 29 juin 1894, ainsi que les exploitants des mines, à des versements obligatoires, soit à la Caisse nationale des retraites, soit à des caisses syndicales ou patronales. Si, pour mesurer l'importance des versements qui ont été effectués à la suite de cette loi, on prend l'année 1896, c'est-à-dire celle qui a suivi l'application de la loi d'obligation, on voit qu'ils ont été au nombre de 756 524, effectués au nom de 187 238 personnes pour une somme de 5 261 091 francs; sur ce nombre, il y a eu 169 093 versements à capital réservé pour 710 088 francs, au profit d'ouvriers qui ont demandé ce régime, conformément à l'article 2 de la loi, pour le prélèvement effectué sur leur salaire. Disons tout de suite que, dix ans après, en 1906, les versements relatifs aux ouvriers mineurs ont été au nombre de 1 168 161 et qu'ils ont été effectués au nom de 283 808 personnes pour une somme de 9 182 389 francs.

Si, reprenant notre examen du mouvement des versements collectifs, nous arrivons maintenant à l'année 1900, nous trouvons que le nombre de ces versements atteint alors 2 739 921 pour une somme de 42 288 956 francs. Les sommes versées pour les ouvriers de l'industrie figurent dans ce chiffre pour 23 780 996 francs, somme qui présente une augmentation notable sur celle de 1884, alors même qu'on en défalquerait 7 210 246 francs applicables aux ouvriers mineurs; les versements des sociétés de secours mutuels sont restés à peu près stationnaires avec tendance même à la décroissance; il y a lieu d'ajouter les attributions de suppléments de rentes faites par l'État à diverses catégories de prévoyants, qui ont atteint 1 454 241 francs; mais la plus grande augmentation proportionnelle est pour les versements de l'État-patron qui atteignent 7 724 200 francs, triplant ainsi en six ans.

Sur l'ensemble de ces versements collectifs, 1 547 702 sont à capital aliéné et 1 191 319 à capital réservé; mais il ne faudrait pas en conclure que les préférences de la clientèle de la Caisse nationale se sont portées sur le régime de l'aliénation, car, si on défalque de ces deux nombres les versements des ouvriers mineurs (745 212 contre 203 136), on reconnaît au contraire que le mouvement de progres-

sion des versements à capital réservé, déjà visible en 1894, s'est encore accentué. Quant aux sommes, elles sont de 19 405 033 francs à capital aliéné et de 22 883 922 francs à capital réservé.

En 1906, qui est la dernière année dont nous ayons les chiffres définitifs — ceux de 1907 ne devant être publiés qu'en juin, — le nombre des versements collectifs a atteint 4 176 026 pour une somme de 60 104 684 francs, soit une augmentation de 52 °/₀ en nombre et de 42 °/₀ en sommes, en six ans seulement.

Il y a lieu évidemment d'en défalquer les 367 574 subventions portées aux livrets individuels des mutualistes pour une somme d'environ 1 million; mais il n'en reste pas moins une progression énorme qui doit solliciter l'attention.

Les sommes versées au profit des ouvriers de l'industrie ont été de 33 725 023 francs, en augmentation de 10 millions sur celles de 1900; celles des sociétés de secours mutuels ont été de 13 570 508 francs, reprenant leur mouvement d'ascension, à la suite tant des majorations qui leur sont accordées par l'arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 3 septembre 1903, que de la tendance de plus en plus accusée des mutualistes à s'adresser au livret individuel; les versements de l'État pour suppléments de rentes se sont élevés à 3 282 656 francs; enfin les versements de l'État pour ses propres ouvriers et employés ont crû de près de 2 millions.

Les versements à capital aliéné sont dans l'ensemble au nombre de 2 072 663 pour 28 559 384 francs; ceux à capital réservé sont au nombre de 2 103 363 pour 31 545 300 francs. Ces derniers représentent, par rapport à 1900, une augmentation de 77 °/₀ en nombre et de 38 °/₀ en sommes, alors que les versements à capital aliéné présentent une beaucoup moindre augmentation dans leur nombre (34 °/₀) mais un peu plus grande dans leur somme (47 °/₀).

III. — Nous avons indiqué le nombre des versements. A combien de déposants s'appliquent-t-ils?

Le nombre des déposants individuels, étant peu considérable, a été relevé depuis 1890 et contrôlé rigoureusement; il était de 21 417 en 1890, de 20 963 en 1894, de 38 079 en 1900 et il a atteint 39 596 en 1906.

Mais les déposants collectifs, étant extrêmement nombreux, ne pourraient être dénombrés exactement sans un travail considérable qu'une administration qui fait fructifier les dépôts des petits prévoyants a le devoir d'éviter pour ne pas augmenter ses frais. Leur nombre n'est donc déterminé que d'une manière approximative, par l'application, au nombre des versements effectués dans l'année, d'un certain coefficient de périodicité variable pour chaque collectivité, suivant que cette collectivité fait ses versements trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Il y a tout lieu de penser toutefois que les résultats donnés par ce procédé sont très voisins de la vérité; les voici :

En 1890, le nombre des comptes de déposants ou de leurs conjoints, alimentés dans l'année par des versements, n'est que de 259 087; il est de 361 763 en 1894; de 883 216 en 1900; de 1 280 422 en 1906.

Les différents groupes d'individus qui figurent dans ces nombres se sont développés dans des proportions diverses :

Les ouvriers de l'industrie étaient, en 1890, de 137 893; en 1894, de 228 397; en 1900, de 496 362; en 1906, de 628 002. Dans ces chiffres, les ouvriers de chemins de fer figurent pour 94 839 en 1890, 166 128 en 1894, 185 608 en 1900, 237 478 en 1906.

Les employés et ouvriers de l'État sont 112 851 en 1890, 119 346 en 1894, 215 437 en 1906.

Les mutualistes, y compris les adhérents des caisses scolaires, sont 8 343 en 1890, 14 002 en 1894, 154 724 en 1900, 433 145 en 1906.

IV. — Jetons maintenant un coup d'œil sur les retraites en cours qui résultent des versements, tant individuels que collectifs.

Assurément la grande progression qui a été constatée dans les versements collec-

tifs durant les dix dernières années ne réagira complètement sur les émissions de titres que dans un grand nombre d'années; mais, dès maintenant, en 1906, les rentes viagères en cours atteignent 38 651 790 francs (non compris celles de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail).

En 1890, le nombre des retraités était de.	166 937	pour	31 722 687f
En 1894 — — —	189 530	—	33 216 088
En 1900 — — —	241 318	—	35 167 402
En 1906 — — —	287 834	—	38 615 790

On remarquera que le nombre des retraités augmente beaucoup plus rapidement que la somme des rentes viagères en cours, et ainsi se réduit dans une proportion considérable la moyenne des rentes qui, de 190 francs en 1890, descend successivement à 175 francs en 1894, 147 francs en 1900 et 134 francs en 1906. Cette réduction de la moyenne des rentes tient à la fois à la diminution des versements des classes aisées par l'effet du double abaissement du maximum de versement annuel et du maximum de rente, et à l'augmentation considérable des versements émanant des petits déposants qui n'affectent à leurs retraites que des sommes peu élevées. La proportion du nombre des rentes viagères de 600 francs et au-dessus s'est ainsi réduite de plus de moitié depuis 1890, tandis que la proportion du nombre des rentes inférieures à 50 francs s'est élevée par contre de 34 °/o à 47,5 °/o du total en 1906. Le nombre des rentes supérieures à 600 francs émises dans toute l'année 1906 n'a été ainsi que de 549, tandis que celui des rentes inférieures à 50 francs a atteint 19 558.

V. — Bien d'autres renseignements peuvent être tirés des statistiques de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, par exemple les modifications qui se produisent quant aux âges auxquels on commence à effectuer des versements, quant à l'état civil des déposants ou leurs professions, quant à l'âge de jouissance des rentes émises, sans parler de la mortalité. Mais l'heure avance et je me ferais un scrupule d'empiéter sur le temps qui doit être réservé aux communications de M. Paul Meuriot et de M. Yves Guyot.

Je ne dirai plus qu'un mot relativement aux remboursements effectués au décès des rentiers qui avaient fait des versements à capital réservé. Ces remboursements sont chaque année très importants : dès 1884, ils atteignaient 7 560 940 francs; en 1894, 14 060 911 francs; en 1900, 16 903 294 francs, et ils arrivent, dans l'année 1906, à la somme de 17 322 288 francs payée à 13 229 groupes d'ayants droit. Mais ce sont les petits capitaux qui dominent maintenant, et tandis qu'en 1884 la moyenne des sommes remboursées atteignait 1 799 francs et, en 1894, 1 833 francs, elle se réduit en 1900 à 1 594 francs, en 1906 à 1 309 francs, et le mouvement s'accentuera encore à mesure qu'on s'éloignera des époques où la Caisse des retraites sous le régime du maximum de versements annuels de 4 000 francs, en vigueur de 1864 à 1886, recevait de nombreux versements faits à titre de placement lorsque le taux de la rente sur l'État donnait un revenu inférieur. En 1906, le montant des capitaux remboursés supérieurs à 5 000 francs a encore atteint 5 432 311 francs, mais les capitaux inférieurs à ce chiffre ont atteint 11 889 976 francs, alors qu'en 1884 il n'y avait guère qu'un écart d'un tiers entre les remboursements des deux groupes.

Si, pour étudier le mouvement des remboursements effectués à la clientèle des petits, qui seule nous intéresse en ce moment et qui nous reste fidèle malgré l'abaissement du maximum et du taux d'intérêt, nous écartons les remboursements au-dessus de 5 000 francs, nous observons que le nombre des autres remboursements a été :

En 1884, de.	3 843	pour	4 302 006f
En 1894, de.	7 013	—	8 028 531
En 1900, de.	9 864	—	10 396 217
En 1906, de.	12 591	—	11 889 976

Ce qui fait ressortir la moyenne des sommes inférieures à 5 000 francs ainsi remboursées à :

1 119f	en 1884	1 054f	en 1900
1 145	en 1894	944	en 1906

Voici comment se sont répartis, en 1906, ces remboursements :

De 1f à 99f.	1 596 remboursements de capitaux versés par des hommes pour .		54 625f
	1 157 — — —	femmes pour .	41 793
De 100f à 499f.	1 712 — — —	hommes pour .	445 310
	1 231 — — —	femmes pour .	304 150
De 500f à 999f.	1 785 — — —	hommes pour .	1 352 171
	531 — — —	femmes pour .	377 608
De 1 000f à 4 999f.	3 765 — — —	hommes pour .	7 572 754
	814 — — —	femmes pour .	1 741 561

On se rend compte de l'aide précieuse qu'apportent ces capitaux au moment du décès du chef de famille : le remboursement des capitaux vient ainsi corriger ce que l'assurance d'une retraite a parfois d'un peu égoïste et, dans notre pays où l'assurance en cas de décès n'est pas populaire, cette combinaison de rentes à capital réservé, un peu décriée par certains, rend de très réels services.

VI. — J'ai fini. J'ai voulu seulement vous donner ce soir un rapide aperçu des intéressantes données statistiques que vous pouvez trouver dans le *Rapport annuel de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.*

Le développement de cette institution est d'autant plus remarquable qu'il importe d'observer qu'elle fonctionne sans aucune intervention de l'État et sans aucune subvention. Si elle a pu maintenir le taux de 3,5 °/o — exactement 3,54621 °/o parce que la capitalisation est trimestrielle — elle le doit à ses placements, qu'elle a pu effectuer librement dans les seules limites fixées par la loi.

Son portefeuille atteint, aux cours du 31 décembre 1906, 1 370 802 400f 29.

Il est composé de la manière suivante :

Rentes 3 °/o	400 864 365f 33
Rentes 3 °/o amortissables	310 368 712 50
Obligations du Trésor public à court terme	6 206 500 00
Obligations du Trésor public amortissables	55 714 500 00
Obligations de chemins de fer	17 213 831 00
Obligations départementales et communales	558 373 032 90
Obligations coloniales	22 061 458 56
	1 370 802 400f 29

Telle est la composition du portefeuille de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Il est de nature à donner toute sécurité et il n'y a pas à craindre que la Caisse nationale puisse avoir à faire appel, en fait, à la garantie de l'État qui lui a été accordée par la loi du 20 juillet 1886. La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse fait donc honneur à notre pays et justifie pleinement les espérances qu'elle qu'elle avait fait naître. (*Applaudissements.*)

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président met aux voix le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu des lettres de MM. Mercet, Schelle et Barriol, qui n'ont pu assister à la séance. M. le Secrétaire général ajoute que M. Yvernès lui a également transmis l'expression de ses regrets et lit un mot de M. Levasseur qui ne veut pas laisser passer la première séance de l'année sans exprimer ses vœux

pour la bonne continuation des travaux de la société, en même temps que ses regrets de ne pouvoir assister à l'installation du nouveau président.

Conformément aux statuts, cinq *membres titulaires* présentés à la dernière séance sont élus à l'unanimité, savoir : M[lle] Irma DREYFUS, publiciste, membre de la Société d'économie politique ; MM. Émile BOREL, professeur à la Faculté des sciences ; E. GUILMARD, docteur en droit ; G. LEFEBVRE, actuaire ; Gustave PEREIRE, administrateur des chemins de fer du Nord-Espagne.

M. le PRÉSIDENT a le plaisir d'annoncer à la Société la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre collègue M. Risler, maire du 7e arrondissement.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique du 23 décembre dernier informant la Société qu'en ce qui concerne le prochain congrès des sociétés savantes, l'intention de l'administration n'est pas de borner les communications qui pourraient lui être faites aux seuls sujets d'études signalés dans le programme, à la condition toutefois que leur inscription à l'ordre du jour soit subordonnée à l'approbation du comité d'admission.

M. le Secrétaire général rappelle à ce propos que le congrès des sociétés savantes s'ouvrira le 21 avril prochain à la Sorbonne. Il se tient à la disposition des membres de la Société qui désireraient des cartes d'entrée. Puis il donne lecture de la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance (voir cette liste p. 72). Il attire spécialement l'attention de la Société sur une étude de M. Neymark : *Situation financière de la France,* qui renferme, pour une longue suite d'années et pour les principaux pays, des graphiques comparatifs sur les mouvements des rentes sur l'État, des budgets, des valeurs mobilières, etc. Ce travail sera d'ailleurs l'objet d'une communication ultérieure. A citer encore : de M. Cadoux : *Londres, Paris, Berlin,* étude économique ou statistique des principaux objets de la gestion municipale (éclairage, transports, etc.), et de M. Barriol : *Théorie et pratique des opérations financières.* M. Huber veut bien se charger de faire pour le Bulletin un compte rendu de ce dernier volume.

M. H. Tarry dépose sur le bureau le premier numéro du Bulletin de l'*Internacia ofico por traduki,* office qui a pour objet de traduire en esperanto (moderne ou ancien) tous ouvrages littéraires, scientifiques ou artistiques, à l'exclusion des publications courantes.

La parole est ensuite donnée à M. MEURIOT pour sa communication sur *Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle,* qui commence à être publiée *in extenso* dans le présent numéro, page 56.

M. Meuriot observe d'abord que Buenos-Ayres doit à sa situation géographique de recevoir presque en entier le flot d'immigration européenne qui se répartit ensuite sur le territoire de la République Argentine. Aussi la population de la capitale se développe-t-elle plus rapidement que celle de l'État, à l'inverse de ce qu'on peut observer au Brésil. Les statistiques démographiques de Buenos-Ayres ne remontent pas au delà de 1850 ; le dernier recensement en 1904 fournit une population de 950 000 habitants ; M. Albert Martinez, directeur général de la statistique municipale, évalue la population actuelle à 1 130 000 habitants, soit environ 19 % de la population actuelle de la République ; c'est à peu près la proportion observée entre le Danemark et sa capitale.

La densité de la population, 50 habitants par hectare, est comparable à celle de New-York ; dans les quartiers les plus peuplés elle est encore loin des chiffres constatés dans les villes européennes, à Paris en particulier.

La population de la ville comprend 45 % d'étrangers ; l'élément national s'accroît, malgré l'immigration étrangère, par l'afflux des Argentins venant de l'intérieur du pays pour s'installer dans la métropole. Les immigrants européens sont surtout Italiens et Espagnols. Dans la population totale, l'élément féminin prédomine : on compte 134 femmes pour 100 hommes, mais ce rapport a tendance à diminuer. Au point de vue de l'âge, on relève, comme dans toutes les grandes villes, une proportion élevée d'adultes. En ce qui concerne l'état civil, on observe la prédominance

des célibataires, comme il est naturel dans une population comprenant beaucoup d'immigrés, mais les mariages deviennent plus fréquents et la proportion des mariés s'accroît. La natalité est plus élevée dans la population immigrée que dans la population argentine.

La proportion des illettrés, stationnaire parmi les immigrés, tend à décroître parmi les Argentins. Au point de vue professionnel, les étrangers l'emportent sur les nationaux argentins : sur 400 000 individus de plus de quatorze ans exerçant une profession, plus de la moitié sont des étrangers; ces derniers détiennent 7 400 établissements industriels sur 8 400 recensés dans la ville; sur 520 millions de piastres engagés dans des entreprises diverses, 70 millions à peine ont été fournis par des Argentins; le commerce de la banque est tout entier exercé par des étrangers. Même pour la propriété foncière, la prédominance échappe aux Argentins : 8 °/₀ d'entre eux seulement sont propriétaires fonciers, pour l'ensemble de Buenos-Ayres, par rapport à la population totale. Cette proportion s'élève à 11 °/₀ pour les étrangers en général et même à 15,6 et 15 °/₀ en particulier pour les Suisses et les Français. La colonie française occupe d'ailleurs une situation importante à Buenos-Ayres, sinon par le nombre, du moins par son activité et son influence; il est désirable que cette influence continue à s'accroître dans cette ville, qui est sans conteste la grande métropole latine de l'Amérique du Sud.

M. le Président remercie M. Meuriot de sa communication.

La parole est ensuite donnée, conformément à l'ordre du jour, à M. Yves Guyot pour sa communication : *L'or dans le monde*.

M. Yves Guyot se propose d'étudier le rôle de l'or dans le monde comme facteur économique, à l'aide des renseignements contenus dans diverses publications, principalement à l'aide du *Rapport annuel de l'administration des monnaies et médailles*, publié d'abord par M. de Foville et continué par M. Arnauné.

La *production de l'or* pendant les 414 années postérieures à la découverte de l'Amérique, 1493-1906, est évaluée en poids à 18 161 900 kilos, en valeur à 62 554 millions de francs, le kilogramme d'or étant compté pour sa valeur légale de 3 444f44. Ces 414 années ont été partagées en trois périodes fort inégales : 1493-1850, la valeur de l'or produit est de 16 368 millions de francs; 1851-1875, 16 448 millions; 1876-1906, 29 738 millions; ainsi la production des trente dernières années n'est inférieure que d'un dixième à celle des quatre siècles précédents (exactement 383 ans). La production de l'or a d'ailleurs augmenté dans des proportions énormes, de 1876 à 1906, et continue à croître; celle de 1906 a dépassé 2 milliards, sur lesquels le Transvaal a fourni 717 millions, les États-Unis 503, l'Australie 428 et les autres pays 473. Parmi ces derniers, cinq seulement ont fourni une production supérieure à 50 millions : Russie, 108; Mexique, 78; Canada, 60; Indes anglaises, 54; Rhodésie, 52.

La *consommation de l'or* dans les pays producteurs ne peut être évaluée avec certitude; on n'a aucun renseignement pour l'Australie; pour les États-Unis, le directeur de la monnaie de Washington évalue le stock monétaire à 750 millions, soit 5 °/₀ environ de la production totale de 1851 à 1906. Pour l'Afrique du Sud, les renseignements font défaut, mais il est très probable qu'elle n'a travaillé que pour l'exportation.

Le *stock d'or* dans les banques ou en circulation dans les divers pays en 1906 est évalué par la direction des monnaies de Washington à 33 700 millions de francs, soit à peu près à la moitié de la valeur totale produite dans le monde depuis quatre siècles. L'autre moitié a été consommée par les usages industriels, perdue ou enfouie dans des trésors.

En 1906 dix pays avaient un stock d'or supérieur à 100 millions de dollars; États-Unis, 1 420; France, 1 032; Allemagne, 917; Russie, 855; Angleterre, 459 : Autriche-Hongrie, 307; Inde, 277; Italie, 189; Australie, 144; République Argentine, 100.

Les *mouvements de l'or* dans le commerce international sont d'une évaluation difficile. M. de Foville a signalé des causes d'erreur importantes. D'après l'annuaire des

monnaies, sur les 16 milliards de francs d'or produits de 1897 à 1906, l'Angleterre en aurait gardé pour 1 567 millions de francs, soit moins de 10 %; pendant la même période, la différence entre le total des importations et celui des exportations anglaises a été de 1 676 millions; ce déficit lui laisse cependant des excédents d'importation d'or. De 1897 à 1906, l'excédent des exportations de marchandises des États-Unis dans le Royaume-Uni a été de 20 milliards de francs environ; les importations d'or venant du Royaume-Uni aux États-Unis n'ont dépassé les exportations d'or que de 550 millions de francs; cet exemple montre le rôle presque insignifiant de l'or pour le règlement des affaires internationales. Les instruments de crédit se perfectionnent; au lieu de transporter du métal, on échange du papier ou des écritures : les opérations des *clearing houses* en Angleterre ont dépassé 300 milliards de francs en 1907 et plus de 800 milliards de francs à New-York en 1906. L'or ne sert plus que d'appoint; la facilité et la sécurité des transports resserre le change autour du *gold point*.

Cependant, l'or reste indispensable comme appoint, surtout quand la circulation des billets de banque est mal organisée. Les États-Unis en fournissent la preuve : tous les ans en septembre, les besoins de la récolte nécessitent un déplacement de plus de 150 millions de dollars d'or, qui entraîne une crise monétaire dont les effets se font sentir sur le marché de Londres. Les banques nationales doivent remplacer l'or expédié vers l'ouest par des titres du Trésor, pour maintenir la réserve légale de 25 %. Au lieu d'être gagés sur des obligations de la dette fédérale suivant le *bond system*, les billets de banque devraient avoir pour garantie une réserve métallique et un portefeuille commercial suivant le *banking system*.

En résumé, si, d'une part, on n'a pas à redouter une si grande abondance d'or que le prix en serait avili et que, selon les partisans de la théorie quantitative, il ferait monter le prix de toutes choses, d'autre part on n'a pas non plus à en redouter la disette, à cause des perfectionnements de l'exploitation des mines d'or, de la disparition des habitudes de thésaurisation. Il est probable que l'or aura à l'avenir dans les transactions un rôle moindre que celui qu'il joue actuellement.

M. le Président remercie M. Yves Guyot de sa communication qui paraît devoir donner lieu à une intéressante discussion, laquelle, vu l'heure tardive, est remise à une séance ultérieure.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
Albert Delatour.

II

L'OR COMME FACTEUR ÉCONOMIQUE

Messieurs et chers Confrères,

Vous savez que la convention de l'union monétaire du 6 novembre 1885 avait chargé le gouvernement français de centraliser et de porter à la connaissance des autres gouvernements « tous les documents administratifs et statistiques relatifs aux émissions de monnaies, à la production et à la consommation des métaux précieux, à la circulation monétaire, à la contrefaçon et à l'altération des monnaies ». Cependant, le gouvernement français n'avait que d'une manière insuffisante rempli cette obligation quand, en 1895, l'Institut international de statistique, dans sa session de Berne, adopta, à l'unanimité, sur la proposition de M. Kümmer, directeur du bureau

général des assurances suisses, et sur le rapport de M. Ferraris, recteur de l'université de Padoue, une motion demandant « que le gouvernement français voulût bien mettre l'administration compétente à même de publier périodiquement un document statistique ayant pour objet la production des métaux précieux, leur mouvement international et la consommation de l'or et de l'argent dans les divers États (emploi industriel, monnayages, frais) ». Le gouvernement et le Parlement permirent la réalisation de ce programme. M. de Foville, ancien directeur de la Monnaie, avait déterminé les cadres de cette publication qui en est à sa douzième année. Le dernier rapport de 1907 est signé de M. Arnauné, son premier successeur.

Forcément ce document est obligé de se référer à des documents étrangers. De là, certaines divergences que l'on y rencontre.

I

PRODUCTION DE L'OR

Il laisse de côté la période finissant à la découverte de l'Amérique. Il commence à l'année qui l'a suivie, soit 1493. A ce moment, on évalue à 1 milliard de francs l'or et l'argent qui se trouvaient dans le monde civilisé. Le tableau de la production de l'or a été dressé avec les données résultant des travaux d'Alexandre de Humboldt, d'Adolphe Sœtbeer et de la Direction des monnaies des États-Unis. Il est établi sur la valeur légale de 3 444f 44 le kilogramme d'or fin.

Pendant les quatre cent treize années 1493-1906, la production de l'or est évaluée à

Poids.	18 161 900 kilos
Valeur	62 552 300 millions de francs.

Voilà donc la quantité d'or mise à la disposition de l'humanité.

Le poids est insignifiant : 18 000 tonnes d'or, le chargement de deux grands cargo-boats.

Ces quatre cent treize années sont partagées en périodes fort inégales et comme durée et comme production.

	Poids — Kilos	Valeur — Millions de francs
Première période de 357 ans (1493-1850). .	4 752 070	16 367,6
Deuxième période de 25 ans (1851-1875) . .	4 775 625	16 448,5
Total des 382 années.	9 527 695	32 816,1
Troisième période de 31 ans (1876-1906) . .	8 634 232	29 738,2

Ainsi la production d'un quart de siècle, de 1851 à 1875, a été un peu supérieure à celle de plus de trois siècles et demi qui l'ont précédé, et encore, pendant cette période antérieure, on compte les deux premières années des découvertes des mines d'or de la Californie.

La production de la troisième période de trente et un ans, 1876-1906, n'est inférieure que d'un dixième à ce qu'elle avait été pendant trois cent quatre-vingt-douze ans, près de quatre siècles.

En cinquante-cinq ans, de 1851 à 1906, la production de l'or s'est élevée à 46 186 millions de francs.

Tandis que l'humanité avait 100 d'or en 1850, elle en avait 381 en 1906.

Si nous divisons la période 1875-1906 par périodes quinquennales, nous trouvons :

	Or — Kilos	Valeur totale — Millions de francs
1876-1880 (totaux)	830 477	2 860
1881-1885.	768 223	2 646
1886-1890.	849 318	2 925
1891-1895.	1 225 883	4 222
1896-1900.	1 955 741	6 667
1901-1905.	2 421 990	8 341
1906	602 600	2 075

Dans les quinze premières années (1876-1890) nous trouvons un total de 8 431 millions de francs.

Dans les quinze années 1891-1905 nous avons.	19 230
Si on y ajoute l'année 1906, nous avons	2 075
	21 305

soit une augmentation de 152 °/₀.

Ainsi la production de l'or a augmenté dans des proportions énormes et continue d'augmenter. La production de 1906 a dépassé 2 milliards de francs; celle de 1907 est évaluée à un chiffre à peu près égal.

Il y a trois grands pays producteurs d'or : l'Australie, le Transvaal, les États-Unis.

Production mondiale de l'or pour les dix dernières années et par principaux pays

Années	États-Unis	Australie	Transvaal	Autres pays	Totaux
	Millions de francs				
1897	297	275	302	349	1 223
1898	334	324	418	411	1 487
1899	368	406	393	423	1 590
1900	410	382	60	467	1 319
1901	408	403	51	491	1 353
1902	414	433	214	477	1 538
1903	381	459	355	494	1 689
1904	417	449	446	486	1 798
1905	457	443	589	462	1 951
1906	503	428	717	473	2 023
Totaux . . .	3 989	4 002	3 549	4 533	16 000

Les pays secondaires dont la production aurifère a dépassé 50 millions de francs en 1906 sont : la Russie, 108 millions de francs; le Mexique, 78 millions; le Canada, 60 millions; les Indes anglaises, 54 millions et la Rhodésie, 52 millions.

Voici la part proportionnelle de la production de ces pays relativement à la production totale pendant cette période:

Australie	25,06	Transvaal. . . .	21,58
États-Unis. . . .	24,98	Pays divers . . .	28,38

II

CONSOMMATION DES PAYS PRODUCTEURS

Quelle est la consommation des pays producteurs?

Nous ne trouvons aucun renseignement dans le *Rapport de l'administration monétaire* sur le mouvement de l'or en Australie. Quelle quantité d'or a-t-elle gardée de sa production? Quelle quantité en a-t-elle exportée?

L'Australie de 1851 à 1906 a produit 3 988 000 kilos d'or fin (1) qui, à 3 444 francs le kilogramme, donnent 13 725 millions de francs.

D'après l'évaluation du Directeur de la monnaie de Washington, son stock monétaire ne s'élevait, en 1906, qu'à 144 millions de dollars, soit à 750 millions de francs, ou 5 °/o de sa production.

La production de l'or aux États-Unis a été de :

	Millions de francs		Millions de francs
1851-1855. . . .	1 720	**1885-1889**. . . .	830
1856-1860. . . .	1 320	**1890-1894**. . . .	912
1861-1865. . . .	1 130	**1895-1899**. . . .	1 151
1866-1870. . . .	1 300	**1900-1904**. . . .	2 037
1871-1875. . . .	1 020	**1905**	458
1876-1880. . . .	1 000	**1906**	499
1880-1885. . . .	685	Total . . .	14 140

Depuis dix ans les États-Unis consomment toute leur production.

	Quantités Troy ounces	Valeur Dollars	Dollars frappés
1897.	2 774 000	57 363 000	76 028 000
1898.	3 118 000	64 463 000	77 385 000
1899.	3 437 000	71 053 000	111 344 000
1900.	3 829 900	79 171 000	99 272 000
1901.	3 805 500	78 666 700	101 735 000
1902.	3 870 000	80 000 000	47 184 000
1903.	3 560 000	73 592 000	43 689 000
1904.	3 892 500	80 464 000	233 402 000
1905.	4 265 700	88 180 000	49 638 000
1906.	4 648 900	96 101 000 (2)	78 793 000

L'Afrique du Sud de 1887 à 1906 a produit 37 626 000 onces d'or fin valant 4 660 000 francs.

Je ne trouve aucun renseignement indiquant ce qu'elle a pu en conserver. Évidemment elle n'a travaillé que pour l'exportation. Nous pouvons admettre qu'elle a dû en exporter au moins 4 milliards.

---

(1) *Rapport administratif des monnaies*, 1907, p. 346.

(2) Coining value $ 20 671 8 par once troy.

J'ai pris les chiffres du *Statistical abstract* de 1907 et non ceux du Rapport de l'administration des monnaies, p. 282.

III

LE STOCK D'OR

D'après la statistique de la Direction des monnaies des États-Unis, le stock d'or des divers pays se montait en 1906 à :

	Dollars — Millions
Dans les banques.	3 469
En circulation.	3 014
Total.	6 483, soit 33 milliards 700 millions de francs.

	Millions de francs —
En 1875, la quantité d'or produite depuis 1493 valait.	32 816
De 1876 à 1906 elle valait	29 738
Total.	62 554

Le stock monétaire représentait donc un peu plus de la moitié de la valeur totale produite dans le monde depuis quatre siècles. Il représenterait un peu plus du double des 16 milliards produits pendant les années 1897-1906.

Une partie a été consommée par des usages industriels ; l'autre a été perdue ou a été enfouie dans des trésors.

D'après la Direction de la monnaie des États-Unis, voici les dix pays qui en 1906 avaient un stock d'or supérieur à 100 millions de dollars.

	Millions de dollars —	Millions de francs —
États-Unis.	1 420	7 355
France.	1 032	5 345
Allemagne.	917	4 770
Russie	855	4 218
Angleterre.	459	2 894
Autriche-Hongrie.	307	1 590
Inde.	277	1 435
Italie.	189	979
Australie	144	745
République Argentine	100	518
Totaux	5 785	29 850

Ces dix pays ont donc 5 785 millions de dollars d'or sur un total de 6 483 millions ou 29 640 millions de francs, soit le chiffre à 100 millions près de la production de 1876 à 1906. Ce groupe avec l'Inde représente 686 millions d'habitants, soit 45 °/₀ de la population du globe évaluée à 1 600 millions environ. Il représente 92 °/₀ du stock monétaire total de 33 700 millions de francs. Si on déduit l'Inde, restent 386 millions, soit 25 °/₀ de la population du globe qui ont 28 415 millions d'or, soit 85 °/₀ du stock monétaire or. Pour la plus grande partie de l'humanité, l'or

est une chimère. Si l'on prend la quantité d'or existant par tête dans les pays, on trouve :

	Dollars	Francs
Australie	30,08	155,40
France	26,41	136,80
République Argentine	19,23	99,80
États-Unis	16,91	87,80
Allemagne	15,14	78,21
Angleterre	12,70	65,78
Autriche-Hongrie	6,26	52,42
Russie	5,94	30,76
Italie	5,64	29,25
Inde	0,94	5,00

Puis viennent les pays qui ne sont pas parmi ceux ayant plus de 100 millions d'or :

Suisse	$ 8 52	(44f 00)
Pays-Bas	7 45	(37 35)
Belgique	4 30	(22 27)

La France est le pays qui a le plus fort stock d'or par tête après l'Australie, mais elle compte 39 millions d'habitants, tandis que l'Australie n'en compte que 4 500 000 et, en y ajoutant la Nouvelle-Zélande, 5 400 000.

IV

L'OR ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

Il est difficile de connaître les mouvements de l'or dans le commerce international. Non seulement il y a les causes d'erreurs que M. de Foville a signalées dans sa communication à l'Institut international de statistique, dans son étude sur la *Balance économique*[1] : on trouve dans le *Statistical abstract for the Foreign Countries de 1907* un tableau des importations et exportations des métaux précieux dans vingt-deux nations; mais il est fâcheux qu'il n'en donne pas le total pour chacune d'elles et pour toutes au moins par périodes quinquennales. Le Rapport de l'administration des monnaies donne les importations et les exportations de certains pays, mais ne les groupe pas. J'émets le vœu qu'il veuille bien faire ce travail d'ensemble, devant lequel j'ai reculé. Je me borne à prendre les chiffres d'importations et d'exportations d'or de la France, de l'Angleterre et des États-Unis.

En France, les importations et les exportations d'or donnent les chiffres suivants :

	Importations (Millions de francs)	Exportations (Millions de francs)
1897	291	132
1898	200	313
1899	319	162
1900	459	126
1901	429	145
	1 698	878

(1) Voir dans son intéressant ouvrage : *La Monnaie*, p. 217.

	Millions de francs	
	Importations	Exportations
1902.	441	127
1903.	328	134
1904.	655	124
1905.	779	132
1906.	431	165
	2 634	682

Nous avons donc reçu.	4 332 millions de francs.
Nous avons exporté.	1 566 —
Différence . . .	2 766 millions de francs.

La France aurait absorbé ainsi 2 800 millions de francs sur les 16 milliards produits pendant cette période soit 17 °/₀.

L'Angleterre :

Or, monnaie, lingots, minerais

	Importations	Exportations
	Livres sterling	
1897-1901.	160 010 000	121 333 000
1902-1906.	173 188 000	140 661 000
	333 198 000	261 994 000

Différence entre l'importation et l'exportation : £ 62 206 000, soit 8 330 millions de francs pour les importations et 6 774 millions de francs pour les exportations ; différence : 1 556 millions de francs.

De 1897 à 1906, sur la production totale de l'or de 16 milliards de francs, l'Angleterre en aurait gardé 1 567 millions de francs, moins de 10 °/₀.

Pendant la même période, le total des importations de l'Angleterre s'est monté à £ 5 245 millions (131 125 millions de francs).

Celui des exportations britanniques à. . .	2 885	3 569 (89 225 millions de francs).
Celui des réexportations à	684	

La différence entre le total des exportations et des réexportations et celui des importations a été de £ 1 676 millions (43 milliards de francs) et cependant il y a eu une augmentation des importations d'or de plus de £ 62 millions (1 550 millions de francs).

Récemment encore (¹) M. Edmond Théry disait que l'Angleterre avait grand besoin de métal jaune pour payer ses milliards de déficit ; et l'on voit que ses déficits lui laissent des excédents d'importation d'or.

Les derniers bullionnistes ou métallistes continuent d'affirmer leur foi sans essayer d'en exposer les raisons.

Le mouvement du commerce des États-Unis se traduit par les chiffres suivants :

Marchandises

	Importations	Exportations
	Millions de dollars	
1897-1902.	3 746	6 391
1902-1906.	5 262	7 426
	9 008	13 817

(¹) *Économiste européen,* 20 décembre 1907.

Différence en faveur des exportations $ 4 809 millions (25 milliards de francs).
Pendant la même période, voici, toujours d'après la douane des États-Unis ([1]), les mouvements de l'or :

	Importations	Exportations
	Millions de dollars	
1897-1901	405	196
1902-1906	346	308
Total	751	504

Différence en faveur des importations $ 247 millions ou 1 280 millions de francs. Cet excédent d'importation d'or représente 5 °/₀ relativement à l'excédent de l'exportation des marchandises. Il a suffi pour le régler.

Le mouvement des marchandises entre les États-Unis et le Royaume-Uni (p. 195) domine tous les autres.

Exportations au Royaume-Uni	Importations du Royaume-Uni	Excédent des exportations
	Millions de dollars	
5 416	1 615	3 800

L'excédent des exportations de marchandises des États-Unis en Angleterre a donc été, pendant cette période, de près de 20 milliards de francs.

Les importations d'or aux États-Unis venant du Royaume-Uni et les exportations d'or des États-Unis au Royaume-Uni donnent les chiffres suivants ([2]) :

Or

	Importation	Exportation
	Millions de dollars	
1897-1901	117 470	41 768
1902-1906	62 438	31 813
Totaux	179 908	73 581

Différence $ 106 500 000 ! soit 550 millions de francs pour régler un excédent de 20 milliards de francs d'exportation de marchandises ou 2,70 °/₀, moins de 3 °/₀.

Ces faits suffisent pour montrer le rôle presque insignifiant de l'or pour le règlement des affaires internationales qui se font par des traités, par des valeurs mobilières, par des coupons et diverses autres formes de compensation.

V

L'OR ET LES CLEARING HOUSES

Les instruments de crédit se perfectionnent chaque jour. Là où on transportait péniblement des métaux, on échange du papier ou des écritures. En Angleterre l'usage du chèque barré remplace la monnaie. Elle ne joue plus qu'un rôle d'appoint.

([1]) *Statistical abstract*, 1907, p. 156.
([2]) *Statistical abstract*, 1907, p. 153.

Il n'y a plus, dans les pays avancés en évolution, qu'à Paris où on voit des garçons de recettes en uniforme promener de lourdes sacoches.

Les opérations des *clearing houses* en Angleterre ont été en 1906 de £ 12 730 millions, en 1907 de £ 12 711 millions, soit de plus de 300 milliards de francs.

Aux États-Unis, en 1906, les virements du *clearing house* de New-York ont été de $ 104 milliards, ceux des autres *clearing houses* de $ 52 milliards, soit un total de $ 156 milliards ou de plus de 800 milliards de francs.

Auprès de ces chiffres énormes dans deux pays seulement, que représentent les 34 milliards du stock d'or ? Qu'est-ce que les 16 milliards produits de 1897 à 1906 ? Qu'est-ce que les 7 milliards et demi qui peuvent se trouver aux États-Unis ?

L'or ne sert plus que d'appoint. De plus, la facilité et la sécurité des transports le mobilisent et resserrent le *gold point* du change. En 1907, on a pu expédier, sans provoquer l'attention, $ 100 millions, plus de 500 millions de francs, d'Angleterre aux États-Unis, en six semaines.

VI

UTILITÉ DE L'OR

Cependant l'appoint de l'or est indispensable, surtout quand la circulation fiduciaire des billets de banque est mal organisée. Nous en avons la preuve aux États-Unis, où tous les ans, vers le mois de septembre, a lieu une crise monétaire qui a sa répercussion sur le marché de Londres. D'après M. Fowler, président du *Banking and Currency committee* de la Chambre des représentants, les besoins de la récolte exigent le transport de $ 150 millions dans l'Ouest ; d'après un grand banquier, M. Vanderbilt, ce chiffre serait trop faible. Il le porte à 200. Donc il faut près de 1 milliard de francs pour payer les ouvriers, les frais de transport, et warranter les récoltes. Or, le stock des banques étant environ de $ 700 millions, c'est un retrait de 28 %. Les banques nationales doivent, pour maintenir la réserve légale de 25 % qu'elles doivent avoir dans les *Reserve cities* en garantie de leurs dépôts, remplacer l'or qu'elles expédient par des titres du Trésor. D'un côté leurs disponibilités sont affaiblies par les retraits d'or et d'un autre côté par l'achat de ces titres qui leur sont inutiles.

Les billets de banque sont gagés sur des obligations de la dette fédérale. C'est le *bond system*. Or, l'émission des billets de banque doit avoir pour garantie une réserve métallique et un portefeuille commercial, selon le *Banking system*. Il ne peut y avoir d'inflation tant qu'un papier est convertible.

VII

Une partie des 28 ou 30 milliards de francs d'or qui ont disparu de la circulation a été employée par l'industrie. D'après les chiffres donnés par le Directeur de la monnaie de Washington, 19 % environ de l'or produit par l'Amérique du Nord recevraient cette destination.

On thésaurise encore dans certains pays d'Orient, en Égypte, par exemple. Lord Cromer raconte qu'on a trouvé, au lendemain d'un décès, £ 80 000 en or, soit 2 millions de francs, enfouis dans un jardin. Un homme achète au Caire une maison

£ 25 000. Une demi-heure après, il les apportait dans des sacs chargés sur des ânes.

Mais ces habitudes disparaissent de plus en plus.

En réalité, la quantité d'or relativement à la population est très petite. Les peuples qui ont une bonne monnaie ne constituent qu'une infime minorité. L'or est relativement rare. L'épuisement des gîtes miniers est rapide. Les mines d'or à la surface du sol sont très isolées. D'après M. de Launay, professeur à l'École supérieure des mines de Paris, on en trouvera encore dans la Colombie, la Bolivie, le Chili, les grandes régions inconnues de l'Afrique centrale, dans l'Oural et dans la Sibérie (1).

On trouve même de l'or en suspension dans l'eau de mer; mais, d'après le professeur de Wilde, son extraction ne paierait pas actuellement.

La production a dépassé 2 milliards de francs en 1906 ; elle est estimée à un chiffre à peu près égal en 1907. De 1851 à 1906, les États-Unis ont produit 14 milliards de francs. A ce taux, en moins de sept ans, leur production aurait été épuisée. On peut estimer la capacité de l'Afrique à près de 20 milliards; on en avait extrait jusqu'à la fin de 1906 4 660 millions, soit environ le cinquième. On en a extrait pour 707 millions de francs en 1907.

Tous les ans on constate des réductions des frais d'exploitation des mines d'or (2). Voici pour quatre mines dans l'Afrique du Sud les différences de frais d'exploitation d'une année à l'autre.

Frais d'exploitation par tonne

	Octobre 1906	Octobre 1907	En moins
	sh. d.	sh. d.	sh. d.
Driefontein	23 10	19 8	4 2
Angelon	23 1	18 10	4 3
New Comet	23 11	21 0	2 11
Cason gold	23 3	19 10	3 5

Les quatre mines en question dépensent £ 252 000, soit 6 330 000 francs de moins par an pour extraire £ 2 034 000 d'or ; chaque livre sterling d'or coûte donc 3 francs de moins pour la produire (3).

La plus grande mine d'or du monde, celle de Homestake (South Dakota [États-Unis]), broie par an avec 900 pilons 1 400 000 tonnes de minerai tenant moins de 19 francs par tonne.

En Amérique, par la méthode hydraulique, on traite des alluvions contenant 1 gramme d'or (3f 44) et même de 10 à 30 centigrammes d'or au mètre cube. Ces procédés de plus en plus perfectionnés permettent de traiter des minerais de plus en plus pauvres qui, autrefois, devaient être rejetés comme improductifs. Mais l'exploitant de mines d'or a un grand avantage sur les autres industriels. Il n'a à se préoccuper que du prix de revient ; il n'a pas à s'occuper du débouché. Pourvu que le prix de l'extraction et du transport de l'once n'atteigne pas 3 £ 17sh 9d auquel la banque d'Angleterre la prend immédiatement, tout exploitant de mines a

(1) *L'Or dans le monde.*

(2) Voir Yves Guyot, *La Science économique*, p. 186.

(3) *Revue Sud-Africaine,* 29 décembre 1907.

un bénéfice assuré. Nous n'avons pas à redouter une si grande abondance d'or que le prix en serait avili et que, selon les défenseurs de la théorie quantitative, il ferait monter le prix de toutes choses. Nous n'avons pas non plus à en redouter la disparition. Car le phénomène ne se produira que dans un délai fort éloigné, et alors il est probable que l'or jouera dans les transactions un rôle encore moindre que celui qu'il joue actuellement, si atténué qu'il soit.

Yves Guyot.

III

LA MÉTROPOLE DE L'AMÉRIQUE LATINE

Buenos-Ayres au début du XX[e] siècle

Le terme de métropole n'est pas de trop pour désigner l'agglomération qui s'est formée à l'époque contemporaine sur les bords du Rio de la Plata. Par sa population actuelle, surtout par le développement intense de celle-ci, Buenos-Ayres peut rivaliser avec les plus grandes cités des États-Unis. Aucune ville de l'Amérique latine n'a eu une pareille extension et, dans l'ensemble des nations latines des deux mondes, elle n'est aujourd'hui dépassée que par Paris sous le rapport de la population. C'est ce caractère que nous allons étudier avec les documents que nous fournit le dernier recensement effectué le 18 septembre 1904. Nous nous occuperons d'abord de l'état de la population en général, de la densité, puis de la composition de cette population ; nous aurons à en voir ensuite les conditions démographiques et sociales. Par cette expression nous entendons la situation des diverses colonies étrangères vis-à-vis de la population autochtone et la situation particulière de chacune d'elles sous l'aspect démographique et économique.

I

Population générale. — C'est seulement à l'époque toute moderne qu'il y a eu à Buenos-Ayres de véritables recensements. Dans toute la première partie du dix-neuvième siècle, la population n'avait été qu'évaluée. En 1801, 1836 et 1852 des estimations successives donnaient à la capitale une population de 40 000, 62 000 et 76 000 âmes. C'était un progrès peu sensible et ce retard était dû à la déplorable situation politique du pays, notamment sous la tyrannie de Rosas. Mais, dès le milieu du dernier siècle, le calme renaît et la population commence ses énormes progrès. En 1869 est effectué le premier recensement rationnel de Buenos-Ayres et il donne un total de 177 000 habitants. C'était alors à peu près la population de la Nouvelle-Orléans dans les États-Unis et huit villes de la grande République du Nord dépassaient Buenos-Ayres. Même dans l'Amérique latine, deux capitales lui étaient supérieures : Rio Janeiro avec 400 000 âmes, Mexico avec 200 000 et, dans le Brésil encore, Bahia, avec plus de 150 000 habitants, arrivait presque au niveau de la capitale de l'Argentine.

---

(1) Le savant directeur de la Statistique de Buenos-Ayres, M. Albert Martiny, a bien voulu me faire parvenir des documents qui m'ont été très utiles pour cette étude. Je l'en remercie bien vivement ici.

Mais depuis 1869, les progrès de Buenos-Ayres sont prodigieux : en 1887, la population atteint déjà 433 000, soit un accroissement de 256 000 unités ou 145 °/₀ sur 1869. En 1895 l'augmentation est de 230 000 et la population arrive à 663 000 âmes ; enfin, en 1904, un nouveau progrès de 287 000 unités amène la population de Buenos-Ayres au total de 950 891 habitants. Au 31 octobre 1907, d'après les évaluations mensuellement faites par la statistique municipale, la population était de 1 115 000 âmes. Le surplus serait ainsi de 164 000 unités pour la période de trois ans écoulés depuis le dernier dénombrement ; à ce taux d'accroissement, la population serait à la fin de 1910 de près de 1 300 000 habitants. Mais laissons là les évaluations et bornons notre étude aux seuls résultats établis par le dénombrement de 1904.

Dans ces conditions, la ville de Buenos-Ayres vient au quatrième rang des cités populeuses de l'Amérique, distancée seulement par New-York, Chicago et Philadelphie, et seule, la métropole de Michigan a un taux d'accroissement supérieur à la capitale de l'Argentine. Seule aussi la ville de Chicago est capable de doubler sa population dans un laps de temps plus court que Buenos-Ayres (seize ans au lieu de dix-huit ans). Dans l'Amérique latine actuelle, aucune agglomération n'est comparable à Buenos-Ayres. Tandis qu'en 1869, elle ne venait qu'en troisième rang, elle tient aujourd'hui sans difficulté le premier, surpassant sensiblement Rio Janeiro avec 800 000 et Mexico avec 350 000 âmes. Elle est donc vraiment la métropole de l'Amérique latine et, comme nous le disions plus haut, aucune ville ne la surpasse à l'exception de Paris, dans le monde latin des deux continents.

C'est une vérité démographique bien connue que, dans les pays neufs, l'immigration se fixe de préférence dans les villes : les agglomérations semblent drainer le flux des arrivants. L'exemple de Buenos-Ayres confirme une fois de plus cette loi. Depuis quarante ans, en effet, l'immigration à La Plata n'a fait que s'accentuer : dans les trois périodes intercensales, 1869-1887, 1887-1895, 1896-1904, l'immigration annuelle moyenne a été respectivement de 33 000, 65 800 et 115 000 unités. Et c'est en raison de l'immigration que la capitale a grandi : aussi la proportion de sa population à celle de la République Argentine entière n'a-t-elle fait que s'élever. En 1869, ce rapport était de moins de 10 °/₀ ; en 1895, ce même rapport était de 14,40 et, en 1904, de 18 °/₀. Ainsi, près du cinquième de la population de la République Argentine est condensé dans la capitale, phénomène démographique dont nous trouvons un exemple en Europe : celui de Copenhague vis-à-vis du Danemark. Le tableau suivant (n° I) donne, à différentes dates, la population de Buenos-Ayres et de l'Argentine avec leurs proportions respectives et le taux de leur accroissement.

TABLEAU I

Population de Buenos-Ayres et de la République Argentine

Dates des recensements	Population		Accroissement pour cent		Proportion pour cent de Buenos-Ayres à la population totale
	Buenos-Ayres	République Argentine	Buenos-Ayres	République Argentine	
1869	177 787	1 877 000	»	»	9,50
1887	433 375	3 700 000	146,00	103,00	11,70
1895	663 854	4 518 000	53,23	22,18	14,70
1904	950 891	5 300 000	43,30	19,00	17,92

II

Densité de la population. — Malgré son énorme accroissement, la population de Buenos-Ayres est relativement peu dense : elle n'est que de 51 habitants par hectare, dans l'ensemble. Cette densité est sensiblement inférieure à celle de Paris, de Berlin, de Londres et Vienne, qui ont respectivement 352, 322, 150 et 95 habitants par hectare. Nos métropoles européennes, même les moins denses, sont encore de ce chef supérieures à la capitale argentine. C'est qu'avec sa superficie de plus de 18 000 hectares, Buenos-Ayres est plus du double de Paris, presque le triple de Berlin, dépasse même Vienne avec ses récentes annexions (17 812 hectares) et n'est surpassée, en Europe, que par Londres, qui mesure plus de 30 000 hectares (30 523). Par contre, les grandes villes des États-Unis ont une superficie supérieure à celle de Buenos-Ayres et partant une densité moindre. Philadelphie, Chicago, New-York, les seules agglomérations aujourd'hui plus peuplées que Buenos-Ayres dans le Nouveau Monde, comptent respectivement 33 500, 58 150 et 76 350 hectares : ce sont de vraies petites provinces urbaines, dont la physionomie est par conséquent tout autre que celle de nos grandes villes européennes. Leur densité est donc faible : celle de New-York est de 46 habitants par hectare ; à Chicago et à Philadelphie, cette moyenne s'abaisse à 36, moyenne inférieure à celle de Buenos-Ayres.

Ce n'est pas seulement l'étendue de Buenos-Ayres qui explique la densité relativement faible de la population, mais aussi le mode d'habitation. Les maisons, en effet, y sont peu élevées ; la très grande majorité n'a qu'un simple rez-de-chaussée. C'est à peine si, sur un total de plus de 82 000 immeubles, il y en a 400 de trois étages et plus, et ceux-ci sont de construction toute récente, car le dénombrement de 1895 n'avait pas relevé une seule construction de plus de trois étages. Ainsi Buenos-Ayres, avec une population à peine égale aux deux cinquièmes de Paris, possède autant d'immeubles que notre capitale. La moyenne des pièces par maison est de 5,83. Le taux moyen des pièces par maison a diminué depuis 1887 ; il était alors de 7,78. Cela tient à ce que le nombre des immeubles a beaucoup augmenté et surtout que leur extension a été encore supérieure à l'accroissement même de la population. Tandis que le taux d'augmentation de celle-ci était de 110 °/₀, celui des immeubles était de 146 °/₀. La densité d'habitation ne pouvait donc que s'abaisser.

Naturellement, la densité de la population varie avec les quartiers. Buenos-Ayres est répartie actuellement en vingt circonscriptions. Comme partout, ce sont les vieux quartiers qui ont la plus dense population ; ceux-ci sont directement situés sur le Rio de La Plata : ils n'occupent donc pas le centre de l'agglomération comme c'est le fait à Paris, Londres et Berlin. Car le développement de Buenos-Ayres s'est effectué en éventail entre le Rio de La Plata et le Riachuelo : les quartiers de l'ouest sont les districts excentriques et par conséquent les moins peuplés. Les douze circonscriptions de l'est, qui sont comme à la naissance de l'éventail, n'ont qu'une superficie de 3 842 hectares, soit 20 °/₀ de la surface totale ; leur population globale atteint 610 000 habitants, soit près de 72 °/₀ de la population de Buenos-Ayres. La densité moyenne de ces quartiers est de 260 habitants par hectare. Le maximum se rencontre dans les districts de Balvanero sud et nord avec 319 et 291 habitants par hectare : districts situés comme à la poignée de l'éventail et d'où le mouvement remonte vers les quartiers de l'ouest. La densité minime est celle du quartier de

Saint-Christophe avec 43 habitants, au nord-ouest vers le Riachuelo. Les quartiers excentriques occupent toute la partie septentrionale de l'agglomération ; mais avec 14 740 hectares d'étendue ils ne comptent que 240 000 habitants, soit une moyenne spécifique de moins de 17 habitants par hectare. Cette moyenne est sensiblement dépassée dans les districts les plus rapprochés du centre, ceux de las Heras, Saint-Charles sud et nord, avec une population spécifique de 79, 78 et 82 habitants ; mais dans les trois districts excentriques qui confinent à la *Circonvalacion del Municipio*, ceux de Belgrano, Saint-Bernard et Velez Sarsfeld, la population spécifique s'abaisse à 12,5 et même 3 habitants. Ces trois circonscriptions dans leur ensemble ont une population de 62 800 habitants seulement et leur superficie totale atteint 11 150 hectares, soit près de deux tiers de la capitale et moitié plus que la superficie de Paris. C'est donc la nouvelle ville en formation près de l'ancienne et, plus exactement, c'est la banlieue de la métropole. Son incorporation à la capitale est, du reste, de date récente.

Mais qu'il s'agisse des nouvelles ou des anciennes circonscriptions (dont les limites n'ont pas été identiques), on retrouve partout le même tracé régulier en forme de damier avec des blocs ou *manzanas* carrés qui constituent de vrais îlots de terrains bâtis. La statistique argentine compte à part les *manzanas* et leur densité. Dans ces conditions, la population moyenne de chaque *manzana* est de 195 habitants dans l'ensemble. La grande majorité de ces îlots, 3 040 sur 4 826 du total, appartient aux districts excentriques et leur population moyenne n'est que de 79 habitants ; ce taux s'abaisse à 62, 38 et 25 unités dans les trois quartiers de l'extrême nord, ceux de Velez Sarsfeld, de Belgrano et Saint-Bernard dont nous venons de signaler la très faible densité. Mais il est à noter que la population spécifique n'est pas dans le même rapport par hectare ou par *manzana*. Ainsi, dans le premier cas, le grand district de Velez Sarsfeld au nord-ouest vient après les deux autres ; au contraire, sa population par *manzana* leur est supérieure. Cela tient simplement à ce que le terrain à bâtir subit dans le premier de ces quartiers une restriction par le voisinage d'un immense parc.

Dans l'ensemble des circonscriptions de l'intérieur, le nombre d'habitants par *manzana* est de 456 et l'extrême maximun avec 516 et 585 habitants se rencontre naturellement là où la population est le plus dense, dans les quartiers de Concepcion et Balvanero sud. Ce qui est assez curieux à remarquer c'est que la population ouvrière est nombreuse dans ces quartiers et non dispersée dans les quartiers extrêmes comme c'est le cas de la plupart de nos capitales européennes. Il y a, par exemple, à Buenos-Ayres des immeubles spéciaux pour le logement des ouvriers, de vraies cités appelées *casas de inquilinato* ou *conventillos*. Or, sur un total de 2 462 immeubles de ce genre recensés en 1904, on n'en comptait que 113 dans les huit circonscriptions excentriques, et les trois grands districts de l'extrême nord n'en possédaient que 20. La population ouvrière de ces *casas* n'était dans le groupe excentrique que de 4 020 habitants sur un total de 138 188 dénombrés dans les immeubles de ce genre, et elle n'atteignait même pas 700 unités dans les trois quartiers du nord. Dans l'ensemble des huit quartiers du nord, la population des maisons ouvrières ne représente que 1,66 °/₀ du total de cette population à Buenos-Ayres. Il en est tout autrement dans les circonscriptions de l'intérieur.

Dans les douze districts de la région centrale se trouve la presque totalité des maisons ouvrières avec également la presque totalité de leur population. Elle est

particulièrement nombreuse dans les districts dont nous venons de signaler la forte densité : Belvanero sud et Concepcion où la population des *casas* représente 25 et 27,6 °/₀ de la population totale. Naturellement ces immeubles ont une moyenne d'habitants supérieure à la moyenne générale de la capitale. Celle-ci est de 11,6 habitants par maison : or, la moyenne des immeubles ouvriers est de 56. Le taux des habitants par pièce y est aussi plus grand que dans l'immeuble de la ville : tandis que la moyenne générale est de 2,28, elle est pour les *casas* de 3,18 habitants par pièce.

III

Composition de la population. — Dans une agglomération à accroissement aussi intense que Buenos-Ayres, la population est nécessairement de composition complexe et l'élément autochtone est fort contre-balancé par les éléments étrangers. Le tableau suivant (n° II) permet de suivre le développement de chacune des catégories de la population aux divers recensements depuis 1869. De ce tableau se dégagent très nettement certains traits généraux faciles à distinguer.

TABLEAU II

La population de Buenos-Ayres, par origine

Dates des recensements	Population totale	Nés dans la capitale	Nés dans les provinces	Total de la population argentine	Population étrangère	Proportion pour cent des étrangers à la population totale
1869. . . .	177 787	78 976	6 653	85 629	92 158	51,73
1887. . . .	433 375	85 062	129 712	214 774	228 641	52,80
1895. . . .	663 854	150 376	167 985	318 361	345 493	52,00
1904. . . .	950 891	320 589	197 319	517 908 (*)	427 850	44,95

(*) Il y a une différence de 5 133 unités entre le total des colonnes 4 et 5, soit 945 758 et le chiffre de la population totale 950 891 donné à la colonne 1. C'est que dans ce dernier chiffre sont compris 5 133 étrangers naturalisés qui n'ont été classés ni dans la population argentine proprement dite, ni dans la population étrangère.

D'abord, la population étrangère a une proportion toujours considérable, 44,95 °/₀. De ce chef, Buenos-Ayres l'emporte sur la métropole des États-Unis : à Philadelphie, cette population n'est que de 23,30 °/₀ ; elle est de 33,80 à New-York et de 34,53 à Chicago, ville d'immigration par excellence. Mais, si important que soit l'élément étranger, sa part dans la population générale n'augmente pas à l'époque contemporaine. De 1869 à 1887, son accroissement avait été considérable et il dépassait à cette dernière date plus de la moitié de la population (52,72 °/₀). Cette proportion se maintient à peu près en 1895, mais en 1904 la prépondérance appartient à l'élément national.

C'est, en effet, un autre caractère du dernier dénombrement que cet accroissement considérable de la population purement argentine de la capitale. L'augmentation, qui avait été de 55,90 °/₀ de 1887 à 1895, atteint 65 °/₀ de 1895 à 1904. Et cet élément national est encore fortifié par ce fait que la population née dans la ville même s'accroît constamment, qu'elle soit d'origine exclusivement argentine

ou étrangère. En 1887 les habitants de cette catégorie ne représentaient que 20 °/₀ à peine du total ; en 1904 leur proportion est de 33,63 °/₀, le tiers de Buenos-Ayres. Cette population, qui avait gagné 76,50 °/₀ de 1887 à 1895, a une plus-value de 113 °/₀ de 1895 à 1904. Ainsi, au milieu d'une immigration toujours considérable, se manifeste un élément stable de plus en plus nombreux. C'est là un fait tout aussi important au point de vue social et politique qu'au point de vue démographique.

L'accroissement de la population argentine ne tient pas seulement à la natalité, mais aussi à l'immigration nationale. Et c'est un phénomène curieux que de voir se produire, dans un pays aussi neuf que l'Argentine, un mouvement d'émigration des provinces vers la capitale. A la date du premier recensement cité dans notre tableau, le nombre des provinciaux demeurant à Buenos-Ayres était peu considérable. Le mouvement d'immigration rapide, intense, se produit après 1880, lorsque Buenos-Ayres est définitivement capitale fédérale. La proportion des provinciaux qui n'était, en 1869, que de 3,72 °/₀ est aujourd'hui de 20,73 °/₀, plus du cinquième du total. Mais la très grande majorité des immigrants vient de la province de Buenos-Ayres elle-même (dont la capitale est La Plata) c'est-à-dire du voisinage même de la capitale fédérale ; ce contingent est de 121 100 unités sur un total de 156 000 provinciaux ou 77,50 °/₀. Cependant cette immigration n'augmente pas depuis 1895, tandis que la population originaire des autres provinces s'accroît ; elle passe de 22 770 à 34 795 de 1895 à 1904. Les provinces qui fournissent le plus à l'immigration sont celles d'Entre Rios, de Santa Fé, de Cordoba et Corrientes, États non éloignés de Buenos-Ayres. Mais les États situés au pied des Andes, ceux de Mendoza, de San Juan, de Tucuman, donnent aussi un contingent d'immigrés. Seul l'État de Jujuy á l'extrême nord-ouest n'en envoie qu'un nombre infime. Et cette immigration interne est caractérisée, comme toute immigration de cette espèce, par la prédominance du sexe féminin, tandis que le phénomène inverse se produit dans l'immigration d'outre-mer.

Quelle est maintenant la composition de la population étrangère ? La population d'origine européenne, qui constitue vraiment l'élément immigré, compte 385 495 habitants. Sur ce total les grandes nations latines possédaient plus de 360 000 représentants, les Italiens à eux seuls formant plus de la moitié (60 °/₀) de la population européenne avec 228 556 nationaux et les Espagnols plus du quart (105 206). La colonie italienne, du reste, a été constamment la plus nombreuse à Buenos-Ayres ; mais, depuis 1887, l'accroissement de la colonie espagnole a été plus considérable, de 170 °/₀, tandis que les Italiens gagnaient 65 °/₀. Quant à la population française, elle n'est pas en progrès. Il y a une quarantaine d'années, en 1869, elle égalait presque la population espagnole et son accroissement s'accuse surtout de 1887 à 1895 ; il coïncide avec un relèvement notable de l'immigration française dans l'Argentine pendant les trois années 1888, 1889 et 1890. Dans ces années, l'immigration française atteignait respectivement 17 105, 27 200 et 17 104 unités, tandis que dans les décades antérieures elle n'était que de 3 800 personnes par an et qu'elle tombe à une moyenne annuelle de 2 600 dans la décade qui suit 1890. Mais à partir de 1895, le contingent français subit une dépression sensible ; avec 21 574 unités, il ne représente plus aujourd'hui que 6,14 °/₀ de la population étrangère totale au lieu de 15,43 °/₀ en 1869.

Les autres nations européennes ne fournissent que des groupes peu importants ; les Allemands, Autrichiens, Belges, Anglais, Suisses ont, la plupart, une tendance à baisser. Une colonie russe au contraire est en formation, et elle a presque triplé son total depuis 1895 : elle est composée principalement d'israélites. Une nation latine, le Portugal, qui a pourtant une émigration assez forte, n'est représentée que par une faible colonie ; mais on sait que les émigrants de cette nation vont plutôt au Brésil. Parmi les pays américains, seul l'État voisin de l'Uruguay a une immigration considérable à Buenos-Ayres. Le tableau ci-dessous (nº III) donne une idée exacte des vicissitudes des diverses populations étrangères dans la capitale de l'Argentine.

TABLEAU III

Population étrangère de Buenos-Ayres classée par origine, suivant les divers dénombrements

Nationalités	1869	1887	1895	1904	Proportion pour cent à la population étrangère totale en 1904
Allemands	2 070	3 900	5 297	5 169	1,21
Autrichiens	544	2 127	3 057	3 385	0,81
Belges	163	596	1 831	1 456	0,33
Espagnols	14 609	39 562	80 352	105 206	24,71
Français	14 180	20 031	33 185	27 574	6,14
Anglais	3 174	4 160	6 838	5 400	1,28
Italiens	44 233	138 166	181 693	228 556	53,03
Portugais	798	1 057	1 420	1 287	0,30
Suisses	1 401	2 582	2 829	2 578	0,56
Russes	»	»	1 217	3 208	0,80
Uruguéens	6 117	11 136	18 976	28 747	6,45
Nord-Américains	611	579	591	785	»
Paraguéens	606	1 446	1 388	1 306	0,30
Brésiliens	733	752	1 380	2 767	0,60
Boliviens	88	130	226	276	»
Chiliens	471	444	659	888	»
Péruviens	63	143	244	300	»
Autres nationalités	2 297	1 830	4 310	8 962	»
Totaux	92 158	228 641	345 493	427 850	»

C'est grâce à l'immigration latine toujours considérable que la très grande majorité de la population demeure catholique (voir le tableau nº IV). Parmi les habitants argentins, 448 500 sur 523 000 se sont déclarés catholiques soit 85,80 °/₀ ;

TABLEAU IV

Population de Buenos-Ayres d'après les croyances religieuses

Nationalités	Catholiques		Protestants		Israélites		Sans religion		Autres religions ou religions non spécifiées	
	Total	Pour cent	Total	Pour cent	Total	Pour cent	Total	Pour cent	Total	Pour cent
Argentins	448 506	54,36	10 582	42,00	1 966	32,66	6 114	46,00	55 873	68,12
Étrangers	375 420	45,64	14 514	58,00	4 099	67,34	7 221	54,00	26 696	31,88
Totaux	823 926	86,72	25 096	2,60	6 065	0,63	13 335	1,42	82 569	8,63

parmi les étrangers, sur 427 850, le catholicisme en compte 375 420 ou 83,30 °/₀. Il y a donc presque parfait équilibre entre les deux éléments de la population sous le rapport confessionnel. Parmi les protestants, au contraire, la majorité appartient aux étrangers : ils forment 58 °/₀ de la population protestante de la capitale où, du reste, ils ne comptent dans l'ensemble que pour 2,60 °/₀. Les israélites, de même et encore plus, se recrutent parmi les étrangers : ceux-ci y sont dans la proportion de 67,34 °/₀ : leur contingent s'est d'ailleurs beaucoup accru à l'époque contemporaine puisque de 336 unités en 1887 il s'élève en 1904 à 6 065. C'est une conséquence de l'immigration russe, phénomène tout récent à La Plata. Un certain nombre d'habitants ont aussi déclaré n'appartenir à aucune confession ; ils se partagent principalement entre Argentins et étrangers, mais ils ne représentent que 1,42 °/₀ de la population totale.

IV

SITUATION RESPECTIVE DES NATIONAUX ET DES ÉTRANGERS SOUS LES RAPPORTS DÉMOGRAPHIQUE, INTELLECTUEL ET SOCIAL

A) CONDITIONS DÉMOGRAPHIQUES. — 1. *Les sexes.* — C'est un phénomène universel que le défaut d'équilibre des sexes dans toute population étrangère immigrée et ce défaut résulte de la surabondance de l'élément masculin. Nous trouvons une confirmation de ce fait à Buenos-Ayres. Dans la population nationale le sexe féminin domine avec une proportion de 108 femmes pour 100 hommes, et nous avons signalé plus haut cette même prédominance dans la population argentine immigrée, l'immigration purement interne étant au bénéfice de l'élément féminin Au contraire, dans la population étrangère, il n'y a plus que 100 femmes pour 135 hommes. C'est là un écart considérable et dont on ne trouve pas d'exemple dans les grandes agglomérations de l'Amérique du Nord. A Chicago, à Philadelphie, l'on compte respectivement 110 et 103 hommes par 100 femmes ; dans la population étrangère de New-York l'équilibre est presque complet entre les deux sexes. Plus, en effet, la population étrangère devient stable — ce qui est le cas pour ces grandes cités — plus l'équilibre des sexes tend à se rétablir. Et ce phénomène se manifeste déjà même à Buenos-Ayres au fur et à mesure que la population argentine (ce que nous avons constaté au début) prend une proportion plus grande dans la population globale. Ainsi, en 1887, la population étrangère enregistrait 184 hommes pour 100 femmes et, en 1895, cette proportion, réduite aujourd'hui à 135, était encore de 147. Il y a donc évidemment une tendance à une distribution plus normale des sexes, et plus cette tendance s'accuse dans la population étrangère, plus naturellement l'équilibre se rétablit dans l'ensemble de la population. Il est facile de suivre ce progrès par le tableau suivant (n° V) qui donne la distribution proportionnelle des sexes dans chaque élément de la population et dans la population globale aux dénombrements de 1887, 1895 et 1904.

Dans presque toutes les colonies étrangères, le nombre des hommes l'emporte ; cela est surtout manifeste parmi les grands groupes d'immigrés, les Italiens et les Espagnols, où, sur 100 individus, on compte 59,7 ou 57,4 hommes. Parmi les colonies européennes de quelque importance il n'y a que la France qui présente une proportion inverse : sur 100 Français on ne relève que 45,1 hommes. Quant aux

colonies des nationaux américains, celles des États-Unis et du Mexique dénotent

TABLEAU V

Répartition proportionnelle pour cent des sexes dans la population de Buenos-Ayres aux recensements de 1887, 1895 et 1904

Dates des recensements	Argentins		Étrangers		Argentins et étrangers	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
1887. . . .	46,2	53,8	64,9	35,1	56,1	43,9
1895. . . .	47,3	52,7	59,6	40,4	53,7	46,3
1904. . . .	49,3	50,7	57,6	42,4	52,3	47,7

une supériorité très marquée des hommes (60 ou 63 °/₀) ; les autres, issues d'États plus voisins de l'Argentine, présentent, ou à peu près, un équilibre entre les sexes.

2. *L'âge.* — Entre une population nationale et une population immigrée existe, on le sait, une différence pour chaque groupe d'âge. A ce point de vue, la statistique de Buenos-Ayres a adopté pour divers recensements depuis 1869 une répartition identique en quatre grands groupes, ce qui facilite les comparaisons et les rend plus suggestives. Ces groupes, tels qu'ils figurent au tableau ci-dessous (nº VI), nous

TABLEAU VI

Proportion pour cent des différents groupes d'âge à Buenos-Ayres de la population nationale et étrangère

Dates des recensements	Catégories de la population	Au-dessous de 5 ans	De 5 à 15 ans	De 15 à 50 ans	Au-dessus de 50 ans
1869....	Argentins. . . .	11,9	15,3	20,0	3,3
	Étrangers. . . .	1,3	5,0	39,5	3,7
	Population totale.	13,2	20,3	59,5	7,0
1887....	Argentins. . . .	11,0	15,4	18,3	2,4
	Étrangers. . . .	1,1	4,3	41,6	5,9
	Population totale.	12,1	19,7	59,9	8,3
1895....	Argentins. . . .	14,7	12,9	18,2	2,1
	Étrangers. . . .	0,9	4,7	39,3	7,2
	Population totale.	15,6	17,6	57,5	9,3
1904....	Argentins. . . .	12,4	19,5	21,2	1,9
	Étrangers. . . .	0,4	2,6	33,3	8,7
	Population totale.	12,8	22,1	54,5	10,6

présentent en effet d'intéressantes remarques. La première, c'est que le groupe de l'enfance (au-dessous de 5 ans) n'a pas varié ou presque pas : de 13,2 °/₀ en 1869 il demeure à 12,8 °/₀ en 1904. La diminution a affecté surtout le contingent étranger, car la population nationale, après des oscillations, se retrouve presque au même point (11,9 et 12,4 °/₀). Dans le groupe de l'adolescence (de 5 à 15 ans) il y a depuis 1869 une plus-value sensible, d'autant plus qu'il y a un recul notable parmi les étrangers (de 5 à 2,6 °/₀) ; mais le groupe national passe de 15,3 à 19,5 °/₀. C'est une conséquence de l'accroissement même de la population argentine et ce fait est encore plus visible dans le troisième groupe des âges, celui des adultes (25-50 ans). Dans l'ensemble, ce groupe baisse de 59,5 à 54,5 °/₀ ; mais cette baisse se produit depuis 1887, puisque à l'époque contemporaine la proportion de la population immi-

grée tend à diminuer et que dans cette population l'élément adulte prédomine constamment. Et, en effet, c'est depuis 1895 que ce groupe d'âge subit dans la population étrangère une dépression rapide et sensible de 39,3 à 33,3 °/₀, tandis que l'élément argentin du même groupe se relève, sans doute par l'immigration interne que nous avons signalée. Quant au dernier groupe, au-dessus de 50 ans, sa proportion grandissante s'explique par le caractère plus stable de la population, dont nous avons déjà parlé, mais, de ce côté, la population étrangère accroît sa proportion tandis que la population argentine est en baisse. Cela tient-il à une mortalité plus grande des Argentins à un âge plus avancé ou à un contre-courant d'émigration de la capitale vers les provinces pour les personnes de ce groupe? Un pareil phénomène se passe pour Paris et d'autres capitales.

Si l'on répartit les âges de la population en groupes plus nombreux de dix ans en dix ans, on arrive à des constatations analogues. Les documents de la statistique de Buenos-Ayres nous permettent de faire cette distinction par nationalité et par sexe, en 1904. Nous saisissons encore mieux sur le fait la dissemblance que crée l'immigration entre les éléments de la population. Dans la population nationale, la pyramide des âges, comme l'a remarqué M. Levasseur, est régulière et s'amincit normalement de la base au sommet, suivant la progression des années. Au contraire, pour la population immigrée, elle se renfle aux parties intermédiaires correspondant aux âges adultes, c'est-à-dire au contingent par excellence de l'immigration. Ainsi, pour la population argentine, le total des enfants au-dessous de 10 ans est de 220 000 sur une population de 523 000 âmes, soit une proportion de 42,10 °/₀. Dans l'ensemble des étrangers ce groupe d'âge ne représente que 5 950 unités sur 425 850, soit 1,40 °/₀ du total. Au degré suivant (11-19 ans) la population nationale a encore une supériorité marquée, mais à partir de la vingtième année la prédominance des étrangers s'affirme et ne cesse plus désormais de s'accuser à tous les degrés de l'âge. De 20 à 59 ans, la population argentine ne compte que 151 000 unités soit 30 °/₀ de l'ensemble, tandis que la population étrangère en compte 331 000 ou 77,50 °/₀ de son contingent entier. C'est-à-dire que sur l'ensemble de la population adulte de la capitale (482 000 âmes), l'élément étranger entre dans la proportion de plus de 69 °/₀, soit près des trois quarts.

Par cette énorme prédominance l'étranger a une action économique sur l'ensemble de la métropole, phénomène que nous étudions plus bas. Dans ce groupe d'âge domine l'élément masculin : tandis que de 20 à 59 ans, les hommes ne forment dans la population argentine que 45,33 °/₀ de l'ensemble, cette proportion, dans la population étrangère, est de près de 60 °/₀ et sur le total des hommes d'âge adulte les étrangers sont dans la proportion de 78,50 °/₀ ou près des quatre cinquièmes. Ainsi nous serrons de plus près la question démographique et aussi sociale en nous rendant compte d'une façon positive de la prédominance réelle de l'élément étranger, dans la période active et productive de la vie.

Cette supériorité de l'âge adulte dans la population étrangère s'affirme dans le détail de chaque nationalité : pour nous en tenir aux principales colonies européennes, la proportion est de 80 °/₀ presque uniformément pour les Italiens, Espagnols et Français. Et, sauf pour la colonie française, il y a prédominance marquée des hommes à cet âge : leur proportion est de 60 °/₀ dans ces deux premières colonies, ce qui est, en somme, la proportion générale.

On aura une idée plus nette de la distribution des âges par sexe dans le tableau (n° VI) qui donne la répartition des populations nationale et étrangère par degré d'âge, le total de chaque groupe étant réduit à 1 000.

TABLEAU VII

Répartition par âge de la population nationale et étrangère, le total de chaque groupe étant réduit à 1 000.

AGES	ARGENTINS		ITALIENS		ESPAGNOLS		FRANÇAIS		ANGLAIS		ÉTRANGERS (total)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
De 0 à 9 ans.	212,0	209,0	13,6	12,6	9,3	9,3	8,9	7,1	16,5	18,2	16,4	15,2
De 10 à 19 —	132,0	146,0	53,4	46,6	66,2	54,0	30,0	41,4	34,0	40,2	58,0	54,5
De 20 à 29 —	66,9	88,5	126,0	89,0	176,0	131,0	70,5	112,0	105,0	110,0	138,0	107,0
De 30 à 39 —	36,1	40,0	144,0	95,0	148,0	97,0	102,0	126,0	136,0	122,0	137,0	96,4
De 40 à 49 —	19,3	21,5	134,0	78,0	101,0	70,5	112,0	109,0	108,0	92,3	117,0	76,9
De 50 à 59 —	8,4	10,6	78,0	49,0	50,0	38,4	80,8	80,9	63,5	57,2	66,7	46,8
De 60 à 69 —	3,5	6,8	33,0	23,0	18,8	17,8	40,8	40,9	30,5	32,5	28,1	22,6
De 70 à 79 —	1,3	2,6	10,2	7,2	5,0	5,7	13,2	14,8	12,3	15,6	8,3	7,4
De 80 à 89 —	0,3	0,9	1,7	1,7	0,7	1,8	2,5	3,2	2,7	3,5	1,6	1,8
Plus de 90 —	0,1	0,2	»	»	»	»	»	»	»	»	0,1	0,2
Totaux.	479,9	520,1	593,9	406,1	575,0	425,0	460,9	539,1	508,5	491,5	571,2	429,8

3. *État-civil.* — La statistique de Buenos-Ayres considère, à ce point de vue, les hommes à partir de 20 ans et les femmes de plus de 15 ans : la question est ainsi mieux délimitée. Dans ces conditions, comme la population adulte étrangère l'emporte de beaucoup, il est tout naturel que la proportion des gens mariés à la population totale soit aussi supérieure. Dans l'élément national, la population mariée ne représente que 14,42 °/₀, tandis que le taux est de 52,40 °/₀ dans la population étrangère. Pour les colonies espagnole et française, ce taux est un peu inférieur (50 °/₀), mais il est beaucoup plus élevé pour les Italiens (61,27 °/₀). Cependant, à l'époque toute contemporaine, toujours sous l'influence du même phénomène — l'accroissement de la population nationale — la proportion des individus mariés augmente dans cette population et baisse dans la population étrangère ; de 1895 à 1904, le taux s'est élevé de 10,9 à 13,5 °/₀ (total des hommes de plus de 20 ans et des femmes de plus de 15 ans) pour l'élément argentin et il a baissé de 44,8 à 41,7 °/₀ pour les étrangers. Mais, sous le rapport du mariage, il y a différence entre les sexes : la proportion des hommes mariés augmente, celle des femmes diminue. Cela encore est une conséquence de l'immigration qui accroît la population masculine et, partant, ses besoins d'établissement. Dans la population étrangère, en effet, la proportion des hommes mariés s'élève de 52,6 à 60,9 °/₀ de 1887 à 1904. Ici encore, nous rencontrons une nouvelle preuve de stabilité dans la population étrangère : cela exerce certainement une influence sur la situation professionnelle de cette même population.

4. *Natalité.* — Pour rendre compte d'une façon rationnelle de la natalité dans la population, la statistique argentine n'a pas considéré le rapport des naissances à la population, procédé un peu sommaire et qui ne donne pas une idée nette de la question. Suivant les méthodes des savants français, Ém. Levasseur, March, Ber-

tillon, l'administration de Buenos-Ayres a considéré la natalité par rapport à la population féminine de plus de 15 ans, soit en âge de mariage. Et à ce propos, une remarque s'impose au préalable, c'est que le nombre des femmes mariées varie suivant les populations nationale et étrangère. Dans la population argentine, la proportion des femmes de plus de 15 ans mariées n'est au total des femmes que de 36,42 °/₀; cette moyenne est de 63,20 °/₀ dans l'ensemble de la population étrangère. Cette différence résulte soit de ce que les immigrants arrivent déjà en famille, soit surtout de ce qu'ils éprouvent plus vite le besoin de fonder un foyer. Le taux des femmes mariées à la population féminine par nationalité est de 56,20 et 54,70 °/₀ chez les Françaises et les Espagnoles et de 72 °/₀ chez les Italiennes; au contraire, chez les Anglaises, il n'est que de 31,10 °/₀, en raison du caractère même de l'immigration britannique.

(*A suivre.*) Paul Meuriot.

IV

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Banques d'émission. — La crise américaine a dominé toutes les autres préoccupations sur les marchés monétaires au cours du dernier trimestre 1907; en outre, sur certains points, et particulièrement en Allemagne, la gêne s'est accrue des embarras dus à la situation propre du pays. La situation des banques d'émission témoigne de l'intensité des demandes de crédit.

		31 octobre	30 novembre	31 décembre
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse	3 723	3 632	3 615
	Circulation	5 053	4 819	4 801
	Dépôts publics et privés	803	890	747
	Portefeuille et avances	1 996	1 870	1 796
Banque de l'Empire d'Allemagne.	Encaisse	938	848	880
	Circulation	2 021	1 889	2 357
	Dépôts publics et privés	689	610	823
	Portefeuille et avances	1 775	1 731	2 322
Banque d'Angleterre.	Encaisse	793	806	769
	Circulation	734	723	738
	Dépôts publics et privés	1 303	1 270	1 228
	Portefeuille et avances	871	815	826
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 437	1 444	1 450
	Circulation	2 174	2 030	2 129
	Dépôts publics et privés	251	240	186
	Portefeuille et avances	1 070	951	980
Banque nationale de Belgique.	Encaisse	116	128	133
	Circulation	771	753	746
	Dépôts publics et privés	62	72	85
	Portefeuille et avances	702	685	688
Banque d'Espagne.	Encaisse	1 031	1 035	1 033
	Circulation	1 578	1 559	1 556
	Dépôts publics et privés	687	727	670
	Portefeuille et avances	686	703	641

		31 octobre	30 novembre	31 décembre
		Millions de francs		
Banque d'Italie.	Encaisse	995	1 018	1 022
	Circulation	1 417	1 412	1 412
	Dépôts publics et privés	380	390	388
	Portefeuille et avances	626	636	619
Banque néerlandaise.	Encaisse	300	318	308
	Circulation	589	595	572
	Dépôts publics et privés	27	29	18
	Portefeuille et avances	328	346	324
Banque de l'État de Russie.	Encaisse	2 681	2 684	2 674
	Circulation	3 401	3 223	3 111
	Dépôts publics et privés	1 462	1 503	1 547
	Portefeuille et avances	1 268	1 266	1 317
Banque nationale suisse.	Encaisse	70	72	81
	Circulation	114	117	159
	Dépôts publics et privés	32	32	27
	Portefeuille et avances	77	79	108

Malgré le drainage exercé par les États-Unis, l'année se termine, pour la plupart des banques, et particulièrement celles d'Italie et de Russie, avec un stock d'or supérieur à celui des bilans de fin décembre 1906.

	31 octobre	30 novembre	31 décembre
	Millions de francs		
Banque de France	2 786	2 700	2 691
Banque d'Angleterre	793	806	769
Banque d'Autriche-Hongrie	1 145	1 150	1 154
Banque d'Espagne	390	391	391
Banque d'Italie	869	892	896
Banque néerlandaise	171	193	193
Banque de l'État de Russie	2 544	2 546	2 629
Banque nationale suisse	62	64	75

La Banque de Russie a dû cependant, pour maintenir le chiffre de sa réserve métallique, effectuer des paiements au moyen de ses disponibilités à l'étranger, qui s'élèvent aux chiffres suivants :

31 octobre	797	millions de francs
30 novembre	725	—
31 décembre	598	—

Cet institut d'émission a publié récemment le compte rendu de ses opérations pour l'exercice 1906 ; nous en extrayons les chiffres les plus intéressants :

		Millions de francs
Moyenne de l'encaisse or		2 112
— de l'encaisse argent		133
— de la circulation		3 102
Comptes courants et dépôts des particuliers.	Versements	23 755
	Prélèvements	23 764
	Solde moyen	490
Effets escomptés.	Nombre	1 415 538
	Montant	1 789
	Portefeuille moyen	497
Avances sur gages mobiliers (solde moyen)		700

La défense de l'encaisse des banques n'a pu, dans les derniers mois de l'année, être

assurée que par la mise en vigueur de taux d'escompte extrêmement élevés, et que l'on n'avait pas eu à pratiquer depuis nombre d'années.

	Taux d'escompte au 31 décembre Pour cent		
	1905	1906	1907
Banque de France	3	3	4
Banque d'Allemagne	6	7	7 1/2
Banque d'Angleterre	4	6	7
Banque d'Autriche-Hongrie	4 1/2	4 1/2	6
Banque nationale de Belgique	4	4	6
Banque d'Italie	5	5	5 1/2
Banque néerlandaise	3	5	5

La moyenne des taux officiels, pour l'année qui vient de s'écouler, est également supérieure à celle de la période antérieure.

	Maximum	Minimum	Moyenne	Nombre de variations
Banque de France	4	3	3,45	2
Banque d'Allemagne	7 1/2	5 1/2	6,03	4
Banque d'Angleterre	7	4	4,92	7
Banque d'Autriche-Hongrie	6	4 1/2	4,89	2
Banque nationale de Belgique	6	4	4,94	3
Banque d'Espagne	4 1/2	4 1/2	4,50	0
Banque d'Italie	5 1/2	5	5,07	1
Banque néerlandaise	6	5	5,10	3
Banque de l'État de Russie	7 1/2	7	7,12	2
Banques d'émission suisses	5 1/2	4 1/2	4,94	4

Afin d'atténuer le resserrement général, la Banque de France est venue en aide au marché de Londres par un prêt de 80 millions consenti à la Banque d'Angleterre dans la même forme que l'année précédente, c'est-à-dire contre escompte de papier sur l'Angleterre.

Dans une série d'articles et de communications, M. Luzzatti, ancien ministre du Trésor italien, a proposé de systématiser les interventions de ce genre, en temps de crise, et de confier à une « conférence internationale pour la paix monétaire » l'étude des moyens propres à atténuer les crises et à amener l'or sur les points où sa présence est le plus nécessaire.

Au point de vue de la législation, les banques d'émission italiennes ont été l'objet d'un projet de loi destiné à augmenter leur pouvoir d'émission et à rendre leur circulation plus élastique; ces institutions ont presque achevé la liquidation des immobilisations mises à leur charge par la loi de 1893.

Si nous passons de l'Europe aux États-Unis, nous nous trouvons au milieu d'une des crises les plus graves qu'ait traversées ce pays. Pendant les deux derniers mois de l'année, le numéraire a disparu de la circulation, et les paiements ne se sont effectués qu'au moyen de chèques non remboursables en espèces et de certificats de *clearing houses.* La situation des Banques associées de New-York dénote le trouble profond du marché au cours de ce trimestre.

	26 octobre	30 novembre	28 décembre
	Millions de dollars		
Encaisse : métal et certificats métalliques	196	171	188
— greenbacks	58	48	55
Circulation	51	62	72
Dépôts des particuliers et des banques	976	1 012	972
Dépôts du Trésor	48	72	79
Portefeuille (escompte et avances)	1 088	1 198	1 148
Déficit de la réserve	1	53	20

Le Trésor des États-Unis est intervenu pour atténuer la crise, principalement en aug-

mentant ses dépôts dans les banques nationales jusqu'à la limite de ses ressources disponibles.

	31 octobre	31 novembre	30 décembre
	Millions de dollars		
Or	915	921	956
Argent	491	485	486
Total de l'encaisse	1 406	1 406	1 442
Greenbacks et autres billets	350	352	352
Certificats d'or	677	676	707
Certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	470	474	473
Total de la circulation	1 497	1 502	1 532
Dépôts dans les banques nationales	220	236	257
Disponible dans les caisses du Trésor	17	14	13

Voici, en outre, les principaux éléments de la situation des banques nationales, d'après les deux derniers bilans publiés :

	22 août	3 décembre
	Millions de dollars	
Encaisse : or	125	160
— argent	27	30
— certificats métalliques et greenbacks	550	470
Circulation	552	602
Dépôts des particuliers	4 319	4 177
— du Trésor	161	285
Portefeuille (escomptes et avances)	4 679	4 585

Divers projets de loi ont été présentés au Congrès en vue de réformer plus ou moins profondément les bases de la circulation monétaire.

Au Japon, la Banque d'émission conserve une situation de trésorerie satisfaisante ; les opérations avec l'État occupent une grande partie de son activité.

	26 octobre	30 novembre	21 décembre
	Millions de yens		
Encaisse	147	153	152
Circulation	313	325	326
Dépôts privés	14	6	18
Dépôts de l'État	570	582	572
Portefeuille	73	103	106
Comptes courants débiteurs (y compris les avances aux particuliers)	618	598	591
Avances à l'État	22	22	22

Sociétés de crédit. — Nous résumons ci-dessous les derniers bilans parus des principales sociétés de crédit françaises.

	31 juillet	31 août	30 septembre	31 octobre	30 novembre
	Millions de francs				
Espèces en caisse et en banque	328	336	306	341	343
Portefeuille commercial	2 417	2 445	2 486	2 466	2 444
Avances et reports	994	938	938	932	867
Comptes courants et dépôts	3 244	3 215	3 247	3 256	3 187
Effets à payer	416	419	430	448	462
Portefeuille de valeurs et participations	175	174	175	178	178

Clearing houses. — Les chiffres ci-dessous donnent le montant des sommes présentées à la compensation dans les principaux centres monétaires, pour les deux dernières années ; nous y avons joint le montant des virements de la Banque de France, relevés au compte rendu annuel.

			1906	1907
France	Chambre de compensation	(millions de francs)	23 277	26 284
	Virements de la Banque de France	—	189 233	179 399
Angleterre	Londres	(millions de livres)	12 711	12 730
	Province	—	627	668
Allemagne		(millions de marks)	42 035	45 313
États-Unis	New-York	(millions de dollars)	104 676	87 182
	Autres villes	—	55 344	57 706

Métaux précieux. — Le drainage très intense qui s'est opéré pendant la plus grande partie du trimestre au profit des États-Unis a porté très haut le cours de l'or en barres sur le marché de Londres ; le pair a été constamment dépassé.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Octobre	78,0	77,10
Novembre	78,0 1/2	77,11
Décembre	77,11 1/2	77,9 1/2

L'argent, par contre, a subi de violents mouvements dans le sens de la baisse ; l'Inde, qui est le principal facteur du marché, a dû réduire ses achats en prévision d'une mauvaise récolte, qui lui rendrait défavorable la balance commerciale ; d'autre part, le gouvernement des États-Unis a également diminué ses demandes pendant la crise.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Octobre	30 7/8	27 7/16
Novembre	28 1/16	26 1/2
Décembre	26 3/4	24 3/16

Les statistiques officielles donnent les chiffres suivants, pour le mouvement des métaux précieux en Angleterre au cours de l'année qui vient de s'écouler :

	Importations	Exportations
	Milliers de livres sterling	
Or	57 089	50 866
Argent	15 984	16 921

Signalons l'apparition du Rapport annuel du directeur de la Monnaie de Paris pour 1907, qui constitue comme toujours une source précieuse d'informations et complète heureusement la publication analogue rédigée par la Monnaie des États-Unis.

La Bolivie, à partir du 1er janvier 1908, abandonne l'étalon d'argent pour adopter l'étalon d'or. La nouvelle unité monétaire est le peso d'or, qui équivaut exactement au cinquième de la livre sterling, soit 5f04 ; elle s'échangera contre l'ancienne sur le pied de 12 1/2 bolivianos d'argent contre 5 pesos d'or ; les bolivianos seront démonétisés.

Changes. — La plupart des changes restent au-dessous du pair à Paris ; il faut tenir compte cependant, en ce qui concerne le dollar des États-Unis, que la prime de l'or à New-York a suffi largement à attirer l'or de l'Europe, malgré un change défavorable en apparence à cette opération.

Valeur en or d'une somme de monnaie étrangère équivalente à 100 francs

	31 octobre	30 novembre	31 décembre		31 octobre	30 novembre	31 décembre
Allemagne	99f17	99f43	99f43	Russie	99f19	98f81	98f62
Angleterre	99 78	99 97	99 78	Suisse	99 66	99 56	99 50
Autriche	99 33	99 21	99 39	États-Unis	99 66	99 75	99 66
Belgique	99 75	99 87	99 94	Argentine	43 91	43 82	44 20
Espagne	89 30	87 70	88 40	Brésil	55 48	55 22	55 11
Grèce	92 21	91 53	89 09	Chili	57 56	49 22	54 06
Hollande	100 00	99 76	99 73	Égypte	100 52	99 74	100 20
Italie	100 22	99 94	99 94	Inde	100 00	99 00	99 44
Portugal	93 39	87 50	91 07	Japon	99 43	99 14	99 14
Roumanie	98 87	97 37	97 94				

G. ROULLEAU.

V

Liste des documents présentés dans la séance du 15 janvier 1908

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS	
Argentine (République)	
PROVINCE DE CÓRDOBA	
Direction générale de statistique et de l'agriculture. — Année agric. 1906-1907.	Aro^{b1} 06
Brésil (États-Unis du)	
Ministère du commerce. — Service de statistique commerciale. — Importat. et exportat. en 1906.	Br^{b5} 06
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Import. et export. en 1905.	Da^{5b} 06
— Annuaire statist. pour l'année 1907 .	Da^{13} 07
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DU TRAVAIL. — *Commission du travail.* — Grèves et lock-out en 1906.	Eu^{c10} 06
RÉPUBLIQUE DE CUBA	
Secrétariat du commerce. — Statist. générale. — Consomm. et import. de bétail, 1902-1906. — Richesse des pacages, 1906.	EUou^{c2} 06
Finlande	
Bureau central de statistique. — Le Commerce en 1906.	Fl^{a1a} 06
— Le Mouvement de la navigat. en 1905.	Fl^{a1b} 05
— Compte rendu officiel sur l'état et l'administr. des caisses d'épargne en 1905 et 1906	Fl^{a7a} 05-06
— Statist. des caisses d'ép. post. en 1906.	Fl^{a7b} 06
— Aperçu statist. de l'état des écoles publ. en Finlande, suivi d'une notice sur les écoles priv., année scol. 1905-1906	Fl^{a9} 05-06
— Statist. de l'enseignement primaire en 1905-1906 et en 1906	Fl^{a10} 05-06
— Statist. médicale en 1905	Fl^{a11} 05
— Statist. postale pour 1906	Fl^{a13} 06
— Statist. forestière pour 1905.	Fl^{a14b} 05
— « Forstväsendet », année 1905. . . .	Fl^{a17} 05
— *Statistique industrielle.* — Industrie minér. en 1904 et 1905.	Fl^{a18b} 04-05
— La Statist. industrielle (historique et méthode), 1907	Fl^{a18} 07
— Statist. des chemins de fer pour 1905.	Fl^{a20a} 05
— L'Assistance publique des communes en 1902 et 1903	Fl^{a21a} 02-03
— Statist. des institut. de prévoyance et de bienfaisance en 1905.	Fl^{a21b} 05
— Compte rendu de l'état de l'assurance en Finlande en 1905.	Fl^{a22} 05
— Statist. judic. et crimin. en 1905. . .	Fl^{a23} 05
— Monts-de-piété en 1906	Fl^{a25} 06
— *Statistique ouvrière.* — Les Accidents du travail, années 1901-1903	Fl^{a26a} 01-03
— Id. Caisses de secours en 1903, 1904 et 1905	Fl^{a26b} 03-05
— Annuaire statist. de Finlande p. 1907.	Fl^{a27} 07
— Rapports sur l'état des associat. de bailliage et de paroisse pour l'assurance contre l'incendie et contre la mortalité des bestiaux, durant les années 1904 et 1905	Fl^{a33} 04-05
— *Statistique ouvrière.* IV. — Recherches sur l'industrie de l'imprimerie par M. G.-R. Snellmann, 1907 . . .	Fl^{a39} 07
— La Répartit. profession. de la population agricole, années 1815-1890, par M. Väinö Juusela	Fl^{a40} 1815-1890
— La Décroiss. de la population de Finlande en 1905, par M. Aug. Hjelt. .	Fl^{a41} 05
France	
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail.* — Salaires et durée du travail, coût de la vie pour certaines catégories d'ouvriers en 1906. . . .	Fda^{o38} 06
— *Service du recensement.* — Résultats statist. du recensem. général de la populat. effectué le 24 mars 1901. Tome V. Enquêtes annexes. Familles. Aveugles et sourds-muets. Habitations. Forces motrices . . .	Fda^{b2} 01 f
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des chemins de fer.* — Chemins de fer de l'Europe. — Situation au 1er janvier 1907	Fxb^{a7} 07
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique.* — Annuaire statist. italien, 1905-1907 (fasc. 1). .	I^{a1} 05-07 a
PROVINCE DE FLORENCE	
Ville de Florence	
Bureau statistique de la ville. — Annuaire statist. pour 1906	Ifl^{a2} 06
Roumanie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — Progrès économ. de la Roumanie réalisés sous le règne de S. M. le roi Carol I, par M. le Dr L. Colesco, 1907. . . .	Ro^{A3} 07
Service de la statistique générale. — Statistique agricole en 1904 et 1905. 1re partie. Exploit. agricoles	Ro^{Aa5} 04-05 a
MINISTÈRE DES DOMAINES. — Progrès de la Dobrodja depuis l'annexion jusqu'aujourd'hui, 1878-1906	Ro^{m1} 1878-1906
Uruguay (République de l')	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Annales de l'instruction primaire, 1907 (no 1 à 5). .	U^{c8} 07
DOCUMENTS PRIVÉS	
CADOUX (Gaston). — La Vie des grandes capitales. — Études comparatives sur Londres, Paris, Berlin, 1908 . .	π^{a} 201
MUSÉE SOCIAL. — Le Développ. indust. et commercial du Japon et la main-d'œuvre japonaise, par M. Emmanuel Sautter (Paris 1907)	π^{m} 262
NEYMARCK (Alfred). — La Situation financière de la France. Causerie faite à la Société amicale de la Marne, le 23 octobre 1907 (Paris 1908)	π^{n} 58
SAUTTER (Emmanuel). — Le Développ. indust. et commercial du Japon et la main-d'œuvre japonaise (Voir Musée social. π^{m} 262) [Paris, 1907].	π^{s} 207
TARRY (H.). — L'Office internat. pour traduction en esperanto. 1re année, B 1.	π^{t} 78

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES. — *Voir Liste générale desdites publications, décembre 1907, p. 422.*

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour **l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.**

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion *à prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles**.

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Quatre jours en Angleterre, du vendredi au mardi
(jusqu'au 29 mars 1908)

Billets d'aller et retour de **Paris à Londres** à utiliser dans les trains spécialement désignés : 1re classe, **72 fr. 85**; 2e classe, **46 fr. 85**; 3e classe, **37 fr. 50**.
Aller : Vendredi, samedi ou dimanche. — Retour : Samedi, dimanche, lundi ou mardi.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'HIVER à ARCACHON, BIARRITZ, DAX, PAU, etc.

Billets d'aller et retour, individuels et de famille, de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans, pour **Arcachon, Biarritz, Dax, Pau** et les autres stations hivernales du midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 °/o en 1re classe et de 20 °/o en 2e et 3e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille, de toutes classes, comportant des réductions variant de 25 °/o en 1re classe et de 20 °/o en 2e et 3e classes, pour une famille de deux personnes, à 40 °/o pour une famille de six personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général, d'après la distance parcourue, avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours. Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 °/o du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS ET DE FAMILLE

pour les stations thermales et hivernales

DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES ET ORIENTALES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 °/o en 1re classe et de 20 °/o en 2e et 3e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 °/o suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans organise actuellement au départ de sa gare de Paris-Quai-d'Orsay un **Service d'omnibus et de coupés automobiles** pour le transport des voyageurs et de leurs bagages à conduire ou à prendre dans **Paris**.

Ces voitures à la fois rapides et confortables sortent des ateliers de la **Société lyonnaise de construction de La Buire**. Deux d'entre elles sont actuellement exposées au Salon des Invalides et attirent l'attention de tous les visiteurs.

Les nouvelles automobiles seront mises en circulation le 1er janvier 1908 et desserviront l'arrivée et le départ des principaux trains du Réseau d'Orléans. Nous ne doutons pas que cette intéressante innovation ne soit très appréciée du public.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Gare de Lyon desservie par automobiles

Depuis le 16 décembre dernier, la Compagnie P.-L.-M. met à la disposition des voyageurs des **coupés** et des **omnibus automobiles**.

Les voyageurs se dirigeant sur **Paris** pourront, en cours de route, se faire retenir un coupé ou un omnibus pour leur arrivée, en en faisant la demande à une gare de leur parcours.

Ceux partant de Paris pourront adresser leur demande, soit à la gare de Paris P.-L.-M., soit à un bureau de ville de la Compagnie.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 mars 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

Un incendie survenu dans les ateliers de notre imprimeur à Nancy, MM. Berger-Levrault et Cie, a eu pour effet de détruire des collections et des numéros dépareillés de notre Journal, de 1860 au 31 décembre 1904. On a l'honneur de prier MM. les membres de la Société de vouloir bien envoyer leur nom, *avec l'indication des numéros dont ils peuvent disposer,* à M. Matrat, trésorier de la Société, demeurant à Paris, 76, rue Bonaparte.

La Rédaction.

ON

La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 mars 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 3. — MARS 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 3 — 10 MARS 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 18 MARS 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 21 octobre 18 novembre** *et* **16 décembre 1908**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° *Voie navigable de Nantes à Bâle,* par M. le Dr Papillon.

2° *Quelques observations sur la statistique des salaires,* à propos de récentes communications de MM. Cadoux et Simiand.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière, le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier,* visible chez lui, 76, rue Bonaparte, le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3 — MARS 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1908. — Présentation de trois membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Situation financière de la Société : rapport par M. Vassillière, vice-président; bilan et compte pour 1907, budget pour 1908, par M. Matrat, trésorier. — Communication de M. Roulleau : la crise américaine : l'abus du crédit aux États-Unis et la théorie des crises; discussion : MM. Neymarck, Cadoux, Yves Guyot, Vassillière, d'Eichtal, L. March.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. DELATOUR, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont présentés comme *membres titulaires :* MM. ANCEY, docteur en droit, rédacteur au *Globe,* 41, rue Boursault, présenté par MM. Rochetin et Fléchey; DE MATHAREL, inspecteur des finances, 229, boulevard Saint-Germain, présenté par MM. Delatour et Neymarck ; Georges LANUSSE, rédacteur au *Rentier,* présenté par MM. Neymarck et Fléchey.

Conformément aux règlements, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont la liste est page 108.

Il signale particulièrement l'*Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie à Paris,* publiée par l'Office du travail; ce volume contient d'intéressantes monographies d'ouvrières et budgets de famille.

M. YVES GUYOT fait observer que l'Office du travail a publié, il y a une dizaine d'années, les résultats d'enquêtes analogues faites par M. du Maroussem sur l'industrie de l'alimentation.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. Vassillière, vice-président, qui présente la situation financière de la Société, pour 1907, et le budget de 1908 (voir page 78). Les comptes de 1907 et le projet de budget de 1908 sont adoptés à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à M. Matrat, trésorier, qui n'a pu assister à la séance, et à M. Vassillière, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la communication de M. G. ROULLEAU sur *la Crise américaine : l'abus du crédit aux États-Unis et la théorie des crises,* qui commence à paraître dans le présent numéro (voir page 92).

M. le PRÉSIDENT remercie M. Roulleau de sa très intéressante communication, déclare la discussion ouverte et donne la parole à M. Neymarck.

M. Alfred NEYMARCK fait observer qu'à l'heure actuelle, on pourrait publier de gros volumes avec tout ce qui a été dit et écrit sur la crise américaine, ses causes,

ses conséquences, les remèdes à employer pour l'enrayer ou en éviter le retour. Il se bornera à rappeler qu'ici même, à la Société d'économie politique et dans divers écrits, il a fait prévoir, alors qu'on n'y songeait guère, la crise intense qui vient de sévir et qui n'est pas terminée.

Quand une crise éclate, on rencontre immédiatement de nombreux médecins qui proposent de non moins nombreux remèdes. Il en est surtout qui proposent de guérir le mal en le prolongeant par les mêmes moyens qui ont causé la maladie. S'agit-il d'une crise immobilière parce qu'on a acheté ou construit un trop grand nombre d'immeubles? immédiatement on entend dire : « Il faut acheter et construire d'autres immeubles. » S'agit-il d'une crise boursière, spéculative, par suite d'excès soit à la hausse, soit à la baisse ? immédiatement on entend conseiller d'acheter des valeurs, d'intervenir sur le marché pour enrayer la baisse. Quand on a cru pouvoir attribuer la crise des Etats-Unis à un manque de monnaie d'or, — ce qui est inexact — immédiatement on a entendu dire : « Envoyons de l'or aux Etats-Unis. » Autant de conseils, autant d'erreurs. Une crise doit se liquider par elle-même, c'est-à-dire que si des fautes ont été commises, il faut que ces fautes se paient.

On croit aussi qu'il est facile de prévoir une crise et qu'il existe des lois absolument certaines, des indices absolument sûrs pour pouvoir dire : « Telle année, tel jour, telle heure, une crise éclatera. » Non : on peut constater que tel ou tel marché est surchargé, qu'une liquidation s'imposera à bref délai; on peut étudier divers indices dans les situations des banques d'émission, comme l'ont fait MM. Juglar et Jacques Siegfried, — ce dernier a prédit en quelque sorte, et très exactement, que la crise actuelle devait éclater, — mais on ne saurait affirmer que ces indices soient les seuls qu'il convienne de consulter. Parfois, un incident de peu d'importance peut causer une panique et provoquer une crise.

M. Alfred Neymarck rappelle à ce sujet un fait dont il a été le témoin à Londres peu de temps après la triste et célèbre crise des banques. « Au lendemain du fameux *vendredi noir* si tristement célèbre, je me promenais, dit-il, dans une rue de Londres avoisinant le *Stock Exchange*. Un lourd omnibus heurte un fiacre. Les deux cochers s'injurient et tombent l'un sur l'autre. Pendant ce temps, l'omnibus monte sur le trottoir et brise les fenêtres d'une banque. Les employés sortent à la hâte, mettent les volets; en quelques minutes, des milliers de personnes accouraient, leur carnet de chèques à la main et réclamaient leurs fonds, car, disaient-elles, la banque suspendait ses paiements puisqu'elle fermait ses portes. Rien n'est plus contagieux que la peur et quand la défiance s'empare du public, le crédit disparaît, une banque peut en périr. »

Qu'est-ce donc que la crise américaine? Sans entrer dans les détails qui ont été déjà donnés, on peut dire que c'est une crise de crédit. Les Etats-Unis sont un peuple jeune, ayant de grandes richesses, très entreprenant, mais qui se trouve encore très arriéré au point de vue du crédit et de son usage. Quoi de plus naïf, si on peut s'exprimer ainsi, que les conditions dans lesquelles s'effectuent les affaires à terme, avec ces reports au jour le jour! Quoi de plus enfantin que cette absence de banque centrale d'émission, ou bien encore, quoi de plus dangereux que ce système de banques ne pouvant faire des émissions de billets qu'autant qu'ils sont gagés par des titres de rentes! Les Etats-Unis débordent d'activité, mais ils n'ont pas de moyens de crédit appropriés à leurs besoins ou aux affaires qu'ils entreprennent. La crise américaine est donc la revanche et la juste revanche des lois économiques sur les erreurs, les fautes et les imprudences commises. On a voulu violenter le crédit : or, le crédit ne se laisse pas violenter; on a voulu échafauder une foule de sociétés uniquement sur le crédit, sans se préoccuper des moyens de rembourser les capitaux que l'on recevait. Des *Trusts companies* recevaient des fonds remboursables à court terme. Ces fonds étaient employés en opérations à long terme. La crise a éclaté le jour où les demandes de remboursement des dépôts se sont produites avant qu'il fût possible de liquider les affaires faites avec ces dépôts.

M. Cadoux considère la communication qui vient d'être lue comme des plus

intéressantes. Il est d'accord avec son auteur sur le caractère de la crise qui, au moins à son origine, a bien été une crise de crédit. Cette crise a été fort aggravée par la panique résultant de l'impossibilité de payer en numéraire devant laquelle se sont trouvées un assez grand nombre de banques, même solvables, et, on doit aussi le dire, par suite de l'effet fâcheux du paiement des salaires, surtout des salaires agricoles dans les régions de l'ouest, par chèques à préavis, alors que les travailleurs ont gardé une sorte de fétichisme pour le dollar par tout le pays.

Si, il y a quelque temps, on n'avait pas arrêté aussi brusquement la frappe des dollars-argent, il est probable que, disposant d'une circulation de cette monnaie plus considérable, on n'aurait pas eu cette complication à supporter. Elle n'a eu, d'ailleurs, qu'une portée très relative dans l'ensemble de la crise, si l'on envisage son ampleur et sa durée.

Mais l'orateur croit qu'on doit, dans la genèse de la crise et dans ses répercussions industrielles immédiates et futures, attribuer une grande importance aux agissements des différents groupes des détenteurs de titres de compagnies américaines de chemins de fer et à l'attitude du gouvernement américain vis-à-vis d'elles. Il pense dès lors qu'on peut prévoir que la situation très particulière des compagnies de chemins de fer des Etats-Unis fera que, dans un délai plus ou moins rapproché, de nouvelles crises de crédit pourront se produire à la bourse de New-York, crises qui sembleront paradoxales parce que la situation des chemins de fer apparaîtra, au point de vue de leur exploitation et de l'accroissement de leur trafic, comme tout à fait prospère, et que ces crises particulières de crédit pourront naître à un moment de progrès industriel et commercial.

M. Alfred Neymarck demande de nouveau la parole. N'y a-t-il pas, dit-il, une conclusion pratique, une véritable leçon de choses, à tirer des faits qui se sont produits aux Etats-Unis? Nous serions impardonnables, en France, si nos capitalistes et rentiers, si l'épargne française, si des innovateurs ou réformateurs trop pressés n'en profitaient pas.

On a dit, dans ces derniers temps, beaucoup de mal, en France, et de notre crédit, et de notre puissance financière, et de nos épargnes. Convenons maintenant qu'il n'en est rien. C'est du côté de la France que des Etats-Unis et de l'Europe entière on s'est tourné pour demander aide et protection. Une baisse énorme a frappé une quantité de titres américains, étrangers et autres. Nos rentes françaises, nos premiers titres de placement, sont restés indemnes.

La leçon de choses, dit M. Alfred Neymarck, devra profiter, en premier lieu, aux imprudents, qui perdent des sommes énormes avec ces valeurs à la mode, les valeurs « éruptives », comme il les a appelées, et avec les valeurs américaines. Les obligations des chemins de fer américains, recommandées comme les premières du monde, ont été préférées à nos obligations de chemins de fer, avec lesquelles elles n'ont aucune ressemblance, et, de ce chef, les classes moyennes de notre pays supportent des pertes nombreuses. Nos capitalistes se sont laissé influencer par des considérations plus politiques que financières, à propos de l'impôt sur le revenu, du rachat des chemins de fer français, etc.; ils ont bien naïvement confié leurs capitaux à des pays où existe cet impôt sur le revenu et où les chemins de fer sont entre les mains de l'Etat, et ils peuvent compter aujourd'hui ce qu'ils perdent. Ils ont échangé leur argent dans bien des cas contre du papier peint.

Elle devra profiter aussi à ceux qui, de temps à autre, critiquent notre Banque de France et nos caisses d'épargne en demandant pourquoi la Banque n'escompte pas le papier avec moins de trois signatures; pourquoi elle ne ferait pas de prêts aux entreprises agricoles; pourquoi les caisses d'épargne ne construisent pas des immeubles; pourquoi elles ne feraient pas les mille opérations que se permettent les banques ou les caisses d'épargne à l'étranger? Pourquoi encore on ne viendrait pas plus largement en aide au commerce en ouvrant des crédits à longs termes?

La crise des États-Unis donne la réponse, car si toutes ces prétendues réformes avaient été faites chez nous, nous n'aurions pu éviter une crise semblable à celle qui a éclaté aux États-Unis.

On a reproché aussi à notre commerce et à notre industrie d'être timides, réservés, prudents à l'excès! Il est heureux qu'ils aient péché — si péché il y a — par excès de prudence. Quand de tous côtés aujourd'hui on entend de sinistres craquements et que des crises éclatent, notre commerce, bien qu'il souffre en ce sens qu'il fait moins d'affaires, n'en reste pas moins parfaitement sain, car les opérations qu'il a effectuées ont toujours été honnêtes et prudentes. Il recueille aujourd'hui les fruits de sa sévérité et de sa prudence, tandis que ses témérités auraient pu lui coûter fort cher. Et, partout à l'étranger, la situation financière, monétaire et commerciale de notre pays, la conduite de la Banque de France, la prudence de notre commerce et de notre industrie, les ressources de notre pays sont citées comme exemples.

M. Cadoux demande la permission, puisqu'on étend la discussion, de préciser les observations qu'il a brièvement présentées au sujet des craintes qu'on peut manifester sur la probabilité de crises de crédit touchant surtout les groupes contrôlant les différentes compagnies de chemins de fer, groupe Harriman, groupe Hill-Morgan, groupe Vanderbilt, groupe Gould, lignes de Pennsylvanie et lignes du Standard Oil, pour ne citer que les principaux.

Les capitaux absorbés par l'ensemble des lignes des États-Unis sont énormes. En thèse générale, l'exploitation des lignes progresse et si les résultats financiers sont fort différents, suivant les compagnies ou les groupes, quant aux dividendes payés, le développement économique de tout le pays et l'accroissement de la population semblent assurer un avenir satisfaisant, presque illimité, à la plupart des lignes.

Mais on a emprunté, sous forme d'obligations assez comparables aux nôtres et aussi sous d'autres formes, par exemple par prêts hypothécaires ou au moyen d'avances remboursables à termes fixes, des sommes énormes qu'on n'a pas eu la sagesse d'amortir régulièrement. On a dit — et c'est peut-être exagéré — que les remboursements à faire d'ici cinq à six ans par l'ensemble des compagnies atteindraient aux environs de 4 milliards et demi de francs. Les efforts tentés par les compagnies pour se procurer, soit en vue de ces échéances, soit en vue du développement de leur trafic, des capitaux disponibles n'ont pas abouti et ont été paralysés par la crise actuelle. L'orateur ne sait si l'on peut chiffrer cette dette spéciale, à rembourser d'ici cinq à six années, ni ce dont les compagnies auront besoin pour leur trafic.

On peut donc redouter qu'en dépit des progrès économiques qui seront certainement faits par les États-Unis dans les années prochaines, cette imprévoyance des compagnies de chemins de fer et la grande difficulté pour elles de se procurer aux États-Unis ou en Europe des capitaux suffisants ne suscite une série de nouvelles crises de crédit, avivées par les spéculateurs américains opérant sur ces valeurs.

M. Cadoux admire beaucoup l'esprit d'entreprise et l'audace des hommes d'affaires des États-Unis; mais il croit que le succès a grisé chez eux pas mal de grands spéculateurs, les faisant tenir en mince estime les procédés prudents d'amortissement de la vieille Europe. C'est là où gît le danger qu'il signale.

Cependant, une part importante des succès des Américains revient, à côté de leur habileté et de leur confiance en eux, au prodigieux développement de leur marché intérieur dû à la fois à la mise en valeur de pays neufs et à l'accroissement rapide de la population adulte, productive. Les erreurs commises ont été nombreuses, mais, noyées dans ce courant général de prospérité, elles ne se voient guère à distance; toutefois, l'erreur des compagnies de chemins de fer est, dès à présent, visible et, si on n'y remédie promptement et avec énergie, elle risque de causer aux finances et aux industries des États-Unis de grandes perturbations.

M. Cadoux termine en disant qu'il ne pense pas qu'on ait à redouter la répétition, pour les chemins de fer, de la crise mémorable de 1893 qui fut sans précédent; mais il craint d'assez fortes perturbations, en dépit de la largeur du marché des valeurs de chemins de fer américains, et il redoute les crises que pourraient causer ces perturbations.

M. Yves GUYOT dit que les États-Unis, pays énorme, ont des besoins considérables; pour développer leur outillage, ils ont fait une consommation excessive de capitaux et se sont trouvés, tout à coup, manquer de disponibilités. Les émissions de titres s'élevant à plus de 5 milliards de francs en 1907 ont dépassé la capacité d'épargne du pays; à cette cause générale se sont ajoutées des causes accessoires, telles que certaines mesures législatives et discours présidentiels, qui ont ébranlé le crédit des chemins de fer; à partir du 1er juillet 1907, les compagnies n'ont pu placer un titre à la Bourse de New-York. Mais il faut se garder de tout pessimisme; les chemins de fer construits subsistent, l'outillage créé demeure et ces instruments seront utiles quand la période de liquidation sera terminée. Sa durée dépend surtout d'un facteur encore incertain : la valeur de la prochaine récolte.

M. VASSILLIÈRE observe que des prévisions sérieuses sur ce point ne peuvent guère être établies avant le mois de mai. Toutefois les États-Unis doivent compter sur la récolte de coton plus que sur celle du blé, car la consommation du blé augmente aux États-Unis et l'importation en Europe rencontre un concurrent nouveau : la République Argentine.

M. ROULLEAU, répondant à une question, demande à compléter sa communication. Il dit qu'il a essayé, à l'aide d'un graphique qu'il présente à l'assemblée, de mesurer l'intensité des crises successives de crédit aux États-Unis en calculant, depuis quarante et un ans (1866-1907), l'écart du portefeuille de la banque nationale des États-Unis et les dépôts des particuliers. Il fait ressortir, en quelques mots, l'intensité relative des grandes crises de 1875, 1884, 1890, 1893 (grand maximum), 1903 et 1907.

M. D'EICHTAL, à ce propos, fait observer que le chiffre des *individual deposits* dans les banques américaines ne comprend pas seulement les dépôts réels, mais en outre des ouvertures de crédits consenties par les banques sur les effets présentés à l'escompte; le total représente donc, pour une part qu'il est impossible de déterminer mais qui peut être très importante, des disponibilités éventuelles. Dans ces conditions, les conclusions à tirer de l'excédent des chiffres du portefeuille sur ceux des dépôts de particuliers deviennent incertaines.

M. L. MARCH demande à ajouter une réflexion relative à la périodicité des crises. Il estime que le mot crise s'emploie souvent dans des sens divers. En fait, il s'entend surtout d'une brusque rupture d'équilibre, mais c'est alors autre chose que ces mouvements d'inflation et de dépression que l'on étudie au moyen de courbes. Si l'on accepte le mot crise pour caractériser la période d'extrême inflation, il faut reconnaître qu'il y a différentes catégories de crises : crise financière éclatant à la bourse des valeurs, crises commerciales caractérisées par les mouvements de l'escompte, crises industrielles caractérisées par l'arrêt des travaux et le chômage des ouvriers et même, comme M. Vassillière le fait remarquer, crises agricoles.

Certains de ces mouvements se produisent parfois aux mêmes époques; d'autres fois ils se produisent à des époques différentes. Tout ce qui est établi aujourd'hui, c'est qu'ils existent. M. Roulleau a fort justement remarqué qu'ils sont très irréguliers, que leur périodicité n'offre aucun caractère constant, qu'il est impossible de prévoir à l'avance le moment où le phénomène attendu se produira. M. March pense qu'il est allé trop loin en disant qu'on ne pourra jamais former de prévisions. Les mouvements d'un grand nombre d'indices économiques se répercutent, à n'en pas douter, les uns sur les autres; ils ne sont pas indépendants, par conséquent leur étude attentive peut parfaitement révéler des rapports susceptibles d'autoriser des prévisions. Le fait que les phases d'inflation des divers indices ne se produisent pas toujours aux mêmes époques lui paraît mis en évidence par ce qu'on appelle la crise de 1882. M. Juglar regardait comme période de crise celle de la hausse maximum des prix. L'année 1882 a marqué, en France, une crise financière intense, mais ce n'a point été une année de maximum de prix ni une année de minimum d'activité industrielle.

M. NEYMARCK rappelle qu'une crise financière provoquée par la spéculation peut entraîner une crise commerciale ou industrielle; l'inverse est également possible.

M. Yves Guyot ajoute que les crises ne s'ouvrent d'ailleurs pas à jour fixe, qu'elles durent souvent très longtemps et peuvent être des conséquences les unes des autres. La crise actuelle est un contre-coup des guerres de l'Afrique du Sud et de la Mandchourie qui ont absorbé des milliards.

M. le Président résume en quelques mots la discussion et remercie les orateurs qui y ont pris part.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,	Le Président,
E. Fléchey.	Albert Delatour.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1908

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Rapport présenté, au nom du Conseil, par M. Léon Vassillière, vice-président

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil, les comptes de l'exercice 1907 et le projet de budget pour l'année 1908.

L'examen de ces comptes et du budget donne lieu aux comparaisons suivantes :

BILAN

Actif

Fonds en caisse et en dépôt au Crédit foncier et au Comptoir d'escompte au 31 décembre 1906	5 385f13
Ils sont, au 31 décembre 1907, de	1 390 20
Réduction	3 994f93

VALEURS EN PORTEFEUILLE

Elles étaient, au 31 décembre 1906 :

Pour les legs, de	44 941f05	109 299f68
Pour les autres valeurs, de	64 358 63	

Elles sont, fin décembre 1907 :

Pour les legs, de	49 804f05	135 708 68
Pour les autres valeurs, de	85 904 63	

La cause des augmentations provient de reliquats disponibles et principalement des placements qui ont été faits de l'indemnité de 20 580f32 qui a été versée par MM. Berger-Levrault et Cie à la suite de l'incendie des collections du Journal de la Société et qui doit être portée à un compte d'attente, en vue de travaux destinés à suppléer aux œuvres détruites.

ANNUITÉS

Hôtel des Sociétés savantes : réduites de 1 940 francs à 1 530 francs par suite de 410 francs d'annuités payées en 1907 (50 fr. pour la bibliothèque et 360 fr. sur le prêt fait à l'Hôtel).

CRÉANCE

Une somme nouvelle de 5 605f70 est inscrite à l'actif. Elle résulte d'un crédit de 7 000 francs ouvert par MM. Berger-Levrault et Cie à la Société à titre d'indemnité supplémentaire pour l'incendie des collections du Journal de la Société	7 000f00
Ce crédit est plus particulièrement destiné à couvrir des impressions spéciales de la Société; or, en 1907, on a imputé sur ce crédit pour l'impression du Catalogue de la bibliothèque de la Société.	1 894 30
Ce qui laisse au crédit, au 1er janvier 1908, un reliquat disponible de	5 605f70

Passif

Le passif du bilan présente les modifications suivantes :

RÉSERVE SUR COTISATIONS RACHETÉES

La différence, 25 092f, au lieu de 25 918f80, qui existait fin décembre 1906, est la conséquence du décès de 6 membres perpétuels ayant eu pour effet de reporter de cette réserve au capital libre la part leur revenant, ainsi que l'inscription comme perpétuels de 2 membres titulaires qui ont terminé, en 1907, les rachats de leurs cotisations.

FONDS SANS AFFECTATION SPÉCIALE

Ce capital a été porté de 39 911f76 à 61 598f41, par suite :

1° Du décès de 6 membres perpétuels ci-dessus mentionnés;

2° De la différence entre les recettes et les dépenses du service courant en 1907 et de l'indemnité précitée pour les collections détruites.

COTISATIONS EN COURS DE RACHAT

6 sociétaires en cours de rachat, fin décembre 1907, ont versé 11 annuités de 60 francs, soit 660 francs.

PROVISION SPÉCIALE (en vue du Congrès de 1909)

Cette provision s'est élevée de 3 600 francs à 4 800 par suite des 1 200 francs prélevés annuellement sur les revenus du legs Coste.

COMPTE COURANT DU LEGS COSTE

On constate un solde de 3 534f10 au lieu de 3 388 francs. Ce compte s'est modifié par les encaissements d'intérêts, le prélèvement pour provision pour 1909, et le placement des fonds disponibles.

En résumé :

Le capital général de la Société, qui était, fin décembre 1906, de.	116 024f81
s'est élevé, fin décembre 1907, à.	144 244 58
(pour les divers motifs qui viennent d'être exposés).	

Le règlement indemnitaire pour l'incendie a été obtenu auprès de MM. Berger-Levrault et Cie, par suite de correspondance, d'études, de démarches entre M. March, président de la Société, et accessoirement du trésorier, et par entente entre ces imprimeurs-éditeurs et une commission désignée à cet effet et composée de MM. March, président; Fernand Faure, Malzac, Fléchey, Secrétaire général, et Matrat, Trésorier.

COMPTES DE 1907

RECETTES DU SERVICE COURANT

Les cotisations, dont le montant était de 3 705 francs en 1906, se sont élevées à 3 865 francs en 1907, en raison de l'accroissement du nombre des membres.

Journal : Les abonnements et la vente des numéros ont passé de 1 256 francs en 1906 à 1 563f75 en 1907, y compris la vente d'une collection. Sur cette dernière somme, les abonnements ont produit 1 300 francs au lieu de 1 216 francs.

Intérêts des valeurs : On peut constater une très légère différence, les indemnités pour l'incendie n'ayant été payées et placées que fin novembre 1907.

Subventions : Reçu 2 150 francs en 1907 contre 3 000 en 1906. La cause en est que la subvention de 1 000 francs de la Ville de Paris n'a été votée que le 30 décembre 1907 et ne sera ordonnancée qu'en 1908.

Les recettes effectuées en 1907 pour le service courant n'ont donc été que de .	9 719f26
contre.	10 279 61
de paiements effectués; mais il reste à recouvrer 1 000 francs pour la subvention de la Ville de Paris.	

DÉPENSES DU SERVICE COURANT

Administration, secrétariat et trésorerie.	2 609f75 en 1907
Contre	2 678 75 en 1906
Et.	2 790 00 au budget de 1907.

Loyer : 1 000 francs. Somme régulière.

Journal : Impression, rédaction, graphiques	6 093f 41	en 1907
Contre	6 329 46	en 1906
Et	5 850 00	au budget de 1907.

Différence sans importance avec le budget; elle résulte de la composition plus chargée des numéros.

Annuaire	183f 10	en 1907
Contre	196 35	en 1906

Différence sans importance.

Bibliothèque	186 00	en 1907
Contre	370 05	en 1906

Le classement de la bibliothèque a été terminé en 1906.

Dépenses diverses : Frais extraordinaires	100f 00	en 1907
— Frais de représentation	107 35	en 1907
	207f 35	

Contre 100 francs prévus au budget.

Les frais extraordinaires, en 1907, ont résulté de deux décès ayant entraîné l'acquisition de deux couronnes : MM. Bing-Bénard, doyen de la Société, et Loua, secrétaire général honoraire, que nous avons eu le regret de perdre successivement.

RÉSUMÉ DU SERVICE COURANT

Au lieu de s'équilibrer exactement, les dépenses ont été de	10 279f 61
Et les recettes de	9 719 26
Soit un écart de	560f 35

Mais il reste à recouvrer la subvention de 1 000 francs de la Ville de Paris pour 1907, ce qui laissera, en définitive, un boni de 439f 65 pour le service courant de 1907.

RECETTES SPÉCIALES

Rachats de cotisations : Ils ont été de 720 francs contre 360 francs en 1906 et prévus au budget. Un plus grand nombre de membres que par le passé désirent se libérer de leurs cotisations.

Annuités : de l'Hôtel des Sociétés savantes, prévu et reçu : 410 francs.

L'annuité de 200 francs par an pour la cession de corps de bibliothèque a cessé après avril 1907.

Legs. Intérêts : Sans différence importante, les nouveaux placements n'ayant eu lieu que vers la fin de 1907.

(Il a déjà été parlé de l'indemnité d'incendie réglée en espèces par MM. Berger-Levrault et Cie. L'encaissement a eu lieu fin novembre.)

DÉPENSES SPÉCIALES ET PLACEMENTS

Les dépenses spéciales se résument à la médaille Bourdin : 108 francs, dont l'achat a lieu tous les trois ans. Elle a coûté 111f 80, dont 108 francs (intégralité du revenu du legs Bourdin) et 3f 80 comptés aux frais de l'administration).

Placements : Ils ont été de 30 obligations P.-L.-M., fusion 3 %. Et 20 obligations Paris-Orléans 3 %	21 546f

Dont 20 580f 32 de l'indemnité d'incendie remis en espèces par MM. Berger-Levrault et Cie, et le surplus venant du disponible de caisse.

Et 4 897f 80 placés au titre des ressources disponibles du legs Coste en 12 obligations du Trésor français 3 %, à l'échéance de mars 1908, et 2 obligations chemins de fer Paris-Orléans. (Compte tenu du remboursement de 4 obligations du Trésor français échues en mars 1907.)

BUDGET DE 1908

Recettes

1re PARTIE

Cotisations : Portées à 4 000 francs au lieu de 3 800. Accroissement du nombre des membres.

Journal : Abonnement et vente, portés de 1270 à 1 450, par suite de l'augmentation du nombre des abonnements.

Revenus : Portés de 2 130 francs à 2 850 francs par suite de l'augmentation des valeurs par le placement de 21 546 francs en 50 obligations rapportant net 14f40 par obligation, soit 720 francs au total, montant exact de l'augmentation du revenu.

Subventions : Maintenues à 3 000 francs comme d'usage. Celle de l'Agriculture figure toujours pour 1 200 francs, taux de principe, malgré certaines fluctuations temporaires. Travaux publics, toujours inscrite pour mémoire, par principe, mais non allouée depuis longtemps.

2e PARTIE

Il est fait état de la subvention de 1 000 francs de la Ville de Paris pour 1907, votée le 31 décembre 1907; à recevoir en 1908.

Annuité pour cession de corps de bibliothèque : Supprimée. Elle est expirée en avril 1907.

Total de la 2e partie : 3 314 francs au lieu de 2 116 francs.

Total général des prévisions de recettes : 14 614 francs au lieu de 12 316 francs dans le budget de 1907.

Dépenses prévues

1re PARTIE

Administration : Prévision de 3 090 francs établie par le Conseil d'après le service. Frais de représentation (100 fr.) distraits des frais courants d'administration dont ils ne doivent pas logiquement faire partie et reportés plus loin.

Impression du Journal : Prévue à 4 500 francs au lieu de 4 250; cette somme répond mieux aux prévisions normales.

Annuaire : La prévision de 220 francs est suffisante.

Bibliothèque : La prévision est de 290 francs au lieu de 240 francs.

Frais de représentation : 100 francs comme d'usage. Ils sont distraits des frais ordinaires d'administration et placés plus logiquement ici.

Frais extraordinaires : 100 francs, prévision nécessaire, que les ressources permettent de faire.
400 francs ont été réservés pour travaux spéciaux.

Totaux : Recettes et dépenses de la 1re partie : 11 300 francs au lieu de 10 200 francs au budget de 1907.

2e PARTIE

La somme de 1 000 francs inscrite représente l'utilisation de la subvention de la Ville de Paris, non payée en 1907; à recevoir en 1908.

Total : recettes et dépenses de la 2e partie : 3 314 francs au lieu de 2 116 en 1907.

Total général des dépenses et recettes : 14 614 francs.

Telles sont les conditions dans lesquelles s'opère le fonctionnement financier de notre Société.

Elles sont, comme vous le voyez, satisfaisantes; mais il convient de rappeler qu'il y a toujours lieu de redoubler d'efforts pour activer le développement de notre Société, en accroissant l'intérêt de nos travaux, en augmentant le nombre de nos adhérents, et en attirant de plus en plus l'attention des pouvoirs publics sur une œuvre qui mérite d'obtenir leur appui.

En terminant, j'adresse personnellement mes remerciements à M. Matrat, notre trésorier, qui a grandement facilité ma tâche. Vous voudrez certainement y joindre les vôtres pour la garde vigilante qu'il monte autour de nos finances.

Messieurs, le Conseil vous propose d'approuver :

1o Les comptes de 1907;

2o Le projet de budget de 1908.

Le Rapporteur,
Léon VASSILLIÈRE.

TABLEAUX

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1907

ACTIF

Fonds :			
En caisse		514f 90	
Au Crédit foncier de France		637 »	1 390f 20
Au Comptoir national d'Escompte		238 30	
Rentes et valeurs en dépôt au Crédit foncier et au Comptoir national d'Escompte (prix d'achat) :			
Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 %			997 60
Legs Coste : 1 245 fr. de rente 3 % amortissable		41 716f 20	41 920 65
6 fr. de rente perpétuelle 3 %		204 45	
12 obligations du Trésor français, échéance mars 1908		6 038 30	6 895 80
2 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 %		857 50	
204 fr. de rente 3 % (conversion de 228 fr. de rente 3 1/2 % en 3 %)	7 163 »		
70 obligations foncières 3 % 1883	29 609 15		
4 obligations communales 3 % 1892	2 014 65		
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898	111 03	64 358 63	
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 %	1 400 85		85 904 63
26 obligations du gouvernement de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898	13 039 15		
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 %	11 020 80		
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 %	12 926 »	21 546 »	
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 %	8 620 »		
Annuités : à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes de 1908 à 1912 pour remboursement du solde d'un prêt de 3000 fr. relatif à l'installation de la bibliothèque de la Société de Statistique			1 530 »
Berger-Levrault et Cie, imprimeurs, compte courant (1)			5 605 70
Bibliothèque :			
Pour mémoire. Valeur des livres			» »
Pour mémoire. Numéros du Journal en magasin			» »
TOTAL DE L'ACTIF			144 244f 58

PASSIF

Capital avec affectation spéciale :		
Legs Bourdin	997f 60	42 918f 25
Legs Coste	41 920 65	
Réserve sur cotisations rachetées (2)		25 092 »
Fonds et legs sans affectation spéciale, dont 22 000 fr. provenant de l'attribution à la Société de Statistique, sur le legs fait à l'État par M. Giffard, et 20 580 fr. 32 montant de l'indemnité des assurances pour l'incendie des collections du Journal de la Société		61 598 41
Cotisations en cours de rachat (Reçu sur 7 rachats)		660 »
Provision pour médaille Bourdin		36 »
Provision spéciale (dont 1 200 fr. sur le legs fait à l'État par M. Giffard et 3 600 fr. en titres provenant des revenus du legs Coste, déposés au Comptoir d'Escompte)		4 800 »
Compte courant du legs Coste au Comptoir national d'Escompte :		
Titres	3 295 80	3 534 10
Espèces	238 30	
Berger-Levrault et Cie, compte courant (1)		5 605 70
TOTAL DU PASSIF		144 244f 58

(1) Reliquat d'un crédit de 7 000 fr. concédé par MM. Berger-Levrault et Cie pour indemnité complémentaire pour l'incendie des collections du Journal de la Société, et sur lequel 1 394f 30 ont été employés dès 1907 pour l'impression du catalogue de la bibliothèque de la Société.

(2) Cette réserve s'est réduite en 1907 par suite du décès de 6 membres perpétuels, et augmentée par l'inscription de 2 membres perpétuels.

COMPTES DE 1907

RECETTES

Fonds au 1er janvier 1907 :

En caisse	1215f 55	5385f 13
Au Crédit foncier	404 38	
Au Comptoir national d'Escompte	3765 20	

1re Partie

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

Cotisations : Membres titulaires	3675f »	3865 »
— Membres correspondants	390 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		1563 75
Intérêts sur les titres du portefeuille et sur les fonds au Crédit foncier, et divers		2140 51
Subventions reçues en 1907 (1) :		
Ville de Paris : 4e trimestre 1906	250 »	2150 »
Conseil général de la Seine : Année 1907	500 »	
Ministère de l'agriculture : 1907	1100 »	
Ministère de l'instruction publique : 1907	300 »	
		(1) 9719f 26

2e Partie

Recettes spéciales

Annuités : 7 annuités de rachats de cotisations	420 »	720 »	1130 »
— 1 rachat intégral	300 »		
Annuité de 1907 pour cession de corps de bibliothèques	50 »	410 »	
Annuité de 1907 sur le prêt à l'Hôtel des Sociétés savantes	360 »		
Legs Bourdin : Intérêts des valeurs de ce legs		36 »	1406 90
Legs Coste : Intérêts reçus en 1907 (Revenu des valeurs et intérêts du compte courant au Comptoir d'Escompte)		1370 90	
			12256 16
Indemnité réglée par suite de l'incendie des collections du Journal de la Société à reconstituer, travaux divers à exécuter, etc. (2)			20580 32
Total de la 1re et de la 2e partie			32836f 48
Total général de l'encaisse et des recettes			38221f 61

(1) Reste à recevoir la subvention de 1000 fr. de la ville de Paris de 1907, qui a été concédée, mais n'a pas été ordonnancée.

(2) A cette somme s'ajoute un crédit de 7000 fr. sur MM. Berger-Levrault et Cie non réglé en espèces, mais inscrit à leur débit à titre d'indemnité supplémentaire pour prévision d'impressions spéciales et diverses.

COMPTES DE 1907

DÉPENSES

1re Partie

Paiements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :			
Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1525f 60	1890f 60	2609f 75
Frais de convocations	365 »		
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, correspondance, etc.		719 15	
Loyer : pour 1907			1000 »
Journal : Impression et frais d'envoi		4502 06	6093 41
— Rédaction en 1907 et graphiques		1591 35	
Annuaire : Impression et expédition			183 10
Bibliothèque :			
Allocations mensuelles au bibliothécaire et indemnité au secrétaire		170 »	186 »
Reliures		16 »	
Dépenses diverses :			
Frais extraordinaires (2 couronnes)		100 »	207 35
Frais de représentation en 1907		107 35	
Dépenses réglées en 1907			10279f 61

2e Partie

Dépenses spéciales et placements

Achat de la médaille Bourdin sur le revenu de ce compte			108 »	
Emploi des disponibilités actuelles ci-contre et d'un léger reliquat :				
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 %			21546 »	
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 %				
Legs Coste (compte courant) :				
Emploi de disponibilité de ce legs :				
12 obligations du Trésor français 1908	6038 30	4040 30	4897 80	
Dont à déduire le remboursement net de 4 obligations semblables 1907	1998 »			
Acquisition de 2 oblig. chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 %		857 50		
				26551 80
Total de la 1re et de la 2e partie				36831f 41

Solde au 31 décembre 1907 pour balance :

En caisse	514f 90	1390f 20
Au Crédit foncier	637 »	
Au Comptoir national d'Escompte	258 30	
Total général égal		(1) 38221f 61

(1) Sur le crédit de 7000 fr. inscrit à la charge de MM. Berger-Levrault et Cie il a été employé 1394 fr. 30 pour l'impression du catalogue de la bibliothèque de la Société, et il reste net, 5605 fr. 70 figurant au bilan.

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1908

RECETTES

1re Partie

Cotisations.		4000 f »
Journal : abonnements et ventes .		1450 »
Revenus des titres du portefeuille et du compte courant au Crédit foncier		2850 »
Subventions :		
Ville de Paris :		
Subvention de 1908.	1000 »	
Ministère de l'Agricre	1200 »	
— de l'Instruct. publique . .	300 »	3000 »
— des Trav. pub.	Mémoire	
Conseil général de la Seine	500 »	
Abonnements administratifs : Ministère du travail		mémoire
Total de la première partie.		11300f »

2e Partie

Subvention de 1907 de la ville de Paris non ordonnancée en 1907 et à recevoir en 1908 .		1000f »
6 annuités en 1908 pr rachats de cotisations en cours . .	360f »	720 »
Annuité pour intérêts et amortissement de l'avance de 3000 fr. faite à l'hôtel des Sociétés savantes, pour installer la bibliothèque de la Société de Statistique . .	360 »	
Revenus du legs Bourdin . . .		36 »
— Coste		1558 »
Total de la seconde partie.		3314f »
Total gén. des recettes prévues.		14614f »

DÉPENSES

1re Partie

Administration :		
Secrétariat général, frais de bureau, convocations, correspondance, etc.	2040 f »	3090 f »
Trésorerie, archives, frais de recouvrement, correspondance, etc. . . .	1050 »	
Loyer :		
Salles des réunions et bibliothèque. .		1000 »
Journal :		
Impression et envoi.	4500 »	6100 »
Rédaction, et graphiques	1600 »	
Annuaire :		
Impression et envoi.		220 »
Bibliothèque :		
Livres, reliures et frais divers.		290 »
Dépenses diverses :		
Frais de représenton.	100 »	200 »
Frais extraordinaires	100 »	
Travaux spéciaux et dépenses supplémentaires.		400 »
Total de la première partie.		11300 f »

2e Partie

Compensation de l'excédent de dépenses de 1907 résultant du non-ordonnancement de la subvention de la ville de Paris . .	560 31	1000 »
Réserve du solde de cette subvention pour l'imprévu . .	439 69	
Réserve des annuités.		720 »
— des revenus du legs Bourdin pour sa médaille.		36 »
— des revenus du legs Coste et frais de ce compte		1558 »
Total de la seconde partie.		3314 f »
Total gén. des charges prévues.		14614 f »

Le Trésorier,

Paul MATRAT.

III

LA MÉTROPOLE DE L'AMÉRIQUE LATINE

Buenos-Ayres au début du XX^e siècle

(Suite et fin [1])

Pour la natalité, la Statistique argentine a comparé les données de Buenos-Ayres avec celles de quelques villes ou États d'Europe et cette comparaison nous permet de tirer d'intéressantes conclusions. La comparaison porte sur les femmes mariées de chaque nationalité. Le taux des naissances est très variable, sans doute, mais un premier caractère général se dégage de notre tableau (n° VIII) : c'est que la proportion des femmes sans enfant à Buenos-Ayres est inférieure aux grandes villes d'Europe telles que Paris ou Berlin ; que cette même catégorie de femmes est, dans la colonie française de Buenos-Ayres, moindre que dans la métropole et de façon très sensible. La natalité française cependant est faible sur l'ensemble. Ainsi, pour 1 femme mariée, le nombre moyen des enfants est de 3,70 dans la population argentine ; il est de 4,64 dans la colonie italienne, qui tient le record de la fécondité, et de 3,97 dans la colonie espagnole. Ce même taux est encore très élevé dans la colonie anglaise avec 3,74 ; mais il s'abaisse à 3,27 dans la colonie française et il est encore inférieur dans la colonie allemande (3,22). Dans la plupart des colonies les familles nombreuses ne sont pas rares, en effet : dans la population argentine, près du cinquième des femmes (17,8 °/₀) ont plus de six enfants ; cette proportion est de 24,1 chez les Italiennes, de 20,7 et de 17,3 chez les Espagnoles et les Anglaises. Elle n'est plus que de 12,8 chez les Allemandes et de 12,6 chez les Françaises. C'est donc le ménage avec peu d'enfants qui prédomine dans cette double catégorie de population et, de ce côté, l'état démographique de la colonie française répond à celui de la métropole.

Tableau VIII

Moyenne d'enfants par 100 femmes mariées de chaque nationalité

Nationalité	Nombre d'enfants								Nombre d'enfants par 100 femmes mariées
	Aucun	1	2	3	4	5	6	Plus de 6	
Argentine. . . .	12,9	16,4	15,0	12,9	10,7	8,0	6,3	17,8	370
Italienne. . . .	8,3	10,7	11,6	11,7	11,4	10,3	8,9	27,1	464
Espagnole. . . .	11,9	15,0	13,7	11,9	10,8	8,8	7,2	20,7	397
Française. . . .	14,9	16,2	17,0	14,2	10,7	8,2	6,2	12,6	327
Anglaise	13,4	15,4	13,5	12,5	11,6	8,5	7,8	17,3	374
Allemande . . .	14,2	18,5	15,8	14,9	11,0	6,8	6,0	12,6	322
Autres.	13,3	15,4	14,4	13,0	11,1	8,6	6,3	17,9	374
Berlin	20,4	15,1	14,6	12,7	10,4	8,0	6,1	12,7	311
Paris	25,0	31,9	22,2	11,2	5,3	2,5	1,2	0,7	157
France.	17,1	24,9	22,4	15,0	9,3	5,5	3,1	2,7	220

[1] Voir numéro de février, page 56.

Comme dans tous les pays neufs, l'Argentine présente des cas de fécondité remarquable; le recensement de 1904 a relevé un chiffre de 72 femmes ayant 20 enfants et plus; sur ce chiffre, on comptait 28 Italiennes, 25 Argentines et 12 Espagnoles. La plus haute limite de la fécondité était atteinte par deux Italiennes avec un total, pour chacune, de 28 enfants. Cette fécondité toute particulière de l'élément italien autant que le fort contingent de ses individus mariés explique sa proportion considérable dans la natalité de Buenos-Ayres. En 1905, les naissances de père et mère purement italiens représentaient 31,91 °/。 du total de natalité de la ville; pour la population argentine, cette proportion n'était que de 14,18 °/。. Elle était de 11,79 dans la population espagnole. Quant aux ménages français, allemands, anglais, ils ne participaient à la natalité générale que pour un taux respectif de 0,99, 0,31 et 0,17 °/。. On comprend, dans ces conditions, que l'élément français ne voie pas augmenter sa part dans la population générale.

B) Conditions intellectuelles. — Pour la statistique scolaire, l'administration de Buenos-Ayres ne considère avec raison que la population de plus de 6 ans, c'est-à-dire à partir de l'âge de scolarité. Les documents argentins ne nous permettent de faire une comparaison utile que par les deux derniers recensements, ceux de 1895 et 1904. Entre ces deux dates, la proportion pour 1000 habitants des Argentins sachant lire et écrire passe de 759 à 868, tandis que celle des étrangers demeure stationnaire à 691. Il y a donc un progrès marqué pour l'élément national. Quant à l'état inférieur de la population étrangère, il tient à deux causes principales : d'abord l'immigration se recrute surtout parmi les populations d'outre-mer à forte majorité illettrée, Italiens et Espagnols; ensuite, les immigrants arrivent ayant dépassé l'âge scolaire et ceux qui sont illettrés risquent fort de le rester toujours.

Mais il faut constater aussi que la fréquentation scolaire est moindre chez les étrangers que chez les nationaux. En considérant à part la population en âge de scolarité, de 6 à 14 ans, on constate qu'une proportion de 12,4 °/。 environ ne sait ni lire ni écrire et demeure en dehors de toute instruction. Or, cette population n'est que de 11,9 °/。 chez les Argentins et au contraire de 18,6 °/。 chez les étrangers. La négligence dont font preuve Italiens et Espagnols dans leur propre pays se retrouve aussi dans leur nouvelle patrie. Cependant, aux étrangers comme aux nationaux, la ville de Buenos-Ayres donne toute faculté pour s'instruire, puisqu'elle dispose d'un total de près de 100 écoles primaires proprement dites avec un personnel d'environ 3000 maîtres. Pour le recrutement de ce personnel ont été fondées une école normale d'instituteurs et deux écoles normales d'institutrices, pourvues toutes trois d'une école annexe. Leurs élèves ne sont pas seulement demandés par la capitale mais par les différents États de la République.

L'enseignement secondaire est donné par les quatre collèges nationaux et par l'*Institut libre* qui ne compte qu'un nombre restreint d'élèves. L'enseignement supérieur est distribué par les quatre facultés : celle de médecine est de beaucoup la plus fréquentée avec 1 566 étudiants; viennent ensuite celles des sciences et de droit avec 500 et 223 étudiants et enfin celle de philosophie et belles-lettres avec 90 seulement. Il est évident que dans une population avant tout avide de pratique, la culture générale, plus désintéressée, a encore peu d'adeptes.

L'enseignement professionnel est représenté par les deux Écoles nationales de com-

merce pour les jeunes gens et les jeunes filles et par deux établissements libres, l'*École industrielle argentine* et le collège Pie IX des arts et métiers, dirigé par les Pères salésiens. C'est à l'initiative privée aussi que l'on doit la fondation d'une *École professionnelle de femmes,* où l'on apprend notamment la lingerie, ganterie, la confection de fleurs artificielles, la broderie, etc.

Il a été créé aussi des écoles pour l'apprentissage ménager, notamment deux écoles de cuisine pour dames et demoiselles, l'une soutenue par la Société de Sainte-Marthe, l'autre subventionnée par la ville. Mais, de l'avis de M. Martinez, elles ne valent pas encore les institutions similaires, notamment le *Simmon College* des États-Unis.

Mais, sauf pour l'enseignement primaire, nous ne pouvons préciser la part respective des éléments nationaux et étrangers dans la fréquentation scolaire. Cela nous est plus facile pour la presse. Buenos-Ayres compte aujourd'hui un nombre assez considérable de journaux et revues : 63 en 1904. Bien entendu, les organes de langue espagnole dominent et, à ce point de vue, on ne peut distinguer les Espagnols des Argentins, le domaine linguistique étant le même. C'est en espagnol que sont écrits les quotidiens les plus répandus : la *Nacion*, la *Prensa,* le *Diario,* etc. Les Italiens ne possèdent que trois journaux rédigés dans leur langue, ce qui est bien peu, vu l'importance numérique de leur colonie. Les Anglais et les Allemands, malgré leur petit nombre, ont deux journaux chacun de leur langue dont un organe quotidien, l'*Argentinisches Wochen-Blatt* allemand et le *Standard* anglais. Il y a même un périodique danois. Quant aux Français, ils possèdent bien quatre journaux ou revues de leur langue : mais trois sont écrits mi-français, mi-espagnol et le quatrième, le *Courrier suisse,* ne s'adresse pas à nos nationaux. Enfin, deux organes écrits en basque et espagnol témoignent de l'importance de l'immigration basque à La Plata.

C) Conditions sociales. — La population étrangère de Buenos-Ayres étant considérable doit nécessairement jouer un rôle important dans la vie sociale et économique de la métropole. Rien ne le prouve mieux que l'énorme prépondérance de l'élément étranger dans le classement professionnel. Le nombre des habitants de Buenos-Ayres de plus de 14 ans et exerçant une profession déterminée quelconque était en 1904 de 416 832 ; on comptait dans cet effectif 271 184 étrangers, soit une proportion de 65,06 °/₀.

La Statistique argentine répartit la population professionnelle en onze classes (voir le tableau n° IX) ; les étrangers forment la majorité, sauf dans trois classes : les fonctionnaires et employés, les professeurs, les rentiers. Il est tout naturel, pour les deux premières, que les nationaux dominent dans les administrations et l'éducation publiques ; quant aux rentiers, ils ne constituent dans un pays neuf qu'un élément minime, seulement 3,25 °/₀ de la population professionnelle classée. Partout ailleurs, la population étrangère a une très sensible prépondérance ; elle se manifeste principalement parmi les journaliers, les professions industrielles, commerçantes, celle des transports, où la proportion de l'élément étranger atteint et dépasse même les trois quarts du total de la population professionnelle intéressée.

Et dans chacune des classes cataloguées, cette proportion est très sensible suivant les diverses professions, particulièrement dans la classe II (industrie et arts ma-

nuels). Les industries du bâtiment ont une surabondance d'éléments étrangers : 80 et 82,30 °/₀ chez les menuisiers et charpentiers et les maçons; dans une ville où la construction est aussi intense qu'à Buenos-Ayres, la main-d'œuvre étrangère doit

TABLEAU IX

Répartition pour cent de la population professionnelle de Buenos-Ayres, suivant l'origine (1904).

Classe et nom de la profession	Proportion pour cent des Argentins	Proportion pour cent des étrangers
I. Agriculture et élevage	40,10	59,90
II. Industrie et arts manuels	30,32	69,68
III. Commerce	31,87	69,13
IV. Transports	29,00	71,00
V. Personnel de service	35,26	64,74
VI. Rentiers	51,23	48,77
VII. Fonctionnaires, employés, etc.	63,65	36,35
VIII. Professions sanitaires	44,85	55,15
IX. Professions libérales	47,26	52,74
X. Instruction et éducation	80,00	20,00
XI. Journaliers	20,28	79,72

nécessairement trouver un emploi aussi facile que rémunérateur. Dans les industries de l'habillement, il y a aussi une très forte proportion d'étrangers, 87 °/₀, par exemple, dans la cordonnerie; mais, pour le vêtement proprement dit, il faut distinguer ce qui a rapport au vêtement féminin ou masculin; dans le premier, la main-d'œuvre nationale égale presque l'étrangère dans les professions telles que les couturières et modistes; au contraire, pour les tailleurs et chapeliers pour hommes, les étrangers l'emportent de beaucoup.

Dans la classe III (commerce), la moyenne des étrangers est de 68,13 °/₀ ; or, ce taux est de près de 80 °/₀ parmi les commerçants proprement dits, c'est-à-dire les individus tenant boutique. Sur un total de 45 645 unités classées sous cette rubrique, il y avait 33 350 étrangers.

Parmi la population dite « personnel de service » les étrangers comptaient 64,74 °/₀ des leurs. Cette proportion était particulièrement forte parmi les cuisiniers (74 °/₀) et cette profession renferme, comme on sait, un contingent notable de Français.

D'autres documents publiés par l'administration de Buenos-Ayres nous permettent de mieux spécifier la valeur respective des éléments nationaux et étrangers dans la vie économique de la capitale. Grâce à ces renseignements, nous connaissons avec détails la composition des classes II, III, IV, c'est-à-dire l'industrie, le commerce et les transports. Nous les avons utilisés pour dresser le tableau ci-après (nº X) qui donne, suivant la nationalité, la répartition des établissements industriels, des maisons de commerce avec leur capital (immeuble et marchandises) et leur personnel.

De part et d'autre, le taux des établissements d'industrie ou de commerce appartenant à des étrangers est considérable : la proportion est de 86 °/₀ pour l'industrie, de 84,40 °/₀ pour les commerce et transports. Cette proportion est donc beaucoup plus

élevée que celle de la population professionnelle correspondante. Et, en effet, de nombreuses maisons avec propriétaire et capitaux étrangers emploient évidemment des Argentins : ces derniers bénéficient ainsi de l'immigration étrangère. Sur l'ensemble du personnel des maisons de commerce, on compte plus du tiers des nationaux (exactement 37,93 °/₀).

TABLEAU X

Répartition par nationalité des propriétaires des établissements industriels et des maisons de commerce avec leur capital à Buenos-Ayres (1904)

CATÉGORIES	ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS			MAISONS DE COMMERCE			
	Argentins	Étrangers	Mixtes	Argentines	Capital	Étrangères	Capital
Alimentation.	89	596	28	1 282	11 008 000	8 076	32 968 000
Construction	91	789	23	114	4 068 000	312	8 502 000
Vêtement, toilette.	351	2 978	98	228	4 150 000	2 237	28 093 000
Bois, meubles.	107	802	14	29	251 000	260	2 676 000
Métaux.	104	945	39	»	»	»	»
Articles d'ornement . . .	73	472	13	122	2 200 000	516	5 592 000
Tissus, cuirs.	57	214	21	6	33 000	50	615 000
Arts graphiques	81	284	31	80	980 000	78	1 640 000
Articles de santé, chimie.	26	87	11	134	2 098 000	236	3 265 000
Dépôts et ventes	»	»	»	94	1 771 000	1 075	4 174 000
Entreprises.	62	223	15	»	»	»	»
Transports.	»	»	»	183	2 408 000	720	4 700 000
Banques.	»	»	»	12	15 150 000	21	295 028 000
Commerces divers	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	1 041	7 390	295	2 783	73 796 000	15 202	446 912 000

Sauf une exception insignifiante (commerce des arts graphiques), les étrangers possèdent la majorité dans toutes les catégories des établissements industriels et commerciaux. Dans l'industrie, l'élément national n'a quelque importance que dans les arts graphiques, le travail des tissus et cuirs, les entreprises diverses et encore, dans ces différentes catégories, la proportion de l'élément argentin ne dépasse-t-elle guère le tiers du total ; partout ailleurs, elle est infime. Pour le commerce, la part de l'élément national dans la propriété des maisons pourrait être assez importante encore sans la prépondérance des étrangers dans l'alimentation et l'habillement, où leur proportion est de 87,5 °/₀.

Enfin, un autre phénomène démontre la puissance sociale de la population étrangère, c'est l'apport de ses capitaux dans le commerce. Sur un total de 520 millions de piastres, valeur estimée des maisons de commerce, l'étranger en détient 447 millions, soit 86 °/₀. Et mieux que telle ou telle spécialité, la banque est presque exclusivement étrangère (295 millions de capital sur 310) ; la proportion est ici de 95,20 °/₀. On voit ainsi que la vie économique de la capitale dépend de l'argent étranger et cela dit assez l'influence sociale qu'il peut exercer dans la vie commune.

La valeur économique de la population étrangère ne se manifeste pas moins dans la répartition de la propriété bâtie. Sur l'ensemble des propriétaires de biens-fonds la majorité appartient sans doute aux nationaux (43,3 °/₀) et le nombre des Argentins propriétaires a presque doublé de 1895 à 1904. C'est encore une conséquence de l'accroissement de la population purement argentine dans la capitale. Mais, si l'on compare le nombre des propriétaires de biens-fonds au groupe total de la popu-

lation nationale et étrangère, la supériorité de l'élément immigré se montre une fois de plus. Pour l'ensemble de Buenos-Ayres, le rapport des propriétaires à la population totale est de 8,7 °/₀. Cette moyenne n'est que de 6,9 °/₀ dans la population argentine; elle s'élève, par contre, à 11 °/₀ pour l'ensemble des colonies étrangères. C'est une preuve à la fois de stabilité et de richesse. Sous ce rapport, le premier rang appartient aux groupes suisse et français avec une proportion respective de 15,6 et 15 °/₀. Ce taux est de 12,7 et 12,6 °/₀ pour les Allemands et les Italiens; de 11,3 °/₀ pour les Anglais. Quant aux Espagnols, ils ne viennent qu'ensuite avec une proportion de 8,2 °/₀ seulement, c'est-à-dire au-dessous de la moyenne générale. Les colonies latines sont les seules qui, à l'époque contemporaine, aient vu s'accroître considérablement le nombre de leurs nationaux propriétaires fonciers; ce surplus a été de 122 °/₀ pour les Espagnols, de 73 et 63,4 °/₀ pour les Italiens et les Français. A l'heure actuelle, la colonie italienne forme plus du tiers des propriétaires fonciers de Buenos-Ayres (34,7 °/₀) et n'est pas trop inférieure à la proportion des Argentins eux-mêmes (43,3 °/₀).

L'élément étranger a nécessairement une tendance à se grouper; de là le grand nombre de sociétés de toutes sortes : clubs, unions de bienfaisance, de secours mutuels, associations politiques, etc., formées parmi les colonies étrangères. Avec une population moindre, les étrangers comptent plus de sociétés que les Argentins, 147 contre 118, exclusion faite des sociétés mixtes; la proportion des nationaux dans les associations n'est que de 10 °/₀ de leur population totale, ce qu'explique le plus grand nombre de leur population en bas âge; au contraire, la proportion est de 20 °/₀ dans l'ensemble des colonies étrangères. C'est surtout à notre époque, avec le développement de l'immigration, que les sociétés se sont multipliées; sur leur total de 291, il n'y en a que 40 antérieures à 1880 et seulement 17 dont la fondation remonte avant 1870.

Il importe de remarquer que la proportion des individus faisant partie de sociétés est en raison inverse de la population de chaque colonie ou à peu près, par la raison fort simple que les colonies les moins nombreuses comptent le moins d'enfants, c'est-à-dire moins d'unités inaptes à l'association. Par exemple, les Italiens comptent à Buenos-Ayres le plus grand nombre de sociétés de toute espèce : sur les 147 sociétés étrangères, 85 sont italiennes; mais la proportion de leur effectif à la population totale italienne n'est que de 21,3 °/₀. Cette proportion est de 24 °/₀ chez les Espagnols, qui ont formé 19 associations, dont la première remonte à 1857. Chez les Anglais, Allemands et Suisses, la proportion des associés est de 34, 42 et 68 °/₀ du total des nationaux. Quelques-unes de leurs sociétés sont parmi les plus anciennes de la capitale; les Anglais ont fondé leur premier club, l'aînée des sociétés de Buenos-Ayres, en 1841 ; le *Deutscher Turnverein* et le *Gesangsverein Germania* datent de 1855 et la première société suisse est de 1861. Mais, dans ces trois colonies, le nombre des sociétés n'est que de quelques unités. Les Russes, nouveaux venus parmi les immigrés, ont formé un plus grand nombre d'associations (9) et elles comprennent 54 °/₀ de leur contingent total. Parmi ces sociétés d'israélites de Russie, deux ont pris une vive part au mouvement sioniste : la *Liga* du Dr Herzl et la *Federacion sioniste* argentine fondées en 1899 et 1904, cette dernière englobant, comme son nom l'indique, tout un groupe (12) de sociétés israélites.

Quant à la colonie française, elle ne semble pas prendre une part bien vive au mouvement d'associations : elle ne compte dans les sociétés que 12,70 °/₀ de ses

membres. Cette faible proportion ne s'explique évidemment pas par la prédominance de la population infantile. La cause en est-elle dans l'individualisme plus prononcé et naturel au Français ou dans le degré supérieur de bien-être qui fait moins éprouver le besoin de se sentir les coudes? On ne peut le préciser. Cependant, eu égard au total des Français, le nombre des sociétés formées de nos nationaux est encore relativement élevé; on en comptait 12 en 1904. La plupart sont des sociétés de secours mutuels ou de bienfaisance; les deux plus anciennes sont la *Société de secours mutuels général Saint-Martin* fondée en 1863 et celle des *Dames de la Providence* pour recueillir les orphelins d'immigrés français, fondée en 1867.

D'autres associations telles que la *Républicaine,* la *Minerve,* le *Drapeau* ont été établies postérieurement; cette dernière société est formée par d'anciens militaires français. Nos cuisiniers ont aussi leur association spéciale, celle des *Artistes culinaires.* Une autre société du même genre, mais établie sous une rubrique espagnole, s'appelle plus modestement et de façon plus technique : *Camara sindical de Cocineros y Pasteleros.*

Certaines associations françaises ont un caractère simplement récréatif, telle que la *Société des enfants de Béranger,* qui date de 1869 et fait revivre là-bas le souvenir du chansonnier populaire. Il y a même une société française de collectionneurs de timbres-poste, le *Cercle philatélique,* qui date de 1897. Enfin, les Français font aussi partie de sociétés mixtes, mais peu nombreuses : l'*Alliance pour la protection du travail,* où entrent des Belges et des Suisses, et l'*Alliance scientifique universelle,* qui en est seulement à ses débuts (1904).

Mais le rôle de la France dépasse le cadre de ces sociétés ; notre langue n'a pas cessé d'être celle de la société cultivée de la capitale et elle est pour beaucoup d'Argentins comme une seconde langue nationale. C'est en français que se font la plupart des publications scientifiques, celles notamment qui sont destinées au public mondial, et c'est une raison pour nous de suivre avec intérêt et sympathie le développement de Buenos-Ayres, la seconde métropole du monde latin, le Paris de l'Amérique latine.

Paul MEURIOT.

IV

L'ABUS DU CRÉDIT AUX ÉTATS-UNIS ET LA THÉORIE DES CRISES

MESSIEURS,

La crise américaine a déjà été l'objet de nombreux travaux; d'éminents esprits se sont attachés à en étudier les causes et le caractère. Aussi n'ai-je pas l'intention de venir tenter ici une description générale des événements qui ont agité les États-Unis à la fin de l'année dernière. Il n'est cependant peut-être pas inutile d'insister sur un des phénomènes que l'on retrouve à l'origine de cette crise, comme de toutes celles qui l'ont précédée : je veux parler de l'abus du crédit. Quelle que soit, en effet, l'opinion que l'on professe sur les causes initiales des crises économiques, on doit reconnaître le rôle prépondérant joué par le crédit au cours de la période

prospère, et constater que seul son appui permet l'excessif développement de l'activité générale qui amène fatalement une réaction violente.

I

Il est d'autant plus permis de rechercher l'influence de cette cause sur le cataclysme d'octobre dernier, que certains financiers américains ont cru pouvoir y échapper et évoluer en dehors des lois économiques auxquelles la vieille Europe restait soumise.

Il faut convenir que cet état d'esprit trouve, sinon sa justification, du moins son explication dans l'histoire économique de l'Union américaine au cours des dix dernières années.

La dernière crise générale dont les États-Unis avaient eu à souffrir remontait à 1893. Dès 1895, l'activité économique recommençait à grandir, mais ce n'est qu'en 1898 qu'on pouvait considérer la période de liquidation comme terminée ; à partir de cette date, la baisse des prix s'arrêta pour faire place à la hausse ; le trafic des chemins de fer et les compensations dans les clearing houses de l'intérieur, qui sont les indices les plus sûrs de l'activité commerciale, prirent un mouvement ascendant beaucoup plus accusé. Cette reprise des affaires coïncidait avec les faciles victoires de la guerre contre l'Espagne, qui surexcitèrent l'orgueil national. La confiance en soi naturelle au peuple américain s'exalta, et l'esprit d'entreprise, trouvant un aliment dans l'abondance des capitaux disponibles, donna au commerce et à l'industrie un essor extraordinaire. Ce fut bien autre chose encore quand on vit que la crise européenne de 1900 n'avait aucune répercussion immédiate en Amérique, que l'élan se prolongeait jusqu'en 1903, pour subir en 1904 un moment d'arrêt qui dura à peine quelques mois, et qu'on peut à peine qualifier de dépression. A vrai dire, en 1902, une crise de Bourse assez grave avait éclaté à New-York, mais, comme elle n'avait pas eu à l'intérieur de contre-coups très fâcheux, on en était venu à se dire que cela regardait Wall-street, que la fortune du pays n'était pas attachée aux spéculations du Stock-Exchange, et qu'on pouvait aller de l'avant sans inquiétude et développer indéfiniment l'activité des affaires.

Il importe de rechercher sur quelles bases était fondé ce développement intense, qui s'accentua encore en 1905 et 1906, et, tout d'abord, d'en apprécier l'importance au moyen de données statistiques.

Nous considérerons, parmi les indices qui permettent d'évaluer approximativement les variations du mouvement des affaires, le trafic des chemins de fer, exprimé en tonnes transportées à toute distance, et les compensations effectuées dans les clearing houses, à l'exception de celui de New-York, où l'influence de la spéculation au Stock-Exchange masque celle des autres transactions. Nous y joindrons la production de la houille, de la fonte, du cuivre et du pétrole, c'est-à-dire des principaux produits minéraux du sol américain. (Voir tableau, page 94.)

De 1897 à 1906, le trafic des chemins de fer augmente de 111 %, les compensations des clearing houses de 136 %, la production minérale de 85 % pour le cuivre à 162 % pour la fonte.

En même temps, les prix s'élèvent. L'index number de la ***Dun's Review,*** qui attribue au prix de chaque produit un coefficient proportionnel à sa consommation par tête d'habitant, passe de 72,45 à 105,22, soit un accroissement de 45 %; la

catégorie des métaux et minéraux subit une augmentation de prix de 43 %; celle des textiles et vêtements, de 39 %.

Années	Trafic des chemins de fer	Mouvement des clearing houses (New-York excepté)	Production			
			de la houille	de la fonte	du cuivre	du pétrole
—	— Millions de tonnes	— Millions de dollars	— Milliers de tonnes	— Milliers de tonnes	— Milliers de tonnes	— Millions de gallons
1897. . .	788 385	22 817	178 776	9 653	221	2 540
1898. . .	912 974	26 049	196 407	11 774	235	2 325
1899. . .	975 790	31 147	226 555	13 621	254	2 397
1900. . .	1 071 432	32 618	240 789	13 789	271	2 672
1901. . .	1 084 066	37 799	261 875	15 878	269	2 914
1902. . .	1 192 137	41 139	269 277	17 821	294	3 728
1903. . .	1 299 684	43 130	319 068	18 009	312	4 219
1904. . .	1 273 077	42 683	314 122	16 497	363	4 917
1905. . .	1 435 322	48 622	350 821	22 992	403	5 658
1906. . .	1 665 000 (?)	53 995	369 783	25 307	410	5 313
1907. . .	»	59 155	»	25 500 (?)	360 (?)	»

Il y a lieu de mettre en regard de ces chiffres la quantité des moyens de paiement dont ont disposé les États-Unis pour faire face à l'accroissement des transactions, sans oublier toutefois que, dans l'utilisation de la monnaie, il y a lieu de considérer, non seulement sa masse, mais aussi sa vitesse de circulation.

Tout d'abord, la totalité de la monnaie métallique (or et argent) dont dispose l'ensemble du pays pour ses règlements intérieurs (encaisses du Trésor et des banques et monnaies en circulation) s'élevait au 1er juillet 1897, d'après les documents publiés par le Trésor des États-Unis, à 1 328 millions de dollars; elle atteignait, au 1er juillet 1906, 2 152 millions de dollars, soit plus de 62 % d'augmentation, et, en 1907, 2 306 millions de dollars. Sur le total de cet accroissement, 617 millions se sont accumulés au Trésor et dans les banques nationales, dont le stock métallique a ainsi progressé de 69 %. Cette augmentation est notablement inférieure à l'accroissement total des transactions, mais il faut se rappeler que la monnaie métallique agit, non seulement par sa masse propre, mais aussi par la quantité des moyens de paiement fiduciaires auxquels elle sert de soutien, et que, d'autre part, l'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie peut, dans une certaine mesure, suppléer à son insuffisance.

Quant à l'ensemble du stock de numéraire (espèces et monnaie de papier), pour tenir compte des lois monétaires et des habitudes de paiement du peuple américain, il convient d'en faire trois parts.

En premier lieu, nous mettrons à part l'encaisse du Trésor, qui se trouve représentée dans la circulation par des certificats métalliques et des *greenbacks ;* la portion qui reste disponible, après déduction des sommes réservées, par suite de dispositions légales, en garantie de la circulation, est, pour une forte proportion, déposée dans les banques nationales, dont elle grossit l'encaisse et où nous la retrouverons tout à l'heure. Le surplus forme le fonds de caisse du Trésor et des sous-trésoreries, et ne dépasse guère le minimum nécessaire aux besoins journaliers.

La seconde partie du stock monétaire comprend le numéraire circulant dans les mains du public : espèces, certificats métalliques, *greenbacks* et billets des banques nationales. Il se dégage des statistiques officielles qu'en 1897, elle s'élevait à 1 012

millions de dollars, et qu'au 1er juillet 1907, elle atteignait 1 659 millions de dollars, soit 64 °/₀ d'augmentation. Ici encore, si l'on admet ces chiffres comme exacts, l'écart entre ce progrès et le développement général des transactions ne présente rien d'anormal. Le rôle du numéraire aux États-Unis se borne, en raison de l'usage très général du chèque et de la compensation, au règlement des petites transactions journalières, au paiement des salaires, etc., toutes opérations dont l'importance varie en raison du chiffre de la population, du coût de la vie, de la richesse générale du pays, plutôt que du développement des grandes transactions industrielles et commerciales. Or, rien ne prouve que la richesse générale du peuple américain ait grandi dans la même proportion que les transactions entreprises au cours des dernières années; nous verrons au contraire tout à l'heure que ces transactions ne faisaient en partie qu'anticiper sur un avenir aléatoire et qui, dans bien des cas, ne s'est pas réalisé. L'incertitude qui s'attache toujours à la détermination du numéraire circulant dans le pays ne permet du reste pas de tirer de conclusions plus précises des chiffres cités plus haut, ni de s'en servir pour des comparaisons qui resteraient illusoires.

Nous arrivons enfin à la troisième portion de la masse du numéraire, qui est constituée par l'encaisse des banques. Son rôle est tout particulier : il est de servir de garantie, non pas à la circulation de billets (gagée entièrement sur les fonds fédéraux), mais à la masse des dépôts, c'est-à-dire à la circulation des chèques par lesquels se règle l'immense majorité des paiements aux États-Unis. Elle constitue la provision conservée par les banques pour faire face aux besoins de leurs paiements journaliers, et assurer le remboursement des dépôts, en attendant la réalisation graduelle des créances actives qui forment la contre-partie de la majorité de ces fonds. L'usage peu répandu du numéraire permet aux banques américaines de réduire cette provision à un chiffre plus faible qu'en d'autres pays; mais nous allons voir qu'elles sont allées si loin dans cette voie, qu'elles ont créé une situation singulièrement dangereuse en temps de panique, comme l'a démontré l'expérience d'octobre dernier.

Si l'on suit depuis 1897 les mouvements du rapport entre l'encaisse et les dépôts dans l'ensemble des banques, on constate qu'il s'est graduellement abaissé de 12,33 °/₀ à 8,50 °/₀.

Années	Encaisse	Dépôts des particuliers	Rapport de l'encaisse aux dépôts
—	—	—	—
	Millions de dollars		Pour cent
1897.	628,2	5 094,7	12,33
1898.	687,8	5 688,2	12,09
1899.	723,3	6 768,7	10,69
1900.	749,9	7 238,9	10,36
1901.	807,5	8 460,6	9,54
1902.	848,1	9 104,7	9,31
1903.	857,2	9 553,6	8,97
1904.	990,6	10 000,5	9,91
1905.	994,1	11 350,7	8,76
1906.	1 016,4	12 215,8	8,32
1907.	1 113,7	13 099,6	8,50

Mais cette moyenne de 8,50 °/₀, déjà si faible, est encore très supérieure à celle

que présentent certaines catégories de banques. En effet, les banques nationales, qui entrent pour une part importante dans les totaux ci-dessus, sont tenues par la loi de conserver en face de leurs dépôts une encaisse qui s'élève jusqu'à 25 °/₀ dans les villes de réserve centrale (New-York, Chicago et Saint-Louis). Les autres banques présentent donc une proportion très inférieure à la moyenne générale, comme le montre le tableau suivant, extrait du *Rapport du contrôleur de la circulation* pour 1907 :

	Encaisse	Dépôts des particuliers	Rapport de l'encaisse aux dépôts
	Millions de dollars		Pour cent
Banques nationales	721,9	4 322,9	16,70
Banques des États	254,0	3 068,6	8,28
Trust companies	101,7	2 061,6	4,93
Savings banks	27,4	3 495,4	0,78
Banques privées	8,7	151,1	5,76
Totaux	1 113,7	13 099,6	8,50

Mettons de côté les *savings banks,* auxquelles une clause de sauvegarde permet de différer de trente ou soixante jours le remboursement de leurs dépôts, et les banques privées, qui n'ont ici qu'une faible importance. Nous restons en présence de deux catégories de banques qui réunissent les deux cinquièmes du total des dépôts, en face desquels elles conservent une encaisse de 8 °/₀ pour les *state banks,* et de 5 °/₀ à peine pour les *trust companies;* encore, pour ces dernières, la situation s'est-elle un peu améliorée depuis quelque temps, car on trouve, en 1905, une proportion de 3,23 °/₀ seulement. Si l'on considère que les opérations de banque pure ont relégué chez elles au second plan les fonctions de fidéicommis pour lesquelles elles avaient été primitivement créées, et que la grande majorité de leurs dépôts est exigible à vue, on ne sera plus étonné du peu de résistance qu'elles ont offert à la panique, et de la rapidité avec laquelle leurs coffres ont été mis à sec.

La couverture des dépôts est donc absolument insuffisante, et cela est d'autant plus regrettable qu'en même temps, l'énorme encaisse immobilisée au Trésor ne sert qu'à gager des certificats métalliques et une circulation non extensible de *greenbacks.* Si les banques, de leur côté, ont eu tort de laisser grandir le chiffre de leurs dépôts sans conserver en regard une réserve raisonnable, on peut aussi rendre en partie responsable de cette situation la législation monétaire des États-Unis, qui prive le pays des instruments de paiement susceptibles de combler ce vide.

Ce fait constaté, examinons la nature de ces dépôts dans les banques et l'emploi qui en a été fait au point de vue du crédit.

II

Si les dépôts dans les banques américaines représentaient uniquement, outre les fonds de caisse des commerçants et des industriels, les sommes momentanément disponibles dans l'attente d'un placement définitif, on pourrait à bon droit s'étonner du total énorme de plus de 65 milliards de francs qu'ils atteignent actuellement. Mais il s'en faut de beaucoup que tous aient cette provenance. La plupart du temps, le dépôt n'est pas apporté à la banque sous forme de numéraire pour être ensuite

distribué, sous forme d'escompte ou de prêt, à divers emprunteurs. C'est, au contraire, l'opération de crédit qui s'effectue la première : un commerçant présente à la banque des effets ou des titres, se fait ouvrir un crédit sur cette garantie, et c'est le produit de ce crédit qui, conservé par la banque, constitue le dépôt sur lequel on tirera ensuite au moyen de chèques. Le dépôt, en un mot, résulte d'une ouverture de crédit anticipant sur les résultats de l'avenir et non d'une épargne préalable.

La décomposition des crédits ouverts par les banques nationales ne nous est donnée qu'une fois par an, dans le *Rapport du contrôleur de la circulation.* Elle varie notablement, suivant qu'il s'agit des banques de New-York ou de celles des autres villes, et nous suivrons séparément pour chacun de ces groupes la répartition des prêts et escomptes depuis dix ans.

Années	Papier à vue (une ou plusieurs signatures)	Papier à terme (deux ou plusieurs signatures)	Total	Prêts à vue sur titres	Papier à terme (une seule signature)	Avances à terme sur titres et sur hypothèques	Total général
				New-York			
				Millions de dollars			
1897.	5,4	110,0	115,4	145,0	67,3	80,6	408,3
1898.	6,0	107,5	113,5	170,2	68,2	89,8	441,7
1899.	4,1	94,6	98,7	228,1	70,1	144,9	541,8
1900.	7,2	101,9	109,1	254,6	76,1	129,8	569,6
1901.	7,6	122,4	130,0	271,1	81,0	128,9	611,0
1902.	6,2	118,2	124,4	263,8	86,1	132,7	607,0
1903.	10,3	136,0	146,3	281,4	93,4	110,4	631,5
1904.	7,5	149,1	156,6	392,2	112,3	146,2	807,3
1905.	11,4	135,7	147,1	385,7	116,0	157,0	805,8
1906.	10,7	138,0	148,7	292,3	111,2	150,0	702,2
1907.	16,3	161,1	177,4	251,9	130,5	152,4	712,2
				Autres villes			
1897.	98,4	786,1	884,5	181,4	250,2	326,5	1 642,6
1898.	114,9	794,6	909,5	201,2	265,3	338,2	1 714,2
1899.	150,9	812,5	963,4	324,8	300,8	365,9	1 954,9
1900.	176,1	876,4	1 052,5	322,0	345,7	397,0	2 117,2
1901.	204,0	964,6	1 168,6	394,6	387,2	457,2	2 407,6
1902.	231,1	1 058,2	1 289,3	443,1	431,0	509,7	2 673,1
1903.	272,8	1 131,5	1 404,3	435,9	464,7	545,0	2 849,9
1904.	272,3	1 167,6	1 439,9	426,7	498,7	553,5	2 918,8
1905.	308,7	1 246,6	1 555,3	468,4	573,1	596,0	3 192,8
1906.	364,0	1 364,0	1 728,0	535,7	664,9	668,1	3 596,7
1907.	411,9	1 487,7	1 899,6	581,0	769,0	716,8	3 966,4

Les deux premières colonnes correspondent vraisemblablement en grande partie au portefeuille d'effets de commerce ; les prêts à vue sur titres représentent les placements en reports. Le Stock-Exchange de New-York, en effet, ne connaît pas le marché à terme ; les règlements s'effectuent le lendemain de l'opération, et les fonds avancés à l'acheteur désireux de se faire reporter ne sont prêtés que jusqu'au règlement suivant, c'est-à-dire pour vingt-quatre heures, sur la garantie des titres achetés. Ce sont donc ces prêts à vue sur titres qui servent à alimenter la spéculation. Les prêts à terme sur une seule signature représentent des avances sur

crédit personnel et constituent certainement en grande partie des immobilisations. Quant à la dernière subdivision, qui réunit ensemble les avances sur titres et sur hypothèques, il est également prudent de la considérer en totalité comme non réalisable à court terme, car les titres sur lesquels prêtent les banques américaines ne sont pas toujours de premier ordre et deviennent souvent invendables au moment où il serait nécessaire de les convertir en argent liquide, comme on l'a vu d'ailleurs au cours de la dernière crise. Il y a lieu de signaler particulièrement à ce sujet les « chaînes » de banques imaginées par certains spéculateurs, qui opèrent ainsi : ils achètent d'abord la majorité des actions d'une banque, ce qui leur en assure la direction ; ils se font ensuite consentir une avance sur ces actions, souvent par la banque elle-même ; au moyen des fonds obtenus, il recommencent la même opération sur une autre banque et ainsi de suite, se rendant ainsi maîtres d'une série d'établissements financiers. Il va sans dire qu'au moindre embarras ce château de cartes s'écroule ; c'est ce qui est arrivé au début de la crise à la plupart de ces combinaisons.

En groupant suivant leur nature ces différentes catégories de crédits, leur répartition proportionnelle se présente comme suit, au commencement et à la fin de la période envisagée :

	1897		1907	
	New-York	Autres villes	New-York	Autres villes
Escomptes	28	54	25	48
Reports	36	11	35	15
Avances non réalisables à court terme	36	35	40	37
Total	100	100	100	100

Il y a eu, comme on le voit, une tendance générale des banques à se détourner des escomptes, qui constituent cependant le seul emploi irréprochable des dépôts à vue, pour se porter vers les avances destinées à la spéculation et vers les immobilisations qui servent aussi, dans bien des cas, à soutenir des combinaisons basées sur un avenir trop peu certain.

C'est ce qui ressort également de la comparaison suivante. Si l'on additionne, pour l'ensemble des banques nationales, l'encaisse (espèces et billets) et le portefeuille d'effets escomptés, on constate que le rapport du total obtenu aux dépôts particuliers conservés par ces banques était de 76 °/₀ en 1897, et qu'il n'est plus en 1907 que de 64 °/₀.

Une comparaison analogue serait sans doute encore plus instructive si l'on considérait les autres banques de l'Union américaine ; malheureusement, les tableaux que donne à ce sujet le *Rapport du contrôleur de la circulation* ne permettent pas de l'établir d'une façon utile, en raison du peu de précision des catégories entre lesquelles ils répartissent les crédits accordés. En voici cependant le résumé, à titre de renseignement, pour l'année 1907.

	Prêts hypothécaires	Prêts sur garanties	Autres prêts et escomptes	Tirages à découvert	Total
	Millions de dollars				
State banks	192,7	171,1	2 139,8	27,9	2 531,5
Trust companies	174,2	823,1	604,0	0,7	1 602,0
Savings banks	1 385,5	207,6	239,0	1,3	1 833,4
Banques privées	18,9	9,4	101,1	3,3	132,7
Totaux	1 771,3	1 211,2	3 083,9	33,2	6 099,6

(*A suivre.*)

G. ROULLEAU.

V

BIBLIOGRAPHIE

1° ***L'Impôt sur le revenu en Prusse,*** par René Bomboy, docteur en droit [1].

Le livre de M. Bomboy est tout d'actualité, aussi présente-t-il un très réel intérêt, d'autant plus qu'il constitue une étude aussi complète que possible du revenu en Prusse.

L'auteur rappelle d'abord l'évolution des systèmes d'impôts prussiens et montre que l'idée de l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée est fort ancienne et date de 1812.

Dans cette partie de l'ouvrage, citons l'étude de la réforme de 1820 qui a fait apparaître la division en « classes » chère aux Germains (*Klassensteuer*).

Avec les travaux de 1849, nous arrivons aux premières recherches sur un véritable *Einkommensteuer*.

La réforme ne fut d'ailleurs accomplie qu'en 1873 (loi du 25 mai). Cette partie du travail de M. Bomboy est fort intéressante : elle montre la genèse de la réforme et l'on sent que, malgré le caractère docile de nos voisins de l'Est, elle était peu facile à faire accepter.

L'auteur passe ensuite en revue les systèmes d'impôts des États secondaires de l'Allemagne et les compare au système prussien, dont l'évolution a certainement influencé la fiscalité de ses voisins : réciproquement, les exemples des États secondaires ont profité à la Prusse dans la grande réforme de 1891, dont M. Bomboy aborde l'étude dans un second chapitre.

La refonte complète du système fiscal a été l'œuvre de M. Miquel, le successeur de Caprivi. On voit très nettement les idées qui ont conduit M. Miquel à des conclusions d'ailleurs fort justes lui permettant de réaliser ses conceptions de réforme : répartition équitable de l'impôt — modérations nécessaires — réorganisation des impôts communaux limités aux seuls objets d'intérêt communal — assiette de l'impôt distinguant le revenu du capital de celui du travail.

M. Bomboy nous fait assister à la discussion passionnée qui eut lieu au Reichstag à propos de la déclaration, puis à l'effondrement de l'opposition et enfin au vote définitif de la loi.

L'étude de la loi fait l'objet des chapitres suivants dans lesquels les bases d'imposition, les tarifs et les dégrèvements sont indiqués avec le plus grand soin, et une foule de détails intéressants montrent que l'auteur n'a pas voulu laisser subsister un doute dans l'esprit du lecteur sur l'organisation très compliquée de la loi.

Enfin, le dernier chapitre de cette partie traite de l'assiette et de la déclaration obligatoire : cette innovation du régime fiscal est à étudier, afin de connaître par avance le régime auquel nous serons soumis si le projet d'impôt sur le revenu passe en France ; il faut convenir que nos usages seront bien modifiés ! !

M. Bomboy fait d'ailleurs une critique générale de la loi, dont il montre les défauts et les lacunes.

La troisième partie est consacrée à la réforme de l'impôt communal, qui a été certainement, à notre avis, une des conceptions les plus heureuses de M. Miquel.

La dernière partie du livre est relative aux résultats de la réforme et contient des statistiques qui mériteraient d'être discutées à la Société ; la répartition des contribuables par classe, entre autres, est fort curieuse et aurait gagné à être transformée en graphique ; elle aurait été alors facilement comparable avec la statistique de la répartition des contribuables par fortune.

Enfin, des annexes nous montrent les beaux états que nous aurons à remplir... le plus tard possible, souhaitons-le.

---

[1] A. Rousseau, éditeur.

En résumé, le livre de M. Bomboy témoigne d'un travail consciencieux et intelligent; il a, de plus, le mérite de l'actualité et il restera une des meilleures études de l'impôt sur le revenu en Prusse.

A. Barriol.

2° *La Vie des grandes capitales,* par Gaston Cadoux (¹).

En 1904, M. Cadoux avait donné à la Société de statistique un aperçu d'une partie de l'un des chapitres de ce livre intéressant qui a pour but d'exposer les diverses solutions de trois grands problèmes de la vie des capitales :

L'adduction de l'eau potable;

Les modes d'éclairage;

Les transports urbains.

Ce sont des historiques précieux qui retracent les difficultés rencontrées et surmontées plus ou moins heureusement par les édiles et les fonctionnaires de grandes cités :

Paris et Londres pour l'eau. — Paris, Londres et Berlin pour l'éclairage et les transports. — Ces exposés sont si clairs et si précis que les critiques *non formulées* par l'auteur semblent apparaître évidentes, après la lecture d'une des méthodes employées pour résoudre les multiples problèmes de la vie urbaine.

Toutefois, à la fin de l'exposé, on s'aperçoit que des critiques peuvent être formulées dans chacun des cas et c'est alors que l'on comprend les difficultés presque insurmontables de ces questions, difficultés résultant surtout de l'importance des agglomérations et de la vieillesse relative des centres considérés.

Résumer les trois premiers chapitres de l'ouvrage serait donc vain et se réduirait à énoncer la suite des systèmes décrits par M. Cadoux, mais ce serait s'exposer à les critiquer ou à les louer trop brutalement. Mieux vaut lire le détail et essayer de se faire une opinion.

Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'exposé des budgets des trois villes : cette partie financière présente un intérêt considérable et nous l'avons rarement vue traitée avec autant de bonheur et de clarté.

Sur ce point, M. Cadoux prend parti et critique la méthode des emprunts. Il expose que cette méthode a pu être bonne autrefois à l'époque de grands travaux à effectuer de toute urgence; mais, aujourd'hui que cette période d'activité intense est passée, mieux vaut répartir les travaux sur un certain nombre d'années et profiter des extinctions de dettes. La ville de Paris se trouve justement dans des conditions exceptionnellement favorables, par suite de l'amortissement très proche de divers emprunts, et il semble possible que la municipalité puisse économiser tous les intérêts d'emprunts en établissant convenablement des programmes de travaux.

La thèse de M. Cadoux (qui est également celle de M. A. Lefèvre) paraît être juste et nous y souscrivons volontiers; toutefois elle ne peut s'appliquer que si les circonstances s'y prêtent et il ne faudrait pas, si excellente qu'elle soit pour la ville de Paris, généraliser cette idée.

Il est à peine utile de dire que l'auteur, avec sa froide et pénétrante ironie, sait intéresser même en faisant un exposé de chiffres, et son livre est un véritable petit traité de statistique municipale relativement à trois des plus grands problèmes qu'ont à résoudre les représentants des grandes agglomérations urbaines.

A. Barriol.

3° *Recherches sur le sens de l'écart probable dans les chances simples à la roulette au trente et quarante,* par M. Ch. Henry, directeur des laboratoires Solvay (²).

Ce livre est d'un intérêt réel pour les statisticiens, car il condense sous une forme rela-

---

(¹) Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie, éditeurs.

(²) 13, rue des Minimes.

tivement simple toute la théorie des chances; de plus, l'auteur, ayant eu à sa disposition un grand nombre d'observations des numéros sortis à la roulette, a dressé des tables de discordance et confirmé, encore une fois, la solution bien connue donnée au problème de la ruine des joueurs.

En fait, le travail a surtout pour but d'étudier la loi des petits nombres, c'est-à-dire la succession d'événements supposés indépendants des actions antérieures. Partant d'un état initial, l'auteur arrive à dire que, étant donnée la roulette, la divination d'un signe de discordance avec les résultats purement mathématiques permet de gagner plus facilement.

Les mathématiciens ne souscriront pas entièrement aux conclusions définitives de l'auteur relativement aux lois des petits nombres; mais on doit reconnaître que M. Henry a fait un livre intéressant, et comme on se trouve très souvent, en statistique, en face de problèmes analogues à celui qu'il a traité, l'application de ses idées pourrait être tentée avec succès dans quelques cas de pratique.

Les questions soulevées par ce livre mériteraient certainement de faire l'objet d'un travail plus étendu et de discussions à la Société.

A. Barriol.

VI

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

Les divorces et les séparations de corps en France depuis 1884

Chaque année, le *Compte général de la justice civile*, publié par le Ministère de la justice, présente, sur les divorces et les séparations de corps, des indications qui, au double point de vue moral et social, offrent le plus grand intérêt. Il nous a paru intéressant de rechercher quel a été le mouvement de ces procédures depuis la loi du 27 juillet 1884, qui a rétabli le divorce.

Du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1905, les tribunaux ont eu à connaître d'un nombre de demandes en divorce de jour en jour plus élevé, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous :

Années	Nombre des demandes en divorce	Demandes accueillies	Demandes rejetées	Demandes suivies de désistement	Années	Nombre des demandes en divorce	Demandes accueillies	Demandes rejetées	Demandes suivies de désistement
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1884 . .	1 773	1 657	94	22	1895 . .	8 937	7 700	699	538
1885 . .	4 640	4 123	325	192	1896 . .	9 148	7 879	686	583
1886 . .	4 581	4 005	312	264	1897 . .	9 283	7 999	726	558
1887 . .	6 605	5 797	393	415	1898 . .	9 521	8 100	820	601
1888 . .	6 247	5 482	400	365	1899 . .	9 461	8 042	754	665
1889 . .	7 075	6 249	414	412	1900 . .	9 309	7 820	828	661
1890 . .	7 456	6 557	489	410	1901 . .	10 539	8 841	874	824
1891 . .	7 445	6 431	566	448	1902 . .	11 088	9 431	914	743
1892 . .	8 119	7 035	633	451	1903 . .	11 872	10 186	936	750
1893 . .	8 159	6 937	680	542	1904 . .	12 528	10 850	953	725
1894 . .	9 144	7 893	683	568	1905 . .	12 562	10 860	956	746

Après avoir diminué légèrement pendant les années qui ont suivi l'application de la loi sur le divorce, le nombre des demandes en séparation de corps est redevenu à peu près ce qu'il était il y a trente ans :

Nombre des demandes en séparation de corps (*chiffres moyens annuels*)

1861-1865. . . .	2 395	1886-1890. . . .	2 394
1866-1870. . . .	2 833	1891-1895. . . .	2 235
1871-1875. . . .	2 647	1896-1900. . . .	2 807
1876-1880. . . .	3 264	1901-1905. . . .	2 959
1881-1885. . . .	3 500		

Les chiffres relatifs aux cinq dernières années ont été les suivants : 3 018 en 1901 ; 2 967 en 1902 ; 2 989 en 1903 ; 2 961 en 1904 et 2 859 en 1905.

Si l'on rapproche le nombre des divorces et des séparations de corps prononcés de celui des mariages célébrés aux époques correspondantes, on obtient les renseignements suivants :

Sur 1 000 mariages célébrés :

1885. . .	14	divorces et	7	séparations de corps.	**1890**	24	divorces et	5	séparations de corps.
1886. . .	14	—	7	—	**1891-1895.** .	25	—	6	—
1887. . .	20	—	6	—	**1896-1900.** .	27	—	7	—
1888. . .	19	—	6	—	**1901-1905.** .	33	—	7	—
1889. . .	22	—	6	—					

Voici quelle a été depuis 1896, en moyenne proportionnelle, par départements, le chiffre des divorces prononcés, sur 1 000 mariages célébrés :

DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905	DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905	DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905
Seine	73	81	Vosges	22	26	Indre	11	12
Rhône	62	66	Charente	21	26	Corrèze	11	12
Aube	52	49	Drôme	21	23	Loir-et-Cher	11	17
Eure	49	64	Loire	21	36	Lot	10	11
Somme	44	38	Meurthe-et-Moselle	21	32	Haute-Vienne	10	12
Gironde	43	46	Gard	21	29	Deux-Sèvres	10	11
Aisne	42	61	Indre-et-Loire	21	25	Vienne	10	14
Var	41	48	Doubs	20	29	Allier	10	14
Seine-Inférieure	40	47	Nord	20	28	Tarn	10	14
Seine-et-Oise	40	47	Gers	19	17	Ille-et-Vilaine	9	9
Marne	39	46	Orne	19	20	Mayenne	9	11
Bouches-du-Rhône	36	41	Jura	18	23	Cantal	9	13
Ardennes	36	42	Haute-Saône	18	26	Cher	8	11
Oise	35	50	Pyrénées-Orientales	18	10	Hautes-Pyrénées	8	11
Vaucluse	32	34	Loiret	18	20	Morbihan	8	7
Calvados	29	42	Tarn-et-Garonne	18	20	Savoie	7	10
Seine-et-Marne	29	41	Maine-et-Loire	17	20	Hautes-Alpes	7	14
Charente-Inférieure	29	37	Aude	17	21	Creuse	6	8
Alpes-Maritimes	28	32	Loire-Inférieure	17	25	Ardèche	6	8
Lot-et-Garonne	27	39	Basses-Alpes	15	19	Landes	6	6
Hérault	27	27	Saône-et-Loire	15	22	Basses-Pyrénées	6	8
Haute-Garonne	27	25	Ain	14	18	Ariège	6	11
Sarthe	27	35	Nièvre	14	15	Aveyron	5	9
Isère	25	29	Manche	13	17	Finistère	5	5
Yonne	25	31	Haute-Savoie	13	13	Vendée	4	5
Côte-d'Or	24	29	Haute-Marne	13	19	Haute-Loire	3	6
Eure-et-Loir	24	33	Puy-de-Dôme	13	19	Lozère	2	3
Pas-de-Calais	22	23	Corse	12	12	Côtes-du-Nord	2	4
Meuse	22	26	Dordogne	11	15			

On ne compte plus, année moyenne, de 1901 à 1905, que 4 départements, au lieu de 14 en 1890, dans lesquels les séparations de corps sont plus nombreuses que les divorces :

Mayenne	31	séparations de corps	contre	26	divorces.
Côtes-du-Nord	35	—	—	22	—
Finistère	69	—	—	33	—
Ille-et-Vilaine	49	—	—	48	—

Les renseignements suivants, relatifs à la situation des époux, sont calculés d'après les résultats moyens annuels de la période 1901-1905.

Le mari, qui est demandeur en divorce 44 fois sur 100, ne l'est que 20 fois sur 100 en séparation de corps. Dans les deux cas, la proportion des époux ayant des enfants est sensiblement plus élevée : 59 % en matière de divorce et 67 % en matière de séparation de corps.

Sous le rapport de la progression, on constate que les cultivateurs sollicitent la séparation de corps dans une proportion un peu plus forte ; le divorce est surtout demandé par la classe ouvrière.

En ce qui concerne la durée du mariage, la répartition proportionnelle est, à peu de chose près, la même pour les divorces que pour les séparations de corps.

Ces indications se trouvent résumées dans le tableau ci-après, en chiffres réels et en chiffres proportionnels sur 100.

		1901-1905 (moyennes annuelles)			
		Divorces		Séparations de corps	
		Chiffres réels	Chiffres proportionnels sur cent	Chiffres réels	Chiffres proportionnels sur cent
Demandes formées	par le mari	5 126	44	591	20
	par la femme	6 592	56	2 368	80
Époux	ayant des enfants	6 822	59	1 988	67
	sans enfants	4 697	41	960	33
	dont la situation est inconnue	199	»	11	»
Profession.	Propriétaires, rentiers, professions libérales	1 116	10	507	18
	Commerçants	1 538	15	516	19
	Cultivateurs	1 056	10	502	18
	Ouvriers de tout genre	5 879	56	1 086	39
	Domestiques	911	9	168	6
	Inconnue	1 218	»	180	»
Durée du mariage.	Moins de 1 an	487	4	125	4
	1 an à 5 ans	3 809	33	853	29
	5 ans à 10 ans	4 233	37	979	34
	10 ans à 20 ans	2 24	20	701	254
	20 ans à 30 ans	528	5	208	7
	Plus de 30 ans	112	1	61	2

Les motifs invoqués à l'appui des demandes diffèrent selon que la demande tend au divorce ou à la séparation de corps :

		Divorces	Séparations de corps
Excès, sévices ou injures graves		73 %	85 %
Adultère	de la femme	15	8
	du mari	10	6
Condamnation à une peine afflictive et infamante		2	1

Ajoutons à ces renseignements que le nombre des demandes d'assistance judiciaire formées en matière de divorce et de séparation de corps a subi, depuis vingt ans, la progression suivante :

1881-1885	10 953	**1896-1900**	28 515
1885-1890	19 428	**1901-1905**	35 964
1891-1895	24 213		

On voit combien est considérable le nombre des conjoints qui désirent rompre ou simplement relâcher le lien conjugal. Il est vrai que toutes ces demandes n'arrivent pas jusqu'à la barre. Quoi qu'il en soit, du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1905, il a été prononcé par les tribunaux 159 874 divorces et 44 347 séparations de corps.

Maurice YVERNÈS.

VII

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les retraites ouvrières en France. — Nous avons donné dans notre précédente chronique (¹) les premiers résultats de l'enquête entreprise par la commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi sur les retraites ouvrières. La sous-commission, chargée de dépouiller les réponses, vient de terminer son travail en ce qui concerne la question de l'obligation.

Sur 28 076 questionnaires envoyés, il est revenu 9 582 réponses, savoir :

Pour l'obligation.	1 772
Contre l'obligation.	7 154
Réponses imprécises	656
	9 582

Les réponses présentées par groupements se répartissent comme suit :

Groupements	Pour l'obligation	Contre l'obligation	Réponses imprécises
Agricoles	237	1 395	58
Mutualistes	1 128	3 904	»
Ouvriers	280	943	149
Patronaux.	127	912	53

En résumé, sur 1 372 réponses ouvrières, 20 °/₀ sont pour l'obligation, 69 °/₀ contre et 11 °/₀ imprécises.

Au total, sur l'ensemble des réponses, 18,5 °/₀ sont favorables à l'obligation, 74,6 °/₀ défavorables et 6,8 °/₀ imprécises.

D'autre part, à la séance du 13 février 1908, M. Cuvinot, président de la commission sénatoriale, répondant à une question de M. Leydet, a donné lecture des documents suivants qui semblent devoir être reproduits *in extenso*, en raison de leur importance capitale à la veille de la discussion de la question.

« Les chiffres et statistiques fournis par le gouvernement permettent d'évaluer, avec une approximation assez juste, non seulement les charges résultant du projet tel que la Chambre l'a voté, mais aussi de tout autre projet qui aurait le même objet.

« En premier lieu, ces documents permettent d'évaluer le nombre des intéressés assujettis, et ces chiffres ne peuvent pas prêter à la critique.

« La population active est de 19 715 000 personnes, dont il faut déduire 1 297 000 personnes appartenant aux services publics et à l'armée, soit 18 418 000 intéressés.

« Les salariés se décomposent ainsi :

Commerce, industrie, etc. :

Agés de 60 ans	6 271 000
Agés de plus de 60 ans.	429 000
Au total	6 740 000

Agriculture :

Agés de moins de 60 ans	3 380 000
Agés de plus de 60 ans.	331 000
Au total	3 711 000

(¹) *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1907, p. 417.

Domestiques :

Agés de moins de 60 ans	890 000
Agés de plus de 60 ans	66 000
Au total.	956 000

Ensemble :

Agés de moins de 60 ans	10 541 000
Agés de plus de 60 ans	867 000
Soit	11 408 000

Les petits patrons comptent pour :

Agés de moins de 60 ans	3 647 979
Agés de plus de 60 ans	968 968

« Dans cette catégorie rentrent les fermiers : soit 553 000 âgés de moins de 60 ans et 146 000 âgés de plus de 60 ans.

« Et les métayers : soit 237 000 âgés de moins de 60 ans et 63 000 âgés de plus de 60 ans.

« Ensemble : 790 000 âgés de moins de 60 ans et 200 000 âgés de plus de 60 ans.

« Au total : 1 million en chiffres ronds.

« En résumé, les assujettis obligatoires comptent pour 11 331 000 et les assujettis facultatifs pour 7 087 000.

« Les dépenses à la charge de l'État peuvent se décomposer en trois catégories :

« La première, résultant des prescriptions de la loi pour les assujettis obligatoires, comprend :

« Les allocations de 120 francs de la période transitoire ; les majorations de la période normale et les indemnités aux veuves et orphelins en cas de décès.

« La deuxième catégorie, résultant des engagements pris en faveur des assujettis facultatifs, comprend : l'assurance en cas de maladie et les majorations accordées aux assujettis facultatifs.

« La troisième catégorie de dépenses comprend les frais d'administration et les dépenses imprévues (appel éventuel à la garantie de l'État pour le taux d'intérêt et pour les risques).

« Évaluation des dépenses de la première catégorie :

« I. *Période transitoire.* — Le nombre des parties prenantes devant être de 2 269 000 dès la première année jusqu'à la vingt-cinquième, décroître ensuite pour devenir nul la soixante-dixième, il en résulte une dépense annuelle de 272 280 000 francs à partir de la première année jusqu'à la vingt-cinquième.

« II. *Période normale.* — La dépense à la charge de l'État doit être de 11 500 000 francs la vingt-sixième année, pour s'élever à 202 millions la quarante-sixième année, décroître jusqu'à la soixante-quinzième année, à partir de laquelle elle s'établit au chiffre constant de 156 millions.

« Il s'y ajoute les allocations aux veuves et orphelins qui atteindront 26 700 000 francs dès la première année.

« Au total, la dépense sera de 299 millions dès la première année. Elle atteindra son maximum la trente-cinquième année, où elle sera de 318 300 000 francs, puis décroîtra et deviendra constante à partir de la quatre-vingtième année, où elle se chiffrera par 182 700 000 francs de dépense annuelle.

« Mais une rectification doit être faite, car les chiffres cités jusqu'à présent comprennent les charges résultant de la retraite des ouvriers et employés des mines et des transports. Or ces charges, en fait, ne seront pas sensiblement supérieures à celles que supporte actuellement l'État du fait des mineurs et du personnel des chemins de fer.

« D'autre part, il y a lieu d'ajouter un supplément de dépenses de 5 millions pour les fermiers et métayers, dont les versements doivent commencer à 15 ans, au lieu que les calculs ont été faits comme s'ils ne devaient commencer à verser qu'à partir de 25 ans.

« Ces deux rectifications faites, la dépense ressort à 282 millions la première année, à 288 millions la trente-cinquième année et à 168 100 000 francs à partir de la quatre-vingtième année.

« Les majorations à la charge de l'État s'élèveront à 141 400 000 francs.

« Si l'âge de la retraite était abaissé de 60 à 55 ans, comme cela a été prévu, il en résulterait un accroissement de dépenses que j'ai calculé et qui s'élève à 21 300 000 francs.

« J'arrive aux dépenses de la deuxième catégorie. Elles résultent d'abord de l'affectation à l'assurance-maladie d'une partie des cotisations des mutualistes. Dans la période transitoire, cette affectation entraînera une dépense supplémentaire de 1 250 000 francs au plus. Dans la période normale, le supplément de charges s'élèvera à 98 083 000 francs.

« D'autre part, pour les assujettis facultatifs prévus aux articles 37 et 38 de la proposition votée par la Chambre et appelés à bénéficier de la bonification de 120 francs, la charge annuelle pour l'État sera de 112 millions.

« Enfin pour la troisième catégorie de dépenses (frais administratifs) qui figurent pour mémoire dans le communiqué officiel et que le ministère évalue à 14 millions et le ministère des finances à beaucoup plus, j'arrive, moi, étant donnée l'importance des opérations, à une somme de 30 millions. »

En résumé, sans faire figurer les dépenses qu'on ne peut apprécier, on arrive à ces conclusions :

« La charge annuelle pour l'État serait de 282 millions dès le début, de 545 millions vers la trente-cinquième année, pour descendre au chiffre constant de 425 millions vers la quatre-vingtième année.

« M. le Ministre du travail estimait au début à 100 millions le montant des contributions de l'État ; il envisageait, d'ailleurs, certaines transactions pour diminuer les charges de la période transitoire et proposait, par exemple, l'application de la loi d'assistance aux vieillards dès l'âge de 65 ans au lieu de 70 ans.

« Et M. le Ministre des finances adoptait cette solution, déclarant que cette part contributive de 100 millions était un maximum au delà duquel il serait imprudent d'aller.

« Or, cette allocation de 100 millions paraît manifestement insuffisante.

. . . .

« En portant de 70 à 65 ans l'âge de l'application de la loi d'assistance aux vieillards, le coût de la loi d'assistance se trouve naturellement majoré. La loi d'assistance doit atteindre, pour 1908, la dépense annuelle de 70 millions.

« L'augmentation résultant du changement de la limite d'âge de 70 à 65 ans serait de 28 millions, somme qu'il faudrait prélever sur la somme forfaitaire de 100 millions ; si on ajoute les allocations en cas de décès, prévues dans le projet de la Chambre, il faut ajouter une nouvelle dépense de 26 millions ; enfin, les frais d'administration ne paraissent pas devoir être inférieurs à 15 millions. Ces trois allocations constituent un prélèvement total de 78 millions.

« Il ne reste donc plus que 22 millions de la somme forfaitaire de 100 millions que l'on puisse attribuer aux retraites ouvrières. »

Les mutualistes sont, d'autre part, divisés sur l'attitude à adopter vis-à-vis du projet de loi. M. Lairolle s'exprimait comme suit en septembre 1907, dans l'avant-propos du compte rendu général des séances du congrès de Nice (p. XIV) : après avoir montré que la création des caisses autonomes devait être « l'œuvre de plusieurs années d'efforts incessants », il ajoutait : « Pendant ce temps d'élaboration et d'épreuves, la Mutualité, encore désemparée, ne peut pas être exposée à être écrasée par le rouleau compresseur de la loi sur la retraite obligatoire. Il y a pour elle une question de vie ou de mort... Il faut que l'organisation des retraites mutualistes précède de plusieurs années toute loi sur la retraite obligatoire. Son ajournement s'impose. C'est la dernière et non la moins importante des conséquences logiques et nécessaires que comportent les décisions du congrès. »

En novembre 1907, M. Mabilleau contestait devant le Conseil supérieur de la mutualité « que la Mutualité n'ait pas accompli une évolution ; elle a, au contraire, fait un pas et un grand pas vers l'obligation ; les congrès de Nantes et de Nice le prouvent ([1]). » En dépit

---

([1]) Compte rendu de la séance du 29 novembre 1907 (*Avenir de la Mutualité* du 7 décembre 1907).

de l'argumentation de M. Eugène Rostand, le Conseil supérieur adopta le vœu suivant présenté par M. Ghuist'hau.

« Le Conseil supérieur, profitant de l'occasion qui lui est offerte, et en réponse aux critiques dirigées contre la Mutualité, tient à déclarer que, loin d'être hostile à l'organisation des retraites ouvrières, la Mutualité est disposée au contraire à aider de tout son pouvoir la réalisation de cette œuvre sociale ; il demande en outre que, dans le but même d'aider à cette réalisation, la loi du 1er avril 1898, spécialement en ce qui concerne l'organisation des retraites mutualistes, soit modifiée par le Parlement dans le plus bref délai et dans le sens des résolutions prises par le Conseil supérieur et par le congrès de Nice ; que les avantages accordés par la loi de 1898 aux sociétés de secours mutuels soient intégralement maintenus, sans préjudice des autres avantages que le projet de loi en préparation pourra concéder aux sociétés de secours mutuels. »

La Mutualité a toutefois éprouvé une cruelle déception en voyant la commission d'assurance et de prévoyance sociales repousser la proposition de M. Bonnevay relative à l'aliénabilité partielle du fonds de retraite : d'après cette proposition, les sociétés de secours mutuels auraient été autorisées à verser des capitaux à la Caisse des dépôts et consignations en un compte de retraites garanties à capital aliéné : le Ministre des finances signala, en effet, à la commission, les lacunes que le texte présentait au double point de vue des garanties et du contrôle, ainsi que l'énormité des charges (300 millions) que ce régime imposerait au Trésor.

Dans un livre qui vient de paraître [1], M. Henry Poulet a montré les périls que l'organisation générale d'un système de retraites obligatoires ferait courir à la liberté de la prévoyance ; notamment, en contraignant les ouvriers à verser des cotisations assez élevées pour la retraite, elle leur enlève la possibilité de poursuivre leurs versements aux sociétés de secours mutuels. M. Émile Loubet, qui a écrit la préface de ce volume, a appelé l'attention du lecteur sur les passages où M. Henry Poulet a développé ces considérations vitales pour l'avenir de la Mutualité.

Les abus en matière d'accidents du travail. — Le 15 février 1908, M. Villemin, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, a traité devant la Fédération des industriels et commerçants français, sous la présidence de M. André Lebon, la question des abus en matière d'accidents du travail. Il a montré la progression du nombre des accidents légers et celle des frais médicaux et pharmaceutiques. D'après le compte rendu du *Journal des Débats* du 16 février 1908, M. Villemin « a prouvé qu'il existait à Paris des praticiens assez peu scrupuleux pour enseigner aux malades la simulation, et pour donner à leurs « élèves » des certificats attestant des lésions n'ayant jamais existé. Ces pratiques ont les plus funestes conséquences tant au point de vue de la démoralisation des ouvriers qu'au point de vue des contributions d'assurances des assureurs qui vont chaque année en augmentant.

« Après avoir démontré que les tribunaux avaient déformé, par une interprétation inexacte, la volonté pourtant bien nette du législateur, en octroyant des rentes à des blessés qui ne pouvaient subir du fait de leur accident aucune dépréciation professionnelle, M. Villemin a conclu en indiquant les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la législation sur les accidents pour qu'elle soit vraiment l'œuvre si humanitaire et si juste qu'a voulue le législateur.

« Il suffirait pour cela :

« 1° De faire partir, dans tous les cas, l'indemnité journalière du lendemain de l'accident ;

« 2° De rétablir l'égalité entre les ouvriers et les industriels en ne faisant pas supporter à ceux-ci les frais d'expertise ;

« 3° De conférer le droit de choisir le médecin traitant à celui qui doit le payer ;

« 4° De ne considérer comme incapacité permanente, donnant lieu à rente, que les accidents ayant entraîné une véritable dépréciation personnelle. »

Maurice Bellom.

---

[1] *Sociétés de secours mutuels*, Paul Dupont.

VIII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1908

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Argentine (République)	
PROVINCE DE MENDOZA	
Direction générale de statistique. — Annuaire de la province pour l'année 1906	Arm^{a1} 06
Autriche	
Département statistique du ministère du commerce. — Les Grèves et lock-outs en 1906.	Au^{b8} 06
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL — *Office du travail.* — Rapport sur l'inspection du travail pour l'année 1906	B^{a1} 06
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Communications statistiques, 4ᵉ série, t. XXIV, 1907.	D^{a16} 07
— *Conseil royal de santé.* — Causes des décès dans les villes, 1906	D^{b1} 06
France	
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail — Statistique générale de la France.* — Annuaire statistique, 1906	F^{Da1} 06
— Statist. des institutions d'assist., 1905.	F^{Da7} 05
— *Office du travail.* — Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie. T. I, Paris, 1907.	F^{Dao30} 07 a
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Conseil général de la Banque de France.* — Rapport de l'assemblée générale des actionnaires du 30 janvier 1908. . .	F^{Ec1} 08
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des routes, de la navigation et des mines.* — *Division des mines.* — Statist. de l'industrie minér. et des appareils à vapeur en France et en Algérie pour l'année 1906	F^{Eac1} 06
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique.* — Statist. judiciaire pénale pour l'année 1904 .	I^{ea52} 04
PROVINCE DE SICILE	
Ville de Palerme	
Office de statistique. — Bulletin statist. trimestr., nᵒ 3, janvier-avril 1907. .	Isp^{a2} 07
Pérou	
Superintendance générale des douanes. — Statist. générale des douanes. Année 1901. Exportation	Pe^{d3} 01
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — Revue de statist., 1908.	S^{Aa10} 08
Collège du commerce. — *F*) Commerce, 1906	S^{Ab4} 06
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — *Direction de la Caisse d'épargne postale.* — *Yn*) Statist. de la Caisse d'épargne postale pour l'année 1906	S^{cb1} 06
DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE. — *Direction générale des prisons.* — *G*) Rapport sur les prisons pour l'année 1906	S^{Da1} 06
Suisse	
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Résultats du recensem. fédéral des entreprises agric., industr. et commerciales du 9 août 1905. Vol. I. Les Entreprises et le nombre des personnes occupées dans ces entrepr. (fasc. V, cantons de Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie)	Su^{Aa18} 05 v
DOCUMENTS PRIVÉS	
GUILMAR (Émile). — L'Évasion fiscale. — Comptes de dépôts et comptes-joints en France et à l'étranger (Paris, 1908).	π^{s} 84
HENRY (Charles). — La Loi des petits nombres (Paris, 1908)	π^{h} 41
LAURENT (H.). — Statist. mathématique (Paris, 1908)	π^{l} 148
MUSÉE SOCIAL. — Les Congrès coopératifs de Crémone, par M. le comte de Rocquigny (Paris, 1908)	π^{m} 263
REINHOLD JÆCKEL (Dr). — La Statist. de la population (Charlottenburg, 1907).	π^{r} 118
RICHARD (P.-J.) et PETIT (Émile). — Théorie mathématique des assurances (Paris, 1908)	π^{r} 119
ROCQUIGNY (Comte DE). — Les Congrès coopératifs de Crémone (Voir Musée social π^{m} 263) [Paris, 1908]	π^{r} 120
TESTIS. — Le Rôle des établissements de crédit en France (Paris, 1907) . . .	π^{t} 79
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Voir Liste générale desdites publications, numéro de décembre 1907, p. 422.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 avril 1908, à 9 heures du soir au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 4. — AVRIL 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 4 — 10 AVRIL 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 15 AVRIL 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 21 octobre, 18 novembre *et* 16 décembre 1908

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° Observations de M. Lucien March *sur les méthodes et sur certains enseignements des statistiques des salaires*, à propos des récentes communications de MM. Cadoux et Simiand.

2° Communication sur *les industries d'État*, par M. Schelle.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VIe A.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVIe A.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 4. — AVRIL 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 1908. — Élection de trois membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. le Dr Papillon : Voie navigable de Nantes à Bâle; discussion : MM. Schelle, Bernard, Matrat, Yves Guyot, Cadoux, March, Barriol, Audiffred, Limousin.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. DELATOUR, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Conformément aux statuts, trois *membres titulaires*, présentés à la dernière séance, sont élus à l'unanimité, savoir : MM. DE MATHAREL, inspecteur des finances; ANCEY, docteur en droit, rédacteur au *Globe;* Georges LANUSSE, rédacteur au *Rentier*.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont la liste est page 136.

L'ordre du jour appelle la communication de M. le Dr PAPILLON sur *Une voie navigable de Nantes à Bâle*.

M. le Dr Papillon rappelle d'abord que notre marine marchande périclite parce qu'elle ne trouve pas dans nos ports un fret suffisant; les primes à la construction des navires, à l'armement, à la navigation ne sont que des encouragements factices et stériles. Notre marine ne se développera que si nos ports sont alimentés par des canaux ou rivières navigables. Tous les grands ports européens sont alimentés par la navigation fluviale : Anvers par l'Escaut, les canaux de Turnhout et de la Campine; Rotterdam par la Meuse et le Rhin; Brême par le Weser et ses canaux; Hambourg par l'Elbe. En France, on n'a rien fait pour mettre en valeur nos incomparables ressources et notre situation géographique privilégiée. Le percement du Simplon paraissait devoir grouper les intérêts occidentaux, mais déjà le canton de Berne a entrepris le percement du Lœtschberg et le Simplon aura, pour les chemins de fer de la vallée du Rhin, la même utilisation germanique que le Gothard et le Brenner. D'autre part, sur les 58 466 512 tonnes du trafic du Rhin par Rotterdam, 807 194 tonnes remontent à Strasbourg, 223 627 à Kehl et des tentatives sont faites pour remonter le Rhin jusqu'à Bâle. Un canal partant de Rheinfelden doit aboutir au lac de Constance. En Bavière, un récent congrès a examiné le projet de

relier le lac de Constance avec le Danube par Friedrichshafen, Biberach et Ulm; sur le tronc de Bâle à Neuhausen se grefferait le canal de la Glatt, aboutissant au lac de Zurich, et le canal de l'Aar, pour arriver aux lacs de Bienne et de Neuchâtel, puis, par le canal d'Entreroches, au lac de Genève. Il conviendrait, en même temps, de relier Marseille au lac de Genève, par Thonon; et alors, on aurait, pour la France, la Suisse et l'Europe centrale, deux voies de transit incomparables.

Ainsi se dessinent de prochains courants commerciaux menaçants pour la France; cependant nous pouvons lutter en construisant de Nantes à Bâle une large voie navigable à trafic intense et rapide, sur laquelle viendraient se greffer toutes les voies navigables de France, et qui accaparerait, par ses transports économiques, les matières premières ou marchandises transitant entre les deux Amériques, la Suisse, l'Europe centrale, le nord de l'Italie et les provinces danubiennes. Cette voie maritime deviendrait l'axe commercial de l'Europe.

Pour réaliser une voie navigable de Nantes à Briare, on a projeté de canaliser la Loire en construisant des barrages, mais il faudrait dépenser 377 millions de francs. On a essayé de régulariser le lit du fleuve par des épis ou digues de rétrécissement, mais ces essais paraissent être restés stériles, comme ils sont restés stériles dans les 51 millions inutilement dépensés dans le Rhône, comme les 47 millions autrefois dépensés dans le Rhin, comme les millions dépensés à Fourchambault, à Châtillon-sur-Loire, à Combreux et, actuellement, de la Maine à Nantes.

La véritable solution, suivant M. le Dr Papillon, est fournie par un projet de canal latéral à la Loire, qui, partant de Nantes, suivrait la rive gauche du fleuve jusqu'en amont de Blois, puis se dirigerait directement sur Briare à travers la Sologne. Au lieu de se cantonner dans le thalweg, on chercherait au contraire des lignes de faîte à longs biefs dont l'amont sera en contre-bas du plan d'eau de la Loire pour assurer l'alimentation par des prises d'eau. Il y aura, sur un parcours de 357 kilomètres, neuf écluses de 8 à 12 mètres et huit biefs, dont un de 122 kilomètres; les écluses seraient doubles, l'une pour la montée, l'autre pour la descente. Une minime dérivation d'eau actionnera turbines et dynamos pour la manœuvre des portes d'écluse, le halage des bateaux et l'éclairage jour et nuit du canal. Dans la traversée de la Sologne, le canal assécherait une centaine d'étangs, dont beaucoup pourront être comblés avec la terre retirée des tranchées. La chambre de commerce d'Orléans approuve le projet, mais combat le tracé qui ne passe pas à Orléans; il serait facile d'établir un branchement du canal à Olivet.

La dépense d'établissement ne dépasserait pas 300 000 francs par kilomètre, en tenant compte du coût des neuf écluses et des travaux exigés par la traversée des villes de Tours, Amboise, Blois et Chaumont, en souterrain sous tablier métallique. On arrive ainsi à une dépense totale de 100 millions de francs que l'on peut porter à 125 millions pour tenir compte de tous les aléas. Une taxe de péage de 15 millimes par tonne kilométrique produirait, sur 2 millions de tonnes seulement, 6 millions de francs, plus qu'il ne serait nécessaire pour assurer entretien, fonctionnement, intérêt et amortissement, sans compter les recettes à provenir du halage électrique, de la vente de force ou de lumière électrique. En portant, au maximum, à 15 millimes la tonne kilométrique et en y ajoutant 3 à 4 millimes pour frais de traction, on serait sensiblement au-dessous des taxes de chemins de fer. Les chemins de fer ont pour principe de faire rendre aux transports tout ce qu'ils peuvent produire, et leurs tarifs différentiels dominent les industries; les canaux ont cette supériorité économique : toujours le même tarif et l'industriel n'a plus la préoccupation d'une homologation de tarifs qui pourrait amener sa ruine. Le canal serait concédé, comme les chemins de fer, à une société privée, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, avec une garantie d'intérêt à 3 %. La société aurait en outre : 1° le privilège de relier le canal du Rhône au Rhin avec Bâle, après entente avec la Suisse, par un canal partant de Montbéliard et ne traversant pas le territoire allemand; 2° le droit éventuel de faire un raccourci entre Briare et le canal de Bourgogne.

M. le Président remercie M. le Dr Papillon de sa communication et déclare la discussion ouverte.

M. Schelle regrette que la Société de statistique soit amenée à discuter un projet de canal. Il trouve la dépense d'établissement indiquée, 300 000 francs le kilomètre environ, beaucoup trop faible et les motifs invoqués pour en justifier l'utilité nullement fondés. La concurrence qu'un canal fait aux chemins de fer coûte très cher aux contribuables qui ont à payer doublement : 1° pour la dépense d'établissement du canal; 2° pour couvrir la perte de recettes que cette concurrence fait subir aux chemins de fer, en raison du jeu de la garantie d'intérêt et du partage des bénéfices. Les tarifs de chemins de fer, bien que destinés à couvrir les charges des capitaux engagés comme les autres frais — ce qui n'a pas lieu pour les canaux en l'absence de péages — descendent d'ailleurs bien au-dessous du tarif de 0f03 par tonne kilométrique, que M. Papillon prétend être le minimum sur les voies ferrées. M. Schelle cite de nombreux exemples de tarifs descendant à 0f 02 et même à 0f 015, avec des conditions de transport plus favorables que sur les voies navigables.

M. Bernard, à la suite de l'exposé, par M. Schelle, des conditions de prix de transport des marchandises par voie ferrée résultant des tarifs actuels des grandes compagnies de chemins de fer en France, fait observer que les taxes prévues par ces tarifs rémunèrent la totalité des dépenses que nécessitent la création et l'emploi de la voie ferrée; il n'en est pas de même des prix payés par le public pour le transport sur les voies navigables.

Le prix du fret au contraire, variable suivant les époques de l'année et l'intensité des transports, et qui s'élève précisément au moment où les transports sont le plus actifs, ne paie que les frais de conduite, d'entretien et d'amortissement des bateaux; les frais d'établissement et d'entretien de la voie d'eau qui constituent le péage restent à la charge de l'Etat, c'est-à-dire du budget de la France.

Pour comparer les prix de la tonne kilométrique sur les chemins de fer et les canaux, il faudrait diminuer les tarifs appliqués sur les voies ferrées de la part afférente au péage, c'est-à-dire environ 60 °/o des prix payés par le public qui use effectivement de la voie ferrée.

Dans ces conditions, à distance égale, le prix de revient du transport par canal est deux fois plus cher que par rail, et cette proportion doit même être portée à deux fois et demie pour tenir compte de l'allongement de parcours (environ 20 °/o) que le tracé des canaux impose, en général, pour desservir les mêmes contrées qu'un chemin de fer (1).

Cette infériorité de la voie d'eau résulte non seulement de ce que la dépense de construction des canaux récemment construits atteint des chiffres très élevés, bien supérieurs aux prévisions (750 000 francs par kilomètre pour le canal de l'Aisne à l'Oise [48 kilomètres] au lieu de 300 000 francs prévus), mais encore de l'insuffisance de capacité de transport et du manque d'élasticité des canaux, par rapport à celle de la voie ferrée.

Un bateau de 200 à 250 tonnes de charge utile met vingt-cinq jours pour un trajet de 347 kilomètres de Lens à Paris, qu'un train de houille à charge utile double effectue en moins de dix heures, en parcourant 210 kilomètres. Le bateau ne peut pas augmenter son nombre de voyages par an; le chemin de fer augmente, en période intensive, la rapidité de rotation du matériel, de telle sorte que, au au moment où les transports sont le plus actifs, le chemin de fer est obligé de faire à lui tout seul tout ce qui dépasse la capacité limitée de la voie d'eau.

En tenant compte des délais de chargement et de déchargement, un bateau ne peut effectuer qu'un voyage en deux mois, soit six voyages par an, alors qu'un train de capacité supérieure peut en effectuer six par mois, soit soixante-dix par an, ou douze fois plus, avec la possibilité, dans la période de trafic intense, d'augmenter encore cette moyenne de près de moitié.

M. Matrat tient cependant à rappeler que l'industriel, le commerçant ont, sui-

(1) Voir *Traité des chemins de fer*, par M. A. Picard-Rome, t. I, p. 233.

vant les cas, avantage à s'adresser aux chemins de fer ou aux canaux pour les transports où les deux voies sont en concurrence. Ainsi, le transport de la houille des mines du Nord à Paris coûte par voie ferrée 6f85 la tonne, tandis que par bateau le fret varie suivant les saisons entre 6f50 et 5 francs. Cet abaissement de prix n'a contre lui que la lenteur du trajet.

M. Yves Guyot demande la parole. « M. le Dr Papillon, dit l'orateur, d'après le titre de sa communication et ses affirmations imprimées antérieurement ([1]), devait nous conduire de Nantes à Bâle, et nous prouver que, faute de ce canal, la vallée de la Loire perd 2 millions par an; qu'une fois ce canal fait, il transporterait au minimum 10 millions de tonnes; que Nantes deviendrait le grand entrepôt de l'Europe centrale, de la Suisse, de l'Autriche, du nord de l'Italie et des provinces danubiennes; que ce canal détournerait le fret d'Anvers, de Rotterdam, de Brême et de Hambourg; que la Loire deviendrait l'axe commercial de l'Europe.

« Mais M. Papillon, au lieu de nous conduire à Bâle, s'est arrêté à Briare. Je lui ai demandé le nombre des écluses entre Nantes et Bâle; il m'a répondu qu'il y en aurait neuf entre Nantes et Briare, dont l'une avec un bief de 122 kilomètres de long, mais il ne nous dit pas par où il ira rejoindre le canal de Bourgogne où les biefs ont une longueur de 1km300. Quel temps faudra-t-il à une péniche pour le parcours de Bâle à Nantes? M. Papillon ne peut pas nous le dire puisqu'il s'arrête à Briare. »

A défaut de renseignements techniques suffisants sur les éléments du devis des recettes et des dépenses, il paraît difficile à l'orateur d'en admettre l'exactitude. Il est d'accord cependant sur un point avec M. Papillon, c'est que, pour le canal projeté, la Loire ne sert à rien. Elle n'est qu'un impedimentum.

« Mais, dit M. Yves Guyot, où sont les 10 millions de tonnes annoncées? Comment se décomposent-elles? Avez-vous les houilles de la Westphalie? Ou porterez-vous du minerai de fer? Où est votre fret?

« Quant aux affirmations générales, MM. Schelle et Bernard ont déjà comparé le prix des frets par bateau et par chemin de fer. On parle du tonnage des voies navigables allemandes, dont le Rhin et l'Elbe représentent 66 %; mais il est peu de chose relativement aux transports par chemins de fer, et ici nous rentrons dans la statistique.

« En 1905, on compte :

Voies navigables	15 milliards de tonnes.	25 %
Chemins de fer.	44 —	75 %

« Or, la distance moyenne est, par voie navigable, de 290 kilomètres, et par chemins de fer, de 151 kilomètres. Pour avoir la comparaison exacte des tonnes qui ont pris l'un des deux moyens de transport, il faut faire l'opération suivante :

$$290 - 151 = \frac{139 \times 100}{290} = 47\ \%.$$

« Si on opère cette réduction de 47 % sur 15 millions de tonnes, nous avons :

Voies navigables	7 950 millions de tonnes.
Chemins de fer.	44 000 —
	52 550 millions de tonnes.

soit respectivement 15 et 85 %.

« Voilà dans quelle proportion le chemin de fer et la voie d'eau se partagent le trafic.

« Il ne suffit pas d'avoir une voie d'eau pour créer le trafic; nous avons ici l'exemple des Etats-Unis. Le bassin du Mississipi et du Missouri a une superficie de 340 000 kilo-

([1]) Rapport au Congrès pour l'avancement des sciences, tenu à Reims en août 1907.

mètres carrés, les trois cinquièmes de la superficie de la France ; pas un boisseau de blé ne prend le fleuve de Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans, pas de transports de coton non plus. Maintenant les voies navigables transportent à New-York 3 500 000 tonnes ; les chemins de fer 100 millions de tonnes. M. Carnegie disait à la chambre de commerce de Pittsburg : « S'il y avait un canal sans péages du lac Erié à Bearer, je préférerais me servir du chemin de fer avec wagons de 50 tonnes ; le transport serait plus économique. »

M. Bernard fait remarquer que la régularité des transports existant sur les voies ferrées n'a pas, jusqu'ici, été réalisée sur les voies navigables. Dans la région du Nord, les chômages, les gelées amènent des interruptions qui atteignent trente-cinq à quarante jours par an sur les voies d'eau les plus fréquentées.

Cette situation d'infériorité très marquée pourra-t-elle être modifiée par l'application de procédés perfectionnés : traction électrique, éclairage électrique, permettant un service de nuit que prévoit M. le Dr Papillon ? On peut en douter jusqu'à ce qu'une expérience faite en grand sur les voies navigables existantes ait permis d'en juger l'application pratique.

M. le Dr Papillon répond qu'une communication n'a d'intérêt que quand elle soulève une discussion : celle-ci, par les objections seules, devait être intéressante.

M. Schelle, en compulsant le *Chaix*, montre que des chemins de fer transportent à 2 centimes et même à moins ; mais il fera remarquer que c'est seulement quand il y a des canaux concurrents, et encore pour de longs trajets et pour de grandes quantités. Dans le bassin de la Sambre les trains doivent porter plus de 240 tonnes sur lest par wagon de 5 000 kilos ; pour quelques matériaux et à la condition de faire au moins 300 kilomètres, la base tombe à 1,7 centimes ; mais les prix restent encore plus élevés que ne coûterait le transport par eau.

M. Bernard dit que le chiffre de creusement et de mise en fonctionnement sera sensiblement dépassé, que le canal de l'Aisne à l'Oise a coûté 750 000 francs le kilomètre ; cela ne prouve rien pour le canal latéral à la Loire ; ainsi, dans le canal de la Marne à la Saône, la galerie de Candes, de 16 mètres de largeur, a coûté 3 millions par kilomètre ; et actuellement la galerie que l'on creuse de Marseille au Rhône pourrait bien coûter 7 millions ; pour le rassurer, je lui rappellerai que le canal latéral à la Loire a coûté 172 056 francs sur 197 kilomètres, et la dépense en 1887 s'élevait à 33 999 158 francs. Dans ma pensée, dit M. le Dr Papillon, les 300 000 francs par kilomètre sont des chiffres que nous n'atteindrons pas, malgré les 22 000 à 25 000 francs par kilomètre que je prévois pour l'organisation et le fonctionnement hydro-électrique.

A M. Bernard, évoquant la lenteur des transports et, pendant l'hiver, la glace, M. le Dr Papillon répond que, sur le canal projeté, les turbines aménagées aux écluses produiraient l'énergie nécessaire pour assurer l'éclairage du canal et la traction électrique des bateaux. La navigation ne serait pas arrêtée la nuit et l'on pourrait atteindre une vitesse de 8 kilomètres à l'heure, qui serait même portée à 10 ou 12 kilomètres en adoptant un dispositif spécial de protection des berges contre les dégradations produites par la vague de déplacement des bateaux. Enfin un trafic assez intense empêcherait la congélation, par suite de l'agitation continuelle de l'eau. On pourrait, au besoin, la traction électrique étant assurée en tout temps, faire circuler un bateau spécial pour entretenir le mouvement de l'eau qui est le meilleur obstacle à la gelée.

Je n'ai jamais dit, observe l'orateur, que Nantes deviendrait le grand entrepôt de l'Europe centrale, mais j'ai dit et imprimé que le lac de Constance deviendrait le port de l'Europe centrale, comme Bâle est devenue la plaque tournante des chemins de fer de l'Europe.

Je n'ai jamais dit que nous aurions sur le canal de Nantes à Briare 10 millions de tonnes, mais j'estime que, comme transit national, le canal latéral à la Loire aura 2 millions de tonnes ; et qu'avec le transit international nous dépasserons 10 millions de tonnes. Le transit de la vallée du Rhin atteint 58 466 512 tonnes et ce développement va toujours s'accroissant. Dans les trente dernières années, les transports

en Allemagne ont donné : en 1875, par les voies navigables, 2 900 millions de tonnes kilométriques et, par les chemins de fer, 10 900 millions ; en 1905, par les voies navigables, 15 millions de tonnes kilométriques et, par chemins de fer, 44 600 millions ; les canaux ont donc augmenté 5 fois et les chemins de fer 4 fois. Les transports par canaux sont donc recherchés ; voilà la conclusion. Ce n'est pas tout. M. Yves Guyot nous promène dans l'Ohio, le Missouri, le Mississipi et invoque l'opinion de M. Carnegie. Or, en 1900, le gouvernement fédéral examina la question d'un canal profond à travers l'État de New-York et la dépense prévue était de 353 millions de dollars ; la question vient d'être incorporée dans le Rapport du surintendant des travaux publics sir F. Stevens. Bien mieux, pour achever le système de canaux, le sénateur F.-G. Newlands, *Vice-chairman of the Inland Waterways Commission*, estime qu'il faut dépenser *A billion-dollar*, soit 5 milliards de francs (¹). Les tendances générales sont donc de favoriser le développement des canaux.

Enfin, Yves Guyot me reproche de m'arrêter à Briare. Il a pu lire dans mon Avant-projet : *première section* de Nantes à Briare. C'est qu'apparemment il y a d'autres sections, et tout ne se fait pas simultanément, mais successivement.

M. Bernard demande à faire une dernière réflexion : un canal serait hors d'état de faire face à un accroissement de trafic tel qu'il s'en produit périodiquement sur les voies ferrées à certaines périodes d'activité commerciale. On peut citer à l'appui de cette thèse les considérations exposées par M. Colson, qui fait autorité en la matière, sur l'impuissance de la navigation pour satisfaire aux besoins du commerce (²).

C'est ainsi qu'en 1906, alors que les chemins de fer français augmentaient leurs transports de marchandises de 800 millions de tonnes kilométriques, les voies navigables restaient sensiblement aux mêmes chiffres (5 120 000 tonnes en 1906 et 5 085 000 tonnes en 1905).

Si l'instrument de transport que constitue un canal offre des conditions d'infériorité telles par rapport au rail, on est amené à se demander comment se justifierait la création d'une voie navigable nouvelle de plus de 350 kilomètres, de Nantes à Briare seulement qui, d'après M. Papillon, entraînera une dépense de plus de 100 millions. Il serait plus avantageux d'obtenir le même résultat, pour assurer le trafic que l'on a en vue et qu'il serait nécessaire de chiffrer d'une manière plus explicite, en améliorant les conditions d'emploi des voies existantes dans la direction de Nantes à Bâle.

M. le Dr Papillon tient à rappeler à M. Bernard que l'Ouest est absolument isolé des voies navigables du reste de la France ; son objection ne paraît donc pas fondée, s'il veut bien se rappeler que :

En 1875, notre tonnage kilométrique était de.	1 077	tonnes.
Dix ans après, en 1885, il passait à.	2 413	—
Vingt ans plus tard, en 1895, il atteignait	3 766	—
Trente ans plus tard, en 1905, il était de	5 085	—

soit — comme en Allemagne — le quintuple en trente ans ; et nous n'avons pas la voie centrale réclamée par l'orateur, de Nantes à Bâle ; quand on l'aura, on pourra juger de l'importance que conquerra notre trafic.

M. Cadoux croit qu'il y aurait un sérieux intérêt à compléter notre réseau des voies navigables. Au cours d'une enquête sur les ports francs, il a eu l'occasion de recueillir en Allemagne les avis de diverses personnalités des plus compétentes en matière de navigation ; toutes attachaient la plus grande importance à la jonction des ports maritimes avec les voies navigables intérieures.

MM. March et Barriol prient M. le Dr Papillon de bien vouloir préciser la nature des marchandises qui pourront alimenter le trafic du canal.

M. le Dr Papillon dit que les pays traversés produisent du blé, du vin, du char-

(¹) Voir journal de New-York, le *Leslie's Weekly* du 5 mars 1908.

(²) Voir le numéro du 10 novembre 1907 de la *Revue politique et parlementaire*.

bon, du minerai de fer, des pierres de taille, des ardoises; que la Sologne fournira des bois de mine, que les forces hydrauliques disponibles aux écluses permettront l'installation de scieries, d'usines à défibrer le bois pour pâte à papier, etc. Il ajoute qu'il y a un intérêt patriotique à créer cette grande voie navigable, qui rendrait d'énormes services en cas de guerre.

M. Audiffred dit que la commission des voies navigables au Sénat a été saisie de la question et que son président, M. de Freycinet, a invité le ministre des travaux publics à faire étudier l'avant-projet du canal de Nantes à Bâle [1]. D'une manière générale les canaux sont, d'après une observation très juste de M. Krantz, des régulateurs de tarifs des chemins de fer. Dans le département de la Loire, Roanne, qui a le canal, est favorisée sur les voies ferrées de tarifs très bas, dont Saint-Etienne se trouve privée. D'autre part, les canaux sont des auxiliaires très utiles pendant les périodes où la pénurie des transports se fait sentir; au cours de la dernière crise, la seule région qui n'ait pas souffert est le Nord, sillonné de canaux. Enfin, les canaux favorisent l'installation d'industries nouvelles sur leurs rives. Les canaux s'imposent d'ailleurs au point de vue du commerce extérieur; eux seuls peuvent amener à nos ports maritimes le fret lourd qui leur fait défaut. Le projet de Nantes à Bâle est très réalisable; les écluses ne dépasseront pas 10 mètres; des ingénieurs très qualifiés estiment que des hauteurs de 14 et 19 mètres peuvent être aisément atteintes. M. Blondel propose même des ascenseurs de bateaux pouvant franchir une hauteur verticale de 70 mètres.

M. Limousin constate un changement complet d'orientation dans la question des canaux; il y a quelques années, on a lutté pour la suppression des droits de péage; aujourd'hui on parle de les rétablir sur les canaux nouveaux. Il doute que les canaux trouvent des marchandises pondéreuses en quantité suffisante pour alimenter leur trafic et il craint que les contribuables ne doivent payer les frais de ces grands projets.

M. Audiffred répond qu'on a eu raison de supprimer les droits de péage; mais que pour les nouveaux travaux à exécuter, il vaut encore mieux accepter une petite charge et doter notre pays de l'outillage économique qui lui fait défaut.

M. le Président remercie les membres de la Société qui ont pris part à la discussion.

La séance est levée à 11h 15.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
Albert Delatour.

II

L'ABUS DU CRÉDIT AUX ÉTATS-UNIS ET LA THÉORIE DES CRISES

(Suite et fin [2]*)*

Revenons aux banques nationales. Celles de New-York, comme le montre le tableau donné précédemment, emploient plus du tiers de leurs ressources en avances à la spéculation sur titres. Cette situation tient non seulement à la présence sur la même place du principal marché de valeurs des États-Unis, mais aussi à une disposition spéciale de la loi sur les banques nationales. Les banques de province sont en

---

(1) Le *Journal officiel* du 3 avril 1908 publie la lettre que M. Barthou, ministre des travaux publics, adresse au vice-président du conseil général des ponts et chaussées pour provoquer études et avis sur l'amélioration des canaux et voies navigables. (*La Rédaction.*)

(2) Voir numéro de mars, page 92.

effet autorisées à placer une partie de leur réserve légale (50 ou 60 °/₀, suivant les cas) dans les villes de réserve centrale, qui sont New-York, Chicago et Saint-Louis. Pendant les mois où les transactions de l'intérieur sont peu actives, ces capitaux affluent en abondance dans ces centres, plutôt que de rester improductifs dans leur lieu d'origine; le taux de l'intérêt tombe alors très bas à New-York. Mais ces fonds ne peuvent s'engager dans des placements de quelque durée, car, dès le commencement de l'automne, ils sont retirés en grandes masses par les banques de l'intérieur, qui ont besoin de numéraire pour faire face, au moment des récoltes, au paiement immédiat de la main-d'œuvre et des transports. Les capitaux se raréfient alors dans les grands centres jusqu'à ce que la vente des récoltes sur les marchés ait créé une nouvelle pléthore de disponibilités; on recommence alors le même cycle d'opérations. Ce flux et ce reflux de capitaux, en provoquant périodiquement à New-York une abondance factice et passagère d'argent disponible, sont on ne peut plus favorables à la spéculation qui, dans ce court espace de temps, espère nouer et dénouer des opérations d'autant plus lucratives qu'elle se procure à bon compte les moyens de les entreprendre.

Le mouvement des opérations des banques de New-York est donc intimement lié à l'activité du Stock Exchange; c'est ce que prouve d'ailleurs le parallélisme que l'on observe entre les compensations au clearing house et le montant des négociations de titres effectuées à New-York.

	Négociations d'actions au Stock Exchange de New-York	Compensations au clearing house de New-York		Négociations d'actions au Stock Exchange de New-York	Compensations au clearing house de New-York
	Millions de dollars			Millions de dollars	
1890. . .	3 977,7	37 458,6	**1899.** . .	13 429,3	60 761,8
1891. . .	3 812,2	33 749,3	**1900.** . .	9 249,8	52 634,2
1892. . .	4 874,0	36 662,5	**1901.** . .	20 432,0	79 427,7
1893. . .	4 550,3	31 261,0	**1902.** . .	14 218,4	76 328,2
1894. . .	3 094,9	24 387,8	**1903.** . .	11 004,1	65 970,3
1895. . .	3 808,3	29 841,8	**1904.** . .	12 061,5	68 649,4
1896. . .	3 330,0	28 870,8	**1905.** . .	21 295,7	93 822,1
1897. . .	4 973,6	33 427,0	**1906.** . .	23 393,1	104 675,8
1898. . .	8 187,4	41 971,8	**1907.** . .	14 757,8	87 182,2

Nous constatons ainsi que l'activité de la spéculation, après avoir passé, depuis 1898, par un premier maximum en 1901, a décru ensuite jusqu'en 1903, pour reprendre avec une vigueur nouvelle et atteindre son point culminant en 1906. A partir de ce moment, la cherté des capitaux sur le marché de New-York, due en partie à des retraits de capitaux européens, rendit plus difficiles les opérations des spéculateurs; l'effondrement des cours survenu en mars 1907 marqua pour eux la fin de la période heureuse; les cours du cuivre, qui étaient à la base d'un grand nombre de leurs combinaisons, s'arrêtèrent en même temps dans leur mouvement de hausse et donnèrent le signal de la baisse générale des prix. Dès ce moment, la crise fut virtuellement ouverte, et l'explosion qui survint au mois d'octobre fut la suite, retardée par les efforts des spéculateurs malheureux, de la crise de Bourse survenue quelques mois plus tôt.

J'ai dit tout à l'heure que le retrait des capitaux européens avait contribué à précipiter cette première phase de la crise. C'est qu'en effet les Américains ne s'étaient pas contentés des ressources que leur offrait le crédit intérieur. Ils avaient également utilisé celles de l'Europe, et surtout de l'Angleterre, car notre pays n'était que fort peu engagé dans ces affaires. La présence sur la place de Londres d'un large marché des valeurs américaines facilitait ces opérations. S'il est impossible d'avoir la moindre donnée sur la quantité des titres et le montant du papier de finance offerts en garantie des avances consenties par les capitalistes anglais, allemands et hollandais, il est du moins vraisemblable qu'ils se chiffrèrent, à certains moments, par centaines de millions de dollars. Mais, à la fin de 1906, les embarras monétaires auxquels ces excessives ouvertures de crédit avaient mené le marché anglais démontrèrent clairement l'étendue du danger ; les grandes banques européennes firent entendre d'énergiques avertissements, qui furent heureusement écoutés, et l'Europe s'était en grande partie dégagée de ses relations avec la spéculation américaine lorsque la crise éclata. Le dernier effort qui fut fait pour obtenir l'appui de ses capitaux fut l'émission de « notes » à court terme et à intérêt élevé par les compagnies de chemins de fer et plusieurs entreprises industrielles. La rareté des capitaux disponibles, à la fin de 1906, était devenue telle qu'une émission d'actions ou d'obligations du type ordinaire était des plus difficiles ; on eut alors recours à ces « notes », plus attrayantes pour les capitalistes, et dont les émissions atteignirent le total de 330 millions de dollars, imputables pour la plus grande partie aux six premiers mois de 1907. Quant à l'émission des autres valeurs mobilières, il est assez difficile de trouver à ce sujet, au moins pour une longue période, des statistiques satisfaisantes. Le tableau ci-dessous représente les inscriptions à la cote de New-York de valeurs nouvellement émises au courant de chaque année.

Années	Actions	Fonds d'État et obligations	Total
	Millions de dollars		
1897	53,3	87,7	141,0
1898	69,8	245,2	315 0
1899	311,4	156,3	467,7
1900	296,6	147,7	444,3
1901	429,5	220,2	649,7
1902	251,1	197,5	448,6
1903	172,9	191,5	364,4
1904	120,6	429,8	550,4
1905	125,1	569,1	694,2
1906	237,5	303,1	540,6
1907	159,1	246,7	405,8

Le fléchissement dans le chiffre de 1907, en présence de l'activité générale des affaires, indique la difficulté de se procurer des fonds par suite de la disette de capitaux disponibles. C'est à cette disette qu'ont abouti les excès commis les années précédentes, alors qu'on hypothéquait l'avenir sur les ressources du présent, en négligeant de conserver les fonds disponibles sans lesquels il est impossible de surmonter des difficultés passagères, qui deviennent alors une cause de ruine pour tout l'édifice.

III

Le rôle considérable joué par le crédit dans l'incubation de la crise américaine m'a conduit à rechercher si les indices choisis par le Dr Juglar, en vue de reconnaître l'approche des crises, restent utilisables aux États-Unis. Un premier examen montre qu'ils ne peuvent, à l'époque actuelle, être employés sans modifications. Si l'on se borne à considérer les mouvements de l'encaisse et du portefeuille des banques nationales, on constate que les variations périodiques, s'il s'en produit, sont difficilement perceptibles, et noyées dans le mouvement ascendant général, devenu particulièrement rapide depuis que la loi du 14 mars 1900 a donné de nouvelles facilités à la création de banques nationales. Quant à la circulation, ses oscillations sont à peu près nulles.

La législation très spéciale qui régit la circulation fiduciaire aux États-Unis permet d'expliquer facilement cet échec apparent du criterium de Juglar. Nous avons vu que les dépôts dans les banques sont intimement liés au portefeuille qui les alimente en grande partie; l'augmentation des demandes de crédit entraîne donc l'accroissement des dépôts. Mais la loi oblige les banques à maintenir leur encaisse dans un rapport fixe avec les dépôts; il en résulte que les mouvements de l'encaisse sont en liaison avec ceux du portefeuille. Lorsque l'argent est abondant, les banques se gardent bien de conserver par devers elles une encaisse supérieure au minimum légal : elles emploient leurs fonds à New-York et l'ensemble de la réserve métallique n'augmente que peu. Au contraire, en cas de resserrement monétaire, l'accroissement des dépôts et par suite du portefeuille est arrêté par la nécessité de ne pas dépasser la limite légale, et les banques nationales laissent les demandes de crédit aller vers leurs concurrents, qui n'ont pas à tenir compte des mêmes restrictions. Il en résulte, dans les variations relatives de l'encaisse et du portefeuille, une certaine rigidité qui ne leur permet pas de céder librement à la tendance indiquée par Juglar.

Mais il est possible de trouver un autre élément qui indique avec plus de sensibilité l'état relatif des capitaux disponibles et des demandes de crédit qui les sollicitent, car c'est en somme à cela que se réduit le criterium de Juglar.

La comparaison des chiffres du portefeuille (prêts et escomptes) et des dépôts des particuliers va nous le fournir. Considérons, par exemple, dans les bilans des Banques nationales, l'état de ces deux comptes au moment des crises de 1893 et de 1907 d'une part, et, de l'autre, à une époque intermédiaire où les capitaux se sont montrés particulièrement abondants, en 1899. Voici le résultat de la comparaison :

	12 juillet 1893	5 avril 1899	3 décembre 1907
	Millions de dollars		
Portefeuille	2 020,5	2 421,4	4 622,9
Dépôts des particuliers	1 556,8	2 437,2	4 176,9
Excédent du portefeuille. . .	+ 463,7	— 15,8	+ 446,0

Rappelons encore que les banques confondent, sous la rubrique « dépôts », deux éléments que nous considérons en France comme distincts : 1° les fonds disponibles des commerçants et des particuliers, remis aux banques, à charge, par elles, de les faire fructifier et de les rembourser à première demande; ce sont de véritables dépôts; 2° le montant des crédits ouverts aux clients sur garantie de papier de com-

merce, de titres, etc. La valeur des garanties ainsi transférées aux banques paraît à l'actif au compte « portefeuille ». Au moment où s'effectue l'opération, une somme égale au prêt consenti est portée au crédit du client sous la rubrique « dépôts » ; à mesure que celui-ci l'utilise en tirant des chèques sur le compte qui lui est ainsi ouvert, le « dépôt » diminue pour s'éteindre lorsque le crédit accordé a été entièrement utilisé.

Ceci posé, que se passe-t-il dans une période de ralentissement des affaires ? La première partie des dépôts, c'est-à-dire les fonds disponibles du public, est largement alimentée par suite de l'abondance générale des capitaux; d'un autre côté, les emprunteurs, qui n'ont à supporter qu'un taux d'intérêt peu élevé, laissent séjourner en banque, pendant un temps relativement long, le produit de leurs emprunts; les conditions peu onéreuses dans lesquelles ils obtiennent leur fonds de roulement leur permettent de l'accroître. Il en résulte que, ces causes agissant dans le même sens sur les deux éléments du compte « dépôts », le solde de celui-ci s'élève rapidement; il est ainsi arrivé, en 1899, à dépasser légèrement le portefeuille, qui restait relativement faible par suite du peu d'activité des transactions.

Au contraire, aux époques de développement excessif des affaires et de tension monétaire, les dépôts proprement dits se contractent fortement, presque tous les capitaux disponibles ayant été peu à peu investis dans des placements fixes. Quant aux sommes provenant d'ouvertures de crédit, elles se réduisent le plus possible, parce qu'en raison de l'extrême cherté de l'argent, les emprunteurs n'apportent leurs effets et leurs titres à la banque qu'à la dernière extrémité, pour les utiliser à très bref délai par des tirages de chèques et ne conserver qu'un fonds de roulement des plus restreints. L'ensemble des dépôts tend à se réduire au minimum, pendant qu'au contraire le portefeuille se gonfle sous l'influence de l'extrême activité des affaires.

Il résulte de cette double tendance que, si l'on met en regard une période de crise et une période de dépression, à un portefeuille équivalent correspondra une somme de dépôts (au sens américain) beaucoup moins élevée dans le premier cas que dans le second; l'écart entre les deux comptes du bilan sera plus favorable au portefeuille à l'époque du resserrement monétaire qu'au moment de l'abondance des capitaux, c'est ce qui se remarque très nettement sur le tableau de la page 118; l'excédent du portefeuille sur les dépôts est de 464 millions de dollars en 1893 et de 446 millions en 1907; au contraire, en 1899, ce sont les dépôts qui dépassent le portefeuille de près de 16 millions.

Au moyen des bilans des banques nationales, qui malheureusement ne sont publiés que cinq fois par an, à des dates irrégulières, j'ai relevé, depuis 1866, l'excédent du portefeuille sur les dépôts des particuliers; j'ai constaté, après avoir tracé le diagramme des maxima et minima annuels, que des maxima très nets se produisaient aux époques de crise, et que les minima indiquaient la fin de la liquidation et le moment de la reprise des affaires; l'allure de la courbe permet de suivre l'alternance des périodes de prospérité et de liquidation, ce qu'il est impossible de faire à la seule inspection des courbes de l'encaisse, du portefeuille et de la circulation.

Nous sommes donc ici en possession d'une donnée permettant de constater au moins le sens des variations relatives des capitaux disponibles et des demandes de crédit. Bien entendu, il ne faut espérer en tirer, pas plus que du criterium de Juglar, aucune indication relative au moment où éclatera la crise, à la forme plus

ou moins violente qu'elle affectera. De tels pronostics, qu'il est d'ailleurs bien hasardeux de formuler quand il s'agit de phénomènes où la psychologie joue un rôle aussi grand que dans les crises, ne sauraient se déduire de données statistiques. Mais de pareils éléments sont précieux parce qu'ils sont susceptibles de corroborer ou d'infirmer les impressions que fait naître l'examen d'ensemble de la situation économique.

L'examen du diagramme joint à cette étude (voir page 121) montre également combien il serait peu exact de prétendre que les crises se produisent aux États-Unis avec une périodicité régulière. On y vérifie d'une façon frappante ces paroles de Juglar : « Il ne faut pas enchaîner ces oscillations du monde des affaires dans des formules déterminées à l'avance, il faut leur laisser toute leur élasticité. Ce serait tirer de l'observation plus qu'elle ne donne que de fixer à cinq ou dix années les retours périodiques des crises. » Après 1873-1875 et 1884, nous avons en 1890 la répercussion de la crise Baring, puis, presque aussitôt, la grande crise de 1893 ; il faut alors attendre jusqu'en 1903 pour assister à une fausse alerte qui rejette jusqu'en 1907 l'explosion définitive. Il est difficile de trouver une régularité quelconque dans les intervalles qui séparent ces dates.

J'ai terminé, Messieurs, l'examen que je m'étais proposé de la crise récente, considérée au point de vue spécial de la distribution du crédit. Les chiffres extraits des statistiques officielles nous ont prouvé la disproportion qui s'est graduellement établie entre l'esprit d'entreprise et les capitaux prêts à soutenir la grandeur de ses conceptions. Pas plus que dans le passé, l'équilibre n'a pu être maintenu entre ces deux éléments du progrès économique ; il y a eu un aveuglement général, un entraînement collectif ; ce sont des mouvements que l'on constate et que l'on constatera sans doute longtemps encore, sans trouver le moyen de les enrayer. Mais, au moins, conviendrait-il qu'ils ne fussent pas facilités par les lois, comme c'est le cas aux États-Unis. Aucun établissement central de crédit n'y distribue, suivant les besoins, une circulation fiduciaire élastique et gagée sur un actif commercial ; le Trésor, qui essaie de jouer ce rôle de régulateur, ne peut le faire que d'une manière artificielle, en répartissant ses dépôts entre les banques nationales, sans rien qui lui indique s'il reste en deçà ou s'il va au delà des besoins ; il immobilise, d'autre part, une énorme masse métallique qu'une banque centrale pourrait utiliser comme soutien d'une circulation saine et vivifiante. Quant aux banques nationales, le procès de leur circulation rigide, gagée sur des fonds d'État, n'est plus à faire ; les dispositions prises pour assurer la couverture métallique de leurs dépôts n'aboutissent qu'à concentrer les capitaux disponibles sur le point où la spéculation peut le plus facilement s'en emparer ; et l'absence d'un marché à terme sur les valeurs de Bourse rend encore plus dangereux pour la sécurité générale les soubresauts de cette spéculation. Puis, en temps de panique, alors qu'il serait nécessaire de réunir des fonds abondants pour ramener la confiance, ce sont les banques elles-mêmes qui, dans la crainte de ne pouvoir se conformer aux prescriptions légales, retirent brusquement le numéraire de la circulation et donnent l'exemple de la thésaurisation qui devient une calamité publique. Dans ces moments de crise, l'insuffisance des prescriptions légales se manifeste avec tant de force que les seuls groupements de banques existant dans le pays, grâce d'ailleurs à l'initiative privée, les clearing houses, doivent créer d'eux-mêmes, en dehors de la légalité, des certificats de prêt qui constituent la monnaie fiduciaire que la loi n'a pas su prévoir.

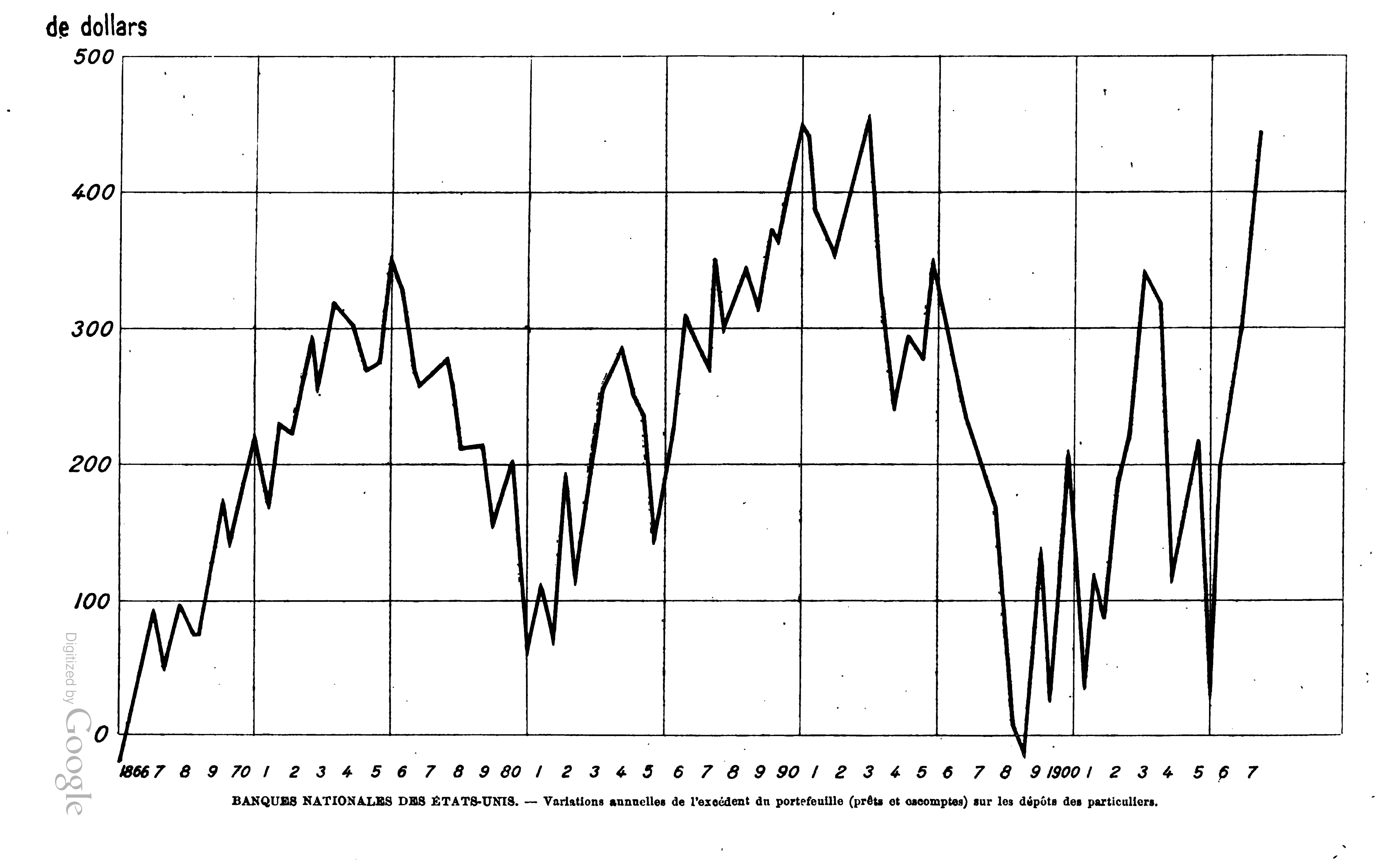

BANQUES NATIONALES DES ÉTATS-UNIS. — Variations annuelles de l'excédent du portefeuille (prêts et escomptes) sur les dépôts des particuliers.

Les Américains reconnaissent eux-mêmes les nombreuses imperfections de leur législation monétaire. Plusieurs, parmi les plus compétents, n'hésitent pas à préconiser l'institution d'une banque centrale. Ils ne se font d'ailleurs pas d'illusions sur le sort qui attend ce projet, dont la réalisation est sans doute encore lointaine. Les citoyens de l'Union sont trop attachés à leurs prérogatives locales pour voir d'un bon œil l'établissement dans chaque État d'une succursale de la banque de Washington ou de New-York; l'échec d'une institution de ce genre, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, est un prétexte tout trouvé pour justifier ce préjugé. Il est donc très probable qu'on se bornera à modifier superficiellement le système actuel en essayant de donner plus d'élasticité à la circulation; mais il est non moins probable qu'on n'obtiendra ainsi aucun résultat appréciable. La multiplicité des banques nationales est un de leurs vices fondamentaux. Le maniement de l'émission fiduciaire exige une unité de vues, une compréhension des intérêts généraux du pays, parfois un renoncement de l'institut d'émission à ses avantages particuliers, que l'on ne peut raisonnablement attendre des six mille banques réparties sur tout le territoire américain, sans lien entre elles, se concurrençant au contraire fréquemment, isolées dans leur ville par l'interdiction d'avoir des succursales, et préoccupées seulement de tirer de l'émission un supplément de bénéfices réalisé sans risques. Il n'y a pas de législation capable de les guérir de ces défauts. C'est pourquoi les États-Unis, quand ils auront achevé de réparer les pertes de la dernière crise, quand la liquidation aura éliminé les entreprises malsaines et permis aux capitaux de se reconstituer, se trouveront de nouveau désarmés contre les excès d'une spéculation à laquelle leur tempérament national les pousse avec tant d'ardeur. Leur magnifique évolution économique risque fort d'être encore troublée par de violentes secousses, jusqu'au jour où ils devront se résigner à appliquer les principes que la logique et l'expérience ont enseignés, depuis longtemps déjà, aux nations de l'Ancien Monde.

G. Roulleau.

III

LE COÛT DE LA VIE EN ANGLETERRE

Le département du travail du *Board of Trade* vient de publier les premiers résultats d'une vaste enquête qu'il a entreprise sur le *Coût de la vie des classes ouvrières* (*Cost of living of the working classes — Report of an inquiry by the Board of Trade into working class rents, housing and retail prices, together with the standard rates of wages prevailing in certain occupations in the principal industrial towns of the United Kingdom*) [1].

L'objet de cette enquête est double. Elle doit :

1° Compléter les enquêtes publiées en 1903 sur la consommation de nourriture (*Consumption of food*) et en 1904 sur le coût de la vie (*Cost of living*) dans les classes ouvrières des districts urbains du Royaume-Uni : ces deux enquêtes étaient le résultat de l'examen d'un grand nombre de budgets de familles, mais on n'avait pu recueillir que des données incomplètes, en particulier quant aux loyers et aux prix des denrées d'alimentation.

(1) Un grand volume, 1908, liii-616 pages avec cartes. Prix : 6 shillings.

2° Permettre de comparer le coût de la vie, d'une part, d'un district à l'autre du Royaume-Uni, et d'autre part, de l'Angleterre aux pays étrangers : le département du travail a, dans ce but, entrepris une enquête similaire en Allemagne et en France : le volume relatif à l'Allemagne sera publié dans un avenir prochain ; l'enquête qui porte sur la France est également en bonne voie d'exécution.

L'objet du présent article est d'analyser la partie du travail relative à l'Angleterre : je me propose ultérieurement d'analyser, dès leur publication, les résultats de l'enquête effectuée en Allemagne et de l'enquête portant sur la France.

I

L'enquête anglaise vise les points suivants :

1° Les loyers et les prix des denrées d'alimentation et de chauffage ;

2° Les salaires dans 77 villes d'Angleterre, 11 d'Écosse, 6 d'Irlande, soit au total 94 villes.

Les dates auxquelles elle se rapporte sont comprises dans le mois d'octobre 1905.

§ 1 — Loyers

La comparaison des loyers suppose la détermination préalable du type de logement. On a donc distingué, dans chaque ville, la proportion de la population qui occupe des logements de types différents, ceux-ci étant définis par le nombre des pièces, une, deux, trois, quatre, cinq et au-dessus ; de plus, pour les logements de quatre pièces au plus, on a spécifié la proportion de la population qui occupe des logements surpeuplés, c'est-à-dire comprenant plus de deux personnes par pièce. Le chiffre de la population pris pour base a été celui du recensement de 1901. On a obtenu ainsi un tableau qui se présente comme suit, mais dont je ne reproduis qu'un extrait :

Tableau donnant la proportion, en pour cent du total, de la population occupant dans les villes mentionnées ci-après :

a) *des logements d'un nombre de pièces égal à 1, 2, 3, 4, 5 et au-dessus*
b) *des logements surpeuplés de 4 pièces au plus.*

VILLES	POPULATION TOTALE en 1901	PROPORTION DE LA POPULATION OCCUPANT DES LOGEMENTS D'UN NOMBRE DE PIÈCES ÉGAL A					PROPORTION de la POPULATION occupant des logements surpeuplés de 4 pièces au plus
		1	2	3	4	5 et au-dessus	
Birkenhead	110 915	1,2	4,1	4,8	18,2	71,7	5,02
. . . . . .	. . . .	. .	. .	. .	. .	. .	. . . .
Gateshead	109 888	5,2	26,3	26,1	23,4	19,0	34,51
. . . . . .	. . . .	. .	. .	. .	. .	. .	. . . .
Halifax	104 936	2,2	18,3	17,3	17,6	44,6	14,49
Huddersfield	95 047	2,1	12,9	26,5	20,9	37,6	12,88
Ipswich	66 630	0,3	1,8	1,8	9,5	86,6	1,14
Londres	4 536 541	6,7	15,5	16,6	15,2	46,0	16,01
Southampton	104 824	1,3	4,5	4,1	9,2	80,9	2,11
Angleterre et Pays de Galles	32 527 843	1,6	6,6	9,8	21,9	60,1	»
Écosse	»	»	»	»	»	»	»
Irlande	»	»	»	»	»	»	»
. . . . . .	. . . .	. .	. .	. .	. .	. .	. . . .

On a ensuite, pour chaque classe de logements, relevé les limites du loyer moyen hebdomadaire d'après les taux les plus fréquemment constatés.

On a ainsi obtenu un tableau dont je présente ci-dessous un extrait.

Loyers hebdomadaires

VILLES	LIMITES DU LOYER HEBDOMADAIRE POUR UN LOGEMENT D'UN NOMBRE DE PIÈCES ÉGAL A				
	2	3	4	5	6
	s.d. s.d.	s.d. s.d.	s.d. s.d.	s.d. s.d.	s.d. s.d.
Birkenhead	» »	4 6 à 6 0	6 0 à 7 0	6 6 à 8 6	» »
Gateshead	3 6 à 4 9	4 6 à 5 9	5 0 à 6 0	» »	» »
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Halifax	2 3 à 3 0	3 0 à 3 9	4 0 à 5 9 7 0 à 9 0	5 0 à 6 6 6 0 à 8 6	» »
Huddersfield	3 0 à 3 9	4 6 à 5 6	5 0 à 5 9	7 0 à 9 0	» »
Ipswich	» »	3 0 à 6 0	3 6 à 4 6	4 6 à 5 0	5 6 à 6 6
Londres	4 6 à 7 6	6 0 à 9 0	7 6 à 10 6	9 0 à 13 0	10 6 à 15 6
Southampton	» »	» »	5 0 à 7 0	6 0 à 8 0	7 6 à 9 6

Ces résultats de détail ont été groupés dans le tableau suivant qui indique le loyer moyen correspondant à chaque type en spécifiant le nombre des villes qui s'en écartent par excès ou par défaut.

Nombre de pièces par logement	Nombre de villes correspondantes	Limites-types du loyer moyen hebdomadaire	Nombre de villes où le loyer moyen est compris entre les limites-types	au-dessous de la limite inférieure	au-dessus de la limite supérieure
—	—	—	—	—	—
		s. d. s. d.			
2	19	3 0 à 3 6	12	4	5
3	44	3 9 à 4 6	25	8	11
4	73	4 6 à 5 6	45	15	13
5	68	5 6 à 6 6	43	12	13
6	30	6 6 à 7 9	17	6	7

Ces chiffres montrent :-

1° Tout d'abord la prédominance des logements de 4 ou 5 pièces ; les enquêteurs ont trouvé des logements à 4 pièces dans presque toutes les villes ; ils ont même été frappés de la fréquence relative des logements à 6 pièces.

2° Puis l'uniformité des loyers : le nombre des villes où le loyer moyen tombe entre les limites-types est fort élevé, et l'écart qui sépare les limites est très faible.

Il est également intéressant de comparer les loyers de Londres et ceux des villes de province. Cette comparaison résulte des chiffres ci-dessous :

	Limites du loyer hebdomadaire pour des logements d'un nombre de pièces égal à				
	2	3	4	5	6
	s. d. s. d.	s. d. s. d.	s. d. s. d.	s. d. s. d.	s. d. s. d.
Londres	4 6 à 7 6	6 0 à 9 0	7 6 à 10 6	9 0 à 13 0	10 6 à 15 6
Villes de province	3 0 à 3 6	3 9 à 4 6	4 6 à 5 6	5 6 à 6 6	6 6 à 7 9

Ainsi on voit que les logements à 2 pièces se louent en moyenne :

6s 0d à Londres	3s 3d en province

et que les logements à 3, 4, 5 et 6 pièces se louent en moyenne respectivement :

7s 6d	9s 0d	11s 0d	13s 0d	à Londres
4s 1/2	5s 0d	6s 0d	7s 1/2	en province

Les loyers sont donc à Londres notablement plus élevés qu'en province ; la variation est de près du double.

Toutefois le criterium adopté n'est pas suffisant. En effet, ce criterium a été placé dans le loyer moyen payé pour des logements de même type. Or, il ne permet point de comparer entre elles les diverses villes. Ainsi, le logement à 4 pièces étant le plus fréquent, il ne suffit pas de rapprocher le loyer afférent à ce type dans les villes en question pour déterminer la valeur du loyer dans chacune de ces villes. Des circonstances particulières, notamment l'extension de la ville, la création d'habitations de types nouveaux, peuvent faire varier le taux du loyer d'un type déterminé par rapport à ceux des loyers des autres types dans la même ville. Dès lors, le taux du loyer du type considéré ne peut servir de caractéristique de la ville en question. Les deux villes d'Halifax et d'Huddersfield fournissent la preuve de cette allégation : en effet, pour les logements de 2, 3 ou 5 pièces, le taux le moins élevé est à Halifax, et l'inverse se présente pour les logements à 4 pièces.

Les éléments d'incertitude disparaissent si l'on compare, pour chaque ville, le loyer hebdomadaire moyen afférent au type de logement le plus fréquent dans cette ville, avec le loyer moyen du même type dans la ville de Londres. A Birkenhead où les logements les plus nombreux appartiennent aux types de 3, 4 ou 5 pièces, on exprime le loyer de chacun de ces types en pour-cent des loyers des types correspondants à Londres, et on calcule la moyenne de ces trois taux de pourcentage : cette moyenne est dénommée *index-number* du loyer moyen. L'*index-number* d'une ville exprime donc le taux du loyer moyen de cette ville rapporté à celui de Londres.

On a dressé de la sorte un tableau qui donne les index-numbers dans l'ordre de décroissance, et que je reproduis ci-dessous par extrait :

Villes	Index-numbers	Villes	Index-numbers
Londres	100	. . . .	...
Croydon	81	Halifax.	55
Plymouth et Devonport . . .	81	. . . .	...
. . . .	...	. . . .	...
Birkenhead	70	. . . .	...
Jarrow.	68	. . . .	...
. . . .	...	. . . .	...
Gateshead	66	Ipswich	44
. . . .	...	. . . .	...
Southampton	65	. . . .	...
Huddersfield	64	Macclesfield.	32

La signification de l'index-number d'une ville, telle qu'elle résulte de sa définition, montre qu'il sert de terme de comparaison entre la ville considérée et Londres,

mais le rapprochement des index-numbers de deux villes n'autorise pas des conclusions relatives aux prix respectifs des loyers de ces deux villes. Ainsi l'index-number d'Ipswich étant 44 et celui de Gateshead étant 66, on n'est pas fondé à dire que dans la seconde ville le loyer est en moyenne pour les ouvriers une fois et demie plus élevé que dans la seconde. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que les logements fussent également répartis selon les types admis, dans les deux villes considérées.

D'autre part, dans la série des index-numbers, celui de Londres a été pris égal à 100 ; pour aucune ville, l'index-number n'a dépassé 100 ; il ne dépasse même jamais 81 et se maintient d'ordinaire entre 50 et 60.

La confirmation de l'uniformité des index-numbers a été donnée par la réunion géographique des villes en sept groupes.

Groupe géographique	Nombre de villes	Index-numbers de loyer moyen
Londres	»	100
Comtés du Nord et Cleveland	9	62
Yorkshire (sauf Cleveland)	10	56
Lancashire et Cheshire	17	54
Midland	15	51
Comtés de l'Est	7	50
Comtés du Sud	10	61
Pays de Galles et Monmouth	4	60

La même constatation est donnée par le groupement des villes basé sur l'effectif de la population.

Population	Nombre de villes	Index-numbers de loyer moyen
Au-dessus de 250 000 habitants	8	64
De 150 000 à 250 000	8	60
De 100 000 à 150 000	11	59
De 50 000 à 100 000	24	54
Au-dessous de 50 000	22	53

En répartissant les villes en deux groupes selon que l'effectif de leur population est ou non supérieur à 100 000 habitants, on trouve que les index-numbers sont 61 pour le premier groupe et 53 pour le second.

En résumé, l'effectif de la population ne semble pas avoir une relation avec le taux moyen du loyer.

L'enquête a recherché s'il existait une relation entre ce taux et le surpeuplement : ce dernier, défini comme il a été dit ci-dessus, est exprimé par un coefficient qui indique la proportion de la population occupant des logements surpeuplés ; je le dénommerai : « coefficient de surpeuplement » : lorsque le coefficient est a, on est certain que a °/₀ de la population habite dans des logements de 4 pièces au plus qui comprennent plus de deux personnes par pièce. Cela posé, on a rangé les villes par ordre d'index-numbers décroissants, et l'on a découpé cette liste en cinq tranches ou groupes selon que l'index-number était compris entre 100 et 62, 61 et 58, 57 et 54, 53 et 50, 41 et 32, puis l'on a calculé, d'une part, la moyenne arithmétique

des index-numbers et, d'autre part, celle des coefficients de surpeuplement de chaque ville. Ce calcul a donné les chiffres suivants :

Groupes	Nombre des villes compris dans chaque groupe	Moyenne arithmétique des index-numbers de loyer moyen	Moyenne arithmétique des coefficients de surpeuplement
1	14	71	13,8
2	14	59	10,5
3	13	56	7,0
4	16	52	6,0
5	16	46	2,6

Un examen sommaire de ces chiffres pourrait donner à penser que l'on doit en dégager cette loi générale que le loyer est d'autant plus considérable que les logements sont plus surpeuplés. Un examen plus attentif dément ces présomptions. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier non plus les moyennes, mais les chiffres élémentaires relatifs à chaque ville.

Considérons, par exemple, le premier groupe. On y relève les chiffres suivants :

Villes	Index-numbers de loyer moyen	Coefficients de surpeuplement
Londres	100	16,01
Croydon	81	2,74
Devonport et Plymouth	81	19,54
Newcastle-sur-Tyne	76	30,47
Birkenhead	70	5,02
Jarrow	68	36,58
Swansea	68	5,57
Gateshead	66	34,54
Liverpool et Bootle	65	7,79
Southampton	65	2,11
Huddersfield	64	12,88
Barrow-in-Furness	63	10,12
Newport (Mon.)	63	2,89
Manchester et Salford	62	6,64

Ainsi le coefficient de surpeuplement varie de 2,11 à Southampton, à 34,54 à Gateshead et 36,58 à Jarrow, bien que l'index-number ne diffère entre ces villes que de quelques unités. Cette divergence d'allure entre le coefficient de surpeuplement et l'index-number de loyer s'explique par la différence, dans chacune de ces villes, de la proportion de la population ouvrière par rapport à l'ensemble de la population.

§ 2. — Prix de détail de l'alimentation et du chauffage

Les prix indiqués par l'enquête sont, non pas les prix minimum auxquels les denrées peuvent être obtenues, mais les prix usuels; dans une liste de prix la limite inférieure peut ne pas être le prix minimum de la localité; la liste représente les divers prix relatifs aux qualités variées d'un même objet. Donc, d'une ville à l'autre, les variations de prix ne sont pas dues uniquement à la différence du coût d'articles

similaires : elles sont dues également à la différence de la demande des diverses qualités d'un même objet.

Les renseignements mis en œuvre ont été fournis par les budgets de familles que le *Board of trade* avait colligés en 1904 (voir *Memorandum on the consumption and cost of food in workmen's families*) et par les réponses à des formulaires qui avaient été adressés à des membres d'organisations ouvrières, à des sociétés coopératives et à des individus. On élimina les budgets qui n'offraient pas, en particulier pour insuffisance de renseignements, toutes les garanties désirables, et on en conserva **1 944**.

On obtint ainsi les chiffres suivants :

Limites du revenu hebdomadaire de la famille	Nombre des familles observées	Revenu moyen hebdomadaire de la famille	Nombre moyen d'enfants vivant dans la famille	Dépenses totales de nourriture par semaine pour la famille
—	—	—	—	—
		s. d.		s. d.
Au-dessous de 25 shillings . . .	261	21 4 1/2	3,1	14 4 3/4
De 25 à 30 shillings	289	26 11 3/4	3.3	17 10 1/4
De 30 à 35 shillings	416	31 11 1/4	3,2	20 9 1/4
De 35 à 40 shillings	382	36 6 1/4	3,4	22 3 1/2
De 40 shillings et au-dessus . . .	596	52 0 1/2	4,4	29 8
Ensemble	1 944	36 10	3,6	22 6

Denrées	Ensemble des familles: Quantités consommées par semaine par la famille	Dépenses de nourriture par semaine pour la famille
—	—	—
	Livres anglaises (1)	s. d.
Pain et farine	32,4	3 7
Viande	6,50	4 5 1/2
—	»	0 11 3/4
Lard	1,38	0 11 1/2
Œufs	»	1 0
Lait frais	Pintes (2) 9,91	1 3 1/4
Fromage	Livres anglaises (1) 0,83	0 6 1/2
Beurre	1,96	2 1 1/2
Pommes de terre	16,92	0 11
Légumes et fruits	»	0 11
Groseilles et raisins	0,70	0 2 3/4
Riz, tapioca et farine d'avoine	2,95	0 6
Thé	0,60	1 1 1/2
Café et chocolat	0,22	0 3 3/4
Sucre	5,31	0 11 3/4
Confitures, marmelades et sirops . . .	»	0 6 1/2
Conserves au vinaigre et condiments . .	»	0 3 1/4
Divers	»	1 9 1/2
		22 6

(1) La livre anglaise vaut : kilo 0,4535926.
(2) La pinte anglaise vaut : litre 0,5679.

Les chiffres ci-dessus montrent :

1° Que l'augmentation du revenu ne doit pas être exclusivement attribuée au salaire du chef de famille; elle peut provenir du salaire rapporté par les autres membres de la famille : les 596 familles dont le revenu est le plus élevé comprennent des adultes en nombre plus grand que la moyenne, ainsi qu'il résulte de la plus grande consommation de nourriture;

2° Que la proportion des dépenses de nourriture diminue lorsque le revenu augmente : elle est de 66 °/₀ environ lorsque le revenu est inférieur à 25 shillings par semaine, et de 57 °/₀ lorsqu'il est égal ou supérieur à 40.

D'ailleurs, pour connaître l'importance relative que le coût de chaque article a dans les dépenses normales de la famille ouvrière, on a affecté chacun d'eux d'un coefficient ou « poids » : ce « poids » a été donné par la quantité de chaque article qui était consommée en moyenne par semaine dans une famille ouvrière. On a ensuite exprimé le total des dépenses en pour-cent des résultats qu'aurait fournis l'application des prix à Londres. On a pu attribuer ainsi à chaque ville un *index-number* de prix qui est 100 pour Londres et dont le minimum (88) est atteint par Wigan et le maximum (106) par Douvres.

Si l'on adopte la classification susvisée en sept groupes géographiques, on trouve les résultats suivants :

Groupe géographique	Nombre de villes	Index-numbers moyens			
		Toutes denrées	Épicerie	Charbon	Viande
—	—	—	—	—	—
Londres	»	100	100	100	100
Comtés du Nord et Cleveland . .	9	97	102	71	99
Yorkshire (sauf Cleveland) . . .	10	94	97	71	99
Lancashire et Cheshire.	17	92	95	70	96
Midland.	15	98	96	73	95
Comtés de l'Est	7	98	99	81	102
Comtés du Sud.	10	102	103	102	97
Pays de Galles et Monmouth . .	4	96	98	90	94

§ 3. — Relations entre les recettes et les dépenses de l'ouvrier

Pour établir la relation entre les recettes et les dépenses de l'ouvrier, l'enquête a, d'une part, combiné les dépenses de loyer et les dépenses d'alimentation et de chauffage, et, d'autre part, présenté en regard les salaires obtenus.

Toutefois, il n'était point possible d'ajouter les index-numbers de loyers aux index-numbers de prix ; en effet, les dépenses d'alimentation et de chauffage sont notablement supérieures aux dépenses de loyer; on a donc affecté les index-numbers de prix du coefficient 4 et les index-numbers de loyer du coefficient 1.

Pour les salaires, on a pris comme index-numbers les moyennes correspondant aux salaires des ouvriers « qualifiés » dans les industries du bâtiment, du génie civil et de l'imprimerie.

Les résultats de ces calculs sont donnés par le tableau suivant (voir page 130).

D'après les chiffres de ce tableau on constate qu'il n'existe aucune relation entre les variations locales du loyer et des prix et celles des salaires, tandis que dans chaque groupe géographique les salaires diffèrent notablement d'une industrie à l'autre.

Index-numbers

Groupe géographique	Nombre de villes	Loyers et prix des denrées			Salaires (ouvriers qualifiés)		
		Loyers	Prix	Combinaison du loyer et des prix	Bâtiment	Génie civil	Imprimerie
—	—	—	—	—	—	—	—
Angleterre et Pays de Galles :							
Londres.	»	100	100	100	100	100	100
Comtés du Nord et Cleveland .	9	62	97	90	88	89	82
Yorkshire (sauf Cleveland). . .	10	56	94	87	84	85	82
Lancashire et Cheshire. . . .	17	54	92	84	89	88	85
Midland.	15	51	93	85	90	86	80
Comtés de l'Est.	7	50	98	88	84	74	71
Comtés du Sud.	10	61	102	93	85	85	71
Pays de Galles et Monmouth. .	4	60	96	89	87	92	78
Écosse	10	69	102	95	86	83	80
Irlande.	6	50	97	87	79	90	82

Enfin, pour déterminer la puissance d'achat du salaire, on a calculé la moyenne des trois index-numbers de salaires relatifs aux trois industries considérées et on a divisé cette moyenne par l'index-number moyen relatif à la combinaison du loyer et des prix. On a ainsi obtenu les chiffres suivants :

Index-numbers

Groupe géographique	Nombre de villes	Combinaisons du loyer et des prix	Salaires nominaux (ouvriers qualifiés)	Salaires réels
—	—	—	—	—
Angleterre et Pays de Galles :				
Londres	»	100	100	100
Comtés du Nord et Cleveland. . .	9	90	86	96
Yorkshire (sauf Cleveland). . . .	10	87	84	97
Lancashire et Cheshire	17	84	87	104
Midland	15	85	85	100
Comtés de l'Est	7	88	76	86
Comtés du Sud	10	93	80	86
Pays de Galles et Monmouth . . .	4	89	86	97
Écosse.	10	95	83	87
Irlande	6	87	84	97

§ 4. — Variation des loyers, des prix et des salaires postérieurement a l'exécution de l'enquête

Depuis l'exécution de l'enquête, les éléments qui y étaient visés pouvaient avoir subi des modifications : en effet, ils étaient relatifs au mois d'octobre 1905 et l'enquête s'achevait en octobre 1907 ; le document qui la publie est signé de décembre 1907 et daté de 1908.

Aussi le rédacteur du document a-t-il voulu donner une comparaison entre la situation d'octobre 1905 et celle d'octobre 1907.

1° *Loyers.* — Il a estimé que les loyers n'avaient pas subi de modifications dans cette période de deux ans; pour qu'une variation se fût produite dans un délai aussi court, il aurait fallu que des circonstances exceptionnelles, telles qu'une migration importante de la population, fussent intervenues, et ce cas ne s'était point présenté.

2° *Prix de détail des denrées.* — Les prix des denrées autres que le charbon avaient subi une élévation générale de 1 °/₀; celui du charbon s'était élevé de 13 °/₀. Le lait n'avait point varié ; le mouton était également resté stationnaire; le porc avait haussé de 2 °/₀; le bœuf, de 3 °/₀ ; la viande, tant anglaise qu'étrangère ou coloniale, de 2 °/₀ ; le lard, les pommes de terre, les œufs, le beurre et le fromage avaient légèrement haussé; par contre le thé et le sucre avaient baissé; il en était de même du pain dont le prix avait décru de 4 °/₀.

3° *Salaires.* — Les salaires avaient légèrement haussé en général. Dans le bâtiment, si l'on constatait une faible baisse pour les ouvriers qualifiés chez les maçons, les plâtriers et les peintres, on relevait du moins une légère hausse chez les briqueteurs, les charpentiers et les plombiers pour les ouvriers qualifiés; les salaires des ouvriers ordinaires n'avaient point varié. Dans le génie civil, les salaires des ouvriers ordinaires s'étaient très faiblement élevés; ceux des ouvriers qualifiés avaient crû de 1,5 °/₀. Dans l'imprimerie, les compositeurs-typographes avaient bénéficié d'une hausse de 1 °/₀.

Le document qui précède présente un intérêt actuel par la nature des méthodes employées et par le mode de présentation des résultats; cet intérêt s'accroîtra par la publication, déjà annoncée, des documents similaires relatifs à l'Allemagne et à la France.

Maurice Bellom.

IV

BIBLIOGRAPHIE

Encyclopédie scientifique. — *Théorie mathématique des assurances,* par MM. P.-J. Richard et E. Petit. Doin. Prix : 5 francs.

Les auteurs ont eu pour but d'exposer les principes généraux qui permettent l'établissement des tarifs des compagnies d'assurances sur la vie, sur les accidents, ainsi que ceux des sociétés de secours mutuels.

Le livre commence par un rappel très sommaire des notions du calcul des probabilités conduisant à la théorie du *plein* qui n'est d'ailleurs qu'esquissée.

Le livre I est consacré aux assurances sur la vie; l'exposé très scientifique du calcul rationnel des annuités viagères est admirablement fait; on sent que les auteurs ont professé leur cours avant de le rédiger complètement; de plus, on reconnaît deux praticiens consommés dans les méthodes employées pour rendre compréhensibles les théories mathématiques assez complexes des diverses combinaisons.

Les auteurs ont indiqué les dernières études de la science actuarielle dont les investigations en matière de mortalité progressent chaque jour.

On peut citer dans cette partie du livre une étude sommaire intéressante de la valeur des usufruits et des nues propriétés, et l'exposé assez peu connu de la méthode employée par la Caisse nationale des retraites pour le calcul de ses tarifs de rentes viagères.

La partie législative est également bien traitée quoique un peu succinctement, à notre avis; mais il est probable que les exigences de l'éditeur de l'Encyclopédie ont dû obliger les auteurs à se restreindre; on ne peut que le regretter.

Le calcul des réserves forme un chapitre très important dont la lecture montre que les auteurs se sont trouvés en présence de problèmes pratiques difficiles qu'ils ont heureusement solutionnés.

Celivre se termine par l'étude des tontines et des sociétés diverses de capitalisation

viagères dans lesquelles il intervient d'autres facteurs que la mortalité, tels que les radiations pour causes diverses; les auteurs sont assez sévères pour ces genres d'associations qui ont cependant le mérite de faire pénétrer l'assurance ou une pseudo-assurance dans les classes populaires.

Le livre II est relatif aux assurances contre la morbidité, l'invalidité et les accidents; c'est la trilogie de l'assurance allemande qui est traitée et les auteurs ont d'ailleurs mis très largement à contribution les statistiques allemandes en critiquant avec beaucoup de justesse les statistiques françaises.

Notons en passant une étude sommaire de l'assurance complémentaire de l'assurance sur la vie; cette forme d'assurance contre la maladie est fort peu pratiquée en France malgré son intérêt et sa réelle importance.

Le livre se termine par un index bibliographique fort complet et par une table alphabétique des matières suivant le mode uniforme usité dans les ouvrages de l'Encyclopédie; les lecteurs peu familiers avec l'assurance sont donc certains de trouver immédiatement le sujet qui les intéresse.

En résumé, bon livre que le monde scientifique a intérêt à posséder pour comprendre le calcul des tarifs et discuter les chargements quelquefois abusifs des compagnies par actions et surtout des sociétés mutuelles, tontinières ou de capitalisation.

A. Barriol.

V

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

4e trimestre 1907 — Transports maritimes

Italie. — On résumera ci-après le mouvement total dans les ports italiens, d'après la dernière publication officielle, intitulée : *Movimento de la navigatione del regno d'Italia.* Le tonnage de jauge net est exprimé en milliers de tonneaux-registre, et le poids des marchandises en milliers de tonnes.

Années	Entrées			Sorties		
	Nombre de tous les navires	Tonnage net	Poids des marchandises débarquées	Nombre de tous les navires	Tonnage net	Poids des marchandises débarquées
1905.	104 434	40 423	14 386	104 303	40 359	5 551
1904.	108 921	38 506	13 790	108 858	38 505	5 568
Différences. .	— 4 487	+ 1 917	+ 596	— 4 555	+ 1 854	— 17
Mouvement sous le pavillon italien (compris dans le mouvement total ci-dessus)						
1905.	92 451	24 624	5 418	92 344	24 578	4 081
1904.	97 063	23 565	5 469	96 963	23 540	4 047
Différences. .	— 4 612	+ 1 059	— 51	— 4 619	+ 1 038	+ 34
Mouvement total dans le port de Gênes						
1905.	6 158	6 434	4 783	6 122	6 378	839
1904.	5 912	6 015	4 709	5 912	5 998	858
Différences. .	+ 246	+ 419	+ 74	+ 210	+ 380	— 19

Autriche. — La dernière statistique officielle de la navigation maritime de l'Autriche est afférente à l'année 1905. Le mouvement maritime de la Hongrie ne figure pas dans ce

document. Les données ci-dessus résument le commerce maritime de l'Autriche avec les pays étrangers. Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux-registre.

Années	Navires chargés et sur lest — sous tous les pavillons		Navires chargés et sur lest — sous le pavillon autrichien		Navires chargés — sous tous les pavillons		Navires chargés — sous le pavillon autrichien	
—	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
				Entrées				
1905	8 229	3 262	2 345	2 124	6 441	2 977	1 897	1 965
1904	8 764	3 221	2 420	2 056	6 676	2 890	1 858	1 873
Différences	— 535	+ 41	— 75	+ 68	— 235	+ 87	+ 39	+ 92
				Sorties				
1905	8 488	3 406	2 606	2 273	7 715	3 017	2 417	2 004
1904	9 254	3 401	2 722	2 215	8 281	3 065	2 555	1 996
Différences	— 766	+ 5	— 116	+ 58	— 566	— 48	— 138	+ 8

On donne ci-après les données analogues sur le mouvement dans le port de *Trieste* :

				Entrées				
1905	3 059	2 250	997	1 429	2 851	2 099	896	1 318
1904	3 437	2 237	1 008	1 376	3 157	2 071	876	1 254
Différences	— 378	+ 13	— 11	+ 53	— 306	+ 28	+ 20	+ 64
				Sorties				
1905	2 848	2 197	981	1 405	2 581	1 877	842	1 192
1904	3 182	2 212	1 020	1 363	2 856	1 920	875	1 170
Différences	— 334	— 15	— 39	+ 42	— 275	— 43	— 33	+ 22

1er trimestre 1908 — Chemins de fer et Tramways

France. — Les statistiques officielles relatives aux résultats définitifs de l'exploitation du réseau d'intérêt général en 1906 n'étant pas encore publiées, on résumera dans cette chronique, d'après les renseignements publiés dans le *Journal officiel*, les données principales afférentes à l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et des tramways pendant l'année 1906.

Années	Longueurs moyennes exploitées	Dépenses d'établissement	Recettes brutes — totales	Recettes brutes — kilométriques	Dépenses d'exploitation — totales	Dépenses d'exploitation — kilométriques	Produit net — total	Produit net — kilométrique
				Chemins de fer d'intérêt local				
	Kilomètres	Milliers de francs	Milliers de francs	Francs	Milliers de francs	Francs	Milliers de francs	Francs
1906	7 162	836 719	62 569	8 736	45 845	6 401	16 724	2 335
1905	6 720	730 549	57 607	8 572	42 299	6 294	15 308	2 278
Différences	+ 442	+ 106 170	+ 4 962	+ 164	+ 3 546	+ 107	+ 1 416	+ 57
				Tramways pour voyageurs et marchandises				
1906	4 779	263 986	18 337	3 849	15 482	3 250	2 855	599
1905	4 493	250 159	17 266	3 843	14 557	3 240	2 709	603
Différences	+ 286	+ 13 827	+ 1 071	+ 6	+ 925	+ 10	+ 146	— 4

Années	Longueurs moyennes exploitées	Dépenses d'établissement	Recettes brutes totales	Recettes brutes kilométriques	Dépenses d'exploitation totales	Dépenses d'exploitation kilométriques	Produit net total	Produit net kilométrique
—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways transportant des voyageurs, des bagages et des messageries								
	Kilomètres	Milliers de francs	Milliers de francs	Francs	Milliers de francs	Francs	Milliers de francs	Francs
1906. . . .	390	51 690	6 720	17 231	5 050	12 949	1 670	4 282
1905. . . .	377	51 655	6 566	15 207	4 820	13 170	1 746	2 037
Différences.	+ 13	+ 35	+ 154	+ 2 024	+ 230	— 221	— 76	+ 2 245
Tramways pour voyageurs seulement								
1906. . . .	2 237	595 454	105 880	47 331	77 379	34 591	28 501	12 740
1905. . . .	2 193	586 043	100 367	45 767	73 647	33 583	26 720	12 184
Différences.	+ 44	+ 9 411	+ 5 513	+ 1 564	+ 3 732	+ 1 008	+ 1 781	+ 556

Europe. — Avant de passer en revue les statistiques officielles les plus récentes de divers pays étrangers, on fera ici quelques extraits du tableau publié dans le *Journal officiel* du 30 décembre dernier, sur la situation des chemins de fer de l'Europe au 1er janvier 1907.

La longueur totale construite du réseau d'Europe, y compris les lignes à voie étroite affectées aux transports publics, mais non compris les tramways et les chemins de fer tertiaires allemands, s'élevait à 316 093 kilomètres, en accroissement de 6 288 kilomètres sur l'année 1905.

Voici la répartition de cette longueur entre les principaux pays et les moyennes par rapport à la superficie et la population de chacun d'eux :

Pays	Longueur	Accroissement en 1906	Longueur par myriamètre carré	Longueur par 10 000 habitants
—	—	—	—	—
Allemagne	57 376	899	10,6	10,2
Russie.	56 670	1 664	1,1	5,4
France.	47 142	676	8,8	12,1
Autriche-Hongrie. . .	41 227	1 309	6,1	8,7
Grande-Bretagne. . .	37 107	347	11,8	9,0
Italie	16 420	136	5,7	5,1
Espagne	14 649	219	2,9	8,2
Suède	13 465	481	2,9	25,6
Belgique	7 495	237	25,4	11,2
Suisse.	4 342	53	10,5	13,1
Danemark	3 434	146	8,9	14,0
Roumanie.	3 210	31	2,0	5,4
Pays-Bas.	3 054	24	9,3	6,0

L'Europe entière possède 3km 2 par myriamètre carré de sa superficie et 8km 1 par 10 000 habitants.

Allemagne. — Comme tous les ans, nous mentionnons ci-dessous les principales données relatives à l'exploitation du réseau allemand à voie normale. Ces renseignements sont empruntés au vingt-septième volume de la statistique officielle, publié tout récemment par l'Office impérial des chemins de fer ; ils se rapportent à l'exploitation pendant l'exercice terminé du 1er avril 1907 :

	1906	1905	Différences
	—	—	—
Longueurs moyennes exploitées (kilomètres)	55 396	54 583	+ 813
Dépenses d'établissement (millions de francs).	18 802	18 190	+ 612
Nombre de voyageurs kilométriques (millions).	27 731	25 632	+ 2 099
Nombre de tonnes kilométriques (millions)	45 353	41 936	+ 3 417
Recettes brutes (milliers de francs).	3 285 401	3 045 828	+ 239 573
Dépenses d'exploitation (milliers de francs)	2 120 701	1 925 626	+ 195 075
Produit net total (milliers de francs)	1 164 700	1 120 202	+ 44 498
Produit net kilométrique (francs).	21 025	20 522	+ 503

Le coefficient d'exploitation de ce réseau s'élevait à 63,4 °/₀ contre 62,2 °/₀ en 1905; la rémunération du capital de premier établissement a atteint 6,35 °/₀ pendant le dernier exercice considéré contre 6,29 °/₀ obtenus en 1905.

Alsace-Lorraine. — L'administration du réseau d'Alsace-Lorraine vient de faire paraître son rapport annuel sur les résultats de l'exploitation pendant l'exercice 1906. Nous en extrayons des données récapitulatives suivantes :

Exercices	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	—	—	—	—	—	—
	Kilomètres	Milliers		Milliers de francs		
1906. . . .	2 016	867 878	2 683 910	147 032	107 007	40 025
1905. . . .	2 014	815 412	2 350 895	136 264	100 561	35 703
Différences.	+ 2	+ 52 466	+ 333 015	+ 10 768	+ 6 446	+ 4 322

Le coefficient d'exploitation a baissé ; il était de 73,8 °/₀ en 1905 et de 72,8 °/₀ en 1906. Le rapport pour cent du produit net au capital d'établissement s'est élevé à 4,68 °/₀ en 1906, contre 4,33 °/₀ pendant l'exercice précédent.

Norvège. — La dernière statistique officielle des chemins de fer norvégiens est afférente à l'exploitation pendant l'exercice terminé au 31 mars 1907. Voici les principales données récapitulatives sur les résultats des deux derniers exercices :

	1906-1907	1905-1906	Différences
	—	—	—
Longueurs moyennes exploitées (kilomètres)	2 589	2 536	+ 53
Dépenses d'établissement par kilomètre (francs)	121 696	123 809	— 2 113
Nombre de voyageurs kilométriques (milliers)	256 550	247 966	+ 8 584
Nombre de tonnes kilométriques (milliers)	240 190	234 917	+ 5 283
Recettes brutes totales (milliers de francs)	26 282	24 153	+ 2 129
Dépenses d'exploitation (milliers de francs)	18 048	17 800	+ 248
Produit net total (milliers de francs)	8 234	6 353	+ 1 881
Produit net kilométrique (francs)	3 180	2 505	+ 680

Le coefficient d'exploitation s'élevait à 68,7 °/₀ pour le dernier, et à 73,7 °/₀ pour l'avant-dernier exercice. Le capital d'établissement rapportait 2,6 °/₀ en 1906 et 2,1 °/₀ en 1905.

Inde anglaise. — L'administration des chemins de fer de l'Inde britannique a publié récemment son rapport annuel sur l'exercice 1906. Voici les résultats de l'exploitation du réseau indien :

Années	Longueurs exploitées	Nombre de voyageurs	Nombre de tonnes	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	—	—	—	—	—	—
	Milles anglais	Milliers		Milliers de roupies		
1906.	29 047	271 063	58 869	441 173	220 074	221 099
1905.	28 295	248 157	54 936	416 809	199 400	217 409
Différences. .	+ 752	+ 22 906	+ 3 933	+ 24 364	+ 20 674	+ 3 690

Le coefficient d'exploitation était de 49,9 °/₀ en 1906 et de 47,8 °/₀ en 1905. Le capital d'établissement rapportait 5,8 °/₀ pour l'exercice 1906 et 5,9 °/₀ pour l'exercice précédent.

HERTEL.

VI

Liste des documents présentés dans la séance du 18 mars 1908

Origine et nature des documents	Indices de classement dans la bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE HANOVRE	
Ville de Hanovre	
Bureau statistique de la ville. — Annuaire des comptes rendus mensuels de statist. pour l'année 1907	Ahva1 07
Argentine (République)	
PROVINCE DE CORDOBA	
Direction générale de statistique. — Annuaire de la province pour l'année 1906	Arcb1 06
Belgique	
Ville de Bruxelles	
Bureau d'hygiène et de salubrité publiques. — Rapport pour l'année 1906 . . .	Bbb1 06
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — Rapport du secrétaire de l'agriculture, 1907	EUb1 07
France	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Gouvernement de l'*ALGÉRIE. — Exposé de la situation générale de l'Algérie par M. C. Jonnart, gouverneur, en 1907.	Faf1 07
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des chemins de fer.* — Statistique des chemins de fer français au 31 déc. 1905. Documents principaux.	Faba4 05
Grande-Bretagne	
IRLANDE	
Département de l'agriculture et de l'enseignement technique. — Rapport sur la superficie, la product. agric. et le nombre du bétail en 1907	GBIra2 07
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Office du travail.* — Salaires et durée du travail dans le travail municipal, rural, hydraulique et de leurs améliorations (année 1906).	Isd10 06
Norvège	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau central de statistique.* — Élections en 1906 pour le « Storting ».	Naa4 06
— Statist. de la justice criminelle ; Procédure pour les années 1903 et 1904.	Naa5 03-04
— Grandes pêches maritimes pendant l'année 1906.	Naa14 06
— Statist. de la navigation de la Norvège pendant l'année 1905, avec appendice pour l'année 1906.	Naa22 05
— Statist. des caisses d'épargne pour l'année 1906.	Naa24 06
— Statist. des banques privées par actions en 1906	Naa26 06
— Annuaire statist. de la Norvège, 1907.	Naa27 07
Direction des télégraphes. — Statist. des télégraphes et des téléphones de l'État de Norvège en 1906-1907. . .	Nae1 06-07
Direction des postes. — Statist. postale pour l'année 1906	Naf1 06
MINISTÈRE DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Statist. concernant le traitement des enfants moralement abandonnés, années 1904 et 1905	Nb6 04-05
Russie (Empire de)	
DÉPARTEMENT DES DOUANES. — Commerce extér. de la Russie par la frontière d'Europe, année 1906 (mensuel). .	Rclb 07
DOCUMENTS PRIVÉS	
BARRIOL (Alfred). — Théorie et pratique des opérations financières (Paris, 1908).	πb 198
GUYOT (Yves). — La Crise des transports (Paris, 1908)	πg 84
— La Crise américaine, ses effets et ses causes (Paris, 1907).	πg 85
LESCURE (Jean). — Le Marché à terme de Bourse en Allemagne (Paris, 1908).	πl 149
LOUIS (Paul). — La Nouvelle Législation ouvrière de la Confédération helvétique (Voir Musée social πm 264) [Paris, 1908].	πl 150
MUSÉE SOCIAL. — La Nouvelle Législation ouvrière de la Confédération helvétique, par M. Paul Louis (Paris, 1908).	πm 264
RUBINOW (I.-M.). — La Condition économique des juifs en Russie (Washington, 1908).	πr 121
REVUES PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Belgique	
Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. — Bulletin de Colonisation comparée (5e année, 1908).	Ωb6 08
France	
Société d'économie politique. — Bulletin pour l'année 1907.	Ωr8b 07
Grande-Bretagne	
Société royale de statistique de Londres. — Catalogue de la Bibliothèque de la Société, 1908.	Ωa8lc 08
Voir aussi numéro de décembre 1907, p. 422.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 20 mai 1908, à 9 heures du soir au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 5. — MAI 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 5 — 10 MAI 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 20 MAI 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les 17 juin, 15 juillet, 21 octobre, 18 novembre *et* 16 décembre 1908

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 MAI 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° Communication sur *les industries d'État,* par M. Schelle.

2° *Les émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer,* par M. Alfred Neymarck.

3° *Les contributions directes et les taxes de remplacement des droits d'octroi à Paris,* par M. Desroys du Roure.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière (VI[e] Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier,* visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVI[e] Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C[ie], 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5 — MAI 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 1908. — Nécrologie. — Présentation d'un membre titulaire. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication, par M. Barriol, au nom de M. Levasseur, d'une étude relative au développement de l'enseignement primaire en France de 1829 à 1907, avec graphiques à l'appui. — Observations sur les procédés et sur certains enseignements des statistiques de salaires, à propos des récentes communications de MM. G. Cadoux et F. Simiand, par M. L. March; discussion : MM. G. Cadoux, F. Simiand, L. March.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. DELATOUR, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le PRÉSIDENT informe la Société du décès de trois membres titulaires : MM. Eugène Péreire, Prunget et A. Bertrand.

M. Eugène Péreire, président honoraire de la Compagnie générale transatlantique, commandeur de la Légion d'honneur, fils d'Isaac Péreire, a été associé à presque toutes les grandes entreprises financières, commerciales et industrielles qui se sont produites dans la seconde moitié du siècle dernier. Sorti de l'Ecole centrale en 1852 avec le diplôme d'ingénieur, il fit partie de l'administration du chemin de fer du Midi, contribua à la création du Crédit mobilier espagnol, des Chemins de fer du Nord de l'Espagne et fut un des fondateurs de la Compagnie générale des Omnibus. Il fut député au Corps législatif de 1863 à 1869 et, après la chute de l'Empire, il partagea son temps entre les diverses affaires financières à la création desquelles il avait contribué et les études économiques qui avaient, pour lui, un grand attrait. M. Eugène Péreire était l'auteur de l'ouvrage d'annuités dites « Tables Péreire » dont la valeur est universellement reconnue. M. Eugène Péreire était affable, bienveillant, avait un cœur excellent. On connaît sa création d'une école de sourds-muets. M. Eugène Péreire nous appartenait depuis plus de quarante ans.

M. A. Bertrand, directeur de la *Correspondance républicaine,* demeurait à Versailles, ce qui le tenait forcément éloigné de nos séances. De même pour **M. Prunget,** chef de bureau au Ministère du travail, qui a succombé à une longue et douloureuse maladie.

M. le Président estime être l'interprète de la Société en rendant hommage en son nom à la mémoire de nos trois collègues.

M. le Président et M. le Dr Papillon présentent, comme *membre titulaire*, M. Audiffred, sénateur, 28, rue d'Assas. Conformément au règlement, il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le Secrétaire général lit une circulaire du Ministère de l'instruction publique informant que la date de la séance de clôture du prochain Congrès des sociétés savantes à Paris est fixée au 24 avril au lieu du 25 du même mois. En conséquence, les membres du Congrès appelés à faire des communications à la section des sciences économiques et sociales le vendredi matin 24 avril sont avertis qu'ils seront entendus le jeudi matin 23.

M. Fléchey présente ensuite les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont on trouvera la liste page 172. Il signale particulièrement le mouvement de la population en France de 1905 à 1906. Ces documents, publiés annuellement depuis 1871, sont les derniers de ce genre qui paraîtront, une décision ministérielle en prescrivant dorénavant la publication tous les cinq ans seulement en même temps que celle du dénombrement quinquennal de la population.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une communication relative au développement de l'instruction primaire en France, de 1829 à 1907, par M. Levasseur. (Voir page 141 du présent numéro.)

M. Barriol veut bien se charger de lire le manuscrit et d'expliquer les graphiques qui l'accompagnent. Ces graphiques, dit l'orateur, au nombre de six, sont relatifs à la statistique de l'enseignement primaire en France et doivent figurer à l'Exposition de Londres. Il existe des statistiques de l'enseignement primaire relevées assez régulièrement tous les trois ans de 1829 à 1850; interrompues pendant treize ans, elles ont été reprises sous le ministère de Victor Duruy, puis interrompues de nouveau en 1872. Depuis la création, en 1876, de la Commission de statistique de l'enseignement primaire, présidée par M. E. Levasseur, les relevés ont été annuels; la Commission publie tous les cinq ans un relevé général précédé d'un rapport rédigé par le président. Le dernier volume a paru en 1902; les données postérieures à cette année proviennent des archives du Ministère de l'instruction publique.

Le premier graphique montre les mouvements du nombre des écoles primaires; de 30 536 en 1829, ce nombre passe à 52 779 en 1837, 70 671 en 1866, 71 547 en 1877, 85 232 en 1902; la suppression des écoles congréganistes l'a fait fléchir à 81 653 en 1906-1907. Pour les écoles de garçons et écoles mixtes, les chiffres extrêmes sont 31 420 en 1832 et 68 425 en 1906-1907; pour les écoles de filles : 10 672 et 33 220 aux mêmes dates. La catégorie qui a le plus augmenté est celle des écoles publiques laïques; de 1901-1902 à 1906-1907, leur nombre a passé de 64 288 à 68 128 par suite de la suppression des écoles congréganistes publiques. Les écoles privées congréganistes ont diminué de 14 817 en 1901-1902 à 1 490 en 1906-1907; par contre, le nombre des écoles privées laïques s'élevait, dans le même temps, de 5 210 à 11 583 par suite de la transformation d'écoles congréganistes en laïques.

Le second graphique accuse pour le nombre des instituteurs et des institutrices une progression en général plus rapide que celle des écoles. Le nombre total s'est élevé de 59 735 en 1837 à 151 914 en 1906-1907. De 1901-1902 à 1906-1907, pour les raisons précédemment données, le nombre des instituteurs et institutrices des écoles congréganistes privées a diminué de 44 054 à 5 988, tandis que, pour l'enseignement laïque privé, le nombre correspondant progressait de 6 392 à 30 419.

Le troisième graphique montre, pour le nombre total des élèves, une progression ininterrompue de 1834 (3 164 000) à 1889 (5 623 000); depuis, ce nombre a rétrogradé jusqu'en 1900-1901 (5 527 000) puis s'est légèrement relevé (5 585 000 en 1906-1907).

Le quatrième graphique fournit quelques renseignements sur les écoles et les élèves de l'enseignement primaire supérieur.

Le cinquième graphique permet d'apprécier les résultats généraux de l'enseignement primaire : 1° par augmentation du nombre des conscrits sachant lire : 42 °/₀ en 1827; 96,6 °/₀ en 1905; 2° par l'augmentation du nombre des conjoints ayant

signé leur acte de mariage ; de 1854 à 1905, cette proportion s'est élevée de 69 à 97 °/₀ pour les époux, de 53 à 96 °/₀ pour les épouses ; 3° nombre des certificats d'études primaires : on en a délivré 218 014 en 1907 contre 57 336 en 1880.

Enfin le dernier graphique montre la progression des dépenses de l'enseignement primaire, non compris les dépenses de construction et d'installation d'écoles. La dépense totale était de 29 millions et demi en 1855, elle atteignait 58 millions en 1869, 116 millions et demi en 1881 et 181 millions en 1906 ; le graphique indique la part, très différente suivant les époques, des quatre principales sources qui ont alimenté le budget de l'enseignement primaire : rétribution scolaire, commune, département, Etat.

M. le Président donne ensuite la parole à M. L. March pour ses *observations sur les procédés et sur certains renseignements des statistiques du salaire,* à propos des récentes communications de MM. G. Cadoux et F. Simiand.

M. Lucien March dit que les communications de ses deux collègues comprennent des questions de méthode et des observations intéressant la théorie des salaires.

Se référant d'abord aux questions de méthode, M. March rappelle que M. Cadoux a recommandé de ne comparer que les salaires d'ouvriers exécutant les mêmes travaux. Il estime cette recommandation très importante, surtout dans les comparaisons internationales ; M. March pense toutefois que, si l'on est à même d'évaluer les salaires de tous les ouvriers d'une même industrie ou d'une même région, le résultat peut offrir une importante signification économique ou sociale, même s'il n'en a pas au point de vue technologique. En 1896, dans son étude rétrospective des salaires, l'Office du travail a combiné ces méthodes différentes.

M. Cadoux a proposé de dresser la statistique des salaires au moyen de budgets ouvriers. M. March ne croit guère à l'efficacité de ce système ; il pense que les budgets ouvriers, nécessaires pour renseigner sur l'emploi que l'ouvrier fait de son salaire, ne peuvent être d'un grand secours, ni pour la statistique des salaires, ni pour le relevé des prix des objets nécessaires à la vie. Ils ont été utilisés par l'Office du travail pour comparer, à différentes époques, le pouvoir d'achat du salaire.

M. Simiand a fait œuvre d'analyste en comparant les éléments de la statistique des mines. M. March le félicite de son patient travail et de la finesse avec laquelle sont étudiées les relations des prix, du salaire, de la production, etc.

Passant aux observations qui intéressent la théorie des salaires, M. March croit que le critérium adopté par M. Simiand, pour apprécier si le salaire est étroitement lié à l'offre et à la demande de main-d'œuvre, n'est point en relation directe avec les changements de l'offre et de la demande. Par suite, la conclusion négative de M. Simiand ne lui semble pas entièrement justifiée.

D'autre part, M. Cadoux a émis l'avis que le salaire ne dépendait plus autant qu'autrefois de la seule productivité de l'ouvrier. M. March constate que, dans les mines, le salaire des mineurs est réglé à la tâche aujourd'hui comme autrefois. Ce système, quand il est loyalement pratiqué, évite l'arbitraire et favorise la productivité en assurant à l'ouvrier le bénéfice de son activité.

Contrairement à une autre opinion exprimée par M. Cadoux, le travail de M. Simiand démontre que, au moins dans les mines de charbon, le salaire dépend essentiellement du prix de vente. M. Simiand considère quatre éléments principaux : le prix de vente par tonne, la production par journée d'ouvrier, le salaire moyen par journée d'ouvrier, la main-d'œuvre par tonne. En analysant les changements subis par ces éléments au cours de la période 1847-1902, M. Simiand a reconnu que ces changements étaient principalement gouvernés par le prix de vente. M. March l'ayant vérifié en calculant divers coefficients synthétiques, rappelle que M. Simiand a constaté en outre l'influence de deux actions personnelles, l'une patronale, l'autre ouvrière. Ces deux actions, chez les patrons comme chez les ouvriers, tendent à accroître le revenu, soit du patron, soit de l'ouvrier ; pourtant, elles n'agissent que jusqu'à une certaine limite : à partir d'une certaine hausse du revenu, il semble que l'action patronale tende moins énergiquement à l'économie des frais de production et que l'action ouvrière laisse fléchir la productivité.

Quand le prix de vente est en hausse, le salaire suit assez bien, à quelque distance, le mouvement du prix; le salaire suit à peine, de beaucoup plus loin, le mouvement du prix lorsque celui-ci est en baisse. Les ouvriers opposent une forte résistance à l'abaissement du salaire, afin de conserver les conditions d'existence auxquelles ils sont habitués. De même, les patrons s'efforcent par tous les moyens, et notamment en améliorant l'outillage, de conserver leur revenu.

Cherchant à apprécier l'influence du mouvement syndical, M. March dit que les statistiques ne font pas apparaître l'effet de ce mouvement sur la hausse des salaires. Mais, dans l'industrie houillère, elles apprennent que, depuis 1884, les variations des salaires suivent de beaucoup plus près qu'auparavant les oscillations des prix. Les choses se passent comme si les salaires étaient réglés suivant une échelle mobile.

En résumé, la hausse des prix est l'instrument efficace de la hausse des salaires; la baisse des prix a beaucoup moins d'influence. Aussi les crises, qui correspondent, en général, aux époques de maximum des prix, n'ont pas que des effets désastreux; elles interviennent souvent comme des occasions de progrès.

M. Cadoux répond aux objections formulées par M. March, qu'il a pris le soin d'indiquer qu'il était indispensable de relever à part les salaires d'ouvriers de l'industrie privée et ceux d'ouvriers d'industries soumises à des conditions spéciales : industries d'Etat, chemins de fer, mines, etc. D'autre part, la méthode préconisée par M. March : relevé des feuilles de paie communiquées par les patrons, fournit bien la somme globale reçue par un certain nombre d'ouvriers d'une catégorie déterminée; mais il est important de savoir ce qu'a reçu chacun d'eux en particulier et il faut pour cela s'adresser aux ouvriers eux-mêmes. M. Cadoux a signalé les tentatives faites dans cette voie en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, et il exprime le vœu que des études de ce genre soient entreprises en France.

M. Simiand est heureux d'avoir provoqué par sa communication les réflexions si judicieuses et même les quelques critiques formulées par M. March; il se félicite surtout de voir confirmer par la méthode synthétique les conclusions auxquelles l'a conduit l'analyse minutieuse des faits. Il a essayé de rattacher les variations du salaire aux variations de l'offre et de la demande de main-d'œuvre parce que c'était l'hypothèse la plus naturelle et la plus simple qui se présentait. La difficulté vient surtout de ce que l'on manque d'éléments suffisants pour apprécier d'une manière précise l'offre et la demande du travail. Si l'on cherche, d'autre part, les relations entre le salaire et la productivité, il faut éviter surtout l'équivoque provenant de ce que la valeur de la production dépend de deux facteurs : la quantité produite et le prix unitaire; il croit avoir montré que le salaire des ouvriers mineurs se comporte différemment suivant que c'est la quantité produite ou le prix de la tonne de houille qui varie.

M. March ajoute que cette remarque montre bien tout l'intérêt qu'il y a à décomposer tout problème où interviennent les variations simultanées de deux facteurs. Il en est ainsi par exemple quand on veut étudier le profit annuel que l'ouvrier tire de son travail. Il importe d'examiner séparément les mouvements des deux éléments de ce profit, le salaire et la durée du travail. De là la nécessité d'enquêtes distinctes, d'une part sur les salaires, d'autre part sur le chômage, de même que, pour étudier la productivité, comme vient de le rappeler M. Simiand, il y a lieu d'examiner successivement les mouvements de la quantité et de la valeur.

M. le Président remercie les orateurs et clôt la discussion.

Le Secrétaire général,	Le Président,
E. Fléchey.	Albert Delatour.

II

STATISTIQUE GRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE

Je mets par l'intermédiaire de M. Barriol, sous les yeux de la Société, des tableaux graphiques en style mural de l'enseignement primaire, que j'ai dressés pour l'exposition du Ministère de l'instruction publique à Londres. Ces graphiques sont au nombre de six. Ils représentent le mouvement des écoles, du personnel enseignant, des élèves, quelques résultats de l'enseignement, les dépenses de l'enseignement primaire public.

Il existe des statistiques de l'enseignement primaire relevées par le Ministère de l'instruction publique depuis l'année 1829. Elles l'ont été assez régulièrement tous les trois ans sous le règne de Louis-Philippe jusqu'à l'année 1850. Après une interruption de treize ans, sous le régime de la loi du 15 mars 1850, elles ont été reprises sous le ministère de Victor Duruy, puis interrompues de nouveau depuis 1872.

En 1876 a été créée la Commission de statistique de l'enseignement primaire, et depuis ce temps les relevés ont été annuels. Tous les cinq ans, la commission publie le relevé général de l'enseignement primaire en France et en Algérie en un volume précédé d'un rapport rédigé par le président de la commission avec le concours d'un inspecteur d'Académie, d'un inspecteur primaire et des chefs de service de la Direction de l'enseignement primaire. Ce rapport, qui commente non seulement les résultats de l'année, mais ceux des cinq années précédentes, est remis en épreuve aux membres de la commission, puis discuté et adopté en séance plénière de la commission.

Le premier volume contient la statistique de l'année scolaire 1876-1877. Le second, publié en 1880, plus considérable que les autres, est un document rétrospectif qui contient les statistiques comparées de 1829 à 1877. Les cinq autres volumes se rapportent aux années 1881-1882, 1886-1887, 1891-1892 et 1901-1902. Les écoles, maîtres, élèves de l'Algérie sont compris dans cette statistique depuis 1887.

Les données numériques des six graphiques sont extraites de ces volumes jusqu'en 1902. Les données postérieures à 1902 proviennent des archives du Ministère de l'instruction publique.

Ces graphiques font voir d'un coup d'œil les mouvements ascendants ou rétrogrades des diverses catégories d'écoles, ainsi que celui de leur personnel de maîtres et d'élèves. Les chiffres suivants, tirés des documents précités, précisent et commentent les courbes des graphiques.

Ils comprennent les écoles et les élèves des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires supérieures.

Mais ils ne comprennent ni les écoles maternelles, ni les maîtresses, ni les élèves de ces écoles.

I — ÉCOLES

La première statistique générale de l'enseignement primaire, dressée par ordre du ministre, accusait, en 1829, 30 536 écoles. Mais elle était incomplète et elle paraît n'avoir pas relevé les écoles spéciales de filles. Ce n'est qu'après la loi du 28 juin

1833 que cette statistique est devenue plus complète. Avant le vote de cette loi, elle accusait 42 092 écoles en 1832. Après le vote, en 1837, 52 779.

La courbe montre une rapide augmentation jusqu'en 1847 où l'on atteint probablement le chiffre de 63 028. La montée de la courbe est plus lente ensuite sous le régime impérial jusqu'au ministère Duruy. Mais, sous ce ministère, elle s'élève brusquement de 68 761 en 1863 à 70 671 en 1866.

Le total des écoles primaires, élémentaires et supérieures, n'est plus que de 70 179 en 1872, après la perte de l'Alsace-Lorraine. En 1877, à la veille des lois républicaines sur l'instruction primaire, la courbe est à 71 547.

L'impulsion du régime républicain depuis 1878 lui imprime de nouveau une montée rapide jusqu'en 1902 où elle atteint 85 232. Depuis cette date, la suppression des écoles congréganistes l'a fait fléchir et nous la trouvons à 81 653 en 1906-1907.

Ce total des écoles se compose de plusieurs catégories.

Les écoles de garçons et écoles mixtes ont monté rapidement jusqu'en 1847 (31 420 en 1832, 38 720 en 1837 et probablement 43 614 en 1847). La courbe a fléchi en 1850 (39 390) et ne s'est relevée que sous le ministère Duruy (42 457 en 1866). Abaissée après 1870 (41 720 en 1872), elle était à 42 421 en 1876-1877. La courbe s'est relevée ensuite, mais d'une ascension lente jusqu'à 68 740 en 1898-1899. Depuis cette époque, elle a été à peu près stationnaire à cause de la suppression des écoles congréganistes (68 425 en 1906-1907).

Les écoles spéciales de filles étaient parties de beaucoup plus bas (10 672 en 1832) ; elles étaient de 14 059 en 1837, à 19 414 en 1847 lorsque la loi du 15 mars 1850 leur a donné une existence légale, dans les communes de plus de 800 habitants. La courbe s'est élevée particulièrement sous le ministère Duruy qui a rendu obligatoire l'école spéciale de filles dans les communes de plus de 500 habitants. Elle était à 29 126 en 1876-1877. Elle a atteint 36 463 en 1901-1902 par une montée à peu près régulière. Depuis cette date elle a baissé, comme les écoles des garçons, par suite de la suppression des écoles congréganistes, et elle n'était plus qu'à 33 228 en 1906-1907.

De 1837 à 1907, les écoles de filles ont augmenté de 19 169 élèves pendant que les écoles de garçons et écoles mixtes augmentaient seulement de 9 705. L'accroissement de ces dernières a été bien moins rapide ; aussi les deux courbes se sont-elles rapprochées. Il est vrai que beaucoup d'écoles mixtes ont été dédoublées en écoles de garçons et écoles spéciales de filles : ce qui a augmenté le nombre des secondes sans rien ajouter au nombre des premières.

La catégorie qui a le plus augmenté est celle des écoles publiques laïques et cette augmentation a été beaucoup plus rapide depuis 1880 qu'auparavant à cause des lois républicaines. Il y en avait en 1843, première statistique qui les distingue, 38 095 ; en 1876-1877, 45 816. En 1882, à l'époque où ces lois étaient ou votées ou près de l'être, la courbe atteignait le chiffre de 51 732 ; elle s'est élevée progressivement à 64 288 en 1901-1902 ; puis, en cinq ans, à la suite de la substitution d'écoles laïques publiques aux écoles congréganistes publiques, elle a gagné environ 4 000 écoles (68 128 en 1906-1907).

Par contre, les écoles publiques congréganistes, qui n'étaient que 4 625 en 1843 et qui s'étaient élevées sous l'Empire, grâce à la loi du 15 mars 1850, jusqu'à 14 649, ont été réduites en nombre d'année en année, jusqu'à 4 110 en 1898-1899.

Depuis cette année, par suite du décret du 7 juin 1902, puis de la suppression de l'enseignement congréganiste par la loi du 7 juillet 1904, la chute est devenue plus rapide, si bien qu'en 1906-1907 il ne restait que 452 écoles publiques congréganistes. Presque toutes étaient des écoles de filles.

Les écoles privées congréganistes, encore peu nombreuses sous le règne de Louis-Philippe (2 988 en 1843), ont augmenté rapidement pendant l'Empire et les premières années de la troisième République (7 073 en 1877-1878). L'augmentation a continué jusqu'en 1901-1902 (14 817), date à partir de laquelle les décrets et la loi ont rapidement rabattu la courbe à 1 490 en 1906-1907.

Les écoles privées laïques ont eu une fortune tout autre. Elles ont continuellement fléchi jusqu'en 1902 : 14 130 en 1843, 2 568 en 1901-1902. Mais, depuis cette dernière date, la suppression des écoles congréganistes a subitement relevé la courbe, par suite principalement de la nécessité où ont été les écoles congréganistes de se transformer en écoles laïques sans cesser pour cela d'être confessionnelles, si bien que dès l'année suivante elle montait à 5 210 et qu'elle a atteint en 1906-1907 le chiffre de 11 583.

II — INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Les courbes du graphique des maîtres et maîtresses ressemblent naturellement beaucoup à celles des écoles. Toutefois, leur progression est en général plus rapide ; ce qui se comprend, puisque les écoles urbaines laïques, ayant plus d'élèves qu'autrefois, ont aussi plus d'adjoints, et que, dans beaucoup d'écoles de bourg on a nommé aussi des adjoints afin de soulager les classes qui renfermaient plus de cinquante élèves.

La courbe du nombre total (y compris les adjoints et adjointes) part de 59 735 en 1837 et atteint 110 238 en 1872. A partir de 1877 (110 709) la montée est continue et très rapide jusqu'en 1901-1902 (159 073). Dans les années suivantes, la fermeture des écoles congréganistes a réduit ce total à 151 914 en 1906-1907.

Le nombre des instituteurs (adjoints compris) était de 47 301 en 1843, premier relevé de cette espèce; il était de 50 549 en 1872 et il est monté jusqu'à 58 143 en 1898-1899. Depuis cette date, il est stationnaire et même rétrograde (66 045 en 1906-1907).

Le nombre des institutrices (adjointes comprises) a augmenté davantage. On en comptait seulement 28 234 en 1843. En 1876-1877, ce nombre avait déjà doublé (58 992), la loi du 15 mars 1850 ayant prescrit l'ouverture d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants; il dépassait depuis 1863 celui des instituteurs. Il a continué à augmenter jusqu'en 1901-1902 (90 962). La laïcisation l'a fait décliner à 85 869 en 1906-1907.

Les instituteurs et institutrices publics laïques n'ont pas cessé d'augmenter en nombre : 40 881 en 1843, 50 260 en 1872. En 1881-1882, ils étaient 69 917. Le régime républicain les a multipliés et la courbe a pris une allure plus rapidement ascendante (102 917 en 1901-1902), très rapidement même depuis 1902 (114 719 en 1906-1907) à cause de la fermeture des écoles publiques congréganistes.

Les congréganistes attachés au service d'écoles publiques étaient 9 615 en 1843, puis, par le bénéfice de la loi du 15 mars 1850, 25 525 en 1863, date à partir de laquelle leur progrès est enrayé; ils s'élèvent cependant à 26 823 en 1876-1877;

c'est leur maximum. Leur nombre a diminué constamment ensuite, si bien qu'en 1901-1902 ils n'étaient plus que 5 697. La politique qui a prévalu depuis cette année a eu pour résultat qu'il n'y a plus, en 1906-1907, que 788 congréganistes qui sont presque tous des femmes dans les écoles publiques.

Dans les écoles privées, les congréganistes se sont maintenus beaucoup plus longtemps et leur nombre a été en progressant jusqu'au décret du 27 juin 1902. L'Empire leur a été propice; ils n'étaient que 7 343 en 1843; ils étaient 22 278 en 1872, autant que dans les écoles publiques. Ce dernier nombre a doublé sous la troisième République (44 054 en 1901-1902). Les décrets du 27 juin 1902 et la loi du 7 juillet 1904 l'ont fait tomber à 5 988 en 1906-1907.

Les laïques ont eu, au contraire, une mauvaise fortune constante dans l'enseignement privé jusqu'en 1902. Au début de cette statistique, en 1843, on en avait compté 17 746; il n'en restait que 6 392 en 1900-1901. Mais les écoles congréganistes ayant été fermées, leurs maîtres et maîtresses, quittant la robe, ont rouvert des écoles laïques et le nombre total des maîtres de cette catégorie est monté presque subitement à 30 419 en 1906-1907.

La fermeture des écoles publiques ou privées congréganistes a donc fait refluer vers l'enseignement laïque une partie de l'ancien corps congréganiste enseignant, en même temps qu'il amenait une augmentation du nombre des maîtres et maîtresses laïques dans l'enseignement public, sans que pourtant les vides aient été entièrement comblés, puisque le total général accuse une diminution d'environ 7 000 personnes.

III — ÉLÈVES

Pour compter le total des élèves on ne peut pas faire fonds sur la statistique de 1829 (1 358 000) qui est incomplète, à peine aussi sur celle de 1832 (1 937 000). Celle de 1843 accuse 3 164 000 élèves. La dernière statistique de la période impériale a donné, pour l'année 1866, 4 515 000 élèves et la première de la République, 4 722 000 en 1872. En trente ans on avait donc gagné à l'école un peu plus d'un million et demi d'enfants. Le progrès a continué jusqu'en 1888-1889, année qui fournit le maximum obtenu jusqu'ici (5 623 000 élèves), soit un nouveau gain de 900 000 élèves; dans ces totaux sont compris les élèves des écoles primaires élémentaires et ceux des écoles primaires supérieures. Depuis ce temps, le nombre des élèves a été en rétrogradant jusqu'en 1900-1901 (5 527 000), puis il s'est légèrement relevé (5 585 000 en 1906-1907). D'où vient cet état rétrograde ou stationnaire? Est-ce de la diminution du nombre des écoles? Peut-être quelque peu. Mais la stagnation a commencé dix ans plus tôt. Il faut donc chercher la cause principale dans la diminution de la natalité; il n'y a probablement pas plus d'enfants qui se soustraient complètement à l'obligation scolaire aujourd'hui qu'il y a vingt ans, mais il y a moins d'enfants d'âge scolaire. Une autre cause est l'écourtement du stage scolaire obligatoire de sept ans par suite de la sortie prématurée des élèves, munis ou non du certificat d'études primaires.

En 1843, les écoles renfermaient 1 812 000 garçons et 1 351 000 filles. Les garçons ont conservé la supériorité du nombre, mais de très peu : 2 808 000 garçons et 2 777 000 filles en 1906-1907. La courbe des filles n'a pas cessé de se rapprocher de celle des garçons, et elle se confond presque avec elle aujourd'hui.

Ce sont les élèves des écoles publiques laïques qui ont le plus augmenté. L'augmentation a été plus rapide de 1877 à 1888 pendant le premier essor des institutions républicaines, période pendant laquelle ces écoles ont gagné environ un million d'élèves (3 027 000 en 1878-1879, 3 916 000 en 1888-1889). Il y a eu ensuite jusqu'en 1902 un arrêt correspondant à la stagnation générale du recrutement scolaire (3 953 000 en 1899-1900), et, en dernier lieu, une reprise rapide de la hausse due très vraisemblablement à la fermeture des écoles congréganistes, publiques ou privées (4 542 000 en 1906-1907).

Le nombre des élèves des écoles publiques congréganistes a augmenté pendant l'Empire (677 000 en 1850, 1 151 000 en 1866) et durant les premiers temps de la troisième République (1 628 000 en 1876-1877). Il a baissé constamment depuis cette année et il était réduit à 285 000 en 1900-1901. Le décret de juin 1902 et la loi du 27 juillet 1904 l'ont abaissé à 40 000 en 1906-1907.

Les élèves des écoles privées congréganistes, qui étaient au nombre de 277 000 en 1850, se sont élevés jusqu'au nombre de 1 257 000 en 1900-1901 ; puis, par suite de la fermeture des écoles congréganistes, ils se trouvent réduits en 1906-1907 à 187 000 élèves qui sont surtout des élèves du sexe féminin.

Les élèves des écoles privées laïques avaient diminué en nombre, comme les écoleselles-mêmes, de 1850 (443 000) à 1901-1902 (118 600). Mais la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques libres a fait remonter le nombre à 814 000 en 1906-1907.

IV — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

La statistique peut fournir quelques renseignements sur les écoles et les élèves de l'enseignement primaire supérieur qui sont déjà compris dans les chiffres précités.

Cet enseignement est donné dans les écoles d'enseignement primaire supérieur qui sont des établissements distincts et dans les cours complémentaires qui sont des annexes aux écoles primaires élémentaires.

Sous le régime de la loi du 28 juin 1833 il avait été fondé un assez grand nombre d'écoles primaires supérieures : on en comptait 436 en 1850. Mais la loi du 15 mars 1850 leur ayant retiré par prétérition leur caractère légal, ce nombre était tombé à 246 en 1881-1882. Le gouvernement républicain depuis 1878, et surtout depuis 1881, en encouragea la fondation par des lois, décrets et subventions, et ces écoles, publiques et privées, se relevèrent au nombre de 306 en 1902-1903 et de 363 en 1906-1907. Le progrès a été rapide depuis une dizaine d'années.

Le nombre des cours complémentaires, publics et privés, est plus considérable que celui des écoles : 1 544 en 1902-1903 et 1 630 en 1906-1907.

Le nombre total des élèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires était de 30 130 en 1881-1882 et de 88 572 en 1906-1907 ; il a triplé en vingt-huit ans.

Il a plus augmenté dans les cours complémentaires que dans les écoles.

Dans les écoles, il a doublé, car on en relevait 23 225 en 1881-1882 (nombre inférieur à celui qu'avait constaté la statistique de 1850 [27 159]) et il s'est trouvé de 46 762 en 1906-1907.

Les cours complémentaires ne comptaient que 6 905 élèves en 1881-1882 ; ils en ont enregistré 41 810 en 1906-1907.

Le nombre total des garçons dans les écoles et dans les cours était de 21 639 en 1881-1882 et de 47 062 en 1906-1907. Celui des filles a passé de 8 501 à 41 062, se rapprochant beaucoup de celui des élèves du sexe masculin.

Dans les cours complémentaires on compte même aujourd'hui un peu plus de filles que de garçons.

V — RÉSULTATS

Pour apprécier les résultats généraux de l'enseignement primaire en France, la statistique officielle ne fournit que des renseignements très rudimentaires.

D'abord le nombre des conscrits sachant lire. La proportion sur 100 conscrits a toujours été en augmentant, excepté dans quelques années accidentelles. En 1827, il n'y en avait que 42 sur 100. En 1847, à la fin du règne de Louis-Philippe, il y en avait 64,1 : accroissement de 22 °/₀ en vingt ans. En 1868, à la fin de l'Empire, on en trouve 80,2 sur 100 : accroissement de 16 °/₀ en vingt ans. En 1905, sous la troisième République, 96,6 sur 100 : accroissement d'environ 16 °/₀ en trente-sept ans. La proportion est devenue moins forte avec le temps et la montée de la courbe qui la représente s'est ralentie, comme l'accroissement du nombre des élèves. C'est qu'il est moins difficile d'attirer à l'école et de munir des éléments de l'instruction les premières centaines de mille enfants que les dernières, plus réfractaires. Ainsi, les vingt dernières années, 88,5 en 1885 et 96,6 en 1905, ne présentent qu'un accroissement de 8,1 °/₀. Dans la montée de la courbe, on n'aperçoit qu'un arrêt sensible, celui qui a suivi la perte de l'Alsace-Lorraine, une des régions de la France qui était le plus avancée sous le rapport de l'instruction primaire.

En second lieu, le nombre des époux et épouses qui ont signé leur acte de mariage. Cette statistique, qui ne date que de 1854, confirme à très peu près pour les hommes la statistique des conscrits. Ainsi, en 1854, pendant que 66,2 conscrits sur 100 savaient lire, 69 époux signaient leur acte de mariage; en 1880, 85,5 conscrits et 83,7 époux; enfin, en 1905, 96,6 conscrits et 96,9 époux.

Les épouses restent à un niveau inférieur : 53,2 sur 100 ont signé en 1854, 75,6 en 1880, 95,7 en 1905. Mais on voit qu'elles se sont, sous ce rapport, beaucoup rapprochées des hommes et qu'il n'y a plus, entre les deux sexes, qu'une très légère différence.

En troisième lieu, on peut consulter les certificats d'études primaires : c'est une institution qui date de la troisième République et qui s'est rapidement développée. En 1872, on en délivrait 5 158; en 1880, 57 336; en 1907, 218 014. Les filles qui, dans le principe, étaient fort en minorité (1 586 filles et 3 572 garçons en 1872), égalent presque les garçons en nombre aujourd'hui (100 307 filles et 117 707 garçons).

L'accroissement ne signifie pas que l'instruction ait gagné autant; il signifie surtout que l'institution est devenue plus populaire auprès des élèves et auprès des maîtres, qui s'en font un titre. Resterait à savoir si l'âge auquel l'élève est autorisé à passer l'examen n'abrège pas trop son stage scolaire et si le niveau de ce certificat, qui est nécessairement différent d'une région et d'un jury à un autre, a, d'une manière générale, baissé ou s'est maintenu; il doit être la preuve d'une instruction purement élémentaire, mais suffisamment solide.

VI — DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

On ne connaît pas les dépenses de l'enseignement privé. Les dépenses de l'enseignement primaire public comprennent les dépenses faites : 1° par l'État ; 2° par les communes ; 3° par les départements et, en outre, les dons et legs. Elles sont, les unes obligatoires, c'est-à-dire imposées par la loi, relativement aux communes et aux départements ; les autres, facultatives.

Jusqu'en 1885, les dépenses extraordinaires des communes n'avaient pas été portées à la connaissance du Ministère de l'instruction publique ; les dépenses ordinaires seules figuraient régulièrement dans ses comptes ; les dépenses de la ville de Paris n'y entraient pas non plus. Cependant, nous avons essayé de donner, d'après le second volume de la *Statistique de l'enseignement primaire,* un total approximatif des dépenses ordinaires et extraordinaires, que nous avons exprimé par une barre couleur or au-dessus des colonnes pleines en or, lesquelles représentent les dépenses de l'État, celles des départements et les dépenses obligatoires des communes.

Les dépenses pour construction et installation d'écoles ne sont pas comprises dans cette statistique. Le rapport sur la statistique de l'enseignement primaire en 1901-1902 évalue à plus d'un million de francs le total des dépenses faites de ce chef par l'État, les départements et les communes de 1871 à 1902.

La loi du 28 juin 1833 autorisait les communes dont les ressources ordinaires ne suffisaient pas à l'entretien de leur école, à imposer leurs contribuables à 3 centimes additionnels à trois contributions directes et les départements à s'imposer aussi 2 centimes que la loi du 10 avril 1867 a portés à 3 centimes. La loi du 16 juillet 1875 a élevé à 4 centimes la contribution communale et à 4 centimes la contribution départementale. Les communes percevaient en outre la rétribution scolaire payée par les parents.

La loi du 16 juin 1881, en établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire, a supprimé la rétribution scolaire.

La loi du 19 juillet 1889 a complètement changé le système financier. L'État a pris à sa charge les traitements et certains suppléments de traitement, excepté pour les villes de plus de 100 000 habitants pour lesquelles la contribution de l'État est limitée au produit des 4 centimes. Comme conséquence, les 8 centimes additionnels aux quatre contributions directes (4 centimes des communes et 4 centimes des départements) ont été dès lors levés pour le compte de l'État et versés au Trésor public.

En 1855, première année d'une statistique régulière, mais encore incomplète, le total de la dépense connue était de 29 millions et demi. A la fin de l'Empire (1869) il atteignait 58 millions, ayant augmenté sensiblement sous le ministère Duruy par suite de la loi du 10 avril 1867. Il atteignait le double (116 millions et demi en 1881) à l'époque du vote des lois républicaines, par suite d'un rapide accroissement annuel, et surtout par l'application de la loi du 19 juillet 1875 sur les 4 centimes communaux et départementaux.

Les lois républicaines ont occasionné d'autres augmentations consécutives et très rapides, de sorte qu'en 1902, la dernière année dont nous ayons le compte complet dans les volumes de la *Statistique de l'enseignement primaire,* la dépense totale de

l'enseignement primaire public s'élevait à 237 714 000 francs, Algérie comprise. D'après les données du Ministère de l'instruction publique, le total, qui ne comprend plus l'Algérie depuis qu'elle a un budget autonome, est monté pour l'année 1905 à 260 402 036 francs.

Les quatre principales sources qui ont alimenté le budget de l'enseignement primaire public l'ont fait dans des proportions très différentes, suivant les époques.

La rétribution scolaire, qui était le paiement direct par la famille du service rendu, s'était élevée de 9 millions en 1855 à 16 millions et demi en 1880. La loi du 16 juin 1881 l'a supprimée.

La dépense communale, dépense obligatoire (y compris la rétribution scolaire) qui n'atteignait pas tout à fait 20 millions en 1855, était montée à plus de 56 millions en 1880. La suppression de la rétribution scolaire réduisit la dépense communale à une trentaine de millions en 1883. Mais les dépenses facultatives étant entrées dans le compte depuis 1885 et de nouvelles causes de dépenses étant survenues, particulièrement pour le paiement des intérêts des emprunts contractés pour constructions scolaires, la dépense communale remonta brusquement, dépassant 70 millions en 1887, retombant ensuite en 1891 à 66 millions, mais pour remonter encore et atteindre 79 923 000 francs en 1902 (ou même 81 100 000 francs avec l'Algérie, à savoir : 54 608 575 francs de dépenses obligatoires, 26 891 641 francs de dépenses facultatives).

En 1905, d'après les données du ministère, les dépenses communales ont été de 88 305 615 francs.

Il en est autrement des départements dont le contingent a toujours été inférieur à celui des communes. Il était de 5 412 000 francs en 1855, de 10 143 000 francs en 1869; il s'est élevé jusqu'à 17 et 18 millions de 1878 à 1889. Mais la loi du 19 juillet 1889 ayant retiré aux départements la charge des écoles normales primaires ainsi que le revenu des 4 centimes, les départements ont cessé de figurer dans les comptes.

C'est l'État qui a assumé la plus forte charge. En 1855 il ne fournissait que 5 millions sur un total de 29 millions et demi; en 1869 un peu moins de 10 millions sur 58. Mais, après l'établissement de la gratuité, son contingent s'est élevé tout à coup de 47 millions et demi en 1881 à 88 millions et demi en 1892. Dès lors il est devenu le plus gros contribuable de l'enseignement primaire. Après la réforme financière de 1889, son contingent a passé tout à coup de 86 millions en 1889 à 120 millions et demi en 1890 et, montant d'année en année, il était à 182 468 000 francs en 1905 [1]. Les frais de l'enseignement primaire public qui, sous le régime de la loi de 1833, incombaient surtout aux communes, incombent surtout maintenant au Trésor public.

C'est une conséquence de l'organisation qui a élevé les instituteurs au rang de fonctionnaires de l'État.

Émile LEVASSEUR,
de l'Institut,
président de la Commission de statistique
de l'enseignement primaire.

---

[1] Ces 182 millions et demi sont le chiffre qui figure dans le dernier *Annuaire statistique de la France*. Les renseignements du Ministère de l'instruction publique portent (sans l'Algérie) pour 1905, 172 096 421 francs, et pour 1906, 181 459 839 francs.

III

QUELQUES OBSERVATIONS
SUR LES PROCÉDÉS ET SUR CERTAINS ENSEIGNEMENTS
DES STATISTIQUES DE SALAIRES

A PROPOS DES RÉCENTES COMMUNICATIONS DE MM. G. CADOUX ET F. SIMIAND

En octobre et novembre 1907, nous avons entendu deux communications particulièrement instructives ayant trait à l'étude des salaires. La première, de M. Cadoux, a eu pour effet d'appeler l'attention de notre Société sur l'utilité générale des statistiques de salaires, sur le besoin de nouvelles statistiques relatives aux salaires et au coût de la vie, sur une méthode d'enquête dont notre collègue a d'ailleurs fait lui-même quelques applications.

Ensuite, M. Simiand a exposé le résultat de ses recherches sur le mouvement des salaires dans une industrie spéciale, celle des mines de charbon; il nous a expliqué sa méthode de travail; il a signalé enfin les principales conclusions de son étude qui constitue une très substantielle contribution à la théorie des salaires.

M. Cadoux a formulé aussi diverses propositions se rattachant à la théorie des salaires, mais il les a placées en tête de son exposé, moins comme la conclusion de ses recherches statistiques que comme le résumé de ses vues personnelles, sans doute dans le but de souligner la portée des statistiques qu'il réclame.

Je me propose de vous soumettre quelques réflexions, d'abord sur les méthodes, puis sur les conclusions de nos deux collègues, ce qui m'obligera naturellement à rappeler certaines parties de leurs communications.

I — LES MÉTHODES

1 — Procédés généraux des statistiques de salaires

Pour comparer les salaires, dit M. Cadoux, il faut opérer sur les mêmes spécialités ouvrières, car les procédés de travail se modifient.

Cette recommandation est très importante quand on cherche à apprécier les variations des salaires dans une profession, ou bien quand, pour suivre ces mouvements dans l'ensemble des professions, on limite l'enquête à quelques catégories d'ouvriers. Avant tout, en effet, la rémunération du travail dépend de la nature du travail et des aptitudes qu'il exige; il faut aussi se méfier des noms de professions qui, sous le même vocable, désignent des travaux différents.

Si l'on comparait, à deux époques ou dans deux régions différentes, le salaire de l'ouvrier tisseur de toiles sans prendre garde que, dans un cas, l'ouvrier tisse sur un métier à bras des fils qu'il a préparés, pour fabriquer un tissu auquel il donne lui-même un certain apprêt, tandis que dans un autre cas il se borne à conduire tantôt un, tantôt plusieurs métiers mécaniques et ne prend aucune part aux travaux de préparation ou de finissage, on négligerait des caractères essentiels du travail et la comparaison laisserait de côté le personnel chargé, dans les fabriques, des travaux auxiliaires du tissage. Mais on peut envisager le mouvement des salaires sous plusieurs points de vue.

Ainsi, on peut légitimement comparer, à deux stades différents, les salaires des ouvriers qui concourent à une production déterminée, sans avoir égard à la différence des procédés de travail; on peut même comparer le salaire des ouvriers, soit dans des régions différentes, soit à des époques diverses, sans tenir compte de la différence des productions ou des industries, pourvu que l'on soit en mesure d'évaluer les salaires de tous les ouvriers des ensembles considérés, en n'excluant aucune catégorie. La comparaison sera incomplète en ce qu'elle négligera un facteur de la variation des salaires; elle offrira néanmoins un intérêt de premier ordre au point de vue économique ou social. Si, par exemple, on constate que, sur une certaine période de temps, le salaire des ouvriers anglais a triplé tandis que ces ouvriers passaient des professions agricoles à des professions industrielles, cette constatation n'intéressera peut-être ni l'agronome ni l'ingénieur; cependant chacun en saisit l'intérêt quand on se propose de confronter l'état économique et social de la population étudiée, aux deux époques.

En 1896, lorsque l'Office du travail a voulu donner un aperçu du mouvement des salaires en France, il a fait usage, tantôt des salaires de catégories d'ouvriers dont le genre de travail s'est peu modifié : charpentiers, peintres, etc., tantôt de salaires calculés par industries, malgré les transformations de ces industries.

Toutefois, l'observation de M. Cadoux conserve une grande valeur quand il s'agit de comparaisons internationales. Il est bien rare, en effet, que l'on puisse évaluer les salaires de tous les ouvriers d'un pays par unité de temps de travail. Le plus souvent, on est obligé de limiter la comparaison à quelques professions, et il importe alors de s'assurer que les ouvriers de chaque profession sont bien affectés au même travail dans tous les pays comparés. Tout en insistant sur ces précautions indispensables, on ne peut que regretter, avec M. Cadoux, la pauvreté des statistiques internationales actuelles concernant les salaires et le coût de la vie.

2 — Méthodes d'enquête

Comme instrument des enquêtes sur les salaires et le coût de la vie, M. Cadoux recommande les budgets ouvriers; il invite les bourses de travail à recueillir un grand nombre de ces budgets, à renseigner les travailleurs sur les conditions actuelles du travail et de la vie ouvrière; sans cela, dit-il, ces institutions sont condamnées à disparaître. Je crois que si les bourses de travail renseignaient fidèlement les travailleurs sur les possibilités et les conditions des emplois, sur l'utilisation économique du salaire, ainsi que le demande M. Cadoux, elles rendraient les plus grands services. Disparaîtraient-elles si elles négligeaient ce rôle d'information? Je n'en suis pas sûr, attendu que les ouvriers leur attribuent encore d'autres utilités. D'ailleurs, les bourses de travail ne me paraissent guère à même de conduire les enquêtes que M. Cadoux voudrait leur confier. Les ouvriers ne peuvent fournir des renseignements utilisables que sur des points limités; il leur serait difficile d'apporter des éléments de comparaison assez précis et assez certains, soit sur les salaires, soit sur le coût de la vie [1].

---

[1] Noter cependant l'enquête de l'Union des syndicats ouvriers danois, au printemps de 1907, signalée dans le *Bulletin de l'Office du travail*, février 1908.

Et je ne crois pas que les budgets ouvriers, très précieux pour nous renseigner sur l'emploi que l'ouvrier fait de son revenu, puissent être regardés comme les meilleurs documents d'une statistique des salaires ou d'une statistique des prix. Il n'a pas été possible d'utiliser pour cet objet les budgets publiés par Le Play et ses disciples, ni, je crois, ceux d'Engel. Ceux que recueille régulièrement le département du travail de Washington ne servent pas non plus à déterminer les salaires et les prix.

Les raisons sont connues; les budgets recueillis par M. Cadoux les confirment.

D'abord, les réponses aux questionnaires envoyés sont peu nombreuses et ne concernent qu'un très petit nombre d'ouvriers. M. Cadoux s'étonne de n'avoir reçu qu'environ 120 réponses utilisables sur 1 000 questionnaires envoyés. Cette proportion n'est pas anormale en France. Une enquête par voie de questionnaires, même effectuée par l'administration, et lorsque le public n'a aucune raison de ne point y répondre, ne donne pas une réponse sur quatre envois, et les réponses sont loin d'être toutes utilisables. En 1891-1893, l'Office du travail s'est adressé aux chefs d'entreprise ; il a obtenu, avec un nombre relativement restreint de questionnaires, les salaires de plus de 600 000 ouvriers. Quel travail formidable, s'il eût fallu atteindre directement les ouvriers; encore eût-il été impossible d'obtenir tous les détails demandés aux chefs d'entreprise.

En second lieu, les ouvriers ne tiennent pas de comptabilité, ni pour les recettes, ni pour les dépenses. Dans les budgets que nous a présentés M. Cadoux, il est visible que tous les chiffres sont calculés, aucun ne résulte d'un livre de ménage régulièrement tenu avant l'enquête. Ce sont des évaluations. Dans ces évaluations, quelle est la part des tendances personnelles des déclarants ? Un de ces budgets, qui ne nous est pas présenté comme anormal, accuse un déficit important. La famille comprend 6 personnes et ne fait vraisemblablement pas appel à l'assistance, puisqu'elle dispose d'un revenu de 4 565 francs. Elle accuse, cependant, un déficit de 943 francs dans l'année. Peut-on admettre que cette famille subit un semblable déficit chaque année ?

Enfin, quelle synthèse permettent des renseignements isolés, fragmentaires, n'offrant pas la valeur représentative qu'on attend ? Sans doute, le principe de la méthode est de ne recueillir que des budgets de familles types. Mais, comment savoir à l'avance si tel ménage constitue un type ? La notion de type suppose une vaste expérience. En général, elle se dégage, *a posteriori,* elle ne s'impose pas *a priori.* De fait, vu la difficulté des observations, on n'utilise que les meilleures volontés. Puis, le ménage type à l'égard du salaire sera-t-il encore le ménage type à l'égard du mode d'emploi du salaire ?

Je n'insiste pas, persuadé que la méthode recommandée par M. Cadoux ne peut nous renseigner d'une façon assez générale et assez précise pour autoriser des comparaisons, ni quant aux salaires, ni quant au coût de la vie. Les mêmes efforts conduiraient à un résultat plus fructueux si, pour les salaires, on s'adresse aux patrons en extrayant les chiffres utiles de leur comptabilité; si, pour le coût des objets nécessaires à la vie, on s'adresse à ceux qui vendent ces objets, notamment aux sociétés coopératives dont la clientèle est principalement ouvrière. C'est la méthode suivie en France par l'Office du travail, aux États-Unis par le département du travail de Washington.

3 — Utilité des budgets pour l'estimation du pouvoir d'achat du salaire

Les budgets ouvriers, même imparfaits, sont néanmoins fort utiles, comme je l'ai déjà dit, pour faire connaître l'emploi que l'ouvrier fait de son salaire, la façon dont ses dépenses se répartissent. Ce sont des documents d'une valeur inappréciable pour l'étude de la condition matérielle et morale des ouvriers.

En comparant les budgets recueillis par M. Cadoux, nous remarquons que le loyer représente à peu près (avec des variations intéressantes, suivant les localités) un sixième du revenu annuel pour les célibataires, un dixième du revenu annuel pour les familles. Quant aux dépenses de nourriture, elles représentent, en général, de 55 à 65 % du revenu, tant pour les célibataires que pour les familles ([1]). Toutefois, dans ces budgets, l'ensemble des dépenses de logement et de nourriture donne une proportion beaucoup plus variable, oscillant de 52 à 84 %; la part des autres dépenses varie donc du simple au triple. En groupant un plus grand nombre de budgets, il se dégagerait, sans doute, avec plus de précision, un mode de répartition ordinaire des différentes dépenses. De là découlerait la possibilité de dresser un catalogue des consommations familiales et de fixer des quantités habituelles des diverses denrées.

En 1896, l'Office du travail cherchant, comme l'avait fait autrefois M. de Foville, à déterminer les variations du pouvoir d'achat des salaires en France, dans le cours du dix-neuvième siècle, a commencé par former un tableau des quantités de certaines denrées alimentaires, ou d'usage domestique, susceptibles d'entrer dans la consommation d'une famille de 4 personnes et relevées effectivement dans des budgets de familles. A ces quantités, on a appliqué les prix unitaires pratiqués à diverses époques. On a évalué aussi les variations du prix des loyers, en se basant sur le mouvement des valeurs locatives, et l'on a obtenu finalement l'évaluation de la dépense qu'exigerait, aux différentes époques, un certain genre de vie supposé invariable, ce qui a permis de dresser la courbe du pouvoir de l'argent pour le paiement d'objets de consommation ouvrière.

Ayant tracé, d'autre part, la courbe de variation des salaires nominaux, c'est-à-dire de la valeur en argent de l'unité de temps de travail, le rapport des hauteurs des deux courbes correspondant aux mêmes époques exprime le pouvoir du salaire pour le paiement de certains services nécessaires à la vie de la famille ouvrière. M. Cadoux a exprimé quelques doutes sur la signification de ce pouvoir de paiement ou d'achat. Voici un exemple. Dans l'*Annuaire statistique* de 1906, on trouve, à la page 303, les éléments de trois courbes représentant les variations du salaire, celles du coût d'un certain genre de vie, et celles d'un certain pouvoir d'achat du salaire. D'après ces éléments, une famille disposant de 150 francs par mois en 1900 n'aurait disposé que de 75 francs en 1830. Si, en 1900, elle dépense 120 francs pour un certain genre de nourriture et de logement, la même façon de vivre lui eût coûté 102 francs en 1830. Il lui reste actuellement 30 francs; il lui en eût manqué 27 en 1830. Enfin, son gain, qui représentait, en 1830, les trois quarts seulement de cette dépense, représente cinq quarts en 1900; le pouvoir d'achat du salaire s'est donc accru dans le rapport de 3 à 5.

([1]) D'après une enquête récente en Angleterre, la part du loyer dans les familles observées serait moyennement de 16 %, celle de la nourriture de 64 % (*Labour Department of the Board of trade: Cost of living*, etc.). Document analysé par M. Bellom dans le numéro d'avril 1908.

4 — Analyse des données de la statistique des mines de charbon

M. Simiand s'est cantonné sur un terrain plus limité, mais il l'a fouillé profondément dans de nombreuses directions. Utilisant les données de la statistique minérale depuis 1847 jusqu'en 1902 ([1]), il s'est proposé d'analyser les influences réciproques du prix de vente du charbon, du nombre des ouvriers, de la production des salaires ouvriers, des profits patronaux. Sa communication résume des années de travail et un gros volume ([2]). Il a utilisé non seulement les résultats généraux de l'exploitation des charbonnages en France, mais encore les chiffres afférents aux principaux bassins et les renseignements recueillis par la commission parlementaire de 1902.

On peut regretter que nous ne disposions pas, en France, de documents plus détaillés, tels, par exemple, ceux que publient les mines allemandes. Notre laborieux confrère eût trouvé certainement profit à étudier séparément les principales professions de l'industrie houillère, à analyser les changements subis par la distribution des salaires suivant leur quotité, à suivre les fluctuations des prix et de la production, non seulement année par année, mais encore trimestre par trimestre, division qui correspond mieux que l'année à la nature des opérations des houillères.

Quoi qu'il en soit, M. Simiand a tiré un excellent parti des éléments dont il disposait. Comme il a substitué, aux changements absolus des éléments comparés, les changements relatifs, ses comparaisons respectent les proportions des choses. Les relations sont finement analysées, les explications possibles sont soumises à une critique très serrée. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur un excès de finesse dans le maniement de matériaux un peu grossiers. Peut-être aussi le lecteur du volume éprouve-t-il quelque peine à suivre une pensée qui, à chaque pas en avant, se replie sur elle-même pour s'assurer qu'elle n'a perdu de vue aucun point du terrain... Nous ne ferons pas grief à notre collègue de ses scrupules; nous regretterons seulement de ne pas voir de temps en temps une synthèse numérique accompagner et contrôler l'analyse. Celle-ci est toujours très minutieusement développée; la synthèse s'opère dans le cerveau de l'auteur, que nous devons croire sur parole, à moins de refaire le même chemin que lui à travers mille sentiers. S'il nous signale des variations en les donnant comme les plus importantes et en les expliquant, nous voudrions bien juger d'un coup d'œil si celles qu'il néglige sont vraiment négligeables, ce que les tracés graphiques ne permettent pas toujours de reconnaître avec précision. Peut-être est-ce un travers du statisticien, mais celui-ci aime à voir se grouper, de temps à autre, les éléments des diverses parties de l'analyse en tableaux comparatifs où ces éléments puissent être aisément comptés et pesés.

Heureusement, l'esprit méthodique et attentif qui anime l'œuvre de notre collègue ne laisse guère de doute sur la sûreté de ses observations.

Nous allons passer en revue quelques-unes de ses conclusions, en les rapprochant des opinions exprimées de son côté par M. Cadoux.

([1]) J'ai rendu compte d'une première étude de M. Simiand dans le Journal de la Société, numéro de février 1903, p. 68.

([2]) F. Simiand, *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France*. Paris, Cornély, 1907.

II — QUELQUES CONCLUSIONS

1 — Influence sur le salaire de l'offre et de la demande de main-d'œuvre

Le salaire est le prix payé en échange d'un travail; il dépend, comme tous les prix, de l'offre et de la demande. Pour apprécier la rigueur de cette dépendance, M. Simiand a considéré, à défaut d'autres éléments, le rapport de la production au nombre des ouvriers. Il a reconnu que les mouvements du salaire paraissent indépendants de ce rapport et il en conclut que les variations du salaire ne semblent généralement pas commandées par celles du rapport de l'offre et de la demande [1].

Je serais plutôt porté à croire que le rapport de la production au nombre des ouvriers n'a qu'une relation assez vague avec le rapport de la demande à l'offre de main-d'œuvre. L'offre de main-d'œuvre est un fait extérieur à l'exploitation; elle doit être mesurée directement d'après des caractères extérieurs.

En réalité, comme l'a remarqué lui-même M. Simiand dans un travail antérieur, que j'ai signalé plus haut; la production du charbon en France est loin de répondre aux besoins de la consommation; la demande de main-d'œuvre est toujours active. On sait que depuis deux ans, en particulier, nos compagnies cherchent de tous côtés des ouvriers; les mines allemandes elles-mêmes se plaignent du manque de main-d'œuvre. Aussi les salaires sont-ils partout en hausse.

Pour trouver des époques où l'offre de main-d'œuvre est susceptible d'une certaine intensité relative, il conviendrait de se reporter aux années de chômage industriel telles que 1886, 1893, 1904; à ces moments le salaire des mineurs est en baisse.

Sans doute M. Simiand s'est proposé de rechercher si les changements dans le rapport de l'offre à la demande de la main-d'œuvre suffisaient à expliquer les variations du salaire; il estime que non et je crois qu'il a raison, la suite du travail le démontre, mais ce n'est point une conséquence nécessaire de sa première observation. D'ailleurs, la relation de l'offre et de la demande ne me paraît pas susceptible de mesure tant qu'on n'aura pas analysé séparément les variations de la demande et celles de l'offre en fonction du prix. Jusque-là, la formule ne doit être entendue, je pense, que comme une vague indication du sens ordinaire de la variation des prix.

2 — Influence de la productivité du travail

M. Cadoux estime que le salaire ne dépend plus aussi étroitement qu'autrefois de la seule productivité du travail de l'ouvrier. Sans doute, l'accroissement de l'outillage occasionne des frais dont l'exploitant doit tenir compte. Cependant, dans l'industrie houillère, où l'activité personnelle de l'ouvrier conserve un rôle prépondérant, le salaire du mineur est réglé d'après la quantité produite, aujourd'hui comme autrefois. Il se produit, il est vrai, des mouvements collectifs des prix de base; il s'en est produit à toutes les époques et ces mouvements semblent sans rapport direct avec la productivité ouvrière. M. Simiand le constate; je l'ai vérifié en

---

(1) *Journal de la Société de statistique de Paris*, janvier 1908, p. 15.

calculant, pour la période 1847-1902, un coefficient qui synthétise l'accord ou le désaccord des variations du salaire et de celles de la productivité. Ce coefficient est à peu près nul.

En résumé, je ne pense pas qu'aux époques antérieures, le salaire dépendît, plus qu'aujourd'hui, de la seule productivité du travail de l'ouvrier; il dépend évidemment davantage de la productivité de l'industrie, ce qui n'est pas la même chose.

3 — Le travail à la tâche

Dans le même ordre d'idées, M. Cadoux pense que le travail à la tâche tend à être remplacé par le travail au temps. Je ne sais s'il est des industries où le travail à la tâche tend à disparaître. En tout cas, dans les mines, M. Simiand n'a pas constaté cette disparition. Il a cependant résumé, dans son ouvrage, les arguments des syndicats ouvriers contre le mode de règlement des salaires. Il ajoute qu'à son avis le système du travail à la tâche facilite la compression des frais de main-d'œuvre (¹). Si j'ai bien compris sa pensée, il ne s'agit pas ici de la compression du salaire, mais bien de la réduction que l'entrepreneur a le devoir de faire subir au coût de la main-d'œuvre par unité produite.

Or, de nombreuses expériences ont établi que l'on pouvait réduire les frais de main-d'œuvre tout en augmentant les salaires : il suffit d'accroître la productivité; le paiement à la tâche concourt à ce résultat qui résout ce que M. Levasseur a appelé un paradoxe économique. « *Que le très bon ouvrier,* dit F.-W. Taylor, l'ingénieur américain, *puisse produire, dans la plupart des cas, 2 à 4 fois autant que l'ouvrier moyen, c'est une vérité qui n'apparaît qu'après une étude scientifique de la capacité de production des hommes.* » Et il juge indispensables les stimulants extérieurs de l'activité, car « *dans tous les actes de la vie,* dit-il, *la moyenne des hommes incline vers une allure lente et commode* » (²).

Un de nos confrères étrangers, M. Waxweiler, l'éminent directeur de l'Institut de sociologie de Bruxelles, a fort bien mis en lumière les points de vue différents du patron et de l'ouvrier : « *Pour le premier,* dit-il, *le travail doit être productif,* pour le second, il doit être lucratif », et il montre que le travail à la tâche permet de concilier ces aspects différents du contrat de travail, à condition d'en éviter les abus, dont les principaux tiennent à la pratique du *rognage* ou réduction arbitraire des tarifs, et à l'irrégularité des tâches. L'ouvrier doit être assuré de récolter le bénéfice, ou au moins la majeure partie du bénéfice du surcroît d'activité au-dessus de la normale; il est également désirable qu'il échappe à la plupart des aléas de la production. Ces conditions remplies, le salaire, calculé d'après la quantité de travail produite, se trouve réglé d'après des chiffres contrôlables et non d'après l'appréciation plus ou moins arbitraire des chefs. L'ouvrier peut sans dommage développer son activité; sa valeur personnelle, que la division du travail tendrait à déprimer, se hausse à un niveau plus élevé. Somme toute, le système du travail à la tâche, étroitement lié aux progrès de la production et à l'amélioration des salaires, ne semble pas près de disparaître (³).

(¹) Ouvrage cité, page 337.

(²) « Étude sur l'organisation du travail dans les Usines », traduction de la *Revue de Métallurgie*. Paris, 1907, p. 307.

(³) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 1907, n° 4, p. 147.

4 — Répercussion des prix de vente sur les autres facteurs industriels

« Dans la grande industrie surtout, dit M. Cadoux, la rémunération des ouvriers paraît dépendre moins qu'autrefois des prix de vente, ceux-ci n'étant plus fixés aussi étroitement qu'autrefois par les conditions de la production. »

Cette double affirmation me semble bien hasardeuse. On se plaint de la concurrence et du nivellement des prix; n'est-ce pas constater que, sous l'effet de cette concurrence, les prix se rapprochent de plus en plus du coût de production? Quant à l'influence du prix de vente sur le salaire, M. Simiand l'a mise en évidence dans l'industrie qu'il a étudiée.

On sait que, depuis longtemps, les mineurs anglais de certaines régions ont adopté le système de l'échelle mobile, qui fait dépendre le salaire directement des variations du prix de vente. Il est vrai que les ouvriers anglais voient peut-être actuellement le système d'un œil moins favorable. Mais la convention de l'échelle mobile n'est pas nécessaire au parallélisme des mouvements des prix et des salaires. L'étude de M. Simiand démontre que les salaires des mineurs français subissent aujourd'hui, et plus qu'autrefois, la répercussion des oscillations du prix de vente. C'est la partie la plus originale et la plus intéressante de son travail, il me paraît utile d'en rappeler les traits essentiels.

M. Simiand considère quatre éléments principaux : 1° le prix de la tonne de charbon; 2° la production par journée d'ouvrier; 3° le salaire moyen par journée d'ouvrier; 4° le coût de la main-d'œuvre par tonne ou salaire payé par tonne de charbon.

Après un minutieux examen des changements subis par ces éléments au cours de la période 1847-1902, M. Simiand conclut qu'il existe entre eux des liaisons dont le mécanisme est déclenché par le mouvement du prix. Quel que soit le mouvement du prix, en hausse ou en baisse, le coût unitaire de la main-d'œuvre varie dans le même sens, mais d'une quantité moindre, attendu que la variation du salaire est moindre que celle du prix : quand le prix augmente, le salaire le suit, mais quand le prix baisse, le salaire baisse très peu ou même ne baisse pas du tout, il reste souvent stationnaire. Enfin, la production par journée d'ouvrier varie à l'inverse du prix, diminuant quand le prix monte, haussant quand le prix diminue.

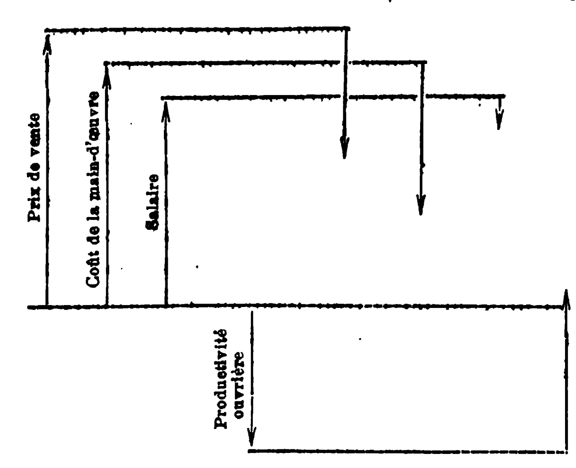

Ce résultat final d'une double variation peut, par conséquent, être représenté par le schéma ci-contre.

M. Simiand a vérifié ces relations en analysant en détail, et successivement, les variations constatées aux différentes époques dans l'ensemble des exploitations houillères et dans les principaux bassins. Il m'a paru utile de synthétiser ses observations. A cet effet, j'ai calculé une série de coefficients de covariation moyenne (¹), dont la valeur est nulle

(¹) Le mode de calcul a été exposé dans le Journal de la Société, numéro de janvier 1905.

quand les variations comparées ne manifestent aucun accord, positif quand ces variations sont ordinairement de même sens, négatif quand elles sont, le plus souvent, de sens contraire, et dont le maximum est l'unité.

Ces coefficients ont les valeurs suivantes, suivant la nature des éléments comparés :

	Coefficient de covariation	Pourcentage approximatif [1] quantifié des cas de concordance	discordance
Prix et coût de la main-d'œuvre par tonne	+ 0,71	85	»
Prix et salaire journalier	+ 0,51	75	»
Prix et productivité journalière par ouvrier	— 0,38	»	69
Coût de la main-d'œuvre et salaire journalier	+ 0,68	84	»
Coût de la main-d'œuvre et productivité	— 0,54	»	77
Salaire et productivité	0	50	»

Si maintenant l'on compare la valeur de la production (produit de la quantité produite par son prix) et le salaire, le coefficient de covariation atteint la valeur + 0,85 (concordances, 92 °/₀). De toutes les relations que nous venons de mesurer, c'est donc celle-ci qui me semble la plus étroite. M. Simiand l'a reconnu par une autre voie.

Les observations attentives de notre collègue ont satisfait à cette contre-épreuve. Toutefois, la relation entre le salaire et la productivité semble, à première vue, moins nette que M. Simiand ne l'a indiqué. D'après le schéma tracé plus haut, qui traduit à peu près ses conclusions, un mouvement de hausse du salaire est généralement accompagné d'un fléchissement de la production journalière. D'où vient que notre coefficient de covariation est presque nul et sans signification ? C'est que la variation n'est point immédiate, et le fait n'a pas échappé à M. Simiand. Quand le salaire hausse, la production unitaire ne baisse pas immédiatement, elle ne baisse qu'à la suite d'une hausse persistante du salaire. Pour le vérifier synthétiquement, j'ai calculé le coefficient de covariation en comparant la variation du salaire dans une année à la variation de la productivité dans l'année suivante ; le coefficient prend alors la valeur — 0,41 (71 °/₀ de discordances), ce qui confirme les observations de M. Simiand.

La période de hausse des prix qui s'achève maintenant permet des constatations de même ordre, qui n'ont d'ailleurs rien de spécial à notre pays. Les mines du bassin de la Ruhr, où les prix de vente ont haussé très rapidement et où la main-d'œuvre a manqué, ont fourni les chiffres suivants [2] :

		1er trimestre 1906	3e trimestre 1907
Milliers d'ouvriers		269	292
Salaire journalier moyen	marks	4,17	4,94
Coût de la main-d'œuvre par tonne	—	4,60	5,76
Production par poste		0ᵗ907	0ᵗ855

M. Simiand a cherché à expliquer ce mouvement inverse du salaire et de la pro-

[1] Ce pourcentage est égal à 50, plus cent fois la moitié du coefficient de covariation.

[2] Empruntés à la circulaire n° 3519 du Comité des houillères.

ductivité ouvrière. Il l'attribue en partie aux changements de proportion des différentes catégories d'ouvriers. On pourrait ajouter, dans le même ordre d'idées, l'afflux d'ouvriers inexpérimentés, lors des périodes de hausse et, aux époques de baisse des prix, l'élimination des ouvriers inhabiles. Mais d'autres causes encore lui semblent intervenir.

L'action patronale est, d'après lui, plus attentive lorsque les prix sont désavantageux que lorsqu'ils sont défavorables. Pour mettre en évidence cette action, sous le côté que la statistique peut saisir, M. Simiand a comparé le coût de la main-d'œuvre par tonne et la puissance des machines à vapeur employées dans les mines, et il a constaté que l'accroissement des frais de main-d'œuvre était généralement accompagné d'un accroissement de la puissance mécanique. J'ai obtenu comme coefficient de covariation de ces deux éléments le chiffre + 0,48 (74 °/₀ de concordances).

Ainsi, l'action patronale serait surtout énergique quand le travail tend à devenir moins productif; elle faiblirait quand il devient plus productif.

M. Simiand admet l'influence d'une action ouvrière analogue, mais qui agit en sens opposé. Quand le salaire baisse, cette action tend à augmenter l'efficacité du travail, à le rendre plus lucratif, et la productivité s'accroît; quand le salaire hausse, la productivité diminue, l'ouvrier n'éprouvant plus le même besoin d'accroître sa rémunération par l'effort personnel.

D'après cela, la formule de M. Waxweiler aurait besoin d'un correctif. L'action patronale en vue du travail productif, l'action ouvrière en vue du travail lucratif, auraient toutes deux des limites, à certains égards volontaires. Cette limitation n'a d'ailleurs rien de commun avec ce que M. Yves Guyot a appelé le *malthusianisme industriel;* les tendances en jeu sont plutôt instinctives que réfléchies.

5 — Actions personnelles ouvrières ou patronales

Si l'on compare deux époques séparées par un long intervalle, par exemple les années 1860 et 1902, on voit le prix s'élever de 11^{f}60 à 14^{f}50, soit de 25 °/₀ seulement, tandis que le salaire a augmenté relativement beaucoup plus, de 2^{f}50 à 4^{f}57, soit de 83 °/₀, et pourtant, dans les périodes de hausse du prix, le salaire a moins augmenté que le prix.

Une force particulière s'oppose donc à la baisse du salaire. Cette force est dans la résistance qu'oppose la masse ouvrière à tout abaissement de son genre de vie. Modifiant un peu une expression de M. Cadoux, on pourrait dire que l'ouvrier entend maintenir son salaire au niveau de ses besoins actuels et, en somme, il y réussit.

Voyons ce qui se passe pour le revenu patronal. Depuis 1860 à 1892, le revenu imposable des entreprises en gain s'est accru de 0^{f}97 à 1^{f}30 par journée d'ouvrier, soit de 33 °/₀ avec des oscillations plus fortes que celles du salaire. M. Simiand a d'ailleurs établi que la hausse du revenu patronal était liée à celle du prix de vente (le coefficient de covariation est égal à + 0,65). De 1860 à 1902, le prix a monté de 25 °/₀, c'est-à-dire pas beaucoup moins que le revenu imposable.

Ainsi le revenu des entreprises subit plus étroitement que le salaire l'effet des variations des prix; il n'offre pas la même résistance.

Cette résistance existe cependant; elle a pour conséquences des améliorations de l'outillage et une surveillance plus attentive de la production quand le revenu tend à baisser.

En résumé, outre les faits extérieurs susceptibles d'influencer la rémunération de l'employé et celle de l'employeur, M. Simiand admet l'intervention de réactions d'ordre psychologique qu'il classe ainsi, par ordre d'efficacité décroissante, quelle que soit celle des deux parties, patron ou ouvrier, à laquelle chacune se rapporte : 1° résistance à la diminution du gain ; 2° résistance à l'accroissement de l'effort ; 3° tendance à l'augmentation du gain ; 4° tendance à la diminution de l'effort.

Cette loi de gradation des réactions mentales des travailleurs, ouvriers ou patrons, s'applique-t-elle à toutes les collectivités de travailleurs (¹) ? Il y aurait là, pour la sociologie, une recherche intéressante.

« La passivité domine, conclut M. Simiand, l'activité ne se rencontre que forcée par des circonstances majeures. »

6 — Action collective par l'association ouvrière

L'association ouvrière a pour arme la grève. L'étude de M. Simiand l'a conduit à reconnaître que les grèves n'ont pas sur le mouvement des salaires l'effet direct qu'on leur suppose quelquefois (²). Elles lui semblent simplement concomitantes d'actions moins brutales, mais que la statistique ne décèle pas avec évidence. L'action syndicale lui paraît plus efficace quand elle s'exerce à l'état latent, donnant aux ouvriers le sentiment de leur force et rendant les patrons attentifs à ne point abuser de leur autorité.

Il m'a paru intéressant de rechercher si la statistique minérale reflète l'effet du développement de l'association ouvrière. En 1860, le salaire ouvrier n'était que de 2ᶠ50 par jour; il atteint 3ᶠ84 en 1884 et 4ᶠ57 en 1902. Durant la période 1860-1884, l'augmentation a donc été de 0ᶠ06 par an en moyenne; elle n'est plus que de 0ᶠ04 durant la période 1884-1902. Il en a d'ailleurs été de même dans l'industrie en général, ainsi qu'on peut le voir en comparant la série des nombres relatifs publiés à la page 303 de l'*Annuaire statistique* de 1906.

Si, avec ce que nous savons des influences qui ont fait varier les salaires depuis 1860, nous avions constaté un mouvement plus rapide après 1884 qu'avant, nous aurions pu en attribuer sans conteste le mérite à l'association ouvrière. La constatation contraire est beaucoup moins démonstrative — non pas parce qu'il existait déjà des associations avant 1884, leur puissance s'est tellement accrue depuis! — mais parce que, en présence des causes extérieures qui gouvernent les mouvements des salaires, on ne peut affirmer, à la suite de ces observations trop simples, que l'action syndicale n'ait point eu sa part d'efficacité.

(¹) D'après les observations souvent faites chez les peuples peu civilisés (notamment celles de Lord Brassey), la gradation y serait un peu différente; le n° 4 passerait avant le n° 3. La gradation indiquée par M. Simiand paraît applicable à la masse de toute collectivité progressive. Peut-être dans les élites le n° 3 précède-t-il le n° 2. Il est bon d'observer que les quatre réactions mentales classées par M. Simiand ne sont point indépendantes. En principe, le gain et l'effort varient dans le même sens dans le même groupe, soit patronal, soit ouvrier.

(²) F. Simiand, ouvrage cité, p. 360.

Nous pouvons mieux saisir un autre effet de l'association. J'ai indiqué plus haut que, durant la période 1847-1902 étudiée par M. Simiand, le coefficient de covariation entre le prix du charbon et le salaire journalier atteignait la valeur + 0,51. Si l'on calcule un coefficient semblable : 1° pour la période 1847-1883; 2° pour la période 1884-1902, le coefficient relatif à la première période est seulement égal à + 0,19, tandis que, durant la seconde, il s'élève à + 0,82. Depuis 1884, on peut dire que chaque hausse du prix de vente est accompagnée d'une hausse du salaire, tandis que, bien plus souvent qu'auparavant, la baisse du prix de vente entraîne aussi la baisse du salaire. Il paraît s'être établi, sous la pression des syndicats ouvriers, une sorte d'échelle mobile sans contrat.

7 — Effets des oscillations des prix

L'extrême intérêt que j'ai pris à entendre et à lire les communications de nos deux collègues m'a conduit à les discuter bien longuement. C'est le principal reproche que vous adresserez sans doute aux auteurs; j'en prends ma part en m'excusant.

Deux mots seulement avant de terminer.

Je crois, comme M. Cadoux, que l'étude des conditions d'existence de la partie la plus nombreuse de la population exige impérieusement des documents nombreux, précis, et tenus à jour. Je souhaite que notre savant collègue puisse poursuivre ses recherches dans cette direction; je voudrais bien aussi que la statistique officielle pût mettre à jour les anciennes enquêtes. La vie ouvrière est soumise à des aléas, chômages, réductions de salaires, que tout homme de cœur voudrait au moins atténuer. Pour remédier à ces maux, la première condition est de les bien connaître. Et nous constatons que les oscillations des prix qui, d'après Juglar, servent déjà de baromètre des crises commerciales et des crises financières, fournissent aussi les meilleurs indices de ces crises industrielles qui affectent durement les ouvriers en même temps que les patrons.

Devons-nous condamner sans appel ces oscillations et ranger les causes qui les déterminent parmi les plus grands maux de notre état social? Telle n'est pas la conclusion qui se dégage de l'étude si probe, si sincère de M. Simiand. Il en résulte, en effet, que les oscillations des prix sont, en définitive, un instrument efficace de la hausse des salaires et des profits.

Cette remarque atténuera peut-être l'impression pessimiste de ceux qui, n'apercevant dans les crises que leurs effets désastreux, oublient qu'elles interviennent souvent comme des occasions de progrès. Et, de par l'humaine mollesse, jusqu'à présent, le progrès a toujours marché *pede claudo,* suivant un rythme oscillatoire.

Lucien MARCH.

IV

NOTICE BIOGRAPHIQUE

A.-I. TCHOUPROW

La science économique russe vient d'éprouver une perte considérable. Le 8 mars 1908, à Munich, est mort le célèbre économiste et statisticien russe A.-I. Tchouprow, ancien professeur de l'Université de Moscou, membre de l'Institut international de statistique.

Alexandre-Ivanovitch Tchouprow, fils d'un prêtre russe, naquit en l'an 1842 dans le gouvernement de Kalouga. Il fit ses études au séminaire de Kalouga et à la Faculté de droit de l'Université de Moscou, puis il se consacra à l'étude de l'économie politique et de la statistique. En 1872, il se rendit à l'étranger et y passa deux années en fréquentant les universités de l'Allemagne. En 1875, après avoir soutenu publiquement une thèse sur l' « Influence des chemins de fer sur l'état économique du pays », il obtint le titre de maître ès sciences économiques et, en 1878, celui de docteur en économie politique et statistique. Ses œuvres sur la théorie de l'état des chemins de fer le posèrent en spécialiste éminent en ce qui concerne cette question. En 1874, M. Tchouprow ouvrit ses cours d'économie politique et de statistique à l'Université de Moscou.

M. Tchouprow était un orateur remarquable et ses leçons séduisaient ses nombreux auditeurs par leur fond sérieux et l'élégance de son argumentation. Il possédait un talent extraordinaire pour exciter le zèle des étudiants à l'étude des sciences économiques. Plusieurs de ses élèves devinrent par la suite professeurs de ces sciences,

En 1881-1882, il fut un des organisateurs du recensement de la population de Moscou et tira, des renseignements fournis par ce recensement, une étude statistique de cette ville. En 1883, M. Tchouprow, élu président de la section statistique de la Société juridique de Moscou, sut faire de cette section de statistique un centre de statisticiens des zemstvos (états provinciaux) russes qui contribua singulièrement à l'unification des travaux statistiques des zemstvos. Grâce à l'initiative et aux efforts de M. Tchouprow, quelques congrès des statisticiens des zemstvos eurent lieu. Le nom de M. Tchouprow se trouve donc lié étroitement à l'histoire du développement de la statistique des zemstvos qui étudie la situation économique des paysans. La vie des paysans, leur situation économique, les mesures nécessaires pour l'améliorer, furent toujours les sujets favoris traités par M. Tchouprow, et c'est à ces questions qu'il consacra de nombreux articles dans les journaux et dans les revues.

Parmi les œuvres du défunt dans le domaine de la statistique, il faut relever aussi ses recherches sur la mobilisation de la propriété foncière dans la publication du ministère des finances intitulée : « Influence des récoltes et des prix des blés sur certains côtés de l'état économique du peuple russe », et dont il fut un des rédacteurs.

Enfin, M. Tchouprow prit une part active aux Congrès internationaux de statistique à Pétersbourg, Londres, Berlin.

Il y a près de dix ans que M. Tchouprow éprouva les premiers assauts de la maladie à laquelle il a succombé : une maladie du cœur. Il fut obligé de quitter l'Université et de chercher un climat plus doux. Mais il ne restait pas inactif et travaillait beaucoup. Pendant son séjour à l'étranger, il se mit à l'étude soigneuse de la petite propriété foncière et de l'agriculture rurale dans les divers pays de l'Europe occidentale, surtout en Italie, et publia quelques essais sur le sujet en question. En 1904, il donna à Paris une série de leçons à l'École russe des hautes sciences sociales. Comme publiciste, il porta son attention, comme toujours, sur les phénomènes plus ou moins graves de la vie économique de la Russie. Deux ou trois jours avant son décès il publiait encore un brillant article sur les conséquences sociales de la destruction de la commune rurale en Russie, destruction amenée, suivant lui, par les dernières lois agraires, article dans lequel cet ami fidèle des paysans et ce défenseur énergique de leurs intérêts soumit à une critique sévère et juste les mesures du gouvernement qui, dans son opinion, devaient avoir pour résultat l'appauvrissement du peuple russe. Ce fut son chant du cygne...

Par son esprit profond et clair et par les qualités supérieures de son âme, M. Tchouprow

attirait à lui l'hommage et l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Les bases de sa nature spirituelle étaient : la sincérité, la droiture et la bienveillance large. Personne ayant besoin de bons conseils, d'indications ou d'appui matériel, ne s'éloignait de lui avec un refus. « Connaître Tchouprow, c'était l'aimer », dit un article nécrologique. Et ces mots n'ont aucune exagération. C'est pourquoi sa mort est une grande et véritable douleur pour tous ceux qui connaissaient M. Tchouprow comme un précepteur excellent, comme un homme d'une rare bonté, en un mot comme un véritable homme de bien.

S. BLEKLOV.

V

BIBLIOGRAPHIE

1° *Le Marché à terme de Bourse en Allemagne,* par M. Jean LESCURE (¹).

Ce travail intéressant qui complète fort heureusement l'étude de M. Sayous (Les Bourses allemandes de valeurs et de commerce) et l'étude de M. Jobit publiée par le ministère des finances (Bourses de valeurs et sociétés par actions) est relatif à l'application et aux résultats de la loi du 22 juin 1896.

Dans l'introduction, M. Lescure rappelle sommairement les définitions des termes employés couramment sur les marchés de Bourse ; signalons toutefois une phrase malheureuse qui peut induire en erreur (p. 10) : « Le report... permet au *reporté* de *prendre livraison* des titres sans avoir le prix, en concluant une nouvelle opération sur différence... » C'est le *reporteur,* celui qui lève les titres pour le compte d'autrui (du reporté) qui jouit de tous les avantages inhérents à la possession du titre.

Le chapitre I du livre résume les travaux préparatoires et la discussion de la loi ; les commissions tinrent cent vingt séances et les débats forment quatre volumes de 3600 pages, sans compter les études auxiliaires !

Le chapitre II est consacré à la définition ou plutôt aux définitions relatives aux marchés à terme (art. 48 de la loi) ; c'est toujours une chose délicate que de donner une définition précise, succincte et cependant complète ; il semble que l'article 48 résout cette question, mais cependant il laisse la porte ouverte aux aléas en réservant une réglementation du comité directeur de la Bourse.

Le chapitre III nous fait étudier la capacité de conclure des opérations à terme et par suite de la formalité d'inscription sur le registre de Bourse (art. 55).

La non-inscription permet d'invoquer la fameuse règle d' « exception de jeu » et l'auteur étudie longuement les conséquences de la loi à ce sujet ; cette partie de l'ouvrage est fort intéressante, mais déroute un peu les lecteurs habitués aux règles françaises.

Le chapitre IV est constitué par une étude de l'objet de l'opération à terme de Bourse et de motifs d'interdiction de la spéculation sur certaines marchandises. Ce chapitre termine l'étude purement juridique de la loi et, dans la seconde partie du livre, M. Lescure étudie les conséquences économiques de la réglementation.

Dans le premier chapitre, M. Lescure montre le peu de succès du registre et les conséquences curieuses de l'insécurité juridique en résultant.

L'influence de la spéculation de Bourse sur l'évolution économique de l'Allemagne est analysée dans le chapitre II qui contient des renseignements statistiques fort intéressants accusant un réel développement des affaires et l'emploi de plus en plus grand des coopérations.

Le chapitre III indique les transformations subies par la spéculation et leurs conséquences économiques.

Les deux chapitres précédents mériteraient de faire l'objet d'une communication développée à la Société de statistique.

(¹) Larose et Tenin, Paris.

Malgré les études consciencieuses faites avant l'adoption de la loi, son application a révélé diverses anomalies et actuellement on tend à introduire des retouches de principes dans quelques cas (registre de Bourse).

Le chapitre IV étudie les diverses modifications que l'expérience a révélées comme étant nécessaires.

Enfin, dans une conclusion fort bien faite, l'auteur prend parti et critique quelques-unes de ces modifications; s'appuyant sur la définition des opérations de Bourse, il montre que les réformes nécessaires pourraient être réalisées assez facilement en codifiant les us des diverses Bourses.

Une bibliographie importante termine cet ouvrage qui met parfaitement au point une question aride et difficile à traiter; on peut remercier M. Lescure d'avoir entrepris ce travail et le féliciter de l'avoir pu mener à bien aussi heureusement.

A. Barriol.

*
* *

2° ***Théorie et pratique des opérations financières***, par Alfred Barriol, ancien élève de l'École polytechnique, membre de l'Institut des actuaires français.

Ce volume est l'un des premiers parus de la nouvelle Encyclopédie scientifique publiée sous la direction générale du Dr Toulouse et la direction particulière de M. d'Ocagne, en ce qui concerne les mathématiques appliquées. D'après le plan d'ensemble de cette encyclopédie, chaque volume doit donner une monographie complète, « fournissant sur chaque science tous les enseignements et tous les renseignements qu'on réclame ». Notre collègue a rempli ce programme d'une manière fort remarquable pour la science financière pure, en excluant tout ce qui se rapporte au commerce des marchandises et toutes les théories qui sont du ressort de l'économie politique.

L'ouvrage se compose de trois parties; la première est consacrée aux opérations à court terme : intérêt simple, comptes courants, escompte, change des monnaies et lingots, change du papier.

La seconde partie : Opérations financières à long terme, est divisée en deux chapitres. Dans le premier sont passées en revue les opérations relatives à un capital indivis : calculs d'intérêts composés, d'escompte et de compte courant à intérêts composés; puis les calculs d'annuités : amortissements par annuités constantes ou par annuités variables. Le second chapitre est un exposé très clair du mécanisme des émissions de titres remboursables par tirage au sort; la partie théorique est complétée et éclairée par l'étude des divers types d'obligations, le calcul de leur valeur en usufruit et nue propriété, l'influence des taxes ou impôts. Un chapitre est consacré à la comptabilité spéciale des opérations financières à long terme : prêts hypothécaires, emprunts par obligations.

La troisième partie est une étude des opérations financières de Bourse et de haute banque; après avoir exposé le fonctionnement du marché des valeurs : opérations au comptant, à terme ferme, à terme et à prime, reports en se plaçant au point de vue du spéculateur, l'auteur envisage la question des reports sous un autre aspect; il étudie, du point de vue du capitaliste reporteur, les opérations de report qui constituent, avec l'escompte du papier de banque, les prêts sur titres et les émissions de valeurs, les principales opérations financières de haute banque.

Une table alphabétique des noms d'auteurs et des matières facilite les recherches; un index bibliographique fournit des références sur les ouvrages cités dans le texte.

Sous un volume relativement réduit, cet ouvrage présente un exposé précis, méthodique et complet des opérations financières; l'auteur a fait d'heureux et fréquents appels à la méthode graphique pour l'exposé des méthodes et l'interprétation des résultats; de très nombreuses applications numériques tirées de faits réels ou de questions posées à divers concours facilitent l'intelligence du texte, éclairent la théorie par la pratique immédiate des calculs. Ces qualités donnent à ce livre une haute valeur d'enseignement, ce qui ne saurait surprendre, puisqu'il est la reproduction des leçons professées par notre collègue à l'Institut des finances et des assurances, et au Collège libre des sciences sociales.

Michel Huber.

3° *Les Assurances de responsabilités*, par C. Ancey, docteur en droit.

M. Ancey s'est occupé dans cet ouvrage de l'ensemble des assurances pratiquées par les compagnies sous la dénomination générale d'assurances de responsabilité civile.

C'est, comme on le sait, l'une des branches les plus importantes de l'assurance, surtout en ce qui concerne l'assurance-accidents. C'est aussi celle que les compagnies aiment le mieux pratiquer, car, en principe, elles ne sont pas friandes des risques-accidents du travail. La bibliographie de ces risques de responsabilités est considérable à l'heure présente. De nombreux ouvrages, d'immenses encyclopédies y ont été consacrés.

M. Ancey nous en donne un résumé méthodique, clair, sobre et rempli d'intérêt. Son livre, qui débute par une suite d'historiques de cette notion — tout artificielle — de la responsabilité civile, est divisé ensuite en trois autres chapitres.

Dans le chapitre II, se trouvent étudiées les assurances concernant les objets dont on est responsable et, en particulier, le point si délicat de l'assurance pour le compte de qui il appartiendra.

Vient ensuite, dans le chapitre III, l'assurance des personnes dont on est responsable, au point de vue du Code civil, le risque de responsabilité industrielle patronale faisant l'objet d'un autre ouvrage.

Enfin, dans le dernier chapitre, est abordée l'assurance des faits dont on est responsable, assurance qui concerne, on peut le dire, l'absolue totalité des personnes, y compris les assureurs eux-mêmes. Le tout constitue un exposé qui rendra des services incontestables.

L.-Charles Lefebvre

VI

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Banques d'émission. — A l'extrême tension qui avait caractérisé les derniers mois de l'année 1907 a succédé une période d'abondance monétaire de plus en plus accentuée; l'encaisse des banques s'est renforcée et les demandes de crédit ont diminué; en même temps, les taux d'escompte s'abaissaient; toutefois, cette tendance a été beaucoup moins vive en Allemagne, où les capitaux restent relativement rares.

		31 janvier	29 février	31 mars
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse	3 595	3 672	3 672
	Circulation	4 949	4 786	4 724
	Dépôts publics et privés	721	741	663
	Portefeuille et avances	1 878	1 668	1 548
Banque de l'Empire d'Allemagne.	Encaisse	1 107	1 148	1 089
	Circulation	1 855	1 763	2 227
	Dépôts publics et privés	620	648	776
	Portefeuille et avances	1 446	1 337	1 868
Banque d'Angleterre.	Encaisse	963	983	1 019
	Circulation	701	695	706
	Dépôts publics et privés	1 275	1 523	1 589
	Portefeuille et avances	646	871	981
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 476	1 489	1 498
	Circulation	1 950	1 901	1 927
	Dépôts publics et privés	163	195	193
	Portefeuille et avances	777	712	711
Banque nationale de Belgique.	Encaisse	141	149	151
	Circulation	778	736	721
	Dépôts publics et privés	82	81	95
	Portefeuille et avances	705	654	649

		31 janvier	29 février	31 mars
		Millions de francs		
Banque d'Espagne.	Encaisse	1 039	1 045	1 045
	Circulation	1 562	1 561	1 545
	Dépôts publics et privés	658	652	670
	Portefeuille et avances	637	624	616
Banque d'Italie.	Encaisse	1 015	1 015	1 010
	Circulation	1 348	1 301	1 312
	Dépôts publics et privés	358	388	357
	Portefeuille et avances	541	516	507
Banque néerlandaise.	Encaisse	302	304	306
	Circulation	566	548	539
	Dépôts publics et privés	10	6	7
	Portefeuille et avances	292	270	262
Banque de l'État de Russie.	Encaisse	2 688	2 723	2 759
	Circulation	2 982	2 911	2 831
	Dépôts publics et privés	1 714	1 729	1 688
	Portefeuille et avances	1 299	1 215	1 133
Banque nationale suisse.	Encaisse	88	90	90
	Circulation	134	124	136
	Dépôts publics et privés	21	15	21
	Portefeuille et avances	69	57	77

C'est sur le stock de métal jaune que porte, pour la plus grande partie, l'augmentation accusée par les encaisses, comme le montre le tableau suivant, qui donne le montant des réserves d'or.

	31 janvier	29 février	31 mars
	Millions de francs		
Banque de France	2 686	2 766	2 764
Banque d'Angleterre	963	983	1 019
Banque d'Autriche-Hongrie	1 166	1 171	1 170
Banque d'Espagne	392	393	388
Banque d'Italie	892	894	895
Banque néerlandaise	193	194	194
Banque de l'État de Russie	2 533	2 555	2 574
Banque nationale suisse	81	83	84

Les disponibilités de la Banque de l'État russe à l'étranger ont continué à diminuer au cours du trimestre.

	Millions de francs
31 janvier	556
29 février	527
31 mars	441

La publication des comptes rendus annuels d'un certain nombre de banques d'émission permet de comparer comme suit les principaux éléments de leur activité.

		Banque de France	Banque de l'empire d'Allemagne	Banque d'Autriche-Hongrie	Banque nationale de Belgique	Banque d'Espagne
		Millions de francs				
Moyenne de l'encaisse or		2 703	792	1 151	107 (¹)	388
Moyenne de l'encaisse argent		971	262	296	27 (¹)	634
Moyenne de la circulation		4 800	1 848	1 932	743	1 543
Comptes courants particuliers	Mouvement total	208 615	258 975	66 808	27 562	18 098
	Solde moyen	522	356	228	63	529
Effets escomptés (papier commercial)	Nombre (en milliers)	21 541	5 433	2 913 (²)	4 501	911
	Montant	15 769	15 188	6 025 (²)	4 450	1 426
	Portefeuille moyen	1 126	1 381	700 (²)	611	273
Avances sur gages mobiliers (solde moyen)		581	123	73	57	117

(¹) Encaisse au 31 décembre.
(²) Non compris les effets sur l'étranger payables en or et servant à la couverture des billets pour une somme fixe de 63 millions.

Nous trouvons en fin de trimestre des taux officiels d'escompte sensiblement moins élevés que l'année dernière.

	Taux d'escompte au 31 mars Pour cent		
	1906	1907	1908
France	3	3 1/2	3
Allemagne	5	6	5 1/2
Angleterre	4	5	3
Autriche-Hongrie	4 1/2	4 1/2	4 1/2
Belgique	4	5	3 1/2
Italie	5	5	5
Pays-Bas	3	6	3 1/2
Suisse	4 1/2	5	3 1/2

Notons, pour en finir avec les faits relatifs aux banques européennes, que la Banque nationale de Serbie a obtenu de la Skoupchtina la prolongation de son privilège d'émission pour une période de vingt-cinq ans. Aux États-Unis, aux violentes perturbations de la fin de l'année dernière a succédé une grande abondance de capitaux disponibles qui a exercé son influence sur la situation des Banques associées de New-York.

	25 janvier	29 février	28 mars
	Millions de dollars		
Encaisse : métal et certificats métalliques	250	261	275
— greenbacks	69	60	62
Circulation	70	64	61
Dépôts des particuliers et des banques	1 058	1 112	1 145
Dépôts du Trésor	70	55	44
Portefeuille (escompte et avances)	1 136	1 161	1 164
Excédent de la réserve	37	29	40

Le Trésor des États-Unis a continué à accumuler de l'or et a retiré une partie des fonds déposés dans les banques nationales.

	31 janvier	29 février	30 mars
	Millions de dollars		
Encaisse or	987	1 002	1 013
— argent	495	505	509
Circulation : greenbacks et autres billets	346	344	340
— certificats d'or	770	792	808
— certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	459	451	443
Dépôts dans les banques nationales	238	230	203
Disponible dans les caisses du Trésor	28	38	60

Le dernier bilan des Banques nationales publié par le contrôleur de la circulation se ressent également de l'amélioration de la circulation monétaire.

	3 décembre 1907	14 février 1908
	Millions de dollars	
Encaisse : or	160	149
— argent	30	35
— certificats métalliques et greenbacks	470	604
Circulation	602	628
Dépôts des particuliers	4 177	4 106
— du Trésor	235	233
Portefeuille (escomptes et avances)	4 585	4 422

Parmi les projets de loi élaborés pour l'amélioration de la circulation monétaire, l'un, le bill Aldrich, a été adopté par le Sénat, mais paraît avoir peu de chances de réussir devant la Chambre des représentants, sinon avec de profondes modifications.

Nous compléterons la statistique des banques d'émission en donnant la situation des principaux comptes de la Banque du Japon à la fin de chaque mois.

	28 décembre	25 janvier	29 février
	Millions de yens		
Encaisse	172	154	152
Circulation	360	327	308
Dépôts privés	17	7	6
Dépôts de l'État	512	512	414
Avances à l'État	22	22	22
Portefeuille	120	107	92
Comptes courants débiteurs (y compris les avances aux particuliers)	521	528	437

Sociétés de crédit. — Nous donnons ici, comme de coutume, la situation globale des principales sociétés de crédit françaises d'après les derniers bilans parus.

	31 décembre	31 janvier	29 février
	Millions de francs		
Espèces en caisse et en banque	329	344	333
Portefeuille commercial	2 414	2 415	2 539
Avances et reports	883	872	825
Comptes courants et dépôts	3 202	3 227	3 242
Effets à payer	473	449	421
Portefeuille de valeurs et participations	175	173	170

Métaux précieux. — Le rapport du directeur de la Monnaie des États-Unis donne les chiffres définitifs suivants pour la production de l'or en 1906 ; nous y ajoutons les évaluations provisoires du *Commercial Chronicle* de New-York pour l'année 1907.

	1906	1907
	Onces d'or fin	
Afrique	6 553 484	7 536 836
États-Unis	4 565 333	4 335 183
Australasie	3 985 684	3 619 104
Russie	943 056	900 000
Mexique	896 615	925 000
Autres pays	2 422 378	2 268 721
	19 366 550	19 584 844

La valeur totale de la production s'élève ainsi à 2 074 millions de francs en 1906, et à 2 097 millions en 1907.

Pour l'argent, la production, d'après les mêmes sources, a atteint les chiffres suivants :

	1906	1907
	Onces d'argent fin	
États-Unis	56 517 900	56 905 911
Mexique	55 225 268	57 000 000
Australasie	14 237 246	14 300 000
Autres pays	39 774 429	41 000 000
	165 754 843	169 205 911

La valeur commerciale de l'argent extrait serait ainsi de 538 millions en 1906 et de 537 millions en 1907.

Le cours de l'or en barres n'a pas, à beaucoup près, atteint un niveau aussi élevé que dans le trimestre précédent.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Janvier	77,9 $^{1}/_{2}$	77,9
Février	79,9 $^{1}/_{4}$	77,9
Mars	77,9 $^{7}/_{8}$	77,9

Quant à l'argent, son cours subit surtout l'influence de la réduction des achats de l'Inde, son principal consommateur.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Janvier	27	25 $^1/_8$
Février	26 $^5/_8$	25 $^3/_8$
Mars	25 $^{13}/_{16}$	25 $^7/_{16}$

Changes. — Le tableau ci-dessous donne, pour chaque pays, le prix, au cours du change, d'une somme de monnaie étrangère nominalement équivalente à 100 francs, c'est-à-dire contenant, d'après la définition de l'unité monétaire du pays considéré, le même poids d'or fin que 100 francs de monnaie française.

	31 janvier	29 février	31 mars		31 janvier	29 février	31 mars
Allemagne	99f48	99f63	99f68	Russie	98f62	98f62	98f53
Angleterre	99 74	99 89	99 62	Suisse	99 75	99 87	99 78
Autriche	99 45	99 63	99 51	États-Unis	99 52	99 71	99 56
Belgique	99 84	99 87	99 72	Argentine	44 48	44 55	44 33
Espagne	87 40	87 50	87 20	Brésil	55 54	55 63	55 53
Grèce	88 50	89 89	90 50	Chili	57 67	48 94	47 44
Hollande	99 97	99 91	99 61	Égypte	99 55	99 57	99 37
Italie	100 00	100 06	100 00	Inde	98 94	99 31	98 62
Portugal	88 75	90 00	88 04	Japon	98 90	99 02	98 78
Roumanie	97 75	97 94	98 37				

G. ROULLEAU.

VII

VARIÉTÉ

LE MOUVEMENT D'ÉMIGRATION EUROPÉENNE

Les États à colonies et à protectorats

Les nations européennes qui ont sous leur dépendance, directe ou indirecte, des territoires disséminés dans les diverses parties du monde, peuvent se classer comme suit, eu égard à leur population globale en millions d'habitants :

	Millions d'habitants		Millions d'habitants
Empire britannique	395,7	Empire ottoman	35,9
Empire russe	128,9	Royaume d'Italie	32,2
République française	78,7	Royaume de Belgique et Congo	26,7
Empire allemand	69,1	Royaume d'Espagne	18,0
Couronne austro-hongroise	47,0	Royaume de Portugal	13,0
Royaume des Pays-Bas	43,1	Royaume de Danemark	2,6

Le mouvement d'émigration européenne vers les pays d'outre-mer, qui est un des phénomènes sociaux les plus remarquables du siècle dernier, qui a fait la prodigieuse fortune des États-Unis, qui a assuré le développement du Canada, du Brésil, de l'Argentine, de l'Australie, se continue avec une intensité grandissante. Cette émigration qui, au cours du dix-neuvième siècle, semble avoir atteint son maximum en 1883, ne dépassa guère alors le total de 800 000 à 850 000 personnes ; en 1905, on peut évaluer à 1 600 000 au moins le nombre des individus qui ont quitté l'Europe, avec ou sans esprit de retour.

C'est sur ce dernier chiffre que nous voulons insister.

Notre continent a donc été délaissé, en un an, par plus d'un million et demi d'habitants. Étant donné le croît naturel de la population européenne (excédent des naissances sur les

décès qui s'élève environ à 1 °/. d'âmes, ou 4 millions d'âmes, on peut dire qu'à peu près 40 °/. de ce croît va peupler les pays neufs, si toutefois une appréciable partie de l'émigration n'était temporaire.

Voici le tableau de l'émigration européenne vers les pays d'outre-mer en 1905. Bien entendu, les chiffres ne sont qu'approximatifs.

Italie, 459 000; Russie, 197 000; Angleterre, 170 000; Espagne, 147 000; Autriche, 124 000; Hongrie, 63 000; Irlande, 50 000; Écosse, 42 000; Allemagne, 41 000; Suède, 36 000; Portugal, 33 000; Norvège, 25 000; France, 14 000; Danemark, 8 000.

Ce qui donne, pour 1 000 habitants, une proportion d'émigrants égale environ à 13,9 pour l'Italie, à 11 pour la Norvège et l'Irlande, à 7,9 pour l'Espagne, à 5,2 pour l'Angleterre, à 4,8 pour l'Autriche, à 3,3 pour la Hongrie et le Danemark, à 0,7 pour l'Allemagne, à 0,36 pour la France.

D'après ces données, c'est la France qui apparaît comme le peuple le moins migrateur du vieux continent européen.

Voyons maintenant comment se répartit l'émigration d'Europe dans les diverses contrées où elle aborde.

États-Unis, 974 000; Argentine, 214 000; Canada, 103 000; Australie, 65 000; Brésil, 53 000; Cuba, 36 000; Algérie-Tunisie, 33 000; Afrique du Sud, 31 000; Inde anglaise, 7 000; Uruguay, 7 000; Mexique, 5 000; Égypte, 4 000; Maroc, 2 000.

Tous ces chiffres parlent d'eux-mêmes sans qu'il soit nécessaire de les interpréter longuement.

Faisons seulement remarquer qu'aujourd'hui la France comprend à peine un dixième de la population de l'Europe. Vers 1830, elle représentait 15 °/. de cette population. En soixante-dix ans, sa part dans le nombre total des habitants de l'Europe a diminué de moitié, tandis que, par exemple, pour le Royaume-Uni, la proportion a baissé seulement de 11,1 à 10,3 °/.; pour l'Italie, de 9,8 à 8 °/.; pour l'Empire allemand elle a augmenté de 13,7 à 14 °/..

Il est plus intéressant de considérer la direction des divers courants d'émigration, bien qu'on ne puisse l'établir d'une façon très nette. Les émigrants qui se dirigent vers les républiques latines de l'Amérique du Sud viennent en très grande majorité des pays latins d'Europe. Sur les 177 000 émigrants arrivés directement dans l'Argentine, en 1905, 89 000 sont des Italiens, 54 000 des Espagnols, 3 500 des Français. Sur les 53 000 personnes débarquées au Brésil, on connaît la nationalité de 35 000; il s'y trouve 13 000 Italiens, 3 000 Espagnols, 12 000 Portugais, 600 Français.

Par contre, ce sont surtout des sujets britanniques qui se rendent dans les colonies anglaises. Sur 103 000 émigrants arrivés d'Europe au Canada, 65 000 viennent des îles Britanniques; sur les 65 000 débarqués en Australie et en Nouvelle-Zélande, 50 000 ont la même origine.

Tout compris, d'après les statistiques de départ des ports anglais, les diverses colonies britanniques auraient absorbé, en 1905, un peu plus de la moitié des émigrants originaires du Royaume-Uni. Il convient, toutefois, de remarquer que très peu d'Irlandais, moins de 6 000 sur 50 000 émigrants, se rendent dans ce pays.

Le reste des émigrants latins et anglais va en très grande majorité aux États-Unis où se rendent aussi presque tous les Autrichiens, les Hongrois, les Russes, les Allemands, les Scandinaves.

On estime que, tenant compte de l'émigration temporaire, l'émigration nette de l'Europe vers les pays d'outre-mer ne doit pas être supérieure à 1 200 000 personnes.

Mais c'est déjà un effectif énorme et tout porte à croire qu'il ne diminuera pas. Les Autrichiens et les Russes continueront sans doute à émigrer dans d'aussi grandes proportions; on ne voit aucune raison pour qu'ils le fassent moins; de même les Scandinaves. Il est possible que les Italiens et les Espagnols s'expatrient un peu moins dans l'avenir, les chiffres de 1905 étant anormaux. Mais il paraît douteux que l'émigration allemande, si importante jadis, puisqu'il y a vingt-cinq ans elle dépassait 200 000 personnes par an, ne reprenne pas. L'extraordinaire ascension économique, au point de vue industriel surtout, qu'accomplit l'Allemagne à l'heure actuelle ne peut se continuer bien longtemps avec une pareille rapidité. L'excédent des naissances sur les décès étant énorme, il semble que

l'Allemagne devra bientôt se trouver dans une situation un peu analogue à celle de l'Angleterre. Celle-ci perd par l'émigration 40 °/₀ de l'excédent de naissances. En admettant que l'Allemagne ne perde que 20 °/₀, cela lui ferait la part belle et l'émigration allemande reviendrait aux environs de 200 000 âmes par an. Il nous paraît impossible qu'elle ne monte pas à ce taux à brève échéance. La saturation de l'Europe allant croissant, il est certain que les pays neufs se peupleront plus vite encore au vingtième siècle qu'ils ne se sont peuplés au quatorzième.

Cela se vérifie déjà pour le Canada, où le développement de certaines villes, de plusieurs territoires, est des plus rapides. Il en sera vraisemblablement de même pour plusieurs États de l'Amérique du Sud.

De longtemps, les excédents migrateurs de la vieille Europe ne sauraient manquer de débouchés.

(*La Revue de Statistique.*)

VIII

NOTE ANNEXE [1]

CHEMIN DE FER DU NORD

Comparaison du tonnage des marchandises expédiées et reçues en P. V. (voie de fer et voie d'eau) par les gares situées sur le réseau du Nord concurrencées par la navigation pendant les années 1903 et 1906

Le tableau ci-contre donne la comparaison du tonnage des principales natures de marchandises expédiées ou reçues en P. V. par les grandes industries situées sur le réseau du Nord en 1903 et 1906, par voie de fer et par voie d'eau, en distinguant le trafic intérieur du transit, sur les lignes concurrencées par la navigation intérieure.

La situation se résume ainsi qu'il suit :

Le tonnage total par voie de fer concurrencé par la navigation s'est élevé en 1906 à 22 257 000 tonnes, soit 61,4 °/₀ du total, chiffre supérieur de 3 702 000 tonnes, soit 16,6 °/₀, à celui de 1903.

Le tonnage transporté par voie d'eau a été de 11 972 000 tonnes, soit 53,8 °/₀ de celui de la voie d'eau, au lieu de 62,7 °/₀ en 1906; il n'a augmenté que de 340 000 tonnes, soit moins de 3 °/₀.

Cette comparaison démontre que la concurrence de la navigation a été plutôt en décroissant comme importance malgré le développement anormal des transports de houille de provenances étrangères ayant transité par la voie d'eau et dont le tonnage en transit est passé de 75 000 tonnes en 1903 à 391 000 tonnes en 1906.

En résumé, comme l'a fait remarquer à diverses reprises M. Colson, ces chiffres démontrent nettement que la voie ferrée se prête beaucoup mieux au développement de l'industrie que la voie d'eau.

BERNARD.

---

[1] Du procès-verbal de la séance du 18 mars 1908 (voir numéro d'avril, p. 109).

Comparaison du tonnage des marchandises expédiées et reçues en P.V. par voie de fer et par voie d'eau, par les grandes industries situées sur le réseau du Nord et les grands transports concurrencés par la navigation (y compris le transit concurrencé) pendant les années 1903 et 1906

(*Renseignements sur la voie d'eau pris sur l'*Annuaire de la navigation)

NATURE DES MARCHANDISES	TRAFIC INTÉRIEUR EXPÉDIÉ ET REÇU SUR LE RÉSEAU DU NORD						TRANSIT SUR LE RÉSEAU DU NORD						ENSEMBLE DES TRANSPORTS (TRAFIC INTÉRIEUR ET TRANSIT)					
	Par voie de fer		Par voie d'eau		Proportion pour cent de la voie d'eau sur la voie de fer		Par voie de fer		Par voie d'eau		Proportion pour cent de la voie d'eau sur la voie de fer		Par voie de fer		Par voie d'eau		Proportion pour cent de la voie d'eau sur la voie de fer	
	1903	1906	1903	1906	1903	1906	1903	1906	1903	1906	1903	1906	1903	1906	1903	1906	1903	1906
MARCHANDISES PONDÉREUSES OU DE FAIBLE VALEUR	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes			Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes (¹)			Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
Combustibles minéraux	10 863 000	12 169 000	6 866 000	6 617 000	63,2	54,4	470 000	718 000	75 000	391 000	16,0	54,4	11 333 000	12 887 000	6 941 000	7 008 000	61,2	54,4
Matériaux de construction	968 000	1 583 000	1 091 000	1 199 000	112,7	75,7	58 000	73 000	326 000	373 000	567,4	510,9	1 026 000	1 656 000	1 417 000	1 572 000	138,1	94,9
Engrais et amendements	1 062 000	1 263 000	468 000	469 000	44,1	37,1	68 000	65 000	144 000	147 000	211,2	226,2	1 130 000	1 328 000	612 000	616 000	54,1	46,4
Matières premières de l'industrie métallurgique	600 000	765 000	222 000	272 000	37,0	35,6	45 000	52 000	68 000	83 000	149,2	159,6	645 000	817 000	290 000	355 000	45,0	43,4
Total	13 493 000	15 780 000	8 647 000	8 557 000	64,1	54,2	641 000	908 000	613 000	994 000	95,8	109,5	14 134 000	16 688 000	9 260 000	9 551 000	65,5	57,2
MARCHANDISES DE VALEUR																		
Produits métallurgiques	1 032 000	1 885 000	59 000	87 000	5,6	4,6	165 000	224 000	18 000	27 000	10,8	12,1	1 197 000	2 109 000	76 000	114 000	6,3	5,4
Bois à brûler et de construction	310 000	309 000	220 000	197 000	70,8	63,8	62 000	60 000	67 000	62 000	108,2	103,3	372 000	369 000	287 000	259 000	77,1	70,2
Produits agricoles et denrées alimentaires	1 261 000	1 175 000	1 411 000	1 400 000	111,9	119,1	178 000	248 000	426 000	437 000	240,1	176,2	1 439 000	1 423 000	1 837 000	1 837 000	127,6	129,1
Produits industriels et divers	1 266 000	1 466 000	129 000	159 000	10,9	10,8	147 000	202 000	42 000	52 000	28,7	25,7	1 413 000	1 668 000	172 000	211 000	12,2	12,6
Total	3 869 000	4 835 000	1 819 000	1 843 000	47,0	38,1	552 000	734 000	553 000	578 000	100,2	78,7	4 421 000	5 569 000	2 372 000	2 421 000	53,7	43,5
Ensemble des transports concurrencés par la navigation	17 362 000	20 615 000	10 466 000	10 400 000	60,3	50,4	1 193 000	1 642 000	1 166 000	(¹) 1 572 000	97,8	95,7	18 555 000	22 257 000	11 632 000	11 972 000	62,7	53,8
Proportion pour cent sur l'ensemble	55,6	59,7	»	»	»	»	93,5	95,9	»	»	»	»	57,1	61,4	»	»	»	»
Ensemble des transports non concurrencés	13 849 000	13 933 000	»	»	»	»	82 000	71 000	»	»	»	»	13 931 000	14 004 000	»	»	»	»
Proportion pour cent sur l'ensemble	44,4	40,3	»	»	»	»	6,5	4,1	»	»	»	»	42,9	38,6	»	»	»	»
Total général du trafic	31 211 000 100,0	34 548 000 100,0	» »	» »	» »	» »	1 275 000 100,0	1 713 000 100,0	» »	» »	» »	» »	32 486 000 100,0	36 261 000 100,0	» »	» »	» »	» »

Nota. — A) En ce qui concerne les transports par voie ferrée, les chiffres du tonnage total sont le relevé des expéditions des gares et des arrivages en trafic direct par les points concurrencés par la navigation d'après les rapports statistiques des gares. Le tonnage en transit par les points d'entrée concurrencés par la navigation a été relevé sur la récapitulation annuelle des transports. Le tonnage du trafic intérieur est la différence des deux éléments ci-dessus.

B) En ce qui concerne les transports par voie d'eau, les chiffres du tonnage total sont le relevé des transports effectués sur les canaux de la région du Nord, extraits de la *Statistique de la navigation intérieure* publiée par le ministère des travaux publics. Le tonnage du trafic intérieur est le relevé des expéditions par voie d'eau des points concurrencés par la navigation, d'après les rapports statistiques des gares. Le tonnage en transit est évalué par différence.

(¹) L'augmentation du tonnage en transit par la voie d'eau est la conséquence des transports exceptionnels de combustibles en provenance de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, à la suite des grèves en 1906.

IX

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1908

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Autriche	
Ville de Vienne	
Bureau statistique de la ville. — L'Administration communale de Vienne en 1906	Auw^{a4} 06
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Administration de la statistique générale.* — Catalogues de la bibliothèque de la Commission centrale de statistique. T. III. Ouvr. concernant la France, 1907	B^{c23} 07 c
— T. IV. Ouvr. concernant l'Angleterre, 1908	B^{c23} 08 d
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail.* — Salaires et durée du travail dans les industries des métaux au 31 oct. 1903. Vol. II.	B^{a27} 03 b
Cuba (République de)	
Secrétariat du commerce. — Statist. générale. Budgets municipaux, 1905-1906	Eucu^{c3} 05-06
— Statist. génér. Commerce extérieur, 1905-1906	Eucu^{c4} 05-06
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — La Justice civile et criminelle en 1901-1905.	D^{a8} 01-05
— Mariages, naissances et décès, 1901-1905	D^{a1} 01-05
France	
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail.* — Statistique générale de la France. Statist. du Mouvem. de la population pour les années 1905 et 1906	F^{Da5} 05-06
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques.* — Statist. sanit. de la France. 1re partie : villes de 5 000 habitants et au-dessus, 1906.	F^{ucb1} 06 a
Commission de comptabilité statistique et financière des sociétés de secours mutuels. — Rapports pour les années 1882, 1887 et 1893	F^{ui1} 82-93
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des chemins de fer.* — Statistique des chemins de fer français au 31 déc. 1905. Documents divers (1re partie : Intérêt général). . . .	F$^{\cdot ba5}$ 05
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statist. criminelle, 1905.	H^{d5} 05
— Statist. des décès, 1906.	H^{d11} 06
— Statist. des banques et des caisses d'épargne, 1905.	H^{d13} 05
— Statist. du Mouvem. de la populat., 1906	H^{d15} 06
— Annuaire statist. des Pays-Bas pour la métropole, 1906.	H^{d19a} 06
— Statist. du jugement des contraventions des lois sur le travail et la sûreté des ouvriers en 1906	H^{d27} 06
— Statist. de l'assistance publique en 1905	H^{d31} 05
Pérou	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Direction générale de l'enseignement primaire.* — Statist. scolaire, 1906.	P^{ec1} 06
DOCUMENTS PRIVÉS	
ANCEY (C.). — Les Risques professionnels. Les Accidents et les maladies du travail (Paris, 1907).	π^a 55
— Les Assurances de responsabilités. Les objets, les personnes et les faits dont on est responsable (Paris, 1906).	π^a 56
BRESSON (Henri). — Lexique des meilleures rivières de France pour les utilisations hydrauliques (bassin de la Loire) [Paris, 1908].	π^b 199
BELLOM (Maurice). — L'Assurance contre les accidents et les domestiques (Paris, 1908)	π^b 200
BENEDUCE (Alberto). — De la Natalité. Étude de démographie comparée (Rome, 1908)	π^b 201
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE. — Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 1908.	π^c 202
DELPON DE VISSEC (L.). — De la Distribution du travail à domicile dans l'industrie de la confection parisienne (Musée social. Voir n° 265) [Paris, 1908]	π^d 98
MUSÉE SOCIAL. — De la Distribution du travail à domicile dans l'industrie de la confection parisienne, par M. L. Delpon de Vissec (Paris, 1908).	π^m 265
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Voir Liste générale desdites publications, numéro de décembre 1907, p. 422.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

MODIFICATIONS A LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 1er MAI 1908

Par suite de la mise en vigueur, le 1er mai, du service d'été sur les chemins de fer suisses, les modifications indiquées ci-après sont apportées, dans l'horaire des trains suivants :

I. Le train 505 **Paris-Pontarlier Lausanne-Milan** est avancé de 15 minutes au départ de **Paris** ainsi qu'à l'arrivée à **Pontarlier** :

Paris, départ 2 h. 15 soir (au lieu de 2 h. 30). — **Pontarlier**, arrivée 9 h. 06 soir (au lieu de 9 h. 21).

Comme conséquence de cette modification, le train 5 **Paris-Vintimille** est également avancé de 15 minutes au départ de **Paris** ; il quitte cette gare à 2 h. 25 soir au lieu de 2 h. 40.

II. Le train 508 **Pontarlier-Paris** suit l'horaire ci-dessous :

Pontarlier, départ 4 h. 25 soir (au lieu de 3 h. 46). — **Dijon**, départ 6 h. 53 soir (au lieu de 6 h. 24). — **Paris**, arrivée 10 h. 55 soir (au lieu de 10 h. 10).

PARIS-ORAN

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène**, avec continuation par bateau (traversée en 9 heures) entre **Carthagène** et **Oran** ; il est en correspondance, à **Oran**, avec des express de et sur **Alger**.

Départ de **Paris P.-L.-M.**, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir ; arrivée à **Carthagène**, les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin ; arrivée à **Oran**, les vendredi et lundi à 6 h. 45 soir.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

sur le réseau P.-L.-M.

Toutes les gares du réseau P.-L.-M. délivrent, toute l'année, des carnets individuels ou de famille, pour effectuer, en 1re, 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 °/₀ du tarif général.

La validité de ces carnets est de : 30 jours jusqu'à 1 500 kilomètres ; 45 jours de 1 501 à 3 000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3 000 kilomètres. Elle peut être prolongée deux fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte, cinq jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE DÉPARTEMENTALES

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles, valables pendant six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des **billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.**

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en trois catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re catégorie	2e catégorie	3e catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes, pendant . . .	Six mois :	**60** fr. ;	**50** fr. ;	**40** fr.
	Un an :	**80** fr. ;	**65** fr. ;	**53** fr.
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classe, pendant . . .	Six mois :	**40** fr. ;	**32** fr. ;	**25** fr.
	Un an :	**50** fr. ;	**40** fr. ;	**32** fr.
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe, seulement pendant.	Six mois :	**25** fr. ;	**20** fr. ;	**15** fr.
	Un an :	**30** fr. ;	**25** fr. ;	**20** fr.

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins cinq jours à l'avance.

Consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, vendu au prix de 50 centimes dans toutes les gares du réseau.

VOYAGES INTERNATIONAUX A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Toutes les gares des grands réseaux français et certaines agences de voyages délivrent, toute l'année, des **Livrets de voyages internationaux** à itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter à la fois des parcours :

a) Sur les lignes des grands réseaux français, des réseaux algériens et tunisiens et du réseau corse ;

b) Sur certaines lignes maritimes, etc. ;

c) Sur les lignes des chemins de fer de l'Europe, à l'exclusion des chemins de fer anglais, espagnols, portugais et russes.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie, doit comporter obligatoirement des parcours étrangers. L'itinéraire doit, dans tous les cas, ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours minimum taxé : 600 kilomètres. — Validité : 60 jours jusqu'à 3 000 kilomètres, 90 jours de 3 001 à 5 000 kilomètres, et 120 jours au-dessus de 5 000 kilomètres.

Les livrets donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites le jour même aux gares de Paris et de Nice et dans les Agences de voyages lorsqu'elles arrivent à ces gares et agences avant midi. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites au moins quatre jours à l'avance. Les livrets commandés en Algérie, en Tunisie et en Corse étant établis en France, le délai de 4 jours est augmenté des délais de transmission.

EXPOSITION INTERNATIONALE des APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ à MARSEILLE (Avril-Octobre 1908)

La Compagnie, dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre, à prix très réduits, à **Marseille** pour y visiter l'**Exposition internationale des applications de l'électricité**, met à leur disposition les facilités de circulation indiquées ci-après :

I. **Billets d'aller et retour individuels** valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris) avec 33 °/₀ de réduction.

II. **Billets d'aller et retour de famille** (au moins trois personnes) valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris).

Les prix de ces billets comportent, sur les prix des billets individuels déjà réduits de 33 °/₀, les réductions suivantes : pour la troisième personne, 10 °/₀ ; pour la quatrième, 20 °/₀ ; pour la cinquième et chacune des suivantes, 30 °/₀.

Les billets sont délivrés, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans les gares de Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Nîmes, Valence, Chambéry, Grenoble, et sur demande faite quarante-huit heures à l'avance dans toutes les autres gares.

III. **Billets d'aller et retour ordinaires**, valables trente jours (dimanches et fêtes compris) avec réduction de 25 °/₀ en 1re classe et de 20 °/₀ en 2e et 3e classe.

Délivrance des billets, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai dans toutes les gares.

La validité de tous les billets peut être prolongée deux fois de moitié moyennant paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix des billets.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

La prochaine séance aura lieu le mercredi 17 juin 1908, à 9 heures du soir au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Nº 6. — JUIN 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 6 — 10 JUIN 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 17 JUIN 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les 15 juillet (*), 21 octobre, 18 novembre *et* 16 décembre 1908

(*) Sauf avis contraire du Conseil.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° *Les contributions directes et les taxes de remplacement des droits d'octroi à Paris,* par M. Desroys du Roure.

2° Communication sur *la petite ville française,* par M. Paul Meuriot.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général,* visible chez lui, 8, rue Garancière (VI[e] Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier,* visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVI[e] Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C[ie], 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 1908. — Élection d'un membre titulaire. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication sur les industries d'État, par M. Schelle : discussion : MM. Desroys du Roure, Ch. Laurent, Neymarck. — Communication sur les émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer, en 1907, par M. A. Neymarck; discussion : M. Borel.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. DELATOUR, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé à l'élection, comme *membre titulaire,* de M. AUDIFFRED, présenté dans la précédente séance, conformément aux statuts. L'admission est prononcée à l'unanimité.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont la liste est page 203. Il appelle particulièrement l'attention sur les publications du service central de statistique de la *Commonwealth Australia,* parvenues pour la première fois à la Société qui, jusqu'alors, n'avait reçu que les statistiques de l'Australie du Sud et de la Nouvelle-Galles du Sud.

L'ordre du jour appelle la communication de M. SCHELLE sur les *Industries d'Etat.*

On sait, dit l'orateur, qu'il n'existe pas de statistique des industries d'Etat et des industries municipales et qu'en général on ne connaît pas les résultats financiers de ces entreprises. Cette lacune devrait être comblée. L'école économique libérale estime depuis Turgot que, d'après toutes les observations recueillies, l'Etat est un mauvais industriel ; elle regarde le socialisme d'Etat comme dangereux à beaucoup de points de vue, en ce que, notamment, il détruit l'industrie privée, car l'Etat est un industriel qui ne craint pas de perdre et qui ne sait même pas, faute de documents, ce qu'il perd quand il perd.

Les interventionnistes prétendent au contraire que l'Etat, pouvant se procurer de bons agents, peut avoir de bonnes exploitations ; il faudrait avoir des statistiques pour l'établir. Les interventionnistes disent sans doute aussi que l'Etat n'a pas à s'occuper de faire des gains, mais ce n'est vrai que pour les services qui ne comportent pas de ventes et ne l'est assurément pas pour les monopoles fiscaux.

En France, les industries d'Etat proprement dites (allumettes, tabacs, poudres, postes, télégraphes, téléphones, *Journal officiel*; monnaies, réseau d'Etat, manufacture de Sèvres, etc., chemin de fer de Saint-Georges à La Mure, eaux de Versailles, établissement d'Aix-les-Bains) donnent 900 millions de recettes brutes.

Dans les documents budgétaires :

Ces recettes ne sont rapprochées des dépenses que pour les entreprises qui font l'objet de budgets annexes. Pour les petites entreprises, les recettes ne sont indiquées spécialement que dans les comptes définitifs.

Quant aux dépenses d'exploitation et d'établissement, les ventilations ne suffisent pas toujours pour les distinguer ou pour déterminer la part de chaque entreprise; le rappel des dépenses antérieures à l'exercice écoulé n'est pas fait, de sorte que le capital engagé n'est pas connu et qu'il est difficile, parfois impossible, de le déterminer à l'aide des comptes définitifs. En l'absence d'écritures d'ordre, des opérations importantes ne sont pas décrites dans les documents budgétaires.

Toutefois, pour les allumettes, les tabacs, les chemins de fer de l'Etat, des comptes sont publiés et le dernier est complété dans une certaine mesure par la statistique des chemins de fer, mais ces comptes ne ressemblent pas à ceux de l'industrie privée et ne font nullement connaître les charges réelles des capitaux engagés.

Dans les autres pays, et pour la majeure partie des industries d'État, les documents ne sont pas plus précis.

Pour le socialisme municipal, qui s'est développé plus que le socialisme d'Etat, on demande presque partout des comptes. En Angleterre, une commission a fait des propositions à ce sujet; en Italie, la loi du 29 mars 1903 l'a exigé; en Bohême, les communes sont tenues de dresser un bilan patrimonial.

Le même besoin de clarté s'est manifesté pour les industries d'Etat, surtout pour les chemins de fer, en Italie, en Russie, en France et depuis longtemps en Belgique.

Des changements profonds dans la comptabilité publique auraient des inconvénients; il n'est pas à craindre sans doute que l'on n'arrive avec des comptes distincts à l'autonomie complète des industries, mais on pourrait être conduit à multiplier les budgets annexes, ce qui ne serait pas sans danger pour les finances.

Il serait préférable d'obliger simplement chaque entreprise à dresser, d'accord avec les services financiers, une statistique bien faite où les charges réelles du capital d'établissement seraient rapprochées des recettes nettes de l'exploitation. C'est ce qui se passe en Belgique depuis 1905 pour les chemins de fer de l'Etat belge. De la revision qui a été alors opérée dans les comptes il est résulté que, dès 1903, les charges du capital se sont élevées et que le bénéfice accusé a diminué, et ce mouvement s'est continué jusqu'en 1906.

M. le Président remercie M. Schelle de sa très intéressante communication et déclare ouverte la discussion.

M. Desroys du Roure estime, comme M. Schelle, qu'il y a des inconvénients à établir des compartiments étanches dans les budgets communaux, comme dans celui de l'Etat; mais il y a grand intérêt, cependant, à établir un compte moral pour chaque service industriel. Ce compte a été dressé, à Paris, pour l'usine municipale d'électricité des Halles, qui vient d'être cédée à l'Union des secteurs électriques; à la fin de 1907, l'usine aurait amorti entièrement son capital d'établissement.

M. Charles Laurent estime nécessaire, avant de présenter à l'Institut international le vœu proposé par M. Schelle, de bien envisager toutes les difficultés. Les unes sont d'ordre matériel : pour les entreprises anciennes, il sera très difficile de retrouver, dans les documents publics, les éléments nécessaires à l'établissement d'un compte moral. Dans un autre ordre d'idées, les théories régnantes dans les divers pays, au sujet des industries d'Etat, les tendances diverses qui se manifestent seront un obstacle à l'établissement de statistiques comparables. C'est ainsi que les chemins de fer d'Etat sont considérés, en Allemagne, comme une source de bénéfices pour le Trésor; en Suisse, au contraire, les chemins de fer ne doivent, en principe, rien rapporter à la Confédération : les bénéfices doivent être consacrés à l'amélioration des salaires, au perfectionnement du matériel, à des dégrèvements

de tarifs. Aussi, malgré le très grand intérêt de l'étude proposée par M. Schelle, M. Ch. Laurent estime qu'il y a lieu de réfléchir à la forme sous laquelle le vœu pourra être présenté à l'Institut international.

M. le Président partage l'avis de M. Ch. Laurent et demande s'il ne serait pas mieux d'obtenir des statistiques nationales avant de demander des comparaisons internationales; il ne serait pas prudent de proposer à l'Institut un travail qui pourrait soulever les difficultés importantes qui viennent d'être signalées.

M. Schelle ne se dissimule pas les difficultés que présente la réalisation pratique du vœu qu'il a émis; il pense néanmoins qu'à défaut de documents complets, on pourra pour les entreprises anciennes faire des évaluations. En présence des aspirations à la clarté qui se manifestent de tous côtés au sujet des industries d'Etat, il pense qu'il n'est pas téméraire d'émettre le vœu qu'il soit établi des statistiques.

M. Neymarck observe que si M. Schelle a montré l'utilité des statistiques qu'il réclame, M. Ch. Laurent et M. le Président en ont montré les difficultés. Malgré les obstacles que l'on pourra rencontrer dans les divergences que présentent les règles de la comptabilité publique dans les divers pays, il semble que l'Institut international pourra émettre le vœu proposé, à la condition de prendre toutes précautions pour ne pas éveiller les susceptibilités des gouvernements.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Alfred Neymarck pour sa communication sur les *Emissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer depuis 1885.*

M. Alfred Neymarck présente à la Société la statistique annuelle des émissions et remboursements des obligations des six grandes compagnies de chemins de fer pendant l'année 1907. Cette communication est divisée en trois parties : dans la première, M. Alfred Neymarck indique le relevé total des obligations vendues par chacune des compagnies, le montant produit par les ventes d'obligations 3 °/₀ et 2,5 °/₀; le relevé des obligations 2,5 °/₀ vendues depuis 1895; le relevé et le montant des obligations remboursées en 1907 et depuis 1885; le relevé général des obligations vendues et le montant produit par ces ventes depuis 1885.

Il a été vendu, en 1907, 623 530 obligations 3 °/₀ et 2,5 °/₀ pour un capital de 263 577 000 francs. Les obligations 3 °/₀ vendues ont été au nombre de 568 622 pour un capital de 242 107 000 francs; les obligations 2,5 °/₀ vendues ont été au nombre de 54 908 pour un capital de 21 469 000 francs. Depuis 1895, date de la création de ce nouveau type de titres, les compagnies ont vendu 1 834 750 obligations.

Les compagnies répondent ainsi aux goûts du public en émettant à la fois des obligations 3 °/₀ et 2,5 °/₀ ou en émettant seulement l'une ou l'autre catégorie de ces obligations. En combinant les achats d'obligations 3 °/₀ et 2,5 °/₀, le capitaliste se constitue un placement de toute sécurité rapportant plus de 3 °/₀, donnant 20 à 25 °/₀ de plus-value au remboursement, ayant des coupons d'intérêts payables tous les mois.

En 1907, les six grandes compagnies ont remboursé pour 162 millions d'obligations diverses. Avec le montant des actions remboursées, le total des amortissements effectués dépasse 200 millions de francs.

Depuis 1885, les six compagnies ont vendu et placé, par leurs procédés habituels de placement, sans peser sur les cours des autres valeurs, sans nuire à l'ascension des cours de nos rentes, 10 239 626 obligations, pour un capital de 4 milliards 347 millions.

Pendant le même laps de temps, le nombre de kilomètres de chemins de fer d'intérêt général, qui était de 30 491 kilomètres en 1885, atteint aujourd'hui 40 000 kilomètres.

Pendant la même période, les compagnies ont amorti et remboursé sur leurs anciens emprunts plus de 3 milliards.

Dans la seconde partie de sa communication, M. Alfred Neymarck examine successivement la situation des actionnaires et des obligataires, soit au point de vue de la garantie d'intérêts, de la période d'expiration de la garantie et des concessions,

de la valeur des actions de jouissance en fin de concession; pourquoi les prix de vente des obligations sont différents; quelles sont la sécurité et la garantie de ces titres; quels ont été les résultats des conventions de 1883 au quadruple point de vue du crédit de l'Etat, de celui des compagnies, du public et des porteurs de titres; quels ont été les bénéfices des actionnaires et ceux de l'Etat; quelles ont été les charges patronales.

Au point de vue de la sécurité et des garanties des obligations des six grandes compagnies, M. Alfred Neymarck estime que ces titres représentent un des placements français les plus sûrs et les mieux garantis. Bien des événements se sont produits depuis l'origine des chemins de fer (seconde moitié du siècle dernier) : jamais le service des intérêts ou de l'amortissement de leurs titres n'a subi une seconde de retard : facilités d'avance, fluctuations relativement limitées, tout concourt à maintenir leur valeur.

M. Neymarck termine en présentant à la Société, à l'appui de ses nombreux tableaux numériques, quinze graphiques relatifs aux variations depuis 1885 du cours des actions et obligations, de leur taux et de leur revenu ainsi qu'au montant annuel du total des émissions et des remboursements.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Neymarck de son intéressante communication et donne la parole à M. Borel.

M. Emile BOREL demande à présenter quelques observations d'ordre géométrique au sujet des graphiques. Plusieurs statisticiens, et notamment M. Lucien March [1] ont déjà montré que le choix de l'échelle n'est pas indifférent et donné à ce sujet des indications précises. Sans vouloir entrer dans une théorie générale, qui exigerait de longs développements, bornons-nous au cas qui se présente à nous aujourd'hui : la représentation sur un même graphique du cours et du revenu d'une valeur à revenu variable. L'idée qui se présente naturellement à l'esprit est la suivante : si le taux reste constant, c'est-à-dire si les variations du cours sont exactement proportionnelles aux variations du revenu, les lignes qui représentent graphiquement ces variations devraient être parallèles. La discussion générale de cette condition entraînerait des développements assez longs; il suffit de s'attacher au cas, suffisamment réalisé dans l'exemple actuel, où le taux est *à peu près* constant. S'il est, par exemple, de 4 °/₀, on choisira l'échelle de telle manière qu'une variation de 4 francs dans le revenu produise la même dénivellation qu'une variation de 100 francs dans le cours. Il est d'ailleurs visible qu'au point de vue de l'aspect général du graphique, il n'est pas nécessaire que ce taux de 4 °/₀ qu'on adopte soit *rigoureusement* exact; on s'en rendra compte aisément en faisant le dessin successivement avec les taux de 4 °/₀ et de 5 °/₀; ces deux dessins « parlent » de la même manière, mais ils diffèrent beaucoup de ceux qui sont joints à la communication de M. Neymark et qui correspondraient à un taux de 20 °/₀. Les personnes désirant avoir des renseignements précis recourront à des calculs sur les chiffres des tableaux plutôt qu'à des graphiques; néanmoins il n'est peut-être pas indifférent de présenter ces graphiques de manière qu'ils fournissent, par leur inspection rapide, une impression aussi exacte que possible des corrélations entre les variations du cours et les variations du revenu. A ce point de vue, il y aurait intérêt à dessiner, en tenant compte des indications précédentes, le graphique relatif à la Compagnie du Nord, sur lequel les variations du dividende sont les plus importantes.

Vu l'heure avancée, M. le PRÉSIDENT clôt la séance à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
Albert DELATOUR.

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans ses séances de novembre 1904 et janvier 1905.

II

DE LA STATISTIQUE DE LA MORBIDITÉ PROFESSIONNELLE

La question de la statistique de la morbidité professionnelle, sur laquelle j'ai naguère donné une étude au ***Journal de la Société de statistique de Paris*** (1), à l'occasion de travaux allemands et autrichiens, vient de faire en Allemagne un nouveau progrès.

Le Reichstag allemand avait, en effet, voté un crédit de 325 000 marks pour l'exécution d'un travail de cette nature avec le concours de la grande caisse d'assurance obligatoire contre la maladie, de Leipzig, dénommée « Caisse locale de maladie pour Leipzig et environs », que M. Uhlmann dirige avec autant de compétence que de talent. La Caisse a pu mettre à la disposition de l'Office impérial de statistique tous les éléments d'information sans que son fonctionnement normal en fût troublé.

Il est vrai que les seuls cas de morbidité qui aient pu être envisagés sont ceux qui ont été liés à une incapacité de travail. Sous réserve de cette restriction, les renseignements obtenus ont été groupés selon trois modes qui ont permis de dresser trois genres de tables : des ***tables de morbidité,*** des ***tables de séries de morbidité*** et des ***tables de morbidité et mortalité***.

1° **Tables de morbidité.** — Les tables de morbidité indiquent le nombre des événements de maladie (cas de maladie, jours de maladie, accouchements, accidents), rapportés à l'effectif des personnes qui en ont fourni le contingent.

Le dernier élément de comparaison est essentiel : il est, en effet, indispensable de connaître l'importance de la population dont proviennent les circonstances morbides observées.

S'il paraît indispensable d'insister sur une vérité aussi élémentaire, c'est qu'elle a été méconnue dans la plupart des essais statistiques publiés jusqu'ici par les caisses de maladie.

M. Mayet, le savant professeur, membre de l'Office impérial de statistique, en a donné, au Congrès international d'hygiène et de démographie, tenu à Berlin en 1907, un exemple saisissant.

Supposons que l'on ait relevé, dans la profession A, 12 000 cas de maladie, dont 600 de tuberculose pulmonaire et, dans la profession B, 3 000 cas de maladie, dont 200 de tuberculose pulmonaire : on constate ainsi, dans la profession A, une proportion de 5 °/o des cas de maladie dus à la tuberculose pulmonaire et, dans la profession B, une proportion de $6\,^{2}/_{3}$ °/o ; le risque de tuberculose pulmonaire paraît ainsi plus grand dans la profession B que dans la profession A. La conclusion est tout autre, si l'on apprend que la profession A comptait 30 000 membres et la profession B 10 000 : on se rend compte, en effet, que les 600 et les 200 cas de tuberculose pulmonaire représentent, les uns comme les autres, 2 °/o de l'effectif, et l'on serait tenté de conclure que la profession A et la profession B sont également chargées de tuberculose pulmonaire. Toutefois, cette conclusion ne s'impose nullement. En effet, malgré l'égalité de ces deux proportions, la profession B peut être dans des

(1) Voir année 1891, p. 281, *La Statistique de la morbidité en Allemagne et en Autriche*.

conditions plus favorables que la profession A quant au risque de la maladie considérée. Il suffit que la répartition de l'effectif par âge soit la suivante :

Ages	Profession A			Profession B		
	Nombre de personnes	Cas de tuberculose pulmonaire	Nombre de cas pour 100 personnes	Nombre de personnes	Cas de tuberculose pulmonaire	Nombre de cas pour 100 personnes
De 20 à 30 ans . . .	15 000	225	1 1/2	4 000	45	1 1/8
De 31 à 40 — . . .	10 000	200	2	3 000	50	1 2/3
De 41 à 50 — . . .	4 000	120	3	2 000	55	2 3/4
Au-dessus de 50 ans .	1 000	55	5 1/2	1 000	50	5
	30 000	600	2	10 000	200	2

Ainsi, on voit que la répartition ci-dessus assure à chacun des groupes d'âge de la profession B une situation meilleure au point de vue du risque de tuberculose que la situation correspondante de la profession A.

Cet exemple montre que la statistique de la morbidité n'est instructive que si, en regard du nombre des cas de maladie, on peut inscrire celui du nombre des personnes dont le groupe a fourni les cas de maladie.

Comme l'observe M. Mayet, les établissements thérapeutiques ne peuvent donner ce dernier élément; les caisses de maladie, d'après lui, le fournissent avec difficulté. Cette remarque est évidemment exacte en ce qui concerne les établissements thérapeutiques qui reçoivent des malades, mais ne connaissent pas les individus sains dont l'effectif leur envoie des clients; elle est également exacte pour les caisses de maladie dont le personnel se recrute sans obligation légale; car un nombre, parfois considérable, d'individus appartenant à telle ou à telle profession, peut s'abstenir de l'assurance; mais, lorsque l'affiliation est obligatoire, aucun individu de la profession ne peut échapper : si, comme en Allemagne ou en Autriche, l'assurance est obligatoire, le choix du type de caisse restant libre, il suffit que les caisses non professionnelles relèvent la profession de leurs membres; dès lors, en ajoutant les membres de la profession A de chacune des caisses non professionnelles à l'effectif des caisses spéciales à la profession A, on connaîtra tous les individus assurés appartenant à cette profession, et le relevé correspondant des cas de telle maladie dont ils auront été frappés permettra d'effectuer les comparaisons nécessaires.

2° Tables de séries de morbidité. — C'est à M. le Dr Moser qu'est due la première table de ce type : ces tables ont pour but de mettre en évidence le processus de la maladie au point de vue des charges de l'assurance; elles donnent, en effet, pour chacune des durées légales ou statutaires du service des secours, la valeur de la durée effective des secours.

M. Moser, alors mathématicien du bureau fédéral suisse de l'industrie, dressa des tables de ce genre dans le mémoire officiel relatif aux charges probables de l'assurance-maladie que le législateur suisse se proposait d'instituer pour la Confédération.

Si l'on prend pour unité le nombre de jours de maladie correspondant à une durée d'allocation égale à un an, et si l'on désigne par :

R (t) le coefficient de réduction correspondant à une durée d'allocation égale à la fraction t de l'année;

M (l) le nombre de jours correspondant à la période de rang l de l'année supposée divisée en n périodes;

a (l) le nombre des cas de maladie prenant fin pendant cette période;

A (l) le nombre des jours de maladie correspondants,

et si l'on pose :

$$G(l) = M(l) \sum_{\lambda=l+1}^{\lambda=n} a(\lambda) + \sum_{\lambda=1}^{\lambda=l} A(\lambda),$$

on a :

$$R(t_l) = \frac{G(l)}{G(n)}.$$

M. Moser calcula les coefficients de réduction correspondant à la diminution du nombre des jours de maladie, lorsque la durée assignée aux allocations, au lieu d'être d'une année, n'était qu'une fraction de cette durée (¹).

M. Moser distinguait les sexes, mais non les groupes d'âge (²). La nouvelle statistique allemande donne les indications par groupes d'âge décennaux et par sexe; elle conduit, dès lors, à l'établissement de douze tables de séries de morbidité.

Un exemple permettra de préciser la constitution et l'objet de ces tables.

Supposons, avec M. Mayet, que les secours statutaires ne soient alloués que pendant une semaine; la statistique, basée sur la durée des secours statutaires, ne fera évidemment apparaître qu'un très petit nombre de jours de maladie. Si, au contraire, la durée statutaire des secours est de 13, 26 ou 34 semaines, le nombre des jours de maladie accusés par la statistique ira croissant. En résumé, le nombre des jours de maladie observés dépend de la durée des secours que comportent les statuts de la caisse. Si l'on prend pour terme de comparaison le nombre des jours de maladie observés pour la durée maximum des secours statutaires, on peut exprimer en fonction de ce nombre, évalué à 100, le nombre des jours de maladie observés pour toute autre durée de secours statutaires.

La table suivante est un exemple de table de séries de morbidité d'assurés obligés du sexe masculin appartenant à un groupe d'âge de 25 à 34 ans (Voir p. 180).

Ces chiffres montrent, par exemple, que :

1° De deux caisses de maladie qui allouent des secours, l'une pendant 34 semaines, l'autre pendant 13, la première supporte des charges correspondant, en nombre de jours de maladie, à 100, la seconde, des charges correspondant à 90,0; la prolongation de 21 semaines entraîne donc une augmentation de 10 °/₀ des charges pour un groupe d'assurés compris entre les âges de 25 et 34 ans;

2° Lorsque les secours ne sont alloués qu'au bout de 5 jours, au lieu de l'être dès le premier jour de la maladie, la caisse de maladie est déchargée de 23,1 °/₀ du nombre des jours de maladie pour le même groupe d'âge considéré;

3° Lorsque les secours ne sont pas alloués le dimanche, la caisse de maladie est déchargée de 1 septième et, si elle alloue des secours pendant 34 semaines, la charge sera représentée par 86 au lieu de 100 dans l'hypothèse d'âge envisagée.

(¹) Voir dans mon ouvrage sur les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger*, livre II, 2ᵉ partie, p. 1224, la valeur de ce coefficient calculée par M. Moser d'après une statistique de M. Heym et d'après une statistique du canton de Berne.

(²) Ces tables ont été analysées par M. Mayet dans le tome 84 de la Statistique de l'Empire allemand en 1897.

Durée maximum des secours statutaires 1	Nombre relatif (en pour cent du nombre correspondant à une durée statutaire de secours égale à 34 semaines) des jours de maladie ayant donné lieu à allocation 2	Durée maximum des secours statutaires 3	Nombre relatif (en pour cent du nombre correspondant à une durée statutaire de secours égale à 34 semaines) des jours de maladie ayant donné lieu à allocation 4
1 jour. . . .	4,7	15 semaines. .	92,1
2 jours . . .	9,4	16 — . .	92,9
3 — . . .	14,1	17 — . .	93,7
4 — . . .	18,7	18 — . .	94,3
5 — . . .	23,1	19 — . .	95,0
6 — . . .	27,0	20 — . .	95,5
7 — . . .	30,4	21 — . .	96,1
2 semaines . .	48,8	22 — . .	96,5
3 — . .	59,6	23 — . .	97,0
4 — . .	66,8	24 — . .	97,4
5 — . .	72,0	25 — . .	97,8
6 — . .	76,0	26 — . .	98,1
7 — . .	79,2	27 — . .	98,4
8 — . .	81,8	28 — . .	98,7
9 — . .	83,9	29 — . .	99,0
10 — . .	85,8	30 — . .	99,2
11 — . .	87,4	31 — . .	99,4
12 — . .	88,8	32 — . .	99,6
13 — . .	90,0	33 — . .	99,8
14 — . .	91,1	34 — . .	100,0

Ces exemples suffisent à montrer l'utilité pratique des tables de séries de morbidité.

3° **Tables de morbidité et mortalité.** — Les tables de morbidité et mortalité indiquent le nombre des cas et des jours de maladie dont résulte un décès.

Les résultats fournis par la caisse de Leipzig sont les suivants :

Age	Nombre de cas de maladie ayant donné lieu à un décès	Nombre de jours de maladie ayant donné lieu à un décès
Au-dessous de 15 ans	403,9	6 346,7
De 15 à 19 ans	136,1	2 252,9
De 20 à 24 —	76,6	1 418,8
De 25 à 29 —	72,1	1 437,2
De 30 à 34 —	65,6	1 386,7
De 35 à 39 —	48,0	1 105,2
De 40 à 44 —	39,3	966,7
De 45 à 49 —	33,3	875,2
De 50 à 54 —	25,0	716,7
De 55 à 59 —	20,5	650,1
De 60 à 64 —	16,7	576,4
De 65 à 69 —	12,6	504,1
De 70 à 74 —	11,7	519,4
75 et au-dessus	8,7	423,5

Cette table montre combien la mortalité croît avec l'âge par rapport au nombre de cas et de jours de maladie, en d'autres termes, à quel point les maladies sont, pour les vieillards, plus mortelles que pour les jeunes gens ou les adultes.

M. Mayet a signalé les difficultés considérables qu'oppose à la construction des tables de morbidité le grand nombre des conditions à remplir, la dissémination des

observations à relever et l'antinomie entre la multiplicité des éléments à envisager et la nécessité de disposer d'un nombre d'observations suffisant pour chacun de ces éléments. Tel est le cas du groupement par âge; il serait évidemment désirable de pouvoir grouper les assurés par année d'âge, mais des considérations pratiques amènent, en général, à n'adopter que des classes quinquennales.

Toutefois, des distinctions s'imposent entre certains éléments :

a) *Les sexes.* — Le nombre des jours de maladie pour les femmes est plus élevé que pour les hommes de 15 à 55 ans, comme le montrent les chiffres suivants, présentés par M. Mayet :

Age	Nombre de jours de maladie sur 100 assujettis à l'obligation de l'assurance-maladie	
	Hommes	Femmes
Au-dessous de 15 ans	*595,0*	533,5
De 15 à 19 ans	617,4	*753,6*
De 20 à 24 —	657,1	*955,0*
De 25 à 29 —	707,5	*1 205,4*
De 30 à 34 —	813,6	*1 395,1*
De 35 à 39 —	940,9	*1 465,3*
De 40 à 44 —	1 088,0	*1 453,3*
De 45 à 49 —	1 243,4	*1 495,9*
De 50 à 54 —	1 456,2	1 489,8
De 55 à 59 —	*1 704,7*	1 485,0
De 60 à 64 —	*2 068,9*	1 631,7
De 65 à 69 —	*2 760,3*	2 376,0
De 70 à 74 —	*3 456,3*	2 530,5
75 et au-dessus	*4 042,9*	2 512,1

b) *Le caractère obligatoire ou facultatif de l'assurance.* — Par exemple, les assujettis, dont l'affiliation cesse d'être obligatoire à une caisse sans le devenir auprès d'une autre, ont le droit de rester membres de leur ancienne caisse; ceux qui se sentent maladifs usent d'ordinaire de ce droit. Il en résulte une sélection qui rend la morbidité des assurés facultatifs de beaucoup supérieure à celle des assurés obligatoires.

M. Mayet a également signalé que les femmes réalisent l'assurance maternelle sous la forme d'assurance facultative; on constate, en effet, chez les assurés facultatifs du sexe féminin une très forte proportion d'accouchements qui portent sur les premières années d'affiliation : il s'agit, sans doute, de femmes qui abandonnent leur profession quelque temps avant l'accouchement et qui s'assurent volontairement pour la période de leur chômage.

c) *La profession.* — La morbidité varie avec la profession; mais la distinction entre les professions doit être, dans une statistique de morbidité, différente de ce qu'elle est dans un recensement professionnel : elle vise les éléments de thérapeutique et d'hygiène, non des éléments politiques ou économiques.

Telles sont les grandes lignes de la grande œuvre de statistique ouvrière entreprise en Allemagne.

Dès que les résultats détaillés en seront publiés, nous en présenterons l'analyse à la Société de statistique de Paris. Mais nous avons tenu, dès aujourd'hui, à en signaler l'existence et à en marquer l'intérêt économique et social.

Maurice Bellom.

III

LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS

DES SIX GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER EN 1907

PREMIÈRE PARTIE

I

Mes chers Confrères,

La statistique que je vous présenterai ce soir est conforme à celles que, depuis de longues années, j'ai établies et que je vous ai soumises. Le cadre est le même et, comme il suffit chaque année d'y ajouter quelques chiffres, la tâche est facile. Ce cadre permet de faire des constatations utiles, quand on rapproche les uns des autres, pour les comparer, les chiffres qu'il contient.

Dans la première partie de cette communication, je suivrai donc le même ordre que les années précédentes en donnant les renseignements suivants :

1° Relevé total des obligations 3 °/₀ et 2 ¹/₂ °/₀ vendues en 1907 par chaque compagnie; montant produit par ces ventes;

2° Indication du nombre d'obligations 3 °/₀ vendues, par compagnie, avec les prix moyens de vente et le montant produit par ces ventes;

3° Mêmes renseignements sur les obligations 2 ¹/₂ °/₀;

4° Relevé total des obligations 2 ¹/₂ °/₀ vendues depuis leur création en 1895;

5° Relevé total des obligations remboursées en 1907 et depuis 1885;

6° Relevé général des obligations vendues depuis 1885; montant produit par ces ventes;

7° Résumé de cette statistique.

Dans la seconde partie, j'examinerai, en résumant les chiffres contenus dans cette statistique, la situation des actionnaires et des obligataires, soit au point de vue de la garantie d'intérêt, de la période d'expiration de la garantie, de la valeur des actions de jouissance en fin de concession; pourquoi les prix de vente des diverses obligations sont différents; quelles sont la sécurité et les garanties de ces titres; quels ont été les résultats des conventions de 1883 au point de vue du crédit de l'État, de celui des compagnies, du public et des actionnaires; quels ont été les bénéfices des actionnaires et ceux de l'État, etc.

Dans la troisième partie, quelques graphiques résumeront les principaux chiffres de cette statistique et montreront aussi les cours moyens des actions et des obligations des six grandes compagnies depuis 1885, le montant des dividendes distribués, etc.

II

Malgré la cherté des capitaux et la crise des marchés financiers, il a été vendu, en 1907, pour 263 millions d'obligations

Pendant l'année 1907 écoulée, les six grandes compagnies de chemins de fer avaient d'importants travaux à exécuter, voies nouvelles à construire, voies anciennes

à améliorer, achats de matériel à effectuer, et conséquemment elles avaient de grosses dépenses pour lesquelles il leur fallait trouver les ressources nécessaires.

On pouvait se demander, étant donnés la crise que le marché et que tous les marchés ont subie, la cherté générale des capitaux, la baisse de toutes ou presque toutes les valeurs à revenu fixe, l'engouement du public et de la spéculation pour les titres éruptifs et spéculatifs ; étant données encore la véritable campagne de dénigrement faite contre les valeurs d'État ou touchant de près ou de loin à l'État, et les tendances du public à porter ses capitaux au dehors, sous prétexte que les projets d'impôt sur le revenu et de rachat des chemins de fer menaceraient la sécurité de l'épargne française, on pouvait se demander, disons-nous, comment les compagnies de chemins de fer, obligées par des conventions, traités ou contrats formels à se procurer, pour leurs travaux, les millions dont elles avaient besoin, pourraient se sortir de ces difficultés.

La réponse est nette, précise : elle fait honneur à l'épargne française, aux compagnies de chemins de fer ; elle montre leur crédit puissant et les abondantes ressources de nos capitalistes et rentiers.

Pendant l'année 1907, les six grandes compagnies de chemins de fer ont vendu **623 530** obligations 3 °/₀ et 2 ¹/₂ °/₀ pour un capital de **263 577 000 francs** représentant pour 300 jours environ non fériés un placement quotidien moyen de 2 078 obligations, soit près de 880 000 francs par jour.

Pendant la même période, elles ont fait face aux remboursements d'obligations et d'actions anciennes dont le montant grossit chaque année et grossira encore au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de la fin des concessions, c'est-à-dire d'ici 1950 à 1960, soit dans quarante-deux à cinquante-deux ans.

Elles ont remboursé et amorti 324 331 obligations diverses pour un montant total de 162 191 825 francs.

Avec le montant des actions remboursées, le total des amortissements et remboursements dépasse 200 millions de francs.

Nous établissons régulièrement depuis 1885, d'après un cadre uniforme qui a été adopté par toutes les compagnies de chemins de fer, la statistique de ces émissions et remboursements. Il faut remonter aux années 1885, 1886 et 1901 pour retrouver un chiffre d'émissions aussi important que celui réalisé en 1907, avec cette différence qu'il ne faut pas oublier, c'est que rarement les placements de titres à revenu fixe ont été aussi difficiles que pendant l'année écoulée.

III

Montant total des obligations 2 1/2 et 3 °/₀ vendues en 1907

	Nombre d'obligations vendues	Montant produit par ces ventes
Est	142 700	60 353 541,00
Lyon	190 180	81 095 737,42
Midi	47 270	19 871 016,68
Nord	27 568	12 144 705,10
Orléans	131 294	55 203 000,00
Ouest	84 518	34 909 000,00
Totaux	**623 530**	**263 577 000,20**

Les six grandes compagnies de chemins de fer ont vendu, en 1907, 623 530 obligations 2 1/2 % et 3 %, pour un capital de 263 577 000f 20, ce qui représente, pour 300 jours environ non fériés, un placement journalier moyen de 2 078 obligations pour un capital de 878 590 francs.

IV

Obligations 3 % vendues en 1907

	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
	—	—	—
Est	131 700	425,13	55 989 621,00
Lyon	187 120	426,839	79 870 255,19
Midi.	41 638	424,42	17 672 019,80
Nord	23 158	447,136	10 354 767,20
Orléans	112 135	425,835	47 751 000,00
Ouest	72 871	418,14	30 470 000,00
Totaux	**568 622**	»	**242 107 663,19**

Le prix moyen de vente des obligations 3 % a été moins élevé qu'en 1906, mais il faut tenir compte de deux faits : d'une part, la faiblesse générale des titres à revenu fixe, et, d'autre part, l'importance des placements d'obligations. Il avait été vendu 153 431 obligations en 1906 tandis qu'il en a été réalisé 568 622 en 1907.

Pour les prix de vente, le Nord tient, comme toujours, la tête : viennent ensuite le Lyon, l'Orléans, l'Est, le Midi, l'Ouest. Les prix de vente de l'Ouest s'entendent comme prix net, déduction faite des intérêts courus et de tous frais.

Pour l'Orléans, les prix de vente indiqués sont également des prix moyens *nets*.

Pour le Lyon, les prix de vente s'entendent égalcment courtage et intérêts courus déduits.

En réalité, les prix de vente des obligations, — défalcation faite de celles du Nord qui portent sur de faibles quantités et de celles de l'Ouest sur lesquelles le public s'est d'autant moins porté que les menaces de rachat étaient plus vives, — s'établissent entre 424 et 426 francs, soit à 425 francs en chiffres ronds.

Ces prix de vente avaient été de.	459f 50 en **1902**
— —	453 en **1903**
— —	449 50 en **1904**
— —	448 06 en **1905**
— —	440 68 en **1906**

V

Obligations 2 1/2 % vendues en 1907

	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
	—	—	—
Est	11 000	396,72	4 363 920,00
Lyon	3 060	400,484	1 225 482,23
Midi.	5 632	390,447	2 198 996,88
Nord	4 410	405,882	1 789 937,90
Orléans	19 159	388,965	7 452 000,00
Ouest	11 647	381,13	4 439 000,00
Totaux	**54 908**	»	**21 469 337,01**

De même que pour les obligations 3 %, le Nord tient la tête. Viennent ensuite le Lyon, l'Est, le Midi, l'Orléans et l'Ouest. Le prix de vente a varié de 405f882 pour le Nord à 381f13 pour l'Ouest, soit un prix moyen de 393f50, si on comprend le Nord, et de 390f81 si on comprend seulement les autres compagnies.

Le prix moyen de vente des obligations 2 1/2 % avait été :

De 410f50 en 1903 — De 415f388 en 1905
De 407 21 en 1904 — De 415 695 en 1906

VI

Nombre d'obligations 2 1/2 % vendues depuis 1895

Voici, depuis 1895, quel a été annuellement le nombre d'obligations 2 1/2 % vendues par chaque compagnie :

Années	Est	Lyon	Midi	Nord	Orléans	Ouest
1895. . . .	»	»	»	»	25 864	»
1896. . . .	»	33 162	»	7 164	24 802	»
1897. . . .	8 960	33 831	35 387	27 208	49 328	65 502
1898. . . .	27 860	55 835	36 256	21 688	72 679	67 998
1899. . . .	16 220	45 896	75 586	36 700	74 675	81 328
1900. . . .	18 780	40 441	27 380	28 303	159 809	74 987
1901. . . .	20 260	29 621	12 930	19 791	26 786	37 429
1902. . . .	17 520	50 988	10 647	8 577	20 986	11 608
1903. . . .	13 120	18 242	6 219	8 815	18 837	14 314
1904. . . .	14 940	30 725	4 646	6 611	15 193	5 930
1905. . . .	14 900	13 429	1 989	4 389	11 294	5 200
1906. . . .	12 000	1 711	599	1 496	9 121	5 350
1907. . . .	11 000	3 060	5 632	4 410	19 159	11 647

Si l'on totalise maintenant le nombre d'obligations 2 1/2 % vendues chaque année par les six compagnies, on arrive au chiffre suivant :

Années	Nombre
1895.	25 864
1896.	65 128
1897.	220 216
1898.	282 316
1899.	330 405
1900.	349 700
1901.	146 817
1902.	120 326
1903.	79 547
1904.	78 045
1905.	51 201
1906.	30 277
1907.	54 908
Total.	1 834 750

VII

Nombre et montant total des obligations remboursées

En 1907, les six grandes compagnies ont amorti et remboursé 324 331 obligations diverses pour un capital de 162 191 825 francs.

En voici le détail :

		Nombre d'obligations	Montant
Est	Obligations 3 °/₀	38 822	19 411 000
	— 2 ½	1 720	860 000
	— diverses	6 256	3 595 200
Lyon	Obligations 3 °/₀	92 481	46 240 500
	— 2 ½	4 033	2 016 500
	— diverses	1 459	1 036 875
Midi	Obligations 3 °/₀	27 824	13 375 000
	— 2 ½	2 762	965 000
	— diverses	»	»
Nord	Obligations 3 °/₀	38 967	19 299 000
	— 2 ½	2 124	1 055 000
	— diverses	1 014	509 000
Orléans	Obligations 3 °/₀	49 384	24 692 000
	— 2 ½	5 200	2 600 000
	— diverses	2 272	1 260 500
Ouest	Obligations 3 °/₀	46 021	23 010 500
	— 2 ½	3 595	1 797 500
	— diverses	398	468 250
		324 331	162 191 825

Les six grandes compagnies ont remboursé, en 1907, 162 millions d'obligations diverses alors qu'elles en ont placé pour 263 millions. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les obligations placées en 1907 devront être remboursées et amorties dans le même délai que les anciennes obligations, ce qui augmente d'autant les charges des compagnies, car un emprunt remboursable dans une période courte nécessite une annuité d'amortissement plus élevée que pour une période longue.

D'autre part, on peut estimer, d'après le prix auquel les obligations diverses qui sont remboursées aujourd'hui à 500 francs ont pu être acquises, que ce remboursement représente pour le porteur de titres une plus-value, sur le capital, de 25 °/₀ en moyenne.

Sur un ensemble de remboursement d'obligations s'élevant à 162 millions, le bénéfice pour l'épargne française ne serait pas moindre de 40 millions. Après avoir reçu un intérêt régulier, normal, rémunérateur, l'obligation voit son capital accru de 2 ½ °/₀ par le seul jeu de l'amortissement. On n'a pas besoin, on le voit, avec ce genre de placement, de courir après les aventures, rechercher les valeurs américaines ou autres titres exotiques. En restant tranquillement en France, on perçoit régulièrement son revenu et on améliore son capital.

VIII

Nombre total et montant d'obligations amorties et remboursées depuis 1885

D'après nos statistiques antérieures, il a été amorti :

De 1885 à 1891	450 millions d'obligations
De 1892 à 1898	732 —
De 1899 à 1905	982 —
En 1906 et 1907	318 —

L'ensemble des amortissements d'obligations effectués depuis 1885 atteint presque

2 milliards 500 millions. Avec l'amortissement des actions, l'ensemble des amortissements atteint, en chiffres ronds, 3 milliards.

De 1885 à 1891, la moyenne annuelle des remboursements d'obligations représente	64,3	millions
De 1892 à 1898 cette moyenne annuelle représente .	104,5	—
De 1899 à 1905 — — .	140,3	—
En 1906 et 1907 — — ..	159,0	—

Ces amortissements grossissent d'année en année et augmenteront d'autant plus que l'on se rapprochera de la fin des concessions des compagnies. D'ici 1950 à 1960 au plus tard, c'est-à-dire d'ici quarante-deux à cinquante-deux ans, tous les emprunts des compagnies, anciens et nouveaux, devront être amortis et remboursés. Il n'y aura plus alors ni actionnaires, ni obligataires. L'État restera seul propriétaire du réseau de ses grandes compagnies. Ce réseau, à l'heure actuelle, distribue annuellement en dividendes, intérêts et amortissement près de 815 millions.

Les derniers chiffres officiels publiés dans les statistiques du Ministère des travaux publics et s'appliquant à l'année 1904 sont les suivants :

	Dividendes et intérêts	Amortissement	Total
Actions.	153 334 216f	6 027 403f	159 353 619f
Obligations	503 371 960	151 748 325	655 120 185
Totaux.	656 706 176f	157 775 728f	814 473 804f

L'État est donc, à l'heure actuelle, propriétaire usufruitier d'une rente minima de 815 millions à échéance de quarante-deux à cinquante-deux ans au maximum. Capitalisée à 3 %, cette rente de 815 millions représente un capital de 28 milliards, c'est-à-dire 1 milliard de plus que le montant de la dette publique consolidée 3 % et de la dette 3 % amortissable.

L'État sera propriétaire d'un immense domaine industriel, compensant sa dette publique. Pour qu'il en soit ainsi, il suffit que les pouvoirs publics aient la sagesse de ne pas compromettre un tel actif en le dépréciant par des surcharges imposées aux compagnies, par des menaces de rachat, etc. Tout ce qui pourrait nuire au crédit des compagnies et à leur situation portera inévitablement atteinte à la valeur future d'un réseau dont l'État sera le propriétaire absolu dans la seconde moitié de ce siècle. « Les partisans du rachat par l'État, écrivions-nous ici même le 27 septembre 1905, ressemblent à des enfants prodigues qui gaspilleraient un capital amassé par le travail, l'épargne et la prévoyance, sans avoir le moindre souci de l'avenir. »

Voici, année par année, et en détail, d'après notre statistique annuelle, le nombre total et le montant des obligations amorties et remboursées depuis 1892 :

Années	Nombre d'obligations amorties	Montant en capital (francs)	Années	Nombre d'obligations amorties	Montant en capital (francs)
1892. . .	177 290	92 896 500	1900. . .	251 859	127 299 100
1893. . .	184 383	95 451 475	1901. . .	261 740	132 617 375
1894. . .	197 721	101 643 475	1902. . .	277 374	139 035 200
1895. . .	202 643	104 470 175	1903. . .	287 316	147 509 375
1896. . .	211 073	108 916 525	1904. . .	299 597	153 850 950
1897 . .	222 099	110 525 125	1905. . .	308 385	158 521 900
1898. . .	230 099	118 983 900	1906. . .	313 252	156 587 000
1899. . .	238 613	123 790 000	1907. . .	324 331	162 191 825

Relevé général des obligations vendues depuis 1885

Voici, d'autre part, le relevé général des obligations vendues depuis 1885 :

Années —	Obligations vendues —	Total du prix de vente — Millions
1885.	750 752	283,6
1886.	873 992	336,0
1887.	434 396	168,4
1888.	496 743	197,2
1889.	575 926	232,8
1890.	463 484	198,8
1891.	340 510	150,8
1892.	420 153	191,0
1893.	557 024	254,6
1894.	408 541	188,0
1895.	208 958	97,4
1896.	212 230	98,3
1897.	238 187	107,6
1898.	282 316	125,0
1899.	446 096	191,8
1900.	817 006	349,6
1901.	656 087	291,5
1902.	433 971	194,3
1903.	346 752	153,6
1904.	300 470	131,2
1905.	169 071	75,1
1906.	153 431	67,0
1907.	623 530	263,6
Totaux.	10 209 626	4 347,2

DEUXIÈME PARTIE

IX

Résumé de cette statistique et considérations générales

1° Les six grandes compagnies de chemins de fer ont vendu, en 1907, un nombre total de **623 530** obligations 3 °/₀ et 2 ¹/₂ °/₀ représentant un capital de **263 millions 577 000 francs** ;

2° Le nombre d'obligations 3 °/₀ vendues a été de **568 622** pour un capital de **242 107 000 francs.** Le prix moyen de vente, sans tenir compte de celles du Nord et de l'Ouest pour les raisons que nous avons expliquées, peut s'établir vers 425 francs ;

3° Le nombre d'obligations 2 ¹/₂ °/₀ vendues a été de **54 908** pour un capital de **21 469 000 francs.** Le prix moyen de vente a varié de 405ᶠ 882 pour le Nord à 381ᶠ 13 pour l'Ouest ;

4° Depuis 1895, date de la création de ce nouveau type de titres, les six compagnies ont vendu 1 834 750 obligations 2 ¹/₂ °/₀ ;

Elles répondent aux goûts du public en émettant à la fois des obligations 3 °/₀ et

des obligations 2 1/2 %, ou bien en émettant seulement l'une ou l'autre catégorie de ces obligations. Les obligations 3 % donnent quelques centimes pour cent de plus de revenu que les obligations 2 1/2 %, mais ces dernières offrent une prime plus élevée au remboursement que les obligations 3 %. En combinant les achats d'obligations 3 % et 2 1/2 % des six grandes compagnies, le capitaliste ou rentier peut se constituer un placement d'une sécurité absolue, rapportant plus de 3 % net, donnant 20 à 25 % de plus-value, au moment du remboursement, et ayant des coupons d'intérêt presque tous les mois;

5° Pendant l'année 1907, les six grandes compagnies ont remboursé 162 millions d'obligations diverses. Avec le montant des actions remboursées, le total des amortissements effectués dépasse 200 millions de francs;

6° La moyenne annuelle des remboursements d'obligations, qui était de 64,3 millions, de 1885 à 1891, atteint aujourd'hui 160 millions en chiffres ronds. Le moment approche où, par le jeu automatique de l'amortissement, le montant annuel des obligations remboursées atteindra et dépassera 200 millions;

7° Depuis 1885, les six grandes compagnies ont vendu et placé, par leurs procédés habituels de placement, sans peser sur les cours des autres valeurs, sans nuire à l'ascension des cours de nos rentes, 10 209 626 obligations, pour un capital de 4 milliards 347 millions;

8° Pendant le même laps de temps, le nombre de kilomètres de chemins de fer d'intérêt général, qui était de 30 491 kilomètres en 1885, atteint aujourd'hui 40 000 kilomètres;

9° Pendant la même période, les compagnies ont amorti et remboursé sur leurs anciens emprunts plus de 3 milliards;

10° A l'heure actuelle, l'État est propriétaire usufruitier d'un immense domaine industriel qui paie annuellement plus de 809 millions à ses actionnaires et obligataires et qui lui appartiendra en entier, sans bourse délier, dans quarante-deux à cinquante-deux ans, à la fin des concessions. Cette fortune est l'équivalent du montant de la dette publique consolidée en 3 % et en rente 3 % amortissable;

11° L'intérêt de l'État, du public, des actionnaires et obligataires, de tous les contribuables, est que les pouvoirs publics consolident cette fortune et, au lieu d'alarmer ceux qui la détiennent, lui inspirent confiance, puisque toute cette fortune reviendra à l'État;

12° Voici les dates d'expiration des concessions et celles à partir desquelles l'État s'est réservé le droit de racheter les concessions; le revenu réservé aux actionnaires; l'expiration de la période de garantie :

Compagnies	Dates		Revenu réservé aux actionnaires			
			pour le calcul de la garantie de l'État		pour le partage des bénéfices	
	Expiration de la concession	Droit de rachat	Total	Par action	Total	Par action
			Millions	Francs	Millions	Francs
Nord	31 déc. 1950	1867	28 400	54,10	46 462,5	88,50
Est	28 nov. 1954	1870	20 750	35,50	29 500	50,50
Ouest	31 déc. 1956	1884	11 550	38,50	15 000	50,00
Orléans	31 — 1956	1873	33 600	56,00	43 200	72,00
Lyon	31 — 1958	1875	44 000	55,00	54 000	67,50
Midi	31 — 1960	1877	12 500	50,00	15 006	60,00

La date d'expiration de la garantie est fixée comme suit :

Nord	31 décembre 1914
Lyon	31 — 1914
Est.	31 — 1934
Ouest.	31 — 1935

Pour l'Orléans et le Midi, la statistique des chemins de fer français publiée par le ministère des travaux publics continue à indiquer, malgré l'arrêt du Conseil d'État, malgré les débats retentissants qui ont eu lieu, la date du 31 décembre 1914 comme celle de l'expiration de la garantie d'intérêt, alors que l'arrêt du Conseil d'État reconnaît, sans conteste, que cette date expire en même temps que la concession, c'est-à-dire le 31 décembre 1956 pour l'Orléans et le 31 décembre 1960 pour le Midi.

Cette persistance d'une administration de l'État à paraître vouloir ne tenir aucun compte de l'arrêt rendu par la plus haute juridiction du pays ressemble à une véritable insurrection contre cette juridiction que les pouvoirs publics devraient être les premiers à respecter.

Pour les compagnies secondaires ayant la garantie de l'État, la durée de cette garantie est égale à celle de la concession, qui expire en 1984 et 1985 pour le sud de la France et le réseau des chemins de fer départementaux, et qui est expirée depuis le 20 août 1892 pour les Chemins de fer Économiques.

Quant aux compagnies n'ayant pas la garantie de l'État, la date d'expiration de la concession est la suivante :

Enghien-Montmorency	1947
Somain-Anzin ; Hazebrouck frontière	1949
Médoc	1965
Chauny à Saint-Gobain.	1966
Wassy à Saint-Dizier	1967
Nancy-Château-Salins ; Bazancourt ; Épernay-Romilly ; Port-Marseille .	1970
Nancy à Vézelise	1971

13° A l'expiration des concessions, l'État, *sans bourse délier,* par le seul fait de l'expiration de ces concessions, sera subrogé à tous ses droits sur le chemin de fer et entrera immédiatement dans la jouissance de tous ses produits.

Il n'aura à payer, — d'après l'article 26 du cahier des charges, — *si la compagnie le requiert, et après estimation à dire d'experts,* que les objets mobiliers, matériel roulant, combustibles, approvisionnements, et encore sous déduction des sommes que la compagnie pourrait devoir à l'État à un titre quelconque.

Comme il ne restera plus que des actions de jouissance en circulation, ce sont ces actions qui auront à se partager l'actif liquide des compagnies, tel que cet actif est déterminé par l'article 36 du cahier des charges.

Pour le Lyon, l'amortissement des actions finira en 1954, cinq ans avant l'expiration de la concession ; pour l'Est et l'Ouest, cet amortissement finira en 1950 et 1952, quatre ans avant la fin de la concession ; pour le Nord seul l'amortissement des actions finit en même temps que la concession.

Les bénéfices nets que ces compagnies réaliseront pendant cette période transitoire de quatre ans et cinq ans appartiendront aux actions de jouissance, à moins encore, suivant l'article 36 du cahier des charges, que l'État ne « *saisisse ces revenus pour*

les employer à rétablir en bon état le chemin de fer et ses dépendances » ; à moins encore que ces recettes n'aient été gagées par un emprunt, ou bien qu'elles ne soient employées, avec le produit des biens mobiliers et du domaine privé des compagnies, au remboursement des sommes qu'elles pourraient devoir à l'État.

Ainsi, l'action de jouissance des compagnies de chemins de fer a droit :

1° Au dividende distribué à l'action, jusqu'à l'amortissement,

Et éventuellement, sous les réserves contenues dans le cahier des charges :

2° Au prorata des biens mobiliers, matériel roulant, approvisionnements, etc., qui pourront exister en fin de concession, et que l'État aura la faculté de reprendre, à dire d'experts ;

3° Au prorata des bénéfices nets que les compagnies pourront réaliser dans la période transitoire s'écoulant entre le remboursement total de leurs actions et obligations et la fin de leurs concessions.

Cet actif disponible sera plus ou moins élevé et n'appartiendra aux actions de jouissance qu'autant que les compagnies auront payé tout ce qu'elles doivent à l'État du fait de la garantie d'intérêt ou de ses avances. Il y aura compte à faire entre l'État et les compagnies avant d'arriver au règlement final.

X

Pourquoi les prix de vente des obligations sont-ils différents ?

Les prix de vente des obligations en 1907 sont inférieurs à ceux de 1906 et présentent entre les diverses compagnies des différences sensibles. Il en a été à peu près de même tous les ans et il ne peut en être autrement. Les compagnies n'effectuent pas uniformément leurs placements d'obligations aux mêmes dates, la jouissance d'intérêts des obligations vendues varie suivant l'époque même à laquelle le placement est effectué. Telle compagnie vend à ses guichets des obligations jouissance janvier-juillet, telle autre jouissance avril et octobre. Une obligation vendue en juin, avec coupon payable en juillet, sera négociée plus cher qu'une même obligation vendue en août, ex-coupon. D'autre part, les ventes d'obligations ont été plus nombreuses en 1907 qu'en 1906 et les prix de vente ont dû s'en ressentir. Les fluctuations de la rente, le fléchissement des titres à revenu fixe, ont pesé sur les cours des obligations de chemins de fer.

En 1907, les obligations de l'Ouest 3 % et 2 ½ % ont été vendues à des prix beaucoup plus bas que ceux des obligations des autres compagnies. Les menaces de rachat, qui effraient le public, en sont la cause, car à l'heure actuelle, le détenteur d'une obligation possède une double garantie : celle de la compagnie, dont les recettes nettes dépassent amplement les sommes nécessaires au service de l'intérêt et de l'amortissement ; puis la garantie de l'État, sous forme d'avances remboursables pour payer aux actionnaires un minimum de revenu : or, il ne pourrait être distribué un centime aux actionnaires avant que le service des obligataires fût assuré.

Au lendemain du rachat, quelle serait la situation des obligataires ? Les obligataires auraient comme débiteur, l'État. L'annuité de rachat que l'État devrait payer devrait servir tout d'abord à assurer les intérêts et l'amortissement des obligations. L'État remettrait aux ayants droit ou à leurs représentants une annuité qui devrait être suffisante pour assurer ce service. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure

actuelle, les obligataires possèdent deux garanties et qu'au lendemain du rachat ils n'en posséderaient qu'une seule : celle de l'État. Cette différence explique pourquoi les obligations de la Compagnie de l'Ouest, menacées du rachat, se négocient plus bas que celles des autres compagnies [1].

XI

Sécurité et garantie des obligations

Il y a quelques années, la cote officielle des agents de change, en mentionnant les cours quotidiens des obligations de chemins de fer, ajoutait à la suite de plusieurs d'entre elles : « *garanties par l'État* ; ou bien *intérêts et amortissement garantis par l'État* ». Brusquement, du jour au lendemain, ces mentions ont été remplacées par les suivantes : « *garantie de l'État dans les conditions déterminées par les lois et conventions en vigueur* ». Il est certain cependant que garanti *par* l'État et garantie *de* l'État ce n'est pas la même chose ; il y a une nuance. Il est heureux que les compagnies de chemins de fer, par l'excédent de leurs recettes sur leurs dépenses, aient une garantie qui leur soit personnelle et qui leur permette, en ce qui concerne leurs obligations notamment, de n'avoir pas besoin de garantie autre que la leur ; il peut dès lors leur être indifférent qu'elles soient mentionnées garanties *par* l'État ou avec une garantie *de* l'État. Mais de tels procédés ne risqueraient-ils pas de nuire au crédit des compagnies qui appartiendront à l'État, dans quarante-deux à cinquante ans, c'est-à-dire, à cinq ans près, dans la même période de temps écoulée depuis 1870, année qui est toujours si près de nous par les souvenirs qu'elle évoque ! Aujourd'hui, la cote officielle mentionne une seule obligation qui porte « intérêts et amortissement garantis *par* l'État », c'est celle des chemins de fer et du port de la Réunion. Même les obligations algériennes d'Aïn-Thizy à Mascara, de Méchéria à Aïn-Sefra, de Mosbah à Méchéria, de Mostaganem à Tiaret, lignes de l'ancienne Compagnie franco-algérienne qui ont été rachetées et payées *par* l'État, et dont la charge d'intérêt et d'amortissement incombe à l'État seul puisqu'il en est seul propriétaire, portent la mention suivante : « garantie *de* l'État conformément à la loi du 15 avril 1885 ».

Autre exemple encore. Quand les actions et obligations Bône à Guelma ont été émises, elles ont été inscrites à la cote avec la mention : « garanties *par* l'État ». Cette mention a été modifiée par celle de : « garantie *de* l'État ».

Quelles que soient ces différences, elles n'ont qu'une importance relative, car on peut dire, avec preuves à l'appui, qu'un des placements français les plus sûrs et les mieux garantis a toujours été et sera toujours — à moins de supposer que l'État ne viole les engagements et conventions contractés — celui qui consiste purement et simplement à mettre en portefeuille et à conserver des obligations des six grandes compagnies de chemins de fer français.

On n'a pas fait et on ne fera pas fortune, avons-nous dit souvent, avec de semblables titres : mais, du moins, on ne se ruinera pas et on n'aura pas la crainte de voir un jour son capital anéanti. Quand on relève les plus hauts et les plus bas cours

---

[1] Depuis plusieurs années, dans nos statistiques sur les chemins de fer, nous avons montré, à diverses reprises, le côté tout particulier de la question du rachat des chemins de fer et de ses conséquences pour les obligataires (Voir notamment le *Rentier* du 27 janvier 1903).

des obligations, depuis leur création, on voit que les prix extrêmes ont été de 490 à 495 francs en 1897, au plus haut, à 250 francs, au plus bas, en 1871. Le plus haut cours coté a été de 350 à 360 francs, sous l'Empire. De 1871 à 1890, on a pu acquérir des obligations entre les prix de 250 à 400 francs. Depuis une dizaine d'années, sans parler des prix exceptionnels de 1907, les prix se sont établis dans les 430 à 460 francs. En ce moment, les cours sont aux environs de 430 francs. Un capitaliste qui aurait acheté des obligations avant la guerre de 1870, aurait régulièrement perçu 4 à 4 $^{1}/_{2}$ °/₀ de son capital, sans compter la prime au remboursement qu'il aurait reçue dans le cas où l'un de ses titres serait sorti remboursable. Celui qui aurait acheté des obligations dans la période comprise entre 1871 et 1880, aurait déboursé 250 à 375 francs par obligation. Il aurait perçu encore plus de 4 °/₀, sans compter le bénéfice du remboursement au pair. Les obligations, malgré la surcharge d'impôt qu'elles acquittent depuis la guerre, rapportent plus de 3 °/₀ net et donnent une prime au remboursement de 70 francs qui représente bien près de 17 °/₀ du capital déboursé. Ce sont là des avantages sérieux que le rentier prudent doit considérer.

Il n'y a aucune assimilation à faire entre les obligations des six grandes compagnies de chemins de fer français : Est, Lyon, Midi, Nord, Orléans et Ouest, et la plupart des obligations de chemins de fer étrangers ou autres, et surtout avec les obligations des chemins de fer américains sur lesquelles, dans ces dernières années, l'épargne moyenne de notre pays s'est portée trop inconsidérément. C'est ce que nous avons maintes fois répété et c'est ce qu'il n'est pas inutile de répéter encore.

Les obligations 3 °/₀ des six grandes compagnies de chemins de fer français ont été créées dans la seconde moitié du siècle dernier. Dans ce long espace de temps, des événements graves, politiques et financiers, intérieurs et extérieurs, se sont produits. Jamais le service des intérêts et de l'amortissement de ces titres n'a subi une seconde de retard. Ni en 1848, ni en 1852 lors d'un changement de régime politique, ni en 1855, 1859, en 1867, 1870 lors des guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, d'Allemagne, ni en 1871 lors de la Commune, leur sécurité n'a pu être mise en doute. Elles ont subi des fluctuations en hausse et en baisse, comme toutes les valeurs mobilières : mais leurs détenteurs qui les ont conservées en portefeuille, leurs héritiers qui les ont reçues, les capitalistes qui les ont acquises pour employer leurs disponibilités, n'ont jamais pu concevoir d'inquiétudes sur le sort réservé à leur placement. La Banque de France consent des avances sur ces obligations jusqu'à concurrence de 80 °/₀ de leur valeur vénale. Elles ont, à la Bourse de Paris, un large marché. Aux plus hauts cours cotés en 1870, avant la guerre, les obligations des six grandes compagnies auraient coûté 2 155 francs : elles valent aujourd'hui environ 2 600 francs, soit une plus-value de 445 francs, soit de plus de 20 °/₀. Et cependant, pendant la même période, les impôts qui frappaient les titres mobiliers ont augmenté.

La sécurité que présentent les obligations des six grandes compagnies est complète : elles sont mises en portefeuille, à l'égal des rentes sur l'État, par les compagnies d'assurances sur la vie et contre l'incendie, les caisses de retraites, la Caisse des dépôts et consignations, de nombreuses sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de capitalisation, de fondations laïques ou religieuses.

Cette sécurité s'appuie sur des garanties bien précises :

1° Celle de l'État qui a garanti un minimum de revenu à l'action ; l'actionnaire

ne peut être payé qu'autant que les dettes sociales, c'est-à-dire celles des obligations, sont assurées ;

2° La garantie personnelle aux compagnies et qui résulte de leurs recettes. Ces recettes dépassent bien au delà les sommes nécessaires au service des intérêts et du remboursement des obligations ;

3° Elles sont remboursables par tirages annuels à 500 francs, que ce soit dans un an, cinq ans, dix ans, etc. ;

4° En supposant que l'État, usant de son droit de rachat, rachète les compagnies avant la date d'expiration de la concession, il serait impossible, à moins d'un déni de justice et d'une violation des contrats, de ne pas maintenir aux obligataires qui sont des créanciers les mêmes droits et avantages que ceux qu'ils possèdent aujourd'hui. On pourrait discuter — et on discuterait assurément sur ce qui pourrait revenir, en plus ou en moins, aux actionnaires, — mais les droits des obligataires ne sauraient être méconnus.

Ces droits sont, d'une part, les 15 francs d'intérêt annuel, et, d'autre part, le remboursement à 500 francs par voie de tirages annuels d'ici la fin de la concession. Quand l'État a racheté plusieurs compagnies secondaires comme les Charentes, la Vendée, etc., pour se constituer le réseau d'État actuel, les droits des obligataires ont été sauvegardés. Il n'en pouvait être autrement et il ne pourrait en être autrement dans le cas où l'État rachèterait telle ou telle compagnie, car, en lésant les porteurs de titres, il porterait de lui-même atteinte à son crédit.

(*A suivre.*) Alfred NEYMARCK.

IV

BIBLIOGRAPHIE

1° ***Die Zahlungsbilanz Ungarns, ein Beitrag zur Lehre von der internationalen Zahlungsbilanz im Allgemeinen,*** par le Dr Friedrich FELLNER. 1 vol. in-8, 162 pages et 7 tableaux annexes. Vienne et Leipzig, Franz Deuticke, 1908.

Sous ce titre : « La Balance économique de Hongrie », M. le Dr Frédéric Fellner, dozent à l'Université de Budapest, sous-directeur et secrétaire général de la banque hongroise d'agriculture et de pensions, donne l'application à la Hongrie d'une théorie générale de la balance économique internationale.

L'étude débute en effet par l'exposé de cette théorie générale où, en une quarantaine de pages, l'auteur résume les éléments essentiels de la question avec référence aux travaux classiques de Sœtber, Grunzel, Scheel, Bastabb, Lexis, Lost, Fellmeth, Giffen, etc. ; il consacre des développements fort instructifs aux relations des changes étrangers avec la balance économique, en rappelant les publications de Schraut, Goschen, Wagner, Clare, etc., et à l'établissement de la statistique de cette balance ; il signale la variété des difficultés que ce travail présente avec les pays en raison de la diversité des relations commerciales à examiner et de celle des éléments à relever comme constituant les points culminants du problème : en particulier la balance de la monarchie hongroise est exceptionnellement malaisée à dresser, par suite de l'union douanière qui rattache la Hongrie à l'Autriche et qui exige une laborieuse ventilation des échanges entre les deux parties de la monarchie.

Ces obstacles mêmes constituaient la difficulté et font l'intérêt de la seconde partie de l'ouvrage de M. Frédéric Fellner; il y examine, d'une part, les éléments de la balance économique de la Hongrie en traitant tour à tour de la balance commerciale, des relations internationales au point de vue des questions financières, à celui des voyages, à celui de la navigation et des chemins de fer, à celui du commerce des métaux précieux, à celui de l'activité économique des nationaux hors de leur pays d'origine.

L'étude dont nous venons de signaler à grands traits tous les éléments essentiels n'est point de celles qui se prêtent à un compte rendu bibliographique de quelque étendue ; il faut la lire pour l'apprécier à sa juste valeur. Nous tenons du moins à signaler la clarté de l'exposition, la richesse de la documentation, la précision et l'abondance de la bibliographie.

Ce n'est pas ici le lieu de développer les discussions qu'a motivées l'établissement d'une balance économique internationale. Il suffit de rappeler les débats approfondis que l'Institut international de statistique lui a consacrés, notamment sur les rapports de MM. Gruber, de Foville, Neymarck, Giffen, Bodio, Sax, van der Borght, Fahlbeck, von Waltershausen, Kœfœd, et c'en est assez pour montrer le puissant intérêt qui s'attacherait à voir chacun des partisans d'une méthode distincte fournir, en l'appliquant à son pays, un pendant au travail que le Dr Frédéric Fellner vient de consacrer à la Hongrie.

Maurice Bellom.

2° ***Sophismes socialistes et faits économiques***, par M. Yves Guyot (1)

Parmi les doctrines dont M. Yves Guyot avait fait, dans la *Science économique*, l'exposé et la critique, la doctrine socialiste était celle qui, au point de vue pratique, devait le plus retenir l'attention à cause de l'attrait qu'elle exerce sur des milieux très variés, des essais législatifs auxquels elle a donné lieu dans beaucoup de pays et des conséquences qui peuvent en résulter pour la richesse générale. Aussi M. Yves Guyot en a-t-il fait l'objet de plusieurs ouvrages distincts, qu'est venue compléter la publication de *Sophismes socialistes et faits économiques*.

Le titre indique assez le but et la méthode du livre.

Les sophismes qu'il cherche à ruiner sont surtout ceux du marxisme, qui est bien le système socialiste le plus représentatif, étant celui dont Benoît Malon, traduisant Schœffle, a exposé les conclusions comme la « quintessence du socialisme ». M. Yves Guyot a pourtant consacré les premiers chapitres de son ouvrage aux rêveries du socialisme utopique avant d'examiner les théories « scientifiques » imaginées plus tard en Allemagne. D'autre part, la lutte des classes étant, d'après Marx, le facteur nécessaire de l'évolution sociale, M. Yves Guyot décrit, à la fin de son livre, celles des phases de cette lutte que l'on a déjà pu observer, les organismes sociaux qui y prennent part, leur mode d'opérer et les résultats de leur action.

Quant à la critique même du « vrai socialisme », elle comprend deux parties. Dans l'une, les idées de Karl Marx, empruntées à des économistes antérieurs, sont étudiées une à une, décomposées en leurs éléments et placées en face de réalités qui leur sont peu favorables. L'expérience quotidienne fournit à M. Yves Guyot de faciles et rapides réponses. C'est aussi à la pratique courante de la vie industrielle et commerciale qu'il emprunte une explication et une définition du profit, explication et définition dont la clarté repose après la lecture des formules marxistes. Puis vient le tableau des vagues projets d'organisation collectiviste que M. Yves Guyot ne s'attarde pas trop à discuter, sachant

(1) Félix Alcan, 1908.

que l'on se trouve là dans un domaine plutôt littéraire qu'économique, où la poésie un peu falote dégagée par la comptabilité des « bons sociaux du travail » s'allie à l'éloquence des programmes de congrès.

La partie essentielle de l'ouvrage est d'ordre statistique. Elle consiste dans la critique des idées qui servent de base à la thèse dite « catastrophale », c'est-à-dire à la description anticipée de l'avènement du collectivisme. Karl Marx avait pensé que le progrès devait, en vertu d'une loi fatale et scientifiquement constatée, amener la concentration de la richesse dans un petit nombre de mains et qu'une sorte de cataclysme social déposséderait ensuite les rares capitalistes en faisant passer tous leurs biens à la collectivité des travailleurs. M. Yves Guyot considère la réalisation de cette prophétie comme d'autant plus lointaine que le mouvement de concentration n'est à son avis même pas sensible, et pour le prouver il dresse le tableau numérique de la répartition des biens entre les divers éléments de la société.

Il envisage le nombre des pauvres d'une part, les ressources du capitalisme d'autre part. Comme il ne lui était pas possible d'analyser toutes les formes de la fortune, soit acquise, soit en formation, et de se demander quels en sont les possesseurs, il a dû prendre des types, et c'est à ce titre qu'il nous présente d'abord la statistique des valeurs mobilières empruntée aux travaux si complets de M. Neymarck, puis celle des biens immobiliers et des successions.

Le livre V est consacré en entier à la statistique des industries. Après avoir rappelé que Bernstein, l'un des chefs du parti socialiste en Allemagne, considérait les sociétés par actions comme un élément de diffusion des capitaux et non de concentration, M. Yves Guyot indique comment se répartissent les établissements industriels aux États-Unis, en France et en Belgique. La Société de statistique de Paris, qui a eu les prémices de ces magistrales études, n'en a pas oublié l'intérêt. Leur auteur, remarquant quel fréquent abus on fait du mot « concentration », a cherché à en préciser le sens par des exemples. Que la puissance productive (nombre d'ouvriers, outillage, etc.) des grands établissements s'accroisse, ce n'est pas, dit M. Yves Guyot, un phénomène de concentration, si les établissements restent toujours aussi nombreux et si les plus petits se développent dans la même mesure ou dans le même sens que les autres : tous participent simplement au progrès général de l'industrie.

D'après le *Census* de 1900, il y a augmentation du nombre des établissements dans toutes les branches de l'industrie et dans toutes les parties des États-Unis. Dans ce pays, que l'on a coutume de se représenter comme portant de gigantesques usines développées au détriment des petites entreprises, chaque établissement ne compte en moyenne que 10 ouvriers et il n'y a que 443 établissements qui comptent plus de 1 000 ouvriers.

Pour la France, le recensement de 1901 donne des résultats non moins nets. Là encore le nombre des établissements a augmenté. Il y a moins de 2 ouvriers ou employés relativement à 1 patron; et, parmi les ouvriers, 60 °/₀ sont employés dans la petite et la moyenne industrie. Les grands établissements occupant plus de 500 ouvriers sont limités à cinq sous-groupes industriels.

En Belgique enfin, où les salariés ne forment que 71 °/₀ de la population industrielle, comme le montre le *Recensement général des industries et métiers*, analysé par M. L. March, le fractionnement est à peu près le même qu'en France.

Dans certains pays de civilisation très avancée, la petite industrie subsiste et même se développe à côté de la grande. Le travail se divisant de plus en plus et les inventions donnant naissance à des spécialités nouvelles, les artisans regagnent d'un côté le terrain que l'intégration industrielle leur fait perdre d'un autre. On se rappelle les intéressantes objections présentées par M. L. March à ce sujet : considérant plutôt le nombre des ouvriers que celui des établissements, il faisait observer que la persistance et même un certain progrès de la petite industrie n'empêchait pas d'admettre une croissance relative-

ment plus intense de la grande industrie et l'augmentation du nombre des prolétaires dans l'ensemble de la population; mais il était d'accord avec M. Yves Guyot sur la situation absolue de la petite industrie et sur ce fait essentiel que les ouvriers travaillant dans les usines n'ont généralement pas un sort plus malheureux que beaucoup d'artisans indépendants.

Ajoutons qu'il sera d'ailleurs impossible d'arriver à une conclusion tant qu'une définition des mots « concentration » et « prolétariat » n'aura pas été acceptée d'une façon générale. C'est dans ce but que M. Yves Guyot a demandé à la session de l'Institut international de statistique, tenue à Copenhague au mois d'août 1907, que le mot « concentration » ne fût employé dans le langage statistique que pour désigner une diminution absolue et relative dans le nombre des établissements coïncidant avec un accroissement de l'activité globale de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ce vœu a été renvoyé à la commission du *Vocabulaire de la statistique*. Il y a lieu d'espérer d'autre part que l'on étendra à un plus grand nombre de pays les statistiques relatives à cette question et qu'on les rendra comparables en présentant dans un ordre uniforme des faits de même nature. Ces études seront d'autant plus concluantes qu'elles se rapporteront à la même période : car l'industrie, et en général tous les facteurs économiques, après avoir évolué dans un certain sens, peuvent obéir à d'autres tendances. De tels documents patiemment accumulés constitueront le matériel le plus précieux d'observation sociale. On doit savoir un gré infini à ceux qui, comme M. Yves Guyot, ont donné l'expression vivante des travaux accomplis dans ce domaine et en ont montré tout l'intérêt.

Son nouveau livre, qui n'a pas la prétention d'être un traité, mais qui renferme, sous des dimensions modestes, une masse de données précises, de faits présentés avec une attrayante clarté, répandra la saine habitude d'envisager les questions sociales sous un aspect concret et positif plutôt que sentimental et métaphysique.

Eug.-B. DUBERN.

* * *

3° ***Les Risques professionnels,*** par C. ANCEY, docteur en droit.

L'ouvrage de M. Ancey est une étude précise et condensée de cette question, aujourd'hui si importante, des risques professionnels. L'auteur, avec un soin qu'il faut louer, a tenu à faire entrer de l'ordre dans ce sujet aux vastes développements possibles et où il est si facile de se perdre dans les détails secondaires. Il divise son livre en deux parties bien distinctes : les accidents du travail et les maladies professionnelles, respectant ainsi l'état de notre législation du risque professionnel, qui a toujours entendu que la maladie et l'accident restassent sur deux terrains bien séparés.

La question de l'accident de travail comporte, en soi, des développements infinis. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur les publications périodiques considérables que lui consacre le Ministère du travail. Réduire cette vaste bibliothèque à 100 pages claires, précises et substantielles, dans lesquelles aucune idée de premier ordre n'a été omise, était une œuvre intéressante et utile à faire. M. Ancey s'en est tiré avec succès.

La seconde partie de son livre est consacrée, comme nous l'avons dit, aux maladies professionnelles. On sait que sur cette question nous sommes loin derrière plusieurs législations étrangères, germaniques ou australasiennes. La question est à l'ordre du jour, et tous ceux qui, activement ou par esprit de curiosité, voudront assister au développement prochain de notre législation sur ce sujet, trouveront dans le livre de M. Ancey les premières notions indispensables à une étude méthodique et sincère de ce grave problème.

Brièveté substantielle, méthode et clarté, voilà trois qualités de cet ouvrage qui est à la fois intéressant et utile.

L.-Charles LEFEBVRE.

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les grèves et les lock-out en Allemagne. — Les résultats des grèves et lock-out survenus en Allemagne durant l'année 1906 ont été les suivants :

I. Grèves

Nombre	de grèves	3 328
	de grévistes	272 218
	d'établissements atteints	16 246

Motifs des grèves

Questions de salaire	2 510
Durée du travail	1 019
Autres causes	1 654

Résultats des grèves

Succès des revendications	613
Échec des revendications	1 217
Transactions	1 498

II. Lock-out

Nombre	de lock-out	305
	d'ouvriers renvoyés	77 109
	d'établissements atteints	2 780

Motifs des lock-out

Dans 179 cas, le lock-out avait pour objet de venir en aide, par solidarité, à des patrons dont les ouvriers étaient en grève :

Résultats des lock-out

Succès des revendications	88
Échec des revendications	36
Transactions	174

Les grèves en Autriche. — Les résultats des grèves survenues en Autriche durant l'année 1906 sont les suivants :

Nombre	de grèves	1 083
	de grévistes	153 688
	d'établissements atteints	6 049

Motifs des grèves

Questions de salaire	707
Durée du travail	306
Autres causes	356

Résultats des grèves

Succès des revendications	198
Échec des revendications	201
Transactions	403

Les grèves et les lock-out en Grande-Bretagne. — Les résultats des grèves et des lock-out survenus en Grande-Bretagne durant l'année 1906 sont les suivants :

Nombre	de grèves	486
	de grévistes	217 773 (1)
	de journées de travail perdues	3 028 816

(1) Dont 157 872 atteints directement.

Motifs des grèves

Questions de salaire	332
Durée du travail	65
Autres causes	89

Résultats des grèves	Nombre des grévistes
Succès des revendications	67 159
Échec des revendications	38 547
Transactions	51 618
Résultats inconnus	548

Les grèves en Belgique. — Les résultats des grèves survenues en Belgique durant l'année 1906 sont les suivants :

Nombre	de grèves	207
	de grévistes	24 982

Motifs des grèves

Questions de salaire	110
Durée et organisation du travail	43
Autres causes	54

Résultats des grèves

Succès des revendications	50
Échec des revendications	118
Transactions	38

Les grèves en Norvège. — Les résultats des grèves survenues en Norvège durant l'année 1906 sont les suivants :

Nombre	de grévistes	2 587
	de journées de travail perdues	89 000
Frais des conflits ouvriers		140 000 couronnes.

Les grèves en Hollande. — Les résultats des grèves survenues en Hollande durant l'année 1906 ont été les suivants :

Nombre	de grèves	164
	de grévistes	11 102
	d'établissements atteints	867

Motifs des grèves

Questions de salaire	130
Durée du travail	13
Autres causes	102

Résultats d'un certain nombre de grèves

Succès des revendications	31
Échec des revendications	58
Transactions	64
Résultat douteux ou inconnu	6

Les grèves en France. — La statistique des grèves pour l'année 1906 est définie, en France, par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves	1 039
	d'établissements atteints	19 637
	de grévistes	438 466
	de journées de travail perdues	9 438 594

Motifs des grèves

Demandes d'augmentation de salaire	797
Résistance à une réduction de salaire	37
Demandes de réduction de la journée de travail	383
Contestations relatives — au salaire	203
Contestations relatives — à la réglementation du travail	58
Opposition au travail aux pièces	90
Contestations relatives aux règlements d'atelier	106
Demandes — de suppression ou de diminution des amendes	26
Demandes — de réintégration d'ouvriers congédiés	149
Demandes — de renvoi de personnel	156
Retenues pour l'assurance et caisses de secours	11
Divers	86

Résultats des grèves

Succès des revendications	278
Échec des revendications	490
Transactions	539

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1905, 23 127 caisses ont assuré 11 184 476 personnes; les dépenses ordinaires qu'elles ont supportées ont atteint 253 835 378 marcs, dont 232 243 886 de frais médicaux et de frais pharmaceutiques et 14 167 326 de frais d'administration (abstraction faite de ceux qui visent l'assurance-invalidité). Le nombre des jours de maladie a été de 88 082 296; les recettes encaissées ont été de 266 912 673 marcs.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée, en 1906, à 20 727 913 personnes, dont 8 625 500 ouvriers industriels, 11 189 071 ouvriers agricoles et 912 642 ouvriers des exploitations d'État.

Le nombre des accidents survenus en 1906 est de :

	67 775	suivis d'incapacité	de travail	temporaire.
	61 347	—	—	permanente partielle.
	1 463	—	—	permanente totale.
	9 141	suivis de mort.		
Total :	139 726			

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1906, des dépenses dont le total s'élève à 185 250 824,98 marcs, dont, pour l'industrie, 133 200 866,08 marcs, comprenant 97 951 059,79 marcs pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, et 9 513 283,46 marcs pour frais d'administration courante.

3° *Assurance contre l'invalidité.* — En 1906, le nombre des pensions constituées dans les 31 établissements régionaux a été de 104 133 journées d'invalidité, 11 808 pensions de maladie et 10 124 pensions de vieillesse. Les nombres correspondants relatifs aux 9 caisses spéciales étaient : 6 836, 613 et 542.

La valeur de la part de pension incombant à tous les établissements d'assurance était de 94 215 214,19 marcs. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 160,80 marcs; la valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 162,88 marcs. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 170 126 170,87 marcs, celle des arrérages à 142 972 601,21 marcs. Les frais d'administration ont été de 15 863 753,46 marcs, soit 9,3 °/₀ des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1905, 2 934 caisses de maladie, comptant 2 844 245 membres, ont dépensé 58 307 894 couronnes

dont 9 127 241 couronnes pour frais médicaux, 6 749 462 couronnes pour frais pharmaceutiques et 30 037 822 couronnes pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 26 978 071 ; la valeur des recettes a atteint 60 327 793 couronnes.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1905, a été appliquée à 2 806 223 personnes, dont 1 913 008 ouvriers industriels et 893 215 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1905, au nombre de 28 787, se répartissent comme suit :

27 676 suivis d'incapacité de travail.
1 111 suivis de mort.

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 59 899 207 couronnes, dont 33 179 384 couronnes représentent le capital des pensions et 22 507 807 couronnes les indemnités payées. Le montant total des recettes a été de 54 810 976 couronnes.

France. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1905, la valeur des capitaux assurés par la caisse s'élevait à 4 153 064f 64.

Les assurances collectives contractées en 1906 par les sociétés de secours mutuels ont été de 198, comprenant 34 058 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 216 150f 95 et celle des sommes dépensées de 200 275f 25.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 187 primes pour une somme de 77 085f 81 et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 69 800f 78.

La caisse présentait au 31 décembre 1906 un total de ressources égal à 2 096 923f 70.

En 1906, les assurances mixtes ont été souscrites à raison de 24 contrats (chiffre supérieur au chiffre correspondant [13] relatif à 1905) dont 16 par un capital de 3 000 francs.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — 1° (Loi du 11 juillet 1868). La caisse d'assurance en cas d'accidents, fonctionnant sous le régime de la loi du 11 juillet 1868, a encaissé, en 1906, 2 474 francs pour 415 cotisations, ce qui porte à 295 347f 34 la valeur des primes versées au nom de 45 941 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la caisse jusqu'au 31 décembre 1906. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 82,49 °/o des sommes encaissées. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la caisse est de 103, savoir : 27 suivis de mort et 76 suivis d'incapacité permanente de travail.

2° (Loi du 24 mai 1899). La caisse, fonctionnant sous le régime de la loi du 24 mai 1899 par l'application de la législation sur les accidents du travail, avait en cours, au 31 décembre 1906, 1 215 contrats dont 101 pour machines agricoles. Le chiffre constaté des salaires affectés aux 1 114 contrats industriels était de 28 775 412f 34 ; le total des primes annuelles correspondantes était de 691 184f 20. Les primes définitives pour les contrats agricoles atteignaient 5 256 francs. Du 1er janvier au 31 décembre 1906, les recettes se sont élevées à 791 434f 82 ; les dépenses à 603 645f 14 ; le total des disponibilités était de 727 109f 84 au 31 décembre 1906; le montant des sommes à mettre en réserve pour sinistres et autres causes atteignait 1 013 205f 29, c'est-à-dire excédait de 286 095f 45 le total des disponibilités.

Maurice **Bellom.**

VI

RELEVÉ COMPARATIF DE DIVERS CHAPITRES

DE RECETTES ET DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(Années 1903 à 1907)

DÉSIGNATIONS	1903	1904	1905	1906	1907
Recettes du service courant :					
Cotisations encaissées	3 734 »	3 721 »	3 778 »	3 705 »	3 865 »
Abonnements et vente du Journal	1 272 »	1 345,25	1 216,75	1 256 »	1 563,75 [1]
Revenus des valeurs	2 169,41	2 135,58	2 138,35	2 136,84	2 140,51
Subventions	3 440 » [2]	3 200 » [2]	3 500 » [2]	3 000 »	2 150 » [2]
TOTAL du service courant	10 615,41	10 401,83	10 633,10	10 097,84	9 719,26
Recettes spéciales :					
Annuités pour rachats de cotisations	180 »	120 »	120 »	360 » [3]	720 » [3]
Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour remboursement	560 »	560 »	560 »	560 »	410 » [4]
Revenus des legs	1 257,45	1 299,80	1 335,30	1 371,40	1 406,90
Recettes exceptionnelles	»	»	»	»	20 580,32 [5]
TOTAL général des recettes	12 612,86	12 381,63	12 648,40	12 389,24	32 836,48
Dépenses du service courant :					
Administration, assemblées, recouvrem., etc.	4 490,50 [6]	2 765,05	2 658,10	2 678,75	2 609,75
Loyer	1 000,40	1 000 »	1 000 »	1 000 »	1 000 »
Journal (impression, graphiques, rédaction, etc.)	5 581,14	5 987,15	6 525,72 [7]	6 329,46	6 093,41
Annuaire	229,25	218,35	211,60	196,25	183,10
Bibliothèque	387,70 [8]	355,35 [8]	282,30 [8]	370,65 [8]	186 »
Dépenses extraordinaires	96,20	»	»	»	207,35 [9]
TOTAL du service courant	11 735,19	10 275,90	10 677,72	10 575,21	10 279,61
Dépenses spéciales	8,70	114,80 [10]	312,35 [11]	71,65	108 » [10]
TOTAUX	11 743,89	11 390,70	10 990,07	10 646,86	10 387,61
Situation :					
Valeurs en portefeuille	107 276,88 [12]	107 276,88 [12]	109 299,68 [12]	109 299,68 [12]	135 718,68 [12]
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Soc. savantes	4 040 » [13]	3 060 » [13]	2 500 » [13]	1 940 » [13]	1 530 » [13]
En caisse et dépôts	2 016,29	4 007,22	3 642,75	5 385,13	1 390,20
Créance	»	»	»	»	5 605,70 [14]
TOTAUX	113 333,17	114 344,10	115 442,43	116 624,81	144 244,58
Personnel :					
Membres — titulaires — perpétuels	120	116	113	109	105
Membres — titulaires — non rachetés	151	144	144	151	163
Membres — correspondants	32	29	27	28	31
Membres — associés	72	71	73	73	72
TOTAUX	375	360	357	361	371

1. Dont vente d'une collection du journal en 1907.
2. La subvention du Ministère de l'agriculture a été de 1 140 fr. en 1903, 1 150 fr. en 1904, 1 200 fr. en 1905 et 1 100 fr. en 1907. — En outre, les subventions n'ont pas toujours été payées pendant les années auxquelles elles se rapportaient. La subvention de 1 000 fr. de la ville de Paris votée en 1907 n'est pas encore mandatée.
3. Rachats de cotisations plus nombreux et rachat intégral en 1907.
4. A partir d'avril 1907, l'annuité pour remboursement d'un prêt à l'Hôtel des sociétés savantes reste seule à courir.
5. Indemnité reçue pour l'incendie des collections du Journal de la Société.
6. Y compris 1 650 fr. pour représentation de la Société.
7. Feuilles en plus pour l'impression du Journal.
8. Y compris les menus frais pour l'établissement du catalogue de la bibliothèque.
9. Invitations, couronnes.
10. Achat de la médaille du prix Bourdin en 1904 et 1907.
11. Exposition de Liège et souscription au monument Tarde.
12. Y compris l'attribution de 22 000 fr. sur le legs Giffard et 41 920 fr. 65 du capital net du legs Coste. Placement en 1905 de 2 022 fr. et en 1907 de 4 897 fr. 80 provenant des revenus accumulés de ce dernier legs. Emploi en 1907 de l'indemnité payée pour l'incendie des collections du Journal et d'un reliquat.
13. Réductions progressives des annuités restant dues par l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt fait par la Société ; à partir d'avril 1907, les annuités sur le prêt restent seules dues.
14. Partie restant due par la Maison Berger-Levrault et Cie sur la créance de 7 000 fr. pour indemnité complémentaire concédée par cette Maison pour l'incendie des collections du Journal de la Société (1 394 fr. 30 ont été affectés à l'impression du catalogue de la Bibliothèque).

Le Trésorier, **Paul MATRAT.**

VII

Liste des documents présentés dans la séance du 20 mai 1908

NOM DE L'AUTEUR et DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque.
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE SAXE	
Ville de Dresde	
Bureau statistique de la ville. — Rapp. mens. du bureau pour l'année 1907.	Asd^{a2} 07
— Annuaire statist. pour l'année 1906.	Asd^{a5} 06
Australie (Confédération des États d')	
BUREAU CONFÉDÉRAL DU RECENSEMENT ET DE STATISTIQUE (MELBOURNE). — *Population et statist. vitale.* Bulletin 1. Détermination de la population d'Australie du 31 déc. 1900 au 31 déc. 1906	Ast^{a1a} 00-06
— Bulletin 2. Résumé démogr. conféderal des années 1901 à 1906. . .	Ast^{a1b} 01-06
— Bulletins 3, 4 et 5. Statist. vitales de la confédér. pour les trim. échus les 31 mars, 30 juin et 30 sept. 1907 . .	Ast^{a1c} 07 a-b-c
Production. — Bulletin 1. Résumé stat. sur la product. de la confédér. de 1901 à 1906	Ast^{b1a} 01-06
Transports et communications. — Bulletin 1. Résumés statist. pour les années 1901 à 1906.	Ast^{c1a} 01-06
Finance. — Bulletin 1. Résumés de statist. financière australienne de 1901 à 1907	Ast^{d1a} 01-07
Commerce, navigation, migration d'outre-mer et finance pour le mois de janvier 1908. Bulletin n° 13	Ast^{e1a} 08 a
— Navigation et migration d'outre-mer pour l'année 1906.	Ast^{f1} 06
— Tarifs douaniers et revenus de régie pour l'année 1906.	Ast^{g1} 06
Brésil (États-Unis du)	
ÉTAT DU RIO GRANDE DEL SOL	
Archives publiques, Statistique et bibliothèque. — *Service de statistique.* — Registre civil de 1902 et pour la période quinquennale de 1898 à 1902 (Bulletin n° 3, février 1908)	Brg^{a1} 02
Bulgarie (Principauté de)	
Ville de Sophia	
Université de Sophia. — Annuaire pour l'année 1905-1906	Bus^{a1} 05-06
Cuba (République de)	
Secrétariat du commerce. — Statistique générale. Comm. extér. Second sem. de 1905. Année 1906.	EUou^{c4} 06
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Division des marchés étrangers.* — La production des céréales en Europe (1908).	EU^{da24} 08
— Le Comm. de grains européens. 1908.	EU^{da25} 08
— Le Comm. russe du froment. 1908. .	EU^{da26} 08
Finlande	
Bureau central de statistique. — Le Mouvement de la navig. en 1906	Fl^{a1b} 06

NOM DE L'AUTEUR et DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque.
— Aperçu statist. des versem. et retraits effectués dans les caisses d'ép. en 1900 et du montant des livrets à la fin des années 1900 et 1905	Fl^{a7c} 00-05
— Statist. des idiots, aveugles et infirmes au 31 décembre 1901	Fl^{a8} 01
— Statist. de l'enseign. prim. du 1er sept. 1902 au 1er sept. 1905	Fl^{a10} 02-05
— Statist. des établissem. pénit. pour l'année 19 4.	Fl^{a12} 04
— Travaux d'arpentage pour les années 1905 et 1906.	Fl^{a14a} 05-06
— Statist. forest. pour l'année 1906. . .	Fl^{a14b} 06
— *La Statistique industrielle.* — Fabriques et manufactures en 1905 . . .	Fl^{a18a} 05
— Industrie minière en 1906.	Fl^{a18b} 06
— Routes et canaux en 1904.	Fl^{a19} 04
— Statist. des chem. de fer pour l'année 1906	Fl^{a20} 06
— L'Assist. publ. des communes de la Finlande en 1904	Fl^{a21a} 04
— Statist. des institut. de prévoyance et de bienfaisance pour l'année 1906.	Fl^{a21b} 06
— Statist. judic. et crimin. de Finlande pour l'année 1906.	Fl^{a23} 06
— *La Statistique ouvrière.* — Accidents du travail pour 1904, 1905 et 1906 .	Fl^{a26a} 04-06
— La décroissance de la population de Finlande en 1906	Fl^{a41} 06
— *Enquête sur l'économie sociale dans les communes rurales en Finlande. 1901.* — Étendue des terres cultivées et leur répart. par M. Hannes Gebhard	Fl^{a42} 01
France	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Office de renseignements agricoles.* — Principales mesures législat. et admin. prises en faveur de l'agric. sous le gouvernem. de la troisième République. 1906.	F^{na8} 06
ALGÉRIE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation.* — Statistique génér. de l'Algérie pour l'année 1906.	F^{nfa1} 06
— Tableau général des communes de l'Algérie, situation au 31 déc. 1907.	F^{nfd4} 07
Hongrie (Royaume de)	
Ville de Budapest	
Bureau de statistique de la ville. — Annuaire statistique pour l'année 1905.	Hgb^{a1} 05
— Statist. des établissem. d'instruction pour les années scolaires 1900-01 à 1904-05	Hgb^{a7} 00/01-04/05
— La Mortalité en 1905	Hgb^{a8} 05
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. — *Office du travail.* — Travaux du Conseil supér. du travail pendant la Xe session de nov. 1907.	I^{ad9} 07 b

NOM DE L'AUTEUR et DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque.
Mexique	
SECRÉTARIAT DU COMMERCE, DE LA COLONISATION ET DE L'INDUSTRIE. — Recensement de la popul. et div. territ. de l'État d'Oaxaca en 1900. Tome III.	M^{a3} 00-XVIII b
— Résumés des import. et export. de la République mexicaine pendant les années 1893 à 1906	M^{a7} 93-06
— Importations et exportations en 1904.	M^{a7} 04
— Division territ. pour les États du Pacifique. 1907	M^{a19} 07
Russie (Empire de)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Comité central de statistique.* — Résultats gén. de la récolte en Russie. 1906. . . .	R^{Aa11} 06
— Id. Données préliminaires pour 1907.	R^{Aa11} 07 a
Suisse	
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Mouvem. de la popul. pour l'année 1906. . .	Su^{Aa2} 06
— Résultats du recensem. fédéral des entrepr. agric., industr. et comm. du 9 août 1905. Vol. I. (Fasc. 6. Canton de Ticino).	Su^{Aa18} 05 a-VI
Uruguay (République)	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique.* — Ann. stat. pour les années 1904 à 1906. Tome II.	U^{Aa2} 04-06 b
DOCUMENTS PRIVÉS	
BARTHE Y BARTHE (Don Andrès). — Le problème monét. en Espagne (Madrid, 1908)	π^{b} 202
CASTELEIN (A.). — L'État du Congo (Bruxelles, 1907).	π^{c} 203
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. — Rapp. prés. à l'assemblée génér. ordin. du 7 avril 1908 (Situation au 31 déc. 1907) [Paris, 1908]	π^{c} 204
GIBON (Fénelon). — Étameur sur fer-blanc des usines de Commentry (Allier) [France]. Voir « Les Ouvriers des Deux-Mondes ». π^{s} 208	π^{g} 87
GOULICHAMBAROFF (S.). — Transport marit. en vrac des produits du pétrole (Saint-Pétersbourg, 1907)	π^{g} 88
— Voyage au Texas et en Californie pour l'étude de l'ind. du pétrole (1902) .	π^{g} 89
— Vêtem. dans les différ. pays (1903).	π^{g} 90
— Tarifs des droits d'import. et d'export. sur la volaille et ses produits dans les principaux États (1899).	π^{g} 91
— Le commerce universel au XIXe siècle et le rôle qu'y joue la Russie (1898).	π^{g} 92
— Essai d'une bibliographie génér. de l'industrie des pétroles (2 tomes) (1883-1884)	π^{g} 93
— Carte des terrains pétrolifères du Caucase (Saint-Pétersbourg, 1900). . .	π^{g} 94
— Le vin des raisins sur le marché universel (Odessa, 1901)	π^{g} 95
— Industrie du pétrole des États-Unis dans le développement général industriel du pays (Saint-Pétersbourg, 1894)	π^{g} 96
— État du marché d'avicult. univ. pendant les années 1898 et 1899 (Saint-Pétersbourg, 1901)	π^{g} 97
— Métaux et pierres précieuses de l'industrie mondiale (St-Pétersbourg, 1904)	π^{g} 98
— Commerce, industrie et voies de communication en Sibérie (Saint-Pétersbourg, 1893).	π^{g} 99
— Olives et huile d'olives sur le marché univ. Product., consomm., comm. (Saint-Pétersbourg, 1901)	π^{g} 100
GOY (Louis DE). — La situation vraie des finances commun. (Paris, 1908). .	π^{g} 101
MÉLINE (Jules). — L'Assist. publ. à Paris et les associat. d'assist. des départ. (Voir Musée social, π^{m} 267) [Paris, 1908]	π^{m} 266
MUSÉE SOCIAL. — L'Assist. publ. à Paris, par M. Jules Méline (Paris, 1908). .	π^{m} 267
RAUCHBERG (Dr Heinrich). — De l'importance des Allemands en Autriche (Dresde, 1908)	π^{r} 122
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE. — Étameur sur fer-blanc des usines de Commentry (Allier) [France], par M. Fénelon Gibon (Paris, 1908)	π^{s} 208
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
France	
La Revue de statistique. — Recueil hebdomadaire. Année 1906 (incomplète).	Ω^{rf} 06
Suisse	
Société neufchâteloise de géographie. — Bulletin annuel. Année 1907. . . .	Ω^{su2} 07
Voir aussi Liste générale desdites publications, numéro de décembre 1907, p. 422.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* **CALAIS** ou **BOULOGNE**)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour **l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.**

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles**.

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 °/₀ de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° Bains de mer et eaux thermales. — Billets valables, suivant la distance, trois, quatre, dix ou trente-trois jours ; ces derniers donnent le droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou de deux périodes de trente jours, moyennant supplément de 10 °/₀ pour chaque période.

2° Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey. — Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant supplément de 10 °/₀.

Dix itinéraires différents, dont les prix varient entre **50** et **115** fr. en 1^re^ classe et **40** et **100** fr. en 2^e^ classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la **Normandie**, de la **Bretagne** et l'**île de Jersey**.

*Pour plus de renseignements, consulter le **Livret-Guide illustré** du réseau de l'Ouest, vendu 50 centimes, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.*

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du **1^er^ mai au 31 octobre**, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, **à prix réduits**, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), **Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.**

PRIX DES BILLETS (aller et retour)	1^re^ classe	45 fr.	Durée : 30 jours.
	2^e^ classe	36 fr.	

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.
Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.
En outre, il est délivré, au départ de toute station du réseau d'Orléans, pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement, des billets spéciaux de 1^re^ et de 2^e^ classe réduits de 40 °/₀, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

MISE EN SERVICE DU MAROC-EXPRESS

Le service rapide **Maroc-Express**, dont nous avons déjà annoncé la création, a commencé à fonctionner au départ de **Londres** et de **Paris** sur **Madrid, Algésiras, Gibraltar** et **Tanger** le 3 avril courant ; il a eu lieu pour la première fois au départ de **Gibraltar** et d'**Algésiras** sur **Paris** et **Londres** le 8 avril.

Il fonctionnera désormais chaque semaine, le vendredi au départ de **Londres** et de **Paris** à l'aller ; le mercredi au départ de **Gibraltar** et d'**Algésiras** au retour.

Nous rappellerons que le **Maroc-Express**, qui comprendra des voitures de luxe, wagons-lits et wagon-restaurant, sera également accessible aux voyageurs de 1^re^ et de 2^e^ classe.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

prochaine séance aura lieu le mercredi 21 octobre 1908, à 9 heures du soir au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 7. — JUILLET 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 7 — 10 JUILLET 1908

La prochaine séance est fixée au mercredi 21 octobre 1908

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. FLÉCHEY, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VIe Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

***

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

***

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. MATRAT, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVIe Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

***

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

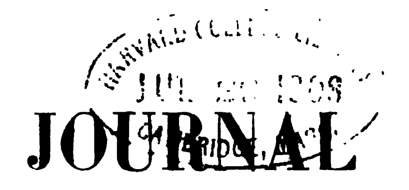

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7 — JUILLET 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 1908. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication sur les contributions directes et les taxes de remplacement des droits d'octroi à Paris, par M. Desroys du Roure; discussion : MM. Hennequin, Fléchey, Payelle, Cadoux. — Communication sur la petite ville française, par M. Meuriot; discussion : MM. Hennequin, Fléchey, Bernard.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. DELATOUR, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le PRÉSIDENT a le plaisir d'annoncer à la Société la nomination de notre collègue, M. Bellom, en qualité de membre de la Société royale de statistique de Londres.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance (Voir la liste, p. 244). Il signale le *Résumé statistique du Japon*, ouvrage publié en langue française par le cabinet impérial et qui constitue un intéressant extrait du vingt-sixième annuaire statistique de ce pays.

L'ordre du jour appelle la communication de M. DESROYS DU ROURE sur *les contributions directes et les taxes de remplacement à Paris*.

M. Desroys du Roure présente à la Société de statistique un exemplaire du rapport que la Direction des finances de la préfecture de la Seine adresse tous les ans au préfet au sujet du recouvrement des contributions directes et des taxes assimilées dans le département de la Seine, ainsi que sur le contentieux relatif à l'assiette et au recouvrement.

Le rapport en question a trait aux opérations de l'exercice 1906; il renferme, en outre, des relevés statistiques portant sur un certain nombre d'années et des graphiques dont l'agrandissement figure à l'Exposition de Londres, dans le pavillon de la ville de Paris.

M. Desroys du Roure se propose d'en extraire quelques chiffres qui lui semblent de nature à retenir plus spécialement l'attention de la Société.

Si l'on compare pour la France, moins la Seine, pour la ville de Paris et pour le département de la Seine, moins Paris, l'accroissement de la population et celui du montant des rôles des quatre contributions directes (y compris les centimes départementaux et communaux) de 1872 à 1906, on constate que le second a été beaucoup plus rapide que le premier. De sorte que la charge par tête d'habitant a augmenté respectivement de 48,7 %, de 64,3 % et enfin de 54,2 % pour les trois collectivités considérées. Si l'on analyse les causes de ces variations, on trouve qu'elles tiennent, d'une part, aux accroissements de la matière imposable et, d'autre part, à l'aug-

mentation du nombre des centimes départementaux et communaux, mais dans une proportion très variable.

L'orateur donne ensuite, pour les différentes contributions, et par arrondissement de la Seine (Paris, Saint-Denis et Sceaux), la proportion du nombre de cotes au chiffre de la population; cette proportion présente des différences sensibles d'un arrondissement à l'autre, dont il est intéressant de rechercher les causes.

Passant aux taxes assimilées, M. Desroys du Roure s'occupe spécialement de l'impôt sur les voitures, chevaux et automobiles, dont les divers éléments suivent une progression inverse, et de la taxe sur les vélocipèdes, dont on peut écrire l'histoire complète en tant qu'impôt direct, puisque la loi du 17 avril 1906 l'a transformé en une taxe indirecte.

L'orateur termine en commentant un graphique qui représente, de 1872 à 1906, la marche du nombre des réclamations présentées par les contribuables de la Seine au sujet de leur imposition à des contributions ou taxes directes. Le minimum se trouve en 1882 avec 14 605 réclamations, et le maximum en 1901 avec 59 309 réclamations. Les variations en cette matière sont curieuses à étudier; en analysant les différentes sortes de demandes de dégrèvements, ce qui demanderait des développements trop longs pour cette fois, on arriverait à dégager des aperçus curieux sur ce que l'on pourrait appeler « la psychologie du contribuable ».

M. le Président remercie M. Desroys du Roure de sa communication et déclare la discussion ouverte.

M. Hennequin regrette que M. Desroys du Roure n'ait pas fait figurer dans ses tableaux, en face du montant total des rôles des contributions directes, le nombre des cotes, surtout en ce qui concerne les contributions personnelle-mobilière et des patentes. L'exonération à la base portant sur un grand nombre de personnes, la variation du nombre annuel des cotes de 1872 à 1906 eût été très intéressante à suivre.

M. Desroys du Roure pense, comme M. Hennequin, que l'on trouverait probablement à Paris une diminution du nombre des cotes, malgré l'augmentation considérable du produit.

M. Fléchey fait remarquer que M. Desroys du Roure a paru s'étonner de la proportion relativement considérable des cotes de patentes dans l'arrondissement de Sceaux, par rapport à celui de Saint-Denis, cependant très industriel. Ne pourrait-on pas attribuer ce résultat à la proportion du nombre des patrons à celui de la population ouvrière qu'ils emploient et qui est très différente dans les deux arrondissements?

Dans l'arrondissement de Saint-Denis, qui compte des établissements industriels considérables, le nombre des patrons patentés est relativement peu élevé. Dans l'arrondissement de Sceaux, au contraire, la population rurale est presque entièrement composée de fabricants de primeurs, de maraîchers, de pépiniéristes, de fleuristes, et compte un nombre relativement considérable de patrons, dont un certain nombre peuvent être patentés.

M. Payelle observe, à propos d'une réflexion faite sur l'impôt foncier de la propriété non bâtie, que si, à Paris, cet impôt n'est pas perçu pour le sol des maisons, il ne s'ensuit pas que les propriétaires ne soient pas frappés proportionnellement à la valeur du sol, car cet élément influe énormément sur l'évaluation du revenu des immeubles, qui sert de base à la perception de l'impôt foncier des propriétés bâties.

M. Cadoux rappelle, à propos des taxes de remplacement des droits d'octroi, que certains pensaient trouver dans cette opération un profit pour la ville de Paris. Les événements ont justifié la prévision contraire, puisque les taxes de remplacement rapportent 43 millions environ et que les droits d'octroi supprimés auraient fourni 57 millions, en évaluant aussi bas que possible les progrès de la consommation.

M. Desroys du Roure répond que les mécomptes ne sont pas dus aux taxes de remplacement, mais seulement à l'accroissement du droit sur l'alcool qui a été relevé en même temps par l'Etat et par la ville. Il en est résulté que le produit des droits sur l'alcool a baissé, soit par suite d'une diminution de la consommation, soit aussi à cause de la fraude devenue plus rémunératrice.

M. Hennequin aurait désiré des renseignements plus détaillés sur le produit des taxes de remplacement, il espère que M. Desroys du Roure voudra bien en faire le sujet d'une nouvelle communication.

M. le Président, prenant acte de l'acquiescement de M. Desroys du Roure, donne la parole à M. Meuriot pour sa communication sur *la petite ville française*.

M. Meuriot estime avoir trouvé entre la population rurale, qui, depuis cinquante ans, ne cesse de diminuer, et la population urbaine, qui croît constamment, un élément démographique remarquable par sa fixité. C'est la petite ville, dont le type est, en France, le chef-lieu d'arrondissement ayant moins de 5 000 habitants. En mettant à part Sceaux, on en compte 98; parmi ceux-ci, 31 ont moins de 3 000 habitants et 7 moins de 2 000. En dehors de ces 7 dernières répondant à des conditions très particulières (densité exceptionnellement faible de population et altitude très élevée), ces 91 chefs-lieux présentent, depuis cinquante ans, deux caractères communs : le caractère urbain et la stagnation de la population. On peut reconnaître ou mieux mesurer le premier symptôme, dit l'orateur, en constatant la forte proportion d'adultes, le chiffre important de la population comptée à part (qu'il s'agisse de garnisons, d'établissements scolaires ou hospitaliers), enfin, la composition professionnelle : représentants de toutes les administrations, judiciaire, financière, scolaire en tête. Or, la population de l'ensemble de ces 98 petites villes n'a, en effet, pas varié pour ainsi dire depuis plus de cinquante ans. De 1876 à 1901, elle a passé de 340 600 habitants environ à 342 000, tandis que la population totale des arrondissements correspondants diminuait de 300 000 unités.

Ces 98 petits centres sont, d'ailleurs, répandus dans toutes les régions et constituent, par suite, une entité géographique bien déterminée et dont le caractère est indéniable. D'autre part, leurs relations économiques avec les villes voisines plus considérables leur donnent une importance économique suffisante.

En résumé, M. Meuriot attribue la fixité de la population de ces 98 villes à ce fait que le petit chef-lieu d'arrondissement constitue un centre géographique et administratif groupant une population stable autour d'un noyau d'institutions restant constantes (administrations diverses, justice, enseignement, etc.), malgré les changements de personnel.

Elargissant alors son raisonnement et reprenant une idée déjà émise par l'éminent géographe, M. Foncin, qui déclare que, dans beaucoup de cas, les chefs-lieux d'arrondissement peuvent être considérés comme analogues aux *pagi* de l'ancienne Gaule, M. Meuriot expose que les adversaires de la décentralisation administrative ne pourraient avoir les mêmes craintes pour l'unité nationale si, au lieu de renforcer la vie propre des anciennes provinces, on donnait plus de liberté aux arrondissements, qui, mieux que les départements, correspondent à une personnalité géographique.

M. Hennequin rappelle que la définition de la ville employée par l'administration française : « Commune ayant une population de 2 000 habitants agglomérés » est tout à fait empirique. Il trouve un meilleur critérium dans le montant annuel des dépenses budgétaires qui, au delà d'un certain chiffre, implique nécessairement l'existence de services urbains : voirie, éclairage public, etc. D'autre part, l'étude de M. Meuriot pourrait être étendue à beaucoup d'autres petites villes non chefs-lieux d'arrondissement, mais présentant des caractères analogues.

M. Fléchey observe que beaucoup de chefs-lieux de canton lui paraissent être, en effet, dans ce cas.

M. Bernard ajoute que le développement des chemins de fer a dû influer d'une façon certaine sur le développement d'un grand nombre de petites villes.

M. le Président remercie l'auteur de sa communication, informe que le conseil a décidé qu'il n'y aurait pas de séance en juillet, et clôt la séance à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
Albert Delatour.

II

LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS

DES SIX GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER EN 1907

(*Suite et fin* [1])

DEUXIÈME PARTIE (*Suite et fin*)

XII

Les conventions de 1883 — Le crédit de l'État et celui des compagnies

Il y aura, cette année, vingt-cinq ans écoulés depuis que les conventions de 1883, ces conventions « scélérates » comme on les a qualifiées, « libératrices » comme les a dénommées M. Rouvier, existent et fonctionnent. On peut aujourd'hui les apprécier, les juger, par des faits et des chiffres précis, et ces chiffres se trouvent précisément dans ces statistiques annuelles des émissions et remboursements d'obligations que les compagnies effectuent tous les ans et que nous établissons régulièrement sur un cadre uniforme, bien avant et depuis cette époque.

Que serait devenu le crédit de l'État, à quels cours se négocieraient les rentes, si, en l'absence de ces conventions si attaquées, l'État avait été obligé, tous les ans, quels que soient les événements politiques ou financiers, quelles qu'aient été l'abondance, le bon marché ou la diminution et la cherté des capitaux disponibles, de faire appel au crédit et d'emprunter coûte que coûte et quand même pour terminer des travaux en cours ou exécuter ceux qui ont été décidés ? Que seraient devenus les cours des rentes, s'il avait fallu en émettre pour 336 millions comme en 1886, pour 254 millions comme en 1893, pour 349 millions comme en 1900 ou bien encore pour 263 millions comme l'an dernier, en pleine crise mondiale ? Jamais nos rentes n'auraient pu aussi facilement atteindre et dépasser le pair et permettre ainsi la réalisation des conversions de 1893 et de 1902.

Les compagnies de chemins de fer, grâce à leur crédit personnel, grâce aussi à l'excédent de leurs recettes sur leurs dépenses, ont pu placer, sans bruit, pour **4 347 millions** d'obligations depuis 1885 et, dans la même période, elles ont amorti tant en actions qu'en obligations 3 milliards ! Elles ont pu réaliser ces opérations de crédit sans nuire un instant à celles du Trésor, sans enrayer la hausse de nos fonds d'État. Grâce aux capitaux considérables qui ont été ainsi obtenus par les compagnies, le réseau des lignes d'intérêt général en exploitation n'a cessé de s'accroître chaque année, et le programme Freycinet de 1878 a pu être réalisé. Fin 1883, nous avions 28 047 kilomètres de chemins de fer en exploitation ; fin 1906, nous en avions 39 772 kilomètres.

---

(1) Voir numéro de juin, page 182.

La longueur annuelle des lignes d'intérêt général mises en exploitation depuis vingt et un ans seulement a été [1] :

De 1886 à 1892	4 662 kilomètres
De 1893 à 1899	2 617 —
De 1900 à 1906	1 896 —
Total	9 175 kilomètres

Pendant la même période, les tarifs des chemins de fer ont été abaissés dans de fortes proportions, grâce aux conventions de 1892, alors que M. Yves Guyot était ministre des travaux publics et M. Rouvier ministre des finances. On voyage plus vite et à meilleur marché aujourd'hui. Voici, depuis 1883, les améliorations obtenues :

Paris à :	Durée du trajet — Express ou rapides		Prix des places — 3e classe		Diminution du prix
—	1883 — heures	1907 — heures	1883 — fr. c.	1907 — fr. c.	— fr. c.
Calais.	5,22	3,20	20,10	14,55	5,55
Lille	4,00	2,55	16,90	12,15	4,75
Châlons-sur-Marne.	3,20	1,56	11,70	8,55	3,15
Troyes.	3,21	2,06	11,70	8,25	3,45
Marseille.	15,23	12,14	59,00	42,50	16,50
Bordeaux	10,45	6,53	39,15	29,00	10,15
Le Havre	4,18	2,45	21,00	11,25	9,75

Les voyageurs qui prennent des trains omnibus ou des trains de plaisir ont vu, tout à la fois, diminuer la durée et le coût des voyages. Des billets à prix réduits pour les ouvriers et les employés ont été établis dans les trains de banlieue; les billets dits de « bains de mer » ou de « voyages circulaires » comportent de nombreuses réductions de tarifs. Les compagnies ont fait tout ce qu'il dépendait d'elles pour faciliter au public des voyages plus rapides, plus confortables et moins coûteux.

XIII

Résultats tangibles et visibles des conventions de 1883

Les résultats tangibles et visibles des conventions de 1883 ont donc été les suivants :

1° Mise à exécution du plan Freycinet, conçu dans une heure d'enthousiasme — plan qui a été si vivement attaqué pendant les premières années, et dont on ne peut méconnaître aujourd'hui l'utilité ;

2° Construction et mise en exploitation de 10 000 kilomètres de voies ferrées ; le réseau français, qui était naguère aux quatrième et cinquième rangs, est maintenant au second rang ;

---

(1) Voir la *Notice sur la Périodicité des crises commerciales et ses rapports avec l'exploitation des chemins de fer français*, par G. Villain, directeur du contrôle commercial des chemins de fer. Grand in-4, Imprimerie nationale, 1907.

3° Réduction du prix des transports pour les voyageurs et pour les marchandises; facilités de toute nature apportées aux voyageurs, commerçants et industriels;

4° Concours financier des compagnies permettant — grâce à leur crédit personnel s'ajoutant à la garantie éventuelle d'un minimum de revenu aux actionnaires — de trouver plus de 4 milliards pour exécuter ces grandes constructions de lignes ferrées;

5° Le crédit de l'État ménagé; si le Trésor avait été obligé d'emprunter, année par année, les sommes nécessaires aux travaux de chemins de fer, jamais les conversions de rentes n'auraient été effectuées; jamais, par suite des besoins croissants du budget, il n'aurait été possible de réaliser des amortissements sur la dette; alors, de 1885 à fin 1907, tant sur les anciens emprunts que sur ceux effectués depuis 1885, les compagnies ont effectué plus de 3 milliards d'amortissements.

Tels sont, disons-nous, les résultats tangibles et visibles des conventions de 1883: ces résultats auraient été plus considérables encore si les compagnies n'avaient pas été à chaque instant attaquées, si leur existence n'avait pas été mise en jeu, soit par des propositions ou projets de loi sur le rachat, soit par des discussions sur la garantie d'intérêt, soit par des demandes incessantes et accroissements de charges nouvelles, si, en un mot, elles avaient pu vivre tranquilles et en paix.

XIV

Les impôts que paient les titres de chemins de fer

Ce n'est pas tout. Le Trésor, par les impôts divers qu'il perçoit sur les valeurs mobilières au moment de leur création et pendant tout le temps de leur existence, comme au moment de leur disparition, c'est-à-dire de leur remboursement ou liquidation, a bénéficié et bénéficie chaque année du développement financier et du crédit des compagnies. Nous avons déjà fait ce relevé et montré les charges qui en résultent pour les compagnies (¹). Si on relève simplement les impôts annuellement perçus sur les 10 209 626 obligations de chemins de fer émises depuis 1885 et sur celles qu'elles ont remboursées, puis ce que les droits de transmission et de transfert rapportent au Trésor, on peut se demander ce que l'État aurait reçu si, se substituant aux compagnies, il avait émis des rentes pour un capital de 4 milliards. La réponse est facile : il ne serait pas entré un centime d'impôt dans ses caisses, puisque les rentes sont exemptes de toute taxe.

Quand on parle de ces impôts qui pèsent sur les titres des compagnies de chemins de fer, on entend souvent dire qu'ils sont insignifiants. Comme le disait Bastiat, dans presque tous les faits économiques et financiers, il y a « *ce qu'on voit et ce que l'on ne voit pas* ».

Qu'est-ce donc, dit-on, que 1f50, 2 francs, 3 francs d'impôt par titre ? Qu'est-ce donc qu'une augmentation d'impôt de 50 centimes, 1 franc, 1f50, 2 francs sur le coupon quand le capital s'accroît, quand la fortune augmente! C'est insignifiant. *Voilà ce que l'on voit, et voilà ce que l'on dit.*

Ce que l'on ne voit pas et ce que l'on ne dit pas, c'est que les six grandes compa-

---

(¹) « Les Chemins de fer et l'impôt : La Légende des gros dividendes ». Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 17 juin 1891.

gnies de chemins de fer avaient en circulation, dans le public, fin 1906 : 33 millions de feuilles de papiers qui s'appellent obligations de chemins de fer, et que ces 1f50 d'impôt dont chacune d'elles est frappée représentent près de 50 millions par an.

Ce que l'on ne voit pas et ce que l'on ne dit pas, c'est que, sans ces 1f50 d'impôt, les obligations se négocieraient plus cher. 1f50 d'impôt capitalisé à 3 °/o représente 50 francs. C'est-à-dire qu'un capital de 50 francs rapporte 1f50. Nous avons cité, à ce sujet, à la *Commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus,* en 1894-1895, un fait typique. L'obligation des chemins de fer du Nord belge, qui fait partie de la compagnie du Nord français, se négocie, exempte d'impôt, de 485 francs à 490 francs. L'obligation du Nord français, qui paie 1f50 d'impôt, se négocie de 440 à 445 francs, soit une différence en moins de 45 à 50 francs et de près de 60 francs pour les obligations des cinq autres compagnies. Sur 33 millions de titres d'obligations de chemins de fer en circulation fin 1906, représentant en Bourse un capital de 14 600 millions, cette différence de 50 francs par titre représente un capital de 1 650 millions.

Ce que l'on ne voit pas et ce que l'on ne dit pas, c'est que, sans l'impôt, les compagnies de chemins de fer pourraient, avec la même annuité qu'elles consacrent par an aux intérêts et à l'amortissement de leurs obligations, émettre un plus gros capital, se procurer plus de ressources, construire un plus grand nombre de lignes, ou bien abaisser les tarifs, diminuer les frais de transport et de marchandises.

Ce même raisonnement peut être appliqué aux emprunts de la ville de Paris, du Crédit foncier et de toutes les sociétés.

Ce que l'on ne voit pas et ce que l'on ne dit pas, c'est que l'impôt sur les valeurs mobilières a pour effet d'abaisser la valeur vénale des titres ou d'obliger les sociétés qui font appel au crédit à emprunter à un taux d'intérêt plus élevé, ou bien encore pour une même annuité de recevoir un capital moins fort. L'influence de cette taxe, a dit M. Léon Say, est telle que « *son abolition constituerait, à l'inverse de ce qui s'est produit quand on l'a établie, une augmentation de capital pour les possesseurs de titres au jour du rappel de la loi* » (1).

XV

La dette publique et celle des chemins de fer — La « cloison étanche » Les bénéfices des actionnaires et ceux de l'État — Les charges patronales des compagnies

Ajoutons enfin que les conventions de 1883 ont eu ce grand résultat de ne pas ajouter à la dette publique le montant des emprunts que les compagnies ont effectués, de conserver intact le crédit de l'État et des compagnies. C'est ainsi que s'est vérifiée et justifiée cette « cloison étanche » dont M. Rouvier, alors ministre des finances, parlait dans un de ses discours. Si l'État était devenu propriétaire de toutes nos compagnies de chemins de fer, au montant total de la dette publique consolidée, serait venue s'ajouter celle des chemins de fer. Nous aurions aujourd'hui 32 à 33 milliards de dettes publiques et on ne distinguerait pas entre celles qui

(1) Léon Say, *Solutions démocratiques de l'impôt.* Cinquième conférence, t. II, p. 65.

s'appliquent à des dépenses productives, à des accroissements d'actif et celles qui concernent des dépenses improductives.

Si, en regard des avantages procurés à l'État par les conventions de 1883, on oppose les « dividendes » des actionnaires de ces grandes compagnies, si injustement attaquées, on s'aperçoit que l'État s'est fait la part du lion.

Pour s'en rendre compte, il suffit de mettre en regard des recettes totales d'exploitation des six compagnies (impôts non compris) les dividendes distribués en 1883 et aujourd'hui (1) :

	Recettes en millions de francs		Dividende brut des actions	
	1883	1906	1883	1906
	—	—	—	—
Nord.	175 299	257 042	73,00	72,00
Est	137 410	215 463	35,50	35,50
Ouest	138 517	206 817	37,00	38,50
Orléans. . . .	185 390	257 724	57,50	59,00
P.-L.-M. . . .	346 228	496 754	55,00	58,00
Midi.	100 240	120 962	40,00	50,00

De 1883 à 1906, l'augmentation des recettes totales d'exploitation a été, en chiffres ronds :

Sur le **Nord**.	82	millions
— l'**Est**.	78	—
— l'**Ouest**.	68	—
— l'**Orléans**. . . .	72	—
— le **Lyon**.	160	—
— le **Midi**	21	—

Il semble, à ne consulter que ces chiffres, que les actionnaires de sociétés aussi favorisées, puisque leurs recettes totales d'exploitation se sont accrues d'environ 500 millions, ont dû voir grossir proportionnellement leurs dividendes.

Qu'on en juge :

En 1883, un capitaliste détenteur d'une action des six grandes compagnies aurait reçu, en intérêts et dividendes, 298 francs *brut*.

En 1906, ce même actionnaire aurait reçu *brut* 313 francs, soit 15 francs en plus : mais comme les impôts sur les valeurs mobilières ont été augmentés depuis 1883, le revenu net de 1906 ne dépasse guère celui de 1883 : pour certaines compagnies, comme le Nord, l'Est, l'Ouest, ce revenu est même inférieur. L'Orléans n'a pu augmenter son dividende de 1f50 qu'en faisant un prélèvement sur le revenu de son domaine privé.

Les recettes brutes des six compagnies se sont accrues de plus de 500 millions : le dividende des actionnaires est resté stationnaire.

Tel a donc été, pour ces actionnaires si enviés, le résultat des conventions de 1883.

On dira, sans doute, que, si le revenu des actions ne s'est pas accru, leur capital, au contraire, est en grande plus-value.

(1) Chiffres extraits de la *Notice sur la Périodicité des crises économiques et ses rapports avec l'exploitation des chemins de fer français*, par M. Georges Villain, p. 44. Imprimerie nationale, 1907.

Fin décembre 1883, un achat d'une action des six compagnies aurait coûté environ 6 800 francs. Ce même achat vaudrait aujourd'hui 7 365 francs, soit une plus-value de 565 francs.

Le même capital de 6 800 francs employé en rente 3 °/₀ sur l'État au prix du 31 décembre 1883, soit 75f 80, vaudrait aujourd'hui, sur le cours de 96 francs, 8 610 francs, soit une plus-value de 1 810 francs.

Au lieu de conserver leurs titres, si les actionnaires avaient acheté de la rente française 3 °/₀, leur capital se serait accru dans de plus grandes proportions, ce qui prouve, encore, que les conventions de 1883 ont été plus avantageuses à l'État et au crédit public qu'aux compagnies et à leurs actionnaires.

Ces derniers peuvent dire que leurs bénéfices ont été absorbés, d'une part, par les impôts que perçoit l'État et, d'autre part, par les charges patronales en faveur du personnel que les compagnies emploient.

Ces charges patronales sont, en effet, considérables. Fin 1904, elles s'élevaient à 71 743 427 francs. Depuis 1883, l'augmentation n'est pas moindre de 45 millions; depuis 1890, elle est exactement de 33 664 559 francs, soit de 88,40 °/₀. Ces chiffres sont extraits de la *Notice sur l'Exposition collective des institutions patronales des six grandes compagnies de chemins de fer, présentée à l'Exposition universelle de Milan en 1906*. On peut se reporter également aux diverses études que nous avons publiées sur ce sujet (1).

Voici notamment pour le Lyon le détail des charges patronales qui s'est élevé en 1907 à 24 805 400 francs:

Intérêts des capitaux consacrés à l'installation des logements, écoles, réfectoires, ouvroirs, et aux prêts à consentir aux agents momentanément embarrassés	38 600f
Soins médicaux, fourniture de médicaments	708 500
Boissons chaudes ou hygiéniques	35 300
Salaires et demi-salaires de maladie	2 163 000
Indemnités de résidence	543 500
Allocations aux familles nombreuses	468 100
Contribution à la dépense de l'habillement	132 100
Allocations aux Sociétés coopératives	39 600
Pensions viagères, secours, orphelinat	1 103 200
Allocations spéciales de mise à la retraite	1 457 300
Dotation et gestion des caisses de retraites	10 116 200
Somme prélevée sur le compte du dividende de l'exercice 1905 et versée à la caisse des retraites de la compagnie conformément à la décision de l'assemblée générale du 10 avril 1906	8 000 000
Ensemble	24 805 400f

qui représente 54,40 °/₀ de la somme de 45 600 000 francs qui est distribuée aux actionnaires à titre de dividende.

Nous avons relevé, compagnie par compagnie, l'importance des charges patronales et le montant des dividendes distribués; et, d'autre part, en regard de ces

(1) « Les Chemins de fer et l'impôt : La Légende des gros dividendes ». Communication faite à la Société de statistique de Paris, séance du 17 juin 1891. — « Les Charges patronales et fiscales des six grandes compagnies » (*Rentier* du 7 avril 1905).

dividendes, nous avons indiqué, d'après les rapports des compagniès, le montant des profits ou des économies que l'État réalise du fait de l'exploitation des chemins de fer.

Voici ces chiffres que chacun pourra, comme nous l'avons fait, vérifier et contrôler dans les rapports lus aux récentes assemblées d'actionnaires.

En 1907, les charges patronales des compagnies ont été les suivantes :

Est	12 438 189f,	soit par action	21f	environ
Lyon	24 805 400	—	31	—
Midi	8 858 878	—	35	—
Nord	23 379 986	—	44	—
Orléans	14 174 202	—	23	—
Ouest	8 951 325	—	30	—
Total	92 607 980f			

Les charges patronales s'élevaient fin 1904 à 71 743 427 francs et à environ 27 millions en 1883. Elles ont presque quadruplé en un quart de siècle.

Or, les dividendes des actionnaires sont égaux ou à peu près égaux à ceux qu'ils recevaient à pareille époque. Un capitaliste qui aurait acheté en 1883 une action de chacune des six grandes compagnies aurait reçu, en intérêts et dividendes, 298 francs brut ; il aurait reçu, pour 1907, brut 312 francs. En tenant compte des impôts qui, depuis 1883, ont été augmentés sur les valeurs mobilières, il recevrait moins aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans.

A côté de ces charges patronales, il faut placer le montant des dividendes distribués en 1907.

Ce montant a été le suivant par compagnie et par action :

		Soit par action de capital	Soit par action de jouissance
Est	20 750 000f	85f 50	15f 50
Lyon.	45 600 000	57 00	37 00
Midi.	12 500 000	50 00	25 00
Nord.	29 400 000	72 00	56 00
Orléans . . .	33 413 805	59 00	44 00
Ouest	11 550 000	38 50	21 00
Total. . .	153 213 805f		

Sur ces 153 213 805 francs, le Midi a demandé une avance à l'État, à titre de la garantie d'intérêt, de 4 805 536f 15 et l'Ouest une somme de 16 305 021f 35, ce qui fait pour les deux compagnies un total de 21 150 557f 50.

Les actionnaires ont donc reçu, sur leurs revenus propres, une somme d'environ 131 millions, en chiffres ronds, alors que leurs charges patronales se sont élevées à 92 millions, c'est-à-dire que, sans ces charges patronales, le revenu net des actionnaires aurait pu être accru de plus de 60 °/o !

Dans leurs rapports, les six compagnies ont évalué les profits que l'État avait retirés en 1907 du fait de l'exploitation des chemins de fer.

Voici ce relevé, par compagnie :

Est.	43 272 922f,	soit par action	74f	environ
Lyon	93 569 100	—	117	—
Midi	23 068 000	—	92	—
Nord	37 659 652	—	71	—
Orléans	49 287 000	—	82	—
Ouest (1906). .	40 875 101	—	136	—
Total	287 731 775f			

Sans compter que l'État, du fait de ses subventions, retire 6,263 °/ₒ des capitaux avancés à l'Est; 9,40 °/ₒ de ceux avancés au Lyon; 5,77 °/ₒ de ceux avancés au Midi.

XVI

L'actionnaire le plus favorisé est l'État

Il résulte des chiffres qui précèdent qu'en ce qui concerne les compagnies de chemins de fer :

Le montant des dividendes distribués aux actionnaires, en 1907, s'élève à 153 213 805 francs.

Les charges patronales payées par les compagnies s'élèvent à 92 607 980 francs.

Les bénéfices ou économies dont l'État bénéficie du fait des six grandes compagnies se sont élevés, en 1907, à 287 731 775 francs.

Ces chiffres significatifs permettent d'affirmer que, dans toutes les grandes entreprises et sociétés par actions, le plus favorisé n'est pas celui qu'on voit, c'est-à-dire le porteur de titres, le capitaliste, l'actionnaire qui a fourni les fonds et commandité l'entreprise; ce n'est pas davantage l'obligataire qui reçoit simplement l'intérêt et le remboursement du capital qu'il a prêté. L'actionnaire qui perçoit la plus forte part, sans courir aucun risque, c'est l'État ou la municipalité, par l'impôt et les redevances consentis à leur profit. On peut constater qu'alors que le Trésor, le commerce, l'industrie, le public ont bénéficié de leur industrie, les actionnaires, eux, sont restés à la portion congrue. Depuis 1883, répétons-le, les recettes des six grandes compagnies ont augmenté de 500 millions; les actionnaires, impôts déduits, ne reçoivent pas davantage et, dans quarante-deux à cinquante-deux ans, tout leur actif fera retour à l'État. Il n'y aura plus ni actionnaires, ni obligataires; l'État sera propriétaire d'un réseau de voies ferrées qui répartit plus de 800 millions par an, en dividendes, intérêts et amortissements.

A l'expiration des concessions, rien que par la progression normale et naturelle des recettes — si des imprudences qualifiées trop souvent de réformes ne viennent pas gaspiller cette grosse fortune — ces 800 millions de revenu net pourront peut-être atteindre 1 milliard à 1 200 millions. Un tel revenu dépassera les charges de la dette publique. Aucun pays ne se trouverait, dès lors, dans une situation comparable à la nôtre, situation dont nous sommes les seuls, en France, à ne pas nous douter, tandis qu'à l'étranger, on est plus juste envers nous que nous ne le sommes envers nous-mêmes. Le système financier employé en France pour la construction du réseau, avec la garantie d'intérêt, la participation aux bénéfices et le retour de tous les réseaux à l'État, à l'expiration des concessions, est considéré unanimement

comme de beaucoup préférable à l'exploitation directe par l'État, à la possession par l'État de chemins de fer qu'il aurait à construire avec des capitaux empruntés par lui.

XVII

La valeur actuelle de la nue propriété du réseau des compagnies

Sans les attaques dont les compagnies de chemins de fer ont été l'objet et les charges qui leur ont été imposées, depuis longtemps déjà le partage des bénéfices entre l'État et les compagnies aurait été un fait accompli ; depuis longtemps aussi, les obligations auraient atteint et dépassé le pair, ce qui aurait permis de réaliser des économies sur le coût des emprunts, économies dont l'État aurait profité tout le premier. Les six compagnies ont, en circulation, en chiffres ronds, 11 millions et demi d'obligations 3 °/₀ ; une réduction en type 2 ½ aurait produit une économie annuelle de 2ᶠ 50 par titre, soit de près de 29 millions ! Une telle économie, capitalisée à 3 °/₀, aurait permis aux compagnies de se procurer, sans qu'il leur en coûtât un centime de plus que ce qu'elles paient aujourd'hui, un capital de 900 millions avec lequel elles auraient pu ou construire des lignes nouvelles, ou améliorer celles qui existent, ou transformer plusieurs d'entre elles en lignes électriques, et par là améliorer encore cette immense fortune dont l'État est actuellement l'usufruitier et dont il sera l'unique propriétaire et bénéficiaire à partir de la période qui s'écoulera de 1950 à 1960.

Cette fortune n'est pas hypothétique ; elle n'est pas dans les nuages, elle a une valeur actuelle considérable. On a essayé plusieurs fois de la chiffrer et on est arrivé à plus de 3 milliards, c'est-à-dire que, si l'État aliénait une propriété qui lui appartiendra en entier dans quarante-deux à cinquante-deux ans, il pourrait la céder pour plus de 3 milliards. En d'autres termes encore, si l'État voulait proroger les concessions des compagnies pour une durée égale à celle qu'elles ont encore à courir, ce sont encore des milliards qu'il pourrait obtenir. Il est inutile d'envisager de telles éventualités, car l'État n'a nul besoin d'aliéner cette immense propriété, ni de proroger l'époque à laquelle elle lui fera retour de plein droit ; mais il était nécessaire, par un exemple précis, de montrer que la propriété des chemins de fer, même à échéance de 1950 à 1960, n'est pas une non-valeur.

L'intérêt de l'État et celui des compagnies est que les recettes s'accroissent et ne soient pas absorbées par un développement continu de dépenses anciennes et nouvelles. A ce point de vue, il y a beaucoup à faire. On réclame aux compagnies toutes sortes d'améliorations : voitures plus confortables, wagons « hygiéniques », trains ultra-rapides avec des compartiments de toutes classes, réduction des heures de travail pour le personnel et une plus forte rémunération, réductions de tarifs, etc. il ne viendrait à personne l'idée d'accorder aux compagnies le droit de faire payer un supplément pour la vitesse ou pour le confortable, comme cela existe dans presque tous les pays d'Europe, de même que la tolérance des 30 kilos de bagages n'existe presque nulle part [1]. Ce serait par millions que se chiffrerait le produit de cette réforme. Le rapport très documenté et des mieux ordonnés que M. Argeliès

---

[1] Voir, à ce sujet, les études que nous avons publiées dans le *Rentier* du 27 novembre 1902 et du 27 janvier 1904.

a présenté à la Chambre au nom de la commission du budget sur le *Budget des chemins de fer et garanties d'intérêts,* contient, sur ce sujet, des détails du plus grand intérêt qui confirment nos propres appréciations.

Il faut enfin suivre les sages conseils que donnait déjà, en 1895, un des personnages les plus autorisés du Sénat :

« Il n'y a pas lieu d'exiger des compagnies des accroissements de dépenses considérables, se chiffrant par des millions, par suite de services multiples et coûteux, lorsque des services plus économiques et moins nombreux suffiraient, de ne pas commettre cet abus dispendieux de leur demander, sur certaines lignes d'un trafic nul et minime, le double de trains nécessaires, tout abus de cette nature se chiffrant par des augmentations considérables de millions à la dépense et, par conséquent, par un accroissement du nombre de millions à la garantie d'intérêt.

« Il ne faut pas s'habituer, comme on l'a trop fait, à considérer les compagnies comme l'ennemi, mais « à les traiter en associées de l'État, ce qu'elles sont, ou en fermières du domaine de l'État, ce qu'elles sont plus exactement encore. »

Ces paroles, que prononçait à la tribune du Sénat, le 2 avril 1895, le président de la commission des finances, M. Loubet, le digne et respecté ancien président de la République, sont toujours vraies et ne doivent pas être oubliées.

TROISIÈME PARTIE

XVIII

En terminant cette communication, je me bornerai à faire passer sous vos yeux les graphiques suivants :

1° Longueur des chemins de fer ;
2° Montants annuels des émissions et des remboursements d'obligations des six grandes compagnies ;
3° Montant total des émissions et des remboursements d'obligations depuis 1885 ;
4° Cours moyens des actions de l'Ouest et dividendes distribués depuis 1885 ;
5° — — de l'Orléans — —
6° — — du P.-L.-M. — —
7° — — du Nord — —
8° — — de l'Est et du Midi et dividendes distribués depuis 1885 ;
9° — des obligations Est 3 % anciennes et 2 1/2 % depuis 1885 ;
10° — — Lyon 3 % fusion anciennes et 2 1/2 % ;
11° — — Midi 3 % anciennes et 2 1/2 % depuis 1885 ;
12° — — Nord — —
13° — — Orléans — —
14° — — Ouest — —
15° Plus hauts et plus bas cours de la rente 3 % amortissable.

Alfred NEYMARCK.

Longueur des chemins de fer

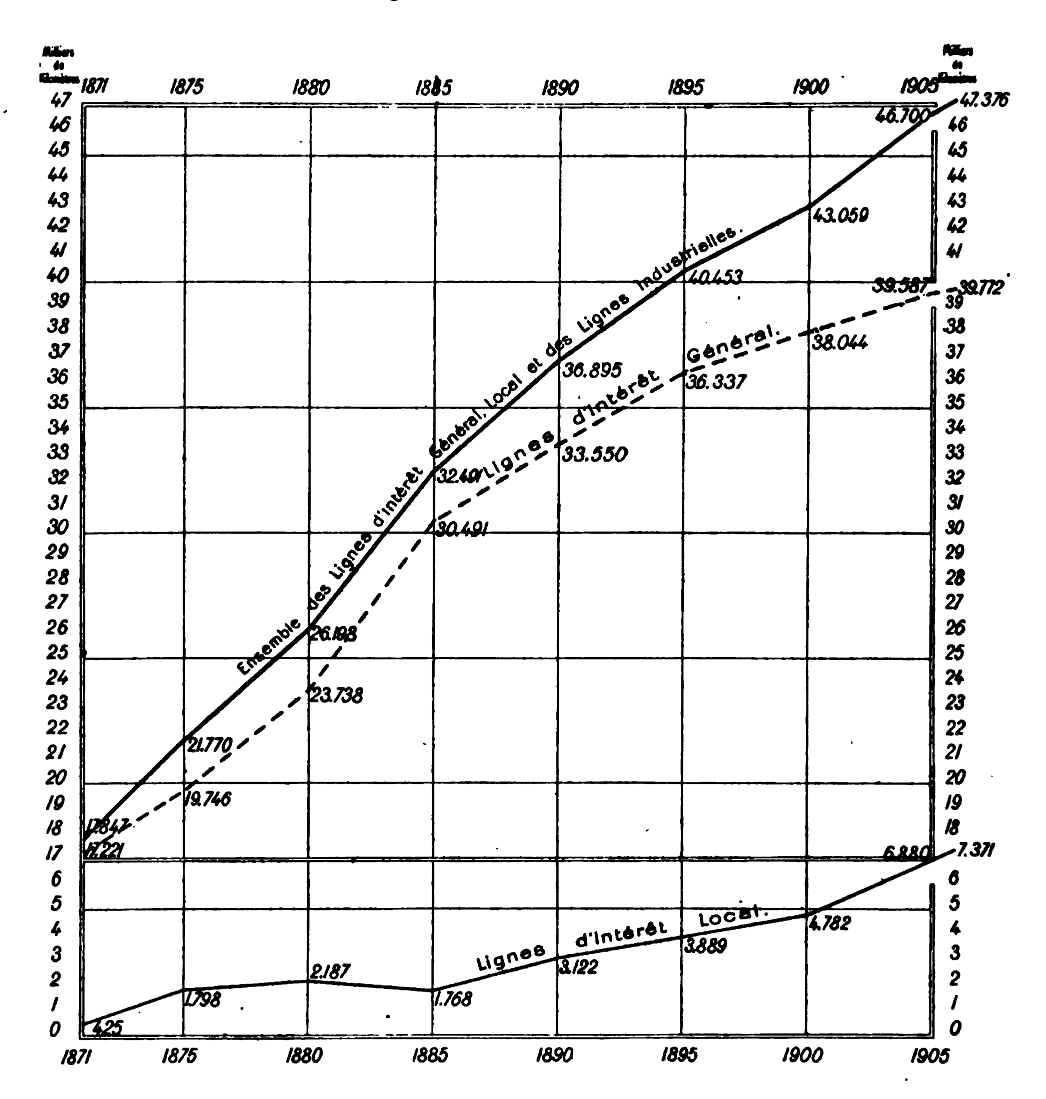

Montants annuels des *émissions* et des *remboursements* d'obligations

(Six compagnies)

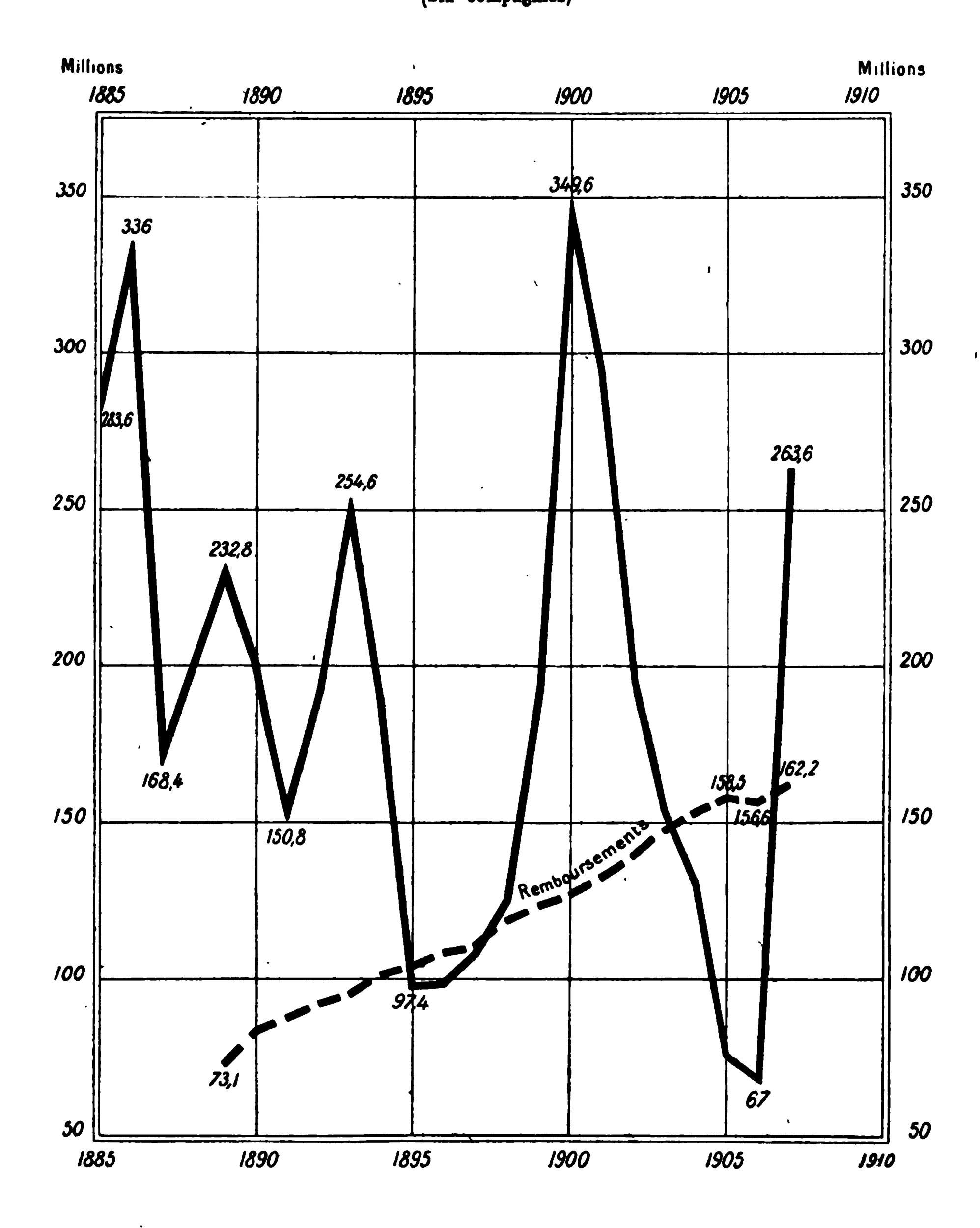

Montant total des *émissions* et des *remboursements* d'obligations depuis 1885

(Six compagnies)

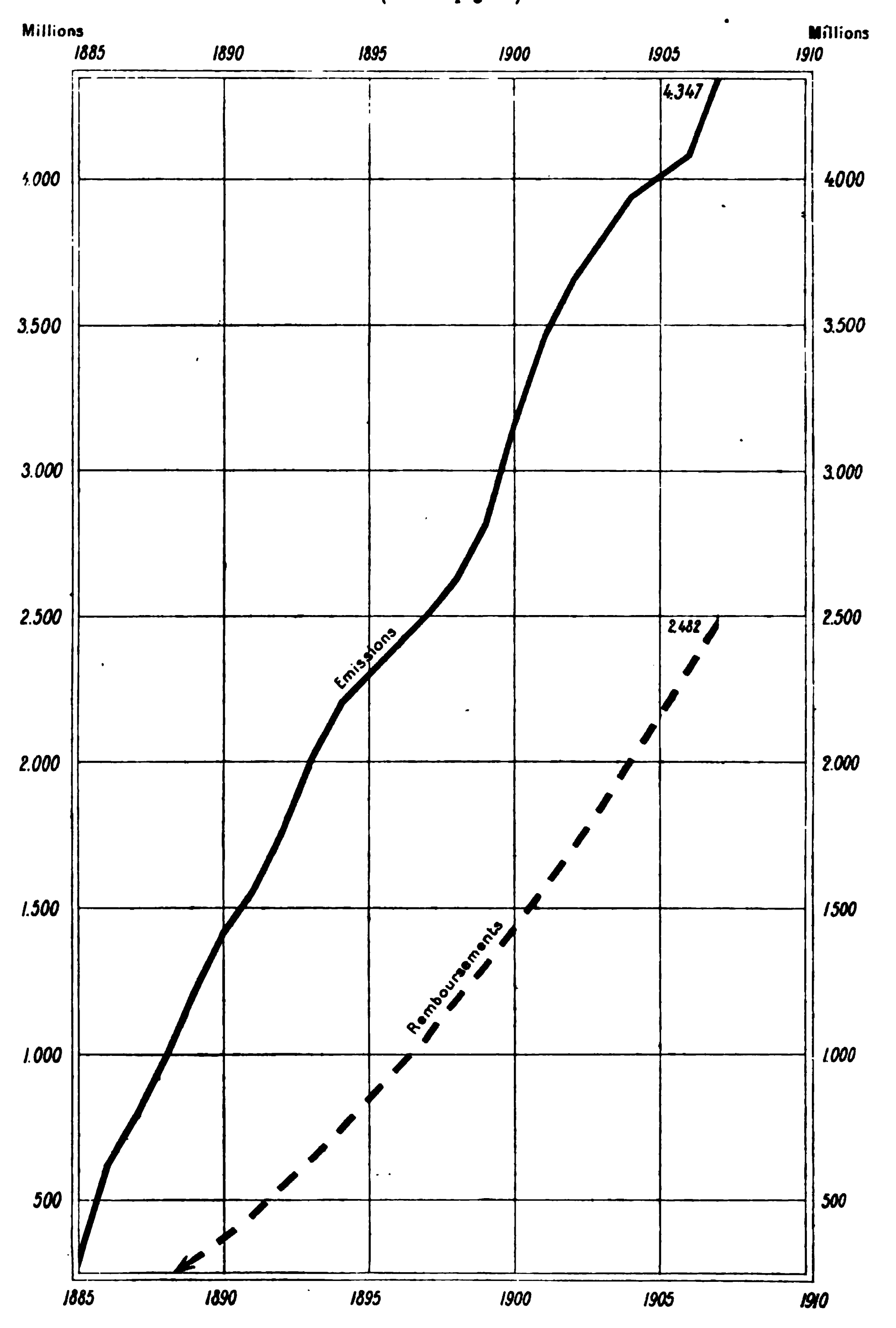

(Voir la légende page 221)

Émissions

ANNÉES	OBLIGATIONS VENDUES	TOTAL du PRIX DE VENTE
1885	750 752	283,6
1886	873 992	336,0
1887	434 396	168,4
1888	496 743	197,2
1889	575 926	232,8
1890	463 484	198,8
1891	340 510	150,8
1892	420 153	191,0
1893	557 024	254,6
1894	408 541	188,0
1895	208 958	97,4
1896	212 230	98,3
1897	238 187	107,6
1898	282 316	125,0
1899	446 096	191,8
1900	817 006	349,6
1901	656 087	291,5
1902	433 971	194,3
1903	346 752	153,6
1904	300 470	131,2
1905	169 071	75,1
1906	153 431	67,0
1907	663 530	223,6
Totaux. . .	10 209 626	4 347,2

Remboursements

ANNÉES	OBLIGATIONS AMORTIES	MONTANT
1885 à 1891 . .	»	450,0
1892	177 290	92,9
1893	184 333	95,5
1894	197 721	101,6
1895	202 643	104,5
1896	211 073	108,9
1897	222 099	110,5
1898	230 099	119,0
1899	238 613	123,8
1900	251 859	127,3
1901	261 740	132,6
1902	277 374	139,0
1903	287 316	147,5
1904	299 597	153,9
1905	308 385	158,5
1906	313 252	156,6
1907	324 331	162,2
Total . . .		2 482,3

OUEST

Cours moyens des actions

Millions
Millions
1885 1890 1895 1900 1905 1910
1.200
1.100
1.000
900
800
1.209
1104
919
880
854
832
1885 1890 1895 1900 1905 1910

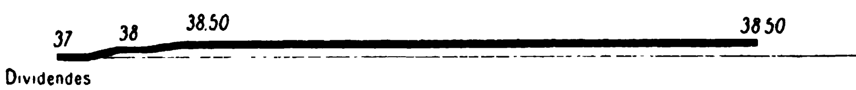

PARIS A ORLÉANS

Cours moyens des *actions*

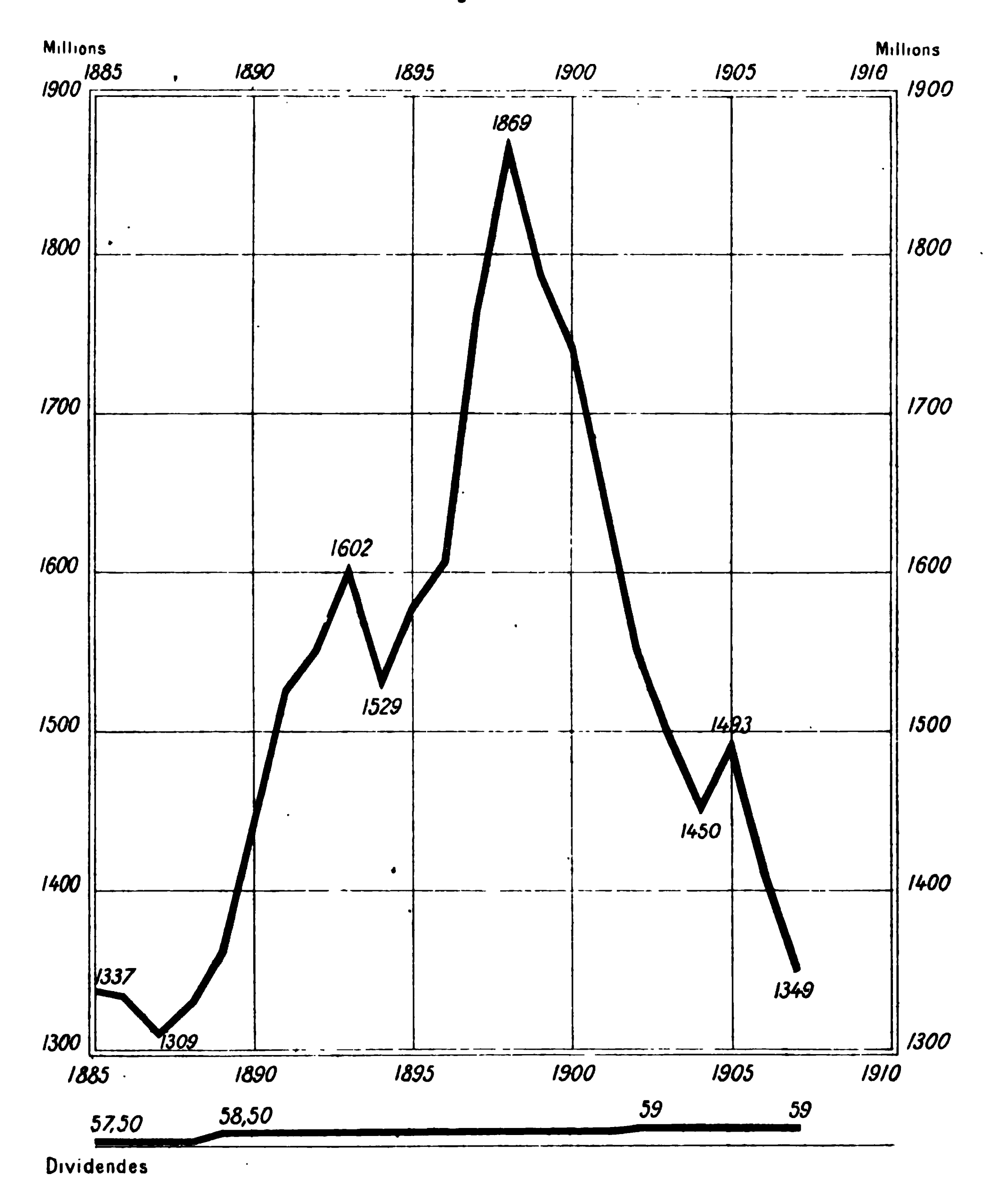

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Cours moyens des *actions*

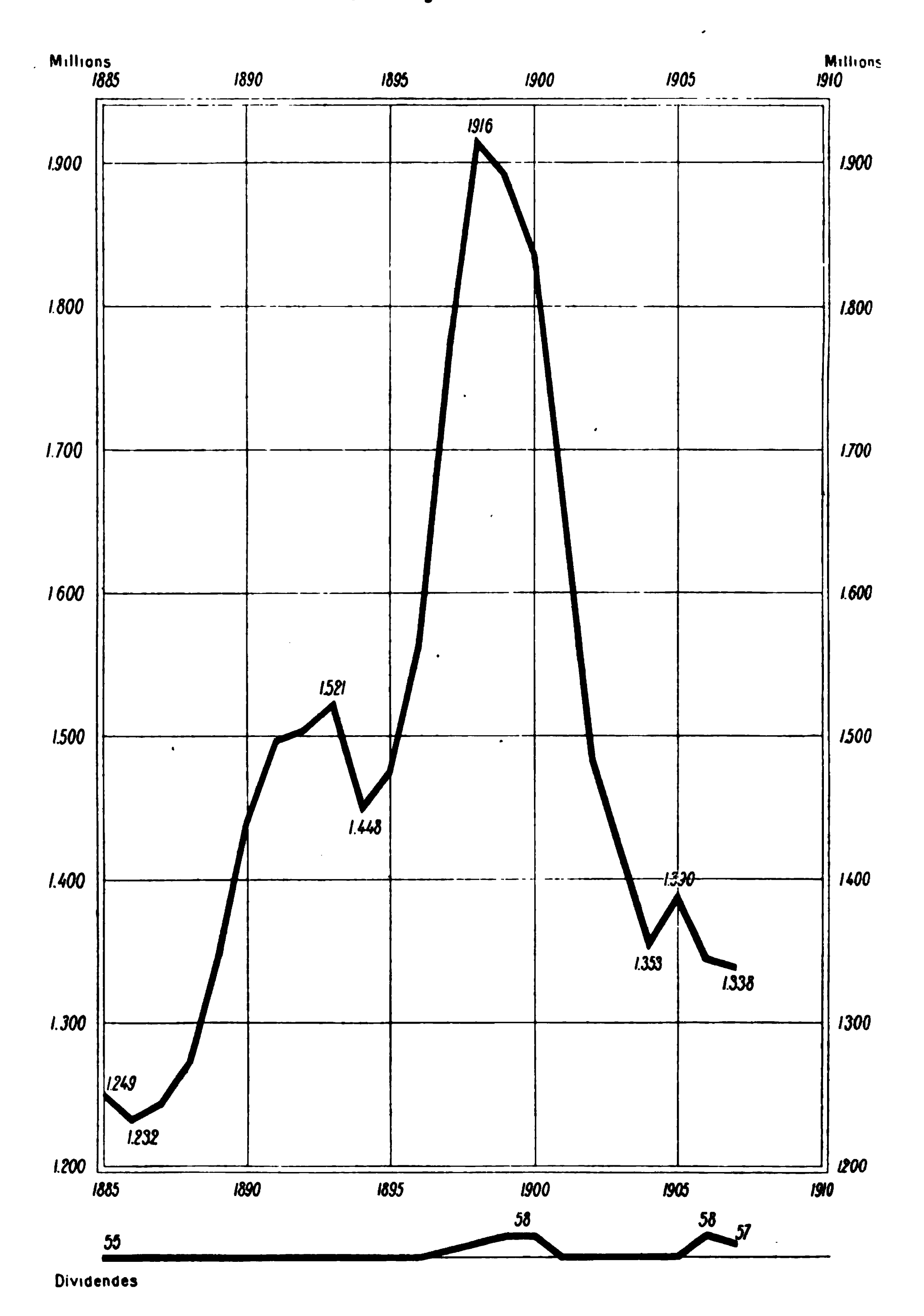

NORD

Cours moyens des *actions*

1885 1890 1895 1900 1905 1910

2300 2200 2100 2000 1900 1800 1700 1600

1602 1540 1882 1805 2317 1764 1816 1757

Dividendes

62 59 70 62 74 65 72

EST

Cours moyens des *actions*

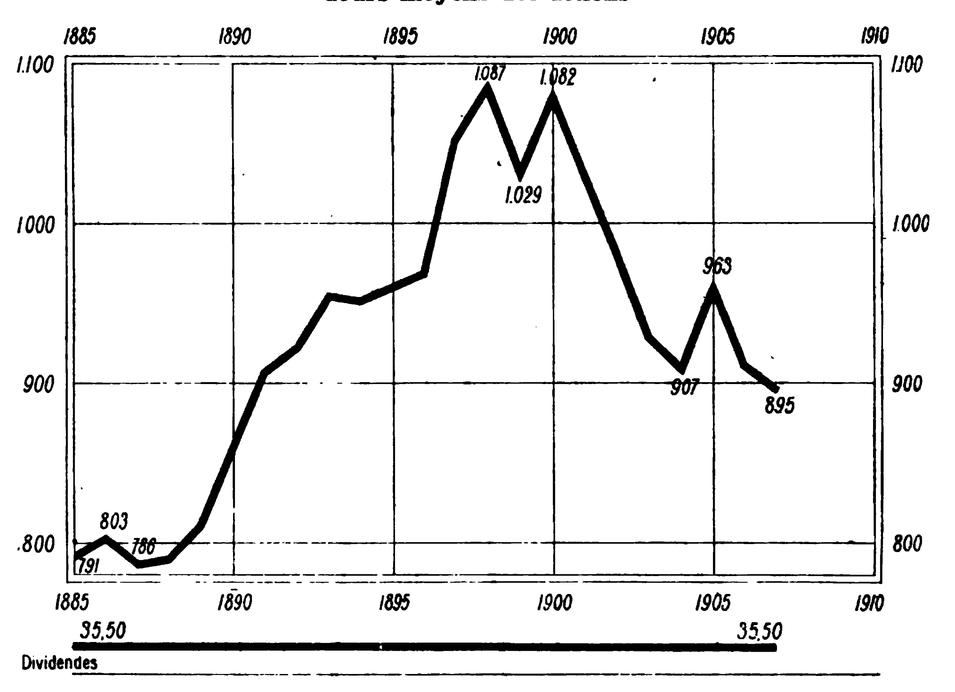

MIDI

Cours moyens des *actions*

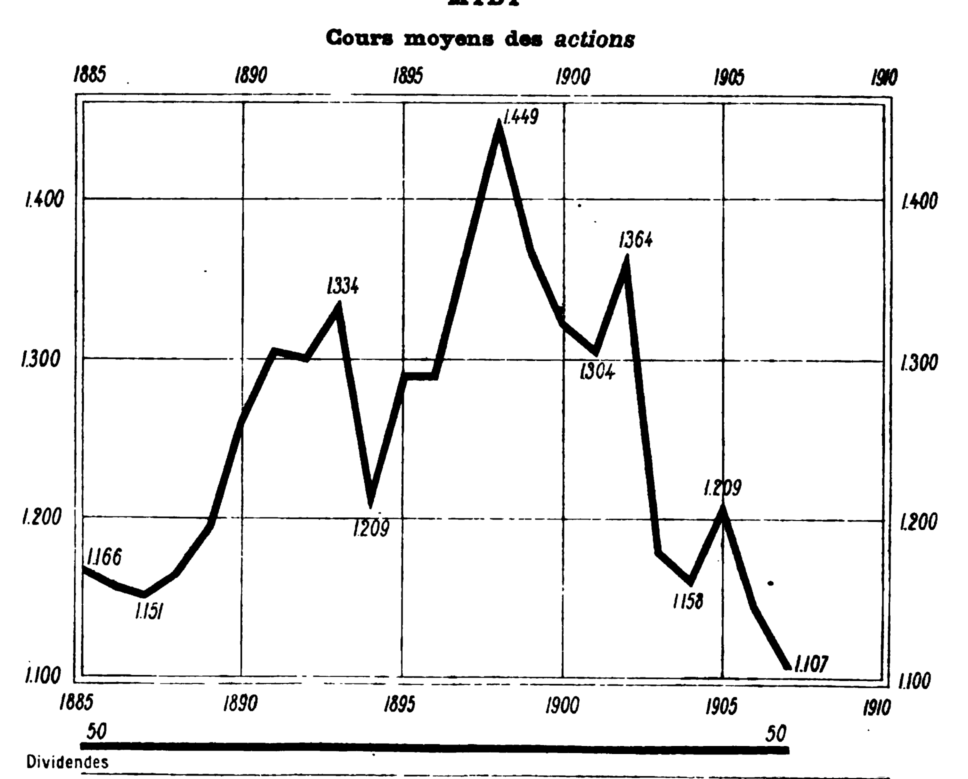

EST

Cours moyens des obligations 3 % *anciennes* et 2 1/2 %

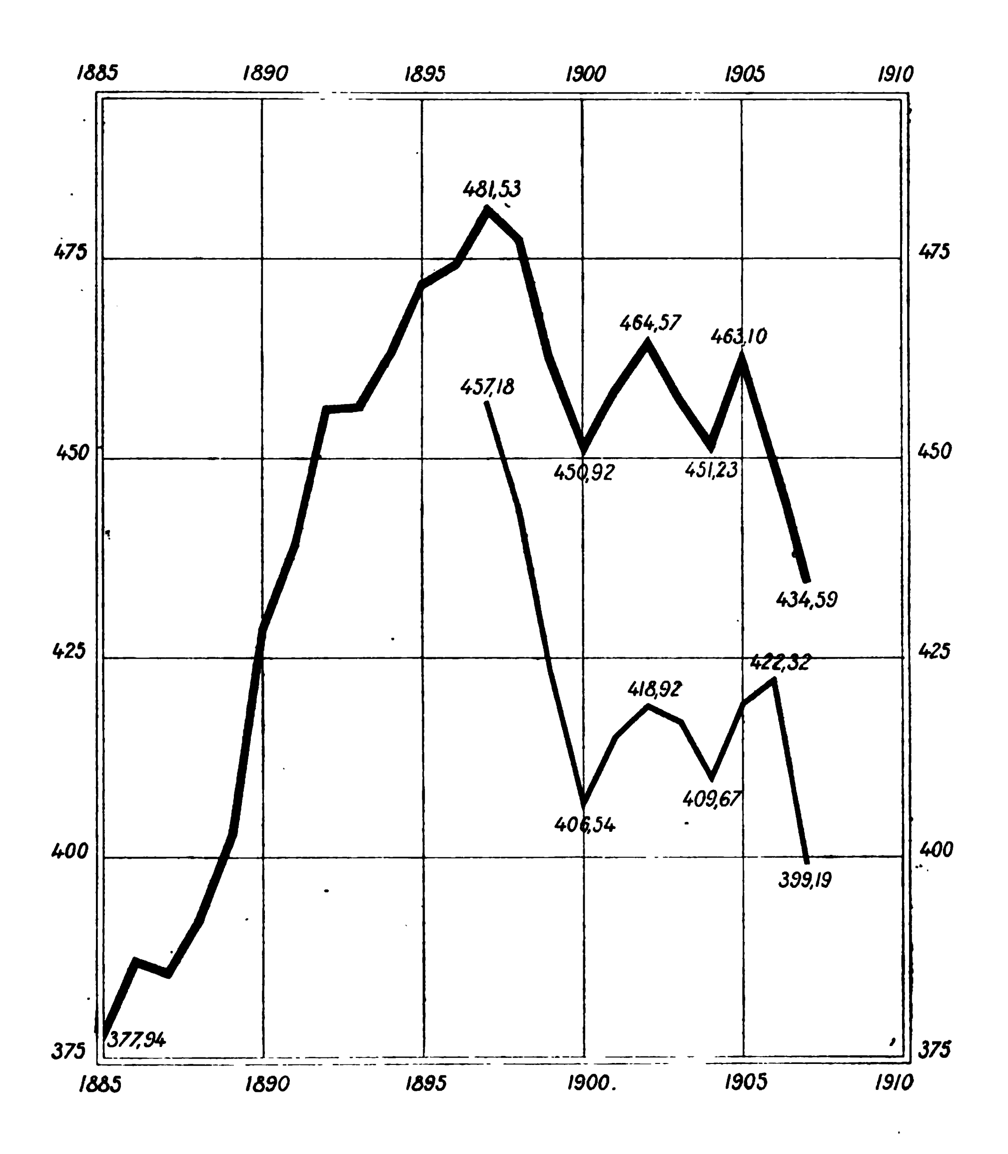

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Cours moyens des obligations *3 °/₀ fusion ancienne* et *2 ¹/₂ °/₀*

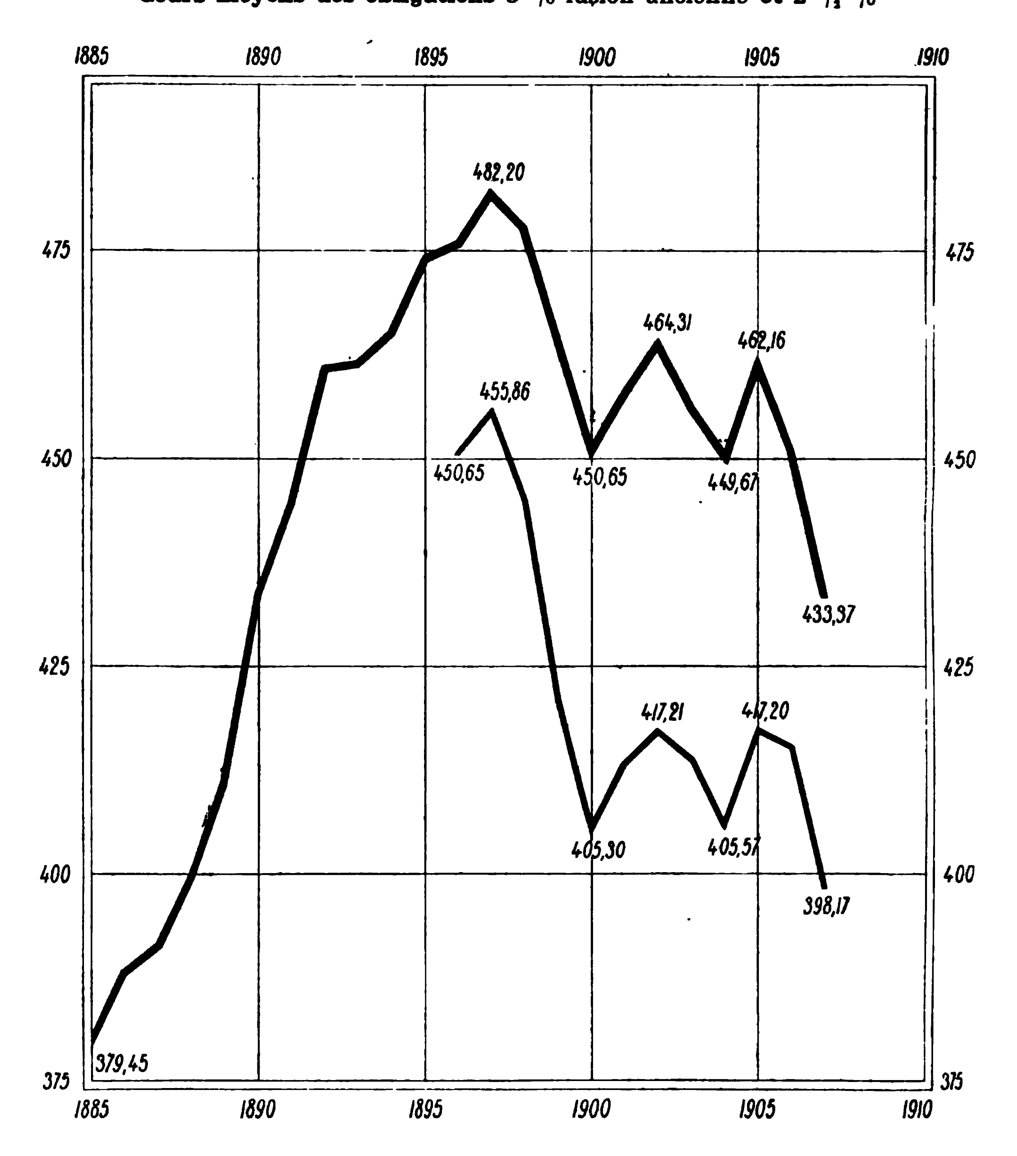

MIDI

Cours moyens des obligations 3 % *anciennes* et 2 ½ %

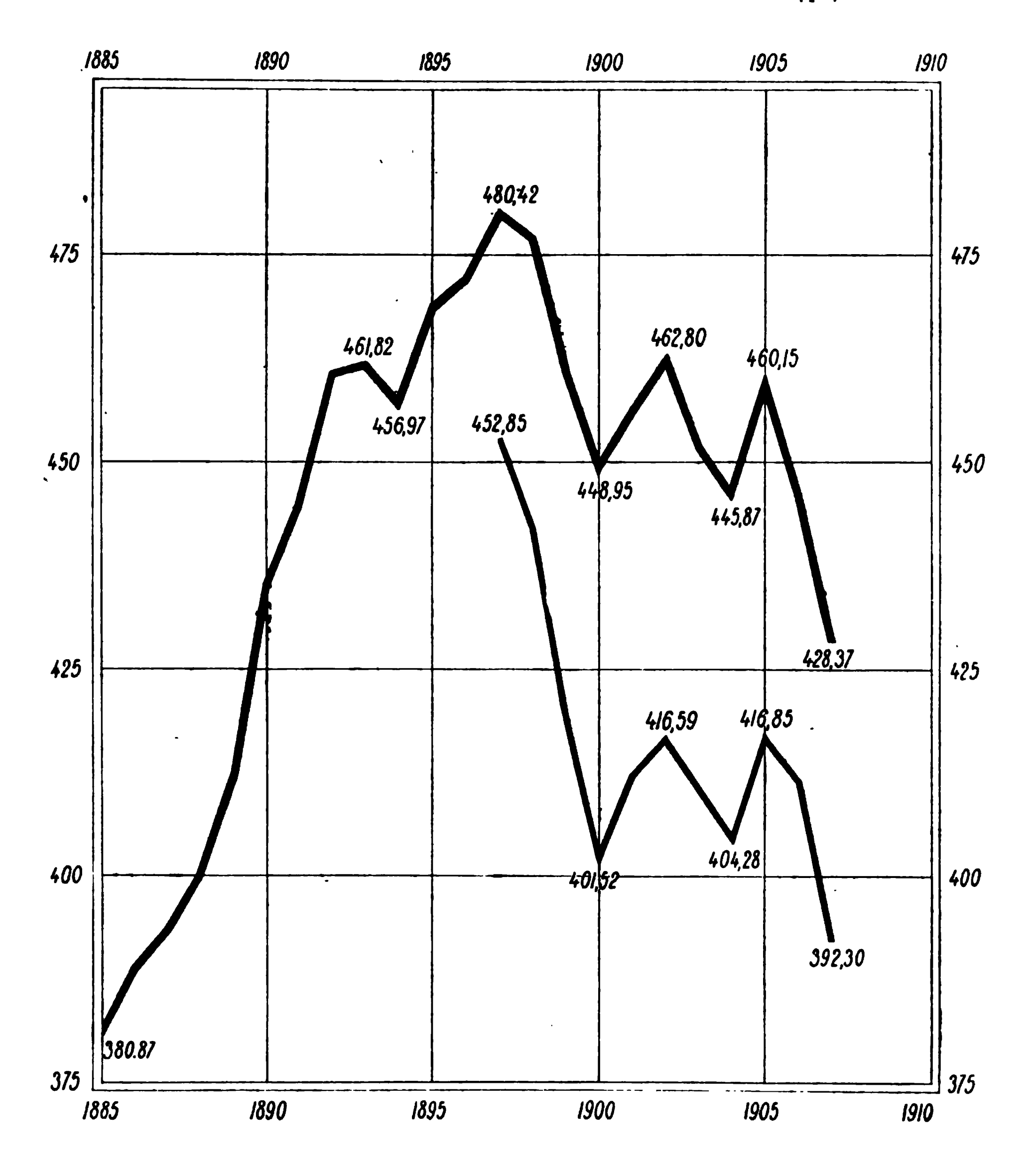

NORD

Cours moyens des obligations 3 % anciennes et 2 ½ %

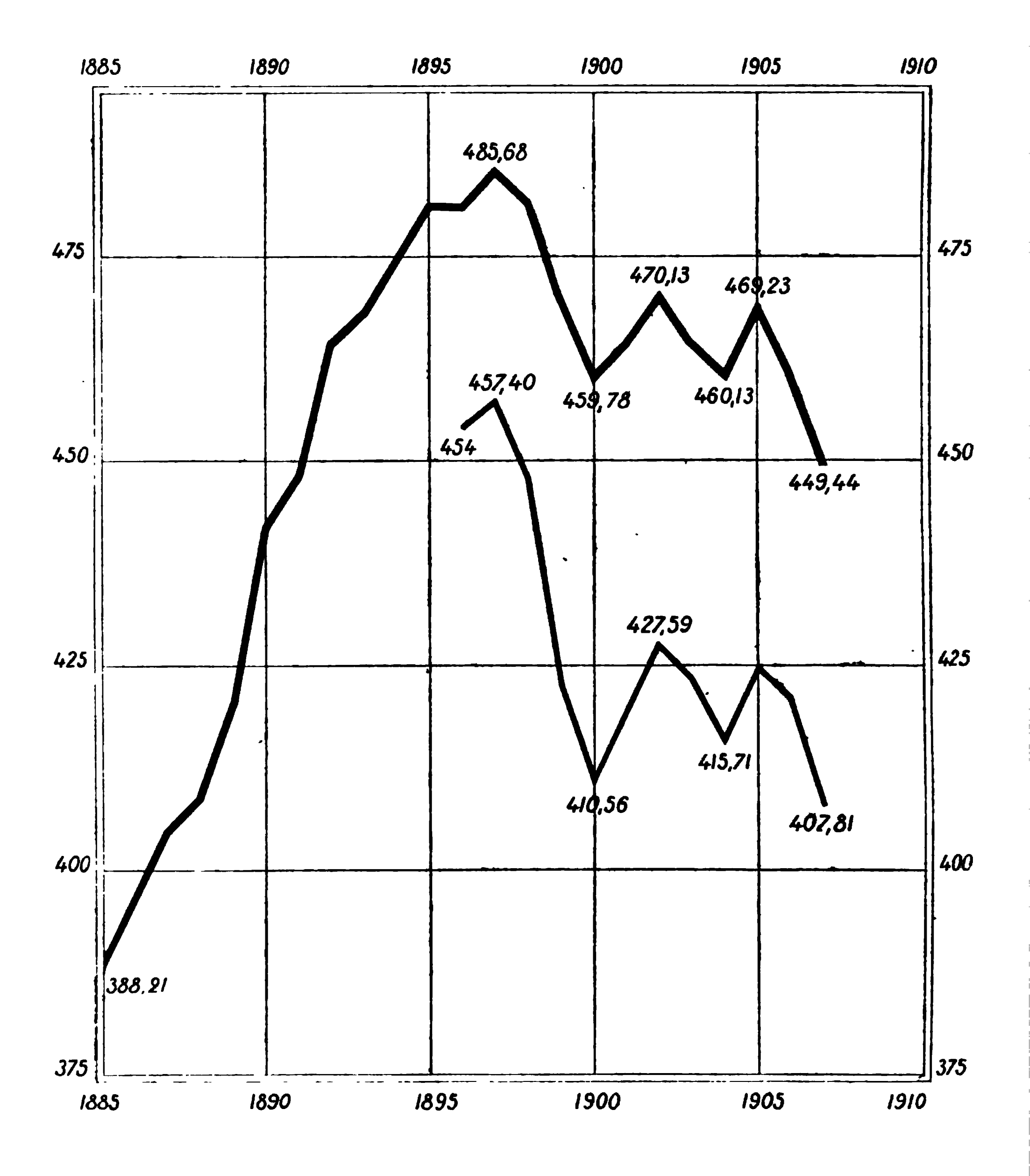

PARIS A ORLÉANS

Cours moyens des obligations *3 %* *anciennes* et *2 ½ %*

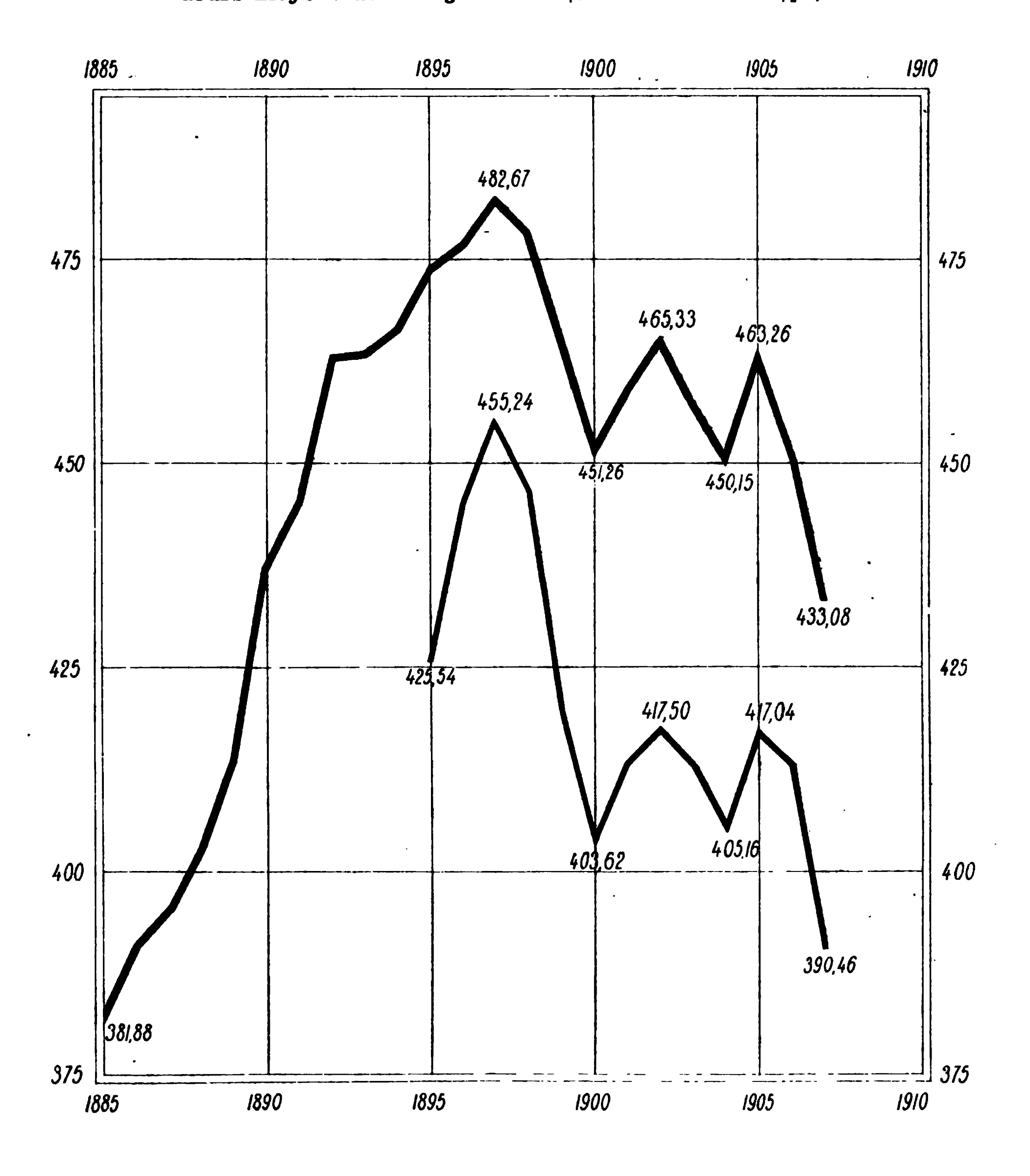

OUEST

Cours moyens des obligations *3 %* *anciennes* et *2 ½ %*

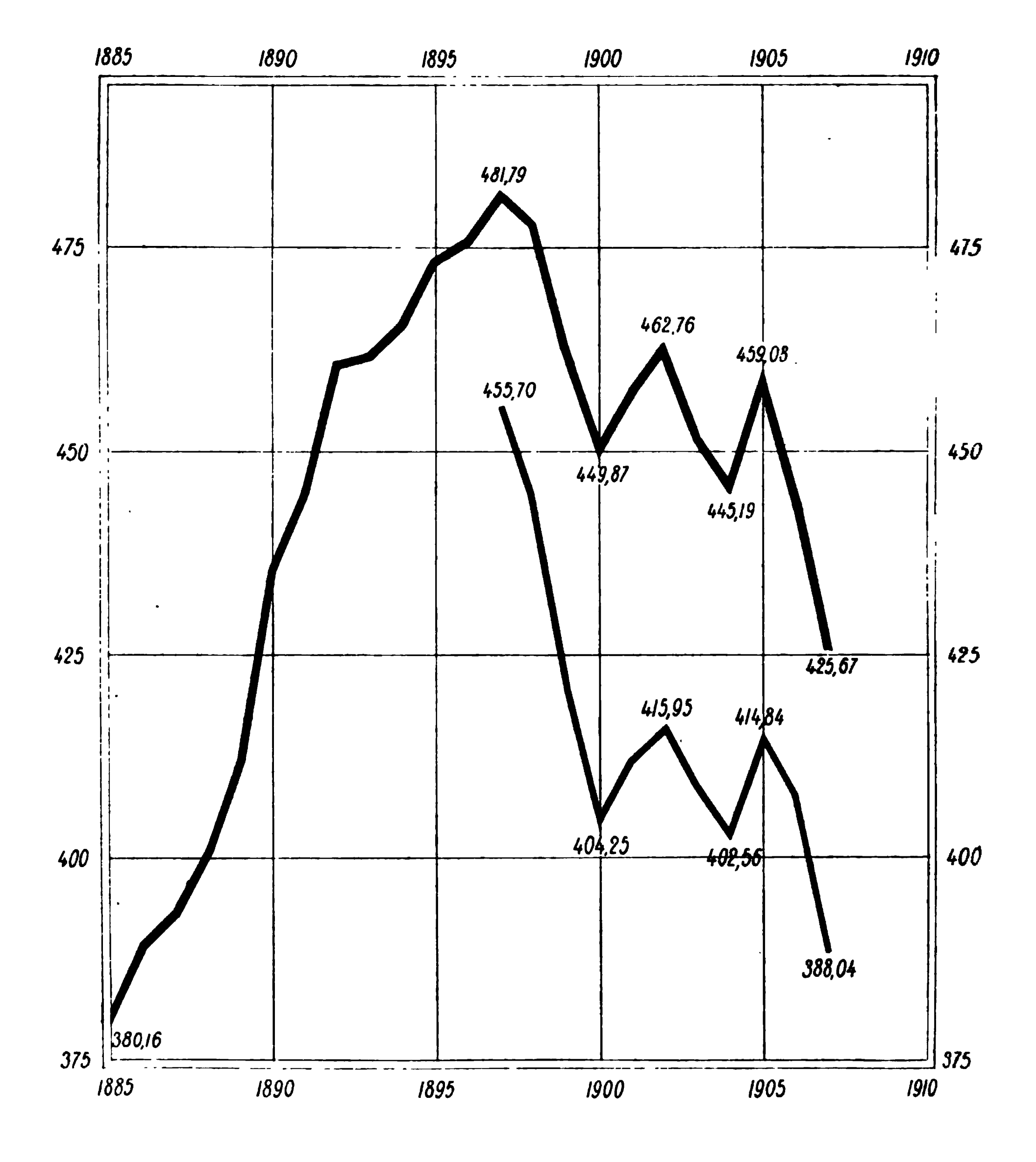

3 °/o AMORTISSABLE

(*Plus hauts* et *plus bas* cours)

Cours moyens des actions et des obligations 3 °/₀ anciennes et 2 ¹/₂ °/₀ des six grandes compagnies de chemins de fer — Plus hauts et plus bas cours de la rente 3 °/₀ amortissable

ACTIONS (Cours moyens)

ANNÉES	EST	LYON	MIDI	NORD	ORLÉANS	OUEST
1885	790,57	1 249,32	1 166,25	1 602,18	1 337,22	854,26
1886	803,34	1 231,80	1 157,10	1 556,78	1 334,49	867,70
1887	786,38	1 242,84	1 150,87	1 539,70	1 309,33	871,40
1888	789,81	1 271,85	1 164,62	1 568,12	1 328,42	902,90
1889	810,07	1 346,29	1 193,75	1 753,34	1 362,21	948,55
1890	862,26	1 437,41	1 262,71	1 826,26	1 451,64	1 006,73
1891	906,02	1 496,97	1 305,50	1 844,07	1 525,84	1 058,25
1892	921,34	1 503,67	1 300,27	1 8[illegible]8,34	1 551,85	1 071,41
1893	954,33	1 521,43	1 334,14	1 882,54	1 601,92	1 103,55
1894	951,06	1 448,26	1 209,44	1 828,78	1 528,67	1 097,69
1895	959,21	1 474,78	1 290,36	1 804,54	1 573,43	1 094,70
1896	967,92	1 565,69	1 288,13	1 805,52	1 603,62	1 102,55
1897	1 053,06	1 757,47	1 375,14	1 944,85	1 764,59	1 165,84
1898	1 087,31	1 915,74	1 449,06	2 119,40	1 868,78	1 209,43
1899	1 028,82	1 890,37	1 367,63	2 134,72	1 786,35	1 146,88
1900	1 081,87	1 836,18	1 322,02	2 316,98	1 741,37	1 080,69
1901	1 029,56	1 669,56	1 303,94	2 124,06	1 653,96	1 050,51
1902	980,99	1 482,93	1 363,61	1 906,14	1 552,69	986,58
1903	928,08	1 420,90	1 177,07	1 832,21	1 497,49	907,74
1904	906,59	1 352,76	1 158,35	1 761,40	1 450,07	880,36
1905	963,45	1 389,67	1 209,43	1 815,93	1 493,43	918,89
1906	909,16	1 344,81	1 142,55	1 782,64	1 408,79	876,83
1907	895,16	1 338,41	1 107,38	1 756,94	1 348,62	831,86

OBLIGATIONS 3 °/₀ ANCIENNES (Cours moyens)

ANNÉES	EST	LYON-FUSION	MIDI	NORD	ORLÉANS	OUEST
1885	377,94	379,45	380,87	388,21	381,88	380,16
1886	387,30	388,25	388,82	397,25	390,83	389,21
1887	385,62	391,30	393,39	401,77	395,10	392,89
1888	392,14	399,58	400,48	408,76	402,67	400,63
1889	402,72	411,27	412,19	420,46	413,92	411,62
1890	428,95	433,64	435,10	441,85	436,93	434,88
1891	438,85	444,90	444,77	448,10	445,25	444,21
1892	456,19	461,15	460,70	464,38	462,82	460,61
1893	456,34	461,34	461,82	468,13	463,24	461,60
1894	462,92	465,18	456,97	474,43	466,16	465,54
1895	471,89	474,16	468,68	481,17	473,58	473,12
1896	474,30	475,87	472,22	480,90	476,48	475,47
1897	481,53	482,20	480,42	485,68	482,67	481,79
1898	477,61	477,63	477,25	481,73	478,01	477,79
1899	462,28	463,52	461,40	469,87	463,95	462,55
1900	450,92	450,65	448,95	459,78	451,26	449,87
1901	458,01	457,90	456,44	463,82	458,83	457,04
1902	464,57	464,31	462,80	470,13	465,33	462,76
1903	457,13	458,14	451,77	464,85	457,26	451,30
1904	451,23	449,67	445,87	460,13	450,15	445,19
1905	463,10	462,16	460,15	469,23	463,26	459,08
1906	449,83	450,43	445,45	459,77	450,50	443,39
1907	434,59	433,37	428,37	449,44	433,08	425,67

OBLIGATIONS 2 1/2 °/₀ (Cours moyens)

ANNÉES	EST	LYON	MIDI	NORD	ORLÉANS	OUEST
1895	»	»	»	»	425,54	»
1896	»	450,65	»	454,00	444,97	»
1897	457,18	455,86	452,85	457,40	455,24	455,70
1898	443,50	445,23	441,95	448,01	446,59	443,40
1899	422,99	421,29	419,72	422,47	419,54	420,85
1900	406,54	405,30	401,52	410,56	403,62	404,25
1901	415,10	413,29	412,15	417,97	413,16	412,05
1902	418,92	417,21	416,59	427,59	417,50	415,95
1903	417,03	413,93	410,33	422,90	413,01	408,48
1904	409,67	405,57	404,28	415,71	405,16	402,56
1905	419,32	417,20	416,85	424,76	417,04	414,84
1906	422,32	415,19	411,41	420,71	413,06	407,41
1907	399,19	398,17	392,80	407,81	390,46	388,04

3 °/₀ AMORTISSABLE

ANNÉES	PLUS HAUT COURS	PLUS BAS COURS	ANNÉES	PLUS HAUT COURS	PLUS BAS COURS
1885	84,00	78,50	1897	105,10	100,25
1886	86,65	82,00	1898	103,25	100,00
1887	85,80	81,00	1899	101,70	98,90
1888	87,00	81,00	1900	100,90	97,80
1889	93,00	86,00	1901	100,75	99,10
1890	97,00	91,10	1902	101,45	98,50
1891	97,80	92,50	1903	100,00	96,70
1892	100,70	95,90	1904	99,00	95,55
1893	99,50	95,00	1905	100,10	97,50
1894	102,50	96,75	1906	99,80	95,00
1895	102,00	99,65	1907	97,00	94,55
1896	101,75	100,00			

III

LA PETITE VILLE FRANÇAISE

D'une manière générale, deux termes résument l'état démographique de la France actuelle comme du reste de toute l'Europe contemporaine : croissance constante de la population urbaine, diminution absolue ou relative, mais également constante, de la population rurale. N'y a-t-il pas un troisième facteur, c'est-à-dire un phénomène moyen, entre les deux extrêmes qui frappent tout le monde en raison même de leur opposition ? Ce phénomène moyen, c'est la stagnation d'une portion plus ou moins grande de la population ; or, ce fait peu remarqué d'habitude, parce qu'il tranche moins que les autres sur l'état démographique de l'ensemble, ce fait existe surtout en France et c'est une des particularités de la population française. Nous allons l'étudier de plus près en considérant l'état de la petite ville française, j'entends nos unités administratives les plus modestes, nos chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants. Il nous faut donc d'abord fixer le nombre, la répartition de ces petits centres, puis nous étudierons la stagnation de leur population en elle-même et dans ses rapports avec d'autres éléments démographiques, enfin nous aurons à rechercher les causes de cette situation.

I

Les petites villes chefs-lieux d'arrondissement. — Répartition et caractère

A l'heure actuelle, la France compte une centaine (99 exactement ; et 98, défalcation faite de Sceaux, ville de la banlieue parisienne) de villes chefs-lieux d'arrondissement ayant moins de 5 000 habitants. Or, si l'on défalque de nos chefs-lieux d'arrondissement les sièges de préfectures, le nombre des premiers demeure de 275 : les petites villes en représentent donc plus du tiers et, parmi ces villes, il y en a 31 de moins de 3 000 âmes, dont 7 encore ne dépassent pas 2 000 habitants. Ces centres administratifs infimes sont Florac (1 840 habitants), Argelès (1 737), Castellane (1 536), Lombez (1 481), Saint-Julien (1 440), Boussac (1 408) et enfin Puget-Théniers (1 383). Presque tous ces chefs-lieux appartiennent à des régions de montagnes et par conséquent de population peu dense. L'altitude de ces villes varie de 450 à 1 130 mètres et, dans aucun de ces sept arrondissements, la densité ne dépasse 43 habitants par kilomètre carré (sauf dans l'arrondissement de Saint-Julien, vraie banlieue de Genève).

Mais cette remarque ne s'applique pas à l'ensemble des chefs-lieux de moins de 5 000 habitants. Leur répartition ne se localise pas à des régions géographiques déterminées, ni nécessairement à des arrondissements de densité faible. Tel département des Alpes, les Basses-Alpes, par exemple, compte tous ses chefs-lieux d'arrondissement parmi les villes de moins de 5 000 âmes, mais le même phénomène se produit dans l'Aube, région de faible altitude. De même la majeure partie des chefs-lieux d'arrondissement de la Charente, de la Gironde appartiennent aussi à cette même catégorie de villes. En réalité, ces petits centres administratifs sont

disséminés sur tout le territoire français. Même dans les régions de population dense, nous les rencontrons dans le Pas-de-Calais ou l'Aisne au nord (Montreuil, Saint-Pol, Vervins), dans Meurthe-et-Moselle à l'est (Briey), dans la Loire-Inférieure à l'ouest (Ancenis, Paimbœuf).

Cependant, les petites villes de cette espèce sont plus particulièrement nombreuses dans les départements de population plus clairsemée et de caractère rural plus prononcé. Ainsi, le Nord industriel et populeux n'en compte aucun et, dans l'ensemble des départements bretons, région de densité élevée (en moyenne 103 habitants par kilomètre carré), nous ne voyons que quatre chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 âmes (Ancenis, Paimbœuf, Châteaulin, Montfort-sur-Mer) sur un total de vingt chefs-lieux d'arrondissement. Par contre, elles sont plus nombreuses dans la région alpestre : là, sur un total de 6 départements comptant 18 chefs-lieux d'arrondissement, 13 ont moins de 5 000 habitants. Dans la Champagne, cette proportion est encore de 8 sur 14. Mais, comme nous venons de le remarquer, il n'y a pas lieu pour les villes de cette espèce à une localisation géographique absolue. Il suffit de dire que ce type de ville se rencontre dans 62 de nos départements pour voir combien il est généralisé chez nous. Il y est comme à l'état sporadique, car c'est seulement dans 4 départements, ceux de l'Aube, des Basses-Alpes, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales que tous les chefs-lieux d'arrondissement ont moins de 5 000 âmes; encore ces deux derniers départements ne comptent-ils respectivement que deux sous-préfectures.

Les petits centres n'appartiennent pas non plus nécessairement aux plus petits arrondissements. Sans doute il y a relation plus ou moins normale entre la population de l'arrondissement et celle du chef-lieu, mais toutefois cette relation n'est pas aussi absolue qu'on le pourrait croire. Nous avons actuellement en France un total de 62 arrondissements de moins de 50 000 habitants. Or, sur cet ensemble de nos plus petites unités administratives, les deux tiers (au juste 42) comptent moins de 5 000 habitants à leur chef-lieu. A l'inverse, d'assez nombreuses petites villes sont les centres d'arrondissements importants : 16 appartiennent à des arrondissements de plus de 80 000 habitants et, parmi eux, 6 correspondent à des arrondissements de plus de 100 000 âmes : Briey (100 500 habitants), Vervins (102 000), Domfront (103 000), La Tour-du-Pin (120 000), Châteaulin (128 000), Charolles (130 000).

Dans l'ensemble, nos petits chefs-lieux correspondent à de petits arrondissements, ceux de moins de 50 000 habitants. Ce sont des arrondissements plus exclusivement ruraux; leurs chefs-lieux appartiennent à cette espèce de villes que les Allemands appellent villes rurales, *Landstädte*. Mais il ne faut pas se laisser tromper par cette expression. En Allemagne, la *Landstadt* peut fort bien n'être qu'un grand village, c'est-à-dire un groupe de population de caractère rural ou agricole, car la statistique allemande ne tient pas compte de l'agglomération et donne le rang de ville à toute commune de plus de 2 000 âmes. Or, nos modestes chefs-lieux d'arrondissement sont essentiellement des petites villes, non de grands villages, et nous pouvons reconnaître cette physionomie à certains traits originaux.

C'est d'abord l'agglomération de la population. Dans l'ensemble de la France, la population agglomérée représentait, en 1901, 62 °/₀ du total. Mais, tandis que, dans la population rurale, cette proportion n'était que de 45,68 °/₀, elle s'élevait à 86,56 °/₀ dans la population urbaine, Paris compris, ou à 82,40 °/₀ dans cette même population, exception faite de Paris Dans nos chefs-lieux d'arrondissement

de moins de 5 000 âmes, cette proportion est de 78,35 °/₀ : elle est donc presque la même que dans la population urbaine totale et hors de toute relation avec celle de la population rurale proprement dite. Sur les 98 petits centres qui nous intéressent, à peine un cinquième, 17, ont moins de 2 000 habitants agglomérés et doivent être par conséquent comptés dans la population rurale. Mais nous avons vu que 31 de ces chefs-lieux, soit le tiers, sont peuplés de moins de 3 000 habitants et, parmi ceux-ci, 7 ont une population inférieure à 2 000. N'est-il pas curieux que, parmi ces 31 petits centres, il s'en trouve encore d'aussi nombreux (14) avec une population agglomérée d'au moins 2 000 habitants? Et ce phénomène d'agglomération ne se marque pas seulement pour les régions où la population vit naturellement à l'état aggloméré; mais il se manifeste avec plus d'intensité ailleurs. Considérons séparément des départements de population concentrée ou éparse naturellement et nous constaterons que, dans l'un et l'autre, le caractère d'agglomération s'accentue dans la petite ville. Dans l'Est, l'Aube est une région de population agglomérée; sa proportion dans la population rurale est de 85 °/₀, mais, dans l'ensemble de ses quatre chefs-lieux d'arrondissement peuplés tous de moins de 5 000 habitants, cette proportion dépasse 98 °/₀. Dans la Bretagne, où la population vit disséminée, l'élément aggloméré de population rurale n'est que de 20 °/₀; pour les petites villes chefs-lieux d'arrondissement, cette proportion dépasse 90 °/₀.

Dans les Basses-Alpes, nous comptons près de 80 °/₀ de population agglomérée pour l'ensemble des quatre chefs-lieux d'arrondissement et seulement 52 °/₀ dans la population rurale. Ainsi, le caractère de ville de ces petits centres se marque partout par une concentration plus forte de la population, quel que soit le mode d'habitation de la région, épars ou aggloméré. Et du reste, cette prédominance de population agglomérée même dans les plus modestes villes, nous la rencontrons également dans les villes non chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants. Dans le total de leur population actuelle, 2 128 000 âmes, on en compte 1 570 000 agglomérées, soit une proportion de 73,30 °/₀. Elle est sans doute inférieure à celle que nous avons trouvée dans les chefs-lieux d'arrondissement, mais de beaucoup supérieure à celle de la population rurale.

Un autre caractère de la petite ville et par lequel elle se distingue de la population rurale, c'est sa proportion relativement élevée de population comptée à part. Cette population, en effet, qu'il s'agisse de garnison, d'établissements scolaires ou hospitaliers, se groupe de préférence dans les villes. Par exemple, en 1901, la proportion de la population comptée à part était de 2,9 °/₀ dans l'ensemble de la France. Or, ce taux s'abaissait à 1,01 °/₀ dans la population rurale. Il atteignait au contraire 6,25 °/₀ dans la population urbaine et il était de 5,30 °/₀ dans les chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 âmes. Son importance y est donc égale à celle qu'elle détient dans les villes plus considérables; cela donne à nos petits centres une physionomie toute différente de celle du pays purement rural.

Une autre preuve du caractère urbain des petites villes, c'est la composition même de leur population sous le rapport des âges. Nous savons qu'un des traits distinctifs de la population des villes, c'est la prédominance des adultes; or, nous retrouvons ce trait dans la population de nos petits centres. Le tableau suivant, où nous avons donné, par catégories de villes, la proportion des adultes comparée à celle de la population rurale, témoigne assez de ce phénomène

TABLEAU I

Proportion comparée des adultes dans la population rurale et dans différentes catégories de la population urbaine (1901)

Populations	Proportion pour cent des adultes (personnes de 20-59 ans)
—	—
Population rurale	49,98
— urbaine (avec Paris)	58,12
— — (sans Paris)	56,40
Chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants	52,80
Villes de 5 000 à 10 000 habitants	53,00
— 10 000 à 20 000 —	55,80
— 20 000 à 30 000 —	57,00
— 30 000 à 100 000 —	57,40
Villes de plus de 100 000 habitants	59,50
Paris	65,25

Ainsi, du plus bas au plus haut degré de l'échelle, la proportion des adultes augmente, mais entre le degré inférieur constitué par nos petits centres et la population rurale, il y a une différence marquée. Leur proportion de population adulte tient presque le milieu entre celle des populations rurale et urbaine sans Paris. D'autre part, le saut plus brusque que nous remarquons entre les villes de 5 000 à 10 000 et celles de 10 000 à 20 000 n'est qu'apparent. Beaucoup de villes de cette catégorie sont des villes de banlieue et en réalité leur état démographique est en fonction de celui des grands centres dont elles rayonnent.

Enfin, un autre trait de la petite ville et qui la distingue encore de la population rurale, c'est la composition professionnelle de sa population. Les documents statistiques ne nous permettent pas de suivre le développement de cette population pour la période de trente années prise comme base de cette étude. Mais le dénombrement de 1876 nous fournit à ce sujet des renseignements intéressants et qui, vu la stabilité des petites villes, n'ont pas sensiblement changé depuis. A cette époque, la population professionnelle de nos petits chefs-lieux d'arrondissement se décomposait ainsi :

	Habitants	
	—	
Agriculture	99 000 ou	30,90 °/o
Industrie	106 000	33,00 °/o
Commerce, transports	46 000	14,00 °/o
Professions libérales	36 500	11,20 °/o
Rentiers	35 000	10,90 °/o

Ainsi, la profession agricole (agriculture proprement dite, viticulture, sylviculture) ne faisait vivre que le tiers à peine de la population, tandis que cette proportion était de plus de moitié (53 °/o) dans l'ensemble de la France. C'est à peine si la profession agricole forme la majorité dans une douzaine de villes, presque toutes situées dans les régions montagneuses, régions de population disséminée et où l'agglomération garde aussi davantage un caractère rural. C'est à l'industrie (et par là il faut entendre surtout les métiers) et au commerce qu'appartient la majorité de

la population. Par là s'affirme le caractère déjà urbain de l'agglomération ; il ne se manifeste pas moins par la forte proportion des professions libérales. Celles-ci sont représentées en partie par les fonctionnaires, élément important dans nos petites villes. Enfin, la proportion très grande des personnes vivant de leurs revenus est aussi un caractère spécial à nos petits centres, soit que la moindre cherté de la vie ait permis à ces personnes de vivre sur leur fortune acquise, soit que cette même situation y attire des retraités ou des gens retirés des affaires.

La petite ville a donc un caractère professionnel qui la distingue nettement de la population rurale ambiante, et ceci est d'autant plus remarquable que le caractère rural des arrondissements respectifs est plus prononcé. En effet, tandis que, sur l'ensemble de la France, la population urbaine représente 41 °/₀ de la population, cette proportion n'est que de 11,80 °/₀ dans les arrondissements ayant pour chefs-lieux des villes de moins de 5 000 âmes.

II

Population stationnaire des petites villes

Nous venons de prouver par ce qui précède que nos petits centres ont réellement une physionomie de villes, mais il nous faut voir comment ils se distinguent de l'élément urbain, que nous nous représentons en voie de perpétuelle augmentation. Dans ce but, nous allons suivre le mouvement de la population de nos petits chefs-lieux d'arrondissement pour les trente dernières années, de 1876 au dernier recensement, celui de 1906. Le choix de cette date de 1876 s'explique pour plusieurs motifs : d'abord, dans ce laps de temps, aucun changement territorial n'étant intervenu, la comparaison peut se faire avec plus de netteté ; puis, l'année 1876 est la dernière où l'on constate un relèvement de notre population rurale et nous pouvons ainsi voir quelle action ce fait a pu exercer sur l'état de nos petits centres, qui sont des capitales surtout de groupes ruraux. Depuis 1874, en effet, la diminution de la population des campagnes d'une part, et, d'autre part, l'accroissement de la population urbaine sont des phénomènes constants. Il est curieux de voir quelle est la situation de nos petites villes en face de ce double mouvement. C'est dans cette vue que nous avons dressé le tableau ci-dessous qui met en regard les chiffres des populations urbaine et rurale et de la population de nos petits chefs-lieux de 1876 à 1906.

TABLEAU II

Population urbaine et rurale et population des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants (1876-1906)

Dates des recensements	Population urbaine		Population rurale		Chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants	
	Totale	Augmentations	Totale	Diminutions	Totale	Augmentations ou diminutions
1876	11 977 400	»	24 928 000	»	341 060	»
1881	13 096 500	+ 1 119 100	24 575 000	— 353 000	347 420	+ 6 360
1886	13 766 500	+ 670 000	24 452 000	— 123 000	355 500	+ 4 400
1891	14 311 000	+ 544 500	24 032 000	— 420 000	351 530	— 4 070
1896	15 025 800	+ 714 800	23 591 000	— 441 000	349 200	— 3 730
1901	15 957 200	+ 931 400	23 004 000	— 587 000	345 630	— 3 570
1906	16 390 000	+ 433 000	22 862 000	— 142 000	342 150	— 3 380

Un caractère très net ressort de ce tableau [1], c'est l'immobilité presque complète de nos petits centres durant cette période de trente ans. De 1876 à 1906, la population urbaine s'accroît de 4413000 ou 36,82 °/₀; la population rurale diminue de 2066000 ou 8,30 °/₀. Entre ces deux phénomènes extrêmes, la population de nos petites villes fait preuve d'une stabilité extraordinaire, malgré les variations d'un dénombrement à l'autre. Dans les six périodes quinquennales qui les séparent, il y a deux périodes d'accroissement et quatre de diminution, mais, en somme, la population totale se retrouve presque la même en 1906 qu'en 1876 ; l'accroissement de 1 090 unités, qui ne représente, en effet, que 0,43 °/₀, peut être considéré comme insignifiant.

Cette stabilité apparaît encore plus nettement si l'on considère la population moyenne : elle était de 3 480 habitants il y a trente ans et elle est aujourd'hui de 3 492. Une douzaine d'habitants par ville, voilà, en dernière analyse, le gain de chacun de nos petits centres. Il est difficile de rencontrer un symptôme plus manifeste d'invariabilité dans une population donnée.

D'autre part, il n'y a pas corrélation entre l'état de la population de nos petits chefs-lieux et le mouvement des populations urbaine et rurale. Pour le premier de ces éléments, la contribution qui lui est fournie par nos petits centres est nulle et nous avons vu du reste que plusieurs d'entre eux, avec une population agglomérée de moins de 2 000 âmes, étaient — statistiquement parlant — des groupes ruraux. Mais il n'y a pas de rapport entre le mouvement de la population rurale et celui de la population de nos chefs-lieux d'arrondissement. Sans doute, leur diminution globale correspond à des périodes de décroissance assez forte de la population rurale, et leur augmentation globale coïncide aussi avec les périodes de moindre diminution de cette population. Mais, de 1896 à 1901, se place la plus forte dépression de la population rurale, et cependant, à cette date, la diminution de nos petits centres n'a rien d'anormal. En réalité, la diminution de la population rurale n'entraîne nullement une diminution relativement adéquate, comme on pourrait le croire, de la population de nos petites villes.

Peut-être trouverait-on une relation plus manifeste entre la population rurale et la population de nos petites villes dans la première partie du dix-neuvième siècle. Si, en effet, on considère leur population globale (exception faite des chefs-lieux d'arrondissement non alors français), on remarque une ascension constante de leur population. Voici quelle est, à différentes dates, la population de ces chefs-lieux d'arrondissement :

En 1801	271 100 habitants.
En 1821	290 500 —
En 1846	330 200 —
En 1861	339 000 —
En 1866	340 000 —

(*A suivre.*)

Paul Meuriot

---

[1] Nous répétons que nous excluons de nos calculs la ville de Sceaux et, d'autre part, nous y comprenons la population d'une commune de l'Hérault, Courniou, distraite de Saint-Pons, il y a seulement vingt-deux ans (1886). Nous comptons également dans la population de Charolles, en 1876, la commune de Saint-Symphorien qui, depuis, a été annexée à la ville.

IV

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

2e trimestre 1908 — Transports maritimes

France. — Nous empruntons les renseignements relatifs à la navigation maritime pendant l'année 1907 à la publication intitulée : *Documents statistiques, réunis par l'administration des douanes, sur le commerce de la France.*

Les résumés qui suivent se rapportent à la navigation avec les pays étrangers et les colonies, ainsi qu'à la grande pêche.

Années	Entrées		Sorties	
	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge
—	—	—	—	—
Navires chargés français et étrangers (Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux Morsoom)				
1907.	27 635	25 998	21 637	19 608
1906.	26 985	23 790	21 163	17 889
Différences. . .	+ 650	+ 2 208	+ 474	+ 1 719
Navires chargés sous le pavillon français				
1907.	7 717	5 968	7 112	5 418
1906.	7 633	5 815	7 140	5 412
Différences. . .	+ 84	+ 153	— 28	+ 6

Le mouvement du commerce extérieur se résume comme il suit :

Années	Entrées: Nombre de navires	Entrées: Tonnage de jauge	Sorties: Nombre de navires	Sorties: Tonnage de jauge
Navires chargés sous le pavillon français				
1907.	4 808	3 509	4 593	3 282
1906.	4 738	3 414	4 547	3 270
Différences. . .	+ 70	+ 95	+ 46	+ 12
Navires chargés sous les pavillons étrangers				
1907.	19 619	19 736	14 357	14 087
1906.	19 151	17 762	13 885	12 403
Différences. . .	+ 468	+ 1 974	+ 472	+ 1 684
Résumé du mouvement des navires chargés dans nos principaux ports, en 1907				
Marseille	4 470	6 642	3 958	5 870
Le Havre	2 402	3 259	1 616	2 413
Boulogne	2 315	2 343	2 232	2 226
Calais	1 904	765	1 692	577
Dunkerque. . . .	1 586	1 639	1 047	1 144
Bordeaux	1 376	1 314	923	782

Allemagne. — On résume, ci-après, les principales données relatives au mouvement maritime dans les ports allemands, d'après la Statistique trimestrielle de l'Empire (premier trimestre 1908).

Mouvement commercial total

(Le tonnage net est exprimé en milliers de tonneaux-registre)

Années	Entrées				Sorties			
	Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur		Navires à voiles et à vapeur		Navires à vapeur	
—	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
	Navires chargés et sur lest réunis							
1906	102 112	25 602	64 301	22 639	103 133	25 619	64 920	22 609
1905	98 939	24 136	62 023	21 318	99 948	24 270	62 452	21 349
Différences.	+ 3 173	+ 1 466	+ 2 278	+ 1 321	+ 3 185	+ 1 349	+ 2 468	+ 1 260
	Navires chargés							
1906	89 970	23 574	61 111	21 099	74 490	17 072	49 265	15 043
1905	88 612	22 429	59 288	20 027	71 811	15 900	47 427	13 915
Différences.	+ 1 358	+ 1 145	+ 1 823	+ 1 072	+ 2 679	+ 1 172	+ 1 838	+ 1 128

Mouvement du commerce extérieur

Années	Entrées				Sorties			
	Sous tous les pavillons		Sous les pavillons étrangers		Sous tous les pavillons		Sous les pavillons étrangers	
—	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
	Navires à voiles et à vapeur réunis							
1906.	41 745	20 258	20 584	9 858	42 441	20 309	20 636	10 206
1905.	41 344	19 129	20 792	9 862	41 691	19 227	20 554	9 829
Différences . .	+ 401	+ 1 129	— 208	— 4	+ 750	+ 1 082	+ 82	+ 377
	Navires à vapeur							
1906.	28 298	18 822	13 415	9 415	28 999	11 535	13 398	9 369
1905.	27 535	17 758	12 974	9 106	28 075	11 167	12 984	9 069
Différences . .	+ 763	+ 1 064	+ 441	+ 309	+ 924	+ 368	+ 414	+ 300

Russie. — Le deux cent soixante-huitième volume de la publication mensuelle du Département des douanes russes intitulé : *Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe,* contient les renseignements sur le mouvement maritime des ports de l'Empire en 1907. Voici les principales données récapitulatives extraites de ce volume.

(Le tonnage est exprimé en milliers de tonneaux-registre et le poids des marchandises en milliers de pouds. 1 poud = 16kg 38).

Années	Navires chargés et sur lest réunis		Navires chargés		Poids des marchandises transportées
—	Nombre de navires	Tonnage de jauge	Nombre de navires	Tonnage de jauge	—
	Entrées				
	Sous le pavillon russe				
1907	1 765	1 244	1 351	921	37 426
1906	1 615	989	1 249	754	34 389
Différences . . .	+ 150	+ 255	+ 102	+ 167	+ 3 037
	Sous les pavillons étrangers				
1907	8 474	8 881	3 706	3 084	236 245
1906	8 763	8 849	3 664	2 998	228 405
Différences . . .	— 289	+ 32	+ 42	+ 86	+ 7 840

Années	Navires chargés et sur lest réunis — Nombre de navires	Navires chargés et sur lest réunis — Tonnage de jauge	Navires chargés — Nombre de navires	Navires chargés — Tonnage de jauge	Poids des marchandises transportées
	Sous tous les pavillons				
1907	10 239	10 125	5 057	4 005	273 671
1906	10 378	9 838	4 913	3 752	262 794
Différences	— 139	+ 287	+ 144	+ 253	+ 10 877
	Sorties				
	Sous le pavillon russe				
1907	1 735	1 194	1 669	1 122	51 075
1906	1 704	980	1 655	934	44 191
Différences	+ 31	+ 214	+ 14	+ 188	+ 6 884
	Sous les pavillons étrangers				
1907	8 458	8 876	7 240	7 832	695 764
1906	8 801	8 990	7 496	7 859	738 743
Différences	— 343	— 114	— 256	— 27	— 42 979
	Sous tous les pavillons				
1907	10 193	10 070	8 909	8 954	746 839
1906	10 505	9 970	9 151	8 793	782 934
Différences	— 312	+ 100	— 242	+ 161	— 36 095

Brésil. — La dernière statistique officielle du Brésil sur les exportations, importations et le mouvement maritime de ce pays contient des renseignements afférents à l'année 1905. On extrait de ce volume les données générales suivantes relatives au mouvement total dans les ports, y compris le cabotage.

Années	Entrées — Sous tous les pavillons — Nombre	Entrées — Sous tous les pavillons — Tonnage	Entrées — Sous le pavillon indigène — Nombre	Entrées — Sous le pavillon indigène — Tonnage	Sorties — Sous tous les pavillons — Nombre	Sorties — Sous tous les pavillons — Tonnage	Sorties — Sous le pavillon indigène — Nombre	Sorties — Sous le pavillon indigène — Tonnage
	Navires à voiles et à vapeur réunis (Le tonnage de jauge est exprimé en milliers de tonneaux-registre)							
1905	17 072	12 927	13 062	5 108	17 064	12 926	13 053	5 106
1904	17 407	11 872	13 452	4 589	17 392	11 859	13 444	4 584
Différences	— 335	+ 1 055	— 390	+ 519	— 328	+ 1 067	— 391	+ 522
	Navires à vapeur							
1905	11 009	12 482	7 435	4 882	10 989	12 474	7 416	4 878
1904	10 289	11 393	6 746	4 318	10 275	11 386	6 737	4 316
Différences	+ 720	+ 1 089	+ 689	+ 564	+ 714	+ 1 088	+ 679	+ 562

Japon. — Voici les renseignements analogues sur le mouvement du *Commerce extérieur* du Japon, extraits de la statistique officielle intitulée : *Annual return of the foreign Trade of the Empire of Japan*. Les données qui suivent ne comprennent pas les jonques japonaises.

	Navires à voiles et à vapeur réunis							
1905	8 560	14 357	3 063	1 823	8 473	14 177	3 075	1 831
1904	6 580	11 491	2 076	1 217	6 494	11 277	2 065	1 118
Différences	+ 1 980	+ 2 866	+ 987	+ 606	+ 1 979	+ 2 900	+ 1 010	+ 713
	Navires à vapeur							
1905	7 833	14 259	2 400	1 772	7 775	14 076	2 443	1 782
1904	5 993	11 377	1 539	1 173	5 894	11 159	1 516	1 075
Différences	+ 1 840	+ 2 882	+ 861	+ 599	+ 1 881	+ 2 917	+ 927	+ 707

HERTEL.

V

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 JUIN 1908

NOM DE L'AUTEUR et DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque.
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
Ville de Wiesbaden	
Bureau statistique de la ville. — Communications du bureau : nº 1 (25 mars 1908); nº 2 (30 mars 1908); nº 3 (5 mai 1908).	Apw^{a2} 08
Argentine (République)	
Direction générale de statistique. — Annuaire pour l'année 1906.	Ar^{a1} 06
Australie (Confédération des États d')	
Bureau confédéral du recensement et de statistique (Melbourne). — Commerce, navigat., migrat. d'outre-mer et finance pour le mois de févr. 1908. Bulletin nº 14.	Ast^{a5a} 08 b
Brésil (États-Unis du)	
Commission centrale de statistique. — Le recensem. de Rio de Janeiro (district fédéral) effectué le 20 sept. 1906	Br^{c1} 06
Bulgarie (Principauté de)	
Direction de la statistique. — Statist. des écoles primaires pour l'année 1903-1904	Bu^{a2} 03-04
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Communications statist. 4ᵉ série, t. XXV, 1908	D^{a16} 08
Espagne	
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — *Direction générale de l'Institut géographique et statistique.* — Mouvem. de la popul. pour l'année 1903	Es^{b2} 03
— Statist. de l'émigrat. et l'immigrat. de l'Espagne de 1903 à 1906.	Es^{b6} 03-06
États-Unis d'Amérique	
Institution smithsonienne. — Catalogue des publications parues jusqu'en mai 1908	EU^{h4} 08
France	
Ministère des Colonies. — *Office colonial.* — Statist. du commerce des colonies franç. pour l'année 1906. Tome I : Statist. générale des colonies d'Afrique	F^{cala} 06 a
— Tome II : Colonies d'Asie, d'Amérique et d'Océanie.	F^{cala} 06 b
Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. — *Direction du travail.* — Conseil supérieur de statist. Bulletin nº 10. Compte rendu de la session de 1905 et documents préparat. à la session de 1908 . . .	F^{oad1} 08
Ministère de la Justice. — *Direction des affaires civiles et du sceau.* — Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année 1905	F^{ib1} 05
Ministère des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes. — *Division de la navigation.* — Statist. de la navigat. intérieure. Recensem. de la batellerie, années 1902 et 1907.	F^{kab2} 02-07
Japon (Empire du)	
Cabinet Impérial. — Bureau de la statist. générale. Résumé statist. de l'Empire du Japon. 22ᵉ année, 1908. . .	J^{a1} 08
Pérou (République du)	
Superintendance générale des douanes. — *Section de statistique.* — Statist. du commerce spécial du Pérou pour l'année 1905.	Pe^{d1a} 05
— Id. Lecture de la nomenclature commerciale de la statist., 1905 . . .	Pe^{d1b} 05
Russie (Empire de)	
Ville de Saint-Pétersbourg	
Bureau municipal de statistique. — Bullet. mensuel. 1ʳᵉ année, nᵒˢ de janvier, février, mars 1908.	Rp^{a2} 08
— Bullet. hebdomad. 1ʳᵉ année (nᵒˢ 1 à 17), janvier-mai 1908	Rp^{a3} 08
Serbie	
Direction de la statistique de l'État. — Mouvem. de la population pour la période de 1900 à 1905.	Se^{a1} 00-05
— Statist. agric. pour l'année 1903 . . .	Se^{a7b} 03
— Recettes et dépenses communales pour la période de 1891 à 1895. . .	Se^{a17} 91-95
— Statist. des ravages causés par la grêle pendant la période de 1896 à 1905	Se^{a20} 96-05
Suède	
Ville de Stockholm	
Bureau de statistique. — Annuaire statist. année 1906.	Se^{a2} 06
DOCUMENTS PRIVÉS	
Goy (Louis de). — La Nouvelle Évaluation des propriétés non bâties. Ce qu'elle doit être (Paris, 1908)	π^{g} 102
Lorin (Henri). — L'Évolution sociale des Espagnols en Oranie (Voir Musée social π^{m} 268) [Paris, 1908]	π^{l} 151
Musée social. — L'Évolution sociale des Espagnols en Oranie, par M. Henri Lorin (Paris, 1908).	π^{m} 268
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Voir Liste générale desdites publications, numéro de décembre 1907, p. 422.	

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

MODIFICATIONS A LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 1er MAI 1908

Par suite de la mise en vigueur, le 1er mai, du service d'été sur les chemins de fer suisses, les modifications indiquées ci-après sont apportées, dans l'horaire des trains suivants :

I. Le train 505 **Paris-Pontarlier-Lausanne-Milan** est avancé de 15 minutes au départ de **Paris** ainsi qu'à l'arrivée à **Pontarlier** :

Paris, départ 2 h. 15 soir (au lieu de 2 h. 30). — **Pontarlier**, arrivée 9 h. 06 soir (au lieu de 9 h. 21).

Comme conséquence de cette modification, le train 5 **Paris-Vintimille** est également avancé de 15 minutes au départ de **Paris**; il quitte cette gare à 2 h. 25 soir au lieu de 2 h. 40.

II. Le train 508 **Pontarlier-Paris** suit l'horaire ci-dessous :

Pontarlier, départ 4 h. 25 soir (au lieu de 3 h. 46). — **Dijon**, départ 6 h. 53 soir (au lieu de 6 h. 24). — **Paris**, arrivée 10 h. 55 soir (au lieu de 10 h. 10).

PARIS-ORAN

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène**, avec continuation par bateau (traversée en 9 heures) entre **Carthagène** et **Oran**; il est en correspondance, à **Oran**, avec des express de et sur **Alger**.

Départ de **Paris P.-L.-M.**, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir; arrivée à **Carthagène**, les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin; arrivée à **Oran**, les vendredi et lundi à 6 h. 45 soir.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

sur le réseau P.-L.-M.

Toutes les gares du réseau P.-L.-M. délivrent, toute l'année, des carnets individuels ou de famille, pour effectuer, en 1re, 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 °/₀ du tarif général.

La validité de ces carnets est de : 30 jours jusqu'à 1 500 kilomètres; 45 jours de 1 501 à 3 000 kilomètres; 60 jours pour plus de 3 000 kilomètres. Elle peut être prolongée deux fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte, cinq jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE DÉPARTEMENTALES

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles, valables pendant six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des **billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.**

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en trois catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re catégorie	2e catégorie	3e catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes, pendant . . .	Six mois :	**60** fr. ;	**50** fr. ;	**40** fr.
	Un an :	**80** fr. ;	**65** fr. ;	**55** fr.
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classe, pendant . . .	Six mois :	**40** fr. ;	**32** fr. ;	**25** fr.
	Un an :	**50** fr. ;	**40** fr. ;	**32** fr.
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe, seulement pendant.	Six mois :	**25** fr. ;	**20** fr. ;	**15** fr.
	Un an :	**30** fr. ;	**25** fr. ;	**20** fr.

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins cinq jours à l'avance.

Consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, vendu au prix de 50 centimes dans toutes les gares du réseau.

VOYAGES INTERNATIONAUX A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Toutes les gares des grands réseaux français et certaines agences de voyages délivrent, toute l'année, des **Livrets de voyages internationaux** à itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter à la fois des parcours :

a) Sur les lignes des grands réseaux français, des réseaux algériens et tunisiens et du réseau corse;

b) Sur certaines lignes maritimes, etc.;

c) Sur les lignes des chemins de fer de l'Europe, à l'exclusion des chemins de fer anglais, espagnols, portugais et russes.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie, doit comporter obligatoirement des parcours étrangers. L'itinéraire doit, dans tous les cas, ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours minimum taxé : 600 kilomètres. — Validité : 60 jours jusqu'à 3 000 kilomètres, 90 jours de 3 001 à 5 000 kilomètres, et 120 jours au-dessus de 5 000 kilomètres.

Les livrets donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites le jour même aux gares de Paris et de Nice et dans les Agences de voyages lorsqu'elles arrivent à ces gares et agences avant midi. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites au moins quatre jours à l'avance. Les livrets commandés en Algérie, en Tunisie et en Corse étant établis en France, le délai de 4 jours est augmenté des délais de transmission.

EXPOSITION INTERNATIONALE des APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ à MARSEILLE (Avril-Octobre 1908)

La Compagnie, dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre, à prix très réduits, à **Marseille** pour y visiter l'**Exposition internationale des applications de l'électricité**, met à leur disposition les facilités de circulation indiquées ci-après :

I. **Billets d'aller et retour individuels** valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris) avec 33 °/₀ de réduction.

II. **Billets d'aller et retour de famille** (au moins trois personnes) valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris).

Les prix de ces billets comportent, sur les prix des billets individuels déjà réduits de 33 °/₀, les réductions suivantes : pour la troisième personne, 10 °/₀; pour la quatrième, 20 °/₀; pour la cinquième et chacune des suivantes, 30 °/₀.

Les billets sont délivrés, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans les gares de Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Nîmes, Valence, Chambéry, Grenoble, et sur demande faite quarante-huit heures à l'avance dans toutes les autres gares.

III. **Billets d'aller et retour ordinaires**, valables trente jours (dimanches et fêtes compris) avec réduction de 25 °/₀ en 1re classe et de 20 °/₀ en 2e et 3e classe.

Délivrance des billets, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai dans toutes les gares.

La validité de tous les billets peut être prolongée deux fois de moitié moyennant paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix des billets.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 octobre 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 8. — AOUT 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 8 — 10 AOUT 1908

La prochaine séance est fixée au mercredi 21 octobre 1908

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VI[e] Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVI[e] Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C[ie], 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1908

I

LA PETITE VILLE FRANÇAISE

(*Suite et fin* [1])

Ainsi, de 1801 à 1846, l'accroissement annuel ressort à 1 311 unités, tandis que, de 1846 à 1866, il n'est plus que de 535 et même tombe à 380 unités dans la dernière période 1861-1866. Comme la population rurale (nous entendons celle des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés) n'est comptée à part que depuis 1846, il ne nous est pas possible d'établir une comparaison positive avant cette date. Mais on sait que cette date, ou plus exactement le milieu du dix-neuvième siècle, est un point important dans l'histoire démographique de la France; c'est à partir de ce moment que le nombre de nos unités administratives, dont la population diminue, prend de plus grandes proportions, et comme cette décroissance porte sur la population rurale et que, de plus en plus, les villes s'accroissent, on est donc fondé à croire que la première partie a vu une augmentation de la population des campagnes. Or, à cet accroissement correspond un accroissement de nos petites villes, qui n'ont jamais autant gagné que de 1801 à 1846, puisque leur population globale, à cette date, n'est inférieure que de 15 590 unités au chiffre de 1906 (330 200 contre 345 790). Enfin, si on considère séparément deux périodes égales de quarante-cinq ans, 1801-1846 et 1861-1906, on voit que, dans la première, la population globale des petits centres s'accroît de 59 100 unités ou 21,85 °/₀, alors que, dans la seconde, le gain total n'est que de 5 000 habitants à peine (4 890), ou 1,53 °/₀ seulement. Enfin, de 1846 à 1861, période où la population de nos petits chefs-lieux augmente encore assez sensiblement, la population rurale demeure presque stationnaire (sa baisse n'est que de 54 000 ou 3 600 par an); au contraire, de 1861 à 1866, cette population subit une baisse de 125 000 unités ou 25 000 par an et, en même temps, les petites villes n'augmentent que dans de faibles proportions.

---

(1) Voir numéro de juillet, page 235.

On peut dire aussi que, de 1866 à 1876, la population des campagnes augmente très sensiblement (de plus de 450 000 unités) et que, parallèlement, les petites villes s'accroissent de 13 000 habitants, c'est-à-dire d'une moyenne annuelle égale à celle que nous avons relevée de 1801 à 1846. Mais, outre que cet accroissement de la population rurale n'est qu'une exception depuis soixante ans, causée par la perturbation économique résultant de la guerre et qui affecte plutôt les centres industriels, il faut remarquer que dans la période suivante, 1876-1886, la population rurale diminue d'une somme égale à son augmentation dans la décade précédente (473 000 habitants) et cependant les petites villes augmentent d'un chiffre presque égal aussi à celui de la période antérieure, 12 500 unités.

Que faut-il donc retenir de cette discussion? C'est que, si la population de nos chefs-lieux de moins de 5 000 habitants a augmenté avec la population rurale, la décroissance de celle-ci à l'époque contemporaine ne les a pas affectés, puisqu'ils demeurent stationnaires, leur population n'ayant pas varié de plus de 5 000 unités depuis un demi-siècle. N'est-ce point là le phénomène par excellence de stabilité entre la décroissance des campagnes et l'augmentation des villes également continues.

III

Relation de la population des petites villes à d'autres éléments démographiques

Ce caractère original de nos petites villes s'accuse encore bien plus si nous comparons leur situation avec celle des arrondissements correspondants et celle des villes non chefs-lieux d'arrondissement de 2 000 à 5 000 habitants.

De 1876 à 1906, la population de ces groupes a été, nous l'avons vu, presque immuable. Comment, dans le même laps de temps, s'est comportée la population de leur arrondissement? Dans l'ensemble, cette population a baissé de 5 852 000 à 5 538 000 habitants, soit une baisse de 314 000 unités ou 5,33 °/₀. De ce calcul nous excluons comme plus haut l'arrondissement et la ville de Sceaux, qui font partie de l'agglomération parisienne. Il y a trente ans, la population des villes chefs-lieux était à celle des arrondissements respectifs dans le rapport de 5,85 °/₀ : aujourd'hui, cette relation est de 6,14 °/₀. Ainsi leur importance démographique est plutôt légèrement augmentée par la baisse de la population rurale au lieu d'en être affectée, comme on pourrait le croire. Sur le total des 98 arrondissements correspondant aux chefs-lieux de moins de 5 000 âmes, un peu moins du quart, soit 22, présentent une augmentation sur 1876 et celle-ci est globalement de 90 000 habitants ou 7 °/₀. Or, pour les villes chefs-lieux, il y a accroissement dans 15 et diminution dans 7, et l'accroissement définitif n'est que de 3 700 unités à peine. C'est peu, si l'on considère que les deux tiers de cette augmentation portent sur deux localités : Bressuire et Châteaulin avec un surplus respectif de 1 430 et 818 habitants. L'ensemble demeure donc presque stationnaire. C'est que, là où il y a eu accroissement de l'arrondissement, celui-ci est moins dû à l'accroissement de l'ensemble qui aurait son influence sur l'état du chef-lieu qu'au développement des centres industriels ou commerciaux de la région : par exemple, les arrondissements de La Palisse et Briey s'accroissent l'un de 8 867, l'autre de 17 812 unités, et leurs chefs-lieux ne comptent qu'une plus-value de 218 ou 380. A Sartène, l'augmentation de l'arrondissement est de près de 10 000 habitants et il y a diminution au

chef-lieu. Il n'y a guère qu'à Châteaulin et Bressuire qu'il y ait développement parallèle des deux éléments : encore le fait n'est-il bien sensible que dans cette dernière ville, sans doute parce qu'elle est devenue un centre régional de voies ferrées dans un pays assez éloigné des grandes agglomérations.

La très grande majorité des arrondissements correspondant à nos petites villes a donc diminué et leur décroissance totale atteint 404 000 habitants. A première vue, on pourrait donc penser qu'un phénomène aussi intense ait dû exercer une action sur l'état des chefs-lieux. Il n'en est rien. Sur les 76 chefs-lieux des arrondissements en décroissance, il y a diminution dans 38 et accroissement également dans 38. De part et d'autre, la moyenne pour l'augmentation est de 363 habitants ; pour la diminution, de 470 par unité de population. La balance penche donc vers la décroissance, mais celle-ci ne l'emporte au total que de 4 200 habitants et la relation de la population des chefs-lieux à celle des arrondissements, qui était de 6 °/₀ en 1876, est aujourd'hui de 6,20 °/₀. La décroissance des chefs-lieux est certainement plus sensible pour les arrondissements en voie de diminution que dans ceux où nous avons constaté une augmentation. Dans cette catégorie, aucun chef-lieu ne diminue de 500 unités ; au contraire, nous avons ici 14 villes (sur les 38 en décroissance) qui dépassent ce taux. Même 4 chefs-lieux perdent plus de 1 000 âmes : Marvejols, Lectoure, Brignoles et Saint-Pons, avec une décroissance respective de 1 093, 1 166, 1 352 et 2 819 habitants ; mais ce dernier chiffre se réduit en réalité à 1 640 si l'on tient compte de la population de la commune de Gounion qui, en 1876, faisait partie de Saint-Pons. Pour l'augmentation, le taux de 500 n'est dépassé que par 9 chefs-lieux (sur 38 qui s'accroissent) et 3 d'entre eux dépassent 1 000 : Segré, Bressuire et Mauléon.

Nous donnons ci-après le tableau comparé de la population des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants avec leurs arrondissements respectifs en 1876 et 1906. On remarquera que, dans la moitié de ces petites villes (exactement 47), l'oscillation de la population en plus ou en moins, durant ces trente années, est inférieure à 300 âmes et même inférieure à 100 unités dans 24 villes, le quart du total. Dans quelques-unes, le mouvement ne dépasse pas 20 unités : Gex, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Ruffec, Jonzac, Nontron, Argelès, Prades, Saint-Marcellin.

Nous avons montré plus haut le développement des petites villes dans la première partie du dix-neuvième siècle et nous avons vu que, dans cette période, il y avait eu vraiment un progrès de leur population. Mais leur développement est alors plus qu'aujourd'hui en raison de celui de leurs arrondissements respectifs. De 1801 à 1846, les arrondissements dont les chefs-lieux ont actuellement moins de 5 000 âmes ont augmenté de 1 031 000 habitants. L'accroissement portait sur tous les arrondissements, sauf cinq, ceux de Pont-l'Évêque, de Lectoure, de La Réole, Brignoles et Tonnerre. Nous les retrouvons du reste aujourd'hui toujours en diminution, sauf Pont-l'Évêque qui bénéficie de l'accroissement des stations balnéaires de la région (Trouville, Deauville, etc.). En même temps que leurs arrondissements, les petits chefs-lieux se sont accrus de près de 70 000 unités : leur accroissement en 1801 était de 26 °/₀, tandis que celui de leurs arrondissements était de 20,90 °/₀. Le rapport de l'augmentation des deux éléments ne diffère donc pas très sensiblement, et c'est par là que la période 1801-1846 se distingue de la période contemporaine. Nous

TABLEAU III

POPULATION DES VILLES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT DE MOINS DE 5000 HABITANTS ET DE LEURS ARRONDISSEMENTS RESPECTIFS (1876-1906)

DÉPARTEMENTS	et CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT	POPULATION DES CHEFS-LIEUX 1876	1906	ACCROISSEMENT OU DIMINUTION totale	pour cent	POPULATION DES ARRONDISSEMENTS 1876	1906	ACCROISSEMENT OU DIMINUTION totale	pour cent
AIN	Gex	2 719	2 737	+ 18	+ 0,60	21 107	20 290	— 817	— 3,60
	Nantua	3 405	2 891	— 514	— 15,10	49 783	48 847	— 936	— 1,90
	Trévoux	2 899	2 634	— 265	— 9,14	89 894	82 057	— 7 837	— 8,75
AISNE	Vervins	3 102	3 187	+ 85	+ 2,80	117 080	102 050	— 14 980	— 12,80
ALLIER	La Palisse	2 746	2 971	+ 225	+ 8,40	90 183	99 050	+ 8 867	+ 9,90
ALPES (BASSES-)	Barcelonnette	2 082	2 405	+ 323	+ 15,41	14 704	13 648	— 1 056	— 7,20
	Castellane	1 904	1 536	— 368	— 19	19 335	15 768	— 3 567	— 18
	Forcalquier	2 717	3 034	+ 317	+ 12,50	33 633	28 762	— 4 871	— 14,40
	Sisteron	4 280	3 702	— 578	— 13,50	21 554	16 932	— 4 622	— 21,50
ALPES (HAUTES-)	Embrun	3 957	3 752	— 205	— 5,12	28 610	24 553	— 4 057	— 14,20
ALPES-MARITIMES	Puget-Théniers	1 403	1 383	— 20	— 1,48	23 010	20 180	— 2 830	— 12,30
ARDÈCHE	Largentière	2 962	2 283	— 679	— 22,60	104 040	88 889	— 15 151	— 14,50
ARDENNES	Rocroi	2 381	2 116	— 265	— 11,05	51 055	52 227	+ 1 172	+ 2,30
	Vouziers	3 458	3 436	— 22	— 0,63	55 122	45 234	— 9 888	— 18
AUBE	Arcis	2 817	2 833	+ 16	»	32 542	27 198	— 5 344	— 16,50
	Bar-sur-Aube	4 521	4 507	— 14	»	40 750	33 486	— 7 264	— 18
	Bar-sur-Seine	2 803	3 187	+ 384	+ 13,70	44 873	36 712	— 8 161	— 18,20
	Nogent	3 435	3 829	+ 394	+ 11,80	35 112	36 469	+ 1 357	+ 3,82
AVEYRON	Espalion	4 000	3 725	— 275	— 6,87	64 200	54 142	— 10 058	— 15,66
CALVADOS	Pont-l'Évêque	2 843	2 983	+ 140	+ 5	57 682	60 642	+ 2 960	+ 4,90
CANTAL	Mauriac	3 262	3 594	+ 332	+ 10,40	57 900	57 724	— 176	— 0,30
	Murat	3 053	3 071	+ 18	+ 0,60	32 538	33 447	+ 909	+ 2,80
CHARENTE	Barbezieux	4 007	4 204	+ 197	+ 5	55 306	48 580	— 6 726	— 13,36
	Confolens	2 827	3 109	+ 282	+ 10	65 296	66 284	+ 988	+ 1,52
	Ruffec	3 385	3 375	— 10	»	51 924	42 074	— 9 850	— 19
CHARENTE-INFÉRIEURE	Jonzac	3 296	3 287	— 9	»	78 282	69 460	— 8 822	— 11,28
CHER	Sancerre	3 691	2 970	— 721	— 19,50	82 172	79 180	— 2 992	— 3,70
CORRÈZE	Ussel	4 231	4 748	+ 517	+ 12,60	63 925	64 450	+ 525	+ 0,82
CORSE	Calvi	1 998	2 077	+ 79	+ 4	24 300	24 010	— 290	— 1,14
	Sartène	4 724	4 378	— 346	— 7,37	35 680	45 280	+ 9 600	+ 27
CÔTE-D'OR	Châtillon	4 994	4 812	— 182	— 3,64	43 964	35 932	— 8 032	— 18,25
	Semur	4 140	3 512	— 628	— 15,30	63 390	54 022	— 9 368	— 14,80
CREUSE	Bourganeuf	3 620	3 864	+ 244	+ 6,88	42 050	42 492	+ 442	+ 1,05
	Boussac	1 046	1 408	+ 362	+ 35	38 770	39 670	+ 900	+ 2,40
DORDOGNE	Nontron	3 427	3 426	— 1	»	81 200	81 524	+ 324	+ 0,40
	Ribérac	3 607	3 627	+ 20	+ 0,60	69 625	62 860	— 6 765	— 9,70
DOUBS	Baume	2 672	3 257	+ 585	+ 21,70	60 194	51 626	— 8 568	— 14,20
[illegible]	Die	[illegible]	[illegible]	— 190	— 5	[illegible]	50 604	— 10 400	— 17,05
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Gironde	Mirande	3 812	3 642	— 170	— 4,45	75 126	59 797	— 15 329	— 20,43
	Bazas	5 078	4 684	— 389	— 7,80	54 790	51 010	— 3 780	— 7
	Blaye	4 522	4 890	+ 368	+ 8,20	58 030	57 803	— 227	— 0,40
	Lesparre	3 794	3 840	+ 46	+ 1,20	41 000	45 395	+ 1 395	— 3,18
	La Réole	4 090	4 319	+ 229	+ 5,60	51 980	48 954	— 3 026	— 50,80
Hérault	Saint-Pons [1]	5 809	4 179	— 1 640	— 28,27	45 196	39 638	— 5 558	— 12,20
Ille-et-Vilaine	Montfort	2 297	2 431	+ 134	+ 5,84	62 150	60 828	— 1 322	— 2,15
Indre	La Châtre	4 993	4 744	— 249	— 5	61 010	64 295	+ 4 285	+ 6,97
Isère	Saint-Marcellin	3 307	3 305	— 2	»	80 128	73 513	— 6 615	— 8,25
	La Tour-du-Pin	3 165	3 985	+ 820	+ 26,45	128 610	120 716	— 7 894	— 6,16
Jura	Poligny	5 010	4 092	— 998	— 20	65 910	54 846	— 11 074	— 16,50
Landes	Saint-Sever	4 917	4 644	— 273	— 5,48	84 560	78 033	— 6 527	— 7,70
Loire (Haute-)	Brioude	4 747	4 865	+ 118	+ 2,51	80 220	73 870	— 6 350	— 8,55
Loire-Inférieure	Ancenis	5 177	4 998	— 179	— 3,50	52 780	48 090	— 4 690	— 9
	Paimbœuf	2 612	2 380	— 232	— 9	47 030	50 666	+ 3 636	+ 7,75
Lot	Gourdon	5 098	4 260	— 838	— 16,50	77 320	60 802	— 16 518	— 21,30
Lozère	Florac	2 172	1 840	— 332	— 15,70	36 330	29 952	— 6 378	— 17,80
	Marvejols	4 884	3 613	— 1 241	— 25,80	52 230	48 464	— 3 766	— 7,18
Maine-et-Loire	Baugé	3 448	3 200	— 248	— 7,30	74 230	67 870	— 6 360	— 8,60
	Segré	2 894	4 018	+ 1 124	+ 38,90	63 000	61 720	— 1 280	— 2,03
Manche	Mortain	2 337	2 230	— 107	— 4,60	66 976	57 686	— 9 290	— 13,71
Marne	Sainte-Menehould	4 286	4 992	+ 706	+ 21,05	31 193	26 306	— 4 887	— 15,80
Marne (Haute-)	Wassy	3 284	3 674	+ 390	+ 11,70	77 484	69 472	— 8 012	— 10,32
Meurthe-et-Moselle	Briey	2 140	2 630	+ 490	+ 22,80	63 391	100 525	+ 17 134	+ 27,15
Meuse	Montmédy	2 648	2 441	— 207	— 7,69	58 880	48 428	— 10 452	— 18
Nièvre	Château-Chinon	2 668	2 222	— 446	— 16,50	70 930	66 220	— 3 710	— 5,21
Orne	Domfront	4 603	4 663	+ 60	+ 1,30	130 670	103 517	— 27 153	— 20,76
	Mortagne	4 682	3 800	— 882	— 18,70	105 980	83 252	— 22 728	— 21,42
Pas-de-Calais	Montreuil	3 473	3 535	+ 63	+ 1,80	78 020	80 580	+ 2 560	+ 3,20
	Saint-Pol	3 950	3 970	+ 20	+ 0,50	80 360	74 820	— 5 540	— 6,90
Pyrénées (Basses-)	Mauléon	2 108	4 045	+ 1 937	+ 92,30	62 350	59 791	— 2 579	— 4,16
Pyrénées (Hautes-)	Argelès	1 743	1 787	— 6	»	41 310	39 059	— 2 251	— 5,56
Pyrénées-Orientales	Céret	3 629	3 841	+ 212	+ 6	44 100	46 850	+ 2 750	+ 6
	Prades	3 877	3 875	— 2	»	48 500	43 760	— 4 540	— 9,30
Saône-et-Loire	Charolles	3 666	3 808	+ 142	+ 4,00	133 252	130 260	— 2 992	— 2,26
	Louhans	4 163	4 494	+ 331	+ 7,82	88 070	84 972	— 3 098	— 3,57
Sarthe	Saint-Calais	3 482	3 676	+ 194	+ 5,60	62 730	61 996	— 734	— 1
Savoie	Moutiers	2 000	2 708	+ 708	+ 35,40	35 040	33 636	— 1 404	— 4
	Saint-Jean-de-Maurienne	3 087	3 110	+ 23	+ 0,74	52 230	52 543	+ 313	+ 0,60
Savoie (Haute-)	Bonneville	2 247	2 160	— 87	— 4,14	70 215	69 000	— 1 215	— 1,70
	Saint-Julien	1 337	1 440	+ 103	+ 7,35	54 000	50 520	— 3 480	— 6,50
Seine-Inférieure	Neufchâtel	3 651	4 293	+ 642	+ 17,86	77 975	73 010	— 4 965	— 6
Sèvres (Deux-)	Bressuire	3 536	4 967	+ 1 431	+ 41	80 610	84 436	+ 3 826	+ 4,77
	Melle	2 498	2 558	+ 60	+ 2,60	72 330	65 630	— 6 700	— 9,30
Somme	Montdidier	4 362	4 443	+ 81	+ 1,90	65 645	57 484	— 8 161	— 12,47
	Péronne	4 370	4 525	+ 155	+ 3,58	108 075	97 015	— 11 060	— 10,25
Var	Brignoles	5 840	4 374	— 1 466	— 25,27	64 560	47 442	— 17 098	— 26,50
Vienne	Civray	2 280	2 393	+ 113	+ 4,80	49 260	48 870	— 390	— 0,80
	Loudun	4 522	4 653	+ 131	+ 2,90	34 820	34 575	— 245	— 0,71
Vienne (Haute-)	Bellac	4 014	4 520	+ 506	+ 12,65	80 750	81 716	+ 966	+ 1,20
	Rochechouart	4 084	4 464	+ 380	+ 8,30	50 500	57 3[illegible]6	+ 6 886	+ 13,60
Vosges	Neufchâteau	3 920	4 079	+ 159	+ 4,10	57 120	47 936	— 9 184	— 16
Yonne	Tonnerre	5 536	4 522	— 1 014	— 20	40 920	35 110	— 5 810	— 14,17

(1) Nous comprenons toujours dans la population de Saint-Pons la commune de Gounion, détachée après 1876.

venons de voir en effet que, de 1876 à 1906, les petits chefs-lieux bénéficient fort peu de l'accroissement de leurs arrondissements respectifs (3 000 habitants sur 90 000). C'est qu'en effet l'accroissement des arrondissements est dû au développement des foyers industriels indépendants du chef-lieu et on comprend alors que celui-ci en soit peu influencé. Ce phénomène se produit dans les arrondissements les plus peuplés, par exemple ceux de Briey, de Châteaulin, de Vervins, etc. Mais même dans les petits arrondissements — ceux de moins de 50 000 âmes — nous retrouvons le même phénomène. Nous avons, à l'heure actuelle, 62 arrondissements de cette catégorie : les deux tiers, 42, ont des chefs-lieux de moins de 5 000 âmes. Nous résumons dans le tableau suivant le mouvement respectif de la population des villes et des arrondissements.

TABLEAU IV

Mouvement comparé de la population des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants et des arrondissements correspondants de moins de 50 000 habitants.

	Arrondissements de moins de 50 000 habitants (62)		Arrondissements ayant diminué (34)		Arrondissements ayant augmenté (8)	
	Arrondissements	Chefs-lieux	Arrondissements	Chefs-lieux	Arrondissements	Chefs-lieux
1876. . . .	1 709 000	137 400	1 388 200	110 500	320 800	26 860
1906. . . .	1 543 000	129 200	1 204 300	102 000	338 700	27 110
Différences totales. .	— 166 000	— 8 200	— 183 900	— 7 500	+ 7 900	+ 250
Différences pour cent.	— 9,76	— 6,00	— 13,37	— 6,82	+ 2,46	+ 0,90

La baisse de ces petits arrondissements est énorme, 166 000 unités, et elle atteint les cinq septièmes d'entre eux (34 sur 42). Mais notre tableau confirme tout ce que nous venons de dire. Que nous considérions en effet globalement les deux groupes de population ou bien à part les groupes d'augmentation et de diminution parallèles, partout les phénomènes démographiques agissent plus fortement sur l'arrondissement que sur le chef-lieu. Ici encore, dans l'ensemble des groupes les plus petits, la stabilité des petits centres se manifeste évidemment.

IV

Causes

La cause de la stabilité de la population de nos petits centres résulte avec évidence de tout ce qui précède. N'étant ni des localités industrielles, ni des groupes agricoles, par cela même elles n'ont chance ni d'augmenter ni de diminuer. Elles sont en effet des centres administratifs avant tout et il est facile de voir de quelle importance est l'élément fonctionnaire dans la vie de nos modestes villes de province. Nous prenons un exemple dans une petite localité de l'Est, dans le département de l'Aube, par conséquent non ville frontière où les fonctionnaires, en raison de l'importance des douanes, police, etc., sont en surnombre. Dans cette localité, nous avons relevé exactement 80 fonctionnaires de l'État : de ce total nous excluons les fonctionnaires départementaux (agents voyers et municipaux), ainsi que le clergé et les employés de chemins de fer. Avec leurs familles, le nombre des individus vivant de traitements de l'État serait d'environ 150. Cette faible proportion s'explique par le nombre des fonctionnaires célibataires (les petites villes sont des postes de

début) et aussi par la moyenne très faible des enfants dans les familles de fonctionnaires. Néanmoins, l'influence économique de cette catégorie de population est de beaucoup supérieure à son importance numérique. Approximativement, on peut évaluer à 180 000 francs la somme des traitements payés à ces divers fonctionnaires. Si l'on pense que la modicité même des émoluments interdit les longues et coûteuses absences, on voit de suite que la ville bénéficie exclusivement de cette somme. Même certains fonctionnaires apportent plus que leur traitement dans la consommation locale. C'est, en effet, chose reconnue que certaines fonctions, pour parler vulgairement, ne nourrissent pas leur homme; en d'autres termes, le fonctionnaire vit en partie sur la richesse acquise, c'est-à-dire de son capital. C'est encore autant de gagné par la localité où il réside.

Mais les fonctions publiques procurent encore de bien autres ressources à la petite ville. L'administration, la justice, les finances, l'enregistrement et les hypothèques attirent à la ville un nombre plus ou moins grand de gens pour leurs affaires, et c'est encore un bénéfice pour le commerce local.

Et, de plus, à côté des fonctionnaires d'État proprement dits, il faudrait placer les professions que la ville fixe de préférence : avoués ou avocats, notaires, huissiers, agents d'affaires et d'assurances, etc. Toute cette population existe en raison même du centre administratif : supprimez le chef-lieu, elle disparaît ou se dissémine. Il en est de même de nos plus modestes établissements d'enseignement secondaire, les collèges; eux aussi contribuent au mouvement économique de la ville où ils se trouvent : sur 98 chefs-lieux de moins de 5 000 âmes, 62 possèdent un collège, la plupart aujourd'hui de plein exercice, et les villes qui en sont dépourvues ont une école primaire supérieure assimilable aux collèges pour l'enseignement non classique et possédant d'ailleurs des internats.

C'est par là autant que par son marché ou son industrie que la petite ville garde une physionomie propre et demeure, malgré tout, un centre attractif, car, et ceci semble à première vue un paradoxe, le petit centre est un foyer d'immigration. A cet effet, nous avons étudié le mouvement de l'état civil — décès et naissances — de nos petites villes à deux périodes différentes, de 1836 à 1846 et de 1896 à 1906. Cela nous permet de voir, à plus d'un demi-siècle d'intervalle, le mode de recrutement de la population — naturel ou adventice — soit la part du surplus de natalité ou d'immigration dans l'accroissement des habitants. En 1836, la population globale de nos petits centres était de 307 760 unités; comme l'excédent de natalité de 1837 à 1846 a été de 5 273, la population calculée sur cette base serait donc pour 1846 de 313 033; or, elle était de 323 600 habitants. L'excédent d'immigration a donc été de 10 567 unités ou 3,42 °/₀, ce qui est encore une forte proportion. Et cet excédent se manifestait dans la très grande majorité des villes, 61 sur 92 (nous ne comptons pas ici, bien entendu, les villes du comté de Nice et de la Savoie, pas plus que Sceaux, classé dans la banlieue parisienne). Seulement les recensements d'alors, comme on sait, ne distinguent pas la population comptée à part et tel changement de garnison peut produire dans certaines villes un mouvement de population factice. Il convient donc pour juger exactement le phénomène d'immigration, de considérer plutôt sa fréquence sur l'ensemble que le total de l'excédent d'immigration lui-même.

Par contre, dans la seconde période que nous examinons, de 1896 à 1906, nous pouvons distinguer la population comptée à part. Dans cette décade, il y a dans l'en-

semble de nos chefs-lieux de moins de 5 000 âmes un excédent de mortalité comme dans l'ensemble de la population urbaine. Cet excédent atteint près de 9 000 unités (8 820). Mais ce fort surplus de mortalité se réduit sensiblement quand on en déduit les décès des individus non domiciliés dans la ville, ceux de la garnison, de certains asiles de vieillards ou infirmes, bref, ceux de la population comptée à part. Ce calcul, que nous avons effectué d'après les données de la *Statistique sanitaire des villes de France,* nous a permis de diminuer l'excédent de mortalité de 4 900 (4 887) unités. L'excédent des décès vraiment afférent aux petites villes demeure donc de 4 000 têtes et comme, dans cette période, la population municipale totale (abstraction faite de Sceaux) n'a diminué que de 1 800 âmes (1 779 exactement), il y a donc eu un excédent d'immigration de plus de 2 000 unités (2 155 habitants), soit une proportion de moins de 1 °/₀. C'est sans doute beaucoup plus faible que dans la première période, mais outre que nous avons ici des renseignements bien plus précis, il faut tenir compte de la baisse de la population ambiante. De 1836 à 1846, l'ensemble des arrondissements correspondant à nos petites villes augmentait de 290 000 âmes, tandis que de 1896 à 1906, il diminuait de 120 000.

C'est précisément ce phénomène qui rend plus intéressante l'immigration de leurs chefs-lieux. Du reste, comme dans la période antérieure, l'immigration se produit dans le plus grand nombre de villes, 52 exactement, et là où l'excédent inverse se manifeste, c'est surtout dans les localités de population plus disséminée, c'est-à-dire dans celles où la population agricole a encore une importance relative.

Il ne semble donc pas que les chemins de fer aient, autant qu'on le croit d'habitude, dépeuplé les petits centres. Pour nous rendre compte au moins approximativement de la chose, nous avons considéré à part la population de nos petites villes situées sur les lignes principales, celles dont la construction a été effectuée il y a un demi-siècle. De 1846 à 1876, le chiffre global de leurs habitants passe de 92 480 à 97 910 et s'élève encore à 98 850 de 1876 à 1906. Il n'y a donc pas de diminution sur l'ensemble et la première période qui coïncide avec l'établissement même des chemins de fer a vu une augmentation notable de la population. Dans le même espace de temps (1876-1906), l'ensemble des villes situées sur les lignes secondaires, ou construites postérieurement à cette première date (1876), est demeuré absolument stationnaire (de 232 620 à 232 580 habitants). Il n'y a pas non plus là l'indice d'une transformation économique aussi profonde qu'on le croirait volontiers. A dessein nous ne comprenons pas dans ce total les quelques petites villes dépourvues encore de chemins de fer : Barcelonnette, Forcalquier, Espalion et Florac. Or, si le premier de ces chefs-lieux a un accroissement depuis 1876, les autres sont en diminution sensible : que fait l'absence de voies ferrées à l'un ou l'autre phénomène ? Le tableau suivant indique la population de ces diverses catégories de petites villes en 1876 et 1906.

TABLEAU V

Population globale des petits chefs-lieux d'arrondissement par rapport à la construction des voies ferrées (1876-1906)

Chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants	Population en 1876	Population en 1906	
1. Situés sur les grandes lignes de construction ancienne. . .	97 910	98 850	+ 940
2. — petites — récente . . .	232 620	232 580	— 40
3. — aucune voie ferrée.	10 160	9 506	— 654

D'autre part, la proximité de Paris et les relations toujours plus faciles avec la capitale ne semblent pas avoir nui plus spécialement aux petites villes. Elles auraient plutôt bénéficié de ce rapprochement offert aux villégiateurs ou aux retraités. Une comparaison curieuse pourra nous démontrer ce phénomène. Dans les départements du périmètre de Paris (ceux dont le chef-lieu est à moins de 200 kilomètres de Paris), nous comptons douze petites villes. De 1876 à 1906, trois seulement diminuent ; l'ensemble a un accroissement d'environ un millier d'unités (966 exactement) et nous ne calculons ici que la population municipale. Considérons d'autre part les petites villes situées à plus de 400 kilomètres : leur population diminue de 3 700 unités dans le même laps de temps. Ici encore nous retrouvons donc beaucoup moins l'influence de nos voies ferrées que celle de la composition même de la population, plus agricole, partant plus sujette à diminution, phénomène déjà signalé plus haut.

L'extension des voies ferrées n'a donc pas eu, au moins jusqu'à présent, pour effet d'annihiler la petite ville : elle a pu en arrêter le développement, rien de plus. C'est que si, économiquement, les chemins de fer ont amené des changements profonds, l'administration publique est demeurée la même et c'est comme centres administratifs que vivent nos petits chefs-lieux.

N'y a-t-il pas aussi dans la persistance de cette vie locale une raison plus profonde ? Dans une remarquable étude (¹), publiée il y a une dizaine d'années, M. Foncin remarquait l'analogie de nos arrondissements avec les *pagi* de l'ancienne Gaule. Il est certain que dans beaucoup de régions, l'arrondissement, qui correspond plus ou moins à un *pays*, a une personnalité géographique que n'a pas le département. C'est là une des raisons qui ont créé des habitudes locales très fortes, une dépendance séculaire de la région ambiante vis-à-vis du chef-lieu. L'ancien régime y avait établi des organes administratifs, expression de cette vie locale, et nous les avons maintenus sous d'autres formes. Et alors — et ce sera notre conclusion — ne peut-on pas se demander s'il n'y a pas là une des solutions au problème de la décentralisation tant de fois discuté ?

Au lieu d'opposer à l'État central le département, qui ne répond pas à une unité géographique, ou la province dont le nom seul évoque pour beaucoup un fédéralisme dangereux ou impossible, pourquoi ne pas prendre pour base l'arrondissement qui offre le double avantage d'être un véritable pays et de n'être point dangereux pour l'autorité centrale ? Il y aurait peut-être là une orientation nouvelle pour la politique décentralisatrice. En fortifiant les autorités de nos petites villes, c'est-à-dire en leur donnant à la fois plus de compétence et d'indépendance, on déshabituerait sans doute la population de porter toujours vers le pouvoir central ses réclamations en même temps qu'on intéresserait ces mêmes autorités locales au bien-être de leur région. Mettre une vie plus active, plus intelligente des besoins locaux dans nos *pays*, ne serait-ce pas une manière — au moins un essai — de remédier à leur anéantissement par les grands centres ? En tout cas, on nous permettra cette hypothèse d'une réforme qui nous semble aussi en harmonie avec l'autorité de l'État moderne qu'avec les plus anciennes traditions de la France.

Paul MEURIOT.

(¹) « Le Pays de France », dans la *Revue de Paris*, 1898.

II

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET LES TAXES ASSIMILÉES A PARIS ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

La Direction des finances de la préfecture de la Seine adresse, chaque année, au préfet un rapport sur le recouvrement des contributions directes et des taxes assimilées dans le département de la Seine.

Le dernier rapport paru, celui qui concerne l'année 1906, renferme, outre les renseignements habituels, des relevés statistiques portant sur un certain nombre d'années et des graphiques permettant de suivre la marche des produits. Ces graphiques, agrandis, figurent à l'Exposition franco-britannique de Londres, dans le pavillon de la ville de Paris.

C'est de ce travail que je voudrais, en y ajoutant un court commentaire, extraire quelques chiffres qui me paraissent de nature à retenir plus spécialement l'attention et qui fournissent l'occasion de rapprochements instructifs. Le département de la Seine est constitué en grande partie par ce que l'on peut appeler l'agglomération parisienne, la plus grosse agglomération qui existe en France et l'une des plus importantes du monde entier. Elle a grandi depuis quarante ans et elle semble devoir grandir encore avec une rapidité qui contraste avec la stagnation relative que l'on constate, à certains égards, dans le reste de la France. Tout ce qui concerne le département de la Seine présente donc un intérêt particulier.

I

Un premier tableau donne le montant total des rôles des quatre contributions directes, des « quatre vieilles », pour la France entière, pour le département de la Seine et pour la ville de Paris, de 1871 à 1906. Ces rôles comprennent le principal, les centimes dits généraux et autres perçus au profit de l'État, les réimpositions, les centimes départementaux et les centimes communaux. C'est donc la somme totale demandée aux contribuables, sauf dégrèvement à la suite de réclamations contentieuses ou gracieuses.

Si l'on prend les chiffres des années extrêmes, on trouve que le montant des rôles était, en 1871, pour la France entière, de 581 316 000f
et, en 1906, de 982 579 000
en augmentation de. 401 263 000f
soit de 69 %.

Pour le département de la Seine, pris isolément, le chiffre de 1871 est de 74 074 000f
celui de 1906 est de. 194 105 000
L'augmentation est de. 120 031 000f
ou de 162 %.

Pour Paris, le chiffre de 1871 est de 67 665 000f
celui de 1906, de. 164 837 000
L'augmentation est de 97 172 000f
ou de 143 %.

Ainsi prise d'une façon absolue, l'augmentation est importante pour la France entière, très considérable pour Paris, plus considérable encore pour l'ensemble du département de la Seine.

Rapprochons ces chiffres de ceux de la population.

Il n'y a pas eu de recensement en 1871, mais seulement en 1872. Toutefois, la différence entre la population de 1871 et celle de 1872 ne devait pas être considérable — même à cette époque l'accroissement de la population en France suivait une marche peu rapide — et nous pouvons nous servir des chiffres de 1872 sans risquer de commettre de grosses erreurs.

Voici, en chiffres ronds, les résultats des recensements de 1872 et de 1906 :

	1872	1906	Augmentation absolue	Augmentation pour cent
	habitants	habitants	habitants	
France entière	36 102 000	39 252 000	3 150 000	8,7
Département de la Seine	2 220 000	3 848 000	1 628 000	73,3
Ville de Paris	1 851 000	2 763 000	912 000	49,3

Nous constatons que l'augmentation des contributions directes a marché singulièrement plus vite que celle de la population, et que, en ce qui concerne les trois collectivités que nous considérons, la progression a suivi une loi différente de celle du mouvement de la population.

Pour serrer de plus près la question, il semble préférable d'envisager les trois collectivités que voici : la France, moins le département de la Seine ; la ville de Paris ; et, enfin, le département de la Seine, moins Paris.

En outre, de même que pour la population nous partons du recensement de 1872, pour les contributions nous prendrons comme point initial le montant des rôles de 1872. Voyons d'abord la population :

	1872	1906	Augmentation absolue	Augmentation pour cent
	habitants	habitants	habitants	
France moins la Seine	33 882 000	35 403 000	1 521 000	4,5
Paris	1 851 000	2 763 000	912 000	49,3
Seine moins Paris	368 000	1 085 000	717 000	194,8

Ainsi, dans cet espace de trente-cinq ans, alors que la population de la France, la Seine exceptée, s'accroissait de 4 1/2 % seulement, la population de Paris devenait une fois et demie ce qu'elle était au début de cette période, et celle de la banlieue parisienne faisait plus que doubler : encore deux ou trois ans peut-être, et elle aura triplé.

Cet accroissement considérable de la population de la banlieue a amené ce résultat singulier, que le plus petit département de France est celui qui renferme le plus grand nombre de communes d'une population supérieure à 30 000 âmes. Il en compte aujourd'hui 14, dont voici les noms par ordre d'importance :

Paris, Saint-Denis, Levallois-Perret, Boulogne, Clichy, Neuilly, Saint-Ouen, Asnières, Montreuil, Vincennes, Aubervilliers, Ivry, Pantin et Courbevoie.

En mettant Paris à part, on constate que, pour les 13 autres communes ci-dessus, 10 appartiennent à l'arrondissement de Saint-Denis et 3 seulement à l'arrondissement de Sceaux. De sorte qu'il y a là une marche évidente de la population vers le nord-ouest, comme si elle avait une tendance à suivre le cours de la Seine.

En somme, dans la période 1872-1906, la population de Paris s'est accrue annuellement, en moyenne, de 26 800 âmes, celle de la banlieue, de 21 000 âmes, et celle du reste de la France, de 44 700 âmes.

Voici ce qu'il en est résulté pour l'importance relative de nos trois collectivités :

En 1872, le département de la Seine représentait, au point de vue de la population, par rapport à la France entière, 6,14 °/₀; en 1906, il représente 9,80 °/₀.

Par rapport à la France, Paris représentait, en 1872, 5,12 °/₀; en 1906, il représente 7,04 °/₀.

Par rapport au département de la Seine, Paris représentait, en 1872, 83,41 °/₀; en 1906, il ne représente plus que 71,80 °/₀.

Prenons maintenant les rôles des contributions, y compris les centimes généraux, départementaux et communaux :

	Montant des rôles		Augmentation absolue	Augmentation pour cent
	1872	1906		
France moins la Seine. . .	521 100 000	788 700 000	267 300 000	51,3
Paris	76 200 000	164 800 000	88 600 000	116,2
Seine moins Paris	7 100 000	29 200 000	22 100 000	311,2

Il en résulte, au point de vue du montant des rôles, les proportions ci-après :

	Seine par rapport à la France	Paris par rapport à la France	Paris par rapport à la Seine
1872.	13,78 °/₀	12,60 °/₀	92,67 °/₀
1906.	19,65 °/₀	16,77 °/₀	84,92 °/₀

Ainsi, en 1906, la population du département de la Seine représentait 9,80 °/₀ de celle de la France, et le montant des contributions directes payées par ses habitants pour les besoins généraux, départementaux et communaux, 19,65 °/₀ du montant des mêmes contributions payées par les Français en général.

Pour Paris seul, comparé à la France, les mêmes proportions sont de 7,04 °/₀ pour la population et de 16,77 °/₀ pour les contributions.

Enfin, pour Paris seul, comparé au département de la Seine, on trouve 71,80 °/₀ pour la population et 84,92 °/₀ pour les contributions.

La charge contributive est-elle plus lourde pour les habitants de la Seine ou pour les Parisiens que pour les habitants du reste de la France ? C'est ce qu'il est bien difficile de dire, puisqu'il faudrait pouvoir déterminer les forces contributives des contribuables, ce qui, actuellement, est impossible.

On peut seulement chercher si la charge individuelle moyenne a crû, depuis 1872, plus vite pour telle de nos trois collectivités que pour telle autre. C'est ce que montre le tableau suivant :

Charge par tête d'habitant

	1872	1906	Augmentation absolue	Accroissement pour cent
France sauf la Seine.	15f38	22f27	6f89	44,7
Paris.	41 16	59 64	18 48	44,8
Seine moins Paris.	19 29	26 90	7 61	39,4

Par conséquent, au point de vue de l'accroissement proportionnel de la charge individuelle moyenne, Paris figure en premier ; vient ensuite le surplus de la France et, enfin, le reste du département de la Seine.

Mais le montant total des rôles comprend divers éléments dont il est intéressant de chercher séparément les variations : principal, centimes généraux, centimes départementaux, centimes communaux.

Le document dont j'extrais ces chiffres donne la décomposition de ce total depuis 1890, pour Paris et la banlieue.

De 1890 à 1906, l'augmentation du principal a été de 14 760 000 francs, soit de 24,8 °/₀, pour Paris, et de 6 335 000 francs, soit de 91,6 °/₀, pour la banlieue. Elle tient à diverses causes, parmi lesquelles je citerai l'accroissement de la matière imposable (constructions nouvelles, patentables nouveaux) et aussi la transformation de l'impôt foncier des propriétés bâties en impôt de quotité à partir de 1891.

En ce qui touche les centimes généraux, l'augmentation est de 4 679 000 francs, soit de 25,1 °/₀, pour Paris, et de 1 717 000 francs, soit de 85,3 °/₀, pour la banlieue Ces proportions se rapprochent des précédentes, mais elles ne sont pas identiques parce que, si le nombre des centimes généraux est resté, à peu de chose près, le même de 1890 à 1906, comme ils portent d'une façon très inégale sur le principal des différentes contributions, leur produit varie d'une façon différente suivant que les contributions se sont elles-mêmes développées d'une façon différente.

Le produit des centimes départementaux présente les augmentations suivantes : pour Paris, 9 225 000 francs, soit 47 °/₀ ; pour la banlieue, 2 413 000 francs, soit 103 °/₀. Ceci ne peut surprendre, les fonctions du département, notamment en matière d'assistance, n'ayant cessé de prendre de plus en plus d'importance et ayant nécessité l'imposition de centimes additionnels nouveaux (6,5 centimes en plus à 1906).

Enfin, l'augmentation du produit des centimes communaux est de 6 817 000 francs ou de 23,1 °/₀ pour Paris, et de 3 538 000 francs ou de 96,1 °/₀ pour la banlieue. Ici, l'avantage est tout aux Parisiens, qui supportent, en 1906, pour les dépenses municipales, le même nombre de centimes qu'en 1890. L'augmentation relative du produit des centimes communaux à Paris serait la même que celle du principal, si, en vertu de la loi du 8 août 1890 qui a transformé la contribution foncière des propriétés bâties en impôt de quotité, les centimes départementaux et communaux ne continuaient à être calculés sur un principal fictif, celui de 1890, modifié seulement d'après les constructions et démolitions

Quant aux communes de la banlieue, leur développement leur a imposé des dépenses auxquelles il n'a pu être pourvu qu'au moyen de l'augmentation du nombre de leurs centimes additionnels

En 1890, dans la Seine, sur 75 communes on comptait :

2 communes imposées de			. . . .	15 à 30 centimes
19	—	—	. . . .	31 à 50 —
40	—	—	. . . .	51 à 100 —
14	—	—	. . . .	plus de 100 centimes.

La moyenne des impositions par commune était de 74 centimes, la même moyenne étant de 52 centimes pour la France entière

En 1906, sur 78 communes, on comptait :

1 commune imposée de moins de	. . . . .	15 centimes
5 communes imposées de	. . . .	15 à 30 centimes
13 — —	. . . .	31 à 50 —
32 — —	. . . .	51 à 100 —
27 — —	. . . .	plus de 100 centimes.

La moyenne des impositions par commune était de 82 centimes, contre 65 centimes pour la France entière.

En définitive, pour 1906, il a été demandé aux contribuables de la Seine :

Pour les quatre contributions directes	194 105 002f 86
Pour les taxes assimilées	10 812 851 22
Ensemble. . . .	204 917 854f 08
Si à cela on ajoute le montant des taxes directes de remplacement des droits d'octroi à Paris, soit	42 895 013 90
on arrive à un total de.	247 812 867f 98

qui représente à peu près le total des recettes budgétaires de la Roumanie ou du Mexique.

La part respective de l'État, du département et des communes dans cette somme s'établit comme suit :

État	125 474 625f 81, soit	50,6 %
Département.	32 632 108 94 —	13,2 %
Communes.	89 706 493 23 —	36,2 %

II

L'examen détaillé des différents impôts ou taxes qui composent ce total suggère certaines remarques.

Tout d'abord, en ce qui concerne les quatre contributions, il serait fort intéressant de chercher quelle est la proportion du nombre des contribuables au nombre des habitants. Malheureusement, il est à peu près impossible de déterminer le nombre exact des contribuables, chaque contribuable, notamment en matière d'impôt foncier ou de patente, ayant souvent plusieurs cotes. Il faut donc se contenter de comparer le nombre des cotes au nombre des habitants.

Voici les résultats auxquels on arrive pour les trois arrondissements de la Seine, Paris, Saint-Denis et Sceaux.

Contribution foncière (propriétés bâties). — Par 100 habitants : Paris, 3,3 cotes ; Saint-Denis, 8,1 cotes ; Sceaux, 11,4 cotes.

Portes et fenêtres. — Par 100 habitants : Paris, 3,3 cotes ; Saint-Denis, 8,2 cotes ; Sceaux, 11,9 cotes.

Contribution foncière (propriétés non bâties). — Par 100 habitants : Paris, 0,3 cotes ; Saint-Denis, 10,4 cotes ; Sceaux, 16,1 cotes.

L'arrondissement de Sceaux est celui qui renferme le plus grand nombre de communes agricoles ; la petite culture maraîchère et horticole y est très développée,

la propriété foncière plus divisée que dans les deux autres. Au contraire, l'arrondissement de Saint-Denis est plus urbain; sur les 13 communes de plus de 30 000 âmes que contient le département de la Seine, outre Paris, 10 appartiennent à l'arrondissement de Saint-Denis, 3 seulement à l'arrondissement de Sceaux.

La proportion très faible des cotes foncières (propriétés non bâties) à Paris s'explique par ce fait que, exceptionnellement, le sol des maisons, ainsi que celui des cours, passages et jardins qui en dépendent, n'est pas cotisé séparément.

Contribution personnelle-mobilière. — Par 100 habitants : Paris, 9,3 cotes; Saint-Denis, 27,8 cotes; Sceaux, 32,7 cotes.

On sait qu'à Paris, la plupart des personnes qui ont moins de 500 francs de loyer ne sont pas imposées à la contribution mobilière; de là provient la proportion très faible que l'on relève entre le nombre des cotes et celui des habitants.

Patentes. — Par 100 habitants : Paris, 6,7 cotes; Saint-Denis, 5,4 cotes; Sceaux, 6,0.

S'il n'est pas étonnant de trouver dans l'arrondissement de Saint-Denis, à cause de sa nombreuse population ouvrière, une proportion plus faible qu'à Paris, il semble qu'on puisse être surpris de voir dans celui de Sceaux une proportion presque égale à celle de Paris. Mais, de même que la propriété, le commerce y est plus divisé qu'ailleurs; car, si l'on considère l'importance moyenne des cotes, on trouve, pour Paris, 332f 50; pour l'arrondissement de Saint-Denis, 160f 35; et pour celui de Sceaux, 118f 94 seulement.

Parmi les taxes assimilées aux contributions directes, il en est une dont on peut écrire l'histoire complète puisque, établie à partir du 1er juin 1893 par la loi de finances du 28 avril de la même année, elle a été transformée en taxe indirecte, à partir du 1er janvier 1907, par la loi du 17 avril 1906; c'est la taxe des vélocipèdes Le tableau ci-dessous donne, par année, pour le département de la Seine, le nombre de vélocipèdes imposés et le produit de la taxe, produit qui n'a pas cessé de s'accroître, passant de 137 480 francs en 1893 à 1 632 199 francs en 1906

Nombre des vélocipèdes imposés et produit de leur taxe dans le département de la Seine

(Rôles primitifs et supplémentaires)

Période de 1893 à 1906

ANNÉES	NOMBRE DE VÉLOCIPÈDES			PRODUIT DES TAXES			OBSERVATIONS
	Paris	Communes	TOTAL	Paris	Communes	TOTAL	
1893.	18 135	6 627	24 762	100 551f 68	36 929f 13	137 480f 81	
1894.	28 705	9 665	38 370	246 471 99	85 391 06	331 863 05	
1895.	37 721	12 393	50 114	334 794 78	113 769 42	448 564 20	
1896.	47 336	15 556	62 892	432 149 90	141 674 42	576 824 32	
1897.	60 285	19 104	79 389	551 701 35	175 592 86	727 294 21	
1898.	71 739	22 378	94 117 (*)	665 456 39	205 759 63	871 216 02	(*) dont 249
1899.	141 775	43 961	185 736 (*)	727 065 55	224 258 00	951 323 55	(*) — 2 266
1900.	163 229	52 729	215 958 (*)	925 633 40	293 188 35	1 218 821 75	(*) — 3 451
1901.	172 997	57 564	230 561 (*)	995 099 45	327 301 30	1 322 400 75	(*) — 3 429
1902.	178 794	60 112	238 906 (*)	1 035 841 75	347 425 10	1 383 266 85	(*) — 3 525 munis d'une machine motrice.
1903.	184 179	64 242	248 421 (*)	1 070 992 00	369 895 80	1 440 887 80	(*) — 4 235
1904.	202 575	74 598	277 173 (*)	1 137 241 70	413 360 50	1 550 602 20	(*) — 5 853
1905.	200 104	77 194	277 298 (*)	1 162 889 10	445 566 50	1 608 455 60	(*) — 6 472
1906.	200 716	74 956	275 672 (*)	1 167 251 00	464 915 50	1 632 199 50	(*) — 7 114

Je signalerai encore, en parcourant les relevés relatifs aux taxes payées par la

population parisienne, les particularités que présentent la taxe des voitures, chevaux et automobiles, et la taxe des chiens.

Pour la première, à considérer seulement les années 1900 à 1906, le montant des rôles primitifs va bien en progressant, mais les éléments imposables se modifient d'une manière notable. Le nombre des voitures imposées tombe, en effet, de 11 803 à 8 201, celui des chevaux de 9 898 à 7 003, mais, en revanche, celui des automobiles monte de 546 à 4 434; de sorte que, en définitive, le rôle s'élève de 812 505 francs à 1 084 405 francs.

Pour la taxe des chiens, de 1896 à 1906, on voit le nombre des chiens de première catégorie (chiens d'agrément) tomber de 43 429 à 37 125, tandis que celui des chiens de deuxième catégorie (chiens de garde) s'élève de 29 082 à 34 922. Le total reste à peu près stationnaire (72 047 contre 72 511), mais le montant total du rôle descend naturellement de 579 950 à 545 930 francs.

Y a-t-il là l'indice de modifications réelles ? Je serais porté à croire que non, et que, en vue de diminuer le nombre des non-valeurs, les commissaires répartiteurs tendent à admettre comme chiens de garde des animaux qui sont en réalité des chiens d'agrément, mais qui appartiennent à des personnes peu aisées, pour la bourse desquelles la taxe de la première catégorie serait trop lourde.

III

J'arrivcà une statistique susceptible de fournir des aperçus sur ce que l'on pourrait appeler la psychologie du contribuable : la statistique des réclamations. Il ne faut pas oublier en effet que, si la loi taxe le fait qui donne naissance à l'impôt, le résultat de cette taxation en matière de contributions directes est un rôle nominatif que l'intéressé a le droit de discuter et qu'il sera porté à discuter dès qu'il y trouvera le moindre changement, soit dans les bases de l'imposition, soit dans le chiffre de sa cote.

De là les réclamations diverses, qui relèvent de la juridiction contentieuse du conseil de préfecture, lorsqu'il y a un droit lésé, ou de la juridiction gracieuse du préfet dans les autres cas.

Dans le département de la Seine, de 1871 à 1906, le nombre des réclamations de toutes sortes, en matière de contributions directes et de taxes assimilées, a passé de 21 095 à 40 488 avec, dans l'intervalle, des fluctuations très accentuées.

On trouve le minimum en 1882 avec 14 605 demandes, et le maximum en 1901 avec 59 309.

Le graphique ci-contre (voir p. 261) montre, par année, les variations du nombre des réclamations.

Les chiffres de 1871 et 1872 sont relativement élevés. Les désastres privés, la stagnation du commerce et le malaise général à cette époque, la tolérance momentanée imposée par les événements au service du recouvrement, tolérance suivie d'une reprise de poursuites assez vigoureuse, expliquent les nombreuses demandes des contribuables.

De 1873 à 1876, on constate un abaissement graduel très sensible. La crise commerciale de 1873 ne semble exercer aucune influence sur le nombre des réclamations. A noter la loi du 24 juillet 1873, qui a réduit, à partir de 1874, de 60 à 45

Statistique des réclamations en matière de contributions directes et de taxes assimilées

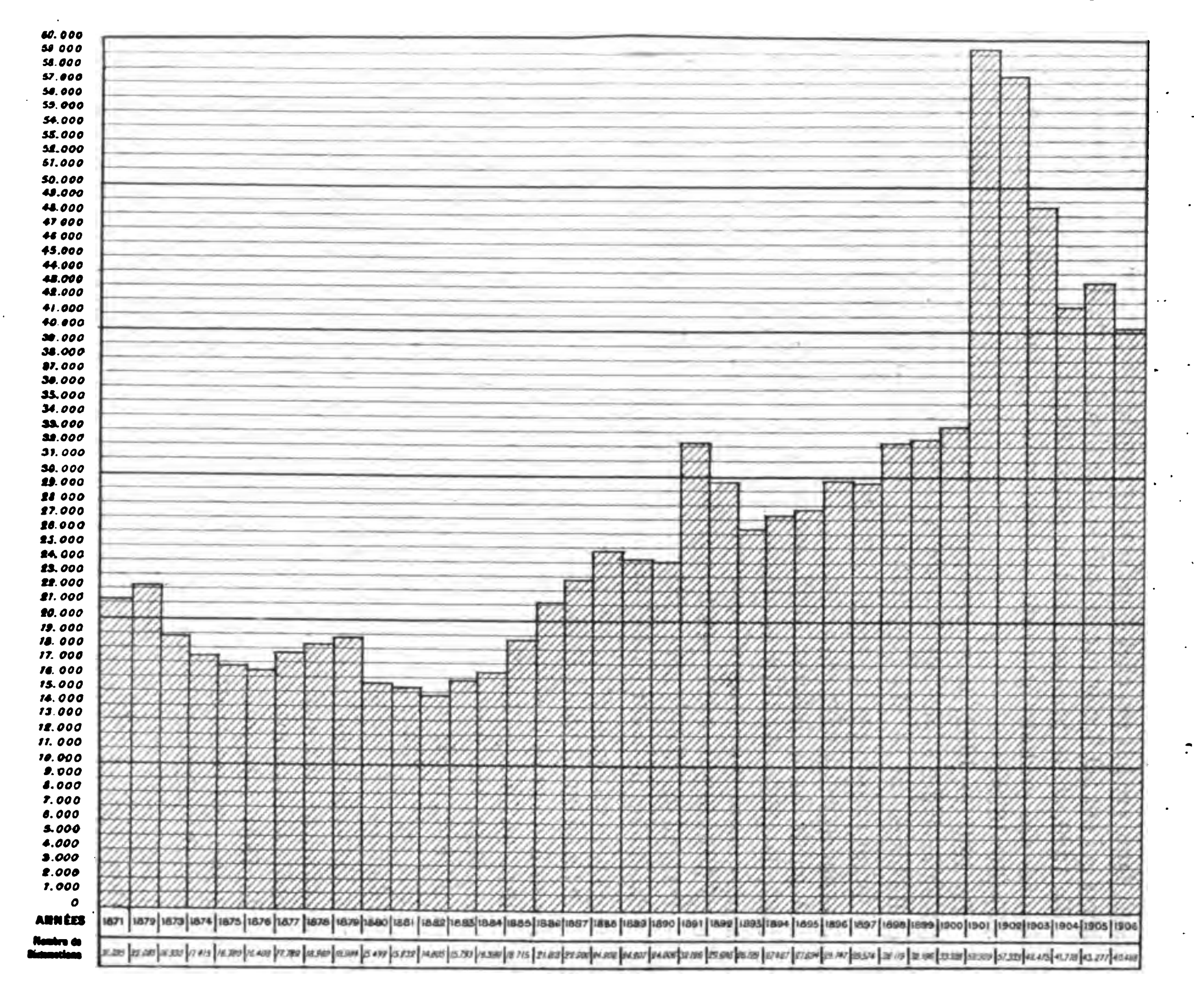

le nombre des centimes généraux extraordinaires autorisés par la loi du 16 juillet 1872.

Au contraire, de 1877 à 1879, le niveau des demandes remonte, par échelons, au chiffre de 1873, sans qu'on puisse expliquer ce mouvement autrement que par l'augmentation générale du nombre d'articles des rôles, augmentation qui aurait sans doute produit son effet d'une manière ininterrompue, sans les causes particulières qui ont fait fléchir par instants la direction générale de la courbe ascendante.

En 1880, chute brusque, que l'on peut attribuer à une nouvelle diminution du nombre des centimes généraux extraordinaires, réduit de 43 à 20 par la loi du 30 juillet 1879.

En 1881 et 1882, le mouvement de baisse continue; c'est en 1882 que l'on atteint le chiffre le plus bas de toute la période considérée. Il est vraisemblable que ce fléchissement est dû à l'application de la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes, loi qui produisit dans le pays un excellent effet et fut favorablement accueillie par le commerce et l'industrie.

A partir de là, jusqu'en 1888, ascension continue, plus ou moins rapide. Dès 1887, le chiffre de 1872 est dépassé. Diverses causes ont pu, au cours de ces années, amener une recrudescence de réclamations; d'abord, la liquidation de la crise financière de 1882, puis les trois lois suivantes :

1° La loi du 29 décembre 1884 sur les faux ou doubles emplois, qui a facilité les réclamations des contribuables ayant eu tardivement connaissance de leur double imposition ou de leur taxe mal établie;

2° La loi du 13 juillet 1886, qui a porté à 20 le nombre des centimes extraordinaires fonciers de la ville de Paris;

3° La loi du 21 juillet 1887, laquelle a simplifié la procédure des réclamations, en permettant, dans la plupart des cas, aux contribuables qui se croient imposés à tort ou surtaxés, d'agir par voie de simple déclaration à la mairie du lieu de l'imposition.

Une légère diminution sur l'ensemble s'observe en 1889 et en 1890 : elle se produit sur les réclamations proprement dites par un mouvement inverse de celui des déclarations qui vont en augmentant d'année en année. Cette progression des déclarations aux mairies s'explique naturellement par les facilités qu'offre aux contribuables un mode de procéder inusité jusqu'alors.

En 1891, il se produit un écart brusque entre la moyenne des trois années précédentes, qui est de 24 200, et le chiffre de l'année, qui s'élève à plus de 32 000, formant le point culminant dans la série 1871-1900. Cela s'explique facilement :

L'imposition à la taxe militaire commence à recevoir son application. Mais, surtout, c'est en 1891 que l'impôt foncier des propriétés bâties devient, dans les rôles, impôt de quotité (loi du 8 août 1890), d'après une taxation basée sur l'évaluation de la valeur locative actuelle de chaque propriété. De là une foule de changements dans les cotes foncières.

La loi en question ayant admis les propriétaires à réclamer contre l'évaluation du revenu attribué à leurs immeubles pendant six mois à dater de la publication du premier rôle, et pendant trois mois à partir de la publication du rôle suivant, on ne peut s'étonner que le nombre des réclamations de 1892, bien qu'inférieur à celui de l'année précédente, se soit maintenu au chiffre élevé de 29 600. A remarquer en outre que l'année 1891 a été marquée par une crise commerciale qui a mis quelque temps à se liquider.

Le niveau s'abaisse en 1893 au chiffre de 26 000. Bien que les propriétaires aient eu encore la faculté de réclamer pendant trois mois de cette année-là, l'effet de la loi du 8 août 1890 va en s'affaiblissant.

De 1894 à 1900, on constate une marche ascensionnelle assez normale sur laquelle il ne semble pas qu'il y ait à faire de remarques particulières.

En 1901, de.	33 388
le nombre des réclamations passe à.	59 309
En plus. . . .	25 921

Cette augmentation considérable est due aux causes suivantes :

1° Application, dans les rôles de la contribution foncière (propriétés bâties), des nouvelles évaluations résultant de la revision décennale du revenu net opérée en 1900;

2° Modification à Paris de la répartition de la contribution personnelle-mobilière, par suite de la suppression du tarif gradué et de l'application uniforme d'une déduction de 375 francs sur tous les loyers imposables, au lieu d'une déduction d'un cinquième;

3° Création de différentes taxes municipales à Paris, en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

L'effet possible de la crise commerciale de 1900 se perd dans les effets bien plus considérables des causes que l'on vient d'indiquer.

En 1902, le chiffre se maintient très haut (57 333). Les intéressés ont encore le droit de réclamer contre la nouvelle évaluation du revenu de la propriété bâtie. D'autre part, à Paris, une taxe sur la valeur en capital des propriétés *bâties et non bâties* vient remplacer la taxe sur la valeur vénale des propriétés *non bâties;* les évaluations servant de base à l'impôt donnent lieu à de nombreuses contestations.

En 1903, on constate une baisse notable; en moins : 8 858 demandes. On peut encore, il est vrai, réclamer contre la nouvelle évaluation des propriétés bâties, mais la plupart des réclamations se sont déjà produites au cours des deux années précédentes.

De même, pour les taxes municipales de remplacement, les réclamations nouvelles se présentent en moins grand nombre.

Enfin les lois des 11 décembre 1902 et 13 juillet 1903 obligent les mandataires à produire des pouvoirs timbrés et enregistrés au lieu d'une simple autorisation des intéressés, ce qui gêne un peu l'action des agences de réclamations.

En 1904, la baisse continue : 6 697 demandes en moins.

L'affluence des réclamations occasionnées par l'établissement des taxes de remplacement se ralentit de plus en plus. En outre, le délai de trois ans pendant lequel les contribuables pouvaient réclamer contre la taxe sur la valeur en capital des propriétés bâties et non bâties est expiré. De ce chef, on constate 3 800 demandes en moins.

De même, les réclamations relatives à la détermination du revenu des propriétés bâties au point de vue de la contribution foncière, ne sont plus admises.

En 1905, léger relèvement sans cause apparente.

En 1906, au contraire, diminution sensible (2 789 demandes en moins).

La conclusion générale qui se dégage de ce rapide examen, c'est que l'augmentation du nombre des réclamations est surtout provoquée, soit par l'établissement

d'impôts nouveaux, dont le mécanisme n'est pas encore bien connu des contribuables, soit par les modifications apportées à l'assiette des impôts existants. Le contribuable français tient beaucoup à une certaine fixité, sinon dans les sommes qui lui sont demandées annuellement, du moins dans les bases des impositions telles qu'elles figurent sur ses feuilles de contributions. Aperçoit-il un changement? Il est disposé à accueillir les offres des agences de réclamations, alors que parfois il a passé des années sans remarquer une erreur commise à son préjudice, parce que sa cote restait toujours à peu près la même.

Cette assertion peut s'appuyer sur un fait certain. Avant l'établissement des taxes de remplacement à Paris, la proportion des réclamations reconnues fondées oscillait autour de 60 °/₀; lorsque le conseil de préfecture liquida l'énorme stock de réclamations provoquées par l'établissement de nouvelles taxes, cette proportion tomba à 45 °/₀ environ : beaucoup de contribuables avaient donc contesté l'assiette des taxes non parce qu'elle était inexacte, mais parce que les taxes étaient nouvelles.

On a constaté souvent qu'un impôt ancien, même défectueux, soulevait de la part des contribuables moins de protestations qu'un impôt nouveau, fût-il établi avec le plus grand souci de la justice distributive. On a été jusqu'à comparer l'impôt à une paire de chaussures qui prend mieux le pied avec l'usage.

Les faits que l'on vient de relater tendraient à confirmer cette manière de voir. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, comme le fait très justement remarquer M. Stourm [1], en conclure que l'impôt est condamnable par le seul fait qu'il est nouveau, ni de plein droit respectable à cause de son grand âge.

E. Desroys du Roure.

III

L'AGRICULTURE DANOISE [2]

Ses progrès. — Le Danemark est un petit pays; sa superficie est de 3 898 460 hectares, elle correspond à 7,22 °/₀ de la surface territoriale de la France; elle est à peine plus grande que notre Bretagne et égale sensiblement celle de la Normandie augmentée du département des Côtes-du-Nord et de l'arrondissement de Saint-Malo. Le Danemark est quatorze fois plus petit que la France : sa population est de 2 588 919 habitants ou de 67 habitants par kilomètre carré; celle de la Normandie s'élève à 2 417 665 âmes et celle de la Bretagne à 3 224 000 habitants, et cependant le Danemark, tout petit qu'il est, a un commerce international qui atteint presque 1 milliard et demi de francs (1 474 175 000 francs, moyenne de 1901-1905). Sa marine marchande comprend 3 698 navires jaugeant 461 315 tonneaux; son agriculture, — et c'est sa grande force, — a trouvé le moyen d'exporter en 1905 :

29 421 chevaux, autant que la France entière en comprenant les mulets;

122 696 têtes de gros bétail, trois fois plus que la France (45 846);

---

(1) *Systèmes généraux d'impôts*, chap. III, p. 35.

(2) Extrait d'un Rapport adressé au Ministre de l'agriculture par M. Tisserand, directeur honoraire de l'Agriculture, chargé de mission à l'occasion de la dernière session de l'Institut international de statistique, à Copenhague.

110 490 000 kilos de viande de boucherie et de porcs salés, c'est-à-dire dix-huit fois plus que la France;

79 400 000 kilos de beurre, le quadruple de notre exportation totale et près de 1 million d'œufs par jour, alors que nous sommes tributaires de l'étranger de 128 à 130 millions d'œufs représentant l'excédent de nos importations sur nos exportations l'an dernier.

La valeur d'exportation, pour le Danemark, de ces cinq articles, a approché en 1905 d'un demi-milliard de francs, savoir :

58 800 000 francs pour les animaux exportés;

124 290 000 francs pour les viandes fraîches et salées;

226 500 000 francs pour le beurre;

6 577 000 francs pour la crème et le lait exportés;

35 688 000 francs pour les œufs.

Soit un total de 451 347 000 francs.

En 1906 ce chiffre s'est élevé à 474 600 000 francs.

Ses effectifs de bétail. — Il n'y a pas de pays qui entretienne relativement autant de bestiaux. Le Danemark possède, en effet, l'équivalent de 99 têtes de gros bétail, alors que la France n'en a que 54, l'Autriche 55, l'Allemagne 70, les Pays-Bas 88 et le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande), 74.

D'après le dernier recensement (1903), le Danemark possédait les effectifs ci-après :

	Total	Par kilomètre carré
Chevaux	487 000	12,5
Bêtes bovines	1 840 000	47,8
Moutons	877 000	23,0
Porcs	1 457 000	37,8

La Normandie, dont les cinq départements sont les plus riches en bestiaux, possédait au 1er janvier 1906 :

	Total	Par kilomètre carré
Chevaux	332 294	11,5
Bovins	1 299 820	45,0
Moutons	913 459	30,0
Porcs	438 557	15,0

Pour les moutons seuls, le Danemark offre une densité de population inférieure, ce qui prouve que la culture y est plus intensive; mais pour les autres espèces, sa supériorité se manifeste, et quel écart, surtout en ce qui concerne les porcs! Cet écart compense, et bien au delà, la diminution des troupeaux de moutons, puisque, pour 36 000 à 37 000 moutons en moins, lesquels équivalent à 6 000 ou 7 000 têtes de gros bétail, il y a 1 million de porcs en plus, dont l'équivalence n'est pas inférieure à 240 000 ou 250 000 têtes de gros bétail.

Si nous prenons l'ensemble des animaux français, nous trouvons que la France ne possède par kilomètre carré que 5 chevaux, 27 bêtes bovines, 33 moutons et seulement 14 porcs!

Pour les volailles et la production des œufs, la supériorité du Danemark est tout aussi remarquable.

Les progrès de l'élevage s'accentuent de jour en jour en Danemark ; ainsi l'espèce chevaline, en 1863, comptait 330 000 têtes ; en 1903, elle présentait une augmentation de 157 000 animaux ou de 47,5 °/₀.

C'est pendant les dix dernières années que l'accroissement a été le plus fort ; en 1903, il y avait 76 000 chevaux de plus qu'en 1893, soit près de 2 °/₀ par an d'augmentation.

Le gros bétail est passé de 1 120 860 bêtes en 1863 à 1 840 466 en 1903, c'est une augmentation de 719 606 animaux dont 332 239 vaches laitières ; l'accroissement a été de 63 °/₀ ou de 1,5 °/₀ par an.

Comme tous les pays où la culture est devenue plus intensive, où les landes ont disparu en totalité ou en partie pour faire place à des reboisements ou à de la culture, le Danemark a dû réduire ses troupeaux de moutons ; ceux-ci ont diminué de 1 °/₀ par an dans le cours des cinquante dernières années (1 750 000 têtes en 1863 et 876 000 en 1903).

L'espèce porcine, par contre, accuse un développement considérable, non seulement quant au nombre, mais encore en qualité et en précocité : ses effectifs ont quintuplé, on comptait 304 000 porcs dans les fermes danoises en 1863, aujourd'hui on en trouve près de 1 500 000.

Jusqu'à l'année 1880, le Danemark n'exportait guère par an plus d'une dizaine de mille chevaux, nous avons vu qu'il en expédie actuellement de 25 000 à 30 000.

L'exportation des bœufs s'élevait déjà à cette époque (1880) à 100 000 têtes ; elle a peu augmenté par suite de la prohibition de l'entrée de ces animaux dans tous les États étrangers pour cause de maladies épizootiques, ce qui n'a pas empêché néanmoins le Danemark d'exporter en 1905 120 000 à 125 000 bovidés vivants et 30 millions de kilos de viande abattue de cette espèce.

Les porcs fournissaient à l'exportation, *en animaux vivants,* l'équivalent de 20 millions de kilos de viande en 1880 ; aujourd'hui le Danemark n'envoie plus au dehors de porcs vivants, mais il n'exporte pas moins de 80 millions de kilos de lard et jambon, c'est-à-dire cinq fois plus, d'une valeur de 110 880 000 francs.

Le Danemark a vendu jusqu'en 1885 de 10 à 12 millions de kilos de beurre plus ou moins mal coté sur les marchés étrangers ; il en expédie actuellement 81 à 82 millions de kilos qui obtiennent sur le marché de Londres les prix les plus élevés ; la valeur des beurres exportés a atteint 210 millions de francs en 1905. Le Danemark a reçu, il est vrai, de l'étranger, de Sibérie notamment, 5 900 000 kilos de beurre, mais il est à noter que ces beurres servent surtout avec de la margarine à la consommation des paysans danois ; ceux-ci en effet aiment mieux vendre leur beurre 2^f 80 à 3 francs le kilo et consommer du beurre russe ou de la margarine qui leur coûte moitié moins, mais il n'en reste pas moins acquis que l'excédent d'exportation s'élève, en définitive, à 75 600 000 kilos de *beurre danois* d'une valeur de 210 millions de francs.

Ce ne sont pas seulement le gros et le menu bétail dont l'élevage et la production ont fait d'immenses progrès.

Pour tirer profit de la demande énorme d'œufs causée par la consommation anglaise, les cultivateurs danois se sont adonnés avec ardeur à l'élevage des poules : il y a dix ans encore, ils en avaient à peine 6 millions ; ils en ont aujourd'hui 11 555 000 ; c'est un accroissement de plus de 92 °/₀, aussi le commerce des œufs a-t-il pris une grande importance

L'exportation de 1865 n'était que de 657 000 œufs valant 33 500 francs; en 1884, elle s'est élevée à 35 millions; en 1890, à 125 millions, aujourd'hui elle atteint, comme nous l'avons déjà dit, le chiffre formidable de 428 millions de pièces et l'excédent des exportations sur les importations est de 356 millions d'œufs.

Les cultures, leur évolution. — Pour répondre à l'intensité de la production animale, la culture danoise a pris une orientation et une activité toutes nouvelles :

100 000 hectares de landes ont été défrichés et mis en valeur; 15 000 hectares de marécages ont été desséchés; 515 000 hectares de terres humides ont été drainés; 400 kilomètres de canaux d'irrigation ont été construits; les terrains arrosés se sont accrus de 18 000 hectares; les terrains sablonneux ont été marnés partout.

La superficie des terres arables et des prairies était en 1866 de 65,8 °/₀ de la surface territoriale et en 1876 de 71,5 °/₀; en 1895, elle s'est élevée à 86 °/₀. Elle était à l'époque du dernier recensement de 2 828 366 hectares, en augmentation depuis trente ans de 570 070 hectares ou de 24 °/₀.

Les forêts et les jardins se sont accrus durant la même période de 22 °/₀; les bois couvrent actuellement de leur ombrage 281 000 hectares et les jardins occupent 32 065 hectares.

Il ne restait plus en 1896 que 419 000 hectares de landes, dunes et plages, et 137 500 hectares de tourbières et de marais, soit en tout 546 000 hectares ou 14 °/₀ du territoire. C'est encore beaucoup pour un petit pays où, disent les Danois, il n'est pas permis d'avoir des terres incultes ou anormales, mais il faut noter que les marais et les tourbières fournissent aux populations rurales des litières pour les bestiaux et du combustible pour les usages domestiques; en faisant, d'un autre côté, la part des plages qui sont incultivables, il reste, en réalité, moins de 10 °/₀ de la surface du territoire à l'état inculte; au train dont se poursuivent les améliorations, ces 10 °/₀ ont dû être encore fort diminués, de sorte qu'on estime que la superficie inculte doit aujourd'hui être de 5 ou 6 °/₀ seulement.

Pour l'exploitation de son domaine agricole, le Danemark possède moins de bras qu'aucun pays, mais il emploie plus de machines : grandes et petites exploitations ont un outillage irréprochable.

D'après la statistique danoise, il y a 337 cultivateurs par 1 000 hectares de terres cultivées (terres arables et prairies). La Normandie en compte 100 de plus; la France entière 167 et la Prusse 180.

En ce qui concerne les assolements, j'ai décrit très en détail dans mes *Études économiques sur le Danemark, le Slesvig et le Holstein* (1865) ceux qui étaient alors en usage. Les modifications qui y ont été apportées depuis ont eu surtout pour objet le développement des cultures fourragères avec emploi d'engrais artificiels : on cultive mieux, on fume plus copieusement les terres, on les nettoie mieux et on a habilement sélectionné les plantes à cultiver et les graines à semer; le fumier est plus abondant et plus riche parce que les denrées fourragères ont considérablement augmenté et que le bétail est mieux nourri, grâce aux apports de tourteaux, de son et de grains du dehors [1].

---

[1] Le Danemark a importé, en 1906, 16 409 000 kilos d'engrais artificiels (superphosphates de chaux, nitrates de soude, scories, phosphates, etc.), et 20 423 000 kilos de tourteaux, 45 millions de kilos de maïs et autres grains, 2 millions de kilos de son, etc.

On ne cultive plus quatre et cinq céréales à la suite les unes des autres avant la sole des fourrages artificiels, on en a réduit le nombre, pour que les prairies artificielles fauchées et pâturées n'arrivent pas en un terrain épuisé et produisent mieux et plus.

Jusqu'en 1878, le froment occupait en Danemark de 50 000 à 60 000 hectares; aujourd'hui cette surface est à peine de 40 000 hectares et le Danemark d'exportateur est devenu importateur de blé pour sa subsistance. Il trouve plus d'avantage à faire des fourrages et à exporter du beurre et de la viande.

L'orge a, de même, perdu du terrain pour la même raison, mais dans une moindre proportion; de 304 000 hectares, cette céréale est tombée à 265 000 hectares, mais on n'exporte plus son grain.

Le seigle et l'avoine ont progressé par suite de la mise en valeur des terres incultes; le seigle est passé de 209 000 hectares en 1861 à 273 000 hectares en 1901 et l'avoine de 358 000 hectares à 437 000 hectares; le gain pour ces deux céréales a été de 14 %.

Le sarrasin, la plante de la culture pauvre, a perdu par contre 45 % de son étendue depuis 1878; les pois et haricots secs 73 %.

Les cultures destinées à pourvoir à l'alimentation du bétail ont reçu d'autre part dans le même temps des accroissements énormes; les racines fourragères ont augmenté de 162 %; les prairies artificielles ou temporaires de 64 %; les pommes de terre de 23 %. Au lieu de 4 250 hectares de navets en 1878, cette racine fourragère occupait déjà 60 000 hectares en 1896; on faisait des carottes sur moins de 1 700 hectares, on en fait actuellement sur quatre fois plus d'étendue. Les fourrages annuels ont gagné plus de 100 000 hectares.

La culture du colza, qui, lors de mon premier voyage, était très prospère en Danemark et dans les duchés qui lui appartenaient, a à peu près disparu; elle a été remplacée en partie par des fourrages, en partie par la betterave à sucre alors totalement inconnue en Danemark.

Cette dernière plante occupe actuellement de 15 000 à 16 000 hectares; elle alimente 7 fabriques, dont le rendement a été, l'an dernier, de 66 milllions de kilos de sucre et qui ont fourni à l'agriculture de 400 à 500 millions de kilos de pulpe.

La superficie cultivée se répartit actuellement comme il suit :

41,5 %, céréales, sarrasin, pois, vesces, féverolles;	5,0 %, racines et pommes de terre:
34,5 %, trèfle et prairies temporaires de deux à trois ans;	2,2 %, fourrages annuels;
9,0 %, prés naturels;	7,8 %, jardins, bois et plantations.

On peut dire que plus des deux tiers de la surface cultivée sont consacrés à la production des denrées (grains et fourrages) destinées à l'alimentation animale et cette proportion va en augmentant d'année en année à raison du bas prix des céréales, de la pénurie de la main-d'œuvre et des avantages considérables de la production laitière et de l'élevage de la volaille.

Mais ce ne sont pas seulement les étendues cultivées qui se sont accrues, les rendements de toutes les cultures ont augmenté dans des proportions sensibles depuis 1878.

Froment	25 %	Pommes de terre . . .	59 %
Seigle	7	Racines fourragères . .	14
Orge	11	Prairies temporaires . .	18
Avoine	17	Prés naturels	7

En outre, les produits ont gagné notablement en qualité par suite d'une sélection intelligente des semences. Aussi l'agriculture danoise, grâce à toutes ces améliorations, a-t-elle pu, malgré la baisse du prix des denrées agricoles, non seulement maintenir le taux de sa production annuelle, mais l'élever encore d'une quarantaine de millions de francs depuis vingt ans, et on a calculé que si les prix de 1878 s'étaient maintenus de nos jours, la plus-value de la production actuelle serait de 200 millions de francs au moins.

Le produit total moyen de toutes les récoltes a été, pendant la période des cinq dernières années, de 591 millions de francs.

Mais ce n'est pas tout.

Condition du cultivateur. Émancipation de la moyenne et de la petite propriété. — Pendant que ces progrès s'accomplissaient, la condition des cultivateurs danois subissait de grandes modifications; leur situation s'améliorait notablement. L'émancipation de la classe des paysans (*boender*), que je signalais déjà dans mes études économiques sur le Danemark, se poursuivait avec ardeur.

Grâce à la prospérité générale et aux bénéfices croissants réalisés, le paysan danois a pu graduellement, sans secousse et sans perturbation sociale, devenir propriétaire de la plus grande partie des terres qu'il détenait en vertu de baux emphytéotiques, soit à perpétuité (*arve feste*), soit à vie pour lui et sa femme (*foeste*), moyennant certaines redevances payées à la propriété seigneuriale. Les paysans ont ainsi racheté à beaux deniers comptants et à des prix avantageux pour les grands propriétaires et à la satisfaction de tout le monde, les servitudes, les corvées, les journées de travail et les produits en nature auxquels ils étaient astreints. Ils sont ainsi devenus libres et indépendants.

Les ouvriers ruraux qui étaient attachés aux domaines seigneuriaux, sous la dénomination de *husmen*, ont eux-mêmes participé encore plus largement à ce mouvement d'émancipation. Liés par des contrats analogues et astreints aux mêmes charges que les *boender*, les *husmen* ont, comme eux, racheté les servitudes, les dîmes et les corvées qui leur étaient imposées; devenus propriétaires libres de la maison qu'ils habitaient et du champ y attenant, ils ont grossi la classe des petits paysans cultivateurs et n'ont pas peu contribué au développement merveilleux de l'agriculture danoise.

Depuis 1850, le nombre des propriétés *libres* ayant une contenance de 10 hectares et au-dessus est passé de 45 735 à 70 995 en 1895; l'augmentation a été, pendant cette période, de 25 260 propriétés, ou de plus de 55 %, avec 809 820 hectares environ.

Les biens seigneuriaux donnés à vie ou à perpétuité et inaliénables (*foeste* et *arve feste* sans droit de vente) qui étaient, en 1850, au nombre de 22 113, avec 1 113 830 hectares, sont tombés, en 1895, à 4 325, avec 210 480 hectares; c'est une diminution de 17 788 comme nombre et de 903 350 hectares comme superficie, au profit de la propriété libre.

Ce sont les moyennes et particulièrement les petites exploitations qui ont bénéficié de l'émancipation.

On ne compte plus actuellement, en Danemark, que 552 grands domaines possédant 314 760 hectares de terre et 364 qui ont de 200 à 300 hectares avec 87 900 hectares en tout.

Il y en a actuellement :

1 201 ayant de 120 à 200 hectares, avec 174 400 hectares en tout;
3 881 — 80 à 120 — — 358 790 hectares;
69 322 — 10 à 80 — (contenance totale : 2 355 940 hectares),
et 161 540 qui ont moins de 10 hectares et exploitent en tout 410 000 hectares.

De ces 161 540 petites possessions (de *husmen*), il y en a 120 000 qui sont de véritables fermes de 4 à 10 hectares, entretenant, l'une dans l'autre, en moyenne 4 ou 5 vaches.

Les 41 500 autres ne se composent que d'une maison avec un jardin.

Sur les 270 918 domaines ruraux qui existent en Danemark, il y en a donc :

0,20 °/₀ qui exploitent 300 hectares et plus;
2,13 °/₀ qui ont de 80 à 300 hectares;
25,54 °/₀ — de 10 à 80 hectares;
60,13 °/₀ — moins de 10 hectares de terre.

Actuellement, les domaines ruraux se répartissent comme il suit :

		Nombre	Superficie hectares
Domaines	de 300 hectares et au-dessus	552	314 760
	de 120 à 300 hectares	1 565	263 040
	de 40 à 120 —	27 946	1 723 860
	de 10 à 40 —	45 257	990 870
	de 2ha5 à 10 —	67 656	345 290
	de 0 4 à 2ha5	47 605	57 890
	de moins de 40 ares	45 279	6 290
	Maisons d'ouvriers sans terre	34 058	»

Les exploitations de plus de 200 hectares embrassent 10,9 °/₀ de la surface cultivée, celles qui ont moins de 10 hectares ont 11,2 °/₀ de cette surface et celles qui ont de 10 à 200 hectares en ont 77,91 °/₀.

Notons enfin que l'agriculture danoise peut aujourd'hui payer ses ouvriers à un taux qui a doublé depuis 1875, et ce, grâce aux perfectionnements de son outillage et à l'accroissement de son produit net; de 567 francs par an, les gages d'un domestique de ferme se sont élevés à 750 francs.

Ajoutons encore que le peuple danois est un de ceux dont le bien-être s'est le plus accru et dont la consommation par tête s'est le plus élevée (1).

CAUSES DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANOISE

Comment le Danemark est-il arrivé aux résultats remarquables que nous venons d'esquisser à grands traits ?

(1) Consommation par tête et par an : froment et seigle, 315kg80; bière, 98 litres; vin, 1l50; thé et café, 4 kilos; sucre, 32 kilos; tabac, 2 kilos; alcool, 13l9. (La consommation de l'eau-de-vie a diminué depuis 1892 de plus de 2 litres par tête, et partout on tend à substituer aux bières fortes des bières dosant seulement de 1 à 2 °/₀ d'alcool.)

1. La science

Tout le monde est d'accord, dans ce pays, pour reconnaître que le développement de l'agriculture danoise est dû, avant tout, au mouvement scientifique imprimé à l'exploitation du sol, à la préparation de la population rurale pour le recevoir et aux encouragements incessants donnés aux recherches et aux expériences scientifiques. Dans tous les ouvrages, dans toutes les publications de ce pays, dans toutes les conversations avec les agronomes, aussi bien qu'avec les plus humbles paysans, on est unanime à attribuer la fortune agricole du Danemark à son armée permanente d'hommes de science, lesquels ont heureusement trouvé, pour mettre en œuvre leurs découvertes, une classe de grands et de petits cultivateurs longuement préparés et en état de les appliquer avec intelligence et profit.

Le peuple danois constituait, en effet, un terrain tout à fait en état de recevoir la bonne semence. Il y a plus de cent ans que le Danemark possédait déjà une instruction des mieux organisées et des plus fécondes et qu'il précédait tous les autres pays dans la création d'écoles spéciales pour les jeunes adultes désirant se consacrer à l'agriculture.

Dès la fin du dix-huitième siècle, un comte Revenklov fondait un type d'écoles populaires où l'on enseignait le danois, l'allemand, la géographie, le calcul, l'écriture et, en outre, « ce qui peut contribuer à développer l'intelligence, élever le cœur, éveiller l'amour de la patrie et des sciences et à propager la connaissance des merveilles de la nature ».

En 1800, le général Classen créait, sur ses terres, une école normale agricole pour les fils de paysans au-dessus de quinze ans.

Ce mouvement s'est continué depuis; mais il a reçu une nouvelle impulsion à la suite de la guerre de 1848 avec l'Allemagne et surtout de la guerre de 1864, qui a enlevé au Danemark une partie importante de son territoire (les duchés de Holstein et de Slesvig).

Chaque année a vu alors de nouveaux et énergiques efforts faits pour relever la patrie mutilée, en multipliant les moyens d'enseignement pour les habitants des campagnes aussi bien que pour ceux des villes.

Les *écoles supérieures populaires* destinées aux jeunes gens sortant des écoles primaires qui avaient reçu une consécration officielle dès 1840, mais qui ne s'étaient pas beaucoup développées jusqu'alors, furent considérablement améliorées; leur nombre fut accru et leur programme remanié : « Le but de ces écoles, est-il dit dans ce programme, est de faire connaître la patrie danoise, son histoire, son sol, sans jamais perdre de vue les exigences de la vie réelle et présente, de manière à éveiller le sentiment patriotique et à le rendre fécond tout en enseignant à apprécier la direction scientifique qu'il est nécessaire de donner à l'esprit. »

Le Danemark possède actuellement dans ses communes rurales 71 écoles primaires supérieures; on peut juger des fruits qu'elles ont produits et peuvent fournir encore quand on songe que leur enseignement est distribué chaque année en moyenne à 3 250 garçons et à 3 000 filles de paysans!

Pendant ce temps, l'enseignement professionnel agricole n'était pas perdu de vue : il recevait des développements parallèles.

Déjà, en 1855, lors de mon premier voyage d'études dans ce pays, j'avais trouvé en plein fonctionnement une magnifique école de laiterie dans une grande ferme de

la Seeland ; elle recevait 70 à 80 jeunes filles pendant six mois de l'année et autant de garçons pendant les six autres mois pour les initier aux meilleures méthodes du traitement du lait ; il y avait, en plus, une chaire d'agriculture à l'Université de Copenhague : on s'occupait de fonder un Institut agronomique dont les bases scientifiques rappelaient celles de notre brillant Institut agronomique de Versailles ; on devait y réunir les moyens d'enseignement de ce dernier établissement et ceux de notre école vétérinaire d'Alfort.

Il existait encore à la même époque des écoles primaires agricoles et des écoles primaires supérieures agricoles. On n'a cessé depuis de développer ces institutions avec une suite dans les idées et une persévérance qu'on ne rencontre pas toujours dans d'autres pays ; jamais on ne s'est lassé, jamais un insuccès n'a empêché la marche en avant ; à une école qui ne remplissait plus son rôle, on en substituait une nouvelle... C'est une erreur de croire à l'immutabilité des écoles professionnelles. L'immutabilité, c'est l'absence de progrès, c'est le *statu quo* et la marche rétrograde. Il faut savoir changer les écoles quand des conditions nouvelles le réclament, supprimer celles qui ont rempli leur tâche sur un point, en créer d'autres où le besoin s'en fait sentir, modifier les programmes et les méthodes, infuser sans cesse un sang nouveau aux anciennes et tenir le personnel continuellement en éveil, de façon qu'il soit à toute époque à la hauteur de sa tâche et au courant des progrès de la science. C'est là ce qu'on a fait au Danemark ; au lieu de restreindre l'enseignement, on l'a agrandi sans cesse : ce petit pays compte actuellement 14 écoles d'agriculture où l'on distribue surtout l'instruction théorique, la pratique s'apprenant dans les fermes. Ces 14 écoles reçoivent en moyenne de 1 150 à 1 200 fils de paysans par an ; ajoutons à cela qu'il existe, en outre, dans les campagnes de nombreux cours du soir, des cours d'hiver, et qu'on y fait des conférences multiples sur des spécialités variées.

Quant à l'Institut agronomique et vétérinaire de Copenhague, il a marché de développement en développement : on en a fait un grand et magnifique établissement qui n'a rien à envier aux plus renommés de ceux qui existent. Il possède un personnel de 31 professeurs aussi savants que dévoués et de nombreux préparateurs et assistants. L'école est un externat. Le nombre de ses élèves est en moyenne de 400 par an, dont la moitié appartient à la section vétérinaire ; une trentaine sont des élèves forestiers et hydrauliciens. La durée des études des élèves agronomes et forestiers est de deux ans et celle des élèves vétérinaires de trois ans. La rétribution scolaire est de 210 francs.

C'est une véritable armée d'hommes instruits que l'établissement a déversée sur le pays pendant cinquante ans de fonctionnement sans interruption. L'Institut de Copenhague est d'ailleurs pourvu de tous les moyens d'étude et de recherches qu'on peut désirer, collections, bibliothèque, champs d'expériences, laboratoires, cliniques, établissement pour la fabrication des sérums, salle d'expertise des beurres et des semences, etc. ; rien n'y manque, grâce aux millions que le Parlement lui a libéralement donnés et aux legs que lui ont faits de riches particuliers. L'Institut agronomique figure au budget de l'État pour 576 000 francs (exercice 1907).

Quand on a visité ce magnifique établissement et les Instituts agronomiques de Berlin et de Vienne, ce n'est pas tant leur aspect monumental que l'on regrette pour notre Institut agronomique que les instruments de travail, les laboratoires et l'outillage scientifique dont ils sont si largement dotés.

Les voies scientifiques étant ainsi largement ouvertes, les hommes d'initiative n'ont eu qu'à s'y engager pour entraîner à leur suite les populations rurales, les associations agricoles, le gouvernement et le Parlement.

2. Le Parlement — Les lois

Le Parlement, où les paysans ont conquis la majorité, convaincu que le progrès ne pourrait avoir son plein effet qu'en pénétrant dans les couches profondes des exploitants du sol, a fait toutes les lois nécessaires pour provoquer et hâter l'émancipation des paysans et des ouvriers ruraux, en favorisant le rachat des servitudes et des corvées, en autorisant l'aliénation et la vente des biens seigneuriaux et des majorats, ainsi que la conversion des fermes à cens perpétuel en fermes libres; il a accordé en plus des prêts sur le Trésor à 3,50 °/₀ d'intérêt et amortissables en soixante ans pour racheter les dîmes : un crédit de 200 000 couronnes (280 000 francs) figure encore au budget de 1907 avec cette dernière affectation.

Prêts fonciers aux ouvriers pour constituer une sorte de bien de famille. — Dans ces derniers temps, pour compléter cette œuvre libératoire, le Parlement danois a voté une loi (24 mars 1899) qui autorise le Trésor à faire, jusqu'à concurrence de 5 millions de couronnes par an, des prêts aux ouvriers sobres et économes pour l'acquisition de lots de terre, soit pour s'établir, soit pour les joindre aux maisons sans terre qu'ils posséderaient déjà : la superficie de ces lots ne peut être inférieure à un hectare, ni supérieure à 4 hectares et demi, et leur valeur, en y comprenant les bâtiments à construire, le bétail et l'outillage nécessaires à leur exploitation, ne doit pas dépasser 5 600 francs. L'avance consentie par le Trésor ne peut être au plus que des neuf dixièmes de la dépense à faire, la loi exigeant de l'ouvrier la possession en propre d'une somme égale au dixième de la valeur du lot à acquérir.

L'ouvrier qui sollicite un prêt doit justifier de sa bonne conduite et de sa moralité; il doit adresser sa demande à une commission instituée à cet effet dans chaque département et composée de trois membres nommés par le ministre sur la proposition du conseil général. Cette commission doit comprendre un ouvrier établi (*husmand*). Le ministre statue dans les limites des crédits ouverts au budget (7 millions de francs par an). L'État se réserve la première hypothèque sur le lot acheté et ce qui le garnit.

L'emprunteur n'a à payer pour ce prêt qu'un intérêt minime, 3 °/₀ par an, et le Trésor ne peut en exiger le remboursement tant que le petit immeuble reçoit sa destination, c'est-à-dire qu'il est bien tenu et exploité convenablement; dans tous les cas, l'amortissement ne doit commencer qu'après les cinq premières années de jouissance; à dater de la sixième année, la moitié seulement du montant du prêt est amortie moyennant 4 °/₀ par an : quand cette part du capital a été amortie, arrive le tour du reste au taux de 3,50 °/₀ seulement, intérêt et amortissement.

Depuis 1900, cette loi est en vigueur : la première année, 209 prêts ont été autorisés; ils montaient ensemble à près de 1 million de francs (713 770 couronnes de 1f 40).

Les demandes ont augmenté d'année en année, de telle sorte qu'en 1905, elles ont été triples de celles de 1900; les avances consenties ont été au nombre de 669 et la somme prêtée de 2 861 262 couronnes (4 millions de francs).

Le nombre total des prêts était, au 1er janvier 1906, de 2 528 et la somme avancée en six ans de 9 391 405 couronnes (13 148 000 francs), et cela dans un pays de 13 à 14 fois plus petit que la France.

La moyenne des lots acquis a été de 2ha 37 dans les îles et de 3ha 51 dans le Jutland, où la terre est moins fertile ; le prix moyen par hectare a été de 941 francs dans les îles et de 650 francs dans le Jutland ; la dépense moyenne par lot a été de 5 600 francs. Les prêts de l'État approchent du maximum fixé par la loi, ils se sont élevés l'un dans l'autre à 87,35 °/。 de la valeur du bien.

Les 2 528 avances consenties ont servi à constituer autant de petites exploitations rurales ayant chacune de 2 à 3 vaches, 3 à 4 porcs, 25 poules et 1 ou 2 moutons; réunies à deux ou trois, elles possèdent un cheval.

Jusqu'à présent, la grande majorité des emprunteurs appartient à la classe des ouvriers agricoles; ceux qui se sont établis ainsi, tout en cultivant leur modeste bien, vont travailler dans les fermes voisines auxquelles ils fournissent en moyenne par an 155 jours de travail ; la rémunération qu'ils en reçoivent vient accroître leurs moyens d'existence : ce sont plutôt des ouvriers ruraux de trente à cinquante ans et mariés que des célibataires jeunes qui ont bénéficié de ces prêts ; les trois quarts de ceux qui se sont établis avaient plus de trente ans et les neuf dixièmes étaient mariés.

C'est là un essai que le Parlement tente ; il espère que, grâce à cette loi, il combattra l'émigration et l'abandon des campagnes et attachera au sol une classe robuste de petits cultivateurs propriétaires qui concourront grandement au développement de la production de l'agriculture danoise. Voilà pourquoi il maintient chaque année au budget une somme de 7 millions de francs pour ces prêts.

Dans tous les cas, aujourd'hui que les questions ouvrières se posent partout, j'ai cru utile d'entrer dans quelques détails pour faire connaître les premiers résultats de cette loi intéressante.

Prêts agricoles. — Le Parlement danois ne s'est pas attaché seulement à émanciper la propriété du sol, à la décollectiver, à la rendre libre, et à constituer en faveur des ouvriers ruraux une sorte de bien de famille ; il s'est encore occupé d'en rendre l'exploitation facile et fructueuse. Par une loi du 26 mars 1898, un crédit de 5 millions de couronnes (7 millions de francs) a été inscrit au budget de l'État pour venir en aide, au moyen de prêts à faible intérêt, aux cultivateurs, surtout aux paysans et aux ouvriers ruraux, en vue de leur fournir les fonds nécessaires à l'exploitation de leurs terres.

Cette somme est mise par l'État, moyennant un intérêt de 3 °/。, à la disposition des associations de cultivateurs fondées exclusivement dans le but de prêter temporairement à leurs membres l'argent nécessaire à leurs frais de culture — la somme susceptible d'être avancée à un associé est fixée d'après le nombre de têtes de gros bétail qu'il entretient. Elle peut être de 50 couronnes (70 francs), mais pas plus, par tête de gros bétail entretenu. Le remboursement doit être effectué dans les neuf mois de la date du prêt; un nouvel emprunt ne peut être contracté par le cultivateur qu'un mois au moins après le paiement du précédent. L'intérêt ne peut excéder 4,50 °/。 l'an, la société restant libre toutefois de fixer un taux inférieur — l'emprunteur n'a à fournir ni gages, ni caution ; tous les membres de la société sont solidairement responsables, vis-à-vis du Trésor, des avances que celui-ci aura consenties.

Pour bénéficier de la loi, les statuts de l'association doivent avoir été approuvés par le ministre de l'agriculture; chaque société est administrée par un comité de direction composé de cinq membres dont les fonctions sont absolument gratuites. Ces membres sont élus par l'assemblée générale des associés; le président est nommé sur la proposition du comité par le conseil de l'arrondissement où se trouve le siège de la société de prêts. Ce comité statue souverainement sur les demandes de prêts. Les associés doivent payer lors de leur admission une somme de 1f,40 au moins par tête de bétail possédée par eux, pour constituer un fonds de réserve qui est grossi, après chaque exercice, des bénéfices, s'il y en a, ou qui sert à couvrir les déficits : si la réserve ne suffit pas, il est perçu une taxe supplémentaire sur les membres de la société.

Les avances sur les fonds de l'État ne peuvent dépasser 30 couronnes (42 francs) par tête de gros bétail; mais le comité, à raison des rentrées anticipées, peut prêter des sommes supérieures sans toutefois dépasser 50 couronnes (70 francs) par tête de gros bétail.

La loi interdit aux sociétés de fonctionner avec d'autres capitaux que ceux que le Trésor leur avance; elles doivent, d'ailleurs, limiter leurs opérations, comme la plupart des coopératives danoises, à un district déterminé, une ou deux communes où tous les cultivateurs se connaissent — c'est la meilleure manière d'arriver à des groupements sérieux.

Les actes des syndicats sont exempts de timbre.

Il existe actuellement 168 sociétés de prêts à l'agriculture qui comprennent 21 575 associés qui se répartissent comme il suit :

Journaliers agricoles établis	6 789	19 498
Paysans fermiers à cens	1 900	
— propriétaires libres	10 809	
Exploitants de grandes fermes		267

Le nombre des bestiaux inscrits est de 161 710.

L'avance de l'État a été celle qu'autorise la loi (5 millions de couronnes) à 2 500 couronnes près (exactement 4 997 460 couronnes = 6 996 444 francs).

Le nombre des prêts de l'exercice 1904-1905 a été de 36 784, dont 20 044 de moins de 280 francs et 23 684 dont le remboursement a eu lieu du sixième au neuvième mois.

Ces sociétés de prêts sont répandues dans tout le Danemark; il n'y a pas un seul des 18 départements (*amts*) qui n'en possède.

(*A suivre.*) E. TISSERAND.

IV

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Banques d'émission. — Le deuxième trimestre de 1908 a été caractérisé par le renforcement des encaisses, surtout de celles des Banques de France et d'Allemagne, qui

ont bénéficié des envois d'or des États-Unis et d'une notable partie de la production aurifère du monde.

		30 avril	31 mai	30 juin
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse	3 752	3 959	4 072
	Circulation	4 992	4 751	4 692
	Dépôts publics et privés	668	910	846
	Portefeuille et avances	1 774	1 501	1 312
Banque de l'Empire d'Allemagne.	Encaisse	1 183	1 257	1 290
	Circulation	1 927	1 820	2 241
	Dépôts publics et privés	770	820	769
	Portefeuille et avances	1 405	1 362	1 614
Banque d'Angleterre.	Encaisse	934	942	985
	Circulation	716	712	725
	Dépôts publics et privés	1 328	1 331	1 408
	Portefeuille et avances	737	721	751
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	1 514	1 512	1 515
	Circulation	1 976	1 911	1 977
	Dépôts publics et privés	187	183	177
	Portefeuille et avances	725	663	707
Banque nationale de Belgique.	Encaisse	153	152	153
	Circulation	771	734	719
	Dépôts publics et privés	87	82	88
	Portefeuille et avances	691	652	642
Banque d'Espagne.	Encaisse	1 048	1 057	1 065
	Circulation	1 568	1 555	1 543
	Dépôts publics et privés	643	637	666
	Portefeuille et avances	626	597	589
Banque d'Italie.	Encaisse	1 012	1 005	1 006
	Circulation	1 289	1 272	1 371
	Dépôts publics et privés	406	400	405
	Portefeuille et avances	509	488	559
Banque néerlandaise.	Encaisse	304	300	302
	Circulation	563	555	536
	Dépôts publics et privés	13	17	16
	Portefeuille et avances	291	284	269
Banque de l'État de Russie.	Encaisse	2 746	2 812	2 884
	Circulation	2 821	2 756	2 716
	Dépôts publics et privés	1 606	1 549	1 543
	Portefeuille et avances	1 070	1 004	986
Banque nationale suisse.	Encaisse	91	92	99
	Circulation	143	138	146
	Dépôts publics et privés	17	18	23
	Portefeuille et avances	78	67	74

C'est toujours la réserve d'or qui supporte la plus grande partie des mouvements d'espèces; le tableau ci-dessous en indique le montant, pour celles des grandes banques d'émission qui publient cet élément dans leurs bilans périodiques :

	30 avril	31 mai	30 juin
	Millions de francs		
Banque de France	2 847	3 043	3 151
Banque d'Angleterre	934	942	985
Banque d'Autriche-Hongrie	1 174	1 177	1 179
Banque d'Espagne	388	390	390
Banque d'Italie	893	889	894
Banque néerlandaise	194	194	194
Banque de l'État de Russie	2 565	2 609	2 677
Banque nationale suisse	84	86	93

Pour faire suite à nos statistiques précédentes, nous ajoutons ici le tableau des disponibilités à l'étranger dont dispose la Banque de l'État russe :

	Millions de francs
30 avril	422
31 mai	377
30 juin	316

La publication des comptes rendus annuels a donné, pour l'exercice 1907 et pour un certain nombre de banques, des renseignements d'ensemble que nous résumons ci-dessous :

		Banque d'Italie	Banque néerlandaise	Banque du Japon
		Millions de francs		
Moyenne de l'encaisse or		777	164	446 (1)
Moyenne de l'encaisse argent		126	160	2 (1)
Moyenne de la circulation		1 250	560	795
Comptes courants particuliers	Mouvement total	6 241	575	21 599
	Solde moyen	185	20	29
Effets escomptés (papier commercial)	Nombre (en milliers)	1 619 (2)	143	34
	Montant	2 265 (2)	947	1 271
	Portefeuille moyen	369 (2)	156	204
Avances sur gages mobiliers (solde moyen)		47	149	29 (1)

Le mouvement de baisse des taux officiels d'escompte s'est rapidement accentué au cours de ce trimestre.

	Taux d'escompte au 30 juin Pour cent		
	1906	1907	1908
France	3	3 1/2	3
Allemagne	4 1/2	5 1/2	4
Angleterre	3 1/2	4	2 1/2
Autriche-Hongrie	4	5	4
Belgique	3 1/2	5	3 1/2
Italie	5	5	5
Pays-Bas	4 1/2	5	3
Suisse	4 1/2	4 1/2	3 1/2

Aucune disposition législative n'a modifié le régime des banques d'émission européennes; mais le gouvernement allemand, en vue de la discussion assez prochaine du renouvellement du privilège de la Banque de l'Empire, a fait procéder à une enquête sur les conditions actuelles du fonctionnement de cette institution et les modifications qu'il pourrait être utile d'y apporter. La commission d'enquête a reçu de nombreuses dépositions, mais le résultat de ses travaux n'a pas été publié.

Aux États-Unis, les capitaux disponibles sont redevenus extrêmement abondants, et les dépôts affluent dans les Banques associées de New-York, dont voici la situation :

	25 avril	30 mai	27 juin
	Millions de dollars		
Encaisse : espèces et certificats métalliques	305	299	317
— greenbacks	67	71	79
Circulation	59	57	57
Dépôts des particuliers et des banques	1 207	1 266	1 301
Dépôts du Trésor	43	20	19
Portefeuille (escompte et avances)	1 190	1 215	1 231
Excédent de la réserve	59	48	66

Le Trésor, de son côté, subit l'influence des envois d'or considérables que l'Amérique a dirigés vers l'Europe.

	30 avril	31 mai	30 juin
	Millions de dollars		
Encaisse or	1 011	997	1 002
— argent	517	521	524
Circulation : greenbacks et autres billets	343	342	347
— certificats d'or	817	784	788
— certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	451	462	471
Dépôts dans les banques nationales	201	165	165
Disponible dans les caisses du Trésor	51	76	74

(1) Situation au 31 décembre 1907.

(2) Non compris les devises étrangères servant d'emploi à une partie de l'encaisse.

Voici, en outre, les principaux chiffres des deux dernières situations des banques nationales :

	14 février 1908	14 mai 1908
	Millions de dollars	
Encaisse : or	149	154
— argent	35	31
— certificats métalliques et greenbacks	604	676
Circulation	628	614
Dépôts des particuliers	4 106	4 313
— du Trésor	233	182
Portefeuille (escomptes et avances)	4 422	4 528

Le Congrès a voté, le 30 mai dernier, une nouvelle loi destinée à améliorer la situation monétaire en temps de crise, et dont voici les principales dispositions :

1° Toute banque ayant une réserve supérieure à 20 °/₀ de son capital et une circulation de billets garantis par des obligations fédérales égale à 40 °/₀ au moins de son capital, peut, moyennant l'autorisation du secrétaire du Trésor, émettre des billets gagés par des obligations des États et des villes, jusqu'à concurrence de 90 °/₀ de la valeur de ces titres;

2° Il peut être formé des *national currency associations* réunissant au moins dix banques nationales de la même région et un capital et des réserves s'élevant à 5 millions de dollars; les banques ainsi associées peuvent, moyennant l'autorisation du secrétaire du Trésor, émettre, en outre, une circulation complémentaire gagée par des titres d'une nature quelconque, approuvée par le secrétaire du Trésor, ou par des effets de commerce à quatre mois d'échéance au plus; cette circulation ne pourra dépasser 75 °/₀ du montant du gage offert;

3° Le montant total des billets émis par une banque ne peut dépasser son capital et sa réserve cumulés. Le montant global des billets émis en vertu de la nouvelle loi est limité à 500 millions de dollars; ces billets sont taxés à raison de 5 °/₀ l'un pour le premier mois de l'émission, et de 1 °/₀ en sus pour chacun des mois suivants, jusqu'à un maximum de 10 °/₀.

La loi ne sera applicable que jusqu'au 30 juin 1914.

Nous avons donné plus haut les principaux chiffres du compte rendu de la Banque du Japon; voici, maintenant, le résumé des bilans de fin de mois :

	28 mars	25 avril	30 mai
		Millions de yens	
Encaisse	151	152	153
Circulation	292	269	281
Dépôts privés	9	10	8
Dépôts de l'État	389	382	310
Avances à l'État	22	22	22
Portefeuille	86	89	75
Comptes courants débiteurs (y compris les avances aux particuliers)	384	369	321

Sociétés de crédit. — La situation des principales sociétés de crédit françaises se ressent de l'abondance des capitaux, qui provoque l'augmentation des comptes courants et des dépôts.

	31 mars	30 avril	31 mai
		Millions de francs	
Espèces en caisse et en banque	326	329	415
Portefeuille commercial	2 589	2 630	2 786
Avances et reports	818	833	838
Comptes courants et dépôts	3 274	3 314	3 538
Effets à payer	386	362	361
Portefeuille de valeurs et participations	167	165	160

D'autre part, nous relevons dans *The Economist* la situation, à la fin de l'année der-

nière, des *joint stock banks* du Royaume-Uni; la situation ci-dessous ne comprend pas les chiffres relatifs à la Banque d'Angleterre :

	Angleterre et pays de Galles	Écosse	Irlande	Total
	Millions de livres sterling			
Encaisse et valeurs à court terme	175	27	12	214
Portefeuille (escompte et avances)	432	73	44	549
Comptes courants et dépôts	650	109	57	816
Capital versé	48	9	7	64
Réserves	33	8	4	45
Nombre de banques	54	10	9	73

Le *Moniteur des Intérêts matériels* a, de son côté, publié sa statistique annuelle des sociétés de crédit belges, que nous résumons comme suit :

	1906	1907
	Millions de francs	
Encaisse	91	84
Portefeuille commercial	407	452
Titres et participations	537	555
Engagements à vue et à terme	1 798	1 748
Capital versé et réserves	498	530
Nombre de banques	62	64

Clearing houses. — La Banque nationale de Belgique et les principales banques privées belges ont décidé la création, à Bruxelles, d'un *clearing house*, qui doit prochainement commencer ses opérations.

Métaux précieux. — Le cours de l'or en barres s'est tenu constamment au-dessus du pair durant le trimestre, mais sans atteindre un niveau très élevé :

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Avril	77,10 3/8	77,9 7/8
Mai	77,10 1/2	77,10 1/8
Juin	77,10 7/8	77,10

L'argent a manifesté quelque lourdeur, la situation monétaire peu favorable de l'Inde le privant d'un de ses principaux soutiens.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Avril	25 1/2	24 5/16
Mai	24 13/16	24
Juin	25 3/8	24 1/4

Changes. — A l'exception de la devise italienne, qui s'élève fréquemment au-dessus du pair, les principaux changes ont été nettement favorables à la France.

Valeur au cours du change d'une somme de monnaie étrangère nominalement équivalente à 100 francs

	30 avril	31 mai	30 juin
Allemagne	99f58	99f70	99f78
Angleterre	99 58	99 62	99 64
Autriche	99 51	99 51	99 69
Belgique	99 72	99 78	99 69
Espagne	87 40	88 30	89 30
Grèce	91 74	92 38	92 38
Hollande	99 52	99 58	99 64
Italie	99 94	100 00	100 12
Portugal	87 50	87 50	88 39
Roumanie	98 94	98 62	98 37
Russie	98f53	98f81	99f00
Suisse	99 75	99 87	100 00
États-Unis	99 32	99 42	99 52
Argentine	43 96	43 94	43 95
Brésil	55 51	55 64	55 65
Chili	49 07	45 87	42 63
Égypte	99 32	99 36	99 45
Inde	98 58	98 43	98 83
Japon	99 01	98 77	98 79

G. Roulleau.

V

NÉCROLOGIE

La Société vient de perdre deux de ses membres titulaires : MM. Émile Mercet et Rochetin.

M. Mercet, président du conseil d'administration du Comptoir d'Escompte, etc., occupait une place d'élite dans le monde financier. Il était officier de la Légion d'honneur et avait été notre président en 1902.

Ses obsèques ont eu lieu le 21 juillet, au milieu d'une affluence considérable. En l'absence de notre Président actuel et d'une partie des membres du Bureau, quelques mots avaient été préparés par notre Secrétaire général, mais, sur le désir de la famille, le nombre des discours avait été limité à trois. Successivement, MM. Rostand, sous-directeur du Comptoir d'Escompte, Chailley, secrétaire général de l'Union coloniale, et le Président de la Société des retraites et de la Mutualité des agents du Comptoir ont pris la parole et rendu, en termes élevés et éloquents, un hommage ému à la mémoire du regretté défunt. M. Chailley a eu l'occasion de dire les vifs regrets des présidents des Sociétés d'économie politique et de statistique de ne pouvoir assister à la triste cérémonie. Nous l'en remercions, mais qu'il nous soit permis de consacrer quelques lignes dans ce Journal au souvenir qu'a laissé dans nos rangs notre ancien Président.

M. Mercet nous appartenait depuis seize ans. Sa haute intelligence et ses rares qualités de cœur et d'esprit ont été surtout mises en relief lors de sa présidence.

Son discours d'installation en cette qualité est remarquable par l'élévation de la pensée et le parti qu'il sut tirer d'une question qu'il connaissait à fond, la question coloniale, en faisant ressortir les services considérables que pouvait rendre la statistique pour l'appréciation raisonnée de nos richesses coloniales. Notre conseil d'administration a pu apprécier de près, pendant des années, l'autorité incontestée et la parfaite droiture de son jugement, son caractère à la fois ferme et si bienveillant, la sûreté de son commerce et ses qualités de cœur, qui en faisaient un homme complet.

La Société de statistique de Paris se joint donc tout entière à l'hommage rendu à sa mémoire et aux bien vifs regrets qu'entraîne sa perte pour tous les siens et tous ceux qui l'ont connu.

Si notre cher et regretté M. Mercet compte maintenant parmi les disparus, jamais, dans notre souvenir, il ne comptera parmi les oubliés.

La Société n'a pas été prévenue à temps du décès de M. Rochetin, notre collègue depuis 1890, décédé le 25 mars dernier.

M. Rochetin, que sa santé retenait chez lui depuis longtemps, s'était surtout occupé des questions de prévoyance. Les assurances et les retraites ouvrières, notamment, ont été traitées par lui avec une méthode très sûre, une parfaite conscience et le souci, trop rare, des solutions pratiques; ses ouvrages sur la *Caisse nationale de prévoyance ouvrière et l'intervention de l'État*, et sur les *Assurances ouvrières contre les maladies, l'incendie et le chômage*, présentent un véritable intérêt social.

C'est ce qu'ont pu constater les lecteurs de notre Journal, du *Journal des Économistes*, du *Monde économique*, de la *Revue de la Prévoyance*.

On pourrait citer, dans notre Journal, une étude sur la *Situation économique de la Péninsule ibérique*, fruit d'observations personnelles et des relations de l'auteur avec les hommes d'État les plus éminents de ce pays. Ses collègues conserveront de lui un souvenir sympathique. M. Rochetin était chevalier de la Légion d'honneur.

(*La Rédaction.*)

VI

LÉGION D'HONNEUR

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues la promotion, au grade d'officier, de M. Dal Piaz, secrétaire général de la Compagnie Transatlantique, et la nomination au grade de chevalier de M. Barrat, enquêteur permanent au service de la Statistique générale de France, auxquels nous adressons nos félicitations.

(*La Rédaction.*)

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* **CALAIS** ou **BOULOGNE**)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour **l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.**

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles.**

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 °/₀ de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° Bains de mer et eaux thermales. — Billets valables suivant la distance, trois, quatre, dix ou trente-trois jours ; ces derniers donnent le droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou de deux périodes de trente jours, moyennant supplément de 10 °/₀ pour chaque période.

2° Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey. — Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant supplément de 10 °/₀.

Dix itinéraires différents, dont les prix varient entre **50** et **115** fr. en 1^re^ classe et **40** et **100** fr. en 2^e^ classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la **Normandie,** de la **Bretagne** et l'**île de Jersey.**

Pour plus de renseignements, consulter le ***Livret-Guide illustré*** *du réseau de l'Ouest, vendu 50 centimes dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.*

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du **1er mai** au **31 octobre** il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, **à prix réduits,** et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), **Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.**

PRIX DES BILLETS (aller et retour)	1re classe	**45** fr.	Durée : **30** jours.
	2e classe	**36** fr.	

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.
Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.
En outre, il est délivré, au départ de toute station du réseau d'Orléans, pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe réduits de 40 °/₀, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

MISE EN SERVICE DU MAROC-EXPRESS

Le service rapide **Maroc-Express,** dont nous avons déjà annoncé la création, a commencé à fonctionner au départ de **Londres** et de **Paris** sur **Madrid, Algésiras, Gibraltar** et **Tanger** le 3 avril ; il a eu lieu pour la première fois au départ de **Gibraltar** et d'**Algésiras** sur **Paris** et **Londres** le 8 avril.

Il fonctionnera désormais chaque semaine, le vendredi au départ de **Londres** et de **Paris** à l'aller ; le mercredi au départ de **Gibraltar** et d'**Algésiras** au retour.

Nous rappellerons que le **Maroc-Express,** qui comprend des voitures de luxe, wagons-lits et wagon-restaurant, est également accessible aux voyageurs de 1re et de 2e classe.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE

A l'occasion de l'exposition franco-britannique, la Compagnie d'Orléans rend valables 18 jours les billets aller et retour délivrés d'une gare quelconque de son réseau pour Paris aux voyageurs qui se rendent à Londres en utilisant au départ de Paris les billets spéciaux à prix réduits pour Londres valables 14 jours et délivrés par les Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Pour l'application de cette mesure, les gares de Paris-Nord ou Paris-Saint-Lazare, sur présentation du coupon retour Orléans, délivrent à tout voyageur en provenance de l'une des gares du réseau d'Orléans, en même temps que le billet pour Londres, un bulletin spécial qui sera présenté par le voyageur et justifiera, à sa rentrée sur ledit réseau, de la durée de validité exceptionnelle accordée.

NOUVELLE LIGNE DE BORT (Corrèze) A NEUSSARGUES (Cantal)

La Compagnie d'Orléans a récemment ouvert au service de l'exploitation la nouvelle ligne de **Bort à Neussargues** qui établit, en traversant une des régions les plus pittoresques et les moins connues du **Massif Central,** la voie la plus directe et la plus économique entre Paris-Quai d'Orsay, Neussargues, Saint-Flour et Béziers.

Des voitures directes de 1re classe à compartiments-couchettes, ainsi que de 2e et 3e classe, effectuent le trajet sans transbordement entre Paris-Quai d'Orsay (départ 8 h. 52 soir) et Béziers et inversement (départ de Béziers à 9 h. 20 matin).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

MODIFICATIONS A LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 1er MAI 1908

Par suite de la mise en vigueur, le 1er mai, du service d'été sur les chemins de fer suisses, les modifications indiquées ci-après sont apportées, dans l'horaire des trains suivants :

I. Le train 505 **Paris-Pontarlier-Lausanne-Milan** est avancé de 15 minutes au départ de **Paris** ainsi qu'à l'arrivée à **Pontarlier** :

Paris, départ 2 h. 15 soir (au lieu de 2 h. 30). — **Pontarlier,** arrivée 9 h. 06 soir (au lieu de 9 h. 21).

Comme conséquence de cette modification, le train 5 **Paris-Vintimille** est également avancé de 15 minutes au départ de **Paris**; il quitte cette gare à 2 h. 25 soir au lieu de 2 h. 40.

II. Le train 506 **Pontarlier-Paris** suit l'horaire ci-dessous :

Pontarlier, départ 4 h. 25 soir (au lieu de 3 h. 46). — **Dijon,** départ 6 h. 53 soir (au lieu de 6 h. 24). — **Paris,** arrivée 10 h. 56 soir (au lieu de 10 h. 10).

PARIS-ORAN

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène,** avec continuation par bateau (traversée en 9 heures) entre **Carthagène** et **Oran** ; il est en correspondance, à **Oran,** avec des express de et sur **Alger.**

Départ de **Paris P.-L.-M.,** les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir; arrivée à **Carthagène,** les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin ; arrivée à **Oran,** les vendredi et lundi à 6 h. 45 soir.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

sur le réseau P.-L.-M.

Toutes les gares du réseau P.-L.-M. délivrent, toute l'année, des carnets individuels ou de famille, pour effectuer, en 1re, 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 °/° du tarif général.

La validité de ces carnets est de : 30 jours jusqu'à 1 500 kilomètres ; 45 jours de 1 501 à 3 000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3 000 kilomètres. Elle peut être prolongée deux fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/° du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte, cinq jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE DÉPARTEMENTALES

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles, valables pendant six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des **billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.**

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en trois catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants :

A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes, pendant . . .	Six mois :	1re catégorie, **60** fr. ;	2e catégorie, **50** fr. ;	3e catégorie, **40** fr.
	Un an :	— **80** fr. ;	— **65** fr. ;	— **55** fr.
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classe, pendant . . .	Six mois :	— **40** fr. ;	— **32** fr. ;	— **25** fr.
	Un an :	— **50** fr. ;	— **40** fr. ;	— **32** fr.
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe, seulement pendant.	Six mois :	— **25** fr. ;	— **20** fr. ;	— **15** fr.
	Un an :	— **30** fr. ;	— **25** fr. ;	— **20** fr.

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins cinq jours à l'avance.

Consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.,* vendu au prix de 50 centimes dans toutes les gares du réseau.

VOYAGES INTERNATIONAUX A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Toutes les gares des grands réseaux français et certaines agences de voyages délivrent, toute l'année, des **Livrets de voyages internationaux** à itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter à la fois des parcours :

a) Sur les lignes des grands réseaux français, des réseaux algériens et tunisiens et du réseau corse ;

b) Sur certaines lignes maritimes, etc. ;

c) Sur les lignes des chemins de fer de l'Europe, à l'exclusion des chemins de fer anglais, espagnols, portugais et russes.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie, en Corse ou en Italie, doit comporter obligatoirement des parcours étrangers. L'itinéraire doit, dans tous les cas, ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours minimum taxé : 600 kilomètres. — Validité : 60 jours jusqu'à 3 000 kilomètres, 90 jours de 3 001 à 5 000 kilomètres, et 120 jours au-dessus de 5 000 kilomètres.

Les livrets donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites le jour même aux gares de Paris et de Nice et dans les Agences de voyages lorsqu'elles arrivent à ces gares et agences avant midi. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites au moins quatre jours à l'avance. Les livrets commandés en Algérie, en Tunisie et en Corse étant établis en France, le délai de 4 jours est augmenté des délais de transmission.

EXPOSITION INTERNATIONALE des APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ à MARSEILLE (Avril-Octobre 1908)

La Compagnie, dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre, à prix très réduits, à **Marseille** pour y visiter l'**Exposition internationale des applications de l'électricité,** met à leur disposition les facilités de circulation indiquées ci-après :

I. **Billets d'aller et retour individuels** valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris) avec 33 °/° de réduction.

II. **Billets d'aller et retour de famille** (au moins trois personnes) valables 10 jours (dimanches et fêtes non compris).

Les prix de ces billets comportent, sur les prix des billets individuels déjà réduits de 33 °/°, les réductions suivantes : pour la troisième personne, 10 °/° ; pour la quatrième, 20 °/° ; pour la cinquième et chacune des suivantes, 30 °/°.

Les billets sont délivrés, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans les gares de Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Nîmes, Valence, Chambéry, Grenoble, et sur demande faite quarante-huit heures à l'avance dans toutes les autres gares.

III. **Billets d'aller et retour ordinaires,** valables trente jours (dimanches et fêtes compris) avec réduction de 25 °/° en 1re classe et de 20 °/° en 2e et 3e classe.

Délivrance des billets, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai dans toutes les gares.

La validité de tous les billets peut être prolongée deux fois de moitié moyennant paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/° du prix des billets.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 21 octobre 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 9. — SEPTEMBRE 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 9 — 10 SEPTEMBRE 1908

La prochaine séance est fixée au mercredi 21 octobre 1908

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VI[e] Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

***

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

***

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVI[e] Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

***

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et C[ie], 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9. — SEPTEMBRE 1908

I

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1907

D'APRÈS LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

RAPPORT A MONSIEUR LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE (¹)

Dans la séance du 15 avril dernier, M. le Secrétaire général, en présentant les ouvrages reçus depuis la séance précédente, signalait particulièrement la Statistique des mouvements de la population de 1905 et 1906. Ces documents, ajoutait-il, publiés annuellement depuis 1871, sont les derniers de ce genre qui paraîtront, une décision ministérielle en prescrivant dorénavant la publication tous les cinq ans seulement, en même temps que celle du dénombrement quinquennal de la population (²).

Il est à remarquer, toutefois, que cette décision concerne les nombreux tableaux numériques de détail qui paraissaient chaque année, mais n'entraîne pas la suppression du Rapport général annuel sur le mouvement de la population qui précédait lesdits tableaux.

C'est ce rapport que nous publions ci-dessous en extrait pour l'année 1907.

(*La Rédaction.*)

En 1907, conformément au programme étudié par le Conseil supérieur de statistique, et approuvé par le Parlement, le dépouillement des actes de l'état civil a cessé d'être à la charge des administrations locales.

Jusqu'en 1906, le travail de l'administration centrale se bornait à une récapitulation générale des totalisations opérées par les préfectures, d'après les états communaux.

Cet éparpillement des opérations statistiques obligeait à restreindre singulièrement les cadres; les renseignements recueillis n'avaient point une authenticité parfaite; des données essentielles faisaient défaut. Il était difficile d'approfondir les recherches relatives aux principaux facteurs du mouvement de la population française, de mettre en relief avec quelque précision les circonstances qui font varier les rapports de natalité, de mortalité et de nuptialité.

Or, dans notre pays, le nombre des habitants augmente à peine, principalement en raison de l'abaissement excessif de la natalité; l'accroissement physiologique de la population demeure de beaucoup inférieur à l'accroissement observé dans les autres pays : il

---

(¹) Extrait du *Journal officiel* du 19 juin 1908.

(²) Sur rapport motivé inséré dans le *Journal officiel* du 30 novembre 1904.

est donc plus nécessaire que partout ailleurs d'exercer une étroite surveillance sur les mouvements de l'état civil.

Cependant, parmi les pays où la statistique du mouvement de la population est régulièrement dressée, la France est un des derniers qui ait adopté le système du dépouillement central des actes de l'état civil. Dans ce système, à chaque acte que la statistique doit comprendre, correspond un bulletin individuel qui est transmis à un service central chargé du dépouillement des bulletins.

C'est, d'ailleurs, à l'aide de bulletins individuels que, depuis un quart de siècle, la municipalité parisienne établit sa statistique de l'état civil. Pour mettre en vigueur le système dans toute la France, il a suffi de généraliser les dispositions appliquées avec succès à Paris et d'étendre à toute la France les modèles de bulletins remplis à Paris sans difficultés.

Depuis le 1er janvier 1907, les déclarations faites aux bureaux d'état civil sont reçues sur les bulletins suivants :

1° Bulletins de mariage ;
2° Bulletins de divorce ;
3° Bulletins de reconnaissance d'enfant illégitime ;
4° Bulletins de naissance d'enfant vivant ;
5° Bulletins de mort-né ;
6° Bulletins de décès ;
7° Bulletins de transcription ou rectification.

La centralisation de ces bulletins, dans les préfectures, est effectuée tous les six mois ; l'ensemble des bulletins établis dans les départements doit être adressé, avant le 15 du mois suivant le semestre, au service de la statistique générale de la France, qui dresse aussitôt une statistique sommaire, le dépouillement détaillé devant être effectué à la fin de chaque période de cinq ans.

Ce système a l'avantage de décharger les administrations municipales d'un travail statistique long et pénible ; il limite leur rôle à la collection des renseignements. D'autre part, les bulletins fournissant de nombreux renseignements permettent, outre un contrôle nécessaire, un grand nombre de combinaisons statistiques (¹).

Le compte rendu détaillé, contenant les résultats définitifs du dépouillement de ces bulletins, ne sera publié qu'en 1911 ; il s'appliquera aux actes enregistrés de 1907 à 1910.

Les chiffres provisoires relatifs à l'année 1907, qui figurent dans le tableau page 289, résultent de la simple totalisation des bordereaux de transmission des bulletins. Le tableau ci-après (voir page 283) renferme les résultats du calcul des excédents de naissances ou de décès et les nombres proportionnels, par 10 000 habitants, des nouveaux mariés, des naissances et des décès, pour chaque département.

Balance des naissances et des décès

Pendant l'année 1907, la balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 19 920 décès ; il faut remonter à l'année 1900 pour trouver un nombre de naissances inférieur de 25 998 au nombre des décès. Les années 1901 à 1906 avaient toutes donné un excédent des naissances sur les décès, dont la valeur, il est vrai, avait décru régulièrement de 83 944 en 1902 à 26 651 seulement en 1906.

Depuis le début du dix-neuvième siècle, les décès de l'année n'ont surpassé que dix fois les naissances, quatre fois avant 1890 : en 1854, 1855, 1870 et 1871 ; six fois depuis 1890. En 1854 et 1855, le fait est dû aux épidémies de choléra. En 1854, il y a eu 165 000 décès de plus que durant la période quinquennale précédente, 106 000 en 1855 ; les événements de 1870-1871 ont donné 155 000 et 355 000 décès de plus durant ces années que durant les précédentes.

(¹) Ces bulletins fournissent d'ailleurs aux communes, soucieuses de contrôler leur état démographique, un moyen commode d'en dresser le tableau avant l'envoi à la préfecture.

DÉPARTEMENTS	EXCÉDENT des naissances	EXCÉDENT des décès	PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS des nouveaux mariés	PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS des enfants déclarés vivants	PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS des décès
Ain	»	1 222	150	176	211
Aisne	727	»	172	212	199
Allier	»	427	156	159	169
Alpes (Basses-)	»	431	131	169	207
Alpes (Hautes-)	»	260	146	199	223
Alpes-Maritimes	146	»	135	212	208
Ardèche	»	1 318	145	196	284
Ardennes	233	»	165	199	192
Ariège	»	850	133	165	207
Aube	»	924	151	173	211
Aude	»	1 021	139	168	201
Aveyron	»	748	156	204	224
Belfort (territoire de)	468	»	168	226	177
Bouches-du-Rhône	»	1 632	145	217	238
Calvados	»	1 557	154	194	232
Cantal	55	»	140	195	193
Charente	»	617	154	172	190
Charente-Inférieure	»	1 148	152	174	199
Cher	224	»	153	168	161
Corrèze	639	»	167	210	190
Corse	651	»	117	209	186
Côte-d'Or	»	1 482	138	159	200
Côtes-du-Nord	1 405	»	146	212	219
Creuse	281	»	150	173	163
Dordogne	»	1 100	156	179	201
Doubs	730	»	164	221	195
Drôme	»	1 416	142	167	215
Eure	»	820	158	187	212
Eure-et-Loir	»	360	158	196	209
Finistère	7 048	»	161	287	198
Gard	»	2 340	146	176	232
Garonne (Haute-)	»	3 135	139	151	223
Gers	»	1 865	130	131	212
Gironde	»	3 574	150	156	199
Hérault	»	2 529	131	169	221
Ille-et-Vilaine	»	656	163	207	218
Indre	473	»	153	182	165
Indre-et-Loire	»	1 232	162	170	206
Isère	»	2 659	148	169	216
Jura	»	565	146	195	217
Landes	620	»	145	188	167
Loir-et-Cher	»	80	159	184	187
Loire	»	1 072	159	190	207
Loire (Haute-)	»	7	143	205	205
Loire-Inférieure	»	295	155	183	188
Loiret	»	159	157	180	184
Lot	»	2 170	137	143	244
Lot-et-Garonne	»	2 387	139	132	219
Lozère	429	»	137	226	192
Maine-et-Loire	»	1 209	148	170	193
Manche	»	1 605	152	201	237
Marne	394	»	169	210	201
Marne (Haute-)	»	884	150	174	214
Mayenne	»	388	160	205	217
Meurthe-et-Moselle	1 792	»	164	238	203
Meuse	»	126	141	184	188
Morbihan	2 953	»	148	253	202
Nièvre	»	1 317	141	155	197
Nord	10 867	»	191	239	182
Oise	147	»	165	208	199
Orne	»	2 067	147	171	236
Pas-de-Calais	10 463	»	182	285	182
Puy-de-Dôme	»	2 166	136	158	198
Pyrénées (Basses-)	749	»	131	213	196
Pyrénées (Hautes-)	»	875	122	166	208
Pyrénées-Orientales	137	»	157	200	194
Rhône	»	3 372	159	168	208
Saône (Haute-)	»	178	143	193	200
Saône-et-Loire	»	183	152	189	192
Sarthe	»	1 205	164	194	223
Savoie	»	127	134	197	203
Savoie (Haute-)	»	246	139	207	216
Seine	»	2 019	213	195	200
Seine-Inférieure	3 198	»	173	258	221
Seine-et-Marne	»	687	154	177	196
Seine-et-Oise	»	2 063	165	187	215
Sèvres (Deux-)	491	»	161	188	173
Somme	»	20	159	195	195
Tarn	»	1 408	146	170	213
Tarn-et-Garonne	»	1 799	126	145	240
Var	»	1 218	148	177	215
Vaucluse	»	1 463	148	172	233
Vendée	1 472	»	159	208	175
Vienne	450	»	156	183	175
Vienne (Haute-)	1 719	»	169	218	174
Vosges	1 554	»	161	230	194
Yonne	»	1 722	146	142	197
ENSEMBLE	50 535	70 455	160	197	202

1890, 1891, 1892 et 1900 ont été encore des années relativement meurtrières : 42 000, 34 000, 30 000, 53 000 décès de plus que durant les années précédentes.

En 1895, au contraire, on a enregistré moins de décès que pendant l'année moyenne antérieure. En 1907, le chiffre des décès n'a dépassé que de 29 000 le chiffre moyen des cinq années précédentes. Mais en 1890 le nombre des naissances est inférieur de 62 000 au nombre moyen antérieur, en 1895 de 24 000; en 1907 il est de 46 000 au-dessous. Si l'on considère maintenant qu'en 1907 on a célébré près de 45 000 mariages de plus qu'en 1890, on devine sans peine que la cause de l'infériorité des naissances par rapport aux décès, si fréquente depuis 1890, est la rapidité avec laquelle décroît la fécondité des mariages.

En 1907, le nombre des naissances est inférieur de 32 878 au nombre de 1906; d'une année à l'autre, le nombre des décès a augmenté de 13 693. La conséquence de ce double mouvement est que l'excédent des naissances qui atteignait encore 26 651 en 1906 s'est transformé en un excédent de décès égal à 19 920, ce qui représente, pour l'excédent, un écart total de 46 571.

L'accroissement relatif de la population, pour 10 000 habitants, s'élevait à 18, en moyenne, de 1901 à 1905; il s'était abaissé à 7 en 1906; il fait place, en 1907, à une diminution de 5 pour 10 000.

En 1907, on ne constate d'excédents de naissances que dans 29 départements seulement au lieu de 42 en 1906 et 43 en 1905. Les départements où l'excédent, rapporté au chiffre de population légale, atteint les valeurs les plus fortes sont : Pas-de-Calais, 103 pour 10 000 habitants; Finistère, 89; Nord, 57; Morbihan, 51; Territoire de Belfort, 49; Haute-Vienne, 44; Seine-Inférieure, 37; Vosges, 36; Meurthe-et-Moselle, 35; Lozère, 34; Vendée, 33; Doubs, 26; Côtes-du-Nord, Corse, 23. Ces départements sont ceux qui donnaient les plus forts excédents les années précédentes mais, pour chacun d'eux, la valeur de l'excédent a diminué.

Si, de même, l'on classe les départements suivant la valeur relative de l'excédent des décès par rapport au chiffre de population légale, ceux qui fournissent les chiffres les plus élevés sont : Lot, 101 pour 10 000; Tarn-et-Garonne, 95; Lot-et-Garonne, 87; Gers, 81; Haute-Garonne, 71; Orne, 65; Vaucluse, 61; Gard, 56; Yonne, 55; Hérault, 52; Drôme, 48; Isère, 47; Gironde, Tarn, 43; Ariège, Hautes-Pyrénées, 42.

Ces départements donnaient déjà les années précédentes de notables excédents de décès; ces excédents se sont accrus en 1907.

En se reportant aux chiffres détaillés par arrondissement [1], on constate que sur 362 arrondissements, 127 ont donné des excédents de naissances. Un certain nombre sont situés dans des départements où le nombre des décès l'emporte sur celui des naissances; ainsi Briançon, Pont-l'Évêque, Nontron, Fougères, Yssingeaux, etc. Par contre, les arrondissements de Grasse, Saint-Brieuc, Dinan, Besançon, Pau, Perpignan, Châtellerault, etc. qui font partie de départements où le chiffre des naissances est plus considérable que celui des décès, fournissent des excédents assez importants de décès.

En valeur absolue les plus forts excédents de naissances ont été constatés dans les arrondissements de : Béthune (5 732), Lille (4 171), Quimper (2 696), Boulogne-sur-Mer (1 924), Valenciennes (1 910), Avesnes (1 709), Le Havre (1 464), Châteaulin (1 373), Brest, Douai (1 356). Ce sont les arrondissements de Lyon (2 815), Bordeaux (2 035), Sceaux (1 915), Toulouse (1 813), Nîmes (1 119), Clermont-Ferrand (1 079), Marseille (1 067), Cahors (1 036), Grenoble (1 023), Montauban (959), Nantes (911) qui ont fourni les excédents de décès les plus élevés.

En résumé, les seuls points du territoire où la natalité l'emporte sur la mortalité sont les régions du Nord, de la Bretagne, des frontières de l'Est, du Limousin et la Corse.

Chaque nouvelle année voit les départements des bassins de la Garonne et du Rhône enregistrer plus de décès que de naissances et accentuer ainsi leur mouvement de dépopulation.

La situation démographique de notre pays est toujours très inférieure à celle des autres nations, comme en témoignent les deux tableaux ci-après (voir page 285).

---

[1] Les limites qui nous sont imposées ne nous ont pas permis de reproduire dans ce Journal les chiffres concernant les arrondissements.

Excédent annuel des naissances sur les décès (*Nombres absolus*)

ANNÉES	FRANCE	EMPIRE ALLEMAND	AUTRICHE	HONGRIE	BELGIQUE	ANGLETERRE et GALLES	PAYS-BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE
1897	108 088	784 634	298 745	219 097	77 401	380 196	77 585	406 246	31 028	56 441
1898	33 860	846 871	268 126	182 443	73 464	371 024	74 952	337 809	32 128	60 574
1899	31 394	795 107	301 936	228 938	67 305	346 847	75 961	335 165	30 450	44 204
1900	— 25 988	729 757	309 259	237 284	64 743	339 232	70 568	298 459	31 217	51 993
1901	72 398	857 828	330 124	239 917	84 000	378 222	78 418	342 727	32 912	56 598
1902	83 944	902 243	327 840	231 681	76 541	404 971	82 480	365 893	34 099	57 642
1903	73 106	812 173	305 861	209 313	73 626	433 643	86 175	305 779	31 583	55 286
1904	57 026	862 664	317 077	244 963	72 215	395 605	84 404	386 827	31 488	54 800
1905	37 120	792 839	237 078	159 611	69 094	409 262	85 751	354 178	28 905	52 966 (1)
1906	26 651	910 275	»	229 163	69 994	403 800	»	»	29 500 (1)	60 850 (1)
1907	— 19 920 (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	58 385 (1)

(1) Nombres provisoires.

Excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10 000 habitants

PÉRIODES	FRANCE	EMPIRE ALLEMAND	AUTRICHE	HONGRIE	BELGIQUE	ANGLETERRE et GALLES	PAYS-BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE
1821-1825	67	»	»	»	»	»	»	»	150	137
1826-1830	50	»	»	»	»	»	»	»	139	84
1831-1835	36	»	»	»	69	»	»	»	111	93
1836-1840	48	»	74	»	85	»	»	»	78	81
1841-1845	54	106	96	»	94	109	105	»	130	111
1846-1850	28	81	6	»	38	95	33	»	121	99
1851-1855	20	74	23	»	70	112	89	»	152	101
1856-1860	28	104	100	»	87	126	65	»	165	120
1861-1865	38	109	89	»	90	125	106	»	133	134
1866-1870	15	98	70	»	62	129	101	66	125	92
1871-1875	5	107	67	»	92	135	106	64	127	124
1876-1880	29	131	82	77	102	146	135	75	151	120
1881-1885	25	118	79	116	102	141	134	106	140	119
1886-1890	11	121	88	115	91	125	131	103	138	124
1891-1895	1	130	95	98	88	118	133	105	135	108
1896-1900	13	147	116	115	109	115	150	110	146	108
1901-1905	18	149	113	110	107	121	155	106	141 (1)	106 (1)
1906	7	150	»	113	97	117	»	»	»	»
1907	— 5 (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Nombres provisoires.

Bien que, dans les autres États, la natalité diminue actuellement comme en France, grâce à leur avance antérieure, ces États conservent de forts excédents de naissances, six à huit fois plus élevés que les nôtres, à nombre égal d'habitants. Tandis que l'excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10 000 habitants, pendant la période quinquennale 1901-1905, n'était que 18 dans notre pays, il atteignait le chiffre de 106 en Italie, 113 en Autriche, 121 en Angleterre, 149 en Allemagne, 155 dans les Pays-Bas, etc.

MARIAGES

On a enregistré 314 903 mariages en 1907 ; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été constaté depuis 1873, où l'on en avait célébré 321 238. L'augmentation est de 8 416 par rapport au chiffre de 1906, lequel était lui-même supérieur au nombre de 1905.

La proportion des nouveaux mariés, calculée par rapport au chiffre de population légale, va donc en croissant ; elle a passé de 153 pour 10 000 habitants, en 1904, à 156 en 1906, pour atteindre 160 pendant l'année 1907. Il y a relativement peu de pays où la nuptialité soit plus élevée.

Par rapport à 1906, le nombre des mariages a augmenté dans 54 départements ; les plus fortes augmentations ont été constatées dans les départements suivants : Seine,

3 102 mariages en plus; Nord, 1 410; Pas-de-Calais, 688; Seine-Inférieure, 479; Rhône, 470; Seine-et-Oise, 387; parmi les 33 départements où le nombre des mariages a diminué, se classent : Landes, 183 mariages en moins; Maine-et-Loire, 177; Loire, 149; Saône-et-Loire, 144; Finistère, 135; Gers, 118; Haute-Garonne, 114.

Les départements où la proportion des nouveaux mariés, pour 10 000 habitants, atteint les valeurs les plus fortes sont : Seine, 213; Nord, 191; Pas-de-Calais, 182; Seine-Inférieure, 173; Aisne, 172; Marne, Haute-Vienne, 169; Territoire de Belfort, 168; Corrèze, 167; ceux où cette proportion est la plus faible sont : Corse, 117 pour 10 000 habitants; Hautes-Pyrénées, 122; Tarn-et-Garonne, 126; Gers, 130; Basses-Alpes, Basses-Pyrénées, 131; Ariège, 133; Hérault, Savoie, 134; Alpes-Maritimes, 135. En comparant ces résultats à ceux des années précédentes, on s'aperçoit que les départements où l'on se marie peu ou beaucoup demeurent à peu près les mêmes.

Divorces

Le nombre des divorces enregistrés en 1907 est en augmentation de 365 sur le nombre de 1906. On a, en effet, constaté 10 938 divorces pendant la dernière année écoulée au lieu de 10 573 en 1906. Il n'y en avait eu que 10 019 en 1905 et seulement 7 157 pendant l'année 1900.

Le rapport du nombre des nouveaux divorcés au chiffre de la population légale va constamment en croissant depuis 1900, où la proportion des nouveaux divorcés pour 10 000 habitants ne dépassait pas 3,68. Ce rapport était de 5,11 en 1905, 5,38 en 1906 et 5,57 en 1907.

Naissances

En 1907, on a enregistré 773 969 naissances d'enfants vivants au moment de la déclaration; en outre, on a compté 36 760 mort-nés ou enfants morts avant la déclaration de naissance, soit un total de 810 729 naissances. La proportion, calculée par rapport au chiffre de population légale, d'après le recensement du 4 mars 1906, est de 207 pour 10 000 habitants; elle est sensiblement inférieure à la proportion de 1906 (215) et à celles des années précédentes : 216 en 1905, 219 en 1904, 221 en 1903, 226 en 1902, 230 en 1901. Cette diminution de la natalité est générale en France. En effet, par rapport à 1906, le nombre des naissances d'enfants vivants a diminué dans 82 départements et n'a augmenté que dans 5 seulement, encore ces augmentations ont-elles été insignifiantes : Meurthe-et-Moselle, 164 naissances en plus; Seine-Inférieure, 140; Saône-et-Loire, 63; Bouches-du-Rhône, 13; Pas-de-Calais, 6. Parmi les départements où la diminution atteint les plus fortes valeurs absolues, on peut citer : Dordogne, 1 434 naissances en moins; Finistère, 1 067; Côtes-du-Nord, 978; Ardèche, 972; Hérault, 928; Aveyron, 893; Isère, 773; Rhône, 732; Loire, 701; Loire-Inférieure, 698.

Quant aux enfants déclarés vivants, leur nombre, en 1907, est inférieur de 32 878 unités au nombre correspondant de 1906 et de 65 874 unités à la moyenne annuelle de la période décennale 1896-1905. La proportion, pour 10 000 habitants, est de 197 au lieu de 205 en 1906, 206 en 1905, 209 en 1904, 211 en 1903, 216 en 1902 et 220 en 1901.

Les départements où, en 1907, le nombre des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants atteint les valeurs les plus considérables sont : Finistère, 287; Pas-de-Calais, 285; Seine-Inférieure, 258; Morbihan, 253; Côtes-du-Nord, 242; Nord, 239; Meurthe-et-Moselle, 238; Vosges, 230; Lozère, Territoire de Belfort, 226; Doubs, 221. Le taux a été le plus faible dans les départements suivants : Gers, 131; Lot-et-Garonne, 132; Yonne, 142; Lot, 143; Tarn-et-Garonne, 145; Haute-Garonne, 151; Nièvre, 155; Gironde, 156; Côte-d'Or, Allier, 159; Ariège, 165; Hautes-Pyrénées, 166.

On voit, d'après ces chiffres, que les départements à forte ou à faible natalité sont, à peu d'exceptions près, les mêmes que les années précédentes. Mais tous fournissent des nombres plus faibles qu'antérieurement.

Mort-nés

En 1907, le nombre proportionnel des mort-nés et enfants morts avant la déclaration de naissance est resté le même que les années précédentes : la proportion est toujours, pour la France entière, de 10 pour 10 000 habitants.

Il a été déclaré 36 760 mort-nés en 1907 au lieu de 37 326 en 1906.

Reconnaissances d'enfants illégitimes

Pendant l'année 1907, 42 354 enfants illégitimes ont été reconnus soit par le père, soit par la mère. Dans les années précédentes, la statistique ne faisait connaître que le nombre des enfants illégitimes reconnus par le père sur l'acte de naissance : ce nombre a été de 11 546 en 1905 et 11 782 en 1906.

Décès

793 889 décès ont été enregistrés en 1907; ce nombre dépasse de 13 693 celui de 1906 : 780 196, et de 23 718 celui de 1905 : 770 171; il est également supérieur de 10 510 unités à la moyenne annuelle de la période décennale 1896-1905. L'augmentation du nombre des décès par rapport à 1906 s'étend à 55 départements parmi lesquels : Seine, 3 316 décès en plus; Morbihan, 1 084; Manche, 1 070; Isère, 996; Gard, 721; Indre-et-Loire, 719; Nord, 695; Seine-et-Oise, 671; Basses-Pyrénées, 556; Corrèze, 540.

Parmi les 32 départements où le nombre des décès a été moindre en 1907 qu'en 1906, ceux où la diminution est la plus forte en valeur absolue sont : Seine-Inférieure, 777; Pas-de-Calais, 619; Doubs, 579; Vosges, 558; Rhône, 498; Haute-Saône, 453; Somme, 294; Meuse, 291; Finistère, 282.

Le nombre des décédés pour 10 000 habitants est de 202, au lieu de 199 en 1906, 196 en 1905, 194 en 1904, 193 en 1903, 195 en 1902 et 201 en 1901.

Les départements où la proportion des décès constatés en 1907 atteint les plus fortes valeurs pour 10 000 habitants sont : Lot, 244; Tarn-et-Garonne, 240; Bouches-du-Rhône, 238; Manche, 237; Orne, 236; Ardèche, 234; Vaucluse, 233; Calvados, Gard, 232; Aveyron, 224; Hautes-Alpes, 223.

Ceux où l'on a enregistré les proportions les plus faibles sont : Cher, 161; Creuse, 163; Indre, 165; Landes, 167; Allier, 169; Deux-Sèvres, 173; Haute-Vienne, 174; Vienne, Vendée, 175; Territoire de Belfort, 177.

Le tableau page 289 fournit non seulement les nombres de décès enregistrés dans les départements, mais encore les chiffres afférents aux divers arrondissements [1]. Ces derniers sont particulièrement intéressants, parce que les arrondissements d'un même département sont parfois de caractères très différents quant à la topographie, au climat, à l'industrie, etc. L'arrondissement constitue en général une division territoriale plus homogène que le département. C'est dans les arrondissements à forte mortalité que l'on trouvera le plus souvent les localités à mortalité excessive; en conséquence, le tableau des décès par arrondissement peut fournir d'utiles indications pour l'application de la loi de 1902 sur la protection de la santé publique. Cette loi prescrit, en effet, de comparer à la mortalité générale la mortalité des différentes localités.

Pour que cette comparaison pût s'opérer suivant une méthode rigoureuse, il y aurait lieu de tenir compte de la proportion des enfants en bas âge et des vieillards existant au sein de la population. Il importe aussi, avant tout, de tenir compte du nombre des habitants, car le taux de mortalité peut plus facilement s'écarter du taux moyen dans une petite agglomération que dans une grande.

Pour classer à part les arrondissements dont la mortalité s'écarte beaucoup de la mortalité moyenne on a pris pour module de l'écart la racine carrée du nombre des décès

[1] Voir note (1) de la page 284 du présent numéro.

observés. Un certain nombre d'arrondissements (83) fournissent en 1907 un écart en plus, supérieur à trois fois ce module. Ces arrondissements appartiennent pour la plupart aux régions ordinaires de dépopulation : Normandie, nord de la Bretagne, Maine, vallée de la Garonne, vallée du Rhône, confins de la Champagne.

Ajoutons qu'après avoir noté ces arrondissements il conviendrait d'étudier, dans chacun d'eux, la mortalité suivant l'âge, afin de se rendre compte si, à âge égal, elle dépasse effectivement la moyenne.

STATISTIQUE INTERNATIONALE

Pour terminer ce compte rendu nous passerons rapidement en revue l'état des mariages, des naissances et des décès dans une cinquantaine d'États, depuis 1900.

Les tableaux des mouvements de la population de ces divers États renferment, le premier des nombres absolus, le second des nombres proportionnels (¹).

Mariages. — En rapportant le nombre des nouveaux mariés au chiffre total de la population, le coefficient de nuptialité obtenu permet de comparer la tendance au mariage dans les différents pays.

Le coefficient calculé pour la France est inférieur à celui de l'Allemagne et de l'Autriche, supérieur à celui de l'Italie et du Portugal, sensiblement égal à celui de l'Angleterre et du Pays de Galles.

Depuis 1900, dans presque tous les pays considérés, il y a décroissance du taux de nuptialité ; ce taux n'a tendance à se relever que dans quelques pays, parmi lesquels l'Irlande, la France, la Nouvelle-Zélande.

Pendant la période 1900-1906, les pays où le coefficient de nuptialité a atteint les valeurs moyennes les plus élevées sont : Serbie, 206 pour 10 000 habitants ; Michigan, 198 ; Bulgarie, 195 ; Australie occidentale, 188 ; Massachusetts, 178 ; Russie, 175 ; Hongrie, 173 ; Saxe, 169.

Durant la même période, les pays à faible nuptialité ont été : Mexique, 89 ; Irlande, 102 ; pays du nord de l'Europe : Suède, 119 ; Norvège, 129 ; Finlande, 131 ; républiques sud-américaines (Argentine, Chili, Uruguay) ; Portugal ; Écosse.

Naissances. — Comparant les moyennes relatives à la période 1900-1906, on voit que le coefficient de natalité varie beaucoup suivant les pays. La France et l'Irlande occupent les dernières places dans le classement des États portés au tableau avec respectivement 212 et 231 enfants nés vivants pour 10 000 habitants. Dans les pays à forte natalité ce coefficient est presque double. Il est de 416 pour les 50 gouvernements de la Russie d'Europe, 411 pour la Bulgarie, 394 pour la Serbie. Après ces États se rangent : la Roumanie (393), la Hongrie (373), les États de langue allemande, Autriche (355), Empire allemand (347) ; mais on peut remarquer que, dans l'Empire allemand, la natalité est bien moins élevée en Alsace-Lorraine qu'en Prusse, Saxe et Bavière.

L'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Mexique, les républiques sud-américaines, le Japon ont des coefficients voisins de ceux des pays germaniques et compris entre 320 et 350. En ce qui concerne l'Angleterre et les pays de l'Europe septentrionale (Norvège, Danemark, Suède) les taux de natalité sont aussi très voisins entre eux et varient entre 260 et 285.

Dans tous les pays (sauf l'Irlande, l'Espagne, la Bulgarie, la Roumanie) la natalité a baissé de 1900 à 1906, continuant ainsi le mouvement général de la période 1880-1900. La baisse de la natalité n'est donc pas un phénomène particulier à notre pays ; même dans certains États (Saxe, Empire allemand) la décroissance est plus rapide. Cependant, dans tous les pays considérés, le coefficient de natalité est encore bien supérieur à celui de la France, les excédents des naissances sur les décès sont considérables, tandis qu'en France ils sont presque nuls ou même négatifs.

(¹) Même réflexion qu'à la note (1) de la page 284, en ce qui concerne ces tableaux.

POPULATION, MARIAGES, NAISSANCES, DÉCÈS, ETC., PAR DÉPARTEMENTS, EN 1906 ET 1907

(*Chiffres provisoires pour 1907*)

DÉPARTEMENTS	POPULATION (le 4 mars 1906)	MARIAGES		DIVORCES		RECONNAISSANCES d'enfants illégitimes	NAISSANCES d'enfants vivants		MORT-NÉS		DÉCÈS	
		1907	1906	1907	1906		1907	1906	1907	1906	1907	1906
Ain	345 856	2 595	2 480	53	72	263	6 091	6 667	248	253	7 313	7 196
Aisne	534 495	4 591	4 302	249	231	476	11 355	11 751	551	545	10 628	10 473
Allier	417 961	3 279	3 299	69	71	312	6 640	7 091	216	246	7 067	6 812
Alpes (Basses-)	113 126	743	708	14	9	46	1 914	2 295	118	132	2 345	2 564
Alpes (Hautes-)	107 498	786	663	10	16	49	2 142	2 357	120	121	2 402	2 427
Alpes-Maritimes	334 007	2 259	2 199	81	95	378	7 083	7 449	509	555	6 937	6 880
Ardèche	347 140	2 522	2 549	31	34	69	6 789	7 761	320	384	8 107	8 199
Ardennes	317 505	2 634	2 540	124	102	283	6 335	6 391	283	248	6 102	6 117
Ariège	205 684	1 372	1 430	22	19	72	3 404	3 608	131	112	4 254	4 032
Aube	243 670	1 836	1 913	108	124	337	4 227	4 245	179	202	5 151	5 181
Aude	308 327	2 145	2 229	56	49	182	5 192	5 793	266	284	6 213	5 789
Aveyron	377 299	2 [illegible]88	2 897	27	27	141	7 705	8 598	362	387	8 458	7 933
Belfort (Territoire de)	95 421	809	750	28	22	51	2 153	2 189	143	139	1 685	1 735
Bouches-du-Rhône	765 918	5 572	5 854	257	238	1 295	16 584	16 571	1 153	1 172	18 266	17 811
Calvados	403 431	3 108	2 949	150	159	509	7 816	8 115	311	300	9 873	9 385
Cantal	228 690	1 601	1 664	31	34	198	4 462	4 336	168	170	4 407	4 405
Charente	351 733	2 705	2 606	89	74	128	6 060	6 534	249	233	6 677	6 533
Charente-Inférieure	453 793	3 451	3 411	84	114	179	7 889	8 306	340	380	9 037	8 942
Cher	343 484	2 635	2 671	53	45	387	5 761	6 392	199	212	5 537	5 749
Corrèze	317 430	2 644	2 595	38	31	173	6 670	6 815	230	220	6 031	5 491
Corse	291 160	1 710	1 639	25	24	91	6 072	6 234	68	74	5 421	4 981
Côte-d'Or	357 959	2 466	2 517	82	94	266	5 677	5 881	208	228	7 159	7 337
Côtes-du-Nord	611 506	4 452	4 445	33	39	347	14 818	15 796	678	745	13 413	13 082
Creuse	274 094	2 062	2 127	33	38	179	4 736	4 945	129	145	4 455	4 442
Dordogne	447 052	3 478	3 568	78	83	248	7 899	8 433	359	394	9 099	9 325
Doubs	298 438	2 441	2 322	76	81	310	6 582	6 716	367	352	5 834	6 411
Drôme	297 270	2 105	2 085	65	58	81	4 979	5 [illegible]94	287	282	6 395	6 330
Eure	330 140	2 616	2 409	161	183	409	6 189	6 [illegible]34	279	300	7 009	7 261
Eure-et-Loir	273 823	2 170	2 141	108	85	286	5 369	5 [illegible]85	250	230	5 729	5 568
Finistère	795 103	6 386	6 521	47	47	96	22 798	2[illegible] 165	904	1 048	15 750	16 032
Gard	421 166	3 069	2 999	77	84	154	7 424	7 [illegible]33	358	379	9 764	9 043
Garonne (Haute-)	442 065	3 069	3 183	94	81	447	6 681	7 176	225	322	9 816	9 604
Gers	231 088	1 507	1 625	47	44	85	3 082	3 508	132	185	4 897	4 797
Gironde	823 925	6 169	6 123	263	253	1 831	12 828	13 509	605	624	16 402	16 282
Hérault	482 779	3 245	3 344	119	83	356	8 153	9 081	394	456	10 682	10 345
Ille-et-Vilaine	611 805	4 980	5 005	68	64	196	12 661	13 188	641	635	13 817	13 319
Indre	290 216	2 218	2 175	23	33	297	5 271	5 607	138	166	4 798	4 702
Indre-et-Loire	337 916	2 732	2 616	77	86	395	5 739	5 858	228	283	6 971	6 252
Isère	562 315	4 031	4 066	150	136	217	9 480	10 253	494	505	12 139	11 143
Jura	257 725	1 888	1 835	44	59	226	5 034	5 220	232	256	5 599	5 724
Landes	293 397	2 121	2 304	29	17	292	5 503	6 102	256	217	4 893	4 661
Loir-et-Cher	276 019	2 188	2 171	56	48	300	5 087	5 197	199	190	5 167	4 875
Loire	643 943	5 125	5 274	209	171	495	12 230	12 931	727	743	13 302	13 019
Loire (Haute-)	314 770	2 249	2 229	25	30	142	6 438	7 083	297	311	6 445	6 327
Loire-Inférieure	666 748	5 154	5 111	123	128	384	12 211	12 909	534	527	12 506	12 233
Loiret	364 999	2 858	2 826	71	87	447	6 557	6 893	214	237	6 716	6 380
Lot	216 611	1 482	1 521	24	19	52	3 105	3 544	121	131	5 275	5 155
Lot-et-Garonne	274 610	1 902	1 913	89	89	132	3 680	4 031	210	185	6 017	5 717
Lozère	128 016	874	964	8	5	72	2 888	3 078	122	158	2 459	2 494
Maine-et-Loire	513 490	3 790	3 967	126	83	466	8 707	9 130	369	389	9 916	9 963
Manche	487 443	3 695	3 617	72	78	539	9 939	10 077	438	461	11 544	10 474
Marne	434 157	3 667	3 538	182	188	667	9 126	9 182	468	456	8 732	8 590
Marne (Haute-)	221 724	1 659	1 616	45	42	187	3 864	3 942	166	181	4 748	4 863
Mayenne	305 457	2 444	2 334	39	43	178	6 249	6 464	273	272	6 637	6 544
Meurthe-et-Moselle	517 508	4 251	3 977	151	186	577	12 309	12 145	563	517	10 517	10 571
Meuse	280 220	1 969	1 890	75	73	256	5 142	5 196	248	220	5 268	5 559
Morbihan	573 152	4 234	4 198	39	31	380	14 519	15 004	691	711	11 556	10 472
Nièvre	313 972	2 220	2 237	42	77	242	4 857	5 281	188	191	6 174	5 787
Nord	1 895 861	18 075	16 665	664	574	2 806	45 368	45 453	2 285	2 205	34 501	33 806
Oise	410 049	3 378	3 221	255	204	381	8 326	8 568	319	342	8 179	8 293
Orne	315 993	2 315	2 286	70	65	258	5 397	5 614	226	229	7 464	7 163
Pas-de-Calais	1 012 466	9 228	8 540	281	245	967	28 885	28 879	1 220	1 203	18 422	19 041
Puy-de-Dôme	535 419	3 638	3 577	96	73	277	8 447	8 827	367	432	10 613	10 590
Pyrénées (Basses-)	425 817	2 800	2 872	42	30	315	9 078	9 488	271	280	8 329	7 773
Pyrénées (Hautes-)	209 397	1 275	1 357	25	13	173	3 484	3 666	162	171	4 359	4 353
Pyrénées-Orientales	213 171	1 670	1 702	46	34	95	4 265	4 843	196	224	4 128	4 170
Rhône	858 907	6 807	6 337	401	355	1 821	14 460	15 192	793	782	17 882	18 330
Saône (Haute-)	263 890	1 892	1 985	68	59	259	5 102	5 469	180	214	5 280	5 733
Saône-et-Loire	613 377	4 650	4 794	140	129	441	11 581	12 518	514	531	11 764	11 250
Sarthe	421 470	3 464	3 236	125	141	445	8 176	8 314	370	375	9 381	9 092
Savoie	253 297	1 701	1 693	18	27	222	5 015	5 396	282	316	5 142	5 317
Savoie (Haute-)	260 617	1 805	1 706	23	24	163	5 385	5 691	342	330	5 631	5 308
Seine	3 848 618	40 947	37 845	2 319	2 419	9 858	74 943	75 162	4 838	4 328	76 962	73 646
Seine-Inférieure	863 879	7 487	7 008	399	356	2 134	22 256	22 116	1 140	1 141	19 058	19 835
Seine-et-Marne	361 939	2 795	2 808	147	114	292	6 418	6 802	268	271	7 105	7 267
Seine-et-Oise	749 753	6 197	5 810	313	317	865	14 021	14 147	647	649	16 084	15 413
Sèvres (Deux-)	339 466	2 731	2 602	48	45	235	6 863	6 506	217	200	5 872	6 001
Somme	532 567	4 241	4 173	212	206	1 041	10 364	10 573	467	498	10 384	10 678
Tarn	330 533	2 410	2 438	44	43	93	5 619	6 188	255	276	7 027	6 775
Tarn-et-Garonne	188 553	1 190	1 222	38	24	66	2 729	3 067	146	159	4 528	4 229
Var	324 638	2 403	2 306	88	93	284	5 748	6 259	312	336	6 966	6 837
Vaucluse	239 178	1 764	1 786	87	81	173	4 121	4 522	205	258	5 584	5 421
Vendée	442 777	3 513	3 398	27	23	226	9 211	9 787	324	331	7 739	7 758
Vienne	333 621	2 609	2 647	42	45	234	6 275	6 510	229	243	5 825	5 457
Vienne (Haute-)	385 532	3 260	3 250	72	51	431	8 420	8 948	301	327	6 701	6 347
Vosges	429 812	3 458	3 355	99	89	267	9 885	10 154	532	511	8 331	8 889
Yonne	315 199	2 304	2 207	111	81	249	4 472	4 876	196	170	6 194	6 116
FRANCE ENTIÈRE	39 252 245	314 903	306 487	10 938	10 573	42 854	773 969	806 847	36 760	37 326	793 889	780 196

Décès. — En moyenne, on a enregistré en France, pendant la période 1900-1906, 200 décès pour 10 000 habitants, soit une mortalité à peu près égale à celle de l'Empire allemand.

Durant la même période, les coefficients moyens de mortalité calculés par les pays figurant au tableau international, varient du simple au triple. Ces coefficients sont surtout faibles dans les pays d'immigration.

De 98 en Nouvelle-Zélande le coefficient atteint 305 au Chili, 316 en Russie d'Europe, 337 au Mexique. Ces trois États sont ceux où la mortalité est la plus forte. A l'autre extrémité de l'échelle, parmi les nations ayant un coefficient de mortalité inférieur à 200, figurent : la Nouvelle-Zélande (98), les divers États du Commonwealth australien, la Norvège (147), le Danemark (149), la Suède (155), les Pays-Bas (161), l'Angleterre (162).

Les États européens autres que la Russie, qui, pendant la période 1900-1906, ont eu une mortalité moyenne élevée ont été : l'Espagne (266), la Hongrie (261), la Roumanie (254), l'Autriche (244), la Bulgarie (227), l'Italie (222).

Pour tous les pays d'Europe, on constate une diminution du coefficient de mortalité; la baisse est plus ou moins rapide — elle est peu rapide en France — mais elle est générale et elle continue le mouvement commencé au cours du dix-neuvième siècle.

Le chef de la statistique générale de la France,
Lucien MARCH.

II

REMARQUES SUR LA TERMINOLOGIE EN STATISTIQUE (¹)

Fréquences et probabilités. — La méthode de statistique intervient quand on veut mesurer, dans un ensemble, l'intensité d'un caractère, ou quand on compare des ensembles par rapport au même caractère, et que les parties de l'ensemble ne possèdent pas le caractère au même degré. On appelle alors fréquence d'un degré quelconque le rapport du nombre des parties correspondant à ce degré au nombre total des parties de l'ensemble (²).

En général, les circonstances qui ont imprimé à plusieurs parties de l'ensemble, et au même degré, le caractère étudié, nous sont inconnues. L'analyse statistique cherche à découvrir les plus importantes en comparant entre elles, sous différentes conditions, les fréquences observées. Comme base de comparaison on convient de se reporter au schéma de combinaisons et de répétitions sur lequel est fondé le calcul des probabilités.

Mais une différence essentielle sépare la fréquence observée en statistique et la probabilité mathématique. En statistique, nous ignorons les circonstances initiales des faits observés; notre connaissance peut tout au plus s'étendre à quelques parties de l'enchaînement intermédiaire entre les conditions originelles et le résultat. Par exemple, nous ne connaissons pas les chances de mort des hommes qui entrent dans leur trentième année, et nous connaissons mal les raisons qui feront que certains seront frappés plutôt que d'autres dans le cours de cette trentième année.

Dans le schéma des probabilités les combinaisons et répétitions qui contiennent en puissance le résultat final sont complètement connues; seul le jeu du déclenche-

(¹) Extrait d'une communication au Congrès de mathématiques de Rome (section des mathématiques appliquées).

(²) Le mot « fréquence » impliquant l'idée de répétition, il est logique d'éliminer de l'ensemble les parties qui ne sont pas susceptibles de posséder le caractère étudié.

ment qui fait apparaître certaines combinaisons demeure imperceptible en raison de l'exiguïté de son action.

L'accord d'une distribution de fréquences, observée en statistique, avec une distribution de probabilités n'implique donc qu'une analogie apparente entre l'enchaînement des faits statistiques et la formation des probabilités. Pour l'ordonnance du travail du statisticien, cette analogie offre une grande utilité puisqu'elle permet de sérier les recherches, de négliger provisoirement les variations imputables en apparence à des cas fortuits. Dans l'exposé des résultats, il convient de ne pas laisser supposer que l'enchaînement des faits étudiés est assimilable au schéma conventionnel que l'on a pris comme terme de comparaison.

Aussi serait-il opportun, en statistique, de renoncer à l'emploi du mot probabilité pour exprimer l'attente que fait naître la constatation d'une fréquence; car, si, dans la théorie des probabilités, la convention sur laquelle repose cette attente inspire une parfaite confiance, en statistique le degré de confiance que mérite cette attente est souvent modifié par l'étude des liaisons des faits, par les enseignements des sciences spéciales.

D'ailleurs, les applications du calcul seraient à peu près aussi commodes si l'on opérait sur des fréquences au lieu d'opérer sur des probabilités; les énoncés des propositions devraient être transformés, mais ils seraient plus rigoureux et éviteraient bien des critiques adressées aux anciens énoncés.

Par exemple, lorsque Laplace contestait le caractère accidentel des écarts du coefficient de natalité masculine observé à Paris, à Londres et à Naples, en assimilant la détermination du sexe à un tirage au sort, il s'exposait aux critiques que Bertrand a adressées à son énoncé. Pourtant le statisticien, obéissant à une convention justifiée par l'expérience, a le droit de décider que les écarts dont il cherchera l'explication par une analyse ultérieure, devront dépasser une certaine limite, en deçà de laquelle les écarts sont provisoirement regardés comme accidentels. Cette limite, l'analogie, d'accord avec l'expérience, engage à la fixer d'après une échelle que détermine la théorie des probabilités.

On se borne ainsi à faire appel à ce que M. Émile Borel a appelé la valeur pratique du calcul [1]. L'ampleur théorique des propositions, leur autorité sur les esprits avides d'objectivité s'amoindrissent sans doute, mais la théorie s'établit en meilleure harmonie avec les faits.

En mathématiques on distingue les probabilités *a priori*, et les probabilités *a posteriori*. Il serait parfaitement inutile de modifier cette terminologie, car les mathématiciens ne peuvent se méprendre sur le sens véritable des termes.

Dans les applications à la statistique il ne paraît pas suffisant de substituer à la notion de probabilité *a posteriori* celle de probabilité *statistique* que suggère Blaschke [2]. Pour que les personnes insuffisamment averties ne se méprennent pas sur la portée de ces applications, il semble préférable d'écarter complètement de l'analyse des résultats statistiques le terme *probabilité* et le mot *probable* entendu dans le sens mathématique.

Moyennes. — Quand on veut comparer rapidement deux ensembles statistiques,

---

(1) *Revue du Mois*, avril 1906.

(2) *Blaschke, Vorlesungen, etc.*, p. 123.

on est amené à former, pour chacun d'eux, un coefficient unique susceptible de synthétiser l'intensité du caractère étudié, intensité qui n'est d'ailleurs pas uniforme. Puisque l'on a en vue une synthèse, ce coefficient doit être fonction des intensités particulières à toutes les parties; parmi l'infinité des fonctions possibles on choisit de préférence la plus simple, celle qui exprime l'intensité totale. Enfin, pour que ce coefficient ne dépende pas de la dimension de l'ensemble on rapporte l'intensité totale au nombre des parties : le résultat est appelé moyenne arithmétique.

On fait aussi usage d'autres fonctions, ou, comme on dit, d'autres moyennes : géométrique, harmonique, quadratique, médiane, etc.; je ne me propose pas de les comparer. Je veux simplement signaler que, dans le langage courant, le mot moyenne a un tout autre sens que dans les sciences mathématiques et physiques où il correspond à la notion de centre de gravité.

A vrai dire, dans le langage courant, le mot moyenne a un sens assez vague, celui de terme intermédiaire entre le plus grand et le plus petit. Quand on cherche à préciser la notion, en examinant, par exemple, l'établissement des cotes sur les marchés publics, on constate que, le plus souvent, le mot moyenne est entendu dans le sens de valeur la plus fréquente.

Ainsi, aux Halles centrales de Paris, les mandataires qui cotent les ventes journalières de chaque denrée ne tiennent compte que des ventes opérées par grosses quantités. Ou bien il s'établit sur le marché un prix courant auquel la quantité offerte trouve aisément acquéreur : c'est ce prix qui est indiqué comme cours moyen; ou bien la demande n'est pas assez active pour qu'il en soit ainsi; les grosses quantités sont traitées à des prix divers et le prix moyen s'obtient simplement en formant la demi-somme des prix extrêmes (demi-somme que l'on décore du nom de moyenne mathématique).

On peut admettre que, dans ce dernier cas, les mandataires ont simplement pour but de parvenir le plus simplement et le plus vite possible à la fixation de la valeur courante.

Le prix moyen coté aux Halles est donc autre chose qu'une moyenne arithmétique. Si les ventes par petites quantités étaient très importantes, comme elles s'opèrent généralement à des prix relativement élevés, le prix moyen coté pourrait être très voisin du prix minimum.

A la Bourse des marchandises, le cours moyen du jour est simplement la demi-somme des prix extrêmes enregistrés par les coteurs, sans avoir égard aux quantités qui, pourtant, sont enregistrées.

A la Bourse des valeurs, les conditions d'établissement de la cote sont un peu différentes. Le coteur ignore les quantités vendues; il inscrit simplement sur un registre, avant l'ouverture du marché, les prix auxquels chaque valeur est demandée et les prix auxquels elle est offerte. Puis, au cours du marché, il note les prix auxquels se sont opérées les diverses transactions. A la fin, le cours moyen est calculé en formant la demi-somme du prix le plus haut et du prix le plus bas.

Le chiffre ainsi obtenu est naturellement différent de la moyenne arithmétique et il serait également différent de la valeur la plus fréquente sans une circonstance grâce à laquelle il coïncide en fait avec cette valeur : la majeure partie des ordres sont donnés à l'avance au cours moyen, et par conséquent le cours arbitré, comme il vient d'être dit, devient le cours auquel le plus grand nombre des titres ont été négociés.

C'est encore la valeur la plus fréquente que les ouvriers entendent exprimer quand ils calculent la moyenne des salaires ; chose remarquable, quand ils revendiquent un minimum de salaire, ce minimum doit encore, dans leur esprit, s'appliquer au salaire gagné par la majeure partie d'entre eux.

Au contraire, les prix moyens calculés pour les marchandises importées dans un pays sont des moyennes arithmétiques.

Diverses expressions ont été proposées pour désigner, dans une série statistique, la valeur la plus fréquente : Lexis l'appelle la valeur normale, Pearson l'appelle le mode. Aucune des deux expressions n'est pleinement satisfaisante. Si le mot *normal* implique une règle générale, il fait naître aussi une idée de loi qui dépasse un peu l'idée de fréquence. Le terme *mode* semble indiquer que la valeur la plus fréquente exprime la manière d'être de la série, ce qui n'est point tout à fait exact, plusieurs éléments étant nécessaires pour caractériser cette matière d'être.

Acceptons le mot normal [1] : nous constaterons que la moyenne, telle qu'on l'entend dans le langage courant est, non pas la moyenne arithmétique, mais la valeur normale.

Conviendrait-il de modifier le langage scientifique pour le conformer au langage vulgaire ?

Ce serait sans doute le meilleur parti si la valeur normale pouvait être déterminée avec précision dans tous les cas. Mais il n'en est point ainsi. D'abord on n'est point tout à fait d'accord sur la question de savoir si, dans son estimation, il faut éliminer ou non les cas jugés exceptionnels. Puis, la ligne qui représenterait une série de fréquences est parfois une ligne polygonale à dents plus ou moins nombreuses. S'il y a plusieurs dents à peu près de même hauteur, sera-ce la plus haute qui devra être regardée comme normale, bien que peut-être elle ne soit la plus haute que par accident ?

On convient donc de représenter la série des observations par une courbe continue à un seul sommet, sans écarter aucune observation supposée bien faite, conformément à la règle que s'imposent les physiciens. On admet alors que la position de ce sommet correspond à la valeur normale ; ainsi cette valeur dépend de la nature de la courbe choisie et de la méthode d'ajustement.

Elle est différente, par exemple, suivant que l'on emploie comme courbe d'ajustement une courbe binomiale ou l'une des courbes de Pearson [2]. Ce dernier auteur, qui a montré par de nombreux exemples combien sont fréquentes dans la nature, et dans la société humaine, les distributions dissymétriques, a indiqué une méthode conventionnelle uniforme propre à faire connaître, par l'application de règles fixes, la valeur normale. Malheureusement, sa méthode d'ajustement à l'aide du calcul des moments de plusieurs ordres, excellente dans une foule de cas, a l'inconvénient de donner une importance excessive aux observations extrêmes. Par exemple, en appliquant son critérium à l'observation détaillée des revenus ou des salaires [3], le calcul conduit à une valeur normale tendant vers zéro, alors que les statistiques démontrent que cette valeur est loin d'être nulle et va en croissant.

---

(1) S'il n'était pas sans grande utilité de créer un néologisme, l'expression valeur « pléistique » serait plus exacte.

(2) *Philos. transactions* Vol. 186 A (1895), p. 361.

(3) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris ;* juillet 1898, p. 243 ; avril 1902, p. 154 ; août 1902, p. 263.

Pour obtenir une meilleure approximation de cette valeur, il faut renoncer au critérium fondamental, choisir une autre courbe et alors on retombe dans l'arbitraire.

Il en résulte que, jusqu'à présent, la valeur normale n'est pas fixée par une règle uniforme comme la moyenne arithmétique ; elle sera d'ailleurs toujours d'un calcul beaucoup moins simple. La moyenne arithmétique doit donc être préférée comme caractéristique uniforme du caractère de l'ensemble statistique.

Il y aurait quelque présomption à proposer une modification du langage ordinaire qui, souvent à juste titre, ne se pique pas de précision. Mais on peut demander que cette précision s'impose dans les travaux et publications statistiques. Dans ces travaux le mot moyenne devrait toujours avoir le sens de moyenne arithmétique ; on désignerait sous le nom de valeur normale, la valeur la plus fréquente, et, quand il s'agirait de prix ou de cours, on substituerait aux expressions inexactes de prix moyen, cours moyen, des expressions plus correctes telles que prix courant, cours arbitré. On éviterait de la sorte beaucoup de méprises auxquelles donnent lieu les discussions relatives aux moyennes.

Quételet, et beaucoup d'auteurs l'ont suivi, attachait une grande signification au cas particulier dans lequel la moyenne et la normale sont confondues. Pour lui il n'y a de moyenne véritable que dans ce cas. Il admettait que les erreurs des mesures physiques se distribuent symétriquement et, à son avis, la nature dans ses créations typiques opère suivant cette loi d'erreurs, vise un but dont elle ne s'écarte qu'accidentellement et indifféremment dans un sens ou dans l'autre.

Les mesures physiques ne suivent pas toujours la loi symétrique des erreurs ; Bravais en a signalé des exemples à Quételet lui-même [1]. Mais surtout rien n'autorise à attribuer à la nature, par une sorte d'anthropomorphisme peu justifié, la tendance à ne s'écarter du type que suivant une loi uniforme. Les observations météorologiques, biologiques, sociales, aujourd'hui fort nombreuses, démontrent que dans la nature, les types, au sens où l'entendait Quételet, sont rares : ce sont presque des accidents.

Cependant, les observations typiques, ou à peu près typiques, sont assurément beaucoup mieux synthétisées que les autres par le calcul de la moyenne ; elles satisfont mieux l'esprit parce qu'elles éveillent l'idée d'une tendance commune. D'autre part, l'hypothèse que ces observations se conforment approximativement à la loi d'erreurs dispense à peu près de s'inquiéter de la répartition des faits autour de la moyenne. Mais il n'y a là aucune raison de contester la valeur comparative de la moyenne arithmétique, on doit seulement reconnaître que cette valeur est mieux représentative des faits quand la moyenne et la normale sont confondues ou très voisines, quand la moyenne arithmétique est une ***moyenne normale***.

Arrivons à un dernier abus du mot moyenne. Nous avons vu que pour caractériser la valeur moyenne d'une série de prix on se contentait souvent de former la demi-somme des termes extrêmes.

En réalité on n'obtient de la sorte qu'un indice commode de la véritable valeur de la moyenne.

Il en est encore ainsi quand, au lieu de prendre la demi-somme des prix extrêmes, on divise la somme des prix par le nombre de ces prix.

---

(1) On sait que les épreuves dites au hasard ne suivent pas toujours la loi des probabilités. D'après Pearson, la roulette de Monaco donne des séries cahotiques (Pearson, *The chances of death*, t. I, p. 56).

De même qu'en physique le terme vitesse moyenne a un sens différent de celui de moyenne des vitesses, il ne faut pas confondre la moyenne des prix et le prix moyen. La première n'est qu'un indice, ce qui ne lui enlève pas d'ailleurs sa valeur comparative : outre que souvent l'indice est très voisin de la moyenne et peut la remplacer pratiquement, l'indice a parfois une valeur comparative spéciale d'un réel intérêt.

Par exemple si, à l'aide de tables de mortalité successives, on veut comparer l'état de la mortalité des adultes de vingt à quarante ans au moyen d'un coefficient synthétique, on peut adopter comme élément de comparaison le rapport du nombre des décès survenus entre vingt et quarante ans au nombre des individus de la génération de vingt ans. Mais la comparaison se fera sous un autre aspect, intéressant à d'autres égards, si l'on adopte comme élément de comparaison la moyenne des taux annuels entre vingt et quarante ans. Il en est de même des indices de comparaison des prix de diverses marchandises : suivant le but de ces comparaisons l'indice de la moyenne peut être mieux approprié au but que la moyenne proprement dite qui tient compte des quantités vendues. Des indices de ce genre sont donc fort utiles ; il importe seulement d'observer que rien n'autorise à les confondre avec les moyennes proprement dites.

Variabilité comparative. — Pour comparer des faits variables on fait souvent usage de représentations graphiques. Il ne suffit pas, en effet, de rapprocher les moyennes et les écarts quadratiques.

On évite toute fausse apparence de l'allure des mouvements comparés en se servant d'échelles logarithmiques. On obtient d'ailleurs le même avantage plus simplement et moyennant une représentation plus exacte de ces mouvements, si, pour construire chaque courbe, on se borne à substituer aux nombres observés leurs rapports à la moyenne d'une certaine série de ces nombres.

La juxtaposition des courbes permet de se rendre compte de l'accord ou du désaccord des mouvements ; la comparaison reste néanmoins un peu vague et imprécise. Pour lui donner la valeur d'une mesure on calcule des coefficients moyens qui synthétisent l'accord des variations observées, en tenant compte ou non de l'importance de ces variations.

Un type de coefficient de ce genre a reçu de Fechner le nom de coefficient de dépendance. Un autre a été appelé par Pearson coefficient de corrélation.

Ces expressions ont l'inconvénient de laisser supposer que la grandeur du coefficient mesure effectivement la dépendance ou la relation plus ou moins étroite qui existe entre les faits comparés. Or, il n'en est point ainsi. Le coefficient révèle simplement la concomitance des variations, c'est pourquoi il semble plus correct de ne l'employer en statistique que comme coefficient *de covariation.*

En résumé, les statistiques sociales s'enrichissent de documents de plus en plus nombreux, applicables à des catégories de population plus étendues et à de longues séries d'années.

Des progrès analogues dans le domaine des observations biologiques font que, sans parler des applications possibles dans la physique proprement dite, l'intervention de la méthode statistique s'étend à des documents plus nombreux et plus soigneusement recueillis.

Les applications des mathématiques à l'analyse de ces documents peuvent apporter

l'ordre et la précision nécessaires et aider à orienter les investigations des statisticiens. Peut-être les théories auraient-elles besoin de quelques développements pour mieux s'adapter aux réalités, notamment en ce qui concerne les cas de probabilité variable, l'étude des ensembles concrets et limités, l'interpolation, etc.

Mais il importerait que, dans ces applications, dont les conclusions sont destinées au public, les modes de comparaison et la terminologie fussent uniformes et débarrassés aussi bien que possible des risques d'ambiguïté.

D'après ce qui précède, les précautions suivantes semblent devoir être recommandées :

1° Éviter le terme probabilité pour caractériser l'attente à laquelle donne lieu l'observation d'une fréquence. Indiquer, quand on le peut, les limites conventionnelles entre lesquelles il est légitime d'admettre que cette fréquence peut varier fortuitement ;

2° Réserver le terme « valeur moyenne » à la moyenne arithmétique ; on désignerait sous les noms de valeur normale, prix courant, cours arbitré, indice de la moyenne, les rapports exprimés dans le langage courant sous les noms de : valeur moyenne, prix moyen, cours moyen ;

3° Dans les comparaisons de variations, si l'on a recours à la méthode graphique, choisir les unités de façon à assurer l'uniformité de la représentation ; si l'on calcule un coefficient synthétique de l'accord ou du désaccord des variations, éviter que son expression paraisse préjuger l'existence de liaisons entre les faits ; le terme coefficient de covariation, par exemple, n'implique que l'accord des variations ; il semble devoir être préféré aux expressions qui supposent implicitement la dépendance ou la corrélation des faits.

Lucien MARCH.

III

L'AGRICULTURE DANOISE

(Suite et fin [1]*)*

CAUSES DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANOISE *(Suite et fin)*

2. Le Parlement — Les lois *(Suite et fin)*

Création du Ministère de l'agriculture. — Le Parlement danois, on peut le dire, n'a jamais manqué de prendre les mesures propres à favoriser l'évolution scientifique de l'agriculture, à défendre ses intérêts et à protéger son travail : il a voulu avoir une administration qui pût comprendre sa pensée et l'aider dans l'œuvre qu'il poursuit ; il a créé le Ministère de l'agriculture (Loi du 22 mai 1896) en lui attribuant les services agricoles, les forêts et plantations et la pêche. Son budget pour l'exercice 1907 a été réglé à 5 855 952 francs.

Il a développé le corps des conseillers techniques, sorte de *Missi dominici,* chargés de parcourir le pays pour instruire et guider sur place les cultivateurs dans la voie des améliorations ; de 5, il en a porté le nombre à 17 en les choisissant toujours parmi les spécialistes les plus compétents et non d'après des circonscriptions terri-

[1] Voir le numéro d'août du présent Journal, p. 264.

toriales; ainsi, il y a quatre conseillers pour la laiterie, un pour les maladies des plantes, un pour la zoologie et l'entomologie forestières et agricoles, un pour la chimie appliquée à l'agriculture, un pour l'horticulture, un pour les instruments et les machines agricoles, deux pour la culture des plantes, avec deux adjoints, trois pour l'élevage des animaux domestiques avec six adjoints pour l'élevage des porcs et la basse-cour. Un conseiller d'agriculture séjourne en Angleterre et un conseiller vétérinaire est délégué à l'étranger pour les études intéressant l'agriculture danoise. Un crédit de 104 640 couronnes (146 490 francs) figure au budget de 1907 pour les traitements, frais de bureau et de déplacement de ces conseillers et de leurs adjoints; une subvention de 56 420 couronnes (78 900 francs) est en outre versée aux sociétés d'agriculture comme participation à la moitié du traitement de vingt-neuf autres conseillers techniques entretenus par elles dans leurs circonscriptions respectives.

Service vétérinaire. — La fortune agricole du Danemark résidant surtout dans son bétail, le Parlement n'a négligé aucune mesure propre à la protéger et à la défendre. Le service vétérinaire a été fortement organisé; une série de lois ont été édictées pour combattre les épizooties et les faire disparaître; une somme de 219 360 couronnes (307 100 francs) est inscrite au budget de l'État pour faire face aux dépenses de ce service (frais de visite et de surveillance et indemnités pour abatage des animaux). Dans ces derniers temps, la *tuberculose,* qui faisait d'énormes ravages dans les troupeaux bovins et porcins, a été l'objet de mesures énergiques. Les animaux présentant des signes cliniques de l'infection sont abattus et payés aux possesseurs. L'État consacre 100 000 couronnes (139 000 francs) pour fournir gratuitement la tuberculine et tuberculiniser les vaches des fermes dont les exploitants prennent l'engagement de suivre la méthode à la fois si simple et si économique de l'éminent Pr Bang pour expurger les étables de la redoutable affection (isolement des bêtes qui réagissent à la tuberculine; vente de ces bêtes pour la boucherie quand elles sont en état; élevage des veaux provenant des vaches indemnes et repeuplement des étables au moyen d'animaux qui n'ont pas réagi à la tuberculine). L'œuvre se poursuit avec persévérance et maintes vacheries sont débarrassées de la funeste affection; dans 17 000 exploitations contrôlées, les cas de tuberculose sont déjà tombés de 49 °/₀ à 16 °/₀.

En même temps, une loi, pour empêcher la propagation de la maladie par le lait, prohibe rigoureusement la vente du petit lait de beurre et du lait écrémé pour la consommation des veaux et des porcs quand ils n'ont pas été pasteurisés en les soumettant à une température de 85 degrés.

Contrôle permanent du beurre. — Le commerce si important du beurre danois avait besoin d'être défendu contre les fraudes et il importait au plus haut point de conserver à ce produit la réputation de pureté et de première qualité qu'il a acquise. Le Parlement n'a pas manqué à sa tâche sous ce rapport. La fabrication du beurre est soumise à une surveillance attentive; chaque année, les lacunes que présentent les lois antérieures sont comblées; un décret du 30 août 1906 exige que la crème employée soit pasteurisée et que le beurre fabriqué soit contenu dans des tonneaux ou vases portant en gros caractères les mots « Beurre danois ». Sont seuls exemptés de cette disposition les beurres délivrés par les coopératives à leurs membres pour leur usage personnel. Enfin, tout beurre danois destiné à l'exportation doit porter

sur l'enveloppe qui le contient, en caractères indélébiles, la même désignation de « Beurre danois ».

Le beurre étranger réexporté doit être contenu dans des vases portant le mot « Étranger ».

Des dispositions analogues sont prises pour le fromage, les œufs, les jambons, le lard, le miel, la viande, etc. Les seize fabriques de margarine ou beurre artificiel qui existent en Danemark (¹) sont surveillées et contrôlées avec autant de soin et de rigueur que les fabriques de sucre et d'alcool; une loi récente, promulguée en 1907, a encore renforcé les dispositions prises pour empêcher les fraudes à l'aide de la margarine; elle maintient les anciennes dispositions relatives au fonctionnement des fabriques et aux désignations à apposer sur les récipients. Elle défend aujourd'hui : 1° d'introduire dans la margarine plus de 10 °/₀ de beurre; 2° d'indiquer le pourcentage du beurre contenu dans la margarine et de désigner la margarine comme étant mélangée avec du beurre; 3° de fabriquer et d'entreposer la margarine dans des locaux où l'on fait du beurre et où ce dernier produit se vend ou bien est en dépôt.

La nouvelle loi donne en outre au Ministre de l'agriculture le droit de prohiber l'exportation de la margarine dans les cas où il le jugerait utile dans l'intérêt de la réputation du beurre danois.

Des lois des 24 avril 1896, 22 mars 1897 et 23 juin 1906 ont organisé le service de contrôle et de surveillance des fabriques de beurre et de margarine à l'intérieur et aux frontières; le crédit accordé pour ce service figure au budget de 1907 pour 44 100 couronnes (61 740 francs).

Examen et expertise des beurres. — Une autre somme d'à peu près égale importance (45 000 couronnes ou 63 000 francs) est encore inscrite au budget de l'État pour couvrir les frais d'une exposition permanente des beurres fabriqués par les laiteries danoises. Cette exposition se tient dans un local construit à cet effet dans les dépendances de l'Institut agronomique. Elle a un caractère tout spécial; elle ne consiste pas à grouper à une seule et même date les échantillons de beurre que les exposants envoient ni à accorder des primes et des médailles aux produits jugés les meilleurs. Ici, rien de pareil; l'exposition est libre, s'y présente qui veut, à condition de se soumettre au règlement, et, fait bien caractéristique, à peu près toutes les laiteries (99 °/₀) se sont inscrites pour y prendre part. L'exposition consiste en une véritable expertise de la fabrication courante des laiteries; l'expertise se fait à l'improviste et toute l'année à des dates variables. Les laiteries s'engagent à envoyer à l'exposition, *le jour même* où elles en reçoivent la demande du bureau, un tonnelet de beurre de leur fabrication (20 kilos); comme on opère par série de 120 à 150 échantillons et que les laiteries ne savent jamais à quel moment elles devront envoyer leur produit, il en résulte qu'elles ne peuvent expédier au jour dit qu'un échantillon de leur fabrication normale.

(¹) Ces 16 fabriques ont produit, en 1906, 25 620 000 kilos de margarine; en outre, il a été importé en Danemark 4 500 000 kilos du même produit, dont 4 350 000 kilos sont restés dans le pays, de sorte que la consommation du Danemark, pour l'alimentation, s'est élevée à 29 970 000 kilos de margarine. La margarine en détail se vend (mercuriale de 1905) 1ᶠ 50 le kilo à Copenhague, 1ᶠ 40 dans les villes de province et 1ᶠ 37 dans les communes rurales. Le beurre, la même année, a valu, à Copenhague et dans les villes, 2ᶠ 50 le kilo et, dans les communes rurales, 2ᶠ 77.

Tous les tonnelets de beurre sont numérotés et soumis à l'examen d'une commission de 9 membres, dont 6 sont des négociants en beurre et 3 sont des conseillers pour la laiterie. Cette commission se divise en trois sections qui opèrent chacune séparément. Les échantillons sont examinés à deux reprises différentes, la première fois à l'arrivée et la deuxième fois après quatorze ou quinze jours d'exposition, pour apprécier la façon dont le beurre s'est conservé. Les échantillons sont ensuite classés en très bons beurres et en beurres ordinaires. On ne rend publique que la liste des très bons beurres; la commission se contente pour les autres de signaler à chaque exposant les remarques que lui a suggérées son produit et, s'il y a lieu, ce qui lui manque et le moyen d'y remédier.

Cette institution, à laquelle, comme nous venons de le dire, se soumettent volontairement à peu près toutes les laiteries du pays, a produit les meilleurs résultats; elle excite une salutaire émulation entre les producteurs, pousse au progrès sans relâche. Elle est arrivée à obtenir des laiteries un beurre à peu près partout uniforme, d'une grande pureté et d'une finesse vraiment remarquable.

Commerce des engrais et des denrées fourragères. — Une loi du 26 mars 1898 a réglementé le commerce des engrais et des denrées fourragères en vue de garantir les cultivateurs contre les fraudes possibles.

Parasites et insectes nuisibles. — Comme partout, l'agriculture danoise est exposée aux ravages des animaux nuisibles et des parasites végétaux. Des crédits importants sont portés chaque année au budget de l'État pour aider à les combattre; la lutte est dirigée avec le concours financier des districts et des municipalités, par les conseillers techniques de gouvernement et par ceux qui sont entretenus par les associations agricoles.

Les opérations sont conduites avec méthode et avec suite; c'est ainsi que, dans une seule année, on a ramassé près de quatre milliards de hannetons dans les régions où l'insecte s'était propagé dans des proportions inquiétantes, et on a payé pour 600 000 couronnes (840 000 francs) de primes.

Pour les souris et les mulots on a opéré de même. Les conseillers techniques possèdent, d'ailleurs, des laboratoires et disposent des ressources nécessaires pour faire leurs recherches et étudier les moyens de combattre les parasites et insectes qui s'attaquent aux cultures, aux forêts et aux jardins; ils se rendent partout où on leur signale une invasion; ils font, s'il y a lieu, des conférences, donnent des instructions et mettent en œuvre les procédés à employer. Comme complément, une chaire de pathologie végétale avec clinique des maladies des plantes a été créée à l'Institut agronomique de Copenhague pour étudier tous les cas qui se présentent et donner gratuitement des conseils à tous ceux qui en demandent.

Stations agronomiques. — Le budget de 1906-1907 comprend une somme de 154 080 couronnes (215 700 francs) pour l'entretien et les frais de recherches de huit stations agronomiques et 50 000 couronnes (70 000 francs) pour les établissements analogues dépendant d'associations agricoles; on y voit figurer encore :

3 000 couronnes (4 200 francs) à titre de subvention annuelle à la station d'essai des machines et instruments d'agriculture;

6 850 couronnes (8 590 francs) au même titre à la station de contrôle des semences,

et 57 000 couronnes (79 000 francs) au même établissement, à titre extraordinaire, pour augmenter et compléter ses installations.

Encouragements divers. — Dans le budget du même exercice, il y a une somme de 287 000 couronnes (401 800 francs), pour la mise en valeur des landes et les boisements à faire dans le Jutland, et 229 210 couronnes (320 894 francs) qui sont affectées aux travaux de fixation des dunes et de desséchement des terrains marécageux. On y trouve encore un crédit de 332 144 couronnes (465 000 francs) pour la pisciculture qui, comme on le sait, joue un grand rôle en Danemark, une somme de 30 000 couronnes (42 000 francs) pour recherches de gisements de marne et achat de marnières, et une autre de 62 000 couronnes (86 000 francs) à titre de participation aux frais de transport des marnes à destination des exploitations dans lesquelles le marnage est nécessaire.

Pour assurer dans les meilleures conditions le transport du beurre, du lait, des œufs, des viandes et autres produits altérables, des wagons frigorifiques sont mis, sur le réseau des chemins de fer, à la disposition des expéditeurs, à raison de 5 à 6 francs par wagon.

Enfin, 932 500 couronnes (1 300 000 francs) sont consacrées annuellement à l'achat de reproducteurs chevalins, bovins, ovins et porcins, à leur entretien chez des particuliers et aux concours agricoles organisés par les sociétés d'agriculture.

Pour favoriser l'exportation directe des produits du Danemark sans passer par l'Allemagne, le Parlement a fait creuser sur la côte orientale du Jutland le port d'Esbjerg par lequel sortent maintenant les beurres, les viandes, les animaux, les œufs, les volailles expédiés du Danemark aux pays étrangers; il accorde, de plus, aux services maritimes qui mettent le nouveau port en relation avec l'Angleterre et l'Écosse, des subventions qui dépassent 500 000 francs par an!

Voilà, très en abrégé, ce qu'a fait le Parlement danois pour l'agriculture, et on peut le féliciter de son œuvre!

3. L'initiative privée

Son rôle prépondérant. — Mais, dans la grande œuvre de rénovation et d'amélioration de l'agriculture danoise, les particuliers et les associations ont, de leur côté, joué un rôle considérable. Ils ont conservé la plénitude de leur liberté et de leur indépendance dont ils ont un soin jaloux; comme tels, ils ont été, on peut le dire, les moteurs du progrès agricole. C'est à eux, c'est à leur initiative inlassable que sont dues les réformes réalisées et les institutions créées dans l'intérêt de l'agriculture depuis plus d'un siècle. C'est sous leur inspiration et par la manifestation de leurs désirs, de leurs volontés, que le Parlement et le gouvernement agissent l'un et l'autre, n'abordent de réforme, ne font de loi ou de règlement et ne créent d'institutions d'État que lorsque l'initiative privée ou collective en a démontré, par une expérience prolongée, le caractère d'intérêt général : on peut dire ici que ce n'est pas le peuple qui attend tout d'un Parlement ou d'un gouvernement-Providence, que c'est au contraire le Parlement et le gouvernement qui attendent tout du peuple et les indications de la voie dans laquelle ils doivent s'engager : en aucun cas, les pouvoirs publics ne cherchent à se substituer à l'initiative privée; loin de là, ils encouragent ses tentatives, ils lui viennent en aide au moyen de subventions.

d'autant plus importantes que ses efforts sont plus grands et ses sacrifices plus considérables et, quand l'expérience et le temps ont montré que l'heure est venue de transformer en institution d'État l'œuvre utile entreprise par un particulier ou par une association, c'est encore aux sociétés privées que le gouvernement et le Parlement ont recours pour en assurer le fonctionnement ainsi que pour diriger les services d'amélioration et de contrôle, en leur déléguant les sommes inscrites au budget dans ce but.

La Société royale d'agriculture du Danemark. — Ainsi nous trouvons la Société royale d'agriculture du Danemark, dont l'origine remonte à 1769, à la tête de toutes les tentatives de progrès depuis sa création. C'est elle qui, la première, a réclamé la liberté de la terre, l'émancipation des paysans et l'octroi de droits égaux pour tous; c'est elle et ses membres isolément qui ont déterminé le développement de l'enseignement professionnel, qui ont provoqué la multiplication des cours et conférences d'agriculture, des écoles supérieures populaires. C'est la Société royale d'agriculture qui a organisé les premières recherches sur le choix des plantes à cultiver, qui a amené par son exemple le gouvernement à constituer des commissions spéciales, qui, après quinze ans de patientes recherches et au moyen de 1 600 à 1 800 champs d'expériences, ont fini par fixer les variétés de plantes propres au sol et au climat danois et dont la culture est aujourd'hui générale; à savoir : pour le froment, le blé à épi carré d'Écosse ou *square head;* pour l'orge, l'orge *chevalier* et l'orge *prenting;* pour l'avoine, l'avoine *Grenaa* et la variété *Bischer;* pour les pommes de terre, les variétés *Richter imperator* et *Magnum bonum.*

C'est elle qui a créé avec ses seules ressources les premiers conseillers techniques en nommant Segelke, dès 1860, conseiller de laiterie, puis plus tard des conseillers de culture et des conseillers délégués à l'étranger. C'est elle la première qui a donné des encouragements et des subsides aux savants se vouant à la recherche du progrès agricole et fondé les premières stations agronomiques, le bureau de contrôle des semences et qui a inauguré les grandes expositions nationales d'agriculture, etc.

C'est encore à elle, actuellement, qu'est confiée la direction des services agricoles les plus importants, celle des conseillers techniques de gouvernement, celle du contrôle des semences, celle de la station d'essai des machines, de l'enseignement agricole populaire, des bibliothèques de campagne, des cours du soir et des cours d'hiver, de l'inspection des laiteries et fromageries, des travaux de rectification et d'endiguement des cours d'eau, des recherches sur l'amélioration des cultures et des champs de démonstration, des encouragements à l'élevage, ainsi que l'administration des donations faites en faveur de l'agriculture et l'exécution des clauses des actes de donation, l'organisation et la tenue de l'exposition générale de l'agriculture qui a lieu tous les cinq ans à tour de rôle dans les dix principales villes du Danemark.

La Société royale d'agriculture compte 802 membres payant chacun une cotisation de 20 couronnes (28 francs); elle a pour protecteur le Roi et pour président d'honneur le Prince royal; son bureau comprend un président et 18 membres. Elle possède un délégué dans chaque département. Comme ressources propres elle a 90 000 couronnes par an (126 000 francs) provenant des cotisations de ses membres, de rentes de legs et de produits d'analyses, etc.; en outre, elle reçoit de l'État une somme qui, au budget de l'année courante, figure pour 241 020 couronnes (337 428 francs). Cette somme s'ajoute à ses recettes propres pour assurer le fonc-

tionnement des services qui lui sont confiés; aucune somme n'y paraît cette année pour la tenue d'un concours général.

De nombreuses unions de sociétés locales collaborent encore avec la Société royale pour la distribution des subventions accordées par l'État, pour le développement de la petite culture, pour l'organisation de conférences agricoles, de concours dans les centres d'élevage, pour la publication des *herd books* et des *stud books*, pour la répartition des étalons et reproducteurs des diverses espèces domestiques.

La Société des landes du Danemark. — La Société des landes du Danemark a joué un rôle analogue et sert à mettre en œuvre les sommes votées chaque année par le Parlement pour arriver à la mise en valeur des landes du Jutland.

Elle a été fondée en 1866 par l'initiative du colonel Dalgas, dans le but de tirer parti des landes en en livrant les meilleures parties à la culture, les moins bonnes au reboisement, en desséchant les marais, en irriguant les prairies trop sèches et en amendant par la marne ou la chaux les terrains sablonneux manquant de calcaire.

D'après ses statuts, elle doit donner gratuitement son concours à tous ceux qui le demandent pour effectuer l'une des améliorations comprises dans son programme. Elle dresse les plans, rédige les devis et dirige les travaux.

La société se trouvait en présence d'une immense étendue de terres incultes, couvertes de bruyère, parsemées de marécages, entremêlées de tourbières et, en certains endroits, de sables mouvants. Elle ne s'en est pas émue; elle a abordé avec énergie et méthode le problème qu'elle avait à résoudre : pour frapper les esprits et vaincre les hésitations, elle résolut de joindre l'exemple au précepte; ce n'était pas une opération financière qu'elle avait en vue, mais une œuvre nationale et de complet désintéressement. La Société fit l'acquisition, pour servir de champ d'études et de recherches, de 24 parcelles de landes situées dans tous les arrondissements (*amts*) du Jutland, et d'une superficie totale de 5 150 hectares; ces parcelles comprenaient 100 hectares de terrain marécageux et 250 hectares de tourbières, et enfin des sables mouvants d'une étendue de 65 hectares. Elle a effectué, avec son personnel et ses ressources propres, le boisement des landes, défriché les marécages, assaini et drainé les tourbières et fixé les sables mouvants en les complantant.

En même temps, elle organisait 492 champs de démonstration et 2 stations de recherches. Les particuliers ont profité de l'exemple et opéré à leur tour d'importants reboisements et des défrichements considérables, à ce point qu'on estime à 200 000 hectares la réduction de l'étendue des terres incultes sous l'action de la société. Celle-ci a pourvu elle-même à la création de 70 000 hectares de forêts de résineux, au desséchement et au drainage de 1 400 à 1 500 hectares et à la plantation de 20 000 hectares de dunes ; elle a ouvert 100 canaux d'irrigation d'un développement total de 380 kilomètres, mis à découvert 1 400 gisements de marne, construit des chemins de fer pour mettre la marne ou la chaux à la portée des exploitations qui ont le plus besoin de ces amendements.

Pour mener à bien son entreprise, la société dispose d'un personnel technique comprenant, outre le directeur-administrateur, 20 agents forestiers, 2 ingénieurs d'irrigation, 1 ingénieur de drainage et de desséchement, 7 ingénieurs adjoints, 1 géomètre arpenteur et 1 conseiller botaniste.

La société a pour la diriger un conseil d'administration composé de 20 membres,

dont les fonctions sont gratuites ; elle compte 4 657 membres dont la cotisation annuelle est de 5f60. Ses ressources propres s'élèvent à une trentaine de mille couronnes (40 000 à 42 000 francs).

Mais elle reçoit de l'État, comme subvention pour son personnel et ses travaux en faveur des particuliers, une somme de 121 100 couronnes (169 540 francs). Elle est chargée, en outre, de la répartition des fonds affectés par le budget de l'État aux dépenses ci-après :

	Couronnes	Francs
Primes aux propriétaires de forêts qui s'engagent à les conserver en bon état	95 000 ou	133 000
Distribution de plants destinés aux plantations des petits propriétaires	80 000	112 000
Encouragements à la culture des marais	1 000	1 400
Stations de recherches	6 500	9 100
Recherches de marnes et acquisitions de marnières	30 000	42 000
Transport de marnes	62 000	86 800
Totaux	274 500	384 300

L'ensemble des allocations accordées pour l'exercice 1906-1907 par l'État à la Société des landes du Jutland s'élève donc à la somme de 395 600 couronnes (553 840 francs) sans compter 229 210 couronnes (320 890 francs) allouées à la commission des dunes pour endiguements et pour la fixation des dunes et sables mouvants.

Sociétés locales. — A côté de ces grandes sociétés, il y en a d'autres en très grand nombre qui, quoique moins importantes, concourent au progrès de toutes les branches de l'exploitation du sol, dans les mêmes conditions, avec leurs ressources propres et avec les fonds que l'État leur accorde pour en faire l'emploi prescrit par la loi de finances. Ces sociétés sont actuellement, en 1907, au nombre de 2 137, comprenant 170 520 membres, savoir :

112 sociétés d'agriculture ayant 76 680 membres, dont les cotisations s'élèvent à 174 800 couronnes (244 720 francs) et qui reçoivent de l'État 242 800 couronnes (340 000 francs), dont 110 000 couronnes sont destinées aux primes pour le gros et le menu bétail et 90 000 pour l'amélioration des cultures des ouvriers ruraux, cours du soir, cours d'hiver, etc. ;

160 sociétés pour l'amélioration de la petite culture, avec 11 000 membres ;

233 sociétés hippiques comprenant 20 300 membres, entretenant un effectif de 273 étalons pour lesquels elles reçoivent de l'État 120 000 couronnes (168 000 francs), sans compter 75 000 couronnes (105 000 francs) à distribuer en prix aux étalons ;

1 005 sociétés pour l'amélioration du bétail, avec 26 200 membres, recevant de l'État une subvention de 181 750 couronnes (254 450 francs) pour concours, primes, achat et entretien de 1 369 taureaux ;

163 sociétés d'élevage du porc avec 3 740 membres et une subvention de 10 125 couronnes (14 175 francs) pour une semblable destination ;

448 sociétés de visite et de contrôle des vacheries en vue de l'amélioration de l'alimentation et de l'hygiène des vaches. 10 300 cultivateurs possédant 169 000 vaches en font partie. L'association reçoit de l'État une subvention de 118 750 couronnes (166 220 francs) ;

16 sociétés pour l'amélioration des plantes de la culture, avec 2 300 membres.

Toutes les spécialités, agriculture, grande culture, petite culture, élevage, concours, primes, sylviculture, pisciculture, horticulture, enseignement, etc., sont comprises dans le programme de ces associations et chacune de ces spécialités possède une ou plusieurs sociétés.

Ces sociétés n'existent d'ailleurs pas pour la forme, ni pour la satisfaction de quelques personnalités : toutes s'occupent sérieusement de leur tâche ; les conseillers techniques de gouvernement entretiennent leur ardeur et y provoquent une salutaire émulation. Un fait caractéristique de leur organisation, c'est qu'elles sont en réalité des *Unions* de groupements de cultivateurs par commune ou par deux communes. Tous les habitants d'une commune se connaissent ; unis par un lien de solidarité, ils se rapprochent aisément, s'inspirent des connaissances et de l'expérience des uns et des autres. La société centralise les efforts, les dirige avec ses conseillers ; elle donne l'impulsion et distribue les fonds de l'État et les siens en raison des besoins propres de chaque commune. . . . .

Ajoutons, pour compléter ce tableau, qu'il existait en 1905, dans le petit Danemark, pour les seules communes rurales, 1 160 caisses autorisées de secours comprenant 279 905 membres, soit 27,6 °/₀ de la population. Ces caisses ont disposé de 2 915 880 francs dont 969 650 francs provenant de subventions de l'État. Elles ont distribué l'an dernier 2 800 000 francs dont 681 400 francs de secours en argent et le reste en soins médicaux.

Les sociétés coopératives. — Mais, où l'esprit d'initiative et de solidarité s'est manifesté en Danemark dans toute sa force, c'est dans la merveilleuse organisation des coopératives.

La première société de ce genre a été fondée en 1866, à Thisted (Jutland) et, depuis lors, il s'en est créé partout. Il n'y a pas une commune où l'idée n'ait pénétré et n'ait été appliquée.

La coopérative de Thisted était une société *coopérative de consommation ;* on en compte actuellement 973 en Danemark, comprenant 158 586 membres. Parmi ces associations, nous devons citer les quatre coopératives du Jutland, des Iles, de Fionie et de Laaland qui ont 647 locales avec 34 646 membres et dont le but est d'acheter des fourrages, grains et tourteaux, etc., pour l'alimentation des animaux. En 1906, le chiffre de leurs affaires s'est élevé à 25 900 000 francs.

Ce sont surtout les *laiteries coopératives* dont le développement a été le plus remarquable ; elles ont eu pour conséquence de supprimer totalement la fabrication du beurre dans les fermes pour la reporter dans de grands établissements munis de l'outillage le plus perfectionné et possédant les moyens d'étudier scientifiquement les progrès réalisables dans l'industrie beurrière et de faire des produits de premier choix.

Dans les laiteries coopératives, les membres participants s'engagent à fournir à ces établissements tout le lait de leurs vaches ; ils reprennent le plus ordinairement la quantité de lait écrémé et de lait de beurre qui correspond à leur fourniture de lait pur. Ils reçoivent dans le produit de la vente du beurre et du fromage fabriqués une part proportionnelle à leur apport en lait, tous frais déduits.

Les laiteries coopératives fonctionnent comme des entreprises purement industrielles ; les membres participants en font tous les frais et garantissent les emprunts

contractés pour construire les bâtiments, acheter et installer l'outillage et avoir le capital de roulement nécessaire; chacun doit pourvoir à toutes ces dépenses au prorata du nombre des vaches laitières qu'il possède; il est à peine besoin de dire que les laiteries coopératives ont un personnel d'employés et d'ouvriers de choix et presque toujours un laboratoire de chimie pour l'examen des laits présentés à l'établissement et pour l'étude des problèmes multiples que comportent le traitement du lait, ses manipulations, sa conservation, l'utilisation de ses produits et sous-produits.

Le personnel est toujours assuré par l'établissement contre les maladies et les accidents.

Les sociétés coopératives de laiterie ont habituellement recours à un emprunt pour couvrir leurs frais de premier établissement; elles trouvent aisément des fonds à 4 ou 5 °/₀ d'intérêt et les amortissent en une dizaine d'années; le montant en est garanti, en général, par chaque membre jusqu'à concurrence de 40 à 45 francs par vache entretenue par lui.

La première laiterie coopérative a été fondée, en 1882, dans le Jutland par un simple particulier (Stilbing Andersen). Le nombre de ces établissements s'est rapidement accru; il y en a actuellement en Danemark 1 086, comptant 158 170 membres participants. Ils traitent le lait de 900 000 vaches laitières, soit environ 2 milliards et demi de kilos. Cette quantité correspond à 80 ou 82 °/₀ de la production totale du pays. Les coopératives ont réalisé, en moyenne, jusqu'à aujourd'hui, 1 kilo de beurre par 25kg5 de lait. On estimait, il y a quelques années, à 22 millions le coût de l'installation et de la construction des bâtiments des coopératives, et celui de l'achat et pose de l'outillage, écrémeuses, appareils à pasteuriser, réfrigérants, chaudières à vapeur, appareils de nettoyage, etc., à plus de 6 millions, de sorte que les capitaux engagés alors s'élevaient à 28 millions de couronnes (49 200 000 francs); mais depuis, les progrès de l'industrie laitière ont exigé de nouvelles installations, des modifications fréquentes dans l'outillage; aussi considère-t-on que les dépenses de premier établissement des coopératives ont coûté à l'agriculture danoise au moins 40 millions de couronnes (56 millions de francs).

D'après les relevés faits dans 157 coopératives, les frais de construction et d'outillage sont compris entre 21 000 et 42 000 couronnes (29 400 et 58 000 francs) par coopérative [1].

A côté des laiteries coopératives, il y a 54 laiteries indépendantes dans de grandes propriétés qui possèdent parfois 300 à 400 vaches chacune; il existe de plus 198 sociétés particulières pour la vente du lait et du beurre. Parmi ces sociétés, on doit citer celle de Copenhague et la société connue sous le nom de *Trifolium*, située près de Roskilde (Seeland). Elles vendent le lait en nature, mais toujours pasteurisé, à Copenhague et dans les villes. La Société *Trifolium* reçoit le lait de 12 000 vaches et envoie chaque jour à la capitale 40 wagons frigorifiques de lait pasteurisé.

Dans ces laiteries on commence à fabriquer du fromage de Gruyère, du fromage norvégien et des fromages à pâte maigre faits avec du lait écrémé. La production du camembert, du gorgonzola et du roquefort est à l'essai.

---

[1] Je dois ces indications et beaucoup d'autres à mon excellent ami le conseiller d'État Schou, ancien commissaire général de l'agriculture du Danemark à l'Exposition universelle de 1900, et qui a publié à cette époque un remarquable volume sur les institutions agricoles du Danemark et leur évolution.

Le *rôle de l'État* vis-à-vis des coopératives laitières est de n'entraver en quoi que ce soit la liberté et l'indépendance de celles-ci; il consiste simplement à assurer, dans ces établissements, l'exécution des lois et règlements sur la fabrication du beurre, la pasteurisation du lait, de la crème, du lait écrémé et du lait de beurre. Un agent du gouvernement est chargé de faire la statistique de toutes les laiteries du royaume (personnel, opérations, produits, vente, etc.).

Les coopératives ont elles-mêmes leurs conseillers techniques, qui surveillent l'exploitation, la réception et les manipulations du lait, qui visitent les vacheries des membres de la coopérative, font des recherches et des études, et signalent les perfectionnements à introduire.

Les coopératives se soumettent d'ailleurs volontairement, comme nous l'avons dit plus haut, pour leur fabrication, à un contrôle incessant de leur beurre; elles le sollicitent même.

Abattoirs coopératifs. — L'esprit d'association s'est étendu à la préparation et à la vente en commun des viandes abattues et particulièrement de celles des porcs : lorsque l'importation des bestiaux à l'état vivant, déjà prohibée en Angleterre, le fut aussi en Allemagne (1887), les cultivateurs danois n'hésitèrent pas sur le parti à prendre; ne pouvant plus envoyer à l'étranger leurs porcs en vie, ils résolurent de les abattre et de les expédier au dehors à l'état de jambons et de lard qui restaient admissibles partout à l'importation. Ils eurent, pour cela, recours à la coopération, qui leur réussissait si remarquablement pour la vente et l'exportation de leur beurre.

Malgré les difficultés soulevées par les bouchers en gros et les entreprises particulières, un abattoir coopératif fut organisé, puis un deuxième; trois ans après il y en avait 10 recevant 147 500 porcs par an. Le progrès marche vite dans les populations éclairées des campagnes du Danemark. En 1900, le nombre des abattoirs coopératifs s'élevait à 25 pour l'abatage de 730 000 porcs valant 31 millions de couronnes (43 400 000 francs) : actuellement (1906) on en compte 34 comprenant 93 300 associés qui ont envoyé pendant l'année aux abattoirs coopératifs 1 134 524 porcs et 15 329 bœufs.

Tous les animaux sont visités à leur arrivée avec le plus grand soin; quand ils sont abattus, leurs corps sont soumis à un examen scrupuleux par un vétérinaire; la plus grande propreté se fait remarquer dans ces établissements qui sont pourvus de laboratoires, de chambres froides et de l'outillage le plus perfectionné.

Ce sont les membres associés qui font tous les frais de ces établissements et garantissent les capitaux engagés pour leur construction et leur outillage, à raison de 15 à 20 francs par tête de porc possédé par eux.

La dépense, par porc abattu et débité, y compris les frais généraux et de vente, ne dépasse pas, en moyenne, 4f20.

Chaque abattoir a un conseil composé de trois membres, qui assiste le directeur dans l'administration de l'établissement; un bureau central, composé de cinq membres élus, et dont le siège est à Copenhague, reçoit toutes les semaines, de chaque abattoir coopératif, un rapport sur les abatages effectués, classe les produits et fixe les prix de vente, lesquels sont publiés dans les journaux; il examine les plaintes des abattoirs en ce qui concerne les conditions de transport et d'exportation, et les fait connaître, s'il y a lieu, aux autorités compétentes; il dirige les conseils

techniques institués pour rechercher les progrès à réaliser et s'occupe des intérêts généraux des abattoirs coopératifs. La moitié des appointements de ce conseil, qui veille en même temps au bon fonctionnement des abattoirs coopératifs, est payée par l'État.

Un conseiller technique, dont le traitement figure encore au budget de l'État, surveille tous les abattoirs, s'assure de l'exécution des règlements sanitaires et renseigne le ministre de l'agriculture sur toutes les opérations qui s'y font.

Unions-œufs. — De là à une coopérative pour centraliser le commerce des œufs, il n'y avait qu'un pas. Jusqu'en 1890, les œufs danois se vendaient mal, même à bas prix, à raison de leur mauvaise qualité et de l'inégalité des envois. A ce moment un conseiller agricole de l'État se mit à la tête du mouvement créé pour arriver à une meilleure production. En 1895, un instituteur du nom de Moeller pensa qu'il accélérerait le mouvement au moyen de la coopération et parvint à fonder la première *Société coopérative d'exportation des œufs.*

Les producteurs sont groupés par commune; les groupements de locales d'un certain nombre de communes constituent les sociétés coopératives.

Ces sociétés sont organisées sur les bases des coopératives laitières; les membres associés en font les frais et garantissent les capitaux engagés à raison du nombre de poules que chacun entretient. Ils s'engagent à ne livrer que des œufs fraîchement pondus, de la semaine au plus, à tenir les poulaillers et les nids de poule dans un état de propreté irréprochable; une amende de 7 francs est infligée pour chaque œuf impropre à la consommation trouvé dans une expédition. En cas de récidive, l'amende est doublée; en outre, le cultivateur négligent peut être exclu de la société.

Les œufs livrés à la coopérative doivent porter comme marque distinctive le numéro de la société locale et celui du sociétaire; ils sont enlevés une fois par semaine au moins, et chaque œuf est examiné avec soin à la lumière électrique, classé d'après sa valeur; par suite de ce contrôle minutieux, on ne trouve plus en Danemark que des œufs frais d'égale grosseur et de qualité supérieure, obtenus par une alimentation et une hygiène très soignées.

C'est grâce à ces mesures que le Danemark a conquis la confiance des consommateurs sur tous les marchés où il a présenté ses produits et a pu développer son commerce international d'œufs dans d'énormes proportions.

Les unions coopératives-œufs comptent aujourd'hui 790 sociétés locales, qui comprennent 57 000 membres.

Il existe en outre 3 grandes sociétés coopératives pour l'exportation des œufs. La plus importante, la *Société danoise pour l'exportation des œufs,* comprend à elle seule 500 locales avec 40 000 associés, dont la cotisation est seulement de 70 centimes par an. Cette société n'a pas exporté l'an dernier moins de 4 500 000 kilos d'œufs qui ont été vendus 5 600 000 francs. Le prix moyen payé aux adhérents, tous comptes réglés, a été de 1f25 le kilo.

Le cent d'œufs a été coté, sur les marchés de détail dans les communes rurales, 8f34, et dans les villes, 9f10.

Voilà, en résumé, ce qu'ont fait l'initiative privée et la remarquable mentalité des Danois.

Les nombreuses considérations développées ci-dessus comportent un enseignement : elles démontrent ce que la science, l'amour de la patrie, une population

libre, laborieuse, éclairée, pleine d'initiative et animée d'un esprit bien entendu de solidarité et d'association, ont pu faire d'un petit pays.

E. TISSERAND.

IV

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

LA PEINE DE MORT EN EUROPE

La discussion du projet de loi relatif à l'abolition de la peine de mort devant être reprise à la rentrée des Chambres, il nous a paru intéressant et tout à fait de circonstance de recueillir, à l'égard des principaux pays d'Europe, quelques données législatives et statistiques : 1° sur le maintien ou la suppression de cette peine dans les différents codes; 2° sur le nombre des condamnations et des exécutions capitales; 3° sur le mouvement des crimes de sang.

Allemagne. — La peine de mort est prévue par le Code pénal du 31 mai 1870; elle s'exécute *intra muros*, par la décapitation, au moyen de la hache, du glaive ou de la guillotine. L'exécution n'a lieu que lorsque le chef d'État a décidé qu'il ne fera pas usage de son droit de grâce.

La peine de mort s'applique aux crimes de haute trahison, aux meurtres sur des particuliers et à la tentative de meurtre sur la personne de l'Empereur ou sur celle du chef d'un État confédéré. Son domaine d'application est restreint, car elle ne peut être appliquée qu'aux condamnés ayant atteint leur majorité (C. pénal, § 57, n° 1). A l'exception de trois cas dans lesquels elle fut prononcée pour crime de haute trahison (en 1884), elle a toujours été appliquée en matière d'homicide volontaire (*vollendeter Mord*); la moyenne de ces condamnations a toujours été en diminuant : 64 de 1882 à 1891; 51 de 1892 à 1899; 38 de 1900 à 1905.

Condamnations à mort

1882	90	**1890**	65	**1898**	46
1883	90	**1891**	40	**1899**	37
1884	69	**1892**	59	**1900**	38
1885	59	**1893**	52	**1901**	38
1886	70	**1894**	47	**1902**	38
1887	64	**1895**	60	**1903**	40
1888	37	**1896**	56	**1904**	38
1889	55	**1897**	53	**1905**	36

Le mouvement des crimes de sang, homicides volontaires (*Todtschlag*) et homicides avec préméditation (*Mord*) est resté, depuis 1882, pour ainsi dire stationnaire en Allemagne, ainsi qu'on en peut juger par le nombre des individus condamnés pour ces deux sortes de crimes.

	Meurtre volontaire simple	Meurtre prémédité		Meurtre volontaire simple	Meurtre prémédité
1882-1891 (moyenne).	147	127	**1899**.	171	79
1892.	172	144	**1900**.	162	89
1893.	167	114	**1901**.	158	84
1894.	165	110	**1902**.	179	103
1895.	170	113	**1903**.	189	86
1896.	162	108	**1904**.	179	94
1897.	174	101	**1905**.	180	91
1898.	163	106			

Autriche. — Le Code pénal de 1852, toujours en vigueur, prévoit la peine de mort, par pendaison, dans les cinq cas suivants : haute trahison, violence publique suivie de mort, homicide et provocation à l'homicide, participation directe au meurtre accompagné de vol, incendie suivi de mort.

Depuis 1854, la peine de mort a été prononcée dans les conditions suivantes :

	Moyennes annuelles			Proportion des commutations sur 100 condamnations capitales
	Condamnations à mort	Exécutions	Commutations	
	—	—	—	—
1854-1873.	42	37	5	12,0
1874-1880.	107	100	7	6,5
1881-1890.	81	29	3	3,7
1891-1900.	74	28	3	4,0

On voit dans quelle énorme proportion les condamnations à mort sont suivies d'exécution en Autriche. Fait digne de remarque, cette sévérité de la répression des crimes capitaux a coïncidé avec un amoindrissement progressif de la criminalité meurtrière.

Nombre des homicides volontaires (individus condamnés)

1874-1880 (moyenne). . .	191	**1899**	132
1881-1885 — . . .	163	**1900**	106
1886-1890 — . . .	136	**1901**	110
1891-1895 — . . .	133	**1902**	107
1896.	110	**1903**	114
1897.	118	**1904**	92
1898.	116		

Belgique. — Le Code de 1867 prévoit la peine de mort. Celle-ci figure toujours dans le texte de la loi, mais, en fait, elle est depuis un très grand nombre d'années toujours commuée par voie de grâce ; la dernière exécution remonte, en effet, au 1er juillet 1863. De 1857 à 1863, la proportion des commutations avait été de 97 °/o. On a compté 55 exécutions capitales de 1831 à 1863, pour 325 condamnations à mort :

	Condamnations	Exécutions		Condamnations	Exécutions
	—	—		—	—
1831-1835 . . .	29	3	**1851-1855** . . .	63	18
1836-1840 . . .	31	2	**1856-1860** . . .	38	4
1841-1845 . . .	48	7	**1861-1865** . . .	36	3
1846-1850 . . .	80	18			

Depuis 1866, les résultats sont les suivants en ce qui concerne les condamnations à la peine capitale :

	Chiffres totaux		Chiffres totaux
	—		—
1866-1870. . .	39	**1891-1895**. . .	57
1871-1875. . .	38	**1896-1900**. . .	24
1876-1880. . .	40	**1901**	5
1881-1885. . .	47	**1902**	10
1886-1890. . .	35	**1903**	10

Voici quel a été, pendant la même période, le nombre des individus condamnés pour crimes d'assassinat, de meurtre, de parricide et d'empoisonnement :

	Individus condamnés pour			
	assassinat	meurtre	parricide	empoisonnement
	—	—	—	—
	Nombres moyens annuels			
1861-1865	11	9	»	1
1866-1870	16	12	1	1
1871-1875	17	14	»	2
1876-1880	23	16	1	1
1881-1885	24	25	1	1
1886-1890	25	33	1	2
1891-1895	36	36	1	2

	Individus condamnés pour			
	assassinat	meurtre	parricide	empoisonnement
	—	—	—	—
	Nombres annuels			
1896	33	34	4	3
1897	26	21	1	1
1898	14	16	1	1
1899	38	16	1	2
1900	22	22	»	2
1901	26	21	1	1
1902	26	14	»	3
1903	20	11	1	»

Espagne. — Le Code pénal espagnol, dont les Cortès constituantes ordonnèrent l'exécution provisoire le 17 juin 1870, et qui fut publié le 30 août suivant, prévoit la peine de mort au moyen du garrot. Une loi du 10 avril 1900, modifiant les articles 102, 103 et 104 de ce code, porte que l'exécution capitale cesse d'être publique.

Le mouvement comparé des condamnations à mort et des exécutions donne les résultats ci-après, depuis 1879 :

	Condamnations à mort	Exécutions capitales		Condamnations à mort	Exécutions capitales
	—	—		—	—
1879. . . .	20	10	1889. . . .	39	12
1880. . . .	32	21	1890. . . .	45	9
1881. . . .	30	9	1895. . . .	50	12
1882. . .	38	16	1896. . . .	33	12
1883. . . .	34	11	1897. . . .	47	17
1884. . . .	47	23	1898. . . .	45	10
1885. . . .	31	10	1899. . . .	47	17
1886. . . .	25	2	1900. . . .	33	20
1887. . . .	57	14	1901. . . .	27	7
1888. . . .	31	6			

On constate depuis 1883 une légère diminution dans le nombre des condamnés jugés pour des homicides de toute nature :

	Moyennes annuelles				Chiffres absolus	
	1883-1885	1886-1890	1891-1893	1895-1899	1900	1901
	—	—	—	—	—	—
Homicide et coups mortels.	962	805	608	856	961	895
Assassinat	122	101	104	88	84	88
Parricide.	29	33	27	35	34	33

Grande-Bretagne. — C'est une loi de 1868, *Capital punishment Act 1868*, qui règle les conditions d'application et d'exécution de la peine capitale en Angleterre et en Irlande. Sont punis de mort le crime désigné sous le nom de *murder*, ou homicide prémédité, la haute trahison et l'incendie volontaire de vaisseau de guerre. En Écosse, la peine de mort peut, comme en Angleterre et en Irlande, être prononcée dans certains cas d'assassinat ; elle est exécutée de la même manière, par pendaison.

Les résultats numériques relatifs à l'application de la peine de mort ont peu varié : 15 exécutions, en moyenne, sur 30 condamnations ; les chiffres accusent les variations suivantes depuis 1896 :

	Condamnations à mort	Exécutions capitales		Condamnations à mort	Exécutions capitales
	—	—		—	—
1896. . . .	33	20	1901. . . .	28	15
1897. . . .	14	6	1902. . . .	33	22
1898. . . .	27	11	1903. . . .	40	27
1899. . . .	29	15	1904. . . .	28.	16
1900. . . .	20	13	1905. . . .	82	17

Le nombre total des homicides, prémédités ou non, a légèrement diminué en Angleterre,

depuis quarante ans, ainsi que l'indique la progression du nombre des individus condamnés pour des crimes de cette nature, mise en relief par les chiffres suivants :

	Individus condamnés pour homicide			Individus condamnés pour homicide	
	prémédité	non prémédité		prémédité	non prémédité
1861-1865. . .	40	119	1886-1890. . .	44	89
1866-1870. . .	33	109	1891-1895. . .	44	93
1871-1875. . .	37	117	1900	28	71
1876-1880. . .	49	106	1905	45	72
1881-1885. . .	43	110			

On voit que le nombre des personnes condamnées pour des meurtres prémédités, les seuls passibles de la peine de mort, est resté à peu de chose près le même qu'il était en 1861-1865. D'un autre côté, le chiffre non plus des condamnations, mais des crimes dénoncés à la police et jugés depuis 1857-1860, n'implique pas à cet égard une amélioration bien notable.

Homicides (*murder*) dénoncés à la police et jugés

	Homicides			Homicides	
	dénoncés	jugés		dénoncés	jugés
1857-1860. . .	101	64	1881-1885. . .	162	63
1861-1865. . .	124	71	1886-1890. . .	161	71
1866-1870. . .	129	65	1891-1895. . .	146	61
1871-1875. . .	135	66	1896-1900. . .	138	59
1876-1880. . .	141	64	1901-1905. . .	156	71

Hollande. — L'abolition en droit de la peine de mort remonte au 17 septembre 1870 et, en fait, à une dizaine d'années antérieurement. Depuis 1860, on n'a compté aucune exécution capitale. Les grâces avaient toujours été très nombreuses; car, de 1811 à 1869, c'est-à-dire en cinquante-neuf ans, sur 501 condamnations à mort, 400 furent suivies de grâce et 101 d'exécution.

Le Code du 3 mars 1881 a maintenu la suppression de la peine capitale; la peine la plus forte est l'emprisonnement à perpétuité, qui est prononcé dans deux cas : assassinat et meurtre accompagné d'un autre crime.

Nous donnons ci-dessous la statistique comparée des condamnations pour crimes d'assassinat, d'empoisonnement et de parricide, en distinguant la période qui a précédé l'abolition de la peine de mort de celle qui l'a immédiatement suivie et de celle où le nouveau Code pénal est entré en vigueur :

	Chiffres absolus		
	1860-1869	1871-1880	1881-1890
Assassinat	21	25	33
Tentative d'assassinat. . . .	18	6	16
Empoisonnement.	12	2	4
Parricide.	2	»	»
	53	33	53

En calculant la proportion sur 1 million d'habitants et en ajoutant les chiffres des années 1850-1859, on obtient, pour l'ensemble des condamnations ci-dessus, les résultats suivants :

	Chiffres absolus	Proportion sur 1 000 000 d'habitants
1850-1859	32	10,0
1860-1869	53	15,1
1871-1880	33	8,5
1881-1890	53	12,1

Ainsi, après une diminution remarquable survenue au cours des dix années qui succèdent à l'abolition de la peine de mort, on constate une recrudescence assez forte pendant la période 1881-1890.

Italie. — Le Code pénal a aboli la peine de mort. En fait, elle l'était depuis longtemps; la dernière exécution remonte, en effet, à l'année 1876. La peine capitale est abolie pour tous les crimes, même pour le régicide. L'*ergastolo*, qui la remplace, est la réclusion perpétuelle avec sept années d'incarcération cellulaire. Le nombre des condamnations à mort prononcées avant 1889 avait été de 40 en 1870-1876 (moyenne), 64 en 1878, 87 en 1879, 104 en 1880, 134 en 1881, 92 en 1882 et 91 en 1883.

Le mouvement des homicides ne s'est pas ressenti de l'abolition de la peine de mort; il accuse même, depuis 1879, une diminution très sensible :

	Homicides jugés	Proportion sur 100 000 habitants		Homicides jugés	Proportion sur 100 000 habitants
1879	2 815	9,90	1896-1898	2 101	6,65
1880-1886	2 776	9,68	1899-1901	1 922	5,96
1887-1889	2 601	8,75	1902	1 708	5,22
1890-1892	2 103	6,93	1903	1 820	5,52
1893-1895	2 370	7,65			

Portugal. — Ce pays a aboli légalement la peine de mort en 1867; mais, dès 1847, les Cortès avaient supprimé le traitement de l'exécuteur; c'est en 1843 qu'eut lieu la dernière exécution. Une loi du 14 juin 1884 revisa la législation de 1852 et adopta le système des peines inauguré par la loi du 1er juillet 1867 sur le régime cellulaire; elle abolit la peine de mort et toutes les peines perpétuelles. C'est à la suite de ces modifications que fut publié le Code du 16 septembre 1886, actuellement en vigueur.

Avant 1867, le nombre des homicides jugés chaque année n'était jamais inférieur à 140 et parfois même excéda 200. Dans les années suivantes, il a diminué de manière que, si la peine de mort avait encore existé en 1878, elle n'eût été applicable qu'à 21 crimes, à 20 en 1879 et à 13 en 1880 (¹).

Russie. — Le nouveau Code pénal russe, qui a reçu l'approbation de l'empereur le 22 mars 1903, mais qui n'a cependant pas été encore promulgué, prévoit la peine de mort. Il avait été question de la supprimer, mais elle a été maintenue pour protéger la vie du tsar; elle s'exécute par la strangulation à l'intérieur des prisons. Depuis la loi de 1881 sur l'état de siège, il est possible de punir de mort les crimes de droit commun, et les gouverneurs généraux peuvent renvoyer aux tribunaux militaires la connaissance de pareils faits.

Les homicides ont augmenté considérablement en Russie dans ces dernières années, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Nombre des condamnés (Russie d'Europe et Russie d'Asie moins le Caucase)

	1900	1901	1902	1903	1904
Parricide	27	22	25	21	25
Meurtre d'époux et de parents	208	221	199	189	193
Empoisonnement	32	28	33	32	24
Assassinat (autres cas d')	433	463	441	472	473
Meurtre	430	425	452	566	557
Coups mortels	1 616	1 850	1 848	2 027	2 149
	2 746	3 009	2 998	3 307	3 421

Suisse. — La constitution fédérale de 1874 avait aboli la peine de mort. L'arrêté fédéral du 20 juin 1879 restitua aux cantons la plénitude de leurs prérogatives pénales. Plusieurs d'entre eux usèrent de cette faculté et rétablirent la peine capitale; ce sont les suivants : Appenzel, Unterwalden-le-Haut, Uri, Schwitz, Zug, Saint-Gall, Lucerne, Valais et Schaffhouse. Partout ailleurs, la peine de mort reste abolie.

(¹) Voir l'article de M. d'Azeve do Castello Branco, sous-directeur de la maison pénitentiaire de Lisbonne, dans la *Revue Pénitentiaire*, décembre 1888.

Autres pays. — La peine de mort est prévue par le Code pénal danois du 10 février 1866 ; mais elle n'a conservé d'importance que pour l'assassinat, dont elle est la peine unique. Depuis 1866, quatre exécutions seulement ont eu lieu.

En Suède, c'est la loi pénale du 16 février 1864 qui fixe les conditions d'application de la peine capitale. Les deux Chambres du Riksdag ont repoussé récemment la proposition du député Nystrem relative à l'abolition de cette peine.

Le Code pénal norvégien de 1842 prévoyait la peine de mort, qui a été définitivement abolie par le Code de 1902, entré en vigueur le 1er janvier 1904.

Dans le grand-duché de Luxembourg, la constitution décrétée le 17 octobre 1868 a supprimé la peine de mort.

Le Code pénal monégasque, promulgué le 17 septembre 1894, a maintenu la peine de mort dans neuf cas.

En Bulgarie, cette peine a été maintenue par le Code de 1857, modifié en 1864 ; elle a été rayée du Code pénal roumain en 1864 ; elle reste maintenue en Grèce par le Code de 1834 et en Serbie par la loi pénale du 27 mars 1860.

Maurice YVERNÈS.

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Congrès international des assurances sociales. — Un congrès international des assurances sociales doit se tenir à Rome, en octobre prochain. D'après les communications faites par ses organisateurs, un spécialiste de chaque pays rendra compte des expériences recueillies, des modifications législatives intervenues et des projets présentés depuis le printemps de 1905 jusqu'au 31 mai 1908, comme suite aux rapports présentés au congrès de Vienne. Au début des séances, un rapporteur général résumera en un rapport synthétique les données contenues dans chacun de ces divers rapports. C'est M. Paulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales au Ministère du travail, qui, comme dans les derniers congrès, présentera le rapport relatif à la France.

Le congrès discutera ensuite les mémoires que le comité d'organisation a provoqués sur divers sujets, dont nous indiquons ci-après quelques-uns avec les noms des rapporteurs français : le service médical dans l'assurance ouvrière, M. le Dr Périer ; la maladie et l'invalidité dans leurs rapports mutuels, etc., M. Fuster ; les maladies professionnelles : prévention et assurance, M. Jouanny et M. Mamy ; l'assurance maternelle, M. le sénateur Strauss ; l'assurance des veuves et des orphelins, M. Cheysson ; l'assurance contre le chômage, M. Maurice Bellom. D'autres communications ont été annoncées par MM. Arquembourg, Barriol, Paul-Boncour, Dr Brouardel, Alfred Mayen, Villemin. Les efforts du comité d'organisation italien constituent le gage certain du succès de ce congrès.

La mortalité des ouvriers mineurs en Angleterre. — D'après le Dr John Tatham (*Dangerous trades*), la proportion des décès des ouvriers mineurs en Grande-Bretagne, comparée à l'ensemble de la population ouvrière, serait définie comme suit aux différents âges :

	Age						De 65 ans et au-dessus
	De 15 à 20 ans	De 20 à 25 ans	De 25 à 35 ans	De 35 à 45 ans	De 45 à 55 ans	De 55 à 65 ans	
Ensemble des ouvriers	100	100	100	100	100	100	100
Industrie minière	148	112	87	78	95	121	147
Mineurs	150	111	86	77	94	119	143
Durham et Northumberland	154	111	75	66	79	97	152
Lancashire	163	107	88	94	110	140	150
West Riding	115	92	76	77	89	126	138
Derby et Notts	93	68	69	59	73	96	118
Staffordshire	95	109	82	70	95	135	180
Monmouth et Galles	227	141	118	97	117	140	129
Ouvriers des mines de fer	134	90	82	66	83	91	144
— — d'étain	116	139	111	115	161	180	178
— — de plomb	118	127	130	109	116	182	240

La mortalité des mineurs est donc supérieure à celle des autres ouvriers à l'âge de 15 à 20 ans, de 20 à 25 ans et au-dessus de 55 ans. Toutefois, cette constatation s'explique en grande partie par les accidents mortels, comme l'indique le tableau suivant, qui donne également la proportion des décès dus à la phtisie et aux maladies des voies respiratoires.

	Accidents	Phtisie	Maladies des voies respiratoires
	—	—	—
Industrie minière	135	109	267
Mineurs	141	97	269
Durham et Northumberland	96	94	156
Lancashire	155	102	389
West Riding	114	123	288
Derby et Notts	89	69	159
Staffordshire	135	83	319
Monmouth et Galles	243	107	345
Ouvriers des mines de fer	86	90	204
— — d'étain	48	508	377
— — de plomb	43	380	325

Mutualité en participation des patrons et des employés. — La Fédération nationale des employés et la Fédération des commerçants détaillants de France qui comprennent, la première, 200 000 employés, la seconde, 400 000 petits patrons, se sont unie en une vaste œuvre mutualiste. Par une cotisation de 10 francs, les commerçants détaillants affiliés à la société de secours mutuels des employés en qualité de membres honoraires de leur fédération ont droit à la gratuité absolue des soins médicaux les plus étendus, à une remise de 75 °/₀ sur les produits pharmaceutiques et à une retraite en cas d'indigence dans leur vieillesse. Il reste, d'autre part, sur la cotisation de chaque commerçant détaillant un reliquat de 4 francs qui, attribué au compte retraites des employés, doit produire une somme de 200 francs par an et, à 60 ans, au bout de vingt années de capitalisation, une rente viagère de 1 500 francs. La retraite ainsi constituée, une cotisation mensuelle de 2f 50 pour les hommes et de 2 francs pour les femmes permet d'obtenir les secours médicaux et pharmaceutiques les plus étendus, une allocation journalière de maladie de 4 francs, des secours en cas de chômage involontaire, une attribution de frais funéraires, des secours de 50 francs en cas de décès de l'époux, une indemnité d'accouchement et la gratuité du placement.

Cette combinaison réalise, selon l'expression de M. Marcouire, président de la Fédération des employés, « une organisation démocratique puissante du capital et du travail ».

Les sociétés de secours mutuels et la Caisse des dépôts et consignations. — D'après le Rapport fait par la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations [1], les diverses opérations de la Caisse des dépôts et consignations relatives à la gestion des fonds qui appartiennent aux sociétés de secours mutuels sont décrites dans trois comptes qui, au 31 décembre 1907, présentent un solde de 303 417 900f 69, en augmentation de 23 691 097f 69 sur 1906.

Au crédit du compte figurent notamment :

Arrérages de la dotation	557 000f 00
Crédits budgétaires	7 400 000 00
3/5 des comptes des caisses d'épargne	148 945 66

Au débit du compte figurent notamment :

Subventions aux sociétés ayant fait des versements à leurs fonds de retraites	2 187 926f 10
Subventions sur livrets individuels	693 973 00
Subventions aux sociétés qui ne font pas la retraite	311 941 50
Bonifications de pensions	1 045 596 00
Taux d'intérêt de faveur (4 ¹/₂)	3 945 234 41
Subventions aux sociétés n'ayant pas fait de versements à leurs fonds de retraites	109 599 50

Le compte courant disponible était créditeur de 183 933 727f 52 au 31 décembre 1907, en augmentation de 15 580 787f 75 sur l'année précédente.

[1] Chambre des députés, Doc. parlem., n° 1814, annexe au procès-verbal de la deuxième séance du 23 juin 1908.

L'excédent des recettes sur les dépenses du fonds commun inaliénable a été en 1907 de 8 176 742f 44 ; le montant de ce fonds au 31 décembre 1907 était de 118 567 239f 74. D'autre part, le capital constitutif des rentes viagères à capital réservé servies par la Caisse nationale des retraites aux pensionnaires de sociétés de secours mutuels est de 99 millions 186 049f 20. L'ensemble des sommes affectées définitivement par ces sociétés au service des retraites par le fonds commun est donc de 217 753 288f 94.

Les sociétés de secours mutuels possédaient ainsi au 31 décembre 1907, indépendamment de la rente de 557 000 francs :

Au fonds de dotation	916 933f 43
Au compte de dépôts.	183 933 727 52
Au fonds de retraites	118 567 239 74
A la Caisse nationale des retraites	99 186 049 20
Soit un total de.	402 603 949f 89

total supérieur de 26 178 415f 69 à celui de 1906.

Les entrepreneurs de maçonnerie et les difficultés ouvrières. — Les conditions que l'agitation ouvrière a faites pour l'exécution des travaux du bâtiment ont déterminé les entrepreneurs de maçonnerie à créer une association professionnelle dont le président est M. Eugène Despagnat et qui poursuit les buts suivants :

1° Contrats avec les fournisseurs ;

2° Organisation nouvelle de la main-d'œuvre ;

3° Établissement de chantiers généraux outillés mécaniquement pour la taille des pierres ;

4° Étude et mise en pratique des procédés mécaniques pour le transport, le montage et la pose des matériaux ;

5° Utilisation du matériel acquis et logé en commun ;

6° Réglementation de la production des adhérents.

La grève et les sociétés coopératives de production. — A la suite des événements de Draveil et de Vigneux, la chambre consultative des associations ouvrières de production, qui groupe 209 coopératives représentant plus de 20 000 associés, publie dans le dernier numéro de son journal officiel la déclaration suivante :

« La chambre consultative des associations ouvrières de production estime qu'il y a sur le terrain légal d'autres moyens d'émancipation que la grève. Elle rappelle que les coopératives ouvrières de production font de leurs associés des hommes libres, détenteurs des mêmes droits, recevant un salaire syndical rémunérateur, qu'en un mot, elles suppriment le patronat et donnent aux adhérents le maximum de bien-être.

« Travailleurs, nous vous demandons de réfléchir.

« Calculez les sommes dépensées dans les grèves, les privations que vous vous imposez ; voyez si les résultats obtenus sont en rapport avec vos sacrifices !

« Nous sommes certains que vous devrez convenir de bonne foi qu'il y a peu de réussites et que les concessions patronales arrachées tant bien que mal ne compensent pas ce que vous coûtent de tels efforts.

« Dans ces conditions, nous vous engageons à venir grossir les rangs des coopérateurs. »

La réglementation internationale du travail. — Le *Journal officiel* du 18 juillet 1908 (partie officielle, p. 5014) a promulgué la loi du 15 juillet 1908 relative à la ratification de la convention internationale de Berne sur le travail de nuit des femmes employées dans l'industrie.

Le petit commerce et les grands magasins. — Une initiative intéressante a été prise à Aix-la-Chapelle où les petits commerçants se proposent de créer sous le nom de « Bazar Charlemagne » un grand magasin coopératif ; dans ce grand magasin, le vendeur ne sera plus un employé, mais un associé. Le bazar Charlemagne résultera, en effet, de l'installation côte à côte des petits commerçants dans un vaste magasin de vente.

La mutualité et la coopération dans l'armée. — On sait quels efforts ont été tentés et accomplis pour développer la coopération dans l'armée. L'*Écho de la mutualité des*

Alpes-Maritimes signale dans son numéro du 15 juillet 1908, comme particulièrement instructifs, les résultats obtenus dans le groupe des batteries montées du 19e régiment d'artillerie détaché à Nice : l'œuvre est due en grande partie à l'initiative et au dévouement du lieutenant Michaud.

Les accidents du travail et le fonds de garantie. — D'après le rapport fait par la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (1), la situation du fonds de garantie, institué par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail, est la suivante :

Recettes afférentes à 1907 :

Produits de 1906 et 1907	1 976 391f64
Recouvrements opérés sur les débiteurs (chefs d'entreprises non assurés et assureurs)	58 421 35
Sommes remboursées par la Caisse nationale des retraites pour causes de déchéance (nouveau mariage), départs d'ouvriers étrangers pour l'étranger ou à la suite de revisions	25 163 41
Produits des placements de fonds	183 684 26
	2 243 660f66

Dépenses effectuées en 1907 :

Versements effectués à la Caisse nationale des retraites pour constitution de rentes dont les débiteurs ont été reconnus insolvables	455 256f00
Paiements d'arrérages en souffrance	91 181 09
Frais d'assiette des taxes diverses	103 990 57
Frais de perception (recouvrements de 1906)	41 492 13
Dégrèvements de 1906	42 009 79
Frais administratifs de 1906 remboursés à la Caisse des dépôts en 1907	37 068 71
Frais judiciaires, frais de poste et divers	19 272 82
	790 271f11

Le solde en numéraire était, au 31 décembre 1907, égal à 228 197f61.
Le fonds de garantie possédait, à la même date, un capital de 7 291 571f66.

La durée du travail dans les établissements militaires. — En exécution de la loi du 16 juillet 1908, qui a ouvert au Ministère de la guerre un crédit destiné au perfectionnement des machines en usage, un décret du 7 août 1908 a réduit à huit heures et demie la durée de la journée de travail effectif dans les ateliers des établissements militaires du Ministère de la guerre (2); une circulaire du sous-secrétaire d'État au Ministère de la guerre du 23 juillet 1908 (3) avait formulé les dispositions de détail, afin de préparer l'application de la mesure édictée par le décret susvisé.

Les pensions des inscrits maritimes. — Le régime des pensions des inscrits maritimes, auquel s'applique la loi du 14 juillet 1908, a motivé l'intervention d'un décret du 16 août 1908 (4) pour la composition de la commission chargée de la constatation des infirmités permettant aux inscrits maritimes de faire valoir leurs droits à une pension sur la caisse des invalides avant l'âge de cinquante ans ou à une pension proportionnelle sur ladite caisse.

La statistique industrielle en Norvège. — L'Office des assurances de l'État (*Rigsforsikringsanstalten*) a publié, en 1908, la statistique de l'industrie pour 1900 (industries, ouvriers et exploitations, journées de travail et salaires totaux par nature et circonscriptions préfectorales, salaires moyens par industries, répartition des industries par nature d'après la durée du travail et le nombre moyen des assurés, nombre des exploitations, des industries, des ouvriers dans les communes municipales et rurales, etc.).

La statistique pour les années 1901-1904 est annoncée pour paraître en 1908.

Maurice Bellom.

(1) Chambre des députés, Doc. parlem., n° 1814, annexe au procès-verbal de la deuxième séance du 23 juin 1908.
(2) *Journal officiel* du 12 août 1908, p. 5685.
(3) *Journal officiel* du 24 juillet 1908.
(4) *Journal officiel* du 20 août 1908, p. 5902.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour **l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.**

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles.**

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 °/. de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° **Bains de mer et eaux thermales.** — Billets valables suivant la distance, trois, quatre, dix ou trente-trois jours ; ces derniers donnent le droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou de deux périodes de trente jours, moyennant supplément de 10 °/. pour chaque période.

2° **Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey.** — Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant supplément de 10 °/.

Dix itinéraires différents, dont les prix varient entre **50** et **115** fr. en 1re classe et **40** et **100** fr. en 2e classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la **Normandie**, de la **Bretagne** et l'**île de Jersey.**

Pour plus de renseignements, consulter le ***Livret-Guide illustré*** *du réseau de l'Ouest, vendu 50 centimes dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.*

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du **1er mai au 31 octobre** il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, **à prix réduits**, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), **Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.**

PRIX DES BILLETS (aller et retour)	1re classe	**45** fr.	Durée : **30** jours.
	2e classe	**36** fr.	

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.
Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.
En outre, il est délivré, au départ de toute station du réseau d'Orléans, pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe réduits de 40 °/., sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

MISE EN SERVICE DU MAROC-EXPRESS

Le service rapide **Maroc-Express**, dont nous avons déjà annoncé la création, a commencé à fonctionner au départ de **Londres** et de **Paris** sur **Madrid, Algésiras, Gibraltar** et **Tanger** le 8 avril ; il a eu lieu pour la première fois au départ de **Gibraltar** et d'**Algésiras** sur **Paris** et **Londres** le 8 avril.

Il fonctionnera désormais chaque semaine, le vendredi au départ de **Londres** et de **Paris** à l'aller ; le mercredi au départ de **Gibraltar** et d'**Algésiras** au retour.

Nous rappellerons que le **Maroc-Express**, qui comprend des voitures de luxe, wagons-lits et wagon-restaurant, est également accessible aux voyageurs de 1re et de 2e classe.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE

A l'occasion de l'exposition franco-britannique, la Compagnie d'Orléans rend valables 18 jours les billets aller et retour délivrés d'une gare quelconque de son réseau pour Paris aux voyageurs qui se rendent à Londres en utilisant au départ de Paris les billets spéciaux à prix réduits pour Londres valables 14 jours et délivrés par les Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Pour l'application de cette mesure, les gares de Paris-Nord ou Paris-Saint-Lazare, sur présentation du coupon retour Orléans, délivrent à tout voyageur en provenance de l'une des gares du réseau d'Orléans, en même temps que le billet pour Londres, un bulletin spécial qui sera présenté par le voyageur et justifiera, à sa rentrée sur ledit réseau, de la durée de validité exceptionnelle accordée.

NOUVELLE LIGNE DE BORT (Corrèze) A NEUSSARGUES (Cantal)

La Compagnie d'Orléans a récemment ouvert au service de l'exploitation la nouvelle ligne de **Bort à Neussargues** qui établit, en traversant une des régions les plus pittoresques et les moins connues du Massif Central, la voie la plus directe et la plus économique entre Paris-Quai d'Orsay, Neussargues, Saint-Flour et Béziers.

Des voitures directes de 1re classe à compartiments-couchettes, ainsi que de 2e et 3e classe, effectuent le trajet sans transbordement entre Paris-Quai d'Orsay (départ 8 h. 52 soir) et Béziers et inversement (départ de Béziers à 9 h. 20 matin).

Nancy imp. Berger-Levrault et Cie

a prochaine séance aura lieu le mercredi 21 octobre 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 10. — OCTOBRE 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 10 — 10 OCTOBRE 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

Les prochaines séances auront lieu les **18 novembre** *et* **16 décembre 1908**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° *Les Ilôts fonciers (valeur vénale et revenus)*, par M. Malzac;

2° *La Démocratisation de la vitesse*, par M. Meuriot;

3° *Les Progrès économiques des pays scandinaves*, par M. G. Cadoux.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VI° Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVI° Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1908

I

LA STATISTIQUE MORALE ET LE DÉTERMINISME

Un de nos anciens présidents, l'éminent Hippolyte Passy, à l'occasion de la présentation d'une étude à la Société (¹), dans la séance du 8 novembre 1873 (²), exprimait ainsi sa pensée, il y a trente-cinq ans relativement au sujet ci-dessus mentionné : « Il y a là une grosse question de philosophie morale dont la statistique n'a pas à s'occuper directement, mais à la solution de laquelle les chiffres qu'elle recueille fournissent les éléments dont elle a besoin..... » Aussi notre recueil ne l'a-t-il jamais traitée qu'incidemment et très rarement. Nous pourrions citer à ce propos un passage de la discussion à laquelle a donné lieu, dans la séance du 18 avril 1900, le mémoire de notre collègue, M. Fahlbeck, intitulé : *La Régularité des choses humaines ou leurs types statistiques et leurs variations* (³).

Toutefois, rencontrant sous la main une étude récente à ce sujet, que l'auteur, M. Lottin, vient de transmettre à la bibliothèque de la Société, nous avons pensé qu'il serait intéressant de la faire connaître à nos lecteurs. Son mémoire traite en effet cette question intéressante et délicate avec une haute impartialité et s'appuie sur une argumentation d'ordre purement statistique. D'autre part, M. Lottin est professeur de philosophie en Belgique et il nous a paru piquant de montrer un philosophe parler en statisticien.

Vu ces divers motifs et bien que nos articles de fond ne soient signés que par des membres de la Société, nous avons cru pouvoir faire ici une exception en demandant à l'auteur, qui nous l'a accordée, l'autorisation d'insérer dans ce Journal le mémoire dont il s'agit.

(*La Rédaction.*)

La statistique, à l'origine, a revêtu un caractère essentiellement pratique. Elle était une branche de l'administration centrale des États, ayant pour but de tenir les gouvernements au courant des quantités d'hommes, d'armes, de munitions, etc., dont un pays disposait. Aussi les premiers écrivains définissaient-ils la statistique : la description des choses importantes de l'État.

Mais ensuite les études statistiques prirent une tout autre direction. En 1740, Süssmilch inventoriait les naissances et les décès et constatait une régularité étonnante. Dans son ouvrage *Die göttliche Ordnung in den Veränderungen des menschlichen Geschlechts,* il employait pour la première fois le nom de *loi* pour exprimer

(¹) « Des phénomènes moraux et de la loi qui semble les régir », par FLÉCHEY. Cette étude a été publiée sous le titre transformé : *De l'influence de l'action individuelle sur les conditions de l'état social,* dans le *Journal des Économistes,* janvier 1874.

(²) Voir le présent Journal, année 1874, p. 2.

(³) *Id.,* année 1900, p. 146.

le retour régulier des mêmes faits. Il concluait à un ordre divin régissant le monde humain, tout comme le monde matériel.

Au commencement du dix-neuvième siècle, le calcul des probabilités s'était développé, et avait été appliqué non plus seulement aux jeux de hasard, mais aux questions relatives aux décisions judiciaires ; le succès fut de courte durée.

Mais différents mathématiciens, doublés de savants de premier ordre, Cournot en France, Quételet en Belgique, appliquèrent hardîment les théorèmes du calcul des probabilités à l'étude des phénomènes de la nature. Dès les premières années de son activité scientifique, Quételet songea à faire de la statistique une véritable science, et jeta les fondements de la *physique sociale*. Les résultats de la statistique criminelle de France lui révélaient une constance remarquable dans les phénomènes qui, en apparence, auraient dû manifester les plus grandes irrégularités. Les meurtres en général relevés dans les statistiques officielles de France, pendant les années 1826-1831, étaient successivement : 241, 234, 227, 231, 205, 266 (¹). Esprit synthétique, Quételet concluait immédiatement que le monde moral avait ses lois, comme le monde physique : une science nouvelle était fondée : la *physique sociale, étude des lois statistiques régissant les phénomènes moraux*.

La physique sociale fut étudiée en Allemagne par une foule d'écrivains, et vulgarisée en Angleterre par Buckle. Stuart Mill connut ainsi la nouvelle science qui, par ses méthodes, avait des relations étroites avec la sociologie dont Auguste Comte se disait le fondateur.

Une difficulté surgissait : qui dit mode constant d'agir des êtres, dit loi ; dit donc, semble-t-il, déterminisme. Et s'il y a un mode constant d'agir chez des êtres humains, que devient la liberté de l'individu ? Ou, au moins, si les régularités statistiques ne prouvent pas le déterminisme dans l'individu, ne prouvent-elles pas l'existence de lois sociales, le déterminisme sociologique ?

Quételet n'était guère philosophe : il ne se soucia pas, dès l'abord, de la difficulté ; il la rencontra cependant plus tard, et lui donna une solution qui ne fut guère acceptée : la liberté aurait joué, dans les phénomènes sociaux, le rôle de cause accidentelle.

Stuart Mill était philosophe ; sa théorie du déterminisme était bien assise ; il reçut les résultats de la statistique morale comme une heureuse confirmation de son système déterministe (²).

L'objection cependant était lancée ; elle n'a cessé d'être reproduite jusqu'à nos jours. Les partisans de la liberté n'ont pas eu grande peine à la réfuter, en expliquant en quoi consiste essentiellement le libre arbitre, et en l'opposant à une volonté capricieuse qui, elle, ne pourrait se concilier avec les résultats de la statistique morale.

La réponse doit être maintenue ; nous la défendrons nous-même. Mais, dans cette controverse, certains partisans de la liberté ont argué comme si les statisticiens étaient déterministes, par le fait qu'ils admettaient l'existence de *lois statistiques* ; il en est résulté un malentendu fâcheux entre philosophes et statisticiens de

---

(¹) On peut voir le tableau détaillé des différentes espèces de crimes dans l'ouvrage que Quételet publia en 1835 : *Sur l'Homme et le développement de ses facultés, ou Essai de Physique sociale*, t. I, p. 8, en note.

(²) J. Stuart Mill, *Système de logique déductive et inductive*. Traduction française par Louis Peisse. liv. VI, chap. XI.

profession. Il ne sera donc pas inutile d'exposer ce qu'il faut entendre par « loi statistique » ; nous mettrons, à cet effet, la question en connexion avec le théorème fondamental du calcul des probabilités : la *loi des grands nombres.*

La nature des régularités ou lois statistiques étant analysée, on verra plus clairement le rapport qu'il y a entre les lois statistiques et les questions relatives au déterminisme individuel et au déterminisme social.

Dans l'étude empirique des phénomènes, on distingue, de coutume, les lois physiques et les lois morales.

Les *lois physiques* énoncent un rapport hypothétiquement nécessaire entre les conditions d'activité des corps et la production de certains effets naturels : telles conditions d'activité étant données, deux corps chimiques se combineront nécessairement, et formeront un autre corps. La loi physique énonce donc le mode constant et uniforme d'agir des êtres de la nature.

Les *lois morales,* ou plus exactement les *régularités morales,* énoncent le mode plus ou moins constant d'agir des êtres doués de liberté : qui aime le péril, y succombera ; les mères aiment leurs enfants.

Les lois physiques se découvrent par la méthode inductive ; leur vérité et leur universalité apparaissent donc à l'expérience, sagement dirigée d'après tous les procédés d'induction.

Les lois morales se découvrent aussi par l'expérience. Pour certaines lois morales, comme celles énoncées plus haut, l'expérience quotidienne suffira ; la rigueur du procédé inductif est, ici, inutile. Si cependant on voulait préciser les résultats de l'observation vulgaire, et déterminer exactement en quoi consiste cette constance relative dans les actions des êtres libres, on serait forcé de recourir à un inventaire minutieux de ces actions humaines, dans la mesure où elles se laissent exprimer par la *notation arithmétique.* Ces actes humains sont le fruit d'un complexus, en apparence inextricable, d'influences : on notera donc soigneusement toutes les circonstances que l'on soupçonne avoir une influence sur le phénomène. Un observateur judicieux parviendra peut-être à discerner les circonstances accidentelles de celles qui ont une influence réelle — déterminante ou non, peu importe pour le moment — sur l'ensemble du phénomène. Inventorier les actes libres ou phénomènes moraux, étudier et traduire en expressions numériques les diverses influences qui ont concouru à leur production, c'est faire ce qu'on a appelé — le terme est reçu — de la *statistique morale.* La statistique morale révèle, nous le verrons, des régularités, des modes plus ou moins constants d'agir chez les êtres libres ; elle découvre ce qu'on peut appeler provisoirement des *lois statistiques,* c'est-à-dire, dans ce cas, des *lois morales* [1].

Mais les lois statistiques, c'est-à-dire les régularités plus ou moins constantes observées dans les phénomènes, se retrouvent-elles dans le seul domaine des actes libres ? Non, sans doute ; car la statistique parvient à montrer des régularités dans les phénomènes du monde inorganique : il pleut en Belgique autant de jours par

---

[1] Il appert de ces dénominations, que lois statistiques et lois morales ne sont pas prises dans l'acception rigoureuse des mots. Nous employons pour le moment ces mots, parce qu'ils sont consacrés dans la *terminologie* des *statisticiens.* Les pages suivantes ont précisément pour objet d'essayer d'analyser ces notions, courantes chez les auteurs.

an, en moyenne; la température du mois de juillet est, en moyenne, de 18 degrés centigrades. L'observation statistique montre surtout des régularités dans le domaine de la vie : la floraison de telle plante arrive environ vers telle époque ; les hommes de tels pays atteignent telle taille, en moyenne.

Toutes ces propositions énoncent des modes plus ou moins constants d'agir et d'être des phénomènes de la nature.

Si ces lois statistiques ne sont pas des lois morales, comme la chose est évidente, sont-elles des lois physiques au même titre, par exemple, que les lois de la dilatation ?

Il importe de voir en quoi consistent les régularités statistiques dans les phénomènes de la nature. Cette étude préparera l'intelligence des lois morales et permettra de juger de la part du libre arbitre de l'homme dans les phénomènes sociaux.

LES RÉGULARITÉS STATISTIQUES DANS LES PHÉNOMÈNES DE LA NATURE

Il est une chose remarquable : les régularités dont nous avons parlé n'apparaissent d'ordinaire qu'après un *grand nombre d'observations*. Prenons l'exemple classique : le rapport $\frac{106}{100}$ qui existe entre les naissances masculines et les naissances féminines (¹). Si l'on prend l'état civil d'une commune ou d'une petite ville, le rapport cité n'apparaîtra probablement pas ; s'il apparaît une année, il disparaîtra l'année suivante. Mais prenons les registres de tout un pays ; le rapport apparaît, et se reproduira chaque année avec peu de divergence.

Dans les phénomènes chimiques, au contraire, le mode d'action des corps nous apparaît, avec la plus parfaite régularité, après quelques expériences ; *un petit nombre d'observations* nous suffit pour découvrir les causes naturelles, ou, brièvement, la loi de la combinaison des corps.

Pourquoi cette différence ? Pourquoi me suffit-il d'un petit nombre d'observations pour découvrir la loi de certains phénomènes ? Pourquoi en faut-il un grand nombre pour découvrir les régularités, la loi de certains autres ?

La différence provient uniquement du *degré de complexité* des phénomènes.

Dans les phénomènes de la nature *dont la production dépend d'un petit nombre de circonstances qui sont elles-mêmes renfermées dans des limites bien déterminées d'activité* (exemple : phénomènes chimiques), il suffit d'un *petit nombre d'expériences* pour donner *à toutes les causes* l'occasion de se manifester dans *toute leur possibilité d'action*. Je pourrai, dès lors, après peu d'expériences, éliminer les circonstances accidentelles et découvrir la propriété fondamentale du phénomène. Les partisans de la finalité en déduiront l'existence d'une nature, principe stable d'opération, et partant, raison suffisante de la récurrence constante du phénomène ; par là, l'induction scientifique est légitimée : nos prévisions sur le retour du phénomène sont garanties avec certitude. Les mathématiciens qui se basent sur les seuls principes du calcul des probabilités, en déduiront au moins une grande probabilité pour le retour de l'événement, probabilité qui suffit pour les besoins de la science, et qui, d'ailleurs, augmente avec le nombre d'expériences. Tous au moins seront

---

(¹) Le fait de la naissance est, sans doute, dû à un acte libre des parents ; mais le rapport entre les naissances, groupées par sexe, est évidemment le fait d'agents naturels, inconnus jusqu'à maintenant.

d'accord pour dire qu'un petit nombre d'expériences suffit, à cause du caractère peu complexe du phénomène à étudier.

Mais, à côté de ces phénomènes, il en est d'autres qui sont soumis à un grand nombre d'influences; appelons-les : *phénomènes complexes de la nature.*

Prenons un exemple qui a été soigneusement étudié, la taille humaine. La taille d'un homme est soumise aux influences les plus diverses et les plus variables : influences de l'hérédité, de la race, du climat, de la nourriture, du travail, etc. Cependant, regardons-y de près; notons soigneusement la grandeur de chaque soldat; notons le nombre des soldats qui ont la même taille. Le travail a été fait : Quételet nous donne, d'après d'Hargenvilliers, la taille des conscrits français à l'âge de 20 ans ([1]).

MESURES de LA TAILLE	NOMBRE D'HOMMES
De 1m297 à 1m324	
De 1 324 à 1 361	
De 1 361 à 1 388	
De 1 388 à 1 415	
De 1 415 à 1 452	28 620
De 1 452 à 1 489	
De 1 489 à 1 516	
De 1 516 à 1 543	
De 1 543 à 1 570	
De 1 570 à 1 597	11 580
De 1 597 à 1 624	13 990
»	»
De 1 624 à 1 651	14 410
De 1 651 à 1 678	11 410
De 1 678 à 1 705	8 780
De 1 705 à 1 732	5 530
De 1 732 à 1 759	3 190
De 1 759 à 1 786	
De 1 786 à 1 813	
De 1 813 à 1 840	2 490
De 1 840 à 1 867	
De 1 867 à 1 894	
De 1 894 à 1 921	»
Plus de 1 921	»
	100 000

Disposons en tableau graphique la répartition des tailles : la ligne horizontale est divisée en points qui désignent la taille des soldats; les plus petits mesurent 1m 30, les plus grands atteindront 1m 90. Dressons sur chacun de ces points une perpendiculaire dont la hauteur est proportionnelle au nombre des soldats qui ont atteint la taille indiquée. Nous aurons la figure ci-après (voir p. 322).

On le voit, les grandeurs ne se répartissent pas au hasard, comme la chose arriverait si l'on prenait la hauteur des maisons d'une rue ou des livres d'une bibliothèque; les hauteurs tendent visiblement vers un point central, une moyenne; la plupart des hommes l'atteindront ou en approcheront de près; les déviations extrêmes sont très peu nombreuses; entre les extrêmes et le point central, il y a une courbe progressive et souvent systématique ([2]).

Ce même phénomène, connu sous le nom de *loi binomiale,* de *courbe de possibilité,* se reproduit dans les phénomènes complexes de la température ([3]), dans la circonférence de la poitrine humaine ([4]), etc.

Si je m'étais contenté d'observer la taille de quelques soldats, la régularité, c'est-

---

([1]) Quételet, *Lettres sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales et politiques,* Bruxelles, 1846, p. 401, et *Physique sociale,* Bruxelles, 1869, t. II, p. 50.

On peut voir des résultats semblables pour la taille des conscrits de Lund, de 1890 à 1897, dans l'étude de Pontus E. Fahlbeck : « La Régularité dans les choses humaines, ou les types statistiques et leurs variations » (*Journal de la Société de statistique de Paris,* juin 1900, p. 109).

Jacques Bertillon, dans son *Cours élémentaire de statistique administrative* (Paris, 1896, p. 114), constate la même régularité dans la taille des conscrits de la Creuse (1858-1867). Voir, du même auteur, une étude sur « La Taille de l'homme en France », dans *Le 25e Anniversaire de la Société de statistique de Paris,* 1886, p. 115-126.

([2]) Il n'est cependant pas nécessaire que la symétrie soit parfaite. Elle n'est, en effet, parfaite que s'il y a autant de causes déviatrices d'un côté de la moyenne que de l'autre. L'on conçoit que la chose n'est pas requise; il suffit qu'il y ait une convergence progressive vers la moyenne.

([3]) Voir Quételet, *Lettres sur la théorie des probabilités.* Bruxelles, 1846, p. 79.

([4]) Voir Quételet, *Physique sociale,* 1869, t. II, p. 56 et suiv.

à-dire la convergence vers la taille moyenne, n'aurait pas apparu; pourquoi donc me faut-il un grand nombre d'observations pour faire apparaître le mode plus ou moins constant d'agir des causes des phénomènes complexes?

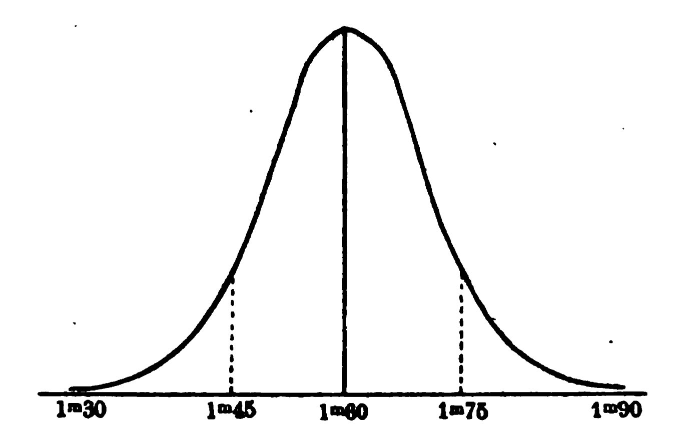

Je pars d'une notion admise : la loi d'un phénomène est donnée par le faisceau des causes constantes qui contribuent à sa production. Dans les phénomènes peu complexes, les causes sont peu nombreuses, elles sont en plus resserrées dans des limites étroites d'activité; il n'y a donc pas de variation dans leur mode d'agir; en deux mots : *les causes, peu nombreuses d'ailleurs, agissent toujours et invariablement de la même façon;* le faisceau des causes constantes et invariables m'apparaîtra donc après un petit nombre d'observations.

A pari, ne pourrait-on pas, grâce à l'observation des grands nombres, découvrir, à côté des effets de causes que nous appellerons provisoirement exceptionnelles, accidentelles, les effets d'un ensemble de causes plus ou moins constantes et légitimer ainsi la conclusion que ces phénomènes sont aussi soumis à des lois, entendues au sens large du mot?

Or, l'expérience me prouve la légitimité de cette inférence.

Reprenons l'exemple de la taille des soldats. Je suppose pour le moment que je ne considère qu'un individu ou un petit nombre d'individus. Je sais qu'il y a un grand nombre de causes qui peuvent agir. A n'observer que quelques individus, suis-je certain que j'ai donné à toutes les causes l'occasion de se manifester? Évidemment non. Et si ces causes sont variables dans une large mesure, de façon à produire des anomalies, des déviations vis-à-vis d'un type normal dont je suppose l'existence, ne pourrait-il pas se faire que les quelques individus que j'ai observés présentent précisément des échantillons de ces anomalies? Si donc il y a un type normal, correspondant à l'action des causes constantes, qui me dit que je l'ai découvert?

Or, *le grand nombre d'observations remédie à ces inconvénients en donnant à toutes les causes l'occasion de se manifester dans toute leur possibilité d'action.*

Et ici, je ne fais que mettre en formule les faits que l'expérience me donne et leur explication obvie : je remarque en fait que, malgré que j'aie donné à toutes les causes une égale facilité de se manifester, certains effets ne se produisent que rarement : peu de soldats atteignent les tailles extrêmes; puisque les effets sont proportionnels aux causes, je conclus : ils résultent de *causes rares, exceptionnelles, accidentelles,* si l'on veut, ou au moins d'un *concours exceptionnel* de causes. Je

remarque de même que, malgré qu'on n'ait pas donné plus de facilité à d'autres causes de se manifester, leurs effets ont été très fréquents : les soldats ont fréquemment atteint la taille moyenne ; j'en conclus : il y a donc des causes qui agissent très fréquemment, *des causes plus ou moins constantes*. Multipliez le nombre des expériences : s'il y a un type normal, la convergence vers la moyenne s'accentuera progressivement.

D'où viendront les déviations ? Du concours des causes exceptionnelles, sans que les causes constantes aient agi, ou du concours simultané des causes constantes que je suppose avoir agi dans tous les individus et de causes exceptionnelles qui ont contrecarré ou exagéré l'effet normal des causes constantes. L'observation externe est ici impuissante à me dire laquelle des deux hypothèses est réalisée. Dès lors, quand nous disons que l'observation du grand nombre me fait apparaître les causes constantes, nous ne pouvons dire s'il s'agit de *causes absolument constantes*, c'est-à-dire de causes ayant agi dans tous les cas, mais avec le concours, exceptionnel d'ailleurs, de causes anormales, ou s'il s'agit de *causes plus ou moins constantes* n'ayant agi que dans la plupart des cas, les déviations étant le fruit des seules causes anormales.

Nous sommes maintenant en état de juger ce que l'on a appelé improprement la *neutralisation des causes accidentelles*. Dans le monde réel, deux causes se neutralisent quand leurs activités se contrecarrent ou même s'annihilent mutuellement. Il ne s'agit pas ici de cette neutralisation réelle qui est en dehors des atteintes de la statistique. Il s'agit d'une neutralisation purement logique : le grand nombre d'expériences fait ressortir le peu d'influence que certaines causes ont sur l'ensemble du phénomène : leur action sur l'ensemble se montre par là même effacée, éliminée, « neutralisée », en regard de l'action beaucoup plus considérable d'autres causes que j'appellerai plus ou moins constantes [1].

Voilà donc un point acquis : l'observation de la masse fait apparaître les effets des causes plus ou moins constantes, et me montre le peu d'influence qu'ont sur l'ensemble du phénomène certaines autres causes appelées, par cela même, accidentelles.

Ainsi s'éclaire la formule laconique des statisticiens concernant la loi des grands nombres [2] : « le grand nombre des observations élimine les causes accidentelles et fait apparaître les causes constantes ».

De ces considérations, nous déduirons tout naturellement : puisque la loi d'un phénomène n'est que le faisceau des causes constantes, l'observation de la masse me fera apparaître, à travers les régularités statistiques, l'existence d'une loi régissant le phénomène. Certains voudront peut-être en inférer immédiatement l'existence d'une tendance naturelle des causes à réaliser un type de nature.

Pouvons-nous déduire légitimement des observations statistiques l'existence de

---

[1] On le voit, la terminologie des statisticiens mathématiciens concernant la dénomination de causes constantes et accidentelles, diffère en plusieurs points de celle qu'emploient les métaphysiciens quand ils se servent des mêmes mots. Nous avons conservé la terminologie statistique en en indiquant la portée.

[2] Il est inutile de donner ici la différence qui existe entre la loi de Bernoulli et le complément qu'y a apporté Poisson. Les mathématiciens réservent l'expression de *loi des grands nombres* au théorème de Poisson. Nous n'envisageons la loi des grands nombres que dans son sens fondamental : l'observation de la masse.

causes réelles *efficientes*, douées elles-mêmes d'une *tendance naturelle* à réaliser le type moyen ?

Une difficulté se présente, tout obvie. On nous dira : ces régularités que vous constatez dans les phénomènes de la nature, et desquelles vous inférez l'existence de causes réelles, se retrouvent absolument les mêmes dans les phénomènes du pur hasard. Nous sommes donc acculés dans une impasse : ou le hasard est soumis à de véritables lois, ou les lois révélées par la statistique sont régies par le pur hasard.

En quoi consistent donc les régularités du hasard ? J'ai devant moi une urne contenant deux cents boules blanches et cent boules noires, mêlées de façon arbitraire. Je mets la main au hasard dans l'urne et je tire une boule. Quelle est *a priori* la probabilité de tirer une blanche ? $\frac{2}{3}$, car tel est le rapport existant réellement entre les boules de l'urne.

Soumettons ce principe à l'expérience : si j'extrais trois boules de l'urne, tirerai-je deux blanches et une noire ? C'est peu probable, l'expérience démentira souvent mes prévisions ; mais prenons-en neuf à la fois, l'expérience me montrera que le rapport observé entre les boules tendra à se conformer à la probabilité *a priori*, $\frac{2}{3}$. Si j'en tire soixante à la fois, j'ai de fortes probabilités que je tirerai environ quarante boules blanches et vingt noires. Et voilà l'énoncé mathématique de la loi des grands nombres : « Plus le nombre des observations augmente, plus aussi augmente la probabilité de l'arrivée de l'événement », c'est-à-dire, dans ce cas, plus le nombre des boules extraites est considérable, plus augmente la probabilité de la sortie de ces boules, dans le rapport qu'elles ont réellement entre elles. Pourquoi, se demandent les mathématiciens, ce rapport n'apparaît-il pas dans chaque tirage, pourquoi me faut-il des tirages répétés pour faire apparaître le rapport qui existe entre les boules de l'urne ? C'est que, disent-ils, chaque tirage est accompagné de causes accidentelles : la main a une propension à aller dans telle place de l'urne, on oubliera de mêler les boules après les avoir remises dans l'urne, et ainsi il se fera que chaque tirage, pris isolément, sera sujet à des causes d'erreur. Mais, continuent-ils, multipliez vos tirages, toutes ces causes se neutraliseront dans la masse et les causes constantes apparaîtront.

Il est clair que pour les mathématiciens, comme pour nous, il n'y a *aucune cause réelle efficiente* dans ces opérations. Ma main exécute, sans doute, l'action de tirer les boules ; mais puisque je mets la main au hasard dans l'urne, mon action est indifférente, et si je la mets sans m'en douter d'un côté plutôt que de l'autre, cette influence sera neutralisée par d'autres sur un grand nombre d'observations. Il n'y a évidemment non plus aucune causalité réelle des boules entre elles ; ce sont des « événements indépendants », parce qu'on suppose précisément dans les phénomènes du hasard qu'il n'y a aucune influence réelle. Que reste-t-il ? *La simple présence matérielle des boules existant dans tel rapport déterminé*. Ce rapport apparaîtra progressivement avec une probabilité croissante, si je multiplie le nombre des tirages.

Cette théorie de la loi des grands nombres n'est donc que la mise en formule d'une vérité de bon sens : plus je donne à des possibilités d'événements l'occasion de se manifester, plus ces possibilités passeront à l'acte, se manifesteront.

Dès lors, et les mathématiciens en conviendront, les causes ne sont pour eux que

les chances des événements. Il ne faut donc pas les incriminer quand ils disent avec John Herschel : « L'idée métaphysique de la causation n'entre pas dans le système délicat et raffiné du raisonnement mathématique, généralement connu aujourd'hui sous le nom de « calcul des probabilités ». Le terme *cause* est employé dans ces recherches sans aucune référence à une force supposée capable de produire un résultat donné en vertu d'une activité qui lui serait inhérente. Il ne fait qu'exprimer l'*occasion* pour ce résultat de se produire plus ou moins fréquemment, et peut consister aussi bien dans l'éloignement d'un obstacle que dans une action directe [1]. »

Et J. Bertrand a pu dire de même : « Étudier les faits pour remonter aux causes est le but le plus élevé de la science. Notre curiosité est ici moins ambitieuse... Les causes sont pour nous des accidents qui ont accompagné ou précédé un événement observé. Le mot n'implique pas qu'au sens philosophique, l'événement soit un effet produit par une cause [2]. »

Lorsque nous appliquons la loi des grands nombres *aux phénomènes de la nature,* nous ne demandons qu'une chose : qu'on nous accorde que les phénomènes de la nature sont le produit de causes *réelles, douées de causalité efficiente.* Dès lors, au lieu de dire : « Plus le nombre d'observations augmente, plus les *chances* de l'arrivée de l'événement, c'est-à-dire de la sortie des boules dans le rapport déterminé, augmentent », nous pouvons dire : « Plus le nombre d'observations augmente, plus les *causes réelles* se montrent dans le rapport, caché jusqu'à maintenant, dans lequel elles se trouvaient; les causes dites constantes agissent dans un rapport plus fréquent que d'autres causes dites, par cela même, accidentelles. »

Mais cependant, pourra-t-on objecter, pourquoi les régularités des phénomènes de la nature obéissent-elles aux lois *a priori* du calcul des probabilités ? Ne faut-il pas dire, dès lors, que la méthode mathématique, déductive, doit servir de base aux sciences d'observation ? M. Mansion l'a dit judicieusement [3] : les formules qui énoncent les probabilités *a priori* ne sont, en somme, que l'expression abstraite de probabilités *a posteriori*. La probabilité *a priori*, indépendante de l'expérience, est le rapport entre les chances jugées favorables et le nombre total des cas possibles. La probabilité *a priori* de tirer une boule blanche d'une urne qui a un nombre égal de boules blanches et de boules noires, est de $\frac{1}{2}$. La probabilité *a posteriori*, résultat de l'expérience, est le rapport entre le nombre de fois que l'événement est arrivé et le nombre total des épreuves. Sur deux cent cinquante-six boules tirées, j'aurai tiré par exemple cent vingt-cinq blanches et cent trente et une noires, rapport approchant de la probabilité *a priori* $\frac{128}{256}$ ou $\frac{1}{2}$.

En pratique, il n'y a que des probabilités *a posteriori*. Pourquoi dis-je que la probabilité *a priori* de tirer une boule blanche est $\frac{1}{2}$? Parce que *je suppose connu*

---

(1) John Herschel, « Sur la Théorie des probabilités et ses applications aux sciences physiques et sociales » (*Revue d'Edimbourg,* juill. 1850). Cette étude a été reproduite dans la *Physique sociale,* de Quételet, édition de 1869. Le passage cité est aux pages 6-7.

(2) J. Bertrand, *Calcul des probabilités*. Paris, Gauthier-Villars, 1889, p. 142-143. L'introduction de ce livre sur les lois du hasard, pages vi-l, est à lire en entier.

(3) P. Mansion, « Sur la Portée objective du calcul des probabilités », dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (classe des sciences), 1903, n° 12, p. 1257 et suiv.

le rapport existant entre les boules. Mais supposons que j'ignore ce rapport, il me sera évidemment impossible de donner la probabilité *a priori*. Je dois recourir à l'expérience : vider l'urne ou au moins multiplier mes tirages. Après un certain nombre d'expériences, je connaîtrai, mais *a posteriori*, le rapport qui, sans l'expérience, devait me rester inconnu.

Les formules abstraites du calcul des probabilités ne sont donc que des formules hypothétiques : si tel rapport existe, telles seront les probabilités respectives des événements.

L'impasse a donc une issue : le hasard a ses régularités, mais conditionnées par l'expérience ; il a ses lois, mais des lois qui n'impliquent aucune causalité réelle. Les phénomènes complexes de la nature ont leur régularité, conditionnée aussi par l'expérience statistique ; ils ont leurs lois, mais, à la différence des phénomènes de pur hasard, ces lois sont l'expression du mode d'agir de causes réelles dont on a su démêler le quantum d'activité.

Jusqu'à maintenant, la loi des grands nombres appliquée aux phénomènes complexes de la nature m'a montré des causes efficientes. Pourrait-elle me montrer des *causes finales*, c'est-à-dire me donner la preuve de la *tendance des causes constantes à réaliser un type de nature ?*

A première vue, il semblait que la conclusion dût suivre immédiatement. Voici, en effet, un exemple frappant où se montre la tendance à atteindre un but et qui semble pouvoir s'appliquer immédiatement aux phénomènes que nous étudions. Nous lisons dans Herschel : « Supposons qu'un homme lance des pierres à l'aventure et sans aucun but : les marques qu'un certain nombre de ces pierres, quelque grand qu'on le suppose du reste, laisseront sur un mur, ne pourraient rien nous apprendre au sujet de son intention, ou nous en donneraient une idée fausse. Tout ce que nous pourrions en conclure serait que, s'il visait à quelque chose, ce n'était pas à un point de la surface du mur, et que celle-ci n'a été atteinte que par des projectiles égarés. Mais supposons qu'il se fût exercé avec une carabine sur un pain à cacheter appliqué au mur et que, le pain à cacheter ayant été subséquemment enlevé, on vînt nous demander de déterminer à la fois la situation qu'il avait occupée et l'habileté du tireur. Il est assez clair en soi que cette double détermination pourrait être déduite de l'évidence d'un grand nombre de marques, au moins avec un certain degré d'approximation et une probabilité d'erreur d'autant plus faible que ce nombre serait plus considérable (¹). »

La différence saute aux yeux. Dans le premier cas, il n'y avait aucune intention d'atteindre un but. Dans le second cas, tous les coups étaient portés sous l'influence persistante d'une volonté ferme, efficace, d'atteindre le point de mire. Dans ce dernier cas, nous sommes en présence d'une *cause constante intentionnelle* : à travers les valeurs fautives, perce l'intention du tireur d'atteindre un but déterminé. On suppose d'ailleurs que ni chez le tireur, ni dans la carabine, il n'y a de cause constante de déviation, de raison de dévier d'un côté plutôt que de l'autre. Les déviations se feront symétriquement tout autour du point central et présenteront la forme de circonférences dont les points seront de plus en plus clairsemés au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre. Ces déviations seront le fruit des causes accidentelles.

(¹) HERSCHEL, *op. cit.*, dans *Physique sociale*, de QUÉTELET, 1869, t. I, p. 27-28.

Les grands écarts seront rares; pour les produire, il faudrait en effet la convergence dans un même sens de toutes les causes de déviation; cette convergence a pour elle peu de probabilités. Les écarts minimes seront de beaucoup les plus nombreux; il est à présumer, en effet, que les causes de déviation n'agiront pas toutes dans le même sens, mais se compenseront mutuellement : tandis que certaines causes tendront à diriger le tireur d'un côté, d'autres tendront à le diriger d'un autre côté. Cette mutuelle influence de causes contraires donnera un résultat moyen, approchant du point visé. On conçoit donc que les différents points atteints ne se grouperont pas au hasard, mais tendront à obéir à la loi binomiale; nous pourrons énoncer légitimement le principe de Bernoulli : « Plus les observations sont nombreuses, plus les écarts se neutraliseront et plus l'*intention du tireur*, supposée constante, *apparaîtra.* »

Les phénomènes complexes de la nature, envisagés en grand nombre, présentent les mêmes régularités. Ne pourrait-on pas dire : plus les observations sont nombreuses, plus la *tendance naturelle*, et partant constante, des causes efficientes se manifestera? L'observation des grands nombres pourrait-elle donc amener le savant à admettre un *type naturel*, qui, en vertu d'une finalité interne, tendrait à se réaliser, malgré les nombreuses causes déviatrices?

Pour qu'une telle démonstration pût se faire, il faudrait prouver que les causes constantes sont liées entre elles par un *lien naturel*. Or, cette démonstration peut être fournie, mais à condition que l'on *sorte* du domaine de la statistique.

Le problème est le suivant : pourquoi les causes multiples qui produisent le phénomène complexe à expliquer, se trouvent-elles réunies dans la nature? Pourquoi, par exemple, les influences multiples qui déterminent la taille de l'homme adulte, agissent-elles de concert à un tel degré d'intensité pour produire la hauteur moyenne?

A priori, deux explications sont possibles.

Le corps de l'homme a la propriété naturelle de s'assimiler les influences constantes (climat, nourriture, etc.), dans telle proportion déterminée par la nature même de ses tissus et de ses besoins essentiels. La propriété étant en connexion nécessaire avec la nature de l'homme, nous avons tous les éléments de l'induction scientifique; si nous parvenons à découvrir cette propriété, nous pourrons énoncer la *loi de la taille de l'homme adulte :* la conjonction des causes constantes est *dictée par la nature même*. Si nous savions éliminer les circonstances de temps et de lieu, nous aurions la *loi de la taille de l'homme en général, de l'homme moyen* de Quételet ([1]).

Mais une seconde hypothèse est possible aussi : la conjonction des causes est *purement contingente;* elle ne dérive pas d'un lien naturel entre les causes, mais de ce que Stuart Mill appelle une pure « collocation » de causes ([2]), que ne relie aucune propriété naturelle. En d'autres temps, en d'autres lieux, ces causes s'uniront dans des rapports absolument différents; leurs résultats n'auront rien de commun.

([1]) La notion de l'homme moyen de Quételet a été fort décriée, ridiculisée même. Nous examinerons la question dans une étude que nous espérons publier bientôt sur Quételet : « Les Fondements de sa méthode d'observation et ses principales conclusions concernant l'homme et la société. » On trouvera dans cette étude le développement de plusieurs assertions que nous ne pouvons qu'effleurer ici.

([2]) Stuart Mill, *Système de logique déductive et inductive*. liv. III, chap. xvi.

Or, l'observation statistique ne me dit pas quelle hypothèse est ici réalisée. *La statistique,* on ne saurait trop le répéter, arrive à montrer *des régularités de fait;* la connaissance des causes de ces régularités lui échappe ; la statistique donne le fait accompli ; elle ne peut nous en éclairer la genèse ; la cause de la régularité, qui fait en sorte que celle-ci doive être telle et pas autre, est du domaine exclusif de l'étude des causes.

Il s'ensuit cette conséquence importante : *de ce que la statistique révèle une régularité dans ses chiffres, on ne peut immédiatement,* avant tout examen ultérieur, *inférer que cette régularité est l'effet d'une loi naturelle.*

Faut-il renoncer à découvrir de véritables tendances naturelles dans les phénomènes complexes de la nature ?

Non, sans doute ; il est possible qu'un observateur judicieux parvienne à démêler, dans l'étude des causes constantes, une propriété fondamentale qui montrerait qu'elles agissent de concert sous l'influence d'une tendance naturelle. On arriverait ainsi à énoncer une *véritable loi,* formulant le rapport nécessaire entre les causes efficientes, agissant dans telles conditions d'activité, et leurs effets constatés par la statistique. Ce serait, disons-nous, une véritable loi, non une loi morale, puisque nous n'avons pas encore parlé d'actes libres. Elle ne réaliserait cependant pas non plus la définition de la *loi physique,* entendue dans le sens strict qu'on lui donne dans les sciences de la nature, celui d'un mode absolument constant d'agir.

Que faut-il en conclure ? C'est que pour les phénomènes complexes de la nature organique et même pour certains phénomènes du monde inorganique, la définition de la loi physique doit être élargie. Elle se réduit à être un mode plus ou moins constant et régulier d'agir des êtres complexes de la nature. Ce mode d'agir n'est pas l'effet du pur hasard des circonstances : car des causes purement fortuites ne peuvent expliquer la convergence vers la moyenne ; ce mode d'agir n'est pas non plus l'effet de causes absolument constantes et invariables, comme dans les phénomènes plus simples de la nature : car les déviations de la moyenne ne pourraient trouver d'explication. Si donc on parvient, par une étude ultérieure dont le point de départ est la régularité statistique, à trouver des *lois naturelles,* on devra élargir la formule classique de la loi et l'énoncer : *une tendance naturelle des causes constantes à réaliser le type au sein de la complexité des causes de déviations, d'anomalies.*

Il est donc exagéré de dire avec Rumelin (¹) et Block (²) que dans le domaine extra-humain, l'individu est « typique » ; pour nous l'*individu n'est typique que dans les phénomènes peu complexes de la nature ;* l'individu dans le monde végétal et animal n'est pas typique, il ne l'est même pas dans certains phénomènes du monde inorganique. Quant à discerner les phénomènes complexes des phénomènes simples, une observation statistique un peu étendue nous l'apprendra aisément.

Résumons en forme de conclusions les résultats acquis jusqu'à maintenant.

La recherche des causes des phénomènes est en dehors du domaine de la statis-

---

(¹) G. Rumelin, *Problèmes d'économie politique et de statistique.* Traduction française par le Dr de Riedmatten. Paris, Guillaumin, 1896, p. 86-89.

(²) M. Block, *Traité théorique et pratique de statistique,* 2e édit. Paris, Guillaumin, 1886, p. 109, note.

tique; celle-ci se borne à nous donner des régularités de fait. *Loi statistique* est le terme consacré pour les désigner.

Ces régularités n'ont pu être découvertes que par l'emploi de la loi des grands nombres, qui, appliquée aux phénomènes de la nature, peut s'énoncer brièvement comme suit : plus le nombre des observations est grand, plus les effets des causes accidentelles des phénomènes s'éliminent, pour laisser apparaître les effets des causes constantes.

Les causes accidentelles sont donc les causes qui n'ont que peu d'influence sur l'ensemble des phénomènes observés; elles sont opposées aux causes constantes, qui agissent ou bien dans tous les cas, mais en subissant la réaction des causes déviatrices, ou au moins dans la plupart des cas observés.

La répartition des effets des causes accidentelles et des causes dites constantes se fait d'une manière régulière autour de la moyenne que l'on peut appeler *moyenne objective,* et qui s'oppose à la pure moyenne arithmétique, déduite de l'observation de phénomènes n'ayant entre eux aucune relation réelle.

Les résultats moyens donnés par la statistique sont donc applicables à la masse, prise indéterminément, mais ne sont pas applicables aux individus en particulier [1]. De ce que la taille moyenne de l'homme soit telle, on ne peut déduire qu'un individu en particulier atteindra cette taille; mais on peut prédire, avec une certaine probabilité, qu'un nombre plus ou moins considérable d'individus, pris indéterminément, l'atteindront, et cette probabilité croît à raison du nombre plus ou moins considérable d'individus sur lequel portent nos prévisions.

LES RÉGULARITÉS STATISTIQUES DANS LES PHÉNOMÈNES MORAUX

Et tout d'abord, quels sont les résultats acquis ?

Les premiers observateurs des faits sociaux ont été frappés de la régularité avec laquelle, chaque année, se reproduisaient certains actes dépendant du libre arbitre de l'homme : crimes en général, suicides, mariages, etc. Après quelques années d'observations, Quételet écrivait, en 1829 : « Il est un budget qu'on paie avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds [2]. » Depuis lors, il répéta avec assurance ces mêmes paroles.

En 1883, Guerry écrivait, dans le même sens : « Chaque année voit se reproduire le même nombre de crimes dans le même ordre, dans les mêmes régions [3]. » Quételet continua ses observations et maintint ses conclusions. Voici le nombre annuel des accusés en France pour les crimes en général, de 1826 à 1844 : 6 988, 6 929,

---

[1] C'est ce qui explique l'opposition de Claude Bernard à la statistique appliquée à la médecine. La médecine, science essentiellement individualiste, ne peut évidemment appliquer des résultats moyens à un individu en particulier. Voir Claude BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale,* 2e édit. Paris, 1903, p. 216-223.

[2] QUÉTELET, *Sur l'Homme et le développement de ses facultés, ou Essai de philosophie sociale.* Paris, 1835, t. I, p. 9 en note. On remarquera que les données statistiques qui suivent sont presque toutes tirées des œuvres de Quételet. On a travaillé beaucoup depuis dans ce domaine; les régularités restent cependant fondamentalement les mêmes. Nous n'avons donné ces chiffres que comme spécimens des résultats généraux de la statistique.

[3] GUERRY, *Essai sur la statistique morale de France.* Cité par QUÉTELET, *Physique sociale,* 1835, t. I, p. 9, note.

7 396, 7 373, 6 962, 7 606, 8 237, 7 315, 6 952, 7 223, 7 232, 8 094, 8 014, 7 858, 8 226, 7 462, 6 953, 7 226, 7 195 ([1]).

Pour les suicides, en France, de 1835 à 1844, les suicides d'hommes sont au nombre de 1 784, 1 778, 1 811, 1 886, 2 049, 2 040, 2 139, 2 129, 2 291, 2 197. Les suicides de femmes ont été successivement de : 521, 562, 632, 700, 698, 712, 675, 737, 729, 776 ([2]).

Pour les mariages, de 1841 à 1845, le nombre en a été de 29 876, 29 023, 28 220, 29 326, 29 210. En répartissant les mariages d'après les âges, on arrive aux mêmes régularités surprenantes ([3]).

NOMBRE DE MARIAGES (*EN BELGIQUE*)

En ayant égard à la fois à l'âge de l'homme et de la femme au moment de leur union

AGES		1841	1842	1843	1844	1845
Hommes de 30 ans et au-dessous et femmes	de 30 ans et au-dessous . .	12 788	12 422	12 368	13 024	13 157
	de 30 — à 45 ans. . . .	2 630	2 626	2 406	2 375	2 438
	de 45 — à 60 —. . . .	93	121	125	129	102
	de 60 — et au-dessus . .	7	6	8	5	5
Hommes de 30 ans à 45 ans accomplis et femmes	de 30 ans et au-dessous . .	6 122	5 803	5 617	5 948	5 810
	de 30 — à 45 ans. . . .	5 531	5 396	5 100	5 205	4 981
	de 45 — à 60 —. . . .	529	542	479	493	532
	de 60 — et au-dessus .	18	12	18	21	21
Hommes de 45 ans à 60 ans accomplis et femmes	de 30 ans et au-dessous . .	376	346	380	355	346
	de 30 — à 45 ans. . . .	896	879	896	951	993
	de 45 — à 60 —. . . .	461	447	433	462	460
	de 60 — et au-dessus . .	23	19	29	36	28
Hommes de 60 ans et au delà et femmes	de 30 ans et au-dessous . .	46	35	43	41	36
	de 30 — à 45 ans. . . .	139	147	133	119	125
	de 45 — à 60 —. . . .	153	170	137	112	145
	de 60 — et au delà . . .	62	52	48	50	31
		29 876	29 023	28 220	29 326	29 210

Et il ajoutait : « Que l'on ne croie pas que les mariages forment la seule série de faits sociaux qui procèdent avec tant de régularité et de constance. J'ai fait voir ailleurs qu'il en est de même des crimes, qui se reproduisent annuellement en même nombre et attirent les mêmes peines dans les mêmes proportions. Même constance s'observe dans les suicides, dans les mutilations que se font des individus pour échapper au service militaire, dans les sommes exposées, autrefois, dans les

([1]) QUÉTELET, « Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base », dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, 1848. On peut voir, à la fin de cette étude, une série de tableaux concernant la constance des différentes espèces de crimes relevés par les statistiques de France : crimes contre les propriétés, crimes contre les personnes, viols, vols autres que les vols domestiques ou vols sur les chemins publics, coups et blessures en général, meurtres et tentatives de meurtre, empoisonnements, assassinats, faux en général, etc. On peut voir aussi le nombre des crimes (accusés) en Belgique de 1836 à 1839, des condamnés dans le grand-duché de Bade, des accusés en Angleterre.

([2]) QUÉTELET, *op. cit.* (*Id., Physique sociale*, 1869, t. II, p. 244-245).

([3]) QUÉTELET, *Du Système social et des lois qui le régissent*. Paris, 1848, p. 314 et 68.

maisons de jeu de Paris et jusque dans les négligences signalées par l'administration des postes par rapport aux lettres non fermées, manquant d'adresses ou portant des adresses illisibles. Tout se passe, en un mot, comme si ces diverses séries de faits étaient soumises à des causes purement physiques (¹). »

Cette conclusion, en apparence fataliste, de Quételet, fut adoptée avec enthousiasme par Adolphe Wagner (²).

Mais une observation plus attentive et plus prolongée mit bientôt en lumière les exagérations des premiers statisticiens. Il suffit de jeter les yeux sur les statistiques un peu étendues. L'exemple typique est le suicide : Durkheim (³) nous donne la statistique des suicides en France, Prusse, Saxe, Danemark, des années 1841 à 1870 environ; la constance n'est certes pas absolue; il y a, au contraire, progression dans tous les pays : les suicides de France, qui, en 1841, étaient de 2 814, étaient en 1869 au nombre de 5 114. En Saxe, de 290 le chiffre s'est élevé à 710. Fahlbeck donne un diagramme pour la progression du suicide en Suède, de 1801 à 1890 : la progression est effrayante (⁴).

Pour le crime en général, on peut voir dans les tableaux que donne von Œttingen (⁵) que la constance a été exagérée.

La chose est évidente; on ne peut parler de constance *absolue*, invariable, comme le disait Guerry; la constance est *relative* : Quételet l'avait lui-même bien senti. Mais, comme le fait remarquer Liesse (⁶), Quételet a mis du lyrisme dans son exposé; son expression dépasse manifestement sa pensée.

Est-ce à dire que la question posée au début de cet article soit résolue? Le déterminisme individuel ou au moins social se basait sur la constance des faits sociaux; puisque la constance n'existe pas, le déterminisme est-il, dès maintenant, convaincu d'erreur ?

Certains l'ont cru; nous verrons que c'est bien à tort.

D'ailleurs, la régularité dans le temps, sans être absolue, est cependant assez grande, aussi grande que celle de certains phénomènes complexes du monde physique qui, eux aussi, sont soumis à une certaine variabilité.

Et surtout, il est une autre régularité que donne la statistique morale, et qui n'a pas été suffisamment remarquée.

Prenons le chiffre absolu des crimes commis pendant une année quelconque Notons l'âge des criminels : nous verrons que les crimes ne se commettent pas indifféremment à tout âge. Voici, pour nous en rendre compte, le tableau dressé par Quételet (voir p. 332 [⁷]).

(¹) QUÉTELET, *Du Système social et des lois qui le régissent*. Paris, 1848, p. 69.

(²) WAGNER, *Statistisch-anthropologische Untersuchung der Gesetzmässigkeit in den scheinbar willkürlichen Handlungen*, 1863 (cité par JACQUART, *Statistique et science sociale*, 1907, p. 105-107). — Wagner reconnut cependant plus tard l'exagération qu'il avait mise dans cet écrit (Voir WAGNER, *Les Fondements de l'Économie politique*, traduction française de POLACK, 1904, t. I, p. 309, note).

(³) DURKHEIM, *Le Suicide*. Paris, 1897, p. 9.

(⁴) FAHLBECK, *op. cit.*, dans *Journal de la Société de statistique de Paris*, juin 1900, p. 193. — Voir aussi Jacques BERTILLON, *Cours élémentaire de statistique*. Paris, 1896, p. 553.

(⁵) VON ŒTTINGEN, *Die Moralstatistik*. Erlangen, 1882. Anhang, p. LIV, etc.

(⁶) André LIESSE, *La Statistique : ses difficultés, ses procédés, ses résultats*. Paris, 1905, p. 16.

(⁷) QUÉTELET, *Système social*, p. 322. — Cf. aussi le tome XXI des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, cités plus haut.

AGES	NOMBRE DES ACCUSÉS EN FRANCE, D'APRÈS LES AGES (CRIMES DIVERS)																				NOMBRES PROPORTIONNELS
	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	TOTAUX	
Moins de 16 ans	124	136	143	117	114	127	114	98	107	94	96	113	89	78	86	69	82	66	74	1 927	1,3
16 à 21 ans	1 101	1 022	1 278	1 226	1 161	1 121	1 225	1 130	1 239	1 142	1 256	1 363	1 225	1 227	1 380	1 294	1 192	1 170	1 162	22 914	16,2
21 à 25 —	1 163	1 093	1 168	1 183	1 121	1 230	1 229	1 169	1 087	1 155	1 190	1 398	1 376	1 360	1 326	1 195	1 032	1 122	1 100	22 697	16,1
25 à 30 —	1 300	1 295	1 405	1 277	1 224	1 406	1 474	1 278	1 139	1 302	1 220	1 340	1 315	1 443	1 345	1 265	1 198	1 171	1 202	24 599	17,4
30 à 35 —	927	967	1 002	1 140	1 124	1 279	1 357	1 121	1 017	1 057	1 017	1 105	1 202	1 070	1 169	1 038	979	1 048	968	20 587	14,6
35 à 40 —	643	664	685	734	683	781	940	836	812	868	876	951	980	880	938	825	773	819	798	15 486	11,0
40 à 45 —	601	555	556	587	463	541	630	551	523	532	551	663	634	696	791	716	613	677	661	11 541	8,2
45 à 50 —	398	451	424	437	416	427	453	424	380	392	373	426	428	378	452	426	424	488	501	8 108	5,7
50 à 55 —	261	279	282	277	300	287	349	312	268	258	258	276	305	279	288	239	230	254	264	5 266	3,7
55 à 60 —	168	175	167	158	155	181	189	173	168	193	184	204	199	205	207	162	168	179	182	3 417	2,4
60 à 65 —	135	152	135	120	90	112	150	109	106	111	107	130	136	138	126	120	130	119	140	2 366	1,7
65 à 70 —	77	65	75	58	57	74	76	60	63	62	58	76	78	60	59	63	78	67	93	1 299	0,9
70 à 80 —	41	49	59	52	49	38	49	48	38	51	42	44	43	41	56	49	49	44	44	886	0,6
80 et au-dessus	3	2	7	7	5	2	2	6	5	6	4	5	4	3	3	1	5	2	6	78	0,1
Age inconnu	46	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	70	0,1
Total général	6 988	6 929	7 396	7 873	6 962	7 606	8 287	7 315	6 952	7 223	7 282	8 094	8 014	7 858	8 226	7 462	6 958	7 226	7 195	141 241	100,0

Les âges ne se distribuent pas au hasard, il y a une convergence marquée vers vingt-cinq ans; des deux côtés, la décroissance des chiffres se fait d'une manière assez symétrique pour qu'on puisse l'exprimer en courbe régulière.

Et remarquons que cette convergence vers un âge moyen se manifeste si même on étudie les différentes espèces de crimes (1).

L'étude du mariage révèle aussi les mêmes régularités. On a pu s'en convaincre par le tableau cité plus haut (2).

Les phénomènes moraux semblent obéir aux mêmes lois directrices que les phénomènes physiques.

Que l'on jette un coup d'œil sur le schéma suivant dressé par Quételet (3), le parallélisme avec la *courbe de possibilité* est évident (4).

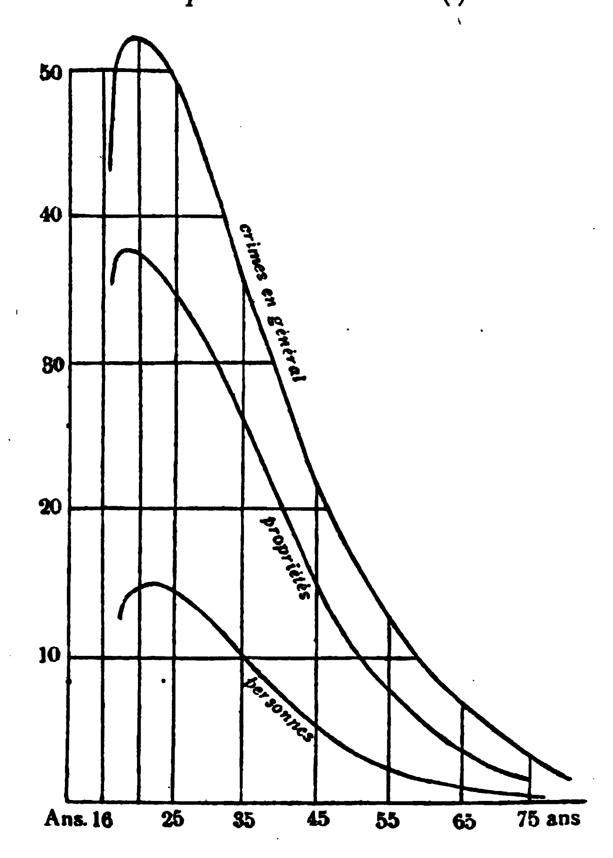

Quelle signification faut-il accorder à ces régularités révélées par la statistique morale ? Prouvent-elles le déterminisme de la liberté individuelle ? Donnent-elles au moins la preuve d'un certain déterminisme social ?

(1) Cf. les tableaux du tome XXI des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* cité plus haut.

(2) Voir aussi Quételet, *Physique sociale,* 1869, t. I, p. 269; le schéma est donné page 272; — *Système social,* p. 80.

(3) Quételet, *Physique sociale,* 1869, t. II, p. 304 et 347.

(4) Qu'on n'insiste pas sur l'asymétrie qui se manifeste des deux côtés de la moyenne. Cette asymétrie prouve uniquement que les causes qui agissent d'un côté ne sont pas aussi influentes que celles qui produisent les déviations en sens opposé. Ce manque de symétrie existe d'ailleurs également, nous l'avons vu, dans les phénomènes purement physiques.

Les phénomènes étudiés par la statistique morale sont des faits éminemment complexes, provenant de l'influence d'une foule de circonstances qui sont elles-mêmes très variables dans leur action. A ces multiples influences, vient s'ajouter le libre arbitre de l'homme.

Ce libre arbitre, à supposer qu'il existe, ajoute de nombreuses « possibilités de changement », d'imprévu. Car, supposons que les multiples influences, qui sont les motifs d'action, se présentent à la volonté ; celle-ci pourra toujours les suivre, mais aussi les rejeter.

Or, les possibilités des événements se développent avec le nombre d'expériences : plus on donne à une cause l'occasion de se manifester, plus cette cause se manifestera.

Il semblerait donc que plus les observations sont nombreuses, plus cette possibilité qu'a la libre volonté de rejeter les motifs d'action devra se manifester, apparaître dans les faits externes.

Et partant, s'il est prouvé que les régularités statistiques s'expliquent par l'influence des motifs d'action déterminants, on devrait voir se manifester des irrégularités croissantes dans les chiffres des actions non déterminées.

Or, c'est le contraire qui arrive : plus les observations sont nombreuses, plus la régularité apparaît, tout comme si le libre arbitre n'avait aucune influence (1).

La réponse à l'objection sortira naturellement de l'analyse des régularités statistiques.

Dans les résultats de la statistique morale, nous avons à expliquer une double régularité, celle de la répétition relativement constante dans le temps, et celle de la disposition des âges autour d'un âge moyen. Nous devons aussi expliquer les irrégularités, les déviations qui se présentent dans les mêmes phénomènes.

Si l'on insiste sur la régularité, on sera facilement amené à pencher vers le déterminisme, soit individuel, soit au moins social. Car qui dit régularité, constance, dit causes constantes. Or, la *loi*, expression du déterminisme des causes, n'est que le mode constant d'agir de ces causes.

Si l'on insiste sur les irrégularités, on pourra croire que les résultats statistiques ne sont pas l'effet des seules causes déterminantes ; les irrégularités trahiraient une influence irrégulière, celle du libre arbitre de l'homme qui, par son pouvoir de résistance aux influences externes et internes, produirait les déviations. En fait, certains auteurs voient dans les irrégularités statistiques un indice de la liberté humaine.

Nous n'acceptons pas cette assertion ; il nous paraît, en effet, que l'on peut expliquer les résultats de la statistique par la seule influence des motifs d'action supposés déterminants. Ce sera un premier point à établir.

Nous ne pouvons pas non plus suivre ceux qui trouvent dans les régularités statistiques une confirmation du déterminisme de la volonté individuelle. Ce sera un second point.

La conclusion sera que les partisans de l'indifférence de la volonté, tout comme les partisans du déterminisme, peuvent expliquer les régularités statistiques ; *la question du libre arbitre est en dehors des atteintes de la statistique.*

---

(1) On peut voir une formule semblable donnée à l'objection dans Georges Fonsegrive, *Essai sur le libre arbitre*. Paris, 1896, 2e édit., p. 313.

Nous examinerons enfin dans quel sens les statistiques impliquent l'existence de lois sociales.

I — Les résultats de la statistique morale sont explicables par la seule influence des motifs d'action, supposés déterminants

1° Quels sont les motifs d'action? Ce sont les considérations de l'intelligence, conditionnées par une foule d'influences, internes et externes : influence physique du climat, influence physiologique de la race et surtout influence psychologique du milieu social; et par « milieu social » on entendra, en plus des influences de l'éducation familiale, des compagnons, l'influence des coutumes, de la religion, des lois et institutions économiques, politiques du pays.

Or, ces influences ne sont pas spéciales à certains individus, mais sont communes à toute la nation; en termes consacrés, ces influences ne sont pas exceptionnelles, accidentelles, mais plus ou moins constantes (1).

D'autre part, elles n'ont d'efficacité réelle que pour autant qu'elles sont assimilées par l'individu : ces influences doivent être acceptées par la volonté individuelle.

A certains âges, les influences sociales et autres agissent avec plus d'énergie dans un sens donné. Il y a ainsi une époque où le mariage est normal. Le crime à son tour, quand il ne s'agit pas de cas pathologiques, suppose un certain développement des passions inférieures pour les crimes grossiers, un développement plus ou moins affiné de la raison pour les crimes « intelligents ». Chaque espèce de crimes aura son âge moyen. En fait, la statistique nous le révèle : les viols, les attentats à la pudeur, les vols domestiques se commettent surtout vers les vingt ans; les actes de violence, les vols sur les chemins publics, de vingt-cinq à trente ans (2), etc.

---

(1) Nous prenons les causes accidentelles dans le sens que nous leur avons assigné plus haut : causes qui n'ont d'influence que sur peu de cas, opposées à l'influence plus étendue des causes dites constantes. Par « causes constantes » nous n'entendons donc pas ici leur constance dans le temps, mais l'étendue de leur influence sur une somme de phénomènes considérés simultanément.

(2) L'observation statistique permet de conserver dans l'ensemble les conclusions que Quételet émettait en 1835 : « Ainsi le penchant au vol, qui est un des premiers à se manifester, domine en quelque sorte toute notre existence; on serait tenté de le croire inhérent à la faiblesse humaine qui le suit comme par instinct. Il s'exerce d'abord à la faveur de la confiance qui règne dans l'intérieur des familles, puis se manifeste au dehors et jusque sur les chemins publics, où il finit par recourir à la violence, lorsque déjà l'homme a fait le triste essai de la plénitude de ses forces en se livrant à tous les genres d'homicides. Ce funeste penchant est moins précoce cependant que celui qui, vers l'adolescence, naît avec le feu des passions et les désordres qui l'accompagnent, et qui pousse l'homme au viol et aux attentats à la pudeur, en commençant à chercher ses victimes parmi les êtres dont la faiblesse oppose le moins de résistance. A ces premiers excès des passions, de la cupidité et de la force, se joint bientôt la réflexion qui organise le crime, et l'homme, devenu plus froid, préfère détruire sa victime en recourant à l'assassinat et à l'empoisonnement. Enfin, ses derniers pas dans la carrière du crime sont marqués par la fausseté qui supplée en quelque sorte à la force. C'est vers son déclin que l'homme pervers présente le spectacle le plus hideux; sa cupidité, que rien ne peut éteindre, se ranime avec plus d'ardeur et prend le masque du faussaire; s'il use encore du peu de forces que la nature lui a laissées, c'est plutôt pour frapper son ennemi dans l'ombre; enfin, si ses passions dépravées n'ont point été amorties par l'âge, c'est sur de faibles enfants qu'il cherchera de préférence à les assouvir. Ainsi ses premiers et ses derniers pas dans la carrière du crime sont marqués de la même manière, du moins sous ce dernier rapport; mais quelle différence! Ce qui était en quelque sorte excusable chez le jeune homme, à cause de son inexpérience, de la violence de ses passions et de la ressemblance des âges, devient chez le vieillard le résultat de l'immoralité la plus profonde et le comble de la dépravation. » (*Sur l'Homme et le développement de ses facultés*, 1835, t. II, p. 235-236.)

Ces différentes influences ne sont cependant pas invariables dans leur mode d'activité, et chez l'individu qui se les assimilera, il pourra y avoir des circonstances exceptionnelles, des « occasions » qui le porteront plus tôt au mariage, des influences spéciales qui, par leur concours ou leur intensité, le porteront au crime dès son adolescence ; comme il pourra y avoir des circonstances qui retarderont l'époque du mariage et du crime. Qu'il y ait de ces circonstances exceptionnelles, c'est ce que laisse entrevoir la statistique par les déviations de la courbe binomiale. Car enfin, il faut expliquer ce fait : pourquoi tous les hommes ne commettent-ils pas le crime, ne se marient-ils pas au même âge ? C'est apparemment que nous nous trouvons en présence d'un phénomène analogue aux phénomènes complexes de la nature physique : il y a un faisceau d'influences (motifs d'action) d'une efficacité prépondérante, à côté d'autres influences moins efficaces, que l'on nommera accidentelles.

Ces déviations peuvent être dues à la liberté, mais peuvent provenir aussi de motifs d'action exceptionnels. Pris du dehors, les cas exceptionnels s'expliqueront dans l'hypothèse déterministe, par l'influence de motifs d'action plus rares à se présenter. A celui qui donnerait les irrégularités comme indice de la liberté, un déterministe montrera des déviations, des irrégularités dans la courbe de la taille des hommes, de la température. Personne ne dira sérieusement que ces irrégularités sont l'indice de la liberté. Ce n'est donc pas au nom de la statistique qu'on pourra dénier aux déterministes le droit d'expliquer les résultats de l'observation et voir un indice de la liberté individuelle dans les irrégularités constatées.

2° Ces mêmes influences, dont nous parlions plus haut, sont *relativement stables*. Car ces influences sociales et autres, parce que extérieures aux individus et affectant la société entière, ne pourront changer que par la réaction que l'individu exerce sur le milieu social, ou par un changement dans les institutions générales du pays.

Bien rares sont les hommes qui impriment de nouveaux mouvements à la société, et bien difficilement s'obtiendra le concours des volontés individuelles nécessaire pour changer la marche d'une société. En étudiant l'application des lois par les citoyens, on peut voir combien il faut parfois de temps pour que les changements dans les lois affectent la manière d'agir des individus, et parviennent vraiment à pénétrer la masse sociale (1).

Or, d'autre part, ces influences seront assimilées, chaque année, par un nombre relativement constant d'individus. Car la population évolue selon une progression ou une régression relativement lente. Il y aura donc, chaque année, un nombre sensiblement égal d'individus qui atteindront l'âge moyen du mariage et du crime.

Un déterministe admettra facilement que le milieu social, tout en étant relativement stable, n'est cependant pas immuable. L'organisme si complexe de la société est soumis à une multitude d'influences qui ont une certaine élasticité, et parfois à certaines causes qui détermineront un tournant brusque dans son histoire. Où trouver dans les irrégularités que nous montrent les statistiques de plusieurs années, un véritable indice de la liberté de l'individu ?

---

(1) Nous ne parlons pas ici des changements de lois, où les citoyens sont purement passifs. Ainsi, la correctionnalisation de certains crimes a diminué de beaucoup le chiffre officiel de ces crimes (Voir à ce sujet, G. Tarde, *La Criminalité comparée*. Paris, 1898, p. 63 et suiv.). Nous parlons des lois qui, par leurs changements, atteignent la manière de vivre des sujets.

Voilà donc expliqués, dans les grandes lignes, mais suffisamment, croyons-nous, par la seule influence des motifs d'action, les résultats de la statistique morale.

II — Les régularités statistiques n'offrent, d'autre part, aucune preuve ou confirmation du déterminisme qui réglrait les phénomènes moraux

Partons de l'hypothèse du libre arbitre. Si nous pouvons expliquer les régularités statistiques dans cette hypothèse, c'est apparemment que le libre arbitre est parfaitement compatible avec les résultats de la statistique.

Nous avons vu que les régularités statistiques s'expliquent par l'influence relativement constante des motifs d'action. Que fera la volonté humaine, en face de ces influences?

Si la volonté de l'homme était un pouvoir capricieux, indépendant de toute influence, agissant au hasard, sans règle ni but, sans base objective d'estimation, l'on ne pourrait s'attendre à aucune régularité dans ses effets : les régularités qui seraient obtenues par les motifs d'action ne pourraient subsister, ceux-ci n'auraient en effet aucune influence réelle sur la volonté. Dans cette hypothèse, nous n'aurions aucune influence constante, régulière ; la constance dans les effets serait inexplicable.

Mais, on l'a dit cent fois, la liberté de l'individu normal se trouve à égale distance d'une volonté nécessitée par les motifs d'action et d'une volonté soustraite à toute influence.

L'homme est guidé dans la conduite de sa vie, ou par les impressions ou influences du moment, sans que chez lui la délibération précède la décision ultime de la volonté, ou par la délibération qui procède de la réflexion. Dans le premier cas, il n'agit pas librement; car le libre arbitre présuppose, dans sa définition même, la délibération de la raison. Donc bien des actes de l'homme, tout en pouvant être posés librement, ne le seront pas en fait. Les régularités qu'on observe dans ce cas sont en dehors de la question. Dans le second cas, sur quoi se basera la décision ultime, sinon sur les motifs d'action? Ces motifs seront les différentes influences externes et internes qui se présentent à l'intelligence; comme motif d'action, on pourra rencontrer aussi la volonté même de ne pas obéir aux motifs d'action qui se présentent.

Normalement, ordinairement, que fera la volonté? Prendra-t-elle comme motif décisif la volonté même de ne pas subir les motifs d'action? La chose pourra se faire, et elle se fait. Mais cette réaction ne se présentera, chez des sujets équilibrés, que rarement. Pourquoi? Parce que la résistance aux motifs d'action est ou bien *difficile,* à cause de l'influence réelle qu'exercent sur l'homme le milieu social et les circonstances, ou bien *insensée,* à cause de la parfaite convenance de ces motifs d'action au but poursuivi par la volonté.

Cette double raison existe, par exemple, pour le mariage. Les influences sociales, mœurs du pays, exemple des concitoyens, exercent une influence incontestable sur les actions des individus. Certaines circonstances communes à toute la nation, comme l'époque du service militaire, détermineront la plupart des jeunes gens à ne contracter mariage qu'après ce temps. Le développement physique, le désir de fonder une famille, de pourvoir par soi-même à sa subsistance, les engageront à obéir à l'instinct naturel qui les pousse au mariage. Toutes ces influences ont leur

maximum d'intensité et présenteront la plus grande facilité d'assimilation, dans nos contrées, de vingt-cinq à trente ans [1]. Réagir contre ces influences si pressantes est chose difficile et, partant, rare. C'est même, souvent, chose déraisonnable.

On pourrait en dire autant des crimes. Ici, il y a une difficulté : le mariage est le fait de la plupart des individus; le crime est, par contre, un fait assez exceptionnel. Si l'on voulait expliquer, non seulement pourquoi il y a une régularité dans les rapports numériques, mais pourquoi, absolument, il y a autant, ni plus ni moins, de crimes qui se commettent, on devrait rechercher quelle en est la cause : hérédité spécialisée, contagion de l'exemple, prédisposition morbide quelconque, ou, au moins, spécifier davantage l'action du milieu social. Mais, pour le moment, il nous suffit d'expliquer les régularités statistiques. Or, la convergence des crimes vers un âge moyen s'explique par le fait que l'homme, que l'éducation aura préparé dans ce sens, aura plus de facilités, plus d'occasions de commettre telle espèce de crime à un âge qui aura développé en lui les passions correspondantes. Plus les occasions sont nombreuses, plus facilement on y succombera. La liberté pourra sans doute résister aux mauvaises influences; mais des volontés prédisposées par l'éducation, les habitudes, subiront de plein gré les influences conformes à leur triste idéal de vie.

Le milieu social étant relativement stable, on conçoit aussi que pour les phénomènes moraux, libres, on voie, chaque année, reparaître les mêmes actes avec la même régularité.

Comment formuler, dès lors, la part réelle d'intervention du libre arbitre dans les phénomènes sociaux? Il y a à cet égard une équivoque à dissiper. On connaît les paroles de Quételet : « Devant un pareil ensemble d'observations (régularités dans les mariages, crimes, etc.), faut-il nier le libre arbitre de l'homme? Certes, je ne le crois pas. Je conçois seulement que l'effet de ce libre arbitre se trouve resserré dans des limites très étroites et *joue, dans les phénomènes sociaux, le rôle de cause accidentelle.* Il arrive alors, qu'en faisant abstraction des individus et en ne considérant les choses que d'une manière générale, les effets de toutes les causes accidentelles doivent se neutraliser et se détruire mutuellement, de manière à ne laisser prédominer que les véritables causes en vertu desquelles la société existe et se conserve... Le libre arbitre de l'homme s'efface et demeure sans effets sensibles quand les observations s'étendent sur un grand nombre d'individus [2]. »

Cette assertion et d'autres similaires de plusieurs statisticiens ont soulevé de vives protestations. La réponse semblait obvie : la liberté, loin d'être une cause accidentelle, est une cause constante, puisqu'elle est essentielle à l'homme.

L'équivoque saute aux yeux; on peut envisager la liberté à deux points de vue : en elle-même et dans ses effets.

Envisagée en elle-même, la liberté est une propriété essentielle à la volonté humaine; c'est donc, dans toute la force du terme, une cause constante, c'est-à-dire un pouvoir constant d'action. Le statisticien admettra volontiers la chose, mais il se place à un autre point de vue. La statistique n'a pas, et ne peut avoir, la prétention

---

[1] Cet âge moyen pourra, d'ailleurs, varier d'après les époques, les climats, les races, les mœurs et institutions générales du pays. Nous en serons avertis par les relevés statistiques.

[2] QUÉTELET, *Du Système social et des lois qui le régissent*, p. 69-70.

de pénétrer l'essence des causes ; l'observateur ne voit que des effets ; la statistique n'inventorie donc que les *effets du libre arbitre* de l'homme. Et raisonnant sur l'influence effective et non seulement possible qu'a le libre arbitre, le statisticien se dit que la libre volonté agissante obéit d'ordinaire aux motifs d'action. Quand elle obéit aux motifs d'action, son activité n'apparaît pas à l'extérieur. Vu du dehors, du point de vue auquel se place la statistique, l'acte humain paraît être l'effet des seuls motifs d'action : la spontanéité intelligente, qui les accepte, échappe. Quand la volonté résiste, cette activité lui échappe encore ; car, vu du dehors, un phénomène qui semble anormal, exceptionnel, peut aussi bien être l'effet de motifs nécessitants, exceptionnels, que du libre arbitre de l'homme. Le statisticien ne peut donc pas dire que la liberté *est, en réalité,* une cause constante ou une cause accidentelle.

Aussi bien n'est-ce pas dans ce sens qu'un statisticien entendra ces mots. Mathématicien, il applique le théorème des grands nombres aux phénomènes moraux. Ce théorème, appliqué aux phénomènes de la nature, s'énonce : plus le nombre des observations augmente, plus les causes accidentelles se neutralisent et plus les causes constantes apparaissent. Nous avons cru expliquer ce théorème en disant : l'observation de la masse montre le peu d'influence de certaines causes que nous appelons accidentelles, relativement à l'influence plus considérable d'autres que nous nommons constantes. Appliquant ce théorème aux actes libres, le statisticien ne prétend d'abord pas donner au mot *cause* le sens strict que lui donne le métaphysicien ; il ne prétend pas non plus dire que la liberté *est,* par nature, une cause accidentelle ; mais uniquement ceci : l'influence de la volonté libre s'opposant aux motifs d'action, fruits du milieu social et d'autres influences, se fait sentir dans peu de cas, relativement au nombre des cas où elle leur obéit, d'ailleurs délibérément. La liberté *joue* donc, dans les phénomènes sociaux, *le rôle de cause accidentelle ;* par comparaison on énonce, sous une formule mathématique, le rôle effectif du libre arbitre dans son opposition à l'action du milieu social.

Nous avons donc prouvé, croyons-nous, que les partisans du libre arbitre peuvent expliquer les résultats donnés par la statistique morale, mais nous admettons que les déterministes ont la même facilité.

Cette conclusion semblera peut-être étrange. Dans l'hypothèse du libre arbitre, nous avons admis une influence réelle de la libre volonté dans la production des phénomènes moraux. Si petite soit-elle dans son pouvoir de réagir contre les motifs d'action, elle doit apparaître dans les phénomènes et dès lors modifier les résultats qui dériveraient de la seule influence des motifs d'action. Comment, dès lors, soutenir que les mêmes résultats s'expliquent dans les deux hypothèses ?

Si l'on pouvait mesurer exactement le quantum d'influence des motifs d'action, abstraction faite de l'influence du libre arbitre, on verrait en effet s'accuser une différence entre ce que donnent les seuls motifs d'action et ce qu'ils donnent soumis au pouvoir de la libre volonté ; on se rendrait, dès lors, compte de la part du libre arbitre dans les phénomènes sociaux. Mais cette recherche expérimentale, cette mensuration du libre arbitre est-elle possible ? A supposer même que par des observations ultérieures, on ait démêlé l'influence des motifs d'action révélés par l'étude externe du milieu social, pourrait-on appliquer la méthode des résidus et rapporter au libre arbitre le résidu non encore expliqué du phénomène moral ? Non, certes ; qui me dira que j'ai observé toutes les influences personnelles,

inavouées, imperceptibles, à la conscience? Qui me dira surtout si la volonté a accepté librement ces influences ou les a subies inéluctablement? L'observation externe ne pourra jamais me donner la preuve d'un acte libre. Et la raison est obvie : la liberté est un phénomène essentiellement interne ; la spontanéité intelligente qui caractérise le libre arbitre ne peut être prouvée, ni contestée d'ailleurs, que par l'analyse psychologique de son mode d'opération. Les données externes de la statistique n'atteignent que l'effet des multiples influences qui ont produit le phénomène moral ; la genèse psychologique de celui-ci est en dehors de leur portée [1].

Ainsi, nous ne pouvons expérimentalement mesurer le quantum d'influence du libre arbitre ; il nous est toujours permis, à prendre les choses du dehors, de considérer les phénomènes moraux comme des effets dus à de multiples influences, parmi lesquelles nous avons pu ranger le libre arbitre bien compris.

La solution apportée par les partisans du libre arbitre ne peut satisfaire entièrement l'esprit : on voudrait démêler expérimentalement, voir sur le vif, l'influence du libre arbitre ; on ne peut l'entrevoir que d'une manière générale qui laisse à l'hypothèse déterministe sa probabilité. Mais la même difficulté existera pour le déterministe : il lui sera impossible, par l'observation externe, de mesurer l'influence des motifs cachés, déterminant à l'action. Nous le répétons, *la question du libre arbitre est en dehors des atteintes de l'expérience externe.*

Par le fait même, l'objection qu'on tire des données externes contre le libre arbitre manque absolument de fondement. La liberté, dit-on, est une possibilité de changement ; par conséquent, elle devra se manifester de façon à rompre les régularités. L'objection confond, bien à tort, la liberté influencée normalement par les motifs d'action avec le caprice absolu d'une volonté déséquilibrée.

L'objection pèche, d'ailleurs, par un autre côté ; et ceci nous amène à la question des lois sociales. On argue des régularités pour conclure au déterminisme. A cela nous répondons : la régularité n'apparaît et n'existe que dans la masse, nullement dans les individus pris isolément. On pourrait donc conclure au déterminisme de la masse, nullement au déterminisme de la volonté individuelle. Et, en effet, ces moyennes statistiques, par la façon même dont on a les découvertes, ne sont pas applicables à l'individu : tous les statisticiens sont d'accord sur ce point. A supposer que l'âge moyen du mariage dans un pays est de vingt-cinq ans, il serait par trop impertinent de prédire à tel jeune homme de vingt ans que dans cinq ans il aura contracté mariage. Mais, on pourrait prédire avec assez de probabilité que, dans la masse des jeunes gens, la plupart, en ayant soin de ne spécifier personne, se marieront à l'âge moyen. Ceci nous amène à dire un dernier mot des lois sociales.

III. — Les régularités statistiques permettent, dans une certaine mesure, les inductions sociologiques

Existe-t-il des lois sociales?

Dans les phénomènes peu complexes de la nature, un petit nombre d'observations permet de découvrir les causes constantes ; un raisonnement ultérieur permet

---

(1) Telle est aussi l'idée exprimée par M. Camille Jacquart : « Les statistiques d'actes humains et d'effets d'actes humains ne suffisent pas à épuiser l'étude du phénomène auquel elles se rapportent ; elles ne nous éclairent que sur sa fréquence quantitative, non sur ses causes et sa valeur qualitative. » (*Statistique et science sociale.* Bruxelles, 1907, p. 61-62.)

de conclure à l'existence d'une tendance naturelle de ces causes à produire leur effet. C'est que, ici, les causes sont peu nombreuses et invariables dans leur mode d'action. L'individu, dans ce cas, est « typique », il laisse apercevoir une loi de sa production; les inductions basées sur la connaissance de ces lois sont donc applicables à l'individu.

Dans les phénomènes plus complexes, nous avons dû recourir à l'observation de la masse; c'est que les causes sont très nombreuses et variables dans leur activité. L'observation des grands nombres nous a permis de démêler l'effet de causes plus ou moins constantes; nous avons pu conclure à un mode d'agir plus ou moins constant des causes du phénomène, et, provisoirement, on peut l'appeler régularité ou loi statistique. Un raisonnement ultérieur peut nous conduire à la conclusion que le faisceau de ces causes n'est pas l'effet d'une simple juxtaposition, ou, pour reprendre l'expression de Stuart Mill, d'une simple collocation, mais d'une tendance naturelle à réaliser un type. L'induction, basée sur la connaissance de ces régularités, ne peut appliquer ces « lois » aux individus, mais à la masse.

Appliquant la méthode d'observation statistique aux phénomènes moraux, nous avons constaté les mêmes régularités que dans les phénomènes complexes de la nature.

Peut-on démontrer, pour ces phénomènes, l'existence de véritables *lois statistiques*, entendues au sens indiqué plus haut? ou, en d'autres termes, puisque les phénomènes moraux, envisagés dans la masse ou dans la société, sont appelés communément *faits sociaux* [1], peut-on démontrer, par les régularités statistiques, l'existence de *lois sociales*, comme on a démontré, par l'observation, l'existence de lois physiques?

Pour rester dans les bornes de cet article, nous ne pouvons étudier la question dans toute son ampleur. Nous nous demandons uniquement: indépendamment de toute conception sur la nature de ces lois, quelle conclusion *pouvons-nous tirer de la statistique* concernant leur existence?

Or, les régularités dont témoignent les statistiques s'expliquent suffisamment par la présence constante d'un ensemble de causes communes agissantes. Cet ensemble, le milieu social en somme, produira régulièrement les mêmes effets. Le milieu social n'étant que relativement constant, les effets montreront la même relativité dans leur constance. La preuve d'un véritable déterminisme social n'est donc pas encore faite.

Les régularités que présentent les statistiques dans la convergence des effets vers une moyenne peuvent s'expliquer par une simple collocation d'influences. Qui prouvera, par la statistique, que les influences plus ou moins constantes sont unifiées dans leur activité par un *lien naturel?* Et puis, peut-on parler ici de véritables *causes?* Nous avons vu que les régularités statistiques sont explicables, en dehors de l'hypothèse déterministe.

Donc, pas de preuve, *par la statistique,* d'un lien naturel entre les causes; pas de preuve non plus d'une véritable causalité.

Que reste-t-il? Uniquement, un ensemble d'influences relativement constantes, provenant de la stabilité relative du milieu social, auxquelles, normalement,

---

(1) Nous appelons ainsi les phénomènes libres des hommes en société, dans le sens que leur donnaient les premiers statisticiens qui ont étudié la question. Nous pouvons faire abstraction, ici, de la controverse actuelle des sociologues relative à la nature intime du fait social.

acquiesceront la plupart des individus qui se trouvent dans l'occasion de poser les actes relevés par la statistique morale.

Cette formule laisse à la liberté son rôle entier, et légitime, dans les limites permises, l'énoncé de lois sociales; elle permet d'établir des inductions sociologiques pourvu qu'on n'applique les résultats qu'à la masse, et que, tenant compte de la mutabilité du milieu social et des influences individuelles toujours possibles, on ait soin de ne pas vouloir prédire avec certitude la marche future des événements

J. Lottin.

II

L'APPROVISIONNEMENT EN VIANDES DE PARIS EN 1907

Le bureau de l'approvisionnement qui dépend de la Direction des affaires municipales de la préfecture de la Seine présente chaque année, sur le fonctionnement des abattoirs et du marché aux bestiaux de La Villette, des entrepôts, des Halles centrales et des marchés de quartier, un rapport détaillé.

Ces rapports sont intéressants et soigneusement documentés; ils ne se bornent pas à énumérer de sèches constatations chiffrées, mais ils fournissent, sur les conditions générales de l'alimentation de Paris, des indications et des appréciations tout à fait dignes d'être portées à la connaissance des élus et des fonctionnaires qui ont la charge d'assurer le fonctionnement régulier des divers marchés alimentaires de Paris.

Le rapport pour l'année 1907 vient d'être publié.

Il traite du marché aux bestiaux, des abattoirs de Paris (La Villette et Vaugirard), des Halles centrales, des marchés de quartier, de l'entrepôt de Bercy (vin et alcool), du service du poids public, des perceptions municipales, du prix du pain et de diverses denrées, enfin il résume la statistique des denrées soumises à l'octroi et des diverses boissons.

Nous résumerons ici quelques statistiques de ce dernier rapport relatives à la consommation de la viande.

Boucherie. — Pour les deux abattoirs parisiens et l'abattoir hippophagique, la répartition des marchands en 1907 et sa comparaison avec celle de 1906 s'établit comme suit :

Années	Désignation des abattoirs	Marchands bouchers: Nombre de marchands au 31 décembre	Marchands bouchers: En gros dits « chevillards »	Marchands bouchers: En détail	Marchands bouchers: Abattant à la commission	Marchands charcutiers: Nombre de marchands au 31 décembre	Marchands charcutiers: En gros dits « gargots »	Marchands charcutiers: Abattant à la commission
1906	La Villette	322	271	20	31	19	9	10
	Vaugirard	51	39	4	8	7	1	6
	Hippophagique	4	»	4	»	»	»	»
	Totaux	377	310	28	39	26	10	16
1907	La Villette	310	263	19	28	19	9	10
	Vaugirard	50	41	2	7	7	1	6
	Hippophagique	4	»	4	»	»	»	»
	Totaux	364	304	25	35	26	10	16

Les introductions totales dans Paris par le marché aux bestiaux ou par envois directs ont été, en 1906 et 1907, les suivantes :

	1906	1907
Gros bétail (têtes)	276 117	275 396
Veaux (têtes)	290 754	290 156
Moutons et agneaux (têtes). . .	2 123 445	2 102 797
Porcs (têtes)	413 100	402 904

Le tableau suivant donne, au point de vue de la comparaison des quantités de viandes sorties des abattoirs de Paris, les quantités et les destinations, mois par mois.

MOIS	QUANTITÉS TOTALES sorties	SORTIES PAR LES ABATTOIRS de LA VILLETTE	de VAUGIRARD	BOUCHERIE	CHARCUTERIE	DESTINATION PARIS (1) Boucherie	Charcuterie	EXTÉRIEUR Boucherie	Charcuterie
	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos	kilos
Janvier.	15 905 555	12 863 423	3 042 132	13 394 582	2 510 973	10 616 366	2 452 984	2 778 216	57 989
Février.	14 352 928	11 706 775	2 646 153	12 292 711	2 060 217	9 702 054	2 010 400	2 590 657	49 817
Mars.	15 305 185	12 431 351	2 873 834	13 121 240	2 183 945	10 240 553	2 132 234	2 880 687	51 711
Avril.	16 110 887	13 129 064	2 981 823	13 717 157	2 393 730	10 716 258	2 335 928	3 000 899	57 802
Mai.	15 488 043	12 519 295	2 968 748	13 234 895	2 253 148	10 213 130	2 201 557	3 021 765	51 591
Juin	15 018 766	12 175 946	2 842 820	12 869 337	2 149 429	9 775 229	2 092 603	3 094 108	56 826
Juillet	15 284 412	12 370 423	2 913 989	13 086 181	2 198 231	9 774 733	2 137 535	3 311 448	60 696
Août	13 743 236	11 170 986	2 572 250	11 806 552	1 934 684	8 631 096	1 879 286	3 177 456	55 398
Septembre	13 568 950	10 960 542	2 608 408	11 544 915	2 024 035	8 718 176	1 969 875	2 826 739	54 160
Octobre.	16 436 728	13 298 583	3 148 145	13 857 328	2 579 400	10 779 659	2 519 254	3 077 669	60 146
Novembre	15 650 146	12 678 246	2 971 900	13 017 877	2 632 269	10 169 732	2 571 811	2 848 145	60 458
Décembre	16 125 499	13 007 625	3 117 874	13 462 561	2 662 938	10 591 432	2 600 867	2 871 129	62 071
TOTAL. Année 1907. . .	182 990 335	148 307 259	34 638 076	155 407 336	27 582 999	119 928 418	26 904 334	35 478 918	678 665
TOTAL. Année 1906. . .	185 997 274	149 551 318	36 445 956	157 484 521	28 512 753	122 552 945	27 646 947	34 931 576	865 806
Pour 1907. Augmentation.	»	»	»	»	»	»	»	547 342	»
Pour 1907. Diminution . .	3 006 939	1 244 059	1 762 880	2 077 185	929 754	2 624 527	742 613	»	187 141

(1) Les quantités totales inscrites comme sorties des abattoirs à destination de Paris sont plus faibles que les quantités totales enregistrées par l'octroi comme entrées à Paris, venant des abattoirs ; la raison en est que des viandes dirigées sur l'extérieur et ayant dans leur parcours la traversée de Paris sont changées de destination en route et demeurent dans l'enceinte de l'octroi.

En dehors de la production des abattoirs, la vente en gros de la viande s'opère dans deux pavillons des Halles centrales.

Les introductions aux Halles, qui avaient été en 1906 de	56 691 427kg
N'ont atteint en 1907 que.	52 777 893
Soit une diminution de.	3 913 534kg

La préfecture de la Seine ne pense pas que ce recul appréciable dans les arrivages marque un déclin de ce marché de gros, parce que, dit-elle, en 1906, les apports avaient été exceptionnellement abondants par suite de la disette de fourrages.

Le relevé des opérations du marché en gros des Halles indique que la consommation qui s'y adresse a acheté en 1907 sur la quantité totale :

31,3 % de viande de bœuf ou de vache,
44,6 % de veau,
16,8 % de mouton, d'agneau ou de chevreau,
7,3 % de porc.

Sur ces 52 777 893 kilos de viandes diverses arrivées aux Halles centrales en 1907, les apports par chemins de fer venant de la province ou de l'étranger représentent 72,8 °/₀, les apports des abattoirs parisiens 23 °/₀, les envois de la banlieue 1,3 °/₀ et ceux des bouchers de la ville 2,9 °/₀.

Les produits indigènes alimentent le marché en gros des Halles presque totalement : 99,8 °/₀ contre 0,2 °/₀ de provenance étrangère ; les envois de l'étranger consistent pour ainsi dire uniquement en aloyaux expédiés de Suisse, d'Allemagne, de Belgique et de Hollande.

Les cours des viandes sont établis aux Halles centrales de Paris par trois mandataires élus par leurs collègues sous la présidence de l'inspecteur principal de la préfecture de police. D'après les relevés de ces cours tant à la criée qu'à l'amiable (il y a 80 °/₀ des transactions à l'amiable) pour 1907 l'augmentation des prix a été générale sur toutes les espèces et a été en moyenne de :

0f14	par kilo	pour la viande de	bœuf ou de vache,
0 225	—	—	mouton,
0 18	—	—	veau,
0 155	—	—	porc.

Les prix maximum et minimum au cours de l'année diffèrent naturellement suivant les catégories. Il y a trois catégories pour le bœuf : dans la première catégorie sont compris les aloyaux et filets, dans la deuxième le quart de derrière, et dans la troisième le quart de devant. Selon la qualité de la viande les prix ont varié de 0f 90 à 3f 22 pour les aloyaux et filets, de 0f90 à 1f 72 pour la deuxième catégorie et de 0f52 à 1f50 pour la troisième ou quart de devant.

En résumé, et en dehors des envois directs aux particuliers par colis postaux qui ont une importance relative, on peut évaluer que pour 1907 la consommation de viandes de boucherie à Paris a diminué par rapport à 1906 de 3 015 429 kilos pour les viandes sortant des abattoirs et de 1 060 265 kilos pour celles provenant de l'extérieur.

Pour les viandes et graisses de porc, s'il y a eu 742 611 kilos de diminution sur les sorties des abattoirs il y a eu une augmentation de 1 176 910 kilos sur les provenances de l'extérieur.

La consommation de la charcuterie de toute espèce introduite dans Paris en 1907 n'a subi aucune différence appréciable par rapport à l'année précédente : 3 286 000 kilos contre 3 287 000.

Cette diminution de la consommation de Paris en 1907 n'est pas particulière à la viande ; elle a été assez marquée pour certaines autres catégories de comestibles. Ainsi, d'après les relevés de l'octroi, le déficit de l'année par rapport à 1906 a atteint 1 327 209 kilos sur la volaille et le gibier, 23 001 kilos pour les pâtés et volailles truffés et 33 418 sur ceux non truffés.

Il y a là un assez curieux phénomène qui mérite d'attirer l'attention des personnes qui suivent l'évolution de l'alimentation à Paris.

G. Cadoux.

III

LE COÛT DE LA VIE EN ALLEMAGNE

En donnant dans le numéro d'avril dernier [1] du *Journal de la Société de statistique de Paris* l'analyse du coût de la vie en Angleterre d'après l'enquête du *Board of Trade,* j'avais annoncé la publication prochaine de documents similaires relatifs à l'Allemagne.

Le département du travail du *Board of Trade* vient de les publier sous le titre *Cost of living in German towns, — Report of an inquiry by the Board of Trade into working class rents, housing and retail prices, together with the rates of wages in certain occupations in the principal industrial towns of the German Empire* [2].

L'enquête anglaise relative à l'Allemagne est établie sur un plan analogue à celui qui a été adopté pour l'Angleterre, afin de permettre la comparaison entre les résultats des deux enquêtes.

L'objet du présent article est d'analyser cette nouvelle partie de l'enquête générale entreprise par le gouvernement anglais : je me propose, ainsi que je l'ai déjà annoncé [3], d'analyser ultérieurement, dès leur publication, les résultats de l'enquête anglaise portant sur la France.

I

L'enquête anglaise vise les points suivants :

1° Les loyers et les prix des denrées d'alimentation et de chauffage;

2° Les salaires,

dans 33 villes allemandes, dont 19 en Prusse, 5 en Saxe, 3 en Bavière, et les 6 autres dans les divers États de l'Empire.

Les dates auxquelles elle se rapporte sont confirmées dans le mois d'octobre 1905.

§ 1 — Loyers

Le type normal de l'habitation de l'ouvrier allemand est une vaste maison comprenant six ou sept logements. De plus, à la différence des villes anglaises dont certains quartiers sont entièrement réservés aux ouvriers, les villes allemandes contiennent des logements ouvriers soit aux étages supérieurs de maisons dont les étages inférieurs sont occupés par des représentants des classes aisées, soit aux parties reculées des immeubles dont les parties donnant sur la rue sont réservées aux ménages plus fortunés.

---

(1) Maurice Bellom, « Le Coût de la vie en Angleterre » (*Journal de la Société de statistique de Paris,* numéro d'avril 1908, p. 122 à 131).

(2) Un grand volume, 1908, lxi-548 pages. Prix : 4 shillings 11 pence. — Pour prévenir toute équivoque, je signalerai que, d'après certains échos de la presse quotidienne, le document aurait été retiré comme entaché d'erreur : le fait n'est que partiellement exact; les exemplaires d'une portion du tirage sur lesquels figuraient des chiffres erronés ont été, en effet, retirés de la vente, mais les exemplaires du tirage désigné par le numéro [Cd. 3864] ont été rectifiés avant leur mise en vente : c'est à l'un de ces exemplaires que j'ai emprunté les chiffres du présent article.

(3) *Loc. cit.,* p. 123.

On constate sans doute quelques exceptions. Toutetois Brême est la seule des grandes villes d'Allemagne dont une partie importante de la population habite dans des maisons individuelles; à Remscheid et à Solingen, les habitations pour une ou deux familles appartiennent à un vieux type; à Crefeld, le type de maisons pour deux familles est la suite d'un modèle d'habitation primitivement réservé aux tisserands; enfin, si l'on rencontre des maisons analogues par exemple à Elberfeld, à Königshütte et à Munich, on trouve toujours, même dans les plus petites villes, la prédominance des maisons collectives : celles-ci comportent soit des ailes latérales (*Seitenhäuser* ou *Flügelhäuser*), soit un corps de bâtiment parallèle au corps de bâtiment donnant sur la rue et séparé de lui par une cour (*Hinterhäuser* ou *Hofhäuser*).

Le type normal de logement comprend trois pièces : chambre à coucher, pièce sans lit, cuisine, avec dépendances telles que local pour le combustible, buanderie et grenier commun servant de séchoir et mis à la disposition de chaque locataire à un jour déterminé. Le type à 2 pièces est le plus fréquent après le type précédent; le type à 4 pièces est plus rare; on le trouve surtout à Leipzig où la populatino est logée dans des conditions plus confortables que dans toutes les autres villes enquêtées, sauf à Brême. Le logement à 1 pièce, bien qu'assez fréquent, n'est pas assez répandu pour constituer un type; quant au logement à 5 pièces et au-dessus, il est extrêmement rare.

La difficulté de la classification résulte de la caractéristique de la cuisine : tantôt elle s'ajoute aux pièces du logement, tantôt elle est spacieuse et sert de pièce où l'on peut se réunir. De plus, dans certaines régions, notamment en Saxe, le logement comporte une mansarde susceptible de servir de chambre à coucher. Dans l'enquête, en vue des comparaisons à établir, on a compté comme pièce toute cuisine assez spacieuse pour que les habitants du logement puissent s'y réunir et toute mansarde assez vaste pour servir de chambre à coucher.

On a ensuite, pour les trois types essentiels de logements, relevé les limites de loyer moyen hebdomadaire d'après les taux les plus fréquemment constatés.

On a ainsi obtenu un tableau dont je présente ci-dessus un extrait :

Loyers hebdomadaires

VILLES	LIMITES DU LOYER HEBDOMADAIRE POUR UN LOGEMENT D'UN NOMBRE DE PIÈCES ÉGAL A		
	2		4
	s. d. s. d.	s. d. s. d.	s. d. s. d.
Aix-la-Chapelle	2 8 à 3 6	3 6 à 4 7	» »
Berlin	5 0 à 6 0	7 0 à 9 3	» »
Brême	» »	9 6 à 4 7	4 7 à 5 5
Elberfeld	2 6 à 3 6	4 0 à 5 9	» »
Königshütte	2 2 à 2 9	3 6 à 4 7	» »
Munich	3 0 à 4 0	4 2 à 5 9	» »
Remscheid	3 [illegible] à 3 6	3 6 à 5 2	» »
Solingen	3 0 à 3 6	3 6 à 5 9	5 9 à 7 0
Stuttgart	4 7 à 5 9	7 0 à 9 3	» »

Ces résultats de détail ont été groupés, à l'exclusion de Berlin, dans le tableau suivant qui indique le loyer moyen correspondant à chaque type, en spécifiant le nombre des villes qui s'en écartent par excès ou par défaut.

Nombre de pièces par logement	Nombre de villes correspondantes	Limites-types du loyer moyen hebdomadaire	Nombre de villes où le loyer moyen est compris entre les limites-types	au-dessous de la limite inférieure	au-dessus de la limite supérieure
—	—	—	—	—	—
		s. d. s. d.			
2	22	2 8 à 3 6	13	5	4
3	32	3 6 à 4 9	19	6	7
4	15	4 3 à 6 0	8	3	4

Ces chiffres montrent la prédominance de logements à 3 pièces; les enquêteurs ont trouvé des logements à 3 pièces dans toutes les villes; les logements à 2 pièces sont nombreux dans les deux tiers des villes, et ceux à 4 pièces dans un peu moins de la moitié des villes.

La comparaison des loyers de Berlin et de ceux des villes de province est donnée par le tableau suivant qui ne vise pas le type à 4 pièces, celui-ci n'étant représenté à Berlin que par un nombre infime de logements :

	Limites du loyer hebdomadaire pour des logements d'un nombre de pièces égal à 2	3
	—	—
	s. d. s. d.	s. d. s. d.
Berlin	5 0 à 6 0	7 0 à 9 3
Villes de province	2 8 à 3 6	3 6 à 4 9

Ainsi on voit que les logements à 2 et 3 pièces se louent en moyenne respectivement ;

5ˢ 6ᵈ	8ˢ 1 ¹/₂ ᵈ	à Berlin.
3ˢ 1ᵈ	4ˢ 1 ¹/₂ ᵈ	en province.

Les loyers sont donc à Berlin notablement plus élevés qu'en province. Ce n'est qu'à Stuttgart que les loyers sont presque aussi élevés qu'à Berlin ; la moyenne y est pour les logements à 2 et 3 pièces respectivement égale à :

5ˢ 2ᵈ 8ˢ 1 ¹/₂ ᵈ

Toutefois, pour les motifs indiqués dans l'enquête relative à l'Angleterre (1), il convient de recourir à l'*index-number* du loyer moyen rapporté à celui de Berlin pris égal à 100.

On a dressé de la sorte un tableau qui donne les index-numbers dans l'ordre de décroissance et que je reproduis ci-après par extraits.

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro d'avril 1908, p. 125.

Villes	Index-numbers	Villes	Index-numbers
Berlin	100	Aix-la-Chapelle	53
Stuttgart	97	. . . .	..
Dusseldorf	79	Brême	52
. . . .	..	. . . .	..
. . . .	..	. . . .	..
Königsberg	62	Danzig	49
Munich	63	. . . .	..
. . . .	..	Königshütte	47
Solingen	62	Stettin	46
. . . .	..	Magdebourg	43
Elberfeld	57	. . . .	..
. . . .	..	. . . .	..
. . . .	..	Brunswick	37
Remscheid	56	. . . .	..
. . . .	..	Oschersleben	28
. . . .	..		

Ainsi pour aucune ville l'index-number n'a dépassé 100 ; celui de Stuttgart est très voisin de celui de Berlin, puis l'index-number tombe immédiatement à 79 pour Dusseldorf et se maintient d'ordinaire entre 50 et 60.

Le tableau suivant donne les résultats basés sur la réunion géographique des villes en huit groupes :

Groupe géographique	Nombre de villes	Index-numbers de loyer moyen
Berlin	»	100
Allemagne centrale	4	35
Rhin-Westphalie :		
a) Villes textiles	4	55
b) Villes métallurgiques	6	64
Allemagne méridionale	6	65
Saxe	5	47
Silésie	2	52
Ports de la Baltique	3	52
Ports de la mer du Nord	2	59

Ce tableau montre la faiblesse de l'index-number de l'Allemagne centrale : or, si ce groupe renferme deux très petites villes (Stassfurt et Oschersleben), il comprend par contre Magdebourg, dont la population atteint un quart de million d'âmes, et Brunswick, dont la population est de 136 000 âmes, et ces deux grandes villes ont un index-number peu élevé. C'est l'Allemagne méridionale dont l'index-number est le plus considérable. Les villes métallurgiques du Rhin-Westphalie s'en approchent. Quant aux ports de la Baltique, tandis que Königsberg, ville fortifiée et par suite incapable d'expansion, a un index-number relativement élevé, Danzig et Stettin n'ont que des index-numbers faibles.

Le groupement des villes basé sur l'effectif de la population a donné les résultats suivants :

Population	Nombre de villes	Index-numbers de loyer moyen
Berlin (2 040 000 habitants)	1	100
Villes autres que Berlin :		
Au-dessus de 400 000 habitants . . .	5	58
De 300 000 à 400 000.	néant	néant
De 200 000 à 300 000.	9	59
De 100 000 à 200 000.	10	55
Au-dessous de 100 000.	8	47

L'absence de ville comptant de 300 000 à 400 000 âmes s'explique par ce fait que Francfort-sur-le-Mein aurait pu seule appartenir à cette catégorie ; mais le caractère industriel y est trop peu marqué pour qu'elle fût comprise dans l'enquête.

D'ailleurs, si l'on compare l'index-number de chaque ville et l'effectif de sa population, les limites de ces index-numbers sont les suivantes pour chacune des catégories ci-dessous.

Population	Limites des index-numbers
Berlin	100
Villes autres que Berlin :	
Au-dessus de 400 000 habitants	56 à 66
De 300 000 à 400 000.	néant
De 200 000 à 300 000.	40 à 97
De 100 000 à 200 000.	37 à 68
Au-dessous de 100 000.	28 à 67

Ces chiffres montrent l'absence de relations entre le taux moyen du loyer et la population.

§ 2 — Prix de détail de l'alimentation et du chauffage

Les renseignements mis en œuvre ont été fournis par les réponses à des formulaires distribués par l'intermédiaire d'associations ouvrières dans les villes enquêtées. Un certain nombre de réponses furent éliminées par suite d'insuffisance de renseignements ; 5 046 furent conservées.

Limites du revenu hebdomadaire de la famille	Nombre des familles observées	Revenu moyen hebdomadaire de la famille	Nombre moyen d'enfants vivant dans la famille	Dépenses totales de nourriture par semaine pour une famille : y compris la bière	Dépenses totales de nourriture par semaine pour une famille : non compris la bière
		s. d.		s. d.	s. d.
Au-dessous de 20 shillings . . .	193	17 7 3/4	2,37	12 3 1/2	12 1 1/2
De 20 à 25 shillings.	872	22 8 1/4	2,28	15 1 1/4	14 7 1/2
De 25 à 30 shillings.	1 329	27 1	2,51	17 6 1/2	16 10 1/4
De 30 à 35 shillings.	1 223	31 10 1/4	2,51	19 9	18 10 1/4
De 35 à 40 shillings.	692	36 8	2,79	22 2 1/4	21 1 3/4
De 40 shillings et au-dessus. . .	737	48 8 1/4	3,76	28 8 1/2	27 4 1/2

Limites du revenu hebdomadaire de la famille	Décomposition du revenu hebdomadaire de la famille		
	Mari	Femme	Enfants
	s. d.	s. d.	s. d.
Au-dessous de 20 shillings	16 10 1/4	0 8 3/4	0 0 3/4
De 20 à 25 shillings	21 7	0 11 1/4	0 2
De 25 à 30 shillings	25 3 1/2	1 4 3/4	0 4 3/4
De 30 à 35 shillings	29 0 1/2	1 11 1/2	0 10 1/4
De 35 à 40 shillings	32 0 1/2	2 8	1 11 1/2
De 40 shillings et au-dessus	33 2 1/2	2 9 1/4	12 8 1/2

Denrées	Quantités consommées par semaine par la famille	Prix de détail le plus fréquent
	Livres anglaises (1)	
Café	3/4	11d par livre anglaise.
Sucre (blanc granulé)	2	2d 1/4 ou 2d 1/2 —
Lard	3/4	8 3/4 à 11 —
Fromage	1/2	5 à 6 1/2 —
Beurre	1 1/4	1s 1 à 1s. 2 3/4 —
	Nombre	
Œufs	10	»
	Livres anglaises (1)	
Pommes de terre	26	2d 1/4 à 3d par 7 livres anglaises.
Farine de froment	2	11 1/2 à 1s 1 3/4 —
Pain	25	4 3/4 à 6 1/2 par 4 livres anglaises.
	Quarts (2)	
Lait	6 1/2	2 1/2 à 2 3/4 par quart.
	Livres anglaises (1)	
Bœuf	2 1/5	7 3/4 à 8 3/4 par livre anglaise.
Porc	1 3/5	8 3/4 à 11 —
	Quintal (3)	
Combustible	1 1/2	10 3/4 à 1 4 par quintal.

Les chiffres ci-dessus montrent :

1° Que l'augmentation du revenu est due en partie au salaire rapporté par les membres de la famille autres que le chef de celle-ci ; les 737 familles dont le salaire est le plus élevé comprennent des enfants adultes en nombre supérieur à la moyenne ; la consommation corrélative de nourriture est aussi plus élevée que la moyenne ;

2° Que la proportion des dépenses de nourriture diminue lorsque le revenu augmente : elle est de 68,7 °/o lorsque le revenu est inférieur à 20 shillings par semaine, et de 56,3 °/o lorsqu'il est égal ou supérieur à 40 shillings.

En déterminant comme pour l'Angleterre (4) les index-numbers de prix, celui de Berlin étant égal à 100, on constate que l'index-number varie de 86 pour Königshütte à 110 pour Barmen.

(1) La livre anglaise vaut : kilo 0,4535926.
(2) Le quart vaut : litre 1,1359.
(3) Le quintal vaut : kilos 50,8024.
(4) *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro d'avril 1908, p. 129.

Si l'on adopte la classification géographique ci-dessus, on trouve les résultats suivants :

Groupe géographique	Nombre de villes	Index-numbers moyens				
		Toutes denrées	Alimentation (autre que la viande)	Viande	Ensemble de l'alimentation	Combustible
—	—	—	—	—	—	—
Berlin	»	100	100	100	100	100
Allemagne centrale	4	99	97	106	99	95
Rhin-Westphalie :						
a) Villes textiles	4	104	107	110	108	80
b) Villes métallurgiques .	6	100	105	103	105	70
Allemagne méridionale . .	6	107	104	107	105	119
Saxe	5	102	100	114	103	95
Silésie	2	91	92	104	94	67
Ports de la Baltique . . .	3	99	97	108	99	101
Ports de la mer du Nord . .	2	101	100	111	102	96

§ 3. — Relations entre les recettes et les dépenses de l'ouvrier

Pour établir une relation entre les recettes et les dépenses de l'ouvrier, l'enquête a, d'une part, combiné les dépenses de loyer et les dépenses d'alimentation et de chauffage, et, d'autre part, présenté en regard les salaires obtenus.

Toutefois, comme en Angleterre [1], on a affecté les index-numbers de prix du coefficient 4 et les index-numbers de loyer du coefficient 1.

Pour les salaires, je présente ci-après les index-numbers qui correspondent aux ouvriers « qualifiés » dans les industries du bâtiment, du génie civil et de l'imprimerie.

Les résultats de ces calculs sont donnés par le tableau suivant :

Index-numbers

Groupe géographique	Nombre de villes	Loyers et prix des denrées			Salaires (ouvriers qualifiés)		
		Loyers	Prix	Combinaison du loyer et des prix	Bâtiment	Génie civil	Imprimerie
—	—	—	—	—	—	—	—
Berlin	»	100	100	100	100	100	100
Allemagne centrale	4	35	99	86	83	86	85
Rhin-Westphalie :							
a) Villes textiles	4	55	104	94	82	92	88
b) Villes métallurgiques .	6	64	100	93	84	93	89
Allemagne méridionale . . .	6	65	107	99	77	81	88
Saxe	5	47	102	91	80	79	91
Silésie	2	52	91	83	71	95	88
Ports de la Baltique	3	52	99	89	78	69	89
Ports de la mer du Nord . .	2	59	101	93	96	88	96

D'après les chiffres de ce tableau on constate qu'il n'existe aucune relation entre les variations locales du loyer et des prix et celles des salaires, tandis que dans chaque groupe géographique les salaires diffèrent parfois notablement d'une industrie à l'autre.

---

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro d'avril 1908, p. 129.

La puissance d'achat a été déterminée par le procédé employé par l'Angleterre [1]. D'où les chiffres suivants :

Index-numbers

Groupe géographique	Nombre de villes	Combinaisons du loyer et des prix	Salaires nominaux (ouvriers qualifiés)	Salaires réels
—	—	—	—	—
Berlin	»	100	100	100
Allemagne centrale	4	86	85	99
Rhin-Westphalie :				
a) Villes textiles	4	94	87	93
b) Villes métallurgiques	6	93	89	96
Allemagne méridionale	6	99	82	83
Saxe	5	91	83	91
Silésie	2	83	85	102
Ports de la Baltique	3	89	79	89
Ports de la mer du Nord	2	93	93	100

§ 4 — Variation des loyers, des prix et des salaires postérieurement à l'exécution de l'enquête

Depuis l'exécution de l'enquête, les éléments qui y étaient visés pouvaient avoir éprouvé des modifications : en effet, ils étaient relatifs au mois d'octobre 1905 et le document qui publie l'enquête est daté d'avril 1908. Aussi, dans chacun des rapports affectés à une ville, on a donné en regard des prix relatifs à l'époque-type (octobre 1905), les prix relatifs à la date de l'enquête ; de plus, dans six villes (Berlin, Aix-la-Chapelle, Chemnitz, Magdebourg, Mannheim et Mulhouse), comprenant ensemble environ 3 millions d'habitants, on a procédé à une enquête spéciale en avril 1908.

C'est ainsi qu'ont été obtenus les résultats suivants :

1° *Prix.* — Le prix du pain a monté depuis 1905 jusqu'au début de 1908 ; le pain de seigle a subi une hausse variant de 10 à 32 °/₀ selon les villes. Les prix du bœuf ont été, au contraire, affectés de variations faibles et irrégulières ; ils se sont élevés jusqu'à la fin de 1906, puis ont décrû ; les prix de 1908 équivalent à ceux de 1905. Le prix du porc a baissé de 15 °/₀ entre les dates extrêmes.

2° *Salaires.* — Les salaires ont subi une élévation marquée d'octobre 1905 à mars 1908, sous l'influence de la grande activité industrielle qui s'est manifestée durant cette période. Dans le bâtiment, l'augmentation moyenne a été légèrement supérieure à 7 °/₀ ; elle a varié selon les villes, pour les briqueteurs et les maçons, de 2,8 à 11,5 (avec une diminution exceptionnelle de 3,4 °/₀ à Aix-la-Chapelle) ; pour les charpentiers, de 2,8 à 11,5 ; pour les peintres, de 0,0 à 21,2 ; pour les ouvriers ordinaires, de 0,0 à 17,1. Dans le génie civil, l'augmentation moyenne a été légèrement supérieure à 8 °/₀ ; elle a varié, selon les villes, pour les ouvriers qualifiés, de 1,4 à 18,0 ; pour les ouvriers ordinaires, de 3,0 à 11,0. Dans l'imprimerie, les salaires ont crû de 11 °/₀.

L'augmentation des salaires a été accompagnée d'une tendance à la réduction de

---

[1] Voir le présent Journal, numéro d'avril 1908, p. 130.

la durée du travail; par rapport à une durée normale de 57 à 60 heures de travail par semaine, on a constaté :

a) Dans le bâtiment : une réduction de 6 °/₀ à Chemnitz pour les maçons, les charpentiers, les ébénistes et les ouvriers ordinaires, et à Magdebourg pour les peintres ; 3 °/₀ à Aix-la-Chapelle pour les briqueteurs, les maçons, les charpentiers et les ouvriers ordinaires ; 2 °/₀ à Magdebourg pour les maçons et les charpentiers.

b) Dans le génie civil : une réduction de 6 ou 7 °/₀ à Berlin, 2,5 °/₀ à Mannheim, 3,5 °/₀ à Mulhouse.

c) Dans l'imprimerie, une réduction de 2,5 °/₀.

(*A suivre.*) Maurice Bellom

IV

VARIÉTÉ

LA THÉRAPEUTIQUE JUGÉE PAR LES CHIFFRES

Sous ce titre, M. Grimbert, directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, étudie, à l'aide de documents recueillis dans cet établissement, le mouvement thérapeutique de ces dix dernières années.

La pharmacie centrale des hôpitaux fournissant les médicaments de toute nature non seulement à tous les hôpitaux et hospices de la ville de Paris et du département de la Seine, mais aussi à un grand nombre de fondations charitables (en tout 219 établissements), la nature et la quantité de médicaments qu'elle délivre ainsi chaque année reflètent assez exactement les tendances thérapeutiques du corps médical des hôpitaux, ce qui donne une valeur particulière aux renseignements tirés de cette source.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la dépense en médicaments classiques reste stationnaire depuis de nombreuses années, en dépit de l'introduction des nouveaux médicaments de synthèse. Exemples : opium, 200 kilos par an (depuis quarante ans); laudanum de Sydenham, 450 kilos; extrait de quinquina, 400 kilos; emplâtre diachylon, 2 000 kilos; teinture d'iode, 3 000 kilos ; — et parmi les médicaments chimiques : glycérine, 55 000 kilos; bromure de potassium, 1 200 kilos; sous-nitrate de bismuth, 500 kilos; salicylate de soude, 400 kilos; nitrate d'argent, 60 kilos ; calomel, 30 kilos ; kermès minéral, 12 kilos; et enfin 10 000 à 12 000 sangsues. A noter aussi le chloroforme anesthésique qui figure annuellement pour une dépense de 2 000 kilos, divisés en 66 000 flacons de 30 grammes.

Sont au contraire en baisse sensible : les iodures de potassium (de 1 300 à 700 kilos), et de sodium (de 100 à 60 kilos); les sels de quinine (de 75 à 50 kilos); l'antipyrine (de 397 à 250 kilos); le glycérophosphate de chaux (de 170 à 90 kilos); le cacodylate de soude (de 14 à 6 kilos).

Sont en baisse rapide : les antiseptiques toxiques comme le sublimé qui tombe de 2 000 kilos à 693 kilos; l'acide phénique (de 12 500 à 5 000 kilos); le biiodure de mercure (de 74 à 25 kilos); l'iodoforme (de 600 à 200 kilos); les antiseptiques intestinaux : naphtol (de 104 à 34 kilos); le benzonaphtol (de 74 à 21 kilos); le salol (de 311 à 88 kilos); puis la cantharide qui, en vingt ans, passe de 200 à 16 kilos et la caféine de 39 à 15 kilos. Notons enfin que la consommation du rhum est en décroissance très nette : au lieu de 66 000 litres relevés en 1896, elle est tombée à 27 400 litres... seulement en 1906.

Les médicaments dont l'usage augmente chaque année sont : l'eau oxygénée, de 1 000 litres à 102 000 litres; le formol, de 300 à 2 000 kilos; la théobromine, de 26 à 115 kilos; le salicylate de méthyle, de 2 à 700 kilos, et, parmi les nouveaux, le pyramidon, l'aspirine, l'urotropine, le protargol, le salophène, le véronal, le dermatol.

(*Journal officiel.*)

V

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

3e trimestre 1908 — Chemins de fer

France. — Les résultats définitifs de l'exploitation du réseau d'intérêt général en 1907 n'étant pas encore publiés, nous donnons, ci-après, les renseignements provisoires relatifs aux recettes de cet exercice en France, en Algérie et en Tunisie. Les données qui suivent sont extraites du tableau publié par le Ministère des travaux publics dans le *Journal officiel* du 6 juillet dernier.

Années	Longueurs moyennes exploitées	Recettes totales	Recettes kilométriques	Recettes par jour-kilomètre
—	—	—	—	—
Chemins de fer d'intérêt général en France :				
	kilomètres	milliers de francs	francs	francs
1907. . . .	39 997	1 692 205	42 308	116
1906. . . .	39 820	1 640 462	41 197	113
Différence.	+ 177	+ 51 743	+ 1 111	+ 3
Chemins de fer d'intérêt général en Algérie :				
1907. . . .	3 221	41 205	12 793	35
1906. . . .	3 177	39 245	12 353	34
Différences.	+ 44	+ 1 960	+ 440	+ 1
Chemins de fer d'intérêt général en Tunisie :				
1907. . . .	929	10 422	11 219	31
1906. . . .	918	7 788	8 484	23
Différence.	+ 11	+ 2 634	+ 2 735	+ 8

Situation des chemins de fer du monde au 1er janvier 1907. — Nous avons donné, dans la chronique du mois d'avril dernier, la situation des chemins de fer dans les pays d'Europe au 1er janvier 1907. Nous complétons actuellement ces renseignements par les données relatives aux autres parties du monde. Ces données sont empruntées à la publication du Ministère des travaux publics de Prusse, parue au mois de juin dernier.

Parties du monde	Au 1er janvier 1907	Au 1er janvier 1906	Augmentation en 1906
—	—	—	—
	kilom.	kilom.	kilom.
Europe.	316 093	309 805	6 288
Amérique	473 096	460 196	12 900
Asie	87 958	81 421	6 537
Afrique.	28 193	26 395	1 798
Australie	28 510	28 069	441

Il en résulte que la longueur totale des chemins de fer du monde s'élevait, au 1er janvier 1907, à 933 850 kilomètres, en augmentation de 27 964 kilomètres sur l'année précédente.

Le capital d'établissement de ce réseau a atteint :

Pour l'Europe.	118 929 991 250 francs
Pour les autres parties du monde.	121 234 811 250 —
Et au total. . . .	240 164 802 500 francs

Les dépenses kilométriques étaient donc en moyenne de 376 500 francs pour les chemins de fer d'Europe et de 196 250 francs pour les voies ferrées des autres parties du monde.

Autriche-Hongrie. — Les résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'empire austro-hongrois en 1906 ont paru récemment dans le cinquante-septième volume de la Statistique de l'Union des administrations des chemins de fer allemands. Nous en extrayons les principales données récapitulatives suivantes :

	1906	1905	Différences
Longueurs moyennes exploitées (kilomètres) . .	38 620	37 782	+ 838
Capital d'établissement (millions de francs) . .	10 924	10 436	+ 488
Nombre de voyageurs kilométriques (millions) .	8 980	8 173	+ 807
Nombre de tonnes kilométriques (millions). . .	17 605	16 220	+ 1 385
Recettes brutes (milliers de francs)	1 227 387	1 130 578	+ 96 809
Dépenses d'exploitation (milliers de francs) . .	755 377	704 736	+ 50 641
Produit net total (milliers de francs).	472 010	425 842	+ 46 168
Produit net kilométrique (francs)	13 621	12 556	+ 1 065

Le coefficient d'exploitation s'élevait à 61,54 °/o en 1906 contre 62,33 °/o en 1905. L'intérêt du capital d'établissement était de 4,43 °/o pour l'exercice 1906 et de 4,12 pour l'année précédente.

Suisse. — Les données qui suivent sont extraites de la *Statistique des chemins de fer de la Suisse pour l'année 1906,* parue au mois de mai dernier ; elles se rapportent au réseau suisse tout entier, à l'exception des chemins de fer funiculaires :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
	Kilomètres	Millions		Milliers de francs		
1906. . . .	4 280	1 855	1 053	188 733	122 567	66 166
1905. . . .	4 226	1 652	939	171 205	111 258	59 947
Différences.	+ 54	+ 203	+ 114	+ 17 528	+ 11 309	+ 6 219

Voici, en outre, des renseignements analogues sur le *réseau des chemins de fer fédéraux,* extraits du Rapport de la direction générale sur sa gestion en 1907, qui vient de paraître :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
	Kilomètres	Millions		Milliers de francs		
1907	2 463	1 528	888	142 935	96 450	46 485
1906	2 454	1 434	807	132 837	87 408	45 429
Différences .	+ 9	+ 94	+ 81	+ 10 098	+ 9 042	+ 1 056

Les coefficients d'exploitation, sans tenir compte des dépenses supportées par les fonds spéciaux, étaient de 63,3 °/o en 1907, et de 60,5 °/o en 1906. Cet accroissement du coefficient d'exploitation est dû surtout au relèvement des salaires et à la réduction des heures de travail du personnel du réseau fédéral.

Danemark. — Le dernier rapport officiel publié sur l'exploitation du réseau de l'État

danois est afférent à l'exercice terminé au 1er avril 1907. On donne ci-après les principaux résultats de l'exploitation, d'après ce document :

Exercice terminé au 1er avril	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	—	—	—	—	—	—
	Kilomètres	Milliers		Milliers de couronnes (1)		
1907. . . .	1 898	704 532	398 217	39 285	31 200	8 085
1906. . . .	1 861	664 572	383 342	37 484	29 123	8 361
Différences.	+ 37	+ 39 960	+ 14 875	+ 1 801	+ 2 077	— 276

Le coefficient d'exploitation ressort, pour le dernier exercice considéré, à 79,4 %, et pour l'exercice précédent à 77,7 %. Le rapport pour cent du produit net au capital d'établissement, qui s'élevait pendant l'exercice terminé au 1er avril 1906 à 4,0 %, est tombé à 3,8 % pendant le dernier exercice.

Roumanie. — Les dernières statistiques publiées sur l'exploitation du réseau d'État roumain sont afférentes à l'année 1906. Nous en extrayons les principales données qui suivent :

Années	Longueurs moyennes exploitées	Nombre de voyageurs kilométriques	Nombre de tonnes kilométriques	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Produit net
—	—	—	—	—	—	—
	kilomètres	Milliers		Milliers de francs		
1906.	3 180	539 791	951 982	76 875	43 075	33 800
1905.	3 180	462 424	931 226	65 907	37 477	28 430
Différences. .	0	+ 77 367	+ 20 756	+ 10 968	+ 5 598	+ 5 370

La rémunération du capital d'établissement se chiffrait par 3,8 % pendant les deux exercices considérés. Le rapport pour cent des dépenses aux recettes a monté à 56 en 1906, il n'était que de 52,8 pour l'exercice précédent.

États-Unis. — La commission chargée du contrôle des chemins de fer (*Interstate commerce commission*) a fait paraître un résumé préliminaire de son rapport annuel sur les résultats de l'exploitation du réseau pendant l'exercice terminé au 30 juin 1907.

Les données que nous citons, d'après ce document, se rapportent aux lignes qui desservent plus qu'un État de l'Union, c'est-à-dire à une longueur de 227 451 milles anglais. Le réseau entier des États-Unis, y compris les voies ferrées ne desservant qu'un seul État, s'élève à 327 935 milles anglais.

Les principaux renseignements relatifs aux deux derniers exercices peuvent être résumés comme il suit :

	Exercice terminé au 30 juin 1907	Exercice terminé au 30 juin 1906	Différence
	—	—	—
Longueur exploitée (milles anglais)	227 451	222 345	+ 5 106
Recette brute totale (milliers de dollars)	2 589 106	2 375 765	+ 213 341
Dépenses d'exploitation totale (milliers de dollars) .	1 748 516	1 536 866	+ 211 650
Produit net total (milliers de dollars)	840 590	838 899	+ 1 691
Recette brute par mille exploité (dollars).	11 383	10 460	+ 923
Dépense d'exploitation par mille exploité (dollars) .	7 688	6 912	+ 776
Produit net par mille exploité (dollars).	3 695	3 548	+ 147
Nombre de voyageurs transportés (milliers). . . .	873 905	797 946	+ 75 959
Nombre de tonnes transportées (milliers).	1 796 331	1 631 369	+ 164 962

Les dividendes distribués aux actionnaires s'élevaient à 308 137 924 dollars pour le dernier exercice considéré. Par suite des accidents survenus dans l'exploitation de ce réseau, il y avait 11 839 morts et 111 016 blessés, y compris les victimes de leurs propres fautes ou imprudences.

HERTEL.

(1) Couronne = 1f 41.

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour **l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.**

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles.**

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

via ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN, par la GARE SAINT-LAZARE

SERVICES RAPIDES TOUS LES JOURS ET TOUTE L'ANNÉE
(dimanches et fêtes compris)

Départs de **Paris-Saint-Lazare** : à 10 h. 20 matin (1re et 2e classe seulement), et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classe).
Départs de **Londres** : **Victoria** à 10 heures matin (1re et 2e classe seulement).
— **London-Bridge** et **Victoria** à 8 h. 45 soir (1re, 2e et 3e classe).
Trajet de jour en 8 h. 40.

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples (*valables pendant sept jours*) :

1re classe : **48** fr. 25 | 2e classe : **35** fr. » | 3e classe : **23** fr. 25

Billets d'aller et retour (*valables pendant un mois*) :

1re classe : **82** fr. 75 | 2e classe : **58** fr. 75 | 3e classe : **41** fr. 50

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du **1er mai au 31 octobre** il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, **à prix réduits**, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), **Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.**

PRIX DES BILLETS (aller et retour) { 1re classe . . . . 45 fr. / 2e classe . . . . 36 fr. } Durée : 30 jours.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.
Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.
En outre, il est délivré, au départ de toute station du réseau d'Orléans, pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe réduits de 40 %, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré pendant toute l'année des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les **Gorges du Tarn** et comprenant divers itinéraires, dont ci-après un exemple :

Paris — Vierzon — **Limoges — Brive — Figeac — Rodez** (1) / ou **Bourges — Montluçon — Aurillac — Neussargues — Garabit — Mende** ou **Banassac-la-Canourgue** (interruption du voyage par fer) **— Aguessac** ou **Millau** **Béziers — Carcassonne — Toulouse** / ou **Bédarieux — Lamalou-les-Bains — Castres** (Tarn) **— Montauban — Cahors — Brive — Limoges — Vierzon — Paris.**

1re classe, **136** fr. ; 2e classe, **96** fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des **Gorges du Tarn** n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les **Gorges du Tarn** ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au **Viaduc du Viaur**, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viaur, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1re classe et de 5 francs en 2e classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Relations entre PARIS et la SUISSE

I. — Train express de jour pour BERNE, LAUSANNE et BRIGUE

(V.-R.; 1re et 2e classe à couloir. — 1re et 2e classe **Paris-Berne**)

ALLER : Départ de **Paris** . . . . 8 h. 25 matin. | RETOUR : Départ de **Lausanne** . . . . 3 heures soir.
— de **Berne** . . . . 2 h. 05 soir.

II. — Trains express de nuit pour BERNE, INTERLAKEN, LAUSANNE et BRIGUE

ALLER : a) Départ de **Paris** 10 h. 25 soir pour **Berne, Interlaken, Lausanne** et **Brigue** ;
L.-S. : 1re et 2e classe à couloir **Paris-Berne** ;
V.-L. **Paris-Berne** du 1er juillet au 30 septembre ;
V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classe, **Paris-Interlaken** du 1er juillet au 15 septembre ;
NOTA. — A partir du 30 septembre, le départ pour Berne s'effectuera à 10 h. 15.

b) Départ de **Paris** 10 h. 15 soir pour **Lausanne, Brigue** ;
V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classe à couloir **Milan** (par le Simplon).

RETOUR : Départ de **Lausanne** . . . . 10 h. 42 soir.
— de **Berne** . . . . 9 h. 46 soir.
(Mêmes compositions de trains qu'à l'aller.)

Relations entre LONDRES, PARIS et l'ITALIE par le SIMPLON

1° *Trains express quotidiens*

ALLER : Départ de **Londres** . . . via Calais . . . . . 11 h. matin. / via Boulogne . . . 2 h. 20 soir. / via Dieppe . . . . . 10 matin.

— Départ de **Paris** . . . 2 h. 15 soir. V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classe à couloir jusqu'à Milan.

— — 10 h. 15 soir. V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classe à couloir jusqu'à Milan. 1re et 2e classe à couloir Dieppe-Milan. 1re et 2e classe à couloir Paris-Gênes. 1re et 2e classe à couloir Calais-Milan. NOTA. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

RETOUR : Départ de **Rome** . 11 h. 45 soir. V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classe à couloir depuis Milan. 1re et 2e classe à couloir Milan-Dieppe.

— — 8 heures matin. V.-L., L.-S. ; 1re et 2e classe à couloir depuis Milan. 1re et 2e classe à couloir Gênes-Paris.

— Arrivée à **Londres** : via Calais . . 5 h. 04 soir ; via Boulogne . . 10 h. 45 soir ; via Dieppe . . 7 h. soir.

2° *Train de luxe « Simplon-Express » V.-L., V.-R.*

ALLER : Départ de **Londres** . . . . 11 h. matin.
— — **Paris** . . . . 7 h. 55 soir.
RETOUR : Départ de **Milan** . . . . 4 h. 25 soir.

NOTA. — Du 6 juillet au 13 septembre, ce train a une continuation, trois fois par semaine, de Pontarlier sur Berne et Interlaken et *vice versa* : au départ de Calais et Paris, les lundi, mercredi et samedi ; au départ d'Interlaken et de Berne, les mardi, jeudi et dimanche.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-guide horaire P.-L.-M.*, vendu 50 centimes dans toutes les gares du réseau.

PARIS-ORAN

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** est prolongé jusqu'à **Carthagène**, avec continuation par bateau (traversée en 9 heures) entre **Carthagène** et **Oran** ; il est en correspondance, à **Oran**, avec des express de et sur **Alger**.

Départ de **Paris P.-L.-M.**, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir ; arrivée à **Carthagène**, les vendredi et lundi à 8 h. 45 matin ; arrivée à **Oran**, les vendredi et lundi à 6 h. 45 soir.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

sur le réseau P.-L.-M.

Toutes les gares du réseau P.-L.-M. délivrent, toute l'année, des carnets individuels ou de famille, pour effectuer, en 1re, 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 °/° du tarif général.

La validité de ces carnets est de : 30 jours jusqu'à 1 500 kilomètres ; 45 jours de 1 501 à 3 000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3 000 kilomètres. Elle peut être prolongée deux fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 °/° du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte, cinq jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE DÉPARTEMENTALES

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles, valables pendant six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des **billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.**

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en trois catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re catégorie	2e catégorie	3e catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes, pendant . . .	Six mois :	**60 fr.** ;	**50 fr.** ;	**40 fr.**
	Un an :	**80 fr.** ;	**65 fr.** ;	**55 fr.**
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classe, pendant . . .	Six mois :	**40 fr.** ;	**32 fr.** ;	**25 fr.**
	Un an :	**50 fr.** ;	**40 fr.** ;	**32 fr.**
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e classe, seulement pendant.	Six mois :	**25 fr.** ;	**20 fr.** ;	**15 fr.**
	Un an :	**30 fr.** ;	**25 fr.** ;	**20 fr.**

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins cinq jours à l'avance.

Consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.*, vendu au prix de 50 centimes dans toutes les gares du réseau.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

rochaine séance aura lieu le mercredi 18 novembre 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

N° 11. — NOVEMBRE 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON
(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :
CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS, 5-7, RUE DES BEAUX-ARTS
Prix par an : France : 12 fr. — Étranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 11 — 10 NOVEMBRE 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

La prochaine et dernière séance de l'année est fixée au 18 décembre 1908

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° *La Démocratisation de la vitesse*, par M. Meuriot ;

2° *Les Progrès économiques des pays scandinaves*, par M. G. Cadoux.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VIe Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVIe Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures, et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11 — NOVEMBRE

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 1908. — Nécrologie. — Présentation de quatre membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Yves Guyot au sujet d'une résolution du Congrès international des chambres de commerce tenu à Prague. — Communication sur les îlots fonciers de la propriété non bâtie, par M. Malzac; discussion : MM. Yves Guyot, Alfred Neymarck, Laurent, Fernand Faure, Payelle.

La séance s'ouvre à 9 heures sous la présidence de M. Albert DELATOUR.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le PRÉSIDENT rappelle que le numéro d'août de notre Journal a, dans une notice spéciale (¹), porté à la connaissance de la Société le décès de M. Mercet, président du conseil d'administration du Comptoir d'Escompte et notre ancien Président en 1902, décès survenu au commencement des vacances et en l'absence de la plupart des membres du bureau.

Aux obsèques du regretté défunt, trois orateurs ont pris la parole, et l'un d'eux, notre collègue M. Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale, a bien voulu exprimer les vifs regrets de notre Président de ne pouvoir assister à la triste cérémonie.

La notice ci-dessus mentionnée a rendu un hommage ému et mérité à la haute intelligence et aux rares qualités de cœur et d'esprit du défunt; mais M. le Président croit devoir, à notre séance de rentrée, rendre un hommage particulier à la mémoire de M. Mercet. Il rappelle à ce propos quelques phrases du discours d'entrée de notre regretté collègue quand la Société l'appela à la présidence en 1902. Dans ce discours, M. Mercet appréciait les services incontestables que pouvait et devait rendre la statistique et exprimait la pensée que des recherches statistiques conduites avec méthode constituaient le guide le plus sûr pour apprécier sainement la valeur de de nos ressources coloniales, dont la recherche et la connaissance l'intéressaient si vivement en sa qualité de président de l'Union coloniale.

M. le Président ajoute que M. Mercet a voulu laisser un témoignage tangible de l'intérêt qu'il portait à notre Société en lui léguant par testament une somme de 10 000 francs dont les revenus feront l'objet d'un prix qui portera son nom et dont les conditions déterminées seront examinées dans la prochaine séance du conseil.

(¹) Numéro d'août du présent Journal, page 280.

Toutefois, dès maintenant, il demande à la Société de l'autoriser à se faire, en son nom, son interprète près de M^me Mercet, à laquelle sera adressée une lettre spéciale, lui exprimant toute notre gratitude pour le legs généreux qu'a bien voulu nous faire notre ancien Président.

M. le Président propose les candidats suivants, en qualité de *membres titulaires*: M. Berteaux, vice-président de la Chambre des députés, présenté par MM. Levasseur et A. Delatour ; M. Sergent, sous-directeur du mouvement général des fonds, présenté par MM. Delatour et Neymarck ; M. Hamon, chef de division au Ministère des affaires étrangères, présenté par MM. Payelle et Malzac; M. Pierre Neymarck, rédacteur au *Rentier*, présenté par MM. Neymarck et Fléchey.

Il sera statué sur ces quatre candidatures à la prochaine séance.

M. le Secrétaire général présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont on trouvera la liste page 393.

M. Yves Guyot demande à appeler l'attention de la Société de statistique sur une discussion et une résolution du Congrès international des chambres de commerce, qui vient d'avoir lieu à Prague. Sur les rapports de M. Allard, président de la chambre de commerce belge à Paris, et de M. Charles Legrand, membre de la Chambre de commerce de Paris, le Congrès a voté la résolution suivante :

« Le Congrès affirme l'imminente nécessité de la classification égalitaire de tous les produits dans les publications statistiques douanières et invite les membres du Congrès à insister auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils adhèrent à l'invitation du gouvernement belge en vue de réunir une conférence internationale pour résoudre la question douanière au double point de vue et de travailler à l'entente des bureaux statistiques pour éviter à l'avenir les erreurs existantes et pour arriver ainsi finalement à une parfaite publication des données statistiques. »

Les orateurs qui ont pris part à la discussion ont paru ignorer que depuis plus de vingt ans l'*Institut international de statistique* s'occupe de cette question, qu'elle a donné lieu à de remarquables rapports de M. Alfred Bateman et que, dans sa session de Copenhague, l'Institut international de statistique a nommé une commission chargée de préparer un vocabulaire de statistique dont M. Mandello est le rapporteur. La Société de statistique de Paris n'aurait-elle pas à cette occasion un rôle à jouer à titre d'indicateur ou d'intermédiaire ?

A ce propos M. Laurent rappelle qu'il avait été question de saisir de nos travaux les chambres de commerce. M. le Président confirme la remarque de M. Laurent, mais en ajoutant que, seules, les chambres de commerce françaises ont reçu notification de nos études. Toutefois, la question posée par M. Yves Guyot pourra être l'objet d'un examen ultérieur, en ce qui concerne les chambres de commerce à l'étranger.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture par M. Malzac de sa communication sur les *Ilots fonciers de la propriété non bâtie.*

M. Malzac rappelle d'abord que le Ministre des finances a obtenu l'inscription, dans la loi de finances du 31 décembre 1907, d'un crédit de 3 millions pour l'évaluation du revenu net actuel des propriétés foncières non bâties; l'emploi de ce crédit est réglé par les dispositions de l'article 3 de cette loi.

L'objet de la communication est de rechercher les moyens de faire sortir, des opérations projetées par la Direction générale des contributions, des solutions améliorant le régime de la propriété non bâtie.

Pour arriver au meilleur résultat possible, M. Malzac propose l'établissement d'un livre des îlots fonciers en utilisant les données du cadastre qui fournit actuellement le nombre de parcelles non bâties (150 429 961) et bâties (10 099 585) ainsi que leur superficie (52 944 198 hectares).

Entrant dans quelques explications au sujet des mutations, M. Malzac donne la statistique de ces mutations et la superficie des terres échangées : il rappelle ensuite que les désignations cadastrales ne concordent pas avec les dénominations nouvelles, puis qu'il y aurait avantage à modifier les indications purement numé-

riques du cadastre en les rapprochant des appellations communément employées par nos paysans pour désigner leurs parcelles de terrains.

Il définit ensuite l'îlot foncier, constitué par l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire, puis indique les moyens de déterminer les variations de valeur des îlots qui seront inscrits sur un livre dont il donne les dispositions matérielles.

Ce livre d'îlots fonciers serait complété par un livret foncier dont la tenue serait obligatoire et qui serait, pour les terres, le correspondant du livret de famille pour les personnes. Ces livrets feraient foi et tiendraient en fait lieu de titres de propriété.

M. Malzac explique ensuite que ces moyens permettraient d'établir la valeur vénale des parcelles et leur revenu et il termine cet exposé par des considérations économiques sur les charges qui doivent légitimement frapper la terre.

La lecture de cette communication, qui sera insérée dans un prochain numéro, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres.

M. Yves Guyot félicite M. Malzac de son intéressante communication : « M. Malzac substitue l'évaluation en capital à l'évaluation en revenu. Il a raison. Notre habitude d'évaluation en revenu vient de la conception de la propriété pendant la féodalité. La propriété ne pouvait se vendre. Elle n'avait donc pas de valeur. On estimait les ressources d'un homme non d'après l'actif qu'il pouvait réaliser, mais d'après les revenus dont il jouissait pendant une période donnée : et on prit l'année.

« L'habitude d'évaluer le revenu vient si bien de cette tradition, qu'aux États-Unis, où il n'y a pas de pareille survivance, elle n'existe pas. On n'évalue pas en revenu, on évalue en capital.

« La propriété du sol, des bâtiments, reste encore propriété immobilière, sous des difficultés de transmission qui frappent chaque mutation à titre onéreux de 10 %. L'orateur dit qu'il a fait connaître en France dès 1877 l'*Act Torrens* qui a appliqué aux terres, en Australie, le système anglais de mutation et des hypothèques des navires, puis en a provoqué l'application en Tunisie. Il reconnaît que, dans la situation actuelle, un titre de propriété basé sur le cadastre ne pourrait avoir force probante ; mais c'est bien à cela qu'il faut arriver ; et, quoique le projet arrêté par la Commission extraparlementaire soit trop lourd, il serait cependant utile de le transformer en loi définitive. C'est la seule manière d'augmenter la valeur de la propriété des terres. Issu d'une famille de propriétaires fonciers, et propriétaire foncier lui-même, il sait qu'on n'achète pas, à cause des difficultés onéreuses de la mutation ; deux mutations absorbent le cinquième de la propriété. On n'achète facilement que si on est sûr de pouvoir vendre facilement. De là, par voie de conséquence indirecte, l'extension des valeurs mobilières.

« Mobiliser la propriété foncière est un moyen d'en augmenter la valeur autrement efficace que les droits protecteurs. »

M. Alfred Neymarck fait remarquer combien est aléatoire ce qu'on appelle le revenu foncier. La propriété foncière a contre elle l'intempérie des saisons, le défaut de sécurité, le lourd poids des frais de transmission. L'instabilité du revenu? Elle a été expliquée jadis, et c'est toujours vrai, par un mot spirituel du célèbre abbé Galiani : « Un agriculteur est un vrai joueur et un gros joueur. Je le vois prendre des rouleaux de louis, prix de la semence, du labeur et du travail, et les jeter sur un champ de terre contre les éléments et les saisons qui tiennent la banque. » Le défaut de sécurité? J'ai rappelé à la Commission du cadastre les paroles de M. le procureur général Dupin : « Personne n'est sûr d'être propriétaire. » Le lourd poids de frais de transmission? C'est l'évidence même. Ces frais ont été maintes et maintes fois établis.

Que l'on adopte tel ou tel procédé pour l'évaluation de la propriété non bâtie, et pour son revenu, que l'on procède par îlots de propriété, par unité foncière ou par parcelles, on se trouvera toujours en présence de grandes difficultés tant qu'on n'aura pas procédé à la réfection du cadastre, à l'établissement des livres fonciers.

Le cadastre, complètement refait et mis à jour, rendrait plus facile la transmission de la propriété en augmentant la sécurité de la possession ; il accroîtrait le crédit immobilier, en le rendant plus sûr ; il augmenterait ce crédit, en lui facilitant le concours de capitaux qui sont trop longtemps restés éloignés de la terre ; il entourerait la propriété des plus solides garanties et la relèverait de son discrédit par le régime des livres fonciers. Comme le disait le Ministre des finances, M. Caillaux, en ouvrant le Congrès international de la propriété foncière en 1900, comme l'ont pensé et dit tous ses prédécesseurs : « Il est à désirer que les propriétaires ne demeurent pas, ainsi qu'il arrive trop souvent, esclaves de leurs immeubles, tout en entourant d'ailleurs cette mobilisation d'une sécurité complète. »

Le cadastre actuel c'est encore, suivant l'expression de M. Bufenoir, le regretté professeur à la Faculté de droit, un « véritable grimoire. » J'ai montré, dit l'orateur, dans mon rapport général à la Commission du cadastre, l'intérêt de la réfection cadastrale et de la réforme de la législation immobilière ; j'ai cité nominativement les soixante-dix départements qui depuis 1871 avaient formulé des vœux en faveur du renouvellement ou de la revision du cadastre et indiqué le nombre des procès en revendication de propriété qui s'étaient produits ; mis le développement du crédit mobilier en regard de celui du crédit immobilier et j'ai montré en même temps par des chiffres précis le coût de cette grande réforme, les moyens financiers d'y subvenir, le plan financier de l'opération par l'inscription d'annuités au budget et l'émission d'obligations cadastrales, annuités croissantes pendant les premières années, décroissantes ensuite.

Les sacrifices budgétaires ne tarderaient pas à être compensés par les recettes que produirait la réforme. Les études de la Commission ont duré près de quinze années ; elles ont donné lieu à des travaux considérables, au rapport magistral de M. Cheysson, travaux auxquels il faudra recourir quand on voudra améliorer la situation de la propriété foncière et, par voie de conséquence, aussi bien les revenus des propriétaires que ceux du Trésor.

M. Charles LAURENT demande la parole. Il trouve une contradiction dans les paroles de M. Y. Guyot : au Moyen Age on ne pouvait vendre parce qu'on connaissait mal les valeurs réelles : actuellement, on ne vend pas en raison des difficultés de mutation, mais la question est restée au même point. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que la propriété immobilière a aussi une valeur morale considérable, qui explique l'attachement du propriétaire au sol et dont il y a lieu de tenir compte. Un millionnaire, ayant de nombreuses valeurs mobilières, n'aura pas, dans une région, l'influence d'un propriétaire terrien installé depuis longtemps.

Pour M. Laurent, quelles que soient les facilités que l'on puisse donner en matière immobilière, il y aura enfin une différence essentielle entre les valeurs immobilières et les mobilières, car les premières sont, par essence, *limitées*, tandis que les secondes se créent à chaque moment en quantité de plus en plus grande.

M. Fernand FAURE fait remarquer que la discussion entamée serait tout à fait à sa place à la Société d'économie politique. Il pense, néanmoins, que les chiffres donnés par M. Malzac pourraient donner lieu, dans une prochaine séance, à de très intéressantes discussions : et à ce propos il verrait volontiers la Société de statistique émettre un vœu en faveur de la publication, par l'administration des contributions directes, tous les cinq ans, ou même tous les dix ans, des statistiques relatives aux mutations et à leur valeur.

Les réflexions émises par les derniers orateurs donnent lieu à la réponse suivante :

M. Yves GUYOT. — « Je réponds à la fois à M. Fernand Faure et à M. Charles Laurent :

« L'habitude de compter par revenu est une tradition moyenâgeuse dont les États-Unis sont affranchis. Dans les valeurs mobilières, est-ce que vous ne considérez pas que votre revenu n'est qu'une tranche du capital ? Vous avez acheté en 1899 tel titre, dont la perte en capital a atteint ou dépassé tous les revenus que vous avez pu toucher depuis cette époque. Est-ce que vous ne faites pas ce calcul ?

« M. Charles Laurent a trouvé que j'avais commis une contradiction quand, d'un côté, j'avais parlé du revenu de la terre et de l'autre du capital. Je ne l'aperçois pas; j'ai dit que la difficulté des mutations en diminuait la valeur. C'est incontestable. M. Charles Laurent a opposé, à la mobilisation de la terre, une question de sentiment qui n'a rien d'économique. Il considère qu'il faut attacher l'individu à la terre. C'est la théorie de la glèbe. Je considère que nous devons mettre entre les mains des propriétaires un instrument de meilleure qualité que celui qui existe actuellement. C'est là le devoir des économistes et des hommes d'État. Ensuite chacun en fera l'usage qu'il lui conviendra. Sous prétexte de protéger le propriétaire contre son imprudence, l'État le ruine en ne lui donnant pas cet instrument : et le propriétaire rural abandonne sa terre et vient à la ville. »

M. Payelle ne méconnaît pas l'intérêt du livre des îlots fonciers préconisé par M. Malzac, mais il ne croit pas qu'au point de vue de la garantie de la propriété immobilière, ce livre puisse être d'un grand profit.

M. Payelle rappelle que la Chambre désirait établir un impôt personnel en tenant compte de ce que la terre a produit effectivement entre les mains de ses propriétaires actuels, en distinguant, par exemple, la faible production du vieillard de la production normale de l'homme fait. L'impôt sur le revenu permet en effet des ménagements dont ne tiendrait pas compte l'impôt sur le capital.

Le Sénat, au contraire, désirait frapper non le revenu propre et actuel de la terre, mais le revenu moyen, sans se préoccuper de la position du détenteur. Ceci revenait en fait à frapper le capital, comme le demandait M. Y. Guyot, mais il signale le danger de cette méthode en cas de crise, de sinistres causés par les éléments naturels, contre lesquels l'homme est impuissant à se défendre ou du moins mal défendu.

M. le Président félicite M. Malzac de sa communication, qui a donné lieu à d'intéressants débats, et clôt la discussion.

La séance est levée à 10h 30.

Le Secrétaire général,	Le Président,
E. Fléchey.	Albert Delatour.

La séance avait attiré un nombre exceptionnel d'auditeurs; le dîner qui l'a précédée, comme à l'ordinaire, avait été en effet transformé en banquet donné en l'honneur de notre collègue M. Charles Laurent, premier président de la Cour des comptes, membre du Conseil de la Société, nommé délégué financier de la Turquie et sur le point de partir pour Constantinople.

Au dessert, M. le Président Delatour a pris la parole pour fêter, au nom de la Société, la haute mission conférée à M. Charles Laurent.

C'est le plus grand plaisir, dit-il, que peuvent lui causer les fonctions éphémères de Président annuel que de le désigner aujourd'hui pour être près de M. Laurent l'interprète de ses collègues.

M. le Président fait part, d'abord, des excuses d'un certain nombre de membres : MM. Pallain, Raffalovich, Tranchant, Bertillon, Delanney, etc., exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister au banquet.

« ... La mission qui vous est donnée, poursuit l'orateur en s'adressant à M. Charles Laurent, vous fait honneur, car elle montre en quelle estime est tenu et votre compétence et votre caractère; elle fait aussi honneur à notre pays.

« Au lendemain de cette révolution pacifique qui offre peut-être le plus grand exemple de sang-froid, de pleine possession de soi-même qu'ait jamais donné un peuple dans de pareilles conditions, le nouveau gouvernement a senti que, pour durer, il lui fallait de bonnes finances et il vous a chargé, mon cher ami, de les organiser. Ce n'est pas seulement parce que vous avez la connaissance la plus parfaite des principes qui font les finances fortes, c'est aussi parce que vous avez montré pendant quatorze années comment vous savez les défendre. Ainsi vous possédez et la compétence nécessaire pour rechercher la meilleure organisation et la fermeté indispensable pour la faire prévaloir... »

M. le Président termine en disant que la Société de statistique tout entière, très fière de voir M. Charles Laurent porter à l'étranger nos couleurs, l'accompagne des meilleurs vœux et boit à sa santé et à ses succès. (*Applaudissements.*)

M. Laurent a répondu à M. Delatour qu'il le remerciait des trop aimables paroles qu'il lui avait adressées : certes, il ne se dissimule pas les difficultés qu'il rencontrera dans sa mission, car il va dans un pays où il manque une Société de statistique et il sait que pour faire de bonnes finances il faut de bonnes statistiques. « En tout cas, dit l'orateur en terminant, vous me faites contracter, ce soir, mon cher Président, une dette envers la Société de statistique et je vous devrai, à mon retour, un compte rendu du travail que je vais faire en Turquie : s'il m'est besoin quelquefois d'un soutien et d'un réconfort, je les trouverai dans le souvenir de la cordiale amitié que vous m'avez témoignée ce soir et dont je vous remercie sincèrement. » (*Applaudissements.*)

II

LA STATISTIQUE

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (1)

Le titre de ce cours est *Géographie commerciale et Statistique*. Il a été professé sans discontinuité depuis les premiers jours de l'ouverture de l'École libre des sciences politiques. Le titre a été quelque peu modifié ; l'objet est resté le même : initier les étudiants à la connaissance de la statistique et au maniement de ses méthodes et de ses résultats par l'exposé de quelques-unes de ses applications. Il est nécessaire, messieurs, que vous possédiez cette connaissance pour poursuivre fructueusement vos études sur les matières politiques, économiques et sociales.

I. — On peut concevoir un cours de statistique de plusieurs manières, de deux particulièrement. La première est celle d'un *cours théorique et technique* consacré à l'exposé et à la discussion des méthodes, aux procédés de calcul, à la recherche des éléments, à la formation des questionnaires et des tableaux, à la représentation graphique, à la bibliographie statistique : cours nécessaire pour quiconque se propose

(1) Lorsque, en 1871, M. Boutmy, s'occupant de la fondation de l'École libre des sciences politiques, m'a demandé mon concours, je le lui ai promis, étant convaincu que cette fondation serait une œuvre éminemment utile à l'enseignement supérieur en France. Le programme devait comprendre l'économie politique et la statistique. Je choisis la statistique parce qu'à cette époque il ne manquait pas en France de maîtres capables d'enseigner l'économie politique et que je ne voyais pas de statisticien ayant l'aptitude nécessaire au professorat. La première leçon du *cours de statistique* a été faite en janvier 1872, dans la seconde semaine de l'ouverture des cours de la nouvelle école. Il a été continué régulièrement tous les ans ou tous les deux ans depuis cette époque. De 1872 à 1877, les leçons ont eu pour sujet principal la statistique économique de la France, comparée à celle des pays étrangers ; de 1878-1887 la démographie, de 1888-1892 la statistique comparée. Depuis 1892, après la mort de M. Pigeonneau, qui enseignait la géographie commerciale, et sur la demande de M. Boutmy, le titre du cours est devenu : *Géographie commerciale et statistique*. Ce cours, qui revient tous les deux ans, a été professé par M. Levasseur, pour la première partie et, pour la seconde partie, successivement par M. A. de Foville et par M. Pierre Leroy-Beaulieu.

Le programme du cours de 1908-1909 porte : 1° M. Levasseur : La Statistique ; — Population du globe. — Quelques productions importantes : céréales, coton, houille et fer, métaux précieux. — Les moyens de transport ; — La France agricole, industrielle et commerciale. — 2° M. Pierre Leroy-Beaulieu : Angleterre, Allemagne, États-Unis d'Amérique ; conditions physiques et économiques ; — Principales branches de la production ; — Voies de communications ; relations avec le dehors ; mouvements d'expansion ; — Rapports entre les vieux pays et les pays neufs ; — Le Commerce.

A chaque leçon, les élèves ont devant les yeux des tableaux, cartes et graphiques de statistique en style mural se rapportant au sujet traité par le professeur.

d'embrasser la profession de statisticien. La seconde manière consiste à appliquer dans un *cours pratique* ces procédés à un certain nombre de matières fournies par la statistique, à mettre en évidence les résultats et à enseigner ainsi à juger de leur valeur par une critique raisonnée.

C'est la seconde méthode que nous employons ici, parce que, si vous avez tous besoin d'avoir l'intelligence de la statistique, vous n'êtes pas destinés à devenir tous des statisticiens de profession. La statistique, qui recueille les faits sociaux, les classe, les combine, les présente sous leurs divers aspects, est un auxiliaire indispensable pour l'étude des problèmes sociaux; on peut dire qu'elle est la lumière de l'économie politique dans les questions d'application. Il n'est pas nécessaire pour cela que tous les hommes d'État soient des statisticiens; mais il est désirable qu'ils soient tous en état de comprendre la statistique et de s'en servir.

Dans notre cours, nous appliquons cette seconde méthode à l'étude de la géographie, nous ne disons pas géographie commerciale, expression trop étroite, mais *géographie économique*, laquelle est utile à votre instruction par elle-même et comme complément de l'économie politique.

Cette première leçon sera pourtant consacrée à vous donner une idée sommaire de la technique.

II. — Les auteurs ont imaginé plus de cinquante définitions de la statistique. La nôtre, qui est brève et que nous croyons suffisamment claire, est celle-ci : *La statistique est l'étude numérique des faits sociaux.* La statistique, en effet, rassemble ces faits, les compte, les groupe et les étudie par masses. On a critiqué cette définition parce qu'en effet on dresse des relevés numériques de faits autres que les faits sociaux, par exemple des catalogues d'étoiles filantes, des observations météorologiques; mais les méthodes de constatation sont tellement différentes de celles de la statistique sociale que nous croyons que la distinction peut être maintenue. Cependant je vous donne aussi la définition de M. Faure, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui est plus développée et plus compréhensive que la nôtre : « La statistique est le dénombrement méthodique des faits, des individus ou des choses qui peuvent être comptés et la coordination des chiffres obtenus. »

En effet, tout ce qui peut se compter est de son domaine : le nombre des habitants d'un pays, les naissances, mariages et décès, les produits de l'agriculture et de l'industrie, la marine et les transports, les finances, les crimes et délits, et mille autres espèces de faits (1).

La statistique est-elle une science? Question d'école qui a été plus agitée jadis qu'aujourd'hui.

Les uns disent qu'elle est une science puisqu'elle a ses méthodes propres; d'autres sont portés à en faire une sorte de sociologie universelle ayant pour objet de décrire et de grouper méthodiquement les phénomènes de toute espèce que la statistique peut parvenir à compter dans la vie des sociétés (2).

Nous sommes plutôt porté à dire qu'elle est un *procédé scientifique d'investiga-*

(1) Dans le premier volume de *La Population française* (t. I, p. 25 et 26), nous avons donné un tableau méthodique des principaux faits qui sont l'objet de statistiques.

(2) M. G. von Mayr, *Begriff und Gliederung der Staatswissenschaften*. Un des premiers statisticiens, Achenwall, l'entendait ainsi, quand il définissait la statistique : « La connaissance approfondie de la situation respective et comparative des États. »

tion s'appliquant non à une matière unique, mais à des matières extrêmement diverses (surtout si on y comprend les sciences de la nature) qui n'ont pas l'unité nécessaire pour constituer véritablement une science. Des auteurs ont dit avec raison que la statistique est un instrument et non une fin [1]. Elle fournit aux sciences sociales des matériaux, de très précieux matériaux quand elle est bien faite; mais elle n'est pas la science sociale.

On distingue la *statistique statique* et la *statistique dynamique.* La première constate le nombre de faits existant à un moment donné : par exemple, la population d'un pays, la marine marchande d'un État; ce sont des collections d'unités existant en même temps qu'elle additionne. La seconde enregistre et groupe des séries de phénomènes qui se sont produits à la suite les uns des autres pendant un temps déterminé, comme le nombre des mariages pendant une année ou la quantité des marchandises importées et exportées ; ce sont des phénomènes successifs qu'elle réunit pour en former le total.

III. — Dresser des statistiques est surtout une affaire d'État. L'État y emploie toute une hiérarchie de fonctionnaires. Il y a aussi de grandes administrations, telles que les chemins de fer, les compagnies d'assurance, les grandes banques, qui dressent régulièrement des statistiques ; il y a même aux États-Unis des universités qui le font. Des particuliers en entreprennent quelquefois ; mais le champ de leurs recherches est nécessairement borné et leur rôle est plutôt d'utiliser les statistiques que de les créer.

Quant aux statistiques d'État, les procédés d'investigation et d'élaboration diffèrent de l'une à l'autre.

Première condition : le directeur d'une statistique doit être un fonctionnaire consciencieux, voulant chercher la vérité plutôt que fournir des arguments à une thèse préconçue. Il doit non seulement connaître la technique générale, mais encore la matière spéciale dont il entreprend le dénombrement ; car le succès de l'entreprise dépend d'abord de la manière dont le questionnaire a été dressé, ensuite de l'art avec lequel sont élaborées les données recueillies. Une omission ou une obscurité dans le questionnaire peut causer un mal irréparable parce que, pour y remédier, il faudrait recommencer une enquête coûteuse. Il ne faut pas y introduire des questions superflues, afin de ne pas compliquer inutilement le travail des recensés. Pour cela, il importe que le directeur ait préalablement bien établi le plan des tableaux de sa publication future, afin que son questionnaire fournisse la réponse à chacune des colonnes de ces tableaux. Il en est d'ailleurs de ce plan comme de tout plan littéraire ; il peut être modifié ensuite en cours d'exécution, mais il est nécessaire qu'il préexiste pour guider l'enquête.

On ne s'improvise pas statisticien, et un statisticien est rarement apte à faire toute espèce de besogne statistique. Un démographe convient pour conduire un dénombrement de la population, un pédagogue pour une statistique de l'instruction, un jurisconsulte pour une statistique de la criminalité.

IV. — Nous essaierons de vous faire comprendre le mécanisme d'un dénombrement par quelques exemples. Nous en choisirons d'abord deux qui appartiennent à

[1] Voir *La Statistique, ses difficultés, ses procédés, ses résultats*, par M. André Liesse.

la catégorie des statistiques statiques, statistiques à l'exécution desquelles nous sommes depuis longtemps associé : le recensement de la population et la statistique de l'enseignement primaire.

Le *recensement de la population* a lieu en France tous les cinq ans, à un jour fixé, maintenant au mois de mars, époque à laquelle la population est plus stable qu'en été et où les relevés à domicile sont plus faciles pour les recenseurs que pendant les frimas d'hiver. Le service de la Statistique générale de France, secondé par une commission de statisticiens, prépare les questionnaires, à savoir : 1° (*a*) un bulletin individuel qui doit être rempli par chaque personne ou au nom de chaque personne recensée, (*b*) une feuille de ménage dans laquelle le chef de famille place tous les bulletins individuels rédigés chez lui, et les récapitule avec addition des personnes de sa famille qui, étant absentes, n'ont pas rempli chez lui de bulletin individuel (*c*), un bordereau de maison dans lequel sont insérées les feuilles des ménages habitant la même maison, (*d*) une feuille spéciale pour les établissements, pensions, hôpitaux, casernes, etc., qui logent en communauté un groupe de personnes ; 2° diverses feuilles de récapitulation sur lesquelles les maires des communes inscrivent les noms et qualités des personnes recensées dans leur commune ; 3° d'autres feuilles départementales de récapitulation.

Les modèles de ces bulletins et feuilles sont envoyés par le Ministre de l'intérieur aux préfets et les préfets les envoient aux maires, qui s'assurent du nombre de bulletins nécessaires pour leur commune. Les bulletins sont distribués à domicile, un ou deux jours avant la date du dénombrement, par des agents spéciaux qui vont ensuite les recueillir en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'omissions.

Un premier dépouillement est fait par les soins du maire, qui dresse les tableaux récapitulatifs de sa commune et les envoie au préfet.

Le préfet dresse à son tour par commune les tableaux de son département et les envoie au Ministre de l'intérieur.

Le Ministre de l'intérieur dresse ensuite tout le tableau général de la population de la France par communes, avec distinction de la population agglomérée et non agglomérée, de la population municipale et de la population comptée à part. Ce tableau est publié sous forme de décret et constitue, jusqu'au recensement suivant, la *population légale* de la France.

La Statistique générale de France, qui relève du Ministère du travail et de la prévoyance sociale depuis 1907 (elle relevait auparavant du Ministère du commerce), fait, de son côté, une *étude démographique* du dénombrement. Elle l'a faite jusqu'en 1896 au moyen des tableaux communaux et départementaux. Depuis le dénombrement de 1901 elle emploie les originaux mêmes, bulletins et feuilles, qui lui sont envoyés de toutes les communes et qui forment un total d'une quarantaine de millions de documents.

Le dépouillement aurait exigé une dépense énorme de temps et d'argent par les anciens procédés de comptage. L'emploi d'un mécanisme très ingénieux, qui transforme chaque bulletin en un carton analogue aux cartons du métier à tisser Jacquard et qui inscrit d'un seul coup toutes les indications d'un carton sur des compteurs, a non seulement simplifié le travail, mais encore a mis, grâce à un bon système de contrôle, les résultats à l'abri des erreurs de calcul. Par le jeu de ces compteurs, le statisticien obtient tous les totaux partiels ou généraux dont il a besoin pour son étude analytique. Il n'a qu'à les lire et à les inscrire au fur et à mesure en les portant

à leur place dans les cadres des tableaux préparés d'avance. La première partie de son travail est ainsi faite. Quelque rapide que soit le débit des cartons par les machines, c'est un travail très long.

Il reste ensuite au statisticien à étudier les nombres obtenus, à les comparer entre eux ou avec les nombres de même nature fournis par les dénombrements antérieurs. Il en tire des rapports de quantité qu'il exprime d'ordinaire en tant pour cent et des moyennes que l'on peut calculer de plusieurs manières. Il ne conviendrait pas dans une publication officielle de s'écarter d'une étude numérique des faits; mais il est très utile pour les lecteurs d'éclairer ces faits par des explications et des rapprochements. C'est la partie la plus personnelle de l'œuvre; elle est publiée d'ordinaire sous forme d'introduction aux tableaux qu'elle commente et dont elle résume la substance; c'est aussi la partie la plus fréquemment utilisée par la masse des lecteurs, qui n'ont pas le loisir de pénétrer jusque dans les détails. Une bonne introduction est une œuvre scientifique qui fait honneur à son auteur.

Un dénombrement est une opération de longue haleine. La publication dans laquelle les résultats sont consignés est souvent considérable. Ainsi, le recensement de la population de la France en 1901 forme, outre le volume publié par le Ministère de l'intérieur, cinq volumes in-quarto. Le Census des États-Unis en 1900 remplit douze volumes grand in-quarto.

Il existe depuis trente-sept ans au Ministère de l'instruction publique une *Commission de statistique de l'enseignement primaire* qui publie tous les cinq ans un volume de statistique. Tous les ans, des bulletins dont le questionnaire a été préparé par elle sont remis à tous les directeurs et directrices d'école, maternelle, primaire, primaire supérieure, vers la fin de l'année scolaire. Les maîtres et maîtresses doivent les remplir en se servant principalement du registre matricule, du registre d'appel et de la feuille récapitulative dont les cadres ont été préparés par la Commission et contiennent tous les renseignements relatifs à leurs élèves. Muni de ces bulletins, l'inspecteur primaire dresse par commune et par école (une ligne pour chaque école) le document statistique de sa circonscription dit « états de situation ». C'est sur la base de ces états que le ministère compose les tableaux du volume dont l'ordonnance a été réglée d'avance. A l'aide de ces tableaux le président de la Commission rédige le rapport, qui est examiné d'abord dans une petite commission composée du directeur et des chefs de bureau de l'enseignement primaire, puis communiqué en épreuve aux membres de la Commission de statistique, discuté et voté par elle en séance plénière. Ce rapport figure en tête du volume qui est remis par la commission au Ministre.

Chaque statistique a, d'ailleurs, ses moyens particuliers adaptés à son objet. Ainsi, quand le Ministère de l'agriculture veut dresser la *statistique annuelle des récoltes*, il fait parvenir aux maires des feuilles préparées d'avance conformément à un règlement de 1902; il n'en envoie pas à tous les cultivateurs: la plupart d'entre eux ne répondraient pas exactement, par ignorance ou par volonté de ne pas révéler le secret de leur revenu. C'est le maire qui remplit les feuilles. Il doit le faire d'après un registre des cultures contenant l'indication de la superficie agricole et celle des rendements moyens. Mais, dans un très grand nombre de communes, ce registre n'est pas tenu, et la commission qui doit aider le maire dans son travail est très rarement réunie, de sorte que, malgré les précautions prises par le Ministère en vue de l'exactitude, les réponses au questionnaire ne sont le plus sou-

vent que des évaluations approximatives, parfois même faussées par le peu d'intérêt que le maire prend à la statistique ou par l'intérêt qu'il croit avoir à dissimuler la vérité. Aussi la statistique agricole est-elle le plastron des sceptiques, qui la traitent de fantaisie. Les sceptiques exagèrent : elle n'est qu'imparfaite. Les totaux qu'elle fournit, provenant d'évaluations plus ou moins bien faites, mais faites sur place dans plus de 36 000 communes, renseignent assurément mieux que ne feraient des chiffres imaginés, sans relevé numérique, par des agronomes, d'après leurs relations personnelles et la connaissance de l'état climatérique de l'année. Nous reviendrons dans une autre leçon sur ces résultats.

Les *statistiques dynamiques* procèdent, en général, autrement que les statistiques statiques. Par exemple, pour la *statistique du mouvement de la population,* c'est-à-dire des naissances, mariages et décès, les maires relèvent, chaque année, leur nombre sur le registre d'état civil et portent ces nombres, avec les détails requis, sur des feuilles préparées d'avance. L'élaboration des documents, le rapport et la publication se font par les soins de la Statistique générale. C'est une statistique qui peut être très exacte, puisqu'elle n'exige des autorités locales que l'addition d'actes inscrits sur des registres. Cependant il s'y glisse des erreurs d'addition; pour les éviter, la Statistique générale demande qu'un extrait des actes originaux lui soit envoyé.

La statistique statique et la statistique dynamique se complètent l'une par l'autre et parfois se confondent presque. C'est ce qui a lieu, par exemple, pour la *démographie,* science fondée entièrement sur l'état et le mouvement comparés de la population.

Pour la *statistique du commerce extérieur,* chaque douane de terre et de mer, chaque entrepôt consigne sur des registres l'entrée et la sortie de toutes les marchandises d'après une classification arrêtée par l'administration centrale, avec la qualité, le poids, la provenance ou la destination de ces marchandises, leur affectation au commerce général ou au commerce spécial. Copie de ces documents est envoyée, à des époques régulières, à la Direction générale des douanes, qui les publie d'abord partiellement; ensuite, quand la Commission des valeurs de douane a fixé le prix de chaque article pour l'année courante, la Direction établit, en valeur comme en quantité, les mouvements partiels et le mouvement total du commerce extérieur de la France durant l'année.

Toutes les statistiques ne comportent pas un travail aussi compliqué. Il suffit parfois d'un simple enregistrement. Ainsi, quand l'Office du travail a publié une enquête statistique sur *Les Salaires et la durée du travail,* il a dû se livrer à une longue élaboration des données pour établir, en quatre volumes, ses tableaux, ses coefficients et les commenter, tandis que, lorsqu'il a publié des *Bordereaux de salaires,* il n'a eu qu'à reproduire, en les classant par ordre, les données des conseils de prud'hommes et des syndicats.

La statistique des salaires est une de celles sur lesquelles les enquêtes ne sauraient être ni complètes, ni certaines; c'est, comme l'a dit M. Arthur Fontaine, une zone nébuleuse.

Dans certains cas, il peut être à propos de se borner à une statistique partielle, dont on applique hypothétiquement le résultat à la totalité des phénomènes de l'espèce.

V. — La valeur des résultats varie beaucoup suivant l'espèce de faits recensés. Si ce

sont des faits administratifs, c'est-à-dire créés par acte administratif et inscrits sur un registre à mesure qu'ils se produisent, comme les jugements des tribunaux ou la levée des impôts, le travail est relativement facile et les résultats ont beaucoup de chances d'être tout à fait exacts. Si ce sont des faits qui, sans être de création administrative, sont régulièrement enregistrés par l'administration, comme les naissances et décès ou l'importation et l'exportation des marchandises, les résultats ont aussi chance d'être exacts, quoiqu'un peu moins, parce qu'il peut y avoir des omissions dans l'enregistrement. C'est ainsi que la statistique commerciale de deux États donne souvent des résultats très différents sur leurs échanges réciproques. Les faits qui ne sont ni administratifs ni enregistrés administrativement, comme le dénombrement de la population ou le rendement des récoltes, donnent des résultats qui n'offrent pas les mêmes garanties et dont le degré d'approximation diffère beaucoup suivant la nature des faits à colliger, l'état général des esprits dans le pays et l'habileté des enquêteurs.

La composition des grandes statistiques officielles comprend ainsi quatre degrés, après que le directeur s'est assuré de pouvoir obtenir un résultat suffisamment satisfaisant : 1° la *préparation* des questionnaires et des cadres ; 2° l'*inventaire*, c'est-à-dire la recherche et la constatation des faits à leur source, pour lesquelles il importe de choisir une époque favorable ; 3° l'*élaboration* des données rassemblées à l'administration centrale, l'expression numérique des faits et leur distribution méthodique en tableaux ; 4° l'*étude comparative* de ces tableaux, et l'établissement de résumés, de rapports et de moyennes.

Ce sont autant de filières par lesquelles passent, se groupent et se répartissent les unités primitivement recueillies.

Il y a des directeurs de statistique qui n'abordent pas ce quatrième degré et qui laissent au public le soin de tirer de leur œuvre les résultats qui seront à sa convenance. Nous pensons qu'ils ont tort, car personne n'est plus en état qu'eux d'extraire du document dont ils sont les auteurs la substance principale, d'épargner ainsi beaucoup de peine au lecteur, et souvent même d'empêcher son jugement de s'égarer par des calculs mal faits ou par des opinions préconçues.

VI. — Les *rapports* en effet ne doivent être établis qu'entre choses réellement comparables. Il y a plusieurs manières de les exprimer : en *tant pour cent* par exemple, ou en nombres-indices. Les *nombres-indices* (index numbers en anglais) se calculent en prenant pour base un certain fait dont on représente la quantité par 100, et en établissant la proportion de ce fait avec une série de faits de même espèce (F : 100 : : F′ : x). Ils sont d'un usage commode et fréquent.

La *moyenne* est la résultante intermédiaire et unique d'un certain nombre de quantités de même espèce ; c'est une abstraction, en ce sens qu'il peut arriver qu'aucun fait observé n'y corresponde absolument, et c'est en même temps une synthèse qui résume toute une série de faits. Il y a plusieurs espèces de moyennes (¹). La plus simple et la plus usitée est la *moyenne arithmétique*. Exemple : la moyenne de 9, 11, 13, 9, 8 est 10. La moyenne est d'autant plus précise que les éléments qui la composent sont plus nombreux et plus voisins d'elle ; car une moyenne composée d'éléments très disparates, comme par exemple 10, moyenne de 20, 7 et 3,

(¹) Voir *La Statistique, ses difficultés, ses procédés, ses résultats*, par André Liesse.

n'aurait aucune valeur. On se sert, dans certains cas, par exemple pour exprimer le taux d'accroissement moyen d'une population, de la *moyenne géométrique,* dont le calcul est plus compliqué.

La moyenne est distincte de la quantité la plus fréquente d'un groupe de quantités, que des statisticiens ont proposé de nommer la valeur normale.

Quand, comparant la superficie au nombre de ses habitants, on dit que la France a *en moyenne 73 habitants* par kilomètre carré, on donne en réalité moins une moyenne qu'un *résultat moyen.*

Les moyennes sont indispensables à la statistique. Il faut en user; mais, quand on veut étudier sérieusement une question, il ne faut pas s'enliser dans leur généralisation, parce qu'elles suppriment les particularités de la série des phénomènes qu'elles condensent et les exceptions qu'il est souvent très intéressant de connaître.

La *statistique graphique* est un moyen d'expression qui dans beaucoup de cas facilite l'intelligence des séries de nombres et leur comparaison. Elle consiste dans la représentation de ces nombres par des figures géométriques qui donnent à la notion abstraite des chiffres une forme sensible et concrète. Ses procédés varient suivant le goût des auteurs et suivant l'objet qu'ils veulent faire comprendre. Pour la statistique statique, on emploie souvent des *surfaces proportionnelles* à l'importance de chacun des faits qu'on compare; on emploie aussi les *cartogrammes,* c'est-à-dire des cartes sur lesquelles, au moyen de couleurs ou de signes, on figure l'intensité relative d'un fait statistique dans les diverses circonscriptions d'un pays. Pour la statistique dynamique on emploie surtout les *courbes* dont la longueur horizontale est proportionnelle à la durée du temps et dont la hauteur verticale l'est à l'importance du phénomène à chacune des dates observées. La courbe, qui s'allonge en montant ou en descendant, fait saisir d'un coup d'œil les variations d'intensité du phénomène et la date de ces variations. S'il y a plusieurs courbes, c'est-à-dire plusieurs phénomènes comparés, l'œil distingue instantanément les rapports de variation de ces phénomènes à travers le temps, rapports souvent difficiles à démêler dans des tableaux de chiffres. Les courbes, qui doivent toujours être simples afin d'être claires, sont des instruments très utiles à l'auteur pour l'invention, au professeur pour la démonstration et au lecteur pour l'intelligence des séries.

La courbe donne matière à l'*interpolation* et à l'*extrapolation,* c'est-à-dire au complément par analogie de la courbe dans les endroits où l'observation manque ou à sa continuation dans le temps futur : instrument délicat à manier et souvent dangereux quand l'auteur s'aventure dans l'extrapolation.

Nous avons été, croyons-nous, des premiers en France, il y a une quarantaine d'années, à introduire les graphiques dans les livres classiques de géographie. Nous en faisons un fréquent usage dans le cours de l'École.

VII. — En France, où la statistique n'est pas centralisée dans un bureau unique, chaque ministère dresse et publie les statistiques qui sont de son ressort. Le Ministère des finances dresse les statistiques des finances, du commerce extérieur et de la navigation, de l'enregistrement, des manufactures d'État; le Ministère des travaux publics dresse les statistiques de l'industrie minérale, des chemins de fer, de la navigation intérieure; le Ministère du commerce, les statistiques commerciales; le Ministère de l'instruction publique, les statistiques de l'enseignement; le Ministère de la

justice, les statistiques de la justice civile et de la justice criminelle; le Ministère de l'agriculture, les statistiques agricoles; le Ministère de l'intérieur, les statistiques financières des communes, les statistiques de l'assistance, celles des prisons; le Ministère de la guerre, les statistiques du recrutement, du service de santé, etc. (¹). Les publications de ces ministères sont condensées dans l'*Annuaire statistique de la France*.

Presque tous les États d'Europe et, hors d'Europe, les États-Unis, où la statistique est très développée, la République argentine, le Japon, plusieurs colonies possèdent à peu près la même richesse de statistiques; leurs *Annuaires*, dont je mets la liste sous vos yeux, en fournissent la preuve.

Des commissions ont été instituées qui sont d'utiles auxiliaires quand le gouvernement sait s'en servir. La première a été celle de Belgique (1845). En France, le Conseil supérieur de statistique, qui date de 1885, a été réorganisé en 1893 et additionné d'un comité permanent. Plusieurs ministères ont des commissions spéciales de statistique (²). Les bureaux de quelques pays sont pourvus d'un *séminaire* dans lequel on forme des statisticiens. L'enseignement de la statistique a un certain nombre de chaires dans les universités étrangères; en France, il n'occupe qu'une place restreinte (³).

Les gouvernements, outre les statistiques originales qu'ils ont la mission spéciale de dresser, publient presque tous aujourd'hui, sous le titre d'*Annuaires*, les plus intéressants tableaux statistiques de toute nature relatifs à leur pays, quelquefois même à des pays étrangers, qui leur sont fournis par les administrations compétentes. L'*Annuaire statistique de la France* dont la publication remonte à l'année 1880 et dont la dernière édition contient : 1° 503 tableaux relatifs à l'année 1906; 2° une importante série de tableaux (134 tableaux) récapitulant les données des années antérieures, est un recueil dans lequel les matières sont classées méthodiquement, recueil qui est précieux pour les travaux d'ordre économique et social et dont l'usage devrait être plus répandu.

VIII. — A côté des annuaires, publications officielles, il est utile de signaler des publications annuelles privées, qui sont presque des encyclopédies statistiques, le *Statesman's Yearbook*, l'*Almanach de Gotha*, les *Aperçus statistiques* de M. Sundberg.

La plupart des grandes administrations privées, chemins de fer, banques, etc, qui publient des statistiques, n'ont pas besoin de procéder à des enquêtes; elles trouvent dans leur comptabilité journalière les éléments de leur publication. Mais l'élaboration de ces éléments n'exige pas moins les qualités du statisticien.

S'il y a peu de particuliers qui puissent créer une statistique originale, il y en a

---

(¹) Nous avons donné, il y a une trentaine d'années, une liste et un historique de ces publications. (Voir *Journal de la société de statistique de Paris*, juin 1885). Le nombre a augmenté depuis ce temps (Voir *Éléments de statistique*, par M. Fernand Faure, chap. VII).

(²) La commission de statistique de l'enseignement primaire, que nous avons déjà citée, a été instituée en 1876.

(³) Dans l'enseignement supérieur, il y a la chaire de statistique de la Faculté de Paris, la chaire de géographie, histoire et statistique économiques du Collège de France, la chaire d'économie industrielle et statistique du Conservatoire des arts et métiers, la chaire de géographie commerciale et statistique de l'École libre des sciences politiques.

pourtant qui y ont réussi, par exemple pour la statistique des prix, entreprise par plusieurs personnes, par M. Soethbeer entre autres, et poursuivie avec méthode, depuis plus de quarante ans, par l'*Economist* et par M. Sauerbeck, et pour la statistique des valeurs mobilières, à laquelle s'est attaché M. Neymarck avec le concours de l'Institut international de statistique.

IX. — On a distingué les statisticiens en *producteurs* et *consommateurs*. Nous venons de parler des producteurs, lesquels sont presque toujours aussi des consommateurs. Les consommateurs eux-mêmes, d'ailleurs, peuvent se diviser en *consommateurs-producteurs* et en *consommateurs-amateurs*.

Les premiers tirent des publications officielles soit les éléments de travaux statistiques nouveaux de critique ou de vulgarisation, soit les matériaux d'œuvres économiques ou sociales plus ou moins complètement fondées sur la statistique. Telle est, par exemple, la théorie des crises, que M. Juglar a exposée en prenant pour base les statistiques financières et banquières. Il n'est guère aujourd'hui d'études sociales qui n'aient besoin de s'appuyer sur des statistiques; il est même une science, la *démographie*, qui est presque entièrement construite avec des statistiques de la population.

Il faut encourager les seconds, c'est-à-dire les consommateurs-amateurs, parce qu'il est désirable que beaucoup de personnes prennent l'habitude de se rendre par elles-mêmes un compte exact des choses; mais il faut aussi les prévenir contre le danger de la légèreté. Il ne suffit pas de cueillir un chiffre dans un tableau ou dans un rapport, soit parce qu'il est tombé sous les yeux du lecteur, soit parce que le lecteur a trouvé qu'il flattait son opinion. Dans ce dernier cas, l'amateur interroge la statistique non pour s'éclairer, mais pour y prendre un argument de combat, sans s'inquiéter du vrai sens ou de l'exactitude des chiffres.

On a déconsidéré auprès de beaucoup de gens la statistique par l'abus qu'on en a fait dans des livres ou dans des discours; à la tribune, on entend parfois des orateurs s'évertuer à prouver le pour et le contre avec des chiffres puisés dans le même document. Il faut non seulement être de bonne foi, mais être attentionné et quelque peu clairvoyant pour lire convenablement une statistique.

Le consommateur consciencieux, avant d'employer une statistique, doit chercher à en connaître la qualité. Cette qualité varie beaucoup suivant la nature de la chose recensée et l'habileté du recenseur. Celui-ci, comme nous l'avons dit, doit être instruit dans la matière qu'il traite; quant à la chose, le résultat est en général meilleur quand la population qui répond au questionnaire est suffisamment instruite et quand elle n'a pas un intérêt personnel à fournir des réponses trompeuses. Il est meilleur aussi, quand les faits sont faciles à recueillir avec précision; par exemple les mariages, qui ne peuvent exister qu'autant qu'ils sont inscrits sur un registre d'état civil et au sujet desquels il ne peut guère se glisser d'erreurs que par des fautes d'addition; les naissances et les décès fournissent aussi des résultats exacts, un peu moins toutefois, puisqu'il peut y en avoir dont l'inscription ait été omise. Les inscriptions des douanes sont précises; mais le résultat général de la statistique commerciale l'est moins, puisqu'il y a des marchandises qui passent en fraude; il s'y trouve même des chiffres dont il faut beaucoup se défier, ceux, par exemple, du mouvement des métaux précieux.

Nous venons de dire combien est défectueuse la statistique des récoltes. Tou-

tefois, nous avons ajouté et nous répétons qu'il est très utile de posséder des statistiques sur les matières agricoles et qu'il est légitime de s'en servir, à condition de faire les réserves nécessaires On pourrait en dire à peu près autant des statistiques du salaire et de bien d'autres. Pour toute consommation de statistique, il convient donc de s'enquérir d'abord du *coefficient d'exactitude,* comme un astronome s'enquiert, avant de déterminer la position d'un astre, du coefficient d'aberration de l'instrument et de sa vision personnelle.

X. — Avant de terminer, nous dirons quelques mots des débuts et des progrès de la statistique. Compter le nombre des habitants d'un pays et calculer sa richesse est une pensée qui a dû venir de bonne heure à l'esprit de plus d'un chef d'État. David a ordonné à Joab de parcourir le royaume d'Israël et de compter le peuple. Dans la république romaine, le *Census,* recensement des citoyens, se faisait régulièrement. Le monument d'Ancyre nous a appris qu'Auguste avait fait faire une description générale des richesses de l'empire.

Le Moyen Age a connu les pouillés, sortes d'inventaires des personnes et des biens placés sous la juridiction d'un seigneur ; le *Doom's day book* est une sorte de pouillé ; mais ce n'est pas là à proprement parler de la statistique. Ce n'est qu'au seizième siècle que la statistique est devenue l'objet d'une étude scientifique. Mais, depuis l'Italien Sansovino (1567) (1), le Français Davity (1614) (2), l'Allemand Conring (1660 et années suivantes) (3) jusqu'à Vauban (4), à l'Anglais William Petty (5) et à l'Allemand Achenwall (6) au dix-huitième siècle, les travaux ont porté principalement sur la description des ressources des États, description à laquelle manquaient précisément les données statistiques.

On commençait cependant à posséder quelques éléments sur la population ; des tables de mortalité étaient dressées par Halley en Angleterre (1693), en France par Deparcieux (1746) dont l'ouvrage (7) est remarquable à plus d'un titre, en Suède par Wargentin (1749) qui a mis à profit les premiers dénombrements des États scandinaves. De savantes études sur la démographie étaient publiées au dix-huitième siècle par Süssmilch en Allemagne, par Messance et Moheau (8) en France, etc.

C'est seulement à partir du dix-neuvième siècle que les gouvernements ont entrepris des enquêtes régulières de statistique. La France et l'Angleterre, qui avaient été devancées sur ce point par les États scandinaves et par les États-Unis, ont fait l'une et l'autre le premier *recensement* de leur population en 1801 et l'ont renou-

---

(1) *Del governo dei regni e republice antiche e moderni,* 1567.

(2) *Les États, empires, royaumes, seigneuries, duchés et principautés du monde représentés par la description des pays, mœurs des habitants, richesses des provinces, les forces, les gouvernements, la religion et les princes qui ont gouverné chaque État.* 1614. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions.

(3) *Exercitatio historico-politica de notitia singularis alicujus reipublicæ.* Imprimé très longtemps après la mort du professeur.

(4) *Projet d'une Dime royale avec les réflexions sur le même sujet,* 1707.

(5) *Several essay in political arithmetic; Political arithmetic,* 1682-1691.

(6) *Abriss der Staatswissenschaften der europæischen Reiche,* 1749. Les éditions suivantes portent d'autres titres.

(7) *Essai sur les probabilités de la vie humaine,* 1746.

(8) M. Fernand Faure pense que le nom de Moheau est un pseudonyme et que l'auteur des *Recherches et considérations sur la population de la France* (1778) est La Michodière.

velé presque régulièrement, la France tous les cinq ans, l'Angleterre tous les dix ans ([1]). La plupart des peuples civilisés les ont suivies ([2]). Les États de langue allemande, l'Angleterre (*Board of trade*, créé en 1832), la France (1833) [[3]] et d'autres États ont créé des *bureaux de statistique* durant la première moitié du dix-neuvième siècle. Des *commissions de statistique* ont été instituées par plusieurs gouvernements; des *sociétés de statistique* ont été fondées, celle de Londres date de 1835, celle de Paris, qui a succédé à d'autres sociétés du même genre, date de 1860.

Le développement des travaux statistiques a été considérable dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Les expositions universelles, dont la première a eu lieu à Londres en 1851, ont donné une forte impulsion aux publications officielles de ce genre, chaque État étant jaloux de présenter dans ces concours un résumé précis de ses richesses, de ses forces productives et de ses progrès. Les statisticiens qui se rencontrèrent à Londres en 1851, le Belge Quételet et le Prussien Engel particulièrement, conçurent l'idée de stimuler les études de statistique et d'imprimer aux publications une uniformité de cadres qui les rendît comparables en fondant un *Congrès international de statistique*. Ce congrès, en effet, eut sa première session à Bruxelles en 1853, laquelle fut suivie de huit autres sessions, la dernière à Budapest en 1876. Le contact de chefs de bureau, de professeurs et d'écrivains discutant périodiquement les méthodes et votant des programmes, a excité l'émulation; la science et les publications en ont largement profité pendant un quart de siècle. Mais la politique allemande prit ombrage de cette institution sans motif sérieux et le congrès cessa de se réunir. Les statisticiens, qui avaient conscience de l'importance de ce contact scientifique et confraternel, fondèrent en 1885, à Londres, sur une base plus rationnelle, l'*Institut international de statistique,* qui existe depuis ce temps et dont les sessions se tiennent tous les deux ans. La prochaine session aura pour siège Paris en 1909. L'Institut international de statistique publie un bulletin qui forme aujourd'hui une collection de seize volumes.

Dans l'introduction sur la statistique que nous avons placée en tête de notre ouvrage sur la population française nous disions : « Les statisticiens sont devenus une légion... Ils se partagent en plusieurs écoles suivant leurs aptitudes; les mathématiciens s'appliquent à déterminer les règles les meilleures pour disposer les données et en tirer par le calcul des rapports et des moyennes; les chefs de service travaillent, chacun dans sa sphère, à présenter de la manière la plus complète et la plus claire les faits qu'ils sont chargés de recueillir; les économistes se servent des résultats de la statistique comme d'un instrument de démonstration ou de recherche. Des publicistes s'aventurent dans les régions, souvent nuageuses, de l'arithmétique

---

([1]) Les recensements ne sont régulièrement quinquennaux pour la France que depuis 1831; ils n'ont commencé pour l'Irlande qu'en 1821.

([2]) Cependant, la Prusse a eu des recensements depuis 1816.

([3]) Il y avait eu en France un Bureau de statistique du commerce et un Bureau des subsistances sous l'ancien Régime. Le Directoire créa, en 1795, un Bureau de statistique qui a continué à fonctionner sous le premier Empire. Sous la Restauration, plusieurs publications périodiques de statistique ont été créées (commerce, justice, etc.). Le Bureau de la Statistique générale de France a été rattaché, en 1891, à l'Office du travail, qui dépendait alors du Ministère du commerce. L'Office du travail est devenu, en 1899, la Direction du travail et est, depuis 1907, un des services du Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

politique, dont toutefois nous ne contestons pas l'intérêt quand elle est traitée par un statisticien expérimenté; les géographes s'appuient sur l'ensemble des données numériques relatives à un pays pour en faire une description complète et précise; les démographes rassemblent et comparent les faits relatifs à la vie humaine pour traiter de la science de la population... Dans les productions de cette légion de travailleurs on retrouve la diversité et parfois l'opposition des points de vue qui existaient déjà au siècle passé; mais on trouve aussi une richesse de matériaux qu'on ne possédait pas autrefois et qui permet d'édifier aujourd'hui des constructions plus solides. »

Parmi les mathématiciens nous ne citerons qu'un très petit nombre de noms français : Laplace et Cournot; parmi les chefs de service : Moreau de Jonnès, Legoyt et Engel; parmi les démographes français et étrangers : Dufau, Guillard, Bertillon père et l'Anglais Farr; parmi les encyclopédistes : Maurice Block; parmi les géographes : l'Allemand Wappæus, etc. Nous nous abstenons de citer les vivants. Mais nous faisons une place spéciale au Belge Quételet qui, dans sa *Physique sociale,* a cherché à établir que la constance des phénomènes sociaux observés par la statistique révélait l'existence de lois qui s'imposent à l'humanité dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique; il a imaginé à cet effet « l'homme moyen », résumé de toutes les moyennes sociales (1). Il y a, en effet, des lois; leur détermination est un des buts les plus importants que se propose la statistique. Mais, de l'existence de ces lois il n'y a pas à induire la fatalité des phénomènes. Si ces phénomènes se reproduisent constamment en proportion à peu près égale en oscillant autour de la même moyenne, c'est que les mobiles qui déterminent les actes de la majorité des hommes restent à peu près les mêmes. Mais leur manifestation ne s'impose pas nécessairement à la volonté de chaque homme; la liberté individuelle subsiste. Par exemple, le nombre des mariages annuels est constant parce qu'il y a un penchant naturel qui porte les hommes et les femmes au mariage à un certain âge; ils ne sont pas pour cela obligés de se marier, le mariage est un acte volontaire.

L'action humaine modifie d'ailleurs la constance des phénomènes et déplace la moyenne; c'est ainsi que la mortalité diminue grâce au progrès de l'hygiène et que le commerce international, qui est d'ordinaire en progression, décroît en temps de crise. Quételet ne le méconnaissait pas. Son œuvre déborde au delà de la statistique. Quételet s'est servi de l'instrument qui était bon et qu'il savait manier pour édifier une théorie sociologique qui est contestable. Ce n'est pas un reproche que nous lui adressons; nous-même, en composant notre ouvrage sur *La population française,* nous avons étendu notre plan au delà des frontières de la statistique qui est la base fondamentale de la démographie.

Nous venons dans cette leçon de vous donner une idée sommaire, très sommaire, de la statistique et de ses procédés. Il était nécessaire de vous faire connaître l'instrument de recherche dont nous aurons à faire emploi dans la suite du cours pour étudier quelques-uns des plus importants résultats de la statistique internationale.

E. LEVASSEUR,
de l'Institut.

(1) « L'homme, dit-il, que je considère ici est, dans la société, l'analogue du centre de gravité dans les corps; il est la moyenne autour de laquelle oscillent les éléments sociaux. »

III

L'ALCOOLISME ET LA CRIMINALITÉ

Jusqu'en 1873, aucune disposition pénale n'avait assuré, en France, la répression de l'ivresse. Certains théoriciens, jusqu'alors écoutés, avaient obstinément contesté au législateur le droit de punir un acte qui ne nuit, disaient-ils, qu'à l'individu, et dont les manifestations, difficilement appréciables, quant à leur nature délictueuse, offrent d'ailleurs, au point de vue de la constatation, de graves difficultés pratiques. L'ivrognerie, à leur sens, constitue un abus de la liberté humaine, mais n'est pas et ne peut pas être un délit.

En fixant les heures d'ouverture et de fermeture des cafés, cabarets, débits de boisson, etc., dont les conditions d'existence n'étaient alors soumises, comme celles de tous les autres établissements, qu'aux lois générales d'ordre public et aux règlements de police locale, le décret du 29 décembre 1851 aurait pu, en inaugurant le régime de l'autorisation préalable, enrayer les progrès d'un mal qui commençait à se développer déjà singulièrement. Mais le respect dû au double principe de la liberté du commerce et de l'inviolabilité de la propriété privée l'emporta sur l'intérêt de la santé et de la moralité publiques. On considéra comme un monopole abusif la restriction du nombre des débits selon les besoins des localités, et, malgré les appels réitérés des autorités communales et départementales, qui prévoyaient les conséquences funestes du nouveau régime, les mesures prescrites par le décret de 1851 furent appliquées avec la plus grande mollesse, en attendant que l'arbitraire préfectoral se donnât libre carrière.

En 1861, le Sénat, saisi de diverses propositions tendant à la répression de l'ivrognerie, décida que la question d'ivresse était du domaine exclusif de la police et non de la compétence du législateur : une loi, déclarait le rapporteur, qui aurait la prétention d'imposer la vertu aux citoyens, ne réussirait qu'à enchaîner leur liberté.

Vers la même époque, la Cour de cassation, appelée à statuer sur divers arrêtés préfectoraux pris contre des individus trouvés en état d'ivresse dans les rues, avait admis de ne considérer ces décisions comme valables qu'autant que l'ivresse avait été accompagnée de contraventions prévues et punies par le Code pénal.

On voit quels obstacles rencontra à ses débuts la lutte contre l'alcoolisme.

C'est le climat qui fait les buveurs, a dit Montesquieu; c'est la misère qui fait naître et développe les habitudes d'intempérance, a-t-on prétendu depuis.

Ces opinions ont pu paraître justes tant que l'ivrognerie est restée limitée aux habitants des régions froides et aux populations les plus pauvres; mais cette théorie de l'individualisation de l'ivresse a perdu de sa valeur, lorsque la science et l'expérience même des faits eurent signalé les progrès envahissants du mal et prouvé que son action s'exerce, non pas seulement sur l'individu, mais sur tout l'organisme social.

Telle fut du moins l'idée qui inspira la loi du 23 janvier 1873, au lendemain même des désastres de la guerre et des événements de la Commune, qui subirent le contre-coup de l'alcoolisme et s'aggravèrent souvent sous son influence funeste. L'Assemblée nationale, soucieuse de rendre à la population sa force physique et morale, compromise par les excès de boisson, institua des mesures légales « tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme ». Quelques années plus tard, la loi du 17 juillet 1880 abrogea le décret du 29 décem-

bre 1851 et substitua le régime de la déclaration préalable à celui de l'autorisation administrative, c'est-à-dire de droit commun, sous la réserve de garanties d'ordre général.

Les dispositions principales de la loi du 23 janvier 1873, toujours en vigueur, sont les suivantes :

Sont punis d'une amende de 1 à 5 francs les individus qui sont trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, cafés, cabarets ou autres lieux publics.

En cas de récidive, les articles 474 et 483 du Code pénal sont applicables.

Dans le cas de seconde récidive dans les douze mois qui ont suivi la deuxième condamnation, l'inculpé est traduit en police correctionnelle et passible d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 300 francs; s'il se rend de nouveau coupable du même délit dans les douze mois qui suivent la dernière condamnation, il peut être condamné au maximum des peines ci-dessus indiquées, lesquelles peuvent être élevées jusqu'au double.

Toute personne condamnée deux fois en police correctionnelle pour ivresse est déclarée, par le second jugement, incapable d'exercer les droits de vote, d'élection, d'éligibilité et d'être appelée ou nommée à une fonction publique.

Sont punis d'une amende de 1 à 5 francs les débitants qui ont donné à boire à des gens manifestement ivres ou qui les ont reçus dans leur établissement, ou qui ont servi des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de moins de seize ans.

Les aggravations de peines résultant de la récidive sont prononcées contre les débitants dans les mêmes conditions que pour les ivrognes contrevenants; en ce qui concerne les premiers, le tribunal correctionnel peut ordonner que le jugement soit affiché publiquement.

Les gardes champêtres sont chargés, concurremment avec les autres officiers de la police judiciaire, de rechercher et de dénoncer les contraventions.

Il n'apparaît pas que la loi du 23 janvier 1873 ait reçu une stricte application, sauf peut-être au début de sa mise en vigueur et aussi en 1907, grâce, pour cette dernière année, aux instructions récentes du gouvernement, qui a attiré l'attention des parquets sur la question de l'alcoolisme et sur la nécessité d'une répression énergique et sévère de l'ivresse publique.

On trouvera ci-après le nombre des poursuites exercées, en cette matière, depuis 1873 :

		Ivresse manifeste			
		Contraventions			
		jugées par les tribunaux de simple police	connexes à des délits et jugées par les tribunaux correctionnels	Délits d'ivresse (art. 2, 3 et 7 de la loi)	Total
Chiffres absolus.	1873.	52 613	5 754	980	59 347
	1874.	73 779	8 606	4 033	86 418
	1875.	81 486	11 473	5 523	98 482
Moyennes annuelles.	1876-1880 . . .	61 718	9 513	3 795	75 026
	1881-1885 . . .	54 286	9 551	3 318	67 155
	1886-1890 . . .	47 410	9 068	2 942	59 420
	1891-1895 . . .	48 730	10 669	2 755	62 154
	1896-1900 . . .	47 327	8 483	3 169	58 979
	1901-1905 . . .	46 739	7 333	2 262	56 334
Chiffres absolus.	1906.	43 152	6 913	1 960	52 025
	1907.	62 965	10 065	2 197	75 227

Il est absolument impossible, on le comprend, de juger des progrès de l'alcoolisme par l'examen de ces chiffres. Rien ne serait même plus dangereux que de se baser sur les résultats de l'application de la loi de 1873 pour se faire une opinion exacte à cet égard. D'une manière générale, la répression de l'ivresse est loin d'être vigoureuse et normale; elle est inégale, arbitraire, intermittente, subordonnée enfin à l'activité plus ou moins grande des agents verbalisateurs; la hausse de 1907, provoquée non par une recrudescence subite du mal, mais par un redoublement de zèle demandé aux gendarmes et autres agents de la police judiciaire, en est la preuve évidente.

Ces médiocres résultats de la répression pénale en matière d'ivresse s'expliquent dans une certaine mesure. L'application de la loi est le plus souvent paralysée par le mauvais vouloir des municipalités; les maires et les gardes champêtres jouissent de si peu d'indépendance vis-à-vis de leurs administrés qu'il leur est impossible de se montrer sévères à l'encontre de ceux d'entre eux qui s'enivrent même ouvertement; la gendarmerie seule dresse des procès-verbaux en pareille matière; encore ne s'acquitte-t-elle de cette mission spéciale qu'au cours des tournées, plus ou moins fréquentes, qu'elle effectue sur le territoire des communes de sa résidence. Dans les villes, l'action directe de la police est pour ainsi dire nulle et inefficace.

Si, d'un autre côté, il est fait très rarement application des mesures édictées contre la récidive, c'est que la constatation des rechutes n'est possible que dans le canton même où les premières infractions ont été commises; or, en raison de leurs déplacements continuels, les ivrognes, nomades par excellence, commettent le plus souvent des contraventions dans des localités différentes.

(*A suivre.*) Maurice Yvernès.

IV

LE COUT DE LA VIE EN ALLEMAGNE

(*Suite et fin* [1])

§ 5. — Comparaison des conditions de la vie ouvrière en Angleterre et en Allemagne

L'un des buts de l'enquête était d'établir une comparaison entre la situation de l'ouvrier anglais et celle de l'ouvrier allemand; les deux rapports ont été, à cet effet, établis sur un plan aussi semblable que possible; j'ai maintenu et même accentué cette symétrie dans mon exposé, qu'il suffira de rapprocher de celui que j'ai donné relativement à l'Angleterre ([2]).

Afin d'illustrer cette comparaison entre les loyers, les prix et les salaires dans trois catégories comparables d'industries (bâtiment, génie civil et imprimerie), on a supposé qu'un ouvrier anglais émigrait en Allemagne pour exercer la même profession et s'efforçait de conserver son régime alimentaire et ses conditions de logement.

([1]) Voir le numéro d'octobre du présent Journal, page 345.

([2]) *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro d'avril 1908, p. 122 à 131.

La note préliminaire du rapport relatif à l'Angleterre signalait[1] que la méthode des index-numbers, en regard des facilités qu'elle offrait pour fixer des constatations et dresser des comparaisons, ne devait être considérée que comme fournissant des résultats approximatifs et sujets à des réserves motivées, notamment en matière de prix, par la différence de la nature ou de la quantité des articles consommés dans les diverses régions et, en matière de loyer, par la différence du genre d'habitation. La note préliminaire du rapport relatif à l'Allemagne [2], en rappelant la précédente, expose que cette difficulté, déjà grave pour la comparaison de diverses régions d'un même pays, l'est plus encore pour celle de deux pays qui présentent des différences marquées dans les mœurs et dans « l'étalon de vie » de leurs habitants.

Tel est le cas du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

Ainsi :

1° En Angleterre et dans le pays de Galles et, bien qu'à un moindre degré, en Irlande, le type normal d'habitation ouvrière est la maison individuelle à deux étages, avec 4 ou 5 pièces et une cuisine distincte ; en Allemagne, le type prédominant est un étage de 2 ou 3 pièces avec dépendances dans une vaste maison collective. Ce n'est qu'avec le type écossais, qui comprend des bâtisses atteignant parfois cinq étages, que le type allemand offre des analogies ;

2° En Angleterre, à l'exclusion de l'Écosse, le loyer des maisons ouvrières comprend d'ordinaire l'impôt local, qui est basé sur la valeur locative ; il n'en est pas de même en Allemagne où la base de cet impôt est toute différente ;

3° L'alimentation carnée de l'ouvrier anglais consiste surtout en bœuf et en mouton, rarement en porc et en lard ; l'ouvrier allemand, au contraire, mange beaucoup de porc, de saucisse et une certaine quantité de bœuf, très peu de mouton. Le pain de froment de l'ouvrier anglais est remplacé en Allemagne soit par un pain de seigle, soit, plus souvent, par un mélange de seigle et de froment.

Ces quelques exemples montrent les difficultés que rencontre l'établissement de comparaisons internationales et, malgré les précautions prises pour les surmonter, M. Arthur Wilson Fox, le signataire de la note préliminaire, tenait à répéter que « dans la construction d'*index-numbers* comparatifs il est impossible de faire intervenir d'une manière complète la différence des habitudes, des goûts et des préjugés nationaux ».

Toutefois, ces réserves n'interdisent pas les comparaisons internationales, il ajoutait, en effet : « Néanmoins, comme on le verra par le rapport général, des comparaisons internationales peuvent être effectuées par ces procédés, et les résultats obtenus ont un intérêt et une valeur considérables. »

Ainsi, comme on le constatera ci-après :

1° La différence des loyers entre l'Allemagne et l'Angleterre est faible ou nulle, bien que le loyer allemand ne comprenne aucun impôt, tandis que le loyer anglais se compose en grande partie de l'impôt local. Il en résulte que les dépenses d'habitation sont, pour l'ouvrier allemand, plus élevées que pour l'ouvrier anglais, puisque le premier doit payer, outre un loyer nominal équivalent, les charges fiscales qui s'y ajoutent ;

2° A Berlin, le loyer excède celui de toutes les autres villes enquêtées (sauf

---

(1) Prefatory note, p. vi.

(2) Prefatory note, p. vi.

Stuttgart) d'une quantité pratiquement égale à celle dont le loyer de Londres surpasse celui des autres villes du Royaume-Uni;

3° L'échelle des prix n'est pas sensiblement plus étendue en Allemagne qu'en Angleterre : en d'autres termes, les différences du coût de la vie entre les diverses villes allemandes enquêtées ne sont pas beaucoup plus considérables que celles qui existent entre les villes anglaises;

4° Par contre, le niveau général des prix est, en Allemagne, nettement supérieur au niveau correspondant en Angleterre : l'influence des habitudes nationales joue un rôle considérable à cet égard. L'ouvrier anglais qui se rendrait en Allemagne et y conserverait son genre de vie, aurait à subir une augmentation notable de dépenses de nourriture et de combustible; mais l'ouvrier allemand qui viendrait en Angleterre et qui y continuerait son mode d'existence, ne bénéficierait pas, en dépit de la supériorité des prix allemands, d'une réduction de dépenses équivalente : ce fait est dû principalement à ce que l'ouvrier allemand consomme en plus grande quantité que l'ouvrier anglais certains aliments, tels que les pommes de terre et le lait, qui, dans les villes allemandes, sont d'un coût moindre que dans les villes anglaises;

5° Tandis que l'ouvrier urbain allemand supporte, d'après ce qui précède, des dépenses d'habitation plus élevées que l'ouvrier urbain anglais, et que le niveau des prix est, dans les villes allemandes, supérieur à celui des villes anglaises, les salaires de l'ouvrier allemand sont effectivement moindres, même pour une durée de travail plus considérable.

Les chiffres ci-après illustrent les considérations générales qui viennent d'être présentées.

La comparaison porte sur les loyers, les prix, les salaires, la durée du travail et la rémunération de l'heure de travail.

1° *Loyers*. — L'ouvrier allemand habite d'ordinaire dans une maison collective qui comprend, en général, une cour centrale et un certain nombre de logements; l'ouvrier anglais (à l'exclusion de l'ouvrier écossais qui se rapproche à cet égard de l'ouvrier allemand) habite, sauf dans quelques villes situées, pour la plupart, au nord de l'Angleterre, une maison individuelle. Le type de logement qui domine est, en Angleterre, le logement à 4 ou 5 pièces; en Allemagne, le logement est de 2 ou 3 pièces, celles-ci étant plus vastes et plus aérées qu'en Angleterre.

Le tableau suivant donne la comparaison des éléments du loyer dans les deux pays :

Nombre de pièces par logement	Limites-types du loyer moyen hebdomadaire		Loyer-type moyen hebdomadaire		Rapport du loyer-type moyen allemand au loyer-type moyen anglais pris égal à 100
	Angleterre	Allemagne	Angleterre	Allemagne	
—	—	—	—	—	—
	s. d. s. d.	s. d. s. d.	s. d.	s. d.	
2	3 0 à 3 6	2 8 à 3 6	3 3	3 1	95
3	3 9 à 4 6	3 6 à 4 9	4 1 1/2	4 1 1/2	100
4	4 6 à 5 6	4 3 à 6 0	5 0	5 1 1/2	102,5

Ce tableau montre l'égalité presque rigoureuse entre le loyer de l'ouvrier anglais et celui de l'ouvrier allemand, résultat d'autant plus surprenant que le loyer du premier comprend l'impôt local qui ne figure pas dans le second.

Pour mieux préciser la comparaison, on a calculé les index-numbers de loyer moyen de chacune des villes allemandes en les rapportant à celui de Londres pris égal à 100. On a constaté ainsi :

1° Qu'en Angleterre 55 °/₀ des villes ont un index-number compris entre 50 et 59 ; 23 °/₀, un index-number supérieur à ces limites ; 22 °/₀, un index-number inférieur ; — qu'en Allemagne, 36 °/₀ des villes ont un index-number compris entre 50 et 59 ; 33 °/₀, un index-number supérieur ; 30 °/₀ un index-number inférieur ;

2° Qu'en Angleterre, la moyenne arithmétique des index-numbers est de 56,2, et en Allemagne, de 57,0 ; le rapport de la moyenne arithmétique allemande à la moyenne arithmétique anglaise est donc de $\frac{101}{100}$: dès lors, si l'on adopte cette moyenne comme caractéristique, on peut dire que l'index-number de loyer moyen est, pour l'Allemagne, égal à 101, l'Angleterre étant prise pour type avec un index-number égal à 100.

En résumé, la différence est très faible entre les loyers payés par la famille ouvrière pour un nombre déterminé de chambres dans les villes industrielles de chacun des deux pays.

Toutefois, la différence des services obtenus en échange du paiement de ces deux sommes presque équivalentes varie notablement d'un pays à l'autre ; l'ouvrier anglais qui a payé son loyer a acquitté en même temps les impôts locaux soit directement, soit le plus souvent par l'intermédiaire du propriétaire qui en a fait l'avance et qui les récupère dans le loyer ; l'ouvrier allemand, au contraire, n'acquitte pas en même temps que son loyer les charges locales, qui ne sont perçues que comme addition à l'impôt d'État sur le revenu : il doit donc les acquitter après avoir payé le loyer. Dès lors, les loyers des deux pays ne peuvent être comparés qu'après une rectification de leur valeur nominale : cette rectification peut s'effectuer soit par déduction des charges locales du loyer anglais, soit par addition au loyer allemand de la quote-part afférente à l'impôt sur le revenu payé par un ouvrier habitant un logement du type considéré. La seconde méthode se heurte à des difficultés insurmontables. La première, qui a été adoptée dans l'enquête et qui a été appliquée grâce au concours des autorités locales, a fait ressortir une moyenne de 18 °/₀ pour la part du loyer anglais afférente aux charges locales. Ce n'est donc plus à l'index-number 100 pris pour l'Angleterre, mais à l'index-number 82 que doit être comparé l'index-number allemand 101 ; or, le rapport $\frac{101}{82}$ équivaut à $\frac{123}{100}$; dès lors, l'index-number allemand est 123 et non plus 101.

En un mot, le loyer de l'ouvrier allemand est supérieur de près d'un quart à celui de l'ouvrier anglais pour une habitation contenant le même nombre de pièces.

2° *Prix.* — La difficulté de la comparaison des prix des denrées provient de la différence du mode d'alimentation des ouvriers des deux pays : l'ouvrier allemand boit du café, non du thé ; il mange du pain de seigle, non du pain de froment ; à la différence de l'ouvrier anglais, il consomme très peu de mouton et beaucoup de porc : plus du quart de la viande qu'il absorbe consiste en saucisse. De plus, le même nom ne s'applique pas toujours à des denrées identiques ; ainsi en Allemagne, la viande est en général vendue sans os ni gras, tandis que le lard est d'ordinaire vendu comme de la graisse pour usages culinaires. Toutefois, en faisant abstrac-

tion de ces différences de détail, on obtient le tableau suivant que j'ai dressé en combinant les divers éléments de l'enquête :

Prix de détail

Denrées	Angleterre	Allemagne	Rapport du prix moyen allemand au prix moyen anglais
—	—	—	— pour cent
Sucre blanc granulé [1].	2^{d}	2^{d} 1/4 à 2^{d} 1/2	119
Beurre [1]	1^{s} à 1^{s} 1/4	1^{s} 1 à 1^{s} 2 3/4	105
Pommes de terre [2] . .	2^{d} 1/2 à 3^{d} 1/2	2 1/4 à 3	88
Farine de froment [2] .	8 à 10	11 1/2 à 1 1 3/4	140
Pain de froment [5] . .	4 1/2 à 5 1/2	6 1/2 à 7 3/4	142
Pain de seigle [5] . . .	»	4 3/4 à 6 1/2	»
Fromage [1]	7	5 à 6 1/2	82
Lait [3]	3 à 4	2 1/2 à 2 3/4	75
Bœuf [1].	5 à 8 1/2	7 3/4 à 8 3/4	122
Mouton [1].	4 à 9	7 3/4 à 9 3/4	137
Porc [1].	7 1/2 à 8 1/2	8 3/4 à 11	123
Lard [1].	7 à 9	8 3/4 à 11	123
Combustible [4]	9 1/2 à 1	10 3/4 à 1 4	124

Les chiffres de la dernière colonne montrent que le prix de la vie était, en octobre 1905, plus élevé en Allemagne qu'en Angleterre sauf pour les pommes de terre, le fromage et le lait. La majoration dépassait parfois 40 °/₀ et était, en général, comprise entre 20 et 40 °/₀.

Toutefois, ces chiffres ne donneraient qu'une idée imparfaite du coût de la vie dans chacun de ces deux pays : pour effectuer une comparaison rationnelle, il convient de se poser la question suivante : *Si un ouvrier anglais se rend en Allemagne et cherche à y vivre de la même manière qu'en Angleterre, en achetant la même quantité des mêmes denrées, quel sera le supplément de dépenses qu'il aura à supporter ?*

Pour répondre à cette question, il y a lieu de tenir compte des quantités, qu'il consomme en Angleterre, de chacune de ces denrées et de leur appliquer successivement le prix anglais et le prix allemand donnés par le tableau précédent.

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après (voir page 382).

La réponse à la question posée est donc la suivante : *L'ouvrier anglais qui désirerait mener en Allemagne le même genre de vie qu'en Angleterre devrait payer par semaine environ 219 pence au lieu de 185, soit une augmentation de dépense de 18 °/₀.*

Il convient d'ajouter que le thé a été omis dans le tableau précédent parce que l'ouvrier anglais ne pourrait en trouver en Allemagne à un prix accessible à ses modestes ressources. S'il y substituait du café en quantité égale à celle qui est prévue par le budget de la famille allemande (trois quarts de livre anglaise) au prix de 11 pence, au lieu de dépenser $1^{s}1^{d}$ 1/2 [6], il ne dépenserait que 8^{d} 1/4, soit une

(1) Par livre anglaise.
(2) Par 7 livres anglaises.
(3) Par quart.
(4) Par quintal.
(5) Par 4 livres anglaises.
(6) *Journal de la Société de statistique de Paris,* numéro d'avril 1908, p. 128.

économie de 5d 1/4 ; de même, s'il secontentait du pain de seigle allemand, il dépenserait 31 pence au lieu de 39d 3/4, soit une économie de 8d 3/4.

Denrées	Quantités consommées par semaine par la famille anglaise	Dépenses effectuées par semaine par la famille anglaise	
		en Angleterre	en Allemagne
—	—	—	—
		d.	d.
Sucre (1).	5 1/3	10 3/4	12 3/4
Lard (1)	1 1/2	12	14 3/4
Fromage (1).	0 3/4	5 1/4	4 1/4
Beurre (1)	2	26 1/2	27 3/4
Pommes de terre (2)	17	7 1/4	6 1/4
Farine de froment (5). . . .	10	12 3/4	18
Pain de froment (5).	22	27 1/2	39 3/4
Lait (3)	5	17 1/2	13 1/4
Bœuf (1).	4 1/2	30 1/2	37
Porc (1)	0 1/2	4	5
Mouton (1)	1 1/2	9 1/2	13 1/4
Combustible (4)	2	21 1/2	26 3/4
Total. . . .		185	218 3/4
Index-number.		100	118

Toutefois, ces hypothèses échappent au domaine de la question posée et à laquelle la réponse est l'augmentation précitée de 18 °/o dans les dépenses.

On doit ensuite se poser la question suivante : *Si un ouvrier allemand se rend en Angleterre et cherche à y vivre de la même manière qu'en Angleterre, en achetant la même quantité des mêmes denrées, quelle sera l'économie dont il bénéficiera?*

Pour répondre à cette question, il y a lieu de tenir compte des quantités, qu'il consomme en Allemagne, de chacune de ces denrées et de leur appliquer successivement le prix allemand et le prix anglais donnés par l'avant-dernier tableau.

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après (voir page 383).

La réponse à la question posée est donc la suivante : *L'ouvrier allemand qui désirerait mener en Angleterre le même genre de vie qu'en Allemagne n'aurait à payer par semaine que 141 pence environ au lieu de 152, c'est-à-dire réaliserait une économie de 8 °/o.*

L'économie (8 °/o) réalisée par l'Allemand est donc moindre que le supplément de dépenses (18 °/o) subi par l'Anglais. C'est que, notamment, l'Allemand consomme en plus grande quantité que l'Anglais deux aliments dont le prix en Allemagne est moins élevé qu'en Angleterre, savoir les pommes de terre et le lait : l'Allemand consomme par semaine 26 livres de pommes de terre, tandis que l'Anglais n'en consomme que 17 ; l'Allemand consomme par semaine 6 quarts et demi de lait tandis que l'Anglais n'en consomme que 5 ; or le prix des pommes de terre et celui du lait ne sont respectivement en Allemagne que 88 °/o et 75 °/o des prix correspondants en Angleterre.

---

(1) Par livre anglaise.
(2) Par 7 livres anglaises.
(3) Par quart.
(4) Par quintal.
(5) Par 4 livres anglaises.

Denrées	Quantités consommées par semaine par la famille allemande	Dépenses effectuées par semaine par la famille allemande en Angleterre	en Allemagne
—	—	—	—
		d.	d.
Suere (1)	2	4	4 3/4
Lard (1).	0 3/4	6	7 1/2
Fromage (1)	0 1/2	3 1/2	3
Beurre (1).	1 1/4	16 1/2	17 1/4
Pommes de terre (2).	26	11 1/4	9 3/4
Farine de froment (2)	2	2 1/2	3 1/2
Pain de froment (5)	25	31 1/4	»
Pain de seigle (5).	25	»	35 1/4
Lait (3).	6 1/2	22 3/4	17
Bœuf (1).	2 1/5	14 3/4	18 1/4
Porc (1).	1 3/5	12 3/4	15 3/4
Combustible (4).	1 1/2	16	20
Total. . . .		141 1/4	152
Index-number. . . .		100	108

La comparaison des budgets des deux familles ouvrières l'une anglaise, l'autre allemande, est donnée par le tableau ci après :

Budgets résumés de familles ouvrières

Revenu hebdomadaire moyen de la famille	Nombre moyen d'enfants vivant dans la famille	Dépenses totales de nourriture par semaine pour une famille	Quantités consommées par semaine de pain	viande	Rapport des dépenses de nourriture au revenu
—	—	—	—	—	—
		1° Angleterre			
s. d.		s. d.	livres anglaises (6)	livres anglaises (6)	pour cent
21 4 1/2. . .	3,1	14 4 3/4	28,44	6,42	67
26 11 3/4. . .	3,3	17 10 1/4	29,97	7,57	66
31 11 1/4. . .	3,2	20 9 1/4	29,44	8,66	65
36 6 1/4. . .	3,4	22 3 1/2	29,99	9,25	61
52 0 1/2. . .	4,4	29 8	37,76	11,87	57
		2° Allemagne			
21 9 1/4. . .	2,3	14 1 3/4	22,04	5,83	65
27 1 . . .	2,5	16 10 1/4	25,05	6,69	62
31 10 1/4. . .	2,5	18 10 1/4	26,06	7,82	59
36 8 . . .	2,8	21 1 3/4	29,83	8,77	58
48 8 1/4. . .	3,8	27 4 1/2	38,21	11,35	56

Ces deux budgets montrent :

1° Que le nombre des enfants dans des familles possédant le même revenu moyen est en Angleterre notamment plus élevé qu'en Allemagne.

---

(1) Par livre anglaise.
(2) Par 7 livres anglaises.
(3) Par quart.
(4) Par quintal.
(5) Par 4 livres anglaises.
(6) La livre anglaise vaut : kilo 0,4535926.

2° Que la proportion des revenus affectée à des dépenses de nourriture est, en Allemagne, moins élevée qu'en Angleterre ; toutefois la différence est très faible et peut s'expliquer par le moinbre effectif de la famille allemande.

Si donc on tient compte de l'infériorité relative du nomdre des enfants en Allemagne, on peut conclure que le régime allemand est en Allemagne aussi substantiel qu'en Angleterre ; sans doute la prédominance de certains articles pourrait porter à penser que le niveau de l'existence est, dans le premier pays, moins élevé que dans le second ; telle est la consommation, par l'ouvrier allemand, de pain de seigle au lieu de pain de froment. Mais la différence de valeur nutritive entre les deux genres de pain n'est pas considérable, et la consommation du pain de seigle est probablement en partie une coutume nationale plutôt qu'une mesure intentionnelle d'économie : si l'économie avait inspiré le recours au pain de seigle, l'enquête aurait dû révéler une consommation de pain blanc, c'est-à-dire une dépense de pain, d'autant plus élevée que le revenu moyen de la famille est plus considérable ; or il n'en est rien, comme l'indiquent les chiffres suivants :

Limites du revenu hebdomadaire de la famille	Prix moyen de la livre anglaise du pain consommé
Au-dessous de 20 shillings	1ᵈ 32
De 20 à 25 shillings	1 33
De 25 à 30 shillings	1 37
De 30 à 35 shillings	1 34
De 35 à 40 shillings	1 38
De 40 shillings et au-dessus	»

Ces chiffres montrent que, si le pain est plus coûteux pour la dernière classe de revenu que pour la première, la différence est peu considérable et que la variation d'une classe à l'autre est fort irrégulière et n'obéit à aucune loi.

3° *Salaires.* — La comparaison des salaires est donnée par le tableau suivant pour les industries du bâtiment, du génie civil et de l'imprimerie.

Industrie et genre de travail	Salaires hebdomadaires — Angleterre					Salaires hebdomadaires — Allemagne					Rapport du salaire allemand au salaire anglais
	s.	d.		s.	d.	s.	d.		s.	d.	pour cent
Bâtiment											
Briqueteurs	37	6	à	40	6	26	11	à	31	3	75
Maçons	37	2	à	39	4						
Charpentiers	36	2	à	29	4	26	11	à	31	3	77
Plombiers	35	4	à	39	9	24	0	à	28	6	70
Peintres	31	6	à	37	6	24	0	à	29	8	78
Ouvriers ordinaires	23	6	à	27	0	19	6	à	24	0	86
Génie civil											
Ajusteurs	32	0	à	36	0	26	0	à	32	0	85
Tourneurs	32	0	à	36	0	27	0	à	33	0	88
Forgerons	32	0	à	36	0	28	6	à	33	0	90
Modeleurs	34	0	à	38	0	25	6	à	30	0	77
Ouvriers ordinaires	18	0	à	22	0	18	0	à	22	0	100
Imprimerie											
Compositeurs	28	0	à	33	0	24	9	à	25	11	83
Ensemble											83

Dans ce tableau, les salaires donnés sont, pour l'industrie du bâtiment, les salaires aux pièces d'une semaine de plein travail en été. Pour le génie civil, ce sont en Angleterre les salaires-types au temps admis par les syndicats ouvriers et, en Allemagne, dans la plupart des cas, les chiffres constatés de gain effectif relevés directement par l'enquête. Dès lors, les résultats sont, pour le génie civil, moins comparatifs que pour le bâtiment; en effet, le taux de salaire-type au temps est souvent moins élevé que le chiffre de gain effectif aux pièces; les chiffres allemands peuvent donc être considérés comme trop élevés par rapport aux chiffres anglais. Dans l'imprimerie, pour l'Angleterre comme pour l'Allemagne, les salaires sont des salaires-types.

Du tableau précédent il résulte que les salaires hebdomadaires ne sont jamais en Allemagne supérieurs aux chiffres correspondants d'Angleterre; ils ne les atteignent que dans le cas des ouvriers ordinaires du génie civil qui représentent la classe la moins rémunérée des deux pays; pour les ouvriers qualifiés, les salaires allemands descendent parfois à 70 °/₀ des salaires anglais : tel est le cas des plombiers; ils ne s'élèvent pas à plus de 90 °/₀ de ces salaires : tel est le cas des forgerons.

Si l'on calcule la moyenne arithmétique des taux de pourcentage, on obtient le chiffre 83, de telle sorte que, ***dans l'ensemble, pour les industries du bâtiment, du génie civil et de l'imprimerie, les salaires hebdomadaires allemands équivalent à 83 °/₀ des salaires hebdomadaires anglais.***

Ce taux final peut être d'ailleurs considéré comme un peu trop élevé : car l'industrie du génie civil est représentée dans l'enquête plus largement que les autres; or, dans cette industrie, il a été mentionné plus haut que les chiffres allemands pouvaient être considérés comme exagérés.

D'autre part, l'ouvrier allemand doit subir une réduction de salaire par suite de l'assurance obligatoire, réduction qui peut être évaluée légèrement supérieure à 4 °/₀ du salaire en moyenne [1]. Toutefois cette réduction équivaut en partie au versement que l'ouvrier anglais effectue tant à la société de secours mutuels (*friendly society*) ou à l'association de secours contre la maladie (*sick club*) qu'à la caisse d'épargne; la seule différence provient du caractère du versement, obligatoire pour l'ouvrier allemand, facultatif pour l'ouvrier anglais. Il n'y a donc, de ce chef, aucune correction à apporter aux salaires précités.

4° *Durée du travail.* — Les deux tableaux suivants donnent les nombres d'heures de travail dans les industries considérées. Ces nombres sont calculés à l'exclusion des interruptions de travail; pour l'industrie du bâtiment, ils s'appliquent à la période d'été.

---

(1) Ce chiffre est basé sur les considérations suivantes :

La loi d'assurance-invalidité fixe les cotisations suivantes :

Classe de salaires	Limite du salaire annuel	Primes hebdomadaires
I	Au-dessus de 17 £ 10ˢ	1ᵈ,7
II	De 17 £ 10ˢ à 27 £ 10ˢ	2ᵈ,4
III	De 27 £ 10ˢ à 42 £ 10ˢ	2ᵈ,9
IV	De 42 £ 10ˢ à 57 £ 10ˢ	3ᵈ,6
V	Au-dessus de 57 £ 10ˢ	4ᵈ,3

La moitié des primes est payée par l'ouvrier. De plus, celui-ci paie environ 3 ½ °/₀ du salaire pour l'assurance-maladie. Dès lors, ce taux s'élève à 4,9 °/₀ pour les ouvriers des mines en Prusse; la majoration résulte de la garantie d'avantages supérieurs à ceux que prévoit la législation générale.

Nombre d'heures de travail

I. — Angleterre

Genre de travail	Nombre des villes observées	Nombre des villes dans lesquelles le nombre habituel des heures de travail par semaine a été									
		de 44 à 49	de 49	de 50	de 51	de 52	de 53	de 54	de 55	de 56	de 57 et au-dessus
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1° Bâtiment											
Briqueteurs	72	»	14	6	1	4	10	18	7	11	1
Maçons	72	8	20	2	2	»	8	13	7	10	2
Charpentiers et menuisiers	72	2	13	9	4	2	8	15	7	11	1
Plombiers	69	»	11	3	1	3	14	18	7	11	1
Plâtriers	70	1	13	6	2	2	9	18	8	10	1
Peintres	71	»	5	6	1	5	10	22	9	12	1
Ouvriers ordinaires. Briqueteurs	72	»	14	6	1	4	10	18	7	11	1
Ouvriers ordinaires. Maçons	72	8	20	2	2	»	8	13	7	10	2
Ouvriers ordinaires. Plâtriers	70	1	13	6	2	2	9	18	8	10	1

2° *Génie civil et imprimerie*

Industrie	Nombre des villes observées	Nombre des villes dans lesquelles le nombre habituel des heures de travail par semaine a été								
		de 50 à 52	de 52	de 52 1/2	de 53	de 53 1/4	de 53 1/2	de 54	de 55	de 55 1/2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Génie civil	59	2	1	»	34	1	4	16	»	1
Imprimerie	55	7	19	10	4	»	»	13	1	1

II. — Allemagne

Industrie et genre de travail	Nombre des villes observées	Nombre des villes dans lesquelles le nombre habituel des heures de travail par semaine a été								
		au-dessous de 44	de 54	entre 54 et 57	de 57	entre 57 et 58	de 58	de 59	de 60	au-dessus de 60
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bâtiment										
Briqueteurs et maçons	33	2	3	»	3	»	1	7	13	4
Charpentiers	33	2	2	»	4	»	1	7	13	4
Menuisiers et ébénistes	30	3	7	1	3	»	2	2	9	3
Plombiers	29	2	3	2	6	»	1	1	12	2
Stucateurs	26	3	4	»	6	»	1	2	9	1
Peintres	30	1	5	1	4	»	»	1	15	3
Ouvriers ordinaires	33	2	2	»	4	»	1	6	13	5
Génie civil	29	»	»	1	2	1	4	4	14	3
Imprimerie	33	»	33	»	»	»	»	»	»	»

Ainsi, tandis qu'en Allemagne (sauf dans l'imprimerie) les semaines de 59 et 60 heures de travail sont les plus fréquentes, les semaines de plus de 57 heures sont très rares en Angleterre.

Le tableau suivant donne la durée moyenne du travail, exprimée en nombres d'heures par semaine.

Nombre d'heures de travail

Industrie et genre de travail	Nombre moyen d'heures de travail par semaine — Angleterre	Nombre moyen d'heures de travail par semaine — Allemagne	Rapport du nombre d'heures allemand au nombre d'heures anglais
—	—	—	—
Bâtiment			pour cent
Briqueteurs et maçons.	52 $^1/_2$	59	112
Charpentiers.	53	59	111
Plombiers.	53 $^1/_2$	58	108
Peintres	53 $^1/_2$	59	110
Ouvriers ordinaires	52 $^1/_2$	59	112
Génie civil			
Ajusteurs.	53	59 $^1/_2$	112
Tourneurs	53	59 $^1/_2$	112
Forgerons.	53	59 $^1/_2$	112
Modeleurs.	53	59 $^1/_2$	112
Ouvriers ordinaires.	53	59 $^1/_2$	112
Imprimerie			
Compositeurs	52 $^1/_2$	54	103
Ensemble			111

Sauf pour l'imprimerie, industrie dans laquelle les travailleurs allemands sont fortement organisés et ont obtenu par un contrat la réduction de la durée hebdomadaire de travail à 54 heures, la durée du travail est, en Allemagne, supérieure de 8 à 12 °/₀ à la durée correspondante en Angleterre.

Si l'on calcule la moyenne arithmétique des taux de pourcentage, on obtient le chiffre 111 : de telle sorte que, ***dans l'ensemble, pour les industries du bâtiment, du génie civil et de l'imprimerie, la durée hebdomadaire du travail en Allemagne est supérieure de 11 °/₀ à la durée hebdomadaire du travail en Angleterre.***

5° *Rémunération de l'heure de travail.* — Dans les industries observées, le salaire hebdomadaire de l'ouvrier allemand équivaut, d'après ce qui précède, à 83 °/₀ de celui de l'ouvrier anglais. D'autre part, la durée hebdomadaire du travail est, en Allemagne, supérieure de 11 °/₀ à ce qu'elle est en Angleterre. Par suite, la rémunération de l'heure de travail de l'ouvrier allemand ne représente environ que $\frac{83}{111} \times 100 = 74{,}7$, c'est-à-dire en nombre rond 75 °/₀ de celle de l'ouvrier anglais.

Conclusions

En résumé, la comparaison des conditions d'existence de l'ouvrier anglais et de l'ouvrier allemand, telle qu'elle résulte de la statistique anglaise, amène aux conclusions suivantes :

1° Le loyer effectif de l'ouvrier allemand est supérieur de près d'un quart (23 °/₀) à celui de l'ouvrier anglais ;

2° Les dépenses d'alimentation et de chauffage sont, pour l'ouvrier allemand, supérieures de 18 °/₀ à ce qu'elles sont pour l'ouvrier anglais ;

3° En combinant les dépenses de loyer et les dépenses d'alimentation et de chauffage, les premières étant affectées du coefficient 1 et les secondes du coefficient 4, afin de tenir compte de l'importance relative de chacune de ces deux catégories de dépenses, on trouve que les dépenses totales de l'ouvrier allemand sont supérieures de 19 °/₀ à celles de l'ouvrier anglais [1]. Cette majoration de dépenses est celle que devrait subir un ouvrier anglais qui se rendrait en Allemagne et voudrait y conserver le genre de vie qu'il menait en Angleterre;

4° Le salaire hebdomadaire de l'ouvrier allemand équivaut à 83 °/₀ de celui de l'ouvrier anglais;

5° La durée hebdomadaire du travail de l'ouvrier allemand est supérieure de 11 °/₀ à celle de l'ouvrier anglais;

6° La rémunération de l'heure de travail de l'ouvrier allemand équivaut à 75 °/₀ de celle de l'ouvrier anglais.

En un mot — dans les limites de l'enquête qui ne vise que les industries du bâtiment, du génie civil et de l'imprimerie, et les dépenses de loyer, d'alimentation et de chauffage (c'est-à-dire un peu plus des trois quarts des dépenses totales) — l'ouvrier allemand dépense un cinquième de plus que l'ouvrier anglais et gagne par heure un quart de moins que lui.

Maurice Bellom.

V

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Banques d'émission. — Bien que l'échéance de fin septembre ait, comme toujours, provoqué un accroissement sensible des demandes de crédit dans l'Europe centrale, les besoins de capitaux restent infiniment moins élevés que l'an dernier. Voici, d'ailleurs, les principaux éléments de la situation des banques d'émission européennes :

		31 juillet	31 août	30 septembre
		Millions de francs		
Banque de France.	Encaisse métallique	4 099	4 131	4 145
	Circulation	4 797	4 661	4 748
	Dépôts publics et privés	899	882	682
	Portefeuille et avances	1 418	1 241	1 137
Banque de l'Empire d'Allemagne.	Encaisse métallique	1 371	1 409	1 292
	Circulation	1 899	1 867	2 371
	Dépôts publics et privés	809	877	825
	Portefeuille et avances	1 260	1 262	1 711
Banque d'Angleterre.	Encaisse métallique	928	968	964
	Circulation	738	731	720
	Dépôts publics et privés	1 298	1 303	1 298
	Portefeuille et avances	721	668	662

---

[1] Le calcul s'établit comme suit :

$$123 + 118 \times 4 = 595$$
$$100 + 100 \times 4 = 500$$
$$\frac{595}{500} = 119$$

		31 juillet	31 août	30 septembre
		Millions de francs		
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse métallique	1 524	1 532	1 548
	Circulation	2 010	2 053	2 140
	Dépôts publics et privés	179	197	181
	Portefeuille et avances	715	752	806
Banque nationale de Belgique.	Encaisse métallique	150	150	151
	Circulation	766	735	731
	Dépôts publics et privés	69	76	87
	Portefeuille et avances	669	647	649
Banque d'Espagne.	Encaisse métallique	1 066	1 256	1 238
	Circulation	1 568	1 651	1 678
	Dépôts publics et privés	652	678	662
	Portefeuille et avances	596	539	541
Banque d'Italie.	Encaisse métallique	1 023	1 029	1 030
	Circulation	1 431	1 417	1 436
	Dépôts publics et privés	282	327	305
	Portefeuille et avances	512	511	513
Banque néerlandaise.	Encaisse métallique	301	297	299
	Circulation	549	540	554
	Dépôts publics et privés	14	9	7
	Portefeuille et avances	273	261	278
Banque de l'État de Russie.	Encaisse métallique	2 966	3 018	3 016
	Circulation	2 650	2 836	3 111
	Dépôts publics et privés	1 707	1 586	1 533
	Portefeuille et avances	974	970	1 035
Banque nationale suisse.	Encaisse métallique	113	125	125
	Circulation	149	149	166
	Dépôts publics et privés	19	25	23
	Portefeuille et avances	58	52	69

Il y a lieu en outre de considérer, au point de vue des règlements avec l'extérieur, l'encaisse or de chaque banque, les fonds à sa disposition à l'étranger, et la partie de son portefeuille constituée en effets sur l'étranger. Voici ces éléments, au moins pour les banques qui leur réservent une place spéciale dans leurs bilans :

		31 juillet	31 août	30 septembre
		Millions de francs		
Banque de France	Encaisse or	3 192	3 226	3 244
Banque d'Angleterre	Encaisse or	928	968	964
Banque d'Autriche-Hongrie	Encaisse or	1 185	1 196	1 225
	Effets sur l'étranger	63	63	63
Banque nationale de Belgique	Effets sur l'étranger	193	204	202
Banque d'Espagne	Encaisse or	392	392	393
	Fonds à l'étranger	45	46	51
Banque d'Italie	Encaisse or	907	913	917
	Fonds à l'étranger	51	62	64
	Effets sur l'étranger	67	68	66
Banque néerlandaise	Encaisse or	194	194	196
	Effets sur l'étranger	20	20	36
Banque de l'État de Russie	Encaisse or	2 752	2 807	2 827
	Fonds à l'étranger	342	296	384
	Effets sur l'étranger	7	3	12
Banque nationale suisse	Encaisse or	104	114	116

On notera, parmi les chiffres précédents, l'accroissement considérable de l'encaisse de la Banque d'Espagne, accroissement qui porte entièrement sur le métal blanc ; il est dû au reflux dans les caisses de la Banque des pièces de 5 pesetas, à la suite des mesures prises par le gouvernement pour le retrait des pièces fausses dites « douros sevillanos » et qui ont jeté un discrédit passager sur tous les douros, même authentiques, dont le public s'est aussitôt débarrassé.

Sauf en Belgique, les taux d'escompte n'ont pas subi de variations au cours de ce trimestre.

	Taux d'escompte au 30 septembre Pour cent		
	1906	1907	1908
France	3	3 1/2	3
Allemagne	5	5 1/2	4
Angleterre	4	4 1/2	2 1/2
Autriche-Hongrie	4 1/2	5	4
Belgique	3 1/2	5	3
Italie	5	5	5
Pays-Bas	4 1/2	5	3
Suisse	4 1/2	5	3 1/2

L'enquête relative au régime des banques en Allemagne se termine, et le gouvernement élabore le projet de loi sur la prorogation du privilège de la Banque de l'Empire.

En Italie, la loi du 17 septembre 1908 a fixé, pour les banques d'émission, au vingtième de la limite normale de la circulation le montant du portefeuille étranger et des fonds à l'étranger qu'elles peuvent posséder en dehors de la réserve légale.

La Banque d'État du Maroc a publié les résultats de sa première année d'activité; voici les principaux éléments de son bilan au 31 décembre dernier :

	Milliers de francs
Encaisse	3 975
Fonds à l'étranger	1 989
Portefeuille commercial	1 254
Dette du gouvernement marocain	3 582
Comptes courants et dépôts	4 616
Capital versé	7 698

Aux États-Unis, la situation des Banques associées de New-York a subi les variations suivantes :

	25 juillet	29 août	26 septembre
	Millions de dollars		
Encaisse : espèces et certificats métalliques	317	334	321
— greenbacks	80	80	80
Circulation	56	55	54
Dépôts des particuliers et des banques	1 350	1 385	1 397
Dépôts du Trésor	9	9	9
Portefeuille (escomptes et avances)	1 271	1 290	1 312
Excédent de la réserve	56	65	50

Au Trésor des États-Unis, de nouvelles entrées d'or sont venues alimenter l'encaisse :

	31 juillet	31 août	30 septembre
	Millions de dollars		
Encaisse : or	1 015	1 022	1 028
— argent	526	526	523
Circulation : greenbacks et autres billets	348	348	348
— certificats d'or	784	807	806
— certificats d'argent et billets du Trésor de 1890	480	480	481
Dépôts dans les banques nationales	131	129	130
Disponible dans les caisses du Trésor	73	61	49

Les deux dernières situations des Banques nationales, publiées par le Contrôleur de la Circulation, se résument comme suit :

	14 mai 1908	15 juillet 1908
	Millions de dollars	
Encaisse : or	154	154
— argent	31	29
— certificats métalliques et greenbacks	676	666
Circulation	614	614
Dépôts des particuliers	4 313	4 375
— du Trésor	182	130
Portefeuille (escomptes et avances)	4 528	4 616

A la Banque du Japon, les relations avec le Trésor dépassent toujours de beaucoup en importance les opérations commerciales :

	27 juin	25 juillet	29 août
	Millions de yens		
Encaisse	152	155	155
Circulation	290	278	283
Dépôts privés	10	10	7
Dépôts de l'État	333	299	301
Avances à l'État	22	30	22
Portefeuille	72	49	70
Comptes courants débiteurs (y compris les avances aux particuliers)	346	319	306

Banques coloniales. — La commission de surveillance des banques coloniales françaises a publié son rapport sur l'exercice 1906-1907 ; nous groupons ci-dessous les principaux chapitres de leur bilan en fin d'exercice :

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Guyane	Afrique occidentale	Indo-Chine
	Milliers de francs					
Encaisse	2 101	2 437	3 502	874	4 066	32 839
Circulation	6 202	6 922	10 146	2 158	6 215	56 080
Comptes courants et dépôts	1 252	3 782	1 160	792	878	16 800
Portefeuille	1 094	430	1 975	1 003	6 932 (Portefeuille et avances)	49 895
Avances sur gages	2 250	1 081	3 920	275		59 589

Nous trouvons également des renseignements sur les banques d'émission coloniales anglaises dans le *Canada Yearbook*, pour le Canada, et dans *The Economist*, pour l'Afrique du Sud et l'Australie.

	Canada (35 banques)	Afrique du Sud (6 banques)	Australasie (22 banques)
	Millions de dollars	Millions de livres	Millions de livres
Encaisse	100	11	30
Circulation	76	2	5
Comptes courants et dépôts	579	38	134
Portefeuille (escomptes et avances)	706	31	122
Capital et réserves	166	8	29

Sociétés de crédit. — La situation des grandes sociétés de crédit françaises n'a pas subi de modifications essentielles depuis notre dernière chronique :

	30 juin	31 juillet	31 août
	Millions de francs		
Espèces en caisse et en banque	353	372	343
Portefeuille commercial	2 776	2 811	2 820
Avances et reports	924	951	964
Comptes courants et correspondants débiteurs	1 125	1 132	1 141
Dépôts, comptes courants et correspondants créditeurs	4 168	4 249	4 221
Effets à payer	364	369	377
Portefeuille de valeurs et participations	160	161	160

La situation des *Joint stock banks* du Royaume-Uni, non compris la Banque d'Angleterre, est établie comme suit par *The Economist* :

	Angleterre et Pays de Galles	Écosse	Irlande	Total
	Millions de livres sterling			
Encaisse et valeurs à court terme.	184	27	12	223
Portefeuille (escomptes et avances).	427	73	44	544
Comptes courants et dépôts	657	109	58	824
Capital versé	49	9	7	65
Réserves.	34	8	4	46
Nombre de banques.	54	10	9	73

Nous extrayons de *Der deutsche Œkonomist* le résumé suivant de la situation des sociétés de crédit allemandes à la fin des deux dernières années :

	1906	1907
	Millions de marks	
Encaisse.	497	519
Portefeuille commercial	2 447	2 622
Avances.	1 099	1 163
Titres, hypothèques et participations.	1 088	1 126
Comptes courants et dépôts	6 305	6 625
Acceptations	1 848	2 035
Capital versé et réserves	2 986	3 160
Nombre de banques	143	158

Métaux précieux. — L'or en barres, au cours du troisième trimestre, a été l'objet d'achats suivis de la part de la France et de quelques autres États européens :

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en shillings	
Juillet	77^s 10 5/8	77^s 10
Août.	77 10 5/8	77 9 7/8
Septembre	77 10 3/4	77 10 1/4

L'argent continue à ne trouver qu'un débouché restreint dans l'Inde et l'Extrême-Orient.

	Plus haut	Plus bas
	Cours de l'once standard en pence	
Juillet.	24^d 7/8	24^d 3/16
Août	24 3/8	23 5/8
Septembre	25 3/16	23 9/16

Changes. — Parmi les pays à monnaie avariée, et qui n'ont pas stabilisé la valeur en or de leurs instruments de circulation, l'Espagne, le Portugal et le Chili sont les plus atteints par la dépréciation :

Valeur au cours du change d'une somme de monnaie étrangère nominalement équivalente à 100 francs

	31 juillet	31 août	30 septembre		31 juillet	31 août	30 septembre
Allemagne .	99^f73	99^f78	99^f78	Russie. . .	99^f05	99^f19	99^f00
Angleterre .	99 64	99 66	99 58	Suisse. . .	100 06	99 94	99 87
Autriche. .	99 81	99 99	99 81	États-Unis .	99 47	99 71	99 52
Belgique . .	99 69	99 72	99 69	Argentine. .	43 89	44 25	44 04
Espagne . .	89 10	89 40	89 70	Brésil . . .	55 65	55 66	55 62
Grèce . . .	92 38	92 59	94 56	Chili . . .	48 54	56 59	52 89
Hollande. .	99 85	99 97	99 85	Égypte. . .	99 38	99 79	99 84
Italie . . .	100 06	100 09	99 87	Inde. . . .	98 64	99 10	98 77
Portugal . .	87 86	85 71	84 82	Japon . . .	98 81	99 09	99 01
Roumanie. .	98 31	99 87	99 75				

G. Roulleau.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1908

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
Ville de Wiesbaden	
Bureau statistique de la ville. — Rapport annuel statist. de la ville pour 1907.	Apw^{a3} 07
ROYAUME DE WURTEMBERG	
Service central pour la statistique territoriale du royaume. — Ann. wurtemb. de statistique, année 1907, t. I et II.	Aw^{a1} 07 a^{b}
— Annuaire statistique du royaume pour les années 1906 et 1907	Aw^{a2} 06-07
Argentine (République)	
Direction générale de statistique. — Annuaire statistique pour l'année 1908, t. III.	Ar^{a1} 08 III
Australie (Confédération des États d')	
BUREAU CONFÉDÉRAL DU RECENSEMENT ET DE STATISTIQUE (MELBOURNE). — *Population et statistiques vitales.* — Bulletin 7. Résumé démographique confédéral des années 1901 à 1907 .	As^{a1b} 01-07
— Bulletin 6. Statistiques vitales de la Confédération pour le trim. échu le 31 décembre 1907 et pour l'année 1907. (Bull. nº 8.)	As^{a1c} 07 d
— Annuaire officiel de statistique de la Confédération australienne pour la période de 1901 à 1907, et statist. corrigées pour la période de 1788 à 1900	As^{a8} 1788-07
Autriche	
Commission centrale de statistique. — Justice civile. 1906	Au^{a1} 06
— Administration de la justice pénale. 1905	Au^{a2} 05
— Statistique de l'état sanitaire. 1904 .	Au^{a11} 04
— Établissements d'instruction. 1904-1905	Au^{a13} 04-05
— Mouvement de la population pour 1904	Au^{a14} 04
— Statistique des banques. 1905-1906 .	Au^{a15} 05-06
— Commerce intérieur de 1902 à 1905 .	Au^{a21} 02-05
— Statistique électorale. Année 1907. .	Au^{a23} 07
Ville de Vienne	
Bureau de statistique de la ville. — Annuaire statistique pour 1906	Auw^{05} 06
Belgique (Royaume de)	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — Bibliographie générale des industries à domicile. 1908	B^{a4} 08 IX
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — Annuaire statistique de la Belgique. 1907 . .	B^{e9} 07
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — Statistique judiciaire pour 1906	B^{b1} 06
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Métiers et industries du Danemark, selon le recensement du 12 juin 1906. . .	D^{a2} 06
— La marine marchande et la navigation en 1907.	D^{a4} 07
— Communications statistiques. 1908. 4ᵉ série, t. XXVI et XXVII.	D^{a16} 08 XXVI-XXVII
Ville de Copenhague	
Bureau municipal de statistique. — Tableaux statistiques de Copenhague. Nºs 16 et 17. 1906	Do^{a7} 06 XVI-XVII
Espagne	
Ville de Barcelone	
Bureau de la municipalité. — Annuaire statistique de la ville pour 1906 . .	Esba^{a1} 06
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DU TRAVAIL. — *Bureau de statistique.* — Résumés statistiques des États-Unis. 1907	EU^{Oc1} 07
— Le commerce américain en 1907 . .	EU^{Oc3} 07
— Le commerce et la navigation extérieure en 1907.	EU^{Oc5} 07
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Bureau de statistique.* — L'excédent du blé en Russie. 1906.	EU^{Da27} 06
— Statistiques agricoles. 1907	EU^{Da28} 07
— Les récoltes du blé aux États-Unis, de 1866 à 1906.	EU^{Da29} 66-06
— Les récoltes de l'avoine aux États-Unis, de 1866 à 1906.	EU^{Da30} 66-06
— Les récoltes de maïs aux États-Unis, de 1866 à 1906	EU^{Da31} 66-06
— Les récoltes d'orge aux États-Unis, de 1866 à 1906	EU^{Da32} 66-06
— Les récoltes de seigle aux États-Unis, de 1866 à 1906.	EU^{Da33} 66-06
— Les récoltes de sarrasin aux États-Unis, de 1866 à 1906.	EU^{Da34} 66-06
— Les récoltes de pommes de terre aux États-Unis, de 1866 à 1906	EU^{Da35} 66-06
— Les récoltes de foin aux États-Unis, de 1866 à 1906.	EU^{Da36} 66-06
— Le commerce du blé en Russie. 1908.	EU^{Da37} 08
— Le blé et la farine de blé russes sur les marchés européens, 1908 . . .	EU^{Da38} 08
Cuba (Ile de)	
Secrétariat du commerce. — L'industrie sucrière et ses dérivés pour les années 1905-1906 et 1906-1907.	EUcu^{c1} 05-07
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — Navigation en 1906	F^{Ca1b} 06
— Finances pour les années 1898 à 1907.	F^{Ca1c} 98-07
— Industrie minière en 1906.	F^{Ca5} 06
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Statistique générale de la France.* — Statistique annuelle du mouvement de la population de la France au cours de l'année 1907. (Résultats comparés pour un certain nombre de pays) [Chiffres provisoires]	F^{Da5} 07 a
Conseil supérieur du travail. — Compte rendu de la XVIIᵉ session de novembre 1907	F^{Dac1} 07
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Rapport de la commission sur les opérations et la situation de cette caisse. Année 1907 . .	F^{Dc1} 07
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET	

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
des Beaux-Arts. — *Comité des travaux historiques et scientifiques.* Congrès des sociétés savantes (section des sciences). Montpellier 1907.	FSAa2c 07
Ministère de l'Intérieur. — *Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques.* — Statistique sanitaire des villes de France. — Récapitulation quinquennale. — II. Relevés de la période 1896-1900 et résultats comparatifs des trois périodes : 1886-1890 ; 1891-1895 ; 1896-1900.	FHcb2 96-00
ALGÉRIE	
Gouvernement général de l'Algérie. — *Conseil supérieur du gouvernement.* — Procès-verbaux des délibérations. Session de mai-juin 1908. . .	FHfa1 08
Délégations financières algériennes. — Procès-verbaux des délibérations. Session de mars 1908. 2 tomes. . .	FHfb1 08
Grande-Bretagne	
Ministère du commerce. — Le commerce avec les pays étrangers et les possessions britanniques pour l'année 1907. Tomes I et II	GBA1 07 I-II
Département du travail. — Rapport sur les variations des taux de salaires et heures de travail en 1907. . . .	GBAa7 07
— Grèves et lock-outs en 1907.	GBAa10 07
IRLANDE	
Département de l'agriculture et de l'enseignement technique. — Rapport sur l'émigration des laboureurs irlandais. 1907-1908.	GBIra5 07-08
— Contenance de la récolte et effectifs de bétail en 1907-1908.	GBIra9 07-08
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statistique de la mortalité d'après l'âge et les causes de décès dans les années 1901-1904	Hd11b 01-04
— Statistique des finances provinciales et communales en 1905	Hd14 05
— Statistique pénitentiaire des Pays-Bas pour l'année 1906.	Hd25 06
— Statistique des faillites dans les Pays-Bas pour l'année 1906.	Hd26 06
— Statistique des écoles de correction et des établissements d'éducation de l'État pour l'année 1906.	Hd35 06
Italie	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. — *Direction générale de statistique.* — Annuaire statistique italien, années 1905-1907 (fasc. II)	IAa1 05-07 b
— Le mouvement de la population pendant l'année 1906	IAa27 06
— *Office du travail.* — Statistique du chômage en Italie pendant l'année 1905	Id7 05
— Travaux du Conseil supérieur du travail, XIe session, février 1908 . .	Id9 08
— Enquête sur les habitations des employés et subalternes à Rome et du personnel des chemins de fer à Rome et dans d'autres villes italiennes, 1908	Id11 08
— L'abolition du travail nocturne dans l'industrie de la boulangerie (Supplément nº 6 au Bulletin de l'Office du travail), 1908.	Id12 08
Ministère des Finances. — *Direction générale de la gabelle.* — Le mouvement commercial pendant l'année 1906. Volume I, 2 tomes. Volume II, 3 tomes.	Ica2 06 ab
— Tableaux indiquant la valeur des marchandises pendant l'année 1907.	Ica6
PROVINCE DE FLORENCE	
Ville de Florence	
Bureau statistique de la ville. — L'enquête sur les habitations populaires (octobre 1907).	IIa3 07
Japon (Empire du)	
Ministère des Finances. — Annuaire financier et économique pour 1908.	Jd1 08
Mexique	
Observatoire météorologique central de Mexico. — Bulletin mensuel, numéros de décembre 1903, janvier et février 1904, novembre 1907 et février 1908.	Mf1 03-08
Pérou (République du)	
Superintendance générale des douanes. — Commerce spécial du Pérou : Lecture de la nomenclature commerciale de la statistique pour 1906 .	Ped1b 06
— Statistique du commerce intérieur du Pérou pour l'année 1904.	Ped3 04
Roumanie	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, et des Domaines. — Statistique des prix des travaux agricoles durant les années 1904-1907.	RoAa24 04-07
Suède	
Département civil. — *Bureau central de statistique.* — Importations et exportations suédoises en 1907	SAa15 07
Ministère des Finances. — Le budget de l'État pour 1909.	Sc2 09
— Résumé annuel sur la situation des banques du royaume pour 1907 . .	Sc3b 07
— Résumé sur l'état des banques solidaires et des banques par actions en 1907.	Sc4b 07
Suisse	
Département fédéral de l'Intérieur. — *Bureau de statistique.* — Résultats du recensement fédéral du 1er décembre 1900. 4e volume. — Exposé des résultats généraux du recensement.	SuAa1 00 d
— Examen pédagogique des recrues en automne 1907.	SuAa6 07
— Résultats du recensement fédéral du bétail, du 20 avril 1906.	SuAa13 06
— Annuaire statist. de la Suisse. 1907 .	SuAa15 07
— Résultats du recensement des entreprises agricoles, industrielles et commerciales du 9 août 1905. Volume I : Les entreprises et le nombre des personnes occupées dans ces entreprises. Fasc. VII. Cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.	SuAa18 05 VII

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
— Fascicule VIII. Suisse et cantons . .	**Su^{Aa18} 05** VIII
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Mariages, naissances et décès en Suisse de 1891 à 1900, 1re partie	**Su^{Aa19} 91-00**
— Les asiles cantonaux d'aliénés pendant les années 1900 à 1904.	**Su^{Aa20} 00-04**
BUREAU FÉDÉRAL DES ASSURANCES. — Rapport annuel sur les entreprises privées en matière d'assur. en 1906.	**Su^{K1} 06**
CANTON DE ZURICH	
Ville de Zurich	
Bureau statistique. — Les cités et les habitations ouvrières, 1900.	**Suzu^{a11} 00**
— « Der Zuzug in die Stadt Zurich nach der kilometrischen Entfernung der Zugugsgebiete », 1908.	**Suzu^{a12} 08**
Turquie	
Conseil d'administration de la Dette publique ottomane. — Compte rendu pour le vingt-cinquième exercice 1907-1908	**T^{b1} 07-08**
INTERNATIONAL	
Statistique	
INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE. — Bulletin de l'Institut, tome XVI, IIe livre, et tome XVII, 1908	**Ints^{d9} 08** XVI-XVII
— La Statist. internationale des valeurs mobilières. VIIe rapport présenté par M. Alfred Neymarck. 1908.	**Ints^{d10} 08**
DOCUMENTS PRIVÉS	
BARBERENA (Santiago L.). — Études statistiques (San-Salvador). 1907-1908.	π^{b} **203**
BARDOUX (Jacques). — L'ouvrier anglais. Le Labour-Party (Voir Musée social, π^{m} **269**)	π^{b} **204**
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE. — Les grèves de mineurs en 1906 (Paris 1907)	π^{c} **205**
COULERU (Edmond). — Au pays de l'absinthe (Montbéliard, 1908)	π^{c} **206**
JURASCHEK (Dr Ritter von). — Le cours de statistique à l'Université de Vienne en 1906-1907.	π^{j} **46**
LESCURE (Jean). — Trusts et cartels, leurs conséquences (Paris 1908)	π^{l} **152**

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la BIBLIOTHÈQUE
MUSÉE SOCIAL. — L'ouvrier anglais. Le Labour-Party, par M. Jacques Bardoux (Paris, 1908).	π^{m} **269**
— Les espaces libres à Paris, par M. Robert de Souza (Paris, 1908).	π^{m} **270**
NEYMARCK (Alfred). — La statist. internationale des valeurs mobilières, VIIe rapport présenté à l'Institut international de statistique (La Haye, 1908).	π^{n} **59**
RAFFALOVICH (Arthur). — Le marché financier, XVIIe volume, 1907-1908.	π^{r} **123**
RIVIÈRE (Marcel). — Catalogue d'ouvrages d'économie politique, sciences sociales, philosophie, législation (Paris, 1908)	π^{r} **124**
SOUZA (Robert de). — Les espaces libres à Paris (Voir Musée social. π^{m} **270**) [Paris, 1908].	π^{s} **209**
TUROT (Henri). — La régie du café (Paris. 1908)	π^{t} **80**
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
France	
Comité central des houillères de France. — Annuaire pour 1908.	Ω^{F49b} **08**
Société archéologique du département de Constantine. — Recueil des notices et mémoires, année 1907.	Ω^{F37} **07**
Société nationale d'horticulture de France. — Procès-verbal de la séance du congrès d'horticulture de Paris, 1908	Ω^{F53d} **08**
Union centrale des syndicats des agriculteurs de France. — Bulletin mensuel, numéros d'août, septembre et octobre 1908	Ω^{F65} **08**
Italie	
Union nationale des villes italiennes. — Annuaire statistique pour 1907-1908.	Ω^{I8a} **07-08**
— Travaux du collège technique, mai 1908	Ω^{I8b} **08**
— Le recensement des animaux, du 19 mars 1908, dans les principales villes italiennes	Ω^{I8c} **08**
Voir aussi Liste générale desdites publications, numéro de décembre 1907, p. 422.	

VII

INFORMATIONS

1° ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

INSTITUT DES FINANCES ET DES ASSURANCES

ANNÉE 1908-1909

Directeur des cours : M. A. BARRIOL

Ancien élève de l'École polytechnique, membre de l'Institut des actuaires français
Professeur au Collège libre des sciences sociales
Actuaire conseil, etc.

Ces cours se font à la mairie de la rue Drouot. Le premier cours a eu lieu le 9 novembre courant. Ils seront suivis avec fruit par les candidats au titre de membre stagiaire de l'Institut des actuaires, de commissaire contrôleur des compagnies d'assurances (vie et accidents), d'inspecteur des services administratifs et financiers de la ville de Paris, de statisticien adjoint au service du recensement et autres emplois du même genre.

Les chargés de cours, pour la plupart docteurs en droit ou anciens élèves de l'École polytechnique, sont tous des professionnels (chefs de service dans les compagnies d'assurances et membres de l'Institut des actuaires).

D'autre part, nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois dans ce Journal l'érudition scientifique et l'esprit de méthode que reflètent les nombreuses notes bibliographiques dues à notre distingué collègue, M. Barriol, directeur des cours ci-dessus. C'est dire les conditions exceptionnellement sérieuses dans lesquelles ils fonctionnent.

Toute demande de renseignements ou toute communication doit être adressée par lettre à ***M. Barriol, 88, rue Saint-Lazare (9e Arr.).***

2° ARGUS DE LA PRESSE

L'*Argus de la Presse* (30 années d'existence), détruit par un incendie le 15 janvier dernier, est complètement réinstallé et réorganisé.

Documents et collections ont été reconstitués; les services spéciaux, ***Argus des Revues, Argus du « Journal officiel », Archives de la Presse, Fiches documentaires,*** etc., ont été entièrement refondus et augmentés.

La nouvelle adresse est ***12, rue du Faubourg-Montmartre, — 37, rue Bergère.***

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour **l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.**

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles.**

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

via ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN, par la GARE SAINT-LAZARE

SERVICES RAPIDES TOUS LES JOURS ET TOUTE L'ANNÉE
(dimanches et fêtes compris)

Départs de **Paris-Saint-Lazare** : à 10 h. 20 matin (1re et 2e classe seulement), et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classe).
Départs de **Londres** : **Victoria** à 10 heures matin (1re et 2e classe seulement).
— **London-Bridge** et **Victoria** à 8 h. 45 soir (1re, 2e et 3e classe).
Trajet de jour en 8 h. 40.

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples (*valables pendant sept jours*) :

1re classe : **48** fr. 25 | 2e classe : **35** fr. » | 3e classe : **23** fr. 25

Billets d'aller et retour (*valables pendant un mois*) :

1re classe : **82** fr. 75 | 2e classe : **58** fr. 75 | 3e classe : **41** fr. 50

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

STATIONS THERMALES ET HIVERNALES

des PYRÉNÉES, du GOLFE DE GASCOGNE et du ROUSSILLON

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 °/° en 1re classe et de 20 °/° en 2e et 3e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 °/° suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec **3 itinéraires** différents, *via* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc.; validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1er et 3e itinéraires : 1re classe, **164** fr. **50**; 2e classe, **123** francs. — Prix, 2e itinéraire : 1re classe, **163** fr. **50**; 2e classe, **122** fr. **50.**

L'ORLÉANS A TOUTE VAPEUR

Nous apprenons que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient d'éditer une brochure de grand luxe ayant pour titre **L'Orléans à toute vapeur.**

Dans cette brochure, artistiquement illustrée, notre distingué confrère, M. H. Haguet, décrit rapidement les séduisantes régions desservies par le réseau d'Orléans, la **Touraine**, la **Bretagne**, l'**Auvergne**, les **Pyrénées**, etc. En opposant les voyages d'hier à ceux d'aujourd'hui, il présente ensuite un résumé aussi instructif qu'intéressant des nombreux perfectionnements que, depuis sa création, la Compagnie d'Orléans n'a cessé d'apporter au matériel roulant, à la voie et aux appareils de sécurité. On a ainsi un aperçu très exact de la progression constante réalisée jusqu'à ce jour pour le transport des voyageurs et des marchandises dans l'ensemble de l'exploitation.

De nombreuses gravures placent sous nos yeux les diverses étapes de cette progression. Telles sont celles qui reproduisent les divers types de wagons et machines successivement créés depuis les modestes ancêtres de 1840 jusqu'aux puissantes machines et aux luxueuses voitures à bogies avec salon fumoir et salon de dames qui composent aujourd'hui les trains rapides entre Paris et Bordeaux.

L'ouvrage se termine par une intéressante notice sur l'installation ultra moderne de la gare de Paris-Quai d'Orsay et sur les lignes électriques de Paris et de la banlieue de l'Orléans.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

a prochaine séance aura lieu le mercredi 16 décembre 1908, à 9 heures du soir, au siège social, 28, rue Serpente-Danton

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Médaille d'argent aux Expositions universelles de 1878 et de 1889
Diplôme d'honneur aux Expositions de Venise, 1881, et de Bruxelles, 1897
Grand Prix à l'Exposition universelle de Lyon, 1894
Grand prix à l'Exposition universelle de Paris, 1900
Grand prix aux Expositions universelles de Saint-Louis (États-Unis), 1903 et de Liège, 1905

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

Nº 12. — DÉCEMBRE 1908

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 28, RUE SERPENTE-DANTON

(Hôtel des Sociétés savantes)

ON S'ABONNE A PARIS :

CHEZ BERGER-LEVRAULT ET Cie, EDITEURS, 5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

Prix par an : France : 12 fr. — Etranger : 15 fr.

Le Journal paraît par livraisons mensuelles

SOMMAIRE DU N° 12 — 10 DÉCEMBRE 1908

CONVOCATION

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1908

A 9 heures du soir,

AU SIÈGE SOCIAL, HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 28, RUE SERPENTE-DANTON

Le dîner habituel aura lieu à 7 heures un quart très précises, au restaurant de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente-Danton.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1908

A 9 heures très précises, ouverture de la séance : 1° *Élections pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil en 1909.*

2° Communications : *a*) *Les Progrès économiques des pays scandinaves*, par M. G. Cadoux ; *b*) *De la Répartition de la richesse en France, selon l'âge des habitants*, par le Dr J. Bertillon.

AVIS

Pour tout ce qui concerne la rédaction du Journal, les communications à la Société, les présentations de candidatures, les rectifications de noms, qualités et domiciles, s'adresser à M. Fléchey, *secrétaire général*, visible chez lui, 8, rue Garancière (VIe Arr.), le mardi, de 2 à 5 heures.

Les livres, documents et journaux destinés à la Société doivent être adressés au siège social, 28, rue Serpente-Danton.

Pour le paiement ou le rachat des cotisations, s'adresser à M. Matrat, *trésorier*, visible chez lui, 45, rue d'Auteuil (XVIe Arr.), le mercredi, de midi à 4 heures, et généralement de midi à 1 heure.

Les abonnements au Journal sont reçus chez MM. Berger-Levrault et Cie, 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12 — DÉCEMBRE

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1908

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 1908. — Élection de quatre membres titulaires. — Propositions du Conseil pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil en 1909. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Meuriot sur la démocratisation de la vitesse; observations de MM. Alfred Neymarck, Bernard, Fléchey, Cadoux, March.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. DELATOUR.

Le procès-verbal de la dernière séance, après prise en considération d'une omission signalée par M. Fernand Faure (Voir *Erratum*, p. 428), est adopté.

M. le PRÉSIDENT procède à l'élection définitive des quatre *membres titulaires* présentés à la dernière séance. MM. BERTEAUX, SERGENT, HAMON et NEYMARCK (Pierre) sont élus à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT fait connaître à l'assemblée la liste suivante présentée par le Conseil pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil en 1909 :

Président pour 1909 : M. PAYELLE, procureur général près la Cour des comptes, en remplacement de M. Albert Delatour, président sortant, non rééligible ;

Vice-président pour trois ans : M. Charles LAURENT, premier président de la Cour des comptes, en remplacement de M. Payelle, proposé pour la présidence ;

Secrétaire général : M. FLÉCHEY, ancien chef du service de la statistique au Ministère de l'agriculture ;

Secrétaire général adjoint : M. BARRIOL, chef de division adjoint au chemin de fer de Lyon ;

Trésorier pour trois ans : M. P. MATRAT, sous-directeur honoraire au Ministère de la guerre ;

Membres du Conseil pour trois ans : MM. BELLOM, ingénieur en chef des mines, en remplacement de M. Ch. Laurent, proposé comme vice-président ; ROULLEAU, attaché au service des études économiques de la Banque de France.

M. le PRÉSIDENT ajoute que les deux candidatures de MM. Fléchey et Barriol sont solidaires dans les conditions suivantes :

M. Fléchey, élu à trois reprises comme secrétaire général depuis 1900, a informé le Conseil qu'il se trouvait, à son très vif regret, dans l'impossibilité, pour des motifs de santé, d'accepter le renouvellement de son mandat pour la nouvelle période triennale (1909-1911). De son côté, le Conseil ayant exprimé à l'unanimité

le désir de voir M. Fléchey conserver ses fonctions pendant les fêtes projetées en 1909 (célébration du 50e anniversaire de la Société et réception de l'Institut international de statistique), il a été décidé, après acceptation de l'intéressé, pour concilier les divers intérêts en présence et éviter une réélection, que M. Fléchey serait proposé comme secrétaire général et M. Barriol comme secrétaire général adjoint, ce dernier devenant de droit secrétaire général au moment où M. Fléchey résiliera ses fonctions, soit au lendemain des fêtes de 1909.

Le mandat de M. Barriol, comme secrétaire général, prendrait fin avec la période (1909-1911), savoir le 31 décembre 1911.

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'aux termes de l'article 6 du Règlement, toute candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste dressée par le Conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts, et transmise au secrétaire général dans les huit jours qui suivront la séance de novembre.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante adressée par Mme Mercet, en réponse à celle que lui avait transmise le bureau pour exprimer sa gratitude du généreux legs fait à la Société par son regretté mari.

« Messieurs,

« Je suis très touchée des remerciements que la Société de statistique m'adresse pour le don que mon mari a bien voulu lui faire. Je sais combien il s'intéressait à toutes les questions traitées dans vos réunions et il m'est doux de penser que son nom, aimé et regretté par vous tous, sera lié désormais à une œuvre utile à l'intérêt public.

« Recevez, etc... »

M. le Secrétaire général fait part d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Rennes le 13 avril prochain. Le programme des questions traitées sera porté ultérieurement à la connaissance de nos collègues.

M. le Président invite le Secrétaire général à donner lecture de la liste des documents parvenus depuis la dernière séance (Voir p. 429). A ce propos, M. Fléchey croit devoir signaler l'intérêt particulier que présente un des documents parvenus. C'est l'*Abstract complémentaire du commerce extérieur* du Royaume-Uni, qui, au lieu de renfermer, comme les documents de ce genre, les importations et les exportations des pays de provenance ou de destination immédiatement voisins du pays intéressé, relate ces mouvements par pays de véritable origine et de destination finale. Le commerce extérieur du Royaume-Uni avec ces pays se dégage ainsi nettement, au détriment des pays de transit, dont les chiffres se trouvent ramenés à leur véritable valeur.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Meuriot sur la *démocratisation de la vitesse*. M. Meuriot s'est proposé de mettre en évidence les progrès réalisés en France, de 1877 à 1907, dans la vitesse des trains ordinaires permanents comportant des voitures de 3e classe. A cet effet il compare la durée des trajets pour certains parcours choisis sur les six grands réseaux. Pour l'Ouest, la durée totale des parcours : Paris-Le Havre, Paris-Cherbourg, Paris-Granville et Paris-Brest, a baissé de 47h 13 à 28h 25, soit de 40 %. Pour l'Orléans, la durée totale des trajets Paris-Bordeaux, Paris-Toulouse et Paris-Nantes a subi une diminution de 45 % : 25h 19 au lieu de 45 heures environ. Sur le trajet Paris-Marseille, la compagnie du P.-L.-M. a réalisé, au bénéfice des voyageurs de 3e classe, une économie de temps de 50 % : 13h 30 au lieu de 27. Sur l'Est, le gain est de 50 % pour l'ensemble des trajets Paris-Mézières, Paris-Nancy et Paris-Belfort ; pour ce dernier, seul la baisse de durée a dépassé 53 %. Sur le Nord, la diminution est de 42 % pour l'ensemble des parcours Paris-Calais, Paris-Lille et Paris-Maubeuge. Sur la

ligne Bordeaux-Cette, la Compagnie du Midi a réalisé une diminution de durée de 40 %.

Pour l'ensemble de tous les parcours énumérés ci-dessus, la durée totale a passé de 214 heures, en 1877, à 178 heures en 1887, 156 heures en 1897 et 116 heures en 1907. La vitesse moyenne a augmenté, de 34 kilomètres à l'heure en 1877, à 63 kilomètres en 1907. Cette économie de temps a d'ailleurs coïncidé avec une économie d'argent par suite de la baisse des tarifs de 1892.

M. le PRÉSIDENT déclare la discussion ouverte.

M. Alfred NEYMARCK fait observer que les progrès réalisés par les compagnies de chemins de fer seraient plus frappants encore si la comparaison de M. Meuriot portait sur une période plus étendue, et il rappelle, à ce sujet, ce qu'il fallait de temps, il y a une cinquantaine d'années, et ce qu'il en coûtait, pour se rendre, par exemple, de Châlons-sur-Marne ou de Reims à Paris. Économie de temps, économie d'argent, confortable plus grand, tels sont les résultats réalisés : les transports des voyageurs et des marchandises ont été améliorés, sont devenus moins coûteux, au grand profit des intérêts généraux et particuliers du pays. Ces améliorations ont pu être réalisées malgré les impôts et les charges de toute nature qui ont pesé, et pèsent encore sur les compagnies : les recettes des réseaux, le nombre des voyageurs et des marchandises transportés ont augmenté dans d'énormes proportions ; les « consommateurs » c'est-à-dire ceux qui utilisent les chemins de fer, ont bénéficié de tous ces avantages ; les « producteurs », c'est-à-dire ceux qui, par leurs capitaux, ont contribué à l'établissement des voies ferrées, sont bien loin d'avoir retiré le profit qu'ils auraient dû légitimement percevoir de la prospérité de l'industrie qu'ils ont fondée. Un capitaliste qui, en 1860, aurait acheté une action de chacune des six compagnies : Est, Lyon, Midi, Nord, Orléans, Ouest, aurait reçu 349f50 de dividende; en 1907, 312 francs seulement, d'où il faut déduire encore les nombreux impôts qui frappent les titres mobiliers et réduisent sensiblement le revenu net.

M. Neymarck fait remarquer, en outre, que les compagnies françaises accordent aux voyageurs des facilités qui n'existent pas à l'étranger, où on fait payer la vitesse, où il n'est pas accordé de franchises de transports comme chez nous, pour un minimum de 30 kilos de bagages. Avec les réductions de prix accordées sur les voyages circulaires, les billets de famille, les aller et retour, etc., on peut dire aujourd'hui, par une simple comparaison, qu'il en coûte moins cher de se rendre et de passer un jour à la mer, de Paris au Havre, à Dieppe ou au Tréport, par exemple, que de faire un parcours d'une heure ou de deux en auto-taxi.

M. BERNARD demande la parole. Il examine les résultats de l'admission des voyageurs de 3e classe dans les trains rapides, au point de vue de la répartition par classes des voyageurs munis de billets simples ou d'aller et retour dans les trains ordinaires, mais non compris les abonnés, voyageurs des trains ouvriers, trains de plaisir, etc. Sur 100 voyageurs, on en comptait, en 1899 : 5,6 en 1re classe, 25 en 2e et 69,4 en 3e ; en 1907, ces proportions étaient respectivement de 4,4, 20 et 75,6 ; malgré une augmentation de plus de 21 % sur le nombre total, il s'est produit un déclassement des voyageurs de 1re et de 2e au profit de la 3e classe. Sur le réseau du Nord seul, les mêmes proportions étaient respectivement en 1899 : 18,2 45 et 36,8; en 1907 : 14,8, 40,2 et 45. Dans les trains de trafic international sur l'Angleterre, on constate cependant une amélioration pour la 2e classe ; les proportions étaient : 56, 39 et 5 en 1899 ; 44,9, 46,5 et 8,6 en 1907.

D'autre part, si l'on calcule la perte de temps subie, pour une économie de 1 franc, par un voyageur qui prend la 3e classe au lieu de la 2e, on constate que cette perte a passé de 7 minutes en 1899 à 30 en 1907. Cette augmentation est due aux arrêts plus fréquents des trains rapides comportant des 3es, la compagnie étant assaillie de demandes d'arrêt de ces trains dans des stations qui n'étaient pas desservies autrefois par les trains qui ne comprenaient que des 1res et des 2es.

M. FLÉCHEY croit avoir remarqué que le mouvement de diminution des billets de 1re et 2e classes, au profit de ceux de 3e classe, change légèrement de sens, quand il s'agit de trains internationaux, comme celui de Paris à Cologne par exemple, le

nombre des billets de 1re classe ayant très peu diminué et celui des billets de 2e classe ayant même augmenté. Il en demande la raison.

M. Bernard explique que pour ces longs trajets le déclassement s'effectue surtout de la 1re à la 2e classe, la différence au point de vue du confortable, si apprécié par les étrangers, étant beaucoup moins grande qu'entre la 2e et la 3e classe.

M. Cadoux fait observer que la diminution proportionnelle des voyageurs de 1re classe tient peut-être aussi à la création des trains de luxe, dont les voyageurs prenaient autrefois des 1res classes.

M. Bernard répond que, dans les nombres cités par lui, les voyageurs de trains de luxe sont compris parmi les voyageurs de 1re classe; les compagnies de chemins de fer ne délivrent à ces personnes que des billets de 1re classe : le supplément est perçu par la Compagnie des wagons-lits. L'observation de M. Cadoux ne permet donc pas d'expliquer la diminution du nombre des voyageurs de 1re classe.

M. March demande à M. Bernard s'il pourrait indiquer, avec les proportions, les nombres absolus, car ces derniers pourraient indiquer une augmentation absolue du nombre des voyageurs de 1re classe, alors même que la part contributive des billets de 1re classe dans le total serait en diminution.

M. Bernard répond en citant les chiffres suivants, indiquant bien une baisse des chiffres absolus : nombre total des voyageurs de 1re classe : en 1899, 21 millions; en 1907, 19 millions environ; pour la 2e classe : 90 millions en 1899, 87 millions en 1907; pour la 3e classe : 251 millions en 1899 et 332 millions en 1907.

M. le Président observe qu'en Allemagne l'augmentation de l'impôt sur les billets de chemins de fer a eu pour effet un déclassement qui a entraîné une baisse sensible des recettes.

M. le Président remercie M. Meuriot de sa très intéressante statistique et M. Bernard des intéressants détails qu'il a bien voulu donner. Il clôt la discussion.

La séance est levée à 10h 30.

Le Secrétaire général,
E. Fléchey.

Le Président,
Albert Delatour.

II

L'ALCOOLISME ET LA CRIMINALITÉ

(Suite et fin [1])

Ces hésitations et ces anomalies de la répression de l'ivrognerie semblent donner raison à ceux qui, hostiles au projet soumis à l'Assemblée nationale, déclaraient, à cette époque, que la loi était inadmissible, injuste et inapplicable.

« Comment! s'écriait le Dr Testelin, membre de cette Assemblée, vous prétendez prévenir l'ivresse, guérir les ivrognes par la menace de quelques francs d'amende et de quelques jours de prison, alors que les médecins, moi entre autres, nous ne pouvons les corriger en les condamnant à mort avec la nature! »

Au surplus, les faits d'ivresse non publique échappent légalement à la répression. Quant aux contraventions qui tombent sous le coup de la loi, elles sont la plupart du temps relevées à la charge ou bien de journaliers de passage, la grande clientèle de l'alcoolisme, ou bien d'ouvriers sédentaires. Contre les premiers, la loi reste forcément sans effet : les agents rédacteurs des procès-verbaux, ne pouvant retenir

(1) Voir numéro de novembre, page 375.

les contrevenants, les laissent en liberté, et les coupables disparaissent sans qu'il soit possible de prononcer contre eux, autrement que par défaut, des condamnations utiles; la répression n'atteint que les seconds, et les amendes qui les frappent n'ont pour effet certain que de diminuer les ressources déjà si maigres des ménages ouvriers.

Quoi qu'il en soit, et malgré ses inégalités d'application, la loi de 1873 reste la seule arme qu'on puisse actuellement opposer aux progrès de l'alcoolisme. Bien qu'il ne paraisse guère possible d'enrayer le développement du mal par le seul effet de dispositions pénales, il n'en est pas moins nécessaire de stimuler le zèle des agents chargés de la surveillance des cabarets, en attendant qu'une réforme plus énergique et plus rationnelle ait modifié le régime des cabarets. « Si, écrivaient MM. Bérenger, Ribot et Ch. Dupuy, le 4 février 1907, dans une lettre au Président du conseil, la loi du 23 janvier 1873 a été, à son début, appliquée avec quelque fermeté, de nombreuses plaintes s'élèvent aujourd'hui sur l'insuffisance de son exécution, et la statistique leur donne raison. »

Les chiffres qui précèdent nous ont donné la mesure de cette insuffisance. La loi, exception faite pour l'année 1907, a trouvé de moins en moins son application. Or, cet affaiblissement de la répression coïncide d'une façon tout à fait illogique, d'une part, avec la progression des faits de tout ordre, crimes, délits, suicides, folie, etc., dont le mouvement toujours croissant se trouve plus particulièrement lié aux progrès de l'alcoolisme, et, d'autre part, avec l'élévation régulière du taux de la consommation de l'alcool, qui, de 2^l 9 qu'il était, par tête d'habitant, en 1873, s'est élevé à 3^l 89, en 1905, après avoir même atteint le chiffre maximum de 4^l 70 en 1898.

« Le titre moyen des eaux-de-vie vendues dans les débits, au petit verre, étant de 37° 50, il en résulte, dit le rapporteur du projet de loi tendant à établir le monopole de la rectification de l'alcool [1], que la consommation, sans distinction d'âge ni de sexe, a été, pour 1898, de 12^l 60 par tête, et si l'on défalque les femmes, les enfants et les adultes, qui ne font pas de l'alcool leur consommation habituelle, si l'on admet, avec M. Claude, qu'un huitième de la population constitue le véritable consommateur, on trouve comme chiffre de la consommation moyenne, par tête, 100^l 80 d'alcool à 37° 50, soit 4 032 petits verres par année, 11 verres et demi par jour : nous parlons, bien entendu, de la consommation de l'alcool sous toutes ses formes, kirschs, bitters, absinthes, liqueurs, etc. »

Notons que ces calculs sont basés sur les chiffres officiels, c'est-à-dire sur les quantités d'alcool déclarées à la régie, et ne tiennent naturellement aucun compte de la fabrication clandestine opérée par les bouilleurs de cru, lesquels se comptent actuellement par plus de 750 000, et dont le privilège constitue, a-t-on dit, « le fléau des campagnes, la fissure par où s'écoule le plus clair d'un immense et légitime revenu, et par où l'alcoolisme pénètre dans nos villages » [2].

Il convient de signaler, en passant, que la quantité d'absinthe soumise, en 1905, au droit général de consommation s'est élevée à plus de 172 000 hectolitres d'alcool réduit à 100°; ce chiffre a quadruplé en vingt ans. La France consomme actuellement plus d'absinthe qu'il n'en est bu dans tout le reste de l'Europe.

---

(1) Documents parlementaires, n° 359, Chambre des députés, p. 4.

(2) Rapport de M. Claude, sénateur des Vosges, 1887.

Enfin, on comptait, en 1830, 281 847 débits de boissons; il en existe près de 500 000 aujourd'hui; ce sont les contrées industrielles et non vinicoles qui possèdent le plus grand nombre d'établissements de ce genre.

Si donc les effets de cette consommation prodigieuse d'alcool ne se sont pas fait sentir sur le mouvement des contraventions d'ivresse constatées et réprimées, c'est que la loi n'a pas été assez vigoureusement appliquée; on aurait le plus grand tort de voir dans la dégression ininterrompue qui s'est produite jusqu'en 1907 le résultat de la décroissance de l'alcoolisme. A cet égard, la comparaison du chiffre des infractions jugées au montant de la consommation moyenne par habitant, et par ressorts judiciaires, nous montrera dans quelle mesure diffèrent les habitudes des parquets dans leur façon d'envisager la nécessité des poursuites, en matière d'ivresse. Voici, à ce double point de vue, les données que nous fournissent les statistiques.

RESSORTS de cour d'appel (1)	POPULATION	POURSUITES POUR IVRESSE EN 1907				PROPORTION des poursuites sur 100 000 habitants	QUOTITÉ de la consommation totale d'alcool par habitant (1905)
		CONTRAVENTIONS	DÉLITS	CONTRAVENTIONS connexes à des délits	TOTAL		
							litres
Agen	743 908	194	6	89	289	39	1,02
Aix	1 468 965	2 261	59	307	2 627	178	3,26
Amiens	1 481 239	2 819	91	527	3 440	232	8,21
Angers	1 250 460	1 964	64	246	2 274	181	4,88
Bastia	295 589	360	2	32	394	133	»
Besançon	919 061	1 014	28	198	1 240	134	3,17
Bordeaux	1 621 387	728	12	300	1 040	64	1,55
Bourges	958 114	372	15	108	495	51	1,73
Caen	1 228 502	3 299	144	381	3 824	311	10,95
Chambéry	518 584	862	14	59	935	180	1,56
Dijon	1 208 531	795	7	198	1 000	82	3,62
Douai	2 832 385	6 153	90	1 369	7 612	269	5,81
Grenoble	975 521	1 099	33	163	1 295	132	2,28
Limoges	978 006	327	7	101	435	44	1,13
Lyon	1 811 228	7 277	12	318	7 607	413	2,41
Montpellier	1 397 147	334	7	115	456	32	2,15
Nancy	1 504 895	2 922	95	502	3 519	233	4,21
Nîmes	1 140 215	804	10	131	945	82	2,38
Orléans	977 739	905	8	117	1 030	105	2,09
Paris (Seine)	3 669 930	4 785	25	2 285	7 045	191	4,68
Paris (ressort)	2 311 190	2 887	105	582	3 574	152	5,08
Pau	933 479	445	40	105	590	63	1,31
Poitiers	1 572 277	1 149	18	249	1 416	83	1,33
Rennes	3 224 369	10 707	846	782	12 335	382	4,25
Riom	1 510 787	774	6	91	871	57	1,69
Rouen	1 188 664	7 524	446	667	8 637	726	10,81
Toulouse	1 186 770	255	4	43	302	25	1,69
	38 961 945	62 965	2 197	10 065	75 227	193	3,89

(1) *Agen* : Gers, Lot, Lot-et-Garonne; *Aix* : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var; *Amiens* : Aisne, Oise, Somme; *Angers* : Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe; *Bastia* : Corse; *Besançon* : Doubs, Jura, Haute-Saône; *Bordeaux* : Charente, Dordogne, Gironde; *Bourges* : Cher, Indre, Nièvre; *Caen* : Calvados, Manche, Orne; *Chambéry* : Savoie, Haute-Savoie; *Dijon* : Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire; *Douai* : Nord, Pas-de-Calais; *Grenoble* : Hautes-Alpes, Drôme, Isère; *Limoges* : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne; *Lyon* : Ain, Loire, Rhône; *Montpellier* : Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales; *Nancy* : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges; *Nîmes* : Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse; *Orléans* : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret; *Paris* : Seine; *Paris* (ressort) : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne; *Pau* : Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées; *Poitiers* : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne; *Rennes* : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan; *Riom* : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme; *Rouen* : Eure, Seine-Inférieure; *Toulouse* : Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Il est évident que là où le taux de la consommation de l'alcool est considérable, à Amiens, à Caen, à Rouen, le nombre des poursuites pour ivresse est relativement élevé; mais, dans ces ressorts mêmes, la répression n'en présente pas moins un caractère d'inégalité frappante, puisque, sur 100 000 habitants, la proportion des poursuites est, pour le premier, de 232, pour le second de 311, et pour le troisième

de 726. A Lyon, au contraire, où la quotité de l'alcool consommé est de beaucoup inférieure à la moyenne générale, on constate, pour 1907, un chiffre proportionnel de poursuites, 413 sur 100000 habitants, qui dénote une certaine fermeté dans la répression. Celle-ci, par contre, est beaucoup plus faible à Douai, à Nancy, à Besançon, à Paris, où l'alcoolisme sévit cependant fortement et gagne même du terrain de jour en jour.

Ces chiffres démontrent que la loi n'est ni régulièrement ni judicieusement appliquée. En dépit du nombre anormalement bas des poursuites, il y a tout lieu de croire, en effet, que les ravages de l'alcoolisme, loin de diminuer, s'aggravent au contraire, et ont une répercussion de plus en plus grande sur la criminalité. Il suffit, à défaut de chiffres, pour en acquérir la preuve, de signaler avec quelle insistance et quelle inconscience les auteurs de crimes ou de délits invoquent si souvent comme excuse de leurs actes l'état d'ivresse dans lequel ils se trouvaient au moment même de la perpétration.

Le lien qui unit l'alcoolisme au crime n'est pas douteux ; mais, pour déterminer ce rapport d'une façon décisive et, pour ainsi dire, mathématique, les statistiques ont toujours manqué d'éléments précis. On a pris généralement, jusqu'à présent, comme base d'appréciation, le parallélisme qui existe entre la courbe de la consommation de l'alcool et celle des crimes et des délits ; on a observé que, dans les campagnes, certaines infractions sont plus fréquentes les jours de foire et de marché, les dimanches et fêtes, où il se consomme beaucoup plus d'alcool que les autres jours de la semaine. Dans tous les pays, des enquêtes isolées, des coups de sonde ont été opérés dans les prisons, dans les asiles, dans les établissements spéciaux. C'est ainsi qu'en Belgique on a calculé que l'alcoolisme provoquait le crime dans une proportion de 25 à 27 °/₀ (1). Le statisticien italien Bosco (2) estime qu'à New-York, sur 49423 inculpés, plus de 30000 sont des ivrognes de profession. En 1890, aux États-Unis, sur 100 détenus, 20 étaient adonnés à l'ivrognerie, 60 buvaient modérément et 20 seulement s'abstenaient de toute boisson.

En Hollande, on a attribué à l'abus de l'alcool les trois quarts des attentats contre les personnes et le quart des atteintes à la propriété (3).

Enfin, pour la France, l'Allemagne et l'Angleterre, divers auteurs ont calculé des proportions variant de 40 à 50 ivrognes sur 100 criminels.

Tout récemment, le Dr Legrain, médecin en chef de l'asile de Ville-Évrard, a présenté à la Société générale des prisons les résultats d'une statistique personnelle portant sur 2500 buveurs, qui pour la plupart auraient été susceptibles de poursuites s'il n'avaient été évacués sur l'asile qu'il dirige. Recherchant quelle pouvait être la valeur *criminogène* de l'alcool, il a constaté que, sur ces 2500 malades, 1664, ou 66 °/₀, auraient pu être poursuivis et jugés, ce qui revient à dire que, deux fois sur trois, on s'est trouvé en présence d'alcooliques ayant commis des actes dangereux pour la société. Eu égard à la nature des crimes et des délits commis, le Dr Legrain constate que, sur 100 ivrognes, 21 s'étaient rendus coupables de coups et autres actes de violence ; 17 de vagabondage ou mendicité ; 10 de menaces ; 8 de rébellion et 3 de bris de clôture. Les chiffres proportionnels qu'il donne sont

---

(1) Lombroso, *Le Crime; causes et remèdes,* 1899.
(2) *L'Omicidio negli Stati Uniti d'America,* 1897.
(3) Bertrand, *Essai sur l'intempérance.* Paris, 1871.

de 1,56 pour l'homicide ; 1,38 pour le vol, l'escroquerie et la filouterie ; 0,90 pour l'incendie ; 0,84 pour les crimes sexuels, etc.

Très instructifs au point de vue de l'alcoolisme pathologique et de la criminalité « potentielle », ces chiffres ne peuvent donner qu'une idée incomplète, et même un peu faussée, des rapports qui existent entre l'ivresse volontaire et le délit ; ils demandent, dans tous les cas, à être confirmés par des observations beaucoup plus générales, tant sur le nombre et la nature des crimes et des délits commis sous l'influence de l'alcool que sur les habitudes d'intempérance et les antécédents alcooliques des accusés ou prévenus reconnus responsables de leurs actes et jugés par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels.

Les éléments de cette statistique viennent d'être recueillis pour la première fois par le Ministère de la justice. Une circulaire du 22 décembre 1906 a, en effet, prescrit aux parquets, à partir du 1er juillet 1907, de rechercher, dès le début de toute enquête ou information judiciaire : 1° si l'infraction a été commise sous l'influence de l'ivresse ; 2° si l'inculpé est un alcoolique invétéré ou un ivrogne d'occasion.

Ces constatations faites, les magistrats sont tenus de consigner le résultat de leurs recherches sur une fiche spéciale, qui contient, indépendamment de l'indication de la nature du crime ou du délit commis, tous les renseignements relatifs aux conditions personnelles de l'inculpé.

Ces fiches sont individuelles ; elles doivent figurer dans les dossiers soumis aux juridictions répressives, qui y trouvent d'utiles éléments d'appréciation en vue de l'application de la peine. C'est dire avec quel soin elles doivent être établies et quelles garanties d'exactitude elles offrent pour la confection d'une statistique dont elles constituent la source. Ce sont les résultats de cette première enquête que nous exposons ci-après.

La modification de méthode apportée récemment par la Chancellerie, dans la rédaction de ses statistiques, permettant de faire choix tour à tour de l'unité-infraction et de l'unité-délinquant, il nous a été possible de calculer, d'une part, le nombre *réel* de crimes et de délits *distincts* commis sous l'influence de l'alcool, abstraction faite de la personnalité de leurs auteurs, et, dans le dénombrement de ces derniers, de ne compter qu'une fois l'alcoolique ou l'ivrogne délinquant ayant comparu à diverses reprises devant la même juridiction.

Dans la statistique des infractions, chaque unité représente un crime ou un délit dû à l'action *directe* de l'alcool, alors même que plusieurs personnes s'en sont rendues coupables. Dans la statistique des individus, l'unité s'applique au seul délinquant, considéré subjectivement, isolément, et compté comme alcoolique invétéré ou ivrogne d'occasion, quand bien même ses habitudes d'intempérance n'auraient eu aucune influence sur l'infraction commise. Les éléments de la première ont pu et pourront toujours être très facilement obtenus. La simple lecture des faits de l'accusation ou de la prévention ne peut manquer, en effet, d'éclairer les magistrats sur les circonstances matérielles dans lesquelles tel crime ou tel délit a été commis et de leur permettre de discerner à coup sûr la part qui revient à l'alcoolisme dans l'accomplissement de toutes les infractions. On doit, au contraire, en ce qui concerne la seconde, considérer *a priori* que les résultats obtenus à l'aide du système de fiches nouvellement institué sont au-dessous de la vérité. Et cela pour plusieurs raisons : lorsque les renseignements relatifs à l'état d'ivresse des inculpés ne sont

pas consignés dans les procès-verbaux dressés par les gendarmes et les agents de la police judiciaire, il est très difficile d'aboutir par une enquête à la connaissance exacte des habitudes alcooliques de ces individus, tant les témoins appelés à faire la lumière varient dans leurs déclarations. Les maires, les gardes champêtres, les juges de paix eux-mêmes sont les premiers à taire la vérité et à ne révéler les faits que lorsque l'état d'ivresse ou d'alcoolisme des prévenus est notoirement démontré. Tant par indulgence que par habitude de vivre dans un milieu contaminé, beaucoup d'entre eux se refusent à signaler et même à considérer comme des ivrognes des délinquants dont les excès de boisson leur sont cependant connus. D'un autre côté, il est totalement impossible d'obtenir la moindre indication en ce qui concerne la catégorie des prévenus sans domicile fixe, journaliers agricoles, mendiants, vagabonds, forains, etc., absolument inconnus dans les localités où ils sont arrêtés et où ils ne font que passer.

Il devient donc extrêmement difficile, dans ces conditions, de traduire en chiffres absolument précis les effets de l'alcoolisme sur la criminalité. Toutefois, la statistique établie à l'aide des fiches prescrites par la circulaire du 22 décembre 1906 n'en doit pas moins être prise en très sérieuse considération, car elle permet de mesurer, en fait, beaucoup plus exactement qu'on n'y est parvenu jusqu'ici, l'action de l'alcool sur la production même du crime, et de déterminer, tout au moins à l'égard du plus grand nombre des ivrognes poursuivis, l'effet des circonstances personnelles qui les caractérisent.

Sur 3 500 crimes de toute nature déférés aux cours d'assises, en 1907, le dixième environ, 331 ou 9,4 °/₀, ont été commis sous l'influence directe de l'alcool, qui en est la cause initiale et génératrice. Mais il s'agit là d'une moyenne générale ; le chiffre varie considérablement suivant la nature de l'accusation : très faible en matière de crimes contre les propriétés, il atteint près de 33 °/₀ en ce qui concerne les attentats contre les personnes ; sur 100 crimes de coups et blessures graves, 47, près de la moitié, sont dus à l'influence alcoolique. La plupart, en effet, des scènes de violence criminelle ont pour origine des querelles de cabaret, des rixes fortuites après boire.

Le tableau suivant (voir page 406) indique quelle a été, pour 1907, la proportion des crimes causés par l'abus des boissons ; il répartit, d'après la nature des accusations, les accusés qui ont été reconnus comme étant des alcooliques invétérés ou des ivrognes d'occasion.

C'est la violence, à n'en pas douter, qui constitue la criminalité spécifique des ivrognes : coups et blessures, brutalité immorale, violence meurtrière ou cupide, tels sont les crimes les plus fréquents engendrés par l'alcoolisme. Le minimum d'ivrognerie se rencontre dans les affaires de faux et d'abus de confiance, actes longuement médités, dénotant chez leurs auteurs plus de réflexion et d'astuce que de violence. A vrai dire, ces derniers crimes, ainsi que tous ceux d'ailleurs qui ne figurent pas au tableau qui suit, n'ont avec l'alcoolisme qu'un rapport incertain et tout à fait accidentel.

Bref, l'alcool est un facteur très important de grande criminalité ; il se traduit surtout par la violence, sous quelque forme que ce soit ; on peut estimer à 33 °/₀ la part qui lui incombe dans le total des crimes violents de toute nature. La moitié des accusés ayant à répondre de coups et blessures graves ou d'attentats à la pudeur, le quart des meurtriers et des assassins sont des alcooliques avérés.

NATURE DES CRIMES	CRIMES commis sous l'influence de l'ivresse		ACCUSÉS			
	NOMBRES absolus	PROPORTION sur 100 crimes de même espèce	ALCOOLIQUES invétérés	IVROGNES d'occasion	TOTAL	PROPORTION sur 100 accusés de crimes de même espèce
		pour cent				pour cent
Viol et attentat à la pudeur	105	30	42	128	171	42
Meurtre	78	26	38	55	93	26
Coups et blessures graves	69	34	29	80	109	47
Incendie	30	21	22	17	38	25
Assassinat	22	11	22	16	38	17
Vol	20	8	24	135	159	12
Parricide	5	29	4	3	7	30
Bigamie	»	»	2	»	2	»
Chemin de fer (obstacle à la circulation)	1	»	»	1	1	»
Enlèvement de mineure	1	»	1	1	2	»
Faux authentique	»	»	1	1	2	»
Fausse monnaie	»	»	3	6	9	»
Extorsion de signature	»	»	»	1	1	»
Abus de confiance	»	»	2	2	4	»
	331	»	190	446	636	»

Si nous passons maintenant à l'examen des résultats relatifs à la petite criminalité, c'est-à-dire aux faits si nombreux et parfois si graves de la police correctionnelle, nous constatons que l'ivresse est souvent aussi la cause d'infractions réprimées. C'est surtout en matière de rébellion, d'outrages, de coups et blessures, de violences, en un mot, soit envers les agents de l'autorité, soit envers les particuliers, qu'elle est provocatrice de délits.

C'est le délit, a-t-on dit, et non le crime, qui caractérise la criminalité moderne. Or, le délit est très fréquemment le produit de l'alcoolisme, soit parce que son auteur veut se procurer les moyens de boire, soit parce que l'ivresse est le stimulant nécessaire à l'accomplissement de certains actes, soit enfin parce que c'est dans les cabarets que se concertent les malfaiteurs et que se préparent les pires méfaits. Nous n'en étudierons que plus attentivement les effets que la consommation abusive de l'alcool exerce sur le nombre des infractions jugées par les tribunaux correctionnels; nous examinerons ensuite la personnalité de l'ivrogne délinquant, sous le rapport de l'âge, de l'état civil, du domicile, du degré d'instruction et de la profession.

En 1907, il a été relevé à la charge des prévenus traduits en police correctionnelle un total de 200 305 délits, c'est-à-dire d'infractions distinctes, ayant chacune fait l'objet d'un chef de prévention, et représentant exactement la somme des cas dans lesquels la loi pénale a été violée. Or, les parquets ont été invités, par la circulaire du 22 décembre 1906, à signaler ceux de ces faits qui provenaient uniquement de l'alcoolisme; le total de ceux-ci, comparé à l'ensemble des délits jugés, nous donnera donc une première indication sur l'influence générale qu'exerce l'abus des boissons fortes sur la petite criminalité.

Nous avons vu que le rapport obtenu, pour tous les crimes pris en bloc, était de 9,4 °/₀; il est, à quatre millièmes près, le même pour l'ensemble des délits, 9,0 °/₀; mais ce chiffre n'acquiert sa véritable valeur que si on le décompose de la façon suivante :

Nature des délits	Nombre des infractions jugées en 1907	Délits commis sous l'influence de l'alcool — Nombres réels	Délits commis sous l'influence de l'alcool — Proportion sur 100 délits de même espèce
—	—	—	—
Rébellion	4 343	1 476	33,9
Outrages	16 645	4 938	29,6
Destruction de clôtures	4 213	902	21,4
Coups et blessures	33 230	6 863	20.6
Attentat à la pudeur par mineur de 16 ans	38	7	18,4
Outrage public à la pudeur	2 637	445	16,8
Destruction d'arbres	282	36	12,7
Violation de domicile	388	48	12,3
Menaces écrites ou verbales	796	84	10,5
Atteintes à la liberté du travail	235	18	7,6
Fraude au préjudice de restaurateurs	1 409	75	5,3
Vol	41 470	1 240	2,9

En toute autre matière, le mouvement des affaires ne saurait, en aucune façon, être rattaché à l'influence alcoolique.

Ainsi, le tiers environ des actes de rébellion et d'outrages envers des fonctionnaires ou agents de l'autorité est déterminé par l'abus de l'alcool. On peut dire que le quart des faits de brutalité envers les personnes et de déprédation violente contre les propriétés a pour cause unique l'état d'ébriété dans lequel se trouvent les inculpés. Notons que ces chiffres s'appliquent seulement aux délits dus à l'influence *directe* de l'alcool et ne comprennent pas, par conséquent, ceux qui, bien que commis par des individus s'adonnant habituellement à la boisson, n'ont pas eu l'ivresse de leurs auteurs pour cause déterminante.

Le sixième environ des délits contre les mœurs est dû à l'ivrognerie.

Les vingt-six ressorts judiciaires de la France se classent comme suit, eu égard à l'importance du chiffre proportionnel des délits d'outrages et de rébellion commis, en 1907, sous l'influence de l'ivresse.

Ressorts	Délits d'outrages et de rébellion — Jugés	Commis sous l'influence de l'ivresse — Chiffres réels	Commis sous l'influence de l'ivresse — Proportion sur 100 délits de même espèce	Ressorts	Délits d'outrages et de rébellion — Jugés	Commis sous l'influence de l'ivresse — Chiffres réels	Commis sous l'influence de l'ivresse — Proportion sur 100 délits de même espèce
Caen	637	376	59,0	Dijon	445	118	26,5
Paris (Seine)	3 993	1 898	47,5	Paris (ressort)	1 529	393	25,7
Rouen	914	375	39,7	Pau	364	87	23,8
Bourges	193	76	39,3	Bastia	105	21	20,0
Angers	498	191	38,3	Poitiers	496	96	19,3
Rennes	1 131	395	34,9	Riom	382	69	18,0
Amiens	967	337	34,8	Nîmes	439	72	16,4
Besançon	497	166	33,4	Limoges	267	41	15,3
Agen	203	61	30,0	Toulouse	275	42	15,2
Chambéry	233	70	30,0	Aix	1 028	147	14,2
Grenoble	399	119	29,9	Montpellier	575	78	13,5
Nancy	1 486	442	29,7	Bordeaux	714	71	10,0
Orléans	353	100	28,3	Lyon	848	34	4,0
Douai	1 987	539	27,1				
					20 988	6 414	30,5

L'alcoolisme, on le voit, est un facteur puissant de rébellion, de désobéissance et de résistance à la force publique. « Le fait n'a pas échappé, dit Lombroso [1], aux chefs des révoltes politiques, qui souvent cherchèrent à en tirer parti pour atteindre leur but. Pendant la Révolution française, ce fut l'alcoolisme qui alluma les instincts sanguinaires de la foule et des représentants du gouvernement révolutionnaire. » Taine signale que les envoyés de la Vendée vidèrent, en trois mois, 1 974 bouteilles de vin. Le général Cluseret lui-même, dans ses *Mémoires* relatifs aux événements de la Commune de Paris, déclare : « Jamais, comme à cette époque, les marchands de vin ne peuvent se vanter d'avoir fait tant d'argent. »

Après les délits de rébellion et d'outrages, ce sont ceux de coups et blessures sur lesquels l'influence de l'alcoolisme se fait le plus fréquemment sentir. Les uns comme les autres se rencontrent en plus grand nombre dans les ressorts où la consommation de l'alcool est plus considérable :

RESSORTS	DÉLITS DE COUPS ET BLESSURES			RESSORTS	DÉLITS DE COUPS ET BLESSURES		
	jugés	commis sous l'influence de l'ivresse			jugés	commis sous l'influence de l'ivresse	
		Chiffres réels	Proportion sur 100 délits de même espèce			Chiffres réels	Proportion sur 100 délits de même espèce
Besançon	1 229	470	41,6	Paris (ressort)	1 795	301	16,7
Chambéry	604	231	38,2	Rouen	1 522	235	15,4
Caen	1 129	431	38,1	Riom	807	115	14,2
Nancy	3 131	1 058	33,7	Lyon	1 569	224	14,2
Amiens	1 728	479	27,7	Poitiers	784	98	12,5
Angers	912	231	25,3	Nîmes	731	79	10,8
Rennes	2 421	600	24,7	Pau	561	58	10,3
Grenoble	554	134	24,1	Bordeaux	1 297	130	10,0
Bourges	499	115	23,0	Toulouse	561	52	9,2
Aix	1 404	302	21,5	Paris (Seine)	1 478	131	8,8
Dijon	634	131	20,6	Montpellier	1 144	95	8,3
Douai	4 457	870	19,5	Agen	343	28	8,1
Orléans	590	114	19,3	Bastia	789	38	4,8
Limoges	657	113	17,3				
					33 230	6 863	20,6

Ici, une remarque s'impose, c'est que les deux ressorts qui fournissent le plus fort contingent de criminalité alcoolique sont ceux précisément où il se consomme le plus d'absinthe. Le voisinage de Pontarlier, où cette liqueur se fabrique en grande quantité, cause, on le sait, les plus grands ravages dans la population de cette région. Outre la dégénération physique qu'il produit, l'abus de l'absinthe se traduit par une prédisposition morbide et permanente à la violence, que révèle très visiblement la statistique.

Bref, les ressorts dans lesquels le délit, principalement sous sa forme violente, est le résultat le plus commun et le plus fréquent de l'alcoolisme sont ceux du nord-ouest, du nord et du nord-est de la France ; les régions dans lesquelles l'alcool agit en moindre proportion sont situées au centre, au midi et au sud-est, où, grâce à la grande production de vin, on consomme une faible quantité d'alcools artificiels. Dans les pays de production viticole, l'alcoolisme, c'est incontestable, ne

(1) *Le Crime, causes et remèdes*. Paris, 1899.

paraît pas avoir eu jusqu'à présent une répercussion bien marquée sur le mouvement de la criminalité. Les populations y sont, presque partout, d'une sobriété relative et préfèrent, en tous cas, les produits naturels de la vigne aux alcools d'industrie ; leur ivresse n'a rien de commun avec celle que procure l'abus de l'alcool et des boissons à base d'alcool ; aussi la part de l'ivrognerie dans le mouvement général des crimes et des délits y est-elle presque insignifiante.

En ce qui concerne les délits de coups et blessures, il y a lieu de remarquer que les chiffres permettraient d'arriver à des évaluations plus exactes et plus significatives encore s'ils étaient grossis de toutes les affaires qui, en raison de leur peu de gravité, sont renvoyées devant les tribunaux de simple police, sous l'inculpation de voies de fait et de violences légères, mais qui n'en ont pas moins avec l'alcoolisme des rapports des plus étroits. C'est ainsi qu'à Paris, le tribunal de simple police a eu, en cette matière, à juger en 1907 près de 2 000 affaires, alors qu'il n'en a été déféré que 1 478 à la juridiction correctionnelle. C'est évidemment à cette cause qu'il convient d'attribuer le taux anormalement bas de la proportion relative au département de la Seine.

L'excitation qui accompagne l'ivresse produit des effets désastreux non seulement sur la fréquence des délits violents, mais sur le chiffre des actes immoraux. Il a été dit, en matière de crimes, que, sur 100 viols ou attentats à la pudeur, plus de 40 avaient pour cause évidente l'abus des boissons alcooliques, et que la moitié environ des accusés jugés pour des faits de cette nature étaient des ivrognes plus ou moins adonnés à l'alcool. L'ivresse a des conséquences tout aussi sensibles, quoique moins redoutables, en matière de délits : le sixième seulement (16,80 °/₀) des outrages publics à la pudeur sont commis sous son influence ; les ressorts qui, à cet égard, offrent les proportions les plus élevées, sont les suivants : Caen : 34,4 °/₀ ; Nancy : 29,7 ; Amiens : 26,6 ; Limoges : 25,0 ; Riom : 23,6 ; Rennes : 22,2.

A Pau, à Bordeaux, à Nîmes, ce rapport n'atteint pas 8 °/₀ ; à Toulouse, il est de 4,6 °/₀.

Ces chiffres démontrent clairement que la consommation désordonnée de l'alcool exerce une influence marquée sur la fréquence de certains délits, des délits à forme violente ou immorale principalement ; que cette fréquence est, en général, d'autant plus grande que l'abus des spiritueux est plus considérable, et qu'elle atteint son minimum dans les pays où le vin est, par excellence pour ainsi dire, la seule boisson qui se consomme en grande quantité.

Dans l'étude des rapports de l'alcoolisme avec la criminalité, deux faits sont à considérer : l'infraction, c'est-à-dire le trouble matériel apporté par les habitudes d'intempérance soit à l'ordre public, soit à la sécurité des personnes et des biens, et le délinquant, c'est-à-dire l'agent individuellement et socialement responsable de ces perturbations. Nous venons de voir quels sont les effets les plus graves de l'alcool sur la production des délits ; nous allons maintenant étudier la personnalité de l'ivrogne-délinquant. Mais nous sortirions de notre cadre en examinant les causes multiples et variables qui, dans l'ordre politique aussi bien que dans le domaine des faits économiques et sociaux, ont pu, au point de vue du développement toujours croissant de l'ivrognerie, agir sur les conditions individuelles des populations ; nous ne tiendrons compte, en conséquence, que de l'action des facteurs les plus stables, tels que l'âge, l'état civil, le domicile, le degré d'instruction, l'origine

et la profession des délinquants ivrognes, en rapprochant les chiffres des résultats du dernier recensement.

Sur 191 108 prévenus jugés en 1907 par les tribunaux correctionnels, 28 272 (ou 14 °/₀) étaient des alcooliques invétérés (7 871) ou des ivrognes d'occasion (20 401); dans ce nombre figurent 2 176 femmes, dont 721 alcooliques invétérées. C'est dans le ressort de Rennes qu'on compte le plus grand nombre de femmes intempérantes : 17 °/₀. Les ressorts qui offrent, par rapport au total des ivrognes-délinquants, la plus forte proportion d'alcooliques invétérés sont ceux de Rennes (39 °/₀), d'Amiens (37 °/₀), de Caen (32 °/₀), de Chambéry (29 °/₀), de Besançon (27 °/₀), de Nancy (26 °/₀) et de Douai (22 °/₀).

Eu égard à la nature des délits qui leur étaient reprochés, les 28 272 prévenus adonnés à la boisson se distribuent de la façon suivante :

Délits	Total des prévenus jugés	Alcooliques invétérés	Ivrognes d'occasion	Total des prévenus adonnés à la boisson	
				Nombres réels	Proportion sur 100 prévenus jugés pour des délits de même espèce
—	—	—	—	—	—
Rébellion et outrages . .	16 927	1 636	5 329	6 965	41,1
Coups et blessures. . .	35 603	2 240	6 970	9 210	25,7
Délits contre les mœurs.	4 804	217	601	818	17,0
Mendicité.	8 215	346	574	920	11,1
Vol	40 992	1 003	2 772	3 775	9,2
Vagabondage	11 876	440	641	1 081	9,1
Autres délits	72 691	1 989	3 514	5 503	7,5
	191 108	7 871	20 401	28 272	14,7

Il est certain que, pour les motifs déjà indiqués, ces chiffres sont au-dessous de la vérité. Les cas d'ivresse dont il est fait état dans cette statistique, rappelons-le, sont des cas notoires, indiscutables, dont l'existence a été en quelque sorte judiciairement reconnue. Il n'est pas douteux que, lorsque les faits n'ont pas eu ce caractère d'évidence absolue, les fiches dressées dans la circonstance ont pu et dû même rester muettes à l'égard de certains buveurs. Il y a, certes, un rapport trop direct, entre les délits de vagabondage et de mendicité et l'alcoolisme, pour qu'on puisse accepter comme exactes les proportions de 11,1 °/₀ et de 9,1 °/₀, applicables aux ivrognes poursuivis pour des infractions de cette nature. A ce point de vue, il est bien difficile, avouons-le, de saisir les effets de l'alcoolisme par le seul jeu des chiffres, les agents de la police judiciaire, chargés de recueillir les renseignements, ne pouvant s'acquitter utilement de leur mission, nous l'avons déjà dit, toutes les fois qu'il s'agit de délinquants sans domicile fixe, tels que mendiants, vagabonds et autres nomades. C'est ainsi que le parquet du tribunal de la Seine, notamment, n'a pu s'éclairer sur la situation d'aucun des 3 086 vagabonds jugés à Paris en 1907.

Il est préférable, dans ces conditions, de négliger d'analyser les résultats relatifs à cet ordre de faits et d'observer plus spécialement la relation qui existe entre le nombre des buveurs et le total des prévenus jugés pour rébellion, outrages, coups, délits immoraux.

RESSORTS	RÉBELLION ET OUTRAGES			COUPS ET BLESSURES			DÉLITS CONTRE LES MŒURS			ENSEMBLE
	TOTAL des prévenus jugés	ALCOOLIQUES ou ivrognes	PROPORTION sur 100	TOTAL des prévenus jugés	ALCOOLIQUES ou ivrognes	PROPORTION sur 100	TOTAL des prévenus jugés	ALCOOLIQUES ou ivrognes	PROPORTION sur 100	ALCOOLIQUES ou ivrognes. Proportion sur 10C
Caen	451	297	65,8	1 159	472	40,7	107	29	27,1	44,5
Rennes	891	443	49,7	2 406	1 041	43,2	216	86	39,8	44,2
Amiens	754	462	61,2	1 819	611	33,5	222	40	18,0	37,5
Nancy.	1 104	480	43,4	3 336	1 262	37,8	303	95	31,3	37,5
Limoges.	225	98	43,5	695	155	22,3	57	9	15,7	37,1
Angers	394	224	56,6	1 087	283	26,0	120	21	17,5	33,3
Douai	1 595	736	46,1	4 740	1 750	36,9	1 316	224	17,0	33,3
Rouen.	732	299	40,8	1 692	455	26,8	199	55	27,6	31,7
Grenoble	253	115	44,4	525	152	28,9	72	10	13,8	29,0
Chambéry	198	60	30,3	796	210	26,3	43	13	30,2	28,9
Besançon	416	162	38,9	1 306	380	29,0	117	18	15,3	27,7
Paris (ressort) . . .	1 011	398	39,3	1 972	462	23,4	229	46	20,0	27,5
Bourges	168	77	45,8	546	128	23,4	55	5	9,0	26,0
Dijon	365	108	29,5	648	203	31,3	86	15	17,4	26,0
Orléans	239	92	38,4	630	163	25,8	72	9	12,5	25,5
Poitiers	333	106	31,8	837	172	20,5	122	28	22,9	25,0
Bordeaux	284	146	52,1	1 153	143	12,4	111	9	8,1	24,2
Agen	158	76	48,1	347	24	6,8	39	3	7,6	20,8
Bastia.	94	41	43,6	781	49	6,2	23	3	13,0	20,8
Paris (Seine). . . .	4 060	1 898	46,7	1 703	131	7,6	530	39	7,3	20,5
Riom	298	78	26,5	1 047	111	10,6	58	14	24,1	20,4
Lyon	627	144	22,9	1 513	267	17,6	163	20	12,2	17,5
Aix	835	170	20,3	1 455	278	19,1	235	15	6,3	15,2
Pau	303	66	21,7	662	88	13,2	50	2	4,0	12,9
Nimes.	382	75	19,6	870	86	9,8	94	5	5,3	11,5
Toulouse	206	36	17,4	652	54	8,2	50	2	4,0	9,8
Montpellier	545	78	14,3	1 226	80	6,5	115	3	2,6	7,8
	16 927	6 965	41,1	35 603	9 210	25,7	4 804	818	17,0	29,6

Quel que soit le point de vue auquel on se place, on constate que c'est toujours dans les mêmes ressorts que l'alcoolisme sévit le plus. C'est surtout à l'influence de l'alcool qu'il faut attribuer le degré anormalement élevé de la criminalité dans ces régions. C'est parmi la population côtière de Bretagne et de Normandie et dans les grands centres industriels que l'abus des boissons spiritueuses prend les plus grandes proportions. Les femmes, et même les enfants, ne sont pas exempts de ce vice. En Normandie, on administre du vin aux enfants en bas âge ; un peu plus tard, l'eau-de-vie de cidre remplace le vin. « On s'imagine que les Normands boivent encore et surtout du cidre. Or, le cidre n'existe plus au cabaret du village, ni au débit de la ville. Il est relégué chez le petit bourgeois sobre ou chez le propriétaire de la campagne. La ville de Rouen, à elle seule, consomme annuellement beaucoup plus de mauvaise eau-de-vie de betteraves qu'il n'est fabriqué d'eau-de-vie dans toute la France (1). »

Ce qu'il y a de particulier en Normandie et en Bretagne, c'est que les parents donnent trop souvent l'exemple à leurs enfants ; les funestes conséquences de l'alcoolisme provoquent, au sein même des familles, des querelles qui se terminent parfois par des rixes sanglantes et même par des meurtres.

Les enfants, n'ayant que de tristes exemples sous les yeux, finissent par se livrer eux-mêmes à des excès de boisson et à devenir définitivement dangereux pour l'ordre public. Sur les 66 mineurs de 16 ans reconnus comme ayant des habitudes d'intempérance, parmi les prévenus jugés, en 1907, par les tribunaux correctionnels, 27 (41 °/₀) appartenaient au seul ressort de Rennes.

(1) *L'Alcoolisme dans la Seine-Inférieure,* par le Dr Tourdot.

L'ivrognerie n'est pas une des moindres causes de la criminalité de l'enfance, sinon de l'enfance proprement dite, du moins de la jeunesse, et principalement des jeunes gens âgés de 19 à 20 ans.

Si nous divisons la population de la France en groupes d'âges présentant, d'une part, les mineurs, répartis en trois catégories distinctes et, d'autre part, les majeurs, nous trouvons, en rapprochant de ces chiffres ceux de notre statistique établis sur les mêmes bases, des proportions qui ne laissent aucun doute sur la démoralisation produite, parmi les jeunes générations, par les excès de boissons alcooliques ; les chiffres ci-dessous nous en fourniront la preuve :

Age	Population	Ivrognes-délinquants	
		Chiffres réels	Proportion sur 100 000 habitants du même âge
—	—	—	—
De 11 à 15 ans. . .	3 891 234	66	1,6
De 16 à 18 ans. . .	1 979 117	531	26,8
De 19 à 20 ans. . .	1 269 481	1 473	116,0
21 ans et plus . . .	23 507 954	26 202	111,4

Ainsi, le nombre des délinquants se livrant à la boisson est proportionnellement plus considérable chez les adolescents que chez les adultes. Ce fait expliquerait à lui seul la progression toujours croissante de la criminalité juvénile, dont la courbe, on le comprend, ne peut que suivre la marche non moins ascendante des progrès de l'alcoolisme. C'est, à cet égard, dans la région normande que le mal a pris une extension vraiment désastreuse ; la moyenne des ivrognes-délinquants âgés de 19 à 20 ans y est huit fois plus forte que partout ailleurs ; dans le ressort de Nancy, qui comprend quatre départements très populeux de l'Est, la criminalité des mineurs de cet âge représente à peu près le double de celle des majeurs. Voici, d'ailleurs, quels sont, à ce double point de vue, les ressorts dont la situation mérite d'attirer l'attention :

	19 à 20 ans			21 ans et plus		
	Population	Ivrognes-délinquants	Proportion sur 100 000 habitants du même âge	Population	Ivrognes-délinquants	Proportion sur 100 000 habitants du même âge
	—	—	—	—	—	—
Rouen. . . .	18 177	176	968,1	344 835	2 227	646,9
Nancy	47 323	208	460,8	965 520	2 417	250,3
Amiens. . . .	45 681	114	249,5	939 593	1 718	182,8
Besançon. . .	29 742	67	225,2	568 800	683	120,0
Douai	100 021	193	192,9	1 585 588	4 519	285,0
Paris (ressort).	72 419	136	187,7	1 510 284	1 467	97,1
Caen	38 998	73	187,2	778 396	1 315	168,9
Angers. . . .	39 766	40	100,7	812 295	733	90,2
Limoges . . .	30 017	24	79,9	556 409	336	60,3

Il est intéressant de rechercher si les ivrognes-délinquants se recrutent de préférence parmi les célibataires ou parmi les gens mariés, les veufs ou les divorcés. Si, sous ce rapport, on établit une comparaison entre les chiffres de la statistique criminelle et ceux du recensement, on constate ce qui suit :

	Population	Total des prévenus jugés	Ivrognes-délinquants Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
	—	—	—	—	—
Célibataires . . .	91 162 764	95 470	14 565	15,2	76,0
Mariés	15 877 807	74 086	10 176	13,7	63,9
Veufs et divorcés.	3 410 217	21 542	3 531	16,4	103,5

Nous voyons, par ces chiffres, que les habitudes d'intempérance sont relativement plus développées parmi les délinquants célibataires que parmi les délinquants mariés ; la proportion de 76,0 °/₀ qui leur est applicable serait même beaucoup plus élevée, près du double en plus, si nous avions pris comme base de comparaison non pas l'ensemble des célibataires, mais la population mobile. Un fait qui n'est pas sans importance et qui ressort du tableau précédent, c'est que les victimes de l'ivrognerie, et des conséquences spéciales qui en résultent au point de vue de la criminalité, se rencontrent en très grand nombre chez les veufs et les divorcés. Ce fait concorde d'ailleurs avec les résultats de la statistique générale, qui indique pour les accusés, pour les prévenus et pour les suicidés un plus fort contingent proportionnel de personnes en état de veuvage ou de divorce.

On a essayé, bien des fois, d'établir, par la statistique, les relations qui existent entre le développement de l'instruction et le mouvement de la criminalité générale. Rien de moins probant que les tentatives de démonstration qui ont été faites à cet égard. On comprendra qu'il est plus difficile encore de rechercher quels peuvent être les effets de l'instruction sur la marche de l'alcoolisme et, pour ainsi dire, impossible de dégager la part d'influence contraire qui revient à chacun de ces ordres de faits dans la production des crimes et des délits. Si, toutefois, nous établissons le rapport des chiffres de 1907 avec la population, nous constatons ce qui suit :

	Population âgée de plus de 5 ans	Total des prévenus jugés	Ivrognes-délinquants Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
	—	—	—	—	—
Illettrés	9 629 449	22 396	5 504	24,5	57,1
Sachant lire et écrire . . .	27 227 835	164 549	22 150	13,4	81,3
Degré d'instruction inconnu.	796 752	4 163	618	»	»

L'alcoolisme étant beaucoup plus répandu dans les villes que dans les campagnes, et l'instruction aussi, rien de surprenant à ce qu'on trouve, comparativement à la population, une proportion d'ivrognes-délinquants plus considérable parmi les instruits que parmi les illettrés ; il serait absurde de tirer du plus grand nombre des délinquants instruits une induction défavorable relativement à l'influence moralisatrice de l'instruction. Mais ce qu'il importe de remarquer, par exemple, c'est que sur 100 prévenus illettrés, on compte plus de 24 ivrognes, alors

que cette proportion n'est que de 13,4 °/₀ à l'égard des prévenus sachant lire et écrire. Voici, pour quelques ressorts, les données de la statistique :

		Population	Total des prévenus jugés	Ivrognes-délinquants		
				Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
		—	—	—	—	—
Rouen.	Illettrés	291 273	1 397	529	39,2	181,6
	Sachant lire et écrire.	857 774	8 669	1 912	22,0	222,9
Nancy.	Illettrés	222 715	824	378	45,8	169,7
	Sachant lire et écrire.	1 256 262	8 947	2 276	25,4	181,1
Amiens.	Illettrés	339 184	1 310	454	34,6	133,8
	Sachant lire et écrire.	1 110 896	6 038	1 257	20,8	113,2
Rennes.	Illettrés	1 147 688	2 574	1 091	42,3	95,0
	Sachant lire et écrire.	1 927 954	8 740	2 146	24,5	111,3
Douai.	Illettrés	773 188	2 337	671	28,7	86,7
	Sachant lire et écrire.	1 962 144	16 409	3 966	24,1	198,5
Caen.	Illettrés	291 273	1 397	529	39,2	181,6
	Sachant lire et écrire.	857 774	8 669	1 912	22,0	222,9

Les ressorts où il y a le plus d'ignorance ne sont pas ceux où il se commet le plus de crimes et de délits sous l'influence de l'alcoolisme. La criminalité relative des deux catégories d'habitants, instruits et illettrés, et particulièrement la criminalité provoquée par les excès de boisson, ne sont ni l'une ni l'autre en raison directe du degré d'instruction. Pas plus qu'elle n'est, par elle-même, une source de criminalité, l'ignorance n'est une cause d'alcoolisme. Le seul bienfait de l'instruction, tout en améliorant les masses, ne peut les mettre complètement à l'abri ni de l'alcool ni du crime. Le mal a des racines plus profondes, que la statistique est incapable de dégager, et qui tiennent à des causes générales telles que l'hérédité, l'éducation, le milieu, etc.

L'influence de la densité de la population se fait particulièrement sentir en matière d'alcoolisme ; on peut l'apprécier assez exactement en établissant quel a été, en 1907, le nombre des alcooliques parmi les délinquants urbains et parmi les délinquants ruraux.

D'après le dernier recensement, la population urbaine de la France s'élevait à 19 894 528, celle des campagnes à 23 004 755. Le tableau suivant indique la relation qu'il y a entre ces chiffres et ceux des ivrognes-délinquants :

		Population	Total des prévenus jugés	Ivrognes-délinquants		
				Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
		—	—	—	—	—
Domicile	urbain. .	15 957 190	84 351	13 397	15,8	83,9
	rural . .	23 004 755	75 425	11 754	15,5	51,0
Sans domicile. . . .		»	31 331	3 121	9,9	»

Ces chiffres révèlent, dans leur ensemble, une prépondérance assez marquée de l'ivrognerie parmi les délinquants des villes ; c'est surtout, on le sait, la population

ouvrière des grands centres industriels qui se trouve gravement atteinte ; mais le vice n'est que trop répandu dans les campagnes, principalement dans les petits ports maritimes, qui ont acquis, à cet égard, une triste réputation. Notons que le relevé ci-dessus ne donne une indication utile qu'en ce qui concerne la constatation de l'ivresse chez les délinquants sédentaires attachés au sol. Outre qu'il n'est pas possible de rapporter à la population le nombre des ivrognes appartenant à la catégorie des prévenus sans domicile, les lacunes résultant de la difficulté d'être renseigné à leur égard, au point de vue des habitudes d'intempérance, faussent nécessairement, en ce qui les touche, les résultats de la statistique ; c'est ce qui explique le nombre relativement restreint (3121 ou 9,9 °/₀) de ceux qui y figurent à titre d'alcooliques ou d'ivrognes.

L'importance comparée de la criminalité urbaine et de la criminalité rurale, dans ses rapports avec l'alcoolisme, est mise en relief, pour tous les ressorts judiciaires, dans le tableau ci-dessous :

Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante

	Délinquants-ivrognes			Délinquants-ivrognes	
	urbains	ruraux		urbains	ruraux
Nancy	187,4	140,8	Bordeaux. .	47,5	22,6
Douai	156,4	157,5	Limoges . .	47,2	22,9
Amiens. . . .	144,1	86,1	Pau. . . .	39,1	21,4
Rouen	130,3	229,0	Bourges . .	38,8	26,3
Caen.	113,0	96,5	Orléans . .	37,7	29,4
Besançon . . .	106,8	62,8	Poitiers . .	35,3	19,0
Chambéry. . .	77,1	61,2	Bastia . . .	30,8	34,3
Grenoble . . .	68,9	26,9	Riom . . .	25,0	13,9
Rennes. . . .	68,4	143,1	Lyon . . .	24,6	36,1
Paris (ressort) .	62,4	50,7	Aix	20,8	54,0
Angers	58,8	57,6	Montpellier .	17,7	18,0
Dijon.	58,5	28,5	Nîmes . . .	14,2	20,6
Paris (Seine). .	56,1	»	Toulouse. .	12,4	4,3
Agen.	55,6	15,6			

On ne compte que deux ressorts, ceux de Rouen et de Rennes, où la proportion des délinquants ruraux est notablement plus élevée que celle des délinquants urbains ; c'est dire à quel point toutes les campagnes bretonnes et normandes sont envahies par l'alcoolisme. Partout ailleurs, ce sont principalement les régions à population maritime ou ouvrière qui sont atteintes par la contagion ; les ressorts essentiellement ruraux, tels que ceux d'Agen, d'Angers, de Bastia, de Chambéry, de Limoges, d'Orléans, de Riom et de Toulouse, sont presque à l'abri du fléau. Il est à remarquer enfin que dans toutes les agglomérations du Midi et même dans celles de la région lyonnaise, l'alcoolisme ne semble avoir qu'une influence des plus restreintes sur le mouvement de la criminalité.

Il nous reste à rechercher dans quelles classes de la population se recrutent de préférence les ivrognes reconnus coupables de délits. Une similitude complète existant entre la distribution des groupes professionnels du recensement et les divisions de la statistique criminelle, il nous sera facile d'établir sur ce point

d'utiles comparaisons et de faire ressortir la part de criminalité afférente à chaque catégorie de professions.

La population active de la France s'élevait, au 25 mars 1901, époque du dernier dénombrement, à 19 715 075 personnes exerçant une profession, soit, relativement à l'ensemble de la population, une proportion de 50,6 °/₀. Nous défalquerons de ce chiffre une somme de 18 820, représentant le nombre des individus dont la profession n'a pu être spécifiée ; il reste donc un total de 19 696 255, qui va servir de base à nos comparaisons. Celles-ci se trouvent résumées dans le tableau ci-après :

PROFESSIONS	POPULATION	TOTAL des prévenus jugés	ALCOOLIQUES ET IVROGNES			PROPORTION sur 100 prévenus jugés	PROPORTION sur 100 000 habitants de la population correspondante
			INVÉTÉRÉS	D'OCCASION	TOTAL		
Pêche	67 772	1 891	194	370	564	29,7	832,2
Agriculture et forêts	8 176 569	48 816	2 429	5 443	7 872	16,1	96,2
Industries extractives	266 351	6 821	289	1 649	1 938	28,7	727,6
Industries de transformation	5 819 855	45 320	2 302	6 356	8 658	19,1	148,7
Manutention et transports	830 643	25 005	988	2 784	3 772	15,0	454,1
Commerce	1 822 620	11 899	282	913	1 195	10,0	65,5
Professions libérales	399 889	1 099	6	7	13	1,1	3,2
Services personnel et domestique	1 015 037	7 494	151	405	556	7,4	39,9
Services publics	1 297 569	468	10	34	44	9,4	3,3
Propriétaires, rentiers	»	3 717	46	116	162	4,3	»
Sans profession	»	18 742	151	405	556	2,9	»
Gens sans aveu	»	17 428	889	1 502	2 391	13,7	»
Filles publiques	»	2 306	184	417	551	23,8	»
	19 696 255	191 108	7 871	20 401	28 272	»	»

C'est le groupe de la pêche, on le voit, qui, par rapport soit au nombre des prévenus jugés, soit au chiffre de la population correspondante, fournit les plus hautes proportions d'ivrognes-délinquants. Nous avons déjà vérifié le fait à diverses reprises et démontré que toute la population côtière du Nord et du Nord-Ouest s'adonnait à l'ivrognerie dans une mesure hors de proportion. Notons que, sur les 68 000 pêcheurs recensés, un très grand nombre est retenu pendant de longs mois hors de France ; 11 000 environ s'embarquent pour la pêche de Terre-Neuve et 4 000 pour l'Islande. Les ressorts où l'on a dénombré le plus de pêcheurs, au dernier recensement, sont ceux d'Aix, de Bordeaux, de Caen, de Douai, de Poitiers, de Rennes et de Rouen. Les ports de la Gironde ne sont certainement pas indemnes du fléau de l'ivrognerie, mais, à leur égard, il est permis de dire que l'intempérance est restée absolument étrangère aux causes qui ont déterminé les infractions ; les autres ressorts se répartissent comme suit d'après l'importance proportionnelle des ravages causés par l'alcoolisme :

	Nombre des pêcheurs recensés	Nombre des pêcheurs poursuivis	Pêcheurs délinquants-ivrognes		
			Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
Rouen	2 509	191	102	53,4	4 066,1
Caen	2 696	84	31	36,9	1 149,8
Poitiers	6 916	247	69	27,9	999,1
Rennes	31 242	620	283	45,6	905,8
Aix	3 751	206	22	10,6	586,5
Douai	8 808	85	15	17,6	170,2

Ces chiffres se passent de commentaires ; il est difficile que, dans les centres pêcheurs de Normandie, l'alcoolisme augmente encore. Par l'influence qu'il exerce, au seul point de vue du développement de la criminalité, on peut juger de toutes les autres misères, morales ou physiologiques, qu'il engendre. « Pour qui parcourt le littoral, il est d'observation journalière que les travaux de la mer prédisposent tout spécialement à l'alcoolisme et que, s'il y a un alcoolisme industriel et un alcoolisme rural avec leurs formes, leurs origines et leurs remèdes, il y a aussi un alcoolisme marin avec ses causes, ses modes et son traitement spécial (1). » Il n'est pas douteux qu'il y ait nécessité, en attendant des réformes plus énergiques, d'appliquer la loi de 1873 avec une extrême rigueur dans un pays où l'abus des boissons compromet l'avenir de la race, ruine les familles et devient une cause permanente de crimes et de délits.

C'est, nous l'avons vu, après les pêcheurs, les agglomérations d'ouvriers mineurs qui fournissent, comparativement à leur population totale, le plus grand nombre d'ivrognes délinquants. Voici, sous ce rapport, les données de la statistique concernant les huit ressorts judiciaires comptant plus de 10 000 personnes occupées dans les entreprises minières et dans les carrières :

	Population	Nombre total des prévenus jugés	Ivrognes-délinquants		
			Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
Nancy	15 161	1 059	444	41,9	2 928,5
Douai	95 440	2 795	1 055	37,7	1 115,9
Angers	10 140	246	67	27,2	660,7
Riom	12 411	218	22	10,0	177,2
Dijon	14 953	97	18	18,5	120,3
Lyon	23 432	176	28	15,9	119,4
Montpellier	10 007	172	11	6,3	109,0
Nîmes	16 804	221	12	5,4	71,4

Les ressorts de Nancy et de Douai occupent ici les premiers rangs ; les régions méridionales de Nîmes et de Montpellier, avec leur nombreuse population ouvrière, n'arrivent que bien après. Les importantes inégalités qui, tant au point de vue de la consommation de l'alcool que de la criminalité des ivrognes, distinguent les différents ressorts à cet égard, ne font que mieux ressortir les avantages de la consommation du vin ; il n'en reste pas moins avéré que là même où le vin constitue l'unique boisson, la classe des ouvriers mineurs est bien moins tempérante — à en juger par l'action que les excès de boisson exercent sur la criminalité — que ne le sont d'ordinaire les habitants de ces pays.

« L'alcoolisme, a dit M. Cheysson au Congrès de Nantes, prend sa source dans le taudis du pauvre, passe dans le cabaret par des galeries souterraines qui s'en détachent et débouchent au cabanon, aux cellules des prisons, aux hospices des tuberculeux et aux dalles de la Morgue. »

Nous venons de voir dans quelle mesure se justifie cette appréciation à l'égard de la plus misérable des classes d'ouvriers, celle des mineurs et carriers ; elle s'applique non moins exactement aux journaliers urbains du commerce et de

(1) *La Lutte contre l'alcoolisme*, Dr L. Viaud et H.-A. Vasnier.

l'industrie, employés aux durs travaux de manutention et de transports, et cherchant dans la fréquentation des cabarets les moyens de fuir leur triste logis et de récupérer des forces par l'alcool. Cette classe de travailleurs fournit annuellement un contingent considérable d'accusés et de prévenus, parmi lesquels les alcooliques ou les ivrognes se comptent par quantités notables, ainsi qu'on en peut juger pour les ressorts où ils sont les plus nombreux :

	Population	Total des prévenus jugés	Ivrognes-délinquants		
			Total	Proportion sur 100 prévenus jugés	Proportion sur 100 000 habitants de la population correspondante
Rennes	43 097	1 135	477	42,0	1 106,8
Rouen	47 129	1 546	420	27,1	891.1
Douai	64 941	1 632	549	33,6	845,3
Paris (Seine)	189 015	9 369	695	7,4	367,6
Lyon	36 567	419	58	13,8	150,4
Aix	77 418	2 889	116	4,0	149,8
Bordeaux	31 730	266	43	16,1	135,5

A mesure que s'améliorent les conditions de salaire, d'habitation, d'hygiène, de bien-être du travailleur, il semble que l'alcoolisme ait moins de prise sur lui. C'est ainsi que les ouvriers des diverses industries, dont le sort, loin d'être prospère, n'a cependant rien de comparable à celui des mineurs et des journaliers manœuvres, offrent, on a pu le voir, une proportion moindre de prévenus et d'ivrognes-délinquants ; le chiffre de ces derniers n'est, en effet, que de 148 sur 100 000, au lieu de 832 pour les mineurs et de 727 pour les manœuvres.

Bref, si l'alcoolisme, sous sa forme délictueuse, sévit dans toutes les classes de la société, il apparaît nettement qu'il s'attaque de préférence aux classes pauvres et, parmi elles, aux plus déshéritées. Quant à l'alcoolisme des classes plus élevées, l'alcoolisme bourgeois, il ne se traduit que très rarement par des manifestations revêtant, au sens pénal, le caractère de crime ou de délit. Nous négligerons donc, en ce qui le concerne, d'interpréter le sens des chiffres, d'ailleurs infimes, qui nous sont fournis par la statistique.

Il ne nous appartient pas de rechercher quels peuvent être les remèdes à une situation que nous nous sommes efforcé seulement de mettre en lumière. Si d'ailleurs rien n'a été fait, en matière d'alcoolisme, tout a été dit ; nous ne pourrions, par conséquent, que reprendre à notre compte les conclusions qui ont fait l'objet de tant de vœux, formulés de toutes parts. Au surplus, nous avons limité notre observation à l'alcoolisme, générateur de crimes ou de délits, et dressé, à l'aide d'éléments nouveaux, des statistiques permettant de mesurer plus exactement que par le passé les rapports qui existent entre les progrès de l'ivrognerie et le mouvement de la criminalité ; nous avons signalé, en outre, quelle était, sous le rapport de l'âge et de ses conditions intellectuelles et sociales, la personnalité de l'ivrogne-délinquant.

Les matières premières de cette statistique ont été recueillies, répétons-le, par les magistrats avec d'autant plus de précision et d'exactitude qu'elles sont extraites de fiches rédigées en vue de l'application par le juge du grand principe de l'individualisation de la peine, et destinées subsidiairement à l'usage de la statistique ; c'est dire la valeur qui doit s'attacher à leurs indications ; elles ont été coordonnées

et présentées ici même avec le plus de soin possible. Les résultats généraux qu'elles fournissent ne peuvent être, malgré cela, considérés comme l'expression absolument nette de la vérité, ou, pour mieux dire, ne peuvent donner qu'une idée forcément incomplète de la part réelle de l'ivresse dans la perpétration des délits, et cela pour deux raisons : d'abord, l'intoxication alcoolique peut créer chez l'individu un état morbide, souvent latent, prédisposant au crime sans crise apparente, sans accès visible et échappant par cela même à toute notation statistique ; d'un autre côté, la complaisance intéressée des maires, l'indulgence exagérée des autorités chargées de dénoncer les faits, le silence obstiné des témoins ont nécessairement pour effet d'atténuer la portée des chiffres.

Mais si ces données constituent un minimum, elles n'en doivent pas pour cela perdre toute leur valeur. Les indications nouvelles qui en découlent, au double point de vue de la matérialité des faits et de la personnalité de leurs auteurs, l'importance comparée des chiffres, l'élévation anormale de certains rapports, définissent d'une façon suffisamment précise les multiples relations qui existent entre l'alcoolisme et le crime. Cette statistique peut, par cela même, contribuer à l'étude du problème de la lutte contre l'alcoolisme et faciliter la tâche de l'État et de l'initiative privée dans le choix des mesures légales ou particulières, dont la nécessité s'impose de jour en jour davantage.

Maurice YVERNÈS,
Chef de la statistique judiciaire.

III

LA PROPRIETÉ NON BATIE

LES ILOTS FONCIERS

VALEUR VÉNALE ET REVENU

M. Caillaux, Ministre des finances, ayant obtenu du Parlement l'inscription au budget de 1908 d'un crédit de 3 millions de francs pour l'évaluation du revenu net actuel des propriétés foncières non bâties, la loi de finances du 31 décembre 1907 a réglé dans les termes suivants le mode d'emploi de ce crédit :

« ART. 3. — Les opérations prescrites par l'article 4 de la loi du 21 juillet 1894 (1) seront immédiatement entreprises à l'aide du crédit de 3 millions ouvert au Ministre des finances. Elles auront pour objet de déterminer le revenu net actuel des propriétés foncières non bâties.

« Les évaluations seront effectuées dans chaque commune en tenant compte des exploitations distinctes d'après un tarif établi par nature de cultures et de pro-

(1) *Loi du 21 juillet 1894.* — ART. 4. — Il sera procédé par l'administration des contributions directes aux évaluations nécessaires pour transformer la contribution foncière des propriétés non bâties en un impôt sur le revenu net de ces propriétés.

priétés, ou à l'aide de baux authentiques ou de déclarations de locations verbales dûment enregistrées.

« Les résultats de ces évaluations seront communiqués aux intéressés, qui auront un délai de deux mois pour présenter leurs observations.

« Il sera rendu compte chaque année, par un rapport distribué aux Chambres et publié au *Journal officiel,* des opérations faites et des méthodes d'exécution. »

La Direction générale des contributions directes saura sûrement tirer de ce texte, quelque peu composite, des résultats pratiques, et l'impôt foncier, rajeuni, continuera d'apporter au budget son contingent annuel de ressources.

Certains contribuables paieront un peu moins, d'autres paieront un peu plus, mais le régime administratif et juridique de la propriété foncière non bâtie ne se trouvera en rien modifié.

La question essentielle de la substitution, pour l'impôt foncier, du système de la quotité à celui de la répartition, restera même encore pendante.

L'objet de cette étude est de rechercher les moyens de faire sortir des opérations projetées, des solutions améliorant le régime de la propriété foncière non bâtie et préparant l'établissement de l'impôt de quotité.

I

LE LIVRE DES ILOTS FONCIERS

On sait que le *cadastre* comprend, pour chaque commune du territoire français (il y en a 36 211) :

1° Un plan sur lequel le territoire communal est réparti en sections, désignées sous les lettres A à Z, et divisé en parcelles figurées dans chaque section avec un numérotage chiffré de 1 à *n;*

2° Un registre, dit matrice cadastrale, sur lequel sont inscrites, au nom de leurs propriétaires respectifs, les diverses parcelles du plan, avec les indications suivantes :

SECTION	NUMÉROS	LIEUXDITS	HECTARES	ARES	CENTIARES	NATURE	CLASSE	REVENU	TIRÉ DE		PASSÉ A	
									Année	Folio	Année	Folio

Le nombre total des parcelles cadastrées est de 150 429 961 (parcelles non bâties) et de 10 099 585 (parcelles bâties) représentant une contenance totale de 52 944 198^{ha} 30^{a} 60^{ca} (*Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes,* année 1907, p. 198).

Quand la parcelle change de propriétaire, elle est purement et simplement rayée sur le compte de l'ancien propriétaire et inscrite sur le compte du nouveau, sans modification aucune des indications portées à la matrice.

Ces opérations, connues sous le nom de *mutations,* sont effectuées par les soins des contrôleurs des contributions directes.

La publication ci-dessus citée (année 1906, p. 40) fournit à ce sujet les renseignements statistiques ci-après :

Années	Nombre de permutants	Nombre de parcelles mutées		Contenances cadastrales
		propriétés bâties	propriétés non bâties	
—	—	—	—	—
1901-1902	2 024 729	496 543	5 112 688	1 968 121ha 21
1902-1903	1 951 526	495 267	4 967 047	1 866 406 69
1903-1904	2 046 161	502 223	5 001 115	1 930 104 35
1904-1905	2 001 489	486 553	5 002 612	2 034 284 07

Les propriétaires que ces *mutations* concernent y assistent, en simples témoins, pour reconnaître que l'immeuble en faisant l'objet est bien celui qui forme, sur le plan, la ou les parcelles portant tels ou tels numéros de telle section.

Pour la presque totalité des propriétaires fonciers, c'est le seul contact qu'ils aient avec le cadastre.

Il ne se manifeste ensuite à eux que par l'inscription sur leurs feuilles de contributions, du revenu servant de base à leur quote-part de l'impôt foncier.

Le cadastre n'apparaît ainsi à l'agriculteur que comme un instrument fiscal et on s'explique qu'il ne se soit pas attaché avec plus de zèle à utiliser les autres indications qui y sont inscrites, comme aussi à en assurer la constante mise à jour et la conservation.

Une autre raison de cette indifférence de l'agriculteur pour le cadastre, c'est qu'il ne se reconnaît pas dans le régime de l'inscription des parcelles à son nom d'après les seules dates de leur entrée dans son patrimoine, sans aucun lien des unes aux autres.

Demandez à l'agriculteur où se trouvent et combien lui rapportent les parcelles de telle section, portant tels et tels numéros, inscrites à son nom sur la matrice cadastrale, il ne répondra généralement rien.

Mais il donnera tous les détails qu'on désirera sur *sa terre, son champ, sa vigne, son pré, son bois, son jardin,* etc., de tels ou tels quartiers, sur leurs dénominations usuelles, leur contenance, les cultures principales qui y sont pratiquées ainsi que sur leur valeur vénale.

On familiarisera le propriétaire foncier avec le cadastre et on le lui rendra surtout compréhensible le jour où on constituera le livre des îlots fonciers, c'est-à-dire, suivant la définition de la commission extraparlementaire du cadastre, le livre sur lequel seront groupées ensemble les *diverses parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire,* soit, pour nous servir des expressions paysannes : la terre, le champ, la vigne, le pré, le bois, le jardin, etc., ou, pour employer les termes de l'article 675 du Code de procédure civile, la *pièce.*

(*A suivre.*) MALZAC.

IV

BIBLIOGRAPHIE

1° *L'Éducation économique du peuple allemand,* par M. Georges BLONDEL

Sous ce titre, M. Georges Blondel publie un travail qui lui a été demandé par M. le président de la Chambre de commerce de Paris. Nul n'était mieux qualifié que l'auteur distingué de l'*Essor économique du peuple allemand* pour nous renseigner sur les causes

mêmes qui ont préparé et activent le développement économique de l'Empire voisin. Or, parmi ces causes, l'enseignement industriel et commercial joue un rôle considérable. M. Blondel étudie d'abord les écoles industrielles qui sous les noms différents d'écoles supérieures, moyennes et professionnelles forment des ingénieurs, des contremaîtres et des ouvriers techniciens; à côté d'elles, les *Meisterkurse* sont destinés aux patrons de la petite industrie. Le développement des écoles commerciales, en Allemagne, est de date plus récente que celui des écoles industrielles. Comme celles-ci, elles comportent plusieurs degrés. Les écoles de hautes études commerciales sont de véritables universités modernes (à Leipzig, à Berlin, à Cologne, par exemple); puis viennent les écoles supérieures qui reçoivent les élèves au sortir des classes moyennes des gymnases, enfin des écoles inférieures, œuvre des particuliers, des villes ou des associations diverses. Celles-ci surtout font preuve d'un esprit d'initiative qu'on ne saurait trop louer. — Sous le nom d'écoles de perfectionnement (*fortbildungsschulen*) ont été créées de nombreuses écoles (ou plus exactement des cours) destinées aux enfants venus de l'école primaire et qui commencent leur apprentissage; leur fréquentation est devenue obligatoire et cette institution a été étendue aux campagnes. C'est un enseignement professionnel mis à la portée de tous. La conclusion de M. Blondel est que toute cette organisation contribue efficacement au progrès économique de l'Empire en dirigeant de plus en plus la jeunesse allemande vers les carrières productives. C'est là une orientation nouvelle que M. Blondel souhaite à notre pays et que chacun souhaite avec lui.

P. M.

***

2° *Les Sociétés de capitalisation*, par M. G. Hamon, avocat à la Cour d'appel de Paris (¹)

L'étude présentée par M. Hamon est un commentaire théorique et pratique de la loi du 19 décembre 1907 et des décrets y relatifs concernant les sociétés de capitalisation.

C'est une étude fort bien faite qui indique d'une manière très nette les raisons qui ont amené le législateur à édicter des conditions relativement sévères au sujet de ces entreprises spéciales. M. Hamon critique d'ailleurs quelques-unes des précautions prises qui lui paraissent exagérées et abusives; il signale aussi les imperfections de la loi et les compléments à introduire dans les décrets.

Nul n'était mieux qualifié que M. Hamon pour analyser et commenter la loi nouvelle, et l'on peut le féliciter de l'avoir fait avec autant de clarté et d'impartialité.

A. Barriol.

3° *Du droit des obligataires en cas de faillite, etc.*, par MM. Chollet et Hamon (²)

La collaboration d'un actuaire très distingué, connaissant parfaitement le mécanisme mathématique des emprunts à long terme, et d'un juriste très érudit ne pouvait manquer de donner un excellent résultat : la courte mais très substantielle brochure qu'ils présentent est une étude très complète des droits des obligataires dans les divers cas de faillite, liquidation judiciaire ou liquidation volontaire qui peuvent se présenter dans la pratique. Les auteurs ont étudié séparément avec beaucoup de soin en s'appuyant, d'une part, sur les divers jugements, et, d'autre part, sur les principes mathématiques, les valeurs d'admission à la faillite des diverses natures d'emprunts, en distinguant les créances à primes avec ou sans intérêts et les titres remboursables par tirage au sort.

Leurs conclusions, trop longues pour pouvoir être analysées, constituent un essai de

(¹) 1 brochure de 40 pages, in-8, Belzacq, Paris.
(²) 1 volume in-8, 92 pages, Dulac, Paris.

législation qui semble très rationnel et qui mérite d'être pris en considération par les législateurs.

La partie mathématique a été traitée, ainsi que nous l'avons dit, par M. Chollet, l'actuaire du Crédit Foncier : ses conclusions sont naturellement les mêmes que celles que nous avions énoncées nous-même dans notre traité d'opérations financières.

L'ouvrage de MM. Chollet et Hamon doit se trouver sur la table de tous ceux qui ont à s'occuper d'affaires et de liquidations, et il est à souhaiter que les vues des auteurs reprises par un des membres du Parlement arrivent à passer dans la législation.

Un mot enfin sur l'édition de l'ouvrage qui a été particulièrement soignée et fait grand honneur à l'éditeur.

A. Barriol.

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les retraites ouvrières au Sénat. — M. Cuvinot a saisi la commission sénatoriale des retraites ouvrières d'une proposition de loi qui est basée sur le principe de la liberté et qui affranchit de l'obligation du triple versement (État, ouvrier, patron) et de la capitalisation. Cette proposition spécifie que les ouvriers et employés de l'industrie, du commerce, des associations ouvrières, des professions libérales et de l'agriculture, et les domestiques attachés à la personne peuvent obtenir, dans des conditions déterminées, une retraite de vieillesse et, le cas échéant, une retraite d'invalidité. Aux termes de l'article 2, la retraite est constituée par les versements facultatifs des intéressés, par des versements complémentaires facultatifs des employeurs et par des majorations de l'État.

Les versements des employés et ceux des employeurs seront établis conformément au salaire, ou fixés à un nombre exact de demi-francs par mois.

La Caisse des dépôts et consignations est chargée de la gestion financière de la Caisse des retraites et le montant de la rente viagère et la majoration sont réglés comme suit :

« Art. 5. — Le montant de la rente viagère à servir est calculé conformément à des tarifs tenant compte pour chaque versement : 1° de l'intérêt composé du capital; 2° des chances de mortalité, en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence la retraite.

« Art. 6. — La majoration allouée sur les fonds de l'État est calculée, chaque année, en prévision d'une liquidation à l'âge de soixante-cinq ans; elle est inscrite sur le livret individuel du bénéficiaire.

« Cette majoration sera du tiers de la rente qui serait produite par les versements effectués à capital aliéné et cessera de croître lorsque la pension acquise atteindra, y compris cette majoration, la somme de 360 francs. Elle cessera aussi de croître lorsque la situation du déposant se trouvera modifiée, mais les inscriptions antérieures seront considérées, dans tous les cas, comme définitivement acquises.

« Tout assuré pourra, à partir de cinquante-cinq ans, réclamer la liquidation anticipée de sa pension de retraite; mais dans ce cas, la majoration accordée par l'État sera aussi l'objet d'une liquidation reportée au même âge et réduite en conséquence. »

La retraite serait acquise de droit aux invalides et incurables. Quant aux retraites accordées à leurs membres par les sociétés de secours mutuels, les caisses patronales ou syndicales et les syndicats de garantie, elles bénéficieraient des majorations accordées par l'État. La loi serait applicable aux colons partiaires, fermiers ou métayers, toutes les fois qu'ils travailleraient seuls ou n'emploieraient que des membres de leur famille et un domestique, et qu'ils ne seraient pas imposés à l'une des contributions directes pour une somme supérieure en principal à 20 francs.

Le congrès international des assurances sociales à Rome en 1908. — Le congrès qui vient de se tenir à Rome en octobre 1908 ne l'a cédé ni en éclat ni en

importance aux précédents. Il a été marqué par une orientation nouvelle dans les travaux de ces assises internationales. D'une part, certaines branches d'assurances, l'assurance-chômage et l'assurance maternelle, ont conquis définitivement droit de cité parmi les assurances sociales, d'autre part, les congrès à large recrutement doivent être plus espacés (cinq ou six ans au lieu de trois) à raison de la difficulté de préparation et des frais de publicité motivés par la multiplicité des documents à imprimer, conséquence inévitable de la multiplicité des questions à l'ordre du jour; mais, pour ne pas stériliser les efforts communs des spécialistes qui constituent le noyau de l'effectif de chaque congrès, des réunions moins nombreuses et limitées à un cercle réduit de questions seront tenues tous les trois ans. La prochaine doit avoir lieu en Hollande.

De plus, il a été décidé que chaque pays constituerait une association nationale d'assurances sociales dont les dirigeants seraient les délégués au sein du comité permanent international maintenu à Paris. M. Lerider, qui avait présidé ce comité depuis sa fondation, a cru devoir, malgré les instances de ses collègues, se démettre de ses fonctions, alléguant les fatigues de l'âge que sa verte vieillesse ne laisserait point soupçonner; il a proposé la nomination à la présidence de M. Raymond Poincaré, dont le Congrès a accueilli le nom par des acclamations unanimes.

Au point de vue des principes, le congrès de Rome a été signalé par l'adhésion ou plutôt, selon l'expression de l'orateur, par la conversion de M. Luzzatti au système de l'obligation. L'impression produite par la déclaration du ministre d'État a été toutefois plutôt due à sa haute personnalité qu'à la traduction d'une opinion qu'il aurait partagée avec ses compatriotes. La facilité avec laquelle il avait annoncé la faillite de la liberté ne doit pas, en effet, créer un équivoque sur la situation en Italie. Deux orateurs, dont on ne saurait contester ni l'autorité ni la compétence, ont, en effet, apporté à la tribune des déclarations qui ne permettent nullement de désespérer de la liberté. M. Ferrero di Cambiano, député et président de la Caisse nationale de prévoyance, et M. Paretti, directeur de cette caisse, ont, en effet, demandé pour la prévoyance libre l'aumône de quelque crédit. « Ce n'est pas encore le cas, a dit M. Ferrero di Cambiano, de parler d'une faillite complète de l'assurance libre et d'un insuccès complet de la Caisse nationale de prévoyance. » D'après M. Paretti, si la caisse n'a pas donné toute sa mesure, c'est que l'appui gouvernemental ne lui a pas été concédé avec une libéralité suffisante (1).

Caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique. — Le fonctionnement, en 1907, de la Caisse générale d'épargne et de retraite du royaume de Belgique est défini par les chiffres suivants.

Epargne. — Le nombre des livrets a passé de 2 419 710 (31 décembre 1906) à 2 528 207 (31 décembre 1907). Il y a un livret par trois habitants.

Les livrets existant au 31 décembre 1907 se répartissaient comme suit :

1 à 20f	42,8
20 à 100	18,5
100 à 500	18,3
500 à 1 000	7,8
1 000 à 2 000	11,9
2 000 à 3 000	0,4
Plus de 3 000	0,3
	100,0

Depuis 1903, la répartition des livrets d'après leur solde est constante. L'arrêté du 12 juin 1902 a eu pour effet le transfert sur carnets de rentes belges d'une partie importante des dépôts d'épargne.

Retraites. — Le nombre des versements a passé de 2 224 727 (dans l'année 1906) à 1 759 677 (dans l'année 1907). La diminution importante du nombre des versements n'est

(1) Voir, pour plus de détails, Maurice Bellom, « Le Congrès des assurances : la Prévoyance en Italie » (*Économiste français* du 24 octobre 1908, p. 605).

point l'indice d'un ralentissement dans l'activité des opérations de prévoyance ; elle résulte immédiatement de la modification apportée à la forme des tarifs par l'arrêté royal du 20 décembre 1906. En effet, avant le 1er janvier 1907, les sociétés de retraites étaient conduites, en raison de la variation mensuelle du taux de la rente, à effectuer plusieurs versements par an. Depuis que le taux de la rente ne change plus au cours d'une même année, les sociétés de retraites ont avantage à n'effectuer qu'un seul versement par an.

Le montant des sommes versées a, d'ailleurs, passé de 13 706 894 francs, en 1906, à 14 206 957 francs en 1907.

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1907, était de 10 115, savoir :

Rentes de	moins de 12f.	2 829
	12 à 24	1 616
	24 à 120	2 497
	120 à 360	1 433
	360 à 720	883
	720 à 1 200	857

représentant une valeur totale de 1 845 546f 83.

Assurances. — Au 31 décembre 1907, la caisse comptait 35 864 polices en cours ; la valeur des capitaux assurés s'élevait à 68 048 736 francs. Les polices d'assurances ayant pris cours immédiatement après le premier versement de prime se répartissaient comme suit d'après leur importance :

Polices de	moins de 1 000f	8 851
	1 000 à 2 000	7 993
	2 000 à 3 000	6 737
	3 000 à 4 000	5 767
	4 000f et au-dessus . .	5 856

Les rentes-accidents. — La Caisse générale d'épargne et de retraite intervient pour la constitution de capitaux de rentes-accidents pour les chefs d'entreprises.

En 1907, il a été versé à la Caisse de retraites-accidents des sommes s'élevant, au total, à 384 668f 93, dont 380 315f 99 ont été convertis définitivement en rentes. Le délai de revision n'étant encore expiré pour aucune affaire, aucune rente n'est servie pour incapacité permanente.

Habitations à bon marché en Belgique. — La Caisse générale d'épargne et de retraite avait, au 31 décembre 1907, agréé 172 sociétés pour la construction des maisons ouvrières : elle leur avait avancé 27 586 148 francs à 2,50 %, 39 921 431 francs à 3 %, 2 254 343 francs à 3,25 %.

Un arrêté du 4 juillet 1907 a décidé le prélèvement d'une portion du fonds de réserve de la Caisse d'assurances en vue d'une répartition entre les preneurs d'assurances dont les contrats étaient en cours depuis cinq ans au moins à la fin de 1906. Il a été, de plus, décidé de ristourner une partie des primes versées.

En conséquence, la caisse a remis aux sociétés d'habitations ouvrières la somme de 3 847 503f 30 destinée à être allouée aux emprunteurs assurés : de là, pour certains d'entre eux, une réduction notable de leur dette vis-à-vis des sociétés.

Un arrêté royal du 29 juillet 1907 a réduit notablement le tarif des assurances, lequel est basé actuellement :

1° Sur le taux d'intérêt de 3 % ;
2° Sur la table belge HF 1904 ;
3° Sur un chargement de 3 %.

Enfin, un arrêté du 4 juillet 1907 a réduit de 3 % à 2,50 % le taux d'intérêt bonifié aux dépôts en compte courant des sociétés d'habitations ouvrières, lorsque les dépôts proviennent de sociétés qui ont obtenu des avances à ce dernier taux, pour la partie des dépôts qui ne dépasse point le montant des avances consenties au taux de 2,50 %.

Application de la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse. — Le nombre des sociétés mutualistes qui affilient leurs membres à la Caisse de retraites s'élève à 5 428 au

31 décembre 1907 (soit une augmentation de 80 en 1907); le nombre des sociétés scolaires effectuant à la Caisse de retraites des versements au nom de leurs membres était de 792 au 31 décembre 1907.

Le nombre des affiliés dus à la propagande était de 67 257, chiffre inférieur au chiffre correspondant (75 320) de 1906. Le nombre approximatif des affiliés était de 920 000 au 31 décembre 1907 contre 850 000, chiffre annoncé au 31 décembre 1906.

Nouvelle comptabilité de la Caisse de retraites. — Les tarifs de rentes différées donnant les rentes relatives à l'âge de soixante-cinq ans (avec un tableau de coefficients exprimant le rapport constant qui existe entre ces rentes et les rentes relatives aux autres âges admis par la loi), toutes les rentes prises en charge par la caisse sont calculées dans l'hypothèse de l'entrée en jouissance à soixante-cinq ans; les comptes de retraites sont dès lors classés suivant la date de naissance des titulaires.

Mutualités patronales. — Le nombre des sociétés de retraite fondées dans des établissements industriels s'est élevé à 227 le 31 décembre 1907, contre 192 au 31 décembre 1906.

Compagnies françaises d'assurance sur la vie. — D'après le *Moniteur des assurances,* les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie sont, pour l'année 1907, définies par les chiffres suivants :

a) *Assurances*

Capitaux en cours au 31 décembre 1907 (réassurances déduites)	3 742 636 361f
Production totale de l'année 1907	472 912 314
Sinistres de l'année 1907	64 504 895
(Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant l'année 1907 : 1,72 °/₀₀.)	

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1907	97 904 740
Rentes différées, de survie, etc., au 31 décembre 1907	5 319 370
Rentes viagères immédiates éteintes en 1907	4 906 763
Rentes viagères immédiates constituées en 1907	8 298 796

c) *Réserves.*

Réserves mathématiques pour risques en cours au 31 décembre 1907	2 328 615 175

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1907	14 231 137
Commissions en 1907	15 824 319

e) *Actif.*

Avoir au 31 décembre 1907	2 710 843 902

Maurice Bellom.

VI

VARIETE

LA POPULATION DE LA CHINE

On sait que les chiffres publiés relativement au nombre des habitants de la Chine sont loin d'être concordants. Dans l'*Annuaire statistique de la France*, on trouve le chiffre de 400 millions d'habitants, pour la Chine proprement dite, auquel s'ajoutent 10 millions environ pour la Mandchourie et les pays vassaux. Dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* de 1907, M. Levasseur donne parallèlement le chiffre de l'*Almanach de Gotha* et ceux du *State'sman Yearbook*.

L'*Almanach de Gotha,* de même que M. de Juraschek dans ses *Geographisch statistische Tabellen,* admet pour l'ensemble de l'empire chinois un total de 330 130 000 habitants, dont 320 060 000 pour les 18 provinces de la Chine proprement dite. « Ces chiffres, dit l'*Almanach de Gotha,* résultent d'un examen critique des soi-disant « recensements » de 1749 à 1894. » Dans le *State'sman Yearbook,* M. O. Keltie adopte les chiffres officiels établis lors du règlement de l'indemnité due aux puissances. Il rappelle qu'en 1904 M. Rockhill, ministre américain à Pékin, prétendait que toutes les estimations officielles dans les 150 dernières années sont très supérieures à la réalité et que le nombre des habitants de la Chine proprement dite est probablement moindre que 270 millions.

Il ajoute pourtant qu'en 1906, les douanes impériales chinoises fixaient la population totale à 438 214 000 habitants.

Les chiffres publiés par le *State'sman Yearbook* paraissent être extraits d'un recensement qui aurait été effectué en 1901.

Les résultats de ce recensement ont été publiés en 1905 (et confirmés de 1906 à 1908) dans le *Calendrier-Annuaire* de l'observatoire de Zi-ka-wei (1).

Les nombres relatifs aux différentes provinces différant parfois d'une manière sensible de ceux publiés dans le *State'sman Yearbook,* nous croyons utile de les reproduire ici. Le rédacteur du *Calendrier-Annuaire* explique que ce sont les nombres officiels. « Chacun, ajoute-t-il, leur accordera la confiance qu'il jugera convenable. » Il y a lieu de remarquer que le total indiqué en 1901 pour la population des 18 provinces de la Chine proprement dite est inférieur aux évaluations de 1894 et de 1842.

CHINE — Population et superficie en 1901

Provinces	Superficie en milliers de kilomètres carrés	Population en milliers d'habitants	Densité par kilomètre carré
Tche-li	300	20 930	69
Chan-tong	145	38 250	264
Chan-si	212	12 200	57
Ho-nan	176	25 320	144
Kiang-sou	100	23 980	240
Ngan-hoei	142	23 670	167
Kiang-si	180	26 530	148
Tché-kiang	95	11 580	122
Fou-kien	120	22 870	191
Hou-pé	185	35 280	191
Hou-nan	216	22 170	103
Kan-son	325	10 390	32
Chen-si	195	8 450	43
Se-tch'oan	566	68 720	121
Koang-tong	259	31 870	123
Koang-si	200	5 140	26
Koei-tcheou	174	7 650	44
Yun-nan	380	12 720	33
Les 18 provinces	3 970	407 720	103
Mandchourie	942	8 500	9
Mongolie	3 543	2 580	0,7
Thibet	1 200	6 430	5
Turkestan	1 426	1 200	0,8
Empire chinois	11 081	426 430	38,5

L. M.

(1) Observatoire de Zi-ka-wei. — *Calendrier-Annuaire* édité chaque année par l'imprimerie des Missions catholiques, à Shang-haï, année 1906, page 100.

VII

NOTICE BIOGRAPHIQUE

VITOLD ZALESKI

Vitold Zaleski, chef de la statistique de la ville de Varsovie et savant historien, est mort dans cette ville le 16 octobre 1908, à l'âge de soixante-douze ans.

Né à Varsovie en 1836, il avait fait ses études secondaires à Vilna, et alla à Dorpat étudier les sciences diplomatiques avec succès, car il reçut, en 1856, une médaille d'argent. Dix ans plus tard, il fut professeur d'histoire et de géographie au gymnase de Varsovie et *privat-docent* d'économie politique et statistique à l'École centrale. Le sénat de l'Université le nomma professeur de droit international, mais cette nomination ne fut pas confirmée par le gouvernement russe. En 1873, il quitta l'enseignement du gymnase et devint professeur de statistique à l'école de commerce fondée par le banquier Kronenberg. En 1876, il organisa la statistique de la ville de Varsovie, qu'il a dirigée jusqu'à sa mort.

Il a écrit, sur la statistique, l'économie politique et l'histoire, un grand nombre d'articles de journaux et de revues. Il a publié en outre une statistique du royaume de Pologne, une statistique comparée des villes de Pologne, etc.

M. Zaleski a pris part à un grand nombre de congrès statistiques. L'allemand lui était familier, mais il préférait s'exprimer en français, qu'il parlait avec élégance et précision. Collègue très aimable et très obligeant, savant très instruit et scrupuleusement consciencieux, il laissera de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

J. B.

VIII

ERRATA

1° Numéro de novembre. I. Procès-verbal, page 360, § 5. — A la suite des réflexions émises par M. Fernand Faure, *lire la phrase suivante omise :* « L'orateur ajoute qu'il « s'étonne de la préférence que marque pour le capital, comme base d'appréciation de la « valeur de la propriété non bâtie, M. Yves Guyot, aux yeux duquel le procédé qui con- « siste à calculer cette valeur à l'aide du revenu ne paraît être qu'un héritage fâcheux du « passé. »

C'est à cette phrase que répond, même page, § 8, M. Yves Guyot : « L'habitude de « compter par revenu est une tradition moyenâgeuse... Dans les valeurs mobilières, est-ce « que vous ne considérez pas que votre revenu n'est qu'une tranche du capital ? etc. »

2° Même numéro. II. La statistique, page 372, note 8 au bas de la page : « M. Fernand « Faure pense que ... et que l'auteur des *Recherches et considérations sur la population* « *de la France* est la Michodière. » Au lieu de *la Michodière*, lire *M. de Montyon*.

IX

AVIS

MM. les membres de la Société de statistique de Paris dont l'adresse ou les qualités portées sur l'*Annuaire* de 1908 ne se trouveraient plus exactes sont invités, en vue de l'élaboration de l'*Annuaire* de la Société pour 1909, à transmettre avant le 31 décembre 1908 à M. Fléchey, Secrétaire général, 8, rue Garancière, Paris, les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter audit *Annuaire* en ce qui les concerne.

X

Liste des documents présentés dans la séance du 18 novembre 1908

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Bureau royal de statistique. — Dénombrement de la population au 1er décembre 1905, t. I et II	Ap^{a2} **05** I-II
— Statistique de l'agriculture pour l'année 1907	Ap^{a4} **07**
— Statistique de la mortalité d'après les causes de décès, pour l'année 1906.	Ap^{a9} **06**
— Statistique des naissances, mariages et décès pour l'année 1906	Ap^{a10} **06**
— Recensement des animaux domestiques au 1er décembre 1906	Ap^{a11} **06**
— Statistique financière provinciale, t. I, t. II, t. III (4 volumes), 1903	Ap^{a12} **03** I-III
— Les Maisons de santé en 1906	Ap^{a16} **06**
— Statistique des universités prussiennes pour l'année scolaire 1905-1906	Ap^{a21} **05-06**
— Écoles primaires privées et laïques pour l'année 1906, t. II (2 vol.) et t. III.	Ap^{a2} 2 **06bc**
— La Dette rurale en Prusse pour l'année 1902, t. III.	Ap^{a28} **02** III
Autriche	
Commission centrale de statistique. — Rapport statistique sur les maisons de correction, année 1906	Au^{a4} **06**
— Le Mouvement de la population en 1905.	Au^{a14} **05**
— Caisse des dépôts pour les orphelins, année 1906	Au^{a20} **06**
— « Die ergebnisse des *Konkursverfahrens* » pendant les années 1905 et 1906	Au^{a65} **05-06**
Bulgarie (Principauté)	
Direction générale de la statistique. — Statistique du commerce avec les pays étrangers, mouvement de la navigation, etc., année 1906	Bu^{a4} **06**
— Statistique agricole pour l'année 1904.	Bu^{a4} **04**
Finlande	
Bureau central de statistique. — Compte rendu officiel sur l'état et l'administration des caisses d'épargne en 1907.	Fi^{a7a} **07**
— Statistique des caisses d'épargne postales pour 1907	Fi^{a7b} **07**
— Statistique de l'état des écoles publiques et privées en 1906-1907	Fi^{a9} **06-07**
— Statistique de l'enseignement primaire en 1906-1907	Fi^{a10} **06-07**
— Statistique médicale en 1906	Fi^{a11} **06**
— Statistique des établissements pénitentiaires. 1905	Fi^{a12} **05**
— Statistique postale pour 1907	Fi^{a13} **07**
— « Forstväsendet » 1906	Fi^{a17} **06**
— Statistique industrielle. — Fabriques et manufactures. 1906.	Fi^{a18a} **06**
— État de l'assurance en 1906	Fi^{a22} **06**
— Les Monts-de-piété en 1907	Fi^{a25} **07**
— *Statistique ouvrière.* — Les Caisses de secours en 1906	Fi^{a26b} **06**
— L'Émigration pendant les années 1905 et 1906	Fi^{a35} **05-06**
— *Statistique ouvrière. VII.* — Recherches sur les salaires dans l'industrie de l'imprimerie en Finlande d'après le tarif du 1er mars 1906, par M. G.-R. Snellman	Fi^{a39b} **06**
— *Statistique ouvrière. VI.* — Recherches sur les conditions professionnelles des ouvrières de l'aiguille en Finlande, par Mme Vera Hjelt. 1908.	Fi^{a43} **08**
— *Statistique ouvrière. V.* — Recherches sur le travail non scolaire des élèves des écoles primaires dans les villes d'Helsingfors, d'Abo, de Tammerfors et de Viborg, par M. G.-R. Snellman. 1908	Fi^{a44} **08**
— Recensement des constructions et habitations d'Helsingfors, Abo, Tammerfors et Viborg au 5 décembre 1900	Fi^{a45} **00**
Grande-Bretagne	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — Le Commerce avec les pays étrangers et les possessions britanniques pour l'année 1907. Supplément aux t. I et II : Provenance des importations et destination des exportations	GB^{a1} **07** (I-II) a
Grèce	
MINISTÈRE DES FINANCES. — Statistique du commerce spécial de la Grèce avec l'étranger et mouvement de la navigation en 1906	Gr^{aa1} **06**
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique. Annales de statistique.* — Compte rendu des travaux de la commission de statistique judiciaire et du notariat : session de juillet 1907.	I^{aa31} **07**
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Office de législation douanière.* — Le Mouvement de la navigation en 1906, vol. I et II.	I^{ca1} **06** I-II
Russie (Empire de)	
MINISTÈRE DES FINANCES. — Projet du budget des recettes et des dépenses de l'Empire pour l'exercice 1908. .	R^{D4} **08**
DOCUMENTS PRIVÉS	
CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE ET L'EXPOSITION COLONIALE DE 1906 (Marseille, 1908)	π^{c} **207**
EICHTHAL (Eugène D'). — Guerre et Paix internationales (Paris, 1908)	π^{e} **29**
HAMON (Georges). — Les Sociétés de capitalisation d'après la nouvelle législation. Loi du 19 décembre 1907 (Paris, 1908)	π^{h} **42**
MUSÉE SOCIAL. — Contrats collectifs de travail, par M. L. de Seilhac (Paris, 1908)	π^{m} **271**
SEILHAC (L. DE). — Les Contrats collectifs de travail (Voir Musée social. π^{m} 271) [Paris, 1908]	π^{s} **240**

XI

Publications périodiques non officielles (journaux et revues) parvenues de 1904 à 1908

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Belgique	
Moniteur des Intérêts matériels. — Journ. trihebdom., années 1904 à 1908. . .	Ω^{B4} 04-08
Fédération pour la Défense des intérêts belges à l'étranger. — La Vérité sur le Congo (journal bimens.), années 1904 à 1908	Ω^{B5} 04-08
Espagne	
Société royale géographique de Madrid. — Bullet. mens. Années 1904 à 1908.	Ω^{E5a} 04-08
— Id. (Section de géogr. commerc.). Revue de géogr. colon. et mercantile, années 1904 à 1908	Ω^{E5b} 04-08
États-Unis d'Amérique	
Association statistique américaine. — Publication mens., années 1904, 1905 et 1907	Ω^{EU1} 04-07
Société philosophique américaine. — Comptes rendus mens. pour 1904, 1905 et 1906.	Ω^{EU4} 04-07
Yale Publishing Company of New-Haven. — The Yale Review (trimestr.), années 1904 à 1908.	Ω^{EU6} 04-08
Finlande	
Société de Géographie de Finlande. — Bullet. annuels pour 1902-1903, 1903-1904, 1904-1905	Ω^{Fi1a} 02-05
France	
ALGÉRIE	
Société archéologique du département de Constantine. — Recueil des notices et mémoires, année 1907.	Ω^{F37} 07
Société de Statistique de **Paris.** — Journ. mens. de la Soc., années 1904 à 1908.	Ω^{F1a} 04-07
Société de Statistique de **Marseille.** — Répertoires des trav. pour les années 1904 et 1905.	Ω^{F2a} 04-05
*Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'***Isère.** — Bull. t. VII, 1904 ; — t. VIII, 1905 ; — t. IX, 1906.	Ω^{F8} 04-06 VII-IX
Société d'Économie politique. — Bulletin annuel pour 1904, 1905 et 1907 . . .	Ω^{F6b} 04-07
Société et Union de la paix sociale. — La Réforme sociale. Bulletin mensuel, années 1904 à 1908	Ω^{F9b} 04-08
La Revue socialiste (Benoit Malon), années 1904 et n° janv. 1905.	Ω^{F10} 04 05 a
L'Avenir économique et financier (E. Le Chartier) [répertoire bi-mensuel des assurances], années 1904 à 1908	Ω^{F11} 04-08
L'Économiste européen (Ed. Thery) [hebdom.], années 1904 à 1907	Ω^{F13} 04-07
Le Rentier (Alfred Neymarck) [journ. hebdom.], années 1904 à 1908	Ω^{F18} 04-08
La Revue économique et financière (Kergall), années 1904 à 1908	Ω^{F19} 04-08
Le Musée social. — Annales (rev. mens.), années 1904 à 1908	Ω^{F20} 04-08
Revue des Études franco-russes (Ch. de Larivière) [mensuel], années 1904 à 1908	Ω^{F21} 04-08
Ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité. — Rev. mens. de la Ligue, années 1904 à 1908	Ω^{F22} 04-08
Institut des Actuaires français. — Bullet. mens. (incompl.) pour 1904, 1906 et 1908	Ω^{F28} 04-08
Ligue nationale contre l'alcoolisme et Société française de tempérance. — La Tempérance (bullet. mens.), années 1904 et 1905	Ω^{F29} 04-05
Société philotechnique. — Annuaire pour 1905	Ω^{F31} 05
Revue scientifique (Félix Dumoulin) [hebdom.], années 1905 et 1906 (incomplet)	Ω^{F34} 05-06
Société de Géographie de Paris. — Bullet. mens., années 1904 à 1908.	Ω^{F41c} 04-08
Société des études coloniales et maritimes. — Bullet. mens., années 1904 à 1908.	Ω^{F43} 04-08
Annales du Midi (trimestriel). — Années 1904 à 1907.	Ω^{F44} 04-07
Comité central des Houillères de France. — Circul. n°s 2601 à 3400, années 1904 à 1908	Ω^{F49aa} 04-08
— Annuaire pour 1908.	Ω^{F49b} 08
— Tables analyt. et chronol. des circul. de 2601 à 3400, années 1904 à 1908 .	Ω^{F49ab} 04 08
— Annuaire du Comité pour 1904, 1905, 1906 et 1907.	Ω^{F49b} 04-08
Société des Agriculteurs de France. — Bullet. hebd., années 1904 à 1908. .	Ω^{F50a} 04-08
— Mémoires et comptes rendus des sess. annuelles pour 1904, 1905, 1906, 1907 et 1908	Ω^{F50b} 04-07
— Listes génér. annuelles des membres, années 1904, 1905, 1906 et 1907. . .	Ω^{F50c} 04-07
Société nationale d'Horticulture de France. — Journ. mens. de 1904 à 1908. . .	Ω^{F53a} 04-08
— Suppl. liste générale annuelle des membres, années 1904 à 1907. . . .	Ω^{F53b} 04-07
— Procès-verbal de la séance du congrès d'horticulture de Paris, 1908	Ω^{F53d} 08
Société de statistique et d'économie politique de Lille. — Bulletin, 19e année, 1907	Ω^{F56} 07
La Démocratie rurale (Kergall) [journ. hebdom.], 1908	Ω^{F57} 08
Union centrale des syndicats des agriculteurs de France. — Bulletin mensuel, numéros d'août, septembre et octobre 1908	Ω^{F58} 08
Grande-Bretagne	
Société royale de Statistique de **Londres.** — Journ. trimest., années 1904 à 1908	Ω^{GB1a} 04-08
L'Économiste. — « The Economist » (journal hebd., commerc., des banques, chem. de fer, etc.), années 1904 à 1908	Ω^{GB2} 04-08

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
IRLANDE	
Société des Recherches statistiques et sociales d'Irlande. — Journ. des sess. annuelles, nov. 1904, nov. 1905. . .	Ω^{esirl} **04-05**
Italie	
L'École positiviste dans la jurisprudence pénale (Enrico FERRI) [rev. mens.], années 1904 à 1907	Ω^{I1} **04-07**
L'Économiste (A. DE JOHANNIS) [gazette hebd.], années 1904 à 1908.	Ω^{I2} **04-08**
Revue italienne de sociologie (mensuelle), années 1904 à 1908	Ω^{I5} **04-08**
Annuaire statistique des villes italiennes (publié par les maires des princip. villes italiennes et rédigé par M. le prof. Ugo GIUSTI), nº 1, avril 1905, nº 2, oct. 1905, et année 1906 . . .	Ω^{I8} **05-06**
Union nationale des villes italiennes. — Annuaire statistique pour 1907-1908.	$\Omega^{I}{}^{8a}$ **07-08**
— Travaux du collège technique, mai 1908	$\Omega^{I}{}^{8b}$ **08**
— Le recensement des animaux, du 19 mars 1908, dans les principales villes italiennes	$\Omega^{I}{}^{8c}$ **08**
Mexique	
L'Économiste mexicain (Manuel ZAPATA VERA) [journ. hebd.], années 1904 à 1908	Ω^{M1} **04-08**
La Semaine commerciale (conféd. industr. et commerc. de la républ. mexicaine et Chambre de commerce de Mexico) [journ. hebd.], années 1904 à 1908	Ω^{M2} **04-08**
Suède	
Revue économique (David DAVIDSON) [mens.], années 1904 à 1908	Ω^{S1} **04-08**
Suisse	
Société neuchâteloise de Géographie (bulletin annuel), années 1904, 1905, 1906 et 1907	Ω^{su2} **04-07**

XII

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS EN SÉANCE, DISCUSSIONS, ETC. — 1908)

Numéro de janvier 1908. — Séance de décembre 1907. — Ouverture du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil pour 1908. — Attribution de la médaille Bourdin. — Communication sur l'évolution économique du Brésil, par M. Paul Doumer. — Proclamation des résultats du scrutin.

Numéro de février. — Séance de janvier 1908. — Installation du nouveau président pour 1908. — Discours de M. Lucien March, président sortant. — Exposé des travaux de l'année 1907. — Discours de M. Albert Delatour, président pour l'année 1908. — Communication de M. Meuriot sur Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle. — Communication de M. Yves Guyot : L'or comme facteur économique.

Numéro de mars. — Séance de février. — Situation financière de la Société : rapport par M. Vassillière, vice-président; bilan et compte pour 1907, budget pour 1908, par M. Matrat, trésorier. — Communication de M. Roulleau : la crise américaine : l'abus du crédit aux États-Unis et la théorie des crises; discussion : MM. Neymarck, Cadoux, Yves Guyot, Vassillière, d'Eichthal, L. March.

Numéro d'avril. — Séance de mars. — Communication de M. le Dr Papillon : Voie navigable de Nantes à Bâle; discussion : MM. Schelle, Bernard Matrat, Yves Guyot, Cadoux, March, Barriol, Audiffred, Limousin.

Numéro de mai. — Séance d'avril. — Communication, par M. Barriol, au nom de M. Levasseur, d'une étude relative au développement de l'enseignement primaire en France de 1829 à 1907, avec graphiques à l'appui. — Observations sur les procédés et sur certains enseignements des statistiques de salaires, à propos des récentes communications de MM. G. Cadoux et F. Simiand, par M. L. March; discussion : MM. G. Cadoux. F. Simiand, L. March.

Numéro de juin. — **Séance de mai.** — Communication sur les industries d'État, par M. Schelle: discussion : MM. Desroys du Roure, Ch. Laurent, Neymarck. — Communication sur les émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer, en 1907, par M. A. Neymarck; discussion : M. Borel.

Numéro de juillet. — **Séance de juin.** — Communication sur les contributions directes et les taxes de remplacement des droits d'octroi à Paris, par M. Desroys du Roure; discussion : MM. Hennequin, Fléchey, Payelle, Cadoux. — Communication sur la petite ville française, par M. Meuriot; discussion : MM. Hennequin, Fléchey, Bernard.

Pas de séances en juillet, août et septembre. — (*Vacances.*)

Numéro de novembre. — **Séance d'octobre.** — Communication de M. Yves Guyot au sujet d'une résolution du Congrès international des chambres de commerce tenu à Prague. — Communication sur les îlots fonciers de la propriété non bâtie, par M. Malzac; discussion : MM. Yves Guyot, Alfred Neymarck, Charles Laurent, Fernand Faure, Payelle.

Numéro de décembre. — **Séance de novembre.** — Communication de M. Meuriot sur la démocratisation de la vitesse; discussion : MM. A. Neymarck, Bernard, Fléchey, Cadoux, L. March.

XIII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XLIXe VOLUME (ANNÉE 1908)

XIV

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Le Gérant : G. IMHAUS.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(*via* CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE

Service officiel de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité : 60 à 120 jours.

Fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption et de Noël

Délivrance de billets d'excursion à *prix très réduits* pour **Londres** et **Bruxelles**.

Fêtes de Carnaval, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du 14 Juillet, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël

Prolongation de la validité des billets d'aller et retour ordinaires.

Cartes d'abonnement belges de cinq et quinze jours

Délivrées par toutes les gares et stations du réseau du Nord, donnant droit à un voyage aller et retour sur les lignes françaises et libre parcours sur tous les réseaux belges.

Excursions en Espagne

Billets français délivrés conjointement avec des circulaires ou demi-circulaires espagnols.
Validité : 60 à 120 jours. — Prix très réduits.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

***via* ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN, par la GARE SAINT-LAZARE**

SERVICES RAPIDES TOUS LES JOURS ET TOUTE L'ANNÉE
(dimanches et fêtes compris)

Départs de **Paris-Saint-Lazare** : à 10 h. 20 matin (1re et 2e classe seulement), et à 9 h. 20 soir (1re, 2e et 3e classe).
Départs de **Londres** : **Victoria** à 10 heures matin (1re et 2e classe seulement).
— **London-Bridge** et **Victoria** à 8 h. 45 soir (1re, 2e et 3e classe).
Trajet de jour en 8 h. 40.

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples (*valables pendant sept jours*) :

1re classe : **48** fr. 25 | 2e classe : **35** fr. » | 3e classe : **23** fr. 25

Billets d'aller et retour (*valables pendant un mois*) :

1re classe : **82** fr. 75 | 2e classe : **58** fr. 75 | 3e classe : **41** fr. 50

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

FÊTES de NOËL et du JOUR DE L'AN

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour de 1re et 2e classe, à prix réduits, de **Paris** pour **Cannes, Nice** et **Menton,** *délivrés du 19 au 31 décembre 1908.*

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De **Paris** à **Nice** (via Dijon, Lyon, Marseille) : 1re classe, **182** fr. **60** ; 2e classe, **131** fr. **50**.

RELATIONS RAPIDES entre PARIS et l'ESPAGNE

ALLER :	Départ de **Paris**. . . . Arrivée à **Barcelone**.	(1re classe.) 9 h. 10 matin. 7 h. 58 matin (H. E. O.). W.-R. Paris-Dijon. W.-R. Lyon-Avignon.	(1re, 2e, 3e classe.) 7 h. 27 soir. 7 h. 26 soir.	(1re classe.) 9 h. 15 soir. 7 h. 23 soir. L.-S. Paris-Port-Bou.
RETOUR :	Départ de **Barcelone** . Arrivée à **Paris**	(1re, 2e, 3e classe.) 5 heures matin H. E. O.). 10 h. 30 matin.	(1re classe.) 9 h. 40 matin. 7 h. 50 matin. L.-S. de Cerbère à Paris.	(1re, 2e classe.) 6 h. 46 soir. 6 h. 10 soir. F.-L. de Cerbère à Paris.

Train de luxe « BARCELONE-EXPRESS » (W.-L.-R.), via **Tarascon-Cette**. — Nombre de places limité.

Départ de **Paris**, mercredi, samedi, à 7 h. 20 soir. — Arrivée à **Barcelone**, jeudi, dimanche, à 2 h. 55 soir (H. E. O.).
Départ de **Barcelone**, lundi, vendredi, à 3 h. 30 soir (H. E. O.). — Arrivée à **Paris**, mardi, samedi, à 10 h. 40 matin.

Nancy, Imp. Berger-Levrault et Cie

JUN 22 1910

3 2044 105 197 826